

**JANSÉNISME ET LIBÉRALISME :
LES *NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES* DE
JEAN-LOUIS RONDEAU (1806-1827)**

Volume 4

EDITION CRITIQUE

Cahiers XI à XIII : 1^{er} février 1819-1^{er} mars 1823



Édition critique et commentaire présentés par Valérie Guittienne-Mürger
Thèse de doctorat d'histoire sous la direction du professeur Monique Cottret

Université Paris Nanterre

2018

**JANSÉNISME ET LIBÉRALISME :
LES *NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES* DE
JEAN-LOUIS RONDEAU (1806-1827)**

Édition critique et commentaire présentés par Valérie Guittienne-Mürger
Thèse de doctorat d'histoire sous la direction du professeur Monique Cottret

Volume 4

EDITION CRITIQUE

Cahiers XI à XIII : 1^{er} février 1819-1^{er} mars 1823



Université Paris Nanterre

École doctorale 395, Milieux, cultures et sociétés du passé et du présent

CHISCO

2018

CAHIER XI
DEPUIS LE 1^{ER} FEVRIER 1819 JUSQU'AU 20 OCTOBRE 1819

p. 1. **1819. Février.**

Église germanique et Rome. Dans le moment où la députation des cours allemandes qui veulent négocier en commun avec la Cour de Rome est à la veille de partir, on s'occupe beaucoup en Allemagne des mesures qui seront à prendre dans le cas où cette mission ne réussirait pas.

M. Koch. M. Koch vient de publier un ouvrage intéressant sur cet objet, et notamment sur le procédé de la Cour de Rome dans l'affaire de M. de Wessenberg. L'auteur soutient, d'après les principes du droit ecclésiastique germanique, que le chapitre de Constance avait le droit de nommer un administrateur épiscopal avec l'agrément du gouvernement badois ; que M. de W. est donc légalement nommé ; que les brefs romains rendus dans cette affaire sont contraires à tous les principes du droit ecclésiastique ; que le gouvernement badois est non seulement autorisé à en empêcher la publication, mais encore à les casser ; qu'en se bornant à refuser son placet à ces brefs, il a agi avec la plus grande modération ; que ce gouvernement mérite la reconnaissance publique pour avoir défendu les droits de la nation allemande ; qu'enfin il est urgent que la diète germanique s'occupe de ces affaires, qui sont de la plus haute importance pour l'Allemagne. (*Journal du Commerce* 31 janvier).

Bavière et Rome. La Cour de Bavière a ouvert une nouvelle négociation avec celle de Rome au sujet du concordat ; c'est ce qui cause l'inaction du nonce à Munich.

Décès de l'archevêque d'Olmütz. Le cardinal comte de Trautmansdorff-Weinsberg [*sic*], prince archevêque d'Olmütz, est mort à Vienne le 21 janvier à l'âge de 58 ans.

p. 2. **1819. Février.**

N° 469. *L'Ami de la religion*... 6 février

Église Belgique, diocèse de Gand depuis 1814. Précis de ce qui s'est passé de plus important depuis 1814, relativement à la religion, dans les Pays-Bas, et surtout dans le diocèse de Gand.

M. de Broglie, réclamant. M. de Broglie, évêque de Gand, retiré à Beaune, a adressé sa "Réclamation respectueuse à leurs Majestés les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse, relativement à l'état des affaires religieuses en Belgique." 1819, in 8° de 166 pages. 2 fr 50 c. Elle est datée du 4 octobre 1818.

Chronique religieuse. p. 397. Lettres du maire de Riom et du vicaire général d'Autun contre l'assertion de la *Chronique*, 22° cahier, p. 523, concernant les dépenses des missions.

Refus de sacrement d'inhumation... conduite des missionnaires. Dans la livraison 53^e de la *Minerve*, t. 5^e, de février 1819, le rédacteur dénonce à l'autorité 1° le refus du curé de Saint-Vallier, près Montpellier, que le corps de M. Perceret, protestant, fût inhumé dans le cimetière de cette commune, où il mourut¹. 2° le refus de M. Boga, prêtre desservant de Plouegat, département du Finistère, d'enterrer dans le cimetière le corps de Mme Guillou, propriétaire d'un bien national². 3° et à l'opinion publique la scène scandaleuse d'un curé et de son vicaire dans les environs de Suze, qui battent de verge le cadavre d'un défunt³. 4° les troubles que causent les missionnaires... (depuis la page 25-29).

À Cadix, mort à l'âge de 57 ans, vers le 20 janvier, de M. de Vera Delgado⁴, archevêque de Laodicée, qui a joué plus d'un rôle dans les juntes, et qui a béni le mariage du roi et de la reine défunte.

p. 3. **1819. Février.**

Église germanique. Les diverses cours d'Allemagne qui ont pris part aux délibérations de Francfort au sujet des affaires ecclésiastiques, ont décidé d'établir un séminaire dans le ressort de chaque diocèse, mais les agents de la Cour de Rome ont formé depuis des prétentions qui n'ont pas encore permis de mettre ces dispositions en activité.

Ultramontains bavarois. Le parti des ultramontains en Bavière a pratiqué des menées pour faire élire des députés à la Diète dévoués à ce système.

Jésuites et partisans. Le langage des jésuites et de leurs partisans est "la bonne foi est bannie de toutes les transactions, parce qu'il n'y a plus de mœurs ; or il n'y a plus de mœurs parce qu'il n'y a plus de jésuites ; donc il faut rétablir les jésuites." C'est la logique du *Conservateur*, des abbés Fayet et Lamennais.

Missionnaire. On lit dans le tome II de *l'Ermite en province*⁵, par M. de Jouy, ce passage : "Je n'accuse point les intentions des missionnaires dont l'objet est de condamner toutes les

¹ D'après l'article cité, la veuve de ce négociant suisse aurait été obligée d'emmener le corps de son époux dans sa voiture et d'aller jusqu'à Annonay pour y trouver un cimetière protestant où l'enterrer, *La Minerve française*, février 1819, t. 5, p. 25.

² Le prêtre aurait également argué de son absence totale de pratique religieuse depuis son arrivée dans la paroisse, *ibid.*, p. 26-27.

³ D'après l'article, le curé, après avoir refusé les derniers sacrements, et par conséquent la sépulture chrétienne, pour absence de pratique suffisante, aurait pratiqué une séance de flagellation du cadavre pour « commuer la peine de l'enfer en celle du purgatoire » avant de l'enterrer moitié dedans, moitié hors du cimetière... *ibid.*, p. 27.

⁴ Juan Acisclo de Vera y Delgado (1761-1818). Neveu du cardinal-archevêque de Séville et patriarche des Indes, Don Francisco Javier Delgado Venegas, il fut nommé archevêque *in partibus* de Laodicée en Phrygie et devint évêque auxiliaire de Séville en 1801, puis évêque de Cadix en mars 1815. Il fut président de la junte centrale à Séville durant la guerre contre la France. Voir R. Hocquellet, *Résistance et révolution durant l'occupation napoléonienne en Espagne*, op. cit. ; S. Eastman, *Preaching Spanish Nationalism Across the Hispanic Atlantic, 1759-1823*, [s.l.], LSU Press, 2012.

institutions qui sont dues au progrès des lumières et de nous ramener aux époques de la superstition et de l'ignorance. Mais, plein de respect pour leur saint ministère, je n'en soutiens pas moins que l'abus qu'ils pourraient en faire tendrait à recréer un État dans l'État, à ranimer les discordes civiles, à soulever de nouveau les passions révolutionnaires et à renverser la monarchie constitutionnelle." (Les 4 articles *Journal du Commerce* 4 février)⁶.

Plan de la Chronique religieuse. *Journal du Commerce* du 6 février. Long article en faveur du plan des rédacteurs de la *Chronique religieuse* contre Picot, l'abbé Fayet et les prétentions ultramontaines⁷.

Jésuites à Fribourg. L'influence des jésuites dans le canton de Fribourg, en Suisse, s'y est manifestée (comme on devait s'y attendre) avec les symptômes ordinaires, l'esprit de prosélytisme et l'intolérance. Plusieurs lettres de la Suisse, et plusieurs journaux sont d'accord sur ces faits qu'il importe de publier pour l'exemple des autres pays

p. 4. **1819. Février.**

au point où nous en sommes, il est impossible de cacher la vérité... aussi quelques cantons helvétiques, éclairés par cette récente expérience, ont pris des mesures pour empêcher les jésuites de déborder chez eux. Ces actes d'une prévoyante sagesse ont obtenu les suffrages de tous les bons citoyens de l'antique Helvétie (*Journal du Commerce* 7 février).

N° 470. 18^e vol. *L'Ami de la religion...* 10 février

Évangile médité. L'Évangile médité, distribué pour tous les jours de l'année, suivant la concorde des quatre Évangélistes. Nouvelle édition 2 vol. in 8° de plus de 800 p. 12 fr. V. tome XVI, p. 305, n° 411.

⁵ Étienne de Jouy, *L'Hermite en province, ou Observations sur les moeurs et les usages français au commencement du XIX^e siècle*, Paris, Pilet, 1818-1827, 14 vol.

⁶ En juillet 1817, le titre (existant depuis 1795) avait été racheté par les rédacteurs du *Constitutionnel* qui venait d'être interdit. Il fut publié sous le titre de *Journal du Commerce, de politique et de littérature* jusqu'en mai 1819. L'article en question conclut, après avoir cité le passage recopié par Rondeau, que le gouvernement doit s'occuper de « ces missions extraordinaires qui, au lieu de l'esprit religieux, ont excité le démon de la discorde » car « partout où l'Église ne gouverne pas l'État, c'est l'État qui doit gouverner l'Église », *Journal du Commerce, de politique et de littérature*, 4 février 1819, n° 35, p. 4.

⁷ Nul doute que cet article rassura notre ami : « Les ultra-royalistes cachent sous le trône les intérêts de l'aristocratie, et les ultramontains cachent sous l'autel les intérêts du sacerdoce. Ces observations me conduisent à la *Chronique religieuse*, qui ne cache rien, parce que la morale et la vérité n'ont eu de secrets à cacher que sous le despotisme du sceptre ou de l'encensoir, et que les jours de ce despotisme sont passés sans retour. [...] Attaquer avec l'Évangile toutes les superstitions dont on a si longtemps surchargé le christianisme, défendre la religion contre l'impiété qui rejette à la fois le dogme et la morale, et contre l'incrédulité qui admet la morale mais se refuse au dogme ; tel est le terrain sur lequel s'est placée la *Chronique religieuse*. [...] L'estime générale accordée à la *Chronique religieuse* est une puissante réponse à ces déclamateurs ultramontains qui, par la seule raison que leur ambition est déçue, leur orgueil humilié, leur avarice trompée, promènent dans tous les départements leur éloquence ambulante pour effrayer les simples d'esprit qu'ils ne veulent point éclairer [...] Je ne saurais terminer cet article sans recommander encore la lecture de la *Chronique religieuse* à tous les chrétiens qui croient à l'Évangile, à tous les Français qui aiment la Charte », *ibid.*, n° 37, 6 février 1819, p. 2-3.

Sagesse chrétienne. *M. Arvisenet, ses ouvrages.* p. 403. La sagesse chrétienne, ou traduction libre et abrégée du Sapientia christiana, de M. Arvisenet. 3^e édition 1 vol. in 12°, Troyes chez Gobelet. [En appel de note : *cette traduction est la même que celle qui a paru en 1817 sous le titre : Moyens de salut pour tous les chrétiens. Il a été fait mention de ces ouvrages dans un des n° s qui précèdent le 355^e.*]

Pain bénit. p. 405. *Projet sur les pains bénits*, par M. le marquis de Chambonas⁸, que le rédacteur réfute.

Régis, jésuite. p. 408. Sur Jean-François Régis⁹, jésuite, né en 1596, dans le bas Languedoc, et mort à la Louvesc, dans le Vivarais (où est son tombeau) le 31 décembre 1640. Canonisé en 1737.

Landerset. p. 410. Article contre les Opinions de M. Pierre de Landerset sur l'admission des Ligoriens et des jésuites prononcées le 16 janvier 1817.

Mission. Mission de Courte Fontaine près Besançon.

M. Lejeas. M. l'abbé Lejeas, ancien grand vicaire de Paris, nommé en 1809 à l'évêché de Liège, qui en 1811 avait obtenu les bulles, mais qui ne lui furent remises qu'en 1814, vient de consentir à renoncer à ses prétentions sur ce siège, à condition d'une pension de 6 000 fr du roi des Pays-Bas.

p. 5. 1819. **Février.**

Théologie morale. *Theologia moralis universa, autore P. Antoine*¹⁰, *editio novissima et nitida.* Avignon. 6 vol. 30 fr.

Cardinal de La Luzerne. *Dissertation sur les Églises catholiques et protestantes*, par le cardinal de La Luzerne. 2^e éd. 2 vol. 5 fr 50 c.

Rollin. *Éloge de Rollin*, par Mailler Lacoste¹¹, brochure 1 fr 50 c. chez Paschaud et Leclere.

⁸ Sans doute Scipion Charles Auguste Victor de La Garde de Chambonas (1750-1808), ami de La Fayette et dernier ministre des Affaires étrangères de Louis XVI, du 13 juin au 31 juillet 1792. Il avait publié en 1791 une *Adresse* à ses concitoyens, sur la réforme à faire dans la manière de rendre le *pain bénit*. Voir <http://gw3.geneanet.org/pierfit?lang=fr;p=achille+auguste+hector;n=de+la+garde+de+chambonas>, consulté le 31-01-2013. D'après l'article de l'ARR, l'auteur proposait de remplacer gâteaux et brioche par du pain ordinaire. Le rédacteur ironise sur cette volonté de corriger le luxe des églises « une chose si choquante, surtout après une révolution qui les a dépouillées complètement ! » et affirme que ce projet est une reprise de l'article « Pain bénit » de l'*Encyclopédie*. L'article en question allait bien plus loin, puisqu'il suggérait que de l'eau ferait aussi bien l'affaire. Voir ARR, t. XVIII, mercredi 10 février 1819, n° 470, p. 405.

⁹ Jean-François Régis (saint ; 1597-1640). Jésuite, il fut le missionnaire des campagnes, surnommé « l'Apôtre du Velay et du Vivarais ». Canonisé en 1737, il est le patron des jésuites de la province de France.

¹⁰ Paul-Gabriel Antoine (1679-1743). Jésuite, ancien professeur de théologie à l'université de Pont-à-Mousson, et auteur d'ouvrages spirituels.

¹¹ Pierre-Laurent Maillet-Lacoste (1778-*ap.* 1850). Né à Saint-Domingue, ancien élève de l'École Polytechnique, il fut professeur de rhétorique à l'académie puis au collège royal de Caen.

Grandeurs de J.-C. Discours sur les grandeurs de J.-C. et sa divinité, par le P. Monteinard¹²,
rel. minime. Brochure 1 fr 25 c.

Table des matières du 18^e vol.

Tableau de Saint Louis dans l'église de l'Assomption. La Boussole, livraison X du tome 1^{er}
(8 février), p. 444, se plaint avec assez de raison d'un tableau de Mademoiselle Dechaux,
nouvellement exposé dans l'église de l'Assomption, représentant Saint Louis qui reçoit d'un
ange le drapeau des croisés. Le 1^{er} voyage de ce saint roi en Égypte dans la 5^e croisade, et son
second voyage à Tunis lors de la 6^e croisade, ont eu l'un et l'autre des résultats trop funestes à
la France, pour qu'on fasse intervenir un ange apportant du ciel, de la part de Dieu, un
étendard qui devait assister à de si grandes infortunes. Le rédacteur de cet article, (où ne règne
pas le respect pour la religion), observe que c'est le pape Jean XII¹³, qui monta sur le siège de
saint Pierre en 956, n'étant âgé que de 18 ans, qui le 1^{er} prodigua l'emploi des indulgences
d'une manière affligeante. [En marge à gauche : *Jean XII, pape, indulgences.*]

Fanatisme de M. le dess. d'Aubuze. p. 455. Autodafé des œuvres de Voltaire fait après
vêpres par M. Le Romain, desservant d'Aubuze, département du Haut-Rhin, qui les saisit
dans la chambre d'un jeune homme, où il s'était introduit pendant son absence. Ladite
cérémonie fut auparavant annoncée en chaire au peuple fidèle.

p. 6. 1819. Février.

N° 471. Tome 19^e.

¹² Monteinard ou Monteinard, selon les notices, supérieur du couvent des Minimes de la Trinité-du-Mont, à Rome, *ARR*, t. XIX, mercredi 31 mars 1819, n° 484, p. 224.

¹³ Jean XII (937-964). Pape en 955, il fut déposé en 963. Il ne semble pas avoir eu une action particulière en ce qui concerne les indulgences, mais on retrouve cette accusation dans Voltaire : « Ce qui révoltait le plus les esprits, c'était cette vente publique et particulière d'indulgences, d'absolutions, de dispenses à tout prix ; c'était cette taxe apostolique illimitée et incertaine avant le pape Jean XII, mais rédigée par lui comme un code du droit canon. » *Œuvres complètes de Voltaire...: Essai sur les mœurs*, t. 3, Paris, Baudouin frères, 1827, p. 460. Rémission partielle ou totale des peines temporelles encourues pour un péché, l'indulgence, pratiquée dès le III^e siècle, n'était pas initialement conçue comme une rémission spirituelle, l'absolution relevant de Dieu seul. Tarifées sous l'influence de la législation germanique et des pénitentiels irlandais, les indulgences furent définies juridiquement au XII^e siècle (décrétale d'Alexandre III en 1172) et firent partie de l'arsenal d'affirmation de l'autorité pontificale dès les débuts de la réforme grégorienne. La promesse de salut aux croisés fit évoluer la théorie vers un effet spirituel de l'indulgence. Dévoyée peu à peu à la fin du Moyen Âge, la pratique des indulgences devint l'objet des contestations des grands mouvements de réforme, de John Wyclif à Jean Hus, jusqu'à Luther. La pratique fut néanmoins maintenue après la Réforme, surveillée par la congrégation des Indulgences organisée par Clément VIII. Elle devint un symbole négatif de l'autorité pontificale corrompue, J. Favier « Indulgences », in P. Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, op. cit., pp. 862-865 et 936-937 ; É. Jombart, « Indulgences », in A. Villien, É. Magnin, A. Amanieu, R. Naz (dir.), *Dictionnaire de droit canonique*, Paris, Letouzey et Ané, 1950, t. 5, p. 1331-1352.

Saint Herménégilde, prince martyrisé. Sur saint Herménégilde¹⁴, martyr, en Espagne, par U.A.T.D.L. Brochure in 8° 1 fr 25 cent.

M. Depping, Allemand, auteur d'une partie de l'Histoire générale d'Espagne¹⁵, (dont il n'a pas donné au public l'autre partie), en 1811, s'est permis d'injurier la mémoire de saint Herménégilde. Maubrun, rédacteur du *Journal des Débats*, en louant l'écrit de M. Depping, l'a imité. M. U.A.T.D.L., qui n'est autre que l'abbé Jarry, ancien chanoine de Liège, a cru devoir venger la réputation de ce saint martyr, qui eut la tête fendue d'un coup de hache le Samedi Saint, 13 avril 586 [*sic ; i. e.* 486], dans sa prison, pour avoir refusé d'embrasser l'arianisme, mais il s'était révolté contre son père, Leuvigilde [*sic*], et lui avait fait la guerre.

Église germanique, catholicisme à Georges-Town. p. 11. Sur l'Église d'Allemagne, et sur les progrès du catholicisme à Georges-Town.

M. Grégoire. p. 15. Contre M. Grégoire¹⁶.

Missionnaires. Dans la livraison 54 du t. V de *La Minerve*, février, p. 61, le rédacteur retrace le tableau des troubles que causent les missionnaires, soit dans les églises, soit sur les places publiques. À Sablé, département de la Sarthe, malgré le refus de l'autorité municipale et des habitants, conduits par trois bons ecclésiastiques, ils se sont emparés de l'église : il a fallu employer l'autorité de l'évêque pour les en faire déloger¹⁷.

¹⁴ Saint Herménégilde (mart. 486). Fils et héritier de Léovigilde, roi des Wisigoths, il refusa d'adopter l'arianisme de son père et fut exécuté sur son ordre à Pâques en 486. Lors de sa première conspiration contre son père et Manuel Godoy, le prince héritier d'Espagne, futur Ferdinand VII, prit Herménégilde pour nom de code (en référence au fils d'Espagne martyrisé), son père Charles IV étant Léovigilde et Godoy le comte de Sisebut, persécuteur d'Herménégilde. Le prince des Asturies fonda même l'ordre militaire de Saint Herménégilde et fit peindre le martyr par Vicente Lopez, J. Cames, *Marie-Louise roi d'Espagne : 1751-1819*, Paris, Editions L'Harmattan, 2004, p. 262.

¹⁵ *Histoire générale de l'Espagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*, Paris, D. Colas, 1811, 2 vol., par Georges Bernard Depping (1784-1853). Né à Munster mais installé tôt en France, il fut l'éditeur des *Œuvres complètes* de Fontenelle (1818), de La Bruyère (1820) et de Rousseau (1817), ainsi que de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, entre le cabinet du roi, les secrétaires d'État, le chancelier de France et les intendants et gouverneurs de province* (1850-1855). Historien et géographe, il publia plusieurs ouvrages de découverte et d'histoire (histoire des invasions normandes, histoire des juifs au Moyen Âge).

¹⁶ Parlant d'une *Notice biographique sur M. Grégoire, ex-sénateur*, qui aurait été largement distribuée en Moselle et aurait même provoqué un duel, le rédacteur souligne à plaisir que « malgré cet éclat, malgré la *Notice*, malgré le zèle des amis, l'ex-sénateur n'a point été élu » et continue plaisamment en se demandant « par quelle maladresse les électeurs de la Moselle se sont-ils privés d'un si digne interprète de leurs vœux ? ». Il développe ensuite sur ce « presque Père de l'Église » qui a détruit les ordres religieux, cet homme de douceur qui a « *condamné* » dans une lettre de Chambéry..., *ARR*, t. XIX, samedi 13 février 1819, n° 471, p. 15-16. Face à la montée des libéraux, la candidature d'un Grégoire, qualifié même par Rondeau d'ultra-libéral, ne pouvait que susciter une campagne dont on voit ici les premiers effets.

¹⁷ Les missions qui se multiplient, accompagnées d'actes d'expiation et d'imprécations contre la Révolution, ne vont pas sans troubles avec les autorités civiles et même ecclésiastiques. Ainsi que le souligne Ephraïm Harpaz « dans la patrie de Voltaire, il y a des oreilles toujours complaisantes pour toute dénonciation [...] de l'envahissement des missions [...]. Les abus, les empiètements et les prétentions de l'Église donnent l'éveil aux susceptibilités gallicanes comme protestantes [...] ». L'exemple de Rondeau, qui note scrupuleusement chaque mention de trouble lié aux missions montre combien, toujours selon Ephraïm Harpaz, « la vérité acquiert par la répétition des thèmes et l'insistance sur les abus une sorte de dimension psychologique en profondeur. L'écrit

M. Picard, prêtre. *D'autres racontent l'affaire différemment.* p. 62. Sur le refus de M. Picard, chapelain de l'hospice des femmes incurables, de rendre les honneurs de la sépulture chrétienne à Mademoiselle Charbonnier, ancienne religieuse de Saint-Mandé, près Vincennes, décédée le 5 janvier, âgée de 61 ans, sans avoir pu recevoir les sacrements. Le conseil général des hospices l'a destitué¹⁸.

Fanatisme. Un prêtre a dénoncé et fait arrêter un de ses paroissiens, le poursuivant de brigade en brigade, étant travesti en gendarme¹⁹.

Lettre des évêques au roi au sujet du concordat²⁰. p. 63. Sur la lettre que les évêques français ont adressée au roi, pour l'inviter à faire exécuter le concordat de sa pleine autorité. Le *Times*, journal anglais, l'a rapportée comme authentique et l'a réfutée (voyez la page 4, 5, juillet 1818).

p. 7. **1819. Février.**

Missionnaires prodiguent les indulgences. L'abus des indulgences est porté à son comble, surtout par les missionnaires. Relativement aux chapelets qu'ils vendent à leur profit, ils déclarent aux fidèles crédules qu'ils sont autorisés par le Saint-Père à y attacher des indulgences. Mais ils recommandent aux personnes qui s'en procurent et qui les font bénir avec indulgences, que ces chapelets n'aient point de grains en verre, parce que si ces grains venaient à se casser, par la chute du chapelet, les indulgences s'envoleraient. À Compiègne, où ce propos a été dit dans l'église, le peuple l'a couvert de ris et de huées.

Croix érigées sur les grandes routes. Le 13, un mémoire est parvenu au ministère de l'Intérieur, rendant plainte au sujet d'une croix érigée par les missionnaires sur une grande route. La croix et le Christ peint en couleur de chair, sont d'une dimension énorme. Le Christ a [blanc] pieds de haut. Une diligence publique passe : les chevaux sont effrayés par ce spectacle, prennent le mors aux dents, et la diligence a été renversée.

est vite franchi entre les faits isolés et leur identification avec les projets de tout un parti », *L'école libérale sous la Restauration : Le Mercure et la Minerve (1817-1820)*, Genève, Droz, 1968, p. 145. La mission de Sablé, confiée par l'évêque aux jésuites de Laval, fut dénoncée par le maire dès qu'elle fut annoncée, au prétexte qu'elle devait être menée par des prédicateurs interdits par la loi. Tout en défendant la légitimité de son autorité, l'évêque suspendit la mission en attendant l'avis du ministère : arrivés le 15 janvier, les missionnaires quittèrent Sablé le 19. Ernest Sevrin la présente comme un premier essai d'interdiction légale des missions. Les faits concernant la mission de Sablé avancés par la *Minerve* et le *Constitutionnel* furent démentis par une lettre du clergé de Sablé publiée dans l'*Ami de la religion*, t. XIX, samedi 6 mars 1819, n° 477, p. 112 ; E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 305-310.

¹⁸ D'après l'article de la *Minerve*, le chapelain se serait ainsi vengé de ce que les pensionnaires de l'hospice des femmes incurables faisaient leurs dévotions à l'église des Missions Étrangères, *La Minerve française*, t. 1, p. 62-63.

¹⁹ *Ibid.*, p. 63. « Dieu nous préserve de la gendarmerie en rabat ! » conclut l'article.

²⁰ Voir cahier X, note 289.

Persécution dans le diocèse de Vannes. M. Bausset, évêque. Dans le diocèse de Vannes, la persécution s'élève au sujet de l'excellent ouvrage de M. Mahé, chanoine titulaire de la cathédrale, intitulé : Dialogues sur la grâce efficace par elle-même, entre Philocarius et Alethozete. Plus de trois conseils ont été tenus chez l'évêque à ce sujet, et sur le chanoine. On menace d'interdire tous les prêtres qui liront et auront chez eux cet écrit.

Indépendance du clergé. Lamennais. La 17^e livraison du tome 2 du *Conservateur* (février) contient, p. 145... l'écrit de M. l'abbé F. de Lamennais, intitulé : “*Sur la prétention de l'autorité civile de forcer le clergé à concourir à l'inhumation de ceux à qui les lois de l'Église défendent d'accorder la sépulture ecclésiastique.*” Tels que les duellistes, les suicidés. J'approuve les raisons, mais je rejette les prétentions de M. l'abbé que le clergé et les lois ecclésiastiques de discipline extérieure soient indépendantes de l'autorité civile. Le 5 février le clergé de l'Assomption a reçu le corps de Saint-Marcellin²¹, fils naturel de M. Fontanes, blessé à mort le 1^{er} dans un duel au pistolet et mort le 3 vers 10 h soir (*Le Conservateur*, 19^e livraison).

p. 8. **1819. Février.**

Apostrophe des Annales au clergé de France. Le clergé français n'est pas bien traité dans les Archives politiques, philosophiques et littéraires²², journal qui paraît tous les mois depuis le 1^{er} juillet 1817. On y lit ces apostrophes (novembre, tome V, p. 26) :

“Enflammez toutes les passions, adressez-vous à tous les genres de ressentiments, faites appel à toutes les sortes de fanatisme, et ensuite dites sans crainte : C'est nous qui sommes le Christ.”

“Rien à demi. Il faut que vous soyez parmi les hommes un parti ennemi, ou une portion éminemment utile de la société ; riches du monopole de l'ignorance, ou infatigables dispensateurs de tout ce qui peut servir aux progrès du genre humain vers le bonheur et la perfection. Une sainte morale est encore dans vos mains, de pieuses habitudes tournent encore les yeux vers vous ; il ne vous fallait que l'amour de la vérité, et l'on venait encore vous la demander ; mais vous l'avez repoussée, vous l'avez combattue, et elle marche sans vous, malgré vous et contre vous.”

Extrait du *Conservateur*. 19^e livraison du t 2, p. 257.

²¹ Jean-Victor Fontanes de Saint-Marcellin, dit Saint-Marcellin (1791-1819). Officier et jeune auteur prometteur, le fils naturel de Fontanes fut tué en duel pour une querelle politique.

²² *Archives philosophiques, politiques et littéraires*, publiées par Royer-Collard et Guizot, juillet 1817-décembre 1818, 5 vol. ; E. Hatin, *Bibliographie historique, op. cit.*, p. 334.

Malheureusement, il y a du vrai dans cette apostrophe au clergé. *La Boussole*, liv. XII du tome I, p. 534, cite ce passage.

D'autres ouvrages paraissent contre la religion, entre autres, La manifestation de l'esprit de vérité, par M. Dumesnil²³ (Alexis).

Extrait des *Lettres normandes*, tome V^e, lettre III, 6 février, p. 112.

Petit séminaire de Picpus, son régime, v. p. 17, 26. J'ai reçu la lettre suivante, dit le rédacteur, dont je ne garantis point l'authenticité (tous ceux qui connaissent le régime de la maison de Picpus²⁴ depuis quelques années ne doutent point de la vérité des faits énoncés dans la lettre, dont suit la teneur)

“Messieurs, j’ose prendre la liberté de vous faire part de quelques renseignements que l’on m’a transmis sur le régime intérieur d’une institution de Paris qui est en même temps couvent de femmes, séminaire et collège.

p. 9. **1819. Février.**

Je vais vous rapporter en substance ce qui se passe dans cette communauté, et vous verrez s’il ne serait pas à propos de signaler de pareils abus.”

On attire des provinces les jeunes gens pauvres, par l’appât d’une éducation gratuite. Lorsqu’ils sont à Paris (rue Picpus, faubourg Saint-Antoine), on veut les forcer à faire des vœux, dont voici la formule : “Moi, frère N, fais, entre les mains de notre révérend Père, mes vœux de chasteté, de pauvreté, d’obéissance, comme zéléateur du Sacré Cœur de Jésus et de Marie, au service desquels je veux vivre et mourir.

On fait deux fois par semaine ce qu’on nomme la coulpe, qui consiste à déclarer à haute voix, devant tous ses camarades, ses fautes, et celles que l’on sait sur le compte des autres.

Ceux qui ont fait leurs vœux sont obligés de dire au supérieur, sous peine de péché mortel, ce qu’ils savent sur le compte de leurs camarades, lors même que ce serait leur frère, et qu’il leur aurait dit cela en confidence (quelle affreuse inquisition qui favorise la délation).

²³ Alexis Dumesnil (1783-1858). Né à Caen dans une vieille famille de magistrats, lieutenant dans l’armée de Vendée à 15 ans, il se soumit lors de l’expédition de Hoche et passa dans l’armée de Moreau à 17 ans. Mal vu sous l’Empire, il renonça à la carrière des armes et se tourna vers la littérature. Il publia notamment en 1810 et 1811 *l’Esprit des religions* et *l’Esprit de la Vérité*. Rallié en 1814, incarcéré durant les Cent-Jours, il glissa dans l’opposition par antijésuitisme. Condamné en 1823 pour des articles dans *L’Album*, il fut surtout connu pour ses *Jésuites tricolores* (1830) et ses *Mœurs politiques au XIX^e siècle* (1830). Il publia également en 1813 un *Éloge de Blaise Pascal*.

²⁴ Le séminaire de Picpus était celui de la congrégation des prêtres des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie fondée par l’abbé Coudrin (voir note suivante).

Dès qu'ils sont dans cette communauté, les jeunes gens n'ont aucune communication directe avec leurs parents, toutes les lettres qu'ils reçoivent, et celle qu'ils leur écrivent, dans lesquelles il est question de leur état, étant interceptées.

On assure que le supérieur a reçu directement de Rome une bulle du pape qui l'autorise à établir cette espèce de couvent.

Lorsque le supérieur sait que quelques jeunes gens ne paraissent pas disposés à faire leurs vœux pour s'attacher à cette communauté, il les chasse sans leur rien donner. J'en ai vu plusieurs de ces infortunés, qui se trouvaient sur le pavé de Paris sans aucune espèce de

p. 10. *1819. Février.*

ressource, et ne pouvaient entrer dans aucune des pensions de la capitale, le supérieur de la communauté qu'ils venaient de quitter ayant eu le soin de les noircir auprès de tous les chefs de ces institutions.

Sous l'autorité du même supérieur, dans la même maison et sans que rien les sépare, se trouve un couvent de femmes.

Je tiens les détails que j'ai l'honneur de vous transmettre de plusieurs personnes différentes, qui toutes se sont accordées sur les mêmes points. Quant à ce qui concerne l'amalgame des abbés, des femmes et des écoliers, j'en ai été moi-même témoin."

J'ajouterai aux détails consignés dans cette lettre, que M. Chabot, ancien évêque de Saint-Claude, et nommé à l'archevêque de [Auch], réside depuis longtemps dans cette communauté; que M. Coudrin²⁵ en est le supérieur. 2° que selon le dire de quelques personnes, cette association est établie en partie dans le plan de travailler au renversement des libertés de l'Église gallicane. 3° que d'après les bulles du pape, l'évêque prétend avoir droit d'ordonner des prêtres sans l'autorisation des ordinaires. 4° qu'en 1817, le supérieur prétendit que les jeunes gens pouvaient faire leur première communion dans l'église de la communauté, sans l'autorisation du curé de Sainte-Marguerite, de qui dépend cette maison, à raison qu'elle

²⁵ Pierre-Marie-Joseph Coudrin (1768 -1837). Ordonné clandestinement en 1792, il eut une vision qui l'appela à fonder un ordre ayant pour mission de diffuser le message de « l'amour inconditionnel de Dieu manifesté par le Cœur de Jésus et Marie, et pour trouver la miséricorde de Dieu à travers l'adoration du Saint-Sacrement ». La congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement de l'autel, couramment appelée congrégation des Sacrés-Cœurs, fut officiellement créée à Poitiers en 1800, en collaboration avec Henriette Aymar de Chevalerie (1767-1834). L'abbé Coudrin acquit les terrains de l'ancienne communauté de Picpus et y fonda un collège et un séminaire qui devinrent bientôt le siège principal de la congrégation, dont les constitutions furent approuvées par la bulle pontificale du 10 janvier 1817. Outre la propagation de la dévotion aux Sacrés-Cœurs, leur action porta au début sur l'éducation des enfants pauvres et sur la création de séminaires, puis dans les missions. Voir *Les Religieuses des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du très saint Sacrement de l'autel (Picpus)*, Paris, Letouzey et Ané, 1924; A. Lestra, *Le père Coudrin, op. cit.*

porte le titre de séminaire ; que le curé voulut soutenir son droit, et forcer les jeunes gens à venir faire leur première communion dans son église paroissiale ; que l'affaire a été soumise à la décision des grands vicaires J'ignore celle qu'ils ont portée.

p. 11. *1819. Février.*

J'ajouterai encore que depuis près de deux ans, des jeunes gens de ce prétendu séminaire se sont permis de dire, ou ont révélé que dans cette communauté on y appelait le roi un jacobin, parce qu'il ne faisait pas exécuter le concordat de 1817.

Dieu sait les sourdes menées du clergé pour parvenir à des fins qu'il ne faut pas être bien fin pour les deviner.

Fanatisme. Il est certain que dans plusieurs endroits du royaume, on ne prie plus pour le roi : c'est un jacobin.

Idem en Piémont. Les prêtres ont repris toute leur influence dans le Piémont et la Savoie. Ils se sont emparés exclusivement de l'état civil. Ils exercent sur les familles une surveillance inquisitoriale, dénoncent, sous divers prétextes, à l'autorité, les individus qui s'attirent leur mécontentement. Les choses sont parvenues à un tel point que pour obtenir un emploi, il faut un certificat du curé de sa paroisse. Une pareille pièce est également nécessaire pour faire délivrer un passeport (*Lettres normandes, idem, p. 109*).

Jésuites à Forcalquier. Dans la séance du 8 février, Chambre des députés, d'après la pétition du Sieur Petit, de Forcalquier, il est constant qu'il y existe un petit séminaire, dont tous les professeurs sont étrangers de naissance à la France, et qu'on se refuse d'y recevoir les externes de la ville, quoique le local soit fourni par la commune avec un secours annuel de 2 000 fr.

Abbé Fayet. M. Fayet a quitté l'œuvre et la société des Missions de France, pour consacrer sa plume au *Conservateur*.

Frayssinous. M. Frayssinous qui convertit les vérités en opinions, finit par devenir un vrai philosophe, donnant plus à la raison qu'à la Révélation.

p. 12. *1819. Février.*

Doctrines superstitieuses des abbés Fayet et de Lamennais. Le *Journal du Commerce* du 9 février reproche à M. l'abbé de Lamennais et à l'abbé Fayet, les doctrines superstitieuses et intolérantes qu'ils professent à la place de la charité qui console et de la vraie religion, amie de la paix et de la justice. Ce sont des intérêts purement temporels qui remplissent leurs cœurs d'amertume et leurs écrits de fiel...

N° 472. *L'Ami de la religion*... 17 février

Sur M. Imbertier, évêque d'Autun. p. 25, notice sur M. Fabien Sébastien Imberties, évêque d'Autun, qui fut jésuite jusqu'à la suppression de sa Société, qui, dit Picot, succomba en France sous les coups de deux partis puissants (les philosophes et les Parlements).

Désintéressement des missionnaires. Il m'a été assuré que les missionnaires avaient en 1816 recueilli 40 000 fr à leur profit de la mission de Bordeaux.

Scission du clergé bavarois, v. p. 13. On craint une scission parmi les catholiques, membres de la Chambre des députés bavarois. M. Gebattel²⁶ [*sic*], chanoine de Wurzburg, nommé par le roi archevêque de Munich, a inopinément rétracté le serment de fidélité à la constitution qu'il avait prêté entre les mains de S. M. On attribue cette démarche à l'influence des zélés ultramontains. On lui a renvoyé sa rétractation pour qu'il la révoquât ou qu'il se démit de l'épiscopat. *Journal du Commerce* 10 février.

Députés allemands envoyés à Rome. M. Schmitz de Grollenburg²⁷ [*sic*], conseiller d'État de Wurtemberg, et M. Koenig, conseiller de légation, sont partis de Stuttgart pour Rome. Ils se réuniront, en passant par Fribourg, à M. de Turckheim²⁸, ministre de Bade. Leur mission a pour but la conclusion d'un concordat (*idem*).

²⁶ Lothar Anselm von Gebattel (1761-1846). Ordonné prêtre à Würzburg en décembre 1796, il fut nommé archevêque de Munich (précisément München und Freising) en 1818 mais ne fut sacré qu'en novembre 1821, après être revenu sur sa rétractation.

²⁷ Franz Edmund Joseph Ignatz Philipp Bartholomaeus Freiherr von Schmitz-Grollenburg (1776-1844). Conseiller aulique à Salzbourg en 1797 après des études de droit dans les universités d'Erfurt et Göttingen, chambellan en mai 1801, il fut le représentant des maisons princières Hohenzollern-Aremberg de 1801 à 1806. Gouverneur général du département de la Sarre en mai 1815 à Kreuznach, puis à Trèves à partir de juin, il devint directeur de service à Coblenz en mars 1816, puis vice-président du gouvernement à Trèves en 1817 et préfet de Düsseldorf de mai 1818 à sa mise en retraite en mars 1831, <http://www.saarland-biografien.de/Schmitz-Grollenburg-Franz-Edmund-Ignatz-Philipp-Bartholomaeus-von>, consulté le 7-02-2013. D'après Johann Adam Möhler, les délégués avaient pour ordre de présenter à Rome « un ultimatum invariable » auquel le cardinal Consalvi répondit le 10 août 1819 dans son *Exposition des principes de Sa Sainteté*. Il y rejetait les projets de l'assemblée de Francfort comme anticatholiques. Rome maintint le siège de l'archevêché à Mayence et ne donna la bulle de conscription que le 16 août 1821, J. A. Möhler, P. Bélet (trad.), *Histoire de l'Église*, Paris, Gaume, 1868-1869, t. 3, p. 383-384. Pour une histoire complète des négociations entre Rome et Francfort, voir D. Burkard, *Staatskirche, Papstkirche, Bischofskirche: die "Frankfurter Konferenzen" und die Neuordnung der Kirche in Deutschland nach der Säkularisation*, Rome ; Fribourg ; Vienne, Herder Verlag, 2000.

²⁸ Jean de Turckheim [ou Johann von Turckheim] (1749-1824). Né à Strasbourg, il y fut licencié en droit en 1771 et devint avocat tout en exerçant diverses charges dans la municipalité. Député du Tiers en 1789, il fut un partisan modéré de la Révolution mais donna sa démission le 24 novembre 1789 et retourna à Strasbourg où il succéda à Dietrich comme maire. Opposé à l'abolition de la monarchie, il quitta la France et s'installa dans ses terres outre-Rhin. Représentant de plusieurs princes allemands à la diète de Francfort en 1793, ministre plénipotentiaire du grand-duc de Hesse en 1806, il devint l'historiographe de la famille de Hesse-Darmstadt, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 459. On jugera de son opinion sur les rapports de l'Église d'Allemagne avec Rome dans ce commentaire inséré dans une notice sur Bertholde III, Landgrave du Brisgau : « Le traité honteux que l'empereur fut obligé de conclure à Worms pour prix de sa réconciliation avec le St-Siège, par lequel il assura la libre élection aux chapitres, affranchit les terres du pape de la suzeraineté de l'empire et ne se réserva que l'investiture du temporel avec le sceptre et la décision des élections douteuses ; ce fut là le premier concordat germanique », *Tablettes généalogiques des illustres*

Juif partisan de l'avènement visible de J.-C. Il a paru en Espagne un ouvrage en 3 vol. intitulé : *La venue du Messie dans sa gloire et sa majesté*, par Juan Josaphat Ben Ezza, juif. L'Inquisition s'en inquiète. L'auteur admet peut-être le règne intermédiaire de mille ans.

p. 13. **1819. Février.**

Concordat bavarois. Le concordat bavarois sera soumis à la discussion et à l'approbation de la Diète. Le roi et le ministère sont disposés à s'opposer à toutes les atteintes que le nonce et le parti ecclésiastique tenteraient de porter aux lois constitutionnelles et religieuses. &c. &c. *Journal du Commerce* 11 février.

Population des sectes religieuses en Europe. La population actuelle de l'Europe s'élève à 177 221 600 individus, considérés sous le point de vue religieux :

2 100 chamans

1 179 500 juifs

3 607 500 mahométans

174 432 500 chrétiens, dont 98 229 100 catholiques et 41 898 500 protestants. &c.&c. *Journal du Commerce* 10 février.

Persécution et refus de sacrement. Dans le département de l'Yonne, à Saint-Fargeau, ville près Auxerre, le curé refuse les sacrements aux religieuses bénédictines, parce qu'elles refusent de se soumettre à la défense de lire les *Réflexions morales* du P. Quesnel²⁹. Celles-ci ont adressé une pétition à la Chambre des députés (séance du 17 février J. 18) pour lui déférer cette interdiction des sacrements.

Éducation publique pour les protestants. La séance de la Chambre des députés du 15 février, lundi, a été très intéressante par la discussion de la pétition de 70 chefs de famille de

maisons des ducs de Zäringen, margraves et grands-ducs de Bade, Darmstadt, chez Charles-Guillaume Leske ; Paris et Strasbourg, chez Treuttel et Würtz, 1810, p. 51.

²⁹ Pasquier Quesnel (1634-1719). Entré à l'Oratoire en 1657 après de brillantes études à la Sorbonne, ce théologien janséniste publia *Le Nouveau Testament en français avec des Réflexions morales sur chaque verset* (Paris, 1687-1692) qui fut condamné par la bulle *Unigenitus*. Il avait quitté la congrégation lorsqu'on avait imposé la signature d'un formulaire de doctrine en 1684 et était parti rejoindre Antoine Arnauld exilé à Bruxelles. Quelques années après la mort d'Arnauld, devenu la tête de file du mouvement janséniste, il se réfugia à Amsterdam. Voir J. Tans, L. Ceyssens, « Pasquier Quesnel (1634-1719). Autour de l'Unigenitus » in *Ephemerides theologicae Lovanienses*, 59, fasc. 4, déc. 1983, p. 201-266 ; J. Tans, *Pasquier Quesnel et le jansénisme en Hollande*, Paris, Nolin, 2007. Des ouvrages aussi connus que les *Réflexions morales* étaient ce qu'on pourrait appeler des "marqueurs de jansénisme" et furent pourchassés comme tels. Jusque tard dans le XIX^e siècle, beaucoup d'argent fut dépensé pour racheter les livres de "l'ennemi" et les détruire, ou pour sauver de la destruction les "bons livres" qui étaient menacés : « Je savais en effet que les ennemis de Port-Royal achètent ses livres pour les brûler, et on m'avait signalé jadis à Notre-Dame un chanoine nommé Bucaille qui avait entre les mains des fonds laissés par une dévote pour être affectés spécialement à cet usage. » *Souvenirs d'Augustin Gazier*, ms non coté, BPR, note de la p. 151. Ce fut sans doute le même état d'esprit qui amena les sœurs Sophie et Rachel Gillet, en charge de la bibliothèque de Port-Royal à la mi-temps du XIX^e siècle, à envoyer de nombreux documents à Utrecht, vraisemblablement pour les mettre à l'abri.

protestants qui demandent le bienfait de l'instruction publique pour leurs enfants. La pétition a été renvoyée au ministère de l'Intérieur, et les faits énoncés par Voyer d'Argenson³⁰ au dépôt des renseignements. V. *Journal du Commerce* 16.

Clergé bavarois, v. p. 12. Les évêques bavarois ont renoncé à leur opposition ouverte contre la charte, et sont entrés dans la Diète. On dit que la Cour de Rome a désavoué la conduite de son nonce en Bavière (*id.*, *Supplément*).

Mariage. Le roi de Prusse a improuvé le refus de la bénédiction du mariage d'un protestant avec une catholique... (*Idem*).

Fayet et indépendance du clergé. Le rédacteur de *La Boussole*³¹, liv. 7^e, t.1, p. 308, relève M. l'abbé Fayet, qui, dans le *Conservateur*, veut que le clergé et les lois de l'Église soient indépendantes de celles de l'État, et veut que le clergé soit un ordre dans l'État, dépendant seulement de Rome.

Mission à Valence, v. p. 21. *Idem*, p. 318, sur une mission faite à Valence par 8 à 10 prêtres dans le mois de novembre 1818. M. Guyon en était le chef³². À la suite, avis du rédacteur au clergé lui expliquant ce qu'est la vraie religion.

p. 14. 1819. **Février**.

Scène scandaleuse. Fanatisme. Missionnaires. Dans la onzième livraison de *La Boussole*, du 12 février, on lit, non sans affliction, un démêlé entre deux curés de paroisses peu éloignées de Paris, p. 494, et p. 498, que des curés menacent d'excommunication leurs fidèles qui liraient les ouvrages, brochures, où les principes constitutionnels et libéraux sont professés ; que les missionnaires se sont chargés de répandre le *Conservateur* à 1 fr pièce.

Fanatisme du 1^{er} vicaire de Saint-Louis en l'Île. Ceci me rappelle le zèle fanatique de M. [Jean-François Dronchat], 1^{er} vicaire de la succursale de Saint-Louis en l'Île, qui après son prône et être descendu de chaire, y remonte très précipitamment, rassemble ses auditeurs déjà

³⁰ Marc-René-Marie de Voyer de Paulmy d'Argenson (1771-1842). Aide-de-camp de Lafayette jusqu'à ce que celui-ci émigre en 1792, il vécut retiré pendant la Révolution et le Directoire. Préfet des Deux-Nèthes (Belgique/Pays-Bas) de 1809 à 1813, il démissionna après avoir refusé d'exécuter un ordre qu'il jugeait illégal et se retira en Alsace. Il refusa une préfecture en 1814, fut représentant de Belfort à la Chambre des représentants pendant les Cents-Jours, député du Haut-Rhin à la Chambre introuvable où il siégea avec la minorité. Réélu en 1816, 1817, 1822 et 1828, il fut un ardent défenseur de la Charte puis un partisan de la révolution de Juillet. Député du Bas-Rhin en 1831, il siégea encore à gauche avant de se retirer après son échec de 1834, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, t. 5, p. 549-550.

³¹ *La Boussole politique, administrative et littéraire*, publiée du 15 décembre 1818 au 19 juin 1819.

³² Menée en novembre-décembre 1818 par les missionnaires de France dirigés par l'abbé Guyon, la mission fut rapidement dénoncée comme inquiétante par les autorités locales. Ernest Sevrin voit dans ces rapports alarmistes la volonté de flatter le gouvernement et affirme que Decazes choisissait les passages les plus négatifs pour les insérer dans le Bulletin de la police présenté hebdomadairement au roi. Terminée le 29 décembre, cette mission fut également marquée par la rétractation publique de Marbos, ancien évêque constitutionnel de la Drôme devenu conseiller de préfecture à Valence, E. Sevrin, *Les missions religieuses*, *op. cit.*, t. 2, p. 165-169.

dispersés, les fait se rasseoir pour leur dire ces importantes paroles : lisez, mes frères, lisez le *Conservateur*... Le fait est arrivé très certainement en janvier dernier.

Mandement des grands vicaires pour le Carême. Le 21 février, dimanche de la Quinquagésime, on a lu dans les paroisses de Paris le mandement de MM. les grands vicaires pour le Carême. On y déclame contre l'impie philosophie, on y retrace le tableau des horreurs de la Révolution, on y brave ses écrits modernes, et l'on finit par s'élever contre la doctrine des personnes instruites qui, distinguant le contrat de mariage d'avec le sacrement, veulent que l'autorité civile puisse établir les empêchements dirimants au mariage. On y dit que le mariage des citoyens est un sacrement ! Que le concile de Trente a établi l'Église seule autorité compétente pour opposer les empêchements, que c'est le sentiment du pape et des évêques légitimes, c. à d. qui ont été institués par lui. On réimprimera le mandement desdits grands vicaires sur cette question, imprimé en 1817. Il sera envoyé aux curés.

MM. les grands vicaires et les évêques craignent que si le sentiment opposé venait à prévaloir, la riche mine des dispenses ne tarît.

p. 15. **1819. Février.**

Missions. Le 2^e cahier du tome II de la *Chronique religieuse* contient un intéressant article sur les missions. Les missionnaires ne sont pas seulement des jongleurs et des baladins, mais encore ils professent des hérésies pélagiennes, surtout l'abbé Fayet³³.

Rétractation. Un autre article sur la rétractation.

N^o 473. *L'Ami de la religion*... 20 février

Cité de Dieu de s. Augustin. La *Cité de Dieu*, de saint Augustin, traduite en français. Nouvelle éd. rev. et corr. 3 vol. in 8^o 18 fr. À Besançon.

Le rédacteur le loue et sa doctrine qui a toujours été en grande autorité dans l'Église : elle est un dépôt sûr et fidèle de la tradition. Les conciles, les papes, les docteurs, l'Église entière en ont fait la règle de leurs décisions ; et les sectaires eux-mêmes l'invoquent en leur faveur. Le rédacteur entend sûrement par sectaires les vrais hérétiques, et non les prétendus jansénistes qui défendent contre les jésuites et les sulpiciens la doctrine de ce saint sur la grâce efficace par elle-même.

³³ Si une grande partie de l'article porte effectivement sur le pélagianisme dénoncé des missionnaires quant au salut des enfants morts sans baptême, des enfants d'hérétiques et des infidèles, il insiste également sur l'engagement politique des missions qui contrevient à la prescription matthéenne (XXII,21) : « Se mêler en chaire de parler politique, ce n'est plus le langage du code sacré que J.-C. a donné à son Église. Ce n'est plus parler en son nom ; c'est substituer la parole de l'homme à celle de Dieu ; c'est s'exposer à faire déverser sur celle-ci le mépris que celle-là ne mérite que trop souvent. C'est mettre la religion en danger. Et voilà ce que nos missionnaires ne craignent pas de faire », *Chronique religieuse*, t. 2, p. 29.

Sa vie. Saint Augustin est né à Tagaste, le 13 novembre 354. Il se convertit l'an 386, dans sa 32^e année, et fut baptisé par saint Ambroise le Samedi Saint 587. En 395, il fut fait, malgré lui, coadjuteur de Valere, évêque d'Hippone, et lui succéda en 396. Il y mourut le 28 août 430, à l'âge de 76 ans, lorsque la ville était assiégée par les Vandales qui s'en emparèrent l'année suivante.

Augustin commença son traité de la *Cité de Dieu* en 413 et l'acheva en 426. Son style est plus abondant que précis, a plus de facilité et de naturel que de correction.

Lambert, trad. de la Cité de Dieu. Les nouveaux éditeurs ont suivi la traduction de Lambert³⁴ publiée à Paris, en 1675, avec de légères corrections. Le rédacteur est fâché que les éditeurs aient fait en peu de mots l'éloge de Lambert, en disant qu'il fut lié avec MM. de Port-Royal, et qu'il demeura quelques temps dans leur maison. Ce compliment n'est-il pas quelque peu excessif dans sa généralité. MM. de P.R. ont levé l'étendard de l'opposition contre l'autorité ecclésiastique³⁵.

p. 16. **1819. Février.**

Association. Nouvelle Association en l'honneur du Bon Pasteur, pour demander à Dieu le salut des pécheurs, par M. Marguet³⁶, curé de Bouillon [au-dessus de la ligne : Nancy] de 143 p., avec l'approbation de l'évêque de Metz, et l'autorisation de S. S. par un rescrit du 4 août 1817. En 1816, est mort à Nancy M. Doré³⁷, prêtre pieux.

De Broglie évêque de Gand. L'autorité civile s'oppose cette année à la publication et à l'affiche du mandement de M. l'évêque de Gand (de Broglie qui est toujours retiré à Beaune,

³⁴ Pierre Lambert (1636-1710). Ancien élève des Petites Écoles, proche d'Antoine Le Maistre, il se consacra essentiellement à la traduction des œuvres des Pères de l'Église, notamment *La Cité de Dieu* en 1675. Des erreurs orthographiques l'ont fait confondre avec Florentin Lambert, marchand libraire rue Saint-Jacques, J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, pp. 576 et 685.

³⁵ Il s'agit évidemment d'une citation de l'article, et non d'un commentaire de Rondeau.

³⁶ Jacques Marguet (1789-1869). Ordonné prêtre à Metz en 1814, il était chapelain de l'hospice de Sedan lorsque sa confrérie fut confirmée par le rescrit mentionné. Curé de Bouillon en décembre 1817, chanoine de Nancy en 1825, il fut vicaire général en 1843 et supérieur du grand séminaire en 1845. Actionnaire de *l'Univers* en 1838, membre correspondant de l'Institut historique depuis 1835, de tendance gallicane très hostile à Rohrbacher, il publia également un *Essai sur le blasphème* (1825) et une *Réfutation de la Bible enfin expliquée de Voltaire* (1826). Lui est également attribué en 1856, sous le pseudonyme d'abbé Daux, un curieux ouvrage sur les *Discussions religieuses dans les voitures publiques, les bateaux à vapeur et les wagons de chemin de fer* (Nancy), dans lequel il est mentionné comme vicaire général de Buffalo, B. Stelly, *Dictionnaire des prêtres de Nancy et de Toul*, <http://www.bdnancy.fr/dictionnaire.htm#M>, consulté le 02-07-2015.

³⁷ Pierre Doré (1733-1816). Jésuite, il fut le directeur en clandestinité des dames bénédictines de Saint-Nicolas-de-Port près de Nancy en 1793, puis l'aumônier de la Doctrine chrétienne à Nancy. Auteur de plusieurs recueils de cantiques (1785, 1813) et de *Fables morales*, il fut le premier traducteur en français des *Visites du Saint-Sacrement* d'Alphonse de Liguori en 1772, *ibid.*, <http://www.bdnancy.fr/dictionnaire.htm#D>, consulté le 02-07-2015 ; J. Delumeau, F. Bourdeau (dir.), *Alphonse de Liguori, op. cit.*, p. 373. L'article de l'ARR indique qu'il aurait soutenu avant sa mort la fondation de la confrérie en question. Il est rare, et surprenant, de voir Rondeau louer la piété d'un jésuite ! Mais le savait-il ?

Côte d'Or). Selon les lois sur royaume des Pays-Bas, sa mort civile ne peut être prononcée qu'après cinq ans de bannissement (page 41).

Bible de Le Gros, nouvelle édition. p. 45. Prospectus d'une nouvelle édition de la Bible par M. Th. Desoër³⁸, qui suit la traduction de M. Le Gros³⁹. Le rédacteur reproche à l'éditeur sa réimpression des œuvres de Voltaire, et sa lettre aux grands vicaires de Paris en 1817. Il se déchaîne ensuite contre M. Le Gros, né à Reims en 1675, qui fut persécuté pour son opposition à la constitution *Unigenitus*. Il dit que sa traduction, quoique différente de celle de Mons et de Sacy, s'en approche néanmoins beaucoup dans les endroits où celles-ci ont cherché à insinuer les erreurs du temps. Picot y professe le pélagianisme⁴⁰.

N° 474. *L'Ami de la religion...* 24 février

L'abbé Le Gris-Duval. Notice sur Michel Le Gris-Duval (brochure in 8° de 32 p. 75 cent.), né le 16 août 1765, à Landernau, diocèse de Saint-Pol-de-Léon, en Bretagne. Son père, Jean-Marie Le Gris, sieur Duval. (p. 51. Le séminaire de Saint-Sulpice est le plus renommé pour la pureté de la doctrine et pour l'esprit sacerdotal). Il fut ordonné prêtre le 20 mars 1790. Le 20 janvier 1793, il se présenta à la Commune de Paris, à la nuit, pour offrir à Louis XVI les secours de la religion. Il est décédé le 18 janvier dernier. Il fut un prêtre respectable, plein de zèle pour les bonnes œuvres.

Clergé, Église de Bavière. Dès l'ouverture des États de Bavière, les ecclésiastiques qui s'étaient rassemblés autour du nonce à Munich, sont retournés chez eux. *Journal du Commerce* 18 février.

³⁸ Jean-Théodore-Auguste Desoer (ca 1788-1823). Petit-fils de l'imprimeur-éditeur liégeois Jean-François Desoer, il s'installa à Paris en 1812. Il fut surnommé l'Elzevier français. Voir P. Leuilliot, « Au pays liégeois : un document d'histoire sociale », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 3, 1952, p. 344-356.

³⁹ Nicolas Le Gros (1675-1751). Né à Reims dans une famille modeste, il fut repéré par l'archevêque Le Tellier (favorable au jansénisme) qui lui confia la direction du petit séminaire dès avant son ordination en 1700. Docteur en théologie en 1702, chanoine de la cathédrale de Reims en 1704, il continua ses fonctions au séminaire jusqu'à l'arrivée en 1710 d'un nouvel archevêque, Mgr de Mailly, pro-jésuite, qui le contraignit à se démettre de toutes ses fonctions, bien que Le Gros ait été alors prêt à signer le Formulaire. Le conflit atteint son paroxysme en 1713. Opposant à la bulle *Unigenitus*, il partit en exil auprès de Quesnel, puis séjourna à Rome et à Londres avant de s'installer définitivement à Utrecht en 1726. Il devint dès lors l'une des figures majeures du refuge hollandais, assurant la direction du séminaire d'Amersfoort jusqu'en 1736, avant de s'installer à Schoonauwen, puis à Rijnwick où il mourut. L'étendue de son travail intellectuel fut importante, notamment sur le prêt à intérêt, le figurisme (auquel il adhérait) et le caractère et la compétence de l'autorité doctrinale. Il fut l'un des références majeures de la théologie janséniste au XVIII^e siècle. Voir R. Taveneaux, *Jansénisme et prêt à intérêt*, *op. cit.*, p. 155-160 ; M. Van Kempen, « Les exilés de l'*Unigenitus* et l'Église de Hollande », *op. cit.* ; J. Visser, « Quelques conceptions théologiques de Nicolas Le Gros », *Chroniques de Port-Royal*, 35, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1986, p. 107-116 ; D. Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française*, *op. cit.*

⁴⁰ Le rédacteur met surtout en garde ses lecteurs contre une traduction fondée sur une édition clandestine (celle de Le Gros) qui n'avait reçu aucune approbation ou autorisation ecclésiastique et avait été imprimée à l'étranger, « ce qui la rend déjà fort suspecte ». Il accuse les trois traductions, celles de Sacy, de Mons et de Le Gros d'avoir « cherché à insinuer les erreurs du temps », *ARR*, t. XIX, mercredi 31 mars 1819, *op. cit.*, p. 45-48.

Séminaire de Paderborn. Le séminaire catholique de Paderborn, qui avait remplacé l'ancienne université, a été supprimé par le gouvernement prussien.

Quelques démarches faites dans deux États d'Allemagne pour y rétablir les jésuites ont complètement échoué. *Journal du Commerce* 20 février.

p. 17.1819. **Février.**

Église de Genève. M. Vuarin⁴¹, curé de l'église catholique de Genève, depuis 12 ans, paraît être l'instrument de la 1^{ère} attaque dirigée contre le clergé de Genève en 1815. Le président du consistoire de cette ville propose que l'Église de Genève prît le nom d'évangélique au lieu des épithètes réformée, calviniste.

Le petit temple puritain du Pré l'Evêque est desservi par le sieur Malan⁴².

Ambassadeur portugais. Alvarès de Cunha, ambassadeur de Portugal à Rome y est décédé le 28 janvier.

Cardinal de Rohan. Par le *Journal du Commerce* du 23 février, article de Francfort, nous apprenons que le cardinal de Rohan⁴³, évêque de Strasbourg, contracta avant la Révolution française une dette de deux millions de francs et qu'il hypothéqua, pour la sûreté de cette créance, toutes les possessions territoriales sur les deux rives du Rhin, dépendantes de l'évêché de Strasbourg. Quel dissipateur que ce trop célèbre cardinal : comment pouvait-il hypothéquer des biens ecclésiastiques dont il n'était que l'administrateur ?

Mission de Toulouse. Une lettre reçue de Toulouse rend compte de la mission de Toulouse⁴⁴. On y a débité qu'il n'y avait pas dans l'Église de plus grands mérites que ceux des missions.

⁴¹ Voir cahier X, note 3 et cahier VII, note 121.

⁴² César Malan (1787-1864). Né à Genève, dont il devint bourgeois en 1790, il suivit des études de théologie à Genève et fut consacré en 1810. Régent au collège de Genève dès 1809, il pratiqua l'enseignement mutuel. Il fut membre de la loge maçonnique l'Union des cœurs de 1809 à 1824. Peu satisfait de la sécheresse spirituelle de l'Église de Genève, il redécouvrit la justification par la foi et devint le chef de file du Réveil genevois. Sa prédication étonna, puis scandalisa des chrétiens qui ne voulaient pas se considérer comme des pécheurs ayant besoin de salut. Destitué de son poste de régent par le Conseil d'État en 1818, puis interdit de prêcher en 1823, il fonda sa propre communauté (distincte de celle des "réveillés" du Bourg-de-Fourg, partisans d'imiter l'Église primitive) et bâtit en 1820 la chapelle du Témoignage dans son jardin au Pré-l'Évêque. Dès 1830, il prêcha davantage à l'étranger (Angleterre, France, Hollande et Allemagne) qu'à Genève. Auteur prolifique, il publia des brochures pour les enfants, des traités d'évangélisation et de controverse et composa des cantiques (*Les Chants de Sion*, 1824). Se considérant comme l'héritier de l'Église de Calvin, il espéra toute sa vie être réintégré dans l'Église officielle. Sa communauté se rattacha à l'Église presbytérienne d'Écosse après sa mort, G. Mützenberg, « Malan, César », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11251.php>, consulté le 11-02-2013.

⁴³ Louis René Édouard de Rohan (1734-1803). Prince-évêque de Strasbourg de 1779 à 1801, créé cardinal en 1778, surnommé « l'évêque-collier » ou le « cardinal-collier » par nombre de ses contemporains. Voir J.-C. Fauveau, *Le prince Louis cardinal de Rohan-Guéméné ou les diamants du roi*, L'Harmattan, Paris, 2006.

⁴⁴ Initiée par Primat, organisée par les vicaires généraux (le siège vacant), tenue du 10 janvier au 9 mars 1819 sous la direction de Rauzan, la mission de Toulouse semble avoir été symptomatique de la confusion des genres politiques et religieux. Dans une ville à forte majorité royaliste, et où les œuvres de dévotion se multipliaient (confréries, congrégations), elle suscita plusieurs polémiques. Les autorités civiles, bien qu'en conflit entre elles,

De Toulouse, les missionnaires doivent se rendre à Pau et à Bayonne. Celle de cette dernière ville a dû s'ouvrir avec le Carême, d'après une lettre que j'en ai reçue. Raphaël⁴⁵.

Séminaire de Picpus, v. p. 8, 26. p. 10 de ce cahier, on y rend compte du petit séminaire de Picpus. Pour juger de l'esprit de fanatisme qui y règne, voici ce que j'ai appris le 29 de ce mois. Deux frères des écoles chrétiennes de la rue du faubourg Saint-Jacques, qui sont instituteurs des écoles de la commune de Saint-Mandé, près Vincennes, furent chargés par M. le curé de cette paroisse de passer chez M. Coudrin pour le prier de sa part de lui envoyer un de ses prêtres officier le lendemain (1^{er} dimanche de Carême) dans son église, à raison de sa maladie. M. Coudrin leur demanda qui ils étaient – des frères des écoles chrétiennes. – Mais vous n'avez pas votre manteau – nous n'en portons [pas]. – Vous êtes des frères de la paroisse de Saint-Jacques ? – Oui. – Vous n'êtes alors que des jansénistes...

p. 18. 1819. *Février*.

Séminaire de Picpus. Après M. Coudrin est le Père Hilarion, v. p. 26, 8. Un jeune homme de ce petit séminaire fréquentait les jeunes frères de Saint-Jacques. M. Courdin [en dessous de la ligne : *Coudrin*] le sut, lui défendit de les voir dorénavant, comme jansénistes, et lui déclara qu'il ne pourrait être admis aux ordres sans avoir préalablement fait une amende honorable (à la coupe sûrement) de cette faute. Voilà comme on s'étudie à noircir dans l'esprit de ces jeunes gens les gens de bien, et à les prévenir contre la vérité.

Disposition du clergé. Un de mes amis m'a déclaré qu'un curé de Paris lui avait tenu le propos suivant : "Nous avons tout fait pour le roi et sa famille ; il ne fait rien pour nous, nous l'abandonnons à son malheureux sort." Il n'est pas surprenant que dans le clergé il y ait plusieurs prêtres qui ne prient plus pour S. M.

Contre le clergé de France. Dans la livraison 56 du tome V de la *Minerve*, p. 163, j'ai remarqué ce passage d'un officier, sur les tentatives des castes privilégiées pour ébranler le

s'en méfièrent, notamment le préfet, le baron de Saint-Chamans, qui avait été tancé pour avoir invité les vicaires généraux à distribuer dans le diocèse le *Nouveau Testament* de Sacy (trop janséniste). Le général Partouneaux fut malmené pour avoir envoyé d'office ses hommes assister aux exercices de la mission. Le conflit avec le clergé local (non consulté et désapprouvant le côté ostentatoire des cérémonies), d'abord larvé, fut rendu public à l'occasion de la plantation de la croix. Le maire prit le parti du clergé contre les missionnaires. Enfin, dans un climat général de peur du complot, l'arrivée des missionnaires fut interprétée comme un renfort aux Verdets ultras et la preuve de leur implication politique, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 381-400.

⁴⁵ Peut-être le rédacteur de ladite lettre ? Menée durant six semaines, de mars à avril 1819, la mission de Bayonne suscita plusieurs publications contre et pour elle. La première des trois *Lettres d'un bayonnais à un missionnaire* fut publiée le 25 mars, 4 jours seulement après le début de la mission. Le P. Loevenbrück fit également un sermon particulièrement spectaculaire sur l'enfer, dont il était très fier, mais qui parut sans doute bien outré à certains, *ibid.*, t. 2, p. 403-414 ; R. Charrier, *Jean-Baptiste Loevenbrück (1795-1876) : Missionnaire de France et d'ailleurs, compagnon de Rosmini et de Libermann*, Paris, Karthala éditions, 2013, p. 49 ; voir aussi *infra*, notes 165 et 176.

gouvernement représentatif, et élever sur ses ruines la monarchie absolue, la féodalité. Or le clergé est réuni à l'ancienne noblesse dans ses projets anti-sociaux, et il partage ses coupables desseins, dont M. Barthelemi⁴⁶ [sic] a découvert la mèche dans la séance de la Chambre des pairs du 20 février⁴⁷ :

«Le gouvernement représentatif peut se dénaturer et dégénérer en aristocratie ; on s'apercevra de cette tendance à des symptômes certains : des hommes puissants et audacieux, liés par la conformité d'intérêts, feront des efforts pour s'emparer des institutions (de l'éducation de la jeunesse) et les diriger de manière à les faire servir à leurs fins. L'hypocrisie couvrira leur marche, leurs discours seront mystiques et ténébreux, ils parleront sans cesse de religion et de morale, s'associeront le fanatisme, et présenteront la philosophie comme un monstre désorganisateur... On les verra caresser les plus basses...

[Pièces volantes insérées entre les p. 18 et 19]

1°. Texte imprimé : annonce de publication d'ouvrages de piété de l'abbé de Saint Pard⁴⁸.

⁴⁶ François de Barthélémy (1747-1830). Neveu de l'abbé Barthélémy, garde des médailles du Roi qui le fit entrer aux Affaires étrangères sous le duc de Choiseul, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Berne en 1791, où il fut remarqué pour sa modération, tant vis-à-vis des conventionnels hors la loi que des émigrés. Nommé membre du Directoire exécutif en messidor an V (1797) grâce aux monarchistes modérés (clichyens), il fut fructidorisé et déporté en Guyane d'où il s'échappa cinq mois après. Rentré en France après le 18-Brumaire, il fut nommé au Sénat conservateur le 4 pluviôse an VIII (24 janvier 1800). Chevalier de la Légion d'honneur, puis comte d'Empire, il fut nommé par Napoléon président du Sénat conservateur et présida la séance où fut proclamée la déchéance de l'empereur. Membre de la commission d'examen de la Charte, Louis XVIII l'éleva à la pairie le 4 juin 1814. Discret pendant les Cent-Jours, il fut nommé conseiller d'État en octobre 1815 et fait marquis le 2 mai 1818. A. Robert, E. Bourlouton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 1, p. 184.

⁴⁷ Après le premier succès libéral des élections d'octobre 1818, et l'échec du projet de modification de la loi Lainé (1817), qui avait entraîné la crise ministérielle de novembre-décembre 1818 et provoqué la chute de Richelieu, une nouvelle attaque contre la loi électorale fut préparée à la Chambre des pairs. Le centre droit présidé par Molé s'allia aux ultras et Barthélémy fut désigné comme porte-parole. Dans son discours du 20 février 1819, il demanda « que la Chambre prenne une résolution, en vertu de laquelle le roi serait humblement supplié de présenter un projet de loi tendant à faire éprouver à l'organisation des collèges électoraux les modifications dont la nécessité peut paraître indispensable. » Cette proposition provoqua de vifs débats à la Chambre des députés et fut l'objet de violentes critiques dans la presse modérée et libérale. Contre ce « projet anti-social », selon l'expression de Rondeau, la loi électorale de 1817 fut défendue comme étant la « garantie politique de la substitution des classes moyennes à la noblesse comme force sociale dominante, meilleure assurance de l'issue pacifique de la Révolution », E. de Waresquiel, B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 262, et plus largement p. 245-264. La proposition de Barthélémy, adoptée à la Chambre des pairs le 2 mars, fut rejetée à une forte majorité à la Chambre des députés le 23 mars. Pour retrouver une majorité à la Chambre haute qui se « prend pour la Chambre introuvable de 1815 », une nouvelle fournée de pairs fut nommée par l'ordonnance du 5 mars, E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables : les pairs de France et la Chambre des pairs héréditaire de la Restauration (1814-1831)*, Paris, Fayard, 2006, p. 149-159.

⁴⁸ Pierre-Nicolas de Saint-Pard (1734-1824). Né Pierre-Nicolas Vanblotaque dans la principauté de Liège, il entra dans la Compagnie de Jésus en 1754 après des études au collège jésuite de Dinant. Enseignant dans plusieurs collèges, il était à Vannes quand la Compagnie fut supprimée. Ce fut l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont, dont il était le protégé, qui lui conseilla alors l'adoption d'un pseudonyme. Nommé à la cure de Saint-Germain en Laye en 1775, aumônier de la Visitation à Paris, il fut réputé pour sa direction spirituelle et sa prédication. Clandestin durant la Révolution, il fut brièvement arrêté sous le Directoire. Nommé chanoine

2°. Extrait d'une lettre d'une personne de Toulouse à un de ses amis à Paris, du 4 février 1819. Sur les missions. [*Copie ms.*]

“...Vous savez, peut-être, que nous avons dans ce moment à Toulouse une fameuse mission, et que pour cela vous nous avez envoyé quinze missionnaires de votre ville de Paris ; sans compter ceux qui étant déjà dans le pays se sont joints à eux. Les quatre grandes paroisses et la Dalbade font le nombre de cinq où les exercices sont journaliers matin et soir ; dans les autres églises de la ville et des faubourgs, il y en a toujours le dimanche, et certains jours de la semaine.

Le plus grand nombre de ces Messieurs sont des jeunes gens qui, malgré cela, ont débuté par prouver qu'ils s'emparaient de la clé de la science, en disant même à MM. les curés qu'il ne devait y avoir dans leurs églises d'autres instructions que les leurs, cependant ils les donnent toutes la nuit ; à cinq heures du matin ; et à six heures du soir ; on en sort vers les huit heures ; on y chante au moins une heure ; le missionnaire s'y rend pour encourager à chanter, disant que les conversions de mission se font ordinairement par les cantiques, surtout quand on les chante avec méthode ; allons, ont-ils dit souvent, chantons, et nous nous convertirons. Il n'est jamais question ni de prière ni du besoin de la grâce : il y en a un qui a avancé que la grâce de la mission était si grande, que mise en balance avec le sang de J.-C. celle-ci l'emporterait... À ce blasphème, l'on aurait dû imiter saint Polycarpe en se bouchant les oreilles ; et cependant on a entendu cela froidement. J'en ai parlé à un ecclésiastique qui m'a répondu qu'il ne fallait pas imputer à un jeune homme ce qu'il avançait sans réflexion, n'ayant pas le temps de se préparer, et étant souvent obligé de parler d'abondance... C'est un enthousiasme qui ne se conçoit pas. Tout Toulouse doit être renouvelé par cette mission : l'on y pleure, l'on s'y rend en foule ; les missionnaires ne peuvent suffire à entendre les confessions, surtout des hommes. Une communion générale est déjà annoncée pour un jour que l'on doit fixer bientôt ; en attendant les bals et les soirées vont leur train, et les églises ressemblent à une salle de spectacle par les parures, et à une place publique, par le bruit, les conversations et les disputes, même dans l'intervalle des instructions, pour le placement des chaises. Il n'y a pas moyen d'y entendre la messe dans la matinée, ces MM. exigent que tout le monde chante et ait en main leurs cantiques pendant le Saint Sacrifice, qui fait partie de leurs exercices du matin, disant que c'est une erreur de croire qu'on [n']entend pas la messe parce que l'on chante ; et ajoutant que tous ceux à qui il verra des heures à la main, seront notés comme entêtés ; enfin, il serait trop long de relever tout ce qui donne droit de conclure que cette

honnaire de Notre-Dame après le Concordat, il fut prêtre habitué de la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas. La plupart de ses ouvrages furent écrits avant 1789, *ARR*, t. XLII, samedi 25 décembre 1824, n° 103, p. 198-200.

mission peut être regardée comme une de ces séductions prédites pour le temps où nous sommes, sans doute, déjà arrivés⁴⁹.

Notre clergé n'avait pas besoin de ceci pour être fanatisé, mais sans doute le sera encore davantage. Ceux qui ne peuvent, sans altérer la vérité, se joindre à l'enthousiasme, seront assurément notés d'hérésie. Je ne parle à personne, mais mon absence est remarquée. J'y ai été une fois et j'ai presque fait vœu de n'y plus revenir ; j'y ai passé quatre heures, sans pouvoir faire un moment de prière, et aussi scandalisé du discours que de tout le reste ; je pouvais me croire au Mont Sinäï, par toutes les assurances et les serments que fit le prédicateur, en notre nom, que nous ferions tout ce que nous connaissions à présent devoir faire, sans nous dire un mot de prière, ni de grâce : du reste les plus piètres discours possibles. M. de Rosan⁵⁰, chef de cette mission, parle avec plus d'éloquence, l'on dit qu'il a des discours achevés, mais les principes paraissent les mêmes. Un homme du monde me disait hier qu'il fallait que la religion ne fût plus la même qu'elle était dans sa jeunesse, où il avait été bien élevé et bien instruit, sans qu'on lui eut jamais parlé de toutes les pratiques en quoi on la fait consister à présent..."

[*Suite sur la même pièce*]. Extrait de *La Minerve française*, tome V. 58^e livraison, mars 1819, p. 272.

“Si l'on examine la conduite des missionnaires qui, depuis quelques années, agitent tous nos départements, on sera forcé d'avouer que c'est moins l'influence de la religion que l'influence de ses ministres qu'ils cherchent à établir, et qu'ils sont moins occupés des choses divines que des choses humaines. Que signifient ces pompes en plein air, ces lettres tombées du ciel, ces ardentes prédications contre les progrès des Lumières ? Tout cela est étranger à la religion et ne peut servir que des vues temporelles. Il faut un autre langage, il faut d'autres actes pour porter la conviction dans les esprits et pour toucher les cœurs. Nos modernes apôtres se mettent trop à découvert. Ils parlent trop souvent et avec des regrets trop mal déguisés de l'opulence et des privilèges de l'ancien clergé. On voit clairement que dans leurs idées, il y a toujours assez de religion dans un pays où les prêtres ont de gros revenus et exercent un grand pouvoir. Plus de charité, plus de modération siérait mieux à leur profession et à leur caractère. On doit désirer qu'ils vivent dans une honnête aisance, qu'ils puissent même dans l'occasion soulager l'infortune et verser une huile salutaire dans les plaies du Samaritain. Mais qu'ils ne

⁴⁹ C'est-à-dire le temps d'obscurcissement précédant la réalisation des prophéties eschatologiques.

⁵⁰ I. e. Rauzan (à ne pas confondre avec Jean-Claude de Rozand, vicaire général de Bourges, voir cahier III, note 61).

songent plus à s'élever au-dessus des lois communes et à gouverner les États ; qu'ils cessent d'employer le mot imposant de religion pour couvrir des vœux mondains et de terrestres intérêts ! Le sentiment religieux est un besoin du cœur et un bienfait du ciel, mais on risque de le refroidir par de vaines parades et un langage plein d'amertume. Les lèvres du lévite doivent s'ouvrir pour bénir, non pour maudire ; pour éteindre les haines, non pour les ranimer ; sa mission est toute de paix et de charité."

[*Suite sur la même pièce*]. Extrait du *Journal du Commerce* 24 mars 1819, suppl. p. 6, col. 2.

"Les missionnaires sont à Autun depuis le commencement de mars. Leur conduite y est la même que celle qu'ils ont tenue à Louhans et dont cette ville gardera un long souvenir. On remarque cependant que maintenant ils prennent plus souvent le texte de leurs discours dans des événements du moment que dans les sujets que leur fournit l'Écriture Sainte. Ils parlent beaucoup des journaux qui ont cru pouvoir éclairer l'opinion sur leurs œuvres et leurs intentions. Avec la politesse qui les distingue, ils les comparaient, dans un de leurs derniers sermons, à des polissons qui jettent de la boue aux passants et qui se cachent après, etc, etc..."

p. 19. **1819.Février.**

...classes de la société pour en faire un instrument à leur usage, ils affecteront beaucoup de désintéressement, et ils se glisseront dans toutes les places lucratives et influentes ; mais ils appliqueront particulièrement tous leurs soins à se créer une force qui leur soit propre. Ce parti peut avoir une grande influence auprès du chef du gouvernement, par l'habitude qu'il a d'entourer le trône⁵¹..."

Jésuites. À la p. 196 de la même livraison de *La Minerve*, est une lettre fort intéressante et très importante sur les RRPP jésuites. En 1687, les deux Czars de Russie refusèrent de les recevoir dans leurs États. Comme plusieurs ensuite s'y établirent, Pierre le Grand⁵², par un décret de 1719, les expulsa de la Russie [en marge à gauche : *expulsés de la Russie en 1687 et*

⁵¹ Extrait de J.-J. Tarayre (lieutenant général), *De la force des gouvernements, ou du rapport que la force des gouvernements doit avoir avec leur nature et leur constitution*, Paris, A. Comte, 1819, cité dans *La Minerve française*, t. 5, p. 163. Rondeau adhérait manifestement à l'analyse de *La Minerve* : « Le principe et la forme des gouvernements ne dépendent point du caprice ou de la volonté des chefs, mais sont le résultat nécessaire de la répartition des forces, dont l'avantage passe des dominateurs aux dominés, quand ceux-ci acquièrent la supériorité de vigueur et d'intelligence », *ibid.*, p. 162.

⁵² Pierre I^{er} de Russie (1672-1725). Pierre le Grand, tsar de Russie en 1682 et premier empereur de l'Empire russe de 1721 à sa mort en 1725.

1719]. Son décret dépeint admirablement ce qu'étaient alors ces RRPP, et le Czar témoigne de sa surprise de les voir établis en France et en Espagne⁵³.

Etablis à Montrouge. L'auteur de la lettre est informé que ces bons Pères sont établis à Montrouge, près Paris, sous une auguste protection, et ordre au maire de la commune de ne se mêler en rien de leur régime. Inutiles efforts pour découvrir la politique qui les dirige : l'Inquisition et la police ont des moyens moins impénétrables. Tout y est couvert d'un voile mystérieux.

A Saint-Acheul, près Amiens, v. p. 32. On est toutefois parvenu à mieux connaître le régime du collège de Saint-Acheul, près Amiens, qu'on a transformé en un petit séminaire, afin de le soustraire aux règlements de l'Université. Il y a 500 élèves dont un grand nombre des meilleures familles de France. Beaucoup d'exercices de piété, chapelets, scapulaires &c., offices les jours de fêtes supprimés : celle du Sacré Cœur tous les mois. Retraite [en note : *chacune de 12 jours*] trois fois par an. L'inquisition et la délation y sont à l'ordre du jour.

p. 20. **1819. Février.**

Jésuites à Saint-Acheul. Ce qu'il y a de plus mystique c'est la société des congrégationistes, de 150 élèves, et qu'on soumet à de grandes épreuves avant que de les y admettre. Le plus inviolable des secrets y est exigé : on espère en faire un jour des jésuites. Ainsi des puérilités monacales y remplacent d'utiles études. On y fanatise des jeunes têtes. On en chasse impitoyablement un grand nombre chaque année, ce sont ceux dont les chefs croient ne pas pouvoir tourner l'esprit à leur gré.

Ennemis de la Charte. Les principes de ces Pères est [*sic*] de ne reconnaître et de ne se soumettre qu'à l'autorité immédiate d'un étranger (le pape). Ils ne professent pas de sentiment patriotique. La Charte, les sentiments d'union et d'oubli sont étrangers à cette maison. Au mois d'août 1816, dans un exercice public, le P. J. prononça un discours contre la Charte. L'ordonnance du 5 septembre fit bientôt voir quelle faute on avait commise. Aussitôt le P.J. fut destitué et renvoyé de Saint-Acheul pour aller diriger une autre maison de jésuites du côté de la Bretagne (Sainte-Anne) ou dans le midi de la France (Forcalquier).

⁵³ On retrouve dans ce texte tout ce qui composera le florilège des attaques et critiques antijésuites développées dès le XVII^e siècle et reprises sous la Restauration : « Ils ne font servir la religion qu'à leur utilité personnelle » ; « Cet extérieur de piété cache une ambition démesurée et des ressorts compliqués d'intrigue, dont le jeu ne tend qu'à grossir leur opulence et à établir ou affermir la domination du pape ou plutôt la leur sur tous les États de l'Europe » ; « Leurs écoles ne sont que des instruments de tyrannie ». La lettre reproduite dans l'article revient ensuite sur l'installation des jésuites en Suisse et en France, notamment sur Saint-Acheul, *La Minerve française*, t. 5, p. 196-202.

Saint Acheul est honoré comme patron à Écouen sous le nom de saint Axeuil, on y possède son chef. Ce saint diversement nommé n'est autre que saint Andéole, compagnon des S. S. Andoche, Thyrese, Félix... martyrs, apôtres du diocèse d'Autun. Il y a dans le Vivarais, près du Rhône, le bourg de Saint-Andéole.

Le clergé intéressé et ultramonarchique. Le *Journal du Commerce* des 24, 25 et 26 février dit :

“Nous avons démasqué ce fanatisme persécuteur qui, sous le voile d'un dévouement exagéré à la cause royale, ne cherchait à satisfaire que des intérêts privés, des vengeances personnelles et des passions effrénées.” Il est affligeant qu'il y ait du vrai dans ces reproches.

p. 21. ***1819. Février***

N° 475. *L'Ami de la religion*... 27 février

Triste état de la religion. Mandements pour le Carême. Le tableau que MM. les évêques de Bayeux⁵⁴ et de Soissons⁵⁵ font de l'état de la religion en France dément celui de nos superstitieux qui vantent ses prospérités et les progrès qu'elle fait dans les cœurs.

Frères des écoles. p.73. Les démêlés des frères des écoles chrétiennes avec la commission de l'instruction publique paraissent devoir cesser, par les soins du frère supérieur général.

Mission à Valence, v.p. 13. Mission à Valence, commencé le 8 novembre et close le 27 décembre.

Dispense de faire abstinence. L'évêque de Limoges⁵⁶, dans son mandement du Carême, autorise les pasteurs à accorder des dispenses de faire maigre, à condition que dans le même repas ils ne feront point gras et maigre, et que ceux qui les obtiendront donneront, par chaque individu de la même famille, une certaine somme en aumône pour les besoins du séminaire qui vont toujours croissant.

Cyrille, patriarche de Constantinople. À Constantinople, le patriarche Cyrille⁵⁷, dont depuis 6 mois on accuse l'intolérance et l'avidité, a été remplacé par l'évêque Gregorio⁵⁸, qui a déjà deux fois rempli les fonctions de patriarche.

⁵⁴ Charles Brault, voir cahier IV, note 86. Transféré en 1817 à Albi, tandis que Jean de Pradelles était nommé à Bayeux, ils durent tous deux attendre 1823 pour prendre possession de leurs nouveaux sièges.

⁵⁵ Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, voir cahier IV, note 190.

⁵⁶ Jean-Marie Philippe Dubourg, voir cahier IX, note 151.

⁵⁷ Cyrille VI, voir cahier VI, note 151.

⁵⁸ Grégoire V (1746-1821). Georgios Angelopoulos, originaire de Péloponèse, fut plusieurs fois patriarche de Constantinople, du 19 avril 1797 au 18 décembre 1798, puis du 23 septembre 1806 au 10 septembre 1808, enfin du 14 décembre 1818 au 22 avril 1821. Il fut pendu à la porte du Patriarcat de Constantinople le jour de Pâques 1821, en représailles contre le soulèvement grec (25 mars 1821). Martyr et saint de l'Église orthodoxe. Voir cahier XIII, note 76.

Giarve, archevêque de Jérusalem. L'archevêque de Jérusalem est Gregorio-Pietro Giarve⁵⁹ [sic]. Il est de présent [sic] à Londres pour obtenir les moyens d'établir une imprimerie destinée à répandre dans le Levant les livres des chrétiens.

Directeur général des cultes. M. Augustin Jordan⁶⁰, frère de Camille Jordan⁶¹, 1^{er} secrétaire d'ambassade auprès de la Cour de Rome, est nommé Directeur général des Cultes, division du ministère de l'Intérieur.

Mabillon, Montfaucon, Descartes. Les cendres de Mabillon⁶², Montfaucon⁶³ et René Descartes⁶⁴ ont été transférées le 26 février en pompe, et déposées dans la chapelle de Saint-François de Sales de l'église de Saint-Germain des Prés, avec des marbres funéraires revêtus d'inscriptions. Celles de Boileau⁶⁵, poète, doivent y être aussi déposées dans une chapelle destinée à les recevoir. Picot, n° 476.

p. 22. 1819. Mars.

Clergé bavarois. Le nouvel archevêque de Munich, M. Gebattel, qui avait rétracté son serment à la nouvelle Constitution, a décidément révoqué cette rétractation, et les autres ecclésiastiques ont suivi son exemple.

⁵⁹ Pierre Jarweh (1777-1851). Parent du grand patriarche de l'Église catholique syriaque Ignace Michel III Jarweh, qui assura son éducation, il fut ordonné le 12 juin 1802. Après un séjour à Rome en 1805-1806, il fut sacré évêque de Jérusalem le 14 septembre 1810. En 1818, après avoir pris contact avec le missionnaire protestant William Jowett, il se rendit à Londres pour recueillir des fonds de la Church Missionary Society, et à Paris où Louis XVIII lui donna plusieurs milliers de francs. Grâce à ces fonds, il créa dans le monastère de Charfet au Liban, siège du patriarcat, une imprimerie qui assura la publication des textes bibliques et de livres liturgiques en langue arabe. Élu patriarche de l'Église catholique syriaque le 25 février 1820 sous le nom d'Ignace Pierre VII, il ne fut confirmé qu'en 1828, Rome jugeant ses contacts avec les missionnaires protestants suspects. L'introduction du calendrier grégorien en 1836 fut une manifestation de sa catholicité. Sous son patriarcat, l'Église syriaque catholique se développa, en particulier dans le Liban méridional et dans la zone de Damas. En décembre 1850, il fut mortellement blessé lors de la révolte antichrétienne à Alep où il avait transféré le siège du patriarcat, *DHGE*, t. XXVI, fasc. 150-155, 1997, p. 1082-1085.

⁶⁰ Augustin Jordan (1773-1849). Maître des requêtes et chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire d'ambassade à Rome en 1814, il fut directeur de la division des Affaires ecclésiastiques au ministère de l'Intérieur de 1819 à 1822, *ARR*, t. XXXII, samedi 8 juin 1822, n° 817, p. 117.

⁶¹ Camille Jordan (1771-1821). Fils d'un commerçant, monarchiste et catholique fervent opposé à la Constitution civile du clergé, il fut dès son début un adversaire de la Révolution et devint le chef de la révolte de Lyon en mai 1793. Rentré de Suisse où il s'était réfugié en 1796, il fut élu à Paris l'année suivante au conseil des Cinq-Cents, où il fit abroger les lois contre les prêtres réfractaires, mais il dut se réfugier de nouveau en Suisse après le 18-Fructidor. Rentré après le 18-Brumaire, hostile au Consulat et à l'Empire, il resta hors de la vie politique. Doctrinaire, élu député de l'Ain en 1816, il défendit la loi électorale de 1817 et le jury dans le projet de loi sur la presse. Réélu en octobre 1818, il se sépara du pouvoir et se rapprocha de la gauche jusqu'à devenir le chef de l'opposition constitutionnelle, A. Fierro, A. Palluel-Guillard, J. Tulard, *Dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, op. cit., p. 902 ; . Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 3, p. 425-426. Voir aussi J. d'Hertault Beaufort, *Camille Jordan, orateur et homme politique (1771-1821)*, Paris, Les contemporains, 1905.

⁶² Jean Mabillon (1632-1707). Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, érudit et historien français.

⁶³ Bernard de Montfaucon (1655-1741). Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Il est le père de l'archéologie.

⁶⁴ René Descartes (1596-1650). Mathématicien, physicien et philosophe.

⁶⁵ Nicolas Boileau (1636-1711). Écrivain et poète, il fut l'historiographe de Louis XIV.

Puissance temporelle des papes. M. J.H. Rey⁶⁶ [sic], de Grenoble, dans son ouvrage : *Quelques vues sur l'équilibre politique des nations et de l'Europe en particulier* (prix 1 fr chez L'Huillier, rue Serpente), propose qu'on ôte à l'Église de Rome sa puissance temporelle.

Libertés gallicanes. Concordats. *Instruction sommaire sur les libertés de l'Église gallicane et sur les concordats.* Brochure in 8° 1 fr chez Baudouin.

N° 476. *L'Ami de la religion...* 3 mars

Lettres de Sévigné sur sa vie. *Lettres de Mme de Sévigné*, de sa famille, &c. tomes 8, 9 et 10. Dernière livraison qui complète la nouvelle édition. 90 fr in 8° et l'édition in 12°, 32 fr chez Blaise...

En 1687, Mme de Sévigné perdit l'abbé de Coulanges, son oncle ; en 1688, M. de Saint-Aubin, aussi oncle. Elle-même mourut à Grignan le 17 avril 1696.

Bulle d'Alexandre VIII contre l'assemblée de 1682. p. 86, Picot dit qu'Alexandre VIII, cardinal Ottoboni, mourut le 2 février 1691, laissant une bulle du 4 août 1690, pour annuler les quatre articles de l'assemblée de 1682 (preuve de la haine que les papes portent aux libertés de l'Église gallicane)⁶⁷.

Il est question de publier un manuscrit de M. de Coulanges⁶⁸ qui accompagna le duc de Chaulnes⁶⁹, ambassadeur de France à Rome. Il est intitulé : *Relation des conclaves de 1689 et 1691.*

⁶⁶ Publié en 1818 ; attribué à Joseph Rey (voir cahier X, note 234) par A. J. Q. Beuchot, *Bibliographie de la France*, Paris, Au Cercle de la Librairie ; Pillet, 1818, p. 665.

⁶⁷ À la suite du bref d'Innocent XI du 11 avril 1682, Alexandre VIII fulmina la bulle *Inter multiplices* le 4 août 1690, improuvant, abrogeant et déclarant nuls et sans effet les actes de l'assemblée du clergé de France. Ces condamnations furent rappelées et renouvelées par Pie VI dans la bulle *Auctorem fidei* du 28 août 1794, condamnant le synode de Pistoie. La lecture de l'article « Gallicanisme », très complet, dans l'*Encyclopédie théologique* de Migne, qui ne peut être suspecté d'être favorable aux thèses gallicanes, est fort instructive quant à la perception de l'histoire du gallicanisme au XIX^e siècle (t. 54, col. 701-720). Pour le XVII^e siècle, voir S. H. De Franceschi, *La crise théologico-politique du premier âge baroque : antiromanisme doctrinal, pouvoir pastoral et raison du prince : le Saint-Siège face au prisme français, 1607-1627*, Rome, École française de Rome, 2009.

⁶⁸ Philippe Emmanuel de Coulanges (1633-1716). Allié par mariage aux Dugué de Bagnols et à Louvois, cousin de Mme de Sévigné, en correspondance avec de grandes figures de Port-Royal comme Antoine Arnauld ou M. de Pomponne. Il fut conseiller au parlement de Metz (1644), puis de Paris (1659), et maître des requêtes en 1672. Des dissensions avec Louvois l'amènèrent à démissionner de sa charge l'année suivante. Il accompagna le duc de Chaulnes dans sa 3^e ambassade à Rome en 1689 et conta ce qu'il y avait vu dans des *Mémoires* qui furent édités, suivis de sa correspondance avec Mme de Sévigné, en 1820 par Louis Jean Nicolas Monmerqué (voir cahier IX, note 215). *L'Avertissement de l'éditeur* donnait le ton : « Alexandre VIII s'était laissé entraîner par les opinions ultramontaines, mais on n'a pas cru convenable de les réfuter. Le clergé de France n'a-t-il pas assez prouvé dans ces derniers temps qu'esclave de son devoir et de sa conscience il était sourd à toutes les séductions ? Nos rois, d'ailleurs, depuis saint Louis, n'ont cessé de montrer qu'ils savent allier la défense des libertés tutélaires de l'église de France, avec la soumission et la vénération profonde qui sont dues au souverain pontife, successeur de saint Pierre », *Mémoires de M. de Coulanges, suivis de lettres inédites de Mme de Sévigné, de son fils, de l'abbé de Coulanges, d'Arnauld d'Andilly, d'Arnauld de Pomponne, de Jean de La*

M^{me} de Sévigné eut pour fille Mme de Grignan, et celle-ci Mme de Simiane⁷⁰.

Le cardinal Le Camus. p. 87. Le rédacteur prend la défense du cardinal Le Camus⁷¹, évêque de Grenoble, dont il loue les vertus, contre M. de Coulanges.

P. de La Tour, général de l'Oratoire. En 1695, le quartier de Saint-Jacques du Haut Pas était janséniste. Le P. de La Tour⁷² y avait une grande influence. De supérieur du séminaire de Saint-Magloire, il fut fait en 1696 supérieur général de l'Oratoire.

p. 23. **1819. Mars.**

P. Gafarel, oratorien. p. 88. Le P. Gafarel⁷³ [sic], oratorien, était un homme de grand mérite : il jouit d'une grande réputation. Dans la suite il se fit appelant et réappelant, et fut exilé successivement à Aire, à Dole, à Nevers et à Angers, où il mourut le 27 septembre 1729.

Pétition de religieuses persécutées. p. 90. Contre la réclamation des religieuses de Saint-Fargeau, diocèse d'Auxerre, p. 91, Picot nous parle de la soumission que les laïques doivent à l'autorité⁷⁴...

Fontaine, et d'autres personnages du même siècle, publiés par M. de Monmerqué, Paris, J.-J. Blaise, 1820, p. VII.

⁶⁹ Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes (1625-1698). Lieutenant de la compagnie des chevaux-légers de la garde du roi en 1664, il fut ambassadeur à Rome pour l'élection du pape Clément IX en 1667, puis gouverneur de Bretagne en 1670. La même année, il retourna à Rome pour l'élection du pape Clément X. Ministre plénipotentiaire du roi à Cologne en 1675 et commandant en chef du roi en Bretagne lors des révoltes du Papier timbré et des Bonnets rouges (1675), il fut détesté pour avoir demandé l'intervention des armées du roi, dont la répression fut violente. Il fut nommé une troisième fois ambassadeur à Rome en 1689, à l'occasion de l'élection d'Alexandre VIII. En 1693, il se démit du gouvernement de Bretagne en faveur du comte de Toulouse et obtint celui de Guyenne, qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1698.

⁷⁰ Pauline de Grignan, marquise de Simiane (1674-1737). Mariée en 1695 au marquis Jean de Simiane.

⁷¹ Étienne Le Camus (1632-1707). Issu d'une grande famille de robe parisienne, aumônier du roi et familier de Louis XIV, il fut docteur en Sorbonne en 1658. Converti dans les années 1663-1664, il changea de vie et fréquenta l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, et l'abbé de Rancé. Il fut en relation avec plusieurs grandes figures de Port-Royal (Antoine Arnauld, Pontchâteau). Nommé évêque de Grenoble en 1671, créé cardinal en 1686, il se démarqua peu à peu de ses amis port-royalistes, J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 607-609. La prévention de Coulanges à son égard, qui indigna tant le rédacteur de *l'Ami de la religion*, tenait sans doute à sa fidélité au cardinal de Bouillon, à qui Le Camus fut préféré par le roi pour assister au conclave, *Mémoires de M. de Coulanges, op. cit.*, p. 80-81.

⁷² Pierre-François de La Tour (1653-1733). Originaire de Normandie, fils d'un conseiller du roi, il étudia à Caen avant d'entrer à l'Oratoire en 1672. Après avoir enseigné les humanités dans plusieurs collèges, il devint le supérieur du séminaire de Saint-Magloire, de glorieuse mémoire chez les jansénistes. En 1696, il succéda au Père de Sainte-Marthe comme général de l'Oratoire. Il fut l'un des artisans de l'accommodement de 1720. Tabaraud affirme, dans le chapitre qu'il lui consacre, que ce fut l'un des premiers à évoquer l'appel au concile général après la fulmination de *l'Unigenitus*, mais qu'il « se persuada » d'accepter la Bulle par crainte du schisme et qu'il poussa le cardinal de Noailles à l'accepter en 1727, M. Tabaraud, *Histoire de Pierre de Bérulle, cardinal de la sainte Église romaine ... fondateur de la congrégation de l'Oratoire, suivie d'une notice historique des supérieurs-généraux de cette congrégation*, Paris, A. Égron, 1817, t. 2, p. 284-290.

⁷³ Joseph Gaffarel (1660-1729). Entré à l'Oratoire en 1677, il fut ordonné en 1687 à Saint-Magloire puis enseigna la théologie aux collèges de Troyes (1690-1696) et de Châlons-sur-Marne (1696-1702). Supérieur du séminaire de Saint-Magloire en 1711, il fut appelant et ré-appelant de la bulle *Unigenitus* et exilé par lettre de cachet, successivement à Apre en Gascogne, à Dôle, à Nevers (1723) puis à Angers en 1726, J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 434.

Contre les puristes. p. 95. *Le cri de la vérité ou lettres aux prêtres dissidents*⁷⁵, par M. Normand, curé de Saint-François de Paule, à Tours, pour prévenir ses paroissiens soit contre l'écrit de Mériel-Bucy, intitulé les Étrennes curieuses, soit contre plusieurs prêtres qui vinrent à Tours faire des prosélytes et des dupes. P. 96, l'éditeur reproche à la Chronique, cah [blanc], tome [blanc], p. [blanc]⁷⁶, d'avoir supprimé une note de l'auteur bien entendu sur des faits arrivés depuis leur institution, à ces paroles que les constitutionnels n'ont été ni jugés ni condamnés, ni dénoncés...

M. de Wessenberg. M. Wessenberg a repris ses fonctions d'administrateur de l'évêché de Constance, où il a été accueilli par le clergé ainsi que par les citoyens avec le plus vif enthousiasme. *Journal du Commerce* 2 mars.

N° 477. *L'Ami de la religion*.... 6 mars

Catholiques et protestants. *Dissertation sur les Églises catholiques et protestantes*, par le cardinal de La Luzerne, 2^e éd. 2 vol. in 12°. 5 fr 50 c.

Le rédacteur, dans son article, y rend compte de l'ouvrage de Milner⁷⁷, vicaire apostolique en Angleterre, en 3 vol. in 8°, intitulé : *Fin de la controverse religieuse, dans une correspondance amicale entre une société de protestants et un théologien catholique*,

⁷⁴ Présentée à la Chambre des députés le 17 février 1819, la pétition des bénédictines de Saint-Fargeau dénonçait l'interdiction que leur avait faite leur curé de lire les *Réflexions morales* du P. Quesnel, sous peine de refus de sacrement. Rondeau "oublie" étonnamment de rappeler le motif de la pétition (mentionné *supra*, p. 13 du document) et passe sous silence les railleries du rédacteur de *L'Ami de la religion* qui souligne à plaisir le ridicule objet de leur plainte : la lecture d'un livre « signalé comme dangereux ». « Ces filles-là dans le paradis terrestre auraient mangé la pomme fatale un peu plus tôt qu'Eve ». Picot termine sur une note misogyne en leur suggérant de lire des ouvrages sur la soumission due à l'autorité par les simples fidèles « et en particulier par les femmes qui ne peuvent être juges sur ces matières », *ARR*, t. XIX, mercredi 3 mars 1819, n° 476, p. 90-91 ; *Archives parlementaires, op. cit.*, t. 23, p. 50.

⁷⁵ *Le Cri de la vérité contre les vingt-sept insignes faussetés alléguées contre le Clergé de France dans divers écrits des prêtres dissidens, et notamment dans celui intitulé : "Étrennes curieuses", signé : Meriel Bucy ; ou Lettre aux prêtres dissidens*, Tours, Letourmy, 1818.

⁷⁶ *La Chronique religieuse*, t. 2, p. 10-13. L'article de la *Chronique* ironise sur les « insermentés concordatistes » qui « s'escriment à démontrer » aux anticoncordatistes que « si les assermentés ont été menacés d'excommunication, elle ne fut jamais lancée », et sur l'insermenté concordatiste Normand qui admet que les constitutionnels « n'ont jamais été jugés, condamnés, ni dénoncés ». Mais le rédacteur de *L'Ami de la religion* souligne l'interprétation tendancieuse de la *Chronique*, qui omet de citer la note de Normand qui « n'a pas dit absolument que les constitutionnels n'avaient pas été jugés, mais qu'ils ne l'avaient pas été de nouveau, et sur les faits postérieurs aux brefs de Pie VI », *ARR*, t. XIX, mercredi 3 mars 1819, *op. cit.*, p. 96.

⁷⁷ John Milner (1752-1826). Né à Londres, il fut ordonné prêtre en 1776. En mars 1803, il fut nommé évêque *in partibus* de Castabala et vicaire épiscopal du district du Centre en Angleterre (Middle district of England) à Wolverhampton. Connu depuis son ouvrage polémique, *Letters to a prebendary, being an answer to "Reflections on popery", by the Rev. J. Sturges... with remarks on the opposition of Hoadlysim to the doctrines of the Church of England*, Winchester, [s.n.], 1800, il eut un très grand succès avec *The end of religious controversy in a friendly correspondence between a religious society of protestants and a roman catholic divine*, publié en 1818, dans lequel, mettant en scène une réunion fictive d'anglicans, méthodistes, calvinistes, quakers et catholiques, il réfutait les « erreurs » des uns en promouvant le catholicisme. On notera la modification significative du titre dans sa traduction française : *Excellence de la religion catholique, ou Correspondance entre une société de protestans religieux et un théologien de l'Église catholique romaine*, Paris, Le Clère, 1823. Voir F. C. Husenbeth, *The Life of the Right Rev. John Milner, D.D., Bishop of Castabala, Vicar Apostolic of the Midland District of England*, Dublin, J. Duffy, 1862, particulièrement p. 370-380.

adressée à l'évêque de Saint David's, anglican. N'étant que simple prêtre, M. Milner, composa ses Lettres au prébendaire de Winchester, M. le docteur Sturges⁷⁸.

p. 24. **1819. Mars.**

Evêque d'Orope. p. 101. Article sur M. Henri de Chambre d'Urgons⁷⁹, évêque d'Orope, ancien suffragant de Metz sous le cardinal de Montmorency, retiré à Tartas, sa patrie, où il communique avec le clergé concordataire.

Gaschet, puriste. L'abbé Gaschet est un puriste schismatique comme Blanchard.

Trautmandorf, archevêque d'Olmets. p. 103, article sur S. Éminence. Marie-Thadée Nadasti de Trautmandorf-Weinsberg [sic], cardinal, archevêque d'Olmets, né à Gratz le 28 mai 1761, sacré à l'archevêché d'Olmets le 16 mars 1815, cardinal le 23 septembre 1816, décédé à Vienne le 21 janvier 1819. Il fut élève du célèbre Tamburini, professeur à Pavie. Le rédacteur dit qu'il n'eut aucune part au Traité de la tolérance ecclésiastique et civile, écrit en latin, dédié à Joseph II, et que ceux d'un certain parti lui attribuèrent⁸⁰. V. *NNEE* 1797⁸¹. Ce traité fut réimprimé à Gand en 1784 et, en 1796, il en parut une traduction, à Paris, par M. Poan de Saint-Simon⁸², in 8° de 168 pages.

⁷⁸ John Sturges (?-1807). Ministre de la John Pounds Unitarian Chapel à Portsmouth. Sa polémique avec John Milner commença lorsqu'il publia en 1799 ses *Reflections on the Principles and Institutions of Popery With Reference to the Civil Society and Government, Especially that of this Kingdom; Occasioned by the Rev. John Milner's History of Winchester*, en réaction à l'ouvrage de Milner, *The History and survey of the antiquities of Winchester* (1798). Milner répliqua dès 1800 dans ses *Letters to a prebendary*, *ibid.*, p. 74-79.

⁷⁹ Henri de Chambre d'Urgons (1748-1819 ?). Ancien curé de Carcarès. Évêque auxiliaire de Metz en 1787, il fut sacré évêque *in partibus* d'Orope l'année suivante. Émigré à Trèves en avril 1791, il refusa de démissionner en 1802. Donnée pour morte à cette date par certains, « disparu » après 1802 selon Armand Jean, *Les évêques et archevêques de France*, *op. cit.*, t. 2, p. 409. Il aurait fourni un certificat de royalisme à l'abbé Hubert en 1822 d'après Edmond Egli, « Un émigré germanisant : l'abbé Hubert (1760-1842) », *Mélanges d'histoire littéraire générale et comparée offerts à Fernand Baldensperger*, Paris, Honoré Champion, 1930, t. 1, p. 225-248. Enfin, le baron de Cauna mentionne son décès le 5 octobre 1819, B.-A.-H.-T. de Cabannes de Cauna, *L'Armorial des Landes*, Bordeaux, impr. Vve J. Dupuy, 1863, p. 168.

⁸⁰ Tamburini semble effectivement avoir été l'auteur du *Traité* qu'il publia en 1783 sous le nom de Trautmandorf, alors élève du *Germanicum*. Traduit en italien dès 1785, il connut une notoriété immédiate et s'attira les foudres de Rome. La traduction française était inscrite dans le programme éditorial de la Société de philosophie chrétienne créée par l'abbé Grégoire, G. Grasso, « La liberté religieuse dans le traité *De la tolérance ecclésiastique et civile* de Pietro Tamburini et de Thaddeus Trautmandorf », *op. cit.* ; B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme*, *op. cit.*, t. 10, p. 201 ; A. Latreille, *L'Église catholique et la Révolution française*, *op. cit.*, t. 1, p. 61-62. Laurent Verso, quant à lui, attribue la paternité de l'ouvrage à Guiseppe Zola, professeur de la Faculté de théologie de Pavie, *Les Lumières chez les juristes et publicistes lombards au XVIII^e siècle : influence française et spécificité*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2004, p. 25. Voir aussi M. Vaussard, *Jansénisme et gallicanisme*, *op. cit.*

⁸¹ En réalité *Annales de la religion*, t. IV, pp. 433-444 et 505-517. Le seul auteur nommé dans leur compte rendu est Trautmandorf.

⁸² Pierre Poan de Saint-Simon (ca 1728-1814). Ancien magistrat janséniste. D'après Charles O'Brien, il aurait collaboré avec Robert de Saint-Vincent en faveur d'un état-civil pour les protestants, C. O'Brien, « Jansénisme et tolérance civile à la veille de la Révolution », *Jansénisme et Révolution*, *op. cit.*, p. 131-145 ; J.-M. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées*, *op. cit.*, t. 5, p. 323.

P. Felici, jésuite. p. 109, article sur le P. Louis Felici⁸³, jésuite, fondateur à Rome de la Pieuse union des prêtres de Saint-Paul, association qui date de 1790. Le P. Felici est mort à Rome le 29 novembre 1818, âgé de près de 82 ans.

Mission à Sablé. p. 112. Démenti formel de l'anecdote de la *Minerve* (54^e livraison) sur la mission à Sablé. Ce sont le préfet de la Sarthe et le maire de Sablé qui se sont opposés à la mission, en sorte que l'évêque du Mans a jugé à propos d'en suspendre le cours.

L'abbé Mac Carthy⁸⁴, qui a prêché sur l'établissement de la fête du Sacré-Cœur, à Notre-Dame de Paris.

p. 25. **1819. Mars.**

N° 478. *L'Ami de la religion...* 10 mars

Sermons du P. Lenfant. Dernières livraisons des *Sermons du P. Lenfant*, jésuite, en 8 vol. 28 fr.

Saint François d'Assise. p. 118, sur la découverte du tombeau de saint François d'Assise.

Verbert, général des Lazaristes. p. 119, le 4 mars, mort de Marie Charles Emmanuel Verbert⁸⁵, vicaire général de la congrégation des prêtres de la Mission, et supérieur général des sœurs de la Charité.

Sièges en France. p. 121. D'après le concordat de 1801, il y a en France 32 sièges remplis et 18 vacants. D'après celui de 1817, 60 sièges ne sont pas remplis.

Rétractation. p. 122. Retraite pour les ecclésiastiques dans le diocèse de Toulouse, afin d'y obtenir des rétractations.

Mission de Valence. p. 128. Lettre de Valence sur la mission qui y a eu lieu, et sur le vol de la caisse. On a volé à l'ecclésiastique dépositaire 1 500 fr qui n'appartenaient pas à la mission.

⁸³ Luigi Felici (ca 1740-1819). Jésuite qui fit profession en 1773, il fonda en 1790, à l'hôpital de la Consolation puis à l'oratoire de Saint-Paul à Rome, la Pieuse union des prêtres de Saint-Paul, vouée à l'assistance des malades, F. X. de Feller, *Biographie universelle, op. cit.*, 1839, t. 3, p. 39. L'abbé Grégoire, dans *L'Histoire des sectes*, affirme que cette association s'inscrivait dans le plan de promotion de la dévotion aux cœurs de Jésus et de Marie, t. 2, p. 291.

⁸⁴ Nicholas MacCarthy (1769-1833). Catholique irlandais, né à Dublin, son père s'installa en France à Toulouse en 1773. Après des études au collège du Plessis à Paris, la Révolution le contraignit à interrompre ses études de théologie. Retiré à Toulouse, il reprit bien après ses études au séminaire de Chambéry et fut ordonné prêtre en juin 1814. Il devint un prédicateur renommé à la cour comme dans les grandes villes, *ARR*, t. LXXVI, jeudi 27 juin 1833, n° 2120, p. 392-393.

⁸⁵ Marie-Charles-Emmanuel Verbert (1752-1819). Né dans le diocèse de Lyon, il fut formé dans le séminaire interne de la congrégation de la Mission de France à Lyon. Professeur de théologie au collège de Marseille, il quitta la France pendant la Révolution et reçut les pouvoirs de plusieurs évêques de Provence pour administrer leurs diocèses en leur absence. Professeur du lycée de Marseille sous l'Empire, professeur de morale à la Faculté de théologie d'Arles après 1814, il fut élu vicaire général de la congrégation de Saint-Lazare rétablie par Louis XVIII et confirmé par Pie VII, *ARR*, t. XIX, mercredi 10 mars 1819, n° 478, p. 119-121.

La Boussole. M. Marbos, évêque constit. de Valence. *La Boussole*, livraison 12 du tome 1, p. 528, nous parle de M. François Marbos⁸⁶, évêque constitutionnel en 1791 de Valence, qui fut remplacé par M. Bécherel, ancien évêque de Coutances, dont il fut l'ami et à qui il ferma les yeux.

N° 479. *L'Ami de la religion...* 13 mars

Liberté des cultes selon la Charte par Barrande. *De la liberté des cultes selon la Charte, avec quelques réflexions sur la doctrine de M. de Pradt, et sur les bienfaits du christianisme*, par l'abbé Barrande de Briges⁸⁷, membre de la nouvelle Faculté de théologie de Paris. Brochure in 8°, 2 fr.

L'auteur examine les rapports nouveaux que la Charte doit établir entre l'Église et l'État.

p. 26. 1819. Mars.

Considérations sur les jésuites. p. 136. On a traduit en anglais les *Nouvelles considérations philosophiques et critiques sur la Société des jésuites, sur les causes et les suites de sa destruction*. 1 vol. in 8°, 3 fr 50c.

Mission du Kentucky. p. 137. Détails sur la mission du Kentucky par les dominicains.

Concordat bavarois. Wessenberg. p. 138. Sur les obstacles qu'éprouve le concordat bavarois pour son exécution. Le rédacteur reproche à M. de Wessenberg son influence sur les esprits bavarois. Après avoir parlé de la versatilité de M. de Gebattel, archevêque de Munich, il donne le texte de la lettre du prince Joseph de Stubenberg⁸⁸, évêque d'Eischstatd, archevêque de Bamberg, au sujet du serment illimité de la Constitution civile.

⁸⁶ François Marbos (1739-1825). Curé de Bourg-lès-Valence au début de la Révolution, il fut élu évêque de la Drôme en février 1791, puis député à la Convention en septembre 1792. Favorable au bannissement après la fin de la guerre, il vota contre la mort du roi. Décrété d'arrestation avec les Girondins, il échappa aux poursuites et fut réintégré à la Convention en frimaire an III (déc. 1794). Il ne souhaita pas reprendre ses fonctions ecclésiastiques après le rétablissement du culte et fut de nouveau élu par la Drôme au Conseil des Cinq-Cents qu'il quitta en l'an VI. Retiré de la vie politique, il entra dans l'administration. En 1819, il était toujours conseiller de préfecture à Valence. D'après *L'Ami de la religion*, repris par Ernest Sevrin et Paul Pisani, il se rétracta lors d'une mission à Valence en 1819, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 255 ; E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 168-169 ; P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, op. cit.*, p. 334-335 ; ARR, t. XXI, samedi 18 septembre 1819, n° 533, p. 171-172.

⁸⁷ Pseudonyme de Pierre-Denis Boyer (voir cahier IX, note 4) d'après F. M. Pérennès, *Dictionnaire de bibliographie catholique, op. cit.*, t. 3, col. 1085. L'ouvrage fut réédité sous son nom en 1829. Il analyse notamment le paradoxe dans la Charte entre l'art. 5, qui assure la liberté des cultes, et l'art. 6, qui déclare le catholicisme religion d'État.

⁸⁸ Joseph von Stubenberg (1740-1824). Né à Salzbourg, il y fut ordonné en 1762. Nommé évêque d'Eichstätt en 1790, il devint archevêque de Bamberg en 1818. Se fondant sur la liberté de conscience garantie par la constitution bavaroise, le nouvel archevêque avait refusé de prêter un serment illimité à la même constitution tant que les difficultés concernant la mise en application du concordat n'auraient pas été réglées, M. R. A. Henrion, *Histoire générale de l'Église, op. cit.*, t. 13, p. 139-140.

Petit séminaire de Picpus, v. p. 18, 17, 8. J'ai appris le 15 qu'au petit séminaire de Picpus à Paris les femmes sont aussi obligées tous les matins de déclarer à la supérieure tout ce qu'elles savent des autres membres du même sexe ; qu'avant 1817, le mélange des hommes et des femmes était plus libre et plus scandaleux qu'actuellement ; qu'à l'église ils y étaient confondus, qu'actuellement une barrière les séparait les uns des autres ; que dans cette communauté il y avait une corporation de frères consacrée aux plus rudes travaux pour toutes les nécessités de la vie ; que depuis quelque temps on y avait construit une église ou chapelle dont les profanes sont exclus ; que M. Coudrin [en marge à gauche : *Coudrin, supérieur*], prétend que, par un bref du pape, toute la maison et communauté sont exempts de la juridiction du curé de Sainte-Marguerite, qu'il a le droit le baptiser, d'enterrer les morts sans acquitter le droit du curé, par un bref du pape⁸⁹.

Associations au Sacré-Cœur. Il y a dans ce moment en France dix-sept associations au Sacré Cœur de Jésus, autorisées par un bref du pape, lequel les affranchit de toute juridiction épiscopale. Ce sont des auxiliaires aux jésuites.

p. 27. 1819. Mars.

Inquisition des frères des écoles. Les frères des écoles chrétiennes sont aussi obligés d'envoyer au supérieur général, établi à Lyon, tout ce qu'ils savent des entretiens de leurs confrères.

Ouvrages nouveaux.

Jacquemont. *Les maximes de l'Église gallicane victorieuses des attaques des modernes ultramontains*. Par M. Jacquemont, curé de Saint Médard en Forez, Lyon, 1818, 1 fr 75 c.

Jésuites. *Épître d'Henri IV aux habitants de Fribourg, contre les jésuites*⁹⁰. Paris, 1818. 1 fr 50.

Landerset. *Opinions de Pierre de Landerset prononcée dans le Grand Conseil de Fribourg les 16 janvier 1817 et 15 septembre 1818, au sujet de l'admission des ligoriens et des jésuites*. Paris, 1819. 1 fr 50 c.

⁸⁹ D'après son biographe (et parent), l'abbé Coudrin, contre qui le curé de Sainte-Marguerite, Lemercier, finit par déposer plainte auprès de l'archevêché en 1820, ne se prévalait pas d'un bref papal, mais de l'autorisation des évêques dans les diocèses desquels ses communautés étaient installées. Et comme il y avait de nombreux prêtres qui entraient dans la congrégation, ils avaient tout simplement assumé les fonctions qui se présentaient. Par ailleurs, l'autorité du supérieur-fondateur de l'ordre aurait été trop semblable à celle d'un évêque. Finalement, l'archevêque trancha en faveur des droits du curé en 1821, A. Coudrin, *Vie de l'abbé Coudrin fondateur de la congrégation des Sacrés-Coeurs de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement de l'Autel*, Paris, A. René et Cie, 1846, p. 232-238.

⁹⁰ Par Jean-Pons-Guillaume Viennet (voir cahier X, note 306), d'après J.-M. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées*, op. cit., t. 5, p. 399.

Llorente. Monuments historiques concernant les deux Pragmatiques Sanctions de France, avec le catéchisme des concordats, par M. Llorente. Paris, 1818. 1 fr 50.

Clergé constitutionnel vengé, v. p. 39. *Considérations sur les discordes religieuses adressées au rédacteur de L'Ami de la religion et du roi*, Paris, 1819. 75 c. C'est la défense et l'apologie du clergé dit constitutionnel⁹¹.

Persécutions dans le diocèse de Lyon. Doléances et pétitions des fidèles persécutés dans le diocèse de Lyon, par Silvy. Paris, 1819.

N° 480. *L'Ami de la religion*... 17 mars

De Bonald. Mélanges littéraires, politiques et philosophiques, par M. de Bonald⁹², qui après les avoir produits au public séparément à différentes époques, les a tous réunis en un corps d'ouvrage, en 2 vol. in 8°, et qui les publie de nouveau. On peut dire que ces mélanges sont aussi religieux. M. G.⁹³ en fait un juste éloge. En général, j'ai observé que les articles du journal signés G. sont mieux digérés et rédigés dans un meilleur esprit que ceux de M. Picot.

⁹¹ Par Charles François Suffisant-Repécaud, d'après une note manuscrite sur un des exemplaires de la BPR (RV142=44). Charles François Suffisant-Repécaud (1760- ?), ancien oratorien originaire de Salins, fut vicaire général de Grégoire à Blois. Jacobin engagé, il intrigua contre les administrations blésoises en juin 1793, fut envoyé dans le Jura comme inspecteur des salines en juillet 1793 et dit avoir participé à la prise de Lyon en octobre de la même année. Après le rétablissement du culte, il reprit ses fonctions sacerdotales dans le Jura, J. Gallerand, *Les Cultes sous la Terreur en Loir-et-Cher (1792-1795)*, Blois, Grande impr. de Blois, 1929, p. 497-498 ; B. Plonger, *L'abbé Grégoire et la république des savants*, op. cit., p. 33. Charles Weiss, lui, attribue l'ouvrage à Pierre-Charles Répécaud (1757-1833), ancien curé assermenté de Saint-Claude et collaborateur de l'évêque du Jura Moïse (voir cahier VI, note 104), puis curé de Salins. Il signale que Répécaud et son ami Grappin ont fourni plusieurs articles à la *Chronique religieuse*, C. Weiss, S. Lepin (éd.), *Journal de Charles Weiss 1815-1842*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 1972, t. 1, p. 247.

⁹² Louis-Gabriel-Ambroise de Bonald (1754-1840). Vicomte, issu d'une longue lignée de juristes, il fut mousquetaire jusqu'à la suppression de ce corps en 1776. Maire de Millau en 1785, il fut partisan de la Révolution à ses débuts et fut élu député à l'Assemblée nationale, dont il assura la présidence. Réprouvant la politique religieuse révolutionnaire, il démissionna et émigra en 1792 à Heidelberg avec ses deux fils (l'un étant le futur cardinal). Il se consacra dès lors à l'écriture de combat pour la défense d'une société de droit divin, contre l'idée de liberté individuelle, destructrice de l'ordre social et politique et des hiérarchies. Il publia dès 1796 la *Théorie du pouvoir politique et religieux*. Rentré clandestinement à Paris en 1797, il fut appelé par Fontanes à collaborer au *Mercur de France* après le 18-Brumaire. Il publia en 1800 un *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social*, puis défendit en 1801 l'indissolubilité du mariage dans *Du divorce*. Monarchiste, il refusa d'abord tout poste sous l'Empire, puis céda à Fontanes et devint conseiller de l'Université en 1810. Sa fidélité à la monarchie et sa défense du traditionalisme furent récompensées à la Restauration durant laquelle il joua un rôle actif. Chevalier de Saint-Louis, membre du conseil royal de l'Instruction publique, député de l'Aveyron de 1815 à 1822, il fut à l'origine de la suppression du divorce en 1816, proposa la restitution à l'Église des biens non vendus et défendit la censure. Nommé à l'Académie française en 1816, il écrivit dans le *Conservateur* de 1818 à 1820, puis dans le *Défenseur*. Nommé ministre d'État et membre du petit conseil en 1822, il devint pair de France en 1823. Il se retira de la vie politique après 1830, M. Toda, *Louis de Bonald, théoricien de la Contre-Révolution*, Étampes, éd. Clovis, 1997 ; G. Gengembre, « Bonald, les concepts et l'Histoire », thèse de doctorat, Université Paris IV, 1983 ; G. Gengembre, « Littérature et politique, ou Bonald, un déçu de la Restauration », in J.-Y. Molinier, M. Reid, C.-C. Yon (dir.), *Repenser la Restauration*, op. cit., p. 103-113.

⁹³ Il pourrait s'agir de l'abbé Genoude.

Mission à l'île Sainte-Hélène. p. 153. M. l'abbé Bonavista⁹⁴ est parti pour Londres avec un médecin, un chirurgien et son cuisinier, pour obtenir du gouvernement anglais la permission de se rendre à Sainte-Hélène, avec le titre de missionnaires de la Propagande pour les catholiques de cette île. V. *Journal de Paris* du 17 mars. *Id. Journal du Commerce.*

p. 28. 1819. Mars.

Église de Bavière. Le nonce papal ne jouit pas à Munich de beaucoup d'influence, ses prétentions et les instructions qu'il a données aux prélats relativement au serment qu'ils avaient à prêter, lui ont aliéné tous les esprits. Les menées de ceux qui prônent une espèce de système théocratique ont révolté les catholiques les plus zélés. (*Journal du Commerce* 16).

Clergé de Rome. On se plaint à Rome du petit nombre de personnes qui se vouent à l'état ecclésiastique (*Id.* 17).

Fanatisme d'un prêtre de Bordeaux. *La Minerve*, liv. 59^e, t. V, dénonce à l'opinion publique, p. 314, la conduite d'un vicaire de Bordeaux, qui a, par ses insinuations, déterminé la fille unique d'un commerçant de cette ville, protestant, et dont l'épouse est catholique, à s'évader de sa maison pour se faire religieuse contre l'autorisation de ses parents, qui a favorisé son évasion et sa retraite, quoique le père ne s'opposât pas à ce qu'elle jouit chez lui de toute liberté de conscience...

Fanatisme à Nîmes. Et page 356, on attribue en partie à un sermon prêché le 7, dimanche (mars), à l'hôpital, l'agitation qui a éclaté à Nîmes le soir du même jour...

Sur les missions. Dans la 25^e livraison du tome II du *Conservateur* est un article sur les missions (p. 545), par M. l'abbé F. de Lamennais, dans lequel il s'efforce d'en prouver l'utilité contre les écrivains libéraux. Tout le monde en convient, mais elles ne seront vraiment utiles qu'autant qu'elles seront mieux faites. Voyez le jugement qu'en porte *La Minerve*, livraison 58, tome V, p. 272.

N^o 481. *L'Ami de la religion*... 20 mars

Religion à Genève. État actuel du christianisme à Genève. Cet article très satisfaisant pour son exposé n'offre rien de satisfaisant sur cette capitale du protestantisme, siège de la doctrine de Calvin à laquelle elle a renoncé. La mère de la réforme a dit adieu à la réforme : le berceau du calvinisme en est devenu comme le tombeau, son reste de christianisme est converti en pur socinianisme.

⁹⁴ Antoine Bonavista (ca 1754- ?). Originaire de Corse, il fut envoyé à Sainte-Hélène par le cardinal et fut le dernier aumônier de l'empereur.

p. 29. **1819. Mars.**

Les frères La Salle soumis à l'Université, v. p. 30. Les frères des écoles chrétiennes ont obtenu un local dans le faubourg Saint-Martin pour le noviciat. Cette concession du gouvernement n'a eu lieu que depuis que cette corporation a consenti à reconnaître l'autorité de l'Université, et qu'elle s'est enfin soumise à ce que chacun de ses membres reçoivent individuellement un diplôme pour pouvoir occuper une place dans l'enseignement public. J. 19 mars.

Jésuites en Suisse. Le R.P. Nicolas Godinot, jésuite, nommé recteur de l'ordre en Helvétie, réside provisoirement à Fribourg, prêt à se porter partout où sa présence sera nécessaire. Ses missionnaires parcourent la Suisse. Les Espagnols jésuites sont partis pour établir leur société dans leur patrie. Ils ont été remplacés par des Calabrais, des Piémontais et des Allemands. On espère attirer de jeunes néophytes en donnant une certaine direction à l'éducation de la jeunesse dans les contrées où les jésuites sont rentrés. *Journal du Commerce* 20 mars.

Contre les jésuites et leur rétablissement. J'ai acheté le 25 une brochure de l'avocat G. [Goubeau de La Billennerie]⁹⁵ intitulée : *Du rétablissement des jésuites en France sous le nom de Pères de la foi*. Cet écrit prouve les graves inconvénients pour l'État de les admettre en son sein.

Ex-abbé de Saint Gall. Le parti de l'ex-abbé de Saint-Gall est à peu près nul en Suisse. Rome reconnaîtra l'évêché de Bâle, siégeant à Soleure⁹⁶.

Église de Bavière. Le nonce papal consent, à Munich, à ce que les salaires du clergé bavarois soient payés en argent au lieu d'être constitués en biens fonds...

Concordat 1817. Dans la séance du samedi 20 mars, comité secret sur la proposition concernant la loi des élections, Martin de Gray, dans l'éloquent et sublime discours qu'il a prononcé contre ladite proposition, s'est ainsi exprimé sur le concordat de 1817 : "Vous voulez la liberté des cultes et non pas ce concordat de François 1^{er} qu'on semble tenir suspendu sur nos têtes, et qui bouleverserait la France."

p. 30. **1819. Mars.**

Lettre du ministre de l'Intérieur sur les associations religieuses et charitables. Le *Journal du Commerce* du 22 mars, p. 4, col. 2, nous apprend que S. Excellence le ministre de l'Intérieur a adressé à tous les préfets une circulaire relative à l'ordonnance du 29 février

⁹⁵ Jacques-François Goubeau de La Billennerie (1772- ?). Né à Loches, il fut procureur impérial à Ceva dans le Piémont, juge à la cour d'appel de Florence, puis président de la cour criminelle de l'Ombrose et enfin président du tribunal de Marennes, J.-M. Quérard, *La France littéraire*, op. cit., t. 3, p. 417.

⁹⁶ Voir cahier VIII, note 13.

1816, qui règle la réception des maîtres des écoles primaires, qui soumet les associations religieuses et charitables à l'observation de toutes les dispositions qui y sont prescrites. "Elle ne fait en cela, dit la circulaire, que suivre les anciennes maximes de la monarchie, les gouvernements ne pouvant, sans se trahir eux-mêmes, reconnaître dans une société ou congrégation de quelque nature qu'elle soit, le pouvoir de faire des établissements publics sans observer les formes particulières qui les régissent. Toute corporation qui déclarerait ces formes incompatibles avec ses propres statuts se déclarerait aussi incompatible avec l'État qui l'aurait imprudemment admise en son sein."

Les frères de La Salle soumis, v. p. 29. La circulaire déclare ensuite que la congrégation des frères des petites écoles ont reconnu [*sic*] l'erreur dans laquelle ils étaient tombés, que dorénavant ils demandent aux recteurs les brevets dont ils doivent être munis...

Tactique des jésuites pour les petits séminaires. Observation. L'Université a donc gagné son procès ; mais la congrégation des jésuites sous le nom de Pères de la foi, ne doivent-ils pas être soumis aux mêmes règlements de l'Université ? Sous le prétexte de donner à leurs établissements le nom de petits séminaires pourront-ils s'affranchir de la surveillance de la commission de l'Instruction publique ? On devrait supprimer tous ces petits séminaires et n'admettre dans les séminaires épiscopaux que des jeunes gens au-dessus de 17 à 18 ans.

Fanatisme en Suisse, v. p. 45. Dans le canton de Schaffhouse, le fanatisme et la superstition ont fait depuis quelque temps des progrès si fâcheux que le gouvernement a été forcé à des mesures répressives. Un jeune théologien, le professeur Spleiss⁹⁷, est devenu chef de secte qui

p. 31. **1819. Mars.**

Convulsions. se livre à des convulsions, à des apparitions, à des prophéties absurdes, dont les enfants même sont privilégiés... V. *Journal du Commerce* 22 mars. Supplément.

Intolérance du clergé catholique en Suisse. L'église catholique de Confignon que le gouvernement genevois a fait fermer à raison du refus du curé catholique de lui prêter serment

⁹⁷ David Spleiss (1786-1854). Né à Schaffhouse, fils d'un maître relieur protestant, il fit son apprentissage dans le commerce de 1804 à 1807, puis suivit des études de théologie à Tübingen de 1807 à 1809. Consacré en 1809 à Schaffhouse, il fut précepteur aux Pays-Bas de 1809 à 1812, puis professeur de mathématiques et de physique au Collegium humanitatis dès 1812. Il fut pasteur de Buch de 1813 à 1841. Après le passage de Mme de Krüdener à Schaffhouse en 1817, il adhéra au Réveil prôné par la baronne et fit naître par ses prédications passionnées une branche de ce mouvement à Buch en 1818. Il fonda en 1826 un orphelinat, qui devint en 1841 l'institut Zum Friedeck. Pasteur de l'église Saint-Jean à Schaffhouse et antistès (président du conseil d'Église) en 1841, puis doyen en 1842, il fut en contact avec la Mission de Bâle, T. K. Kuhn, « Spleiss, David », *DHS*, *op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10850.php>, consulté le 03-07-2015 ; Historischer Verein des Kantons Schaffhausen, *Schaffhauser Biographien des 18. und 19. Jahrhunderts*, Thayngen, K. Augustin, 1956, t. 1, p. 197-204 ; *Feuille religieuse du Canton de Vaud*, t. 43, année 1868, Lausanne, Au bureau de la Feuille religieuse, 1868, p. 17-23 ; p. 52-62 ; p. 68-75.

de fidélité, n'est pas encore rouverte. L'intolérance est telle que des curés refusent les sacrements aux parents qui envoient leurs enfants aux écoles de l'enseignement mutuel.

Ev. de Peking. Le P. Alexandre⁹⁸, de l'ordre des capucins, évêque de Pékin, est décédé.

N° 482. *L'Ami de la religion...* 24 mars

Œuvres de Bossuet. *Œuvres de Bossuet*, 11^e livraison contenant les tomes 35-39, et 40. Comprenant le *Discours sur l'histoire universelle* et la suite des Lettres. Le rédacteur nous donne une nomenclature des diverses éditions de ce chef-d'œuvre de Bossuet.

N° 483. *L'Ami de la religion...* 27 mars

Dictionnaire de Feller, sa vie. *Dictionnaire historique* de Feller. Supplément. Tome 1 (7 fr) qui a paru. On y trouve 1°. Une notice sur Feller, mais l'éditeur a négligé d'y parler de son *Journal historique et littéraire* ; 2°. Un *Précis historique de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1814* ; 3°. Un *Tableau chronologique des principaux événements concernant l'histoire ecclésiastique, depuis 1789 jusqu'en 1814* ; 4°. *Coup d'œil sur la littérature espagnole, italienne et anglaise* ; 5°. *Chronologie des souverains depuis 1789-1818*. Suit le *Dictionnaire*. Le rédacteur cite l'article Azara, D. Joseph-Nicolas sur M. Aranda. Il relève plusieurs erreurs de dates.

Mission à Avignon, v. p. 42, 50. p. 202. Grand éloge de la mission d'Avignon, v. n° 495. *La Boussole*, livraison XV du tome II, p. 88, dit que les missionnaires sont au nombre de 20 à Avignon, qu'il y aura peut-être processions à nus pieds et cordes au col, pour l'expiation du sang de l'innocence versé dans cette contrée, surtout celui du maréchal Brune, le conquérant de la Hollande⁹⁹.

⁹⁸ Il semble que Rondeau, ou plutôt les journalistes dont il rapporte les informations, se trompent. Le P. Alexandre était l'antépénultième vicaire apostolique de Pékin : Alexandre de Gouvea (1731-1808). Originaire du Portugal, capucin, ordonné prêtre en 1775, il fut évêque de Pékin de 1782 à sa mort en juillet 1808. Le décès annoncé concerne plus vraisemblablement son successeur : Joaquim da Souza Saraiva (1764-1818). Originaire du Portugal, membre de la Congrégation de la Mission, il fut ordonné prêtre en 1787. Nommé coadjuteur du vicaire apostolique de Pékin et évêque titulaire de Tipasa en Mauritanie en 1804, il fut vicaire apostolique de Pékin de 1808 à sa mort en février 1818.

⁹⁹ Avignon, divisée politiquement entre les invalides de la Grande Armée et les royalistes, marquée par la Révolution et la Terreur blanche, fut le théâtre d'une des grandes missions de la Restauration. Souhaitée par le maire royaliste, elle fut acceptée par Mgr Perier, ancien évêque constitutionnel, qui se trouvait en situation inconfortable depuis sa dernière volte-face en faveur des Bourbons, après son mandement des Cent-Jours. Le clergé de la ville se trouvait lui aussi divisé entre les anciens constitutionnels rejetés et les autres ecclésiastiques. En dépit de ses préventions pour les missionnaires « itinérants », l'évêque accepta donc que l'on fasse appel aux Missions de France. Menée par l'abbé Guyon du 28 février au 18 avril 1819, la mission eut, semble-t-il, un grand succès et le clergé local fut appelé en renfort. L'énumération des réussites de cette mission faite par Ernest Sevrin donne cependant une idée du mélange intime entre politique et religieux pratiqué par les missionnaires : cérémonie de l'*amende honorable* et du *pardon des offenses* après dénonciation de la Révolution et de ses crimes, fruits de l'impiété, promesse d'obéissance à la famille royale et aux lois, nombreuses restitutions de « biens volés » par l'intermédiaire des missionnaires, autodafé des mauvais livres, dénonciation de la validité des sacrements administrés par le clergé constitutionnel... sans doute au grand plaisir de l'évêque ! Il y avait bien là matière à inquiéter les libéraux. En revanche, Ernest Sevrin ne mentionne par le maréchal Brune dans le long

p. 32. 1819. Mars.

Réimpression du mandement de M de La Motte, évêque d'Amiens, contre les œuvres de Voltaire. Je lis dans la même livraison de *La Boussole*, p. 83 et 84, que dans le département de la Somme, vexé par le préfet, M. de C. qui vient d'être destitué¹⁰⁰, qu'on y a réimprimé chez Carron-Vittet, le mandement de M. Lamotte¹⁰¹, ancien évêque d'Amiens, contre l'impression des *Œuvres* de Voltaire, mandement dans lequel se trouve l'apologie de l'assassinat juridique du malheureux chevalier de La Barre¹⁰², mort sur la roue, à Abbeville.

Jésuites à Saint Acheul, v. p. 19. Que les religieux du couvent de Saint-Acheul, qui y ont la direction d'un pensionnat nombreux, proclament la doctrine anti-française des aristocrates et des ultras.

Leur fanatisme. Que cette institution toute jésuitique y a pour livre classique un abrégé de l'histoire de France où l'armée qui s'est battue avec gloire pendant 25 ans est traitée de bandits et de brigands ; que M. de Broglie, évêque de Gand, proscrit et condamné comme rebelle à son prince, y a donné les prix au moment que le bourreau attachait son nom au poteau.

chapitre qu'il consacre à cette mission bien documentée, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, op. cit., t. 2, p. 351-380.

¹⁰⁰ En 1819, le préfet de la Somme était Alexandre Louis d'Allonville (1774-1852). Connu sous le nom de comte Louis. Émigré, officier du régiment Loyal-Émigrant, puis dans le régiment de Bourbon, il passa au service de Napoléon en 1798 et participa à l'expédition d'Égypte, dont il fut le directeur des finances. Nommé dans l'administration des domaines en 1802, il entraîna le ralliement aux Bourbons de son administration en 1814. Nommé préfet de la Creuse en 1814, destitué durant les Cent-Jours, il fut préfet d'Ile-et-Vilaine de 1815 à 1817, préfet de la Somme de 1817 à 1823, préfet du Puy de Dôme de 1823 à 1828 et enfin préfet de la Meurthe de 1828 à 1830. Son prédécesseur était Nicolas Maximilien Séguier de Saint-Brisson (1773-1864), préfet du Calvados en 1814-1815, de la Somme en 1815, destitué en 1816, puis préfet de la Meurthe (1816-1820), de la Côte d'Or (1820-1823), et de l'Orne de 1823 à 1830. Les initiales citées semblent correspondre à Jean-Baptiste Cavaignac (1762-1829), préfet de la Somme durant les Cent-Jours, il fut destitué et exilé comme régicide à la seconde Restauration, P. Henry, *Histoire des préfets : cent cinquante ans d'administration provinciale 1800-1950*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1950.

¹⁰¹ Louis François Gabriel d'Orléans de La Motte (1683-1774). Né à Carpentras, tonsuré à neuf ans, il étudia la théologie à Avignon et Viviers et reçut ses grades universitaires à la Sapienza à Rome en 1707, gardant de ses années romaines une grande fidélité au Saint-Siège. Théologal de l'évêque de Carpentras en 1708, puis vicaire général de l'archevêque d'Arles, il assista au concile d'Embrun, où il fut chargé de la rédaction de l'acte d'accusation de Mgr Soanen, puis administra le diocèse de Senes de 1728 à 1733. Il mit tout son zèle à effacer le jansénisme de ce diocèse. Sacré évêque d'Amiens en 1734, il protégea les jésuites avec ardeur et pourchassa les parlements. Tenté par la Trappe, il se vit contraint de rester à Amiens par Louis XV qui refusa sa démission. Réputé charitable, il acquit au court de son long épiscopat une grande renommée. Il fut également le fondateur de l'Académie d'Amiens, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », op. cit., t. 3, p. 128-129. Voir aussi M. Levé, *Louis-François-Gabriel d'Orléans de La Motte, évêque d'Amiens (1683-1774)*, Abbeville, C. Paillart, 1962.

¹⁰² Jean François Lefebvre, chevalier de La Barre (1745-1766). Torturé, décapité et brûlé pour blasphème et sacrilège en 1766 (voir *infra*, note 137). Voir Voltaire, *L'affaire du chevalier de La Barre ; précédé de L'affaire Lally*, édition établie et annotée par J. Van Den Heuvel, Paris, Gallimard, 2008.

Que des ecclésiastiques, professeurs de philosophie, faisaient des exercices publics sur des (prétendus) possédés, et admonestaient le diable : “Celui-ci ne se montrait pas l’ennemi des prêtres, car il prêchait la restitution des biens du clergé.”

Mission à Bayonne, v. p. 33, 59. La mission de Bayonne a commencé le 21 mars. On a établi aux environs de la cathédrale des baraques où ont été mis en vente les chapelets... et les cantiques spirituels de la mission. Les airs qu’on y adapte sont profanes, même républicains... *Journal du Commerce* 29 mars.

Saint Étienne du Mont. Il y a des troubles parmi le clergé de Saint-Étienne du Mont.

p. 33. **1819. Mars.**

N° 484. *L’Ami de la religion*... 31 mars

Lettres de M. de Thémines au roi. Sur un écrit publié sous le nom de M. de Thémines, intitulé : *Lettres de l’évêque de Blois à S. M. T. C. le roi Louis XVIII* ; 1819. Brochure in 8° de 61 p. sans indication de ville, sans nom d’imprimeur. Il y a apparence que cet écrit sort des presses de Londres. Il contient 3 lettres, datées de Londres, l’une du 15 octobre 1817, l’autre du 20 décembre *it.*, la dernière du 27 décembre 1818. L’article contient des circonstances sur la vie de M. de Thémines, le seul des évêques qui ne soit pas rentré en France depuis la Restauration. Le rédacteur lui fait des reproches audit évêque [*sic*] de maltraiter la Cour de Rome. Cependant, le 21 octobre 1801, il avait adressé au Saint-Père la démission de son siège. V. *L’Ami de la religion*... Tome II, p. 161.

Confesseur de Pie VII. p. 216. M. Menochio¹⁰³, évêque de Porphyre, est le confesseur de S. S.

Les Carbonari, secte. p. 217. Les Carbonari forment une secte très répandue dans l’Italie, à l’instar des Francs-maçons, ennemis de tous gouvernements non républicains.

État du clergé de France. p. 218. Détails sur la dépense du clergé de France. Le nombre total de ses membres est de 30 537, dont le traitement se monte à 15 283 363 fr.

Mission à Bayonne, v. p. 32, 59... p. 219. Sur la mission de Bayonne.

Picot ultra. p. 220. M. Picot se montre grand partisan de la proposition de M. Barthelemy¹⁰⁴, pair...

¹⁰³ Giuseppe Bartolomeo Menochio (1741-1823). Né à Carmagnola (Piémont) où il fit ses études, il entra au noviciat des augustins de Fermo en 1760 et fit profession religieuse en 1761. Ordonné prêtre en février 1763, il fut nommé prédicateur général de l’ordre en 1774. Appelé à Reggio Emilia en 1794, il fut nommé évêque *in partibus* d’Hippone et coadjuteur de l’évêque de Reggio. Promu pro-sacriste et évêque *in partibus* de Porphyre en 1800, il fut confirmé dans ses fonctions de sacriste de Sa Sainteté par Pie VII qui le choisit comme confesseur. Pendant l’incarcération du pape à Savone, il lui fut interdit de le suivre et il demeura à Rome durant l’occupation française, sans accepter de prêter serment. Rétabli dans ses fonctions en 1814, il contribua à la restauration de l’ordre des Augustins, P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 539-594.

Divinité de J.-C. p. 224. *Discours sur la grandeur et la divinité de J.-C.* ; par le Sieur Monteinard, supérieur du couvent des Missions de la Trinité du Mont, à Rome. Brochure in 8°, 1 fr 25 c. Il avait prêché ces sermons à Paris.

Minerve. Missionnaires, leur esprit. Livr. 61^e du tome V. Avril. p. 417, article sur les missionnaires en France, dans lequel on leur reproche de souffler au nom d'une religion de paix, la haine et la guerre, de prêcher les maximes anti-sociales, le retour des privilèges, l'indépendance du clergé pour la discipline, leur opposition à la Charte et au roi que celle-ci émancipe, et dont les prêtres ne peuvent plus être les tuteurs. Cet esprit du clergé a été manifesté dans tous les temps de la monarchie. On cite, p. 419, le n° 543 des MSS de Dupuy¹⁰⁵, le manifeste des 32 évêques et de tout le clergé contre le roi.

p. 34. 1819. *Mars et avril.*

Jésuites prêchent la guerre civile. Les p. 10 et 12 de la *Réponse de M.***, conseiller au Parlement, à la lettre de M. l'archevêque de ****, où on rapporte que des prédicateurs ambulants de ce temps-là recommandaient non pas l'insurrection, mais la guerre civile, comme le plus saint des devoirs, qu'ils mettaient hors de l'Église les sujets restés fidèles au roi, qu'ils traitaient de chiens de profanateur ceux qui refusaient de signer l'acte de rébellion¹⁰⁶. Sous Louis XIV, l'évêque de Nîmes (Fléchier) annonçait au roi "qu'un trône légitime ne pouvait être fondé que sur la catholicité".

Les prétentions de l'Église (dites plutôt du clergé) ont toujours été les mêmes. V. les registres du Parlement, l'édit du 16 décembre 1559, qui ordonne sa permission pour pouvoir prêcher, l'ordonnance de Charles IX du 1^{er} décembre 1561, contre les prêcheurs qui abusent de leurs

¹⁰⁴ Voir *supra*, notes 46 et 47.

¹⁰⁵ Pierre Dupuy (1582-1651) et Jacques Dupuy (1591-1656). Issus d'une famille de robins, apparentés aux du Thou par leur mère, avocats en Parlement, les frères Dupuy achetèrent à leur ami Nicolas Rigault la charge de garde de la Bibliothèque du Roi en 1635. Ils en réalisèrent un catalogue manuscrit. Robins et gallicans, ils avaient été auparavant les administrateurs de la bibliothèque de Jacques-Auguste du Thou (dont les enfants furent sous leur tutelle), la plus importante bibliothèque particulière de France. Ils y avaient animé, rue Poitevin, l'académie putéane, ou cabinet des frères Dupuy, où, antijésuite et antiromain, l'on défendait les parlements et le gallicanisme. Pierre Dupuy publia en 1638 trois volumes de *Traité des droits et libertés de l'Église gallicane*, contenant près de neuf cents actes et titres. Cet ouvrage fit grand bruit et fut interdit par un arrêt du conseil et condamné par une assemblée de dix-neuf évêques. L'ouvrage fut cependant réédité en 1651 puis en 1731. Voir S. Solente, « Les manuscrits des Dupuy à la Bibliothèque nationale », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 88, 1927, p. 177-250.

¹⁰⁶ *Réponse de M.***, conseiller au parlement de Paris, à la Lettre de M. l'archevêque de *** du 25 avril 1752.* Où l'on réfute les sophismes de ce prélat, et on prouve le droit que les souverains ont d'obliger les ecclésiastiques à se conformer dans l'administration extérieure des sacrements aux canons et règlements autorisés dans leurs États (1752). L'archevêque dont la lettre était réfutée était Jean-Joseph Languet de Gergy (1677-1753), archevêque de Sens et l'un des plus farouches et des plus brillants adversaires des jansénistes, voir O. Andurand, « *Roma autem locuta* », *op. cit.*, t. 3, p. 96-97 ; *NNEE*, 1752, p. 161. Selon la formule de Philippe Joutard, « le siècle de la Réforme a présenté aux hommes du XIX^e siècle un étrange miroir dans lequel ils se sont reconnus », *La Saint-Barthélemy ou les résonances d'un massacre*, Genève, Labor et Fides, 1976, p. 107-108.

fonctions publiques, l'édit d'Henri IV en 1575 [*i. e.* Henri III] contre les prêcheurs de la guerre civile.

Reproche de M. Mériel-Bucy aux missionnaires. L'auteur cite ensuite dès la p. 422, la *Réponse* que M. Mériel-Bucy a adressée à M. Barruel, où il reproche aux missionnaires du Mans leurs jongleries, leurs comédies scandaleuses, avec des associations de jeune filles qui chantent et qui attirent les regards des jeunes libertins... les franges pour la pudeur aux stations nocturnes de la Croix, les larmes des pénitents au départ des bons prêtres... Le rédacteur se propose sous donner l'analyse de quelques-uns de leurs sermons.

N° 485. *L'Ami de la religion*... 3 avril

Pseaumes traduits. *Les Psaumes*, traduction nouvelle, par M. Genoude. 1 vol. in 8° de 640 p. 7 fr. L'article est signé : l'abbé de Lamennais.

Église de Belgique. p. 234. Sur l'état de l'Église catholique dans le royaume des Pays-Bas. Il paraît que le clergé n'a pas lieu de se louer de la conduite du gouvernement.

Yenni, évêque de Fribourg, favorable aux jésuites. p. 236. L'évêque résidant à Fribourg est M. Pierre Tobie Yenni, évêque de Lausanne, né en 1766 dans le diocèse. Y a été curé et fait évêque le 10 juillet 1815. Tout le canton de Fribourg est catholique. Dans son mandement du Carême, il se félicite d'avoir obtenu du petit et du Grand Conseil le rétablissement des jésuites dans le collège de Saint-Michel par décret du 15 septembre 1818, et il communique à ses diocésains la bulle de Pie VII, Sollicitudo, du 7 août 1814.

p. 35. **1819. Avril.**

Jésuites en Suisse. Le clergé du canton du Bas-Underwahl entretient d'intimes liaisons avec les jésuites de Fribourg.

Jésuites. Chez les jésuites règnent l'éteignoir de la raison, le despotisme monacal et l'obéissance passive. Diderot a tracé dans l'*Encyclopédie* l'abrégé de l'histoire des jésuites, et il y prophétise qu'un jour ils tenteront de se rétablir, et il croit qu'ils y réussiront. Nous voyons le commencement du succès depuis 1816. Le 19^e siècle voit donc se relever les sinistres drapeaux de cette milice papale, de ces Mameloucks à bonnet carré, instruments aussi actifs que dociles de la Cour romaine dont les prétentions aveugles sont plus redoutables aux progrès de l'esprit humain et des Lumières que le despotisme des sultans.

Tales, quales. Les jésuites eux-mêmes ayant été interrogés sur leurs rapports avec l'Église et l'État, et sur leurs propres constitutions, se sont dit tales, quales : tels que les circonstances le voudront pour notre avantage, et comme il nous conviendra d'être pour capter votre confiance et vous asservir.

Or ces religieux tels quels, souples dans leur doctrine, constants dans leurs principes, prêchent la science de la volonté d'un seul.

Fauteurs du despotisme. Soumis au despotisme le plus excessif dans leurs maisons, ils en sont les fauteurs les plus abjects dans l'État. Ils prêchent aux sujets une obéissance sans réserve pour leurs souverains ; aux rois l'indépendance des lois et l'obéissance aveugle aux papes ; ils accordent au pape l'infailibilité et la domination universelle, afin que maîtres d'un seul, ils soient maîtres de tous.

Leur chef possède toute la plénitude de puissance qu'on puisse imaginer dans un chef sur ses sujets ; il en est la lumière, l'âme, la volonté, le guide et la conscience... Centre où vont aboutir tous les secrets de l'État et des familles, même des familles royales ; aussi instruit qu'impénétrable ; dictant des volontés absolues et n'obéissant à personne ; prévenu d'opinions les plus dangereuses sur l'agrandissement et la conservation de sa compagnie et les prérogatives de la puissance spirituelle ; capable d'armer des mains dont on ne peut se défier. Quel est l'homme sous le ciel auquel ce général ne peut susciter des embarras fâcheux ?

p. 36. **1819. Avril.**

Jésuites. Société partout également ambitieuse, redoutable, turbulente, partout s'affranchissant des lois, de la surveillance de l'autorité publique, portant son caractère d'indépendance et le conservant. Elle a édifié l'Église en remplaçant la foi par les plus honteuses superstitions, elle a bien mérité de la société en assouplissant pour les consciences timorées les liens des lois et de la morale. Elle a bien soutenu les trônes en enseignant et pratiquant l'assassinat des rois.

Boussole. Dans la 18^e et 19^e livraison de *La Boussole*, tome 2, p. 254 ; article : Les prétentions de quelques nobles réduites à leur plus simple expression. Le rédacteur dit en parlant du duc de Saint-Simon¹⁰⁷ « que cet homme d'honneur et le cardinal de Noailles furent les seuls seigneurs qui ne se déshonorèrent pas au sacre de Dubois¹⁰⁸, archevêque de Cambrai.

¹⁰⁷ Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon (1675-1755). L'auteur des fameux *Mémoires*.

¹⁰⁸ Guillaume Dubois (1656-1723). Fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde, élevé par les P. de la Doctrine chrétienne, il fut tonsuré à 13 ans et, protégé par le marquis de Pompadour, fit carrière comme précepteur. Nommé en 1687 précepteur du duc de Chartres, futur Régent, il devint conseiller d'État en 1716 et engagea les négociations qui aboutirent à la Triple-Alliance (1717), puis à la Quadruple-Alliance (1718). Ministre des Affaires étrangères en 1718, il fut sacré archevêque de Cambrai en mai 1720 et, soutenu par l'Autriche et les jésuites, fut créé cardinal en 1722. Après l'échec de l'accommodement 1720 entre appelants et constitutionnaires qu'il avait habilement imaginé, il exila les jansénistes les plus virulents par lettres de cachet (il y eut 40 000 lettres de cachets contre eux). L'anecdote rapportée par Rondeau appartient à l'historiographie inaugurée par Saint-Simon, qui le détestait d'autant plus copieusement qu'il avait été évincé par son ascension : « L'avarice, l'ambition et la débauche étaient ses dieux, la perfidie, la flatterie, les servages ses moyens, l'impiété parfaite son repos », O. Andurand, « *Roma autem locuta* », *op. cit.*, t. 3, p. 64 ; A. Dupilet, *Le Cardinal Dubois : Le génie*

Tressan¹⁰⁹, archevêque de Reims et pair de France, le cardinal de Rohan¹¹⁰, l'évêque de Nantes, et jusqu'à Massillon, évêque de Clermont, tout le clergé se traina dans la boue, devant le ministre ignoble et impudique. Tencin¹¹¹ fit pis encore, en 1721, pour lui procurer le chapeau de cardinal et pour se le procurer à lui-même, par la même occasion.”

Despotisme des jésuites sur les cours. p. 235, je trouve cité un fait qui prouve l'ascendant que les jésuites avaient pris sur l'esprit des rois et leurs efforts pour le conserver. Ce même duc de Saint-Simon, favori du Régent¹¹², fut envoyé à Madrid faire la demande de l'Infante d'Espagne. Le jésuite Daubenton¹¹³, confesseur du roi Philippe V, déclara que la jeune Infante¹¹⁴ n'aurait pas d'autre instituteur qu'un jésuite, et que le roi voulait aussi qu'un jésuite fût donné pour confesseur au jeune roi Louis XV. À ces conditions qui furent acceptées, Daubenton procura à Saint-Simon le titre de Grand d'Espagne de la 1^{ère} classe. L'Infante fut renvoyée en Espagne en 1725, et le roi épousa la fille de Stanislas Leszinski, roi détrôné de Pologne.

politique de la Régence, Paris, Tallandier, 2015 ; D. Reynaud, C. Thomas (dir.), *Le Régent entre fable et histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2003.

¹⁰⁹ Louis de La Vergne de Tressan (1670-1733). Neveu de l'évêque du Mans, il fut chanoine-comte de Lyon et premier aumônier du duc d'Orléans. Nommé évêque de Vannes en 1716, puis de Nantes en septembre 1717 sans avoir obtenu ses bulles pour le siège précédent, il fut sacré en 1718. Ce fut lui qui, avec Massillon et le cardinal de Rohan, conféra les saints ordres au cardinal Dubois. Il assista à son sacre au Val-de-Grâce ce qui lui fut beaucoup reproché. Ennemi des jansénistes à Nantes, il le fut également à Rouen, dont il devint l'archevêque en 1723, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », *op. cit.*, t. 3, p. 103-104.

¹¹⁰ Armand-Gaston-Maximilien de Rohan (1674-1749). Formé au séminaire de Saint-Magloire, docteur en théologie de la Sorbonne, il fut nommé évêque *in partibus* de Tibériade et coadjuteur de Strasbourg en 1701. Grand aumônier en 1712, il fut créé cardinal la même année. Jouissant de la confiance de Louis XIV, il fut chargé de présider l'assemblée extraordinaire des évêques pour examiner la bulle *Unigenitus*, et prit alors, avec Mgr de Bissy, la tête du parti favorable à l'acceptation pure et simple. Sujet français tout autant que du Saint-Empire, il joua un rôle diplomatique assez important lors de la guerre de succession d'Autriche avant de se consacrer davantage à son diocèse, *ibid.*, t. 3, p. 142-143.

¹¹¹ Pierre Guérin de Tencin (1679-1758). Fils d'un conseiller au parlement de Grenoble, il fut abbé de Vézelay en 1702, archidiacre de Sens en 1703, prieur de Sorbonne en 1705 et député du clergé aux assemblées de 1705 et 1710. Il suivit le cardinal de Bissy à Rome en 1721 et y resta durant le conclave comme chargé des affaires de France, poste dans lequel il rendit service au Régent et à Dubois. Nommé archevêque d'Embrun en 1724 alors qu'il était à Rome, il y fut sacré par Benoît XIII. Il fut créé cardinal en 1739, assista au conclave de 1740 et fut transféré sur le siège de Lyon la même année. Ce fut lui qui, soutenu par le roi et le pape et poussé par Fleury, organisa en 1727 le concile d'Embrun qui déposa Mgr Soanen et l'exila à la Chaise-Dieu. Il devint dès lors l'une des cibles des jansénistes, notamment dans les *NNEE*. Quant au duc de Saint-Simon, il détestait autant le cardinal Tencin que sa sœur, Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin, baronne de Saint-Martin de l'isle de Ré, maîtresse de Dubois sur lequel il semble qu'elle ait eu une réelle influence. Saint-Simon la surnomma la « mère de l'Église » lors du concile d'Embrun, *ibid.*, t. 3, p. 81-83 ; J. Sareil, *Les Tencin : histoire d'une famille au dix-huitième siècle d'après de nombreux documents inédits*, Genève-Paris, Droz, 1969, p. 157-171 (pour le concile d'Embrun) et *passim* ; voir aussi le portrait de l'abbé Tencin (précédé de celui de sa sœur, que décidément le duc n'aimait pas) dans le t. 17, chap. XIV des *Mémoires de Saint-Simon*.

¹¹² Philippe d'Orléans (1674-1723). Régent de 1715 à 1722.

¹¹³ Guillaume Daubenton (1648-1723). Jésuite, originaire d'Auxerre, il suivit comme confesseur Philippe V en Espagne, fut un temps écarté par la princesse des Ursins et revint à Madrid en 1716 après la disgrâce de celle-ci. Il soutint ensuite la politique du premier ministre Giulio Alberoni. La demande espagnole d'un confesseur jésuite pour Louis XV est rapportée dans les *Mémoires* de Saint-Simon, t. 19, chap. XII.

¹¹⁴ Marie Anne Victoire de Bourbon (1718-1781). Mariana Victoria de Borbón, infante d'Espagne. Fiancée au jeune Louis XV, elle fut renvoyée en Espagne et épousa finalement Joseph I^{er} de Portugal.

p. 37. **1819. Avril.**

Contre Lamennais fauteur des missions. *La Boussole*, dans la même livraison, p. 262, attaque avec force l'écrit de M. de Lamennais sur les missions, inséré dans la 25^e livraison du *Conservateur* (voyez ci-dessus, p. 28). Cet article est d'un grand intérêt. Il y est dit que la procession des missionnaires arriva, pieds nus, à Avignon à 6 h matin, sur une place élevée de cette ville ; que deux de leurs prêtres prêchèrent à la fois, l'un placé sur le piédestal d'une croix, l'autre guindé sur le haut du mur d'un moulin à vent ; que le soleil se levant, ayant dissipé le brouillard, les missionnaires crièrent au miracle et que le peuple répéta : Miracle ! Miracle !

N^o 486. *L'Ami de la religion*... 7 avril

Alexis Dumesnil. *La manifestation de l'esprit de vérité.* Par Alexis Dumesnil, 1819, in 8^o de 126 pages.

Le rédacteur persifle l'auteur qui se dit enlevé, avoir des révélations, et qui débite dans son écrit des propositions contraires à l'ordre civil et religieux. M. Dumesnil est aussi auteur de *L'Esprit des religions*. Paris, 1810, in 8^o de 368 pages où il rend plus d'hommage au christianisme.

Maronites. p. 247, le rédacteur réfute ce que plusieurs journaux ont dit sur les Maronites qui habitent le Mont Liban et les environs en Syrie, monothéistes dans l'origine, réunis à l'Église latine à la fin du 12^e siècle.

Ev. de Peking. p. 249. M. Joachim de Souza Sarayva [*sic*], lazarisite, successeur de M. Alexandre de Gouvea, mort en 1808, est décédé à Pékin, dont il était l'évêque, est mort à Macao [*sic*], le 6 janvier 1818, sans avoir pu obtenir la permission d'entrer en Chine¹¹⁵.

Ordre de Malte. p. 251. Sur l'ordre de Malte, un petit précis historique.

N^o 487. *L'Ami de la religion*... 10 avril

Bossuet. *Œuvres de Bossuet*, 11^e livraison tomes 35-40. Ses *Lettres*.

Députés allemands à Rome. p. 263. Le baron Schmidt de Grollenbourg, envoyé du roi de Wurtemberg, et M. Turckheim, envoyé du duc de Bade, sont arrivés à Rome et ont eu une audience de S. S.

Abbé Carron. p. 269. *Les confesseurs de la foi dans l'Église gallicane à la fin du 18^e siècle*, par l'abbé Carron. 3 vol. 12 francs.

p. 38. **1819. Avril.**

¹¹⁵ Voir *supra*, note 96.

Église bavaroise. Le roi de Bavière a ordonné la mise à exécution de son édit de religion obligatoire pour tous les Bavarois sans exception.

M. de Wessenberg. Le grand duc de Bade¹¹⁶ a par un rescrit défendu au clergé catholique de se mêler davantage de l'affaire de M. de Wessenberg, à l'occasion d'une circulaire qui a été fabriquée par d'anciens moines contre ce coadjuteur. S. A. R. se réserve expressément le soin de régler cette affaire avec la Cour de Rome.

N° 488. *L'Ami de la religion*... 14 avril

The Catholicon, journal anglais. Église d'Écosse. Sur le journal anglais le *Catholicon*.

Le rédacteur rend compte de 10 n° s reçus depuis avril 1818. Dans celui d'avril se trouve l'analyse d'une *Histoire de l'Église d'Écosse* où la réforme protestante a été établie en 1560 par acte du Parlement, avec des lois très sévères contre les catholiques.

Religion à Bombay. Un rapport des sociétés bibliques de l'Orient sur les catholiques de l'Inde. À Bombay sur une population de 166 000 âmes, il y a 11 500 chrétiens, portugais et arméniens. Dans cette cité ils ont 5 églises... p. 276, sur John Hippisley...

p. 278. Esprit de prosélytisme chez les protestants.

p. 279. Il paraît depuis 1818 un autre journal catholique, à Londres, sous le nom de *Sylvester Palmer*.

Église d'Angleterre. p. [280]. À Liverpool, en Angleterre, le nombre des catholiques qui, en 1788, n'était que de 3 000, s'est accru jusqu'à 24 000.

Picot se déchaîne contre la mémoire de Rollin. p. 285. *Éloge de Rollin*, discours qui a concouru pour le prix par M. Maillet-Lacoste. Brochure 1 fr 50 c.

Le rédacteur, après avoir rendu justice à M. Rollin sur les services qu'il a rendu aux Lettres, reproche à son panégyriste d'avoir trop voulu le louer sur sa résistance à se soumettre à ce qu'il appelle l'autorité ecclésiastique, et il se déchaîne contre Rollin, Quesnel &c. le jansénisme en un mot.

Tentatives inutiles des jésuites pour s'établir en Autriche. Les jésuites pratiquent diverses menées tendant à obtenir l'autorisation de rentrer en Autriche. Un certain parti les favorise ; mais il est fort probable qu'ils n'atteindront pas leur but. Le gouvernement autrichien s'est de tout temps prononcé contre eux, il les regarde comme des hommes dangereux, qu'il faut tenir éloignés d'un État où ils ne pourront faire que du mal. Il est remarquable que presque tous les ouvrages des jésuites sur la théologie et sur le droit public ecclésiastique sont

¹¹⁶ Louis I^{er} de Bade (1763-1830). Il succéda à son neveu et fut grand-duc de Bade de 1818 à 1830.

p. 39. **1819. Avril.**

prohibés en Autriche. On veut surtout qu'ils soient exclus de l'instruction publique et qu'ils ne puissent plus exercer aucune influence sur la jeunesse ; car cette influence serait à tous égards fort pernicieuse (*Journal du Commerce* 12 et 13 avril).

De la liberté religieuse, par Benoît. De la liberté religieuse, par M. A.V. Benoît. 6 fr chez l'Advocat, Palais royal. La *Minerve*, liv. 62, en parle.

Sur les missions. Le *Journal du Commerce*, 14 avril, ne dément pas, en faveur de *La Quotidienne*, les détails qu'il avait donnés des missionnaires à Autun. Il déplore l'abus de ces prédications. La Révolution, dit-il, est le texte ordinaire des sermons des missionnaires, ils s'occupent de la politique plus que de l'Évangile, et on dirait qu'ils méditent plus le *Conservateur* que la Bible. C'est peut-être pour cette raison que M. l'abbé de Lamennais traite les Saintes Écritures avec si peu de respect et qu'il prétend qu'il faut s'en tenir à la prédication.

Ignorantisme [sic]. (Il faut établir l'ignorance par l'interdiction de la lecture des Saintes Écritures, afin que les fidèles soient hors d'état de juger si la prédication, l'autorité du jour, est conforme à la parole divine, la seule véritable autorité dans l'Église.) Les missionnaires attaquent principalement ce qu'on nomme l'esprit du siècle. Ces attaques sont maladroites, car l'esprit du siècle n'est, en d'autres termes, que l'esprit constitutionnel.

N° 489. *L'Ami de la religion*... 17 avril

Considérations sur les discordes religieuses, v. p. 27. Le rédacteur répond à M. R. [Répécaud], curé dans le Jura, auteur de ces Considérations, et d'un autre écrit intitulé : Rétractation d'un prêtre constitutionnel. Voyez n° 268, tome XI, p. 102. 5 mars 1817. Le rédacteur prétend prouver qu'il y a eu un vrai serment à la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790, parce qu'elle faisait partie des articles constitutionnels et qu'en faisant serment d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, décret qui fut sanctionné par le roi le 24 août 1790 [en marge à gauche : *le 13 septembre 1791, la constitution n'a été finie que le 3 septembre 1791*], c'était donc faire serment à la Constitution civile du clergé. Un décret du 27 novembre 1790 portait que les évêques et curés seraient tenus de prêter le serment auquel ils sont assujettis par les décrets concernant la Constitution civile du clergé.

p. 40. **1819. Avril.**

Le 4 janvier 1791, un autre décret stipula que le serment prescrit serait prêté purement et simplement... Dès lors élections et consécration des nouveaux évêques, nominations des curés. Au mois de mai, tous les évêchés et cures furent remplis¹¹⁷.

Sur le serment à la Constitution civile du clergé. En septembre [en marge : le 3] 1791, promulgation de la Constitution générale du royaume. La constitution civile du clergé n'en fit pas partie. On n'y inséra seulement que le traitement des fonctionnaires publics serait payé par la nation, et que les citoyens ont droit d'élire ou de choisir les ministres de leur culte. Jabineau dit dans ses *Nouvelles ecclésiastiques*, feuille du 16 décembre 1791, que ces deux articles furent vivement sollicités par Gobel¹¹⁸, Gouttes¹¹⁹, Marolles¹²⁰, Dumouchel¹²¹, évêque constitutionnel.

¹¹⁷ L'auteur affirme que la Constitution civile du clergé n'était pas dans la Constitution et que les ecclésiastiques ont donc prêté le serment qu'ont prêté tous les fonctionnaires publics à la Constitution (interprétation encore en débat aujourd'hui). Il en déduit que les brefs du pape qui condamnent le serment à la Constitution civile ne concernent personne, que les rétractations demandées sont sans objet, qu'il n'y a pas eu de schisme et que les insermentés en révolte contre la loi avaient été les vrais coupables, comme le seraient ceux qui refuseraient le serment de fidélité au roi et à la Charte. Le compte-rendu de la *Boussole* sur cet ouvrage conclut que « ces dignes ministres [constit] [...] se conformèrent à l'esprit de l'évangile [...] et se montrèrent les vrais soutiens des libertés de l'église Gallicane », *Boussole politique, administrative et littéraire*, t.3, p. 308-310. Sur la Constitution civile du clergé et la question du serment, voir B. Plongeron, *Conscience religieuse en Révolution*, op. cit. ; G. Pelletier, *Rome et la Révolution française*, op. cit. ; T. Tackett, *La Révolution, l'Église, la France : le serment de 1791*, Paris, Cerf, 1986 ; R. Hermon-Belot, « Religion et Révolution : un héritage double » in L. Châtellier, C. Langlois et J.-P. Willaime (dir.), *Lumières, religions et laïcité*, Paris, Riveneuve éditions, 2009, p. 189-197.

¹¹⁸ Jean-Baptiste Gobel (1727-1794). Fils d'un avocat au Conseil Souverain d'Alsace, né à Thann, il étudia chez les jésuites de Colmar puis au collège germanique de Rome. Ordonné en 1750, brillant et érudit, il devint évêque auxiliaire de Bâle et évêque *in partibus* de Lydda en 1771, mais il fut relevé de sa charge par le nouvel évêque en 1782. Acquis aux idées réformistes, il fut député du clergé de Belfort et Huningue aux États-Généraux et se déclara favorable à la Constitution civile du clergé. Populaire, il fut élu évêque dans plusieurs diocèses et choisit celui de Paris. Il fut le premier évêque constitutionnel à prêter serment en janvier 1791. Membre du club des Jacobins, se déclarant contre le célibat ecclésiastique, il maria lui-même Aubert, curé de Saint-Augustin, au grand dam d'un Grégoire. Ayant poussé à l'invasion de Bâle, il y fut envoyé comme commissaire civil et accusé d'avoir abusé de son pouvoir. Enfin, le 17 brumaire an II (7 novembre 1793), à la Convention, bonnet phrygien sur la tête il abdiqua ses fonctions et renonça à la prêtrise, donnant en quelque sorte le coup d'envoi de la déchristianisation. Considéré comme un hebertiste athée par Robespierre, il fut condamné et guillotiné avec Chaumette le 24 germinal an II (13 avril 1794). D'après son ancien vicaire épiscopal François-Joseph Lothringer, il se serait repenti et rétracté avant son exécution dans une lettre qui fut publiée dans *Les Annales catholiques*, Paris, 1797, t. 3 ; P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, op. cit., p. 53-59.

¹¹⁹ Jean-Louis Gouttes (1739-1794). Originaire de Tulle, il fut militaire avant d'embrasser le sacerdoce. Vicaire près de Bordeaux, rattaché à l'église du Gros-Cailou à Paris, puis curé d'Argeliers dans le Languedoc, il fut député du clergé de Béziers aux États-Généraux. Il montra une certaine compétence en matière de finances avec un discours sur le prêt à intérêt remarqué, vota pour la vente des biens ecclésiastiques et la Constitution civile du clergé, à laquelle il prêta serment. Élu évêque de Saône-et-Loire, il en fut également l'administrateur et s'opposa en cette qualité à la suppression du culte et à la Terreur. Il refusa d'abdiquer ses fonctions ecclésiastiques et fut arrêté. Jugé le 6 germinal an II (26 mars 1794), il fut condamné et exécuté, *ibid.*, p. 317-320.

¹²⁰ Claude-Eustache-François Marolles (1753-1794). Originaire de Saint-Quentin, il y fut curé de Saint-Jean pendant 30 ans avant d'être élu député du clergé en 1789. Il poussa à l'union des trois ordres et fut élu (non sans peine et surtout par défaut) évêque de l'Aisne. N'ayant que 39 ans, il fut compris dans la tranche d'âge appelée au combat pour défendre la patrie en danger en 1793 et il s'enrôla dans la Garde nationale. Il n'opposa pas de résistance face à la suppression du culte et remit ses lettres de prêtrise en novembre 1793, acceptant pour

Quant à ce que dit l'auteur des *Considérations*, qu'il y a eu de faux brefs attribués à Pie VI, et ledit auteur avoue qu'il y en a paru de véritables, le rédacteur répond que si les brefs de Pie VI eussent été faux, on n'eût pas mis tant de zèle à vouloir les lui faire révoquer en 1796, et que le pape déclara le 14 septembre de cette année au Directoire, que ni la religion, ni la bonne foi ne lui permettaient d'accepter les conditions qu'on voulait lui imposer. Ce n'est pas répondre. Quant au silence des évêques de la catholicité relativement aux brefs de Pie VI, le rédacteur prétend que 263 évêques ont joint leurs jugements à celui du pape, auxquels on pourrait ajouter des évêques d'Irlande ; que l'abbé Hulot les a recueillis dans une dissertation imprimée à Augsbourg.

Panisset, évêque de Chambéry. Relativement à la rétractation de M. Panisset¹²², évêque du Mont-Blanc, en 1796, le rédacteur renvoie le lecteur aux *Annales catholiques*, tome 1, p. 530. p. 297. Consistoire secret le 29 mars, dans lequel S. S. a proposé des évêques pour différentes Églises de la catholicité.

p. 304. Annonce d'un livre intitulé : *Monuments de la reconnaissance nationale votés en France au mérite éminent depuis 1789 jusqu'en 1819*, par l'auteur du *Génie de la Révolution considérée dans l'éducation*¹²³. 2 fr 50 c.

[Pièce volante insérée entre les p. 40 et 41]

survivre un obscur emploi à l'hôpital militaire de Saint-Quentin avant de mourir d'une maladie contagieuse. Pisani lui attribue des sympathies « inconscientes » pour le jansénisme... concept intéressant ! *Ibid.*, p. 204-209.

¹²¹ Jean-Baptiste Dumouchel (1748-1820). Originaire de Saint-Clair-sur-Epte, il étudia au collège Sainte-Barbe puis fut maître de quartier au lycée Louis-le-Grand. Professeur de rhétorique à Rodez, puis d'éloquence au collège de la Marche à Paris, il fut nommé recteur de l'université de Paris en 1789. Élu député du clergé de Paris, il prêta serment en décembre 1790 et fut élu évêque du Gard le 27 février 1791. Son abdication en frimaire an II (novembre-décembre 1793) entraîna celle de l'ensemble de son clergé, le vicaire épiscopal Pierre Fabrégues excepté. Revenu à Paris, il se maria et travailla dans les bureaux du ministère de l'Intérieur jusqu'au 18-Brumaire. Écarté pour son passé, il fut protégé par un de ses anciens élèves, Chaptal, qui lui obtint un poste de chef de bureau de l'Instruction publique. Il fut mis à la retraite en 1814, *ibid.*, p. 335-337. Pour le rédacteur de *L'Ami de la religion*, un ancien constitutionnel marié était "pain bénit" et accréditait le mépris qu'il vouait à des schismatiques révolutionnaires. Il est vrai que, même pour ses anciens confrères, notamment l'abbé Grégoire, le retour à la vie séculière et le mariage étaient difficilement défendables, et les archives de l'abbé Grégoire montrent parfaitement sa condamnation des prêtres mariés : sur toutes les lettres émanant de l'un d'eux figure une mention autographe de Grégoire laconique et éloquente : *Non*.

¹²² François-Thérèse Panisset (1729-1809). Né à Chambéry, curé de Saint-Pierre d'Albigny depuis 1783, il fut élu évêque du Mont-Blanc en 1793, après la réunion de la Savoie à la France. Incarcéré par le représentant en mission Albitte fin 1793, il céda à ses pressions et apostasia. Mal accueilli par Grégoire après la Terreur, il se rétracta en novembre 1795 et fut autorisé par le nonce de Lucerne à reprendre ses fonctions en 1798. Il devint en 1803 desservant du village de Tresserves, où vivaient ses neveux et obtint la pension accordée aux évêques démissionnaires par l'entremise de l'évêque de Chambéry, Dessole, *ibid.*, p. 306-310.

¹²³ *Monumens de la reconnaissance nationale, votés en France au mérite éminent, depuis 1789 jusqu'à la loi du 2 février 1819, relative à M. le duc de Richelieu, avec des réflexions sur la retraite des étrangers et sur l'invasion du jacobinisme, qui ont eu lieu sous le même ministère*, par Jean-Baptiste-Germain Fabry, (voir cahier XII, note 351), historien et journaliste.

La constitution civile du clergé a été décrétée le 12 juillet 1790.

Ce décret a été sanctionné par le roi le 24 août 1790 [rajout sous la ligne : voyez le décret : *Recueil de pièces nationales relié*].

(La 1^{ère} constitution nationale du royaume a été décrétée le 3 septembre 1791, présentée au roi le même jour et acceptée par lui le 13 suivant, et signée par lui le lendemain 14 dans l'Assemblée nationale.)

26 novembre 1791, formule du serment à prêter à la constitution de l'État.

Picot dit (n° 489, du 17 avril 1819) qu'un décret du 27 novembre 1790 portait que les évêques et prêtres seraient tenus de prêter le serment auquel ils sont assujettis par les décrets concernant la Constitution civile du clergé. Rabaut le cite dans sa table des décrets. Qu'un autre décret du 4 janvier 1791 stipulait que le serment prescrit serait prêté purement et simplement...

Rabaut¹²⁴, dans son *Précis historique de la Révolution française depuis le 1 mai 1789 jusqu'au 3 septembre 1791*, dit, table des décrets, que le 4 janvier les ecclésiastiques députés à l'Assemblée furent tenus de déclarer s'ils voulaient prêter le serment.

Le serment civique existait avant 1790 [rajout au dessus de la ligne : *j'en ignore la date*]. V. Rabaut 7 janvier 1790. Le 4 février 1790 le roi se rend à l'Assemblée nationale, contracte avec la nation l'engagement d'aimer, de maintenir et de défendre la Constitution. Les députés prononcent le même serment civique.

Le clergé dit constitutionnel fut organisé depuis le 24 août 1790, jour de la sanction du roi, au décret du 12 juillet, jusque y compris 1791, et les cures paroissiales furent remplies avant la rédaction entière de la Constitution française décrétée par l'Assemblée nationale constituante, aux années 1789, 1790, 1791, qui fut achevée le 3 septembre 1791, et acceptée le 14 par le roi.

Conséquences :

Le clergé entré en fonction fit le serment civique, avant même le 3 septembre 1791, celui du 4 février 1790.

Le serment fut celui de la Constitution acceptée par le roi... celui donc de l'Assemblée nationale constituante du 17 juin 1789, et non celui de la Constitution civile du clergé qui fut

¹²⁴ Jean-Paul Rabaut, dit Rabaut Saint-Étienne (1743-1793). Protestant devenu célèbre en défendant la tolérance civile de ses corréligionnaires, il fut élu député de la sénéchaussée de Nîmes aux États-Généraux. Il eut une influence certaine dans la politique religieuse de l'Assemblée. Député de l'Aude à la Convention, il soutint les Girondins dans la *Chronique de Paris*. Il ne vota pas la mort du roi, mais se prononça contre Marat. Membre de la commission des douze, il en défendit l'action le 31 mai et fut décrété d'arrestation le 2 juin 1793. Il fut guillotiné le 15 frimaire an II (5 décembre 1793), J. Tulard, J. F. Fayard, A. Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française, op. cit.*, p. 1057. Il publia son *Précis de l'histoire de la Révolution* en 1791.

seulement sanctionnée par le roi, comme n'étant qu'une simple loi de l'État et n'étant pas soumise à son acceptation. La Constitution civile du clergé n'est pas celle dont il est question dans la formule du serment prononcé par les prêtres constitutionnels¹²⁵.

Voyez la brochure intitulée : *La vérité sur les divisions qui existent entre les deux clergés de France et projet de réunion*¹²⁶, p. 21.

Et *L'Ami de la religion*, n° 489, 17 avril 1819. Et les *Considérations sur les discordes religieuses*, p. 2.

p. 41. **1819. Avril.**

N° 490. *L'Ami de la religion*...

Église helvétique. p. 314. Le rédacteur se plaint de ce que, malgré les pleins pouvoirs du nonce papal, arrivé à Lucerne le 9 décembre dernier, l'organisation des nouveaux diocèses évêchés en Suisse n'avance pas, et de ce qu'il n'y a encore rien de décidé jusqu'à ce jour ; de ce que MM. Ruttiman et Fischer, députés à Rome l'année dernière pour traiter directement avec le Saint-Siège, en sont revenus sans avoir rien conclu¹²⁷. Le rédacteur recherche les causes véritables de ces lenteurs. Des feuilles suisses et allemandes, dit-il, en rejettent toute la faute sur les prétentions de la Cour romaine contre les droits des cantons en matières ecclésiastiques. Selon lui, les obstacles naissent de quelques clauses du plan d'établissement du nouvel évêché, qui mettrait une grande partie de l'enseignement de la théologie dans les séminaires à la merci de la puissance civile, clauses qui apporteraient des entraves à l'exercice essentiel de l'autorité épiscopale, et consacraient des empiétements sur les droits de l'Église, et des abus auxquels le Saint-Père n'a pu souscrire. Le rédacteur attribue ce plan à des hommes peu favorables à l'Église, et qui ont cherché à introduire le système de M. de Wessenberg. (Selon moi, la puissance civile a intérêt de surveiller l'enseignement des

¹²⁵ Rita Hermon-Belot souligne elle aussi le fait que le serment demandé aux prêtres n'était pas spécifique à la Constitution civile du clergé, mais bien le serment que devait prêter tout fonctionnaire à la Constitution. Ce serment devait être « pur et simple » : toute réserve, tout refus, était lu comme l'expression d'une opposition politique, « Religion et Révolution : un héritage double », *op. cit.*, p. 190.

¹²⁶ C. Vilinas (docteur en droit canon et professeur), *La Vérité sur les divisions qui existent entre les deux clergés de France et projet de réunion, ou Lettre de M. l'abbé ***, grand-vicaire de M. l'évêque de..., membre du Comité central catholique et romain de Paris, à M. l'abbé de ***, provisoirement curé dans un des départements de l'Ouest, mise au jour par C. Vilinas*, Paris, impr. de Vatar-Jouannet, an IX-1801. Il s'agit d'un dialogue fictif entre deux insermentés, dans lequel l'auteur recompose les débats de la séance du 27 juillet 1801 à Saint-Sulpice, où fut abordée la question de l'opportunité d'un concile général, B. Plonger, *Conscience religieuse, op. cit.*, p. 300-303.

¹²⁷ Voir cahier X, notes 98 et 99.

séminaires, surtout dans ce siècle où les préjugés de l'ultramontanisme y sont professés si ouvertement).

Boussole. Dans la livraison XX^e du tome II de *La Boussole*, 5 avril, p. 302, est une lettre d'une chanoinesse à un marquis, dans laquelle elle lui expose l'utilité des missions, sous le rapport que les missionnaires travaillent très efficacement pour la cause des anciens privilégiés, se servant du ministère de la pénitence pour inquiéter les acquéreurs des biens nationaux, surtout dans le Midi ; et de celui de la prédication pour condamner comme sacrilèges les mariages célébrés par les prêtres assermentés, mariages qui ne sont que de publics concubinages.

p. 309. Contre les prédicateurs charlatans.

p. 319. Réflexions sur une croix exposée en public, et qui a été sciée en deux.

p. 42. **1819. Avril.**

Mission d'Avignon, v. p. 31, 44, 64, 50. Dans la mission d'Avignon, par 14 prêtres, une jeune fille a été entendue chantant le plus innocemment du monde :

Ô que l'amour est chose jolie !

au lieu de

Ô qu'il est doux d'adorer Marie.

La Minerve, liv. 64, t. V, p. 593.

Montalant refuse les sacrements. p. 620 de la même livraison, plainte de M. Guinoyseau, contre M. Montalant¹²⁸, second grand vicaire d'Angers, et 1^{er} chanoine, qui n'a pas voulu confesser son épouse, que préalablement elle n'eût fait don au curé de Bouchemaine, d'une partie de ses biens, dont plusieurs étaient nationaux, par devant notaire¹²⁹.

N^o 491. *L'Ami de la religion*... 24 avril

Contre la Chronique religieuse. Diatribe violente contre la Chronique religieuse¹³⁰.

¹²⁸ Alexandre-André-Jean-Louis Montalant (1766-1840). Ordonné en 1790, professeur de théologie au séminaire d'Angers, il refusa le serment et émigra en 1792. Rentré en 1796, il fut nommé curé de Beaugé en 1802, choisi comme vicaire général par Mgr Montault des Isles en mai 1809, puis devint directeur du séminaire d'Angers en 1811. Il conserva ses fonctions jusque sous la monarchie de Juillet, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 200-221.

¹²⁹ *La Minerve*, vol. 5, p. 619-622.

¹³⁰ Rondeau a de quoi s'insurger ! Dans ce long article, le rédacteur s'en donne à cœur joie. Voici quelques extraits qui donnent le ton : « Déclamer contre les missions est aujourd'hui un remplissage obligé dans toute feuille libérale ; mais on aurait cru au moins que par je ne sais quel sentiment des convenances la *Chronique* aurait laissé ce soin à la *Minerve* ou à la *Boussole* » ; « C'est un soin bien louable que de chercher ainsi à rendre odieuse ou ridicule aux yeux des fidèles l'autorité ecclésiastique qui les gouverne » ; « *Esprit d'hérésie, de schisme, de révolte contre l'autorité de l'Église et celle du Saint-Siège.* [...] Messieurs de la *Chronique* ne s'y sont pas mépris. Nous ne voulons pas les contredire dans cette application qu'ils se font et nous admirons même cette candeur et cette naïveté de croire qu'on les désigne sitôt qu'on parle de schismatiques et d'ennemis du

Werner contre le protestantisme. p. 329. M. Werner¹³¹, poète allemand, qui de protestant s'est fait catholique, qui depuis a été ordonné prêtre, dit à un des souverains protestants qui se trouvait au Congrès de Vienne en 1814, et qui le blâmait de son changement de religion : "Et moi aussi, Sire, je trouve que Luther a eu très tort de changer ; et c'est parce que je suis de cet avis que je suis revenu à la foi qu'il avait quittée." Le souverain se tut.

Rétractation. Rétractation d'un prêtre constitutionnel qui s'était aussi marié.

N° 492. *L'Ami de la religion...* 28 avril

Théologie morale du P. Antoine, jésuite. Pauli-Gabrielis Antoine, soc. Jesus, *Théologia moralis universa*, editio novissima et nitida. 6 vol. in 8° 30 fr.

Cette théologie qui a eu un grand nombre d'éditions, avec beaucoup d'additions, notes, appendices et traités, la 1^{ère} édition en 1726 n'avait que 3 vol. in 12°. Dans la nouvelle on y a inséré à la fin du 6^e vol. la bulle Auctorem fidei...

Le P. Antoine est mort à Pont-à-Mousson le 22 janvier 1743.

p. 339. *De l'éducation, ou Tableaux des plus doux sentiments de la nature*, par l'abbé Carron. 2 vol. in 18°, 4 fr.

Réunion des évêques, v. p. 44, 45. p. 341. Le 12 et le 13 mars 1818, il y eut une réunion de 18 évêques chez le cardinal de Périgord, auxquels le ministre de l'Intérieur communiqua deux questions sur des modifications projetées dans le dernier concordat. V. Picot à cette date. Leur réponse fut qu'ils s'en rapportaient

p. 43. **1819. Avril.**

à la sagesse du pape et du roi. On dit que S. S., en octobre 1818, leur a adressé un bref, et que c'est ce bref qui devait leur être communiqué le [blanc] avril, dont le *Journal de Paris* rend compte. Mais la réunion n'a pas eu lieu [en marge à gauche : V. n° 495].

Couvent du Temple. Le couvent de religieuses au Temple, dont la princesse Louise de Condé, ancienne abbesse de Remiremont, est la prieure, se nomme le couvent de l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement. Une demoiselle de Lestrade y a pris le voile. Je crois que c'est le nom de famille de l'abbé de la Trappe¹³².

Saint-Siège. Il est si rare de se rendre justice soi-même » ; « L'Église gallicane ne réside pas, Dieu merci, dans le bureau de la *Chronique* et n'enregistre pas ses vœux dans un pamphlet libéral » ; « Résumons les vœux de la *Chronique* : supprimer la lecture des deux testaments, interdire les missions, être plus attentif et moins indulgent pour les mandements et les prédications, et attribuer le choix des évêques aux mêmes corps électoraux dont la chambre vient tout récemment de s'enrichir ; c'est le seul moyen de rendre à l'église sa liberté et sa splendeur, comme aux beaux jours... de 1793 », *ARR*, t. XIX, samedi 24 avril 1819, n° 491, p. 321-328.

¹³¹ Voir cahier VIII, note 35.

¹³² Rondeau confond avec Augustin de Lestrage, abbé de la Trappe.

Mobilier des évêchés. p. 343. Ordonnance du roi, du 7 avril, qui règle l'ameublement des archevêchés et évêchés. Les archevêques et évêques recevront eux-mêmes les sommes destinées dont ils rendront compte. Ils seront tenus de les représenter...

Pétition au sujet des persécutions dans le diocèse de Lyon. p. 348. Article sur la pétition présentée aux Chambres par les fidèles persécutés dans le diocèse de Lyon¹³³. Le rédacteur se plaint à la critiquer en sa manière et celui qui a rédigé leurs doléances &c. M. Silvy...

N° 493. *L'Ami de la religion*... 1^{er} mai

Pie VII et N. Buonaparte. Précis des contestations qui ont eu lieu entre le Saint-Siège et N. Bonaparte, accompagné d'un grand nombre de pièces officielles, par M. Schoell¹³⁴ [sic]. 2 vol. in 8°. 10 fr.

C'est un supplément à une Correspondance qui a été imprimée dans le midi de la France en 1809, époque de l'enlèvement du pape. V. Picot, 1^{er} vol., p. 33 et 129. Cette correspondance ne commence qu'en 1808 au lieu que ce précis reprend les événements depuis le 13 novembre 1805-17 mai 1808.

Chabot, évêque. 28 avril, décès de J. B. de Chabot, ancien évêque de Saint-Claude en 1785, puis de Mende en 1802. Au petit séminaire de Picpus où il résidait. [En marge à gauche : *M. Coudrin, M. du Chilleau, ancien évêque de Chalons s. Saone [sic], à Picpus.*] Un de ses neveux, Rohan de Chabot¹³⁵, pair [sic], se fait prêtre.

N° 494. *L'Ami de la religion*... 5 mai

¹³³ Les différentes pétitions furent réunies par Silvy en 1819 dans les *Doléances et pétitions des fidèles persécutés dans le diocèse de Lyon, aux honorables membres de la Chambre des pairs et de celle des députés ; où l'on fait connaître une foule d'actes de schisme qui s'exercent, depuis quinze ans, dans un grand nombre de paroisses du diocèse de Lyon, tels que des refus continuels de la communion à la Sainte Table, de la bénédiction nuptiale, des Cendres, des derniers sacrements et de la sépulture ecclésiastique ; en outre, des diffamations publiques, des injures et des voies de fait exercées jusque dans l'église, etc*, Paris, A. Egron, 1819. Dans son article, Picot fait un rapide historique de l'histoire du diocèse de Lyon au XVIII^e siècle sous l'épiscopat de Mgr de Montazet et énumère les avatars du jansénisme convulsionnaire qui y résident, « enfants dégénérés de Port-Royal ». Il ironise sur ces « *fidèles persécutés* [...] c'est un petit nombre de gens de parti, les uns séducteurs, les autres séduits, qui troublent la paix du diocèse et celle des familles. Leur fanatisme ne peut exciter aucun intérêt et leurs illusions n'inspirent que la pitié ou le dégoût », *ARR*, t. XIX, mercredi 28 avril 1819, n° 492, p. 348-352.

¹³⁴ Maximilian Samsou Friedrich Schöll (1766-1833). Libraire originaire de Harskirchen (près de Nassau), il fit ses études l'université de Strasbourg, puis dirigea l'imprimerie-librairie de Jakob Decker à Bâle à partir de 1794. Établi également à Strasbourg et à Paris en 1803, où il travailla avec les frères Levraut jusqu'en sa faillite 1806. De 1808 à 1814, il tint la "Librairie grecque-latine-allemande". Il fut ensuite appelé à des fonctions diplomatiques à Vienne et à Berlin. Il fut par ailleurs l'auteur d'ouvrages philologiques et historiques. Il mourut à Paris.

¹³⁵ Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot (1788-1833). Chambellan de Napoléon, prince de Léon et colonel honoraire attaché à la maison du roi, il reprit le titre de duc de Rohan et devint pair de France. Marié en 1808, il entra au séminaire de Saint-Sulpice après le décès accidentel de son épouse t en 1815. Ordonné prêtre en 1822, il fut aussitôt nommé vicaire général de Paris. Désigné pour le siège d'Auch en mars 1828, il fut finalement nommé à l'archevêché de Besançon après le refus de Mgr d'Astros et fut sacré le 18 janvier 1829. Créé cardinal le 5 juillet 1830, il quitta la France après les Trois glorieuses et assista au conclave en février 1831. Il revint à Besançon mais y fut mal reçu et peu défendu par le gouvernement et mourut peu après, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 133-134.

1^{er} article. Le 2^e n° 297.

Réclamation des évêques en 1803. Sur les *Réclamations des évêques non démissionnaires en 1803*. Cet article est intéressant pour l'histoire ecclésiastique. Dans la note, p. 373, le rédacteur y ajoute deux autres pièces. 1° une Déclaration sur les droits du roi, du 18 avril 1804. 2° d'une Suite des réclamations sur la même matière, du 15 avril 1804, que j'ai lue dans une édition de Londres, et que Le Clere n'a pas insérée dans l'édition qu'il a donnée des Réclamations, en 1813.

p. 44. **1819. Avril et mai.**

Contre les 4 concordats. *Réponse aux 4 concordats de M. de Pradt*, par l'abbé Clausel de Montals. 1 vol. in 8° 3 fr chez Egron. v. p. 45.

N° 495. Tome 19^e. *L'Ami de la religion...* 8 mai

Fénélon, poëme. *Fénélon ou les vertus chrétiennes*. Poëme en 3 chants, par M. Paccard¹³⁶, brochure in 8°.

Le rédacteur reproche au poète 1° de ne représenter Fénélon que comme un sage, un philosophe, sans louer ses vertus chrétiennes. 2° que ses vers sont faibles, et sans couleur. Il ne conseille pas de remettre cet ouvrage dans les mains de la jeunesse.

Réunion des évêques, v. p. 42, 45, 53. Dans le n° 492, p. 341, le rédacteur avait parlé de la réunion des évêques présents à Paris, annoncée pour le jeudi 16 mai, convoquée pour entendre quelques communications sur les affaires de l'Église. La séance n'a point eu lieu, et elle paraît avoir été remise au lundi 10, aux Tuileries, chez le cardinal Périgord¹³⁷. Dans l'assemblée du 13 mars 1818, il ne s'agissait que de réduire de 92 à 78 le nombre des évêchés créés par le concordat de 1817. Aujourd'hui il serait question de remplir de suite les 17 ou 18 sièges vacants du concordat de 1801, sauf à remplir successivement d'autres sièges établis par celui de 1817.

On dit qu'il serait convenu entre les deux gouvernements de s'en tenir au concordat de 1801.

De Lamennais. p. 391. L'abbé de Lamennais, auteur des L'indifférence en matière de religion, n'a pas encore pu donner le second volume promis, à raison de sa mauvaise santé et

¹³⁶ Jean Edme Paccard (1777-1844). Libraire à Paris, il fut également poète, romancier et auteur dramatique.

¹³⁷ Abandonnant l'idée d'une consultation individuelle des évêques sur le projet d'accord envisagé entre Rome et Paris (voir cahier X, note 283), Decazes organise le 10 mai 1819 une réunion avec dix évêques et trois cardinaux chez le cardinal de Périgord et leur expose le projet. Passant outre la volonté du gouvernement, les prélats décident de rassembler le lendemain tous les évêques présents à Paris, de réclamer le bref pontifical que le gouvernement ne leur a pas remis et d'écrire une lettre au pape. Le 20 mai, Decazes leur oppose une fin de non-recevoir. Les évêques examinent donc le projet le 26 mai et rédigent le 30 mai une lettre au pape, signée par 40 évêques présents, puis par 37 résidents en province ou nommés, A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, pp. 162-167 et 168-171 pour les observations de Louis XVIII sur la lettre.

de ses nombreuses occupations (telles que ses articles dans le *Conservateur*). Le 1^{er} volume, dont la 4^e édition est presque épuisée, a été traduit en anglais, allemand, hollandais et italien.

Mission d'Avignon, v. p. 31, 42, 50. p. 392. Sur la mission d'Avignon qui a commencé le 28 février et a été terminée le 18 avril. 6500 hommes ont communie. V. le n° 483 (p. 31).

Prêtres français à Londres soumis. p. 394. Liste de 96 ecclésiastiques français qui dans le district de Londres ont signé la circulaire de M. Poynter, vicaire apostolique¹³⁸.

p. 45. 1819. Mai.

Le mot religion non inséré dans la loi. p. 599. Extrait des Réflexions sur la séance de la Chambre des députés du 17 avril 1819 ; par M. de Bonald. Brochure in 8° de 30 pages, par lequel il se plaint de l'omission et du rejet du mot religion dans la loi sur les outrages contre la morale¹³⁹.

Concordats de Pradt. *Observations sur les 4 concordats de M. de Pradt*; par M. Bernardi, membre de l'Institut. 1 vol. in 8°, 4 fr chez Egron. V. p. 44.

Table des matières du 19^e vol.

Réunion des évêques. Le 3 mai, réunion de 10 évêques chez le ministre de l'Intérieur.

Frayssinous, conférence sur le sacerdoce. Dans le *Journal du Commerce* du 24 avril on fait à M. Frayssinous des observations très judicieuses sur sa conférence du dimanche de la Passion, 28 mars. V. *Chronique religieuse*¹⁴⁰.

Catholiques de l'Asie Mineure. Le Divan¹⁴¹ a déclaré aux ministres de France, d'Espagne et d'Autriche qu'il ne pouvait consentir aux immunités réclamées en faveur des catholiques de l'Asie Mineure.

¹³⁸ Voir cahier IX, p. 27 et cahier X, p. 31.

¹³⁹ Le droit d'Ancien Régime appliquait au blasphème une amende honorable, peine infamante. En plein siècle des Lumières, l'exécution du chevalier de La Barre, en contradiction avec la déclaration du 30 juillet 1666 sur le blasphème, qui ne prévoyait pas la peine de mort, avait été, avec l'affaire Calas, le symbole de l'arbitraire et de la barbarie de la justice et avait alimenté la critique du catholicisme. Ce délit avait été aboli par l'art. 35 du code pénal de 1791. L'action du vicomte de Bonald pour le rétablissement du délit d'outrage à la religion devait aboutir en 1825 à la si controversée loi sur le sacrilège.

¹⁴⁰ L'article de la *Chronique* manifeste un réel respect pour l'abbé Frayssinous et applaudit d'abord à sa défense de la religion, fondement des mœurs sans lesquels un État ne peut subsister, contre les philosophes. Mais il regrette que l'auteur « emporté par un zèle immodéré » ait « si imprudemment accolé » le faux à de « grandes et importantes vérités ». En affirmant que dans les dissensions politiques et religieuses autour de la Constitution civile du clergé « la presque totalité de l'épiscopat se montra ferme dans la foi », l'abbé Frayssinous dit implicitement que les assermentés ont renoncé à la leur. Le rédacteur soutient en retour que les réformes de l'Assemblée étaient des règlements « de pure discipline ». Quant au présent, la *Chronique* déplore que les espérances de l'abbé Frayssinous sur le renouveau des vocations sacerdotales ne soient pas soutenues par l'éducation des séminaristes, à qui l'on met en main « des principes puisés dans les fausses décrétales et dans l'enseignement pernicieux des jésuites » au lieu de leur enseigner les saintes Écritures, la chaîne de la tradition, les conciles et les Pères. L'article se termine sur les missions qui « produisent partout des fruits bien amers peu propres à faire respecter le ministère sacré et ceux qui l'exercent », *Chronique religieuse*, t. 2, p. 396-400.

¹⁴¹ Mahmud II, voir cahier IX, note 203.

Missionnaires. Dans le *Supplément du Journal du Commerce* du 27 avril, est un excellent avis donné par le rédacteur aux ministres de surveiller le pouvoir illimité que se donnent les missionnaires d'inviter les autorités civiles, judiciaires et militaires aux cérémonies de la plantation de la Croix, avec injonction aux hommes de porter à leur boutonnière une croix (qu'ils vendent à leur profit) suspendue à un ruban vert¹⁴², signe extérieur sur la permission de la loi et du roi. Le rédacteur leur reproche l'abus que quelques-uns d'entre eux ont fait du ministère de la parole évangélique, à Autun.

Intolérance du clergé catholique en Suisse, v. p. 30. Dans le canton de Genève, le clergé catholique se livre à des actes de fanatisme contre les établissements des nouvelles écoles d'enseignement mutuel, dont abusent des catholiques pour se faire protestants ; et dans le canton chablais, l'inquisition y règne avec excès. *Journal du Commerce*, 29 avril.

Quête pour les missionnaires. Le 19 avril, dans une salle de l'archevêché, M. Frayssinous a prononcé un discours devant une assemblée nombreuse et brillante sur l'utilité des missions. Il a terminé par ces paroles : "Nous devons les aimer de toute la haine que leur portent les ennemis de la religion." La quête en faveur des missions a produit plus de 9 000 à 11 000 fr. V. Picot, 496, 9.

p. 46. **1819. Mai.**

Jésuites et Autriche. Il est indubitable que les jésuites ne seront point rappelés dans la monarchie autrichienne... *Le Constitutionnel*, 3 mai.

Missionnaires à Belle Isle pour la 4^e fois. *Le Constitutionnel* du 3 mai rapporte la lettre écrite de Belle-Isle-en Mer, en date du 25 avril, par le lieutenant général Baron de Bigarré¹⁴³ [en marge à gauche : *La Boussole dans la 26^e livraison, 13 mai, p. 68, commente d'une manière assez plaisante cette lettre de M. le Baron*¹⁴⁴], sur la nouvelle descente dans cette île de 12 à

¹⁴² En marge, Rondeau souligne la couleur verte. Le vert était la couleur du comte d'Artois. Le ruban vert fut un signal porté par les chouans ; un groupe de jeunes royalistes bordelais, les *Brassards*, portèrent un ruban vert en brassard sous l'Empire ; dans la conspiration du général Malet, le ruban vert était également un signal et les verdets de Toulouse choisirent le vert en référence à Artois. Cette couleur avait donc une signification politique antérieure et les missionnaires ne l'avaient certes pas choisie par hasard.

¹⁴³ Augustin-Julien Bigarré (1775-1858). Destiné à la marine, il participa aux guerres révolutionnaires puis napoléoniennes. Aide de camp de Joseph Bonaparte en Espagne, baron d'Empire, commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis en 1814, il se rallia à Napoléon durant les Cent-Jours. Lieutenant-général, il fut écarté du service actif durant la Restauration, J.-M. Thiébaud, G. Tissot-Robbe, *Les Corps Francs de 1814 et 1815. La double agonie de l'Empire : les combattants de l'impossible*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 474.

¹⁴⁴ S'il se moque du « style grenadier » du baron, à la question « quand verra-t-on la fin de ce scandale ? » le rédacteur de l'article répond : « Quand [...] par une lâche condescendance pour le fanatisme de quelques protecteurs titrés, on n'encouragera plus la violation de tous les principes sociaux, par le fait d'un ordre qui est hors de toute société, par son esprit et son institution [...]. Alors les prêtres turbulents seront réprimés ; ces missionnaires audacieux qui foulent aux pieds la Charte, qui ne veulent reconnaître d'autre souverain que le pape, qui recherchent une influence étrangère, et qui bouleversent toutes les consciences, seront comprimés,

15 missionnaires, dont la plupart sont des élèves jésuites ou frères ignorantins, qui se font appeler Pères de la foi, et dont le chef appartient à ce fameux couvent de Sainte-Anne, près d'Aurai (diocèse de Vannes), où se rendent fréquemment les ultras de la province, sous le prétexte d'aller faire des vœux que Dieu nous préserve de voir exaucer ! Depuis un an, c'est la 4^e mission et un sage curé de ce petit canton, qui s'était fortement prononcé pour n'en pas recevoir, y a été contraint. Ce qui prouve que les missionnaires marchent par ordre d'une autorité ecclésiastique supérieure. Depuis ces missions, cette île ne jouit plus de la même paix et tranquillité, la désunion se répand dans les familles. Tout est mis à contribution pour entretenir l'embonpoint de ces bons Pères de la foi, les exactions sont employées, et qui s'y refuse encoure les peines de l'enfer.

Gravures des missionnaires à Rouen. Dans *Le Constitutionnel* du 7 mai, encore un article sur les missionnaires, sur les moyens qu'ils emploient pour séduire la crédulité des simples, tandis que *Le Conservateur* ne cesse de les exalter. Le fait qui est rapporté est la gravure, arrivée de Rouen, représentant un chêne, du tronc duquel on voit sortir les mains, la tête, les genoux et les pieds du Christ. De gros oiseaux sont perchés sur deux branches qui sortent du tronc de l'arbre. Au pied du chêne sont trois bûcherons, dont l'un tient une hache à la main. La scène se passe devant une vieille chapelle. Au bas, on lit : "Représentation du Christ, qui est apparu dans un chêne de la commune de Bollecquet, près Rennes en Bretagne, le 24 novembre dernier, veille de la Dédicace, devant la chapelle de Saint-Main."

p. 47. 1819. Mai.

Bandes de fanatiques. Il a existé après 1793 des bandes de Jésus, des Compagnons du soleil, qui ont remplacé la terreur du fanatisme politique par celle du fanatisme religieux¹⁴⁵ (*idem*).

Mandement de l'évêque d'Arras, La Tour d'Auvergne¹⁴⁶. *Le Constitutionnel* du 7 loue un mandement de M. l'évêque d'Arras qui recommande de ne point refuser les parrains et les

poursuivis et punis », *Boussole politique, administrative et littéraire*, t. 3, p. 68-71. Voilà de quoi réjouir Rondeau !

¹⁴⁵ Bandes armées plus antijacobines que royalistes, actives pendant la Terreur blanche, les compagnies de Jéhu (souvent déformé en Jésus ; avec un peu de bonne foi, Rondeau devrait comprendre la référence à l'Ancien Testament) dans le Lyonnais, et les compagnies du Soleil, qui opèrent en Provence et dans le Gard, se constituèrent au début de 1795 avec une organisation calquée sur la franc-maçonnerie, G. Lenôtre, *La Compagnie de Jéhu : les vengeurs fantômes*, Paris, Perrin, 1961 ; J.-P. Jessenne, *Révolution et Empire 1783-1815*, Paris, Hachette, 2013 ; P. Chopelin, « Compagnons de Jéhu », J.-C. Martin (dir.), *Dictionnaire de la Contre-Révolution*, Paris, Perrin, 2011, p. 193-194.

¹⁴⁶ Hugues-Jean-Robert-Charles de La Tour d'Auvergne (1768-1851). Élevé par son oncle, vicaire général de Castres, il fut formé au séminaire Saint-Sulpice et ordonné prêtre en 1792. Incarcéré en décembre 1793, libéré après Thermidor, il devint inspecteur des vivres pour l'armée du Nord avant de reprendre ses fonctions ecclésiastiques en 1799. Proche de M. Émery, il fut recommandé par lui pour l'évêché d'Arras et nommé en mai 1802. Le plus jeune évêque nommé, il eut l'un des plus longs épiscopats du XIX^e siècle. Gallican, accusé d'être

marraines qui se présentent... le viatique et la sépulture ecclésiastique à aucune personne catholique sous quelque prétexte que ce soit. Il leur recommande de ne jamais assister comme témoins à la confection d'un testament...

Missionnaires à Rouen. Les missionnaires demandèrent au cardinal Cambacérés son autorisation pour y faire une mission. L'archevêque consentit à la leur accorder à conditions qu'ils ne rempliraient aucune fonction ecclésiastique dans les paroisses occupées par des pasteurs, et qu'ils ne les feraient que dans celles qui étaient vacantes dans les campagnes. Les sollicitateurs ont secoué la poussière de leurs pieds, et n'ont point fait de mission dans cette ville.

Scandale d'un missionnaire. Un prêtre inconnu, accompagné de sa servante, est arrivé à Senlis, s'y est présenté au curé sous la qualité de missionnaire, et a obtenu sa permission pour y prêcher ; fonction dont il s'est acquitté plusieurs fois. Avant son départ, il a demandé au curé un certificat de conduite, qui lui fut accordé. Parti un soir de cette ville, il arrive avec sa servante à une lieue de distance, et demande à l'aubergiste à coucher. Celui-ci voyant deux personnes, s'excuse sur ce qu'il n'a qu'un lit à fournir. Le missionnaire qui avait la tête échauffée par... [sic] lui répond que c'est ce qu'il faut, qu'un lit leur suffira. L'aubergiste lui remontre sa surprise d'une telle réponse, et persiste dans son refus. Le missionnaire s'échappe en invectives, se répand

p. 48. **1819. Mai.**

en injures grossières... Il faut que la scène eût été bien scandaleuse pour qu'on fût obligé de faire venir la gendarmerie de Senlis qui, s'étant saisie des deux individus, les ramenèrent dans les prisons de cette ville. Cet événement affligeant m'a été rapporté par une dame de ma connaissance, belle-mère de l'inspecteur général de l'enregistrement, résidant à Senlis, le soir même du jour que j'appris que des missionnaires avaient été chassés de Senlis. Les personnes qui m'en avaient parlé ignoraient les détails de ce scandale.

Église vénitienne. Les difficultés relatives à l'organisation ecclésiastique des provinces vénitiennes sont entièrement aplanies.

peu conciliant avec les constitutionnels, il réussit pourtant à réconcilier son clergé, ouvrit un séminaire en 1806 et participa au concile de 1811 en soutenant fidèlement Napoléon. Il se rallia pourtant dès avril 1814 aux Bourbons et accueillit Louis XVIII à Calais. Il fut promu au cardinalat le 23 décembre 1839 et refusa en 1840 l'archevêché de Paris. Il se rallia sans hésiter à la République en 1848, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 187-189. Le mandement cité par Rondeau rend hommage à la sagesse de ce prélat.

Émancipation des catholiques anglais rejetée, v. p. 56. Le 3 soir, la motion de Grattan, en faveur de l'émancipation des catholiques n'a été rejetée dans la Chambre des Communes qu'à la majorité de deux voix. Picot, n° 496, p. 9. 243 voix contre 241.

Missions. On assure que le ministre de l'Intérieur est actuellement occupé à préparer les moyens de mettre un terme aux prédications incendiaires, connues sous le nom de missions. *Le Constitutionnel*, 8 mai.

N° 496. Tome XX^e, 5^e année. *L'Ami de la religion*... 12 mai

Quatre concordats réfutés. Réponse aux Quatre concordats de M. de Pradt, par l'abbé Clausel de Montals. 1 vol. in 8° 3 fr, Egron. 200 pages.

M. Clausel combat le principe de M. de Pradt concernant la séparation du spirituel et du temporel, et son opposition aux concordats comme les deux pivots principaux sur lesquels roule tout l'ouvrage.

Evêques réunis, v. p. 53, 57. p. 7. Les 10 et 11 mai, il y a eu chez le cardinal Périgord assemblée de 13 évêques pour entendre la communication faite par le ministre de l'Intérieur.

Frayssinous. p. 19. Discours de M. Frayssinous à Orléans le 8, fête de la commémoration de la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc.

Jésuites. *Considérations sur les jésuites*, par M. Magnier, in 8°, 2 fr 50 cent. rue Neuve des Petits Pères, n° 3.

[Pièce volante insérée entre les p. 48 et 49]

Erreurs des jésuites.

On peut être sauvé sans la foi en J.-C. puisqu'il sauve les infidèles, les enfants non baptisés.

Les forces du libre arbitre de l'homme tombé suffisent pour se sauver.

Le salut n'est donc pas le fruit des mérites du Sauveur, ni de sa grâce toute puissante.

Un jésuite a soutenu qu'il n'y a nulle obligation d'adorer Dieu, il suffit de ne pas le haïr, et la Société n'a pas condamné ce blasphémateur.

La grâce aide seulement l'homme à faire le bien, mais ne prévient pas sa volonté, ne la détermine pas efficacement au bien.

La prédestination n'est en Dieu que la prévision de la bonne volonté de l'homme et de ses mérites.

La prédestination divine n'est que subséquente et non antécédante à nos mérites¹⁴⁷.

¹⁴⁷ Rondeau nous livre ici une "profession de foi à rebours".

p. 49. **1819. Mai.**

N° 497. *L'Ami de la religion...* 15 mai

Réclamations des évêques en 1803. Sur les réclamations des évêques non démissionnaires en 1803. Deuxième article (1^{er} article n° 494), p. 43.

Le rédacteur justifie les évêques réclamants d'avoir été opposés à favoriser le schisme en France avec les évêques concordataires. Ceux-là seuls ont protesté dont les sièges ont été occupés par des évêques constitutionnels qui ne se sont pas rétractés. Presque tous les évêques réclamants ont fini par se soumettre au pape, et à bien dire, il n'y a que M. de Thémines, évêque de Blois, récalcitrant et fauteur de schisme.

Rien de certain ne transpire dans le public sur l'objet des réunions d'évêques.

Les lazaristes, prêtres de la Mission, nouveau général. [p.] 27. Le 13 mai, M. Chatelain-Charles-Vincent de Paul Boujard¹⁴⁸, dans une assemblée de 21 lazaristes, a été nommé à une grande majorité de voix pour succéder à M. Verbert, dans la place de vicaire général de la congrégation de la Mission en France, et de supérieur général de celle des filles de la Charité.

Quête à Orléans en faveur des missionnaires. p. 27. Le 9, à Orléans, M. Frayssinous a prononcé un discours dans une assemblée de charité tenue chez M. Corbin, curé de Sainte-Croix, pour une œuvre qui intéresse la religion, la morale, la société, dit le rédacteur, qui n'ose dire que c'est pour les missions. Ce discours paraît être le même que l'orateur a prononcé le 19 avril dans une salle de l'archevêché de Paris. On y a recueilli 11 000 fr. À Orléans, la quête et la souscription se montaient le 15 à 4 825 fr [rajout ultérieur : *elle s'est montée à 6 000 fr*].

Frères de La Salle. p. 28. Les frères des écoles chrétiennes ont aujourd'hui 135 établissements répartis entre 42 départements et 69 villes.

Archevêque de Varsovie. *Id.* Le 18 avril est mort l'archevêque de Varsovie, François Skharbek-Malozewski¹⁴⁹ [*sic*].

La Boussole. Les missionnaires. *La Boussole*, livraison 24, t. II, 29 avril, p. 487, annonce un nouvel ouvrage sur les missionnaires, intitulé : Le missionnaire, nouvelle du 19^e siècle¹⁵⁰.

¹⁴⁸ Chatelain-Charles-Vincent de Paul Boujard (ca 1753-1831). Lazariste, il fut, avant la Révolution, professeur de théologie dans plusieurs séminaires, puis directeur du séminaire de Narbonne. Émigré en Espagne, il devint après son retour en France curé de Saint-Bernard dans le diocèse de Lyon. Élu supérieur de la congrégation réformée de la Mission de France en 1819, il en remit en 1827 le gouvernement au supérieur général de la congrégation nouvellement créé par le pape, *ARR*, t. XLVIII, mardi 7 juin 1831, n° 1798, p. 247.

¹⁴⁹ Franciszek Skarbek von Malczewski (1754-1819). Né à Panienska, il fut ordonné prêtre en 1783. Nommé évêque de Vladislav (Włocławek) en 1815, il devint archevêque de Varsovie (Warszawa) en octobre 1818, *The Hierarchy of the Catholic Church*, *op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bmalcz.html>, consulté le 06-04-2015.

¹⁵⁰ Nous n'avons pas trouvé trace de cet ouvrage.

La Boussole. Missionnaires de Quimper. *La Boussole*, livraison 25, t. III, du 6 mai, contient un article sur les missions. Elle cite une lettre de Quimper-Corentin, qui parle d'un coffre pesant (d'argent) emporté par les Pères désintéressés, et de la conduite de l'archiprêtre de la mission soit à Quimper, soit à Vannes.

p. 50. **1819. Mai.**

Mission à Avignon, v. p. 42, 31, 44. Elle rend compte aussi de celle d'Avignon qui a été terminée le 18 avril. 3 croix ont été plantées les 18 et 19, et les missionnaires sont partis le 20.

Audience donnée par N. Bonaparte au clergé hollandais. p. 6. Elle a extrait du *Journal des Débats* du 26 août 1814, le détail de ce qui s'est passé à l'audience que Napoléon Bonaparte donna à Bréda le 6 mai 1816, dans la salle du Barreau de la Cour de justice.

Nota : 1816 est une grave erreur. Ce ne fut qu'en 1810, le 2 avril, que N. B. et M.-L. d'Autriche reçurent la bénédiction nuptiale. En 1816, N. B. était à l'île de Sainte-Hélène.

Il faut donc dire 1811 et non 1816. N. B. fit un voyage en Hollande dans le cours de 1811. Le 6 octobre il donna audience au clergé d'Utrecht. Il y a aussi erreur dans les mots 6 mai. L'empereur n'est parti pour son voyage en Hollande avec sa nouvelle épouse que le 19 septembre 1811, et n'est revenu à Saint-Cloud que le 11 novembre. Il faudrait consulter le *Journal des Débats* du 26 août 1814.

À cette audience étaient présents et le clergé catholique, qui n'était pas en costume, et les pasteurs de l'Église réformée qui, par ordre supérieur, étaient en costume. Napoléon s'arrêta devant le vicaire apostolique qui, tenant un papier à la main, prononça son compliment. Sans lui répondre, l'empereur dit : Où sont les ministres protestants ? Alors, M. Ten-Oever, pasteur de l'Église wallonne, tout le clergé protestant et tout le consistoire, en grand costume, lui furent présentés, et M. Ten-Oever lui adressa son discours dans lequel il lui protesta au nom de tous professer la maxime de "Rendre à César ce qui appartient à César"... C'est bien, répondit N. Vous avez raison, je protège également tous les cultes : les protestants en France jouissent des mêmes avantages que les catholiques, et il faut que dans ce département les catholiques jouissent des mêmes avantages que les protestants. Si vos églises sont trop grandes ou trop nombreuses, il faut les partager, parce que je veux une parfaite égalité entre tous les cultes.

p. 51. **1819. Mai.**

Puis il loua les ministres protestants de paraître devant lui en grand costume. Ensuite, se tournant vers le clergé catholique : Et vous autres, demanda-t-il, pourquoi n'avez-vous pas la soutane ? Alors il vomit contre eux les reproches les plus amers, les injures d'un cœur ulcéré

de la résistance du clergé belge, les traitant d'ignorants, d'imbéciles, de désobéissants, disant au vicaire apostolique que le pape n'avait pas le droit de le nommer à cette fonction, que c'était lui qui faisait les évêques. Il leur dit que si le concordat n'eût pas été signé, il se fût fait protestant, et que trente millions de Français eussent suivi le lendemain son exemple. Sa grande colère était que le clergé de Brabançon n'avait pas voulu signer le concordat. Ce discours dont les idées sont décousues, et indignes d'un empereur, ne fait pas l'éloge de son esprit ni de sa religion.

Audience de N.B. au clergé d'Utrecht. N. B. s'était conduit bien autrement envers le clergé catholique d'Utrecht dans l'audience du 6 octobre 1811, dont la relation se trouve à cette date.

Église helvétique. Les arrangements ecclésiastiques de la Suisse pour l'institution d'un évêché sont loin d'être terminées. Les jésuites, qui ont repris leur nom, profitent de cet intérim. Ceux du Valais se répandent dans les petits cantons. Ceux de Fribourg, qui sont un peu plus surveillés, s'agitent pour étendre leur influence, surtout à Soleure où ils ont des partisans, et ceux-ci sont retenus par la crainte de se brouiller avec Berne.

Discours contre eux au Parlement, sous Henri IV. M. Lerber¹⁵¹, Bernois, a publié une brochure de 43 pages in 8° intitulée : *Discours tenus dans le Parlement français contre les Loyalistes (ou soi-disant jésuites) l'année de la suppression de leur ordre en France sous Henri IV, pièces authentiques.* Ce sont des extraits de de Thou. (*Le Constitutionnel*, 9 mai).

p. 52. 1819. Mai.

Mission à Toulouse, v. p. 54, 55. Les missionnaires qui ont fait de bonnes affaires à Toulouse, y sont revenus le 5 mai, pour planter le 14 deux croix.

Affaire de Charonne. Refus de sépulture chrétienne. Dans *Le Constitutionnel* du 14 mai, justice rendue à la sagesse des habitants de Charonne envers leur curé, contre le *Journal des Débats*, la *Gazette* et *La Quotidienne*, qui les a accusés d'avoir crié À bas la calotte, à la

¹⁵¹ Beat Rudolf von Lerber (1788-1849). Bernois protestant, juriste, historien et linguiste, il entra au Grand Conseil de Berne en 1821. Lié au mouvement du Réveil, son idéal égalitaire d'inspiration biblique le rapprocha des libéraux. Il fonda en 1827 la première école du dimanche de Berne, puis, en 1831, avec Emanuel de Goumoëns et Karl Stettler-von Rodt, la Société évangélique. En 1831, il présenta une pétition munie d'un projet détaillé de constitution. Dans une brochure consacrée en 1835 à la Constitution bernoise, il dénia toute légitimation aux aristocrates, mais prit aussi ses distances à l'égard des libéraux, infidèles à l'idéal égalitaire, et exigea l'égalité des droits pour les femmes. La même année, il se rapprocha des radicaux en adhérant à l'Association nationale suisse et publia par la suite de nombreux articles dans le *Schweizerischer Beobachter*. Parmi les patriciens libéraux de Berne, il fut l'esprit le plus original. Condamné à deux reprises au bannissement à vie pour ses articles, il fut gracié les deux fois. À la suite de son second bannissement, il vécut en exil à Lausanne de 1836 à 1844, C. Zürcher, « Lerber, Beat Rudolf von », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D13246.php>, consulté le 06-07-2015.

lanterne. Le curé voulait se refuser à accorder la sépulture chrétienne à un de ses paroissiens. L'affaire s'instruit, dit *Le Constitutionnel* du 19 mai.

Contre le concordat de 1817. "On sait, dit *Le Constitutionnel* du 15 mai, combien d'objections légitimes se sont élevées contre le concordat de 1817 négocié par le comte de Blacas. On lui reprochait d'avoir abandonné les antiques libertés de l'Église gallicane, si éloquemment défendues par Bossuet. On y retrouvait, avec une surprise mêlée d'indignation, la reconnaissance formelle ou implicite de prétendus droits que les chefs de l'Église romaine se sont arrogés dans ces temps d'ignorance stupide où ils déposaient les rois et mettaient les royaumes interdits ; privilèges (ou prétentions) aussi contraires à l'intérêt bien entendu de la religion qu'à celui des pontifes eux-mêmes, dont l'autorité morale n'a pas de bases plus solides que la reconnaissance et la vénération des peuples.

Ces vérités ont été vainement attaquées par des hommes qui placent leurs avantages personnels au-dessus de toute autre considération, et qui, pour dominer dans leur patrie, feraient volontiers serment d'obéissance à un maître étranger. Séduits par l'ambition et l'orgueil, ils se croyaient déjà à la veille de ressaisir des prérogatives incompatibles avec les principes de notre gouvernement. Ils n'ont rien négligé pour égayer l'opinion et pour se faire de fanatiques partisans. Les missions ne paraissent pas avoir eu d'autre objet ; mais la nation, plus éclairée que les ennemis de sa gloire et de sa liberté ne le pensent, la nation a repoussé toutes les doctrines serviles, tous les projets de subversion ; les vrais principes ont triomphé. On sait aujourd'hui que le concordat

p. 53. **1819. Mai.**

de 1817 est abandonné, non seulement par le ministère, mais encore par les ecclésiastiques qui ont le plus de lumières et dont le caractère inspire le plus de confiance. On croit aussi qu'on s'occupe de réprimer les abus de ces missions qui ont trop longtemps agité nos départements, abus scandaleux, qui nous exposeraient à rougir aux yeux de l'Europe civilisée, s'ils n'étaient signalés par les écrivains amis de l'ordre et de la paix."

Minerve. 2^e article sur les missionnaires. Livraison 65 du tome V, avril, est le second article sur les missionnaires en France, où le rédacteur rend compte des missions à Bourges en avril 1817, à Avignon en janvier 1819, à Grenoble, à Bayonne où étaient 17 missionnaires, à Toulouse, à la Mothe-Saint-Heraye (dans les Deux-Sèvres). Les discours et les faits qui y sont rapportés sont des plus affligeants pour la religion. V. p. 647 et 648.

Acte de fanatisme. 2 filles juives soustraites à leurs parents. p. 637 est une lettre d'un juif de Lille (Vaucluse) qui se plaint de l'enlèvement de ses deux filles mineures par des prêtres pour les baptiser et en faire des religieuses, contre les droits de l'autorité paternelle.

N° 498. *L'Ami de la religion...* 19 mai

Déclaration de 4 pairs ecclésiastiques, v. p. 55, 56. Déclaration de quatre cardinaux et évêques, signée seulement des deux cardinaux Périgord et de La Luzerne, de MM. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Chalons-sur-Marne, Courtois de Pressigny, évêque de Saint-Malo, pairs... C'est une réclamation contre l'article 8 de la loi sur les délits de la presse, dans lequel les mots outrages à la religion ne sont pas insérés, à la majorité de 9 voix. Comme cette déclaration est pleine d'exaltation et écrite d'un style amer, le *Constitutionnel* l'a relevée dans le journal du 17 mai¹⁵².

Collège des cardinaux. p. 39. Le collège des cardinaux est actuellement de 56. 68 sont morts sous Pie VII.

Légation de Rome à Paris, réunion d'évêques, v. p. 42, 44, 45, 57. p. 40-41. M. Artaud, 1^{er} secrétaire de la légation française à Rome, étant arrivé à Paris le 26 avril, les dépêches dont il est chargé sont le motif des réunions qui ont eu lieu le lundi 10 chez le ministre de l'Intérieur par 13 prélats, et le mardi 11 chez le cardinal Périgord par tous les évêques, anciens et nouveaux, sacrés ou seulement nommés, au nombre de 26, dont l'avis fut le même que celui des 13 évêques convoqués la veille. Picot dit qu'ils virent sans doute avec douleur qu'on

p. 54. *1819. Mai.*

laissait à l'écart un traité médité si longtemps (pour ne rien valoir), signé par les deux puissances, publié par le roi. Et qu'en conséquence le pape avait dans son consistoire du 1^{er} octobre 1817 institué 31 nouveaux évêques ; mais l'assemblée s'en rapporte à la sagesse du pape sur les sacrifices qu'exigent les circonstances.

Mission à Toulouse, v. p. 55, 52. p. 42. Arrivée des missionnaires à Toulouse le 5 mai pour y commencer le 8 une neuvaine dans deux églises¹⁵³. Picot s'élève contre *La Minerve* sur ce qu'elle dit de la pompe, du luxe des missionnaires à Toulouse pendant la 1^{ère} mission.

¹⁵² Annonçant la loi sur le sacrilège de 1825, la *Réclamation contre l'omission dans la loi de la presse d'une mesure répressive des outrages faits à la religion de l'État* fut publiée par Égrot en mai 1819, soulevant une fois de plus la difficulté de faire coexister une religion d'État avec un régime de cultes reconnus qui impliquait une législation indépendante de la loi canonique.

¹⁵³ Suite à des mésententes entre les autorités locales, la plantation des deux principales croix (à Saint-Exupère et Saint-Sernin) avait été reportée au mois de mai lors de la cérémonie de clôture de la mission en mars. M. Rauzan revint donc avec sept missionnaires le 5 mai. Ils firent des neuvaines et plusieurs instructions, mais ni à Saint-Exupère, ni à Saint-Sernin, ce qui laisse penser qu'il y avait des dissensions entre les missionnaires et le clergé de ces deux importantes paroisses. Prévue le 15 mai, jour anniversaire d'une grande défaite des protestants

Église de Dalmatie. L'empereur d'Autriche a obtenu du Saint-Siège une nouvelle démarcation des diocèses de la Dalmatie. De 14 on les réduit à 5, dont un siège sera archevêché.

Wessenberg. Dans le duché de Bade on parle beaucoup d'un redoublement de menées contre M. de Wessenberg et les ministres envoyés à Rome pour affaires ecclésiastiques (*Le Constitutionnel* 20 mai).

D. Verneuil. Dom Verneuil¹⁵⁴, grand prieur de l'abbaye de Saint-Denis, curé de cette ville et chanoine du chapitre royal, y est décédé le 17 mai.

L'abbé Morelli. L'abbé Morelli¹⁵⁵ est mort à Venise.

N° 499. *L'Ami de la religion*... 22 mai

Sens primitif des Psaumes. *Exposition du sens primitif des psaumes*... par M. V.***¹⁵⁶. 1^{er} article au n° 452 du tome 18, p. 112. Le rédacteur doute de la solidité des systèmes de M. V.... qui pêche beaucoup par le style.

Contre les détracteurs des missionnaires. p. 53. Sortie du rédacteur contre ceux qui reprochent aux missionnaires leurs torts. Il les traite d'ennemis de la religion, parce qu'ils se plaignent des abus qu'on en fait. Il s'élève aussi contre la *Chronique* qui, dans son 12^e cahier du tome 2, compare les missions du 19^e siècle à celles du 17^e siècle.

M. Sissous de Valmire. p. 55. Sur M. Sissous de Valmire¹⁵⁷, avocat à Troyes, auteur de Dieu et l'homme, ouvrage censuré en 1771 par M. de Barral, évêque de Troyes.

Mission à La Mothe Saint Heray. p. 57. Mission de la Mothe-Saint-Heray et de Chatellerault¹⁵⁸.

pendant les guerres de religion, la plantation des deux croix fut avancée par le préfet au 14 mai pour éviter toute provocation, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 393-398.

¹⁵⁴ Charles-François Verneuil (1737-1819). Bénédictin, il fut prieur de l'abbaye Saint-Léonard de Dreux de 1772 à 1783. Dernier prieur de l'abbaye de Saint-Denis avant la Révolution, élu en 1788, il fut nommé curé de Saint-Denis en 1802, puis chanoine et gardien des tombeaux en 1816, C. Oppetit (dir.), *Le Chapitre impérial, royal et national de Saint-Denis, 1806-1895 : archives, 1741-1895 ; bibliothèque, ouvrages des XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*, [Bobigny], Seine-Saint-Denis, Conseil général, 2006, p. 6.

¹⁵⁵ Jacopo Morelli (1745-1819). Prêtre, né à Venise, il fut formé chez les dominicains et travailla avec le père de Rubeis qui l'introduisit dans le monde des bibliothèques. Devenu en 1778 le custode (garde) de la Biblioteca Marciana à Venise, il travailla inlassablement à l'enrichir grâce à sa connaissance approfondie des bibliothèques vénitienes et réussit à la préserver malgré les événements politiques. Lors de la dispersion des bibliothèques régulières et séculières à Venise en 1806, il sauva ce qu'il put en l'achetant. Savant internationalement reconnu, membre de toutes les académies italiennes, il publia un nombre impressionnant d'ouvrages d'érudition, J. F. Michaud, L. G., Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1854, t. 29, p. 286-293.

¹⁵⁶ Pierre-François Viguier, voir cahier X, note 250.

¹⁵⁷ Pierre-Louis Sissous de Valmire (1740- 1819). Avocat au bailliage de Troyes, il publia en 1771 un ouvrage intitulé *Dieu et l'homme* dont le but était d'expliquer par la raison les principaux dogmes du christianisme. Dénoncé à l'évêque par un *Mémoire des curés de Troyes* en 1772, le livre fut condamné et l'auteur exilé par Mgr de Barral la même année. Par ailleurs, Diderot, qui en fit le compte rendu, jugea absurde le projet de donner des fondements rationnels aux « errements de l'imagination religieuse », F. Laforge, « Les curés de Troyes et le combat contre l'impiété », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, 23, 1977, p. 143-147.

Ile Bourbon. p. 61. Sur l'état de la religion dans l'île Bourbon¹⁵⁹.

Tentatives des missionnaires pour entrer dans Dijon, Beaune. Le *Constitutionnel* du 24 mai nous dit que les missionnaires font tous leurs efforts pour s'introduire dans le département de la Côte d'Or, et principalement à Beaune, mais que s'ils y sont admis, ce sera pour novembre, mais à la condition que toute cérémonie extérieure leur sera interdite¹⁶⁰.

p. 55. *1819. Mai*.

Église helvétique. Le clergé des 4 cantons d'Uri, Schwitz, Underwal et Lucerne, a, dans une assemblée, exprimé le vœu que ces 4 cantons ne formassent qu'un seul diocèse. V. Picot, n° 501, p. 90.

Sermon d'un missionnaire. Le *Constitutionnel*, 24 mai, p. 3, 2^e col., donne des détails sur un sermon d'un missionnaire dans le Midi¹⁶¹.

Mandement des grands vicaires de Paris. Le 23 mai, on a lu dans les paroisses parisiennes un mandement de MM. les vicaires généraux du diocèse pour ordonner une messe solennelle le 26, jour auquel les reliques des S.S. Apôtres seraient transférées de l'église paroissiale de Saint-Denis, dans l'église royale de l'ancienne abbaye. On pourrait encore faire des observations au rédacteur du mandement sur les deux derniers articles.

N° 500. *L'Ami de la religion...* 26 mai

Église du Canada. Sur l'Église catholique du Canada, dont Québec vient d'être érigé en archevêché, par un bref du 12 janvier 1819. Cet article est intéressant pour l'histoire ecclésiastique du nouveau monde. Il y a actuellement 6 évêchés dans les possessions anglaises de l'Amérique du nord. Le Canada était appelé autrefois Nouvelle France.

¹⁵⁸ Les missions de La Mothe Saint-Héray et de Châtelleraut se déroulèrent successivement pendant l'hiver 1819 (cinq semaines) et du 25 mars au 2 mai 1819. Elles furent menées par les Missionnaires de Poitiers, créés en 1818 suite à la mission de l'abbé Rauzan en janvier 1817, et dirigés par le P. Lambert, chanoine théologal de Poitiers, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 247-251.

¹⁵⁹ L'article présente non seulement l'état du clergé présent sur l'île, mais insiste surtout sur la nécessité d'évangéliser les noirs « aussi ignorants sur la religion que s'ils arrivaient d'Afrique », et rappelle que la mission des prêtres qui vont dans les colonies n'est pas de « tonner publiquement contre l'esclavage » ... Il était loin de l'abbé Grégoire ! *ARR*, t. XX, samedi 22 mai 1819, n° 499, p. 61-64.

¹⁶⁰ Pendant que se déroulait la mission d'Avallon en avril-mai 1819, conduite par les lazaristes, les autorités de la Côte d'Or, et notamment le préfet, très hostile aux missions, avaient déjà réagi au projet d'une mission dans leur département. En réponse à la demande de plusieurs curés, Mgr Reymond, évêque de Dijon, avait finement accepté mais en la cantonnant à une seule paroisse, posant d'infinis problèmes d'amour propre et de distance et rendant la mission presque impossible. Quant à Beaune, l'hostilité de la majeure partie de la population fit craindre des troubles et la mission ne fut donnée qu'en 1824, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 296-304.

¹⁶¹ À propos d'un sermon sur Voltaire et Rousseau, « apôtre de Satan », pendant lequel, selon le *Constitutionnel*, un missionnaire dissimulé dans la foule aurait feint de les défendre avant d'être convaincu par le sermon, et aurait promis de brûler ses livres en criant *Au feu !* Ce qui aurait alarmé les habitants, *Le Constitutionnel*, 24 mai 1819, p. 3.

Evêques pairs non signataires de la déclaration, v. p. 56, 53. Le cardinal de Bausset et l'évêque d'Evreux¹⁶², pairs de France, n'ont pas voulu signer la réclamation des quatre autres évêques, pairs, n'adoptant pas, dit Picot p. 75, la forme à donner à cette réclamation, quoique pensant de même sur le fond de la question (le mot religion à ajouter à l'article 8).

Mission à Toulouse, v.p. 54, 52. Les missionnaires ne sont venus le 5 mai à Toulouse que pour couronner leur mission, terminée au commencement du Carême dernier, par la cérémonie de la plantation de deux croix. Elle a eu lieu le 14 de ce mois.

Intérêt des missionnaires à Bordeaux. Les missionnaires, au commencement de 1818, avaient emporté de Bordeaux 40 000 fr au dire du prédicateur du Carême de la même année.

p. 56. *1819. Mai*.

Emancipation des catholiques rejetée, v. p. 48. p. 76. À la Chambre des pairs d'Angleterre, la motion de l'émancipation des catholiques a été rejetée à une majorité de 147 voix contre 106.

Église germanique et la Cour romaine. L'affaire des concordats des princes protestants avance peu à Rome. Les négociations ne sont pas même entamées. La fermeté des princes à séparer l'Église et le dogme des intérêts politiques, et à maintenir l'indépendance de leurs droits, semble tracer autour du Cabinet romain le cercle de Popilius. La précision, la clarté, la franchise de cette diplomatie ne s'accordent point avec la marche plus souple et plus couverte de la politique ultramontaine. (*Le Constitutionnel* 25 mai).

M. Rodet, dans la séance des députés du 25, s'est plaint vivement de l'emploi de 13 000 fr, sur les 29 millions affectés au clergé, pour les missionnaires du Saint Esprit, ceux des Missions étrangères et les lazaristes, rien pour les missionnaires français (*Le Constitutionnel* 26 mai).

La Minerve. Contre la déclaration des 4 pairs ecclésiastiques, v. p. 53, 55. La *Minerve*, dans sa livraison 68^e de ce mois, répond à la déclaration des 4 pairs ecclésiastiques, Périgord, La Luzerne, Clermont-Tonnerre et Courtois de Pressigny. Cette réponse est forte en raison¹⁶³. Les pairs cardinal de Bausset et l'évêque d'Evreux n'ont pas signé la protestation.

¹⁶² Jean-Baptiste Bourlier, voir cahier III, note 26.

¹⁶³ Cet article est d'Antoine Jay. Il se félicite ironiquement que les prélats, puisqu'ils parlent au nom de la tolérance, aient (enfin) reçu l'autorité de la raison. Mais il regrette qu'ils « paraissent plus forts en injures qu'en raisonnements » et s'interroge sur la « secte intolérante et sanguinaire », accusée par les prélats de vouloir faire de la religion « l'objet de ses outrages ». Il conclut que « les chambres, le ministère, l'immense majorité du peuple français se trouvent compris dans cet acte d'accusation » et justifie la sagesse du gouvernement et des Chambres qui, sachant que « chacun est enclin à considérer l'expression d'une opinion opposée à la sienne, soit sur les dogmes, soit sur les rites et la liturgie, comme un outrage à la religion », « n'ont pas voulu préparer un aliment au fanatisme, et rendre à l'intolérance des armes encore teintes de sang humain, et que la philosophie a eu tant de peine à lui arracher ». Et de défendre Port-Royal (malheureusement cité par les prélats à propos des débats théologiques), ce « champ d'asile des talents de et la sagesse » où méditait Pascal, « ce grand athlète du

La Boussole. Refus de sacrements. La *Boussole*, dans sa 28^e livraison du 26 mai, dénonce un refus de 1^{ère} communion à un enfant pour n'avoir pas payé 1fr de mois d'école ; le refus du curé de Saint-P... à Paris d'accorder la sépulture chrétienne à une femme de légionnaire qui ne pouvait payer 20 fr, p. 144 et 145. Et p. 160, une jonglerie et scène ridicule à Armentières près Lille, à l'égard d'un corps mort d'un maire et acquéreur de biens nationaux, que les porteurs laissent tomber deux fois, comme si le diable avait voulu l'enlever.

Je tiens d'une personne digne de foi qu'un prêtre de Paris offrit à un père de famille de faire recevoir la 1^{ère} communion à son fils moyennant 10 fr.

p. 57. **1819. Mai**

N° 501. *L'Ami de la religion...* 29 mai

Cérémonie de la translation des reliques de saint Denis, v. p. 58. *Discours de M. de Boulogne*. Translations des reliques de saint Denis et de ses compagnons. Le rédacteur nous décrit toute la cérémonie du 26, qui a été contrariée par le mauvais temps. Tous les évêques sacrés et non sacrés y assistaient. Le rédacteur les nomme tous. Il nous donne aussi une analyse du discours de M. de Boulogne qui a eu lieu inter missarum solemnia, après le Credo. Il renferme beaucoup de déclamations contre la philosophie du jour, contre le décret sur les outrages de la presse : la religion, a-t-il dit, est exilée de nos lois, et on est parvenu jusqu'à rougir de son nom et à craindre jusqu'à son ombre... L'autel et le trône ne peuvent se séparer. Il tonne ensuite contre les plumes impies autant que factieuses qui versent sur nos saints et intrépides missionnaires les flots envenimés de leurs outrages et de leurs calomnies.... De là, il trace le tableau de l'idolâtrie de nos jours, idolâtrie de la nouveauté, idolâtrie de l'opinion, idolâtrie de l'indifférence, idolâtrie de la tolérance,... de la liberté,... du matérialisme, et il caractérise ce siècle orgueilleux et frivole, où l'on encense tant d'erreurs, où l'on déifie tant de passions et de folies. Suit la pèroraison en forme de prières, pour l'Église, pour la France, pour le roi, les missionnaires.

Réunion des évêques, 42, 44, 45, 53, 68. Le 26, les évêques qui se trouvaient à Saint-Denis se sont réunis pour délibérer sur une lettre à adresser au pape, mais qui ne sera signée que par 40 évêques qu'à Paris. Elle est datée du 30 mai, v. n° 512, p. 257.

christianisme », et dont l'intolérance « a détruit jusqu'aux ruines ». Tout comme Antoine Arnauld qui « expia » si chèrement « l'indépendance de ses opinions » ! L'article se termine par un plaidoyer en faveur de la séparation du politique et du religieux « car c'est l'alliance de la religion et de la politique qui a produit cette incrédulité que l'intolérance regarde comme un crime [...]. De cette alliance contre nature sont nés les abus monstrueux qui ont défiguré le christianisme », *La Minerve*, t. 6, p. 121-127.

Avis au clergé français. p.95. Sur des avis donnés au clergé français par un correspondant au *Times*, journal anglais¹⁶⁴.

Suicide. Dans la séance de la Chambre des députés du 26 mai, l'envoi au ministère d'une pétition sur le suicide a été rejeté.

Leblanc, curé de Cosnes. Curé interdit de Cosnes pour [s']être autorisé d'appeler comme d'abus des actes de son évêque¹⁶⁵.

Missionnaires. Dans la séance du 26, Cornet d'Incourt¹⁶⁶ a fait l'éloge des missionnaires.

Fanatisme du clergé d'Aix-la-Chapelle. Le président du grand duché du Rhin¹⁶⁷ (Prusse) a adressé à M. Fonck¹⁶⁸, grand vicaire d'Aix-la-Chapelle, des plaintes amères contre les

¹⁶⁴ « Je vous avoue que je crains que cette réunion [commission ecclésiastique] ne soit point suivie des résultats heureux qu'on en attend. Du moment que le clergé est consulté, on ouvre les portes à ses prétentions, comme le prouve l'expérience de tous les siècles. [...] Le clergé, en supposant qu'il ne fût point animé par les vrais intérêts de la religion, ne pourrait se dissimuler combien il est important que nos rapports avec l'Église romaine soient définitivement réglés par un seul acte [...] qu'on nomme en général Concordat [...]. Ceux que ce seul mot effraie doivent connaître qu'un royaume, dont l'immense majorité des habitants professe le culte catholique [...] ne peut se dispenser d'avoir ses rapports fixés avec le pape, d'une manière solide, pour prévenir les troubles religieux, et empêcher que les règlements de l'église ne soient en collision avec les lois de l'état. Sans cela, tout restera dans l'arbitraire de chaque côté et sera sujet à tous les inconvénients attachés au pouvoir absolu. » *ARR*, t. XX, samedi 29 mai 1819, n° 502, p. 95-96. La *Correspondance privée* publiée dans le *Times* était dirigée en sous-main par Decazes, dont le neveu Élysée Decazes, en poste à Londres, servait d'intermédiaire. Le rédacteur de l'*Ami de la religion* s'indigne des insinuations sur les prétentions du clergé prouvées par l'expérience et rétorque qu'il est « dommage que le correspondant ne parle pas aussi de l'expérience de la révolution qui a [...] fait si bien connaître l'ambition intolérable du clergé, l'orgueil de ses folles prétentions et son insatiable cupidité. »

¹⁶⁵ Voir cahier IX, notes 203 et 205.

¹⁶⁶ Charles-Nicolas Cornet d'Incourt (1773-1852). Négociant à Amiens, connu pour ses opinions royalistes, il fut élu député de la Somme en août 1815 et siégea avec les ultras. Lors de la discussion du projet de loi sur la presse, il proposa la suspension pure et simple de ladite liberté pour les journaux (1816). Après sa réélection en 1816, il devint plus modéré mais soutint le ministère contre la liberté de la presse et la liberté individuelle. Il contribua à la chute du ministère Decazes en 1820. Nommé conseiller d'État, puis directeur général des contributions directes par le ministère Villèle, il fut acquis au gouvernement. Réélu en 1820 et en 1824, il échoua en 1827, ce qui mit fin à sa carrière politique, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 187-188. Dans son discours du 26 mai 1819, il défendait les missionnaires qui ne prêchaient que « la charité, la paix, le pardon des injures, l'amour du monarque et la soumission aux lois » et étaient injustement victimes d'un acharnement digne des empereurs païens. Rappelant le transfert des « cendres des martyrs [...] dans ce temple auguste [Saint-Denis] ». Il concluait, s'adressant aux missionnaires, et approuvant leur l'engagement politique : « Que votre zèle, secondé par un si grand exemple et par un si glorieux appui, contribue à rendre la France de plus en plus royaliste et chrétienne. » *ARR*, t. XX, mercredi 2 juin 1819, n° 502, p. 110-111.

¹⁶⁷ Karl Heinrich Ludwig, Freiherr von Ingersleben (1753-1831). Militaire prussien, membre de la Ligue maçonnique de la Vertu ou Tugendbund, il abandonna la carrière des armes en 1805 et devint Oberpräsident de Poméranie, puis du grand-duché de Niederrhein (Bas-Rhin) en 1815. Ministre d'État du royaume de Prusse, il fut maintenu à la tête de la province du Rhin refondue, de 1822 à sa mort, G. Hertault, A. Douay, *Franc-maçonnerie et sociétés secrètes contre Napoléon : Naissance de la nation allemande*, [Paris], Nouveau Monde éditions, 2011, pp. 136 et 378. Le grand-duché du Bas-Rhin (Großherzogtum Niederrhein), ou province du Bas-Rhin (Provinz Niederrhein), fut une province du royaume de Prusse de 1815 à 1822, dont le chef-lieu était Coblenche. Comme chaque province, celle du Bas-Rhin était dirigée par un haut-président (Oberpräsident), *L'Art de vérifier les dates depuis l'année 1770 jusqu'à nos jours*, Paris, Lheureux, 1824, t. 2, p. 519.

¹⁶⁸ Martin-Guillaume Fonck (1752-1830). Licencié en théologie à l'université de Cologne après des études chez les jésuites, il fut ordonné prêtre en 1776 et devint vicaire à Goch (1781), puis chanoine de Kranenbourg. Nommé vicaire général d'Aix-La-Chapelle par l'évêque Berdolet en 1803, il administra le diocèse comme

prédications de M. Nellessen, curé de cette ville, qui montre un esprit tout à fait condamnable d'intolérance et de fanatisme à l'égard des protestants, esprit dont toute la ville est imbue. Et il le menace que l'autorité civile réprimera ces prêtres imprudents, s'il n'arrête leur turbulence¹⁶⁹.

p. 58. **1819. Juin.**

Livres à l'Index. La congrégation de l'Index à Rome, le 22 mars (v. n° 504, p. 133) a frappé de sa réprobation 1° le *Traité de la législation* de Jérémie Bentham¹⁷⁰. 2° le *Tableau de la politique de la Cour de Rome*¹⁷¹. 3° l'*Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats*, par Lanjuinais et 3 autres ouvrages¹⁷².

Budget du clergé. Le budget du ministre de l'Intérieur pour 1819 demande 22 300 000 fr (non compris 4 700 000 fr payés par le trésor à titre de pensions, et faisant partie des traitements

vicaire capitulaire de la mort du prélat à la suppression du diocèse (1809-1821). Il devint ensuite chanoine de Cologne, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 151.

¹⁶⁹ La lettre du baron von Ingersleben au grand vicaire d'Aix-la-Chapelle fut reproduite dans le très antiprotestant et très antilibéral *Spectateur belge, ouvrage historique, littéraire, critique et moral*, Bruges, chez la Veuve de Moor et fils, 1820, t. 9, p. 18-22. Néanmoins, contrairement à ce qu'affirme Rondeau, le président ne menace pas d'user de l'autorité civile pour réprimer les troubles, mais de requérir « auprès de l'autorité ecclésiastique supérieure, même auprès de l'autorité ecclésiastique suprême, l'emploi des moyens les plus efficaces pour y mettre ordre ». Le rédacteur du *Spectateur* souligne et salue en note cette reconnaissance de « la compétence exclusive de l'autorité ecclésiastique » dans cette affaire, *ibid.*, p. 20.

¹⁷⁰ Jeremy Bentham (1748-1832). Fils d'un avocat londonien, il étudia le droit à Oxford et devint avocat en 1769. Mais il se consacra rapidement à l'élaboration d'un autre système juridique et politique. Opposé à la notion de droit naturel, il était favorable à la liberté individuelle, la liberté d'expression, la liberté économique et l'usure, à la séparation de l'Église et de l'État, à l'abolition de l'esclavage, de la peine de mort et des peines physiques. Il fut l'un des précurseurs du libéralisme et le père de l'utilitarisme. Très lié avec Brissot, il accueillit favorablement la Révolution et devint citoyen français en août 1792. Rentré en Angleterre après le 18-Brumaire, il publia en 1802 les *Traités de législation civile et pénale, précédés de principes généraux de législation, et d'une vue d'un corps complet de droit* qui furent mis à l'Index, ainsi que trois autres de ses ouvrages, en 1819, voir C. Chauvet, *Jeremy Bentham : vie, œuvres, concepts*, Paris, Ellipses, 2010 ; J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum, op. cit.*, p. 120-121.

¹⁷¹ Par Claude François André dit André d'Arbelles (1767-1825). Né à Montluel, il fit ses études à Lyon et devint le secrétaire du comte Stanislas de Clermont-Tonnerre à Paris. Compromis dans l'affaire de l'armoire de fer, il fut décrété d'arrestation et émigra en 1792. Il rejoignit l'armée des Princes, puis combattit dans l'armée autrichienne. Rentré à Paris en 1798, Talleyrand l'employa à différentes tâches littéraires et politiques. Il collabora également au *Messager du soir* et au journal anglais l'*Argus*, publié à Paris et financé par le ministère des Relations extérieures. Nommé historiographe du ministère des Relations extérieures en 1808, il fut chargé de promouvoir par ses écrits la politique de l'empereur. Ce fut le cas de son *Tableau historique de la politique de la cour de Rome depuis l'origine de sa puissance temporelle jusqu'à nos jours*, publié en 1810, après l'annexion des États pontificaux et l'emprisonnement de Pie VII. Il rallia cependant activement les Bourbons en 1814, secondant Talleyrand qui lui fit accorder la décoration de la Légion d'honneur. Destitué durant les Cent-Jours, il fut nommé préfet de la Mayenne le 17 juillet 1815, puis maître des requêtes au Conseil d'État en service extraordinaire en août. Révoqué comme trop royaliste en 1817, il fut réintégré comme préfet de la Sarthe en janvier 1823, *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey & Ané, 1936, t. II, p. 946 ; J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum, op. cit.*, p. 266.

¹⁷² *Ibid.*, p. 506.

ecclésiastiques). Le garde des Sceaux¹⁷³ (séance du 29 mai), dit que les 4 700 000 sont compris dans les 22 300 000.

Sommes allouées au clergé mal distribuées, v. p. 66. Dans cette discussion, le discours de M. Ponsart¹⁷⁴ [sic], dont l'impression a été décrétée, est intéressant. M. Lainé y a répondu d'une manière satisfaisante. Mais ce qui est le plus satisfaisant, c'est que les intérêts de la religion et du clergé y ont été discutés avec respect et décence. On ne peut toutefois que gémir sur les prêtres sinécures, comme les chanoines de Saint-Denis, qui absorbent les revenus des desservants et des vicaires, et sur les dépenses de la Grande Aumônerie, qui est logée gratuitement, sur 25 000 fr alloués au Grand Aumônier, qui jouit d'autres traitements. Voyez la *Chronique religieuse*, tome II, cahier [blanc]¹⁷⁵.

N° 502. *L'Ami de la religion*... 2 juin

Abbé Besnard. L'ouvrage de M. l'abbé Besnard¹⁷⁶, prêtre de Saint-Séverin.

¹⁷³ Pierre-François-Hercule de Serre (1776-1824). Issu d'une famille originaire du Comtat Venaissin établie en Lorraine, il fut formé à l'École d'artillerie de Châlons-sur-Marne. Émigré, il servit dans l'armée de Condé et rentra en France en 1802. Admis au barreau de Metz après avoir repris des études de droit, il fut nommé avocat général à Metz, puis premier président de la cour impériale de Hambourg en 1811. Rallié aux Bourbons, il fut nommé premier président à Colmar en janvier 1815 et partit à Gand durant les Cent-Jours. Doctrinaire jusqu'en 1819, il fut élu député du Haut-Rhin en août 1815 et siégea avec les ministériels dans la Chambre introuvable. Réélu en octobre 1816, il siégea avec la majorité et fut président de la Chambre des députés de novembre 1817 à décembre 1818. Il accepta d'entrer dans le nouveau ministère formé par Decazes le 30 décembre 1818 comme garde des Sceaux. Il fut à l'origine des projets de loi plutôt libéraux sur la presse et le jury, mais son rejet d'une amnistie des bannis le brouilla avec les libéraux. Il garda son ministère dans le gouvernement de Richelieu après la chute de Decazes et défendit contre les doctrinaires le projet ministériel sur les élections, allant jusqu'à écarter Royer-Collard, Guizot, Barante et Camille Jordan. Il refusa de participer au ministère de Villèle en décembre 1821 et revint siéger à la Chambre des députés au centre-droit. Nommé comte et ministre d'État, il fut envoyé à Naples comme ambassadeur en janvier 1822 et participa au congrès de Vérone. Ayant échoué aux élections de 1824, il quitta la vie politique et mourut peu de temps après. A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 305-306 ; B. Combes de Patris, *Un homme d'État sous la Restauration : le comte de Serre (1776-1824), d'après sa correspondance et des documents inédits*, Paris, Auguste Picard, 1932.

¹⁷⁴ Louis-Joseph-Hyacinthe Ponsard (1764-1834). Juriste de Rennes, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Cinq-Cents en germinal an V (avril 1797), puis fut nommé conservateur des hypothèques sous l'Empire. En octobre 1816, il fut élu député du Morbihan et siégea avec l'opposition libérale, prenant notamment position contre les lois restrictives de la liberté individuelle. Il quitta la politique après son échec aux élections de 1819. A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 17.

¹⁷⁵ *Chronique religieuse*, t. 2, p. 442-444. Dans son discours du 29 juin 1819, Ponsard avait mis en regard les traitements généreux des chanoines sans fonctions pastorales et les difficultés matérielles des pasteurs, dont le nombre diminuait tandis que leur charge augmentait. Il opposait les nombreux bénéficiaires sans fonctions au manque de desservants dans beaucoup de diocèses. Il avait également dénoncé le fait que les évêques nommés, mais non installés, soient généreusement rétribués, ce que Lainé justifia comme un dédommagement pour leurs frais de séjour à Paris. L'article de la *Chronique* accepte la justification mais souligne le fait qu'on a nommé des évêques pour des sièges qui n'existaient pas encore. Il note également que ce sont les libéraux qui prennent la défense du clergé du second ordre, ce qui les dédouanerait des accusations d'impiété qu'on porte généralement contre eux. L'article se termine par une nouvelle défense des assermentés persécutés quand ils pourraient être utiles à la religion en ces temps de « disette » de prêtres.

¹⁷⁶ François Guillaume Besnard, voir cahier VIII, note 81. L'ouvrage en question est *L'Entendement humain mis à découvert d'après les principes de la physiologie et ceux de la métaphysique*, Paris, chez Besnard, 1819. Le rédacteur de *L'Ami de la religion*, tout en rendant hommage à la volonté de l'auteur de lutter contre le matérialisme en défendant l'immatérialité et l'immortalité de l'âme, lui reproche son « admiration excessive » pour Condillac et la négation de l'inné chez l'homme, *ARR*, mercredi 2 juin 1819, n° 502, p. 97-100.

Ordinations. p. 100. Sur l'ordination du 25 juin, 30 prêtres de divers diocèses, même de Bourges. Et n° 504, il y en a eu 7 pour Paris.

Abbé Maccarthy, cordicole. Sur l'abbé Mac Carthy qui a prêché la retraite à Notre-Dame le samedi 29, veille de la Pentecôte, il a prêché en faveur du Sacré-Cœur.

Cérémonie à Saint Denis, v. 57. p.102. Quelques détails sur la cérémonie du 26 mai pour la translation des reliques de Saint-Denis &c. Les 3 reliquaires sont de cuivre doré.

Église de Philadelphie. p. 105. Sur l'Église de Philadelphie dans les États-Unis, et la liste des noms des évêques de ces provinces.

N° 503. *L'Ami de la religion*... 5 juin

Leibnitz sur la religion. *Exposition de la doctrine de Leibnitz sur la religion*, ouvrage latin inédit dont le manuscrit a été tiré de la bibliothèque de Hanovre en 1810, traduit... par M. Emery. 1 vol. in 8° 6 fr... Cet ouvrage fait comme suite aux Pensées de Leibnitz, en 2 vol. publiées en 1803.

Lettre évêques au pape. p. 119. La lettre des évêques au pape a été signée le 29 mai par plus de 40 évêques. Ils y gémissent de la non-exécution du concordat de 1817.

[Pièces volantes insérées entre les p. 58 et 59]

1°. Texte imprimé : *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Bayonne, au clergé et aux fidèles de son diocèse* [du 22 mai 1819].

2°. Fragment d'une lettre [*autographe ?*] signée Veuve Labouré née Rocher [*feuillelet découpé*].

“...Je terminerai ma lettre par ce qui m'est arrivé avec le chef des missionnaire [*sic*] Mr. l'abbé Rauzan. Ayant entendu un jour en chaire par un de ces Mrs dire que tous les mariages contractée [*sic*] par un prêtre assermenté était [*sic*] nulle [*sic*] et les enfants reconnus batard [*sic*], l'ayant lu aussi dans un de leur petit livre intitulé *Les mystères de la foy*, je crus devoir écrire au supérieur mon embarras puisque j'étais veuve et ne pouvant faire rebénir mon mariage, je le priais de vouloir m'éclairer sur ce que j'avais à faire. Après avoir auprès de lui sollicité [*sic*] longtems une réponse, il me l'envoie enfin en me disant [*sic*] d'être tranquille. Pourquoi donc prêcher différament [*sic*] qu'il ne pensent [*sic*]. Voilà ou [*sic*] nous en sommes mon fils et moi. Veuillez de grâce Monsieur achever de le rendre à ces premiers principe [*sic*].

Je vous en aurai tout plein d'obligation et vous en exprimerais ma reconnaissance après [?]. Je vous prie l'assurance de ma parfaite considération. V^e Labouré né Rocher.”

p. 59. **1819. Juin.**

Rétractation. p. 120. Rétractation d'un nommé Mathieu, prêtre et religieux franciscain, qui, selon lui, à un serment schismatique et à l'intrusion a ajouté un mariage sacrilège. Serment que l'Église a condamné, dit-il plus bas.

Abbé de Tersan. p. 127. Nécrologie sur Charles Philippe de Tersan¹⁷⁷, prêtre, mort à Paris, le 11 mai, dans sa 83^e année. Il remplit rarement le Saint Ministère, s'étant beaucoup adonné aux sciences, surtout à l'archéologie, celle des médailles...

Mission de Bayonne, &c .., 32, 33, 69. Il a paru trois lettres imprimées en grand *in 4°* sur la mission de Bayonne. Ils se sont emparés de la location des chaises, ils vendent à leur profit les cantiques, les chapelets, les cierges... Cette mission a coûté 5 500 fr à la ville, joli revenu pour une mission de 50 jours. Celle de Rennes a produit aux missionnaires 20 000 fr, sur une population de 30 000 âmes. Ils ont retiré de Bordeaux 40 000 fr.... Les détails sans nombre qu'on entend rapporter sont des plus affligeants...

2^e lettre sur la mission de Bayonne. Dans la 2^e Lettre à un missionnaire, en avril, par un Bayonnais¹⁷⁸, en 16 pages *in 4°*, l'auteur lui reproche 1^o De lui refuser le baiser de paix en J.-C. en refusant de répondre à sa 1^{ère} Lettre... 2^o Ses exclamations répétées à satiété, Il faut mourir, m.f... 3^o De faire poster des sentinelles aux portes de l'église. 4^o D'avoir insulté et

¹⁷⁷ Charles-Philippe Campion de Tersan (1736-1819). Abbé, archéologue, collectionneur d'art, dessinateur et graveur amateur à l'eau-forte, il fut ami avec Rousseau. Frère de Charles-Michel Campion (1734-1784), contrôleur général des fermes, poète, peintre, dessinateur et graveur à l'eau-forte, M. Roux, *Inventaire du fonds français [estampes de la BnF], graveurs du XVIII^e siècle*, Bizemont-Prunelé (Comte de)-Cars (Laurent), 1934, t. 3 p. 405-414 ; P. Rosenberg, *De Raphaël à la Révolution : les relations artistiques entre la France et l'Italie*, Milano, Skira, 2005, p. 215.

¹⁷⁸ Ces trois *Lettres d'un Bayonnais à un missionnaire* (Yves Chiron donne pour titre *Union et oubli. Première lettre aux Missionnaires*, suivie d'une 2^e lettre puis d'une 3^e lettre) sont reproduites dans E. de Monglave, L. Guyon, *Histoire des missionnaires dans le midi de la France : lettres d'un marin à un hussard*, Paris, chez Plancher, 1819, t. I, p. 42-52, p. 53-65 et p. 70-101. L'auteur les attribue à M. L., magistrat. Selon Yves Chiron, il s'agirait de Charles Lannes, juge au tribunal de commerce de Bayonne, Y. Chiron, *Louis-Edouard Cestac*, Paris, Artège Éditions, 2012, p. 42. D'après Pierre Hourmat, l'auteur serait en réalité Bernard Lanne, président du tribunal de Commerce de Bayonne, *Histoire de Bayonne. La Restauration 1814-1830. I. De la première Restauration à l'intervention militaire en Espagne (1814-1824)*, in *Revue d'histoire de Bayonne, du Pays-Basque et du bas-Adour*, 152, Bayonne, Impr. du Labourd, 1997, p. 279-286. En réplique à ces accusations, l'évêque de Bordeaux publia le compte de la mission dans son mandement du 22 mai 1819, selon lequel les recettes auraient été de 8 952, 35 fr et les dépenses de 9 086, 20 fr, soit un déficit de 133, 85 fr. Dans ce domaine-là également, il est difficile de faire la part de la propagande, mais l'évêque ne prend pas en compte les objets de piété (chapelets) qui étaient, à en croire les libéraux, vendus par les missionnaires, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, *op. cit.*, t. 2, p. 411.

commis dans la rue des voies de fait envers un père d'un âge avancé qui venait chercher son épouse à l'église et la ramener chez lui. 5° De s'irriter quand on lui dit que ses sermons sont au-dessous de sa réputation. C'est M. Rauzan, chef des missionnaires. 6° De citer des passages d'auteurs profanes, de Ciceron, de voir partout des Catilina contre la religion, des Verrès contre les mœurs. 7° De prêcher contre les athées dans une ville où il n'y en a pas un seul. 8° Que les enfants des mariages non bénis à l'église sont des bâtards, malgré la loi qui les déclare légitimes. 9° De damner tout le monde. 10° De repousser de l'église les enfants. 11° D'employer le ton impérieux de l'orgueil dans leurs sermons et de régenter leurs auditeurs comme des écoliers.

p. 60. **1819. Juin.**

12° Il leur reproche de préférer pour le théâtre de leurs missions les villes [rajout au dessus de la ligne : où le clergé abonde] préférablement aux campagnes, qui manquent des secours du ministère ecclésiastique. La raison est la cupidité de l'argent, l'intérêt l'emporte... 13° D'être usuriers, de vendre 10 sols leurs cantiques qui n'en coûtent que 5, d'avoir acheté 3 000 chaises à leur compte, qui ont pu leur coûter au plus 6 000 fr. Ils les louaient 6 sols par jour pour les trois exercices, ce qui produisait par jour 900 francs. Et 900 fr multipliés par 50, le nombre des jours de la mission, produisent 45 000 fr (il y a eu des chapelets vendus de 10 à 12 fr). Ils revendent ensuite les 3 000 chaises... Trois exercices par jour pour multiplier la location des chaises. 14° Il s'élève contre les assemblées nocturnes susceptibles de graves abus. 15° Il leur reproche d'être le germe régénérateur de cette société qui, sous le nom modeste de Jésus, est accusée de tendre à la puissance théocratique, de vouloir réunir la féodalité au fanatisme du clergé, pour ramener les peuples à l'esclavage, par l'ignorantisme et la superstition, et qui se déclare toujours l'ennemie des libertés de l'Église gallicane. 16° L'auteur, p. 13, s'élève contre le fougueux mandement de l'évêque de Bayonne¹⁷⁹, manifeste d'une guerre religieuse et politique, mais qui n'a été que pour sonder le terrain, une simple reconnaissance en attendant un temps plus opportun. 17° De prêcher la soumission aux papes, sans rien distinguer ; que la refuser c'est être schismatiques, hérétiques, tels que les membres de l'Assemblée constituante de 1791 : que les peuples sont les seuls représentants de J.-C. sur terre (p. 14).

¹⁷⁹ Jacques-Joseph Loison (1744-1820). Fils d'un fermier de la Meuse, il fut ordonné prêtre en 1768. Vicaire à Azannes en 1769, puis curé de Thil-Azannes en 1784, il prêta serment en 1791 et abdiqua en 1794 sans rendre ses lettres de prêtrise. Installé à Verdun après la Terreur, il prêta tous les serments jusqu'à sa rétractation en 1802. Recommandé par le général Loison, son neveu, il fut nommé évêque de Bayonne en 1802. Homme bon, mais faible et influençable, son épiscopat fut sans relief, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 200.

50 jours de mission à 900 fr	45 000
Bénéfice sur les cantiques	4 000
Sur les croix	3 000
Sur les chapelets et les cierges	3 000
	<hr/>
	55 000

Casuel qui devrait appartenir aux curés et vicaires de la ville. Réduction à 40 000 fr cette somme est le revenu de quatre années et demi accordé sur les fonds de la ville au soulagement de la classe indigente.

p. 16 est une note sur l'abbé Lahirigoyen¹⁸⁰, que l'auteur a loué apparemment dans sa 1^{ère} lettre. Il paraît aussi qu'il annonce que l'auteur est un magistrat.

La 1^{ère} lettre m'est communiquée, elle date de mars et porte pour épigraphe, ainsi que les deux autres, ces mots : Union et oubli. Son prix est de 50 cent. pour les pauvres, celui de la 2^e, 75 cent. et la 3^e 1 fr.

p. 61. **1819. Juin.**

1^{ère} Lettre sur cette mission.

Analysons la 1^{ère} Lettre, en date du 25 mars, qui contient 9 pages in 4^o.

L'auteur démontre l'inutilité de cette mission dans une ville religieuse dont le clergé est recommandable par son esprit de paix, de conciliation, se renfermant dans le cercle étroit des fonctions du ministère. Mais il s'élève fortement contre le mandement incendiaire qui venait de paraître, et que, dit-il, on a surpris à la religion du pieux évêque (Loison). On y retrouve des souvenirs amers du passé, des récriminations, un vague d'expressions, au lieu de recommander l'union et la paix. On y dit que les agitations révolutionnaires (on ne parle pas de ses excès), fléaux plus destructeurs que l'invasion des Barbares, plus contagieux que le culte de leurs idoles, ont malheureusement introduit à Bayonne la licence des mœurs (je demanderais si les cantiques licencieux des missionnaires ne sont pas capables de l'y introduire d'avantage, voyez la 3^e Lettre, pages 20 et 21). L'auteur condamne les excès de la Révolution, développe les belles institutions qu'elle a enfantées, même la Charte constitutionnelle. Que c'est à la Révolution que Bayonne doit son pieux évêque, en faisant de son neveu un illustre guerrier, le général Loison. Il loue un ancien vicaire qui, après 34 ans

¹⁸⁰ Jean Lahirigoyen. Vicaire et chanoine de la cathédrale de Bayonne, insermenté et émigré en Espagne, *Histoire de Bayonne au temps de la Restauration (1814-1830)*, *Revue d'Histoire de Bayonne, du Pays Basque et du Bas-Adour*, n° 152, [Bayonne], La Société, 1997, p. 92.

d'exercice de son ministère, refusa à l'opinion publique d'accepter une cure et abandonna son troupeau. C'est sûrement l'abbé Labirigoyen, dont parle la note insérée au bas de la page 26 de la 2^e *Lettre*, qui priaît l'auteur de supprimer l'article qui le concernait. L'auteur attribue le mandement à un grand vicaire, et lui reproche l'amertume de ses avis, de dire aux fidèles : ne cédez point à des fausses alarmes sur des divisions domestiques, ce qui semble les approuver, ou celles qu'enfanteront la mission. Ensuite, l'auteur apostrophe les missionnaires de se rendre à Bayonne dans un char inventé par le luxe, d'avoir un excellent cuisinier, des vins exquis, de recevoir toutes sortes de présents des femmes simples, de faire circuler par un porte-croix une souscription de chant, comme on fait circuler une souscription de bal ou de concert, de chercher à exciter une exaltation passagère par des spectacles plus ou moins pompeux, qui ne conviennent qu'à des charlatans empiriques, et à porter dans le cœur des émotions qui, loin de pouvoir nous soutenir longtemps à une hauteur fatigante, nous font retomber bientôt dans la tiédeur.

p. 62. **1819. Juin.**

P. 7. Il continue de leur reprocher d'appeler la coquetterie au secours de la religion, de substituer au beau chant grégorien la molle afféterie des airs les plus tendres et les plus lascifs qui portent dans le cœur une ivresse si dangereuse, surtout lorsqu'ils sont chantés par de jeunes personnes, auprès desquelles la vanité de jouer un rôle, sous un costume séducteur, ajoute encore au désir si naturel de plaire.

P. 8. De faire retentir l'église de ces mots profanes : abonnement général des chaises suspendu ; prix des places pour le matin et le soir ; répétition et instruction des chanteuses par de jeunes prêtres de 24 ans, de la figure la plus intéressante. De souffrir qu'une foule de jongleurs et de marchands assiègent les portes du temple, d'y étaler des boutiques pour exploiter l'ignorance et la simplicité au profit de la cupidité.

D'adopter une éloquence fastueuse, fille de l'orgueil et trop souvent auxiliaire du mensonge et de l'injustice.

En un mot, il leur trace les qualités d'un vrai missionnaire.

3^e Lettre sur la mission à Bayonne. La 3^e *Lettre*, même format, en date d'avril, le 18, contient 24 pages.

L'auteur commence par une digression sur tous les troubles et les divisions domestiques que les fanatiques sermons des missionnaires ont déjà produits dans Bayonne, et s'en sert pour commencer sa lettre, page 6, en les leur reprochant, ces scènes théâtrales de l'amende honorable, du renouvellement des vœux du baptême, p. 17. Puis il fait la plaisante

comparaison d'un Père Casinier capucin, célèbre et pieux missionnaire qui parut à Bayonne, avec les missionnaires du jour, comparaison qui ne leur est pas favorable. Il leur reproche, pages 10, 11, de manifester dans leurs sermons et dans leurs conversations un esprit de contre-révolution, d'ultra-monarchiques, d'ennemis de la Charte, d'avoir pour amis ceux qui indiscrètement laissent éclater un dépit longtemps et douloureusement comprimé, cruellement désappointé de leurs espérances coupables, qui s'abandonnent aux plus impies blasphèmes contre le roi, parce que, dans sa volonté inébranlable et ses principes immuables, il voit périr au pied de son trône les flots de l'intrigue, de l'orgueil, de la bassesse et de la perfidie. [En marge à gauche : *Dans Le Constitutionnel, 11 juin, se trouve un article sur la mission de Bayonne qui relate les différents prix des chapelets, crucifix, qui se sont vendus pour les gens comme il faut et pour les gens du commun. Tous ces effets et les scapulaires achetés dans d'autres boutiques que celles des missionnaires ne jouissent point des indulgences accordées par le Saint pontife aux autres chapelets*]...

[Pièce volante insérée entre les p. 62 et 63]

Extrait d'une lettre de Bayonne sur la doctrine des missionnaires.

“Ils prétendent qu'hors de l'Église il n'y a point de salut, c.-à-d. que ceux qui n'ont point embrassés le christianisme sont réprouvés. Toutefois ils excluent de la réprobation les sauvages qui n'ont jamais reçu les lumières de la foi. Ils disent que Dieu les éclairera à l'heure de la mort, s'ils ont été fidèles à suivre la loi naturelle, et que l'Éternel enverrait plutôt un ange à un Indien que de souffrir sa condamnation, s'il a suivi la loi naturelle.”

“Ils soutiennent qu'un mariage fait par un prêtre assermenté est nul aux yeux de l'Église.”

p. 63. **1819. Juin.**

P. 11. À ces mots du missionnaire : Il n'est plus de patrie, et bien des hommes la vendraient pour 1 000 écus, la bile de l'auteur s'enflamme, et il venge la France de ces calomnies, surtout les Bayonnais qui, lors de l'invasion des Espagnols, s'armèrent pour la défense de leurs foyers ; et il fait une bien juste, mais forte récrimination contre les nobles et les prêtres qui se montrent ennemis de leur patrie, prêts à la déchirer, pour en saisir quelques lambeaux, contre ces auteurs des notes secrètes qui appellent de leurs vœux le retour des alliés, dans l'espoir de se dédommager de leurs bassesses et de leur humiliation, en ramenant sous le joug de leur

petite tyrannie ces vassaux qui ont l'insolence de s'élever à la dignité de l'homme, et d'oublier que leurs pères étaient des serfs, attachés à la glèbe de leurs seigneurs souverains.

Il n'est plus, dites-vous, cet honneur antique, ce respect pour les fils de famille. Les vainqueurs de Fleurus, &c. ont-ils donc méconnu l'honneur ! Où est votre honneur, vous, dont l'éloge du roi n'est jamais sorti de votre bouche pendant la mission, vous qui avez comprimé le vœu de vos auditeurs en faveur du roi, en sorte qu'il n'a pas pu s'exhaler de leur bouche par le chant Domine salvum fac regem.

P. 15. Il relève avec plaisanterie la sottise vanité de M. Rauzan qui dit en chaire qu'on avait trouvé qu'il avait beaucoup trop d'esprit. *Qui se ipsum laudat, cito derisorem invenit*¹⁸¹. En effet, il lui reproche de chanter la palinodie, qu'un sermon de la veille est contredit par celui du lendemain. Un jour il damne tout le monde, excepté les catholiques ; le lendemain, il sauve tout le monde, et toutes les religions sont bonnes. Dans leur doctrine à deux sols, il faut donc retrancher ces paroles : il faut être dans la véritable Église pour être sauvé (expressions absolues et exclusives), car hors de l'Église il n'y a point de salut. La vraie Église est la société de tous les fidèles chrétiens dispersés par toute la terre, qui sont soumis et obéissants au pape et aux évêques envoyés par le pape.

P. 9. De leur doctrine : le mariage est nul et invalable [*sic*] aux yeux de Dieu et de l'Église, quoique les époux jouissent de tous les droits civils, lorsqu'il n'est contracté que devant l'officier civil, ou devant un prêtre qui n'est pas autorisé par l'Église catholique, apostolique et romaine.

p. 64. **1819. Juin.**

L'auteur réfute cette fausse proposition et fait envisager le danger qu'elle apporte à la tranquillité des familles, et prouve très bien d'après le catéchisme de Bayonne que le sacrement de mariage est un sacrement qui sanctifie l'union légitime de... avec... et leur donne les grâces nécessaires pour vivre dans la crainte de Dieu. L'auteur ajoute et l'amour. Refaire les mariages, les baptêmes administrés par les constitutionnels, voilà où tendent ces imprudents missionnaires.

P. 19. L'auteur s'élève contre les farces théâtrales qui ont lieu dans les églises. "Pourquoi, leur dit-il, ces cierges, ces lumières magiques, suivies et précédées de ténèbres fantasmagoriques ; ces cris infernaux, vociférés en chaire par un de vos compagnons, pendant qu'un autre joue le revenant ? Où voulez-vous en venir en excitant ces extases et ce délire qui plonge les femmes

¹⁸¹ « Qui se loue soi-même trouve vite un railleur », *Sentence* de Publius Syrus.

dans un état de somnambulisme et de syncope, qui leur fait apparaître J.-C. ou Satan, selon les dispositions où vous placez leurs consciences toujours agitées ? À quelle grande action préparez-vous enfin ces catéchumènes et ces néophytes disposés à obéir à toutes vos impulsions ?... Ah ! Craignez le délire d'une imagination trop exaltée, n'importe par quel sentiment, puisque cette exaltation fut souvent le 1^{er} pas vers les forfaits les plus horribles.”

p. 20. Il invite les missionnaires à bannir de leurs exercices ces chants lascifs et mondains, ces airs efféminés et érotiques, qui rallument la chaleur des passions, dont il est d'ailleurs si difficile d'arrêter l'explosion. Ne distillez pas, dans des notes impudiques, ces filtres enivrants qui énervent l'âme en abattant toutes les forces et qui laissent la pudeur sans défense et l'impudence sans frein. Que, dans le temple du Seigneur, dans le sanctuaire de la chasteté, de la décence et de la modestie, ces airs infâmes ne me rappellent plus ces expressions plus infâmes encore :

“Qui voit tes yeux en boira le poison,
Tu donnerais des sens à la Sagesse,
Et des désirs à la froide raison.”

Et cet autre, non moins infâme :

“Mais au fond de ce bocage
Elle cache ses appas ;
Ah ! Quel dommage !
Si vous n'en dérobiez pas
Pour votre usage.”

p. 65. *1819. Juin.*

Que mon cœur, plein de l'image de l'amour de mon roi, ne soit pas flétri par le souvenir de ces airs régicides :

“Rois, ivres de sang et d'orgueil...
Tyrans, descendez au cercueil.”

N'allez pas, imitateur maladroit d'un professeur de Conservatoire, chanter la religion en vaudevilles, et présenter le spectacle d'un chef de mission qui monte en chaire pour battre la mesure à contre-temps...

P. 10. Vrai tableau du talent de M. Rauzan pour la chaire : “Vous êtes un homme de beaucoup d'esprit ; vous avez de beaux mouvements d'éloquence, lorsque vous soignez vos discours ;

mais vous échouez souvent dans l'improvisation, à laquelle rien ne vous oblige, puisque vous êtes prédicateur et non pas avocat. Alors votre langage familier est trivial et monotone ; on voit que vous cherchez péniblement l'expression et la pensée dans des périphrases et des circonlocutions, après lesquelles vous parvenez lentement à des conceptions avortées, qui auraient peut-être été parfaites, si vous les aviez muries par de profondes réflexions. Ou si vous vous abandonnez à votre emportement, vous rappelez ces Brutus modernes, ces amants fougueux de la liberté qui voulaient, avec la hache de la philanthropie, poursuivre l'égoïsme jusques dans ses derniers retranchements."

Portrait des missionnaires. Voilà donc les missionnaires de France dûment et publiquement convaincus d'être :

1°. En politique, des ennemis déclarés de la Charte constitutionnelle, du roi, et de son ministère, des libertés que la nation a conquises sur les abus de l'Ancien Régime ; d'être les émissaires des anciens privilégiés qui voudraient les rétablir par l'arme de la religion. Ils sont donc, comme ils l'ont toujours été, des vrais contre-révolutionnaires et des ennemis de leur patrie.

2°. En religion, des apôtres de toutes les erreurs du jésuitisme en matière de foi, de morale et de discipline, des ultramontains déclarés, ennemis des libertés de l'Église gallicane, favorisant le relâchement de l'Évangile, et la corruption des mœurs.

3°. À l'égard de la chaire, des histrions, des baladins, des jongleurs qui font de nos temples des salles de spectacle.

Voilà les hommes que les Frayssinous, les Picot, les Marcellus, que le clergé exaltent... *a fructibus eorum cognoscetis eos...*

p. 66. 1819. Juin.

Injuste distribution dans le traitement du clergé, v. p. 58. V. *Journal politique*, p. 6. Le *Constitutionnel*, 2 juin, gémit avec assez de raison, de cette inégalité prodigieuse entre les secours que la nation accorde aux 1^{ers} pasteurs de l'Église, les archevêques et les évêques, aux chanoines inutiles dont les mandements sont plutôt des manifestes que des instructions pastorales, et ces pauvres curés et vicaires de campagne qui supportent tout le poids de la chaleur du jour.

Grande Aumônerie. À la Grande Aumônerie, pour les dépenses du bureau des promotions et des affaires ecclésiastiques : 60 000 fr, dont 25 000 pour le traitement du Grand Aumônier et 35 000 pour les frais de bureau.

Ce bureau n'existait pas sous l'Ancien Régime : il doit appartenir à la Direction générale des Cultes, placée au ministère de l'Intérieur. Il importe à la politique même que les affaires ecclésiastiques concernant l'avancement, la résidence des ministres du culte, ne soient pas laissées à la discrétion d'un agent non responsable, étranger au ministère, qui peut donner à cette partie du service public une direction contraire aux principes constitutionnels. Les pouvoirs du Grand Aumônier doivent se renfermer dans ce qui concerne la chapelle du roi. Pourquoi Son Excellence jouit-elle de la franchise du contre-seing ?

Revenus du cardinal Périgord, v. p. 116. Pourquoi reçoit-elle de la liste civile, sur le domaine

extraordinaire	100 000 fr
comme cardinal	30 000
comme archevêque de Paris	25 000
comme chargé du personnel du clergé	25 000
	180 000 fr

La loi du 18 germinal an X a fixé le traitement des archevêques à 15 000 fr. Celui des évêques à 10 000 fr. Une simple ordonnance du roi de 1815 a porté le traitement des archevêques à 20 000 et des évêques à 15 000.

300 000 fr sont affectés à 8 archevêques et 10 évêques nommés et non installés.

Ainsi les uns ont du superflu, et les curés de campagne, dont le traitement ne sera pas augmenté pour 1819, n'ont pas le nécessaire.

Obstination du clergé français à se refuser à la suppression du concordat de 1817. Le correspondant français dans le *Times* (*Le Constitutionnel* 3 juin) dit que le roi sera sacré le 25 août, si quelques arrangements que le gouvernement français attend dans le concordat de 1801 ont lieu avant cette époque¹⁸². Que le pape ne fait aucune difficulté, qu'on ne pourrait donc éprouver d'obstacles que dans l'obstination impolitique des évêques nommés aux sièges existants. Une telle résistance aux désirs du roi et du Saint-Siège ne sera pas d'une longue durée, d'après la lettre des 40 évêques au pape par laquelle ils s'en rapportent à sa sagesse.

Donc il a existé une opposition, par suite de l'attachement aveugle au concordat de 1817, donc, donc...

¹⁸² Les difficultés financières et l'urgence politique, tant extérieure qu'intérieure, avaient empêché de songer de nouveau au sacre après 1815. Ce ne fut qu'à la fin de 1818 que l'idée reparut. Elle fut évoquée par Louis XVIII dans son discours d'ouverture des Chambres le 10 décembre 1818, à la suite duquel la *Gazette de France* annonça le sacre pour mai 1819. Le mois d'août fut ensuite évoqué, puis septembre... L'assassinat du duc de Berry reporta tout projet jusqu'au dernier, en 1823, qui n'eut pas même un début d'exécution, F. Waquet, *Les fêtes royales sous la Restauration*, op. cit., p. 101-109. Contrairement à ce que Rondeau semble croire, les difficultés de mise en application du concordat de 1817 furent loin d'être le principal frein au sacre.

[Pièces volantes insérées entre les p. 66 et 67]

1°. Pièce imprimée. *Discours prononcé par Bonaparte, premier Consul de la République française, aux curés de la ville de Milan, le 5 juin 1800*, traduit de l'italien. [Non saisi]

2°. *Rédemption du genre humain, annoncée par les sacrifices de tous les peuples*, par De Schmitt¹⁸³, Allemand, traduit par M. Henrion¹⁸⁴, avocat à la Cour royale de Paris. 1 vol. in 8° prix 5 fr. À Paris, chez Blaise, lib. rue Féron Saint-Sulpice, n° 24.

J'ai lu ce savant ouvrage et l'on peut y remarquer qu'outre la croyance des peuples sur une future rédemption du genre humain, les peuples ont conservé la tradition d'un renouvellement qui doit s'opérer pour la conversion des peuples, sous l'emblème d'un futur âge d'or. Il existe un passage d'un auteur chinois bien frappant, p. 44 ; et chez les Romains, par l'*Églogue* de Virgile sur la naissance d'un fils de Pollion (Anisius), p. 122.

3°. Qui a plus contribué à ce que la France, entourée d'arbitraire et de scandales, (*La Minerve*, liv. 83, p. 201) ait pris la religion et la morale en dégoût, à ce que l'une et l'autre lui parût une duperie ? Qui a plus contribué à ce que dans cette funeste position, elle reçût avec avidité les sophismes d'une raison qui rejetait la Révélation, qui attaquait la superstition et le fanatisme que le clergé français avait indignement mêlés avec les saintes pratiques de la religion ?

Qui a plus contribué à ouvrir à la raison humaine carrière de licence contre les vérités de la Révélation ?

C'est la Société des jésuites par [lac.]

La Minerve, id. p. 214. Les écrivains qui servent d'interprètes aux partisans de l'ancienne monarchie disent que nous sommes tombés dans un état de dépravation qui n'a jamais eu d'exemple. Les principes de morale, les préceptes de la religion ont perdu leur salutaire influence ; il n'y a plus d'union dans les familles, plus d'honneur, de probité dans les hommes, plus de modestie, de chasteté dans les femmes...

¹⁸³ Hermann Joseph Schmitt. Le catalogue de la BnF indique que l'ouvrage allemand, *Grundideen des Mythos, oder Spuren der göttlich geoffenbarten Lehre von der Welterlösung in Sagen und Urkunden der ältester Völker ; mit einer Beilage von der tieferen Bedeutung der Opfer*, parut en 1826 à Francfort et fut publié dans sa traduction française en 1827. Un cachet indiquant la date du 7 février 1826 figure au dos de ce bout de papier, ce qui indique que Rondeau a retravaillé ce texte bien après les premières notes.

¹⁸⁴ Mathieu-Richard-Auguste Henrion (1805-1862). Magistrat, il fut avocat à la cour royale de Paris puis conseiller à la cour d'Aix-en-Provence.

Ce tableau est vrai, sous le rapport de la religion. J'en prends acte contre les plaignants. Ils sont imbus des doctrines jésuitiques... ils parlent donc contre leur propre doctrine. En effet, ce sont les jésuites qui ont ouvert la porte à tous les vices qui infectent la société. Remontons donc à la vraie source et chassons de la France ceux qui viennent, ces empoisonneurs publics de la morale et de la religion.

p. 67. 1819. Juin.

Divers partis dans l'Église de France. Dans la livraison 71^e de *La Minerve* se trouve, p. 252, un article qui a pour titre : La grande et la petite Église, avec cette épigraphe : Nous attendions la paix, ils nous apportent le trouble. Jérémie VIII. Jay, auteur de cet article, gémit des divisions qui règnent dans l'Église entre les constitutionnels, les concordatistes et les puristes, les Blanchardites, qui composent la petite Église. Jay approuve les constitutionnels qui se sont soumis aux lois, et qui ne persécutent point les deux autres partis, mais qui sont toujours en butte à leur contradiction et à leurs persécutions, surtout dans le département des Pyrénées orientales, dans celui de l'Aveyron. Voyez sa note. La grande guerre est entre les concordatistes et les réfractaires au concordat de 1801. Ceux-ci [*les concordatistes*] traitent surtout Mériel-Bucy dans sa *Réponse à Barruel*, d'être des hérétiques &c. P. 256, un prêtre prêchant le 18 avril à Saint-Didier d'Avignon, a déclaré nuls les sacrements administrés par les constitutionnels. Que feront donc les morts qui les ont reçus ? p. 258. Il cite un trait de fanatisme inouï jusqu'à ce jour, dont une ville située sur la Loire vient d'être le théâtre. Comme selon le curé, prêtre puriste, le salut des âmes de ses paroissiens ne devait plus dépendre que du prêtre qui présiderait à leur enterrement, il est convenu avec les paroissiens qu'en sa présence ils se feraient enterrer vivants, en se transportant chacun au cimetière, et en prenant possession de son dernier gîte en sa présence, puis notre ultra-catholique leur a délivré à chacun son extrait mortuaire.

N^o 504. *L'Ami de la religion*... 9 juin

4 concordats de l'abbé de Pradt, Bernardi. *Observations sur les 4 concordats de M. de Pradt*, par M. Bernardi. 1 vol. in 8^o 4 fr chez Egron. Cet ouvrage a paru en même temps que celui de M. de Clausel (v. n^o 496). Il est composé en 19 chapitres.

Tessier, prêtre. p. 135. Une déclaration contre M. Fr. Jos. Tessier¹⁸⁵, prêtre qui a fait insérer dans la Chronique une lettre du 30 mars 1819, par laquelle il énonce un interdit des grands

¹⁸⁵ François-Joseph Tessier (?-1826). Récollet, administrateur de Bourbach-le-Haut en 1806, desservant à Leimbach en 1808, retiré à Murbach. Il fit appel au Conseil d'État en vain en 1818, J. Fouilleron, H. Michel

vicaires de Strasbourg dont il est frappé, et que nonobstant il exerce ses fonctions à Murbach, sur l'invitation des fidèles¹⁸⁶. Picot l'attaque sur cette conduite qu'il traite de scandale : il désire que les grands vicaires, à l'instar de ceux d'Autun, réclament de l'autorité civile secours

p. 68. **1819. Juin.**

Interdit arbitraire. pour maintenir l'exécution de l'interdit. Mais que dirait le rédacteur si les ecclésiastiques interdits réclamaient le secours de ladite autorité pour empêcher le cours de tant d'injustes interdits envers les prêtres constitutionnels, et même le cours de tant d'injustes persécutions contre les fidèles du diocèse de Lyon ?

Mission à Louhans. p. 137. Mission à Louhans, par les missionnaires de Laval, association qu'il ne faut pas confondre avec celle des missionnaires de France, dont l'abbé Rauzan est supérieur. Il faut penser qu'ils s'acquittent de leurs fonctions avec plus de dignité, de lumières et de zèle pour le salut des âmes¹⁸⁷.

N° 505. *L'Ami de la religion...* 12 juin

Œuvres de l'abbé Proyard, savie. *Œuvres complètes de l'abbé Proyard*, en 17 vol. in 8° 56 fr, en 17 vol. in 12°, 36 fr.

Liévin-Bonaventure Proyard, né en Artois en 1743, prêtre, fut sous-principal du collège de Louis-le-Grand après l'expulsion des jésuites, puis principal de celui du Puy-en-Velay. À la Révolution, il se retira en Belgique, et de là en Allemagne. Rentré en France en 1802, il se retira à Saint-Germain en Laye. Son ouvrage : *Louis XIV et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*, publié en 1808, fut proscrit. Lui-même fut mis à Bicêtre, où l'âge et le chagrin influèrent sur sa santé. Malade, il fut conduit sous escorte à Arras, où il mourut peu de jours après son arrivée le 23 mars 1808.

Le rédacteur préfère ses 1^{ers} ouvrages aux derniers, qu'il critique sagement.

Conseil pour l'amélioration des prisons. Le 14 juin il a été célébré à Notre-Dame une messe du Saint Esprit pour l'installation du Conseil des prisons. M. Frayssinous a prononcé le discours. V. Picot, n° 506, p. 175.

(dir.), *Mélanges à la mémoire de Michel Péronnet*. 1. *Clergé, identité et fidélité catholiques*, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 2007, p. 608.

¹⁸⁶ *Chronique religieuse*, t. 2, p. 324-329. Les faits dénoncés datent de 1817. D'après le prêtre plaignant, les autorités civiles sont déjà intervenues en sa faveur et contre les grand-vicaires. Il retranscrit notamment une note du comte de Serre de janvier 1817. L'article dans *l'Ami de la religion* écarte le pourquoi de l'affaire et se concentre sur la discipline ecclésiastique, *ARR*, mercredi 9 juin 1819, n° 504, p. 135-137.

¹⁸⁷ La Société des Missionnaires de Laval fut créée en 1817 par... des jésuites ! Savourons l'ironie bien involontaire des compliments de Rondeau.

Lettre de 40 évêques au pape, v. p. 57. p. 150. La lettre écrite par les évêques au pape, le 30 mai, en réponse à un bref de S. S., est partie pour sa destination. Il [elle] se divise en trois parties. Les évêques retracent d'abord l'état actuel de l'Église de France ; ils exposent ensuite les propositions du gouvernement, et ils finissent par donner leurs avis, tout en s'en remettant à la sagesse du Saint-Père sur les mesures à prendre.

Déclarations de ministres protestants. Réponse à une déclaration des ministres protestants du département des Deux-Sèvres, du 9 mai, qui se plaignent des propositions catholiques des prédicateurs. Ils condamnent toutefois un écrit intitulé : Appel au tribunal de la raison, comme injurieux¹⁸⁸.

p. 69. **1819. Juin.**

Bigex, évêque de Pignerol. p. 151. M. Bigex, évêque de Pignerol, a, par un mandement du 19 février 1819, répondu à trois écrits de ministres protestants contre son mandement du 29 juin 1818 (v. tome 17, p. 282)¹⁸⁹.

Mission de Bayonne, v. 32, 33, 59. Sur la mission de Bayonne, commencée le 4^e dimanche Carême, 21 mars, en trois églises : la cathédrale, Saint-André et Saint-Esprit. L'évêque l'avait annoncée par un mandement, et par un autre du 22 mai, il a loué la conduite des missionnaires, contre les pamphlétaires, M. Pontécoulant¹⁹⁰ qui a été condamné en police

¹⁸⁸ Suite à la mission de La Mothe Saint-Héraye, début 1819, le pasteur Brunet avait publié un *Appel au tribunal de la Raison de la condamnation portée contre le culte évangélique ou protestant par les RRPP missionnaires, de la doctrine qu'ils ont prêchée à la Mothe-St-Heraye pendant les mois de janvier et de février 1819*, Niort, E. Depierris aîné, 1819. Si le rédacteur de l'*Ami de la religion* rappelle que l'affirmation *Hors de l'Église point de salut* est un dogme « qui fait partie de l'enseignement pastoral et qu'il n'est pas permis de dissimuler », il soutient que les missionnaires « ne font la guerre qu'à l'erreur et prêchent l'indulgence pour les personnes ». Certes, mais c'était "oublier" la liaison directe entre orgueil humain en rébellion contre Dieu, protestantisme (et ses "avatars" gallicans et jansénistes), Révolution et libéralisme. Liaison développée notamment par le maître à penser de la Conte-Révolution, Joseph de Maistre, qui amenait à englober le protestantisme dans l'anathème de la Révolution lancé par les missionnaires. C'était également nier le rejet du principe de la liberté des cultes et les pressions exercées sur les protestants pour les contraindre à observer les obligations extérieures d'une religion d'État qui n'était pas la leur. Ainsi, depuis 1817, dans les Deux-Sèvres, plusieurs pasteurs avaient protesté contre l'obligation de pavoiser sa maison pour la Fête-Dieu, en contradiction avec l'article 5 de la Charte. Voir D. Robert, *Les Églises réformées en France*, op. cit., p. 451-452 ; P. D'Hollander, *La bannière et la rue : les processions dans le Centre-Ouest au XIX^e siècle, 1830-1914*, Limoges, PULIM, 2003, p. 43-45 ; P. Genevray, « La paix chrétienne, l'harmonie des cultes et les protestants du Sud-Ouest sous la Monarchie constitutionnelle, 1814-1848 », *B.S.H.P.F.*, 1950, p. 23-24.

¹⁸⁹ La lettre pastorale du 29 juin 1818 comprenait une partie spécialement adressée aux protestants (les Vaudois) pour les « inviter » à se réunir à l'Église « qu'ils avaient abandonnée », rompant l'unité « sous de faux prétextes » qu'il énumérait. Plusieurs ouvrages furent publiés par des protestants en réaction à cette attaque singulièrement provocatrice ou maladroite contre leur foi : *Observations sur quelques passages de la Lettre pastorale* ; *Lettre par un pasteur des églises évangéliques* ; *Discours pour servir à une certaine forme de réponse à la Lettre pastorale*. Mgr Bigex répondit à ces publications dans son Mandement pour le Carême du 19 février 1819, *ARR*, t. XVII, samedi 10 octobre 1818, n° 435, p. 282-284 ; t. XX, samedi 12 juin 1819, n° 505, p. 151-153.

¹⁹⁰ Louis Adolphe Le Doucet, comte de Pontécoulant (1794-1822). Fils du premier préfet de la Dyle, sénateur puis pair de France, il sortit de Saint-Cyr en 1812 et participa à la campagne de Russie. Après deux ans de

correctionnelle et qui en a appelé à la Cour royale de Pau, et contre M. L. qui, dit Picot, p. 154, a été généralement blâmé et maltraité dans un écrit publié sous le nom d'un officier. À la fin de ce mandement, l'évêque rend compte des recettes et des dépenses.

Fanatisme du curé de Nanterre. Dans le *Constitutionnel* du 7 juin, le curé de Nanterre aurait refusé l'entrée du sanctuaire à la rosière, comme ne pouvant s'y présenter avec une couronne qui lui a été donnée dans une cérémonie civile, parce qu'il ne l'avait point choisie lui-même, ni couronnée de sa main.

Église germanique et Rome. M. Rotteck¹⁹¹, député de l'Université de Fribourg à la 1^{ère} Chambre du Grand Duché de Bade, a prononcé à cette assemblée, sur les rapports de l'Allemagne avec le Saint-Siège, un discours qui est un chef-d'œuvre. Il s'y plaint avec une grande énergie des prétentions ultramontaines et de la tendance remarquable de quelques ennemis des Lumières à soumettre de nouveau l'Allemagne au joug de la Cour de Rome [en marge à gauche : *Contre les prétentions de la Cour romaine*]. Il déclare que le concordat de Frédéric III¹⁹², qui a fait tant de sacrifices aux négociateurs romains, se trouve anéanti par la dissolution de l'Empire germanique, et que l'Église allemande étant ainsi délivrée des charges qui pesaient sur elle, il fallait bien se garder de s'engager dans de nouveaux liens. Ce discours a produit une grande impression ; l'immense majorité des citoyens a applaudi. Il n'a guère trouvé de contradicteurs que dans une classe peu nombreuse qui diminue encore tous les jours. (*Le Constitutionnel* 12 juin).

captivité, il revint en France, combattit en 1815, puis il s'engagea au Brésil dans la révolution de Pernanbuco. Condamné à mort, il revint en France, à Bayonne, « au moment où les missionnaires dans un zèle indécent et par des prédications impolitiques, fomentaient dans cette ville des divisions et des haines de famille ». Il publia alors chaque jour un contre-sermon, dont l'ensemble eut du retentissement et fut publié sous le titre de *Sermons du Père Guillaume*. Condamné à Bayonne à trois mois de prison et 50 fr d'amende, il fut acquitté en appel. Après des études de droit, il devint examinateur des livres au ministère de l'Intérieur. Il revint dans son pays natal après la révolution de 1830 en Belgique et exerça quelques fonctions militaires. Mais il revint à Paris dès 1831 et se consacra à l'étude, rédigeant des notices pour plusieurs encyclopédies. À partir de 1837, il se lança dans la musicologie et devint un critique musical réputé de la *France musicale*, François-Joseph Fétis, R. Wangermée (éd.), *Correspondance*, Sprimont, Editions Mardaga, 2006, p. 495-496. La notice est rédigée par Pontécoulant lui-même.

¹⁹¹ Karl Rotteck (1775-1840). Historien, professeur de sciences politiques à l'université de Fribourg, membre de la Diète de Bade, il fut l'une des grandes figures du libéralisme allemand. Son élection comme maire de Fribourg fut annulée par les conservateurs et il perdit sa chaire de droit en 1832. Associé à partir de 1833 à Theodor Welcker, autre membre de la Diète badoise, ils publièrent le *Staatlexicon*, encyclopédie politique en 12 vol., B. Mély, *La question de la séparation des Églises et de l'école dans quelques pays européens : Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie (1789-1914)*, Lausanne, Éd. Page deux, 2004, p. 576.

¹⁹² Frédéric de Habsbourg (1415-1493). Roi des Romains (1440-1486), puis empereur du Saint-Empire romain germanique sous le nom de Frédéric III de 1452 à 1493. Après le Grand Schisme, l'autorité pontificale fut remise en question par des États qui cherchèrent à s'émanciper de Rome. En février 1447, un premier concordat avait été conclu avec Eugène IV, au prix de concessions mutuelles. Son successeur Nicolas V reprit les négociations qui aboutirent à la signature du concordat de Vienne, ratifié à Rome le 19 mars 1448. Si la provision des bénéfices était assurée au pape, il perdait le droit de nommer les évêques et les abbés qui étaient désignés par des élections libres, P. Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, op. cit., pp. 643 et 1168-1169.

p. 70. **1819. Juin.**

N° 506. *L'Ami de la religion...* 16 juin

Lettre de M. Boyer contre M. Tabaraud. Lettre à l'auteur de *L'Ami de la religion* et du roi. Cette lettre est signée D. B. L'auteur, page 165, met bas le voile de l'anonyme, ne désavoue pas l'ouvrage de l'Examen du pouvoir législatif de l'Église sur le mariage, suivi de la Dissertation sur le concile de Trente, qu'il composa contre l'ouvrage de M. Tabaraud, et d'être professeur au séminaire de Saint-Sulpice, p. 168. M. D. B. est donc M. Boyer. Il veut répondre au 2^e écrit de M. T. Du droit de la puissance temporelle sur l'Église, ou réfutation du décret rendu le 18 février 1818 par M. Dubourg, évêque de Limoges &c. Ne vous attendez point que l'auteur de la lettre combatte et réfute les preuves que M. T. cite en faveur de son système. Vous y seriez trompés ! M. Boyer se borne à se plaindre des invectives et des injures que M. Tabaraud lui adresse et à M. Picot, dans sa préface.

Nouvelle fête de la Sainte Vierge. Le 16 septembre 1815, le pape a institué pour Rome et pour tout l'État de l'Église, une fête à la Sainte Vierge, sous le titre d'Auxilium christianorum, avec un office propre.

Rentrée de Pie VII à Rome. Le pape est rentré dans Rome le 24 mai 1814, après 5 ans d'absence.

Béatification d'Antoine Chiesa. Le 15 mai la congrégation des Rits a approuvé le culte du B. H. Antoine Chiesa¹⁹³, dominicain, né en 1394, et mort à Côme le 22 janvier 1459.

Église de Saint-Cloud. On continue la construction de l'église paroissiale de Saint-Cloud, dont les travaux avaient été abandonnés depuis 1789.

N° 507. *L'Ami de la religion...* 19 juin

Emancipation des catholiques anglais. Sur l'émancipation des catholiques en Angleterre. Le rédacteur nous en promet une suite. N° 508.

Consistoire. Le 4 juin, consistoire dans lequel le pape a fait cardinal et archevêque d'Olmetz l'archiduc d'Autriche, Rodolphe Jean Joseph Reynier, frère de l'empereur, né le 8 janvier 1788.

Mission de l'île de Rhé [sic], p. 184. Mission à l'île de Ré.

Prêtres français à Londres soumis. p. 185. Noms de plusieurs ecclésiastiques qui ont signé la formule de M. Poynter, vicaire apostolique à Londres.

¹⁹³ Antonio Della Chiesa (1394-1459). Bienheureux. Né près de Verceil dans le Piémont, il entra chez les dominicains vers 1414 malgré l'opposition de sa famille. Prieur des maisons de Côme, de Savone, de Florence et de Bologne, il rétablit la vie régulière dans un certain nombre de couvents et il s'opposa au dernier antipape Félix V. Capturé par des pirates durant un voyage de Savone à Gênes, il fut libéré indemne. Il était un ancêtre indirect du pape Benoît XV. Son culte fut confirmé en 1819. Il est fêté le 28 juillet.

Sur l'association royale des prisons. Elle a 150 000 fr en fonds.

p. 71. **1819. Juin.**

Gayvernon, évêque constitutionnel. Un sursis indéfini à la loi du 12 janvier 1816 a été accordé par le roi au saint Léonard Gayvernon¹⁹⁴ [*sic*], évêque constitutionnel de Limoges (Haute-Vienne) membre de la Convention, qui a voté la mort de Louis XVI, et renonce à son état.

Association de Saint-Louis de Gonzagues à Saint-Sulpice. p. 190. L'abbé Teyssere¹⁹⁵, décédé en 1818, avait établi à Saint-Sulpice une Académie, puis Association de Saint-Louis de Gonzague pour les jeunes personnes qui avaient fait leur 1^{ère} communion, pour les entretenir dans les sentiments de piété. L'abbé de Salinis¹⁹⁶ en est le directeur. On voit dans cet article les appréhensions du clergé, que trop fondées par l'expérience journalière, de l'abandon des pratiques de religion de la part des jeunes personnes admises à cette faveur. Mais veut-on les faire disparaître ? Qu'on soit plus difficile à les admettre, qu'on exige d'eux

¹⁹⁴ Léonard Gay-Vernon (1748-1822). Curé de Compreignac dans le diocèse de Limoges, il adhéra avec enthousiasme à la Révolution et fut élu évêque de Haute-Vienne, puis député à la Législative en 1791. Réélu à la Convention, il siégea avec les Montagnards, vota la mort du roi et l'arrestation des Girondins. En brumaire an II (novembre 1793), il abdiqua ses fonctions sacerdotales. Entré au conseil des Cinq-Cents en 1795, il participa au coup d'État du 18-Fractidor et fut un adversaire acharné du clergé. Après l'échec de sa réélection en 1798, il fut nommé consul à Tripoli, mais fut arrêté à Rome par les événements politiques. Il devint secrétaire général du consulat de la République romaine. Barras le destitua et le priva de la citoyenneté française, lui interdisant de résider dans tout territoire occupé par les Français. Il profita d'un revirement politique pour revenir et devint délégué du pouvoir exécutif près l'administration départementale de la Somme, poste auquel il se signala par sa politique antireligieuse. Écarté de nouveau après le 18-Brumaire, il fonda une maison d'éducation rue de Sèvres. En 1816, il fut banni comme régicide et s'établit aux Pays-Bas, à Vilvorde, où il enseigna. Autorisé à revenir en France en 1819, il se retira dans sa terre de Vernon, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, op. cit., p. 428-430. Voir aussi P. Pauchet, R. Vaillant, *La Correspondance de Gay-Vernon en 1799*, Amiens, Université de Picardie, 1988.

¹⁹⁵ Jérôme-Antoine-Paul-Émile Teyssere [ou Teisseire ou Teysseire] (1764-1818). Camarade de Stendhal à l'École centrale de Grenoble, polytechnicien, il entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1805 et devint le directeur des catéchismes de la paroisse. Il fonda une académie, devenue Association de Saint-Louis de Gonzague, destinée aux enfants désireux d'approfondir le catéchisme après la première communion. Voir J. Paguella de Follenay, *M. Teysserre, sa vie, son œuvre, ses lettres*, Paris, Poussielgue frères, 1882.

¹⁹⁶ Antoine de Salinis (1798-1861). Originaire des Pyrénées, il fut formé par un curé de campagne, puis au collège d'Aire. Entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1815, il fut ordonné prêtre en 1822 et nommé premier aumônier du collège Henri IV. Il fut l'un des fondateurs du *Mémorial catholique*, de *l'Œuvre des bons livres* et de la *Société des bonnes études*, et fit partie du groupe de La Mennais avant de rompre avec lui vers 1834. Après la fermeture des collèges jésuites, il fonda en 1828 une maison d'éducation dans l'ancienne abbaye de Juilly qu'il dirigea jusqu'en 1841. Nommé évêque d'Amiens, il fut sacré en 1849. Il imposa l'usage du bréviaire romain dans son diocèse en 1853, encouragea l'installation de collèges jésuites dès qu'ils furent autorisés et fut désigné pour soumettre à Rome les décrets du second concile de Reims en 1853. Il participa également, à Rome, à l'élaboration du dogme de l'Immaculée Conception en 1854. Transféré à l'archevêché d'Auch en 1856, il créa la caisse des prêtres infirmes et âgés, développa les études ecclésiastiques, imposa la liturgie romaine et tint deux synodes. Il fut à l'origine de la création du Comité d'histoire et d'archéologie de la province d'Auch (devenue Société historique de Gascogne) et contribua au développement architectural de la ville, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, op. cit., pp. 44-45 et 79-80.

plus de préparation quant à l'instruction de l'esprit et à la pureté du cœur, et un âge susceptible du discernement que saint Paul recommande.

Clergé belge indépendant. On assure, dit une lettre de Bruxelles du 18 juin, que le gouvernement des Pays-Bas, fatigué des sourdes résistances du clergé catholique belge, et notamment du clergé de Gand, à propos d'un arrêté fort sage du roi qui prescrit l'ordre à maintenir dans les processions, a résolu d'introduire et de nationaliser le protestantisme dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas (*Le Constitutionnel* 21 juin). Voilà à quoi expose l'esprit d'indépendance du clergé. Picot, n° 512, p. 265, s'élève contre cet article du *Constitutionnel*.

N° 508. *L'Ami de la religion*... 23 juin

Émancipation des... Suite sur l'émancipation des catholiques en Angleterre (n° 507).

Orateurs chrétiens. *Les orateurs chrétiens, ou choix des meilleurs discours &c.* t. II. Cet ouvrage contiendra de 22 à 26 vol. Voyez n° 467, tome 18, p. 353.

Consistoire. p. 212. Les nominations au cardinalat et évêchés qui eurent lieu au consistoire du 4 juin. L'empereur d'Autriche était de retour à Rome le 2 juin.

Lettre des 37 évêques au roi en date du 15 juin [le chiffre 40 est barré et remplacé par 37], v. n° 512. p. 213 le rédacteur parle d'une lettre que 40 évêques auraient écrite au roi pour le remercier de la cérémonie de translation des reliques de saint Denis le 26 mai (v. n° 501, p. 57) et pour lui présenter quelques réflexions sur l'état de l'Église de France, leur douleur de voir la religion exclue de nos lois...

Société biblique. p. 215. Le rédacteur manifeste son opposition aux sociétés bibliques, et à la lecture de la Bible¹⁹⁷.

Le 31 mars, mission à Avallon par quatre lazaristes.

Église catholique de Berne. p. 217. M. Yenni, évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, a visité le 6 juin l'église catholique établie à Berne depuis environs 15 ans, laquelle est de son diocèse. Le gouvernement bernois l'a bien accueilli.

p. 72. **1819. Juin.**

Vie et révélation de la Sœur Nativité. p. 222. Lettre de l'abbé Barruel, du 17 mai, au rédacteur, dans laquelle il expose son jugement impartial sur l'ouvrage de l'abbé Genet¹⁹⁸,

¹⁹⁷ Il souligne le danger de distribuer des Bibles sans commentaires, « sans explications pour apprendre le sens », et donne en exemple d'un Belge qui s'était suicidé après n'avoir trouvé dans la Bible que « choses burlesques et impertinentes ». Dans la droite ligne du concile de Trente, un fidèle à la mémoire de Port-Royal ne pouvait qu'adhérer à cette critique, sans pour autant remettre en cause l'accès direct aux textes promu par la traduction des Messieurs de Port-Royal.

mort depuis 2 ans, intitulé : Vie et révélations de la sœur Nativité, dont on annonce une nouvelle édition. Non seulement cet ouvrage est au-dessous du médiocre, selon l'abbé Barruel, mais encore il renferme des erreurs sur la croyance de l'Église touchant les enfants morts sans baptême.

Les missionnaires, marchands, doivent être patentés. Dans *Le Constitutionnel*, 26 juin, est article extrêmement plaisant sur l'obligation d'assujettir au droit de patente les missionnaires qui font commerce de chapelets, crucifix, scapulaires, cantiques, &c. pour leur compte, fait non seulement constant, mais avoué même par M. Menoust¹⁹⁹, missionnaire qui écrit qu'il a tenu à Avignon la grande église avec l'abbé Guyon, et qu'il s'y est fait pour plus de cent mille francs d'affaires, tout en petits objets.

Missionnaires renfermés dans l'intérieur des églises. J'ai appris que le gouvernement attendait la fin de la session des Chambres pour faire paraître une ordonnance qui imposerait à MM. les missionnaires de ne faire aucune cérémonie publique hors des églises.

Associations religieuses. Le gouvernement a aussi adressé à tous les maires des communes l'ordre de rendre un compte détaillé de toutes les associations religieuses qui existent dans leur commune.

Fanatisme de M. Dubois, théologal à Orléans, voyez Picot, n° 514, p. 301, proteste contre M. Dubois²⁰⁰, théologal de Sainte-Croix d'Orléans, qui a déjà publié quelques écrits en faveur de l'institution des Frères des écoles chrétiennes, s'est permis [*sic*] de fulminer en chaire, un dimanche, contre la société d'enseignement mutuel établie en cette ville, et d'annoncer la damnation éternelle aux parents qui enverraient leurs enfants à une école de perversité destinée au renversement de l'autel et du trône, de la religion et de la morale (*Le Constitutionnel* 1^{er} juillet)²⁰¹. Le nombre des élèves de l'école d'enseignement mutuel se

¹⁹⁸ Charles Genet (?-1817). Prieur de Ballac de 1806 à 1817. Il publia peu avant sa mort la *Vie et révélations de la sœur Nativité* [Jeanne Le Royer], *religieuse converse au convent des Urbanistes de Fougères écrites sous sa dictée : suivies de sa Vie intérieure : écrite aussi d'après elle-même par le Rédacteur de ses Révélations et pour y servir de suite*, Paris, Beaucé, 1817.

¹⁹⁹ René Menoust (1782-1856). Né à Nantes, il entra au séminaire de Saint-Sulpice vers 1812 et fut ordonné en 1816. Il rejoignit l'abbé Rauzan dans la Société des Missions de France, puis, après sa suppression en décembre 1830, continua à travailler avec lui dans la congrégation des Pères de la Miséricorde. Chanoine honoraire de Chartres en 1833, puis de Luçon, il se retira en Vendée près de sa famille pour raison de santé, prêchant encore dans quelques villes alentour, *ARR*, t. CLXXII, samedi 31 mai 1856, n° 6004, p. 546-547.

²⁰⁰ François-Noël-Alexandre Dubois (1752-1824). Né à Orléans, il y fut chanoine honoraire et théologal. Botaniste, pédagogue et historien, membre de l'Académie des sciences d'Orléans, il fut l'un des premiers érudits à s'intéresser à l'histoire orléanaise de Jeanne d'Arc.

²⁰¹ Formulation maladroite ou déformation volontaire ? L'article de *L'Ami de la religion* ne proteste pas contre le prêche dénoncé par *Le Constitutionnel*, mais rapporte le démenti de l'abbé Dubois qui nie avoir fulminé contre l'enseignement mutuel en chaire et affirme n'avoir fait qu'opposer les inconvénients de l'enseignement mutuel aux avantages de celles des Frères dans ses écrits, *ARR*, t. XX, mercredi 14 juillet 1819, n° 514, p. 301. Tout est une question de formulation...

monte à plus de 240 élèves. Faut-il que le clergé s'oppose à ce que la lumière soit répandue parmi le peuple ?

Histoire de Venise, par le comte Daru²⁰². 6 vol. 30 fr.

Le clergé cause en partie des inquiétudes publiques. Cause de l'état déplorable de stagnation de l'industrie et du commerce qui afflige l'Europe et surtout la France : la lutte de l'oligarchie contre la masse et les vœux du peuple. Ainsi en France, les sociétés secrètes, les enrôlements mystérieux, les courses des missionnaires, l'invention des petits séminaires, l'abus des fonctions ecclésiastiques, la conservation des magistrats

p. 73. **1819. Juillet.**

anti-constitutionnels... Voilà ce qui porte l'alarme dans tous les esprits, resserre toutes les opérations de l'industrie et du commerce. *Le Constitutionnel* 1^{er} juillet.

Refus de sépulture ecclésiastique. V. *Le Constitutionnel* 7 juillet, 2 refus à Brest. L'archevêque et un curé de Bordeaux refusent la sépulture ecclésiastique à un duelliste mort. *La Minerve*, 73^e livraison p. [394-396]. Picot dit, n° 512, que le jeune homme avait refusé les secours de la religion.

Le clergé de Saint-Étienne [du Mont] n'est pas heureux en prêtres. Deux prêtres viennent d'être interdits : MM. Lafond²⁰³ [sic] et [blanc], celui-ci pour cas graves de billets faux, dit-on. [Rajout : *Une bonne femme disait de Saint-Étienne : on nous a retiré la vertu pour y placer le vice.*]

²⁰² Pierre-Antoine-Noël-Bruno Daru (1767-1829). Né à Montpellier, fils d'un secrétaire de l'intendance de Languedoc, il débuta sa carrière dans cette administration avant 1789, puis passa au ministère de la Guerre sous la Révolution. Arrêté durant la Terreur, libéré après le 9-Thermidor, il fut réintégré en 1795 et nommé chef de division en 1796. Ayant rencontré Bonaparte au ministère durant le Directoire, celui-ci le nomma sous-inspecteur à l'armée des Alpes, puis secrétaire général du ministère de la Guerre. Entré au Tribunat en 1802, chargé de l'organisation du camp de Boulogne en 1803, il fut nommé conseiller d'État et intendant général de la liste civile en 1805, intendant général de la Grande Armée et membre de l'Institut en 1806. Il fut également chargé de l'exécution du traité de Tilsit. Comte d'Empire et intendant général de la maison de l'Empereur en 1809, il devint secrétaire d'État en 1811 avec la garde du trésor de l'empereur. Bien qu'opposé à cette campagne, il accompagna Napoléon en Russie et eut la responsabilité de ce qu'il restait de la Grande Armée lors de la débâcle. Ministre de l'administration de la Guerre en novembre 1813, il accompagna l'impératrice à Blois en 1814 puis se rallia aux Bourbons et fut nommé intendant général des armées du roi par Louis XVIII. Son engagement auprès de Napoléon durant les Cent-Jours lui valut de perdre ses fonctions, mais il échappa aux sanctions et fut même nommé pair de France en 1819. Il défendit des idées libérales à la Chambre, tout en se consacrant aux travaux historiques et à l'écriture. Cousin de Stendhal qui le fit apparaître dans certains personnages, il fut reçu comme membre libre de l'Académie des sciences en 1828. Il publia notamment une *Histoire de la République de Venise* en 6 vol. à partir de 1819, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 1, p. 610-611 ; voir aussi É. d'Enjouan, *Comte Daru (1767-1829)*, Paris, Les contemporains, 1897.

²⁰³ D'après le *Constitutionnel*, l'abbé Lafont, ancien grand vicaire d'Uzès, vicaire à St-Étienne du Mont, avait reçu une lettre du curé, l'abbé Bizet, datée du 22 juin 1819, lui signifiant que les grands vicaires lui retireraient ses pouvoirs et qu'il était interdit dans tout le diocèse. Le motif n'est pas précisé. L'abbé aurait publié pour se justifier une lettre d'Astros lui affirmant qu'il n'y avait pas d'interdiction, avant d'annoncer qu'il se retirait, *Le Constitutionnel*, 29 septembre 1819, p. 3 (article que Rondeau recopie intégralement *infra*, à la p. 108 du présent cahier). Le second prêtre interdit n'a pas été identifié.

Pères de la foi ou jésuites. Dans *La Boussole*, livraison 31^e, p. 264, est un long article contre les Pères de la foi, ou les jésuites, que le rédacteur confond trop avec nos missionnaires ambulants, dont effectivement plusieurs sont jésuites, mais non tous, quoi que les principes des uns et des autres soient les mêmes. Il déplore les maux qu'ils causent, et l'imprévoyance du gouvernement qui se tait, malgré les réclamations. L'auteur connaît très bien l'histoire des jésuites, leur savoir-faire, et les secours que les Pères de la foi prêtent aux nobles pour le rétablissement du despotisme. L'auteur professe son respect et son attachement à la religion catholique, aux sacrés devoirs de laquelle on substitue des pratiques les plus minutieuses. P. 267... il cite des faits relatifs à leurs ballets, qui révoltent la religion. Quant à leurs ouvrages, il cite celui de La dévotion aisée, par le P. Lemoine²⁰⁴ [sic], pour les dames de haut parage. L'auteur promet une autre lettre sur les principes des jésuites, et il dit que les nouveaux Pères de la foi suivent la même marche que les jésuites avant leur suppression. Il recommande la lecture des Considérations sur les jésuites, par M. Magnier²⁰⁵, rue Neuve des Petits Pères, n° 3, près la place des Victoires.

Histoire des jésuites en Bavière. p. 274. *Le Constitutionnel* du 2 mai avait annoncé l'*Histoire des jésuites en Bavière*²⁰⁶. Pour mieux dénoncer à l'opinion ces religieux, qui pendant plus de deux siècles ont bouleversé les États, corrompu la morale, ébranlé tous les pouvoirs, et qui, depuis leur rétablissement par Pie VII, menacent de faire peser sur nos têtes le joug de leur domination. Voyez la suite p. 75.

p. 74. **1819. Juillet.**

N° 511. *L'Ami de la religion*... 3 juillet

Dictionnaire de Feller. *Supplément au Dictionnaire historique* de Feller, tome 2. Le rédacteur critique en général les articles qui y sont contenus, depuis la lettre C jusqu'à la lettre H²⁰⁷.

Ethica sacra. *Ethica sacra. Cours de morale tiré des Saintes Écritures, à l'usage de la jeunesse* ; par M. Chaud²⁰⁸. 2 vol. 5 fr.

²⁰⁴ Pierre Le Moyne (1602-1671). Jésuite, prédicateur et théologien, son ouvrage, *La dévotion aisée* (1652), fut dénoncé par Port-Royal : d'abord par l'oratorien Desmares, puis dans la 8^e *Enluminure* de Sacy et enfin dans les 9^e et 11^e *Provinciales*. Voir Y. Loskoutoff, *L'armorial de Calliope. L'oeuvre du Père Le Moyne s.j. (1602-1671) : littérature, héraldique, spiritualité*, Tübingen, G. Narr, 2000.

²⁰⁵ Louis Eléonor Magnier (1792-1875). Élève de la promotion 1810 de l'École normale, il enseigna au lycée de Douai (1812), puis au lycée de Rouen où il obtint la chaire de rhétorique en 1823, avant d'être appelé à l'université de Poitiers où il enseigna la littérature ancienne puis l'histoire (1845-1848), École normale de l'an III, *Caisse de secours mutuels des anciens élèves de l'École normale*, Paris, A. Derenne, 1876, p. 3.

²⁰⁶ De Karl Heinrich Ritter von Lang, voir cahier VIII, note 271.

²⁰⁷ L'article en question est bien moins sévère que ne le laisse penser la note de Rondeau. Il relève des erreurs, trouve les auteurs du *Supplément* un peu trop enclins à « excuser les torts de quelques politiques », mais se dit conscient de la difficulté d'une telle entreprise éditoriale et de l'impossibilité d'éviter toute faute.

Voyez la 343^e liv., tome XIV, p. 43.

M. Chaud a analysé pour la jeunesse son 1^{er} ouvrage.

Missionnaires lazaristes. p. 246. M. Boujard est vicaire général de la congrégation de la Mission, dite de Saint-Lazare et supérieur des sœurs de la Charité, dont le chef-lieu est rue du Bac, et celui des Lazaristes est rue de Sèvres.

Imitation du Sacré-Cœur. p. 247. *Imitation du Sacré Cœur de Jésus Christ* à l'instar du livre de l'*Imitation*. 1 vol. 3 fr.

Pensions des religieuses. p. 255. Discours de Lainé de Villevêque²⁰⁹ [sic] (d'Orléans), prononcé le 21 juin en faveur de religieuses pour l'augmentation de leur pension.

De Lamennais. M. de Lamennais, vicaire général de Saint-Brieuc, signe pour prénoms J. M. Il est frère de celui de Paris.

Persécution en Chine. p. 253. La persécution contre les chrétiens continue toujours en Chine dans la province du Su-Tchuen [sic].

N° 510. *L'Ami de la religion*... 30 juin

Abbé Morelet, v. n° 517, p. 350. Notice sur l'abbé Morelet [sic] (André).

Né à Lyon le 7 mars 1727, il fut licencié en théologie de la maison et société de Sorbonne, ordonné prêtre, et il paraît qu'il n'en remplit jamais les fonctions, s'étant réuni d'amitié et de manière de penser avec les philosophes et encyclopédistes de son siècle. En 1785, il succéda à l'Académie française à l'abbé Millot, et il en était encore le doyen quand il mourut le 12 janvier 1819, âgé de 91 ans et 10 mois. Catalogue de ses ouvrages.

Puissance spirituelle indépendante. p. 235. Le cardinal de La Luzerne a fait insérer dans la 38^e livraison du *Conservateur* un article sur l'indépendance de la puissance spirituelle et la distinction des deux puissances. Le rédacteur se plaint du ministre de l'Intérieur qui, dit-on, a gardé et refusé de montrer aux évêques le rescrit que le pape leur a adressé en octobre 1818, avec les 31 bulles d'institution du 1^{er} octobre 1817²¹⁰.

²⁰⁸ Homme de lettres non identifié, d'après le catalogue de la BnF.

²⁰⁹ Gabriel-Jacques Lainé de Villevêque (1766-1851). Orléanais. Retiré puis caché durant la Révolution, il fut nommé membre du conseil général du Loiret en 1800. Il rédigea plusieurs mémoires sur la nécessité de réclamer la Louisiane, sur le retour des émigrés, sur la guerre avec l'Angleterre. Royaliste, il refusa de se rallier à Napoléon durant les Cent-Jours et fut élu député du Loiret en septembre 1817, siégeant au centre gauche avec les constitutionnels. Orateur aisé, il prit souvent part aux débats et resta fidèle à l'opposition ministérielle après 1820. Mis en difficulté dans l'arrondissement d'Orléans en 1822, il fut élu par celui de Pithiviers, et inversement en 1824. En 1827, élu dans les deux arrondissements, il opta pour Pithiviers. Nommé questeur de la Chambre en 1828, il combattit le ministère Polignac et fut l'un des 221. Réélu à Pithiviers en juillet 1830, il se rallia au nouveau régime mais perdit sa députation en 1831 et se retira de la vie politique, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 3, p. 541-542.

²¹⁰ Dans cet article, le cardinal affirmait que : « La communication, la correspondance du pape avec les évêques dans les choses spirituelles, tel qu'est le gouvernement spirituel de l'Église, est de droit divin ; [...] la puissance temporelle n'a pas droit de la supprimer, de l'arrêter, de l'intercepter. Que, sur les choses qui participent à

Missionnaire. p. 236. Au Conseil des ministres, on a arrêté des mesures contre les missionnaires : ceci déplait au rédacteur²¹¹.

p. 75. **1819. Juillet.**

Histoire des jésuites. Suite de la page 73... L'auteur annonce qu'on va donner au public une Histoire générale de la Société des jésuites, avec un sommaire de leurs constitutions et de leurs privilèges.

p. 280. Le pape est infirme. À son sujet, le rédacteur rencontre le mot heureux de Pasquin à Marphorius²¹² [*sic*], qui dans le temps fut cité.

Bon mot de Pasquin sur Pie VII, qui a sacré N. B. Après la chute de Napoléon, lorsque le retour du pape fut annoncé à Rome, Marphorius adressant la parole à Pasquin, lui dit : "He bien, mon voisin, comment allez-vous agir pour vous excuser auprès du Saint Père, du dévouement dont vous avez si souvent fait profession en faveur de l'usurpateur ? Vous voilà pris, vous ne l'échapperez pas." Pasquin lui répondit, je lui dirai : "Saint Père, et pourquoi ce ressentiment ? Vous l'aviez oint, moi je l'ai léché²¹³."

Fanatisme des prêtres. Les missionnaires ne parlant à un jeune militaire français que de crimes à expier, de pénitences à faire, et ayant tourné en leur faveur l'esprit de ses parents, l'ont réduit à fuir la maison paternelle et à se retirer à Munich. (*Le Constitutionnel* 2).

Idem. Scandale donné par un curé du département de l'Yonne, qui a refusé, le jour patronal de saint Pierre, de commencer l'office si le maire ne faisait pas retirer la garde nationale qui s'y était rendue sous les armes d'après ses ordres. Faute de conciliation de part et d'autre, tous les paroissiens ont laissé M. le curé seul dans son église (*Le Constitutionnel* 4 juillet).

N° 512. *L'Ami de la religion*... 7 juillet

l'ordre temporel, la loi civile soumette les rescrits de la cour de Rome à l'examen des magistrats, elle ne prescrit dans ce cas que ce qu'elle a droit de prescrire ; mais si la puissance temporelle entreprend d'assujettir à son autorité les actes de l'ordre spirituel émanés du St-Siège, elle sort du vaste cercle dans lequel s'étend son autorité, elle usurpe un pouvoir que celui par qui elle existe, a réservé à lui et à son Église », *Le Conservateur*, Paris, Le Normant fils, 1819, t. 3, p. 534. Le rédacteur feint de ne pouvoir croire que le gouvernement puisse ne pas observer les « convenances et procédés » que de simples particuliers se font scrupules de suivre, *ARR*, t. XX, mercredi 30 juin 1819, n° 510, p. 234-235.

²¹¹ « Il serait par trop étrange que lorsqu'on accorde l'impunité aux missionnaires d'impiété et de révolution, on prétendît mettre des entraves à des missions faites dans un esprit tout contraire. On peut aujourd'hui prêcher dans les journaux les doctrines de la licence et de l'irréligion, et on ne pourrait pas prêcher l'ordre, la soumission à l'autorité, les vérités chrétiennes et morales ! [...] Le roi sait que les missions sont utiles pour le soutien de son trône et pour la tranquillité de l'État », *ibid.*, p. 236.

²¹² Voir cahier VII, note 156.

²¹³ Voir F. Lestringant, « Cartographie et théâtre au service de la Réforme : l'exemple de la mappe-monde papistique » in I. Zinguer et M. Yardeni, *Les deux réformes chrétiennes : propagation et diffusion*, Leiden, Brill, 2004, p. 204-235 ; N. L. Mercier, *La Panhypocrisiade, ou le spectacle infernal du seizième siècle : comédie épique*, [Paris], Didot, 1819, p. 284-286.

Précis des affaires ecclésiastiques sur le concordat de 1817. Le rédacteur après avoir parlé de la lettre de 40 évêques au pape [rajout au dessus du § : *On m'a assuré que le ministre de l'Intérieur avait encore dans son porte-feuille la lettre des 40 évêques au Saint-Père*], en date du 30 mai dernier, et de celle de 37 évêques au roi, vers le 15 juin suivant, lettre dont le contenu est inconnu mais dont on attend avec anxiété le résultat, annonce qu'il a recueilli les faits, les démarches des évêques en faveur de la religion et du concordat de 1817, et qu'il communiquera à ses lecteurs le résumé de tous ces documents épars, puisqu'il n'est plus soumis à la censure. Il se contente, p. 258, de rapporter une lettre adressée au roi les premiers jours de juin 1818, signée des 3 cardinaux et de 32 archevêques et évêques. J'en ai tiré

p. 76. **1819. Juillet.**

dans le temps une copie qui se trouve à la date de juillet 1818, page 5 du cahier. Le rédacteur se plaint de l'état d'abaissement et de nullité où on s'efforce de réduire le clergé de France. Cette lettre au roi ne fut pas bien reçue du gouvernement : elle respire le regret du clergé de voir la non-exécution du concordat. Elle est susceptible d'être commentée d'une manière qui ne serait pas favorable au clergé.

p. 262. Le rédacteur rectifie le refus de sépulture chrétienne arrivé à Bordeaux, v. p. 73.

Clergé Belgique. p. 264. Il s'élève aussi contre les contradictions que le gouvernement du royaume des Pays-Bas fait éprouver au clergé belge, surtout à Gand. Fidèle aux principes du clergé insermenté, il prétend qu'un évêque frappé d'une sentence juridique n'est pas pour cela privé de l'exercice de sa juridiction sur ses diocésains. Les canons interdisent à un prêtre l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce qu'il se soit purgé d'une sentence juridique qui le condamne à une peine civile. V. n° 518, p. 366, une suite...

Picot, anti-libéral. p. 266. Le rédacteur, à l'article des *Nouvelles politiques*, témoigne depuis la suppression de la censure, beaucoup plus d'acharnement contre les journaux libéraux²¹⁴. Il se contentait auparavant à rapporter les faits simplement, sans réflexions. Actuellement il tire à boulets rouges contre les libéraux. P. 267, il rend compte de la Société des amis de la liberté de la presse, au nombre de 225 à 250, dont est [sic] le duc de Broglie, Lanjuinais, et de leur correspondance²¹⁵.

²¹⁴ Les trois « lois de Serre » d'avril-mai 1819 avaient supprimé le délit de presse proprement dit, aboli toutes les juridictions d'exception, transféré les délits commis par voie de presse (provocation au crime, offense au roi, outrages à la morale publique et diffamation) au jury et remplacé la censure et l'autorisation préalable par des garanties morales et financières, E. de Waresquiel, B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 265-266.

²¹⁵ Après leurs premiers succès, les libéraux, préparaient activement les élections. La Société des Amis de la liberté de la presse, disposant de relais en province, fut l'un des instruments de leur campagne. Elle obtint même, à une courte majorité, que les libéraux votent au second tour plutôt ultra que ministériel, *ibid.*, p. 273.

Superstition. Voulez-vous savoir comment on en impose à la crédulité des bons habitants des montagnes du Jura ? Lisez la fable d'un prétendu enfant de 4 mois qui a parlé et qui a disparu dans un tourbillon de lumière, dans les environs de Reims (*Le Constitutionnel* 5 juillet) et la chanson des missionnaires qui suit, sur la nécessité de restituer les domaines nationaux²¹⁶.

Fanatisme. Une femme, la Veuve Quériau, retirée à Poitiers chez les filles de Notre-Dame, jouissant d'une fortune considérable, meurt et laisse par son testament les deux tiers de ses biens à l'évêque pour l'entretien des missions dans le département de la Vienne. *Le Constitutionnel* 7.

Dames zélatrices. Il y a à Rennes une communauté de Dames zélatrices aux carmélites²¹⁷ [sic].

Ordre de Malte. Considérations sur l'ordre de Malte. *Le Constitutionnel* 7 juillet. L'existence actuelle de cet ordre est contraire aux principes de la Charte, et ne peut être d'aucune utilité pour la religion²¹⁸.

p. 77. 1819. Juillet.

Droits des gouvernements en matière de discipline, v. p. 82. MM. Duttlinger²¹⁹ et de Rotteck, professeurs à l'Université de Fribourg, en Brisgau, proposent aux deux Chambres du duché de Bade qu'aucune autorité étrangère ne puisse à l'avenir exercer une influence dangereuse et

²¹⁶ Chanté sur l'air de *la Phrase* « qui est sans doute connu au vaudeville » : « Puisque la mort m'accorde un instant / Dans une pleine connaissance / Je veux profiter du moment / Allez vite en diligence / Rendons ses trois propriétés / À monsieur le comte Delagrave / Je vous en laisse encore assez / Vous devez remercier Dieu pour ses grâces ». Et le journaliste de commenter : « Je n'ai rapporté ce chef-d'œuvre de poésie et de morale [...] que pour montrer dans tout son jour la mauvaise foi des écrivains libéraux, lorsqu'ils prétendent qu'on veut faire restituer les domaines nationaux. Pour juger de leur malveillance, il suffira de lire la chanson que laissent débiter MM. les préfets, sous-préfets et maires des départements. » *Le Constitutionnel*, 7 juillet 1819, p. 4.

²¹⁷ Le bâtiment des carmélites de Rennes fut occupé en 1819 par les Dames de l'Adoration (voir *supra*, note 25), puis par le grand séminaire diocésain. Voir *Guide des Archives d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 1994. L'article est assez plaisant : une demoiselle de Bois-Château avait envoyé à l'adresse du *Constitutionnel* une demande de prolongation d'abonnement... à *La Quotidienne*, à faire livrer chez les *dames zélatrices* à Rennes. Le rédacteur avoue qu'ils ont été tentés d'en profiter pour essayer sur ces dames « l'effet d'une prédication libérale », *Le Constitutionnel*, 7 juillet 1819, p. 1.

²¹⁸ L'article présente l'ordre de Malte comme un anachronisme de l'Ancien Régime avec « des moines qui n'ont plus de couvent, des religieux qui sont maris et pères, des chevaliers qui ne font la guerre à personne, un ordre souverain qui n'a plus ni revenus ni sujets » et souligne que « dans un état où des citoyens sont égaux en droit, une institution fondée sur des distinctions de naissance, [...] contrarie les lois fondamentales du pays ». Car, « l'esprit de la charte le [l'ordre de Malte] repousse : toute institution qui exige d'autres conditions que le mérite, la valeur, les talents, la vertu, est contraire à ses principes », *ibid.*, p. 2-3.

²¹⁹ Johann Georg Duttlinger (1788-1841). Docteur en droit, il fut reçu au barreau en 1812 et exerça dans plusieurs cours avant d'être nommé professeur de droit à l'université de Fribourg-en-Brisgau en 1817. Élu député à la première Diète du grand-duché de Bade en 1819, il y fut rapidement l'un des chefs de file de l'opposition libérale. Conseiller à la cour en 1821, vice-président de la Diète en 1822, il fit partie de la commission législative en 1827 et fut l'auteur de la réforme de la procédure civile adoptée en 1831. En 1830, il avait été nommé conseiller intime du grand-duc Léopold, A. de Montor, *Encyclopédie des gens du monde, op. cit.*, t. 8, p. 790. Voir H. Maas, *Geschichte der katholischen Kirche im Grossherzogthum Baden*, Freiburg, [s.n.], 1891.

contraire aux droits du gouvernement pour la régularisation des affaires catholiques du grand duché. Voyez *Le Constitutionnel* 20.

Forbin-Janson. L'abbé Forbin-Janson est le frère du colonel²²⁰ de ce nom [rajout au dessus de la ligne ; À Waterloo] qui est banni et qui réside à Londres.

Jésuites. *Le Courrier*, journal ministériel, du 15, a fort bien plaisanté les jésuites, au sujet du livre de M. Magnier, intitulé : Considérations sur...

Affaires ecclésiastiques. On dit les arrangements entre le gouvernement et Rome conclus. Reims et Sens seront les nouveaux archevêchés institués.

N° 513. *L'Ami de la religion...* 10 juillet

Michel de Montaigne. *Le christianisme de Montaigne, ou Pensées de ce grand homme sur la religion* ; par M. L. [Jean Labouderie] 1 vol. in 8° 7 francs.

Michel de Montaigne est mort en 1592 au château de Montaigne, en Périgord, où il était né en 1533. Le portrait qu'en trace le rédacteur me paraît bien et justement frappé. Huet²²¹ appelait ses Essais des Montaniana, un recueil de pensées... Montaigne était foncièrement religieux. Dans ses *Essais*, il s'est servi de la théologie naturelle de Raymond de Sébonde²²², auteur catalan, professeur à Toulouse en 1430, dont il a donné une traduction avec une apologie. V. ch. 12 du liv. 2 des *Essais*. Quant aux notes de l'éditeur, le rédacteur lui reproche d'avoir cité les 4 articles du clergé de 1682, et de dire que nos libertés ont été sagement et savamment défendues par MM. les abbés Cottret, Boyer et Frayssinous. Il semble (p. 276) au rédacteur que ces écrivains se sont plutôt proposé d'expliquer ou d'exposer nos libertés que de les prouver, que n'a-t-il ajouté et approuver. Il n'a rien trouvé dans leurs ouvrages qui annonçât précisément l'intention de défendre nos libertés, mais seulement, au moins pour deux d'entre eux, le désir d'en déterminer le sens d'après le sentiment de nos plus célèbres théologiens. Je donne acte à ces Messieurs et à Picot de ce franc aveu de ne point défendre ce que Bossuet a si bien défendu. On connaît assez leur opposition à nos libertés gallicanes et leur ultramontanisme. Mais, p. 277, le rédacteur loue M. L. de parler contre la suppression des

²²⁰ Charles-Théodore-Palamède-Antoine-Félix de Forbin-Janson (1783-1849). Émigré rentré après le 18-Fructidor, il fut chambellan de Napoléon en 1812, puis chef de légion des gardes impériales de la Nièvre en 1814. Rallié à l'empereur durant les Cent-Jours, il fut nommé colonel de cavalerie et pair de France le 2 juin 1815. Il fut banni sous la seconde Restauration et revint en France en 1820. La persécution qu'il subit fit l'objet de plusieurs articles dans les *Lettres sur Paris* d'Étienne et dans les *Notes historiques* de la *Minerve* de B. Constant, E. Harpaz (éd.), *Recueil d'articles : le Mercure, la Minerve et la Renommée*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1972, t. 2, p. 1482.

²²¹ Sans doute Pierre-Daniel Huet (1630-1721). Jésuite, évêque de Soissons en 1685, puis d'Avranches en 1692, abbé de Saint-Étienne de Fontenay en 1699. Érudit reconnu internationalement, il fut reçu à l'Académie en 1674.

²²² Raymond de Sebonde (?-1436). Originaire de Barcelone, il fut professeur de médecine, de philosophie et de théologie à Toulouse. À l'intersection entre la philosophie médiévale et moderne, il publia en 1436 la *Théologia naturalis*, qui fut traduite par Montaigne en 1569 et 1581.

jésuites [en marge à gauche : *Jésuites molinistes*], de relever l'autorité de la bulle Unigenitus, de confondre les jansénistes constitutionnels avec les gnostiques, les donatistes, les protestants, de les appeler des opiniâtres qui ont perdu le grand et commun chemin. Je le renvoie à la page 564 du 24^e cahier du tome II de la *Chronique religieuse*²²³.

p. 78. **1819. Juillet.**

Dons faits aux séminaires. p. 278. Déclamation contre N. B. et un décret pour connaître les aumônes faites aux séminaires. Reproche au gouvernement actuel d'avoir tenté de les connaître. N. B. n'a-t-il pas eu de justes sujets de plaintes contre le clergé français qui ne le servait que pour le mieux servir [sic] Le gouvernement actuel qui paie des bourses n'aurait-il pas le droit de s'immiscer dans la comptabilité des séminaires ?

Conseil en faveur des protestants. p. 289. Sortie contre le ministère qui refuse aux évêques des réunions à Paris pour ce qui intéresse la religion, tandis que le ministre de l'Intérieur forme auprès de lui un Conseil de protestants pour lui donner des renseignements et des avis pour ce qui intéresse les Églises luthériennes et calvinistes²²⁴.

Wessenberg. p. 282. Propositions faites par M. de Wessenberg à la Chambre de Bade, en faveur de la religion²²⁵. Le rédacteur s'abstient de louer même ce qui est louable dans la personne d'un homme qu'il n'aime pas, parce qu'il déplaît à la Cour romaine.

Église d'Irlande. p. 283. Sur l'Église catholique d'Irlande²²⁶.

N° 514. *L'Ami de la religion*... 14 juillet

²²³ L'article sur l'ouvrage de Magnier se termine par une défense des jansénistes du XVIII^e siècle, dont Magnier dit qu'ils se sont couverts de ridicule : « Que M. Magnier mette dans la balance le mérite de ces prélats [Colbert de Croissy et Caylus] si indignement traités, et celui des savans théologiens qui ont défendu la même cause plus de cinquante ans sous le feu d'une persécution soutenue [...] et loin d'alléguer quelque ridicule qu'il serait injuste de leur imputer, il pourra reconnaître en eux la portion la plus éclairée et la plus respectable de l'Église du XVIII^e siècle. » *Chronique religieuse*, t. 2, p. 564.

²²⁴ Le rédacteur s'indigne de ce que la réunion des évêques soit si suspecte, alors que l'on tolère, voire favorise, les assemblées des libéraux, des francs-maçons ou des académies, et que des protestants ont été appelés à former un conseil auprès du ministre. « Ainsi les protestants ne manqueront pas d'avocats pour plaider leurs intérêts [...]. L'équité et l'égalité ne demanderaient-elles pas qu'il y eût également un conseil d'évêques qui se réunirait ? », *ARR*, t. XX, samedi 10 juillet 1819, n° 513, p. 281. C'était "oublier", outre le statut de religion de l'État rendu au catholicisme, la commission ecclésiastique dirigée par Talleyrand-Périgord, chargée dès 1814 de la direction des Affaires ecclésiastiques enlevée au ministère de l'Intérieur, voir cahier VII, note 231. La réticence du gouvernement à voir les évêques s'assembler s'inscrivait dans le cadre des négociations du concordat.

²²⁵ Le 7 juin, Wessenberg avait proposé à la Chambre une adresse au grand-duc lui demandant : 1° l'établissement d'un séminaire catholique à Fribourg. 2° la dotation de vicaires pour pourvoir aux paroisses vacantes. 3° l'érection de tribunaux de censure pour les mœurs et le maintien des lois pour l'observation du dimanche. 4° l'amélioration des écoles et l'augmentation du traitement des maîtres. 5° les moyens d'assurer à l'état ecclésiastique la considération qui lui est due. 6° des règlements sur l'administration et la comptabilité de églises, *ARR*, t. XX, n° 513, *op. cit.*, p. 282.

²²⁶ Sur le choix de trois candidats à l'évêché vacant de Kildare et Leighlin, dont les noms devaient être présentés au pape, et sur la nomination d'un vicaire capitulaire, *ibid.*, p. 283.

Missions en Orient, en Chine. Sur le petit nombre des missionnaires français en Orient. Le rédacteur donne l'énumération des missions de Su-Tchuen [*sic*], en Chine, du Tonquin oriental, de la Cochinchille, de Siam, de Malabare, à la côte de Coromandel. Au plus 25 prêtres français, dont plusieurs sont en route. V. n° 518, p. 364, une note à ajouter sur la mission des lazaristes à Pékin.

Église de France, abandon du concordat de 1817. p. 294. Réflexions sur l'état des affaires ecclésiastiques en France, sur l'abandon du concordat de 1817, l'avis du gouvernement de n'établir qu'un évêché par département, de 92 en retrancher 14. Aujourd'hui, on n'en veut plus que 50 en tout. Rome s'est plaint l'année dernière des changements sollicités à un concordat si longtemps mûri et si solennellement accepté. Le 12 mars 1818, réunion convoquée des deux cardinaux, 9 archevêques et 6 évêques et un archevêque nommé mais non sacré, en tout 18. Le 13 mars, leur réponse au ministre Lainé. Le rédacteur en donne le texte. Voyez [blanc].

Giarve, archevêque de Jérusalem. M. Grégoire Pierre Giarve, archevêque de Jérusalem, du rit syriaque, est à Marseille pour s'y embarquer.

Ordination à Strasbourg par M. de Pressigny.

p. 79. *1819. Juillet.*

Instruction publique des jésuites. Le Grand Conseil de Fribourg a accepté à une majorité de 60 voix contre 14 le plan d'instruction publique présenté par les jésuites. Le rapport du conseil d'éducation ne lui avait pas été favorable²²⁷. V. *Le Constitutionnel* du 23, p. 3, col. 2.

Mission de Bayonne. p. 303. Lettre de Bayonne du 27 juin à la louange de la conduite des missionnaires dans cette ville.

Bibliothèque historique, trait de fanatisme. Dans un n° de la *Bibliothèque historique* (juillet) est la relation d'une prétendue conversion par une dévote, et la publication textuelle d'un sermon.

Fanatisme des prêtres de Saint-Étienne en Forez. Au sujet des sermons, le 17, M. Silvy me lit une lettre qu'il venait de recevoir de M. Poissy²²⁸, prêtre, de Saint-Étienne en Forez, où il

²²⁷ L'article en question accuse les jésuites d'être en retard de 50 ans, « étrangers à tout ce qui s'est fait depuis dans les sciences et dans les lettres », et sans doute prêts à déclarer hérétiques les découvertes de la physique moderne, *Le Constitutionnel*, 23 juillet 1819, p. 3. Si l'histoire intellectuelle du XIX^e siècle a prouvé combien les jésuites pouvaient être à la pointe de la modernité dans certains domaines de recherche, l'inquiétude sur le jugement que l'Église, plus généralement, pourrait porter sur certaines découvertes, alors en gestation, fut pleinement justifiée avec Darwin.

²²⁸ Jean Georges, dit Poissy (1751-1833). Oratorien, convulsionnaire, il fut contraint à changer souvent de maison de l'Oratoire : il fut régent à Condom (1775), préfet et professeur de rhétorique à Montbrison (1781-1782), suppléant à la Trinité de Lyon, professeur de physiques à Agen, puis à N-D de Grâce en 1786 et jusqu'à

rapporte toutes les injures que M. Terrasse et son vicaire ne cessent de vomir tous les dimanches et fêtes en chaire contre les prétendus jansénistes auxquels ils ont déclaré une guerre d'extinction.

Jésuites en Espagne. En Espagne, les jésuites regagnent insensiblement presque tout le terrain qu'ils avaient perdu. Le noviciat de Madrid compte plus de 130 néophytes ; la Catalogne les rétablit dans tous leurs anciens droits (*Le Constitutionnel* 15).

Jésuites. J'ai lu dans le *Courrier* du 15 juillet un article sur les Pères de la foi, ou les jésuites. Cet article est traité avec l'esprit des *Provinciales* ; c'est un trait lancé par la main d'un écrivain qui connaît bien la Société, et ce trait doit la percer au vif. Ce journal étant ministériel, on peut juger que le ministère n'est pas dévoué à la cause des jésuites.

N° 515. *L'Ami de la religion*... 17 juillet

Œuvres de Sainte Thérèse. *Œuvres de Sainte Thérèse*, traduites en français par Arnauld d'Andilly²²⁹, nouvelle édition 6 vol. in 12°. 15 fr. Cette sainte est née à Avila le 28 mars 1515, entra chez les carmélites en 1533, commença la réforme de son ordre en 1562, et mourut le 4 octobre 1582. 14 couvents d'hommes et 16 de filles avaient adopté la réforme. Elle fut canonisée par Grégoire XV le 12 mars 1622. Ses filles furent introduites en France en 1604 (par le cardinal de Bérulle). Cette collection de ses œuvres n'est pas parfaite...

Boyer à Tabaraud. p. 314. Une longue lettre de M. Boyer, professeur de théologie au rédacteur, en réponse à la lettre imprimée que M. Tabaraud lui a adressée au commencement de ce mois. M. T. répondait à l'article de M. Boyer inséré au n° 506. M. Boyer est auteur de l'Examen du pouvoir législatif de l'Église sur les empêchements de mariage, in 8° 4 fr, des Eclaircissements du concordat, br. 1 fr 50 c.

sa fermeture définitive en 1793. En 1802, il chercha à être nommé desservant de Saint-Galmier mais fut refusé. Il vécut dès lors avec son ami oratorien et convulsionnaire Popin (avec qui il avait été incarcéré comme convulsionnaire en 1803), dans la « maison des jansénistes » de Saint-Étienne où ils ouvrirent une classe « de jeunes gens », et furent les directeurs de conscience des pinélistes stéphanois rejetés par Jacquemont, P. Moreau, « Notre-Dame de Grâce et les oratoriens », *Port-Royal et l'Oratoire, Chroniques de Port-Royal*, 50, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2001, p. 489-501, J.-P. Chantin, *Les Amis de l'Œuvre de la Vérité, op. cit.*, p. 105. En réalité, les autorités ecclésiastiques n'avaient pas attendu la Restauration pour lutter contre le jansénisme convulsionnaire en Forez. Dès son arrivée à l'archevêché de Lyon, le cardinal Fesch avait lancé une enquête sur les jansénistes du diocèse. Il avait procédé à une restructuration paroissiale, favorisé la nomination de leurs opposants et avait même cherché, en vain, une solution de police à Paris, *ibid.*, p. 99. Convulsionnaire lui-même, Silvy était en contact étroit avec les amis du Forez, et particulièrement avec Jacquemont, L. Séché, *Les derniers jansénistes depuis la ruine de Port-Royal jusqu'à nos jours (1710-1870)*, Paris, Perrin, 1891, t. 2, p. 81-85.

²²⁹ Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674). Frère aîné de la mère Angélique et du grand Arnauld, protégé de Marie de Médicis, il fut membre du Conseil d'État et suffisamment en cour pour être nommé en 1624 intendant de Monsieur, dont les incartades lui valurent d'être écarté du pouvoir. Homme de salon, érudit et poète, il publia 22 ouvrages, 6 de sa création, les autres des traductions, dont le *Traité du chemin de perfection* de sainte Thérèse d'Avila en 1659. Il se retira avec éclat à Port-Royal en 1643, contribuant ainsi au rayonnement de l'abbaye parmi ses relations, J. Lesaulnier et A. MacKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 108-115.

Liberté des cultes. La liberté des cultes selon la charte, par M. Barrande de Briges²³⁰, br. 2 fr.

p. 80. **1819. Juillet.**

Pragmatique Sanction des princes protestants d'Allemagne. *Le Constitutionnel* du 16 juillet rend compte de la Pragmatique Sanction des puissances protestantes d'Allemagne pour l'organisation de diocèses catholiques de leurs États, laquelle est soumise à la connaissance du pape. *La Chronique religieuse*, tome II, cahier XXIII, en rapporte le texte²³¹.

N° 516. *L'Ami de la religion*... 21 juillet

Affaires ecclésiastiques au sujet du concordat. *Précis historique sur les affaires ecclésiastiques de France relativement au concordat de 1817.*

Le rédacteur doit joindre à cet article deux autres, comme devant être l'abrégé de l'histoire de France depuis 5 ans, c.-à-d., depuis 1814. On y verra comment les plus brillantes et les plus justes espérances, dit le rédacteur, ont été successivement trompées, et par quels degrés nous en sommes venus à un état de choses aussi inexplicable que désolant.

Cet article n'est pas susceptible d'analyse, mais il est intéressant pour la connaissance des principaux faits, dont on pourrait faire une table chronologique.

p. 331. Particularités sur l'église de Saint-Vincent de Paul.

Jésuites à École près Besançon. On lit dans le *Constitutionnel* du 22 juillet, 2^e col. de la page 1^{ère}, que dans le département du Doubs, les missionnaires et les jésuites ont construit dans le village d'École un vaste édifice qui a coûté plus de 500 000 fr. On n'en dit pas l'usage et la destination. Comme ces Messieurs ont leur quartier général à Besançon, où ils exercent une grande influence pour la politique comme pour le spirituel, il faut penser que cet établissement est pour un collège, à l'instar de celui de Saint-Acheul près Amiens. Ces Messieurs pour être indépendants de l'Université s'établissent dans les villages. [Rajout ultérieur : *Cette nouvelle a été démentie par Picot n° [blanc]*].

²³⁰ Pierre-Denis Boyer, voir *supra*, note 87.

²³¹ Cette déclaration, qui devait être promulguée « en forme de Pragmatique Sanction », prévoyait notamment la garantie par les puissances souveraines du libre exercice du culte ; la création d'une nouvelle circonscription des diocèses en remplacement de l'ancienne (Ratisbonne) supprimée par décret pontifical ; la création d'un presbytère ou sénat ecclésiastique et d'un chapitre pour aider l'évêque dans l'administration du diocèse. Et surtout, « pour conserver l'ancienne discipline de l'Église germanique », elle imposait la voie de l'élection par des députés du clergé diocésain et les chanoines pour la désignation des évêques, qui prêteraient serment de « fidélité et d'obéissance » à la puissance souveraine, avant d'être consacrés par des métropolitains. « Le candidat » devrait « rechercher la confirmation du souverain pontife » que celui-ci « ne dédaignera pas d'accorder dans le terme de six mois », *Chronique religieuse*, t.2, p.541-550. Ces mesures, qui font singulièrement écho à l'action de l'Église gallicane sous le Directoire et, sous certains aspects, à la politique religieuse de Napoléon, ne pouvaient que séduire d'anciens constitutionnels convaincus comme Rondeau et Grégoire.

Ultramontanisme du clergé d'Aix. À Aix, le spirituel (le clergé) est en révolte ouverte avec le temporel, et le supérieur du séminaire, ardent ultramontain, ne veut à aucun prix se soumettre aux règlements de l'Université (tout le clergé veut être indépendant de la puissance temporelle). *La Minerve* 76^e livraison p. 510. Il y a à Aix l'établissement d'une maison centrale des missions, qui attire les aumônes au détriment des pauvres de la ville, et qui prive les curés d'en être les pères nourriciers²³² (*id.*).

Fanatisme. p. 541. Fille enlevée à l'autorité paternelle par des prêtres²³³.

p. 81. **1819. Juillet.**

N° 517. *L'Ami de la religion*... 24 juillet

Dictionnaire des hérésies par Pluquet, falsifié. *Mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne, ou Dictionnaire des hérésies, des erreurs et des schismes.* Nouvelle édition, augmentée des articles Constitutionnel, Jansenius, Quesnel, Richer. 2 vol. de 1 800 pages. 15 fr (par un théologien de Besançon).

L'auteur de ce dictionnaire est l'abbé François-André-Adrien Pluquet²³⁴, né à Bayeux le 14 juin 1716, mort le 19 septembre 1790. Ses divers ouvrages, dont le rédacteur donne la liste, et surtout son *Dictionnaire des hérésies*, 2 vol., sont fort estimés. Il passait pour être attaché à un parti, dit Picot, c.-à-d., au prétendu jansénisme, et il lui reproche d'avoir employé dans son

²³² L'article qualifie la maison en question « d'atelier de désordres » et stigmatise « ces fainéants tonsurés qui ne s'engraissent que du pain des pauvres » en détournant vers eux les aumônes, *La Minerve française*, mai 1819, t. 6, p. 512.

²³³ Il s'agit en fait d'une actrice de Lorient, convertie et accueillie dans une congrégation religieuse. Son père, venu de Paris, tente de la faire revenir sur sa décision, elle cède, puis fait encore volte-face, « séduite de nouveau ». La femme étant considérée comme mineure d'après le Code civil, le père dut renoncer à l'exercice de sa tutelle. Comme le traitement de ces cas relevait de l'administration locale, le commentaire portait surtout sur l'incapacité du ministère à se faire obéir d'un préfet qui « n'est pas bon », *ibid.*, p. 540-541.

²³⁴ François-André-Adrien Pluquet (1716-1790). Théologien, licencié de Sorbonne en 1750 après des études de philosophie à Caen, l'abbé Pluquet fut pensionné par son ancien élève, Mgr de Choiseul, archevêque d'Albi puis de Cambrai. Libre de se consacrer à l'étude, il fréquenta les membres des Académies des Sciences et des Belles-Lettres et fut l'ami de Fontenelle, Helvétius et Montesquieu, qui lui donna un prieuré qui était à sa nomination. Antiquisant, il étudia dans son premier ouvrage les origines du fatalisme dans la philosophie ancienne (*Examen du fatalisme*, 1757) et fut remarqué par les encyclopédistes qui cherchèrent en vain à travailler avec lui. Les regardant comme ennemis de la religion, il publia au contraire en 1762, contre l'*Encyclopédie*, les *Mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain*, ou *Dictionnaire des hérésies*, qui furent réédités en 1818. Le rajout par l'éditeur (Petit) de 4 articles, *Constitutionnel*, *Jansénisme*, *Quésnelisme* et *Richer* provoqua l'indignation du neveu de Pluquet, qui écrivit en juin 1819 une lettre contre les rajouts de « l'expression grossière de la haine » dans « l'ouvrage d'un homme qui jamais n'injuria personne, dont les écrits se distinguent par une critique éclairée, une piété sincère, une sage tolérance », *Chronique religieuse*, t. 2, p. 480. Censeur pour les Belles-Lettres en 1775, titulaire de la chaire de philosophie morale au Collège de France en 1776, puis de la chaire d'histoire en 1778, il démissionna en 1782 et publia encore plusieurs ouvrages sur la morale et la philosophie politique. Dans son compte rendu, le rédacteur de *L'Ami de la religion* défend évidemment les rajouts de la nouvelle édition et raille la défense des constitutionnels par l'abbé Grégoire, en citant Gobel, Pontard, Massieu et Lindet comme exemples des vertus de la primitive Église que l'ancien évêque de Blois revendiquait pour l'Église constitutionnelle, *ARR*, t. XX, samedi 24 juillet 1819, n° 517, p. 337-342.

ouvrage De la superstition et de l'enthousiasme un chapitre entier et un chapitre de 30 p. à déclamer contre un corps célèbre par les services qu'il a rendus à l'Église et à l'État, c.-à-d. contre les jésuites. Il lui suppose de s'être par cet esprit de parti, borné aux hérésies du 16^e siècle, sans parler des troubles subséquents, et il sait gré au nouvel éditeur d'y avoir ajouté des articles contre les constitutionnels, Jansenius, Quesnel et Richer. C'est ainsi que des auteurs ultramontains et fanatiques se plaisent à dénaturer et à pervertir les bons ouvrages élémentaires.

p. 342. Un courrier est arrivé de Rome et n'a rien communiqué sur la conclusion des affaires ecclésiastiques.

Église de Saint-Germain des Prés. Sainte Marguerite, patronne de la paroisse de Saint-Germain des Prés. Ses reliques reposent dans une chapelle de son nom.

Vacance des sièges. p. 344. Contre le 24^e cahier du t. 2 de la *Chronique religieuse*, sur la vacance des sièges. Le déclamateur se plaint fort de ce que le ministre de l'Intérieur garde dans son portefeuille, depuis 2 ans, les bulles d'institution des évêques. Il cite la bulle Commissa divinitus, du 27 juillet 1817, qui établit la nouvelle circonscription des diocèses²³⁵.

L'abbé Laurent. p. 351. Nécrologie sur Claude Ignace Laurent, ancien curé de Saint-Leu, à Paris, décédé le 3 juillet 1819.

p. 82. **1819. Juillet.**

Tabaraud et Boyer. Dans *Le Constitutionnel* du 23, article intéressant sur la dispute élevée entre M. Tabaraud et MM. Boyer et Lamennais, relative à la distinction du contrat et du sacrement de mariage, et la réponse de M. T. à M. Boyer²³⁶.

²³⁵ Les bulles des nouveaux évêchés ne pouvaient, pour le gouvernement, être remises tant que la dotation des nouveaux diocèses n'était pas sanctionnée par une loi, A. Roquette, *Le Concordat de 1817, op. cit.*, p. 169.

²³⁶ Dans ce long article, Tabaraud est désigné comme « l'un des écrivains de l'époque actuelle qui ont conservé le plus religieusement les traditions de Port-Royal », « un athlète blanchi dans la controverse et vainqueur de cent combats », « Achille reparaisant sur le champ de bataille et jetant la terreur parmi les Troyens », dont l'ouvrage sur la distinction contrat/sacrement de mariage a été « accueilli avec faveur de tous les bons esprits ». Un ouvrage qui est tombé « comme un coup de foudre dans les séminaires sulpiciens ; l'ultramontanisme en frémit dans ses mystérieux conventicules ; et les jésuites, que poursuit encore l'ombre vengeresse de Pascal, en poussèrent dans leur gazette un cri d'épouvante et d'indignation ». D'après *Le Constitutionnel*, il a triomphé des attaques personnelles qu'il énumère : « M. Tabaraud a été *censeur impérial* ; si l'on voulait le suivre dans les lieux qu'il a habités, on pourrait y recueillir des anecdotes *plus curieuses qu'édifiantes sur sa vie privée ; schismatique, hérétique, calviniste, luthérien, janséniste auxiliaire de d'Alembert et Voltaire* [...] d'intelligence avec les *déistes* et les *athées* [...]. D'où il suit que le contrat de mariage n'est point valide sans le sacrement, et que M. Tabaraud a tort de n'aimer ni les ultramontains, [...] ni les théologiens de St-Sulpice, ni les pères de la Foi. » La Mennais est attaqué pour avoir reproché à Tabaraud d'avoir été censeur impérial, tandis qu'il affirmait n'avoir « jamais courbé le front devant l'idole de l'usurpation ». Affirmation à laquelle Tabaraud a répondu en rappelant un mémoire de La Mennais, faisant l'éloge de « l'un des plus grands monarques [...], qui faisait

Juifs à Paris. Ordonnance du roi, du [29 juin 1819], qui autorise les juifs de Paris à acheter un terrain dans la rue Notre-Dame de Nazareth, et à y construire un temple²³⁷.

Reliques de saint Denis. Abus qu'on fait des reliques. Dans *La Boussole*, livraison 30, au sujet de la translation des reliques de saint Denis à l'église abbatiale et canoniale, le rédacteur cite plusieurs autorités et faits qui prouvent l'abus qu'on a fait des reliques des saints pour en imposer à la crédulité des simples fidèles par vûe d'intérêts pécuniaires ; mais le langage du rédacteur est celui d'un protestant²³⁸.

N° 518. *L'Ami de la religion...* 28 juillet

Le bon catéchiste. *Le bon catéchiste, ou manuel des moyens...* ; par M. de La Palme²³⁹, évêque d'Aoste. 2 vol. in 12°.

Palme, évêque d'Aoste. M. de La Palme fut chanoine de Chambéry, directeur du séminaire et ensuite vicaire général Voyez n° 446, tome 18^e, p. 29.

Apocalypse de Pastorini. *Histoire abrégée de la réforme de Luther*, tirée de l'ouvrage de Pastorini, sur l'Apocalypse. In 12°. Malines.

Cette histoire abrégée fait partie de l'*Histoire de l'Église chrétienne*, publiée en 1777, sous le nom de Pastorini, par M. Charles Walmesley²⁴⁰, évêque et vicaire apostolique en Angleterre, en 3 vol. in 12°. L'auteur a cru voir dans le chapitre IX de l'Apocalypse l'histoire de la

revivre Charlemagne ». L'article conclut que la réalité de la distinction entre contrat et sacrement de mariage a été démontrée victorieusement par Tabaraud, *Le Constitutionnel*, 23 juillet 1819, p. 1-2.

²³⁷ Depuis 1810, il y avait deux synagogues à Paris, l'une située rue Sainte-Avoye (aujourd'hui rue du Temple) et l'autre rue du Chaume (l'actuelle rue des Archives). Expulsée de la rue Sainte-Avoye par son propriétaire en 1818, la communauté fit l'acquisition en 1819 d'un terrain (situé entre la rue Neuve-Saint-Laurent, actuelle rue du Vertbois, et la rue Notre-Dame-de-Nazareth) sur lequel le Consistoire fit construire une synagogue qui fut inaugurée en 1822, I. Dérens, *Le Guide du Promeneur. 3e arrondissement*, Paris, Parigramme, 1994, p. 83.

²³⁸ Ledit article relate à plaisir plusieurs cas de supercherie et rappelle, avec le *Dictionnaire* de Moreri, que « le culte des reliques s'est étendu non seulement à ce qui restait des corps, mais aussi aux vêtements, aux étoffes, au linge, aux culottes qui leur avaient appartenu [...] mais que l'église n'a jamais approuvé ces abus, la superstition qu'ils entretiennent, et surtout les faux miracles que de coupables charlatans n'ont pas honte de leur attribuer. » Citant Machiavel (« Les princes prudents et sages approuvent les faux miracles, parce que ce sont des moyens pour augmenter la dévotion du peuple »), l'article conclut qu'on « ne peut disconvenir que le culte des reliques emprunté au paganisme, n'a d'autre but que de propager et d'entretenir la superstition du peuple. La vraie religion exige de bonnes œuvres. » *Boussole politique, op. cit.*, t. 3, p. 218-226. De la dévotion à la Sainte-Épine à Port-Royal, au culte du diacre Pâris (images, culotte, terre), de la collection des nombreuses reliques « pauvres » conservées à la BPR jusqu'à la transformation du vallon en une sorte de reliquaire, l'histoire de Port-Royal puis du jansénisme, jusque dans ses dérives convulsionnaires, est intimement liée au culte de la relique, J. Mesnard, « Note sur la signification des reliques dans la ruine de Port-Royal », *Ruine et survie de Port-Royal, Chroniques de Port-Royal*, 62, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2012, p. 265-271.

²³⁹ Jean-Baptiste-Marie Aubriot de La Palme (1752-1826). Ordonné prêtre en 1776, il fut directeur du séminaire du nouveau diocèse de Chambéry en 1780, puis vicaire général. Nommé à l'évêché d'Aoste en octobre 1818, il fut sacré en juillet 1819. Il se démit de son siège en 1823. Voir ARR, t. XVIII, mercredi 18 novembre 1818, n° 446, p. 29-30.

²⁴⁰ Charles Walmesley (1722-1797). Bénédictin, il fut sacré évêque *in partibus* de Rama et nommé coadjuteur du vicaire apostolique pour le district de l'Ouest en Angleterre en 1756, puis vicaire apostolique en 1770. Il publia en 1777, sous le pseudonyme de Pastorini, l'*Histoire abrégée de la naissance, des progrès, de la décadence et de la dissolution prochaine de la réforme de Luther, tirée de l'Apocalypse de l'apôtre saint Jean et des monuments historiques*, qui fut rééditée en 1819 avec des notes et des réflexions de l'abbé Baudrand sur le tolérantisme.

naissance des progrès, de la durée et de la décadence du luthéranisme. L'éditeur de cette partie détachée y a joint une préface des notes, et des réflexions sur le tolérantisme en matière de religion.

Théorie du bonheur. *Théorie du bonheur* ; par M. Garrigues²⁴¹, professeur dans l'Université. 1 vol. in 8°. Il y a religion et morale.

p. 360. Décès de plusieurs ecclésiastiques français dans les États-Unis, surtout celui de M. François-Antoine Matignon²⁴², docteur de la maison de Navarre.

Droits de la puissance civile sur [blanc], v. p. 77. p. 361. Sur les chambres délibératives du Grand-Duché de Bade, contre les motions de MM. Rotteck et Duttlinger qui s'opposent aux tentatives de la Cour de Rome de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques du pays.

Missions en Orient. p. 364. Notice à ajouter au n° 514, sur le petit nombre des missionnaires français en Orient, touchant la mission des lazaristes à Pékin. v. p. 78.

p. 83. **1819. Juillet.**

Clergé Belgique. p. 366. Lettre au rédacteur sur les vexations que le clergé belge éprouve de la part du gouvernement du royaume des Pays-Bas, pour faire suite à l'article du n° 512.

p. 368. Annonces de livres nouveaux.

Mémoires historiques Église de France du 19^e siècle. *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les 1^{ères} années du 19^e siècle.* Tome 1, in 8°, 6 fr. Les vol. II et III suivront de près, chez Le Clere.

Bossuet. *Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, 2^e édit. 4 vol. in 8° 24 fr.

Consolations de la foi. *Les consolations de la foi sur les malheurs de l'Église*, par M. de Bovet, ancien évêque de Sisteron, nommé à l'archevêque de Toulouse. 1 v. in 12°. 1 fr 80 c.

Tableaux de N. B. travestis en tableaux religieux. Dans un des lycées, ou collèges de Paris, se trouvent deux tableaux où l'on a fait d'un Bonaparte un Jésus-Christ et d'une La Vallière tenant dans ses bras un enfant qui joue avec une pomme, une Sainte Vierge avec l'enfant Jésus. Dans le 1^{er} tableau, J.-C. est en bottes à revers et en garrik bleu. Voyez *Le*

²⁴¹ Antoine-Jacques-Marie Garrigues (1793- ?). Diplômé de l'École normale en 1811, docteur ès-Lettres en 1813, il fut professeur de philosophie et publia la *Théorie du bonheur* en 1819, un *Cours de philosophie* en 1821 et des *Leçons de morale* en 1822.

²⁴² François-Antoine Matignon (1753–1818). Docteur de la maison de Navarre, il y fut professeur de théologie et d'Écriture sainte. Opposé à la Constitution civile du clergé, il signa les actes de la Faculté de théologie de Paris contre le serment. Émigré à Boston en 1792, il joua un grand rôle dans l'organisation de la vie catholique dans le Massachussets. Il refusa de devenir évêque de Boston lorsque le diocèse fut créé, mais devint le grand-vicaire de Mgr Chevrus, son ancien collaborateur, *ARR*, t. XX, mercredi 28 juillet 1819, n° 518, p. 360 ; voir aussi B. Brigouleix, M. Gayral, *Ces Français qui ont fait l'Amérique*, Monaco ; [Paris], Éd. du Rocher, 2008, p. 286.

Constitutionnel des [19 juillet] et 26 juillet²⁴³. Il faut espérer que MM. les grands vicaires auront fait disparaître ces deux tableaux de la chapelle.

Histoire des missionnaires dans le midi de la France ; Lettres d'un marin à un hussard, chez Plancher, rue Poupée, n° 7. 25 fr 50 c.

Église de Genève. M. le ministre Malan est à Genève le chef suprême des puritains, ou calvinistes qui conservent la foi de la divinité de J.-C., de la prédestination, du péché originel, des peines éternelles, vérités que la compagnie des pasteurs de cette ville ont [*sic*] lâchement abandonnées. M. Malan a établi chez lui une école gratuite, une chapelle et un pensionnat. Il a de l'intelligence, de l'ardeur, avec un physique agréable et l'éloquence d'un missionnaire²⁴⁴. (*Le Constitutionnel*, 28).

Fanatisme. Le *Constitutionnel* du 29 rapporte le scandale donné par un curé inter missarum solemnia, qui veut contraindre un de ses paroissiens de se mettre à genoux, et qui emploie les voies de fait, parce que ce fidèle était en procès avec son seigneur pour des arbres de grand chemin qu'il avait abattus, procès qu'il avait gagné²⁴⁵.

p. 84. 1819. Août.

N° 519. *L'Ami de la religion*... 31 juillet

Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France. Auteur anonyme²⁴⁶, la *Chronique en parle*, t. III, cah. X et XI, p. 234. *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les premières années du 19^e siècle.* Tome 1^{er}, in 8°, 6 fr, qui renferme les deux 1^{ères} parties. 1°. De l'état affligeant de l'Église de France à la fin du 18^e siècle et du concordat de 1801. 2°. Les détails sur ses suites, et tout ce qui s'est fait jusqu'en 1805. Deux autres vol. doivent paraître, qui contiendront les 3^e et 4^e parties du plan de l'auteur. Scavoir. 1°. Le récit des événements qui se sont succédés depuis 1805-1814. 2°. Le tableau de tout ce qui s'est passé de remarquable depuis 1814.

²⁴³ L'article du 19 juillet parle de « vandales monarchistes » qu'il compare à ceux de 93 dans l'absurde et le ridicule ; l'article du 26 juillet reproduit la lettre d'un *jeune barbare de la 4^e classe* du lycée en question, qui confirme la présence de ces tableaux transformés, *Le Constitutionnel*, 19 et 26 juillet 1819, p. 3 dans les deux numéros.

²⁴⁴ L'article en question porte en réalité davantage sur les attaques haineuses des anglicans et des méthodistes contre le Réveil, *Le Constitutionnel*, 28 juillet 1819, p. 1. L'énumération des « vérités » abandonnées est de Rondeau que l'on sent ici proche des calvinistes.

²⁴⁵ Un propriétaire de bien national ecclésiastique, qui s'est vu condamné en première instance, sur plainte de l'évêque, puis a été acquitté en appel, a été physiquement contraint par son curé à s'agenouiller pendant une prière. L'article, qui ne précise pas où ce fait divers a eu lieu, souligne que « le fanatisme religieux est venu au secours du fanatisme nobiliaire. Le curé s'est chargé d'humilier ce même habitant, que le *seigneur* n'avait pu dépouiller. On ne sait pas assez à quel point ces deux *puissances* se donnent aujourd'hui la main », *Le Constitutionnel*, 29 juillet 1819, p. 2.

²⁴⁶ Par Joseph Jauffret, maître des Requêtes au Conseil d'État, voir cahier IX, note 199.

Le 1^{er} vol. contient une préface de l'auteur, puis des *Observations préliminaires*. Le rédacteur de cette annonce ne s'occupe qu'à réfuter, d'après l'auteur même, le dire de M. Grégoire qu'en 1796 il y avait 32 214 paroisses en France desservies par les constitutionnels²⁴⁷.

Quant à l'auteur de ces nouveaux *Mémoires*, le rédacteur dit, p. 355, qu'on a lieu de croire qu'il a été attaché à une administration importante, idée que confirment les détails où il entre, tels que des dépêches dont les bureaux seuls ont pu avoir connaissance. Quant aux réflexions, il en est fort sobre... Il paraît craindre de prendre une couleur. Ainsi on peut dire que ces *Mémoires* ne sont pas de la plume de Picot, comme suite à ceux qu'il a donnés pour le 18^e siècle. [En marge à gauche : *le 2 article, n° 533, v. p. 102*].

Courrier de Rome. p. 360. Le rédacteur annonce que le 26 juillet est arrivé à Paris le même employé du ministère des Affaires étrangères qui avait porté à Rome, en juin, la lettre des évêques &c... Il déplore avec amertume le sort du concordat de 1817, les lenteurs, les variations du gouvernement français. Le courrier est reparti le 1^{er} août.

Réclamations contre M. Silvy. p. 365. Lettre de M. Brunel, vicaire de Luriecq, du 7 juillet, qui réclame contre les faits avancés par M. Silvy dans ses *Doléances et pétitions des fidèles persécutés dans le diocèse de Lyon* et qui cherche à légitimer ces persécutions, dénonçant M. Jacquemont, ancien curé de Saint-Médard, comme un homme révolté contre l'autorité ecclésiastique. Il en résulte que...

Curés dans le Forez. ... M. Brunon a succédé à M. Baron dans la cure de Saint-Jean de Soleymieux. M. Duchevalard a passé de la cure de Marols à celle de Montbrison. M. Bayou est curé de Marcilly d'Azergues.

p. 85. **1819. Août.**

Prêt à intérêt. *Dissertation sur le prêt à intérêt* ; par l'abbé Pagès²⁴⁸, brochure in 8° 1 fr 25 c. Lyon et Le Clerc.

Concordats de Pradt. Le grand travail de M. de Pradt sur les quatre concordats, corrigé et amendé ; par l'abbé Enard²⁴⁹. 1 vol. in 8° 4 fr.

²⁴⁷ Il y avait 32 516 cures en 1791. En tenant compte des réfractaires, des rétractés (environ 20 %) et des apostats, les chiffres avancés par Grégoire ne sont effectivement pas crédibles, voir T. Tackett, *La Révolution, l'Église, la France, op. cit.*, particulièrement les cartes pp. 56, 70 et 71.

²⁴⁸ Étienne Pagès (1762-1841). Originaire du Cantal. Après des études ecclésiastiques et de droit, il fut ordonné en émigration par l'évêque de Saint-Flour. Rentré à Lyon, il fut professeur de théologie morale puis doyen de la Faculté de Lyon, M. Aunier, « Notice sur l'abbé Pagès », in *Compte rendu des travaux de la Société linnéenne de Lyon*, 1841, Lyon, Imprimerie L. Perrin, 1842, p. 41-44. Accommodant la condamnation traditionnelle de l'usure par l'Église, farouchement défendue par la plupart des jansénistes, l'abbé Pagès exposait les circonstances autorisant le prêt à intérêt. Voir R. Taveneaux, *Jansénisme et prêt à intérêt : introduction, choix de textes et commentaires*, Paris, Vrin, 1977.

N° 520. *L'Ami de la religion*... 4 août

Réclamations contre l'irreligion. Sur les écrits contre la religion et les prêtres (et contre les caricatures).

Liberté religieuse. Doléance du rédacteur qui dénonce une pièce en vers intitulée : Projet d'une mission à Paris²⁵⁰ ; l'ouvrage de La liberté religieuse par M. A.V. Benoît²⁵¹, qu'il ne faut pas confondre avec le député de ce nom.

Missionnaires. p. 392. L'évêque de Cahors²⁵² réclame contre le *Censeur européen* du 14 juillet, qui affirmait qu'il avait chassé les missionnaires de son diocèse.

²⁴⁹ Jean-Baptiste Enard (1749-1829). Bénédictin originaire de Stenay, il fut professeur de sciences physiques durant 24 ans au collège de Metz. Insermenté, il fut nommé vicaire à Stenay après 1801, mais, en opposition ouverte avec son curé, l'ancien évêque constitutionnel des Vosges Maudru, il fut envoyé à Besançon. Nommé censeur des études au lycée de Nancy par Fontanes durant l'Empire, il devint aumônier de la Chambre des députés en 1814. Il qualifia lui-même son ouvrage contre M. de Pradt de pamphlet. Il fut par ailleurs l'auteur d'une très virulente attaque contre l'abbé Grégoire comme révolutionnaire et régicide dans *L'abbé Grégoire jugé par lui-même*, Paris, [s.n.], 1814, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, Paris, L.G. Michaud, 1837, t. 63, p. 361 ; B. Plongeron, *Dom Grappin, op. cit.*, pp. 78 et 91.

²⁵⁰ « Couvrez le sol français avec vos missions / Promenez de vieux os dans vos processions / Les tombeaux épuisés, cherchez dans la voirie / Les restes du coursier de l'enfant de Marie... / Qu'on se prosterne alors devant sainte Bourriquet / Si l'incrédulité de ce nom se moquait / Exhumez à l'instant quelque saint Bourriquet / Car il ne faut jamais que l'église recule / Vous êtes cuirassés contre le ridicule / Et contre la raison ; sans doute c'est beaucoup / Mais ce n'est point assez ; pour frapper un grand coup / Pour vous remettre en selle, et dompter les obstacles / Il faut, comme au bon temps, opérer des miracles / Ressuscitez quelqu'un qui ne soit qu'endormi / Ou bien ressuscitez Sainte-Barthélemy... / Mais dans votre intérêt, je vous dis librement / Que si vous vous bornez à nos seules provinces / Vous n'obtiendrez jamais que des succès fort minces / Paris est le pivot sur lequel aujourd'hui / Tourne tout le royaume, et l'église avec lui... / Qui domine Paris, dominera la France... / Voici donc le projet qui me roule en la tête / Et que je vous soumetts : Un jour de grande fête... / Saisissez le moment : que l'abbé Frayssinous / Sur un arbre perché, d'un air béat et doux / Par une conférence où brille sa faconde / Prouve que nous touchons à la fin de ce monde / Les auditeurs d'effroi tressailleront ; soudain / Que vos escadrons noirs entrent dans le jardin / Les Pères de la foi, l'obscurante milice / Des bons Ignorantins y feront la police / Avec l'eau des bassins, bénie en un clin d'œil / De tous les assistants vous aspergez l'orgueil... / Qu'alors la Mission commence ; et sur deux rangs / Qu'au pas sacerdotal le cortège s'avance / Et promène en tous sens, dans cette ville immense / Une superbe croix coûtant un million... / Comme on fait au théâtre, on paîra [*sic*] des gredins / Pour chanter Hozanna, pour bien battre des mains / Au profit du clergé, quelques milliers de vierges / Dont fourmille Paris, iront vendre des cierges / Scapulaires, agnus, rosaires, chapelets / Des madones en cire, avec leurs agnelets / Sur des airs d'opéra plaintives et cantiques / De petits livrets saints, des boîtes à reliques / Et surtout à prix fixe à tous qu'il soit offert / Du bois de la croix vraie, et ce bois n'est pas vert », *Projet d'une mission à Paris* (1819), in J. H. de Santo-Domingo [auteur des *Tablettes romaines*], *Apologues politiques et poésies diverses*, Bruxelles, H. Tarlier, 1827, p. 106-114.

²⁵¹ Antoine-Vernier Benoît [Vincent-Vernier d'après Michaud] (1769-1832). Publiciste français, il enseigna puis travailla dans l'administration. Entré au bureau de la secrétairerie d'État en 1805, il s'attacha à Maret et le suivit dans toutes les campagnes napoléoniennes. Après Waterloo, il eut le temps de détruire les archives compromettantes de la secrétairerie aux Tuileries. Incarcéré au début de la Restauration, il collabora en 1817, après sa libération, à la *Bibliothèque historique*. Violent anticlérical, il refusait que le catholicisme bénéficie d'un régime privilégié dans le cadre de la liberté des cultes reconnue par la Charte. Ses œuvres furent surtout connues par les réactions qu'elles provoquèrent dans quelques périodiques, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, Paris, L. G. Michaud, 1834, t. 57, p. 559-561. Dans l'ouvrage cité, *De la liberté religieuse* (1819), il présentait les concordats comme des « actes d'imprévoyance », des « causes de troubles » et même des « fléaux », tout comme les missions et le pouvoir spirituel, J. Lalouette, *La séparation des Églises et de l'État, op. cit.*, p. 92-93.

²⁵² Guillaume Cousin de Grainville (1745-1828). Issu d'une famille de robins du Havre, il fut licencié de Sorbonne après des études au séminaire de Saint-Sulpice. Vicaire général et chancelier de l'université de Montpellier, il refusa le serment et resta caché durant la Révolution. Soutenu par Cambacérès qui l'avait connu à Montpellier, fut nommé évêque de Cahors en 1802. Il n'assista pas au sacre de Napoléon et fut fort discret lors

Congrégation des Dames de la Providence. p. 393. Dans le diocèse de Strasbourg existe la congrégation des Dames de la Providence, qui est enseignante et hospitalière, approuvée, ainsi que ses statuts, le 10 mars 1807, et dont la maison mère est à Schlestadt²⁵³.

Lamourette, évêque de Lyon. p. 398. Article contre la *Chronique*, t. II, p. 431. On prouve que M. Lamourette²⁵⁴, archevêque de Lyon, a rétracté son serment à la constitution du clergé dans les prisons de la Conciergerie, le 7 janvier 1794, avant d'être victime et on en relate l'acte.

N° 521. *L'Ami de la religion...* 7 août

Consolations de la foi. *Les consolations de la foi sur les malheurs de l'Église* ; par M. de Bovet, ancien évêque de Sisteron, nommé à l'archevêque de Toulouse. 1 vol. in 12°. 1 fr 80 cent. Elles furent imprimées en 1797, en pays étranger. 2^e éd. l'année suivante.

Instruction de 48 évêques v. n° [549], novembre 1819²⁵⁵. Le rédacteur nous annonce au commencement qu'il donnera un article sur L'instruction sur les attaques portées à la religion, souscrite par 48 évêques, sous la date du 15 août 1798, qu'on vient de réimprimer à Besançon.

Concordat de 1817. p. 402. Le rédacteur s'alarme des obstacles apportés à une restauration nécessaire (le concordat de 1817), des efforts redoublés de l'impiété, des écrits qu'elle enfante, de la marche rétrograde que nous suivons.

Jésuites à Turin. p. 407. Le roi de Sardaigne a donné 60 000 fr aux jésuites de Turin, pour acheter et disposer convenablement la maison de campagne de Montalto.

du concile de 1811, bien qu'il ait été fait baron d'Empire en 1808. Il se rallia avec enthousiasme aux Bourbons en 1814, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 118.

²⁵³ Voir cahier X, note 49.

²⁵⁴ Adrien Lamourette (1742-1794). Issu d'une famille modeste, il entra chez les lazaristes en 1759 et fut ordonné prêtre en 1769. Vicaire à Arras, puis professeur de philosophie au séminaire lazariste de Metz, où Henri Grégoire fut son élève, il avait l'ambition de concilier Lumières et foi, ce qui lui valut des problèmes avec Mgr de Champorcin. À Toul en 1774, puis curé d'Outremécourt en 1778, il devint chapelain de Chaillot et résida à Paris à partir de 1783. Aspirant à un retour à la pureté de l'Église primitive, favorable à la tolérance religieuse, il combattit en même temps l'athéisme philosophique. Enthousiasmé par la Révolution, il fut l'un de ces curés patriotes étudiés par Rita Hermon-Belot. Il réclama, avec Grégoire, l'égalité civique pour les juifs, justifia la sécularisation des biens ecclésiastiques et défendit la Constitution civile du clergé, à laquelle il prêta serment en 1790. Proche de Mirabeau qui le soutint, il fut élu évêque constitutionnel de Rhône-et-Loire en mars 1791, puis député de Rhône-et-Loire à la Législative en novembre de la même année. Promoteur de la « démocratie évangélique » dans ses prênes civiques, il proposa en juillet 1792 de finir toutes les querelles par un baiser fraternel, le fameux baiser Lamourette. Deux mois plus tard avaient lieu les massacres de Septembre contre lesquels il protesta énergiquement. Proche des Girondins, il soutint la révolte fédéraliste de Lyon en 1793 et fut arrêté en septembre. Transféré à Paris, il fut jugé par le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et guillotiné le 22 nivôse an II (11 janvier 1794). Lamourette se serait rétracté quelques jours avant son exécution, mais, s'il existe des copies de sa rétractation, il n'y a pas d'original, et le débat a longtemps fait rage entre partisans et adversaires de la Constitution civile du clergé sur la réalité de cette rétractation. La question reste en suspens. Sur Lamourette, et sur cette question en particulier, voir C. Chopelin-Blanc, *De l'apologétique à l'Église constitutionnelle : Adrien Lamourette (1742-1794)*, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 537-548 pour la rétractation. Voir aussi R. Hermon-Belot, *L'abbé Grégoire : la politique et la vérité*, op. cit. La question des rétractations des constitutionnels fut un sujet sensible pour Rondeau, comme pour le rédacteur de *L'Ami de la religion* qui ne manqua pas, tout au long de la Restauration, de rappeler à plaisir les rétractations passées et récentes, au grand dam de notre auteur et de ses amis.

²⁵⁵ ARR, t. XII, samedi 13 novembre 1819, p. 1-7.

Evêché par département p. 408. Le rédacteur dit que le projet du ministère paraît être de s'en tenir uniquement, ou du moins en ce moment, aux évêchés de 1801.

Bref à Marcellus. p. 413. Texte en latin et en français du bref du pape au comte de Marcellus, du 23 février 1818²⁵⁶.

p. 86. *1819. Août.*

Prédication contre Saint Ciran [sic] et PR. Le 25 juillet, M. le curé de Sainte-Marguerite, qui ne manque pas du don de la parole, et même de faire dans sa paroisse de solides instructions, a prêché à Saint-Nicolas du Chardonnet le panégyrique de saint Vincent de Paul, patron du clergé. Après avoir fait un pompeux éloge du saint, il a avoué qu'il avait faibli en se liant d'amitié avec un chef de parti, le père d'une hérésie... M. de Saint-Cyran²⁵⁷, qu'il a nommé pour lever tout doute...

Boudot, prédicateur. À Saint-Leu-Saint-Gilles, pendant l'absence de M. Martinet²⁵⁸, le curé, M. Boudot²⁵⁹ a prêché pendant une heure ½ avec beaucoup de véhémence contre la morale et les pasteurs jansénistes, et y a professé le pichonisme le plus révoltant.

²⁵⁶ Voir cahier IX, notes 130, 131 et 133.

²⁵⁷ Jean-Ambroise Duvergier de Hauranne (1581-1643). Né à Bayonne, il fut formé chez les jésuites d'Agen, puis étudia la théologie à Paris et au collège jésuite de Louvain. Ce fut en 1609 qu'il se lia avec Cornélius Jansen dit Jansénius. Chanoine à Poitiers, où il se lia à Bérulle, Condren et Arnauld d'Andilly, il fut ordonné prêtre en 1618 et devint abbé de Saint-Cyran en 1620. Nommé aumônier de Marie de Médicis en 1622, il s'installa à Paris. Il rencontra la mère Angélique Arnauld lors d'un passage à Port-Royal des Champs. En 1627, Bérulle, dont la *Somme théologique* était attaquée par les jésuites, lui demanda de l'aider à sa défense, ce qu'il continua à faire après la mort de son ami en 1629. Il intervint également en 1632 pour défendre saint Vincent de Paul dans son procès au sujet de Saint-Lazare. Directeur spirituel de l'Institut du Saint-Sacrement en 1634, il accepta l'année suivante de diriger quelques religieuses de Port-Royal. En 1637, il créa les Petites Écoles de Port-Royal et s'installa avec les premiers Solitaires. Devenu une autorité morale aux nombreuses et puissantes relations, il fut considéré comme dangereux après la publication du *Mars Gallicus* de son ami Jansénius, en 1635, contre la politique d'alliance de Richelieu avec les puissances protestantes. Il fut enfermé au donjon de Vincennes en mai 1638 mais continua depuis sa prison à animer Port-Royal jusqu'à sa libération en février 1643. Il mourut peu de temps après. Par sa personnalité, son rayonnement, comme par son œuvre, il fut l'une des figures majeures de l'école de spiritualité française et de Port-Royal, J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, pp. 381-384 et 1004-1006 sur ses relations et sa rupture avec saint Vincent de Paul ; voir aussi *Les deux abbés de Saint-Cyran. Chroniques de Port-Royal*, 26-28, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1977-1979.

²⁵⁸ Louis-François Martinet (1753-1836). Génovéfain, ordonné en 1778 et nommé prieur de Daon, il fut député du clergé d'Anjou aux États-Généraux. Opposé à la Révolution, il signa la protestation du 12 septembre 1791 contre les actes de la Constituante et émigra en Angleterre. Rentré en France en 1801, il fut nommé curé de Courbevoie, puis curé de Saint-Leu-Saint-Gilles en 1811, et enfin curé de Saint-Laurent en 1820, *ARR*, t. LXXXIX, samedi 4 juin 1836, n° 3663, p. 436-437 ; A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 299.

²⁵⁹ Jean-Baptiste Boudot (1765-1838). Né à Châtillon-sur-Seine, il était directeur au séminaire de Meaux en 1789 et fut le desservant de la chapelle du Saint-Esprit durant la Révolution. Nommé chanoine en 1820, il devint archidiacre de Saint-Denis en 1827, puis de Sainte-Geneviève en 1833, et de Notre-Dame en 1835, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 406-407. D'après Migne, il venait d'être ordonné lorsque commença la Révolution. Il aurait été l'un des premiers à reprendre la prédication sous le Directoire et aurait partagé son temps entre prédication et direction de consciences avant d'être nommé vicaire général, J. P. Migne, *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés du premier et du second ordre...*, *op. cit.*, Paris, J.P. Migne, 1856, t. 79, col. 805-808.

Prêtres du canton de Genève insermentés. Trois églises catholiques dans le canton de Genève sont sans prêtres, parce que les curés qu'on y envoie se refusent à prêter le serment de fidélité à l'État, et obéissance aux autorités civiles.

N° 522. Tome XX^e, 5^e année. *L'Ami de la religion*... 11 août

Bossuet. Histoire de Bossuet... par le cardinal de Bausset. 2^e édition. 4 vol. 24 fr, p. 420... On y voit les efforts de tout le clergé séculier et régulier pour faire des missions aux protestants, frappés par l'édit de la révocation de celui de Nantes. L'assemblée du clergé de 1682 s'en occupa avec zèle.

Mort. Mort du cardinal J. B. Zauli²⁶⁰ le 21 juillet.

Legs pieux. Le montant des donations pieuses pendant le 1^{er} semestre de 1819 est de 1 897 891 fr.

Laurent, ancien curé de Saint-Leu. p. 427. Article sur M. Laurent, ancien curé de Saint-Leu, où le rédacteur se rétracte d'avoir avancé (n° 517) qu'étant curé de Fretigny, diocèse de Chartres, en 1791, il avait prêté le serment. On raconte comment au 2 septembre 1793 il échappa au massacre de Saint-Firmin où il était détenu. Il se sauva en Espagne.

Table des matières du tome 20.

N° 523. Tome XXI, 6^e année. *L'Ami de la religion*... 14 août

N. B. et le pape. Précis des contestations qui ont eu lieu entre le Saint-Siège et N. Bonaparte, accompagné d'un grand nombre de pièces officielles ; par M. Schoell. 2 vol. in 8° 10 fr. Cet ouvrage peut servir à l'histoire ecclésiastique depuis la fin de 1805, 21 septembre, qu'elles commencèrent.

p. 87. **1819. Août.**

Lois organiques. p. 5. Le rédacteur cite en entier la réclamation du pape contre les Articles organiques et le concordat d'Italie (en 1806).

Bernis, archevêque de Rouen. p. 9. Le rédacteur revient sur son article du n° 522, p. 425, dans lequel il annonçait que M. Brault, évêque de Bayeux, était nommé depuis peu au siège de Rouen, tandis qu'en 1817 il avait été élu pour celui d'Albi, et institué par le pape le

²⁶⁰ Giovanni Battista Zauli (1743-1819). Membre d'une famille patricienne de Faenza, prêtre et chevalier de Malte, il devint prélat domestique et référendaire et fut nommé canoniste de la Pénitencerie et second assesseur du tribunal criminel du Gouverneur de Rome en 1785. Durant l'occupation française en 1798, il assumait les responsabilités du Grand Pénitencier, le cardinal de Zelada, avant d'être emprisonné. Promu dataire de la Pénitencerie et secrétaire de la congrégation de l'Immunité ecclésiastique en 1800, il fut également fait chanoine de Saint-Pierre du Vatican et custode de la Confession de saint Pierre en 1802. Il quitta Rome durant l'occupation napoléonienne et retrouva ses fonctions à la Restauration. Élevé au cardinalat le 29 avril 1816, il fut agrégé aux congrégations de l'Immunité, des Rites, de la Fabrique de Saint-Pierre et du *Buon Governo*, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 485.

1^{er} octobre 1817. C'est M. de Bernis, ancien archevêque d'Albi, qui vient d'être nommé à l'archevêché de Rouen. En 1817, il avait été désigné et institué pour Lyon ; mais sur le refus du cardinal Fesch de donner sa démission, il n'a pas voulu accepter la qualité d'administrateur de ce siège que le pape lui donnait par sa bulle d'institution. M. de Bernis vient donc de recevoir son brevet de nomination pour Rouen, et M. l'abbé de Vichy²⁶¹, aumônier de Madame, nommé à l'évêché de Soissons en 1817, et institué le 1^{er} octobre de cette année, a reçu le sien pour le siège d'Autun. Ainsi M. de Beaulieu restera à Soissons.

Concordat de 1817. Dans ces 2 articles, mais surtout dans celui du n° 522, le rédacteur témoigne son grand mécontentement de tous ces changements opérés contre le concordat de 1817. On demandait alors 92 évêchés. En 1818, on se réduisit à 78, et en 1819, on n'en veut que 50.

Église d'Espagne. p. 10. Article sur Madrid, qui dit que tout est tranquille en Espagne (malgré les nouvelles publiques), que le roi et le clergé marchent d'accord, qu'à la fin de 1818 M. Jérôme Castillon y Salas²⁶² [sic], évêque de Tarazona, a été nommé Inquisiteur général, après le décès de François Xavier Mier y Campillo.

Febronius. L'évêque de Tarazona a prohibé Febronius, la Théologie de Lyon²⁶³, La venue du Messie dans sa gloire et sa majesté, par Jean Josephat Ben-Ezra, nom supposé, lisez Lacunza, 3 vol. in 4°.

Jésuites en Bavière. L'histoire des jésuites en Bavière, par M. de Lang, a commencé à paraître. Cet ouvrage est curieux et intéressant, enrichi de beaucoup de notices tirées des archives publiques, ainsi que de la correspondance des jésuites eux-mêmes, qu'ils n'ont pu soustraire lors de leur suppression. *Le Constitutionnel* 6 août. Munich 28 juillet.

²⁶¹ Roch-tienne de Vichy [sic] (1753-1829). Après avoir commencé dans la carrière des armes, il entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1778. Devenu prêtre, pourvu de l'abbaye de Saint-Ferme, il fut nommé aumônier de la Reine en 1783. Émigré pendant la Révolution à la cour de l'électeur de Bavière, il rentra en France sous le Consulat mais refusa l'épiscopat sous l'Empire. Devenu aumônier de la duchesse d'Angoulême à la Restauration, il fut nommé et institué évêque de Soissons en octobre 1817. En juillet 1819, il fut finalement appelé à l'évêché d'Autun et fut sacré en octobre suivant. Il eut une action importante dans son diocèse. Pair de France en 1823, il fut également nommé conseiller d'État en service extraordinaire en 1824, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, op. cit., p. 85-86.

²⁶² Jerónimo Castellón y Salas (1756-1835). Ordonné prêtre en 1784 après des études de théologie à l'université d'Huesca, il fut desservant dans sa ville natale de Ponzano en 1795 puis enseignant à l'école cathédrale d'Huesca de 1808 à 1815. Évêque de Tarazona en 1815, il fut nommé Grand Inquisiteur en 1818.

²⁶³ Considérée comme « l'un des principaux instruments employés pour la propagation de la secte jansénienne », l'ex-jésuite Xavier de Feller la qualifiait ainsi : « un insecte nuisible et malin [...] la Laponie du monde théologique, propre à n'enfanter que des nains et des Lapons ; une amazone ayant le col et l'habit des thomistes avec le jupon des jansénistes » (cité par J.-B. Dubédât, « Tabaraud », op. cit., p. 8-9). Elle fut mise à l'Index en 1792. Voir aussi F.-X. de Feller, *Mélanges de politique, de morale et de littérature, extraits des journaux de M. l'abbé de Feller*, Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1824, t. 4, p. 125-129.

Catholiques en Syrie. Sur l'intervention des ambassadeurs de France, d'Autriche et d'Espagne, les catholiques romains de Syrie ne sont plus astreints à fréquenter les églises des Grecs et ceux de Palestine jouiront aussi d'une plus grande liberté religieuse. *Id.*

p. 88. *1819. Août.*

Sorbonne. L'église de la Sorbonne et ses bâtiments adjacents vont être mis à la disposition de la commission d'Instruction publique. Les artistes qui y logaient ont reçu ordre d'évacuer les lieux.

Jésuitesses. Il existe à Montrouge, au sud de Paris, une maison religieuse, ou couvent de femmes, que l'on nomme les Dames blanches²⁶⁴. *Le Constitutionnel* 13.

(l'épouse de Joseph B.²⁶⁵, l'ex-roi d'Espagne, est malade à Francfort où elle réside sous le nom de comtesse de Survilliers).

Jésuites à Besançon. Les jésuites ont leur quartier général au village d'École, près Besançon. Ils ont le talent de se cacher aux yeux de l'autorité. Ils font de nombreuses recrues dans le département du Doubs. L'un des chefs de la maison de Paris vient de Besançon. Leur maison, bâtie au village d'École, à une lieue de la ville, est un véritable palais. Elle a coûté 400 000 fr et elle n'est pas achevée. On ne sait où les jésuites ont trouvé des fonds aussi considérables. Picot, n° 524 dément cette nouvelle du *Constitutionnel* du 13 août²⁶⁶.

N° 524. *L'Ami de la religion...* 18 août

Affaires ecclésiastiques de France. Précis historique sur les affaires ecclésiastiques de France, relativement au concordat de 1817 (suite du n° 516), depuis l'hiver de 1815 à 1816 jusqu'au 1^{er} octobre 1817, inclusivement. Cet article est intéressant, quoique le rédacteur approuve certaines démarches peu dignes d'être approuvées.

Tolérance religieuse en Prusse. p. 39. Le roi de Prusse, par une ordonnance du 26 décembre 1808, a supprimé toute différence entre les catholiques et les protestants pour l'admission aux emplois civils.

²⁶⁴ L'article en question raconte l'histoire d'une jeune fille qui aurait perdu l'esprit à force de s'imposer une macération si sévère que ses plaies l'avaient amenée à l'Hôtel-Dieu. Il est curieux que Rondeau mentionne l'article sans le commenter : faut-il y voir une certaine approbation de ces pratiques mortificatrices, qui n'étaient pas étrangères à Port-Royal ?

²⁶⁵ Marie Julie Clary (1771-1845). Fille d'un grand négociant marseillais, mariée à Joseph Bonaparte en 1794, elle fut reine de Naples de 1806 à 1808, puis reine d'Espagne de 1808 à 1813. Elle mourut à Florence, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 1, p. 445.

²⁶⁶ D'après Michel Leroy, il n'y avait effectivement pas de collègue jésuite près de Besançon, M. Leroy, *Le mythe jésuite, op. cit.*, p. 28. Par ailleurs, aucun article sur ce sujet n'apparaît dans le *Constitutionnel* du 13 août.

Torts des prédicateurs. *Le Constitutionnel* des 16 et 17 août, p. 3, col. 2, se plaint de ce que les pasteurs, au lieu d'annoncer l'Évangile dans la pureté de ses dogmes et de sa morale, n'entretiennent leurs fidèles que de regrets sur le bon vieux temps, ne prononcent des anathèmes que contre les hérétiques partisans de la tolérance des Lumières, contre les libéraux... C'est le reproche qu'on peut adresser à M. le curé de Saint-Gervais²⁶⁷ de Paris qui, le dimanche 15 août, fête de l'Assomption, n'a entretenu ses fidèles que de ses déclamations contre les libéraux, les constitutionnels du jour, et n'a rien dit sur Marie et ses vertus, objet de la fête, ni sur l'Évangile du dimanche. Son prône a mécontenté avec raison la partie instruite de son auditoire.

p. 89. **1819. Août.**

Refus de sépulture. Dans une ville du département de l'Ardèche, un curé refusa son ministère pour la sépulture du corps d'un protestant. On ne peut le blamer de ce refus, mais on ne peut approuver son fanatisme d'avoir tancé vertement le fossoyeur d'avoir inhumé le corps sans ses ordres, de lui avoir prescrit de l'exhumer pour le mettre ailleurs. Le maire s'y étant opposé, le curé ayant rassemblé une quinzaine de dévotes et 3 à 4 prêtres, a été rebénir le cimetière. Les cimetières étant le lieu de la sépulture des citoyens des communes et appartenant à la commune et non au curé, les prêtres doivent tolérer que des non-catholiques y soient enterrés. Ils peuvent bénir la fosse en y jetant de l'eau bénite avant que le corps y soit déposé²⁶⁸. *Le Constitutionnel* 16 et 17, p. 4.

Sacré-Cœur. Imitation du Sacré Cœur de J.-C. 1 v. 3 fr.

N° 525. *L'Ami de la religion...* 21 août.

²⁶⁷ Jean-Baptiste Frasey (1763-1854). Ayant achevé ses études de théologie à Saint-Sulpice avant l'âge requis pour l'ordination, il fut professeur au collège de Navarre avant d'être ordonné prêtre en 1789. Vicaire à Saint-Jacques de la Boucherie, il refusa le serment, fut quelque temps incarcéré, puis ouvrit et desservit des oratoires privés entre 1795 et 1800, notamment les Quinze-Vingts. Premier vicaire à Sainte-Marguerite en 1802, il fut nommé curé de Saint-Gervais en 1814, puis curé de Saint-Nicolas des Champs en 1823. Devenu le doyen des curés, il fut nommé chanoine honoraire de Paris en 1840, S. de Dainville-Barbiche, « Le clergé paroissial de Paris de 1789 à janvier 1791 : répertoire bibliographique » in *Annuaire-Bulletin de la Société d'Histoire de France*, 1989-1990, Paris, Klincksieck, 1992, p. 65 ; P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 385-386.

²⁶⁸ Régis selon le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), les cimetières relevaient à la fois du profane et du sacré, du public et du privé. L'article 15 du Titre IV prévoyait que chaque culte devait avoir un lieu d'inhumation délimité, lorsqu'il n'y avait qu'un cimetière dans la commune, avec autant de parties qu'il y aurait de cultes dans la commune. Toute l'ambiguïté résidait dans le fait que chaque culte était reconnu comme ayant autorité souveraine sur sa parcelle, alors que la loi confiait la police des cimetières aux autorités civiles. Dès la Restauration, qui avait rétabli la préséance du catholicisme tout en affirmant la liberté de conscience et des cultes, le cimetière fut l'un des espaces privilégiés de l'affrontement entre civil et religieux, entre croyants et athées, devenant pour le clergé ce que Mgr Gaume qualifiait encore en 1873 « le dernier théâtre de la lutte acharnée du satanisme contre le christianisme », et rendant nécessaire la promulgation en novembre 1881 d'une loi sur la neutralité des cimetières, B. Basdevant-Gaudemet, « Les manifestations extérieures du culte en droit français au XIX^e siècle (1801-1914) », in P. D'Hollander (dir.), *L'Église dans la rue, op. cit.* p. 69-89 ; S. Boiron, « Les manifestations extérieures du culte en droit canonique », *ibid.*, p. 187-201.

Œuvres de Proyard. *Œuvres de l'abbé Proyard*, 3^e livraison, comprenant la vie du Dauphin²⁶⁹, père de Louis XVI. 1 v. in 12°, 3 fr. Celle de Stanislas, roi de Pologne, mort le 23 février 1766 et celle de Marie Leczinska [sic], fille de Stanislas²⁷⁰, reine et femme de Louis XV, morte le 24 juin 1768. Le susdit Dauphin est décédé le 2 décembre 1765. Il vit, dit le rédacteur p. 36, avec douleur la destruction d'un corps célèbre par ses services, et sentit, comme nous l'avons reconnu depuis, que le coup qui leur était porté n'était que le prélude d'atteintes plus fâcheuses encore à la religion et à l'État.

Église batave. p. 38. Le gouvernement hollandais refuse de payer le traitement à des ecclésiastiques placés par le vicaire général de Gand²⁷¹ pendant l'absence du supérieur ecclésiastique légitime.

Missions. p. 39. Missions des dominicains à Manille et aux îles Philippines.

p. 43. Sur la mission de la Guyane. Relation qui fait suite au n° 273, p. 177 du tome XI.

Accord des vrais principes de l'Église, par Lebreton. p. 41. Joachim Lebreton²⁷² est mort à Rio de Janeiro le 9 juin 1819. On lui attribue l'Accord des vrais principes de l'Église, en faveur du clergé constitutionnel.

p. 90. **1819. Août.**

Mahé, chanoine à Vannes. Le 26 août, je viens de lire une lettre de M. Mahé, chanoine de Vannes, qui rectifiait le propos qui lui avait été rapporté de la part d'un élève des jésuites de Sainte-Anne, près Auray, diocèse de Vannes : au lieu de dire que s'il connaissait l'auteur des

²⁶⁹ LouisFerdinand de France (1729-1765). Dauphin, il fut le centre du parti dévot, favorable aux jésuites et hostile au conservatisme des parlements. Il fut le père de Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

²⁷⁰ Stanislas Leszczynski (1677-1766). Roi de Pologne de 1704 à 1709 sous le nom de Stanislas I^{er}. Duc de Lorraine et de Bar de 1737 à sa mort.

²⁷¹ Ambroise-Charles-Guislain Goethals (1751-186). Né à Gand, il étudia le droit civil et canonique à Louvain et fut ordonné en 1777. Prébendier au chapitre de Saint-Bavon en 1787, il fut nommé chanoine puis vicaire général de Gand en 1802. Caché après la disgrâce de Mgr de Broglie en 1811, il reprit ses fonctions en 1814 puis assura l'administration du diocèse après la fuite de l'évêque en conflit avec Guillaume I^{er}. Arrêté avec deux autres ecclésiastiques, il fut acquitté avec eux en mai 1825 et assura l'administration du diocèse durant la vacance du siège jusqu'en 1829, *ARR*, t. LXXXIX, samedi 7 mai 1836, n° 2651, p. 247 ; M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas*, *op. cit.*, p. 53.

²⁷² Joachim Lebreton (1760-1819). Boursier des théatins, il entra dans la congrégation et devint professeur de rhétorique au collège de Tulle. Séduit par la Révolution, et n'ayant pas reçu les ordres, il vint à Paris, se maria et fut nommé sous le Directoire chef du bureau des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur. Il participa au coup d'État du 18-Brumaire et devient membre du Tribunat le 7 nivôse an VIII (28 décembre 1799). Entré dans la classe des sciences morales et politiques de l'Institut en 1795, membre de la classe de littérature et d'histoire ancienne en 1803, puis de la classe des beaux-arts en 1805, il en fut le secrétaire perpétuel jusqu'en 1815. Exclu de l'Institut sous la Restauration, il s'expatria au Brésil en 1816 avec le projet d'y fonder une colonie d'artistes français. Il mourut trop tôt pour y parvenir, A. Robert, E. Bourlouton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, t. 4, p. 17. Si la première édition de l'*Accord des vrais principes de l'Église, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé de France. Par les évêques des départements, membres de l'Assemblée nationale constituante* (1791) est attribuée à Jean-Baptiste Gobel, la seconde édition (1792) est attribuée à Le Coz et Lebreton.

Dialogues sur la grâce, il lui enfoncerait son couteau dans le ventre, le fanatique élève du fanatisme jésuitique a dit : si je rencontrais M. Mahé, je lui enfoncerais mon couteau dans le ventre, et je ne croirais pas mal faire.

Les *Dialogues sur la grâce de N.S. J.-C.* ont soulevé contre M. Mahé, chanoine titulaire de Vannes, toute la fureur des jésuites de Sainte-Anne et de leurs partisans. Ne pouvant réfuter un écrit si solide, ils ont recours à leurs armes ordinaires, la calomnie, les épithètes injurieuses. M. Mahé vint à Paris en juin 1819 avec M. Huon de Kermadec²⁷³, conseiller à la cour royale de Rennes, son ami, qui partage bien sincèrement ses principes sur la grâce. À leur retour, leurs ennemis de Vannes répandirent le bruit qu'ils étaient venus à Paris tenir un conciliabule avec tous les jansénistes de la capitale.

Vraie idée du Saint-Siège. *La Minerve*, liv. 81^e, août, donne p. 110 une courte analyse de l'ouvrage de Tamburini sur La vraie idée du Saint-Siège, et remarque l'inconvenance des concordats par l'usurpation de chacune des deux puissances contractantes de traiter sur des droits qu'elles n'ont pas²⁷⁴. p. 111 Aignan, auteur de l'article, attribue à M. Daunou l'Essai sur la puissance temporelle des papes, ce que d'ailleurs tout le monde savait.

N° 526. *L'Ami de la religion*... 25 août

Vendée, guerre. *Histoire des guerres de la Vendée et des chouans depuis 1792 jusqu'en 1815* ; par M. de Bourniseaux. 3 vol. in 8° 18 fr, quai des Augustins, n° 33.

M. Bourniseaux²⁷⁵ avait publié en 1802 un précis historique de la guerre de la Vendée. L'histoire qu'il donne en est le développement. L'historien et le rédacteur de cet article, qui nous en promet plusieurs autres, s'efforcent de légitimer cette guerre pour légitimer les efforts de la noblesse et du clergé pour conserver leurs privilèges.

p. 91. 1819. Août.

²⁷³ Alexandre Michel Huon de Kermadec (1784-1819). Neveu du navigateur Jean-Michel Huon de Kermadec (1748-1793), qui mourut lors d'une expédition lancée à la recherche de La Pérouse en 1791.

²⁷⁴ Aignan conclut ainsi son article : « Si, comme M. l'abbé Tamburini le reconnaît, *Jésus-Christ n'a donné à Saint-Pierre [sic] et aux ministres de son Église qu'une puissance spirituelle* [...]. Comment peut-il jamais exister des concordats entre les rois et les souverains pontifes ? Ou ces transactions traitent d'intérêts spirituels, et le prince ne peut pas en connaître ; ou elles règlent des intérêts temporels, et le pape doit y demeurer étranger. On répondra qu'il ne s'agit pas ou qu'il ne doit s'agir par ces actes que de régler et de protéger administrativement l'exercice de la religion. Mais c'est là, surtout pour les États où la liberté des cultes est proclamée, un attribut de la puissance temporelle, dans laquelle l'intervention d'aucun chef spirituel ne peut être admise. Il me semble que cette question est d'une bien plus haute importance pour l'ordre public que toutes celles dont traite le livre de M. l'abbé Tamburini ; car celles-ci ne sont à décider que par la conscience particulière de chaque fidèle, tandis que la solution de l'autre tient au principe même des lois et de l'économie générale », *La Minerve française*, t. 7, p. 110-113.

²⁷⁵ Pierre-Victor-Jean Berthre de Bourniseaux (1769-1836). Maire de Pierrefitte en 1794, il fut juge de paix du canton de St-Varent.

Église de France. p. 57. Relativement aux affaires de l'Église de France, d'après l'arrangement conclu avec Rome, dit-on, on ne remplirait provisoirement que les sièges créés en 1801. Le concordat de 1817 serait seulement suspendu pour son exécution. Le roi aurait promis d'en augmenter le nombre. Picot n'en croit rien d'après des lettres particulières de Rome qui annoncent que les affaires sont moins avancées, et qu'on n'y croit point qu'un provisoire si bizarre ait un heureux résultat.

Missionnaires. p. 58. Le rédacteur pour légitimer la vente que les missionnaires font de leurs chapelets, livrets, cantiques, a la sottise de reprocher aux francs-maçons le tarif des objets qu'ils vendent à leurs associés.

Intolérance. p. 60. Dans la Nouvelle Galles du Sud (la Nouvelle Hollande dans la mer des Indes) où les Anglais déportent leurs criminels, on y refuse aux catholiques le libre exercice de leur religion. Les ministres protestants s'y opposent.

Contre l'ultramontanisme. p. 63. M. Brigaud²⁷⁶, notaire à Parai (peut-être Paray-le-Monial, petite ville du Charolais, Bourgogne) a fait paraître une brochure de 24 p. *in 12°* qui a pour titre : Réflexions religieuses et politiques sur les maximes ultramontaines et les libertés de l'Église gallicane. Les propositions de l'auteur émeuvent la bile du rédacteur. L'auteur rend justice au clergé constitutionnel.

N° 527. *L'Ami de la religion...* 28 août

Missions de la Chine. *Lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes Orientales.* 2^e livraison en 2 vol. Le tout sera en 8 vol.

Hirn, mort. Le 17 août est mort M. François Joseph Hirn, évêque de Tournay, né à Strasbourg le 24 février 1751. Déjà le siège est vacant. Celui-ci est le second. Gand est comme vacant.

Ps. Exaudiat. p. 79. Le Psaume 19 *Exaudiat* en vers saphiques et vers élégiaques, par M. Poussou²⁷⁷, prêtre.

Mission à Tarascon. Le 29 août j'ai lu imprimés :

1°. La relation de la mission faite à Tarascon en janvier et février 1819. Elle a commencé le 6 janvier et a été terminée le 13 février. Les missionnaires furent MM. Guyon, chef, Ferail, Rodet, Bourgin et Girard, Menoust et Levasseur, aidés de M. Raynaud, curé de Sainte-Marthe, la principale église, et de MM. Julien, Talet et Perrot, curés de paroisses voisines.

p. 92. *1819. Août*

²⁷⁶ Jacques Brigaud (1750-1823). Notaire à Paray-le-Monial.

²⁷⁷ Louis Poussou de La Rosière. Abbé. Il fut l'un des collaborateurs de *L'Ami de la religion et du roi*.

La fête de l'amende honorable eut lieu le 21 janvier, celle du renouvellement des vœux de baptême le 29, celle de la communion des hommes le 7 février ; celle des femmes ne put avoir lieu en commun, à cause de leur multitude. 3 000 hommes y eurent part le dit jour et le 14 suivant, 1 000 hommes qui n'avaient pu être préparés pour le 7 furent aussi admis à la Sainte Table.

La fête de la consécration de la Sainte Vierge eut lieu quelques jours après, et celle des enfants le lendemain. Celle de la plantation de la croix eut lieu le 12 février. Le 13 la mission se termina par une procession au cimetière, et la célébration de la messe.

Une grande affliction des habitants accompagna le départ des missionnaires²⁷⁸.

Cette relation signée par M. P.*** contient 15 pages d'impression *in* 8°.

Mission à Avignon. 2°. Celle d'Avignon en mars et avril 1819. Elle est plus volumineuse et contient 60 pages *in* 12°. Elle fut remplie par MM. Guyon, chef, Bourgin, Menoust, Rodet, Girard, Virion, Ferail, Levasseur, Fauvet et Poncelet. Le P. Enfantin avait paru dans cette ville pour préparer les esprits. L'ouverture de la mission eut lieu le 28 février 1^{er} d. de Carême. Les missionnaires furent aidés par 7 curés de paroisses voisines (17 en tout), sans compter les prêtres de la ville. Les fêtes indiquées ci-dessus (Tarascon) eurent lieu, mais l'historien n'en fixe pas les dates. Pour celle de l'amende honorable, l'autel sur lequel fut posé le Saint Sacrement était orné de 500 bougies et chacun avait un cierge allumé à la main. p. 23, le prédicateur se déclara pécheur, ôta son surplis, descendit de la chaire, et se confondit avec les pénitents. La communion générale des hommes eut lieu le jour de Pâques [en marge : *11 avril*]. On n'en fixe pas le nombre qui fut considérable. La consécration de la Sainte Vierge eut lieu deux jours après, et celle des jeunes enfants le lendemain, avec procession et vacance donnée pour ce jour par les missionnaires.

p. 93. **1819. Août.**

²⁷⁸ Tenue du 6 janvier au 14 février 1819, la mission de Tarascon fut notamment marquée par une bataille pour les chaises à louer, au cours de laquelle une femme enceinte fut blessée, et par les difficultés posées par l'ambiguïté du rôle de la garde nationale durant la mission, auprès de laquelle un détachement était mis à disposition. Certains gardes auraient été envoyés faire du porte-à-porte pour vérifier qui avait communié et pousser ceux qui ne l'avaient pas fait. L'abbé Guyon avait également projeté de les faire communier en corps, cela, du moins, est attesté. Enfin, lors de la cérémonie de plantation de la croix, les gardes qui avaient communié étaient censés porter un crucifix à la boutonnière, ce que le préfet interdit mais que l'adjoint au maire laissa faire. Une fois de plus, les rapports contradictoires des différentes autorités rendent difficile de discerner le vrai du faux, mais ces anecdotes trahissent la difficulté que beaucoup avaient à séparer le champ religieux du champ civil. La mission semble cependant avoir été réussie dans l'ensemble et la nécessité d'appeler le clergé local en renfort peut être le signe de son succès. Enfin, Ernest Sevrin cite comme exemple de désinformation la façon dont la *Chronique religieuse* présenta le millier d'hommes qui communièrent après la cérémonie de la plantation de la croix, parce qu'ils n'avaient pu être préparés à temps pour les communions antérieures, comme n'ayant pas été préparés du tout, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 339-350.

La plantation de la croix fut par l'intempérie du ciel remise du 16 au 18. Le 19, prédication au cimetière et clôture de la mission. Le 20, départ des missionnaires, le peuple détèle les chevaux de leur voiture, trois personnes ont été blessées.

Cette relation est écrite avec une emphase, une exaltation pénible. Les missionnaires y sont désignés des apôtres, des hommes extraordinaires, doués d'un esprit prophétique. Une mission (p. 1) est une source féconde d'où découle une abondance de grâces. La description de la procession des enfants après leur consécration à la Sainte Vierge y est dépeinte en roman poétique. L'historien loue la pompe des cérémonies comme très propre à frapper les sens, à exalter l'imagination. Des hommes qui n'avaient fréquenté aucun sacrement depuis 10, 20, 30, 40, 50 et 60 ans n'ont subi qu'un mois ou six semaines d'épreuves : et tel était l'empressement et la foule pour s'approcher des tribunaux de la pénitence qu'on se trompait de confesseurs. J'observe que parmi les restitutions, les réparations, on n'y parle point de l'horrible massacre du général Brune²⁷⁹, qui a souillé les annales d'Avignon.

Comment les supérieurs ecclésiastiques ne réforment-ils pas des abus intolérables, et dont la mention dans les journaux est si affligeante pour la religion ? *Le Constitutionnel* du 25 dénonce un curé qui n'ayant reçu que 160 fr en 1818, au lieu de 200 francs que lui accordent ses paroissiens pauvres et en petit nombre, pour supplément à son traitement, s'est-il [*sic*] permis de fermer son église, de les priver de tous les secours de la religion et de les forcer à aller les chercher dans les communes voisines !

Juifs, Dusseldorf, Heidelberg. À l'instar de Francfort, à Wurztbourg et à Bayreuth, il y a eu des attroupements contre les juifs, à Carlsruhe, Manheim.

Église du Piémont. *Le Constitutionnel* du 26. Tableau de la marche rétrograde en Savoie. L'éducation abandonnée à des prêtres ignorants, de bons livres mis à l'Index. On y reconnaît l'empire des jésuites sur l'esprit du roi.

p. 94. **1819. Août.**

²⁷⁹ Guillaume Marie-Anne Brune (1763-1815). Né à Brive-la-Gaillarde, il était imprimeur et journaliste à Paris au début de la Révolution. Ami de Danton, il s'engagea dans le 2^e bataillon de volontaires de Seine-et-Oise en octobre 1791 et ses soutiens politiques lui permirent une carrière foudroyante : chef d'état-major de Sepher, général de brigade à l'armée de Nord en 1793, chargé avec Bonaparte et Barras de réprimer l'insurrection royaliste le 13-Vendémiaire. Il suivit Bonaparte en Italie, fut général de division en 1797 et devint le commandant de l'armée d'Italie, puis d'Helvétie. Proche collaborateur du Premier Consul, il fut conseiller d'État (1799). Chargé d'en finir avec l'insurrection à l'Ouest, il remplaça ensuite Massena à la tête de l'armée d'Italie mais son républicanisme l'éloigna de Bonaparte : il fut envoyé comme ambassadeur à Constantinople de 1802 à 1804. Maréchal d'Empire en 1804, général du camp de Boulogne, ses opinions lui valurent une nouvelle fois d'être écarté. Il resta sans fonctions jusqu'en 1814 et se rallia aux Bourbons malgré des convictions politiques qui l'amènèrent à suivre Napoléon durant les Cent-Jours et à faire flotter le drapeau tricolore sur Toulon jusqu'à la fin de juillet 1815. Cette bravade fut le prétexte pour les royalistes qui le massacrèrent lors de son passage à Avignon, le 2 août 1815, J. Tulard, *Histoire et dictionnaire du Consulat et de l'Empire, op. cit.*, p. 573-574.

Pension de M. Lieutart. La pension de M. Lieutart [*sic*], connue sous le nom d'école secondaire du séminaire de Saint-Sulpice, a, le 23, fait sa distribution de prix. Les élèves tonsurés ont joué une pièce bouffonne, qui est une parodie complète de l'enseignement mutuel. On s'étonnera qu'une institution destinée à former des missionnaires apprenne d'avance à ses élèves à jouer la comédie. *Le Constitutionnel* 27.

Quero, prêtre. Il a été condamné à Toulouse à 3 ans de prison, v. *Le Constitutionnel* 3 et 7 octobre 1819. Un faux missionnaire vient d'être traduit par devant le tribunal de police correctionnel de Toulouse. Il est prévenu d'escroquerie et non de jonglerie. Cette dernière pécadille n'est pas de la compétence de la police correctionnelle (*Le Constitutionnel* 27, qui cite le jugement contre M. Charles Thomas Quero, prêtre. Journal du 29)²⁸⁰.

Curé de Montrouge. Le curé de Montrouge, près Paris, vient de donner à ses paroissiens un déappointement scandaleux. Le 25, il dit le matin une messe basse, ferme ensuite l'église. Sur les 9 h, le peuple fidèle, la garde nationale, se rendent à l'église. À onze heures, point de curé, les portes ne s'ouvrent pas. Le peuple se disperse et la garde... Comment interpréter la conduite du curé ?... (*Le Constitutionnel* 27).

Jésuites en Espagne. En Espagne, on recrute des jésuites, la Société y fait des progrès. Elle y compte déjà 20 collèges et 400 membres. Les 5 noviciats sont pleins et il y a beaucoup d'aspirants. À Mexico et Durango [leurs maisons] sont aussi relevées. Un jésuite de Barcelone écrit qu'on appelle les bons pères à Santa-Fé de Bogota, à Quiro, mais qu'on veut des vieux, et que l'espèce manque. Sa lettre est terminée par ce passage curieux : "Nous nous appliquons à donner la véritable éducation jésuitique et l'esprit de la Compagnie, par lequel la religion a opéré tant de prodiges. La révolution qui éclata 24 ans après notre suppression est la meilleure et la plus énergique apologie de la Compagnie, aussi favorisée par dix-neuf papes et les plus grands monarques de la chrétienté, que détestée et calomniée par tous les sectaires, &c..." (*Le Constitutionnel* 28).

p. 95. 1819. **Septembre.**

Princes allemands protestants et la Cour de Rome. Les efforts des princes protestants pour faire approuver par la Cour de Rome les mesures prises par eux pour faire jouir leurs sujets catholiques d'une pleine liberté de conscience, n'ont pas eu les résultats qu'on devait attendre

²⁸⁰ Quero fut condamné pour s'être présenté à Toulouse comme un missionnaire de M. Rauzan et avoir à ce titre récoolté de l'argent. L'article du *Constitutionnel* s'interroge sur ce qu'est un *vrai missionnaire* par rapport à un escroc et de qui il tient ses pouvoirs, « à quel titre il vient convertir ou plutôt pervertir les ouailles qui ont dans leur curé un pasteur légitime ». Il conclut que « ce n'est point l'interdiction des droits civils mais celle des droits religieux » sur laquelle les tribunaux devraient se prononcer, *Le Constitutionnel*, 29 août 1819, p. 3.

de leur modération. On assure que les diplomates du Vatican ont affecté des prétentions incompatibles avec les droits des souverains et les intérêts de leurs peuples. Les plénipotentiaires des princes, MM. Schmitz de Grollenbourg et de Turckheim ont reçu l'instruction formelle de ne pas prolonger leur séjour à Rome au-delà de la fin d'août. (*Id.*)

N° 528. L'Ami de la religion... 1^{er} septembre

B.H. de Ligori. Sur la béatification d'Alphonse-Marie de Liguori, né le 27 septembre 1696 à Marianella, près Naples, fondateur (le 8 novembre 1732) de la congrégation des missionnaires du Saint Rédempteur, dont Benoît XIV approuva l'institut le 25 février 1749. Nommé en 1762 par Clément XIII évêque de Sainte-Agathe-des Goths, siège suffragant de Bénévent, et sacré le 14 juin 1762. Il fut missionnaire, zélé propagateur de la dévotion au Sacré-Cœur, très attaché aux prétentions de la Cour de Rome, et il réfuta Febronius dès que ce livre parut. En 1775, il donna, en juillet, à Pie VI, la démission de son siège. Il mourut le 1^{er} août 1787, ayant vécu saintement. C'est le 6 septembre 1819 que Pie VII donna le bref de sa béatification, et fixa sa fête au 2 août. La fête fut célébrée le 15 septembre à Saint-Pierre du Vatican.

Le rédacteur cite au long les pièces du procès de sa béatification, qui donnent une idée générale de celles qui ont lieu.

Séminaire de Saint-Sulpice. p. 91. Considérations sur la petitesse et l'insalubrité du grand séminaire de Saint-Sulpice : projet d'en agrandir le local.

Enseignement mutuel. p. 95. Diatribe contre les efforts des ministres et des libéraux pour l'établissement de l'enseignement mutuel, que plusieurs conseils régionaux de départements rejettent.

N° 529. L'Ami de la religion... 4 septembre

Mme d'Épinay. Mémoires et correspondance de Mme d'Épinay. 3^e éd. 3 vol. Son nom de jeune fille est Louise Florence Petronille d'Esclavelles. En 1745 elle épousa M. d'Épinay²⁸¹, fils aîné de M. de La Live de Bellegarde, fermier général dont la femme était sœur de sa mère, Mme d'Esclavelles. Ce fut M. de La Live de Bellegarde²⁸² qui bâtit à Deuil le château de la Chevrette, que Mme d'Épinay a occupé, et qui est abattu. Mme d'Épinay fit bâtir en 1756 pour M. J.-J. Rousseau une petite maison près

p. 96. **1819. Septembre.**

²⁸¹ Denis-Joseph Lalive, marquis d'Épinay (1724-1782).

²⁸² Louis Denis Joseph Lalive de Bellegarde (1680 ?-1751). Directeur des fermes de Flandre à Lille en 1708, il fut ensuite fermier général.

de Montmorency, connue sous le nom de l'Ermitage de J.-J. Rousseau²⁸³. Mme d'Épinay est morte le 17 avril 1783. Élevée dans des principes religieux, elle les perdit par ses liaisons avec les grands philosophes de son siècle... Le rédacteur ne parle de cet ouvrage que parce qu'il contient les révélations imprudentes de ces prétendus sages qui avaient abjuré tous sentiments de religion et de morale ; révélations qui servent d'armes puissantes contre leurs funestes doctrines.

p. 106. Ordonnance royale du 25 août qui érige 500 succursales nouvelles.

Sur la sépulture chrétienne. p. 108. Article qui prouve qu'on ne peut s'opposer à ce que les ministres catholiques refusent la sépulture chrétienne aux suicidés, aux hérétiques, aux enfants morts sans baptême²⁸⁴.

Frayssinou. Par ordonnance du 1^{er} septembre l'abbé Frayssinous est nommé membre de la Légion d'honneur, avec plusieurs autres citoyens, Oberlin²⁸⁵, pasteur protestant... *Le Constitutionnel* 4 septembre.

Église de Genève. Les ministres de Genève déclament contre les puritains et les ultra-calvinistes qui ont M. Malan pour chef de la nouvelle Église (*Le Constitutionnel* 29 août). Ils appréhendent l'accès des jésuites chez eux.

Massacre de la saint Barthélemy. Dans le *Constitutionnel* du 30 août, p. 4, col. 1, se trouve transcrite une copie textuelle de la lettre que le cardinal de Lorraine²⁸⁶ écrit de Rome le 16 septembre 1572 à M. Psaume²⁸⁷, évêque de Verdun, son ami, sur les fêtes et processions qui se célébrèrent à Rome, en actions de grâces de la Saint-Barthélemy. M. Psaume de Commercy est gardien de la lettre originale et il a permis à M. Étienne d'en prendre la copie qu'il donne au public²⁸⁸.

²⁸³ Sur les rapports de Rousseau et Mme d'Épinay, voir M. et B. Cottret, *Jean-Jacques Rousseau en son temps*, *op. cit.*

²⁸⁴ Où l'on voit les limites de l'adhésion de Rondeau aux thèses libérales...

²⁸⁵ Jean-Frédéric [Johann-Friedrich] Oberlin (1740-1826). Parfois appelé Oberlin du Ban-de-la-Roche. Originaire de Strasbourg où il fit des études de théologie et philosophie (docteur en 1763), il fut précepteur avant de devenir pasteur de Waldersbach dans le comté du Ban-de-la-Roche. Il se consacra au développement tant matériel que spirituel et éducatif de cette région déshéritée et fut récompensé de ses efforts dans l'agriculture par une médaille d'or de la Société centrale d'agriculture en 1818. Homme charitable, dont l'amour embrassait toute l'humanité, il renonça par exemple au sucre et au café par compassion pour les esclaves noirs. Durant ses soixante ans de ministère, il acquit ainsi une réputation dans toute l'Europe et fut notamment en correspondance avec l'abbé Grégoire ou Mme de Krüdener, J.- P. Benoît, J.-F. Oberlin : *pasteur d'hommes*, Strasbourg, Éditions Oberlin, 1956 ; L. Chalmel, *Le pasteur Oberlin*, Paris, PUF, 1999. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 1^{er} septembre 1819.

²⁸⁶ Charles de Lorraine (1524-1574). Duc de Chevreuse, chef de la maison de Guise et du parti catholique, il fut archevêque de Reims de 1538 à 1574, évêque de Metz de 1550 à 1551 et fut fait cardinal en 1547.

²⁸⁷ Nicolas Psaume (1518-1575). Comte-évêque de Verdun, prince du Saint-Empire romain germanique.

²⁸⁸ À l'occasion de l'édition des *Œuvres complètes* de Chénier, une polémique s'était engagée à propos de la tragédie *Charles IX*, dans laquelle le cardinal de Lorraine aurait été, selon les détracteurs de Chénier, calomnié. Les massacres de protestants perpétrés durant la Terreur blanche furent évidemment mis en parallèle avec la Saint-Barthélemy : « Serait-ce la difficulté de se prononcer sur cette Saint-Barthélemy, dont certains hommes

Refus de sépulture. Refus de M. Herluison, curé de Villeneuve-l'Archevêque, et de M. Tinturier, prêtre, d'accorder la sépulture chrétienne au corps de la fille Catherine Françoise Mélanie Prévost, catholique, décédée le 8 août²⁸⁹. (*Le Constitutionnel* 1^{er} septembre).

Ordres religieux à Naples. Par un décret du 9 août, le roi de Naples a rétabli dans ses États 36 monastères ou maisons religieuses.

Cardinaux divisés. Une division a éclaté à Rome entre les cardinaux Consalvi et della Somaglia²⁹⁰.

[Pièce volante insérée entre les p. 96 et 97]

Petit papillon : « Les réformés en France forment la huitième partie de sa population. »

p. 97. **1819. Septembre.**

Juifs. À Heidelberg, ce sont les étudiants qui ont protégé les juifs contre l'ameutement du peuple.

Muséum. L'exposition publique des produits de l'industrie, au Louvre, contient 4 500 objets.

Fanatisme. Dans le département du Doubs, les missionnaires s'agitent beaucoup et se répandent dans les campagnes pour faire nommer députés des hommes qui puissent rendre le clergé propriétaire. Histoire d'un de ces missionnaires chez un cultivateur près de Baume les Dames²⁹¹. *Le Constitutionnel* 5 septembre.

N° 530. *L'Ami de la religion*... 8 septembre

font presque l'éloge, et qui, à les entendre, ne fut qu'une bagatelle comme les derniers massacres de Nîmes et de Marseille », *Le Constitutionnel*, 30 août 1819, p. 4.

²⁸⁹ Le curé refusa la sépulture chrétienne parce que la malade, dans un délire de fièvre d'après le journal, avait refusé de se confesser. *Le Constitutionnel* annonce sa volonté de dénoncer inlassablement le « fanatisme » de ces refus, *Le Constitutionnel*, 1^{er} septembre 1819, p. 3.

²⁹⁰ Le secrétaire d'État Consalvi était en opposition avec les *zelanti*, dont étaient les cardinaux Mattei, Di Pietro et Della Somaglia. À la mort de Pie VII, sa défaite face à Della Somaglia fut complète, voir B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme*, *op. cit.*, t. 10, p. 680-690 ; P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 347-349.

²⁹¹ L'article en question souligne l'implication des missionnaires dans les élections en préparation et leur volonté de faire élire dans le Doubs M. Chifflet, déjà député de la Chambre introuvable, ami du comte Marcellus, et favorable à la restitution des biens ecclésiastiques. L'anecdote met en scène un missionnaire accusant en bloc les signataires de l'Acte additionnel de 1815, les acquéreurs de biens nationaux, les réfractaires aux missions et les abonnés du *Constitutionnel* et de la *Minerve* d'être des révolutionnaires, des jacobins et des athées. Bien sûr, son hôte franc-comtois n'est pas du même avis..., *Le Constitutionnel*, 5 septembre 1819, p. 1-2.

N.B. et Rome. Précis des contestations qui ont eu lieu entre le Saint-Siège et N. B., accompagné d'un grand nombre de pièces officielles ; par M. Schoell. 2 vol. voyez n° 523 (p. 86).

3^e article, non susceptible d'être analysé, qui contient les événements depuis le commencement de juin 1807 jusqu'au 2 février 1808, que Rome fut occupée par les troupes françaises. Ici finit la partie du recueil qui n'avait pas encore vu le jour. Ce qui suit était connu, le rédacteur n'en donnera pas l'historique : il renvoie le lecteur au 1^{er} tome de son journal où il traite de la correspondance.

Consistoire. p. 125. Consistoire tenu le 23 août pour la proclamation de plusieurs évêques nommés. L'allocution du Saint-Père, prononcée dans ce consistoire, était imprimée le 9 septembre dans le *Journal des maires*...

Affaires de l'Église française... Le rédacteur nous annonce la conclusion des affaires ecclésiastiques de France, apportée par un courrier arrivé à Paris la nuit du 2 au 3 septembre Il donne, p. 126, l'extrait d'une lettre de Rome en date du 24 août, qui annonce que S. S. consent à ce que provisoirement les 50 sièges de la création de 1801 soient occupés et qu'ils exercent la juridiction spirituelle sur les diocèses d'après la démarcation de 1801, jusqu'au temps de la nouvelle circonscription à statuer, et qui modifiera le concordat de 1807 [*i. e.* 1817] que le Saint-Père est dans l'intention de maintenir...

N° 531. *L'Ami de la religion*... 11 septembre

Œuvres de Bossuet. *Œuvres de Bossuet*... 12^e livraison, tomes 41 et 42. Ce sont les lettres de l'abbé Bossuet²⁹² à son oncle sur l'affaire du quiétisme. On y a supprimé les notices de D. Deforis²⁹³. Le rédacteur y reproche à l'abbé Bossuet le peu de mesure, l'aigreur qu'il a mis [*sic*] dans ces lettres et dans ses poursuites auprès du Saint-Siège pour obtenir la condamnation

²⁹² Jacques-Bénigne Bossuet (1664-1743). Neveu de l'Aigle de Meaux, abbé de Savigny, ordonné prêtre en 1700, il fut évêque de Troyes de 1716 à 1742. Voir E. Jovy, *Une biographie inédite de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes*, Vitry-le-François, P. Tavemier, 1901 ; J.-R. Du Cray, *Le sang de l'Aigle de Meaux : histoire et descendance des frères et sœurs de Bossuet*, Suresnes, J.-R. Du Cray, 2004.

²⁹³ Jean-Pierre Deforis (1733-1794). Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur en 1753, il s'installa au couvent des Blancs-Manteaux en 1774. Outre la *Collection des conciles des Gaules*, il continua l'édition des œuvres de Bossuet commencée par C. Lequeux. Il publia une réfutation de *L'Émile* en 1762, une *Réponse à la lettre de J.J. Rousseau à M. de Beaumont* en 1764 (lettre éditée par M. et B. Cottret, *Jean-Jacques Rousseau, Lettre à Christophe de Beaumont*, Golion, Infolio, 2012), et une *Doctrine de l'Église sur les vertus chrétiennes* en 1776. Janséniste, ce fut lui qui donna à Silvy un précieux recueil de manuscrits (comprenant des lettres autographes de Jansénius, des solitaires et des abbesses de Port-Royal) aujourd'hui conservé à la BPR. Son opposition à la Constitution civile du clergé, affirmée dans la *Gazette de Paris*, lui valut d'être arrêté le 3 vendémiaire an II (24 septembre 1793) et guillotiné le 7 messidor an II (25 juin 1794), J. Lesaulnier, « Les collections manuscrites de la Bibliothèque de Port-Royal » in *Publications électroniques de Port-Royal*, 2006, <http://www.amisdeportroyal.org/bibliotheque/?Les-collections-manuscrites-de-la.html>, consulté le 09-07-2015.

p. 98. **1819. Septembre.**

du livre de l'Explication des maximes des saints, qui a paru au commencement de 1697²⁹⁴. Cette correspondance, dit le rédacteur p. 136, semblerait avoir pour but de jeter de la défaveur sur la décision du pape, et à faire croire qu'on ne l'obtint que par des moyens d'une politique toute humaine... Je lui dirai que cependant plusieurs bulles n'ont été rendues que sur les pressantes sollicitations des jésuites et que Fénelon lui-même est convaincu avoir vivement sollicité la bulle Unigenitus, à l'instigation des jésuites...

Il ne reste plus qu'à publier le volume de la table des matières et quelques pièces nouvellement recueillies.

Allocution du pape. Évêques nommés. p. 138. Le texte de l'allocution du pape dans le consistoire du 23 août.

Le pape a proposé pour l'évêché de Vannes Henri-Marie-Claude de Bruc²⁹⁵, vicaire général de Nantes.

Pour Valence, Marie-Joseph-Antoine-Laurent Larivoire de La Tourette²⁹⁶, ancien vicaire général de Reims. Pour Saint-Brieuc, Marie Le Groing de la Romagère²⁹⁷, ancien vicaire général de Châlons. Pour Saint-Flour, Jean-François de Maillan²⁹⁸, ancien vicaire général de Saint-Papoul, mort. M. d'Astros lui succède.

Pour Strasbourg, Gustave Maximilien Juste, prince de Croÿ²⁹⁹, ancien chanoine de cette église.

Pour Orléans, Pierre Marin Routh de Varicourt³⁰⁰, curé de Gex.

²⁹⁴ Cet ouvrage fut l'objet d'une véritable guerre entre Bossuet et Fénelon autour du piétisme. L'abbé Bossuet fut le représentant de son oncle à Rome dans cette affaire. L'ouvrage fut finalement condamné par le pape en 1699. Voir L. Cognet, *Crépuscule des mystiques*, op. cit.

²⁹⁵ Henri-Marie-Claude de Bruc-Montplaisir (1751-1826). Ordonné en 1776, il était vicaire général de Nantes au début de la Révolution. Insermenté et émigré, il rentra en France en 1802 et fut nommé curé de Guérande, avec renouvellement des pouvoirs de vicaire général. Vicaire capitulaire en 1815, il fut nommé évêque de Vannes en 1817 et préconisé en août 1819. Il contribua à la fondation des Frères de La Mennais (*de l'Instruction chrétienne*), L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, op. cit., p. 668-669.

²⁹⁶ Marie-Joseph-Antoine-Laurent Larivoire de La Tourette (1762-1840). Né à Tourmon, il fut ordonné prêtre en 1787 et devint vicaire général de Reims. Insermenté, il émigra et revint à Paris en 1800. Nommé chanoine honoraire de Paris en 1802, il devint provicaire général de Mgr Maurel de Mons à Mende. Nommé évêque de Valence en 1817, il fut confirmé en août 1819 et sacré en novembre, *ibid.*, p. 659-660.

²⁹⁷ Mathias Le Groing de La Romagère (1753-1841). Ordonné en 1782, ancien vicaire général de Châlons, il fut nommé à l'évêché de Saint-Brieuc en 1817, confirmé en août 1819 et sacré en octobre, *ibid.*, p. 548-549.

²⁹⁸ Jean-François de Maillan (1747-1819). Chanoine-comte de Brioude et vicaire général de Saint-Papoul, il était avant la Révolution premier aumônier de la comtesse de Provence. Nommé à l'évêché de Saint-Flour en septembre 1819, il mourut un mois après sans avoir été institué. Le diocèse de Saint-Flour resta vacant de 1808 à 1820, les cinq ecclésiastiques désignés successivement pour ce siège n'ayant pas été confirmés.

²⁹⁹ Gustave-Maximilien-Juste, prince de Croÿ-Solre (1773-1844). Devenu chanoine à Vienne durant l'émigration, il fut nommé à l'évêché de Strasbourg en août 1817 et préconisé en août 1819. Sacré en janvier 1820, il fut nommé Grand Aumônier le 28 octobre 1821 (en remplacement du cardinal de Périgord avec qui il entra en conflit de juridiction) et fait pair de France en 1822. Transféré au siège de Rouen en juillet 1823, il résida peu dans son diocèse avant 1830, ses fonctions de Grand Aumônier le retenant à la Cour. Ce fut lui qui administra les derniers sacrements à Louis XVIII. Après la révolution de Juillet, il s'installa à Rouen et se consacra à son diocèse, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, op. cit., pp. 540-542 et 605.

Mgr Zen, archevêque de Chalcédoine, arrivera à Paris en qualité de nonce au commencement d'octobre.

Dispositions présentes du clergé français. La nouvelle d'une protestation contre le concert pris entre le roi et le pape est fausse. Il ne s'agit que de la lettre des évêques au pape du 30 mai dernier, v. p. 101, n° 532. L'allocution du pape a jeté l'alarme dans le camp des pasteurs de la maison du Seigneur. Les espérances de mitres, de crosses pastorales déçues pour tous ceux qui avaient été nommés et désignés pour des sièges en 1817, ont tellement ému les passions que les évêques sont dans l'intention de protester contre les dernières conventions et négociations entre le gouvernement français et le Saint-Siège ; que soupçonnant même la sincérité du ministère, ils exigent de lui qu'il lui présente les pièces originales signées du Saint-Père. Ces projets inconcevables nous sont dénoncés par une lettre insérée dans le *Constitutionnel* du 12 septembre, et ce journal nous promet d'en occuper les feuilles suivantes. Voyez p. 100.

p. 99. 1819. *Septembre.*

Llorente, fanatisme des grands vicaires de Paris. Tel est le fanatisme des supérieurs ecclésiastiques que M. Llorente, prêtre espagnol, auteur de l'ouvrage sur l'Inquisition et d'autres, qui avait obtenu la permission de dire la messe à Paris et d'avoir un confessionnal à Saint-Eustache pour confesser les Espagnols, vient d'être interdit de toutes fonctions publiques. Je ne sais si la personne qui m'a rapporté ce fait ne s'est point trompée dans la date de cet interdit. M. Llorente, dans son ouvrage intitulé : Monuments historiques... catéchisme sur les concordats, nous apprend, p. 100 et suivantes, les refus des grands vicaires de Paris pour lui accorder leur approbation. Un autre prêtre espagnol, fuyant les fureurs et les bûchers de l'Inquisition d'Espagne, pour avoir écrit dans son pays et avoir prouvé que les biens de l'Église ne sont pas les biens du clergé, mais de la nation, s'est présenté aux grands vicaires de Paris pour obtenir la permission d'y dire la messe. M. d'Astros lui a demandé son ouvrage pour en prendre connaissance, ce que l'auteur a refusé avec courage et indignation...

Un autre prêtre espagnol, qui a passé par Bordeaux, a fait part à un de mes amis qu'il règne dans cette ville un fanatisme excessif, que les missionnaires y font une 2^e mission, et selon

³⁰⁰ Pierre-Marin Routh de Varicourt (1755-1822). Né à Gex, il étudia au séminaire de Saint-Sulpice sur le conseil de M. Émery, son parent. Chanoine au chapitre de Genève (transféré à Anney) et official pour la partie du diocèse située en France, il fut également curé de Gex. Insermenté, il émigra et reprit ses fonctions curiales à Gex après le Concordat. Nommé évêque d'Orléans en 1817, il ne fut préconisé qu'en août 1819 et sacré en décembre, *ibid.*, p. 429.

son rapport, le clergé de France actuel peut être, pour son ignorance et son fanatisme, assimilé au clergé de l'Espagne du 2^e ordre.

Fanatisme. À Avignon, le 1^{er} septembre au soir, procession des pénitents noirs, des pénitents gris, &c. &c. pour obtenir du ciel des députés monarchiques.

Avarice d'un curé. Le curé de Doullens, paroisse de 3 000 âmes, voulant être payé des soins et dépenses que devait lui occasionner la cérémonie de la confirmation par M. l'évêque d'Arras, a exigé des personnes qui devaient être confirmées une contribution proportionnelle d'un à 6 francs, et les enfants dont les parents ont refusé de payer cette contribution ont été privés de recevoir ce sacrement. *Le Constitutionnel* 11 septembre. Ceci s'est passé le 30 juin.

p. 100. *1819. Septembre.*

Lettre des évêques au pape, 30 mai. Voyez-en le texte p. 101. On lit dans le *Constitutionnel* du 12 que les cardinaux, archevêques et évêques de France, titulaire, préconisés et nommés, ont adressé au pape une plainte formelle de la conduite du gouvernement dans les affaires du clergé. En voici l'analyse : 1°. Le clergé de France espérait à la Restauration rentrer dans ses anciennes prérogatives, dans tous ses droits consacrés par le temps. 2°. Sa douleur a été extrême lorsqu'il a vu que toutes ses espérances n'étaient pas remplies. 3°. Depuis qu'il a perdu ses brillantes espérances, la société se dissout, les doctrines constitutionnelles triomphent, "les livres impies volent et répandent". Il n'y a plus en France ni morale, ni religion, ni justice. 4°. Dans un tel état de choses, les cardinaux, archevêques et évêques réunis "se croient appelés à chercher un remède à tant de maux". En conséquence, ils demandent qu'on délivre le clergé "de l'état provisoire" où il se trouve, qu'il y ait plus d'un siège épiscopal par département, qu'on leur "fasse savoir au juste" la décision du pape, afin de n'être pas trompés par le gouvernement. 5°. Ils annoncent qu'ils sont pauvres, et ils offrent au Saint-Père "les restes de leur pauvreté". 6°. Enfin, ils promettent au pape de marcher constamment et uniquement sous son influence et sa direction.

D'après cette fidèle analyse de cette dénonciation pastorale adressée au chef de l'Église romaine, on se demande s'il n'y a plus de lois en France, si le clergé est encore un ordre dans l'État : on a peine à concevoir une démarche qui, plaçant les chefs de l'Église gallicane sous le dépostime ultramontain, les mette ainsi en opposition et pour ainsi dire en révolte ouverte contre la Charte et le gouvernement du roi. Où veut-on arriver ? Quels plans audacieux ont donc été formés pour renverser le système constitutionnel, et nous replonger dans l'anarchie ? Que diraient Bossuet ou Fénelon de cet abandon total des libertés de l'Église de France, et des droits du trône ? Les questions se pressent sur un tel sujet.

p. 101. **1819. Septembre**

N° 532. *L'Ami de la religion...* 15 septembre

Texte de la lettre du 30 mai. v. p. 100. Lettre des évêques de France au pape du 30 mai 1819. Le texte de cette lettre qui fait tant de bruit, est en entier. Elle a été signée de 3 cardinaux, 16 archevêques ou évêques, de 21 évêques nommés, et presque tous institués en 1817, de plus 37 prélats y ont adhéré, savoir, 20 archevêques et évêques en place et 17 évêques nouvellement nommés, en tout 77, dont le rédacteur rapporte les noms à la fin de ladite lettre³⁰¹.

Cette lettre est celle qu'ils ont adressée au pape qui, de concert avec le gouvernement, leur avait demandé leur consentement aux négociations qui se traitaient à Rome. Ainsi *Le Constitutionnel* du 15 a tort de leur reprocher d'écrire au pape sans l'aveu du gouvernement. Celui-ci n'a pas ignoré la lettre, puisque le ministère l'avait demandée et envoyée.

Quant au jugement à en porter, elle est susceptible de grandes réflexions. M. de Belmas n'est point signataire, ni adhérent.

Conclusion des affaires ecclésiastiques, brefs. p. [155]. Le 13 septembre les cardinaux, archevêques et évêques qui se trouvent à Paris ont assisté chez le Grand Aumônier à l'ouverture d'un paquet que S. S. a adressé à tous en la personne dudit cardinal, relativement à la conclusion des affaires ecclésiastiques³⁰². Ils ont entendu la lecture d'un bref de S. S. qui y était contenu. Le temps nous en instruira. V. n° 537, p. 109.

Nouveaux grands vicaires de Paris. On meuble l'archevêché, le cardinal devant prendre prochainement possession du siège métropolitain. M. Desjardins, curé des Missions étrangères, Jalabert et Borderies sont les trois grands vicaires.

Église belge. p. 155. Dans le royaume des Pays-Bas, on n'offre des traitements aux ecclésiastiques qu'autant qu'ils reconnaîtront que M. l'évêque de Gand a perdu sa juridiction.

Trappiste. p. 156. Mort édifiante d'un jeune trappiste, ancien militaire.

Horoscope de la France. p. 159. *Le passé et le présent, ou horoscope de la France*, brochure in 8°, 2 fr. L'auteur et le rédacteur ne voyent qu'une conjuration contre la religion et le trône.

³⁰¹ Il y eut quarante signataires, auxquels se joignirent neuf autres évêques par la suite. Cinq prélats refusèrent d'y souscrire ou émirent des réserves, J. Leflon, *Histoire de l'Église*, t. 20, *op. cit.*, p. 335 ; A. Roquette, *Le Concordat de 1817*, *op. cit.*, p. 165-167.

³⁰² Prêt à accepter une situation provisoire, le pape craignait que ce provisoire ne repousse définitivement l'accroissement du nombre des diocèses prévu par l'accord de 1817. Il demanda un engagement formel du gouvernement à ce sujet et l'obtint dans une lettre de Blacas et Portalis du 18 août 1819. Pie VII signa le 19 août la réponse à la lettre des évêques du 30 mai, qui présentait les dispositions adoptées : il acceptait de confirmer la titulature des évêques en poste dans les évêchés existant avant 1817 ; de confirmer les nominations d'évêques à des diocèses existant avant 1817 ; de nommer des titulaires aux sièges vacants antérieurs à 1817 ; d'interdire aux évêques nommés en 1817 d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce que la nouvelle circonscription soit fixée. La lettre arriva à Paris le 10 septembre, A. Roquette, *Le Concordat de 1817*, *op. cit.*, p. 175-177.

Le rédacteur reproche à l'auteur d'être remonté jusqu'aux temps de la Ligue et tout ce qui concerne les jésuites³⁰³.

p. 102. **1819. Septembre.**

Missions. Mission à Mantes, à Dijon. Le *Constitutionnel* du 14 septembre. Le n° 534 du 22 septembre, p. 189, dément ce que le *Constitutionnel* dit contre la mission de Mantes.

On vend chez les marchands de nouveautés L'histoire miraculeuse et véritable de la grande mission de Marseille, par le R.P. Rablot³⁰⁴, recollet... Le *Constitutionnel* 16 septembre.

Petit séminaire d'Agen. Le conseil général du département de Lot-et-Garonne a refusé des fonds demandés en faveur du petit séminaire d'Agen, attendu que c'est à l'évêque de subvenir aux besoins d'un établissement qui lui appartient. Le *Constitutionnel*, 17 septembre.

Refus de sépulture. Refus de sépulture chrétienne à une dame catholique morte sans avoir reçu la bénédiction nuptiale, et conséquemment concubinaire [rajout entre les deux lignes : *un journal a dit qu'elle était divorcée*], par M. B.³⁰⁵ curé à Lyon, nommé à un évêché en 1817, le 5 septembre. Un prêtre répondit à un adjoint du maire : Nous n'avons point d'ordre à recevoir de l'autorité civile. Résistance du curé à une invitation des vicaires généraux. Enfin, d'après

³⁰³ L'ouvrage anonyme reprend en partie les thèses de Barruel sur le complot maçonnique, tout en faisant remonter les prémices de la « conspiration formée depuis longtemps pour exterminer la race de nos rois » à la Ligue. Rondeau était-il monomaniac ? Si l'article affirme que l'auteur aurait renforcé sa démonstration (à laquelle il adhère) en resserrant sa chronologie à la seconde moitié du XVIII^e siècle, il ne mentionne aucunement les jésuites ! *ARR*, t. XXI, mercredi 15 septembre 1819, n° 532, p. 159-160.

³⁰⁴ Pseudonyme d'Alphonse Rabbe (1786-1829). Provençal, entré dans l'administration militaire en Espagne sous l'Empire, après avoir travaillé dans l'atelier de David, fait des études de droit à Aix et s'être essayé au théâtre, il se rallia aux Bourbons en 1814. Puis, choqué par les scènes de la Terreur blanche, il se lança dans l'opposition libérale sous la seconde Restauration. Fondateur du libéral *Phocéén* à Marseille (interdit en 1822), dans lequel il écrivit contre la mission de 1820, il publia également des articles sur les beaux-arts dans *L'Album*, les *Tablettes universelle* ou *Le Courrier français* (dont il devint le rédacteur en chef). Il fut le successeur de Babeuf à la direction de la *Biographie universelle et portative des contemporains* en 1825. Ami de Victor Hugo, de Sainte-Beuve ou de Dumas, il fut l'auteur d'un *Album d'un pessimiste* qui eut une postérité jusque dans le *Manifeste du surréalisme* de Breton. Atteint de la syphilis, défiguré par la maladie et souffrant beaucoup, il se suicida à l'opium. À l'annonce de la mission de Marseille en novembre 1819, il dénonça les missionnaires comme des agents de la guerre civile dans une *Lettre à un ami*, puis il publia sous le pseudonyme de Rablot une *Histoire miraculeuse et véritable de la grande mission de Marseille*. Il fut signalé par le préfet comme étant payé par les ultra-libéraux.

³⁰⁵ Sans doute Jacques-François Besson (1756-1842). Destiné à devenir conseiller-clerc au parlement de Dijon, il fut appelé par l'évêque de Genève comme vicaire général en 1787. Insermenté, *L'Ami de la religion* affirme qu'il aurait été emprisonné en 1792 sur ordre de l'abbé Grégoire, alors représentant en mission. L'absence de date précise ne permet pas de la comparer avec celles de la mission de Grégoire (décembre 1792-mai 1793). Évadé, puis revenu en France sous le Consulat, il fut nommé curé de Saint-Nizier à Lyon en 1805. Il refusa sa nomination à l'évêché de Marseille en 1817. Selon Louis Baunard, ses opinions politiques et religieuses ultras lui auraient valu des difficultés, sur lesquelles il passe soigneusement, et dont il fut sauvé par sa nomination en 1821 comme vicaire général de la Grande Aumônerie. Enfin, en 1823, il fut nommé évêque de Metz, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 360-361 ; *ARR*, t. CXV, jeudi 6 octobre 1842, n° 3655, p. 33-37. L'indication « M. B. curé à Lyon... » ne figure pas dans l'article du *Constitutionnel* ; c'est un rajout de Rondeau.

un ordre formel de ceux-ci, le curé envoya un prêtre (au lieu de 9 convenus) pour célébrer le convoi. (*Idem*).

N° 533. *L'Ami de la religion*... 18 septembre

Affaires ecclésiastiques de France. *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France pendant les 1^{ères} années du 19^e siècle.* Tome 1 in 8°, 6 fr. Second article, qui a rapport à ce qui s'est passé au sujet du concordat. L'auteur et le rédacteur se montrent ennemis déclarés des constitutionnels et altèrent la vérité de quelques faits. V. le 1^{er} article, n° 519 et la p. 84.

G. Aumônier. p. 169. Le 17 septembre, le cardinal de La Luzerne et environ 20 évêques se sont réunis chez le Grand Aumônier, à l'effet de lui transmettre, dans un écrit en forme de lettre, les témoignages de reconnaissance des évêques, pour ses soins à la conclusion des affaires ecclésiastiques.

Le Conseil d'État a visé les bulles des évêques qui doivent siéger.

Evêché de Meaux. p. 170. L'abbé Cosnac³⁰⁶, nommé en 1817 à l'évêché de Noyon, remplace sur le siège de Meaux M. de Fautoas, démissionnaire à raison de ses infirmités.

Marbos, évêque constitutionnel de la Drôme. p. 171. Article sur M. Marbos (François), ancien évêque constitutionnel du département de la Drôme, qui en 1815 ne reprit pas ses fonctions, maintenant conseiller de préfecture à Valence, qui, à la mission faite en cette ville, se serait rétracté. Le rédacteur dit qu'il y a eu près d'une vingtaine d'évêques, morts ou vivants, qui ont renoncé au schisme.

p. 103. **1819. Septembre.**

Grégoire. p. 174. Le rédacteur en donnant la liste des nouveaux députés élus, exhale tout son dépit de l'élection de M. Grégoire, et rapporte tout ce que le *Journal des Débats* en a dit³⁰⁷.

³⁰⁶ Jean-Joseph-Marie-Victoire de Cosnac (1764-1843). Originaire de Corrèze, il étudia au séminaire de Saint-Sulpice puis au collège de Navarre. Son parent, Mgr de La Rochefoucauld-Bayers, évêque de Beauvais, le nomma grand vicaire. Insermenté, il émigra en Angleterre, revint en France en 1801 et fut nommé à la cure de Brive-la-Gaillarde. Le 3 septembre 1819, il fut désigné pour le siège de Meaux. Transféré à l'archevêché de Sens en avril 1830, il hésita plusieurs mois, après la révolution de Juillet, à prêter le serment de fidélité au nouveau régime. Sévère, il dirigea son diocèse avec fermeté tout en multipliant les fondations pieuses, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, pp. 347-348 et 588.

³⁰⁷ En réponse au *Journal de Paris*, ministériel, qui avait affirmé que les ultras avaient élu Grégoire, le *Journal des Débats* s'insurgeait contre cette accusation. Néanmoins, les ultras du collège électoral, adoptant la politique du pire contre le ministère Decazes, eurent effectivement un rôle déterminant dans l'élection de Grégoire dans l'Isère : si les chiffres varient d'un auteur à l'autre, il y aurait eu entre soixante-six et une centaine de voix ultras en sa faveur au second tour, *avalant* « Grégoire pour faire vomir le préfet » selon le mot rapporté par Choppin d'Amouville, *Quelques faits historiques relatifs à l'élection de M. Grégoire en 1819*, Paris, Fain, 1820, p. 14. Voir H. Dumolard, « Comment l'abbé Grégoire fut élu dans l'Isère », *Annales de l'université de Grenoble*, nouvelle série, t. 5, 1928, p. 231-277.

Comtat d'Avignon. Plaisanterie d'un Avignonnais sur ce que le pape dans son allocution du 23 août ne donne à cette ville qu'un évêque *in partibus infidelium*. Grande insulte faite à sa patrie qui pour preuve qu'elle n'est pas une infidèle a si bien reçu les missionnaires. *Le Constitutionnel* du 20.

Fanatisme à Soissons. On vient de publier un extrait du catéchisme de Soissons, approuvé par l'évêque, où l'on proclame formellement que c'est voler que de ne pas payer la dîme à son curé et à son seigneur.

Baptême d'une cloche. À Sens, pour le baptême d'une cloche, le curé a eu pour parrain un seigneur, pour marraine une haute et puissante dame. C'est ainsi qu'on ressuscite les titres féodaux, en attendant le rétablissement des droits féodaux. On a tort de donner à la cérémonie de bénir une cloche le nom de baptême. (*Idem*).

Maison de Saint Acheul. *Le Constitutionnel* du 19 recommande aux ministres, p. 2, col. 1, de surveiller la maison de Saint-Acheul, près Amiens, dirigée par les Pères de la foi, convertie en petit séminaire pour éviter les statuts de l'Université, et dont le pensionnat se monte de 7 à 800 élèves.

Acte de fanatisme. À Toulouse, les prêtres ont prêché dans les églises et ont fait des prières publiques pour la nomination de M. Castelbajac³⁰⁸, grand ultra, tandis que les missionnaires répandaient des libelles infâmes contre M. Durand³⁰⁹ [*sic*], libéral. À Saint-Étienne, les cloches ont sonné pendant une heure à la réélection de M. Castelbajac.

N° 534. *L'Ami de la religion*... 22 septembre

Église d'Écosse. Notice abrégée sur l'histoire de l'Église catholique d'Écosse pendant le 18^e siècle. Cet article est intéressant ; et on y remarque, p. 180, qu'au grand regret du rédacteur, le prétendu jansénisme s'était introduit en Écosse par les soins de M. Thomas

³⁰⁸ Marie-Barthélemy de Castelbajac (1776-1868). Émigré, il servit dans l'armée de Condé et ne rentra en France qu'avec les Bourbons. Élu député du Gers en août 1815, il fut l'un des plus ardents ultras de la Chambre introuvable. Réélu en 1816 malgré les efforts du ministère, il échoua lors du renouvellement partiel de septembre 1817 et collabora au *Conservateur*. Il fut de nouveau élu par la Haute-Garonne en septembre 1819, puis en 1821. Proche de Villèle, il s'écarta des ultras et rejoignit les ministériels lorsque celui-ci arriva au ministère. Nommé directeur des Haras, de l'Agriculture, du Commerce et des Manufactures en 1823, puis directeur des Douanes en 1824, il fut encore réélu cette même année. Pair de France en 1827, il perdit la direction des Douanes en 1828, mais fut nommé conseiller d'État le 26 juillet 1830. Le nouveau gouvernement n'ayant pas ratifié sa nomination à la Chambre des pairs, il se retira de la vie politique, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 1, p. 604.

³⁰⁹ Jean-Marie-Gabriel Duran (1772-1850). Maire de Saint-Gaudens, sa ville natale, en 1813, il fut nommé conseiller général du canton de Saint-Gaudens sous le ministère Decazes. Candidat malheureux face au vicomte de Castelbajac en 1819, il fut élu député de Haute-Garonne en novembre 1830 et siégea avec les libéraux dynastiques. Fait chevalier de la Légion d'honneur en 1830, il ne brigua pas un second mandat à la fin de la première législature de la monarchie de Juillet, *ibid.*, t. 2, p. 518.

Innes³¹⁰, principal du collège des Écossais à Paris, appelant en 1718, mort le 9 février 1744, âgé de 82 ans (*NNEE* 1741³¹¹, p. 69), et de M. Smith³¹², évêque de Misinople [*sic*], sacré le 2 novembre 1735, mort le 22 août 1767.

p. 104.1819. *Septembre*.

Brefs visés au Conseil d'État. p. 188. Dans l'examen des bulles pour les viser, Royer-Collard et Cuvier³¹³ se sont opposés à ce qu'elles fussent acceptées par le Conseil d'État, comme contenant des clauses contraires aux libertés de l'Église gallicane. Le Conseil d'État les a admises.

Ordination. L'ordination du 18, faite à Issy, a été de 40 ordinants, dont 17 prêtres de divers diocèses.

Mission. À Langres, le curé s'est refusé à consentir une mission.

L'évêque d'Arras proteste. Des journaux annoncent que M. l'évêque d'Arras, La Tour d'Auvergne, a protesté contre la lettre de ses collègues du 20 mai.

Les quatre concordats de de Pradt. J'ai fini le 24 la lecture du 1^{er} vol. des Concordats par M. de Pradt. J'ai été très satisfait des faits et des jugements qu'il porte sur les concordats

³¹⁰ Thomas Innes (ca 1662-1744). Issu d'une famille noble écossaise, il vint à Paris à 15 ans pour étudier au collège de Navarre, et se lia avec l'abbé Colbert de Croissy à Saint-Étienne du Mont. Après son ordination en 1691 et la fin de ses études en 1695, il desservit pendant deux ans la paroisse de Magny-les-Hameaux puis il repartit trois ans en Écosse comme missionnaire. Rappelé à Paris par son frère Lewis, qui était principal du collège des Écossais, il le remplaça dans la direction du collège. Lié à Port-Royal, où il allait souvent voir Le Noir de Saint-Claude et Santeuil, ayant pour modèle Saint-Cyran et Singlin, proche de Duguet et Rollin, il se réunit à l'appel de l'Université contre la Bulle, mais son nom, sur les conseils de Duguet, ne fut pas porté sur les listes. Il fut un défenseur des convulsionnaires quelques années plus tard. Dénoncé, à Paris et à Rome, comme janséniste, il fut contraint de quitter la direction du collège. La protection du roi jacobite, et non reconnu, Jacques III d'Angleterre (Jacques VIII d'Écosse), lui permit cependant de rester au collège pour y continuer ses travaux. Son neveu lui succéda, *NNEE*, a. 1745, p. 69-71 ; J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 536.

³¹¹ En fait, 1745.

³¹² Alexander Smith (1694-1767). Ordonné prêtre en 1712, il fut nommé, en 1735, évêque titulaire de Mosynopolis et coadjuteur du vicaire apostolique (James Gordon, 1665-1746) du Lowland District en Écosse. Il lui succéda comme vicaire apostolique en 1746. Le vicariat apostolique d'Écosse avait été divisé en 1726 en deux vicariats, l'un pour les plaines, l'autre pour les montagnes. Smith fut en charge du vicariat des montagnes.

³¹³ Georges Cuvier (1769-1832). Issu d'une famille protestante installée à Montbéliard, domaine du duc de Wurtemberg, il étudia la philosophie, l'administration et les sciences naturelles à Stuttgart. Précepteur en Normandie pendant sept ans, il se consacra à l'étude des animaux marins et de la botanique et se fit connaître de Geoffroy-Saint-Hilaire, Jussieu et Lacépède, qui le firent nommer membre de la Commission des arts et professeur à l'école centrale du Panthéon. Ses travaux et ses leçons révolutionnèrent la zoologie, la géologie, et ouvrirent la voie aux théories évolutionnistes. Entré à l'Institut en 1796, inspecteur général de l'Instruction publique en 1802, conseiller à vie de l'Université en 1808 (entre autres), il fut nommé au Conseil d'État en 1814 et y présida le comité de l'intérieur en 1819. Il y prit une part active aux discussions et travaux préparatoires sur nombre de projets de loi. Il fut également président de la Commission royale de l'Instruction publique en 1819-1820 et 1821-1822. En 1824, il devint grand maître de l'Université pour les facultés de théologie protestantes, puis directeur des cultes non catholiques au ministère de l'Intérieur en 1827. Il fut nommé pair de France en novembre 1831, A. Robert, E. Bourlouton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 237 ; P. Taquet, *Georges Cuvier : naissance d'un génie*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2006.

depuis le chapitre VII, p. 195, jusqu'au XIX exclusivement. Les 19 et 20 renferment des idées vraies, mais je n'approuve pas en tout l'auteur. D'après les principes libéraux et anti-ultramontains de l'auteur, je ne suis plus surpris de l'acharnement et de la passion avec lesquels Picot et autres journaux et auteurs ont attaqué cet ouvrage.

Abus des ministres. La *Minerve*, dans sa 86^e livraison p. 377, s'élève avec force contre la faveur dont jouissent les missionnaires et les jésuites, contre l'exécution partielle du concordat de 1817, sans l'intervention d'aucune loi, tandis que celles du concordat de 1801 subsistent.

Vintimille, évêque opposant. J'ai appris que M. de Vintimille, ancien évêque de Carcassonne, persévérerait dans son opposition à ce que le pape a fait à l'époque du concordat de 1801, pour la suppression des sièges épiscopaux de France.

Puristes à Vendôme. À Vendôme, l'ancien curé de la ville, et cinq autres ecclésiastiques de cette ville, sont puristes, exercent assez publiquement et sans opposition de l'autorité civile, leurs fonctions dans leurs maisons.

Université. L'union ne règne pas parmi les membres principaux de l'Université. Aucun règlement sur l'instruction publique ne sera présenté à la prochaine session. Les petits séminaires grossissent au-dedans de l'Université.

p. 105. **1819. Septembre.**

N^o 535. *L'Ami de la religion*... 22 septembre. *Sur M. Grégoire.*

Grégoire³¹⁴.

Bulles d'institution. Les bulles ont été délivrées aux évêques nommés et institués, seulement pour les sièges qui existaient avant 1817. Paris, Tours, Besançon, Toulouse, Aix et Bourges, Amiens, Seez, Nantres, Poitiers, Vannes, Valence, Saint-Brieuc, Saint-Flour, Strasbourg et Orléans.

³¹⁴ Sans surprise, l'élection de Grégoire déchaîne le rédacteur. Il résume ainsi sa carrière : premier à abandonner son ordre en juin 89 pour s'unir au Tiers ; opposé à l'action des troupes du roi ; président de la société des Amis des noirs, « l'un de leurs plus ardents protecteurs », il est « accusé d'avoir provoqué par ses écrits l'insurrection de ces hommes faciles à égarer » ; a demandé la mise en jugement du roi après Varenne et la convocation d'une Convention nationale pour le juger : « Ainsi c'est à lui qu'appartient cette heureuse idée et il a le mérite d'avoir prononcé le premier ce nom devenu depuis si fameux ». Il cite les passages les plus violemment contre le roi dans les discours de Grégoire : « Avec quelle joie je porterais ma tête sur le billot si à côté devait tomber celle du dernier des tyrans ! (dit en chaire !) » et commente : « Que l'on est heureux de trouver de tels sentiments dans son cœur, et combien un tel vœu est digne d'un philanthrope, d'un chrétien, d'un évêque ! Ne pourrait-on pas écrire cette phrase en gros caractères sur la place où va siéger M. Grégoire dans la chambre ? », *ARR*, t. XXI, samedi 25 septembre 1819, n^o 535, p. 192-204. L'attaque, suivant la ligne des ultras, porte sur le révolutionnaire régicide, sinon dans le vote, du moins clairement dans la pensée. Le plus surprenant est le silence de Rondeau, qui signale les sans copier, ni commenter, les articles contre Grégoire. Faut-il y voir une désapprobation du nouvel engagement politique de l'abbé, ou une gêne, une réticence, sur la condamnation de Louis XVI ? À la p. 117 du présent cahier, Rondeau affirmera que Grégoire n'a pas voté la mort.

Montault, évêque d'Angers, Saussol³¹⁵, évêque de Séez, Rieucourt nommé à Boulogne, ont adhéré à la lettre du 30 mai, ainsi total 80. Mais M. l'évêque d'Arras a refusé par sa lettre du 26 juin au Grand Aumônier son adhésion.

Juifs. Les violences exercées contre les juifs en Allemagne ont passé les murs, se sont étendues à Copenhague depuis le 4 septembre et durent le 11.

Avarice des missionnaires. Si le fait rapporté par le *Constitutionnel* du 23 est vrai, on a la mesure de ce que sont certains missionnaires. C'est le fait du menuisier du Mans qui force des missionnaires de lui rendre 600 fr que sa femme leur avait donnés en aumône³¹⁶.

[Texte barré : *La désertion des soldats français à l'étranger paraît être considérable, Le Constitutionnel du 23. Quelles en sont les causes ? V. celui du 25, p. 2, col. 1 et 2.*

On fabrique présentement beaucoup de sucre et de cassonade de betterave, ce qui contribue au bas prix du sucre étranger. Si le gouvernement favorisait l'entreprise, la France y gagnerait 40 millions par an. Aussi les monopoleurs anglais, en rentrant pour la 2^e fois en France avaient à la suite de leurs armées des commissaires pour détruire sur la route toutes les raffineries ou fabriques de sucre de betterave. Ce qu'ils ont fait. Le Constitutionnel 25, p. 4, col. 1.]

N° 536. *L'Ami de la religion...* 29 septembre

Histoire de France. Sur l'*Histoire de France*, nouvellement publiée par M. Royou³¹⁷, frère cadet de l'abbé Royou³¹⁸, auteur de plusieurs autres histoires. Le rédacteur lui reproche des apostrophes, des épithètes données à de saints personnages qui prouvent que l'auteur a peu de sentiments religieux, et que son *Histoire de France* ne doit pas être remise entre les mains de la jeunesse.

³¹⁵ Alexis Saussol (1757-1836). Originaire du Tarn, il étudia à Castres, Toulouse puis à Paris, au séminaire des robertins où il fut ordonné prêtre. Après trois ans dans la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, il revint à Lavaur auprès de l'évêque, Mgr de Castellane, qu'il suivit en émigration. Rentré en France à la Restauration, il se consacra à la prédication. Nommé à l'évêché de Séez en août 1817, il ne fut sacré qu'en octobre 1819 et consacra son épiscopat à réorganiser un diocèse vacant depuis huit ans, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 580-581.

³¹⁶ Le brave homme aurait sans désespérer mis un fusil sous le nez du missionnaire pour récupérer l'importante aumône que le missionnaire aurait exigée de son épouse avant de l'absoudre, *Le Constitutionnel*, 23 septembre 1819, p. 2.

³¹⁷ Jacques Corentin Royou (1749-1828). Né à Quimper, il collabora comme journaliste avec son aîné au début de la Révolution, échappa à la Terreur et devint avocat sous le Directoire. Condamné à la déportation après le 18-Fructidor, il ne revint en France que sous le Consulat. À la Restauration, il devint censeur dramatique et fut pensionné. Historien, il publia plusieurs ouvrages sur l'Antiquité, une *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la vingt-cinquième année du règne de Louis XVIII* (Paris, Le Normant, 1819) et *De la Révolution française, ses principales causes et ses principaux événements* en 1830.

³¹⁸ Thomas-Marie Royou (1743-1792). Professeur de philosophie, il s'associa avec son beau-frère Fréron dans *L'Année littéraire* et fut un ardent défenseur de la monarchie. En 1790, il fonda avec Montjoye le journal *L'Ami du roi*, qui devint la principale feuille royaliste et fut supprimé le 4 mai 1792. Décrété d'accusation pour abus de liberté de la presse, l'abbé Royou, malade, se cacha et mourut peu après, J. Tulard, J. F. Fayard, A. Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française, op. cit.*, p. 1079.

p. 106. **1819. Septembre.**

Béatification. Le 26 septembre, cérémonie solennelle dans la basilique de Saint-Pierre de la béatification du P. Jean-B. de la Conception³¹⁹, fondateur des religieux réformés déchaussés de la Trinité pour la rédemption des captifs.

D. Barthélemy des Martyrs. Le 31 août, une congrégation antipréparatoire a eu lieu à Rome pour l'approbation des vertus de D. Barthélemy des Martyrs³²⁰, dominicain, archevêque de Braga [*sic*] en Portugal.

Sacre d'évêques. Le 26 septembre, sacre de M. Étienne J. B. Louis des Gallois de La Tour, archevêque de Bourges. M. Mercy³²¹, son prédécesseur, est mort le 10 février 1811.

M. de Bombelles, évêque d'Amiens (Mandolfi [*sic*]³²², son prédécesseur) et M. Saussol, évêque de Séez, seront sacrés le 3 octobre.

Brefs aux évêques non placés. On a adressé aux évêques institués en 1817, qui ne doivent pas entrer en possession de leurs sièges, les brefs du Saint-Père qui leur mande de s'abstenir, jusqu'à nouvelle circonscription des diocèses, d'exercer la juridiction à eux conférée par les bulles du 1^{er} octobre 1817. Ils sont 20 dans ce cas : Sens, Reims, Albi, Arles, Vienne, archevêchés : Langres, Chartres, Blois, Troyes, Nevers, Soissons, Laon, Beauvais, Puy, Rodez, Périgueux, Béziers, Verdun, Saint-Diez, Orange, évêchés.

De Quelen. M. de Quelen est nommé coadjuteur de Paris. Le pape lui donnera un titre d'archevêché in partice inf. cum futura successione.

Retraites. Retraites pastorales à Metz.

Grégoire. p. 220. Phrase citée d'une lettre de M. Grégoire, en date du 8 octobre 1792³²³.

Histoire du Sauveur. *Histoire de N. Sauveur, exposée d'après le texte des Saint Évangiles, selon l'ordre chronologique des faits, distribués en 60 instructions et précédée par une harmonie des 4 évangélistes.* 1 v. de 324 pages in 12° à Tours.

³¹⁹ Jean-Baptiste de la Conception [Jean-Baptiste Garcias] (1561-1613). Réformateur de l'ordre Trinitaire, il établit la première communauté de trinitaires déchaussés à Valdepenas (Ciudad Real). En 1599, par le bref *Ad militantes Ecclesiae*, Clément VIII approuva la Congrégation des frères réformés et déchaussés de l'Ordre de la Très Sainte Trinité, instituée pour observer dans toute sa rigueur primitive la règle de saint Jean de Matha. Malgré l'opposition virulente des frères (qui allèrent jusqu'à l'emprisonner), il fonda 18 couvents de religieux et un couvent de moniales. Insistant tout particulièrement sur le maintien d'une réelle communion avec les captifs et les pauvres, il plaçait la relation personnelle à la Trinité au centre et à la source de la charité. Béatifié en 1819, il fut canonisé par Paul VI en 1975. Il est fêté le 14 février.

³²⁰ Bartolomé Fernandes dos Mártires (1514-1590). Entré chez les dominicains en 1528, il devint archevêque de Braga en 1559 et se démit de son siège en 1582. Il a été béatifié en 2001.

³²¹ Voir cahier IV, note 91.

³²² Jean-François de Mandolx, voir cahier V, note 19.

³²³ Extrait d'une lettre du « conventionnel » Grégoire au commandant de bataillon à Blois : « Tâchez de nous envoyer un jour, en don patriotique, quelque tête d'un Condé, d'un Artois, d'un Brunswick », *ARR*, t. XXI, mercredi 29 septembre 1819, n° 536, p. 220.

Les jésuites, les missionnaires favorisés. Le *Constitutionnel* du 29 reproche aux ministres d'agir en sens inverse de la charité, lorsque les missionnaires parcourent les campagnes, que les jésuites nous menacent, que les capucins s'effrayent [*sic*], que les ignorantins régendent les écoles, lorsqu'ils signent un concordat qui enchaîne toutes les libertés de l'Église gallicane, qu'ils accueillent, renouvellent un acte diplomatique repoussé par toute la France.

Brefs aux évêques. C'est le 15 septembre que le roi a rendu diverses ordonnances, insérées dans le *Bulletin des lois*, en faveur du bref du pape adressé aux évêques préconisés avec les clauses qu'on ne pourra

p. 107. *1819. Septembre.*

en induire que la bulle des circonscriptions donnée à Rome le 27 juillet 1817 soit reçue dans le royaume, et sans approbations des clauses, formules ou expressions qu'il renferme, et qui sont ou pourraient être contraires à la Charte constitutionnelle.

Réserves sur les brefs. Pourquoi, demanderais-je, toutes ces restrictions du gouvernement, de l'usage de l'ancien gouvernement avant la Révolution ? Si les brefs contiennent des clauses contraires à nos libertés, on doit les refuser absolument et forcer ainsi la Cour de Rome à les respecter. Rome se moque de ces restrictions puisqu'elle ne cesse d'user des mêmes expressions et empiétements, et ne va pas moins droit au but où elle tend d'anéantir toutes les libertés ecclésiastiques.

En conséquence, exerceront leurs fonctions dans les limites de leurs diocèses respectifs, d'après le concordat de 1801, qu'on n'ose désigner :

Proclamés dans l'allocution du 23 août, v. p. 98. 6 archevêques.

Tailleraud-Périgord [*sic*] à Paris, ancien archevêque de Reims.

Courtois de Pressigny [*sic*] à Besançon, ancien évêque de Saint-Malo.

De La Tour à Bourges, nommé avant 1789 à Moulins.

François de Bovet à Toulouse, transféré de [Sisteron].

Duchilleau à Tours, ancien évêque de Chalons-sur-Saône [*sic*].

Beausset Roquefort [*sic*] à Aix, il est transféré de Vannes.

6 évêques.

De Maillan à Saint-Flour, transféré de [vicaire général de Saint-Papoul].

Claude de Bruc à Vannes, grand vicaire de Nantes.

Juste de Croix [*sic*] à Strasbourg

De La Tourrète [*sic*] à Valence.

Legroin [*sic*] de la Romagère à Saint-Brieuc.

Rouph de Varicourt à Orléans.

Non nommés.

De Bombelles à Amiens.

Saussol à Séez.

[Andigné de Mayneuf³²⁴] à Nantes.

De Vichy à Autun.

De Bernis à Rouen.

p. 108. **1819. Septembre.**

Bizet et Lafont. *Le Constitutionnel* du 19, p. 3, rend compte de la division qui vient déclater à Saint-Étienne du Mont entre M. Bizet, curé, et M. Lafont qui y exerçait les fonctions de vicaire. Une circulaire imprimée aux paroissiens de Saint Étienne... contient la lettre du curé audit Lafont, qu'étant interdit par les vicaires généraux dans tout le diocèse, il remettra à son suisse le registre des prédicateurs, les clefs de sa chapelle, de son confessionnal et de son armoire. M. Lafont publie une lettre de M. d'Astros, vicaire général, qui porte qu'aucune interdiction n'a été prononcée et qu'elle a été supposée par le curé. Il déclare qu'ainsi justifiée, il s'interdit lui-même et rentre dans la vie privée (en termes peu religieux). [En marge à gauche : *Informations prises, Lafont a eu le tort de faire imprimer la circulaire, de la faire distribuer aux portes de l'église pendant l'absence du curé. L'affaire s'était passée en juin, v. n° 547, p. 399.*]

Histoire de Samuel, inventeur du sacre des rois, fragment d'un voyageur américain. 1 vol. 2 fr 25 c. L'auteur anonyme est M. Volney³²⁵. On ne peut que s'affliger de l'article de M. Jay dans la 87^e livraison de *La Minerve*, p. 394, en rendant compte d'une Histoire de Samuel, fragment d'un voyageur américain, traduit sur le manuscrit anglais³²⁶... P. 401, Jay dit que ce

³²⁴ Louis-Jules-François d'Andigné de Mayneuf (1756-1822). Abbé commendataire de l'abbaye des Noyers en 1785 et vicaire général de Châlons-sur-Marne, il émigra après avoir refusé le serment. Devenu vicaire général de Mgr de Boulogne à Troyes, il quitta ses fonctions sous l'Empire après l'incarcération de son évêque en 1811. Nommé au siège de Nantes en 1817, il fut sacré en octobre 1819 mais n'eut que peu de temps pour agir dans un diocèse vacant depuis 1813, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 397-398.

³²⁵ Constantin François de Chasseboeuf, comte de Volney (1757-1820). Rendu célèbre par son voyage en Orient, dont il rendit compte dans deux ouvrages en 1787, et favorable aux idées nouvelles, il fonda *La Sentinelle*. Proche de Cabanis ou Helvétius, il fut l'un des tenants de l'athéisme matérialiste (Rondeau ne l'aime pas). Élu par le Tiers aux États-Généraux, il se spécialisa dans les questions constitutionnelles et diplomatiques. Proche des Girondins, il fut incarcéré puis libéré après Thermidor. Professeur d'histoire à l'école Normale de Paris et membre de l'Institut, il fut fait sénateur par Bonaparte et pair de France par Louis XVIII, J. Tulard, J. F. Fayard, A. Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française, op. cit.*, p. 1143. L'ouvrage en question, *Histoire de Samuel, inventaire du sacre des rois, fragment d'un voyageur américain* fut traduit de l'anglais par Volney. Voir N. Hafid-Martin, *Volney*, Paris ; Roma : Memini ; Presses universitaires de France, 1999.

³²⁶ Le ton très sceptique de l'article, qui traite de la théocratie à travers le récit de Samuel, ne peut que déplaire à Rondeau, d'autant qu'il conclut : « On ne saurait appliquer la raison à ces récits bibliques avec le moindre

voyageur est l'un de ces écrivains de l'époque actuelle qui ont rendu le plus de service à l'humanité, et qui se révèle par la verve de son langage et la hauteur de sa philosophie. Serait-ce B. C. [Benjamin Constant] ? Cette *Histoire de Samuel* se vend chez Brissot Thivars, rue Neuve des Petits Pères, n° 3, 2 fr 25 c.

Éloge de l'abbé de l'Épée. V. la *Chronique*, tome 3, p. [blanc]. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et une satisfaction religieuse l'*Éloge de Charles-Michel de l'Épée, fondateur de l'institution des Sourds-Muets, discours qui a obtenu le prix proposé par la Société royale académique des Sciences...* par A. Bébian³²⁷, censeur des études de l'institution royale des Sourds-Muets, chez Dentu, rue des Petits Augustins, n° 5 (1819), brochure de 56 pages, avec portrait lithographique de l'abbé de l'Épée³²⁸, né à Versailles le 25 novembre 1712, mort à Paris le 23 décembre 1789. On trouve l'ouvrage au Palais-Royal, galerie de bois, n° 265 et 266.

p. 109. **1819. Octobre.**

N° 537. *L'Ami de la religion...* 2 octobre

Texte de la lettre du pape aux évêques Lettre de N. Saint-Père le pape aux cardinaux, archevêques et évêques de France, qui a été lue dans l'assemblée des évêques, le 13 septembre dernier, chez le Grand Aumônier (v. n° 532, p. 101). La traduction que donne le journaliste a été envoyée de Rome. Est-elle fidèle à l'original ? Sa date est du 19 août 1819.

Adhésion des évêques. p. 235. Déclaration des cardinaux, archevêques et évêques de France par laquelle ils adhèrent audit bref. 37 signatures.

Installation de l'archevêque de Paris. Le Grand Aumônier a pris le 8 octobre à 3 h après-midi possession du siège métropolitain de Paris.

Brefs. p. 238. 5 ordonnances du roi, du 15 septembre, pour recevoir et publier les bulles diverses du pape, relativement aux installations des nouveaux évêques.

succès. La morale du prophète, ses conversations nocturnes avec Dieu, tout en est incroyable ; et c'est précisément par cette raison, s'il faut s'en rapporter aux docteurs de la Sorbonne, qu'il faut les croire. Saint Augustin était de cet avis. Je crois, dit-il, parce que c'est absurde. » *La Minerve française*, t. 7, p. 394-401.

³²⁷ Roch-Ambroise Auguste Bébian (1789- 1839). Originaire de Pointe-à-Pitre, censeur de l'Institution Nationale des Sourds-Muets de Paris, il fut partisan du langage naturel, mimique et écrit. En conflit avec ses confrères partisans de l'oralité, il fut exclu de l'Institut en 1821.

³²⁸ Charles-Michel de L'Épée (1712-1789). Prêtre jansénisant, il fut l'un des précurseurs de la réflexion sur le langage et l'enseignement spécialisé dispensé aux sourds. Voir J.-R. Presneau, *Signes et institution des sourds, XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Champ Vallon, 1998 ; F. Loiret, « L'Abbé de L'Épée, un janséniste au siècle des Lumières », mémoire de maîtrise, Université Paris X-Nanterre, 2000.

Église de Louisiane. p. 239. Détails sur l'état de la religion dans la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, &c.

N° 538. *L'Ami de la religion*... 6 octobre

Missions Chine. *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales.* 2^e livraison 2 vol. in 12°. 5 fr. Ces lettres formeront environ 8 gros vol. in 12°, 28 fr pour les souscripteurs. 2^e article (le 1^{er}n° 527, p. 91).

Le 6 le roi a reçu le serment de fidélité des nouveaux évêques.

Lettres de prêtrise. *Le Constitutionnel* 4 octobre, p. 4, col. 1. Grégoire. Étienne annonce dans *Le Constitutionnel* du 4 qu'entre les mains d'une personne sont 20 000 lettres de prêtrise envoyées en 1793 à la Convention. Picot dit qu'elles sont des prêtres constitutionnels et il dit que Grégoire frisa l'apostasie comme il avait frisé le régicide, et page 252, il lui reproche d'avoir en chaire dans la cathédrale de Blois : Oh ! avec quelle joie je porterais ma tête sur le billot si à côté devait tomber celle du dernier des tyrans !³²⁹

Académie de la religion à Rome. p. 254. Divers discours lus à l'Académie de la religion catholique, à Rome, contre les matérialistes, les philosophes...

Lamennais, état de l'Église de France. *Réflexions sur l'état de l'Église pendant le 18^e siècle et sur sa situation actuelle, suivies de mélanges religieux et philosophiques*, par l'abbé F. de Lamennais. 6 fr.

Juifs. Pendant que les juifs sont persécutés dans les villes d'une partie de l'Allemagne, le roi de Saxe vient de leur donner le droit de bourgeoisie. *Le Constitutionnel* 30 septembre. À Berlin et à Hambourg, à Karlsruhe, les juifs réforment leur culte, prient en langue vulgaire. Même journal du 30 septembre.

p. 110. 1819. Octobre.

Saint-Acheul d'Amiens. Les jésuites ont acheté à M. Lefebvre Dubourg la maison de Saint-Acheul, près Amiens, 70 000 francs comptant, et ils y font faire des travaux très dispendieux (*Le Constitutionnel* 1^{er} octobre p. 2, col. 1).

Jésuites. Dans *Le Constitutionnel* du 5 octobre, p. 2, est un assez long article sur les Pères de la foi qui ne sont autres que les jésuites qui s'efforcent de rentrer en France dont ils ont été

³²⁹ L'on retrouve ici l'amalgame entre conventionnel et constitutionnel qui constitue le fond des attaques de *L'Ami de la religion*, et des ultras qui réclamaient la proclamation de l'indignité de Grégoire. Le silence de Rondeau est toujours aussi criant : il ne fait aucune mention d'un long article politique de défense de Grégoire dans le *Constitutionnel* du 30 septembre 1819 (p. 1-2), mais relève sans le commenter le court article du 4 octobre qui rappelle que Wandelaincourt et Grégoire s'étaient indignés du projet de brûler les lettres de prêtrise envoyées à la Convention, *Le Constitutionnel*, 4 octobre 1819, p. 4.

chassés... Ils empoisonnent les livres destinés à la jeunesse. Ouvrez l'Abrégé de l'histoire ecclésiastique de Lhomond. Vous y lirez ce dilemme emprunté de l'ex-jésuite Proyart :

“Ou bien, ce qu'à Dieu ne plaise ! les trônes ou les gouvernements ne seront jamais affermis, ou les jésuites seront rétablis. Ils le seront parce que leur établissement n'est pas moins l'intérêt commun que la dette solidaire des puissances gouvernantes.”

Je répondrai que les jésuites, régicides par principe, sont les ennemis des rois et qu'il sied peu à l'humilité de religieux de se croire si nécessaires au soutien des trônes. C'est que partout ils veulent régner sur les peuples et les rois.

Leur histoire depuis 1814, depuis 1806. Le ministère mérite des reproches de ne pas assez surveiller les menées de ces bons pères, qui parurent en France, non depuis 1815, depuis la bulle de leur rétablissement du 7 août 1814, mais avant 1806. Ils formèrent un collège à Montdidier.

Le supérieur fut un Sieur Leblanc, prêtre émigré. D'autres établissements furent formés dans le Lyonnais sous la protection du cardinal Fesch, archevêque de Lyon, à Roanne, en Forez, à Bellay, à Saint-Galmier, &c. à Sainte-Foi l'Argentière, sous les noms d'écoles secondaires et de petits séminaires. Un de leurs chefs se nommait Varin³³⁰, son nom de guerre était Frère Joseph. Un laïc nommé Delepan était trésorier de l'ordre... Ils furent dénoncés au gouvernement de 1807. Le cardinal Fesch parvint à étouffer l'affaire. Mais la police ayant intercepté une correspondance à l'étranger, Boissard, un des supérieurs, fut compromis. L'affaire fut traitée au Conseil d'État, Portalis fit un célèbre rapport contre ces nouvelles associations,

p. 111. ***1819. Octobre.***

Jésuites. projet de décret impérial du 19 prairial an 12 (8 juin 1804). Elles furent dissoutes, toutes les écoles furent fermées sans distinction. Les R. Pères associés, sous les noms de Pères de la foi, d'adorateur de Jésus, ou de Pacananaristes reçurent ordre de se rendre dans leurs diocèses respectifs ; les élèves furent rendus à leurs familles. Le cardinal Fesch fut quelque

³³⁰ Joseph Varin de Solemont (1769-1850). Originaire d'une famille robine de Besançon, il entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1788. Lorsque le séminaire fut fermé, il partit s'engager dans les armes en Suisse. Mais, après avoir rencontré les abbés de Broglie et de Tournély en Belgique, il s'associa avec eux pour fonder la Compagnie du Sacré-Cœur, dont le but était de préparer la renaissance de la Compagnie de Jésus. Après des études de théologie en Bavière, il fut ordonné en mars 1796. L'année suivante, il succéda à son ami Tournély comme supérieur des Pères du Sacré-Cœur et accepta deux ans plus tard la fusion avec les paccanaristes. Rentré en France en 1800, il ouvrit rapidement plusieurs établissements. Inquiété sous l'Empire, il fut assigné à résidence à Besançon et ses prêtres dispersés. Dès que le rétablissement des jésuites fut annoncé, il demanda son admission et fit profession le 15 août 1818 à Paris. Assistant du P. de Clorivière, il fut supérieur de la maison de la rue des Postes (1818-1821 et 1825-1829) et devint le directeur spirituel de la résidence de la rue de Sèvres, voir A. Guidée, *Vie du R.P. Joseph Varin, op. cit.* ; voir aussicahier V, note 20.

temps éloigné de la Cour, et Rome fut fort déconcertée de l'événement. On peut dire que de ce moment N. B. eut le clergé pour ennemi. Ce projet de décret fut converti en décret impérial le 3 messidor an 12 (22 juin 1804). Il est annexé dans mes notices sur les corporations religieuses... article Jésuites. Il fut aussi imprimé dans le Journal du soir du 30 messidor an 12 (19 juillet). Quant au rapport de Portalis, la *Chronique religieuse* a rendu l'important service de l'imprimer en entier dans la *Chronique religieuse*, tome 1^{er}, cahier VII, du 30 août 1818, page 145. Ce rapport n'a pu être imprimé qu'en 1804 et non en 1805, erreur du rédacteur à la ligne 1.

Acte de violence d'un curé. Le curé d'un village du Pas-de-Calais a frappé plusieurs fois, avec le livre qu'il tenait à la main, le maire de sa commune, en présence de 50 témoins, et pendant l'office public. L'affaire a été assoupie. *Le Constitutionnel* 5 octobre p. 2, col. 2.

Église de la Bavière. En Bavière, les affaires ecclésiastiques ne changent point. Les ordonnances royales pour la mise à exécution du concordat n'ont pas encore paru. Des écrits fanatiques sont répandus par les ultramontains parmi le peuple des campagnes (*Le Constitutionnel* 6).

Refus de sépulture. Refus de sacrement de sépulture chrétienne, à B.L.R., par un curé, envers un grenadier de la vieille garde. Le vicaire a été plus sage que le curé. *Le Constitutionnel* 6.

Fanatisme contre Belmas. Dans le département du Nord, des prêtres insermentés colportent de cure en cure, parmi les leurs, une pétition tendant à demander le renvoi de leur évêque, entâché du crime de libéralisme, M. de Belmas, évêque de Cambrai. *Le Constitutionnel* 8 octobre.

Jésuites en Suisse. En Suisse, les jésuites du Valais ont obtenu la permission d'aller prêcher à Soleure. *Le Constitutionnel* 9. Picot n° 541, p. 304.

p. 112. **1819. Octobre.**

Refus de sépulture à Thoiry. À Thoiry, village du canton de Montfort l'Amaury, que je connais, où M. d'Arnouville³³¹ a un château, et dont il est maire, le nouveau curé³³², qui a succédé à M. Vic³³³, ecclésiastique respectable décédé en juin dernier, a refusé la sépulture chrétienne au corps de M. Désiré, l'un des notables, mort sans avoir reçu l'extrême-onction [rajout au dessus de la ligne : [sans avoir] voulu se confesser]. (*Le Constitutionnel* 9 octobre).

³³¹ Jean-Baptiste Eugène de Machault, comte d'Arnouville (1785-1867). Arrière-petit-fils du garde des Sceaux, Jean-Baptiste de Machault. Propriétaire des châteaux de Marcq et de Thoiry, il fut maire de Thoiry de 1811 à 1815, puis de 1816 à 1852. Il fut élevé à la pairie en 1830.

³³² Carnouet. Curé de Thoiry de 1820 à 1827.

³³³ Laurent Vicq (?-1819). Curé de Thoiry de 1805 à 1819.

Ce nouveau curé, soldat dans la Vendée, fait prêtre depuis quelques années, est un pauvre prêtre...

Visitandines à Nice. Le 9 septembre, 6 visitandines sont arrivées de Chambéry à Nice pour y fonder un monastère de leur ordre (*idem*).

Mantes, mission, v. n° 541, p. 300. Une mission a eu lieu à Mantes sur Seine. Les missionnaires y ont vendu un petit livre intitulé : *Sur les confréries érigées en l'honneur des saints, traité moral, historique et véridique*, imprimé à Avignon, par la Société des libraires, en 1714. L'objet des missionnaires est que les diverses professions s'organisent en corporations, chaque corporation en confrérie, avec un saint patron... Voyez *Le Constitutionnel* du 9 p. 3.

Mendicité à Amiens. Depuis que les Pères de la foi occupent la maison de Saint-Alcheux [*sic*] ou Acheul, autrefois dépôt de mendicité pour le département de la Somme, et qu'ils en ont fait un petit séminaire, les pauvres affluent dans Amiens ; on ne peut faire un pas sans être affligé du spectacle de la misère. Les jésuites de Saint-Acheul ruinent le lycée d'Amiens, et les élèves du séminaire chassent les pauvres de leur asile. (*Idem*).

N° 539. *L'Ami de la religion*... 9 octobre

Gaschet, prêtre anti-concordataire. *Nouvelles lettres apologétiques*, adressées à M. Poynter et à M. Pidoll, évêque en Angleterre, par M. Gaschet, prêtre anti-concordataire. Londres 1819. 2 vol. in 16°.

M. Gaschet, ancien curé de Bessac, de Vignoles, au diocèse de Saintes, retiré en Angleterre, digne émule de M. Blanchard, s'est séparé de la communion du pape dès 1802, et persiste dans son schisme.

p. 113. **1819. Octobre.**

Le 8, l'archevêque de Paris a pris possession de son siège.

Image miraculeuse de Marie. p. 265. Il y a à Rome dans l'église des Saints Martyrs Serge et Bacche [Bacchus]³³⁴, aux Monts, une image miraculeuse de la Sainte-Vierge qui a été trouvée il y a cent ans dans l'enceinte de ce couvent occupé par les religieux de Saint-Basile, de la nation russe. Le pape a été la visiter le 14 septembre jour de sa découverte.

³³⁴ L'église Santi Sergio e Bacco degli Ucraini (Saints-Serge-et-Bacchus-des-Ukrainiens) est située dans le rione de Monti. Existant depuis le VIII^e siècle, elle est dédiée aux martyrs Serge et Bacchus de Rasafa, soldats romains dénoncés comme chrétiens et martyrisés en 303. Elle fut allouée aux moines basilieniens en 1630 par Urbain VIII. En 1718 furent découvertes deux images de la Vierge sous l'enduit de la sacristie. Elle fut entièrement reconstruite en 1741. Voir C. Rendina, *Le Chiese di Roma*, Milan, Newton & Compton Editori, 2000, p. 335.

Spina, cardinal. Lambruschini, barnabite. Le cardinal Spina, légat de Bologne, s'étant démis de son archevêché de Gênes qu'il occupait depuis 1802, le roi de Sardaigne a nommé pour ce siège le P. Lambruschini, barnabite, et vicaire général de son ordre, dont le cardinal Fontana a conservé le titre de Supérieur général Il fut un des adversaires de Molinelli³³⁵, des écoles pies de Rome, ami de la vérité. V. *NNEE* 1778, p. 85. 29 mai, et p. 169 du 23 octobre.

Cardinal de Périgord installé archevêque de Paris. Le 8, Alexandre-Angélique de Périgord, cardinal, a pris, à 3 h. s., possession du siège archiépiscopal de Paris. Le dimanche 10 on a lu à Paris sa lettre pastorale pour annoncer son installation.

Chaumont, prêtre. p. 268. Notice historique sur M. Denis Chaumont³³⁶, supérieur du séminaire des Missions Étrangères, mort le 25 août 1819.

p. 269. Observations sur la paroisse de Saint-Vincent de Paul.

Quéro, prêtre. Sur M. Thomas Quéro, condamné à l'emprisonnement. Diatribe contre les constitutionnels.

Sœurs de la retraite. p. 270. Au grand Mont-Rouge, près Paris, est l'établissement des Sœurs de la retraite³³⁷. Elles ont des élèves. Elles ont d'autres établissements en France, à Aix, à Boulogne.

Dépenses ecclésiastiques. Le ministre de l'Intérieur a accordé 156 000 fr pour les réparations des églises et des presbytères de 108 communes, et 234 000 fr sont répartis entre 38 séminaires diocésains, c'est à peu près 6 150 fr pour chaque également.

N° 540. *L'Ami de la religion*... 13 octobre

³³⁵ Giovan Battista Molinelli (1730-1799). Né à Gênes, prêtre de la congrégation des Écoles Pies, il enseigna la philosophie à Oneille, puis à la théologie à Gênes et à Rome, au collège Nazaréen, à partir de 1769. Appartenant à la mouvance du jansénisme italien, en relations suivies avec Dupac de Bellegarde, il fit soutenir en 1777 une thèse très augustinienne sur les sources de l'incrédulité et sur la vérité de la religion chrétienne, puis publia en 1788 un *Traité de la primauté du pape*, assorti de notes et remarques extraites de la *Théologie de Lyon*, qui lui valut des démêlés avec le P. Lambruschini, alors professeur de théologie au séminaire de Gênes. Favorable à la Révolution, il fit partie du cercle de Solari, Degola et Palmieri, qui promut les idées républicaines, et fut nommé consultant théologique de la République de Gênes, F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1821, t. 29, p. 322 ; M. Vaussard, *Jansénisme et gallicanisme, op. cit.*, pp. 21-23, 51 et 58.

³³⁶ Denis Chaumont (1752-1819). Entré au séminaire des Missions-Étrangères en 1775 après des études au collège des Grassins et au séminaire des Trente-Trois, il fut ordonné prêtre en 1776 et partit immédiatement en Chine. Il s'occupa de la mission de la province du Fo-kien de 1777 à 1784. Rappelé en France pour prendre la direction du séminaire des Missions-Étrangères, il prit ses fonctions en 1785. Il émigra en Angleterre en 1792 et y assura la correspondance avec les missions. Il fut nommé protonotaire apostolique. Rentré en France à la Restauration, il fut élu supérieur du séminaire des Missions-Étrangères en novembre 1814, « Notice historique sur M. Denis Chaumont, protonotaire apostolique, supérieur du séminaire des Missions-Étrangères, mort à Paris le 25 août 1819 », in *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes Orientales*, Paris, Ad. Le Clere, 1820, t. 5, p. 345-358 ; G. H. Anderson, *Biographical dictionary of Christian missions*, Grand Rapids, Wm. B. Eerdmans Publishing, 1999, p. 128.

³³⁷ La congrégation des sœurs de la Retraite ou de la société de Sainte-Marie, dite des filles de la Retraite, fut autorisée par le décret du 23 mai 1806. De spiritualité ignatienne, elle était vouée à l'éducation des jeunes filles.

Précis historique sur les affaires ecclésiastiques de France, relativement au concordat de 1817 (suite des n° s 516 et 524). Le rédacteur après avoir rapporté les diverses nominations, parcourt les obstacles qu'éprouva le d. concordat pour sa mise à exécution, à dater du 5 novembre 1817, jour de l'ouverture de la session des Chambres, occasionnés par les divers écrits contre, qui ont été combattus par d'autres dont il fait l'énumération. L'article va jusqu'en février 1818.

p. 282/83. Les trois grands vicaires de Paris sont archidiacons. Frayssinous et Montmignon [en appel de note dans marge gauche : *ex-jésuite, auteur de la Vie du B. H. Labre*] ont les lettres de grands vicaires : Godinot Desfontaines³³⁸, chanoine honoraire, Boudot, ancien directeur du séminaire du Saint-Esprit, est théologal, Legris, chanoine honoraire, maître des cérémonies de la métropole et du clergé de France. Les membres des deux officialités sont conservés. [En marge à gauche : *6 grands vicaires selon le Constitutionnel 18 octobre.*]

p. 114. **1819. Octobre.**

Sacres. Le 17 octobre, sacre des évêques de Saint-Brieuc, de Nantes et de Vannes.

N° 541. *L'Ami de la religion...* 16 octobre

Instructions, exercices de piété, règlement pour la confrérie du Sacré-Cœur, érigée à Saint-Nizier, à Lyon. 1 vol. in 12° de 430 pages. 2 fr 50.

Le rédacteur attribue, p. 297, cet ouvrage à un prélat qu'il ne nomme pas, ainsi que l'ecclésiastique auteur du discours préliminaire. Picot dit nettement et expressément que l'objet de ce culte est le cœur matériel de Jésus, uni hypostatiquement au Verbe, comme symbole de l'amour de J.-C. Il s'applique à réfuter les difficultés au nombre de cinq contre ce culte³³⁹.

³³⁸ André-Nicolas-Félix Godinot-Desfontaines (1763-1842). Originaire de Reims, vicaire à Cormicy, il émigra en Allemagne en 1792. En 1806, il rejoignit à Mittau son archevêque, Mgr de Talleyrand-Périgord, attaché à Louis XVIII. Il remplaça l'abbé Edgeworth dans l'administration des aumônes et devint un familier de la petite cour. À la Restauration, il fut nommé secrétaire général des aumônes du roi et son chapelain par quartier. Résidant avec le cardinal de Périgord, dont il administrait la maison, celui-ci le nomma au chapitre de Notre-Dame en 1820. Lié au comte d'Artois dès son séjour à Mittau, il fut également le chapelain de Charles X. Il vécut dans la retraite après 1830, H. Fisquet, *La France pontificale, op. cit.*, t. 2, 1864, p. 55-56.

³³⁹ L'ouvrage est attribué à Jacques-François Besson, alors curé de Saint-Nizier, voir *supra* note 305. Inscrite dans la ligne de la réforme tridentine et liée à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, la métaphore du Cœur du Christ, siège de l'amour qu'il a pour l'humanité, est profondément ancrée dans la spiritualité du XVII^e siècle (Bérulle, Philippe Néri, mais aussi Pascal et Bossuet) et Augustin Gazier a montré que le culte du Sacré-Cœur existait à Port-Royal du temps de la Mère Angélique. La dévotion au Sacré-Cœur fut impulsée par Jean Eudes, qui fut le premier à demander une fête particulière en 1672, mais ce fut avec Marie-Marguerite Alacoque qu'elle se transforma et se développa. Le Cœur métaphorique devint réel et physique, ce que rejetèrent les tenants de Port-Royal au XVIII^e siècle, parlant de « dévotion au muscle ». Dans le contexte de l'opposition entre ultramontanisme et gallicanisme, l'enjeu théologique se double d'un enjeu politique, d'autant que la nouvelle dévotion fut promue par les jésuites, ce qui contribua sans doute à éloigner encore plus les jansénistes d'un culte nouveau, par ailleurs trop « sensible », et accusé de faire « concurrence » à la dévotion à l'Eucharistie. À la fin du siècle, puis au XIX^e siècle, le culte du Sacré-Cœur devint un symbole dans les tensions religieuses nées de la Révolution et un marqueur politique. Voir A. Hamon, *Histoire de la dévotion au Sacré Cœur*, Paris, Beauchesne,

Consistoire. p. 299. Consistoire papal, et promotion d'ecclésiastiques au cardinalat et à un grand nombre de sièges en diverses contrées, entre autres celles de M. de Bernis à Rouen, Roch-Étienne de Vichy à Autun, Jean-Joseph-Victoire de Cosnac à Meaux.

Nonce en France. M. Zen, destiné à la nonciature de France, restera à Rome.

Mission de Mantes. 5 octobre. Clôture de la mission à Mantes, à Limay et à la Roheguyon. V. p. 112.

Religieuses institutrices. Les religieuses qui dans les couvents se consacrent à l'instruction de la jeunesse de leur sexe, seront dispensées seulement de se pourvoir de brevets de capacité. L'autorisation d'enseigner leur sera donnée sur la seule exhibition de leurs lettres d'obédience. p. 303.

[Rajout en appel de note en bas de p.] : **Grégoire, Servois.** Dans le n° 540, p. [286], Picot relate une note contre l'indication que M. Grégoire a publiée qu'en 1800 plus de 32 000 églises étaient en plein exercice du culte catholique, fait dont il était certain d'après l'exposé que lui avait donné un ecclésiastique attaché alors au [blanc]. Picot le nomme, M. Servois, grand vicaire de l'évêque de Cambrai, et il ajoute que M. S. dément le fait. M. Servois m'a dit le 18 octobre qu'indigné de cet article,

p. 115. **1819. Octobre.**

il était passé chez M. Leclere, imprimeur dudit journal, que celui-ci lui avait déclaré que l'article, tel qu'il a été imprimé avait été fourni par M. Tabaraud, qu'il avait même imposé son nom sur la pièce originale. M. T. prouverait qu'il fait encore le métier de corsaire, attaquant indistinctement à droite et à gauche, voulant plaire aux deux partis. Il a été ami de M. G. M. Servois ne l'a connu qu'à la table de M. G. M. Servois a adressé à M. Leclere une lettre courte pour démentir ce que M. T. dit de son indisposition contre M. G.³⁴⁰

1907-1939, 5 vol. ; V. Hadengue, « L'exaltation cérémonielle d'un culte sensible : le culte du Sacré-Cœur en France sous l'Ancien Régime », in M. Agostino, F. Cadilhon, P. Loupès (dir.), *Fastes et cérémonies : l'expression de la vie religieuse, XVI^e-XX^e siècles*, Bordeaux, PUB, 2003, p. 47-62 ; O. Andurand, « Roma autem locuta », *op. cit.*, t. 1, p. 583-618 ; P. de La Chapelle, « La prière et le vœu de Louis XVI au Sacré-Cœur inspirèrent-ils l'insurrection vendéenne ? », *op. cit.* ; P. Castagnetti, « Cordiphobie, antijésuitisme et jansénisme dans le diocèse de Lyon dans le premier tiers du XVIII^e siècle », in P. Castagnetti (dir.), *Entretiens. 3. Le jansénisme en Forez au XVIII^e siècle*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2004, p. 83-124 ; L. Cognet, « Les jansénistes et le Sacré-Cœur », in *Études carmélitaines*, 29, 1950, p. 234-253 ; A. Gazier, « Le Sacré-Cœur à Port-Royal en 1627 », *Revue politique et littéraire. Revue bleue*, Paris, [s.n.], 1908, p. 199-202 ; voir aussi cahier VII, note 227 et cahier XII, note 162.

³⁴⁰ C'est l'une des rares occurrences qui laissent entrevoir des dissensions internes dans le petit groupe janséniste parisien. S'il en existe peu de traces, l'on constate que le rédacteur de *L'Ami de la religion* les connaissait et savait s'en servir.

Malaret, constitutionnels. Le célèbre Malaret³⁴¹, grand vicaire de Paris en 1801, disait à tout le monde, surtout aux constitutionnels, que tout ce qu'ils avaient fait dans l'exercice du ministère était bon et légitime.

Plan du clergé rentré. Le plan de nos ultras ecclésiastiques, lors du concordat de 1817, était de faire annuler celui de 1801, et les agents de la Grande Aumônerie ont été jusqu'à adresser les circulaires aux nouveaux évêques nommés en 1817, sans les envoyer aux titulaires par le concordat de 1801. Le mauvais succès de celui de 1817 les a déroutés, et rappelés à des sentiments plus équitables. Dans les affaires ecclésiastiques, ils ont adressé leur lettre du 30 mai au pape, et les brefs de celui-ci à tous les évêques de France indistinctement. La *Chronique* a eu tort de dire qu'on n'avait pas consulté les évêques concordataires, anciens constitutionnels. M. Servois m'a assuré que celui de Cambrai avait reçu les lettres, &c.

Lettre du 30 mai. On peut remarquer que la lettre du 30 mai n'a été signée que par quatre prélats en exercice, dont M. Beaulieu est du nombre. Tous les autres n'ont fait qu'y adhérer. V. n° 532, p. 101.

Mission à Mantes. À Mantes, les missionnaires se sont permis de déclamer contre les opérations du gouvernement *intelligenti pauca*. Cette mission a fini le 5 octobre. Elle a duré six semaines. Elle se faisait simultanément dans les trois paroisses par six missionnaires [en marge à gauche : *Le Constitutionnel du 19*].

p. 116. **1819. Octobre.**

Latyl. On m'a assuré que M. Latyl, 1^{er} aumônier de Monsieur, évêque, nommé à l'évêché de Chartres, s'était permis de traiter le roi de jacobin, homme indigne de régner, qu'on devrait enfouir tout vivant en terre. Je laisse à juger un tel évêque.

Revenus du G. Aumônier, v. p. 66. Le cardinal de Périgord doit avoir un revenu bien au-delà de 180 000, Grand Aumônier, cardinal, archevêque, chef vicaire de Saint-Denis, pair de France...

Jésuites de Saint-Acheul d'Amiens, exhumation de corps. *Le Constitutionnel* du 17 donne l'extrait d'une lettre d'Amiens, en date du 10 octobre, qui annonce l'indignation des citoyens contre les Pères de la foi, ou jésuites, de Saint-Acheul, lesquels faisant construire un édifice immense pour leur collège, ou petit séminaire, ont anticipé sur le cimetière de la ville, fait

³⁴¹ Jean-Antoine Benoît Bruno de Malaret (1726-1805). Originaire de Toulouse, licencié en théologie de la Sorbonne, il devint vicaire général d'Auxerre, puis chanoine de Paris en 1761 et vicaire général de Paris en 1762. Promoteur et officiel du diocèse, il continua à en assurer l'administration au début de la Révolution, puis se retira à Sens pendant la Terreur. Sous le Directoire, il fut menacé de déportation, incarcéré, mais fit partie du conseil des 12 chargé d'administrer le diocèse. En 1802, il fut nommé premier vicaire général de Paris par Mgr de Belloy. Il signa le procès-verbal du sacre, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 203-204.

lever les tombes, enlever les croix, exhumer des corps et ossements. Ces pères sont très répréhensibles, mais plus encore le préfet, le maire d'Amiens, car il est à présumer que les jésuites avaient été autorisés dans leurs démarches. Donner à leur collège le nom de petit séminaire est une escobarderie pour se soustraire à la surveillance de l'Université, et n'être point obligés à envoyer leurs élèves au lycée de la ville, un des mieux administrés de la France, dont M. Dijon³⁴² est recteur. Ces pères, dans leurs exercices publics, osent faire des discours contre la Charte, font dire aux enfants qu'au lieu d'exiler les régicides on eût mieux fait de les embarquer dans un vaisseau à soupape, et d'en faire une bonne noyade³⁴³. Ils mettent dans les mains de leurs élèves une Histoire de France de Loriquet³⁴⁴, où l'on traite de brigands nos soldats et nos généraux après les avoir flagornés, ainsi que N. B., dans une 1^{ère} édition publiée avant la Restauration. Un autre livre : le *Précurseur de l'Antéchrist*. Des prêtres qui leurs sont dévoués forcent les mères, au confessionnal, de retirer leurs enfants du lycée pour les envoyer à Saint-Acheul. On peut être assuré que cette violation des tombeaux n'aura aucune suite...

On m'a parlé d'un bref qui interdirait aux ecclésiastiques français d'être incorporés à la Franc-Maçonnerie³⁴⁵.

³⁴² Jean-Baptiste Dijon (1769-1823). Fils d'un boulanger d'Amiens, il fut boursier au collège du Plessis à Paris. Professeur de philosophie, puis précepteur sous la Révolution, il fut conscrit dans l'armée du Nord en 1793 et devint rapporteur du conseil de guerre à Douai, avant d'entrer dans l'administration des vivres. Sous l'Empire, il obtint la chaire de littérature latine à Amiens, puis s'installa en Belgique quand celle-ci fut supprimée. Revenu en France, il fut nommé inspecteur, puis recteur de l'université d'Amiens, et le lycée devint l'un des plus réputés. Reçu à l'Académie des Sciences d'Amiens, il fut également fait chevalier de la Légion d'honneur, *Biographie des hommes célèbres, des savants, des artistes et des littérateurs... du département de la Somme*, Amiens, Prévost-Allo, 1835, t. 1, p. 316-323.

³⁴³ Rappel de certains épisodes de la guerre de Vendée, comme celui des quatre-vingt dix prêtres insermentés internés à Nantes, noyés par sabordage en novembre 1793, A. Dansette, *Histoire religieuse de la France contemporaine, op. cit.*, p. 86.

³⁴⁴ Jean-Nicolas Loriquet (1767-1845). Fils d'un instituteur d'Épémay, entré au séminaire de Reims en 1787, diacre en 1790, il refusa le serment et partit en Belgique en 1791. Devenu précepteur des enfants de l'ambassadeur de Suède en Hollande, il vécut relativement tranquille grâce à sa protection. Rentré en France sous le Directoire, il fut incarcéré à Reims en 1796. L'année suivante, il publia un ouvrage contre la Constitution civile du clergé. Entré chez les Pères de la Foi en 1801, il dirigea à Amiens une école secondaire, puis fut appelé par l'évêque de Meaux, où il fut supérieur du petit séminaire jusqu'en 1814. Entré en noviciat chez les jésuites dès octobre 1814, il habita d'abord rue des Postes à Paris, puis devint supérieur du collège de Saint-Acheul. Auteur de nombreux ouvrages d'histoire, matière dont il inaugura l'enseignement, son *Histoire de France*, écrite pour remplacer celle de Fleury, trop antiromaine, fut censurée sous l'Empire et parut en 1814, mais antidatée par l'éditeur à 1810. Elle promouvait une école historiographique naissante qui ne pouvait séduire ni un ancien constitutionnel, ni un libéral, J. N. Loriquet, *Vie du révérend père Loriquet de la Compagnie de Jésus, écrite d'après sa correspondance et ses ouvrages inédits*, Paris, Poussielque-Rusand, 1845.

³⁴⁵ En réalité, la franc-maçonnerie (et *a fortiori* l'entrée d'ecclésiastiques dans ses rangs) avait été condamnée dès 1738 par Clément XII dans la constitution *In Eminenti*. Condamnation reprise par Benoît XIV en 1751 (*Providas*). Cela n'avait pas empêché bien des ecclésiastiques d'en faire partie au XVIII^e siècle, mais la lecture complotiste de la Révolution radicalisa la condamnation de la franc-maçonnerie, dès lors comprise comme une partie du grand « complot infernal ». Le 13 septembre 1821, Pie VII renouvela sa condamnation dans la bulle *Ecclesiam Iesu Christo*, dans laquelle la franc-maçonnerie est pour la première fois qualifiée de secte.

Le *Constitutionnel* du 29 se déchaîne contre les capucins, parle du projet d'une mission à Paris, de l'érection d'une croix à Montmartre, dit que sous le ministère de M. Lainé les missionnaires &c. étaient moins favorisés que sous celui de M. Decazes, que c'est ce qui a déterminé M. Royer-Collard à se retirer³⁴⁶.

p. 117. **1819. Octobre.**

Grégoire. M. Grégoire est toujours l'objet des déclamations des ultras... Néanmoins, Daunou et Fouché, duc d'Otrante, ont voté la mort du roi. Le dernier a été ministre de Louis XVIII, son ambassadeur. Ce sont les ultras eux-mêmes qui ont désiré sa nomination, qui ont proclamé en 1815, comme en 1814, que lui seul pouvait sauver la monarchie, et ils crient que la monarchie est perdue, parce qu'un homme qui n'a pas voté la mort du roi est élu député. Les vrais libéraux veulent la Charte et la monarchie constitutionnelle. Grégoire a été évêque constitutionnel, c'est son grand crime, ce qui lui attire la haine du clergé³⁴⁷.

Sermon à Amiens. Le 26 septembre dernier un sermon sur le zèle ardent a été prêché à Amiens. Les Pères de la foi ont acheté Saint-Acheul 70 000 fr (*Le Constitutionnel* 14 p. 3, col. 2).

[Refus de baptême] [Page déchirée]. Le curé de B..., chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dreux (Eure-et-Loire) a, le 14 septembre, refusé de baptiser un enfant parce que la

³⁴⁶ Ce fut après l'opposition au projet de nouvelle loi électorale élaboré par Serre que Royer-Collard, déjà fâché de ne pas avoir été sollicité pour un ministère, et de plus fort méprisant à l'égard de Decazes qui accueillait avec indifférence les demandes concernant l'Instruction publique, refusa d'entrer au Conseil et démissionna de la présidence de la commission d'Instruction publique début septembre. Démission qui fut (trop) facilement acceptée, E. de Waresquiel, B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 281-282. Sur l'antagonisme entre les libéraux de *La Minerve* et les doctrinaires, voir E. Harpaz, *L'école libérale sous la Restauration, op. cit.*, p. 122.

³⁴⁷ Que Grégoire ait suscité chez les ecclésiastiques un "supplément de haine" par son engagement dans l'Église constitutionnelle est incontestable. Cependant, l'émoi et les réclamations provoqués par son élection portait bien sur le conventionnel et non sur le constitutionnel (ce ne sont que deux faces de la même Révolution honnie). Guizot insiste sur ce fait : « Il est difficile de regarder l'élection de M. Grégoire comme un accident ; elle avait été proposée et agréée d'avance dans le comité central établi à Paris pour s'occuper des élections, et qu'on appelait le comité directeur. Elle fut décidée à Grenoble, dans le collège réuni le 11 septembre 1819, par un certain nombre de suffrages du côté droit qui se portèrent, au second tour de scrutin, sur le candidat de gauche, et lui donnèrent une majorité que par lui-même il n'avait pas. Pour s'excuser du scandale, quand il eut éclaté, quelques apologistes prétendirent que M. Grégoire n'était pas vraiment régicide, puisque, s'il avait approuvé, par ses lettres à la Convention, la condamnation de Louis XVI, sa voix du moins n'avait pas compté dans le scrutin fatal. Puis, quand l'admission du député fut mise en question dans la Chambre, le côté gauche, pour se débarrasser de lui en éludant le vrai motif du sujet, s'offrit avec empressement à voter l'annulation de l'élection pour cause d'irrégularité. Quand la violence imprévoyante ne leur a pas réussi, les hommes se réfugient volontiers dans la subtilité pusillanime. C'était bien en qualité de conventionnel régicide et avec une préméditation réfléchie, non par accident local et soudain, que M. Grégoire avait été élu. Aucune élection ne fut plus préparée et plus accomplie par les passions de parti. » F. Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Lévy, 1858, t. 1, p. 222-223. L'on sait que Grégoire, alors en mission, n'a effectivement pas pris part au vote et qu'il s'est prononcé pour la condamnation, mais en faisant rayer le mot « à mort », dans la lettre commune envoyée le 13 janvier 1793 par les commissaires en mission dans le Mont-Blanc, voir B. Plongeron, *L'abbé Grégoire ou l'Arche de la fraternité, op. cit.*, p. 26-28.

marraine, mariée à un de ses parents, n'avait obtenu les dispenses nécessaires que d'un évêque constitutionnel, parce que la cérémonie religieuse de son mariage avait été célébrée par un prêtre assermenté et que par conséquent son union conjugale était évidemment illégitime³⁴⁸. *Le Constitutionnel* 15 octobre p. 2, col. 2.

[Cour ? prévôtale] [page déchirée]. Dans le 4^e cahier du vol. X de la *Bibliothèque historique*, se trouvent les détails de la mort pleine de remords d'un prévôt, chef d'une cour prévôtale qui jugea une prétendue conspiration de Carcassonne³⁴⁹. (*Le Constitutionnel* 19 et 8 novembre).

Fruits de la mission de Mantes. Un de mes amis m'a assuré tenir d'une personne de sa connaissance qui revenait de Mantes, pour affaire de commerce, que depuis la mission qui a eu lieu dans cette ville, la dissension règne dans les familles à un degré inconcevable.

Cardinal Dubois. Quand le trop fameux cardinal Dubois fut à l'extrémité et que Paris en fut instruit, on afficha à la porte de son hôtel : "Si quelqu'un a une commission pour l'enfer, il est averti que le courrier va partir."

³⁴⁸ L'article conclut en rappelant que, sous l'Ancien Régime, les parlements « punissaient rigoureusement de tels refus », et s'étonne « du sommeil des lois », *Le Constitutionnel*, 15 octobre 1819, p. 2.

³⁴⁹ Dans l'Aude en 1815, avait été dénoncée une conspiration des prisons de Carcassonne, dont les deux camps se rejettent la paternité. L'un des condamnés, au pied de l'échafaud, en aurait appelé à la justice divine contre ses juges. Et le prévôt serait subitement devenu malade jusqu'à en mourir... L'intervention de la justice divine, dans le département de l'Aude, conclut l'article, était nécessaire sans doute, car celle des hommes y a été bien timide et bien incomplète. Quand la cause est bonne, le *Constitutionnel* feint donc d'accorder crédit à la justice divine...

CAHIER XII
DEPUIS LE 20 OCTOBRE 1819 JUSQU'AU 1^{ER} AVRIL 1821

p. 1. **1819. Octobre.**

N° 542. *L'Ami de la religion...* 20 octobre [rajout : *la suite n° 545*]

Prêt à intérêt, v. p. 3, 5, 43. *Essai historique sur la controverse touchant le prêt à intérêt.*

1^{er} extrait. Le rédacteur cite les divers ouvrages publiés pour et contre, depuis l'époque du protestantisme jusqu'en 1740. La suite à un autre n°.

Canonisation du Père de la Conception. Garzia. Le 26 septembre dernier, dans l'église de Saint-Pierre fut célébrée la canonisation du Père Jean-Baptiste de la Conception, Espagnol, fondateur des trinitaires déchaussés réformés de la Rédemption des captifs. Il naquit le 10 juin 1561, à Almovodar del Campo, en Espagne, de Marc Gazzia et Isabelle Lopez. Il mourut le 14 février 1613. Le décret de sa béatification est du 27 avril 1819.

De Bombelles. Le 14 octobre M. de Bombelles a pris possession de l'évêché d'Amiens.

Rome et l'Église d'Allemagne. Le ministre hanovrien aurait fléchi devant les prétentions surannées de la Cour de Rome. Ceux des puissances protestantes demeurent inébranlables à les repousser, surtout M. de Niebuhr, ministre prusse. MM. Schmitz de Grollenbourg et Turkheim n'ont pas encore quitté Rome [en appel de note : *Ils attendent du cardinal Consalvi une réponse à leur ultimatum. Celui-ci propose une convention provisoire.* Le Constitutionnel 27 octobre], dans avoir rien pu conclure. Portalis est encore à Rome. (*Le Constitutionnel* 20).

Concordat de la Bavière. Le nonce papal¹, qui est toujours à Munich, persiste à réclamer l'exécution d'un concordat qui a cessé d'être en harmonie avec les lois constitutionnelles. Il a écrit à Rome que l'affaire de la dotation de 8 évêchés bavarois était ajournée. *Le Constitutionnel* 24.

Robert de Lamennais. M. Robert de Lamennais, grand vicaire de Saint-Brieuc, a publié une brochure à Saint-Brieuc, contre l'enseignement mutuel, dans laquelle il déraisonne². V. *Le Constitutionnel* 22, p. 4. Son frère est François.

¹ Francesco Serra Cassano, voir cahier X, note 205.

² Partisan d'une instruction primaire catholique et libre, finalement assez proche de l'idéal des Petite Écoles de Port-Royal pour qui le salut se préparait dès l'enfance, l'abbé de La Mennais combattit dès 1815 la méthode de l'enseignement mutuel que le ministre de l'Intérieur Carnot souhaitait développer. Il reprochait notamment à cette méthode son origine étrangère et protestante, qui était selon lui un danger pour la foi catholique. « Déflectueuse dans ses procédés, dangereuse pour la religion et les mœurs dans ses résultats », la méthode lancastrienne laissait la réalité de l'enseignement entre les mains des élèves moniteurs, et habitait les élèves à un brouhaha et un va-et-vient incessant qui les préparaient mal au calme et à la concentration des études secondaires. Enfin, il refusait l'enseignement neutre, accessible à toutes les confessions, que se proposait de

N° 543. *L'Ami de la religion*... 23 octobre

Lettres édifiantes des Missions étrangères. *Lettres édifiantes et curieuses des Missions étrangères.* Nouvelle édition, ornée de 50 belles gravures, en 14 vol. in 8°. 70 fr. Cette n. édition est exactement celle du Père Querbeuf³, jésuite, qui commença à paraître en 1780, en 26 vol. in 12° (40 fr). Sous le titre : *Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions étrangères.* Le Père Querbeuf refondit et mit en ordre de matières les 34 vol. des *Lettres édifiantes* qui avaient paru successivement depuis 1690 jusqu'à 1776. Le rédacteur donne ici l'histoire des diverses éditions et les noms des jésuites auteurs des divers volumes. V. *Le Constitutionnel* du 31 octobre. Les jésuites y sont maltraités.

De Bombelles. p. 330. Notice sur les fonctions civiles et religieuses de M. de Bombelles, évêque d'Amiens.

Dièche, prêtre. Notice nécrologique de Amans-Dalmas Dièche⁴, prêtre, mort à Rodez le 12 août 1819.

Grégoire. p. 334. Diatribe contre M. Grégoire⁵. V. *Le Constitutionnel* 30 octobre p. 3, col. 2.

Église de Genève. L'Église catholique de Genève est détachée du diocèse de Chambéry, pour être réunie à celui de Fribourg en Suisse, dont l'évêque est partisan des jésuites. *Le Constitutionnel* 23 octobre.

p. 2. 1819. Octobre.

Violation des tombeaux par les jésuites. *Le Constitutionnel* du 23 tonne sur la violation des tombeaux à Saint-Acheul, sur le sommeil des autorités locales d'Amiens. Les pères jésuites ont acheté Saint-Acheul 72 000 fr et le bâtiment qu'ils font construire en coûtera 80 000 [en marge à gauche : *Picot, n° 546, p. 374, dit qu'on a trouvé des ossements dans des fondations du bâtiment*]. Où prennent-ils cet argent ? Les curés des environs crient en chaire contre le

donner l'école mutuelle. L'article du *Constitutionnel* rappelle également que l'abbé déplore que cette méthode n'apprenne pas à *porter de bonne heure le joug de l'obéissance*. Pour les uns, il s'agit de former des citoyens ; pour les autres, des chrétiens : l'instruction est pour longtemps devenu un champ d'affrontement idéologique. Voir P. Perrin, *Les Idées pédagogiques de Jean-Marie de La Mennais*, Rennes, PUR, 2000, p. 153 et suiv.

³ Yves Mathurin Marie Tréaudet de Querbeuf (1726-1799). Né à Landerneau, il fut professeur de rhétorique dans plusieurs collèges jésuites avant la suppression de la Compagnie. Il publia entre 1780 et 1783 les *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères de Paris* et prépara entre 1787 et 1792 une édition des œuvres de Fénelon (9 vol., inachevée). Émigré en 1792, il mourut en Allemagne.

⁴ Voir cahier VI, note 13.

⁵ Le rapport de Rondeau à cette "affaire Grégoire" est étrange : il mentionne comme hostile un article du 30 octobre qui publiait une lettre rappelant la participation de Talleyrand aux célébrations d'anniversaire du 21 janvier et soulignait que Grégoire n'y avait pas participé, mais il ne dit mot de l'article du 31 octobre dans lequel était relaté et commenté un article du *Times*, « canal des communications confidentielles du ministère de la police générale », présentant le plan d'action mis au point pour écarter Grégoire de la Chambre, *Le Constitutionnel*, 31 octobre 1819, p. 2.

gouvernement et les nouveaux députés élus. Trois commissaires, dont M. Lefebvre-Dubourg⁶, vendeur de Saint-Acheul aux jésuites, sont nommés pour informer...

Drapeau-Blanc du 20, saisi par ordre. Un journal, que le *Constitutionnel* du 23 ne nomme pas, écho de la faction des ultras, a osé dire : « Les acquéreurs des biens du clergé sont d’injustes possesseurs de ces biens sacrés ; ils doivent craindre les jugements de Dieu sur ceux qui, dans l’Écriture, sont accusés d’un si énorme sacrilège. Le Saint-Siège n’a abandonné les biens ecclésiastiques que relativement au for extérieur, mais non pour le for intérieur⁷. »

Correspondance avec Rome. Le *Constitutionnel* du 24 dit qu’on lui a écrit de Bordeaux que, dans chaque diocèse de France, un prêtre est désigné pour correspondre directement avec la Cour de Rome, sans employer l’intermédiaire du ministre. Reste à savoir si ce n’est que pour dispenser ou pour la pénitencerie⁸.

Actes abusifs. Le *Journal de la Moselle* du 20 octobre dénonce des abus de plusieurs curés. *Le Constitutionnel* 24, p. 3.

Grégoire. Défense de M. Grégoire par *La Minerve*, livraison 90, rapportée dans *Le Constitutionnel* du 24⁹.

Contre les jésuites. Étienne, dans ses *Esquisses morales...* Le *Constitutionnel* du 25, s’étonne comment le gouvernement français tolère en France les jésuites que les parlements ont chassés, que la nation actuelle repousse, comme les assassins d’Henri IV.

N° 544. *L’Ami de la religion...* 27 octobre

État de l’Église de France de Lamennais. *Réflexions sur l’état de l’Église de France pendant le 18^e siècle et sur sa situation actuelle, suivies de mélanges religieux et philosophiques* ; par M. l’abbé François de Lamennais. 1 vol. in 8°, 6 fr.

⁶ Ce M. Lefebvre-Dubourg était également, précise le *Constitutionnel* du 24 octobre, p. 3, souscripteur pour l’enseignement mutuel, ce qui relativise son supposé enthousiasme pour les jésuites.

⁷ Cet article avait été inséré dans le *Drapeau blanc* par le comte Amédée de Boubers-Abbeville-Tunc, qui affirmait que la vente des biens ecclésiastiques non vendus lors de la conclusion du concordat de 1801 équivalait à une violation de cette convention. Sa distinction entre le for extérieur et le for intérieur fit scandale. Il fut poursuivi par le procureur général pour « excitation à la désobéissance aux lois de l’Empire ». Jugé le 20 janvier 1820, il fut défendu par M. Couture, qui livre un long récit de sa plaidoirie, et acquitté, L. J.-B. M. Couture, *Mon portefeuille : Réponse à un ami d’enfance, avocat à Boston*, Paris, Imp. d’É. Proux et cie, 1840, p. 363-398.

⁸ Le *Constitutionnel*, moins averti que Rondeau, ne pose pas la question de la nature des échanges, mais il souligne que cette pratique devrait rendre « moins nécessaire » le rétablissement des jésuites et rappelle que Cinq-Marc et de Thou ont été décapités pour « une correspondance tout aussi innocente », avant de conclure que ce ne serait peut-être « pas l’avis de M. de Marcellus », 24 octobre 1819, p. 3.

⁹ L’article résume fort bien la situation : Grégoire est jugé sur des opinions et il n’a pas formellement voté la mort du roi. Pour d’évidentes raisons d’apaisement, la Charte défend de se pencher sur les actes antérieurs à la Restauration et c’est la violer que de prendre prétexte d’écrits ou de déclarations antérieures. La Chambre ne peut en aucun cas se prévaloir d’une capacité à « s’auto-épurer » qui ouvrirait les portes à tous les abus d’une majorité. Ce sont les ultras qui agitent le brandon de la discorde, ce sont les « feuilles monarchiques qui crient au révolutionnaire pour masquer la révolution qu’elles méditent », *Le Constitutionnel*, 24 octobre 1819, p. 4.

Le rédacteur nous dit que ces *Réflexions* avaient été imprimées en 1808, ouvrage qui fut saisi, et dont peu d'exemplaires furent répandus. Il en fait ensuite l'analyse. L'auteur trace rapidement le tableau des 1^{ers} siècles de l'Église jusqu'à l'établissement du protestantisme, qu'il accuse d'attribuer au peuple la souveraineté. Il loue le siècle de Louis XIV (en faveur de la monarchie absolue) et ce prince d'avoir comprimé les enfants de Jansenius et d'Arnauld, qui, après sa mort, attisèrent le feu de la discorde dans l'Église et l'État, calomnie insigne, parce qu'alors les jésuites, les vrais perturbateurs de l'ordre, ne régnèrent plus comme sous Louis XIV.

Succèdent les philosophes, vrais enfants des prédicateurs de la religion de pure nature.

p. 3. **1819. Octobre.**

Selon l'auteur et le rédacteur, les jésuites furent sacrifiés aux ressentiments des deux partis conjurés pour leur perte. Selon eux, tout périt de ce moment... Survint alors la Révolution, envahissement des biens du clergé (et non de l'Église), destruction des ordres monastiques, introduction du presbytérianisme dans l'Église et de la démocratie dans l'État : des laïques et une secte mourante donnent une constitution en haine des droits du Saint-Siège : un épiscopat usurpateur s'élève sous la protection des baïonnettes, et un clergé révolutionnaire se prête à toutes les innovations... Peut-on rassembler plus de calomnies ! Lamennais parcourt ensuite les diverses phases de la Révolution, l'emprisonnement de Pie VI, le concordat que Pie VII fit avec le 1^{er} consul, par lequel il sacrifia des avantages à la nécessité d'éteindre le schisme constitutionnel... Les espérances du clergé émigré et rentré sont trompées par la froide indifférence des fidèles, contre laquelle le même auteur s'est élevé dans son ouvrage sur l'Indifférence en matière de religion. À tous ces maux l'auteur propose les remèdes dont quelques-uns sont sages, d'autres ridicules.

Nous avons plusieurs excellents ouvrages sur les causes des maux de l'Église et ses remèdes, mais c'est le revers de la médaille...

Livres à l'Index. p. 345. Décret de la congrégation de l'Index, du 27 juillet 1818, approuvé par S. S. le 28 septembre, qui condamne les ouvrages de Pierre Gaudolphy [*i. e.* Gandolphy]¹⁰, prêtre, en Angleterre.

¹⁰ Peter Gandolphy (1779-1821). Jésuite, né à Londres où il fut prédicateur. Deux de ses ouvrages furent mis à l'Index par décret du 27 juillet 1818 : *A Defence of the Ancien Faith in four volumes, or a full exposition of the Christian religion* (London, 1813-1815) et *An Exposition of the Liturgy, or a Book of common prayers and administration of sacraments with other rites and ceremonies of the church for the use of all christians in the united kingdom of Great Britain and Ireland* (Birmingham, 1815), J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum, op. cit.*, p. 370.

Décès. Décès du cardinal Gallarati-Scotti¹¹[sic], 7 octobre, et de François-Marie Milesi, patriarche de Venise, le 18 septembre de Jean-François de Maillan, le 15 octobre, élu évêque de Saint-Flour, non sacré ; du prince de Hohenlohe, évêque d'Augsbourg, le 11 octobre.

Séminaire de la congrégation du Saint-Esprit. La congrégation du Saint-Esprit pour les missions étrangères, rétablie par une ordonnance du 3 février 1816, vient d'acquérir son ancienne maison par les libéralités d'une personne qui l'a achetée, étant en vente ; elle est située rue des Postes au coin du cul-de-sac des Vignes. Elle servait à l'École normale. Elle a été payée près de 80 000 fr. Ainsi le séminaire du Saint-Esprit quittera sa maison de la rue Notre-Dame des Champs, n° 15, pour s'y transporter. V. *Le Constitutionnel* 31 octobre.

Pension de M. Parmentier. Dans la même rue des Postes, des ecclésiastiques de Sainte-Barbe, non de celle que M. de Vintimille¹² supprima en [1730], ont acquis le pensionnat de M. Parmentier, que l'empereur N. voulait ériger en lycée. L'abbé Cotteret [sic] en fut supérieur ; il s'est démis de cette place. On attend l'abbé Nicole¹³ [sic] pour lui succéder dans ce pensionnat. M. Parmentier y est professeur.

Sommes pour les religieuses. p. 350. Outre 280 000 fr donnés en août par le M. de l'Intérieur pour les anciennes religieuses professes, 146 000 fr viennent d'y être ajoutés pour compléter l'emploi du secours (426 000) que S. M. a accordé cette année.

¹¹ Giovanni Filippo Scotti Gallarati (1747-1819). Issu d'une des premières familles patriciennes de Milan, destiné dès l'enfance à la carrière ecclésiastique, il entra en prélature à 22 ans et fut successivement vice-légat à Ravenne (1771), ponent de la congrégation des Affaires ecclésiastiques et inquisiteur général de Malte. Promu archevêque *in partibus* de Sidon en 1792, il fut nommé nonce à la cour de Florence (août 1793), puis auprès de la République de Venise en 1795-1797. Nommé *maestro di camera* en 1800, il fut créé cardinal le 20 juillet 1801 et agrégé aux congrégations de la Visite apostolique, des Évêques et Réguliers, de la Propagande et du Cérémonial. Expulsé de Rome en 1808 et exilé en France, il fut l'un des cardinaux noirs qui refusèrent d'assister au mariage de Napoléon et Marie-Louise d'Autriche. Après le retour à Rome, il fut agrégé à la congrégation pour l'Examen des évêques en droit canon (1814), puis préfet de l'Économie de la Propagande en 1817, P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 465.

¹² Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc (1655-1746). Il succéda au cardinal de Noailles à l'archevêché de Paris et fut un ennemi déterminé et agissant du mouvement janséniste, tout en restant modéré. Comme le séminaire de Saint-Magloire, le collège Sainte-Barbe faisait figure de "repère" janséniste au début du XVIII^e siècle et fut profondément remanié pour couper à la racine la formation jansénisante. Supprimé définitivement sous la Révolution, le collège Sainte-Barbe restait un symbole suffisamment fort pour que deux institutions se disputent son nom sous l'Empire et la Restauration, dont l'institution installée rue des Postes par M. Parmentier en 1806, et qui fut rachetée en 1818 grâce à l'abbé Nicolle, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », *op. cit.*, t. 3, p. 163-164 ; J. É. J. Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe : collège, communauté, institution*, Paris, L. Hachette et Cie, 1864, t. 3, p. 79-195.

¹³ Dominique Charles Nicolle (1758-1835). Né près de Rouen, il y fut repéré enfant et fut envoyé étudier au collège Sainte-Barbe avant d'y devenir professeur en 1782, puis préfet des études. Émigré en 1793, il fonda un établissement d'enseignement à Saint-Petersbourg, où il renoua avec un ancien condisciple, le duc de Richelieu, qui le persuada de fonder un lycée à Odessa. Revenu une première fois en France en 1817, son succès à Odessa lui valut de sévères critiques en Russie qui l'amènèrent à revenir définitivement en France en juin 1820. Soutenu par Richelieu, il fut nommé la même année membre de la commission d'Instruction publique, puis recteur de l'académie de Paris, nouvellement créée, de février 1821 à août 1824 (date de la suppression du rectorat par Mgr Frayssinous). Il fut en même temps le directeur de la maison Saint-Barbe. En 1827, il devint vicaire général de Paris. Écarté après 1830, il vécut retiré, mais resta toujours attentif à l'établissement qu'il avait contribué à créer, Z. Frappaz, *Vie de l'abbé Nicolle, vicaire général et chanoine honoraire de Paris*, Paris, J. Lecoffre, 1857.

Histoire du jacobinisme. Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, par l'abbé Barruel. Nouvelle édition, 4 vol. Il y a deux ans on en a publié un abrégé.

N° 545. *L'Ami de la religion*... 30 octobre

Prêt à intérêt, p. 1. *Essai historique sur la controverse touchant le prêt à intérêt* (v. n° 542) liste des ouvrages pour et contre depuis 1740 jusqu'à 1775.

Nonce à Paris. p. 361. Vincent Macchi, archevêque de Nisibis, nonce à Paris. Ignace Nazalli [sic] lui succède près la Confédération helvétique.

Sacre d'évêque. Le 28, sacre dans l'église de Saint-Sulpice de MM. de Bouillé¹⁴, évêque de Poitiers, et de Vichy, évêque d'Autun.

Chronique religieuse. p. 363. Contre les rédacteurs de la *Chronique religieuse*¹⁵.

Journal des Débats, Le Constitutionnel 27. p. 365. Contre ce qu'avance un journaliste, que le duc de Reichstadt, le jeune Napoléon, serait un coadjuteur de l'archiduc Rodolphe, son oncle, évêque d'Olmetz.

p. 4. 1819. *Octobre*.

Confesseurs de la foi. L'ouvrage intitulé : *Les confesseurs de la foi du 18^e siècle*, est sous presse, et paraîtra vers la fin de février 1820, en 4 vol.

Girard à Fribourg. Le R. Père Girard¹⁶ de Fribourg continue d'obtenir des succès inespérés de l'enseignement mutuel. Les Pères de la ruse lui suscitent une foule de désagréments.

Le Constitutionnel 27 octobre.

Abbé Fontenailles. L'abbé de Fontenailles¹⁷, ancien chanoine, vicaire général de Mâcon, prêchant à Bonne-Nouvelle, vers le 24 octobre, à une messe du Saint-Esprit pour la rentrée

¹⁴ Jean-Baptiste de Bouillé (1759-1842). Nommé aumônier de la reine à la fin de ses études à Saint-Sulpice, il fut pourvu de l'abbaye de Beaulieu et du titre de chanoine-comte de Vienne. Vicaire général de Mgr Le Franc de Pompignan, il émigra et suivit son parent à la Martinique après la mort de Louis XVI. Revenu en France en 1813 pour chercher des collaborateurs, sa famille s'opposa à son retour en Martinique, et bientôt la Restauration fit de lui l'aumônier de la duchesse d'Angoulême. Nommé à l'évêché de Poitiers en 1817, il fut sacré en 1819 et fut regardé pendant 23 ans comme le modèle des évêques, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, *op. cit.*, p. 480-481.

¹⁵ À propos d'un article du *Constitutionnel* révélant les noms des rédacteurs de la *Chronique religieuse*, qui « prêche le jansénisme et la constitution civile du clergé ». Sont nommés : Lanjuinais, Grégoire, Debortier, Agier et Tabaraud. Le rédacteur de *L'Ami de la religion* s'étonne qu'un pair de France (Lanjuinais) et un président de cour royale (Agier) se fassent les patrons de « deux causes également décriées ». Il insiste à plaisir sur les dissensions internes des jansénistes parisiens en publiant un extrait de la lettre de dénégation de Tabaraud, qui affirme n'avoir aucune part à une publication qui promeut « des principes, tant en politique qu'en matières ecclésiastiques, [qu'il a] toujours fait profession de combattre ». Il conclut en ironisant sur la publication annoncée d'*Annales protestantes*, dont les lecteurs ne seraient pas dépaysés en lisant la *Chronique*, *ARR*, t. XXI, samedi 30 octobre 1819, n° 545, p. 363-365.

¹⁶ Voir cahier X, note 258.

¹⁷ André Perret de Fontenailles (1754-1831). Originaire de Mâcon, il obtint son doctorat de théologie en 1783 et fut nommé vicaire de Sainte-Croix en la Cité, puis chanoine de la cathédrale de Mâcon. Réfractaire, il survécut aux pontons de Rochefort et reprit son ministère comme missionnaire et curé dans le diocèse de Lyon. Revenu à

des classes des écoles, a posé en fait que rien n'était plus opposé à la morale que l'éducation des collèges.

Jésuites établis à Bordeaux. À Bordeaux, comme à Saint-Acheul d'Amiens, les R. Pères de la foi ont établi un pensionnat, sous le nom de petit séminaire, dans un vaste dépôt de mendicité, qui était très bien administré, et qui a été supprimé. *Le Constitutionnel* 30 octobre.

Violation des tombeaux à Saint-Acheul. On informe à Amiens contre la violation des tombeaux, commise à Saint-Acheul. Un procès-verbal du commissaire de police existe sous la date du 15 et le 18. Il a été requis qu'il fût informé. (*Id.*)

Refus de sépulture. Refus de sépulture chrétienne de la part du curé de la principale église de Fécamp envers un honnête ouvrier qui ne s'était pas confessé (*Le Constitutionnel* 29). Même scandale dans le diocèse de Versailles¹⁸.

Jésuites. Contre les jésuites, troubles qu'occasionnèrent ces courtisans rusés, ces fougueux ultramontains, ces théologiens suspects et moralistes corrompus, qui furent tour à tour rebelles au Paraguay, banqueroutiers aux Antilles, inquisiteurs à Goa, qui, pendant la jeunesse de Louis XV conçurent l'espoir d'établir en France le tribunal du Saint-Office, qui pour y suppléer, imaginèrent les billets de confession. Le cardinal Fleury¹⁹ répétait sans cesse à Louis XV : Si les jésuites sont de mauvais maîtres, on peut en faire d'utiles instruments. (*Le Constitutionnel* 30).

Un jésuite, dit le *Constitutionnel* du 31 octobre, disait ces jours derniers avec une grande franchise : "Nous avons déjà recouvré quelques rentes : nous en aurons trente millions en Europe avant dix ans ; nous couvrirons les quatre parties du monde de nos rameaux protecteurs ; nous ressaisirons l'enseignement qu'on a enlevé, la sainte robe triomphera."

Mission de Brest. Le maire a été destitué, le sous-préfet mandé à Paris. Dans le même journal, p. 3, col. 2, on voit que les missionnaires ayant tenté de s'établir à Brest, y ont été très mal reçus, et que malgré leur obstination, ils ont été forcés de quitter cette ville, pour faire

Paris, il y prêcha jusqu'à ce que la surdité le cantonne à l'écriture de plusieurs manuels de piété, J.-P. Migne, *Dictionnaire de biographie chrétienne*, Paris, J.-P. Migne, 1851, t. 2, col. 249.

¹⁸ Ainsi qu'Adrien Dansette le souligne, la répétition des refus de sépulture et des entrées en force de la foule dans les églises montre combien demeurait « confuse dans l'esprit public, même anticlérical, la notion de liberté religieuse », *Histoire religieuse de la France contemporaine, op. cit.*, p. 209.

¹⁹ André Hercule de Fleury (1653-1743). Chanoine à Montpellier en 1668, ordonné prêtre en 1674, il fut nommé aumônier de la reine Marie-Thérèse en 1677, puis aumônier du roi en 1683. Évêque de Fréjus en 1699, il se démit en 1715 et devint abbé de Tournus, chargé par Louis XIV, par codicille, de l'éducation du futur Louis XV. Précepteur du roi d'avril 1716 à sa majorité en 1723, il devint premier ministre sans en avoir le titre et fut créé cardinal à la demande du roi en 1726. Arrivé au pouvoir en pleine crise de l'*Unigenitus*, son action contre les jansénistes le voua à une rancune tenace. Voir G. Chaussinand-Nogaret, *Le cardinal de Fleury : le Richelieu de Louis XV*, Paris, Payot, 2002.

cesser les mouvements populaires que leur présence y occasionnait. L'évêque de Quimper²⁰ (Finistère) qui les avait appelés a promis qu'il n'y aurait plus de missions et que les ecclésiastiques de la ville seraient seuls chargés des soins que la religion exige.

N° 546. *L'Ami de la religion*... 3 novembre

Prônes pour les dimanches. *Projets de prênes pour tous les dimanches de l'année*, connus sous le nom d'*Instructions de Toul*, par M. Grisot²¹, édition augmentée de 3 à 4 vol. in 12°. 10 fr, pour faire suite aux 2 vol. Après MM. Drouhard²² et Grisot, directeurs du séminaire de Besançon, M. Joseph Pochard²³, supérieur dudit séminaire retoucha les 5 vol., donna en 2 vol. la *Méthode pour la direction des âmes dans le tribunal de la pénitence et pour le bon gouvernement des paroisses*, et les *Projets des prênes* en 4 vol.

p. 5. 1819. Novembre.

N° 547. *L'Ami de la religion*... 6 novembre

Prêt à intérêt, v. p. 1, 3, 43. *Essai historique sur la controverse touchant le prêt à intérêt*. (Suite et fin des n° s 542 et 545).

Le rédacteur continue de donner la nomenclature des ouvrages qui ont paru depuis 1780, ce qui forme l'historique de ladite controverse.

Brefs aux évêques. p. 395. Fin du dispositif des brefs du 25 août adressés par le pape aux évêques institués en 1817. C'est lui qui érige les Églises, qui en suspend l'administration, qui en assigne les limites territoriaux [*sic*], qui ordonne, par l'autorité apostolique, aux évêques, ses chers fils qu'il a institué canoniquement, de s'abstenir de faire usage de son institution.

M. d'Astros. M. d'Astros nommé évêque de Saint-Flour²⁴.

²⁰ Pierre-Vincent Dombidau de Crouzeilles (1751-1823). Fils d'un conseiller au parlement de Pau, il étudia au séminaire de Saint-Sulpice, fut ordonné en 1775 et nommé chanoine de Lescar. Vicaire général d'Aix en 1788, il suivit l'archevêque en émigration. Nommé évêque de Quimper en janvier 1805, il fut l'un des premiers évêques à organiser des missions dans son diocèse. Celle de 1819 à Brest, dont parle Rondeau, s'acheva effectivement par d'importantes manifestations anticléricales (voir *infra*, note 28), J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, *op. cit.*, p. 130-132.

²¹ Jean-Urbain Grisot (1712-1772). Originaire de Besançon, il fut interne au séminaire de Saint-Sulpice en 1732 et y exerça de multiples fonctions avant d'en être le directeur, J.-B. S. Jacquenet, *Histoire du séminaire de Besançon*, Reims, Bonnefoy, 1864, t. 1, p. 502-503; *Base historique du clergé comtois*, http://besancon.mondio16.com/index.php?option=com_content&view=article&id=286&Itemid=101, consulté le 28-05-2013.

²² Claude-François Drouhard (1720-1778). Longtemps curé de L'Hôpital-du-Grosbois, il fut appelé au séminaire et y exerça les fonctions de directeur en même temps que ses deux confrères Grisot et Pochard, J.-B. S. Jacquenet, *Histoire du séminaire de Besançon*, *op. cit.*, p. 513-514.

²³ Joseph Pochard (1716-1786). Il fut directeur du séminaire en même temps que les précédents. Voir la liste des divers ouvrages qu'ils ont publiés dans J.-B. S. Jacquenet, *Histoire du séminaire de Besançon*, *op. cit.*, p. 505-506. Rondeau, lié à l'abbé Grappin, connaissait parfaitement son clergé comtois...

²⁴ Nommé à Saint-Flour, l'abbé d'Astros échangea cet évêché contre celui de Bayonne.

Mission de Brest, v. p. 6. p. 396. Sur la mission à Brest. Le rédacteur rend compte de ce qui s'y est passé et à Morlaix²⁵.

Députés allemands à Rome, Picot n° 548, p. 409. MM. des barons Schmitz de Grollenbourg et de Turkheim ont enfin quitté Rome et reviennent en Allemagne, avec, dit-on, des communications importantes pour les princes et États protestants (*Le Constitutionnel* 6 novembre).

Jésuites. Ce même journal, p. 2, contient un tableau rapide des hauts faits des enfants de Loyola, qui en 1521, à l'âge de 29 ans, se décora du titre de chevalier de J.-C. et de la Vierge Marie. L'auteur de l'article relate leurs assassinats envers les têtes couronnées, leur reproche leur basse jalousie qui, en 1709, détruisit Port-Royal des Champs, ouvrit les tombeaux des morts, dispersa les os de ces illustres solitaires, et renversa les murs qui avaient servi de retraite au grand Arnauld, à Pascal, à Racine²⁶ et à leurs pieux amis²⁷. Un article sur une procession des missionnaires dans une ville non indiquée.

Petit séminaire à Versailles. Les bâtiments de la manufacture d'armes de Versailles servent au petit séminaire.

Stubenberg, archevêque de Bamberg insermenté. L'évêque d'Eischtatt, nommé archevêque de Bamberg [rajout au dessus de la ligne : *le prince-évêque d'Eichstadt, Joseph, comte de*], continue à se refuser de prêter sans réserve serment à la Constitution bavaroise, malgré les longues conférences que le feld-maréchal Wrede²⁸ a eues sur ce point avec S. É. (*Le Constitutionnel* 7 et 10).

²⁵ L'article rejette la faute sur les libéraux et la "propagande" diffusée dans la presse libérale. Il en veut pour preuve la reprise dans les insultes lancées aux ecclésiastiques de formules répétées à l'envi dans les journaux « irrégieux ». Sur la mission de Brest menée par les jésuites, et les vives manifestations libérales qu'elle a provoquées, voir, A. Dessoyes, *Brest sous la Restauration. Le parti libéral et les missions, 1818-1827*, Brest, Impr. de la Dépêche, 1895 ; Y. Le Gallo, « Anticléricalisme et structures urbaines et militaires à Brest sous la monarchie constitutionnelle », in *Actes du quatre-vingt-onzième congrès national des Sociétés savantes*, Rennes, 1966, Paris, Bibliothèque nationale, 1969, t. 3, p. 75-139 ; Y. Le Gallo (dir.), *Clergé, religion et société en basse Bretagne de la fin de l'Ancien régime à 1840*, [Paris], éditions ouvrières, 1991, t. 2, p. 716-737 ; E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 429-454.

²⁶ Jean Racine (1639-1699). L'un des plus grands auteurs de tragédies du Grand Siècle. Ancien élève des Petites Écoles, ses liens avec Port-Royal furent à la fois étroits et complexes, notamment lors de la *Querelle des Imaginaires* (1664), qui vit Racine s'opposer à la sévère critique du théâtre développée, notamment, par Pierre Nicole. Il fut également l'auteur de *l'Abrégé de l'histoire de Port-Royal* et reste une figure majeure liant histoire de France, de la littérature et de l'abbaye, J. Lesaulnier et A. MacKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 854-859.

²⁷ La liste, qui paraît fixée, des "crimes" des jésuites sort tout droit de l'argumentaire des jansénistes du XVIII^e siècle, qui y gagne ainsi un regain d'intérêt dans le public et la presse libérale : « Voici les *Lettres provinciales* et les savantes dissertations d'Arnaud [sic] redevenues des écrits de circonstance. Qui oserait-affirmer [...] que la réunion des amis de la presse ne sera pas persécutée en vertu des formulaires et de la bulle *Unigenitus* ? », *Le Constitutionnel*, 6 novembre 1819, p. 2.

²⁸ Carl Philipp Joseph von Wrede (1767-1838). Il fit ses débuts dans la magistrature du Palatinat comme conseiller à Mannheim, puis assesseur à la Haute Cour d'Heidelberg en 1792. Nommé commissaire civil dans le Palatinat au début de la guerre avec la France, il suivit les armées de Wurmser, du duc Albert et de l'archiduc

Mission de Brest. Sur la mission de Brest. *Le Constitutionnel* des 7 et 10. Lettre d'Edouard Corbière²⁹.

Index. Ouvrages à l'Index. *Le Constitutionnel* 7, p. 2, col. 2.

Saint-Acheul. Les Pères de la foi mettent au cachot le fils d'un monsieur qui en leur présence avait professé des idées libérales. *Le Constitutionnel* 7, p. 3.

Refus de sépulture. Refus de sépulture chrétienne par le curé de Cerilly (Allier) *Le Constitutionnel* 8.

Musiciens d'église. Les marguilliers de Saint-Sauveur de Bruges ont défendu aux musiciens attachés à cette église d'exercer leur profession au théâtre, &c. Je les en loue.

Scandale du clergé. Du scandale qui résulte des refus de sépulture chrétienne³⁰. *Le Constitutionnel* 9, p. 3.

p. 6. **1819. Novembre.**

N° 548. Tome XXI^e. *L'Ami de la religion...* 10 novembre

Biographie des membres des Chambres. *Biographie générale des pairs et des députés, session de 1818 à 1819, contenant la vie politique de chacun d'eux jusqu'à ce jour.* 1 vol. 9 fr chez Baucé, rue Guénégaud.

Le rédacteur en louant les éditeurs de leurs sentiments sur la religion et la légitimité, les censures sur l'esprit de partialité et les fautes de dates ou de faits qu'ils ont commises et dont il cite des preuves.

Démission de l'évêque de Rennes. M. Henoke [*sic* ; *i. e.* Enoch], évêque de Rennes, ancien oratorien, a donné sa démission. Il est né en 1742. Il sera remplacé par M. Charles Mannay,

Charles en Italie et en Allemagne de 1793 à 1798. Après la paix de Lunéville (1801), il prit en charge l'organisation de l'armée bavaroise et y acquit une grande popularité. Rallié à Napoléon, il en fut le fidèle auxiliaire jusqu'en 1813, participant avec les troupes bavaroises à la campagne de 1805 contre l'Autriche, commandant une province bavaroise après la paix de Presbourg (1805) et se distinguant lors des batailles d'Abensberg et de Wagram (1809). Il vécut la dramatique campagne de Russie, où périt la quasi-totalité de sa cavalerie. Mais sa position à la tête de l'armée bavaroise en fit un interlocuteur inévitable qui, assuré de son avenir, convainquit le roi de Bavière d'accepter le traité de Ried par lequel la Bavière, abandonnant la Confédération du Rhin et Napoléon, rejoignait la 6^e coalition (1813). Feld-maréchal en mars, puis prince en juin 1814, il fut le représentant de la Bavière au Congrès de Vienne et devient membre de la première Chambre des États de Bavière. Voir H. Dormann, *Feldmarschall Fürst Wrede : Das abenteuerliche Leben eines bayerischen Heerführers*, Süddeutscher Verlag, Munich, 1982.

²⁹ Jean Antoine René Édouard Corbière (1793-1875). Originaire de Brest, ce marin et armateur fut également journaliste et romancier. Il est considéré comme le père du roman maritime en France. Son récit de la mission de Brest a effectivement des accents d'épopée guerrière. Voir J. Marmier, « Edouard Corbière, Mirabeau et Tibulle », in *Annales de Bretagne*, n° 72-3, 1965, p. 407-419. Voir aussi ses *Mémoires* édités par B. Heudré, J. A. R. E de Corbière, *Souvenirs de la Restauration*, Rennes, PUR, 2012.

³⁰ Allant jusqu'à qualifier la justification canonique du refus d'inhumer un suicidé « d'assertion anti-française et anti-religieuse », l'article met l'accent sur le scandale provoqué par ces actes de « fanatisme » et les applaudissements des ultras « souriant à ces actes pieux qui leur rappellent le bon vieux temps où ils veulent nous ramener », *Le Constitutionnel*, 9 novembre 1819, p. 3-4.

évêque de Trèves, nommé en 1817 à l'évêché d'Auxerre. Quand celui-ci aura reçu ses bulles ainsi que M. d'Astros pour Saint-Flour, et que MM. Croï, évêque de Strasbourg, et Varicourt, évêque d'Orléans, auront été sacrés, alors les 50 évêchés créés en 1801 seront remplis. Le rédacteur observe que les 4 évêques nommés récemment étaient institués pour quatre départements où il y aurait eu deux sièges, ce qui donne lieu de penser que le gouvernement a l'intention qu'il n'y ait qu'un évêque par département.

Mission de Brest, v. les p. précédentes. p. 408. Le rédacteur rejette sur les libéraux les désordres arrivés à Brest au sujet des missionnaires. Il déclame contre *Le Courrier*, journal des doctrinaires, rédigé par M. Guizot³¹, libéral et protestant.

p. 415. Courte revue sur quelques tableaux de la religion exposés cette année au Museum.

Table des matières du 21^e tome.

N^o 549. Tome 22^e, 6^e année. *L'Ami de la religion*... [novembre 1819]

Instruction publiée en 1798 par les évêques émigrés. Instruction sur les atteintes portées à la religion, donnée en 1798 par les évêques sortis de France. In 8^o. 1 fr 50 c.

Elle est datée du 15 août 1798, et divisée en deux parties, dirigées l'une contre le schisme qu'ils attribuaient à tort aux constitutionnels, et l'autre contre l'impiété. Il paraît qu'elle a été rédigée en Allemagne, puisqu'elle est signée des évêques qui s'y étaient retirés, au nombre de 48.

³¹ François Pierre Guillaume Guizot (1787-1874). Issu d'une famille bourgeoise et protestante des Cévennes. Après l'exécution de son père, guillotiné en 1794, il suivit sa mère en exil à Genève, où il reçut une éducation toute rousseauiste (conformément aux conseils de *l'Émile*, il apprit la menuiserie). Rentré en France en 1805 pour étudier le droit, il se fit remarquer en 1809 par Chateaubriand pour sa critique des *Martyrs* et continua à écrire des articles. Fontanes lui octroya en 1812 la chaire d'histoire moderne à la Sorbonne ; ses cours furent le début du renouveau dans la recherche historique en France au XIX^e siècle. Ami de Royer-Collard et des leaders du parti libéral, notamment du duc de Broglie, il fut nommé secrétaire général au ministère de l'Intérieur dans le ministère Montesquiou grâce à Royer-Collard. Il démissionna durant les Cent-Jours et fut désigné pour porter à Gand un message des libéraux. Secrétaire général au ministère de la Justice sous Barbé-Marbois, il démissionna avec son chef en 1816, puis fut directeur général des communes et départements au ministère de l'Intérieur en 1819-1820. Après la chute de Decazes, il fut démis de ses fonctions et ses cours furent suspendus en 1822. Il devint l'un des leaders de l'opposition libérale sous Charles X, collabora au *Globe* et publia activement (*Mémoires de l'histoire d'Angleterre*, 26 vol. ; *Mémoires sur l'histoire de France*, 31 vol.). Le gouvernement Martignac rétablit sa chaire en 1828 et il fut élu député de Lisieux en janvier 1830. Ce fut lui qui, à la demande de Casimir Perier, Laffitte, Villemain et Dupin, rédigea la protestation des députés libéraux contre les ordonnances de Saint-Cloud du 25 juillet. Convaincu de la nécessité d'un changement dynastique, mais hostile à la démocratie, il devint le champion de la monarchie limitée. Ministre de l'Instruction publique en octobre 1832, il fit passer en juin 1833 la fameuse loi Guizot sur l'instruction primaire. Mis en difficulté en 1839, il accepta le poste d'ambassadeur à Londres au printemps 1840, mais il fut rapidement rappelé par le roi pour former en octobre un nouveau ministère dirigé par le maréchal Soult, dont il fut le vrai moteur. Refusant les nécessaires aménagements électoraux réclamés par l'opposition, il fut contraint à la démission en février 1848. Retiré de la vie publique, mais toujours actif dans les diverses académies dont il était membre, et au Consistoire, il se consacra à l'écriture et aux travaux historiques. Voir L. Theis, *François Guizot*, Paris, Fayard, 2008 ; J.-F. Jacouty, *Éthique, histoire et politique chez Guizot : genèse d'une pensée et pratiques jusqu'à la Révolution de juillet*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998 ; P. Rosanvallon, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985. Rondeau n'apparaît pas comme un grand admirateur de ce jeune libéral peut-être un peu trop protestant...

Index. 7. Ouvrages condamnés à l'Index le 6 septembre.

Couvents rétablis dans le royaume de Naples. 8. Nomenclature de 36 maisons religieuses rétablies dans le royaume de Naples, conformément à l'article 14 du concordat napolitain du 16 février 1818.

Retraite à Soissons. p. 9. Retraite de 10 jours donnée à Soissons par M. Rauzan et trois missionnaires de sa société.

Feuillade, prêtre. p. 11. Contre l'ouvrage intitulé : *Projet de réunion de tous les cultes*, que M. Feuillade³², prêtre, son auteur, répand dans la ville de Lyon. Il y prêche la religion purement naturelle.

Matignon. 12. Notice sur M. Matignon, mort en 1818 [rajout : le 19 septembre] à Boston. V. n° 518.

Seboude. 15. Notice sur l'ouvrage de Raymond de Seboude : *Les créatures, grand livre de l'homme*. 2 vol. à Reggio.

p. 7. **1819. Novembre.**

³² Pierre Feuillade (1761- ?). Vicaire à Privas en 1785, il abandonna son ministère en mars 1810 pour professer le déisme, affirmant qu'il n'avait jamais cru qu'en la religion naturelle, celle que, selon lui, le Christ avait enseignée. Il publia en 1815 un *Projet de réunion de tous les cultes, ou le Christianisme rendu à son institution primitive* (Lyon), puis, en 1821, une *Réfutation d'un ouvrage anonyme intitulé : "Le Bon sens, ou Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles", imprimé à Londres en 1772, pour servir de supplément à celui intitulé : "Projet de réunion de tous les cultes, ou le Christianisme rendu à son institution primitive"* (Paris) et un *Examen critique du judaïsme et du mahométisme, pour faire suite à l'ouvrage intitulé : Projet de réunion de tous les cultes, ou le Christianisme rendu à son institution primitive, par P. Feuillade,...* - *Coup d'oeil sur la Réponse critique à un ouvrage intitulé : "Projet de réunion de tous les cultes, etc.", par M. A. F. [Faure]. - Réflexions critiques sur quelques ouvrages modernes qui admettent une révélation positive* (Paris), et, en 1828, une *Épître aux ministres des diverses communions chrétiennes établies et reconnues en France* (Paris). Il proposait que des assemblées de ministres de tous les cultes, après lecture de son ouvrage, prononcent la réunion des communions. Voir F. P. Bowman, *Le Christ des barricades (1789-1848)*, Paris, Cerf, 1987, p. 111. Bernard Plongeron a étudié le surgissement en moins de quatre ans, de 1796 à 1800, d'un mouvement européen de projets de réunion des communions chrétiennes, mouvement que l'abbé de Boulogne qualifia de « maladie du siècle » et qui correspondrait à un puissant désir de concorde civile après la flambée des fanatismes révolutionnaires. Porté notamment par les ouvrages de Tabaraud sous l'Empire, cet élan visait à revenir à une sorte d'*ecclesia antiquior*, dans laquelle l'unité de croyance conforterait la vérité de foi, « un retour aux origines du christianisme qui pourrait apparaître comme un rêve du romantisme naissant s'il n'était une des idées-force du jansénisme ». Mais la peur de 1793, la liaison établie dans la pensée contre-révolutionnaire entre protestantisme, « philosopisme », libéralisme et Révolution, maintint l'opposition de la vérité face à la tolérance, et le clergé de la Restauration, porté vers Rome, méprisa, au mieux, l'idée de réunion : « Au seuil du XIX^e siècle, les esprits sont trop meurtris et trop peu armés théologiquement pour sortir de l'impasse où les jette l'antinomie tolérance et vérité. » (p. 26). Bernard Plongeron souligne que « les principaux promoteurs des projets de réunion, dans les deux camps, [étaient] plus ou moins dissidents » et regroupaient dans le camp catholique les gallicans et anciens constitutionnels (p. 49). Si certains ont pu espérer réaliser cette réunion durant la période impériale (en particulier en proposant à Napoléon de réunir dans sa main le sceptre et l'encensoir), le mouvement fut radicalement rejeté par la majorité du clergé catholique – il échoua également dans le monde protestant – et contribua sans doute à ranimer des controverses où politique et religion, puissance spirituelle et temporelle s'entremêlaient et s'affrontaient, B. Plongeron, « Les projets de réunion des communions chrétiennes », *op. cit.*

Refus de sépulture. Refus de sépulture par le curé de Bonnétable, département de la Sarthe. *Le Constitutionnel* 11 novembre. À Dijon, à un officier. *Le Constitutionnel* 13.

Jésuites. M. Lozano de Torres³³, ministre d'Espagne, remplacé, était le grand protecteur des jésuites. *Le Constitutionnel* 12.

Clergé bavarois. Le pape a enfin consenti à ce que les membres du haut clergé bavarois fussent payés provisoirement des caisses de l'État, et que l'affaire des dotations fût ajournée. (*Id.*).

Missionnaires à Brest. Contre les missionnaires. *Id.*, p. 2, col. 2. *Le Constitutionnel* du 13.

Deux commissaires de police à Brest destitués³⁴. *Le Constitutionnel* 13.

3 missionnaires chassés du village de Saint-Florent, Haute Saône³⁵, *id.*

Brochure d'Edouard Corbière sur la mission de Brest. 2^e édition.

Société biblique. La Société biblique en Angleterre fait imprimer 270 mille exemplaires de l'Écriture Sainte. *Le Constitutionnel* 14.

Sectaires. Nouvelle secte religieuse opposée aux doctrines du luthéranisme en Nordbothnie³⁶ en Suède. *Id.* V. Picot n° 552, p. 64.

Mission. Une mission projetée pour le 15 mars à Châlons S/ Saône. Réclamations contre... *id.* N° 550. *L'Ami de la religion*... 17 novembre

Église de France, concordat de 1817. *Précis historique sur les affaires ecclésiastiques de France, relativement au concordat de 1817* (suite et fin des n° s 516, 524 et 540). Le rédacteur reprend au 12 mars 1818 jusqu'à la lettre des évêques au roi, en date du 15 juin 1819. Là se termine son précis, et il renvoie à son journal ce qui concerne les arrangements provisoires qui ont été adoptés.

Reliques de saint François de Sales. p. 26. L'église des Missions étrangères possède des reliques de saint François de Sales³⁷.

³³ Juan Esteban Lozano de Torres (1779-1831). Homme de confiance de Ferdinand VII, membre de la *camarilla*, il fut secrétaire d'État de la Grâce et de la Justice (*Gracia y Justicia*) en 1818-1819. Il fut banni par le régime libéral. En 1830, il devint le président du Fonds d'avertissement, J.-P. Luis, *L'Utopie réactionnaire, op. cit.*, p. 120-121.

³⁴ Lesdits commissaires auraient été destitués sur dénonciation des missionnaires. Le quotidien s'étonne que la justice ait prêté foi au témoignage des parties et suppose que M. Decazes « ne se rappelle plus qu'il a été juge, puisqu'il adopte d'autres principes que ceux de la justice. » *Le Constitutionnel*, 13 novembre, p. 2. D'après Ernest Sevrin, les mesures à l'encontre du maire, des adjoints et du sous-préfet pour n'avoir pas fait respecter l'ordre furent demandées par Decazes. Elles ne furent pas appliquées immédiatement, mais la démission du maire fut acceptée et deux adjoints furent cassés. Par ailleurs, les commissaires Rabaste et Septans furent destitués pour avoir livré leur rapport à Corbière, qui l'inséra dans son pamphlet. Enfin, Corbière fut traduit devant la cour d'assises pour sa brochure *Trois jours de mission à Brest*, jugée séditionnaire, et fut acquitté, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 444-448.

³⁵ D'après le journal, les missionnaires auraient été chassés par des jeunes gens qu'ils avaient dénoncé en chaire comme « des réprouvés et des monstres vomis par l'enfer »... d'où leur expulsion, *ibid.*

³⁶ Le comté de Norrbotten est situé dans l'extrême-nord de la Suède, en pays lapon.

Pressigny, archevêque de Besançon. M. de Pressigny a été installé le 31 octobre archevêque de Besançon. Dans sa lettre pastorale pour sa prise de possession, il s'élève, dit Picot, p. 27, contre ceux qui altèrent la foi ou la discipline, qui cherchent à introduire dans l'Église un pouvoir non émané d'elle, qui s'arrogent un ministère sans mission. Il annonce qu'il veillera plus spécialement, selon les constants usages de l'Église, à maintenir ce qui a été l'objet d'attaques plus récentes, et qu'il repoussera les innovations condamnées par les brefs de Pie VI, et notamment par celui du 13 avril 1791, bref reçu expressément par l'Église de France, et contre lequel aucune autre Église n'a réclamé... Voilà bien des expressions amphibologiques, qui prouvent que M. de Pressigny est déjà très prévenu contre les constitutionnels et qu'il se propose de les persécuter. Par une circulaire du 6 novembre, il a fait célébrer dans tout le diocèse un service pour le repos de l'âme de M. Raymond de Durfort³⁸, qui est mort en Suisse où il s'était retiré. Picot applaudit à la piété qui a porté son successeur à lui payer ce tribut. Mais pourquoi ne dit-il pas son successeur médiat ? Pourquoi ce silence sur M. Le Coz ?

p. 8. **1819. Novembre.**

Hospice du Mont Saint-Bernard. p. 30. Le prieur de l'hospice du Mont Saint-Bernard est le Père Biselx³⁹. Il n'envoie des collecteurs qu'en Suisse (v. octobre 1821, p. 28).

³⁷ François de Sales (1567-1622). Béatifié en 1661, il fut canonisé en 1665.

³⁸ Raymond de Durfort (1725-1792). Fils d'un diplomate, il fut successivement évêque d'Avranches en 1764, évêque de Montpellier en 1766, puis archevêque de Besançon en 1774. Inscindé, il s'opposa à l'installation du nouvel évêque constitutionnel du Doubs (Philippe Charles François Seguin) et dut être expulsé du palais archiépiscopal. Il quitta la France et fut accueilli à Soleure par son suffragant, l'évêque de Lausanne. Il mourut peu après et fut enterré dans la chapelle des jésuites de Soleure. Son corps fut rapatrié à Besançon en 1868 à l'initiative de son successeur, le cardinal Mathieu, et inhumé dans la cathédrale, *DHGE*, t. 18, p. 417.

³⁹ François Joseph Biselx (1791-1870). Originaire d'Orsières, il entra dans la congrégation des chanoines du Grand-Saint-Bernard en 1808 et fut ordonné prêtre en 1814. Il y fut rapidement bibliothécaire, professeur de philosophie pour les séminaristes et infirmier. Prieur claustral de 1817 à 1820, sa réputation lui valut d'être nommé curé de Vouvry en 1820. Puis il devint en 1835 le curé d'Orsières, son village natal. Passionné par les sciences naturelles, il accepta en 1817 d'installer un observatoire météorologique au sommet du col du Saint-Bernard, l'un des points habités les plus élevés d'Europe, à la demande du professeur genevois Marc-Auguste Pictet, dont il devint le correspondant. En 1819, il publia trois articles sur le climat, les roches et la flore des environs du Saint-Bernard et fut, à ce titre et sur recommandation de Pictet, admis à la Société helvétique des sciences naturelles, section météorologie. Il fut également l'auteur d'un mémoire pionnier sur les glaciers et leur déplacement. Sur le plan politique, Biselx ne fut pas actif au moment du vote sur la constitution de 1839, mais il fut élu au Grand Conseil en 1846 et 1847 comme député suppléant du clergé du Bas-Valais ; il n'eut pas l'occasion d'exercer sa charge. Contraint à l'exil durant les troubles du Sonderbund, il eut quelque difficulté à réintégrer la vie communautaire à Saint-Oyen (1849) et fut rapidement rappelé à Orsières (fin 1850), G. Fellay « Un curé d'Orsières dans la tourmente du Sonderbund, 1848-1851 », in *Annales valaisannes : bulletin trimestriel de la Société d'histoire du Valais romand*, 2003, p. 9-41 ; M.-A. Pictet, R. Sigrüst (éd.), *Les correspondants suisses, italiens, allemands et autres : avec suppléments aux trois premiers tomes, postface et index généraux*, Genève, Slatkine, 2004, t. 4. En réalité, le prieur cherche à prévenir les escroqueries et faux appels à la charité qui se font au nom du prieuré en précisant qu'il ne collecte pas de fonds en France, *ARR*, t. XXII, mercredi 17 novembre 1819, n° 550, p. 30.

Wan-Ess. p. 31. Sur M. Wan-Ess⁴⁰ [sic], professeur de théologie à l'Université de Marbourg, dans le duché de Hesse-Cassel, dont la *Chronique religieuse* parle dans le cahier [blanc] du 3^e tome, p. [blanc].

N^o 551. *L'Ami de la religion*... 20 novembre

Œuvres de Proyard. *Œuvres complètes de l'abbé Proyard*, 4^e et dernière livraison en 5 vol. qui contient les vies édifiantes de Mme Louise, de M. de Lamotte, évêque d'Amiens, de Decalogue, &c. dont le rédacteur donne une courte analyse.

Jésuites en Suisse. p. 44. Le gouvernement de Soleure a invité les jésuites du Valais à se rendre dans son canton.

Mission de Brest. p. 45. Sur la mission de Brest.

Collège de Tournon. 48. Le roi assigne 50 000 fr pour remettre en état les bâtiments de l'ancien collège des jésuites à Tournon, où l'on a le projet d'établir un collège. Depuis l'expulsion des jésuites de la France, les Pères de l'Oratoire ont occupé ce collège jusqu'à 1792. Ce sont aussi plusieurs de ses membres qui occupent ce collège.

Missionnaires refusés. *Le Constitutionnel* du 15 annonce que les évêques de Nancy et d'Evreux ont refusé aux missionnaires de les recevoir dans leurs diocèses respectifs.

Mission de Brest. Idem. Lettre d'Edouard Corbière du 10 novembre qui dément les faits cités dans le *Moniteur* du 5 novembre. Les missionnaires arrivés à Brest sont MM. Glorio⁴¹ [sic ; i. e. Gloriot], Caillat⁴², Thomas⁴³, Chanon⁴⁴, Petit⁴⁵, Vallet et Dumontier, sacristain. 924 livres

⁴⁰ Léandre Van Ess (1772-1847). Né à Warbourg en Westphalie, il entra chez les bénédictins de Marienmünster puis devint curé de Schwalenberg. Appelé à la cure de Marbourg en 1812, il se vit en même temps offrir la chaire de théologie dans l'université de la ville. Son grand'œuvre fut la publication en 1807 (en collaboration avec son cousin) d'une traduction du *Nouveau Testament* en allemand, publication payée par la Bible Society protestante, et dont les commentaires qualifiés de josephistes furent condamnés par Rome, qui interdit la réédition de l'ouvrage. Van Ess, écoeuré, quitta ses fonctions en 1822 et rentra dans la vie privée. Tout au long du XIX^e siècle, le Saint-Siège répéta sa réserve à l'égard de la diffusion des Écritures saintes en langue vulgaire et s'opposa vivement aux sociétés bibliques, M. Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras*, op. cit., p. 134-162 ; G. Goyau, *L'Allemagne religieuse. Le Catholicisme 1800-1870*, Paris, Perrin, t. 1, p. 283 ; P. Bogaert (dir.), *Les Bibles en français*, op. cit., p. 190 ; A.-F. Artaud de Montor, (dir.), *Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts*, op. cit., t. 22, p. 428. L'article de *L'Ami de la religion* dénonce, à tort, Van Ess comme auteur du *Magasin évangélique*, journal publié de janvier 1819 à juillet 1822 par le pasteur Émile Guers pour promouvoir l'œuvre missionnaire de la *London Missionary Society*. Nous n'avons pas trouvé de référence à Van Ess dans la *Chronique religieuse*.

⁴¹ Charles-Joseph Gloriot (1768-1844). Père de la Foi puis jésuite après le rétablissement de la Compagnie, il fut vicaire de la cathédrale de Grenoble de 1812 à 1814 puis devint un missionnaire actif. À Brest, il se fit rapidement remarquer en traitant la ville de nouvelle Sodome, en déclarant la guerre aux « doctrines perverses » et en promettant la prochaine expiation des impies, encourageant ainsi le premier charivari de cette mission mouvementée, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, op. cit., t. 2, p. 434-345 ; A. Dessoyes, *Brest sous la Restauration*, op. cit. ; F. Pouget, *Modèle des chrétiens dans le monde, ou Vie de M. Gabriel de Vidaud*, Toulouse, Privat, 1854, p. 111.

⁴² Jean-Baptiste Caillat (1765-1853). Ordonné en 1790 puis émigré, il devint membre de la Société du Sacré-Cœur en 1792 et remplit diverses fonctions dans les collèges des Pères de la Foi, à l'Argentière et à Amiens. Admis au noviciat par le P. de Clorivière en janvier 1815, il fut en mission en France durant vingt ans. Il mourut chez les jésuites d'Aix-en-Provence, J. Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France*, op. cit., t. 1, p. 87.

de marchandises, arrivées à l'adresse de M. Verdier, se débitent à Brest sous la forme de chapelets, croix,... au profit des missionnaires forains.

Maison centrale des missions de l'intérieur. MM. les missionnaires ont fait imprimer chez Le Clere un Avis aux bons catholiques, par lequel ils annoncent que leur société a pour protecteur le Grand Aumônier, et que leurs statuts sont approuvés par l'archevêché de Paris ; que leur maison est prête à recevoir des sujets pour leur important ministère ; que MM. Rausant [sic] et Forbin-Janson sont à la tête de l'établissement ; que les personnes qui désireraient faire parvenir leurs dons, et, ce que l'on préférerait encore, leurs abonnements, pourront s'y adresser... *Le Constitutionnel* du 17 parodie cet avis d'une manière assez satyrique.

Jésuites et le roi de Sardaigne. Une contestation s'est élevée à Rome entre les jésuites qui réclament la succession du feu roi Charles-Emmanuel, mort au noviciat des jésuites, revêtu in extremis de la robe jésuitique, et le ministre sarde qui s'y oppose. *Le Constitutionnel* 18.

L'article qui suit dénonce leur avarice et leurs efforts pour s'emparer des successions des riches.

Régicides. Tableaux. *Id.* p. 3, le rédacteur leur reproche la destruction de Port-Royal des Champs, d'avoir fait peindre à Rome dans leur église de Saint-Ignace Jahem, Judith, Sanson, David, en faveur de leurs principes du régicide⁴⁶, et au haut de la coupole Saint-Ignace dans une gloire lançant des feux sur les quatre parties du monde, avec cette inscription : Ignem veni mittere in terram⁴⁷.

p. 9. 1819. Novembre.

⁴³ Antoine Thomas, voir cahier VIII, note 131.

⁴⁴ Étienne Chanon (1779-1826). Né à Yssingaux, il fut admis dans la Compagnie en novembre 1814. Il mourut à Laval, J. Burnichon, *La Compagnie de Jésus en France, op. cit.*, t. 1, p. 87.

⁴⁵ Nicolas Petit (1789-1855). Entré au noviciat en janvier 1816, *ibid.*, p. 210.

⁴⁶ Sur l'outillage mental du tyrannicide moderne et ses références bibliques et antiques, voir M. Cottret, *Tuer le tyran ?*, *op. cit.*, p. 15-31.

⁴⁷ La lecture de Rondeau est partielle et partielle : l'article en question met en parallèle les exhumations reprochées aux jésuites à Amiens et celles du cimetière de l'abbaye : « Les habitants de Chevreuse [...] auraient été moins surpris : ils ont sous les yeux les ruines de Port-Royal, et ces illustres débris leur rappellent encore les vengeances sacrilèges des enfants de Loyola. On ne laissa pas pierre sur pierre dans l'abbaye, et l'on exhuma les cadavres qui s'y trouvaient enterrés. » Évoquant Arnauld, Nicole et Pascal, preuve de la respectabilité de Port-Royal, ce qui souligne encore l'injustice de sa destruction, le rédacteur affirme que les jésuites eux-mêmes, au moment de leur suppression, « ont avoué plusieurs fois, au moment de leur destruction, que les pierres de Port-Royal leur retombaient sur la tête ». Leur « tradition » régicide est ensuite illustrée par la description des sujets iconographiques choisis pour décorer l'église Saint-Ignace à Rome et par l'inscription qui commente un portrait du saint fondateur : « Je suis venu mettre le feu sur la terre ; je n'ai qu'un désir, c'est qu'il s'allume ». Souhait que les missionnaires, conclut l'article, justifient en attendant la discorde... « en attendant les bûchers de l'inquisition ». Ici apparaît la mauvaise foi de Rondeau quand il s'agit de jésuites, car il ne peut ignorer que les paroles citées en exemple de la malignité des jésuites sont celles du Christ (Luc, XII, 49), traditionnellement interprétées comme une image du feu de l'amour divin.

N° 552. *L'Ami de la religion*... 24 novembre

Missions. Sur les missions. Le rédacteur cherche à justifier celles qui se font actuellement par ce que sont les missions en elles-mêmes, la fin de leur institution, par celles qui eurent toujours lieu dans les siècles précédents, par les congrégations et les grands hommes qui s'y sont voués.

Épître au capucin. J'ai lu l'*Épître au capucin*, par J.-P.G Viennet⁴⁸, avec l'épigramme Procul este, profani !⁴⁹, brochure de 8 pages. L'éloge d'un bon curé est ce qu'il y a de plus chrétien.

N° 553. *L'Ami de la religion*... 27 novembre

Église de France. *Réflexions sur l'état de l'Église de France pendant le 18^e siècle et sur sa situation actuelle, suivies de mélanges religieux et philosophiques*, par l'abbé F. de Lamennais. 1 v. in 8° 6 fr (2^e article, v. le 1^{er} n° 544, p. 2).

Mission à Brest. p. 78. Le procureur général de la Cour de Rennes fait poursuivre le Sieur Edouard Corbière, ancien rédacteur d'un journal libéral de la ville de Brest, tant pour avoir publié un libelle intitulé : Trois jours de mission à Brest, que pour avoir pris part aux troubles qui ont eu lieu en cette ville sous les fenêtres de M. l'évêque.

Audran, v. *Chronique*, t. 3, cahier X, XI. p. 79 [i. e. 258]. Nécrologie sur Prosper-Gabriel Audran⁵⁰, né en 1743, reçu Conseiller au Châtelet le 4 août 1768, successeur de M. Rivière⁵¹

⁴⁸ Jean-Pons-Guillaume Viennet (1777-1868). Fils du conventionnel Jacques Joseph Viennet et neveu du curé de Saint-Merry, ex-constitutionnel, Louis Esprit Viennet. Militaire et franc-maçon, il collabora à l'*Aristarque*, au *Journal de Paris* et au *Constitutionnel*. Il publia plusieurs « Jésuitiques », poésies satiriques visant les jésuites, « ultime éclat d'un genre finissant », celle-ci étant la première. Viennet met en scène Henri IV, étonné de voir les habitants de Fribourg rappeler les jésuites, et leur disant : « Et j'ai appris chez les morts qu'au lieu de pardonner/ J'aurais fait sagement de les exterminer », M. Leroy, *Le mythe jésuite*, op. cit., pp. 137-138 et 321-338.

⁴⁹ « Loin d'ici, profanes ! », paroles de la sybille, Virgile, *Énéide*, 6, 258.

⁵⁰ Prosper-Gabriel Audran (1744-1819). Issu d'une famille d'artistes, fils de Michel Audran, directeur des tapisseries des Gobelins, qui le destinait au droit, il fut reçu conseiller au Châtelet de Paris en 1768 et fut exilé après le coup Maupeou. Neveu d'un miraculé du diacre Pâris (le graveur Benoît Audran) et de l'imprimeur des *Nouvelles ecclésiastiques* Jacques Buttard, il semble que son entrée en jansénisme ait été bien antérieure à sa rencontre avec Pierre Baudin, alors en charge de l'éducation des enfants de l'avocat général Gilbert des Voisins, qui l'aurait amené à la piété janséniste. Il se lança dans l'étude des textes bibliques puis dans celle de l'hébreu, dans la lignée d'un Le Maître de Sacy à Port-Royal, vendant même sa charge de conseiller pour se consacrer uniquement à ses études. Élève de l'abbé Rivière, titulaire de la chaire d'hébreu au Collège de France de 1794 à 1799, il fut en concurrence avec un autre janséniste hébraïsant, Silvestre de Sacy, pour sa succession. Audran fut soutenu à l'occasion par deux intimes : Baudin, membre de l'Institut, et Camus, alors archiviste national. Il fut nommé le 11 brumaire an VIII (2 novembre 1799). Toujours aimable, le rédacteur de l'*Ami de la religion* affirme dans la notice qu'il lui consacre qu'il était un médiocre hébraïsant. Mais il ne manque évidemment pas de souligner l'appartenance d'Audran au cénacle janséniste parisien. De fait, Audran faisait bien partie de ce groupe. Il est décrit comme un homme de piété austère, de mœurs sévères et économes, presque dans la lignée d'un diacre Pâris ! Il fut également en correspondance avec Degola (BPR, GR4321ms et GR4341ms) avec qui il s'était lié d'amitié lors de son séjour à Paris en 1801, et son nom figure dans les *Nécrologes* manuscrits de Girard (Coll. Privée) et de Rondeau (BPR). La *Chronique religieuse* annonce qu'il a légué tous ses biens aux pauvres, mais Migne et Pluquet affirment que ce fut la boîte à Perrette qui fut bénéficiaire et concluent qu'il « ne pouvait oublier cette petite et chère église d'Utrecht, objet de tant de prédilections », J.-P. Migne, *Encyclopédie théologique*, op. cit., 1847, t. 12, col. 282 ; A. Gazier, *Histoire générale*, op. cit., t. 2, p. 167 ; *Chronique religieuse*, t. 3, p. 258-262 ; ARR, t. XXII, samedi 27 novembre 1819, n° 553, p. 80 ; A. Lefranc, *Histoire du*

dans la chaire de professeur de la langue hébraïque au Collège de France le 15 novembre 1799, mort le 23 juin 1819.

Baudin. Pierre Charles Louis Baudin⁵², né à Sedan le 18 octobre 1748, membre de l'Assemblée législative et de la Convention, mort le 17 octobre 1799. Il a composé un livre Du fanatisme du culte.

Église helvétique. Les affaires ecclésiastiques en Suisse ne se terminent point ; il naît à chaque instant de nouvelles difficultés. Le gouvernement de Zug ne veut point reconnaître l'évêché de Coire ; celui de Soleure n'entend point admettre le canton Lucerne dans l'évêché de Bâle, et Lucerne ne veut point écouter le nonce du pape qui lui ordonne de se soumettre à l'évêque de Coire (*Le Constitutionnel* 21).

Missions. *Le Constitutionnel* du 22 annonce une prochaine mission à Meaux, sollicitée par le nouvel évêque, M. de Cosnac.

Au sujet de mission, le rédacteur cite une longue lettre d'un négociant de Paris sur le refus qui fut fait par les habitants de sa ville natale de recevoir les missionnaires. Ceux-ci y sont bien mal traités.

Jésuites à Forcalquier. Fait de l'imprudence du supérieur des jésuites à Forcalquier, rapporté par le *Le Constitutionnel* du 24⁵³.

Dans une commune qui paraît n'avoir point de pasteur, trois missionnaires se présentèrent au maire pour y faire une mission. Le maire leur demanda s'ils étaient autorisés par l'évêque ou

Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier Empire, [Genève], Slatkine, 1970, p. 297-299 ; N. Lyon-Caen, *La Boîte à Perrette*, *op. cit.*, pp. 256 et 338.

⁵¹ A. Rivière (?-1799). Abbé. Professeur d'hébreu, titulaire de la chaire au Collège de France de 1794 à 1799, il fut membre de la Société de philosophie chrétienne chère à Grégoire, *Annales de la religion*, t. 10, p. 172 ; A. Lefranc, *Histoire du Collège de France*, *op. cit.*, p. 297.

⁵² Pierre Charles Louis Baudin (1748-1799). Issu d'une famille lorraine installée à Sedan depuis le XVII^e siècle et vouée à la magistrature et aux finances, il fut tout d'abord précepteur des enfants de l'avocat général Gilbert de Voisins, avant de devenir directeur des postes à Sedan en 1783, puis maire de Sedan en 1790. Élu député des Ardennes à l'Assemblée législative, puis membre de la Convention, il vota pour la réclusion et le bannissement du roi et fut pour le sursis. Membre de la commission de rédaction de la constitution de l'an III, il présidait la Convention lorsqu'elle se sépara et fit voter l'amnistie générale pour les délits révolutionnaires et l'abolition de la peine de mort, à dater du jour de la conclusion de la paix. Membre de l'Institut en décembre 1795, député des Ardennes au Conseil des Anciens, il siégea avec les modérés et s'opposa aux Clichyens. Mais, déçu de la faiblesse du Directoire, il fut transporté de joie à l'annonce du retour d'Égypte de Bonaparte et mourut le soir même, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, t. 1, p. 201-202.

⁵³ Le journal publiait une lettre de Metz, du 18 novembre 1819, de M. T*** capitaine au 1^{er} régiment de génie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, qui voulait témoigner pour que les pères de famille susceptibles de se laisser abuser par les P. de la Foi sachent à quoi s'en tenir : ses deux enfants placés au collège de Forcalquier avaient été retrouvés à Marseille avec un mot du supérieur expliquant qu'il avait laissé aux enfants *la liberté* de rentrer à Marseille parce qu'ils ne prenaient pas assez sur eux et qu'il tenait à la disposition des parents leurs effets et l'argent avancé pour leur pension. Ils avaient donc été confiés à une dame qui les avait laissés à Manosque à 11 heures du soir, puis pris en pitié par un voiturier qui les avait amenés à Marseille et laissés aux barrières de la ville, *Le Constitutionnel*, 24 novembre 1819, p. 3. Sachant que les rédacteurs du *Constitutionnel* ne s'embarrassaient guère de véracité lorsqu'il s'agissait de dénoncer les jésuites, il est difficile de démêler le vrai du faux sans chercher plus avant des traces dans les archives. Mais faut-il pour autant penser que tout est faux ?

le gouvernement. Ils répondirent qu'ils l'étaient par Mme la duchesse d'Angoulême. Le maire leur répondit que tout en respectant Mme la duchesse, il ne pouvait regarder son autorisation comme un acte légal et les renvoya.

p. 10. *1819. Novembre.*

M. de Wessenberg. L'affaire de l'évêché de Constance est interminable par la tortueuse politique de la Cour de Rome. Elle fait faire des instances auprès du respectable M. de Wessenberg pour l'engager à se démettre des fonctions d'administrateur de cet évêché, et à Rome même elle a fait des ouvertures du même genre aux deux plénipotentiaires des princes protestants. Toutes ces intrigues n'ont point produit le résultat désiré.

Le secret de tout cet imbroglio ultramontain c'est que les principes libéraux (pour la liberté des Églises) du prince primat, évêque de Constance, M. de Dalberg, et de M. de Wessenberg, son coadjuteur, étaient des crimes aux yeux de la Cour romaine, et qu'on a résolu de tout tenter pour soustraire l'évêché à cette influence (prétendue) pernicieuse. Un des ressorts qu'on a fait jouer pour arriver à ce but a été de mettre en mouvement tout le parti catholique en Suisse, en le laissant se bercer de l'espérance que, par sa séparation de l'évêché de Constance, il obtiendrait un siège épiscopal et national. Quand une fois l'affaire a été engagée, la Cour de Rome a prononcé cette séparation proprio motu. Cette décision subite choqua néanmoins plusieurs gouvernements, mais la perspective d'un évêché helvétique continuait de flatter leur orgueil national. Enfin, ils viennent de recevoir un bref qui confère, par interim, l'administration de la partie helvétique de l'évêché de Constance à l'évêque de Coire, et tout à commencé à s'éclaircir. Lucerne, Zurich, d'autres cantons encore, indignés d'être joués par le nonce et sa cour, ont déclaré ne pas vouloir reconnaître la juridiction de l'évêque de Coire, et la Suisse est menacée d'un schisme. Voilà le résultat de la renaissance de ces prétentions surannées, de cette opposition sourde, mais opiniâtre, de la Cour de Rome aux vœux des peuples et des gouvernements, et des choses qui dépendent, à proprement parler, de l'administration temporelle, et n'ont aucun rapport direct avec le spirituel.

Bade, Wurtemberg, &c. et Rome. On s'attend dans le duché de Bade à des mesures vigoureuses de la part des princes protestants au retour de leurs commissaires, MM. de Schmitz et de Turkheim (*Le Constitutionnel* 25).

Dans celui du 26, de Stuttgart, 18 novembre, il annonce l'arrivée de M. Schmitz de Grollenbourg, conseiller, intime du roi de Wurtemberg. Il a obtenu une longue audience du roi, auquel il a rendu compte des négociations et de leurs résultats.

Missionnaires. *Le Constitutionnel* du 29 dit que dans une ville les missionnaires recueillirent les offrandes des fidèles pour l'érection d'un calvaire qui a coûté 70 000 fr qui furent portées au double de cette somme. Les missionnaires ont gardé pour eux les offrandes et sont partis, laissant aux habitants à payer les frais du calvaire.

p. 11. **1819. Décembre.**

N° 554. *L'Ami de la religion...* 1^{er} décembre

Méditations sur les Évangiles de l'année. *Méditations sur les Évangiles pour toute l'année*, par le Père Médaille⁵⁴, jésuite. 2 vol. in 18°. brochure 2 fr 50 c.

Pidoll, évêque du Mans. p. 84. Mort de Michel Joseph de Pidoll, évêque du Mans, le 23 novembre. Né à Trèves en 1734, sacré en 1794 suffragant de Trèves. L'abbé de La Myre⁵⁵ lui succède.

Franc-maçonnerie. p. 91. Par l'exposé que le rédacteur donne d'une brochure intitulée : *Honneurs funèbres rendus dans la R. loge de la parfaite intelligence, à l'Orient de Liège*, on ne peut que gémir sur les discours qui ont lieu dans les loges franc-maçonnnes, où au système d'une religion purement naturelle on y joint les blasphèmes et les injures contre la religion chrétienne.

N° 555. *L'Ami de la religion...* 4 décembre

Vérité de la religion chrétienne. *De la vérité de la religion chrétienne, à l'usage des gens du monde.* 1 vol. in 12°. 2 fr. Ce volume est seulement divisé en 4 chapitres, l'existence de Dieu, l'existence et la nécessité d'une révélation, la révélation mosaïque et la Révélation évangélique.

Mission à Carpentras. p. 102. Mission à Carpentras et à Orange⁵⁶.

Panorama de Jérusalem. p. 106. Sur le panorama de Jérusalem.

⁵⁴ Jean-Pierre Médaille (1610-1669). Né à Carcassonne, il fit ses études au collège jésuite de la ville et entra dans la Compagnie à Toulouse en 1626. Ordonné en 1637, il acquit une grande réputation dans la direction spirituelle et dans la prédication. Il fut assigné aux missions intérieures en 1645 et fut sensible dans ses voyages au sort des femmes seules ou veuves. En 1650, l'évêque du Puy, Henri du Tour de Maupas, avec qui il était en contact depuis 1641, confirma la fondation de la congrégation des Filles Saint-Joseph. Voir M.-L. Gondal, *Une "méthode aisée", une "vie cachée" : Jean-Pierre Médaille s.j. (1610-1669) et son sillage*, Trévoux, La Compagnie de Trévoux, 2006 ; et sur la congrégation des sœurs de Saint-Joseph, cahier X, note 200.

⁵⁵ Voir cahier IV, note 69.

⁵⁶ Les missions d'Orange et Carpentras, demandées par les curés de ces villes d'après Ernest Sevrin, furent menées par deux équipes des missionnaires de France. La première, tenue du 31 octobre au 12 décembre 1819, ne semble pas avoir posé de problème particulier et fut une réussite. La seconde, tenue à Carpentras du 31 octobre au 19 décembre, fut plus controversée, notamment après qu'un missionnaire ait qualifié dans un sermon les libertins, les impies et les libéraux de « synonymes », ait loué l'Inquisition et critiqué la vente des sermons nationaux. Bien que le préfet relativise, sans les nier, ces allusions, on peut comprendre que la presse libérale, dans un contexte d'hypersensibilité aux sujets qui divisaient la France, se soit empressée de dénoncer la mission qui semble néanmoins avoir eu un réel succès, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 415-428.

Jésuites, cause en partie de leur rétablissement. Les jésuites ont des ressources immenses dans les trésors que, dès le commencement de l'orage qui s'éleva contre eux dans le siècle dernier, ils placèrent en mains sûres, et qui leur fournissent aujourd'hui le moyen de faire une guerre active à leurs ennemis. Une circonstance peu connue, mais qui paraît très certaine, c'est qu'ils se rendirent les soutiens du pape lorsque celui-ci éprouvait les persécutions de N. B. ; qu'ils lui ouvrirent leur coffre-fort moyennant la promesse d'être rétablis à Rome dès que les circonstances le permettraient. Quelle qu'en soit la cause, le fait de leur rétablissement a eu lieu au grand étonnement de l'Europe. Quant aux conséquences, si on laisse faire les disciples de Loyola, on verra qu'ils n'ont rien perdu de leurs talents, et qu'ils n'ont renoncé à aucun de leurs projets. En Bavière, ils espèrent être accueillis, recherchés et surtout écoutés par toute l'Europe (*Le Constitutionnel* 30 novembre).

Séminaire de jésuites. La maison de campagne de la Glaisière, près Vaugirard, acquise par Messire Mollevaut⁵⁷, prêtre de Saint-Sulpice, moyennant 30 000 fr, a aussitôt été convertie en maison des séminaristes jésuites de Saint-Sulpice, dont elle était autrefois la propriété. *Id.*

Goerres, Allemand. *L'Allemagne et la Révolution*, par Goerres⁵⁸, ouvrage qui lui a attiré la persécution, a été traduit par Scheffer⁵⁹, et se vend 75 cent.

⁵⁷ Gabriel Étienne Joseph Mollevaut (1774-1854). Fils d'un avocat du parlement de Nancy futur conventionnel girondin, il suivit son père à Paris, fut conscrit dans l'armée de Sambre-et-Meuse, puis entra dans la carrière diplomatique en devenant le secrétaire de Serbelloni, directeur de la République transpadane puis ambassadeur en France (1797-1799). Revenu à Nancy après le 18-Brumaire, il devint professeur de langues anciennes à l'école centrale de la Meurthe, puis professeur d'humanités au lycée de Metz (1804). Éloigné de la foi par sa fréquentation des milieux politiques du Directoire, il y revint après la mort de sa sœur en 1812. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1814, fut ordonné en 1817 et entra dans la congrégation. En 1819, il acheta pour la elle une maison attenante à la propriété d'Issy acquise par M. Émery en 1803, maison destinée à devenir une Solitude dont il devint le directeur. Jusqu'à sa mort, il fut considéré comme un maître spirituel et eut une influence profonde sur la jeune génération, comme Lacordaire par exemple, F.-R. Gamon, *Vie de M. Mollevaut, prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur de la Solitude, par un prêtre de Saint-Sulpice*, Paris, Lecoffre fils, 1875 ; *Le Bulletin de la bibliothèque et des travaux historiques*, Paris, Bibliothèque historique de la ville de Paris, 1906, vol. 1-4, p. 109, signale l'acte de vente par P.-F. Pagès, médecin à Paris, à G.-E.-J. Mollevaut, prêtre du séminaire Saint-Sulpice, d'une maison sise à Issy, rue de la Glaisière, n° 15; 19 novembre 1819 (fol. 192).

⁵⁸ Johann Joseph von Görres (1776-1848). Né à Coblenze, fils d'un marchand de bois, il fit ses études dans un collège catholique. Sympathisant de la Révolution, convaincu de l'unité des intérêts liant toutes les nations civilisées, il fonda en 1798 *Das rote Blatt* (plus tard *Rubezahl*), journal républicain dans lequel il ne tarda pas à condamner l'administration des provinces rhénanes par la France et soutint le projet de création d'une république rhénane indépendante. Il fit partie en 1799 de l'ambassade envoyée par les provinces rhénanes pour défendre ce projet devant le Directoire, ce que l'avènement de Bonaparte rendit caduque. Durant l'Empire, il vécut retiré et se consacra à l'étude et à l'enseignement. Puis, en 1813, il se lança dans la cause de l'indépendance nationale et eut rapidement une grande influence dans la presse allemande. Abandonnant le républicanisme, il réclamait une Allemagne unifiée, avec un empereur (autrichien plutôt que prussien) et un régime représentatif. Ses idées libérales lui valurent de perdre son poste d'enseignant en 1816, faisant de son activité pamphlétaire sa seule source de revenus. *Deutschland und die Revolution* (1819) fut l'un de ses plus célèbres pamphlets. Il y défendait, après l'assassinat de Kotzebue, la libre expression de l'opinion publique mise en péril par des mesures réactionnaires. L'ouvrage fut interdit par le gouvernement prussien qui décréta son arrestation et la saisie de ses papiers. Réfugié à Strasbourg, puis en Suisse, il développa l'idée que les princes étaient réunis pour briser les libertés du peuple et que le seul recours était... Rome. Devenu l'un des premiers champions de l'ultramontanisme allemand (*Die Heilige Allianz und die Völker auf dem Kongress zu Verona*, 1822), il fut

Église helvétique. Un bref du pape autorise la réunion de la partie catholique du canton de Genève au diocèse de Lausanne, dont l'évêque réside à Fribourg⁶⁰.

Les trois curés de Versailles ont souscrit en faveur de l'habitant de Clichy-Montfermeil avec la dénomination d'anti-missionnaire. *Le Constitutionnel* 3 décembre. [Rajout sous la ligne : *Picot dément ce fait.*]

Apologie de l'enseignement mutuel. J'ai lu une brochure de 39 pages in 8° intitulée : *Homélie sur l'instruction du peuple, par un (curé) président de comité cantonal, à MM. les ecclésiastiques ses confrères et collègues* (juillet 1818) chez Colas, rue du Petit Bourbon Saint-Sulpice et rue Dauphine, n° 3, au 15 octobre 1818.

p. 12. **1819. Décembre.**

Jésuites régicides. Dans les *Lettres normandes*, tome IX, lettre II, du 26 novembre, p. 52, se trouve un article sur le rétablissement de la colonne élevée sur l'emplacement de la maison du régicide Jean Châtel⁶¹, âgé de 19 ans, qui le 27 décembre 1594 frappa d'un coup de couteau Henri IV à la lèvre supérieure. L'auteur de l'article cite l'*Histoire de Paris, in folio*, t. II, p. 124. D'après les déclarations du jeune assassin, les jésuites furent convaincus de prêcher le régicide et chassés de France par arrêt du Parlement du 7 janvier 1695 [*i. e.* 1595], et le Père

appelé à Munich par Louis I^{er} de Bavière comme professeur d'histoire à l'Université (1827), où ses écrits étaient très populaires. En 1837, dans *Athanasius*, il défendit violemment le pouvoir de l'Église, ce que les libéraux qui se sont réclamés de Görres ont éludé. Devenu l'un des chefs de l'école catholique allemande, il reçut du roi l'ordre du mérite pour ses services. Voir F. Lichtenberger, *Histoire des idées religieuses en Allemagne depuis le XVIII^e siècle jusqu'à nos jours*, [s.l.], Fischbacher, 1888, t. 3, p. 376-381 ; J. von Görres, H. Raab, L. Just, Görres-Gesellschaft, *Joseph Görres (1776-1848) : Leben und Werk im Urteil seiner Zeit (1776-1876)*, Paderborn, Schoeningh Ferdinand GmbH, 1985.

⁵⁹ Charles-Antoine Scheffer. Hollandais, il publia plusieurs ouvrages sur la situation politique en France, en Angleterre et en Allemagne et fut également traducteur d'ouvrages allemands et anglais.

⁶⁰ Voir cahier VIII, notes 13 et 223 et cahier X, note 3.

⁶¹ Jean Châtel [ou Châtel] (1575-1594). Étudiant en droit, ancien élève des jésuites, il fut l'auteur d'une tentative d'assassinat contre Henri IV le 27 décembre 1594. Reconnu coupable de lèse-majesté divine et humaine, il fut condamné à la peine des régicides et exécuté le 29 décembre. La maison de son père, qui fut banni pour ne l'avoir pas dénoncé, fut rasée et une pyramide construite sur son emplacement pour commémorer l'événement. Quant aux jésuites, accusés de soutenir les thèses régicides en défendant le tyrannicide, ils furent décrétés « corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'État » et enjoins par le parlement de Paris de quitter la ville dans les trois jours. Les parlements de Rouen et de Dijon adoptèrent la même mesure. Ce ne fut qu'en 1603 que les jésuites furent autorisés à revenir dans les villes dont ils avaient été chassés. Cet attentat devint, pour les ennemis des jésuites, et notamment les jansénistes, l'un des événements d'une longue chaîne d'accusations construite jusqu'à la suppression de la Compagnie (voir par exemple les *Comptes rendus des Constitutions des Jésuites* de La Chalotais et les *NNEE*) et abondamment reprise sous la Restauration. Voir M. Cottret, *Tuer le tyran ?*, *op. cit.*, p. 131-135 ; M. Leroy, *Le mythe jésuite*, *op. cit.*, pp. 104, 139 et 251 ; P. Wachenheim, « La Pyramide du Palais ou le roi représenté malgré lui. Un épisode de la genèse de l'image du roi à l'aube du XVII^e siècle », in T. W. Gaehtgens (dir.), *L'Image du Roi, Fictions du pouvoir et stratégies visuelles (1500-1650)*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2006, p. 57-76.

Guignard⁶², jésuite, à être pendu. L'auteur voudrait qu'au lieu de restaurer la statue du plus insignifiant de nos rois (Louis XIII) on relevât la colonne, monument infâmant pour les jésuites qui osent reparaître en France (à Paris, rue des Postes, ils ont une maison professe composée de 12 novices et de 3 bonnets de l'ordre). Cette colonne n'est demeurée que dix ans sur pieds : les jésuites rétablis en France et puissants à la cour obtinrent de la bonté d'Henri IV qu'elle fut abattue : et à Rome, on eut l'audace de mettre le Père Guignard au nombre des saints. Dans les litanies de la Société, on l'invoquait : Beatus Guignardus ab haeretis in Gallia laqueo suspensus, ora pro nobis.

En 1605, conjuration des Poudres à Londres : les PP. Oldecorne⁶³ [sic] et Garnet⁶⁴ furent pendus.

Le 7 janvier 1757, assassinat de Louis XV par Damiens.

En 1758, assassinat du roi de Portugal⁶⁵, et le Père Malagrida⁶⁶ brûlé vif pour avoir voulu faire le prophète en prédisant cet horrible attentat. Il courut à cette époque en France une chanson dont voici un couplet :

⁶² Jean Guignard (?-1595). Jésuite, bibliothécaire au collège de Clermont. Des libelles anciens célébrant Judith et Clément furent trouvés chez lui, ce qui suffit à le faire condamner. Il fut pendu puis brûlé en place de Grève le 7 janvier 1595.

⁶³ Edward Oldcorne (1561-1606). Jésuite anglais. L'un des conjurés, Robert Catesby, avait avoué avoir parlé du complot, sous le sceau de la confession, au jésuite Oswald Tesimond, ancien condisciple de Guy Fawkes. Tesimond avait demandé conseil au provincial Henry Garnet. Si Tesimond avait réussi à s'enfuir, Garnet, aidé par Edward Oldcorne et Ralph Ashley, s'était caché. Tous trois furent arrêtés le 30 janvier 1606 et jugés le 28 mars. La loi anglaise ne reconnaissant pas le secret de la confession, Garnet fut reconnu coupable de non dénonciation, mais ce fut comme jésuite, membre d'un ordre religieux considéré comme complice dans les complots antérieurs, qu'il fut condamné. Oldcorne et Ashley furent également condamnés et tous trois subirent le supplice des traîtres le 3 mai 1606. Oldcorne fut béatifié en 1929, J.-P. Moreau, *L'anglicanisme : ses origines, ses conflits du schisme d'Henri VIII à la bataille de la Boyne*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 162-163.

⁶⁴ Henry Garnet (1555-1606). Jésuite anglais, provincial des jésuites alors clandestins en Angleterre, il fut accusé de complicité dans la Conspiration des Poudres et exécuté le 3 mai 1606. Voir P. Caraman, *Henry Garnet (1555-1606) and the Gunpowder Plot*, London, Longmans, 1964.

⁶⁵ Joseph I^{er} de Portugal (1714-1777). Roi du Portugal de 1750 à 1777, surnommé le Réformateur, bien que sa politique ait surtout été le fait de son ministre, Sébastien José de Carvalho et Melo, marquis de Pombal, nommé en 1756. La tentative d'assassinat dont il fut l'objet le 3 septembre 1758 fut l'occasion pour Pombal d'éliminer à la fois la partie la plus réactionnaire de l'aristocratie et de poursuivre les jésuites.

⁶⁶ Gabriel Malagrida (1689-1761). Originaire de Milan où il étudia, il entra dans la Compagnie de Jésus à Gênes en 1711 et partit comme missionnaire au Brésil en 1721. Rentré à Lisbonne en 1750, il se fit un ennemi du marquis de Pombal en opposant à la brochure que faisait circuler le tout-puissant ministre pour expliquer le destructeur tremblement de terre de 1755 par des causes naturelles, son *Jugement sur la véritable cause du tremblement de terre* (1756), qui présentait la catastrophe comme un châtement divin. Plus largement, l'aristocratie et la Compagnie étaient considérées par Pombal comme les deux obstacles à sa politique réformatrice, et il prit prétexte de l'attentat manqué du 3 septembre 1758 contre le roi pour accuser les jésuites, et particulièrement Malagrida, ami et confesseur de la famille du marquis de Tavora, arrêté et exécuté comme responsable de l'attentat. Rome n'ayant pas accédé à sa demande de dissolution de la Compagnie au Portugal, le ministre agit seul et fit déposer les jésuites expulsés sur les côtes italiennes. Quant à Malagrida, il fut déféré devant l'Inquisition, réactivée pour l'occasion, et condamné comme hérétique. Il fut garroté puis brûlé le 21 septembre 1761. Malagrida devint pour les jansénistes une sorte de figure archétypale du jésuite régicide et de nombreux portraits grimaçants furent diffusés. Après l'attentat de Damiens, qui avait réactualisé les accusations de régicide contre la Compagnie de Jésus, les affaires portugaises, puis espagnoles, furent le signal de départ d'une campagne européenne contre les jésuites, dans laquelle Christine Vogel a démontré le rôle actif du noyau

En Portugal on échauda
Votre Père Malagrida
Qui se mêlait de prophétie :
Il n'eut pas le nez assez long
Pour prévoir la fin de sa vie.
Tôt, tôt, tôt,
Battez chaud,
Bon courage,
Il faut avoir du cœur à l'ouvrage.

[Rajout en marge de cette chanson : *Clément XIV en signant la bulle d'extinction disait : Je signe mon arrêt de mort ; Le cardinal Ricci⁶⁷, en 1772, disait : *Sint ut sunt aut non sint*⁶⁸.]*

L'auteur de l'article témoigne son désir que la lithographie s'empare de l'impression de la gravure de la colonne pour la multiplier, et il s'étonne que dans un temps où le roi de France tient bannis les régicides de son frère, il laisse, par une contradiction inconcevable, rentrer en France une société de régicides.

p. 13. **1819. Décembre.**

N° 556. *L'Ami de la religion*... 8 décembre

Religion chrétienne dans le Kentucky en Amérique. Sur l'état de la religion catholique dans le Kentucky et dans les territoires voisins. Le Kentucky, un des nouveaux États admis dans la confédération américaine, est situé à l'Ouest de la Virginie, dont il est un démembrement. Il est borné au Nord par l'Ohio, à l'Ouest par une petite portion du Mississipi, au Sud par le

janséniste parisien, et qui aboutit à la suppression de la Compagnie en 1773, C. Vogel, *Der Untergang der Gesellschaft Jesu als europäisches Medienereignis (1758-1773): publizistische Debatten im Spannungsfeld von Aufklärung und Gegenklärung*, Mainz, P. von Zabern, 2006, p. 41-198 ; D. Van Kley, *The Jansenists and the Expulsion of the Jesuits*, op. cit., p. 80-82 ; voir aussi E. S. Souza, *Jansénisme et réforme de l'Église dans l'empire portugais de 1640 à 1790*, Lisboa, Fundação Calouste Gulbenkian, 2004. Lorsque le Portugal s'opposa en 1816 au rétablissement des jésuites dans ses États, les jansénistes, en la personne de Louis Silvy, remontèrent au créneau pour dénoncer leurs « doctrine ultramontaine » et ses dangers, voir cahier VIII, note 325.

⁶⁷ Lorenzo Ricci (1703-1775). Né à Florence, issu d'une des plus grandes familles de Toscane, entré dans la Compagnie de Jésus en 1718 après des études au collège Cicognin, il fit profession en 1736 et enseigna la théologie au Collège romain. Directeur spirituel au séminaire de Rome puis au Collège romain, il fut élu supérieur général en 1758, prenant, sans avoir beaucoup d'expérience de gouvernement, la direction d'une Compagnie attaquée de toutes parts. Ce fut un ancien élève des jésuites, dont il avait lui-même appuyé l'élévation au cardinalat, qui, devenu Clément XIV, porta le coup de grâce à la Compagnie. Assigné à résidence au Collège anglais, il fut incarcéré au château Saint-Ange en septembre 1773 et passa les dernières années de sa vie sous une stricte surveillance, L.-A. de Caraccioli [attribué à], *Biographie de L. Ricci, Général de la Compagnie de Jésus*, Paris, [s.n.], 1869. Contrairement à ce qu'écrit Rondeau, il ne fut pas cardinal.

⁶⁸ « Qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas ». Le mot, faussement attribué à Ricci, aurait été lancé par Clément XIII en réponse à l'émissaire du roi de France venu demander la modification des *Constitutions* de la Compagnie de Jésus, J. Créteineau-Joly, *Clément XIV et les jésuites : histoire de la destruction des jésuites*, Paris, Mellier frères, 1848, p. 381 ; J. Lacouture, *Jésuites. 1. Les conquérants*, Paris, Seuil, 1991, p.451.

Tennessee, à l'Est par la rivière Sandy et une chaîne de montagnes. Il a dans ses plus grandes dimensions 360 milles de long sur 180 de large. Il tire son nom du Kentucky, une des principales rivières qui le traverse dans un cours de 100 lieues, et qui se jette au Nord dans l'Ohio. Francfort sur ce fleuve est la ville capitale, mais Lexington est plus riche et plus considérable.

Établissement pour les prêtres infirmes. Un nouvel établissement s'est formé faubourg d'Enfer, près la barrière, sous le nom d'Infirmerie de Marie-Thérèse, pour les prêtres affaiblis et les nobles appauvris. Voyez le n° 558, p. 152.

Œuvres de Fénelon. p. 122, on annonce la prochaine édition des Œuvres complètes de Fénelon, par les éditeurs de celles de Bossuet.

N° 557. *L'Ami de la religion*... 11 décembre

Catéchisme philosophique de Feller. *Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis*; par l'abbé Feller. Nouvelle édition 2 vol. in 8°, 9 fr. Cet ouvrage parut à Liège en 1773 sous l'anagramme de Flexier de Reval (Xavier de Feller) en un vol. Nouvelle édition en 1777. L'ouvrage contient quatre livres, de l'existence de Dieu, de l'âme de l'homme, de la religion en général et du christianisme.

Église helvétique. p. 136. Article sur les différends qui existent dans les cantons suisses s'ils appartiendront à l'évêché de Coire d'après le bref du 9 octobre, ou à celui de Bâle.

Irreligion. p. 142. *Le Courrier* (journal ministériel) insulte la religion catholique et le clergé⁶⁹.

Chemin du Ciel. Nouveaux commandements de l'Église. Étienne, dans *Le Constitutionnel* 6 décembre, dénonce un livre intitulé : Le chemin du Ciel, par le R. Père Bossu, de la Compagnie de Jésus, imprimé à Lyon chez Rusand, et qu'on y vend impunément, dans lequel se trouvent deux nouveaux commandements de l'Église, ajoutés aux 6 autres :

Hors le temps noces ne feras,

Payant les dîmes justement.

Les excommuniés tu fuiras

Et les dénoncés expressément.

⁶⁹ Le rédacteur cite un article du *Courrier*, journal des doctrinaires créé en mars 1819, qui mettait en parallèle le « clergé catholique romain et les jésuites en particulier » avec les jacobins, dont l'entente, un but commun et la volonté d'y parvenir, avaient permis, aux uns d'envahir le monde, de le maîtriser et de le posséder pendant des siècles, et aux autres de « mettre la nation en interdit et de s'emparer exclusivement de tous les pouvoirs de l'État ». Il attribue l'article à Guizot, un protestant qui, laissant éclater son antipathie pour les prêtres, insulte à la religion de l'État et du roi qu'il sert, *ARR*, t. XXII, samedi 11 décembre 1819, n° 557, p. 143-144. Il est intéressant de noter que Rondeau considère l'organe de presse des doctrinaires comme un journal ministériel. Il se garde bien par ailleurs d'évoquer la suite de l'article qui se conclut ainsi : « Relations jansénistes, invectives des protestants, déclamations des libéraux, tout est bon contre les catholiques. »

Superstition. Puis un nouveau miracle que la superstition distribue dans les départements pour 2 sols, imprimée à Lons-le-Saulnier, en 1819, avec une lettre de la Sainte Vierge qui annonce à la France de grands malheurs.

p. 14. *1819. Décembre.*

Acte inquisitorial de l'archevêque de Paris contre l'impression des écrits de piété. À la suite du *Mandement* de M. l'archevêque de Paris, en date du 10 décembre, pour annoncer la quête diocésaine, se trouve :

Avis important

Nous recommandons très expressément à MM. les curés de prévenir eux-mêmes les fidèles, ou d'avoir soin qu'ils soient prévenus, que nous ne reconnaissons et qu'ils ne doivent reconnaître aucun livre nouveau ou nouvellement imprimé, de piété, de prières ou d'instruction chrétienne, ni aucune nouvelle édition et traduction des Saintes Écritures qui n'auront pas reçu notre approbation et ne porterait [*sic*] pas la sanction de l'autorité diocésaine.

M. Contrault, diacre, refusé pour la prêtrise à raison de son prétendu jansénisme.

M. Contrault⁷⁰, âgé de 49 ans, qui jusqu'ici s'était voué à des éducations particulières, fut sollicité par le curé de Courcelles, commune au-dessus de Pontoise, à se consacrer aux fonctions ecclésiastiques. Il reçut le sous-diaconat à Versailles dans les quatre temps de l'Avent 1818, d'après un démissoire des vicaires généraux de Paris, son diocèse natal, qui l'autorisait à être incorporé dans le clergé du diocèse de Versailles ; le diaconat, les quatre temps du Carême 1819. Il se disposait à recevoir la prêtrise le samedi des quatre temps de l'Avent, 18 décembre 1819. S'étant rendu au séminaire de Versailles pour la retraite, le supérieur qui l'estime, l'avertit que M. Charrier de La Roche avait été prévenu contre lui touchant ses sentiments, qu'il l'invitait à lui rendre une visite. M. Contrault arrivé chez l'évêque, apprit de lui qu'il lui était dénoncé comme janséniste. Il lui fit sa profession de foi, mais l'évêque lui signifia qu'il ne l'ordonnerait prêtre qu'après qu'il eût signé le Formulaire et la bulle Unigenitus. M. Contrault, instruit sur ces matières, s'est retiré de chez l'évêque.

Ainsi dans un diocèse affligé de la nombreuse viduité d'églises paroissiales et de la rareté de bons ministres, on sacrifie un ecclésiastique capable d'être utile à l'Église à des préventions, à des préjugés qui lui ont déjà été si funestes.

⁷⁰ Voir cahier V, note 147.

Jésuites. M. Salvandi⁷¹ dans son ouvrage : Les dangers de la situation présente, dit : “Le Moyen-Age est redevenu possible, car les jésuites sont ressuscités. Déjà la France est envahie par eux : la contre-révolution a ses missionnaires...” *Le Constitutionnel* 8.

[Pièce volante insérée entre les p. 14 et 15]

On compte en France :	2 849 curés
	22 244 desservants
	5 301 vicaires
	1 462 prêtres habitués
	873 aumôniers de collèges, d'hospices, de prisons.
	—————
	32 729 prêtres soldés par le gouvernement
	—————

36 185, nombre des prêtres en exercice, y compris ceux qui ne reçoivent pas de traitement du trésor.

1819, prêtres morts :	1 361
Prêtres ordonnés :	1 401
Congrégations de femmes :	106
Établissement de femmes :	1 721

⁷¹ Narcisse-Achille de Salvandy (1795-1856). Boursier irlandais au lycée Napoléon à Paris, il s'engagea dans les gardes d'honneur de Napoléon en 1813. Entré dans les mousquetaires noirs de la maison militaire de Louis XVIII en juillet 1814, il fut exclu en décembre 1815, puis fut réintégré en février 1816 et finalement promu capitaine en août 1817. Constitutionnel, auteur de quelques brochures libérales durant les Cent-Jours, il publia en 1816 un ouvrage dénonçant l'occupation étrangère et fut nommé maître des requêtes au Conseil d'État en 1818. Hostile aux ultras, il collabora au *Journal des Débats* et publia en 1819 les *Dangers de la situation présente*. Son soutien à la politique de Decazes lui valut d'être destitué du Conseil d'État en 1821. En 1823, il renonça à son grade d'officier d'état-major et se lança dans une campagne contre le ministère Villèle et les ultras. Réintégré au Conseil d'État sous le ministère Martignac, puis promu conseiller d'État en 1828, il donna sa démission à l'avènement du ministère Polignac. Rallié à la monarchie de Juillet, il réintégra de nouveau le Conseil d'État et fut élu député de la Sarthe en octobre 1830. Opposé à une orientation républicaine, il siégea avec le centre droit et ne fut pas réélu en 1831. Mais il revint à la Chambre comme député de l'Eure en 1833, siégeant désormais avec les conservateurs. Ministre de l'Instruction publique du second cabinet Molé de 1837 à 1839, il fut à l'origine des premières ébauches d'écoles maternelles. Il poursuivit l'œuvre de Guizot en introduisant l'enseignement obligatoire d'une langue vivante dans le secondaire, en créant des chaires de littérature étrangères dans les universités, en développant l'enseignement des mathématiques ou en promouvant une formation professionnelle dans le primaire supérieur. Après avoir quitté le ministère, il continua à siéger à la Chambre des députés et fut nommé ambassadeur à Turin en 1843. Mais son refus de voter la « flétrissure » des députés qui avaient rejoint le comte de Chambord lui valut les reproches de Louis-Philippe, à qui il donna sa démission. Il fut de nouveau appelé au ministère de l'Instruction publique en 1845 dans le gouvernement Soult, puis dans le gouvernement Guizot jusqu'en 1848, et poursuivit sa politique de restauration et de modernisation de l'éducation publique. La Révolution de 1848 le rendit à la vie privée, mais il resta actif dans les milieux conservateurs et prit part aux tentatives d'accord entre les deux branches des Bourbons, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 262-263.

Sœurs : 11 752
 Elles soignent 60 000 malades
 Elles instruisent 63 000 enfants pauvres
 Établissements à Paris : 32

p. 15. **1819. Décembre.**

N° 558. *L'Ami de la religion*... 15 décembre

Injures contre la religion. Sur le *Dictionnaire des sciences médicales*. À l'exemple de l'*Encyclopédie*, on y injurie la religion et on y outrage la morale publique. Cet ouvrage qui ne devait être que de 12 vol. est déjà parvenu au 34^e quoique l'on ne soit qu'à la lettre M.

Lambruschini, archevêque de Gênes. p. 148. Sur M. Lambruschini, archevêque de Gênes.

Varicourt, évêque d'Orléans. p. 151. Sur Pierre Marie Routh de Varicourt, né à Gex le 9 mai 1765, curé de cette ville, et sacré évêque d'Orléans le 12 décembre 1819.

Mission à Croï. Le nouvel évêque de Meaux (M. de Cosnac) avait amené, dit-on, avec lui trois missionnaires, MM. Raidon, Gaillard. Le maire de cette ville se refusa à les recevoir. Les missionnaires se retirèrent à Croï, à 5 lieues, et y ont donné une mission, dont *Le Constitutionnel* du 13 rend compte⁷². [En marge à gauche : *Le maire de Meaux a démenti ce qui le concernait.*]

Il paraît une nouvelle chanson intitulée : Les Bons Pères⁷³. (*Id.*)

Ce journal du *Constitutionnel* du 13 a été saisi par la police.

N° 559. *L'Ami de la religion*... 18 décembre

⁷² Tenue à Crouy-sur-Ourcq, diocèse de Meaux, du 20 novembre 1819 au 2 janvier 1820, à la demande de l'évêque, la mission provoqua de nouveaux incidents. L'article du *Constitutionnel* cité par Rondeau s'en prenait particulièrement au plus jeune des trois missionnaires, l'abbé Redon, qui fut accusé de s'emporter contre ceux qui n'achetaient pas les objets de piété mis en vente, ceux qui refusaient de se confesser, ceux qui lisaient de « mauvais livres » et contre les acquéreurs de biens nationaux. Ce que le missionnaire démentit vigoureusement. Puis, en l'absence du maire favorable à la mission, son adjoint rendit un arrêt le 19 décembre qui interdisait la cérémonie de la plantation de la croix (les missionnaires s'étaient abstenus de toute cérémonie publique pendant la mission). La cérémonie eut néanmoins lieu. Pour cet article du 13 décembre, le *Constitutionnel* fut poursuivi en cour d'assises pour outrage aux bonnes mœurs. Défendu par Dupin, il fut acquitté. Pour Ernest Sevrin cet épisode s'inscrit dans la campagne systématique contre les missions commencée à Brest, initiée par Decazes et orchestrée par Guizot, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 458-473.

⁷³ *Les révérends Pères*, décembre 1819 : « Moitié renards, moitié loups, notre règle est un mystère. Nous sommes fils de Loyola [...]. C'est nous qui faisons [...] les jolis petits, les jolis garçons [...]. Un pape nous abolit ; il mourut dans les coliques. Un pape nous rétablit ; nous en ferons des reliques [...]. La Charte de paille est ce qu'il nous faut. C'est litière pour la prêtraille ; elle aura la dîme et nous les moissons [...]. Les missionnaires sont tous commis voyageurs trafiquant pour nous [...]. Au pape rendez tous ses droits ; léguez-nous vos biens, et portez nos croix. Nous sommes, nous sommes jésuites ; Français, tremblez tous : nous vous bénissons ! Et puis nous faisons, et nous refaisons les jolis petits, les jolis garçons », P.-J. de Béranger, *Œuvres complètes de Béranger contenant les dix chansons nouvelles*, Paris, Perrotin, 1850, p. 269-271.

Montazet, archevêque de Lyon. Notice sur M. de Montazet⁷⁴, archevêque de Lyon (Antoine Malvin de), né en 1712, mort à Paris le 3 mai 1788, âgé de 76 ans, archevêque de Lyon pendant 30 ans. Le rédacteur trace les principales époques de sa vie, ses ouvrages, et s'y déchaîne à son ordinaire contre le prétendu jansénisme, contre la protection de l'archevêque aux appelants, contre la théologie du Père Valla⁷⁵... Cet article est digne des gémissements des amis de la vérité... [En marge à gauche : *Réfutation par la Chronique religieuse, t. 4, cahier 4, p. 322.*]

Chapelle des missionnaires, v. p. 17. p. 172. Le 21 M. Latyl [*sic*] bénira la chapelle de la nouvelle maison que la société des prêtres des Missions de France occupent depuis quelques mois rue d'Enfer, n° 70, près l'ancienne institution de l'Oratoire (cette maison qui en 1777 était occupée par Mme la maréchale de Lautrec⁷⁶, a été achetée près de 60 000 fr par Mme la marquise de Croissy⁷⁷, demeurant à Paris, rue de Sèvres, n° 19, qui en a fait don à MM. les missionnaires de France. C'est ce que le rédacteur ne dit pas). Voyez n° 561, p. 198.

Abbé Sicard. p. 173. L'abbé Sicard est chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

Cloches à Saint-Étienne du Mont. Le conseil général du département de la Seine a voté 6 000 fr pour que la fabrique de l'église de Saint-Étienne du Mont achète un carillon (ainsi le timbre de l'horloge, descendu du belvédère de la tour, ne sera pas cassé).

⁷⁴ Antoine-Malvin de Montazet (1712-1788). Attaché très jeune à Mgr Fitz-James, évêque jansénisant de Soissons, comme écolâtre et grand vicaire, il devint abbé de Nogent-sous-Coucy en 1743. Nommé évêque d'Autun en 1748, il manifesta alors une grande hostilité au jansénisme, ce qui lui permit d'être transféré à l'archevêché de Lyon en 1758. Archevêque de Lyon durant trente ans, gallican et rigoriste, proche de l'avocat canoniste Claude Mey, il fut tolérant avec les convulsionnaires de Lyon et du Forez et son épiscopat marqua profondément un diocèse qui fut le refuge des appelants. Il fit publier en 1767 le *Catéchisme du diocèse de Lyon*, fortement critiqué pour ses tendances jansénistes mais resté en usage jusqu'en 1806. Il imposa l'usage au grand séminaire de la *Théologie de Lyon*, à tonalité janséniste également, ainsi qu'un nouveau *Bréviaire* et un *Rituel*. Ses successeurs n'eurent de cesse de défaire ce qu'il avait fait et d'en « extirper » le jansénisme. Ils continuèrent sous la Restauration, ce qui provoqua des plaintes, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », *op. cit.*, t. 3, p. 116 ; P. Dadolle, *Mgr de Montazet et le séminaire Saint-Irénée*, Lyon, E. Vitte, 1891 ; voir aussi cahier XI, note 131.

⁷⁵ Joseph Valla (ca 1720-1790). Oratorien, originaire du Forez, il enseigna la théologie au séminaire de Soissons sous l'épiscopat de Mgr Fitz-James qui le nomma supérieur du séminaire. Il rejoignit Mgr de Montazet à Lyon où il continua d'enseigner. Il rédigea à la demande de l'archevêque les *Institutiones theologicae, auctoritate D. D. archiepiscopi Ludgunensis, ad usum scholarum suae diocesis editae* (1780 et 1784 ; la *Théologie de Lyon*) et les *Institutionum philosophicarum cursus ad usum studiosae juventutis praesertimque seminariorum, accomodatus* (1782). Selon certains, Tabaraud aurait (déjà !) prit part à la rédaction de la deuxième édition. Elle provoqua presque immédiatement une polémique et suscita plusieurs publications. Proscrite en France, cette *Théologie de Lyon* fut adoptée par Scipion de Ricci et se répandit en Toscane, à Naples et en Espagne. Elle ne fut interdite et retirée des séminaires qu'après sa mise à l'Index le 17 décembre 1792. Sur la dénonciation de la *Théologie de Lyon*, voir F. Colotte, « Les polémiques anti-jansénistes de François-Xavier de Feller », in R. Baustert (dir.), *Le jansénisme et l'Europe*, actes du colloque de l'Université du Luxembourg, 8-10 novembre 2007, Tübingen, Narr, 2010, p. 125-142.

⁷⁶ Louise-Armande-Julie de Rohan-Chabot (1712- ?). Mariée en 1739 à Daniel François de Gélais de Voisins d'Ambres, dit le comte de Lautrec, baron d'Ambres (1686-1762), maréchal de France en 1757.

⁷⁷ Catherine Renée Huges de Bacquencourt. Mariée en 1801 à Pierre Joseph Amable Le Sieur [Lesieur] de Croissy (1771- ?), capitaine de grenadier et chevalier de Saint-Louis. Sur son action en faveur des missions, voir E. Resnick, *Femmes et associations, 1830-1880 : vraies démocrates ou dames patronnesses ?*, Paris, Éd. Publisud, 1991, p. 248.

Mission de Croï. p. 176. M. Daguin, maire de Croï, proteste contre la lettre insérée dans *Le Constitutionnel* du 13, au sujet de la mission qui y a lieu⁷⁸. Cette feuille du 13 a été saisie par la police, sur la réquisition du procureur du roi.

Bruc, évêque de Vannes. M. de Bruc, nouvel évêque de Vannes, ne réalise pas par sa conduite les craintes qu'on avait conçues. Il a très bien reçu M. Mahé et ses dialogues sur la grâce. Il a admis aux ordres sacrés trois séminaristes instruit sur les vérités. Les jésuites témoignent déjà être mécontents de lui.

p. 16. **1819. Décembre.**

Mission à Marseille, v. p. 9. Des missionnaires sont arrivés à Marseille. Le 6 décembre il y avait eu une mission à Orange.

Jésuites à Montrouge. Le desservant de la paroisse de Montrouge, membre de l'établissement que les Pères de la foi ont dans cette commune, a refusé la sépulture chrétienne à un ancien militaire mort sans confession. *Le Constitutionnel* 18.

Les Missionnaires, roman en 2 vol. Roman en 2 vol. intitulé Les Missionnaires⁷⁹. Garre la saisie [sic]. Chez Grandin, rue du Cloître Saint Benoît, *id.*

De Kolly, prisonnier à Vincennes. M. de Kolly⁸⁰, longtemps renfermé à Vincennes pour avoir tenté d'enlever le prince des Asturies du château de Valençay, va publier, à Genève, l'histoire de sa captivité.

⁷⁸ *L'Ami de la religion* reproduit la lettre du maire de Croï qui affirme que l'article du *Constitutionnel* n'est qu'un tissu de mensonges, que la population suit nombreuse et régulièrement les instructions. Population, dit-il, qui n'est pas « encore dépravée », malgré les tentatives d'une certaine presse de pervertir l'opinion publique, *ARR*, t. XXII, samedi 18 décembre 1819, n° 559, p. 176 ; cité dans E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 464.

⁷⁹ *Les missionnaires, ou la famille Duplessis* par Michel-Nicolas Balisson de Rougemont (voir *infra*, note 136). Ce roman, présenté avantageusement dans la *Bibliothèque historique*, met en scène un missionnaire dépravé qui séduit une jeune fille, laquelle, tombée dans le vice, fait à son tour retomber dans ses turpitudes sur ledit missionnaire, et tous deux parcourent les villes de France en escroquant le peuple. Dans une France « missionnairement » exploitée, l'article souligne le talent de l'auteur pour dépeindre les scènes « triviales, scandaleuses, extravagantes et presque toujours funestes à la tranquillité publique » qui signalent partout la présence des missionnaires et conclut que l'ouvrage a « un but philosophique et moral qui en rehausse beaucoup le mérite », *Bibliothèque historique ou Recueil de matériaux pour servir à l'histoire du temps*, Paris, Delaunay ; Pélicier ; Eymery, 1820, t. 14, p. 66-67.

⁸⁰ Louis Collignon, *alias* le baron de Kolly (ca 1778- ?). Aventurier, Irlandais pour les uns, Piémontais pour les autres, Français d'après Stéphane-Pol (*i. e.* P. Coutant), il aurait commencé à se présenter comme le baron de Kolly-Tourneau à Florence en 1806. Introduit en Angleterre grâce à Mme de Bonneval, dévote qu'il avait circonvenue et qui lui avait obtenu de son confesseur, Desjardins, un mot de recommandation pour le duc de Kent, il fut chargé par Wellesley d'enlever le prince des Asturies, futur Ferdinand VII, alors prisonnier au château de Valençay chez Talleyrand. Démasqué, il fut arrêté à Paris par Fouché en mars 1810 et incarcéré à Vincennes tandis qu'un faux Kolly était envoyé à Valençay pour mettre les princes espagnols à l'épreuve, Stéphane-Pol, « À Valençay une tentative d'enlèvement d'un futur roi d'Espagne par un aventurier en 1810 », *Revue du Berry et du Centre*, octobre 1905, <http://www.le-prince-de-talleyrand.fr/kolly.html>, consulté le 25 juin 2013 ; J.-B. H. R. Capefigue, *L'Europe pendant le Consulat et l'Empire de Napoléon*, Paris, Pitois-Levrault, 1840, t. 8, p. 459-468 ; J. Fouché, *Mémoires de Joseph Fouché, duc d'Otrante*, Paris, chez Le Rouge, 1824,

N° 560. *L'Ami de la religion*... 22 décembre

Contre les prêtres constitutionnels de 1793. *Les Missionnaires de 1793*, par l'auteur du *Génie de la Révolution considérée dans l'éducation*⁸¹. 1 vol. in 8° de 522 pages. 6 fr.

À quoi bon revenir sur des faits qu'on devrait ensevelir dans le plus profond oubli, rapporter des excès très condamnables et que la nation réprouve. Mais il fallait établir un parallèle entre les missionnaires de nos jours qu'on loue et ceux de 1793. Il fallait retomber sur les prêtres constitutionnels qui sont tombés dans des écarts très blâmables, pour faire condamner le serment de 1791. L'auteur et le rédacteur de cet article devraient plutôt gémir sur les causes de ces fureurs sanguinaires, sur la résistance opiniâtre de la noblesse et du clergé à accorder à la nation ses justes demandes.

Ordination. p. 186. Sur huit prêtres ordonnés à Paris, un seul était de ce diocèse.

Aumôniers des prisons. Le traitement des aumôniers des prisonniers de l'État sera de 2400 fr.

Rome et Bavière. Nouvelle tentative, mais infructueuse, du nonce papal près la cour de Munich. *Le Constitutionnel* 22.

Acte de fanatisme. M. Gorguereau, curé de la Chapelle d'Angillon, département du Cher, recommandant aux prières l'ancien maire, destitué en 1815, dit : "M. Gaucherie est mort. Priez Dieu pour lui si vous voulez. Quant à moi, je ne prie pas. C'était un démagogue que j'ai confessé il y a six mois et que je n'ai pas revu." *Le Constitutionnel* 22.

Clergé bavarois ultramontain. Le clergé bavarois a fait une nouvelle tentative d'attaque contre un écrit de M. Weiler⁸² [*sic*], directeur des études ecclésiastiques, qui n'est point dans les principes ultramontains. M. Weiler s'est déjà expliqué à cet égard. On croit que ses adversaires essuieront un nouvel échec. Le gouvernement se montre toujours décidé à repousser la domination du jésuitisme. *Le Constitutionnel* 23.

p. 17.1819. **Décembre.**

p. 73-74 ; É.-L. de Lamoignon-Langon, *Mémoires d'une femme de qualité*, Paris, Mame et Delaunay-Vallée, 1830, t. 4, p. 342-348.

⁸¹ Par Jean-Baptiste-Germain Fabry, voir *infra*, note 351.

⁸² Kajetan von Weiller (1761-1826). Professeur de mathématiques, philosophie et théologie au Lyzeum de Munich en 1799, il fut, de 1809 à 1823, directeur de tous les établissements d'instruction publique de Munich et tenta sans succès d'imposer une réforme « cléricale » des programmes d'enseignement secondaire suivant son *Lehrplan für alle kurpfalzbaierischen Mittelschulen* (1804). D'après Bernard Bourgeois, il appartenait au milieu catholique vieux-bavarois, dont l'opposition fut l'un des obstacles majeurs à la réforme de l'enseignement prônée par le protestant Niethammer, ami d'Hegel, qui opposait « à la formation utilitaire orientée vers la spécialisation une formation désintéressée, à la manière du clacissisme antique, de l'homme considéré comme un tout spirituel », G. W. F. Hegel, B. Bourgeois (éd. et trad.), *Textes pédagogiques. La pédagogie de Hegel*, Paris, Vrin, 1990, p. 13-14.

Jésuites à Grenoble. M. Bouchard⁸³, vicaire général du diocèse de Grenoble, de retour de Paris en cette ville, a fait de suite l'acquisition d'un vaste hôtel pour y placer un petit séminaire qui sera dirigé par des jésuites. *Le Constitutionnel* 23.

Frères du Sacré-Cœur. Outre les jésuites sous le nom de Père de la foi, il en existe d'autres sous le nom de Frères du Sacré-Cœur, institués depuis deux ans par une bulle qui n'est pas rendue publique.

Jésuites assassins en Écosse. Le coup d'essai des jésuites fut un attentat à la vie de Jean de Mutelau⁸⁴ [sic], chancelier du roi d'Écosse, que le R. Père Criethon⁸⁵ [sic] voulut faire assassiner par Robert Bruce, gentilhomme écossais.

Régicides en Angleterre. L'Anglais Guillaume Parré⁸⁶ [sic] fut encouragé au meurtre de la reine Élisabeth⁸⁷ par le Père Benedetto Palmo, vénitien, par les jésuites de Lyon et par ceux de Paris qui le communièrent avant qu'il fut se faire pendre à Londres.

Édouard Squippe⁸⁸ [sic], que le jésuite Richard Valpol⁸⁹ fit jeter dans les prisons de l'Inquisition d'Espagne, fut ensuite député par lui en Angleterre pour y empoisonner la reine Élisabeth et son favori le comte d'Essex.

⁸³ Étienne Bouchard (1761-1842). Originaire d'Avallon, il étudia à Paris, fut ordonné en 1788 et reçu docteur en théologie en Sorbonne en 1789. Chanoine théologal de la collégiale d'Avallon, insermenté, il n'émigra pas. Lié avec Mannay et Duvoisin, il fut nommé vicaire général de Grenoble en avril 1803, puis vicaire capitulaire en 1825, mais ne il fut pas reconduit dans ses fonctions par le nouvel évêque, Mgr de Bruillard. Retiré à Paris, il publia en 1841 *La religion personnifiée*, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 82.

⁸⁴ John Maitland (1537-1595). Premier lord Maitland de Thirlestane, Gardien du Sceau Privé d'Écosse en 1581 puis conseiller privé du roi, il fut Lord Chancelier d'Écosse à partir de 1586. Il fut la cible de plusieurs complots qui échouèrent tous.

⁸⁵ William Creighton. Écossais, il étudia au séminaire de Reims avant d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Il fut très actif dans l'entourage de Jacques VI, notamment entre 1589 et 1593, dans le but de faire triompher le catholicisme en Écosse face à l'anglicane Angleterre. Après l'échec des négociations entre l'évêque de Dublin, mandaté par Sixte V pour proposer l'union du roi avec l'Infante d'Espagne, il fut accusé d'avoir poussé Robert Bruce à tenter d'assassiner le chancelier John Maitland et banni. Il fit son entrée dans la légende des jésuites régicides dans *Le Catéchisme des Jésuites ou Examen de leur doctrine* d'Étienne Pasquier en 1602. *La Minerve* publia en 1819 (t. 8, p. 343-352) un dialogue entre Étienne et Denis Pasquier, dans lequel était dévidée la liste des crimes des jésuites régicides telle que la tradition gallicane, puis janséniste l'avait construite. On retrouve une vision identique de Creighton dans le *Dictionnaire* de Bayle (« Criton », t. 5, p. 339-343, édition 1820). Sur l'antijésuitisme en Grande-Bretagne, voir T. M. McCoog, *The Society of Jesus in Ireland, Scotland, and England, 1589-1597: Building the Faith of Saint Peter Upon the King of Spain's Monarchy*, London, Ashgate, 2012 (ici p. 53-55).

⁸⁶ William Parry (?-1585). Agent secret de lord Burgley chargé d'espionner les catholiques exilés, il revint en Angleterre en 1584 et fut accusé l'année suivante par Sir Edmund Neville d'avoir voulu assassiner la reine, influencé par les jésuites qui justifiaient le meurtre d'une hérétique. William Creighton fut son confesseur. Reconnu coupable sur la foi de deux témoignages, il fut exécuté en 1585, T. M. McCoog, *The Society of Jesus in Ireland, Scotland, and England...*, op. cit., p. 213 ; W. Simpson, *The Reign of Elizabeth*, Oxford, Heinemann, 2001, p. 72.

⁸⁷ Élisabeth I^{ère} d'Angleterre (1533-1603). Reine d'Angleterre et d'Irlande à partir de 1558.

⁸⁸ Edward Squire (?-1598). Écrivain à Greenwich, il se fit marin et fut capturé dans les Antilles par les Espagnols, tandis qu'il participait au dernier voyage de Francis Drake. Emprisonné à Séville puis libéré sur parole, il aurait feint une conversion pour pénétrer la Compagnie et en découvrir les secrets. De nouveau incarcéré, il aurait été circonvenu par les jésuites qui l'auraient envoyé empoisonner Elisabeth et Robert Devereux, comte d'Essex et favori de la reine. Arrivé en Angleterre en 1597 grâce à un échange de prisonniers,

En France. Quatre moines, parmi lesquels se trouvait un jésuite, déterminèrent Pierre Barrière⁹⁰ à assassiner Henri IV. Il y fut aussi excité par Varade⁹¹, recteur des jésuites, et Commolet⁹², prédicateur jésuite. Châtel et Ravaillac⁹³ n'ont-ils pas été armés par eux de poignard ? Les jésuites n'ont-ils pas été les principaux auteurs de la Ligue ? Extraits de *La Minerve*, livraison 99, p. 349...

N° 561. *L'Ami de la religion*... 25 décembre

Manuel d'un prêtre. *Abrégé des principes de morale et des règles de conduite qu'un prêtre doit suivre pour bien administrer les sacrements.* 5^e édition Poitiers.

Le rédacteur rend compte que cet ouvrage fut dès la 1^{ère} édition un abrégé de la théologie de Poitiers. Il paraît avec des additions données par le nouvel éditeur. Le 1^{er} était sévère, rigoriste sur le délai de l'absolution.

Institutiones theologicae. *Institutiones theologicae*, autore Liebermann⁹⁴, chanoine de Mayence, docteur et professeur de théologie au séminaire de cette ville. Il ne paraît que le 1^{er} vol. qui renferme les prolegomènes.

Desgenettes, curé des Missions étrangères. p. 197. L'abbé Desgenettes⁹⁵, 1^{er} vicaire des Missions étrangères, succède à M. Desjardins, grand vicaire, et l'abbé Gaidechen⁹⁶, curé d'Argenteuil, à l'abbé de Lanoy⁹⁷ [*i. e.* Delanois], dans la cure de l'Abbaye-aux-Bois.

son projet échoua et il fut dénoncé au gouvernement anglais, soit par lui, soit par les jésuites. Arrêté à l'automne 1598, il fut jugé pour haute-trahison et exécuté le 23 novembre 1598, *Dictionary of National Biography, op. cit.*, t. 53, p. 436-437. À défaut d'empoisonner la reine, ce complot envenima les relations entre le gouvernement anglais et les catholiques.

⁸⁹ Richard Walpole (1564-1607). Jésuite, il fut accusé par Squire d'être l'un des instigateurs du complot.

⁹⁰ Pierre Barrière (?-1593). Auteur de la première tentative d'assassinat contre Henri IV. Né à Orléans, il avait été batelier, puis soldat au régiment d'Auvergne. Il avait consulté à Lyon plusieurs ecclésiastiques (un capucin, un carme, un jacobin et un jésuite) pour savoir si ce crime était légitime. À Paris, le curé de Saint-André-des-Arcs, Aubri, puis le P. Varade, recteur des jésuites, l'auraient encouragé dans ce projet qui devait l'envoyer directement au paradis. Il fut vraisemblablement dénoncé par le père Bianchi, dominicain. Arrêté à Melun le 27 août 1593, il fut condamné pour lèse-majesté et rompu vif, M. Cottret, *Tuer le tyran ?*, *op. cit.*, p. 130.

⁹¹ Ambroise Varade. Recteur du collège de Clermont, il fut compromis dans l'attentat de Barrière et se réfugia à Rome.

⁹² Jacques Commolet. Jésuite et Ligueur, J. Créteineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus, op. cit.*, t. 2, p. 331-332.

⁹³ François Ravaillac (1577-1610). Exécuté le 27 mai 1610 pour avoir tué Henri IV. Les jésuites, sans doute à tort d'après Roland Mousnier, furent évidemment accusés de l'avoir poussé au régicide. S'ils n'y étaient pour rien, l'identité entre le catholicisme qu'ils promouvaient et celui professé par Ravaillac (sur le pouvoir temporel du pape sur les souverains, par exemple) fut sans peine reconnue par les contemporains et accrédita la thèse du complot, M. Cottret, *Tuer le tyran ?*, *op. cit.*, p. 163-164.

⁹⁴ François Léopold Bruno Liebermann (1759-1844). Né à Molsheim en Alsace, il fuit la Révolution et fut pendant vingt ans le directeur du séminaire de Mayence. Revenu en France sous la Restauration, il devint vicaire général de Strasbourg. Ses *Institutiones theologicae* furent adoptées dans de nombreux séminaires de par le monde, B. Vogler, *Dictionnaire du monde religieux. 2. L'Alsace, op. cit.*, p. 97 ; L.-C. Bourquard, *Essai sur la méthode dans les sciences théologiques*, Paris, Jacques Lecoivre, 1860, p. 228-232.

⁹⁵ Charles-Éléonore Dufriche-Desgenettes (1778-1860). Né à Alençon, il fut ordonné prêtre en 1805 et fut vite inquiet pour son royalisme et son action près des Vendéens. Vicaire puis curé à Argentan et Alençon, il vint à Paris en 1819 et fut nommé dès la fin de l'année curé des Missions Étrangères. Il se démit de sa cure en 1830 et

Maison des missionnaires, v. p. 15. p. 198. Sur la bénédiction de la chapelle des missionnaires. D'après Picot l'achat de la maison serait le résultat des offrandes, &c.

Thomas Weld. p. 200. Thomas Weld⁹⁸, Anglais catholique, retiré à Paris chez l'abbé Carron, se propose d'embrasser l'état ecclésiastique.

Probabilisme. p. 201. Dans le n° 560, p. 169. Sur la volonté de Dieu de sauver les hommes, le rédacteur dit qu'on s'est plaint de sa proposition. Il répond que les principes reconnus certains par les théologiens ne sont pas pour cela reconnus des articles de foi, lorsqu'ils n'ont pas été expressément définis comme tels par l'Église. Or l'Église n'a rien prononcé sur la volonté &c.

p. 18. 1819. *Décembre*.

Audran. Boîte à Perette. p. 202. Relativement à M. Audran, le rédacteur prétend qu'une partie de la succession est pour la boîte à Perette. Il renvoie à ses Mémoires... tome III, p. 621. Il ajoute qu'un magistrat (M. Agier, président à la Cour royale) avait déclaré lui-même il y a quelques années qu'il était le dépositaire de fonds pour l'Église d'Utrecht. Le fait est vrai, mais j'ignore dans quel écrit il aura pu annoncer ce fait.

Ile Bourbon. Sur l'île Bourbon.

Vicaire apostolique en Wurtemberg. p. 203. Le prince de Hohenlohe, évêque d'Augsbourg... et vicaire apostolique pour les catholiques de Wurtemberg, étant mort le 9 octobre dernier, le pape, par un bref du 15 juin 1816, avait nommé pour lui succéder dans cette fonction M. J. B. de Keller, évêque d'Evania, jusqu'à ce qu'il y ait un évêché érigé dans ce royaume.

Annales protestantes. p. 206. Contre les sorties que M. Cocquere⁹⁹, rédacteur des Annales protestantes, fait contre les catholiques.

partit quelque temps en Suisse. Revenu en France, il devint curé de Notre-Dame des Victoires en 1832. En 1836, il fonda l'archiconfrérie du Très Saint Cœur de Marie, L.-F. Guérin, *L'Abbé Desgenettes*, Paris, Surcy, 1860.

⁹⁶ Claude Gaidechen (1753-1837). Né à Paris, issu d'une famille d'origine allemande, il étudia au séminaire Saint-Nicolas et reçut les ordres mineurs en 1772. Diacre en 1776, bachelier en théologie et ordonné en 1777, il fut nommé curé de Guyancourt en 1780, puis de Montreuil en 1784. Il succéda à Le Guen à la cure d'Argenteuil en juin 1789 et refusa de prêter serment. Sur le chemin de l'Angleterre après le 10 août 1792, il trouva refuge à Rouen et y resta durant dix ans. En 1802, il fut de nouveau nommé à Argenteuil, mais il fut mal accueilli par la population attachée au curé constitutionnel : son installation se fit grâce aux gendarmes. Signalé à Quélen sous la Restauration, il fut nommé curé de l'Abbaye-aux-Bois en janvier 1820. Ce fut lui qui, en 1831, refusa les derniers sacrements à Grégoire, *ARR*, t. XCIV, jeudi 10 août 1837, n° 2848, p. 277-281. Sur les événements autour de la mort de Grégoire, voir V. Guittienne-Mürger, « La mort de l'abbé Grégoire », *op. cit.*

⁹⁷ Abbé Delanois (1761-1820). Premier vicaire de N-D de Bonne-Nouvelle, nommé curé de l'Abbaye-aux-Bois en 1806, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 364.

⁹⁸ Voir cahier VII, note 56.

⁹⁹ Charles-Augustin Coquerel (1797-1851). Issu d'une famille rouennaise de tradition janséniste, sa grand-tante, Monique Coquerel, avait épousé en 1775, malgré l'opposition parentale, Augustin-François Thomas du Fossé. Le couple avait fui en Angleterre et s'était converti au protestantisme. Il étudia la théologie mais ne devint pas pasteur comme son frère Athanase. Les deux frères devinrent les chefs de file du protestantisme français sous la monarchie de Juillet. Écrivain et journaliste, membre du comité pour l'abolition de la traite des Noirs de la Société de la Morale chrétienne, Charles-Augustin fut rédacteur des *Archives du Christianisme* (1818), puis des

N° 562. *L'Ami de la religion*... 29 décembre

Moser, absolution donnée en danger de mort. Sur l'ouvrage de M. Moser¹⁰⁰, professeur de Louvain, qui prouve la validité de l'absolution donnée à l'article de la mort, par un prêtre schismatique, contre Feller et Fagnani¹⁰¹ [*sic*]. In 8° de 14 p., en latin, 2 fr.

Sœurs de Saint-André. p. 213. Association des Sœurs de Saint-André¹⁰², dont le noviciat est à Issy. Elles ont des établissements à Antony, Meudon, Ivry, Mantes, &c.

Bouillé, évêque de Poitiers. Sur M. de Bouillé, évêque de Poitiers.

Pragmatique Sanction des princes allemands de la religion protestante, en faveur des catholiques, voyez le n° 745, p. 220. p. 218. Déclaration, en forme de pragmatique sanction, rédigée à Francfort-sur le Mein, par les envoyés de diverses puissances protestantes de l'Allemagne, concernant l'organisation des diocèses catholiques dans leurs États.

Dans une note, le rédacteur ne s'étonne pas que cette déclaration n'ait pas obtenu la sanction pontificale, parce qu'elle réduit à rien l'autorité du Saint-Siège, qu'elle lui impose plutôt la loi qu'elle ne lui propose un accord, que le traité a été rédigé sans sa participation, et qu'on ne lui demande que d'y souscrire.

Annales protestantes (1819-1820) et fonda en 1825 la *Revue protestante*, qui parut jusqu'en 1828, puis en 1830. L'éditorial de premier n° des *Annales protestantes* évoquait les persécutions des protestants et affirmait sa volonté de défendre les droits que la Charte leur avait octroyés en publiant la liste des plaintes des protestants inquiétés dans le libre exercice de leur religion ainsi que « l'histoire des funestes effets que produit l'invasion des missionnaires [...] qui sillonnant la France [...] semblent avoir été déchainés sur elle pour soulever le fanatisme contre la tolérance et la paix ». Michèle Sacquin souligne à quel point le souvenir de la Terreur blanche, toujours vivace en 1819, ajouté à l'affirmation d'un catholicisme de combat qui, depuis le début de la Révolution comme l'a démontré Rita Hermon-Belot, assimile le protestantisme à l'œuvre révolutionnaire et au libéralisme, entretient dès avant l'arrivée des ultras au pouvoir un climat de guerre de religion qui ne s'apaisera pas avant 1828, *Entre Bossuet et Maurras, op. cit.*, p. 127-128 ; R. Hermon-Belot, *Aux sources de l'idée laïque, op. cit.* ; F. Laplanche (dir.), *Dictionnaire du monde religieux. 9. Les sciences religieuses, op. cit.*, p. 162.

¹⁰⁰ Gaspar Moser (1759-1819). Né à Maastricht, il étudia la philosophie, la pédagogie puis la théologie à Louvain. Ordonné prêtre à Liège en 1784, il fut chargé par la Faculté de théologie de superviser l'édition de la Bible latine. Nommé professeur de théologie au séminaire d'Anvers en 1790, il fut appelé à la présidence du collège du Bois-le-Duc en décembre 1791, puis nommé professeur de théologie et chanoine de la première fondation de la collégiale de Saint-Pierre en 1793. Après la dispersion de l'Université en 1797, il se retira à Bois-le-Duc et, protégé par l'échevin, il continua à enseigner la théologie au séminaire qu'il avait contribué à créer pour le vicariat apostolique de Bois-le-Duc. Il fut cependant inquiété sous l'Empire, assigné à résidence à Malines en 1812, puis arrêté et reclus à Dijon de janvier 1813 à février 1814. Rentré aux Pays-Bas où la situation des catholiques s'améliorait, il reprit son enseignement au séminaire. Auteur d'un ouvrage sur les empêchements de mariage publié en 1818, il suscita surtout la polémique par la publication, en 1819, dans un contexte plutôt hostile, de la thèse de théologie qu'il avait soutenue en 1794 sur la validité des derniers sacrements administrés par des schismatiques ou des hérétiques, question que le schisme constitutionnel avait rendue brûlante. Mgr de Thémines, puis François-Xavier de Feller dans son *Journal historique*, affirmaient la non-validité de l'absolution donnée par un constitutionnel, utilisant les arguments de Prosper Fagnanus, tandis que Moser en défendait la validité en s'appuyant sur la théologie traditionnelle de Louvain, *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 6^e année, Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1842, p. 132-140.

¹⁰¹ Prosper Fagnanus (?-1678). Secrétaire de la congrégation du Concile, ce canoniste célèbre avait soutenu la non-validité de l'absolution administrée par un hérétique ou un schismatique.

¹⁰² Voir cahier X, note 202.

Etudes des jésuites. Dans la *Minerve*, livraison 100^e p. 396, est un article sur les jésuites et les études. Aignan déplore leur rétablissement en France et montre que leurs études ne valaient pas celle de l'Université et autres congrégations qui étaient moins monacales et qui s'étendaient à plus de branches des connaissances humaines.

p. 19. 1820. *Janvier*.

N^o 563. *L'Ami de la religion...* 1^{er} janvier

Inquisition d'Espagne, par Llorente, ses divers écrits. Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne, par Dom Llorente, 4 vol. in 8^o.

Jean-Antoine Llorente¹⁰³, né en Navarre, le 30 mars 1756, secrétaire de l'Inquisition de Madrid en 1789, 90 et 91 ; grand vicaire et official de Calabre, chanoine titulaire de Tolède et chancelier de l'Université de cette ville. En 1808, conseiller d'État sous Joseph B., il fut dépositaire de toutes les archives de l'Inquisition. Avant cette époque, il avait déjà fait imprimer :

Discours sur la procédure du Saint Office, pour en proposer la réforme.

Mémoire historique sur l'établissement de ce tribunal, en 1812.

Sur l'opinion de l'Espagne relativement à l'Inquisition, en 1813.

Annales de l'Inquisition, 2 vol. in 8^o, 1813. Ce n'est que le commencement d'un grand ouvrage, qui n'a pu être achevé par la retraite des Français de l'Espagne en [blanc]. Mais l'auteur, pour y suppléer, a donné

Histoire critique de l'Inquisition, Paris, 1818, 4 vol. in 8^o.

Lettre à M. Clausel de Coussergues, sur l'Inquisition d'Espagne, 1817, in 8^o.

Monumens historiques concernant la Pragmatique Sanction de Saint Louis et celle de Charles VII, avec des notes, suivies d'un Catéchisme sur les concordats, Paris 1818, in 8^o de 190 pages (j'ai cet ouvrage).

Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution d'Espagne, (par Nellerto, anagramme de Llorente), Paris, 1814. 2 vol. in 8^o.

Observations sur les dynasties d'Espagne, Sarragosse, 1813, in 4^o (en espagnol)

Notice biographique sur Llorente, Paris, 1818, in 8^o (en espagnol)

Le rédacteur se déchaîne contre le libéralisme de M. Llorente, ami des jansénistes, des constitutionnels, surtout de M. Grégoire, qui est un Espagnol réfugié en France.

¹⁰³ Voir cahier X, note 102.

Contre l'enseignement mutuel. p. 239. *Des systèmes actuels d'éducation du peuple*, par M. Robiano de Borsbeck¹⁰⁴, Belge. Bruxelles, janvier 1819, in 8° de 35 pages, contre l'enseignement mutuel.

Fanatisme. À 5 à 6 lieues de Bordeaux est la chapelle de Notre-Dame le Verdelaix qui de nouveau opère des miracles. *Le Constitutionnel* 30 décembre p. 3.

Jésuites de Saint-Acheul. Grâce à l'appui que leur prête l'autorité, les jésuites de Saint-Acheul sont parvenus à dissiper l'orage qui les menaçait après la profanation du cimetière. Il n'en est plus question. On a réenterré les ossements exhumés, et à la place s'est élevée une aile immense de bâtiment. L'établissement s'agrandit tous les jours et en 1820 douze arpents seront enclos de murs. On annonce une mission pour Amiens (*Le Constitutionnel* 1^{er} janvier).

Mission à Marseille, v. p. 16. Une mission de 24 missionnaires, accompagnés de l'archevêque d'Aix, est commencée à Marseille¹⁰⁵.

p. 20. 1820. Janvier.

Mission à Lisieux, p. 23. Mission à Lisieux depuis 3 semaines (décembre)¹⁰⁶. *Le Constitutionnel* 5 janvier.

Mission de Croï. L'adjoint de la commune de Croï, ou Crouy (Seine et Marne) a, par un arrêté, approuvé par le préfet, interdit les processions, prédications et plantations de croix hors

¹⁰⁴ Louis-François-Paule-Marie-Joseph comte de Robiano, dit Robiano-Borsbeek (1781-1855). Désigné en 1816 pour faire partie du corps équestre de la province d'Anvers, il refusa de prêter le serment exigé et vit sa nomination annulée. Dévoué aux travaux historiques et littéraires, il publia notamment des *Réflexions sur la Constitution des Pays-Bas catholiques* (1814), le *Système actuel de l'éducation du peuple* (1819) et la *Lettre sur les quatre articles dits du clergé de France, par le cardinal Litta* (1832). Après la révolution de 1830, il fut député de l'arrondissement d'Ypres à la Chambre des représentants, où il siégea en 1832 et 1833. Le roi Léopold I^{er} lui accorda concession du titre de comte le 20 mars 1840, *Biographie nationale de Belgique*, Bruxelles, Émile Bruylant, 1907, t. 19, col. 537-538.

¹⁰⁵ Après l'échec de la mission à Marseille en 1816 (menée par deux missionnaires), les abbés Rauzan et Mazenod s'entendirent pour tenir ensemble une mission à la mesure de la ville et ce furent 24 missionnaires (sans compter le clergé local) qui arrivèrent à Marseille. Si elle suscita dès son annonce l'inquiétude du préfet Villeneuve-Bargemont, royaliste hostile aux missions qui reçut du ministère l'ordre d'interdire les cérémonies dans la rue, la mission, tenue du 2 janvier au 28 février 1820, se déroula sans incidents et eut semble-t-il un grand succès. Malgré l'interdiction du préfet, il y eut 30 processions dans la ville le premier jour ; les participants furent nombreux et il y eut plusieurs conversions. Bien sûr, le P. Loevenbrück s'enorgueillit même d'avoir provoqué des évanouissements pendant un terrible sermon sur l'enfer, et un journaliste, Alphonse Rabbe, publia plusieurs textes contre la mission (voir cahier XI, note 304). Mais Decazes lui-même dut convenir qu'elle s'était bien passée, facilitée sans doute également par le basculement politique qui suivit l'assassinat du duc de Berry, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 477-500.

¹⁰⁶ Menée par les jésuites de Laval, appelés par Mgr Brault après concertation entre l'évêque, le maire et le sous-préfet, la mission de Lisieux se déroula du 12 décembre 1819 au 19 janvier 1820. Elle fut mal vue du préfet Montalivet (qu'on n'avait pas averti), qui la dénonça au ministère et tenta de la faire arrêter au bout de trois semaines au prétexte de chahut dans les églises et de propos inconvenants. Mais l'évêque refusa et la mission se poursuivit, sans incident semble-t-il. La cérémonie de la plantation de la croix, demandée par le clergé et les autorités locales, fut même autorisée, *ibid.*, t. 2, p. 455-457.

de l'église, aux missionnaires. Le *Journal des Débats* a fulminé ab irato contre cet arrêté. (*Le Constitutionnel* 5).

Pouvoir des papes. Qu'on injurie *La Minerve*, qu'on refuse par esprit de parti de lui attribuer la sagesse ? Lisez la livraison 101, p. 438, Du pouvoir des papes, en rendant compte de l'ouvrage de Pierre Tamburini¹⁰⁷ de Brescia intitulé : Vraie idée du Saint-Siège..., 1 vol., 5 fr. N° 564. Tome 22^e, 6^e année. *L'Ami de la religion...* 5 janvier

Histoire ecclésiastique de Fleury, v. n° 571. *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Claude Fleury*, par M. Marchetti, archevêque d'Ancyre. 2 vol. in 12°. 3 fr. Cet article est écrit avec une astuce perfide pour miner sourdement le mérite de l'historien ; il intéresse toutefois pour la nomenclature des diverses critiques qui ont écrit contre Fleury et pour le justifier. L'éditeur dit, p. 244, que Osmont du Sellier¹⁰⁸, capucin sous le nom de Père Tranquille de Bayeux, puis appelant, déserteur de son cloître, réfugié en Hollande, donné en 1736 la Justification... de Fleury, sans nom de ville, in 12° de 382 pages, auquel vol. il ajouta un second, sous le titre Justification..., Nancy, 1738, in 12° de 350 p. Il ajoute qu'on pense que du Sellier fut aidé par M. Le Gros. Il promet une suite sur la Critique de Marchetti¹⁰⁹.

Consistoire papal. De Quelen. p. 248. Consistoire pour proposer des évêques. M. Hyacinthe Louis de Quelen a été nommé archevêque de Trajanople, ancien titre du cardinal de Périgord.

Saint-Séverin. Le 31 décembre le clergé a présenté ses vœux au roi. Le département [*sic*] de Saint-Séverin n'a pas été demandé. Peut-être les seuls curés titulaires y ont paru.

Nonce du pape à Paris. Ce même jour est arrivé à Paris Vincent Macchi, archevêque de Nisibis, et nonce du Saint-Père. Il a été présenté au roi le 6 janvier.

¹⁰⁷ L'article est fort élogieux pour l'ouvrage de Tamburini qui, selon le journaliste, montre que dans l'organisation de l'Église primitive se trouvaient « les principes essentiels du gouvernement représentatif ». Il en donne pour preuve une vision irénique de ces « temps heureux » : « L'égalité en formait la base ; l'élection était là ce qu'elle doit être, l'unique source des pouvoirs légitimes. Le gouvernement n'avait d'autre but que l'utilité publique. Les administrateurs de choses saintes ne cherchaient point dans la force un moyen de domination ; ils n'usaient de l'autorité que pour le bonheur des peuples, le maintien de la paix et des lois. Les trésors de la charité n'alimentaient point le luxe des chefs ; ils ne s'en servaient que pour assister les pauvres, vivant pauvrement eux-mêmes [...]. Ils traitaient de frères les prêtres et les diacres [...]. Les évêques s'assemblaient souvent pour délibérer en commun des plus grandes affaires [...] en sorte que l'église répandue par toute la terre, n'était qu'un seul corps parfaitement uni de créances et de maximes », *La Minerve française*, t. 8, p. 439. La *Chronique religieuse* publia également un article sur cet ouvrage de Tamburini, mais en insistant davantage sur la nature et la forme de l'autorité pontificale, t. 3, p. 310-317.

¹⁰⁸ Jacques Du Cellier [dit le Père Tranquille, dit Osmont du Sellier] (?-1766). Capucin de Nogent-le-Rotrou, inquiet pour son jansénisme, il quitta son monastère et se retira un temps chez les bénédictins de Tiron (diocèse de Chartres) avant de fuir de nouveau. Pris en charge par Camet, curé de Montgeron qui le recommanda à Varlet en 1725, il fut accepté au refuge de Rijnwijk en 1727. En 1735, il approuva la consultation des 30 docteurs contre les convulsions, puis, en 1736, il prit position en faveur du système du discernement dans l'œuvre des convulsions. Auteur en 1738 d'une *Réponse à la 18^e lettre de Dom La Taste*, dans laquelle il prenait parti contre les convulsions, ami de Duguet et Petitpied, proche de Le Gros, il publia également plusieurs ouvrages sur les conciles et des instructions théologiques. Il y eut peu de capucins appelants ; l'ordre fut en général adversaire du jansénisme, M. Van Kempen, « Les exilés de l'*Unigenitus* », *op. cit.*, p. 78 et *Prosopographie* en Annexes, p. 27.

¹⁰⁹ Voir cahier IX, note 114.

Mission à Orange. p. 252. Le 31 octobre dernier, ouverture d'une mission (6 prêtres) à Orange, qui fut terminée le dimanche qui suivit le 9 décembre.

Du Belloy, mausolée, v. p. 22. Le mausolée de M. du Belloy, est à Notre-Dame, dans la chapelle de Saint-Jean.

Mission de Chalons sur Saône. 294 signataires de Châlons S/ Saône [sic] déclarent qu'ils ne suivront pas les missionnaires dont on les menace. *Le Constitutionnel* 6.

*Maintenon et Louis XIV. Histoire de Mme de Maintenon*¹¹⁰ *et de la cour de Louis XIV* ; par M. Lafont d'Ausonne¹¹¹ [sic]. 3^e édition 2 vol. in 12°. 6 fr.

p. 21. 1820. Janvier.

N° 565. *L'Ami de la religion*... 8 janvier

Sermons de Feller. *Sermons, panégyriques et discours de Feller.* Nouvelle édition 2 vol. in 8°, 10 fr.

Comte de Stolberg. p. 263. Article sur M. le comte de Stolberg¹¹², qui de luthérien se fit catholique.

Puristes. p. 268. Deux lettres de M. de Coucy, ancien évêque de La Rochelle, archevêque de Reims, à M. Joubert¹¹³, sur la nécessité d'une franche réunion du clergé dissident...

Lanjuinais. L'ouvrage de Lanjuinais, Appréciation du projet de loi relatif aux trois concordats (qui en est à la 7^e édition) a été mis à l'Index à Rome, et on dit que sa prohibition a été affichée aux colonnes de l'église de Saint-Pierre¹¹⁴.

¹¹⁰ Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon (1635-1719). Qui ne fut pas précisément une amie des jansénistes... Voir L. Ceysens, « Autour de la bulle *Unigenitus* : Madame de Maintenon (1635-1719) », *Augustiniana*, 36, fasc. 1-2, Louvain, Institut historique augustinien, 1986, p. 101-154 ; C. Venesoen, *Madame de Maintenon, sans retouches*, Tübingen, Narr, 2012, p. 60-61.

¹¹¹ Gaspard Louis Lafont d'Aussonne. Prêtre habitué de Saint-Séverin avant la Révolution, il fut sans doute à Paris avant l'exécution de Marie-Antoinette. Devenu industriel et agent de police sous la Restauration, d'après Quérard, il publia en 1823 des *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France* qui déplurent au roi par leurs louanges d'une femme qu'il n'avait guère aimée, J. M. Quérard, *La France littéraire, op. cit.*, t. 4, p. 399 ; L. Junot, duchesse d'Abrantès, *Mémoires sur la Restauration, ou souvenirs historiques sur cette époque, la Révolution de 1830, et les premières années du règne de Louis-Philippe*, Paris, Boulé et Cie, 1838, t. 5, p. 401.

¹¹² Friedrich Leopold zu Stolberg-Stolberg (1750-1819). Membre de la branche cadette de la Maison de Stolberg, né à Bramstedt dans le Holstein. Ami de Goethe, il fut poète (comme son frère Christian) et traducteur d'Homère, Platon et Sophocle. Converti au catholicisme vers 1800 après avoir travaillé sur les Pères de l'Église, il vécut retiré à Sondermühlen près de Copenhague, *ARR*, t. XXII, samedi 8 janvier 1820, n° 565, p. 263-264.

¹¹³ Pierre Joubert (1762- ?). Originaire des Deux-Sèvres, il était vicaire de Boismé en 1789. Caché durant la Terreur, il reprit ses fonctions en juin 1795. Sa paroisse desservait le château de Clisson, où résidaient les La Rochejaquelein. Opposé au Concordat, il forma un petit groupe de puristes avec quelques amis desservants des alentours et refusa en 1804 d'entrer dans l'église concordataire. Il fut déçu puis inquiet de la tournure que prirent les choses sous la Restauration. Troublé par la circulaire de Mgr de Coucy du 20 juin 1819, il lui écrivit et reçut le 7 novembre 1819 une réponse de son évêque qui l'amena à sortir du schisme. Il ne fut pas suivi par ses amis, A. Billaud, *La Petite Église dans la Vendée, op. cit.*, p. 495-501.

¹¹⁴ Décret du 22 mars 1819, J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum, op. cit.*, p. 506-507.

N° 566. *L'Ami de la religion...* 12 janvier

Actes des martyrs par D. Ruinart. *Les véritables actes des martyrs*, recueillis par D. Ruinart, et traduits en français par Drouet de Maupertuis. Nouvelle édition 2 vol. in 8°, 10 fr.

Thierry Ruinart¹¹⁵, bénédictin de Saint-Maur, né à Reims le 10 juin 1657, mort à Hautvillars le 29 septembre 1709. Son ouvrage, Acta primorum martyrum, paru en 1689, est dirigé contre Henri Dodwel¹¹⁶ [sic], Anglais. La préface des Actes a été réimprimée en 1693, à la tête du traité de Lactance Sur la mort des persécuteurs.

MM. de Croÿ et d'Andigné, évêque p. 276. 9 janvier, sacre de Maximilien-Gustave-Juste, prince de Croÿ, évêque de Strasbourg. Le 28 novembre, M. d'Andigné a été installé évêque de Nantes.

Abbé Laurent, v. n° 517. p. 281. Article sur l'abbé Laurent, ancien curé de Saint-Leu, mort le 3 juillet dernier, ancien curé de Fretigny (v. n° 517). Il fut en 1789 auteur d'un écrit intitulé : Essai sur la réforme du clergé ; par un vicaire de campagne. Paris, chez Durand. La 1^{ère} partie in 8° a paru seule en 380 p. avec introduction de 73 pages. Picot se plaint que l'auteur y parle avec peu de ménagement des évêques, des chanoines, des religieux. Les *NNEE* en parlent [blanc]¹¹⁷ en 1790, et le défendirent contre le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Barruel, qui critiqua l'Essai en juillet 1789. L'abbé Laurent écrivit audit abbé Barruel le 23 août 1790 une lettre qui se trouve dans le *Journal ecclésiastique* du mois d'octobre suivant, et ne fit pas imprimer la seconde partie de son écrit.

Prêtres... confesseurs de la foi. p. 288. *Les confesseurs de la foi dans l'Église gallicane, à la fin du 18^e siècle*, par l'abbé Carron. 4 vol. in 8° de 520 p. chacun, 20 fr et 16 fr.

¹¹⁵ Thierry Ruinart (1657-1709). Né à Reims, il y fit ses études puis entra comme novice à l'abbaye de Saint-Rémi de Reims (1674). Il fit profession en 1675 et continua ses études dans les abbayes de Saint-Pierre de Corbie, Saint-Denis et Saint-Corneille de Compiègne. Remarqué pour sa prédilection pour la patristique, il fut associé aux travaux de Mabillon en 1682. Auteur en 1686 des *Acta Primorum Martyricum Sincera et Selecta*, qui déplurent aux jésuites mais connurent de nombreuses rééditions et dont il est fait mention ici, il publia également une histoire de la persécution des Vandales contre les chrétiens (*Historia persecutionis Vandalicæ*, 1694) et un ouvrage important sur Grégoire de Tours et Frédégaire (1699). Enfin, l'année de sa mort, il publia un *Abrégé de la vie de Mabillon*, dont il avait collationné la correspondance durant les 27 années qu'il passa auprès de son maître.

¹¹⁶ Henry Dodwell (1641-1711). Philologue et théologien laïque irlandais, professeur d'histoire à l'université d'Oxford en 1688 (destitué pour avoir refusé de prêter le serment d'allégeance), il soutint, entre autres, que l'âme était mortelle et n'accédait à l'immortalité que par le don de Dieu et par le ministère des évêques. Il publia en 1682 des *Dissertationes sur St-Cyprien (Dissertationes cyprianicæ)* et chercha à démontrer dans la 11^e dissertation que le nombre des martyrs chrétiens des premières persécutions avait été exagéré, notamment dans les martyrologes romains. L'ouvrage cité de dom Ruinart était destiné à le réfuter. A. Thomson, « L'écho des débats théologiques anglais : Henry Dodwell et les journalistes », in *Les relations franco-anglaises aux XVII^e et XVIII^e siècles : périodiques et manuscrits clandestins, La Lettre clandestine*, n° 15, 2007, Paris, Presses Paris Sorbonne, 2007, p. 75-92.

¹¹⁷ Les *NNEE* rendirent compte de l'*Essai sur la réforme du clergé* et de sa critique par l'ex-jésuite Barruel dans les numéros du 11 novembre 1789, p. 181-184 ; du 27 mars 1790, p. 42-52 et du 3 avril 1790, p. 53-56. L'ouvrage portait principalement sur les biens ecclésiastiques, particulièrement ceux des réguliers, et sur les sinécures.

p. 22. **1820. Janvier.**

Frères Tambourins [i. e. Tabourins]. Il est certain que M. de Quelen, coadjuteur de Paris, a écrit à tous les évêques de France pour les inviter à ne point recevoir dans leurs diocèses pour l'instruction des enfants des frères des écoles chrétiennes de Tambourin [i. e. Tabourin]¹¹⁸.

C'est M. de Mussi¹¹⁹ [sic], membre de la commission de l'Université, qui a rapporté le fait.

Missionnaires envoyés par la duchesse d'Angoulême. Brullé, près Rennes, est le nom de la commune où se présentèrent les trois missionnaires, qui sur la demande du maire, de quelle autorité ils étaient envoyés, répondirent de la part de Madame la duchesse d'Angoulême.

Monument du cardinal du Belloy, v. p. 20. Le monument élevé à la mémoire de Mgr le cardinal J. B. du Belloy, archevêque de Paris, par l'ordonnance de N. B., dans la chapelle de

¹¹⁸ Charles Tabourin (1677-1762). Ordonné prêtre en 1707 après des études au collège Sainte-Barbe, il y devint supérieur des philosophes. Exilé à Luçon pour jansénisme en 1721, puis à Condom pendant dix ans, il fut envoyé au Mont Saint-Michel par lettre de cachet en décembre 1730. Sur la route d'Auxerre en 1733, la maladie le contraignit à s'arrêter à Paris où l'abbesse de Chelles obtint qu'il puisse rester. Il se consacra dès lors aux écoles de charité du faubourg Saint-Antoine qu'il avait créées en 1713 avec l'accord du curé janséniste Goy. Temporairement supprimées à la Révolution, les écoles des frères tabourins furent refondées en 1803 par les responsables de la « Boîte à Perrette ». Malgré les oppositions, cette seconde expérience dura jusqu'en 1887. Voir A. Gazier, *Les Écoles de charité du faubourg Saint-Antoine : école normale et groupes scolaires, 1713-1887*, Paris, Pichon, F. et Durand-Auzias, 1906 ; A. Rébelliau, « Un enseignement primaire janséniste de 1711 à 1887, les frères tabourins au Faubourg Saint-Antoine », *Revue pédagogique*, 1906, p. 201-212 ; M. Cottret, « Le Jansénisme et l'éducation au XVIII^e siècle : l'exemple des frères Tabourin », *Chroniques de Port-Royal*, n° 30, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1981, p. 48-63 ; F. Vandermarcq, « L'éducation janséniste à Paris au XVIII^e siècle », mémoire de DEA, Paris X-Nanterre, 2001, p. 80-81 et *passim* ; Jean-François Grivel, *Éduquer le peuple : une école janséniste au faubourg Saint-Antoine à la veille de la Révolution*, texte établi, annoté et présenté par Monique Cottret, Valérie Guittienne-Mürger et Fabien Vandermarcq, Paris, Nolin, 2013, p. XXIX-XXX. Son glaçant masque mortuaire fait partie des collections de la BPR.

¹¹⁹ Philibert Guéneau de Mussy (1776-1834). Fils d'un avocat au parlement de Bourgogne, allié à Buffon par sa mère, il commença au collège des Carmes à Semur des études qui furent interrompues par la Révolution. Prêt à émigrer pour se battre, la maladie puis le décès de son père l'en empêchèrent. Après la Terreur, il suivit à Paris son frère, François Guéneau de Mussy, qui avait étudié chez les oratoriens de Lyon et qui lui transmit ses affinités jansénistes. Entrés tous deux à l'école Polytechnique en 1795, ils en furent exclus en 1797 pour avoir refusé de prêter le serment de haine à la royauté. Ami d'Ambroise Rendu et de Fontanes, qui acheva son éducation littéraire et le fit entrer au *Mercure de France* et au *Journal des Débats*, il fut également l'ami de Chateaubriand qui lui ouvrit les portes de la vie intellectuelle parisienne, et de La Harpe ou du jeune Molé. Il publia avec Rendu en 1805 une nouvelle édition du *Traité des études* de Rollin, précédé d'une *Vie de M. Rollin* où sa sympathie pour le jansénisme transparaissait. En 1808, Fontanes l'appela (avec Rendu) pour l'aider à mettre en place la nouvelle Université impériale. Inspecteur général en 1808, puis conseiller ordinaire, il conserva son poste à la Restauration grâce à l'épisode de son renvoi de Polytechnique. Secrétaire du conseil royal de l'Instruction publique, puis membre de la commission de l'Instruction publique sous la direction de Royer-Collard, il mit en place l'enseignement primaire contrôlé par l'État, autorisant notamment les établissements des Frères des Écoles chrétiennes, et introduisit, avec Royer-Collard, l'enseignement de l'histoire dans les collèges. Personnage de second plan, mais cheville ouvrière indispensable, il conserva, comme Ambroise Rendu, son poste après la révolution de Juillet. Il se distingua pendant l'épidémie de choléra de 1832 et mourut subitement en 1834. Il avait, en 1809, épousé Augustine Hallé, fille de Jean-Noël Hallé, médecin de l'empereur. Son frère François étudia la médecine et devint le médecin ordinaire de Charles X, puis fut directeur de l'École Normale Supérieure et membre de l'Académie de médecine en 1823. Dans son éloge de Guéneau de Mussy, Ambroise Guélon, directeur du janséniste *Observateur catholique*, écrivait : « Élevé par une mère aussi pieuse qu'éclairée, dans les bonnes traditions chrétiennes de Port-Royal, il était ce que l'*Univers* appelle un janséniste ou un gallican, et ce que nous appelons, nous, un vrai chrétien et un vrai catholique », *L'Observateur catholique, op. cit.*, t. 7, 3^e année, octobre-mars 1859, p. 222 ; C.-A. Sainte-Beuve, « Guéneau de Mussy », *Revue européenne, lettres, sciences, arts, voyages, politique*, Paris, Bureaux de la Revue européenne, 1860, t. 11, p. 514-552 ; *Nécrologe Girard*, 8 février 1834 (archives privées).

Saint-Jean, a été découvert dès le commencement de ce mois. Le vertueux cardinal, assis, donné de la main droite une somme d'argent à la charité assistée d'une jeune personne. Il tient de la main gauche un livre sur lequel sont inscrits les premières paroles du ps. 40 : Beatus qui intelligit super egenum et pauperem... Du même côté est la statue de saint Denis, apôtre et 1^{er} évêque de Paris, qui montre aux spectateurs M. du Belloy. Il tient de la main gauche un rouleau de papier sur lequel sont inscrits les noms de MM. de Beaumont, Juigné, du Belloy. L'intention du sculpteur, ou plutôt du clergé qui en aura dicté l'idée, est de dire que M. du Belloy fut le successeur immédiat sur le siège de Paris de M. Le Clerc de Juigné, afin de persuader au public que MM. Gobel et Royer, archevêques constitutionnels de Paris, n'ont été que des évêques illégitimes, des intrus¹²⁰.

Sur le socle qui porte M. du Belloy assis sur un fauteuil, est son inscription. Au bas est son chapeau de cardinal, sa mitre, sa croix et sa crosse. J'ignore pourquoi saint Denis porte un bâton pastoral surmonté d'une sorte de caducée. Est-ce pour annoncer que la paix est assurée à la religion ?

p. 23. **1820. Janvier.**

N° 567. *L'Ami de la religion...* 15 janvier

M. Grégoire. Sur les deux lettres de M. Grégoire aux électeurs de l'Isère.

Varicourt. p. 299. M. de Varicourt est arrivé le 4 janvier à Orléans, et le 5 a été installé évêque dans cette ville.

Piétistes. p. 304. La secte des piétistes fait des progrès de jour en jour à Berlin.

N° 568. *L'Ami de la religion...* 19 janvier

Confesseurs de la foi, les émigrés, v. p. 40. *Les confesseurs de la foi dans l'Église gallicane à la fin du 18^e siècle* ; par l'abbé Carron. 4 vol. in 8° de 520 p. chacun. 22 fr et 16 fr pour les souscripteurs. Le rédacteur cite les divers ouvrages qui ont paru jusqu'ici, et fait des observations à l'auteur.

Mission à Marseille, v. p. 30. p. 315. Mission à Marseille, ouverte le 2 janvier par l'archevêque d'Aix, composée de 24 missionnaires.

La Tourette. M. de La Tourette, évêque de Valence, a été installé le 17 décembre dernier.

Église helvétique. Dans les cantons de Schaffhouse et de Turgovie, il y a une grande exaltation dans les religionnaires en faveur du méthodisme. À Bâle il s'y est établi une secte de fanatiques sous le nom de Société des traités. Les églises catholiques du canton de Genève

¹²⁰ Rappelons pour mémoire que Grégoire n'a été introduit qu'en 2000 dans l'ordo des évêques de Blois, entre deux lignes, dans l'*Annuaire du diocèse de Blois* publié sous l'épiscopat de Mgr de Germiny.

étant agrégées au diocèse de Lausanne, un délégué du nonce du pape est à Genève pour régler les arrangements (*Le Constitutionnel* 13 janvier).

Jésuites à Auray. Les Pères de la foi vont construire à Sainte-Anne d'Auray, (dans le Morbihan), une maison professe, dont le devis s'élève à 300 000 fr. Les fonds sont déjà faits. 5 ou 600 bons Auvergnats ont été envoyés l'année dernière dans la Basse Bretagne et distribués provisoirement dans les presbytères où leur pension est payée. Ce sont des recrues qu'on forme pour la milice des Pères. Extrait d'un journal ministériel. *Le Constitutionnel* du 13 s'indigne de voir reparaître les jésuites...

Jésuites tentent de pénétrer en Autriche. Le gouvernement autrichien ne paraissant pas disposé à recevoir les jésuites, ceux-ci ont séduit quelques jeunes gens qui se présentent en Autriche comme le nouvel ordre des Ligoriens, établis en Italie et en Suisse. Mais, dit *le Constitutionnel* du 14, les ligoriens sont des jésuites déguisés.

Mission de Lisieux, v. p. 20. Les missionnaires ne font pas fortune à Lisieux : ils se plaignent d'avoir peu de pratiques, c'est leur terme, en confessionnal (*Le Constitutionnel* 17 janvier).

Mission à Poissy. Le 14 janvier, jour de marché à Poissy, ce jour les missionnaires faisaient dans cette ville la cérémonie de la plantation de la croix. Le marché fini, les bouchers de Paris se réunirent pour aller voir la cérémonie.

p. 24. **1820. Janvier.**

Quelle fut leur surprise lorsqu'après la plantation de la croix, un des missionnaires pérorant le peuple se mit à déclamer contre les acquéreurs des biens du clergé, que bientôt ils seraient obligés de les restituer... (Voyez dans le tome 3 de la *Chronique religieuse*, 25 et 26^e cahiers, p. [blanc] ce qu'un prêtre se permit de dire le 5 janvier dans la chaire de Saint-Louis de Versailles). Les bouchers indignés s'écrièrent : "À bas les calotins, les missionnaires !" et comme ils manifestaient d'en venir à des voies de fait, les missionnaires prirent la fuite.

Comité directeur. On ne doute pas qu'il n'y ait auprès du gouvernement un comité ecclésiastique qui dirige les missions, qui confie aux missionnaires des pouvoirs extraordinaires pour réconcilier soit les prêtres dits constitutionnels, soit pour recevoir les rétractations des fidèles qui ont eu recours à leur ministère.

N° 569. *L'Ami de la religion*... 22 janvier

Cours d'instruction. *Cours d'instruction... sur les principaux événements de l'Ancien Testament et prênes sur l'abrégé des vérités de la foi et de la morale.* 6^e édition 8 vol. in 12°. 20 fr. Par M. B., curé de Saint, diocèse d'Autun.

Missions étrangères. p. 527. C'est M. l'abbé Breluque¹²¹ qui remplace M. feu Chaumont dans la place de supérieur du séminaire des Missions étrangères.

De La Serve. p. 534. Article contre M. de La Serve¹²², auteur de l'écrit sur La royauté &c.

Du pape, par M. de Maistre. Du Pape, (par l'auteur des *Considérations sur la France*, 1796, in 8°, et l'*Essai sur le principe régénérateur des constitutions politiques*, 1810, in 8°). C'est M. le comte de Maistre¹²³ (Joseph). 2 vol. in 8° (Nouvelle édition corrigée, 2 v. Picot, n° 751, p. 320).

Goubeau, histoire des jésuites. M. Goubeau¹²⁴, demeure à Melle, département des Deux-Sèvres, il est conseiller de sous-préfecture à Melle, est l'auteur du nouvel ouvrage sur les jésuites en deux volumes.

¹²¹ Antoine Breluque (?-1832). Né à Raincourt, il fit ses études au séminaire de Besançon où il enseigna ensuite la théologie. Émigré en Suisse pendant la Révolution, il revint à Besançon après la Terreur avec des pouvoirs de grand vicaire. Inquiété sous l'Empire, il mena une guerre acharnée à Mgr Le Coz avant d'être appelé à Bordeaux par Mgr d'Aviau qui le nomma chanoine honoraire. Il vint à Paris à la Restauration et devint le chapelain de Monsieur. Nommé directeur du séminaire des Missions Étrangères en 1817, il en fut élu le supérieur en 1820 mais quitta ses fonctions en 1823 pour devenir grand vicaire du diocèse nouvellement rétabli de Chartres. Frappé de paralysie, il finit sa vie à Besançon, *ARR*, t. LXXI, samedi 31 mars 1832, n° 1926, p. 407-408 ; B. Plongeron, *Dom Grappin, op. cit.*, p. 91.

¹²² Nicole Robinet de La Serve (1791-1842). Descendant des pionniers installés au XVII^e siècle à la Réunion, ce protestant austère et ardent patriote gagna la métropole après l'annexion anglaise de 1810. Devenu journaliste au *Constitutionnel*, fréquentant Benjamin Constant et Manuel, il publia en 1819 *De la Royauté*, pamphlet au vitriol contre la Restauration qui eut un grand succès en Europe. Franc-maçon, lié à la Charbonnerie dans le sillage de La Fayette, il passa en cour d'assises puis retourna à la Réunion en 1825. Il y devint l'initiateur et le principal animateur du mouvement franc-créole. S'attaquant à l'autocratie coloniale et revendiquant « l'égalité des blancs et des libres de couleur », il créa une société secrète et fonda des journaux clandestins. À force de détermination, il obtint l'élection d'une assemblée locale et la liberté de la presse, ce qui, ajouté à sa revendication d'être « sang mêlé », lui valut la haine des colons. Enfin, tout en étant, comme Schoelcher à cette époque, hostile à une abolition immédiate et générale de l'esclavage, il proclamait sa conviction que sa fin était inéluctable, P. Imhaus, *Robinet de la Serve : l'énergumène créole*, Paris, Océan éditions, 2007.

¹²³ Joseph de Maistre (1753-1821). Né à Chambéry, profondément marqué par sa formation chez les jésuites, il entra dans la magistrature en 1774 et devint comme son père membre du souverain Sénat de Savoie en 1788. Favorable initialement à l'égalité civile prônée par la Révolution, il bascula dans la Contre-Révolution lorsque l'Église et la monarchie furent menacées, puis lorsque la Savoie fut envahie et annexée à la France en novembre 1792. Émigré à Turin, revenu à Chambéry pour éviter, en vain, la confiscation de ses biens, il se réfugia à Lausanne. En 1797, il répondit à l'appel du roi à Turin, et toute la famille subit les aléas de la campagne d'Italie. Nommé ambassadeur du roi Victor-Emmanuel I^{er} à Saint-Pétersbourg où il passa 14 ans, il y devint le conseiller d'Alexandre I^{er} et déploya une intense activité intellectuelle. L'expulsion des jésuites de Moscou en 1816 l'amena à demander son rappel et il revint à Turin en 1817 pour être nommé président de la Chancellerie, avec rang de ministre d'État. Théoricien brillant de la Contre-Révolution, très tôt influencé par Edmund Burke, il opposa au rationalisme des Lumières le sens commun, la foi, la Providence et les lois non-écrites, assimilant le corps politique à un organisme vivant que l'autorité unifierait, tandis que républicanisme et protestantisme le diviseraient en promouvant l'individu. Il prôna un régime théocratique dans lequel la religion avait un rôle fortement structurant et devait apprendre aux hommes un respect aveugle de l'autorité et l'abnégation de tout raisonnement individuel. Cette « utilisation » de l'autorité religieuse le poussa à défendre la suprématie temporelle du pape, en faisant l'une des principales figures de l'ultramontanisme. Voir P. Barthelet, *Joseph de Maistre, op. cit.* ; M. Froidefont, *Théologie de Joseph de Maistre, op. cit.* ; G. Goyau, *La pensée religieuse de Joseph de Maistre d'après des documents inédits*, Paris, Perrin, 1921 ; C. Latreille, *Joseph de Maistre et la papauté*, Paris, Hachette, 1906 ; J.-Y. Franchère, *L'Autorité contre les Lumières, op. cit.*

¹²⁴ Jacques François Goubeau de la Bilennerie (1771-1837). Né à Loches, volontaire dès 1792, il combattit dans un régiment de hussards à l'armée du Nord. Grièvement blessé, il entra dans l'administration d'Indre-et-Loire en 1793 et fut président d'assemblée cantonale et commandant de la garde nationale. Venu à Paris après le

Jésuites. Les jésuites se glorifient d'avoir déjà 30 millions de rentes en Europe, et se flattent d'y dominer en maîtres dans quelques années.

Missionnaires. Les missionnaires prennent pour se recruter toutes sortes de personnes. Un officier retiré à la demi-solde a préféré se faire prêtre et missionnaire, trouvant dans cet état de quoi vivre plus abondamment...

p. 25. 1820. Janvier.

N° 570. *L'Ami de la religion*... 26 janvier

Fête du Sacré-Cœur, v. n° 541, p. 27. Sur l'établissement de la fête du Sacré-Cœur de J.-C. et sur les discussions auxquelles elle a donné lieu.

Le rédacteur, dans son n° 541, s'est borné à donner une idée nette de cette dévotion et de sa doctrine ; ici il en vient aux faits, et trace toute l'histoire de ce nouveau culte du 18^e siècle, et dont l'autorisation de la congrégation des Rits ne date que du 26 janvier 1765. Le rédacteur en parle en vrai jésuite. Il donne la nomenclature des ouvrages qui ont paru pour et contre.

Mission d'Orange, de Marseille. *Le Constitutionnel* du 24 relève l'adresse du maire d'Orange et la relation de la mission faite en cette ville. Il dit que les missionnaires ne font pas grande fortune à Marseille. À la suite, il cite un passage du discours prononcé le 1^{er} octobre 1765, à la rentrée du parlement de Provence, par M. Leblanc de Castillon¹²⁵, avocat général, qui reproche au clergé de son temps d'avoir substitué à la doctrine et à la morale de l'Évangile une nouvelle doctrine adaptée uniquement à leur intérêt, d'avoir sacrifié son plus beau titre de clergé français à un esclavage ultramontain.

18-Brumaire, il devint avocat et entra dans la magistrature en 1806 comme procureur impérial à Ceva, puis fut, successivement, juge de la cour d'appel de Florence et président de la cour criminelle de l'Ombroze (Sienne). Nommé conseiller à la cour impériale de Poitiers en 1810, il occupa plusieurs présidences dans le ressort de cette cour. Dénoncé comme libéral à la Restauration, il publia en 1817 *De la Calomnie* et fut disgracié pendant sept mois. En août 1819, il fut finalement nommé président du tribunal civil de Marennes. La publication de son *Histoire abrégée des Jésuites et des missionnaires pères de la foi, où il est prouvé que ces religieux et toutes corporations ecclésiastiques régies par l'institut de la Société de Jésus ne sont tolérables chez aucunes nations policées* (1820) n'arrangea rien et il fut suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il puisse faire valoir ses droits à la retraite après la révolution de Juillet. Entretemps, il publia plusieurs ouvrages de droit tels que le *Traité des exceptions en matière de procédure civile* (1823) et le *Traité général de l'arbitrage en matière civile et commerciale* (1827), ainsi qu'un ouvrage scientifique sur les huîtres de Marennes, G. Sarrut, *Le Plutarque de 1847 : biographie des hommes du jour*, Paris, Poussielgue, 1847, t. 2, 2^e partie, p. 320-321 ; voir aussi D. Veillon, *Magistrats au XIX^e siècle en Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne et Vendée*, La Crèche, Geste Ed., 2001, p. 244-245.

¹²⁵ Jean-André-François Le Blanc de Castillon (1719-1800). Né à Aix, il fit ses études au collège de l'Oratoire de Marseille. Docteur en droit, conseiller du roi en ses conseils, il fut nommé premier avocat général au parlement de Provence le 13 décembre 1741 et succéda à son ami Ripert de Monclar (fortement jansénisant) comme procureur général le 30 mars 1775. À lire la citation rapportée par Rondeau, il y a fort à parier qu'il était à tout le moins gallican, sinon janséniste. Il fut également membre associé de l'Académie de Marseille, ayant composé dès l'âge de 15 ans un *Discours sur les avantages que le mérite peut tirer de l'envie*. En prison sous la Terreur, il se retira ensuite à Brignoles. Voir P. d'Hesmivy d'Auribeau, *Notice biographique sur Jean-François-André Le Blanc de Castillon, procureur général au parlement de Provence*, Paris, N. Pichard, 1829.

Missionnaires. L'évêque de Troyes¹²⁶ se refuse à admettre les missionnaires dans son diocèse. *Le Constitutionnel* du 25. Les missionnaires y ont passé en se rendant à Dôle. *Le Constitutionnel* 2 février.

N° 571. *L'Ami de la religion...* 29 janvier

Histoire ecclésiastique de Fleury. Marchetti, la critique. *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Fleury* ; par M. Marchetti, archevêque d'Ancyre. 2 vol. in 12°, 3 fr (voyez n° 564).

2^e article rempli de blasphèmes en matière de discipline ecclésiastique, car le rédacteur surpasse les ultramontains italiens en audace et en imposture. Les usurpations des papes, favorisées par les fausses décrétales d'Isidore, étaient des droits dont ils jouissaient avant leur apparition. On ne peut tenir de concile sans la permission du Saint-Siège. C'est un excellent logicien que le rédacteur. Selon lui, l'Église approuve la discipline actuelle dans l'administration du sacrement de pénitence, dans la quantité des indulgences, dans les dévotions et pratiques nouvelles. Dites plutôt que l'Église gémit de toutes ces nouveautés, et est forcée à les tolérer, puisque c'est le clergé lui-même qui les établit et les favorise. Selon le rédacteur il n'y a point de décadence dans l'Église, point d'affaiblissement, d'obscurcissement : l'ancienne discipline ne peut plus avoir lieu, il faut en homme sage se conformer au temps... Enfin, et ce qui est le plus révoltant, dans les conciles, c'est dans le pape seul que réside l'autorité. Leurs décisions ne tirent pas leur force de la présence des évêques, mais de la seule autorité du souverain pontife, qui ne les réunit en consistoire que pour chercher des conseils et des lumières. J'ajouterai qu'il n'en a pas besoin, il est infailible...

p. 26. **1820. Janvier.**

Enfin le rédacteur ne veut pas qu'il y ait une distinction entre le pape et le Saint-Siège. Cet article est véritablement un renversement inconcevable de tous les vrais principes de la discipline ecclésiastique. Vers 1750, les parlements auraient sévi contre un aussi impertinent critique. Il règne dans tout cet article la plus insigne mauvaise foi. Fleury a donné 20 vol., le Père Fabre, de l'Oratoire, son continuateur, en a donné 16 vol. corrigés par Goujet¹²⁷, son

¹²⁶ La nomination de La Myre-Mory en 1817 n'ayant pas été confirmée, l'évêque en titre restait Mgr de Boulogne.

¹²⁷ Claude-Pierre Goujet (1697-1767). Né à Paris, il fit ses études au collège Mazarin et prit l'habit en 1705. Il soutint sa thèse de licence en défendant les principes condamnés par la bulle *Unigenitus* et entra à l'Oratoire en 1719. Chanoine de Saint-Jacques de l'Hôpital en 1720, appelant, il consacra sa vie à lutter pour la « vérité » et fut, selon lui, guéri de la maladie de la pierre par l'intercession du diacre Paris. Il publia notamment une traduction de *De la vérité de la religion* de Grotius, écrivit une *Histoire du concile de Constance*, une *Vie de M. Nicole et l'Histoire de ses ouvrages*, une *Vie de M. Singlin*, un *Éloge de M. Du Guet*, et entreprit la continuation de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, de la *Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin, et une refonte du

confrère. M. Muzarelli a aussi fait imprimer à Rome en 1807 ses *Remarques sur l'histoire ecclésiastique et spécialement sur les discours de Fleury*, in 8° de 139 pages. On en a une traduction faite sur la 4^e édition.

De Quelen. Vers la fin de janvier, M. de Quelen a reçu ses bulles d'archevêque de Trajanople et de coadjuteur de Paris. (Le 30 janvier M. Frayssinous a recommencé ses conférences à Saint-Sulpice). Il a été installé comme coadjuteur le 12 février.

Mission de Lisieux, v. p. 35. p. 362. Mission terminée à Lisieux. Des détails sur celle de Croix, car le rédacteur est furieux qu'on y ait concentré les exercices dans l'église. Il ne tarit pas en plaintes.

Keratry, v. la 106^e livraison de *La Minerve*. M. Keratry, député, dans sa brochure de 45 pages sur la séance du 15 janvier, s'élève avec force, p. 30, contre certaines corporations, celle des jésuites surtout, qui, non autorisées par la loi, redoublent d'efforts contre le régime constitutionnel. Il retrace les progrès des Pères de la foi qui s'emparent de toute l'instruction publique à Lyon, à Auray, à Saint-Acheul, qui d'après leurs livres y apprennent à haïr nos lois. Il déplore cet état de choses et que Monsieur, héritier du trône, soit leur protecteur. Il n'y reconnaît plus la véritable religion de l'Évangile, et, page 40, il démontre aux nobles les torts qu'ils ont d'envoyer leurs enfants chez les jésuites où ils n'apprennent rien et qui seront nuls pour la société.

Dictionnaire de Moreri. Membre des Académies de Marseille, de Rouen, d'Angers et d'Auxerre (le cardinal de Fleury s'était opposé à son entrée à l'Académie des Belles-Lettres), il mourut quelques jours après avoir été obligé de vendre sa bibliothèque, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle*, op. cit., 1842, t. 17, p. 234-236. Un fonds Goujet existe à la bibliothèque municipale de Versailles.

Sommes appliquées à des associations religieuses. Dans le *Le Constitutionnel* du 27 janvier, on y rend compte des dépenses de 1818.

Indemnités à l'abbé de la Trappe	27 568,50
Indemnités à M. de l'Estrange, abbé de la Trappe	11 512,05
<i>Id.</i> à 41 évêques nommés	188 590,25
Pour continuation de l'hôtel de Lorges, occupé par les lazaristes	30 000
Destiné aux lazaristes et l'acquisition	
de l'hôtel des missions du Saint Esprit	340 000
Nouvel acompte sur l'acquisition de l'hôtel de Lorges	15 000
Secours au couvent de l'abbaye-aux-Bois	
et à huit autres couvents de Paris	195 950
Indemnités, secours à des Dames religieuses de divers pays	23 000

831 622, 60 [sic]

Voilà comme le ministre de l'Intérieur obéit aux ordres de la Grande Aumônerie. Et les missionnaires et les jésuites qui élèvent des palais. [En marge à gauche : *Picot, n° 572, p. 375, dit que les frais de l'établissement des missionnaires et de leurs dépenses annuelles ne coûtent qu'au roi et aux fidèles, et non au trésor de l'État. V. Le Constitutionnel 1^{er} février, p. 3, col. 2.*]

p. 27. 1820. *Février.*

Châlons S/ Saône, mission. Les fidèles et le clergé même de Châlons s/ Saône paraissent disposés à ne point recevoir la mission dont ils étaient menacés.

Dunan, grand vicaire d'Autun. M. de Vichi [sic] a fait un excellent choix pour son grand vicaire de l'abbé Dunan, qui a dénoncé au conseil épiscopal d'Autun les désordres et les maux que les missionnaires traînent après eux. *Le Constitutionnel* 29, p. 3. *Picot, n° 574 (v. p. 28)* dément ce fait, et cite une lettre du grand vicaire, p. 406.

N° 572. L'Ami de la religion... 2 février

Lettres édifiantes des missions...Par M. Goubeau. *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères.* Nouvelle édition avec 50 gravures. 14 vol. in 8°. 70 fr. On y refond les *Mémoires sur les missions* par le Père Quebeuf. V. n° 543, tome 21^e.

Histoire des jésuites. *Histoire abrégée des jésuites, missionnaires et Pères de la foi,* où il est prouvé que ces religieux et toute corporation ecclésiastique, reçus par l'institut de la Société de Jésus, ne sont tolérables chez aucune nation policée. 2 vol. in 8° de mille pages (prix 12 fr)

Delaunay, Palais royal, n° 243. L'auteur de cet ouvrage est M. Goubeau, conseiller à une cour royale de département

Le ministère a voulu s'opposer à la vente de cet ouvrage ; son annonce fut défendue aux journalistes qui effectivement n'en parlaient point, quoiqu'il parût depuis un mois. Le public, dans la crainte de sa prohibition, en enleva 2 000 exemplaires en un ou deux jours. Le ministère en étant instruit a cru ses efforts inutiles, et devoir laisser la liberté aux journalistes de l'annoncer. *Le Constitutionnel* l'a annoncé le 31 janvier.

Jésuites à Saint-Acheul. Les jésuites de Saint-Acheul viennent de présenter aux ordres sacrés 85 novices. Cinq restent dans leur maison, et 80 se sont répandus sur la France. Ceux de Montrouge, près Paris, ont reçu 50 pièces de vin. *Le Constitutionnel* 3 février. Il annonce aussi un ouvrage sur les taxes des parties casuelles du pape pour les dispenses.

N° 573. *L'Ami de la religion*... 5 février

Fête du Sacré-Cœur, p. 25, 39. Sur l'établissement de la fête du Sacré-Cœur de J.-C. et sur les discussions auxquelles elle a donné lieu. V. n° 570, dont cet article est une suite. Nomenclature des écrits pour et contre...

La fête du Sacré-Cœur de Marie arrive le 8 février.

p. 390. Le discours premier que l'abbé Frayssinous a prononcé le 30 janvier à Saint-Sulpice est purement philosophique, sur les principales causes de nos erreurs.

p. 394. Mission de Marseille, ouverte le 20 janvier. V. *Le Constitutionnel* du 24. Chaque missionnaire a un gendarme la nuit.

p. 28. **1820. Février.**

N° 574. *L'Ami de la religion*... 9 février

Oeuvres de Bossuet en 43 vol. *Œuvres de Bossuet*, &c. Dernière livraison, tome 43, avec un supplément de lettres inédites et deux tables des matières. 4 fr 35 c. L'abbé Hemey est le 1^{er} éditeur de cette collection. Depuis son décès M. [blanc]¹²⁸.

Mission à Carpentras. p. 408. Détails sur la mission de Carpentras ouverte le 31 octobre 1819 et terminée le 19 décembre. On en a imprimé la relation.

Évêque de Cadix. p 409. L'évêque de Cadix est D. François Xavier Cienfuegos y Jovellanos¹²⁹.

¹²⁸ Augustin-Pierre-Paul Caron (1779-1850). Abbé.

¹²⁹ Javier de Cienfuegos y Jovellanos (1766-1847). Né à Orviedo, il fut nommé évêque de Cadix en février 1819 et sacré en août. Il devint archevêque de Séville en 1824 et fut créé cardinal le 13 mars 1826, puis cardinal-prêtre de Santa Maria del Popolo en 1831.

Fénelon. p. 414. Article relatif au soleil d'or massif porté par un ange ayant le pied droit posé sur un livre au dos duquel on lisait : Maxi. des S.S. (maximes des saints)¹³⁰.

Lhomond, histoire abrégée de l'Église. p. 415. *Histoire abrégée de l'Église*, par Lhomond¹³¹, nouvelle édition augmentée d'une vie de l'auteur et continuée jusqu'au concordat de 1817 ; par l'abbé Ludovic de La Gravière¹³². 1 v. in 12°, 2 fr 50 c.

Lhomond est l'auteur d'une Doctrine chrétienne, d'une Histoire de la religion avant J.-C. La 1^{ère} édition de l'*Histoire abrégée de l'Église* est de 1787, elle n'allait que jusqu'au concile de Trente. Un jésuite de Liège (peut-être Feller) donna une douzaine de chapitres sur les 16^e et 17^e siècles. L'abbé Proyart y ajouta un tableau sur l'esprit du 18^e siècle. M. de La Gravière a tout refondu en une douzaine de nouveaux chapitres.

Table du 22^e vol.

N° 575. Tome 23^e, année 6^e. *L'Ami de la religion...* 12 février

Bible de Vence ou d'Avignon. Au verso de l'intitulé, le rédacteur annonce une nouvelle édition en 25 vol. in 8° de la Bible avec des notes.... des préfaces et des dissertations tirées du commentaire de D. Calmet¹³³, de l'abbé de Vence, &c. Le savant Rondet¹³⁴ en fut l'éditeur.

¹³⁰ Dans son *Histoire de Fénelon*, le cardinal de Bausset avait remis en cause la véracité du don d'un ostensor (trop somptueux selon lui) que l'évêque de Cambrai aurait fait à son église métropolitaine. Douce qui indigna les habitants de Cambrai, au point que certains adressèrent au cardinal une protestation, *ARR*, t. XXII, mercredi 9 février 1820, n° 574, p. 414.

¹³¹ Charles François Lhomond (1727-1794). Boursier au collège d'Inville à Paris, il en devint le principal après des études de théologie à la Sorbonne. À la suppression du collège, il fut régent de sixième au collège Cardinal-Lemoine, fonction qu'il occupa pendant vingt ans. Incarcéré sous la Terreur, il fut sauvé par l'intervention de Tallien qui avait été son élève, mais il mourut peu après. Pédagogue, ses ouvrages, tels que les *Éléments de la grammaire latine*, la *Doctrine chrétienne* ou le *De viris illustribus*, furent longtemps des références dans toutes les écoles de France et connurent de nombreuses rééditions jusqu'au XX^e siècle, ainsi qu'en témoignent les quelques cent occurrences concernant ses ouvrages dans A. Choppin (dir.), *Les manuels scolaires en France de 1789 à nos jours*. 3. *Les manuels de latin*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, publié par l'Institut national de recherche pédagogique. Quant à son *Histoire de l'Église*, elle fut l'objet de nombreuses rééditions largement remaniées et augmentées par leurs éditeurs successifs, parfois au détriment de la pensée initiale de Lhomond. Voir l'article Lhomond dans J. M. Quérard, *La France littéraire, op. cit.*, t. 5, particulièrement p. 292-293 pour l'*Histoire de l'Église*.

¹³² Pseudonyme d'Eugène de La Bourdonnaye (1794-1826). Ordonné en 1818, il enseigna le catéchisme et fut aumônier de la duchesse de Berry, *Tablettes du clergé, op. cit.*, t. 9, p. 356.

¹³³ Augustin Calmet (1672-1557). Lorrain, il étudia à l'université de Pont-à-Mousson et entra dans la congrégation de Saint-Vannes en 1689. Ordonné prêtre en 1696, il enseigna d'abord les saintes Écritures dans les abbayes de Moyenmoutier et de Munster à partir de 1704. En 1714, il fut nommé prieur à Lay-Saint-Christophe puis devint abbé de Saint-Léopold de Nancy en 1718 et abbé de Senones en 1828. D'une érudition prodigieuse, il travailla partout à la rédaction de nombreuses compilations historiques et entretint une correspondance avec nombre de savants. Voir P. Martin, F. Henryot, *Dom Augustin Calmet : un itinéraire intellectuel*, Paris, Riveneuve, 2008 ; G. Banderier, *Dom Calmet : un bénédictin vosgien au siècle des Lumières*, Saint-Dié-des-Vosges, Société Philomatique Vosgienne, 2010.

¹³⁴ Laurent-Étienne Rondet (1717-1785). Issu de familles de libraires-imprimeurs parisiens, tant par son père que par sa mère dont il adopta les sentiments jansénistes, il allait souvent sur le tombeau du diacre Pâris et aurait été guéri en 1741 par l'application des reliques de Jean Soanen. Grand admirateur de Saint-Cyran, il est dit qu'il allait prier sur sa tombe à Saint-Jacques du Haut-Pas. Certains de ses ouvrages laissent penser qu'il était également figuriste (*Isaïe vengé*, 1762 ; *Figures de la Bible*, 1767 ; *Dissertation sur l'Apocalypse*, 1776 ; *Dissertation sur le retour des Juifs*, 1778-1780). Auteur d'une *Histoire des Provinciales* avec un abrégé de la vie

Le Constitutionnel 11 février, p. 2, col. 1. Réponse critique au Projet de réunion de tous les cultes, par M. Feuillade, prêtre, en 3 vol. Ouvrage sequestré par arrêt du préfet de Lyon en 1815, 20 septembre. L'auteur de la *Réponse* est un laïque, M. A.F.

Fête du Sacré-Cœur de Marie. Maccarthy. p. 7. Le 8 février, fête du Sacré-Cœur de Marie, l'abbé Mac Carthy a prêché aux Missions étrangères pour l'œuvre des Savoyards. Son sujet était la dévotion au cœur de Marie si digne de notre vénération 1°. Par les perfections dont il est orné 2°. Par les liaisons intimes qui l'unissent à la divinité 3°. Par l'amour dont il brûle pour nous.

Mandement de l'archevêque de Paris, Carême. J'ai lu le mandement de l'archevêque de Paris pour le Carême de 1820. Il est tout sur la Croix de J.-C. qui prêche aux fidèles la nécessité de faire pénitence par le crucifiement de leurs passions. C'est une apologie de la Croix relativement à ce qu'elle est pour le chrétien, aux merveilles qu'elle a opérées dans le monde. On en tire pour conséquence l'avantage d'exposer dans les lieux publics ce signe, cet étendard de notre salut. On y insiste pour que le roi favorise ce pieux usage, on lui observe qu'il contribuera à attirer la bénédiction

p. 29. 1820. *Février.*

du ciel sur lui, sur sa famille, sur le royaume. Mais je ne puis louer le rédacteur d'appliquer au roi de France ce que l'Église n'attribue qu'à J.-C. dans l'hymne Pange lingua, qu'on dira de Louis XVIII parmi les nations qu'il a régné par la Croix : Dicite in gentibus quia... regnavit a ligno. C'est vouloir faire de l'esprit que de faire une application si déplacée entre un homme mortel et Dieu (*a ligno Deus*)... D'ailleurs ce mandement est écrit d'un style noble, coulant, sentimental. Tout y est bon jusqu'à la page 12 (édition *in 4°*) où le rédacteur témoigne le regret de tout l'épiscopat français de ce que le ministère s'est opposé à ce que le mot de religion fût inscrit dans la loi sur la liberté de la presse à l'article des outrages commis par elle. Aussi, dit-il, les ennemis de la Croix ne sont forts que de la funeste liberté qu'on leur laisse. La loi eût pu interdire tout outrage contre les dogmes enseignés par les cultes admis en France, et non contre les pratiques, cérémonies abusives. Mais une autre difficulté se présente. Les ministres catholiques n'eussent pu prêcher contre les hérétiques. Ou bien il eût fallu exposer ce que les tribunaux entendraient par outrages, religion, mots susceptibles de tant

de Pascal, il fut l'éditeur de *Abrégé du commentaire de D. Calmet* (Bible de Vence, 1767-1774) et obtint en 1776 le privilège royal pour une nouvelle édition de la Bible de Sacy, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1824, t. 38, p. 550-551.

d'interprétations. Dans l'état présent des esprits, oui, il est préférable que le culte extérieur soit renfermé dans les temples.

Mission du Saint Esprit, v. p. 26. La maison, dite École normale, rue des Postes, au coin du cul-de-sac des Vignes, quartier de l'Estrapade, a été acquise par le gouvernement 110 000 fr. 60 000 fr seront pris sur les fonds du ministère de l'Intérieur, et 50 000 fr sur ceux de la Marine. Ce bâtiment est destiné à des missionnaires. Le *Constitutionnel* du 7 février ne dit pas lesquels. Picot, n° [670], p. [265-266], a dit que c'était pour les missionnaires du Saint Esprit, à qui cette maison avait appartenu avant la Révolution¹³⁵. Où est la loi qui les autorise, demande le journaliste ?

N° 576. *L'Ami de la religion*... 16 février

Rareté des prêtres. Extrait de quelques mandements pour le Carême, où l'on gémit des maux de l'Église, de l'esprit d'incrédulité de nos jours, terme qui convient mieux que celui de philosophie. L'évêque de Soissons se plaint de la rareté des prêtres, qu'un grand nombre de paroisses de son diocèse manquent de pasteurs. À qui la faute ? À qui attribuer cette défection générale ?...

Jésuites à Marseille. Le *Constitutionnel* du 12 annonce p. 3 que les jésuites ont fait les fonds pour l'érection d'un collège à Marseille ; que l'empereur de la Chine a chassé de ses États tous les missionnaires et prêtres chrétiens chinois, en sorte qu'il n'en reste plus que dix dans tout l'Empire.

Marion, prêtre. Éloge de M. Marion¹³⁶, prêtre assermenté, curé de Lons-Le-Saulnier, décédé. *Le Constitutionnel* 15¹³⁷. Voyez la *Chronique*.

Missionnaires. *Les missionnaires* ; par M. de Rougemont¹³⁸, 2 vol. in 12°. 5 fr chez Delaunay.

p. 30. 1820. *Février*.

Refus de sépulture. Le curé de Saigne (Puy-de-Dôme) a refusé d'enterrer un menuisier mort d'apoplexie foudroyante, exact aux offices de l'Église. *Le Constitutionnel* 16 Suppl.

¹³⁵ *ARR*, t. XXVI, mercredi 10 janvier 1821.

¹³⁶ Jean-Henri Marion (1764-1820). Vicaire constitutionnel de Lons-le-Saulnier, il fut maire de Lons de 1798 à 1804, époque à laquelle il fut nommé curé Lons-le-Saulnier. Chanoine honoraire, il fut décoré de la Légion d'honneur, R. Fonville, *Désiré Monnier*, Besançon, Presses Univ. Franche-Comté, 1974, p. 279. D'après l'article du *Constitutionnel*, reproduit dans la *Chronique religieuse* (t. 4, p. 287-288), il avait organisé en 1793 l'évasion et la protection des prêtres réfractaires. Dans son *Journal*, Charles Weiss mentionne le respect et l'affection universelle qu'il s'était acquis dans la ville, C. Weiss, S. Lepin (éd), *Journal de Charles Weiss 1815-1822*, op. cit., t. 1, p. 280.

¹³⁷ On notera que dans un numéro (du 15 février) entièrement consacré à l'assassinat du duc de Berry, Rondeau réussit à ne relever que ce fait somme toute insignifiant... ce n'est qu'au n° suivant qu'il mentionne l'attentat.

¹³⁸ Michel-Nicolas Balisson de Rougemont (1781-1840). Journaliste et auteur dramatique. Sur l'ouvrage cité, voir *supra*, note 77.

N° 577. *L'Ami de la religion...* 19 février

Preuves de la religion chrétienne. *L'homme conduit à la foi par la raison, ou tableau des preuves de la religion chrétienne* ; par Auguste de Gomer¹³⁹, qui à l'école de l'infortune et dans l'amertume des afflictions dont certains événements de la fin du 18^e siècle ont abreuvé son cœur, a senti fortement le besoin d'affermir sa foi sur des bases inébranlables. 1 v. in 12°. 2 fr chez Egron.

Tout le reste de ce n° contient des circonstances de l'horrible attentat du 13, et des événements qui l'on suivi : de quelques arrestations.

Clergé catholique à Genève. Dans le canton de Genève, les prêtres catholiques résistent à l'autorité civile, s'opposent aux progrès de l'enseignement mutuel, accordent ou refusent les sacrements aux fidèles selon leur caprice. (*Le Constitutionnel* 20).

N° 578. *L'Ami de la religion...* 23 février

Notice sur le duc de Berry. Notice sur Mgr le duc de Berry, né le 24 janvier 1778 (Charles Ferdinand). À l'âge de 14 ans, en 1792, il fit la campagne de Champagne dans l'armée des Prussiens avec les princes de sa maison. Picot l'appelle la malheureuse campagne. Il servit ensuite dans l'armée de Condé. En 1800, il prit le titre de chef du régiment noble de Berry, au service de la Russie. Ce corps fut licencié l'année suivante en 1801. Le prince passa en Angleterre, et vécut à Londres. Il n'arriva à Paris que le 21 avril 1814. Forcé d'en sortir au 20 mars 1815, il y revint le 8 juillet, et fut marié le 17 juin 1816 avec Caroline Ferdinande Louise de Bourbon¹⁴⁰, petite fille du roi de Naples.

Église catholique à Amsterdam. Le 10 février, dédicace d'une église catholique à Amsterdam.

Mission de Marseille, p. 23. Sur la mission de Marseille, lisez *Le Constitutionnel* du 24 février L'archevêque d'Aix a interdit les exercices publics dans les cimetières. Le mercredi des Cendres des imaginations exaltées ont offert des scènes déplorables.

¹³⁹ Charles Auguste de Gomer (1773-?). Né à Amiens, il sortit de l'école royale militaire de Pont-à-Mousson pour entrer comme officier d'artillerie au régiment de Brie en 1789. Émigré en 1791, il fut lieutenant breveté des chasseurs de Calonne dans l'armée des Princes. Lieutenant-Colonel de la Garde Nationale du roi durant les Cent-Jours, sa fidélité lui valut d'être fait chevalier de Saint Louis en 1816, N. Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France ou Recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, Paris, au bureau du Nobiliaire universel de France, 1818, t. 13, p. 471-472. Dans l'article qu'il consacre à cet ouvrage, le rédacteur déplore surtout que tous ces efforts apologétiques soient vains face à des « sourds volontaires qui se bouchent exprès les oreilles », *ARR*, t. XXIII, samedi 19 février 1820, n° 577, p. 33-35.

¹⁴⁰ Marie-Caroline de Bourbon-Siciles (1798-1870). Marie Caroline Ferdinande Louise de Naples et de Sicile, duchesse de Berry par son mariage en 1816. Elle tenta de prendre le pouvoir en France en 1832 au nom de son fils Henri d'Artois, Henri V pour les légitimistes. Voir L. Hillerin, *La duchesse de Berry : l'oiseau rebelle des Bourbons*, Paris, Flammarion, 2010.

Persécutions dans le diocèse de Grenoble. J'ai lu un imprimé in 4° de 12 pages intitulé : Plaintes et pétitions des fidèles persécutés du diocèse de Grenoble, à Mgr le ministre de l'Intérieur (chez les frères Baudouin). Ces fidèles dénoncent la conduite révoltante de MM. de La Gré¹⁴¹ [sic], curé de la cathédrale de Grenoble, Gérard, desservant de Valjouffrai [sic], Poin, desservant de Notre-Dame de Vaulx, réunie à Saint-Jean de Vaulx, Douillet, successeur de M. Poin. On ne peut qu'être indigné des déclamations en chaires contre les prétendus jansénistes, des refus de sacrements et de sépulture ecclésiastique contre ceux qui ne veulent point admettre l'infaillibilité des papes. L'évêque de Grenoble¹⁴² autorise un tel abus des fonctions du Saint Ministère, au lieu de s'y opposer.

p. 31. 1820. Février.

N° 579. *L'Ami de la religion...* 26 février

L'abbé Beauregard. Analyse des sermons du Père Beauregard. 1 v. in 12°. 2 fr.

Frayssinous, fanatique. Frayssinous, dans sa 3^e conférence, le 20, a dit : "Gémissons sur les affreuses doctrines qui ont été la cause trop véritable de l'assassinat du duc de Berry." Il déplore le progrès des Lumières (p. 69).

Loyson, évêque. Joseph Jacques Loyson [sic], évêque de Bayonne depuis 1802, décédé le 17 février, âgé de 76 ans.

Dideron, curé. M. Dideron¹⁴³, curé de Saint-Donat, diocèse de Valence, (v. n° 572) s'est soumis à son évêque, et a renoncé à la poursuite de son appel comme d'abus. Il a été relevé de

¹⁴¹ Paul Doudart de Lagrée (1761-1835). Né à Grenoble, neveu de l'ancien curé Helie, il était chanoine honoraire de la cathédrale en 1789. Insermenté, il quitta la France trois mois puis revint et vécut clandestinement à Grenoble. En 1795, il fut l'un des premiers à rétablir le culte dans la ville. La pétition présentée au ministre de l'Intérieur en 1819 portait sur des refus de derniers sacrements que lui et d'autres prêtres avaient opposés à des jansénistes mariés par des constitutionnels, G.-M. Moreau, *La cathédrale Notre-Dame de Grenoble*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 178-183. La notice nécrologique que lui consacra *l'Ami de la religion* précise qu'il avait secondé de tout son zèle la si controversée mission à Grenoble, *ARR*, t. LXXXVI, mardi 8 septembre 1835, n° 2547, p. 567. Ce cas semble particulièrement caractéristique de l'amalgame complet du jansénisme et de la Constitution civile du clergé dans l'esprit de la plupart des ecclésiastiques sous la Restauration.

¹⁴² Claude Simon (1744-1825). Fils d'un cordonnier de Semur-en-Auxois, il fit des études mais n'eut aucun grade universitaire. Ordonné prêtre en 1770, il fut professeur puis vice-recteur au collège d'Autun. Nommé chanoine de Vézelay et chanoine-syndic de la collégiale d'Avallon en 1786, il refusa de prêter serment et disparut jusqu'à sa réapparition comme professeur à Avallon en 1795. Nommé évêque de Grenoble en 1802, il fut moins intransigent que d'autres avec les constitutionnels qu'il chercha à réconcilier. Dévoué à Napoléon, il publia pourtant son *Catéchisme impérial* avec un an de retard et manifesta son déplaisir de s'être vu refuser l'accès à Pie VII à Grenoble en 1809. Baron d'Empire en 1810, il participa au concile de 1811, mais refusa de signer le décret du 5 août. Rallié aux Bourbons, il fut prudent durant les Cent-Jours et bien moins enthousiaste que ses diocésains au passage de l'empereur, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 251-252.

¹⁴³ Laurent-Gaspard Dideron (1760-1835). Originaire de Valence, docteur en théologie en 1782, il fut ordonné en 1785 et nommé vicaire à l'Étoile, puis curé de Saint-Vincent-lès-Charpey en 1786. Chanoine théologal de la cathédrale de Valence en 1787, sa nomination fut annulée par le parlement de Grenoble. Il était donc toujours curé de Saint-Vincent quand il prêta serment en 1791. Il fut également vicaire général constitutionnel de Mgr Marbos. Transféré à la cure de Chantemerle, il abdiqua ses fonctions en pluviose an II (1794). En octobre

ses censures et réintégré dans ses fonctions¹⁴⁴. L'évêque est M. de La Tourette. Picot parle de la voix de l'autorité.

Puristes modérés, v. p. 32. p. 73. Trois prêtres du Maine, anticoncordataires, ont fait imprimer au Mans un écrit intitulé : *Profession de foi de MM. les curés soussignés, adressée aux fidèles*. Ils professent ne point partager les excès de certains puristes schismatiques, qui, comme l'abbé Gaschet, déclarent le pape déchu de son autorité ; au contraire, ils le reconnaissent... On a imprimé à Paris en 7 pages un extrait de cet écrit.

Evêchés en Angleterre. p. 79. *Tableau des sièges épiscopaux et de leurs revenus en biens fonds dans le royaume d'Angleterre*. V. *Le Constitutionnel* 29 février, p. 2, col. 1.

Raymond, évêque. M. le baron [Henri] Reymond, évêque de Dijon depuis le 9 avril 1802, est mort en cette ville le 20 février âgé de 83 ans. Il fut constitutionnel, attaché à cette cause et persécuté depuis 1814.

Évêque de Coire, ultramontain, p. 32. M. de Buol-Schauenstein, frère du président de la Diète, évêque de Coire, a dans son mandement de Carême déclamé contre tous ceux qui ne sont pas aveuglément soumis aux doctrines ultramontaines et surtout contre l'esprit du siècle,

1803, il fut nommé à la cure d'Alixan, puis curé de Saint-Donat en 1808. Protégé par Becherel, il perdit tout appui à la mort de celui-ci en 1815. Les vicaires capitulaires le mirent très vite en demeure de se démettre de sa cure et le suspendirent lorsqu'il refusa. Interdit en 1816 et envoyé en retraite à Romans, il en appela devant la cour royale de Grenoble. Après 5 ans de procédure, le nouvel évêque, Mgr de La Tourette, finit par relever toutes les censures et pénalités contre lui en échange de la renonciation à son appel comme d'abus. Il resta curé de Saint-Donat jusqu'à sa mort en avril 1835, J. Brun-Durand, *Dictionnaire biographique et biblio-iconographique de la Drôme : contenant des notices sur toutes les personnes de ce département qui se sont fait remarquer par leurs actions ou leurs travaux avec l'indication de leurs ouvrages et de leurs portraits*, Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 249. Son cas est mentionné par Tabaraud dans *De l'immovibilité des pasteurs du second ordre* (p. 85). L'article de *l'Ami de la religion*, qui se félicite de sa soumission, met directement en cause Grégoire : « On assure qu'un certain constitutionnel, qui joue de rôle de chef de secte, n'est pas étranger au bruit qu'a fait cette affaire ; il espérait par là susciter la discorde, humilier les évêques et faire retentir de ses plaintes la tribune de la Chambre. Ce second échec ne sera sans doute affligeant que pour les amis du trouble et du scandale », *ARR*, t. XXIII, samedi 26 février 1820, n° 579, p. 72-73. Voir aussi *ARR*, t. XXII, mercredi 2 février 1820, n° 572, p. 374-375. Le curé Chapre précise dans son *Cahier*, rapportant l'histoire de Saint-Donat, que Dideron était un grand admirateur de Napoléon, trop ouvertement bonapartiste, et que « pendant tout son pastorat il fut en butte aux tracasseries des dévotes royalistes de St. Donat. Un beau jour elles plantèrent des épingles sur le siège de son confessionnal et le pauvre curé s'assit, incommodé. Il mourut de chagrin. » 1835, <http://fdclaveyson.free.fr/articles.php?lng=fr&pg=70>, consulté le 4 juillet 2013. Voir aussi J.-B.-A. Huart-Duparc, *Au Roi en ses conseils : Mémoire en défense pour MM. les vicaires généraux du diocèse de Valence contre le sieur Dideron, curé du canton de Saint-Donat*, Grenoble, G.-P. Baratier, [1814] ; *Mémoire pour Dideron (Laur. Gasp.) contre les vicaires généraux du Diocèse de Valence*, Valence, Marc Aurel, [s.d.].

¹⁴⁴ L'appel comme d'abus de Dideron fit jurisprudence. Au terme de l'article 6 de la loi du 18 germinal an X, les appels comme d'abus devaient être portés devant le Conseil d'État. Puis l'ordonnance du 25 mars 1813 déféra devant les cours impériales les appels comme d'abus pour toutes les causes qui résulteraient de la non-exécution des lois du Concordat. Enfin, l'ordonnance royale du 29 juin 1814 ramena ces appels devant le Conseil d'État tandis que l'article 62 de la Charte stipulait que « nul ne peut être distrait de ses juges naturels ». La cause tourna donc en débat juridique pour savoir quelle loi appliquer. Le 24 mars 1819, une ordonnance décida finalement que les procédures engagées entre Dideron et les vicaires généraux du diocèse vacant de Valence devant la cour royale de Grenoble étaient nulles et que le plaignant devait se pourvoir devant le ministre de l'Intérieur qui remettrait ensuite son rapport au Conseil d'État, G. Roche, F. Lebon, *Recueil général des arrêts du conseil d'État*, op. cit., 1839, t. 2, p. 480.

contre les lecteurs curieux de la Bible et ses traducteurs &c... L'évêque a adressé ce mandement aux cantons qui ne reconnaissent pas sa juridiction, et déjà deux gouvernements suisses ont déclarés ne vouloir pas le reconnaître. Celui d'Argovie a particulièrement signifié cette résolution à l'internonce papal. Le jésuitisme domine à Coire, et on y envoie les séminaristes aux écoles tenues par les jésuites, pour y compléter leur instruction. (*Le Constitutionnel* 26 février).

p. 32. **1820. Mars.**

N° 580. *L'Ami de la religion*... 1^{er} mars

Mandement de l'évêque de Troyes.

Frayssinous. p. 87. Analyse de la conférence de M. Frayssinous, le 27 février sur l'immortalité de l'âme, fondée (non sur la Révélation) sur la connaissance de nous-mêmes et sur celle de Dieu.

Reymond, évêque p. 89. Sur la mort de M. Henri Reymond, évêque de Dijon, et notice de ses écrits.

N° 581. *L'Ami de la religion*... 4 mars

Du pape, v. p. 42, n° 593 et p. 48, n° 605. V. n° 687, p. 122 et n° 697, p. 287. *Du pape*, par l'auteur des *Considérations sur la France*, 2 vol. in 8° 10 fr. L'auteur est M. de Maistre. Il y a apparence qu'il habite Lyon ou le Midi de la France. C'est un ultramontain à un tel degré que le rédacteur de l'article avoue n'être pas toujours de son avis et défend un peu les libertés gallicanes. L'Église selon M. de Maistre est une monarchie, et il en tire cette conséquence avec M. de Lamennais, que dès lors qu'il est monarque, il est infaillible. Le rédacteur annonce en donner une suite. Un vrai Français lit cet article avec peine.

Missionnaires. Parmi les missionnaires, le rédacteur, p. 107, cite MM. Cailleaux, Duménidot.

Évêque de Coire, v. p. 31. Les cantons de Zurich, Lucerne et Zug s'opposent aux prétentions de l'évêque de Coire. Le 1^{er} lui a renvoyé son mandement du Carême. Celui d'Argovie s'est soumis à la juridiction de l'évêque de Bâle. *Le Constitutionnel* 28 février.

Les protestants du Midi de la France craignant des crises prochaines, pensent à se réfugier en Suisse. *Id.*

Procès de l'abbé Malafosse. Procès pendant à la 3^e chambre du tribunal de l'instance de Paris contre les héritiers de l'abbé Malafosse, légataire universel en l'an XI de Mme de

Barbançon, et les héritiers du sang, pour mille hectares de bois qui n'ont été restitués par l'État qu'en vertu de la loi du 5 décembre 1814¹⁴⁵. (*Id.*)

N° 582. *L'Ami de la religion*... 8 mars

Maccarthy, fanatique. Sur le discours de M. l'abbé de Mac Carthy, pour le refuge (maison de détention pour les jeunes prisonniers, aux anciens jacobins près la place Saint-Michel). Ce discours dont l'exorde paraît bien conçue et appliquée [*sic*], traite des avantages spirituels et temporels de l'annonce. Mais l'auteur a fait rentrer dans son sujet des objets de politique contre les doctrines libérales, cause du crime de Louvel¹⁴⁶, très déplacés, qui rendent ce discours un tocsin qui sonne l'alarme.

Nouveaux évêques, Astros, Salamon, Dubois. M. d'Astros nommé l'année dernière évêque de Saint-Flour, préposé par le pape audit évêché dans le consistoire secret du 21 février dernier, vient d'être de nouveau [nommé] à l'évêché de Bayonne. M. Salamon, évêque d'Orthosie, nommé au siège de Belley en 1817, est nommé à Saint-Flour ; M. Dubois à Dijon (p. 120).

Puristes. p. 122. Quelques prêtres puristes et schismatiques commencent à reconnaître les évêques concordataires.

p. 123. Notice sur les missions des cantons de Macouria, Kourou, Sinamary [*i. e.* Sinnamary] et Yracoubo [*i. e.* Iracoubo], en Amérique, sous le vent de Cayenne et sur le bord de la mer¹⁴⁷.

¹⁴⁵ Ce procès est un exemple parfait de l'imbroglie juridique qui surgit sous la Restauration à propos des biens des émigrés non vendus et de leurs ayants droit. L'abbesse de Saint-Rémy fut, au titre de la loi du 17 nivôse an II (6 janvier 1794), l'héritière de son neveu, Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat, comte de Barbançon, mort en émigration en 1797. Elle demanda à la fin de l'an IX que son neveu soit rayé des listes des émigrés pour pouvo ir recouvrer les biens confisqués non vendus, ce qui fut acquis en l'an X, exceptés 900 ha de bois qui furent gardés par l'État au titre de l'arrêté du 24 thermidor an IX (12 août 1801). Elle institua l'abbé Malafosse légataire universel du reste le 5 floréal an IX (25 avril 1800), lequel abbé demanda et obtint des indemnités pour les bois non restitués. Mais, en 1806, les héritiers de l'abbesse, M. du Tillet de Mons et sa sœur, Mme du Tillet de Spoir, réclamèrent contre la succession de l'abbé Malafosse qui mourut en 1807. Ses héritiers et les du Tillet parvinrent à un accord en 1808. Mais lorsque la loi du 5 décembre 1814 rendit les biens confisqués non vendus à leurs héritiers, ceux de Malafosse comme ceux de du Tillet réclamèrent les bois. Après un nouvel accord en 1817, les héritiers de M. du Tillet de Mons reprirent la procédure et eurent gain de cause le 15 juillet 1820. La Cour de cassation devant laquelle s'étaient pourvus les héritiers Malafosse les débouta et confirma dans l'arrêt du 18 février 1824 que la remise des biens d'émigrés devait profiter aux héritiers les plus proches au moment de la remise, et non aux héritiers les plus proches au moment du décès, à savoir les héritiers du Tillet, L. M. de Villeneuve, A. A. Carette, *Recueil général des lois et des arrêts (1^{ère} série 1791-1830)*, Paris, Pouleur, 1842, t. 7, p. 399 ; Dupin a défendu la cause des du Tillet : A.-M.-J.-J. Dupin, *Mémoires, plaidoyers et consultations de 1807 à 1817*, [Paris], [s.n.], 1820, t. 11, p. 69-98.

¹⁴⁶ Louis Pierre Louvel (1783-1820). Ouvrier sellier, né à Versailles. Admirateur de l'empereur, il assassina d'un coup de couteau le duc de Berry devant l'Opéra dans la nuit du 13 au 14 février 1820, par haine des Bourbons dont il voulait supprimer l'unique héritier. Il fut guillotiné le 7 juin 1820 en place de Grève. Ce crime émut toute la France et donna le signal du basculement de la vie politique vers l'ultracisme. Voir G. Malandain, *L'introuvable complot. L'affaire Louvel : événement, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011.

¹⁴⁷ Considérée comme une terre de mission par le Saint-Siège, la Guyane française était administrée par des préfets apostoliques soumis à l'autorité administrative (ils ne pouvaient publier un mandement sans autorisation préalable par exemple). Les quatre cantons cités faisaient déjà partie en 1775 des neuf paroisses existant en

p. 33. **1820. Mars.**

N° 583. *L'Ami de la religion...* 11 mars

Usure. Conférence (en forme de discours) sur l'usure, adressée aux gens du monde. Brochure in 8° 75 cent. Le rédacteur accuse l'auteur d'une trop grande sévérité et de confondre deux classes de personnes qui prêtent à intérêt. Les véritables usuriers, qui ne consultent que leur avarice, ruinent l'emprunteur par des vexations arbitraires et des exactions immodérées, et ceux qui ne dépassent point le taux de l'intérêt autorisé par la loi. Selon l'auteur, l'usure est tout profit au-delà du prêt.

Bulles d'institution. p. 131. Consistoire secret du 21 février dans lequel Paul-Thérèse d'Astros, élu à Orange en 1817, est préposé pour Saint-Flour ; Charles Mannay, ancien évêque de Trèves à Rennes ; et Claude-Magdeleine de La Myre, précédemment élu à Troyes, est préposé pour l'évêché du Mans.

Nécessité d'une religion. p. 132. Conférence de M. Frayssinous (le 5 mars). La religion est la base nécessaire de toute morale et de tout gouvernement. Sujet intéressant.

Évêque de Limoges. p. 134. Exagération de M. Dubourg, évêque de Limoges, dans son mandement du 21 février, relatif au service pour le duc de Berry¹⁴⁸.

Diocèse de Gand. p. 135. Le rédacteur se plaint des vexations envers le clergé de Gand.

Besançon, Grappin. p. 137. M. Grappin est toujours chanoine titulaire de Besançon et M. Riduet (le rédacteur écrit Rident), chanoine honoraire¹⁴⁹.

Catholiques de Hanovre. p. 138. Le gouvernement hanovrien organise les églises catholiques du royaume. Ordonnance pour la restitution des biens des églises et des dotations réunies au domaine. Idem pour ceux de l'évêché d'Onasbrück.

Lettres de cachet. p. 143. Diatribe du rédacteur contre les jansénistes, persécutés au sujet de la Bulle Unigenitus, au sujet de ce [que] Martin de Gray dit dans son discours du 7 mars sur les

Guyane. La congrégation du Saint-Esprit, que Sartine, alors ministre de la Marine, avait envoyée en mission en Guyane à partir de 1775 (et dont le rapport du préfet apostolique Jacquemin de janvier 1789 avait montré la faible présence réelle), avait été chargée par Louis XVIII en 1817 de fournir des prêtres pour toutes les colonies. Mais le clergé souffrait déjà d'une pénurie de prêtres en métropole et, entre 1817 et 1832, les spiritains n'envoyèrent que 97 missionnaires dans l'ensemble des colonies d'Amérique et de l'océan Indien, P. Delisle, *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises*, op. cit., p. 27-48 ; M.-C. Varachaud, A. Zysberg, « Les Spiritains et la France équinoxiale : la mission en Guyane (vers 1770-1789), in P. Coulon (dir.), *Claude-François Poullart des Places et les spiritains : de la fondation en 1703 à la restauration par Libermann en 1848*, Paris, Karthala Editions, 2009, p. 321-346 ; M.-C. Varachaud, « D'un naufrage à un sauvetage : Jacques-Madeleine Bertout (1753-1832) sixième supérieur général du séminaire du Saint-Esprit », *ibid.*, p. 493-528.

¹⁴⁸ Rappelant que le prince venait de leur faire don de 500 fr, il le présente comme une « noble victime des systèmes irréligieux et destructeurs de tout ordre social », *ARR*, t. XXIII, samedi 11 mars 1820, n° 583, p. 134-135.

¹⁴⁹ L'article portait en réalité sur l'adresse envoyée au roi par le chapitre de Besançon pour exprimer son horreur devant le crime de Louvel.

80 000 lettres de cachet lancées contre les plus honnêtes gens du royaume. Le rédacteur blasphème ce qu'il ignore, ou feint d'ignorer¹⁵⁰.

N° 584. *L'Ami de la religion*... 15 mars

Institutions de M. Delort sur la discipline ecclésiastique et sur celle de la France. 2^e article
n° 587. *Institutiones disciplinae ecclesiasticae, praesertim gallicanae* ; autore Delort. Lyon et Paris. 2 vol. in 8°, 7 fr le vol. M. l'abbé Delort¹⁵¹ partage le plan de son ouvrage en 6 livres. Le 1^{er} vol., qui seul paraît, contient les trois premiers livres. Le 2^e vol. qui paraîtra contiendra les trois autres. Cet ouvrage respire l'ultramontanisme le plus révoltant dans le 1^{er} livre sur l'autorité des papes. "C'est dans Pierre que l'autorité et la juridiction épiscopale parut d'abord dans sa plénitude ; et cette autorité a passé toute entière dans ses successeurs ; les évêques sont les successeurs des Apôtres, mais non pas cependant avec la même étendue de pouvoir. Les clefs ont été données à un seul et à l'unité comme parlent les Pères. Ce qui ne signifie pas que l'autorité réside dans le corps des fidèles, qui la communiquent aux pasteurs."

L'auteur est plus sage dans les deux autres livres, et le rédacteur se propose de lui répondre dans un autre article.

p. 34. **1820. Mars.** Les Arméniens catholiques et leur clergé sont toujours opposés aux plus violentes persécutions ; elles paraissent faire partie du système du gouvernement turc qui dans les anciens temps se piquait de tolérance.

M. de Quelen. M. de Quelen a, dans la 2^e partie de son oraison funèbre du duc de Berry, prononcée le 14 mars, cru pouvoir attribuer la mort du prince, moins au fer de l'assassin, qu'à mille plumes empoisonnées.

N° 585. *L'Ami de la religion*... 18 mars

Obsèques et oraison funèbre du duc de Berry le 14 mars.

L'Inquisition supprimée en Espagne. Le 7 mars, jour à jamais mémorable dans les fastes de l'Espagne, jour auquel le roi, déférant au vœu de toute la nation, a promis de jurer la Constitution du Cortes de 1812. Ferdinand VII a fait venir auprès de lui le Grand Inquisiteur,

¹⁵⁰ Le rédacteur ne feint rien ! En réduisant le mouvement janséniste du siècle précédent à une secte convulsionnaire, il sait très bien mettre le doigt sur ce qui dérange et s'offre le plaisir d'ironiser sur « le tendre intérêt qu'un député libéral témoigne pour les admirateurs du diacre Pâris, pour les fanatiques qui hantaient le cimetière de St-Médard, qui faisaient le métier de convulsionnaires, qui crucifiaient, etc. », *ARR*, t. XXIII, samedi 11 mars 1820, n° 583, p. 143-144.

¹⁵¹ Pierre-Justin Delort (1748-1820). Né à Bordeaux, il fut professeur de philosophie au collège de Guyenne dès l'âge de vingt ans, secrétaire de l'archevêché de Bordeaux, chanoine et professeur à la Faculté de théologie. Il a publié une *Réponse au réquisitoire de Gensonné sur le serment civique du clergé*, l'*Oraison funèbre de Betbeder* et les *Institutiones disciplinae ecclesiasticae, praesertim gallicanae, ad principia sive theologiae, sive juris publici comparatae*, Paris, Didot, 1819, E. Feret, *Statistique générale du département de la Gironde*, [3] *Biographie*, Bordeaux-Paris, Feret et Fils, 1878, p. 180.

et celui-ci a reçu de S. M. en Grand Conseil la signification que ses fonctions étaient expirées et que l'Inquisition cessait d'exister, conformément aux lois fondamentales. (*Le Constitutionnel* 17 mars). Celui du 18 ajoute, p. 1, col. 2, que le roi leur aurait dit : Votre matière ne vaut plus rien ici.

Mandement de l'archevêque de Paris pour le service du duc de Berry. J'ai lu la lettre simple et noble que le roi a adressée le 13 mars aux archevêques et évêques du royaume pour demander la célébration d'un service pour le repos de l'âme de S. A. R. Mgr le duc de Berry ; et le mandement du cardinal archevêque de Paris qui n'est pas satisfaisant, rejetant l'horrible attentat commis sur les iniquités de la nation, reprochant ainsi à celle-ci un degré de complicité au plus noir des crimes. Nobis confusio faciei nostrae¹⁵². Dans sa 2^e partie, Domino nostro justitia. Dieu irrité des péchés du peuple français veut une victime ; et ici le rédacteur ose appliquer au prince, qui est cette victime désignée ces paroles d'Isaïe qui ne peuvent être appliquées qu'à J.-C. (victime de propitiation et d'expiation du genre humain coupable) : *Vulneratus est propter iniquitates nostars, atrritus est propter scelera nostra*, Isaïe, 53, 5. *Propter scelus populi mei persecussi eum*¹⁵³. *Ibid* 8. Si le rédacteur a cru faire en cela une heureuse application et un effort d'esprit, il se trompe, et il mérite d'être censuré et blâmé. Pourquoi cet enthousiasme exalté de faire du prince un saint déjà glorifié ; pourquoi dire qu'un prince âgé de 42 ans est enlevé de la terre par une secrète miséricorde de Dieu, de peur que la séduction de l'erreur ne parvint à corrompre son esprit, celle des passions à dénaturer son cœur, et qu'il ne pérît ? Pourquoi ces expressions adulatrices ? Ce prince sort de la vie par la porte du martyr (devenu pour les Bourbon une porte de famille) ? Pourquoi appeler la route de Paris à Saint-Denis une voie sacrée, p. 12 ?... J'ai lu une brochure intitulée : *La France justifiée de complicité du crime de Louvel*, dont l'accuse le mandement de l'archevêque de Paris. 1 feuille, par M. A.P. en la C.R. de Paris. M. Agier¹⁵⁴.

¹⁵² La citation exacte est « Domino Deo nostro justitia, nobis autem confusio faciei nostrae », « La justice est le partage du Seigneur notre Dieu, mais le nôtre est la confusion dont notre viage est tout couvert. » Baruch, I, 15.

¹⁵³ « Mais nous nous sommes trompés. Il a été percé de plaies pour nos iniquités, et il a été brisé pour nos crimes. [...] Je l'ai frappé à cause des crimes de mon peuple. »

¹⁵⁴ Agier s'indigne de cette complicité qu'on veut faire porter à la France entière pour l'acte d'un seul et contre point par point le mandement de l'archevêque. À la culpabilité générale et au complot libéral, il répond : « Depuis six mois on remet tout en question ; tout est attaqué [...]. De là cette multitude de pétitions, par lesquelles on demande, non par qu'il soit accordé rien de nouveau, mais que l'on maintienne ce qui est. Sont-ce là des gens qui veulent détruire l'ordre social et ravager la terre ? Et ne sont-ce pas uniquement leurs antagonistes, ennemis jurés de ce qui est établi, qui méritent ce reproche ? [...] Il ne faut pas se dissimuler ce qui frappe les moins clairvoyants. Une ligue s'est formée entre les anciens ordres privilégiés, pour s'aider réciproquement au recouvrement de leurs privilèges. L'attentat de Louvel a paru, dans ce complot, fournir une occasion favorable. On s'est hâté d'en profiter ; et de là le projet infernal de vouer à l'exécution publique la France entière. » Il conclut : « Ce qui est très sûr, c'est que la religion n'y gagnera rien. On se plaint de son discrédit et des *opprobres* qui *abreuvent* ses ministres. Ils recueillent ce qu'ils ont semé. Comment veulent-ils être respectés, quand ils ne se respectent pas eux-mêmes ; lorsqu'on les voit tout occupés de leurs intérêts

p. 35. **1820. Mars.**

Mission à Dôle, p. 37. Mission ouverte à Dôle le 2 mars. Le lendemain deux coups de foudre au milieu d'une neige abondante ont frappé l'un la flèche de la cathédrale, l'autre la sacristie. *Le Constitutionnel* 19.

N° 586. *L'Ami de la religion*... 22 mars

Œuvres de Fénelon. Prospectus des *Œuvres complètes de Fénelon*, archevêque de Cambrai, en 20 vol. On trouve dans cet article une notice des divers écrits de ce prélat, des éditions qui ont été imprimées précédemment. Les éditeurs sont les mêmes que ceux des *Œuvres complètes de Bossuet*. Ils annoncent trois nouveaux volumes à ajouter à cette dernière, sur l'histoire de France, par Bossuet.

Indulgences. p. 180. Indulgence de cent jours pour les adorateurs du Saint-Sacrement.

Mission de Lisieux, v. p. 26. p. 184. Article sur la mission de Lisieux, ouverte le 11 décembre 1819.

Inquisition supprimée en Espagne. Dans toutes les villes principales de l'Espagne, on fait main basse sur les palais de l'Inquisition qu'on abat jusqu'aux fondements. *Le Constitutionnel* du 23, p. 1, col. 2, donne le décret du roi pour la suppression de l'Inquisition dans toute la monarchie. Les inquisiteurs et les jésuites ont tenté une contre-révolution, mais ils ont manqué d'en être les victimes.

Mission à Châlons S/ Saône. *Le Constitutionnel* du 21 rapporte l'arrêté des autorités municipales de Châlons sur Saône, du 3 mars, qui règle 1° que les processions, prédications et plantations de croix hors de l'enceinte de l'église sont expressément interdites 2° que les rassemblements religieux à l'extérieur de l'édifice consacré au culte sont également défendues 3° que les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois. Le préfet a approuvé cet arrêté le 4 à Mâcon.

Contre les missionnaires. Manuel¹⁵⁵, dans son éloquent discours prononcé à la séance du 22 mars, traçant courageusement les justes reproches qu'on peut adresser au gouvernement,

temporels [...] lorsqu'ils justifient, par toute leur conduite, ce vieux propos des libertins : la religion n'est, pour les prêtres mêmes, et surtout pour les prêtres, qu'une affaire de politique », *La France justifiée de complicité dans l'assassinat du duc de Berry, ou réflexions sur le mandement de M. le cardinal-archevêque de Paris, relatif au service pour le repos de l'ame de ce prince*, Paris, Baudouin Frères, 1820, p. 12-14. L'exemplaire conservé à la BPR est une épreuve corrigée de la main de Grégoire.

¹⁵⁵ Jacques Antoine Manuel (1775-1827). Né à Barcelonnette, il s'engagea très jeune dans les volontaires de 1792 et devint capitaine d'infanterie. Blessé à plusieurs reprises, il quitta l'armée après Campo-Formio (1797) et s'installa à Digne chez un parent avocat. Reçu au barreau d'Aix, il fut élu représentant du grand collège des Basses-Alpes en mai 1815 et signa le 8 juillet la protestation des députés contre la dispersion de la Chambre. Au début de la seconde Restauration, il demanda son inscription au barreau de Paris, qui lui fut refusée, et il ouvrit un cabinet d'avocat consultant. Le 26 octobre 1818, il devint député de la Vendée et siégea à gauche de la Chambre. Il fut l'un des rares à s'opposer à l'exclusion de Grégoire, combattit la nouvelle loi électorale et les

dit : “On attendit vainement qu’il arrêât le zèle perturbateur de ces apôtres dont les paroles de paix sèment la discorde, qui provoquent la vengeance en prêchant le pardon des injures, opposent les puissances du ciel à celles de la terre, et propagent toutes les idées d’intolérance avec le mépris de toute nos lois.”...

Contre les jésuites. ...“Vainement on se flatta que, sous son administration, l’éducation de la jeunesse ne serait plus confiée à cette congrégation chassée autrefois de France pour la perversité de ses doctrines.” Plus bas :

“La nation s’affligeait du scandale des missions et de la protection illégale accordée aux Pères de la foi ; et les uns et les autres reçoivent plus que jamais une protection éclatante.”

p. 36. **1820. Mars.**

N° 587. *L’Ami de la religion*... 25 mars

Institutions sur la discipline ecclésiastique, par M. Delort. *Institutiones disciplinae ecclesiasticae, praesertim gallicanae* ; autore Père J. Delort. 1 vol. in 8°, 7 fr. 2^e article (v. n° 584). Le rédacteur commence à louer la rédaction de l’ouvrage, sa méthode, sa précision, clarté, mais il s’élève fortement contre lui, de ce que loin de prêcher l’indépendance de l’Église pour sa discipline de toute surveillance de l’autorité civile, il la lui asservit.

M. Delort a été professeur au collège de Bordeaux, puis pendant la Révolution au collège catholique de Saint-Patrice [Patrick ?] à Maynouth, en Irlande. Il est actuellement chanoine de Bordeaux, et professeur d’histoire et de discipline ecclésiastique dans la Faculté de théologie de cette ville. Decazes a pris 250 exemplaires de cet ouvrage pour les séminaires de France.

Feutrier. p. 200. On vend 1 fr 25 un éloge funèbre en 55 p. du duc de Berry, que M. Feutrier devait prononcer à la Madeleine. L’auteur déclame contre des fantômes....

Missions. De Dôle, les missionnaires se sont rendus à Châlons S/ Saône, sur l’invitation de l’évêque d’Autun. Le rédacteur gémit sur l’arrêté des autorités municipales qui interdit toutes

lois sur la liberté de la presse en 1820, provoquant la colère du côté droit dans toutes ses interventions. Réélu en Vendée en 1822, il intervint énergiquement dans les débats sur la guerre d’Espagne et, dans une phrase interprétée comme une justification du régicide, offrit à ses ennemis l’occasion de le faire exclure de la Chambre pour toute la session. Son exclusion *manu militari* amena la gauche à ne plus siéger durant la session et le centre-gauche à « boycoter » les débats et les votes. En novembre 1823, il fut de nouveau exposé au scandale lorsque le curé de la Ferté-Jouarre refusa de l’admettre comme parrain au baptême du fils d’un ami. Malade, Manuel finit sa vie dans le château des Maisons de Lafitte, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 249-251. Ses funérailles réunirent 100 000 personnes et s’inscrivent dans le rituel des funérailles libérales étudiées par Emmanuel Fureix, *La France des larmes, op. cit.*, p. 324-330. Voir aussi E. Bonnal de Ganges, *Manuel et son temps : étude sur l’opposition parlementaire sous la Restauration*, Paris, Dentu, 1877.

cérémonies hors de l'enceinte des temples. Le rédacteur dit que l'arrêté de M. Coste¹⁵⁶, maire, a été cassé et que le préfet de Saône-et-Loire a reçu l'ordre de se rendre à Châlons pour maintenir l'ordre pendant la mission. [En appel de note en bas de page : *Mission de Croï. Le comte Germain*¹⁵⁷, pair de France, préfet du département de Seine-et-Marne, avait approuvé l'arrêté du maire de Croï, qui interdisait aux missionnaires les cérémonies extérieures aux églises. On avait dit que cet arrêté avait été annulé : M. le préfet déclare le contraire. Le Constitutionnel 24 mars.]

Marina, confesseur de Ferdinand VII. Le roi d'Espagne a choisi pour confesseur le chanoine Marina¹⁵⁸, publiciste distingué, auteur de la Théorie des Cortès.

L'archevêque de Murcie¹⁵⁹ s'est mis à la tête de la révolution. On se propose de raser jusqu'en ses fondements la caverne de l'Inquisition et d'en faire une place qui sera consacrée au

¹⁵⁶ Antoine Coste. Négociant en métaux, libéral modéré, il fut maire de Chalon-sur-Saône de 1819 à 1821, P. Lévêque, *Histoire de Chalon-sur-Saône*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2005, p. 190 ; P. Jobert (dir.), *Les patrons du Second Empire : Bourgogne*, t. 2, Le Mans, Éditions Cénomane, 1991, p. 44.

¹⁵⁷ Auguste-Jean Germain de Montforton (1786-1821). Fils du banquier Jean Pierre Germain, il fut nommé surnuméraire au ministère de l'Intérieur en 1801. Devenu chambellan de l'empereur en 1806, il fit campagne comme officier d'ordonnance de Napoléon en 1807 et participa à la campagne de 1810 en Autriche. Baron d'Empire en 1809, il fut nommé en 1813 ministre plénipotentiaire de France envoyé extraordinaire auprès de Ferdinand III de Toscane, grand-duc de Würzburg. Ce fidèle de l'empereur se rallia aux Bourbons dès le 31 mars 1814, fut fait officier de la Légion d'honneur par Monsieur et fut nommé préfet de Saône-et-Loire (juillet 1814-mars 1815). Discret et sans fonctions durant les Cent-Jours, il fut nommé le 14 juillet 1815 à la préfecture de Seine-et-Marne, où il se signala par une politique vengeresse et une forte hostilité à La Fayette. Fait pair de France le 5 mars 1819 par Decazes, il fut destitué de ses fonctions de préfet en février 1820, à la chute du ministre, mais il continua à siéger à la Chambre avec les constitutionnels, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 416 ; E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables, op. cit.*, p. 155-156.

¹⁵⁸ Francisco Javier Martinez Marina (1754-1833). Bachelier ès arts de l'université d'Oviedo en 1772, il étudia la théologie à Tolède et fut ordonné prêtre en 1777. Bibliothécaire puis recteur du collège de San Ildefonso de Alcalá de Henares en 1778, aumônier royal en 1781, il fut élu membre correspondant de l'Académie royale d'histoire en 1786 et en devint l'archiviste, puis le directeur, de 1801 à 1814 et de 1816 à 1820. Il participa à l'édition des *Sept Jeux d'Alphonse X le Sage*, pour laquelle il écrivit son *Essai historique critique sur la législation et les principales lois des royaumes de Castille et Leon en particulier sur le Code des "Sept Jeux" Don Alfonso el Sabio (Ensayo histórico-crítico sobre la legislación y principales cuerpos legales de los reinos de León y Castilla especialmente sobre el código de las Siete Partidas de D. Alonso el Sabio*, Madrid 1808). Il travailla ensuite de 1808 à 1813 à une *Théorie des Cortès (Teoría de las Cortes*, publiée en 1814), dont les principes furent adoptés par les Cortès de Cadix en 1812. Libéral, il prônait la libre circulation des biens, la suppression des dîmes et une diminution des richesses du clergé, un État libéré des théoriciens théologiens et tourné vers les sciences utiles et les entrepreneurs, ainsi qu'une unification du droit et la libération des terres en main morte. Durant l'occupation française, pris entre son patriotisme et ses idées libérales, il fut membre de la junte d'Instruction publique dès 1810 et devint l'un des acteurs de la réforme éducative entreprise par Joseph I^{er}. Au retour de Ferdinand VII, il fut assigné à résidence à Lérida de 1818 à 1820. Interdits par l'Inquisition en 1817, ses deux principaux ouvrages, l'*Essai* et la *Théorie des Cortès* furent mis à l'Index en mars 1825. Il redevint actif en 1820 avec la révolution libérale. Député des Asturies de 1820 à 1823, il fit partie du comité législatif qui élaborait le Code pénal de 1822. Après le retour à la monarchie absolue en 1823, il fut assigné à résidence et mis à l'isolement à Saragosse où il mourut. Premier à avoir étudié la naissance des codes juridiques espagnols, il est considéré comme le père de l'histoire du droit espagnol, J. A. Escudero, « Francisco Martinez Marina y el liberalismo del XIX », in L. Méndez Francisco (dir.), *Ética y sociología : estudios en memoria del profesor José Todolí, O.P.*, Salamanca, Editorial San Esteban, 2000, p. 313-319 ; J. A. Escudero, « Martinez Marina y la Teoría de la Cortes », in G. Anes Álvarez (dir.), *Veinticinco años de la Constitución Española*, Madrid, Real Academia de la Historia, 2006, p. 99-112.

libérateur de l'Espagne, Quiroga. Riego est entrée [sic] le 13 dans Grenade, et Mina avec 20 000 hommes dans Pampelune.

Jésuites renvoyés. Le renvoi des jésuites de l'Espagne suivra de près celui des inquisiteurs.

N° 588. *L'Ami de la religion*... 29 mars

Histoire du prophète Samuel, par M. Volney. Les rédacteurs de ce journal ecclésiastique, qui se rédige au grand séminaire de Saint-Sulpice, deviennent plus audacieux, à proportion du succès des projets de lois d'exception dans les deux Chambres, et confondant tous les libéraux dans la même catégorie, comme s'ils étaient tous des incroyants et des impies, ils les attaquent au sujet de L'histoire de Samuel par M. Volney, pair, ouvrage condamnable sous le rapport de la religion.

p. 37. 1820. Mars.

La Tour, archevêque de Bourges. 20 mars, décès d'Étienne J.-B. des Galois de La Tour, archevêque de Bourges (p. 211).

Mission de Dôle, p. 35. p. 213. De Lisieux, sept missionnaires présidés par M. Thomas, se sont rendus à Dôle, y ont, au nombre de sept, ouvert une mission qui a été terminée le 7 mars.

Rétractation. p. 215. Rétractation de M. Saint-Amans¹⁶⁰, ancien religieux prémontré, et curé constitutionnel dans le Roussillon, interdit par l'évêque de Carcassonne¹⁶¹. Les prêtres constitutionnels résidant à Dôle ont été plus fermes à refuser leur signature à un acte de rétractation, v. p. 214.

¹⁵⁹ Antonio de Posada Rubin de Cèlis (1768-1851). Ordonné prêtre en 1793, il devint évêque de Murcia et de Cartagena en 1821. Membre des Cortès durant l'épisode libéral du Triennat, il fut contraint à la démission de son siège en 1824 et exilé en France de 1825 à 1834. Résident à Aix, fort riche, il faisait d'abondantes aumônes et suppléait fréquemment Mgr de Bausset dans ses fonctions épiscopales. Nommé à l'archevêché de Valence en 1838, il refusa et demeura à Madrid. En 1847, il fut nommé patriarche des Antilles occidentales, L. Higuera del Pino, « El catolicismo liberal en don Antonio Posada, obispo de Murcia », in Centre aixois de recherches hispaniques, *Libéralisme chrétien et catholicisme libéral en Espagne, France et Italie dans la première moitié du XIX^e siècle*, colloque international, Aix-en-Provence, 12-13-14 novembre 1987, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1989, p. 361-398 ; *ARR*, t. XCVIII, jeudi 2 août 1838, n° 3001, p. 217.

¹⁶⁰ Pierre-Louis Saint-Amans. Prémontré, il prêta serment en 1791 et devint curé constitutionnel de Sournia. Frappé d'interdit par Mgr de La Porte, évêque de Carcassonne, il se rétracta en 1820. Sa rétractation, plutôt sévère puisqu'il parle de profanation et d'abus de faiblesse des âmes simples qu'il a entraînés dans l'erreur, est reproduite à la suite de l'article, *ARR*, t. XXIII, mercredi 29 mars 1820, n° 588, p. 215-216.

¹⁶¹ Arnaud-Ferdinand de La Porte (1756-1824). Né à Versailles, fils d'ancienne bourgeoisie, il entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1776, étudia à la Sorbonne et fut licencié en théologie en 1782. Ordonné prêtre en 1781, il fut nommé vicaire général de Bordeaux et suivit son archevêque, Mgr Champion de Cicé, à Paris au début de la Révolution. Insermenté, il partit en Angleterre et revint en France après le 18-Brumaire pour reprendre l'administration du diocèse de Bordeaux. Nommé évêque de Carcassonne en juillet 1802, il trouva un diocèse très divisé entre $\frac{3}{4}$ de réfractaires et $\frac{1}{4}$ de constitutionnels et dut affronter les autorités civiles lorsqu'il imposa des rétractations. S'il assista au sacre et au concile de 1811, il se rallia à la Restauration et fut promu évêque de Narbonne, puis archevêque d'Auch les 8 et 27 août 1817. Après l'échec du concordat, il conserva le siège de Carcassonne, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 185-186.

Persécution en Arménie. p. 219. La Porte ottomane persécute sans relâche les Arméniens catholiques, ne voulant tolérer que les Arméniens grecs.

Persécutions dans le diocèse de Lyon. p. 222. À la séance du 27 mars de la Chambre des députés, on a renvoyé au ministère de l'Intérieur une pétition de plusieurs fidèles du diocèse de Lyon qui se plaignent des persécutions qu'ils éprouvent de la part de leurs curés.

Jésuites. Dans un recueil qui va paraître, intitulé : Le citateur, ou le passé miroir du présent, 1^{er} vol., on trouvera les Monita secreta, ou les avis secrets de la Compagnie de Jésus, ouvrage rare, et qui peint parfaitement la politique et la conduite jésuitique. Rue Saint André des Arts, n° 45.

Jésuites. Dans le *Constitutionnel* du 30 est un long article qu'on peut appeler le testament d'un journaliste libéral aux approches de la mort de la liberté des journaux, qui eut [lieu ?] le même jour à la Chambre des députés. On lit, dis-je, les deux passages suivants sur les jésuites et les missionnaires :

“Les jésuites, cette milice d'un souverain étranger (le pape) au milieu des États modernes, cette société corruptrice de la morale des rois et des peuples, cette semence de révolte et de tyrannie, veulent s'impatroniser de nouveau dans le royaume dont Henri IV et Louis XV les ont chassés ; elle veut protester contre le décret de son abolition, prononcé par un souverain pontife aussi rempli de piété que de lumières. Les journaux ont averti le gouvernement du danger de l'admission illégale, inconstitutionnelle, de cet institut, dans un pays où les corporations religieuses sont légalement abolies ; ils l'ont prévenu qu'on faisait entrer dans le cœur de l'enfance ou des germes de guerre civile, ou des sentiments tout à fait étrangers au nouvel ordre social. Non seulement le

p. 38. *1820. Mars, avril.*

ministère résistait à ces avis utiles, mais il semblait accorder une protection particulière aux plus dangereux des instituteurs, et prêter l'oreille à toutes les déclamations du parti ultra, en faveur d'un ordre ambitieux qui a voulu régner partout où il a pu s'établir.”

Missionnaires. “En même temps que les fils de Loyola s'avançaient par une route oblique au but de leur rétablissement, des missionnaires parcouraient la France en tout sens, aux applaudissements d'un parti qui semble n'espérer que des jeunes gens sans expérience, poussées par la fougue de l'âge, endoctrinés par des maîtres qu'une longue contradiction a aigris, abandonnés à eux-mêmes sans règle, sans guide, prenant pour texte de leurs discours les sujets mêmes de nos divisions politiques, les actes de la Révolution ou les maximes de la philosophie, et mêlant à tous ces éléments d'émotion le levain du fanatisme religieux, ne

pouvaient qu'avoir la plus dangereuse des influences. Les journaux ne firent à cet égard que servir d'interprètes aux meilleurs comme aux plus paisibles des citoyens : on méconnut leur voix pour mettre en pratique les conseils insensés de ce même parti, qui regarde les missionnaires comme des instruments propres à servir son projet de semer des entraves et des obstacles sur les pas du gouvernement constitutionnel..."

Oraison funèbre dudit de Berry. J'ai lu l'oraison funèbre de S. A. R. le duc de Berry, prononcée le 14 mars 1820, par M. Hyacinthe-Louis de Quelen, archevêque de Trajanople, coadjuteur de Paris. J'applaudis à son texte tiré d'Amos, c. 8, v. 10, et à la division de son discours : le sujet de nos douleurs ; les motifs de nos consolations dans la mort du prince. Sa 1^{ère} partie ne m'a pas plu, à raison des louanges outrées que l'orateur donne à la famille des Bourbons, qu'il compare à ces hommes que loue l'Écclesiastique, ch. 44, *homines magni virtute...* Il prend la vie du prince dès les années qui le rendirent susceptible de l'éducation. V. Picot, n° [585]. Il le suit dans la terre d'exil après la Révolution, et il le loue d'avoir fait la guerre à sa patrie dans l'armée de Condé. Depuis la Restauration, il entre dans le développement de sa vie domestique, dans ses aumônes abondantes, son respect pour les croix qu'il rencontrait sur sa route et à la chasse...

2^{ème} partie. Sa mort, motif de consolations. Cette partie du discours est plus satisfaisante par le sujet lui-même qu'elle traite, la mort édifiante du prince, miracle de la grâce. Mais je ne puis applaudir à la fausse application de l'orateur qui dit aux ministres de la religion de s'approcher sans honte (p. 30) d'un séjour (l'Opéra) que la dignité de leur caractère et la majesté de leurs fonctions semblaient leur interdire : *haec porta Domini, justì intravunt in eam*¹⁶², ps. 117, 20.

p. 39. **1820. Mars, avril.**

Dès la page 40, l'orateur répète, ou plutôt devance ce que l'archevêque de Paris, ou l'auteur dudit mandement, dit que nos iniquités et nos erreurs sont les deux redoutables ennemis de notre félicité sociale et particulière, que nous devons être nos premiers accusateurs de l'horrible attentat qui, d'après l'orateur lui-même, a plongé tous les Français dans le deuil. Nos iniquités ont forcé le ciel de faire tomber sur nous ce déluge de maux qui tombe encore après 30 ans. Quant aux erreurs, p. 43, la mort du prince n'est pas l'œuvre d'un seul, ni la vengeance d'un homme, c'est le résultat d'un système que l'impiété est en possession d'établir... ce n'est pas un fer criminel, mais mille plumes empoisonnées qui ont causé cette

¹⁶²« C'est ici la porte du Seigneur : qu'ils entrent, les justes ! »

prompte et cruelle mort... Voilà la véritable cause (p. 44) de l'effroyable catastrophe qui nous plonge dans le deuil et la consternation.

N° 589. *L'Ami de la religion...* Du 1^{er} avril

Révolution française. *Les principes de la Révolution française définis et discutés* ; par M. Riambourg¹⁶³, président de chambre à la Cour royale de Dijon. In 8° 2 fr 25 c. Cet écrit respire les sentiments d'un ultra-royaliste qui déclame contre tout ce qui s'est fait depuis 1789 contre la religion et l'autorité royale.

Sur l'utilité de la religion. *Les préceptes, ou la religion sous les rapports politiques* ; par M. le chevalier de Kentzinger¹⁶⁴, maire de Strasbourg. Brochure 1 fr 25. L'auteur prouve l'influence de la religion sur l'ordre politique.

Benoît Labre. p. 229. On reprend à Rome la cause de béatification du V. Benoît-Joseph Labre¹⁶⁵, décédé en cette ville le 16 avril 1783.

Rome. p. 230. Il n'existe pas à Rome de journal sur les matières ecclésiastiques.

¹⁶³ Jean-Baptiste Claude de Riambourg (1776-1836). Fils du greffier en chef du présidial de Dijon, il entra à l'École polytechnique, puis s'orienta vers l'étude du droit. Avocat en 1806, il fut juge-auditeur au tribunal d'appel de Dijon en 1808, puis conseiller à la cour impériale en 1812. Rallié à la monarchie en 1814, il refusa de faire volte-face durant les Cent-Jours et fut nommé procureur général en 1815. Mais, ouvertement opposé à la politique de Decazes, il fut nommé président de chambre en 1818 et refusa en 1822 de redevenir procureur général. L'ouvrage cité par Rondeau est sans doute le plus politique qu'il ait écrit : *Les principes de la Révolution française définis et discutés*, Paris, Le Normant, 1820. Il se démit de ses fonctions après la révolution de Juillet. Son biographe, précédent Sainte-Beuve dans la distinction entre le "bon" Port-Royal du Grand siècle et le "mauvais" jansénisme du siècle suivant, le présente comme éloigné du jansénisme mais disciple du Port-Royal du XVII^e siècle, J.-B. C. de Riambourg, *Œuvres très complètes de Riambourg*, Paris, J. P. Migne, 1830, p. 5-13.

¹⁶⁴ Antoine-François-Xavier de Kentzinger (1759-1832). Né à Strasbourg, fils du bailli de Hochfelden, dernier syndic du directoire de la noblesse de Basse-Alsace, il étudia le droit à Nancy et fut reçu au barreau de Strasbourg. Membre du conseil en 1790, il émigra en 1792, tandis que deux de ses frères combattaient dans l'armée des Princes et que le troisième, l'abbé François-Joseph de Kentzinger, secrétaire de Vergennes au début de la Révolution, devenait le correspondant de la *Gazette de Paris* avant de s'installer en Autriche. Rentré en France sous le Directoire, il devint avocat près la direction des douanes de Strasbourg, poste dans lequel il sut garder son intégrité et acquit par là-même une bonne réputation. En septembre 1815, il fut nommé maire de Strasbourg et sut empêcher les débordements antiprotestants qui menaçaient. Il se démit de ses fonctions en 1830, L. Coudart, *La "Gazette de Paris" : Un journal royaliste pendant la Révolution française, 1789-1792*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 172 ; A. Révérend, J. Tulard (éd.), *Les familles titrées et anoblies au XIX^e siècle. 2. Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830*, Paris, H. Champion, 1974, p. 89.

¹⁶⁵ Benoît-Joseph Labre (1748-1783). Né à Amettes (Boulogne-en-Artois), marqué dans son adolescence par une spiritualité rigoriste, il tenta en vain d'entrer à la chartreuse de Longuenesse, puis dans celle de Neuville-sous-Montreuil où il ne resta que six semaines (1767). Il fut ensuite refusé à la Trappe en raison de son jeune âge. Après une dernière tentative à la chartreuse de Neuville en 1769, il prit l'habit à l'abbaye de Sept-Fons le 11 novembre 1769 sous le nom de frère Urbain. Mais, rattrapé par ses scrupules, il n'osait plus communier ni recevoir l'absolution par défaut de contrition et fut donc renvoyé par peur des conséquences de ses tourments. Refusé partout, ce fut dans une vie de mendiant et de pèlerin toute médiévale, allant de sanctuaire en sanctuaire, qu'il trouva sa vocation. Donnant aux plus pauvres ce qu'il recevait en mendiant, il acquit une réputation de sainteté. Il se fixa finalement à Rome en 1778 et entra dans le tiers-ordre franciscain. Celui qui avait fait vœu de ne plus se laver, par mortification, vécut entre les ruines du Colisée et l'Hospice évangélique de Saint-Martin-aux-Monts et mourut à 36 ans. Surnommé le « Vagabond de Dieu », il fut béatifié en 1860 et canonisé en 1881. Voir M. Caffiero, *La fabrique d'un saint à l'époque des Lumières*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2006.

Varicourt illibéral. p. 233. L'évêque d'Orléans, dans son mandement pour le service du duc de Berry, attribue sa mort aux doctrines impies dont les apôtres n'ont élevé que des échaffauds, n'ont aiguisé que des poignards.

Louisiane. p. 235. Nouvelles sur la religion dans la Louisiane.

N° 590. *L'Ami de la religion*... 5 avril

Sacré-Cœur de Jésus, v. p. 27. Sur l'établissement de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, et sur les discussions auxquelles elle donné lieu. Suite et fin des n° s 570, 573. Pie VI l'a instituée comme obligatoire au Portugal.

Bulle Autorem fidei, Feller. p. 243. Selon le rédacteur, la bulle dogmatique *Autorem fidei* contre le synode de Pistoie, est reçue par toute l'Église. Feller, jésuite, a été opposé à cette dévotion, p. 244, et a cherché à justifier le synode de Pistoie en 1794¹⁶⁶.

Wandelaincourt, évêque. p. 254. Notice sur Antoine-Hubert Wandelaincourt¹⁶⁷, évêque constitutionnel de la Haute-Marne, Langres, Mort le 30 décembre 1819, à Belleville, près Verdun, âgé de 88 ans.

¹⁶⁶ Plusieurs décrets du synode de Pistoie condamnaient et rejetaient la dévotion au Sacré-Cœur comme un culte superstitieux et erroné qui séparait la nature divine et humaine du Christ et proposait un morceau de chair à l'adoration des fidèles. *L'Instruction pastorale* de Ricci du 3 juin 1781, qui condamnait déjà la multiplication des dévotions et qualifiait le culte du Sacré-Cœur comme fanatique, fantastique et dévotion féminine, était reproduite en annexe des actes du synode, *Appendix*, n° 32. Le jésuite Feller avait visiblement créé la surprise en prenant position en 1794 (dans une édition annotée de la bulle *Auctorem fidei*) contre cette dévotion en tant qu'adoration d'un cœur matériel, tandis qu'il s'agissait d'adorer le symbole de la charité infinie de Jésus-Christ. Il fut réfuté par le cardinal Gerdil en 1795 dans *Animadversiones in Notas quas Nonnullis Pistoriensis Synodi. Propositionibus Damnatissimas in Dogmatica Constitutione Sanctissimi Domini Nostri Pii VI. Auctorem Fidei Cl. Feller*, Apud Lazarinos, Romae, 1795. Le rédacteur concluait son article en rappelant avec indignation que Grégoire avait consacré aux « cordicoles » un article dans son *Histoire des sectes* (t. 1, p. 333), parlant encore le même langage que « ses collègues de la Convention », *ARR*, mercredi 5 avril 1820, n° 590, p. 241-249. Voir aussi, cahier III, note 2, cahier VII, note 29, cahier IX, p. 41-42 et note 19, cahier XI, note 338.

¹⁶⁷ Antoine-Hubert Wandelaincourt (1731-1819). Né à Rupt-en-Woëvre (diocèse de Verdun), il fut professeur puis principal du collège royal de Verdun et publia dans les années 1780 plusieurs ouvrages d'éducation. Devenu le précepteur des enfants du comte de Clermont-Tonnerre en 1780, il obtint grâce à lui un poste de sous-directeur de l'École militaire à Paris. En 1784, il fut nommé à la cure de Planrupt, diocèse de Châlons-sur-Marne. Il prêta serment et fut élu le 28 mars 1791 évêque constitutionnel de la Haute-Marne et sacré le 10 avril par Massieu. Élu député de la Haute-Marne à la Convention le 4 septembre 1792, il siégea avec les modérés et intervint notamment dans les débats sur la Constitution, dans un esprit plutôt rousseauiste, sur la « nécessité d'admettre une religion dans le code des lois ». Il vota pour le bannissement du roi, puis pour le sursis. Si le *Dictionnaire des parlementaires* dit qu'il abdiqua ses fonctions de prêtres, Paul Pisani affirme qu'il n'apostasie pas et fut un temps incarcéré. Rentré à la Convention après le 9-Thermidor, il fut élu par la Haute-Marne au Conseil des Cinq-Cents le 23 vendémiaire an IV (15 octobre 1795) et en sortit en l'an VI. Dans les premiers mois de 1796, il s'associa avec Grégoire, Saurine, Royer, Desbois de Rochefort, Gratien et Primat pour tenter de reconstituer une Église gallicane sur les restes de l'Église constitutionnelle. Mais ses relations avec les *Évêques réunis* ne furent pas sans nuages et les *Annales de la religion*, organe des *Évêques réunis*, publièrent plusieurs articles lui reprochant d'exercer un métier civil (il fut garde-magasin du Timbre, puis travailla à la Bibliothèque nationale, sans doute grâce à Grégoire) et d'avoir abandonné ses fonctions. À partir de 1799, il résida dans son diocèse et prépara le concile de 1801 par un synode diocésain (août 1800). Après avoir assisté au concile, il donna sa démission en 1801. Reymond, nommé à l'évêché de Dijon, lui offrit la cure de Montbard, où il officia durant dix ans avant de retourner dans le diocèse de Verdun, où il desservit la succursale de Douaumont. Il se retira en 1813. A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 556; P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, op. cit.*, p. 252-256; *ARR*, t. XXIII, mercredi

p. 40. **1820. Avril.**

Histoire de jésuites. L'Huillier, rue Serpente, n° 6, va mettre en vente le : Précis de l'histoire des jésuites, suivi de la bulle qui supprime cette société et de la constitution (de la bulle) qui la rétablit dans tout l'univers, avec des notes sur Ignace de Loyola ; par M. Charvillac. 1 vol. in 8° avec la grande estampe du fameux tableau mystérieux qui se trouve dans l'église des jésuites de Billon, en Auvergne, que le Parlement fit saisir en 1762¹⁶⁸.

Casuel de la Cour romaine. Taxe des parties casuelles de la boutique du pape, rédigées par Jean XXII et publiées par Léon X, selon lesquelles on absout, argent comptant, les assassins, les parricides, les hérétiques, les adultères... avec la fleur des cas de consciences décidés par les jésuites, un faisceau d'anecdotes y relatives [sic] ... des pièces anecdotiques composées par les jésuites de Picardie ; publié par M. Julien de Saint-Acheul. 1 vol. in 8° 5 fr, quai des Augustins, n° 59.

Inquisition. À Barcelone, la maison de l'Inquisition de cette ville a été l'objet de la fureur populaire : elle a été saccagée et rendue inhabitable. *Le Constitutionnel* 3 et 4 avril.

N° 591. *L'Ami de la religion...* 8 avril

Confesseurs de la foi, v. n° 568, p. 23. *Les confesseurs de la foi dans l'Église gallicane à la fin du 18^e siècle* ; par l'abbé Carron. 4 vol. in 8°, 22 fr. 2^e article.

p. 266. Les membres du tribunal de 1^{ère} instance de Châlons-sur-Saône auraient écrit à l'évêque d'Autun pour condamner l'arrêté du maire et du sous-préfet relativement à la mission.

Entretiens sur les Évangiles. p. 272. *Entretiens... sur les Évangiles du dimanche de l'année* (1^{er} vol.) et sur tous les évêques du Carême (2^e vol.). Par M. F. 2 vol, 5 fr.

Madier de Montjan. Dans son éloquente, mais tout à la fois alarmante, pétition que M. Madier de Montjan¹⁶⁹ a adressée à la Chambre des députés, en date du 23 mars 1820

5 avril 1820, n° 590, p. 254-256 ; M. Culoma, *La religion civile de Rousseau à Robespierre*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 159-161.

¹⁶⁸ Sur ce tableau, voir J. Meurgey de Tupigny, *Le "Typus religionis" : description d'un tableau conservé au Musée de l'Histoire de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1956 ; P. Wachenheim, « Art et politique, langage pictural et sédition dans l'estampe sous le règne de Louis XV », thèse de doctorat, Paris-Panthéon-Sorbonne, 2004, t. 1, p. 275-278.

¹⁶⁹ Joseph-Paulin Madier de Montjan (1785-1865). Originaire de l'Ardèche, fils d'un député de l'Ardèche à la Constituante et au Conseil des Cinq-Cents, il étudia le droit à Toulouse et fut reçu avocat en 1809. Auditeur au Conseil d'État en 1810, puis inspecteur général des Droits réunis en 1811, il entra comme conseiller à la cour impériale de Nîmes en 1813. Maintenu en fonction sous la Restauration, notamment grâce à son père conseiller à la cour royale de Lyon, il adressa en 1819 une pétition à la Chambre des députés pour dénoncer les excès de la Terreur blanche dans le Midi (il était allié par sa femme à une famille protestante) et signaler un gouvernement occulte qui manœuvrait pour rétablir l'Ancien régime. Sa démarche eut un grand retentissement, suscitant des débats passionnés à la Chambre, et il fut traduit devant la Cour de cassation qui le censura pour n'avoir pas voulu nommer les coupables (trop proches de Monsieur) des excès qu'il dénonçait. Élu pour le parti libéral député de l'Aude en juin 1830, il se prononça pour la nouvelle monarchie de Juillet, fut réélu en octobre 1830 et siégea avec

(Nîmes), il adresse ces paroles aux magistrats de la France : “Imitons nos prédécesseurs dans leur héréditaire et inébranlable fermeté contre les usurpations de Rome ; et si la gravité des circonstances vous paraît excuser et légitimer des démarches inaccoutumées, oui, portons au pied du trône des doléances, mais dans lesquelles nous peindrons au monarque la désolation publique à l’approche de ce concordat que les ministres laissent suspendu sur nos têtes ; de ce concordat qui menace d’envahir la France, et qui complètera son déshonneur, quand elle aura perdu d’autres libertés attaquées en ce moment avec autant d’imprévoyance que de fureur.”

p. 54 de la livr. 114 de la *Minerve* sous le titre de Lettres sur la situation de la France.

p. 41. **1820. Avril.**

N° 592. *L’Ami de la religion*...12 avril

De Pradt. Une ironie du rédacteur contre un article que M. de Pradt a fait insérer dans la *Renommée* [sic] sur la révolution d’Espagne, et contre son petit Catéchisme à l’usage des Français sur les affaires de leur pays (brochure in 8° dont plusieurs éditions ont déjà paru. Le *Journal des Débats* a écrit contre)¹⁷⁰.

Mission à Châlons sur Saône. p. 276. La procession extérieure de la mission a eu lieu à Châlons-sur-Saône le 26 mars. Le même jour, nouvel arrêté qui interdit les exercices extérieurs. Le rédacteur dit qu’il a été improuvé et que le maire a reçu l’ordre de les protéger.

Pressigny, illibéral. p. 278. M. de Pressigny, archevêque de Besançon, a aussi attribué dans son mandement l’attentat du 13 février aux doctrines philosophiques.

les conservateurs. Procureur général à Lyon, il protégea le régime de la magistrature à la Chambre et fut désigné par elle pour soutenir l’accusation contre les anciens ministres de Charles X. Ami de Dupin, il le suivit en général. Réélu en 1831 et nommé la même année conseiller à la Cour de cassation, il continua à défendre vigoureusement ses opinions conservatrices à la Chambre. En 1837, il quitta ses fonctions parlementaires, et, subitement converti à l’opposition, dénonça l’attitude réactionnaire du pouvoir et pencha alors vers les légitimistes. Rédacteur en 1846 de l’*Esprit public*, organe de toutes les oppositions, il attaqua le régime jusqu’en 1848. Rallié à la république en février, il se démit de sa charge avec éclat pour protester contre les atteintes à l’immovibilité des juges portées par le gouvernement provisoire. Il quitta la vie publique. En 1849, il publia dans le *Mémorial bordelais* une lettre dans laquelle il déclarait regretter le soutien qu’il avait apporté à la monarchie de Juillet, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 215-216 ; voir aussi E.-D. Pasquier, *Mémoires du chancelier Pasquier : histoire de mon temps*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893-1895, t. 4, p. 381-389.

¹⁷⁰ Après avoir affirmé que « la légitimité sans art ne suffit pas pour régner longtemps », Mgr de Pradt avait écrit qu’on avait fait subir à Ferdinand VII « son 14 juillet » et qu’on pouvait deviner ce qui l’attendait au « premier mouvement ». Dans le climat de réelle peur d’une révolution qu’une partie de la France (et l’Europe) ressentait depuis l’assassinat du duc de Berry, le rédacteur de l’*Ami de la religion* agitait aussitôt le drapeau rouge en ajoutant que l’Espagne aurait « peut-être aussi ses 5 et 6 octobre, son 20 juin, son 10 août ». « M. de Pradt espère bien que cet exemple de l’Espagne ne sera pas perdu, et que cette grande victoire de l’ordre constitutionnel aura une influence décisive sur le reste de l’Europe. » Quant à la situation en France, il s’indignait qu’un ecclésiastique ait le malheur et l’audace de parler de la « division des opinions dans la famille royale » et s’insurgeait qu’on ose « fouiller dans le secret des consciences » sans égard pour les « grandes douleurs », *ARR*, t. XXIII, mercredi 12 avril 1820, n° 592, p. 274-275.

Trappistes. p. 279. Il existe une abbaye de trappistes qu'on nomme abbaye du Gard, dont Dom Germain¹⁷¹ est abbé. Je pense que son nom vient du département du Gard où elle est située. Ce sont les mêmes trappistes qui, pendant la Révolution, ont occupé le monastère de Darfeld, près Munster en Westphalie.

Gandolphy. p. 285. Article sur M. Gandolphy, missionnaire français à Londres. V. le n° 321, tome XIII, p. 117.

Curés belges arrêtés. Deux ecclésiastiques belges nommés Moenens et Cousin, curés près de Courtray et de Furnes, ont été arrêtés et conduits dans les prisons de Bruges : on dit qu'ils sont accusés d'avoir prêché contre le serment exigé des fonctionnaires publics et contre la vente des biens nationaux. (*Le Constitutionnel* 8).

Victimes de l'Inquisition. Dans le *Constitutionnel* du 9, p. 4, col. 2, on a fait un relevé des victimes de l'Inquisition depuis 1481 jusqu'en 1808. Brûlés vifs, 32 382 ; 17 690 dont les os et les effigies ont été jetés dans les bûchers ; 291 450 emprisonnés avec confiscation de biens. [Texte barré : *La correspondance inédite de N. B. est en 7 vol. Le dernier vient de paraître chez Pankouke.*]

De la révolution actuelle de l'Espagne et de ses conséquences ; par M. de Pradt, ancien archevêque de Malines. 1 vol. in 8°, quai des Augustins, 57.

Inquisiteurs. Le *Mémorial béarnais* annonce l'arrivée en France des inquisiteurs d'Espagne. *Le Constitutionnel* 12.

p. 42. **1820. Avril.**

N° 593. *L'Ami de la religion*... 15 avril

Du pape, p. 32 et 48. *Du pape* ; par l'auteur des *Considérations sur la France* (M. de Maistre). 2^e article (v. n° 581, p. 32, le rédacteur nous en promet un 3^e). Le rédacteur rend compte du 2^e livre qui traite du pape dans son rapport avec les souverainetés temporelles. M. de Maistre paraît incliner en faveur des prétentions ultramontaines sur les têtes couronnées. Il voudrait au moins que les princes fussent en quelque sorte sous la tutelle des papes. Il cherche, et le rédacteur, à affaiblir le scandale des entreprises de certains pontifes contre les droits des souverains et des nations. La souveraineté du prince est (comme on doit s'y attendre de la part de ces MM. de Saint-Sulpice) de droit divin, et celle des nations, une fable. [En marge à gauche : *M. de Maistre (Joseph) est mort à Chambéry le 26 février 1821.*]

¹⁷¹ Il s'agit de l'abbaye Notre-Dame du Gard (dans la Somme), voir cahier X, note 23.

Frères charitains à Naples. p. 296. Rétablissement à Naples des religieux hospitaliers de Saint-Jean de Dieu¹⁷², nommés en France les Frères de la Charité. Le 8 mars, jour de la fête de leur saint fondateur. Ils étaient 26 religieux et 2 novices.

Frayssinous. Le 9 avril, conférence de M. Frayssinous sur la résurrection.

L'œuvre des missions. Le 12, il a aussi prononcé un discours sur l'œuvre des missions, dans une réunion nombreuse et distinguée qui s'est tenue à l'archevêché. L'auditoire était choisi, dit le rédacteur, et la nécessité des missions, ajoute-t-il, n'est que trop attestée par nos malheurs ; mais il s'abstient de parler de la quête qui aura lieu en faveur des missionnaires.

Essai sur l'indifférence... par Lamennais, 2^e vol. p. 297. L'abbé de Lamennais vient enfin de livrer à l'impression le commencement (seulement) du second vol. de son Essai sur l'indifférence en matière de religion. Sa mauvaise santé ne lui permet que d'en donner la 1^{ère} partie, qui, d'ailleurs, peut se détacher du reste.

Mission à Dax. Mission à Dax, ancien évêché, par les missionnaires attachés au diocèse de Bayonne.

Les émigrés, martyrs de la foi. p. 298. Outre l'ouvrage de M. Carron, intitulé : Les confesseurs de la foi, (v. p. 40), un autre est sous presse et qui aura pour titre : Les vrais martyrs de la foi pendant la Révolution. Un journal a fait le reproche à M. l'abbé Carron de n'avoir employé que le terme de confesseurs.

Ouvrages de M. Arvisenet. p. 304. Manuductio juvenum ad sapientiam (2^e édition) avec un petit traité intitulé : Quod vult Deus, sive libellus de conformitate voluntatis divinae de 72 pages, 1 vol. in 24°. 1 fr 25 c.

Guide de la jeunesse dans les voies du salut, 1 vol. in 24°, 1 fr 25 c. Traduction française du 1^{er} par M. Claude Arvisenet, chanoine et grand vicaire de Troyes, auteur du *Memoriale vitae sacerdotalis*.

Inquisition. En Espagne, ordre de dresser des inventaires des archives du Saint-Office. Les papiers relatifs à des matières religieuses seront remis aux archevêques et évêques des diocèses où siégeait le tribunal de l'Inquisition. Les dossiers appartenant à des affaires politiques... seront confiés aux cours de justice. Ces archives ont éprouvé quelque diminution à Barcelone... où le peuple a assailli l'église des inquisiteurs...

¹⁷² Jean de Dieu [né Joao Ciudad] (1495-1550). Originaire de Montémor o Novo au Portugal. Berger, soldat, puis marchand ambulant à Grenade. Converti par Jean d'Avila en 1539, il décida de se consacrer à secourir paralytiques, vagabonds et surtout malades mentaux et fonda une « maison de Dieu ». Sumommé Jean de Dieu par les habitants de Grenade, son œuvre attira plusieurs compagnons qui fondèrent après sa mort l'Ordre Hospitalier des frères de Saint Jean de Dieu, approuvé par Pie V en 1572. Il fut canonisé en 1690 et devint le patron des malades et des hôpitaux en 1886. Comptant 36 hôpitaux en France en 1789, l'ordre fut rétabli en France en 1819 par Paul de Magallon (voir cahier XV, note 210).

p. 43. **1820. Avril.**

N° 594. *L'Ami de la religion...* 19 avril

Vies des saints, traducteur M. l'abbé Godescard. 13 vol. de la nouvelle édition, qui est la 6^e, des *Vies des Pères, martyrs...* traduite le l'anglais d'Alban Butler¹⁷³, par Godescard¹⁷⁴, prêtre. La collection des Acta sanctorum des bollandistes n'est malheureusement pas terminée. L'édition de Godescard a commencé à voir le jour en 1763. Le rédacteur préfère Butler à Baillet¹⁷⁵.

Mission à Toulon. p. 310. Mission à Toulon.

Usure, p. 1, 3. p. 317. Le rédacteur sur l'usure.

N° 595. *L'Ami de la religion...* 22 avril

Sr de la Nativité, v. 599, 613. *Vie et révélations de la sœur de la Nativité.* 2^e édition Paris 1819. 4 vol. in 12°, 18 fr. 1^{er} article (le 2^en° 599).

La sœur de la Nativité est Jeanne Le Royer¹⁷⁶, née le 24 janvier 1731 et décédée à Fougères, diocèse de Rennes, le 15 août 1798, âgée de 67 ans, 6 mois et 22 jours. L'abbé Genet, longtemps son confesseur, est le 1^{er} rédacteur de sa vie. Il mourut en 1817. Un nouvel éditeur donne une 2^e édition avec des changements. V. le n° 599, le 2^e article.

¹⁷³ Alban Butler (1710-1773). Catholique anglais originaire de Northampton, il étudia au collège anglais de Douai et fut ordonné prêtre en 1734. Il enseigna la philosophie et la théologie à Douai puis devint principal du collège anglais de Saint-Omer. Il publia en 1745 une *Vie des saints* qui connut de nombreuses rééditions au XIX^e siècle.

¹⁷⁴ Jean-François Godescard (1728-1800). Né à Rocquemont, il étudia au collège jésuite de Rouen et acquit une certaine réputation comme répétiteur et enseignant. Entré au séminaire de Saint-Vivien en 1754, il fut ordonné prêtre pour le diocèse de Rouen en 1756. Il devint le précepteur du fils du président du parlement de Rouen, M. d'Acquigny, et suivit son élève au collège du Plessis à Paris en 1758. Il continua à étudier la théologie, puis l'anglais, tout en formant son élève. En 1763, il publia le premier volume de sa traduction de la *Vies des Pères, Martyrs et autres principaux saints* d'Alban Butler, ce qui lui valut d'être admis à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Repéré par Mgr de Beaumont, il devint son secrétaire en 1769, puis le secrétaire de l'archevêché. L'archevêque le nomma également chanoine de Saint-Louis du Louvre. Il fut aussi le supérieur de plusieurs communautés religieuses anglaises à Paris, ce qui ne l'empêcha pas de continuer à écrire de nombreux ouvrages d'hagiographie. En 1785, il fut pensionné par le roi en récompense des services rendus à la religion par ses travaux. Prêt à se retirer dans son prieuré de Notre-Dame de Bon-Repos à Versailles, il fut ruiné par la Révolution mais continua à travailler jusqu'à son décès, A. Butler, J.-F. Godescard, P. F. X. De Ram, *Vies des pères, martyrs et autres principaux saints, tirées des actes originaux et des monuments les plus authentiques avec des notes historiques et critiques*, Bruxelles, Goemaere, 1854, t. 1, p. IV-VI.

¹⁷⁵ Adrien Baillet (1649-1706). Ordonné prêtre en 1676 après des études au séminaire de Beauvais où il enseigna, il fut vicaire à Lardières, puis chantre à Beaumont-les-Nonains, où il se lia avec Godefroy Hermant et Wallon de Beupuis. Ce fut grâce à Hermant qu'il devint le bibliothécaire et le précepteur du fils de l'avocat général Lamoignon à Paris. Auteur de nombreux ouvrages d'érudition, il s'acquît une réputation de janséniste dans son *Jugemens des sçavans sur les principaux ouvrages des auteurs* (1685-1686), puis en critiquant l'élaboration du dogme de l'Immaculée Conception dans *De la Dévotion à la sainte Vierge et du culte qui lui est dû* (1693 ; mis à l'Index en 1701). Il publia également un ouvrage sur Boniface VIII et Philippe le Bel et une *Vie d'Edmond Richer, docteur de Sorbonne* posthume (1714). Mais il est surtout connu comme premier biographe de Descartes (1691) et pour ses *Vies des saints* (1701) qui furent mises à l'Index en 1707 et 1711 pour ses thèses trop proches des réformés, J. Lesaulnier et A. MacKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 137 ; B. Joassart, *Aspects de l'érudition hagiographique aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève-Paris, Droz, 2011, p. 126-127 ; J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum, op. cit.*, p. 96.

¹⁷⁶ Voir cahier X, note 262.

Bovet, archevêque de Toulouse. p. 327. Démission de M. François de Bovet, ancien évêque de Sisteron, de son siège de Toulouse, à raison de ses infirmités qui l'empêchent de se rendre dans le diocèse où il avait été nommé et institué en 1817. On dit que M. Jauffret, évêque de Metz, est nommé archevêque de Bourges, vacant par la mort de M. des Galois de La Tour, et que M. de Villèle¹⁷⁷, nommé et institué en 1817 pour Verdun, passe à l'évêché de Metz.

Réflexions sur l'Église. p. 330. 2^e édition des *Réflexions sur l'état de l'Église pendant le 18^e siècle, suivies de mélanges religieux et philosophiques.* In 8^o.

p. 44. **1820. Avril.**

N^o 596. *L'Ami de la religion...* 26 avril

Sainte Bible. *Sainte Bible*, en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations.

Cette Bible est celle d'Avignon, dont l'éditeur a annoncé le prospectus dans le n^o 575, et dont plusieurs libraires de Paris, auxquels se sont joints d'autres d'Angers, vont donner une nouvelle édition. Cet article est intéressant par le compte qu'il donne des commentaires sur la Bible qui ont paru dans le 18^e siècle, et de leurs auteurs, savoir :

Père Calmet. Augustin Calmet, bénédictin de Saint Vannes, abbé de Sénones, mort le 25 octobre 1757. Son ouvrage parut à Paris de 1707 à 1716, en 23 vol. in 4^o. En 1720, il y ajouta un volume de nouvelles dissertations, lesquelles furent réimprimées avec 19 nouvelles dissertations en 3 vol. in 4^o.

Père Carrières. Louis de Carrières¹⁷⁸, prêtre de l'Oratoire, mort à Paris, maison de Saint-Honoré, le 11 juin 1717. Son ouvrage fut imprimé successivement de 1701 à 1716, et forme 24 vol. in 12^o. On vient de réimprimer ses commentaires à Lyon, format in 8^o et in 12^o. Le 1^{er} en 10 vol., 45 fr. Le 2^e, 10 vol., 27 fr.

¹⁷⁷ Guillaume-Aubin de Villèle (1770-1841). Né à Caraman, il entra à 15 ans au séminaire de Saint-Sulpice où il se lia avec M. Émery. Il reçut le sous-diaconat en secret au début de la Révolution puis émigra et ne revint qu'après 1801. Prédicateur du diocèse de Paris, ce fut surtout sa parenté avec le comte de Villèle qui le fit connaître. Nommé évêque de Verdun en 1817, puis à Soissons en 1820, il fut sacré la même année. En octobre 1824, il fut transféré à l'archevêché de Bourges et prit possession de son siège en mai 1825. Pair de France en décembre 1824, il fut bien en cour sous Charles X et en profita pour obtenir de nombreux subsides pour son diocèse. Cette proximité avec les ultras lui fut reprochée après 1830, mais il participa aux fêtes organisées pour Louis-Philippe lors de son passage à Bourges. Ce fut un prélat actif, qui fit beaucoup pour la réorganisation de son diocèse, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, pp. 150-151 et 595.

¹⁷⁸ Louis de Carrières (1662-1717). Né près d'Angers, il fut page de l'ambassadeur de France en Espagne, commença une carrière militaire puis la quitta en 1689 pour entrer à l'Oratoire. Son principal ouvrage fut le *Commentaire littéral sur tous les livres de la Bible* (1701-1716), qui avait pour but de mettre la Bible à la portée des plus simples par l'ajout de brefs commentaires ou de quelques mots clé. Après une réception initiale difficile, cet ouvrage fut l'un des plus utilisés du XVIII^e siècle et fut inséré dans la *Bible de Venise*. Ce fut la seule version française de l'Écriture sainte qui fut autorisée en Italie au XIX^e siècle, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, Paris, 1813, t. 7, p. 219.

M. de Vence. [En appel de note en bas de page : *Il ne faut pas confondre Henri-François de Vence avec M. François de Villeneuve de Vence, oratorien, mort en 1741, qui a traduit quelques ouvrages de s. Augustin, qui était appelant, réappelant et grand janséniste.*] Henri-François de Vence¹⁷⁹, docteur de Sorbonne, prévôt de l'église primatiale de Nancy, ancien précepteur des princes de Lorraine, mort à Nancy, le 1^{er} novembre 1749. Il fit paraître de 1738 à 1743 les *Commentaires du Père de Carrières* avec 6 vol. d'analyses et dissertations, et 2 vol. d'une *Explication des Psaumes*. Il était soumis au Formulaire et à la constitution *Unigenitus*.

M. Rondet, voyez les n°s 631, 643. De 1748 à 1750, Laurent-Étienne Rondet, donna sous le titre annoncé en tête de cet article un abrégé du *Commentaire de D. Calmet*, en 14 vol. in 4° Cet ouvrage reparut de 1767 à 1774, avec une augmentation en 3 vol. On lui a donné le nom de Bible d'Avignon. Rondet mourut le 1^{er} avril 1785... C'est cette Bible qu'on réimprime. Le rédacteur du journal déclame contre le jansénisme prétendu de Rondet et désire qu'on abrège les dissertations.

Frayssinous. Le 23 avril, M. Frayssinous a donné sa conférence à Saint-Sulpice sur l'établissement de la religion chrétienne.

M. Frayssinous prêcha le 15 à Saint-Paterne d'Orléans. Il n'a point été goûté, et il a pareillement échoué dans un discours en faveur des missionnaires.

p. 343. Sur les âges des prélats français.

Jésuites en Russie, p. 45, v. *Le Constitutionnel* 25 avril. Le 25 mars, ukase de l'empereur de Russie pour bannir tous les jésuites de ses États¹⁸⁰. Ces Pères étaient au nombre de 350... Le rédacteur y revient dans son n° 598, p. 380.

Mission de Châlons s/ Saône. p. 345. Le sous-préfet de Châlons s/ Saône, inculpé dans la lettre des membres du tribunal de cette ville à l'évêque d'Autun, fera imprimer un exposé des

¹⁷⁹ Henri-François de Vence (1676-1750). Né dans le Barrois, prêtre docteur de Sorbonne, il fut prévôt de l'église primatiale de Nancy, conseiller d'État du duc de Lorraine Léopold et précepteur de ses enfants. Il édita en 1738-1743 les *Commentaires* de Carrières et y ajouta six volumes d'analyses et de dissertations. Il fut également l'éditeur de la *Bible d'Avignon*, qui prit son nom, dans laquelle les *Commentaires* de Carrière furent insérés, F.-X. de Feller, *Biographie universelle, op. cit.*, 1850, t. 8, p. 286.

¹⁸⁰ L'ukase du 20 décembre 1815 avait expulsé les jésuites de Saint-Pétersbourg (voir cahier VIII, note 279). Lorsque le général de la Compagnie, Bzrozowski, mourut le 5 février 1820, il désigna comme successeur le P. Mariano Petrucci, recteur du noviciat de Gênes, qui réinstalla le siège de la Compagnie à Rome. Ce qui modifiait les conditions de contrôle que le gouvernement russe avait sur les jésuites. La Russie devint une province dirigée par Stanislas Swietockowski qui demanda au tsar la permission d'envoyer des députés à la congrégation qui devait se tenir à Rome. Poussé par le ministre Galitzine, leur ennemi de longue date, le tsar répondit à cette demande par le décret d'expulsion des jésuites de Russie du 13 mars 1820, officiellement à cause de leur prosélytisme. D'après Jacques Créteineau-Joly, les jésuites connaissaient en fait trop de secrets de la famille Romanov, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus, op. cit.*, t. 6, chapitre I, et particulièrement p. 33-39.

faits relatifs à la mission. *Le Constitutionnel* du 22 cite une lettre du sous-préfet Boutelaud¹⁸¹, qui nie l'existence de ladite lettre à l'évêque d'Autun, insérée dans le *Journal des Débats*¹⁸².

[Pièce volante insérée entre les p. 44 et 45]

Bible de Vence.

L'édition de la *Bible de Vence* est un abrégé de la grande édition de Dom Calmet, bénédictin, en 24 vol. Dom Calmet manquait de critique¹⁸³, reproche que lui firent Fourmont¹⁸⁴ et Richard Simon¹⁸⁵.

L'étendue de son ouvrage décida en 1748 Laurent-Étienne Rondet (petit-fils de Jean Boudot¹⁸⁶, auteur du *Dictionnaire* qui porte son nom), à la réduire en 14 vol., par des suppressions qui tombèrent en général sur le commentaire. L'abbé de Vence lui fournit

¹⁸¹ Pierre-Amédée Boutelaud (1792-?). Fils du maire de Cognac, il entra à l'École polytechnique en 1812. Nommé sous-préfet de Chalon-sur-Saône en août 1815, il était sous-préfet de Barbezieux lorsqu'il fut révoqué par Corbière en février 1822. Il semble qu'il mourut jeune, *Le personnel de l'administration préfectorale, 1800-1880*, [Paris], Archives nationales, Centre historique des Archives nationales, 1998, p. 139 ; J. Blicek, « Jacques Corbière, ministre de l'Intérieur (14 décembre 1821-03 janvier 1828) », mémoire de recherche en Master 2 Histoire, Université Rennes 2-Haute-Bretagne, 2012, t. 1, p. 60. <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/docs/00/73/50/42/PDF/CERHIO - J. BLIECK - M2 mA moire CorbiA re.pdf>, consulté le 11 juillet 2013. Voir *Le Constitutionnel*, 22 avril 1820, p. 4.

¹⁸² Dans le cadre de la campagne pour empêcher la mission de Chalon-sur-Saône en février 1820, *Le Constitutionnel* donna en exemple le vicaire général d'Autun, Pierre Dunan, interdit pour s'être opposé à la mission d'Autun près d'un an auparavant. Celui-ci adressa un démenti formel au *Constitutionnel* qui fut publié dans *L'Ami de la religion* le 9 février 1820, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 325.

¹⁸³ Voir P. Marsauche, « Présentation de Dom Augustin Calmet (1672-1757). *Dissertation sur les possessions du Démon* », in J.-R. Armogathe (dir.), *Le Grand siècle et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1989, p. 233-253.

¹⁸⁴ Étienne Fourmont (1683-1745). Linguiste, possédant la plupart des langues européennes et asiatiques, il fut nommé professeur d'arabe au Collège de France en 1715 et fut membre de l'Académie royale des Inscriptions et des Belles-Lettres. Disciple inavoué de Richard Simon (voir note suivante), il soutenait avec lui, et contre les Messieurs de Port-Royal, que la voie la plus directe pour accéder au sens authentique de l'Ancien Testament passait par la tradition de la lecture juive de la Bible, B. E. Schwarzbach, « Les sources rabbiniques de la critique biblique », *ibid.*, p. 207-231.

¹⁸⁵ Richard Simon (1638-1712). Né à Dieppe, il étudia chez les jésuites à Rouen, puis chez les oratoriens à Paris. Ordonné en 1670, il fut quelques années régent de philosophie à Juilly tout en cataloguant et en poursuivant ses recherches à la maison de la rue Saint-Honoré (1663-1678). Son premier ouvrage, *Fides Ecclesiae orientalis, seu Gabrielis Metropolitae Philadelphiensis opuscula, cum interpretatione Latina, cum notis* (Paris, 1671), dans lequel il prétendait apporter de meilleures preuves de l'identité des croyances des catholiques et des orthodoxes sur l'Eucharistie que celles données par Arnould et Nicole dans *La Perpétuité de la foy* (t. 3, 1669), lui valut l'inimitié de Port-Royal. Il se fit ensuite un ennemi de Bossuet avec son *Histoire critique du Vieux Testament* (1678) qui fut interdite et dont les exemplaires furent brûlés. Plongé dans la polémique, rejeté par les oratoriens, il se retira en 1679 dans la cure de Bolleville, où il avait été nommé par le vicaire général de l'abbaye de Fécamp. Bien que sa défaite face à Bossuet ait été complète, il est considéré comme l'un des pères de la critique biblique, J. D. Woobridge, « Richard Simon et la critique biblique », *ibid.*, p. 193-206. Voir aussi P. Auvray, *Richard Simon, 1638-1712. Étude biobibliographique avec des textes inédits*, Paris, PUF, 1974 ; B. Chédozeau, *Port-Royal et la Bible : un siècle d'or de la Bible en France, 1650-1708*, Paris, Nolin, 2007.

¹⁸⁶ Jean Boudot (1651-1706). Imprimeur du roi, il fut aussi imprimeur de l'Académie des Sciences et directeur de l'imprimerie du prince des Dombes à Trévoux. Il publia en 1704 un *Dictionnaire latin-français*, abrégé du dictionnaire en 14 volumes ms. de Nicolas Blondeau, inspecteur de l'imprimerie de Trévoux, J.-D. Mellot, E. Queval, *Répertoire d'imprimeurs-libraires (vers 1500-vers 1810)*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 92.

quelques dissertations nouvelles, et cette édition reçut son nom. En 1767, cette édition reçut encore des améliorations, et c'est celle que les frères Méquignon donnent de nouveau au public. Le prospectus a paru en 1819.

Extrait du *Constitutionnel*, le 13 septembre 1820.

p. 45. **1820. Avril.**

N° 597. *L'Ami de la religion...* 29 avril

Imitation de J.-C. par Gence. De l'*Imitation de J.-C.* trad. nouvelle par M. Gence¹⁸⁷, in 24°. Treuttel, et le Clere, 2 fr. Le rédacteur après avoir fait l'éloge de ce livre, parcourt les diverses éditions et traductions qui ont paru. Il se sert de la Dissertation sur 60 traductions françaises de l'Imitation, par M. Barbier, Paris, 1812, in 12°.

Thomas A Kempis. Thomas a Kempis¹⁸⁸, chanoine régulier du Mont Sainte-Agnès, né vers 1380, à Kempen, au diocèse de Cologne, et mort en 1471.

Gerson. Jean Charlier de Gerson¹⁸⁹, chancelier de l'Université de Paris, né près Rhetel en 1363, mort à Lyon le 12 juillet 1429.

¹⁸⁷ Jean-Baptiste Modeste Gence (1755-1840). Né à Amiens, il fut maître de quartier au collège de Navarre puis quitta l'Université pour entrer dans le cabinet de Moreau, historiographe de France, et devint archiviste au dépôt des chartes de 1780 à 1790, dépouillant les plus anciens registres du parlement de Paris (Olim). Son poste ayant été supprimé, il partit en voyage en Italie et fut considéré comme émigré. De retour en France, il collabora au *Journal de la langue française* et au *Journal de Maret* et fut chargé par le Comité de salut public de surveiller l'impression du *Bulletin des lois*, tâche qu'il assuma jusqu'en 1815. Il révisa par ailleurs la 5^e édition du *Dictionnaire de L'Académie française* (1793), tout comme plus tard, il devait réviser la *Biographie universelle*. C'est en corrigeant une édition de l'*Imitation* qu'il décida d'en produire une nouvelle traduction qui passa à l'époque pour l'une des meilleures, avant d'être supplantée peu de temps après par celle de l'abbé Genoude et celle de La Mennais. Il s'intéressa particulièrement aux origines obscures de l'ouvrage, l'attribuant au chancelier Gerson et refusant absolument la paternité, alors préférée, de Gersen, abbé de Verceuil. Mis à la retraite d'office en 1815, il écrivit dans le *Mémorial religieux*, les *Annales politiques, morales et littéraires*, et publia en 1816 un *Tableau méthodique des connaissances humaines*. Renonçant à la littérature dévote, il dirigea la publication de la *Nouvelle bibliothèque classique d'auteurs français* (Treuttel et Würts, 80 vol.), J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, t. 16, p. 139-142.

¹⁸⁸ Thomas a Kempis (1380-1471). Thomas von Kempen ou Thomas Hemerken, chanoine régulier au monastère de Mont-Saint-Agnès. Il est généralement reconnu aujourd'hui comme l'auteur de l'*Imitation de J.-C.*, L. E. Halkin, « La *Devotio moderna* », in T. Klaniczay, E. Kushner, A. Stegmann (dir.), *Histoire comparée des littératures de langues européennes. L'époque de la Renaissance, 1400-1600. 1. L'avènement de l'esprit nouveau (1400-1480)*, Amsterdam-Philadelphie, John Benjamins Publishing, 1988, p. 264 ; L. M. J. Delaissé, *Le manuscrit autographe de Thomas à Kempis et "L'imitation de Jésus-Christ" : examen archéologique et édition diplomatique du Bruxellensis 5855-61*, Bruxelles, Éditions Érasme, 1956.

¹⁸⁹ Jean Charlier de Gerson (1363-1429). Théologien et philosophe, il fut chancelier de l'Université de Paris de 1395 à 1415, ce qui l'amena à prendre part à la querelle des Armagnacs et des Bourguignons ainsi qu'au grand schisme d'Occident. Partisan de la cause conciliaire, il fut l'un des principaux théologiens du concile de Constance et devint l'une des références emblématiques du gallicanisme. Théologiquement, il prônait un « retour à la foi pure ». Les Français tinrent longtemps à lui attribuer la paternité de l'*Imitation*, tandis que les Italiens tenaient pour Gersen, abbé de Verceuil au XIII^e siècle, L. E. Halkin, *op. cit.*, p. 264 ; voir aussi M. Vial, *Jean Gerson, théoricien de la théologie mystique*, Paris, Vrin, 2006.

Gessen. Jean Gersen¹⁹⁰, ou Gessen, qu'on dit avoir été abbé en Piémont, mais dont on ne sait rien d'ailleurs.

Saint-Germain des Prés. p. 360. Sur le mauvais état de l'église de Saint-Germain des Prés, qui menace ruine. On la dit fermée.

Bisson, évêque de Bayeux. p. 361. Sur Louis-Charles Bisson¹⁹¹, ancien évêque constitutionnel de Bayeux, v. la *Chronique religieuse*, tome IV, cahier [p. 276].

Missionnaires. p. 365. La police a saisi le III^e vol. de l'Histoire des missionnaires dans le midi et l'ouest de la France, qui contenait la mission de Marseille, par un officier à demi-solde.

Institutrices des communautés religieuses. Une ordonnance royale du 3 avril porte que celle du 24 février 1816 (en faveur des frères des écoles chrétiennes) est applicable aux écoles de filles ; que la surveillance sera confiée aux préfets, et que les institutrices appartenant à une congrégation légalement reconnue seront assimilées aux frères des écoles chrétiennes ; qu'ainsi leurs brevets de capacité leur seront expédiés sur la présentation de leurs lettres d'obédience, et ces brevets seront déposés dans les mains des supérieures, qui pourront renvoyer à leur gré les institutrices.

N° 598. *L'Ami de la religion*... 3 mai

Instructions pour l'année. *Lectures chrétiennes en forme d'instructions familières sur les Épîtres et les Évangiles des dimanches et sur les principales fêtes de l'année.* Nouvelle édition 3^e. 3 vol. in 12°. 7 fr 50 c. La 2^e édition parut en 1807.

Mission d'Aix. p. 371. Détails sur la communion des hommes le 16 avril, 3 5000 com. Le 20, celle des femmes.

Jésuites chassés de la Russie (p. 44). V. *Le Constitutionnel* du 28, p. 2, col. 2. *Le Constitutionnel* du 11 mai critique cet article. p. 380. Long article sur l'ukase du 25 mars qui renvoie les jésuites de la Russie. Celui du 1^{er} janvier 1816 les avait expulsés seulement de Pétersbourg. Le rédacteur attribue cette persécution au prince Alexandre Galitzin¹⁹², dont le

¹⁹⁰ Jean Gersen. Bénédictin, abbé de Verceuil.

¹⁹¹ Louis-Charles Bisson (1742-1820). Originaire de la Manche, il fut nommé curé de Saint-Louët-sur-L'Ozon en 1769 et y prêta serment en 1791. Nommé vicaire épiscopal par l'évêque de la Manche, Bécherel, il le remplaça pendant que l'évêque siégeait à la Constituante. Incarcéré durant la Terreur, il refusa de rendre ses lettres de prêtrise. En 1799, il fut élu évêque de Bayeux (ou du Calvados) et il participa au concile national de 1801. Démissionnaire en 1801, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Bayeux par Mgr Brault et vécut retiré, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, op. cit., p. 173 ; *Chronique religieuse*, t. 4, p. 276-279.

¹⁹² Alexandre Nikolaïevitch Golitsyne (1773-1844). Procureur du Saint-Synode (1818) et ministre des Affaires religieuses et de l'éducation (10 août 1816-15 mai 1824) sous le règne d'Alexandre I^{er}, il fut président du Conseil d'État de 1838 à 1841 et chancelier des ordres russes sous Nicolas I^{er}. Il se retira de la vie politique en 1842. Conservateur, acquis au concept de « christianisme universel », il appuya une politique de jonction des

fil s'était fait catholique¹⁹³. Il se trouve dans cet article des détails sur les jésuites conservés en Russie depuis leur extinction par la bulle de Clément XIV. V. *Le Constitutionnel* du 25 avril qui rapporte au long cette affaire.

N° 599. *L'Ami de la religion*... [s.d.]

Sœur de la Nativité, v. 595, 613. *Sur la vie et révélations de la sœur de la Nativité*. 2^e édition Paris 1819. 4 vol. in 12°. 18 fr par l'abbé Genet. 2^e article (le 1^{er} n° 595).

Frayssinous. Le 30 avril, dernière conférence de Frayssinous sur la religion comme l'unique fondement de la société.

Trappistes. p. 392. Les 40 000 fr accordés par le gouvernement aux trappistes étaient pour indemniser M. l'abbé de Lestrangé de sa propriété du Mont-Valérien, dont il fut expulsé par le dernier gouvernement. Mais, dit le rédacteur, cette somme n'est point encore payée.

p. 46. **1820. Mai**.

Missionnaires français. p. 397. Long article sur l'association des missionnaires de France. Cet article peut servir à leur histoire.

Pétition des fidèles de la Tourette rejetée. Le 2, séance de la Chambre des députés, l'assemblée a passé à l'ordre du jour sur la pétition de plusieurs habitants de la Tourette (Loire), contre les persécutions qu'ils éprouvent de la part de leur curé et de leur maire. Picot les traite de jansénistes¹⁹⁴. *Le Constitutionnel* 3 mai.

sphères civiles et religieuses et promut l'instruction religieuse des masses et la formation d'un clergé plus cultivé et d'origine aristocratique. Il fut effectivement l'un des principaux acteurs de l'expulsion des jésuites, voir *supra*, note 176.

¹⁹³ Ce fut son neveu Alexandre, et non son fils, qui, pensionnaire chez les jésuites, se convertit le jour de Noël 1814 et le fit savoir avec éclat lors du dîner de Noël chez son oncle. Celui-ci, jusqu'alors plutôt favorable aux jésuites, devint effectivement leur ennemi et obtint dès 1816 le premier ukase d'expulsion. Son neveu finit par revenir à la religion orthodoxe, R. Triomphe, *Joseph de Maistre : Étude sur la vie et sur la doctrine d'un matérialiste mystique*, Genève-Paris, Droz, 1968, p. 312-314.

¹⁹⁴ Les habitants de La Tourette, dont l'ancien curé, François Chavane (1749-1804), était un proche de Jacquemont et dont la paroisse avait été en conséquence supprimée et rattachée à celle de Saint-Bonnet-le-Château, se plaignaient de leur curé : M. Rousset exigeait des billets de confession pour accepter les paroissiens à l'Eucharistie et avait refusé plusieurs fois les derniers sacrements et la sépulture chrétienne pour cause de jansénisme. Le maire s'était plaint dès 1814 auprès du ministre de l'Intérieur de ce curé qui, « sous le misérable prétexte d'un prétendu jansénisme qu'on ne définit jamais », refusait l'administration de plusieurs sacrements. Les vicaires généraux, quant à eux, justifiaient ainsi ces mesures : « L'ancien curé est mort dans la révolte, hors de la communion de son évêque. On en a fait un saint et de sa paroisse un lieu de pèlerinage, un cimetière de Saint-Médard où se renouvellent les mêmes convulsions et les mêmes désordres : ce que le jansénisme a dit, écrit et fait contre les autorités ecclésiastiques et civiles depuis sa naissance jusqu'à ce jour se reproduit dans ce petit canton. » Le conflit fut sans merci : dans la paroisse voisine de Saint-Nizier, une jeune fille, à qui le curé avait refusé les derniers sacrements et la sépulture chrétienne, et qui avait été enterrée sur ordre du maire, fut déterrée par le curé le lendemain et son corps jeté dans un lieu profane. La "guerre" ne prit progressivement fin qu'à près 1826, lorsque la paroisse de La Tourette fut rétablie, G. Berger, « Jansénisme, intolérance et raison d'État : regards sur l'apostolat de François Chavane, curé de La Tourette (1749-1804) », in Centre d'études historique de Saint-Etienne, *Études d'histoire*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1993, p. 39-56, et part. p. 50-51. Le

Le pape accorde aux protestants le libre exercice de leur culte à Rome. Le pape a rendu hommage à l'esprit de la tolérance religieuse et à la liberté des consciences en permettant aux calvinistes qui sont à Rome d'exercer publiquement leur culte. *Le Constitutionnel* 26 avril. Pie VII n'agit pas comme saint Amphiloque¹⁹⁵ (23 novembre). Comme prince temporel, il peut tolérer les hérétiques dans ses États, comme chef de l'Église, il ne peut permettre dans Rome l'exercice public d'un culte et d'une croyance anathématisée par le concile de Trente. C'est là un de ces jugements de justice de Dieu en punition d'autres fautes, telles que celle du rétablissement des jésuites, &c. &c. Picot, n° 609, p. 132, dit que le fait cité est apocryphe et que des lettres de Rome le contredisent formellement.

Bovet, archevêque de Toulouse, démissionne. M. de Bovet, archevêque de Toulouse, a donné la démission de son siège, étant âgé de 83 ans.

Église allemande. À l'occasion des conférences sur les affaires ecclésiastiques qui ont eu lieu à Francfort, la plupart des ecclésiastiques catholiques se prononcent pour le maintien pur et simple du système adopté dans les siècles précédents en faveur des immunités de l'Église allemande et contre les usurpations ultramontaines : on espère que ce système prévaudra. *Le Constitutionnel* 1^{er} mai.

Concordat bavarois. En Bavière, le parti ultramontain cherche toujours un appui du nonce papal, dont l'activité se trouve très limitée depuis quelque temps. Les discussions au sujet du concordat bavarois ont cessé depuis que le gouvernement s'est prononcé avec fermeté sur la manière dont il veut qu'il soit exécuté. *Id.*

Mission à Grenoble. Mission prochaine à Grenoble.

Chronique religieuse. Éloge de la *Chronique religieuse*, du plan et de l'esprit de ses rédacteurs. *Le Constitutionnel* 3 mai, p. 3.

Pour l'Église catholique à Genève, *Le Constitutionnel* 4 mai. Loi du Grand Conseil de Genève : "Rien de la Cour de Rome ne peut être publié et regardé comme obligatoire sans l'autorisation et l'approbation du conseil représentatif souverain. Rien de ce qui émane de l'évêque diocésain ne peut être publié sans la permission motivée du conseil d'État. Des amendes qui iront jusqu'à la moitié du traitement annuel puniront les prêtres qui contreviendraient aux dispositions de cette loi."

cas de La Tourette est également mentionné par Louis Silvy dans les *Nouvelles plaintes des fidèles persécutés du diocèse de Lyon*, dans *Henri IV et les jésuites et 8 autres écrits analogues*, Paris, Egron, 1819, p. 13-14.

¹⁹⁵ Amphiloque (saint ; 340-395). Évêque d'Iconium, il convoqua en 388-390 un synode à Sidé pour condamner les euchites ou messaliens, secte gnostique apparue vers 360 dans la région d'Édesse et qui se répandit en Syrie et en Asie Mineure. Les euchites tenaient les sacrements pour inutiles, y compris le baptême et l'eucharistie, et ne reconnaissaient pas le symbole de la croix. Ils plaçaient toute leur foi dans le *Notre Père* qui permettait de chasser le démon présent en chacun et de le remplacer par le Saint-Esprit. Amphiloque les chassa avec vigueur de son diocèse.

Religieux sécularisés en Espagne. Décret du roi d'Espagne pour la sécularisation des religieux qui sont appelés au concours des bénéfices à charge d'âmes, comme les autres ecclésiastiques. *Le Constitutionnel* 6 mai, p. 2, col. 2.

Jésuites. Les jésuites sont supprimés en Espagne. Ils recevront chacun 45 s. par jour de pension. *Le Constitutionnel* 9 mai.

p. 47. **1820. Mai.**

N° 600. Tome 23^e. *L'Ami de la religion*... 10 mai

Imitation de J.-C. De *l'Imitation de J.-C.*, traduction de Gence. 2^e article. V. 1^{er} article n° 597. Le rédacteur rapporte la discussion sur l'auteur de cet excellent livre, qui penche pour Gerson et non pour Kempis et Gersen.

Le cardinal Mattei. p. 406. Le 20 est mort à Rome le cardinal Mattei. V. N° 603, p. 46 et 605, p. 72.

D. de Berry. p. 406. *Oraison funèbre du duc de Berry* par l'abbé Dr¹⁹⁶.

p. 408. La mission de Toulon a été terminée le 23 avril..

Munster. p. 409. La Faculté de théologie de Munster suspendue de ses fonctions par ordre du roi de Prusse¹⁹⁷.

p. 417. Table des matières du 23^e vol.

N° 601. Tome XXIV. *L'Ami de la religion*... 13 mai

De l'éloquence politique et de son influence dans les gouvernements populaires et représentatifs, par Laurentin, 5 fr.

Général des jésuites. Le Père Thadée Brozowski, général de la Compagnie de Jésus, est mort à Polock en Pologne, le 5 avril dernier, âgé de 71 ans. Le vicaire général de l'ordre est le Père Marien Petrucci¹⁹⁸, de Terni, recteur du collège de Gênes.

Paris coupable du 13 février. Le 6 mai, l'abbé Janson, prêchant au Calvaire, a appelé Paris ville coupable... séduite par de désolantes doctrines.

¹⁹⁶ L'auteur de l'oraison funèbre prononcée en l'église Saint-Roch était le père Barthélemy-Louis Enfantin (voir cahier X, note 256), d'après le catalogue de la BnF.

¹⁹⁷ Clément-Auguste Droste zu Vischering (1773-1845), vicaire général de Münster, pratiquait une politique plutôt intolérante à l'égard des protestants : il imposait comme condition aux mariages mixtes la promesse d'élever les enfants dans la religion catholique. Opposé au théologien Georg Hermes (1775-1831), dont les thèses ne furent condamnées qu'en 1835, il interdit aux étudiants de suivre les cours de théologie de l'université de Bonn. Ce furent les protestations des habitants qui amenèrent le gouvernement à suspendre les activités de la Faculté de théologie de Münster. Droste dut quitter ses fonctions. Nommé archevêque de Cologne en 1835, il appliqua la même politique, avec les mêmes résultats : il fut arrêté et un suffragant fut nommé pour l'archevêché de Cologne après des négociations avec Rome, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1855, t. 11, p. 313-314.

¹⁹⁸ Mariano Petrucci. Recteur du noviciat de Gênes, voir *supra* note 180.

Paifer. p. 13. Article sur une brochure de J. B. Paifer¹⁹⁹, tête fantastique.

N° 602. *L'Ami de la religion*... 17 mai

Chronique religieuse. Sur la *Chronique* (dite selon Picot) *religieuse*. Cet article est une diatribe contre, et un tissu de sottises, sans preuves, sans discussions²⁰⁰.

Mission de Marseille. p. 23. Détails sur la mission de Marseille qui a été ouverte le 2 janvier et a été terminée le 28 février. Les missionnaires étaient au nombre de 26, savoir les missionnaires de France, et ceux d'Aix dont l'abbé Mazenod est supérieur.

Ile Bourbon. p. 26. État de la religion dans l'île Bourbon.

Dépenses du clergé, 27 000 000, archevêque de Paris. Beugnot, rapporteur de la commission des dépenses de l'État, se plaint, séance du 12, que l'archevêque de Paris jouisse d'un traitement de 100 000 fr tandis que la loi les fixe pour les archevêques et évêques de 25 à 15 000 fr ; de ce qu'on accorde des secours à des congrégations non reconnues par la loi ; de ce qu'enfin le ministre des Finances fasse supporter au clergé en particulier une dépense de 35 000 fr pour le bureau des Affaires ecclésiastiques, qui doivent entrer dans son budget. (*Le Constitutionnel* 13, p. 3). V. p. 48, n° 605.

p. 48. 1820. Mai.

M. de Wessenberg, duché de Bade et Rome. Les rapports actuels entre le Grand Duché de Bade et la Cour de Rome, au sujet de l'évêché de Constance, pourront retarder encore longtemps le règlement des affaires ecclésiastiques pour le Grand Duché. La Cour de Karlsruhe persiste dans son système à maintenir M. de Wessenberg dans l'évêché de Constance, si ce siège doit devenir l'évêché territorial du Grand Duché de Bade ; mais la Cour de Rome ne veut pas entendre parler de ce prélat. En Bavière et en Franconie, le clergé catholique ultramontain se déchainent [*sic*] de nouveau contre M. de Wessenberg, et l'attaquent dans plusieurs brochures et pamphlets. *Le Constitutionnel* 15 mai.

Suisse et Rome. En Suisse, plusieurs gouvernements sont indisposés contre les lenteurs de la Cour de Rome dans l'arrangement de l'affaire épiscopale de Bâle, et paraissent déterminés à régler par eux-mêmes ce qui y est relatif, si on diffère plus longtemps à satisfaire à leurs désirs. On attend toutefois le nouveau nonce (*idem*).

¹⁹⁹ Jean-Baptiste Paifer. Publiciste.

²⁰⁰ L'article dit que la *Chronique* offre « un assortiment aussi complet de plaidoyers pour les libéraux, et de factum en faveur du jansénisme ». Il souligne ses liens avec le *Constitutionnel*, qui lui fait de la publicité tous les trois mois, et à qui elle rend service en retour en diffusant les plaidoyers de Dupin et en défendant les « mêmes doctrines [qui] avaient retenti à la convention et dans les clubs [...] lorsque le tyrannicide avait été érigé en vertu ». Après avoir posé la question d'une possible « confraternité » entre libéralisme et jansénisme, il se moque des jansénistes qui « réchauffent de vieilles subtilités » [le droit et le fait ; le silence respectueux] et qui, répétant qu'ils doivent se taire, ne cessent de parler..., *ARR*, t. XXIV, mercredi 17 mai 1820, n° 602, p. 17-21.

Jésuites. Soleure a définitivement repoussé les jésuites. Il s'était manifesté contre eux une grande opposition dans les cantons catholiques (*Le Constitutionnel* 17).

Catéchisme de Soissons. Dans la séance du 16, M. Admyrauld²⁰¹ [sic] parlant contre le nouveau projet de loi sur les élections, cite le catéchisme de Soissons comme prêchant la restitution des biens nationaux²⁰². Motifs d'alarmes.

N° 603. *L'Ami de la religion*... 20 mai

Psaumes traduits. Traduction nouvelle des Psaumes de David en vers français avec le texte latin en regard, par M. d'A²⁰³... 1 vol. in 8° 700 p. 7 fr. M. d'A... qui termine sa carrière politique par ce dernier ouvrage, est auteur des traductions en vers fr. des *Odes* d'Horace, de l'*Énéide* et des *Eglogues* de Virgile, de la *Jérusalem délivrée* et de *L'Esprit* de Milton. M. Sapinaud²⁰⁴ est aussi auteur d'une traduction des Psaumes en vers français. M. G.G... d'Arras²⁰⁵ en a pareillement publié une en 1819.

²⁰¹ Jean-Louis Admirault (1760-1835). Armateur de La Rochelle, il fut officier municipal à la La Rochelle en 1792, puis maire de deux communes rurales dans lesquelles il s'illustra par sa générosité lors de la disette de 1793. Membre du conseil général de Charente-Inférieure en ventôse an XII (mars 1804), il fut élu député de Charente-Inférieure au Corps législatif en mai 1809. Libéral, il accepta cependant le retour des Bourbons et siégea tout d'abord au centre, puis avec les royalistes modérés à la Chambre introuvable. Réélu en 1816, il fut de la majorité constitutionnelle et combattit le double vote dans le projet de loi électorale du second cabinet Richelieu. Mais son état de santé le contraignit à se retirer en novembre 1821. Après la révolution de Juillet, il fut nommé préfet de la Charente-Inférieure, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, t. 1, p. 19.

²⁰² Le chap. LIII du *Catéchisme de Soissons*, dans une édition de 1820, intitulé : Du septième et du dixième commandement : *Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras à ton esclave. Les biens d'autrui ne convoiteras pour les avoir injustement*, est pour le moins ambigu. Voici quelques *Demandes* et *Réponses* qui ne devaient offrir aucune difficulté d'interprétation dans le contexte de l'époque : *D. En combien de manière peut-on faire tort au prochain dans ses biens ? R* : En prenant injustement ce qui lui appartient ; en le retenant contre sa volonté ; *D : En combien de manières retient-on ordinairement le bien du prochain ? R* : Ne pas restituer ce qu'on a pris ; ne pas payer ses dettes ; refuser le salaire aux ouvriers et serviteurs ; ne pas payer la dîme à qui on la doit ; *D : À quoi sont obligés tous ceux dont on vient de parler ? R* : À restituer ce qu'ils ont retenu, ou réparer le dommage qu'ils ont causé ; *D : L'obligation de restituer est-elle bien pressante ? R* : Oui, sans la volonté de restituer promptement, on ne peut être sauvé, ni recevoir l'absolution ; *D : À qui faut-il restituer ? R* : À celui-là même à qui on a fait du tort, et, s'il est mort, à ses héritiers, *Catéchisme de Soissons adopté par Mgr l'archevêque d'Arles pour être seul enseigné dans son diocèse*, Tarascon, Élisée Aubanel, 1820, p. 120-123, J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires*, *op. cit.*, 2^e série, vol. XXVII, p. 648.

²⁰³ Claude Deloynes [parfois de Loynes] d'Autroche (1744-1823). Issu d'une ancienne et puissante famille d'Orléans, il fit ses humanités avant d'entreprendre son grand tour en Italie en 1767 et en profita au retour pour rendre visite à Voltaire à Ferney. Rentré à Orléans, qu'il ne quitta plus guère, il accrut sa fortune en appliquant les nouveaux principes agronomiques et partagea son temps entre la gestion de ses biens et la littérature. Reçu à la Société royale d'agriculture, il y prononça l'éloge funèbre de Condillac en janvier 1781. Parfait exemple du « littérateur distingué », il se mit à l'école des Anciens et entreprit de traduire l'*Énéide* puis les *Odes* d'Horace (1789). Mais prenant d'incroyables libertés avec le texte, il n'hésita pas à supprimer des passages ou à modifier ceux qui étaient « inconvenants », affirmant pour se justifier qu'il avait « pris le parti de rendre à Horace le service qu'il serait à désirer qu'on lui eût rendu plus tôt ». Discret durant la Révolution, il fut particulièrement prolix durant la première décennie du XIX^e siècle, donnant trois traductions importantes, notamment l'*Énéide* en 1804. Sévèrement jugé au XIX^e siècle pour ses « arrangements », il fut néanmoins attachant par sa passion pour la poésie et la traduction, G. Durandand, « Claude Deloynes d'Autroche », in *Écrire en Orléanais au XVIII^e siècle : une anthologie*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 161-174.

²⁰⁴ Voir cahier X, note 169.

²⁰⁵ Grégoire Grandval, d'après E. Van Drival, *Histoire de l'Académie d'Arras depuis sa fondation : en 1737, jusqu'à nos jours*, Arras, A. Courtin, 1872, p. 299.

Cardinal Litta. p. 37. le 1^{er} mai, décès du cardinal Litta.

Cardinal Mattei. p. 46. Notice nécrologique sur le cardinal Alex. Mattei, né le 20 février 1744, décédé le 20 avril dernier et non le 27.

N° 604. *L'Ami de la religion...* 24 mai

Protestants de Genève, divisés d'opinions. Nouvelles discussions entre les protestants de Genève. V. le n° 481, tome 19, p. 161. M. Chenevière²⁰⁶, pasteur, prononça le 14 juin 1819 un discours qu'il fit imprimer, dans lequel il attaque MM. Cellérier²⁰⁷ et Gaussen²⁰⁸. Il y professe le socinianisme. Il a été réfuté par une Lettre à M. Chenevière sur les causes qui retardent chez les réformés les progrès de la théologie, Lausanne 1820, in 8° de 68 p. Le rédacteur cite une partie de cette lettre.

p. 55. Il y a des chanoines honoraires au chapitre de Saint-Denis. C'est qu'il y a trop d'ecclésiastiques.

N° 605. *L'Ami de la religion...* 27 mai

Du pape. *Du pape*, par l'auteur des *Considérations sur la France* (de Maistre). 3^e article. V. les n°s 581, p. 32 et 593, p. 42.

Ordination. Ordination de 35 prêtres dont 15 pour Paris. 175 ordonnants en tout.

²⁰⁶ Jean-Jacques-Caton Chenevière (1783-1871). Né à Genève, fils du pasteur Nicolas Chenevière, il fit ses études de théologie à l'Académie de Genève de 1802 à 1806 et obtint son doctorat en 1807. Consacré en 1806, il fut pasteur à Marseille (1807-1809), à Dardagny (1810-1812), puis à Genève de 1814 à 1851. Professeur de théologie dogmatique à l'Académie de Genève de 1817 à 1865, il en fut plusieurs fois le recteur (1825-1830, 1852-1854, 1856-1858). Membre de la loge "Union des cœurs" (1809-1871), il était proche du radicalisme politique. Adversaire du Réveil, qu'il accusait de déchirer le protestantisme genevois et faire le jeu du catholicisme, il prônait un supranaturalisme rationnel qui fasse de la théologie une science. Il critiquait les professions de foi, mettait en cause la Trinité, le péché originel et la rédemption et prônait une religion morale et raisonnable fondée sur l'exemple de Jésus. Il fut une personnalité brillante et controversée qui marqua le XIX^e siècle genevois, O. Fatio, « Chenevière, Jean-Jacques-Caton », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11086.php>, consulté le 18-07-2013.

²⁰⁷ Jean-Isaac-Samuel Cellérier (1753-1844). Étudiant à l'académie de Genève, consacré en 1776, il fut précepteur en Hollande et en France, puis pasteur de Satigny de 1783 à 1814. Vrai berger, prédicateur de classe, il attirait des fidèles de la ville. Mme de Staël vint l'écouter et parla de lui dans *De l'Allemagne*. Rodolphe Töpffer le prit pour modèle dans *Le Presbytère*. Avec Louis Gaussen, pasteur de Satigny dès 1816, il publia en 1819 la *Confession de foi des Eglises de la Suisse*, traduction de la *Confessio helvetica posterior* de 1566, G. Mützenberg, « Cellérier, Jean-Isaac-Samuel », *ibid.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11074.php>, consulté le 18-07-2013.

²⁰⁸ Louis Gaussen (1790-1863). Né à Genève, fils de Georges-Marc Gaussen, du Conseil des Deux-Cents en 1791, il étudia à l'Académie de Genève de 1807 à 1813 et obtint un doctorat en théologie. Consacré en 1814, il fut chargé des cultes de semaine à Genève (1814-1816), puis pasteur à Satigny de 1816 à 1831. Sous l'influence de son prédécesseur, Cellérier, son orientation spirituelle rejoignit le calvinisme strict. Educateur habile et promoteur de l'enseignement mutuel à l'école primaire, il renonça à un catéchisme médiocre pour n'utiliser que la Bible. La Compagnie des pasteurs le censura en 1830, puis le destitua pour avoir fondé la Société évangélique et annoncé l'ouverture d'une école de théologie indépendante en 1831. Artisan principal du second Réveil, animateur d'une école du dimanche florissante, il inaugura en 1834 la chapelle de l'Oratoire où il fut pasteur jusqu'à sa mort. Il enseigna la dogmatique jusqu'en 1857, insistant sur la prophétie, la divinité de Jésus-Christ et l'infaillibilité de l'Écriture. Il fut l'un des fondateurs de l'Église évangélique libre (1848-1849), G. Mützenberg, « Gaussen, Louis », *ibid.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11124.php>, consulté le 18-07-2013.

Traitement de l'archevêque de Paris. p. 78. Réflexions d'un administrateur sur l'observation de Beugnot, rapporteur de la commission, touchant les 100 000 fr alloués à l'archevêque de Paris.

p. 49. **1820. Mai.**

N° 606. *L'Ami de la religion...* 31 mai

Volney, pair. Notice sur M. Chassebœuf de Volney, pair de France, décédé la nuit du 25 au 26 avril dernier. Article assez bien fait.

Bible de Vence. p. 95. Lettre des frères Méquignon, éditeurs de la Bible de Vence, au rédacteur, v. n° 596.

Ouvrages. p. 96. *Introductio ad sacram Scripturam, et compendium historiae ecclesiasticae accessit notitia librorum juris utriusque. Editio nove, aneta et emendata.* 2 fr 50 c.

Le Gris-Duval. *Sermons et discours* de l'abbé Legris-Duval, avec une notice historique de sa vie, par le cardinal de Bausset.

Pie VII approuve la révolution d'Espagne. Pie VII a reçu avec plaisir la communication qui lui a été faite officiellement du rétablissement du régime constitutionnel en Espagne²⁰⁹. *Le Constitutionnel* 29 mai.

Réforme en Espagne dans l'ordre religieux et les bénéfices ecclésiastiques. Le gouvernement espagnol demande un compte rigoureux des pensions établies sur les bénéfices ecclésiastiques, et du tiers des revenus des archevêques et évêques, dont le pape avait permis au gouvernement civil de disposer. Il est défendu aux communautés religieuses d'admettre désormais les vœux d'aucun individu, de vendre, échanger ou dénaturer les biens qu'elles possèdent en ce moment. En Espagne, les biens ecclésiastiques sont aux autres dans la proportion de 45 à 1 (*id.*).

Inquisition. Sur les prisons de l'Inquisition de Madrid, et l'horrible supplice de la goutte. *Id.*

²⁰⁹ On peut raisonnablement douter de la véracité de cette affirmation. La Constitution de 1812, adoptée par le gouvernement libéral en 1820, entraînait non seulement la suppression de l'Inquisition, mais surtout le rétablissement de la liberté de la presse, liberté qui inquiétait la hiérarchie catholique, tant en Espagne qu'en France ou à Rome. Dès le 27 mai 1820, une Commission pour les Affaires ecclésiastiques d'Espagne fut créée à Rome. Elle comprenait les cardinaux Di Pietro, Pacca, Della Somaglia, Genga, Fontana et Consalvi. Si le cardinal Consalvi soulignait les aspects positifs des concessions au catholicisme faites par les libéraux (protection de la religion catholique assurée par la loi, art. 12, chap. II du Titre I ; soumission des écrits relatifs aux questions religieuses aux dispositions du concile de Trente), la plupart estimaient que la simple reconnaissance de la liberté de la presse interdisait aux catholiques de prêter serment à cette constitution. Gérard Dufour souligne combien ces concessions faites par les libéraux de Cadix sont devenues des armes pour le haut clergé espagnol majoritairement conservateur, *Juan Antonio Llorente en France, op. cit.*, p. 239-243.

Pacca, neveu du cardinal. Le *Constitutionnel* du 29 parle, p. 2, col. 2, du départ précipité du jeune prélat Pacca²¹⁰, neveu du cardinal de ce nom, et de son émigration au Brésil : il a fait le sujet de toutes les conversations à Rome pendant un mois.

N° 607. *L'Ami de la religion*... 3 juin

Duc de Berry. *Mémoires, lettres et pièces authentiques touchant la vie et la mort de Mgr le duc de Berry* ; par M. le vicomte de Chateaubriand. In 8° 5 fr.

Mission de Chalons sur Saône. p. 105. Conclusion de la mission de Chalons s/ Marne [i. e. Saône], ouverte le dimanche des Rameaux.

Tapiserie pour la Fête Dieu. D'après deux arrêts de la Cour de cassation, et celui du tribunal de Marseille, les protestants ne sont pas tenus à tapisser leurs maisons pour les cérémonies religieuses des catholiques.

N° 608. *L'Ami de la religion*... 7 juin

Cardinal Litta, mort. V. n° 628, p. 28. Notice sur le cardinal Laurent Litta, né à Milan le 23 février 1756, promu seulement in petto au cardinalat le 23 février et déclaré tel le 28 septembre 1801, mort le 1^{er} mai 1820, âgé de 64 ans. Il est auteur de *Lettres diverses sur les quatre articles dits du clergé de France*, ouvrage, dit le rédacteur, estimé au-delà des monts à cause des sentiments ultramontains qu'il professe.

Ile de Gorée. État du catholicisme dans l'île de Gorée en Afrique.

N° 609. *L'Ami de la religion*... 10 juin

Puissance paternelle. *Essai sur la puissance paternelle* ; par M. Chrestien de Poly²¹¹. 2 vol. in 8°, 12 fr chez Egron. Le rédacteur applaudit aux vues de l'auteur, magistrat religieux, qui gémissant sur les abus et les désordres de la société présente, n'y voit de remède que dans la

²¹⁰ Tiberio Pacca (1786-1837). Neveu du cardinal Pacca qui fut son protecteur, il étudia au Collegio Clementino à partir de 1795 et se vit confier par Pie VII, à l'âge de 15 ans, la mission de porter la barette cardinalice à son oncle, alors nonce à Lisbonne. Entré en prélatrice comme référendaire en mai 1809, il fut arrêté puis incarcéré, comme son oncle, à Fenestrelle d'août 1809 à août 1811. Déléгат apostolique de Viterbe en mai 1814, puis à Civitavecchia en septembre 1814 et en Romagne en juillet 1815, il fut envoyé à la tête de la délégation pontificale à Milan en 1816 pour négocier avec les autorités autrichiennes. Promu pro-gouverneur de Rome en juillet 1816, gouverneur en titre (à moins de 31 ans) en avril 1817, il devint membre de la congrégation Économique en avril 1818. Suite à des malversations financières, il s'enfuit de Rome dans la nuit du 6 au 7 avril 1820 et se refugia en Suisse, puis à Paris. Ce fut l'ambassadeur de France à Turin, le marquis de La Rochefoucauld, qui lui obtint en février 1835 la charge d'intendant général du ministre de l'Intérieur du royaume de Sardaigne. Mais il fut entraîné dans la chute du ministre Antonio Tonduti dell'Escanera et dut se démettre deux mois après sa nomination. Il se retira alors à Naples, où il mourut du choléra, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 607-608.

²¹¹ Jean-Prosper Chrestien-de-Poly (1769-1851). Conseiller au Châtelet en mai 1789, il fut avoué à la cour d'appel d'Amiens en 1802, puis président de la cour prévôtale de Paris en janvier 1816. Fait chevalier de la Légion d'honneur la même année. Il fut vice-président au tribunal de 1^{ère} instance de la Seine de 1823 à 1844. Il avait publié en 1804 une *Dissertation historique et dogmatique sur l'indissolubilité absolue du mariage et le divorce*, puis, en 1815, *Du Divorce et de la séparation considérés dans leurs rapports avec la Charte, l'essence du mariage, l'intérêt des familles, la morale et la politique*, avant publier en 1820 un *Essai sur la puissance paternelle*.

religion et la religion seule. Point de salut pour la société, si l'on ne fait pas respecter la religion. Un État où la loi serait athée, serait un État qui courrait rapidement à sa ruine. À cette occasion, M. Chrestien n'applaudit pas à l'arrêt de la Cour de cassation du 26 novembre 1819, relatif aux tentures des maisons pour les processions du Saint-Sacrement²¹².

Paifer. p. 134. M. Paifer réclame contre ce qui a été dit de lui dans le n° 601.

p. 50. **1820. Juin.**

Projet de constitution religieuse pour Llorente, v. p. 57. J'ai lu une partie de l'ouvrage de Dom Jean Antoine Llorente, docteur en droit canon, intitulé : *Projet d'une constitution religieuse, considérée comme faisant partie de la constitution civile d'une nation libre, indépendante, écrit par un Américain*, Paris, 1820, chez Herhan, rue Servandoni, n° 13, près Saint-Sulpice.

La *Chronique religieuse*, tome 4, cahier 4, relève les fautes graves de M. Llorente²¹³.

N° 610. *L'Ami de la religion*... 14 juin

Missions du Kentucky. Sur les missions du Kentucky, en Amérique. M. Flaget en est l'évêque et il réside dans la petite ville de Bardstown.

²¹² Suite à l'arrêt du 22 mai 1818 du maire de Lourmarin, qui faisait obligation à tous les habitants de tapisser leurs maisons pour la procession de la Fête-Dieu, un protestant, M. Roman, qui n'avait pas obéi, avait été condamné à une amende par une cour de justice. Son cas posait plusieurs difficultés : sur l'interprétation à donner sur les deux dispositions de la Charte qui semblaient contradictoires, à savoir la reconnaissance de la liberté des cultes d'une part et la proclamation de la religion catholique comme religion d'État ; et sur la compétence juridictionnelle des maires et la possibilité de donner au pouvoir administratif le droit de créer une compétence pour l'autorité judiciaire. Le récapitulatif du baron Mourre, procureur général, rappelait que, déjà dans l'édit d'Henri III du 26 décembre 1680, art. 4, les protestants, s'ils devaient respecter les jours de fête catholiques, étaient dispensés d'avoir à tendre leurs maisons. Il soulignait que cette dispense avait toujours été regardée comme relevant de la liberté des consciences. Ce furent cependant les questions de compétence juridictionnelle qui l'emportèrent dans les attendus de l'arrêt du 26 novembre 1819, Seligny (éd.), *Journal des audiences de la Cour de cassation ou Recueil des arrêts de cette Cour en matière civile et criminelle, 1816-1821*, Paris, J. Smith, 1819, p. 301-617.

²¹³ Le *Discursos sobre una constitucion religiosa, considerada como parte de la civil nacional* fut publié en novembre 1819 ; sa traduction française, *Projet d'une constitution religieuse comme faisant partie de la constitution civile d'une nation libre indépendante*, en février 1820. Llorente ne s'attachait pas à la question politique des rapports Église/État et ne considérait la constitution politique que comme la prémisse de la constitution civile du clergé qu'il jugeait indispensable pour faire obstacle au pouvoir absolu du pape, à qui il ne reconnaissait pas le pouvoir législatif, qui « appartient à l'assemblée générale de tous les chrétiens, ou à leur représentants légitimes ». Tout entier tourné vers la question de la prééminence pontificale, et cherchant à mieux définir les dogmes, il finit par remettre en cause les règles traditionnelles de l'Église : jeûne, abstinence, célibat ecclésiastique, vœux religieux, obligation d'assister à la messe, communion pascale, chômage des jours de fête, empêchements de mariage. Ce fut cette rupture avec les règles traditionnelles qui fut critiquée et refusée par Grégoire et par la *Chronique religieuse* qui, tout en ménageant l'homme, condamna l'ouvrage. Ainsi que l'écrit Gérard Dufour : « Ultras ou libéraux, ultramontains ou gallicans, les catholiques français parlaient sur ce point le même langage : celui de l'ordre moral, de la moralité comme preuve de la foi. En niant la valeur d'obligation des préceptes, Llorente qui s'attachait à mieux définir le dogme, s'était séparé en fait, sinon du catholicisme, du moins des catholiques. » L'ouvrage fut soumis à l'examen de la congrégation de l'Index dès décembre 1820 et fut condamné par le décret du 26 août 1822, G. Dufour, *Juan Antonio Llorente en France, op. cit.*, p. 208-259, et part. p. 208-217. Voir les notes de Rondeau sur l'ouvrage, pièce volante, p. suiv.

Mission de Toulon. p. 157. Détails sur la mission de Toulon, commencée vers le 5 mars, terminée le 30 avril. Il y en a deux relations imprimées.

Traitement de l'archevêque de Paris. Dans la séance du 13 juin, M. Labbey de Pompières²¹⁴, rapporteur de la commission du budget de 1820, s'est élevé avec force contre le chapitre 7 du ministère de l'Intérieur, où l'archevêque de Paris est porté pour 100 000 fr de traitement, outre 30 000 fr comme cardinal, et outre les autres traitements dont il jouit en qualité de Grand Aumônier (100 000 fr, dit-on), de directeur des Quinze-Vingts, de Chef vicaire du chapitre de Saint-Denis, et d'une pension civile. Quelle profusion pour un seul homme, tandis qu'un vicaire n'a que 250 fr de traitement, et les curés 750 fr. L'orateur témoigne sa surprise que 940 000 fr soient consacrés aux bourses [rajout au dessus de la ligne : *des séminaires*] du clergé, qui est composé de moins de 30 000 individus, tandis que l'instruction publique pour toute la France ne coûte que 1 800 000 fr, le double.

Traitement des ecclésiastiques, v. de Pradt, dans son 4^e volume : Suite des 4 concordats, le rapport de Decazes au roi. Dans la même séance, M. Rodet²¹⁵ a très bien parlé de la religion. Il remarque qu'en 1819 le nombre des curés et desservants s'élevait à 33 360 individus, et qu'en 1820, il était réduit à 29 777, ce qui dans l'espace d'un an ferait une diminution d'1/6^e. Ce qui n'est pas présumable : donc il y a erreur dans l'un ou l'autre budget. Il est resté

²¹⁴ Guillaume-Xavier Labbey de Pompières (1751-1831). Originaire de Besançon, il servit dans l'artillerie durant vingt ans et se retira du service en 1789. Modérément partisan de la Révolution, il s'effraya rapidement de son évolution et fut arrêté comme suspect en 1793. Relâché après 18 mois d'incarcération, il devint président du district de Saint-Quentin, puis fut nommé conseiller de préfecture du département de l'Aisne sous l'Empire. Député de l'Aisne au Corps législatif en janvier 1813, il siégea avec les opposants, vota la déchéance de Napoléon et fut favorable au retour des Bourbons. Il fut élu à la Chambre des Cent-Jours mais ne parut pas à la tribune. Monarchiste constitutionnel, il resta à l'écart de la vie politique jusqu'à son élection comme député de l'Aisne en septembre 1819. Il siégea à gauche avec les libéraux et fut fort actif durant les débats. Il vota contre les lois d'exception, contre la nouvelle loi électorale et dénonça les violations de la Charte. Il souligna vigoureusement le fossé immense entre les quelques 230 000 fr de traitement de Mgr de Talleyrand-Périgord et les 250 fr alloués aux vicaires de campagne. Il déposa 62 amendements sur le budget en 1821, s'opposa à l'intervention française en Espagne, réclama contre l'expulsion de Manuel et fut l'un des plus fermes soutiens de l'opposition. Il ne fut pas réélu dans l'Aisne en 1824, mais devint député de Saint-Quentin et continua à combattre à la Chambre l'indemnisation des émigrés, la loi sur les sacrilèges ou le rétablissement du droit d'aînesse. Réélu en 1827, il fut un adversaire du ministère Villèle et n'épargna pas celui de Martignac. Il se prononça contre Polignac avec les 221 et fut de nouveau réélu en juin 1830. Il participa activement à l'avènement au pouvoir de Louis-Philippe, mais, déçu dans ses attentes libérales, il s'éloigna de la majorité, refusa le poste de questeur et ne parut plus à la Chambre, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 473-474.

²¹⁵ Claude-Louis Rodet (1768-1838). Avocat de Bourg-en-Bresse en 1789, il s'engagea dans les volontaires, participa à la campagne du Rhin et quitta l'armée après Campo-Formio. Il reprit ses activités d'avocat et devint conseiller municipal de Bourg sous l'Empire. Il réintégra l'armée en 1814 pour combattre l'invasion des troupes étrangères et fut proscrit en 1815, puis grâcié peu après. Élu député de l'Ain en décembre 1818, il siégea avec les constitutionnels, repoussa l'indignité dans l'affaire de l'élection de Grégoire et vota contre les lois liberticides et le nouveau système électoral. En mai 1819, il attaqua les subsides accordés par le ministère aux missionnaires de la rue du Bac et reprocha aux missions d'exciter l'intolérance et le trouble dans les foyers. Il ne fut pas réélu par son arrondissement en 1824, mais fut désigné par un autre du même département en 1829, puis réélu en juin 1830. Il vota l'Adresse des 221. Nommé conseiller de préfecture en 1830, il se démit de la députation et se consacra à ses nouvelles fonctions, *ibid.*, t. 5, p. 178-179.

disponible sur 1819 une somme de 2 500 000 fr, somme qui aurait dû être consacrée à l'amélioration du sort des curés et vicaires de campagne. Le budget de 1819 n'allouait à l'archevêque de Paris que 25 000 fr. Celui de 1820 lui alloue 100 000 fr. Le chapitre de Saint-Denis est augmenté de 25 000 à 200 000 fr qu'il coûte ; et on augmente pour 1820 de 237 610 fr la somme accordée aux prêtres infirmes, aux religieux et aux religieuses. Rodet craint que ces sommes ne soient diverties de leur véritable destination, et qu'elles ne servent qu'à favoriser et soutenir des "établissements prétendus religieux qui ont été supprimés par des lois positives (les jésuites), qui cependant renaissent partout, pour substituer à la morale évangélique cet esprit d'intolérance, d'aveuglement et de faction qu'on voit se propager d'une manière effrayante, à l'aide d'un sacerdoce ambulante que la loi ne reconnaît pas, que la raison désavoue et dont nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'une puissance mystérieuse (le gouvernement occulte) paie et fortifie le zèle, encourage, dirige et protège l'audace et les efforts". Le même budget porte en dépenses la somme de 35 000 fr pour frais du Bureau des Affaires ecclésiastiques. Mais, quelles sont les attributions de ce bureau, quelle espèce d'influence exerce-t-il sur les affaires ecclésiastiques ou sur les destinées de l'État ? Un tel établissement est un ministère dépendant du gouvernement, étranger à la surveillance des Chambres, affranchi de toute espèce de responsabilité : c'est un pouvoir anarchique, un moyen de contre-révolution... *Le Constitutionnel* du 14 juin.

[Pièce volante insérée entre les p. 50 et 51]

[Papier à entête de l'administration générale des hôpitaux et hospices civils de Paris. Maison d'accouchement]. Mot autographe signé de [illisible, Llorente ?]

J'ai l'honneur d'offrir à Monsieur Rondeau mes respectueux hommages et de lui adresser l'ouvrage qui lui a été promis il y a déjà plus de 8 jours. Son serviteur bien humble. 3 juin 1820. [Rajout de Rondeau entre les lignes : *Plan d'une constitution religieuse pour un État qui acquière [sic] sa liberté, voyez page 50.*]

[Lettre suivie de notes de Rondeau sur l'ouvrage de Llorente].

p. 15. L'auteur ne veut pas qu'une nation catholique reconnaisse comme commandements les pratiques de piété prescrites par l'Église. L'Église n'a donc pas le droit d'imposer des lois particulières aux fidèles comme moyens d'observer les commandements divins ? Toute société civile a ce droit. Pourquoi une société religieuse ne l'aurait-elle pas, surtout quand ces commandements sont fondés en raison, en utilité ?

p. 18. L'auteur attaque l'indissolubilité du contrat de mariage, autorise la puissance civile à le dissoudre pour des causes graves. Si cependant l'indissolubilité est de droit divin, vérité et article de foi pour le catholique, comme l'auteur le reconnaît au commencement de l'article, pourquoi n'ajoute-t-il pas que le divorce est un crime ?

p. 19-20. L'auteur autorise les prêtres à avoir des femmes.

Le chapitre 2, qui contient 42 articles, comme bases de la constitution religieuse, assez conforme à celle de 1791, par les vrais principes de l'Église concernant sa discipline extérieure, est toutefois un beau système idéal, mais qu'il ne serait pas facile de mettre à exécution, parce qu'il heurte trop de faux préjugés enfantés par l'ignorance et l'ultramontanisme.

Les autres chapitres sont le développement des articles ci-dessus.

Voyez la censure de l'ouvrage de M. Llorente dans le *Chronique religieuse*, tome IV, cahier 4.

p. 51. **1820. Juin.**

Budget du clergé. Dans la séance du 16, dans le cours de la délibération des articles du budget, à celui du clergé : non compris 4 401 000, payés par le trésor à titre de pensions, et faisant partie des traitements ecclésiastiques qui en supportent la déduction, 22 600 000 fr. Le tout pour 1820 à 27 000 000 fr.

Bogne de Faye²¹⁶ dit qu'en 1815 le budget du clergé ne s'élevait qu'à 11 500 000 fr. Les sessions suivantes l'ont élevé à plus de 33 000 000 fr, laquelle [somme] est augmentée tous les ans, d'une autre somme au moins égale, provenant 1°. Des votes des conseils généraux et de milliers de communes, pour supplément de traitements ecclésiastiques... 2°. Des legs et donations autorisées 3°. Des revenus des fabriques 4°. Du casuel et des offrandes des fidèles (ainsi le clergé consommerait environ 66 000 000 fr).

²¹⁶ Pierre-François-Jean Bogne de Faye (1778-1838). Après des débuts dans la diplomatie, il fut envoyé à Londres en 1798 comme secrétaire de la Commission des échanges pour les prisonniers de guerre. Il occupa ensuite plusieurs postes de secrétaire de légation, de chargé d'affaires puis de ministre en Allemagne sous l'Empire. Il devint chevalier de l'Empire en 1813. Retiré au début de la Restauration, il fut élu député de la Nièvre en 1818. Libéral constitutionnel et ami de Bignon, il siégea à gauche. Il proposa plusieurs amendements de la loi sur la presse, réclama le rappel des bannis et se déclara favorable à l'admission de Grégoire à la Chambre. Opposant aux lois restrictives des libertés, il se fit également remarquer dans les discussions budgétaires par ses critiques sur l'augmentation des dépenses en faveur du clergé catholique. Il ne fut pas réélu aux législatures suivantes, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 1, p. 356.

Bogne de Faye gémit de ce que l'emploi de ces fonds n'est pas tel qu'il devrait être. En 1819 les traitements de 9 archevêques et de 51 évêques étaient portés à 788 216 fr. On demande pour 1820 912 198 fr [en marge à gauche : 123 982 d'augmentation], dans laquelle 75 000 fr d'augmentation pour l'archevêque de Paris : restent 48 982 de trop, on ne rend pas compte de sa destination. Le traitement du Bureau des Affaires ecclésiastiques était réuni au traitement du Grand Aumônier. Il gémit des difficultés que les traitements supplémentaires des curés occasionnent entr'eux et leurs paroissiens, de l'exaction du casuel, aboli par la loi du 10 août 1791, des droits qu'exigent les secrétariats des évêchés pour l'obtention des dispenses. Le député Tesseyre plaide la cause et les intérêts des vicaires à 250 fr et s'élève contre le superflu des riches prélats. Perreau²¹⁷ demande que ces hommes soient employés à remplir les succursales vacantes. Il se plaint du mauvais esprit du clergé, de son opposition aux institutions du jour, aux intérêts nationaux (murmures à droite). Lainé a déraisonné en comparant et en trouvant une analogie entre la milice ecclésiastique et la milice qui défend le royaume. Il trouve dans l'ordre de la société que ceux qui supportent le poids du jour soient les moins rétribués (on conviendra du principe, mais encore donnez-leur de quoi vivre, et de donnez pas du superflu aux prélats, et ne nourrissez pas si bien ceux qui ne rendent aucun service à l'Église, comme certains chanoines, surtout ceux de Saint-Denis). Lainé donne enfin des renseignements sur les 240 000fr réclamés pour les prêtres auxiliaires qu'il appelle des prêtres volants, que les évêques envoient là où un besoin plus pressant les réclame, et qui ne sont, dit-il, qu'au nombre de 20 à 24. Perreau demande comment une telle somme est nécessaire pour ces 24 ecclésiastiques (ils sont réellement volants, car s'il est vrai que ces 240 000 fr leur soient consacrés, comment peuvent-ils accepter les quêtes qu'on fait pour eux à Paris et dans les divers diocèses, et l'argent qu'on les accuse d'emporter des missions qu'ils font. Grand Dieu ! Quelle dilapidation dans les revenus ecclésiastiques). Dans cette séance du 16, le président a mis aux voix le chapitre 7 du budget du ministre de l'Intérieur, concernant le clergé, et il a été adopté sans avoir éprouvé la moindre réduction. Pauvre France ! Comme on te pressure de toutes parts.

Le culte protestant ne jouissait que de 600 000 fr de traitement, il a été porté à 660 000 fr.

²¹⁷ Louis-Henri-Aimé Perreau du Magné (1775-1838). Né à la Chataîgenraie (Vendée), il en fut le maire de 1805 à 1815. Élu à la Chambre des Cent-Jours, il vota avec le parti libéral constitutionnel. Il fut réélu par l'arrondissement de Fontenay en octobre 1818 et siégea à gauche au côté de Manuel. Il défendit le rappel des bannis et se fit remarquer en proposant, en juin 1819, d'employer les fonds alloués au clergé à pourvoir les succursales vacantes, stigmatisant au passage le mauvais esprit du clergé et le coût des missions. Sorti de la Chambre en 1822, il ne fut réélu qu'après la révolution de Juillet dont il fut partisan. Élu député de Vendée en juillet 1831, il siégea avec l'opposition dynastique. Il quitta la vie politique en 1834, *ibid.*, t. 4, p. 593.

p. 52. 1820. Juin.

N° 611. *L'Ami de la religion...* 17 juin

Duc de Berry. Oraison funèbre du duc de Berry ; par M. de Boulogne, évêque de Troyes, in 8°, 1 fr 50 c.

Consistoire. Le 29 mai, consistoire secret, dans lequel S. S. a promu à l'évêché de Bayonne M. Paul-Thérèse d'Astros, précédemment élu évêque de Saint-Flour ; à celui de Saint-Flour, M. Louis-Siffrein- Joseph de Salamon, transféré de l'évêché d'Ortasie, *in partibus inf.* ; et à celui de Dijon, M. Jean-Baptiste Dubois, du diocèse de Langres, ancien grand vicaire de Metz. Restent encore vacants les archevêchés de Bourges et de Toulouse.

Les nominations royales de ces trois prélats ont été insérées dans le *Moniteur* du 14 mars dernier. Ces ordonnances portent que ces nominations ont été faites sur la présentation de M. le cardinal de Périgord, et que ce cardinal était chargé de leur exécution, concurremment avec le ministre de l'Intérieur²¹⁸.

Dans la séance du 16, M. Bogne de Faye se plaint des attributions que ces ordonnances donnent à ce prélat, du genre de travail dont est chargé le Bureau des Affaires ecclésiastiques qu'il dirige, et demande quel est le ministre responsable sous la direction duquel il est placé...

Le Constitutionnel du 17 juin, p. 2, col. 1.

N° 612. *L'Ami de la religion...* 21 juin

²¹⁸ Joseph Jérôme Siméon (1749-1842). Né à Aix-en-Provence, il fut professeur de droit à l'université d'Aix-en-Provence en 1778, puis assesseur de Provence en 1783. Il renonça à sa chaire durant la Révolution pour ne pas avoir à prêter le serment à la Constitution et participa au mouvement fédéraliste du Midi en 1793. Mis hors la loi en août, il se réfugia en Italie et revint à Marseille après Prairial an III pour devenir procureur-syndic du département. Député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents en vendémiaire an IV (septembre 1795), il siégea avec les modérés et s'opposa au serment de haine à la royauté. Il protesta vivement, lors du coup d'État du 18-Fructidor, contre l'envahissement par la force armée du Conseil qu'il présidait et fut condamné à la déportation. Après s'être caché, il se constitua prisonnier pour ne pas être inscrit sur les listes des émigrés et fut libéré après le 18-Brumaire. Il refusa la préfecture de la Marne en l'an VIII et devint substitut du commissaire exécutif près le tribunal de Cassation. Nommé au Tribunal, il prit une part importante dans l'élaboration du Code civil, qu'il fut chargé de présenter au Corps législatif, et il fit un rapport remarqué sur le Concordat. Il vota pour la Consulat à vie, puis pour l'établissement de l'Empire. Nommé conseiller d'État en 1804, membre du conseil de régence en 1807, il fut chargé par Napoléon de l'organisation du nouveau royaume de Westphalie et devint ministre de l'Intérieur et président du Conseil d'État du roi Jérôme de Westphalie. Rentré en France en 1813, il prit sa retraite, mais il adhéra au retour des Bourbons et accepta sa nomination comme préfet du Nord en 1814. Élu à la Chambre des Cent-Jours, il y fut suffisamment discret pour se rallier de nouveau au roi en 1815 et être élu à la Chambre introuvable, où il siégea avec la minorité ministérielle. Il reprit sa place au Conseil d'État en 1815 et défendit à ce titre la politique de Decazes devant les pairs. Réélu en octobre 1816, il défendit le projet de loi sur la liberté de la presse. Fait comte en 1818, il fut nommé inspecteur des écoles de droit (juillet 1819), puis sous-secrétaire d'État au département de la Justice le 24 janvier 1820. Le 21 février suivant, il devint ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Richelieu, jusqu'à la fin de celui-ci en décembre 1821. Il dut alors défendre les lois contre la presse et les libertés individuelles, ainsi que la loi du double vote. Il présida également la commission de l'Instruction publique. Pair de France en octobre 1821 et ministre d'État, il se rallia à la monarchie de Juillet en 1830 et exerça les fonctions de premier président de la Cour des comptes de mai 1837 à mars 1839. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie des Sciences morales et politiques en 1832, *ibid.*, t. 5, p. 319-320 ; B. Yvert (dir.), *Dictionnaire des ministres, op. cit.*, p. 186-188.

Legris-Duval. *Sermons* de M. Legris-Duval, prédicateur ordinaire du roi, précédés d'une notice sur sa vie ; par M. le C[ardinal] de B[ausset]. 2 vol. in 12°. 6 fr. La notice forme la moitié du 1^{er} vol.

N° 613. *L'Ami de la religion*... 24 juin

Sœur de la Nativité. *Sur la vie et révélations de la sœur de la Nativité.* 2^e édition Paris, 1819. 4 vol. in 12°. 18 fr (suite et fin des n° s 595 et 599). 3^e article.

L'abbé Genet, éditeur et auteur de cette vie, est un partisan aveugle des révélations... Des évêques ont interdit cet ouvrage dans les communautés de filles ; les grands vicaires de Rennes ont fait ce qui était en eux pour en empêcher la publication.

Oegger, missionnaire. L'abbé Egger [*sic ; i. e.* Egger] est un des missionnaires de France. L'abbé Marests²¹⁹, curé de Notre-Dame de Lorette a donné sa démission, moyennant une pension, et M. l'abbé Le Clerc, curé de l'hospice des Ménages, rue de Sèvres, le remplace.

Jésuites de Russie, v. p. 60. Les jésuites qui sortent de Russie n'ont pas la permission de s'arrêter en Prusse. On leur délivre dès leur arrivée des passeports pour les pays où ils veulent se rendre. Voilà des soins qui vaudront à MM. les Prussiens quelques bonnes remontrances de la part de certains chevaliers du jésuitisme, desquels le gouvernement russe a déjà reçu de charitables reproches pour son intolérance à l'égard de ces bons Pères, qui se sont eux-mêmes toujours montrés si tolérants envers les peuples, si fidèles envers les rois. (*Le Constitutionnel* 20 juin).

Jésuites. *Précis de l'histoire des jésuites, suivi de la bulle d'extinction et de celle de rétablissement dans tout l'univers, avec des notes sur Ignace de Loyola, sur l'institut des jésuites, sur la morale qu'ils enseignent ;* par G. J. Chavilhac, accompagné de l'estampe du collège de Billon en Auvergne, en 1762. Brochure 4 fr 50 c. Chez L'Huillier, rue Serpente, n° 16.

p. 53. 1820. Juin.

N° 614. *L'Ami de la religion*... 28 juin

Genoude. *Les petits prophètes et les livres sapientiaux,* traduction nouvelle par M. Genoude, déjà traducteur d'*Isaïe*, de *Job* et des *Psaumes*. 2 vol.

Mission d'Aix. p. 214. Des détails sur la mission à Aix à la suite de celle de Marseille. On en a imprimé la Relation : quelques lettres sur la mission d'Aix. 1820, in 8° de 43 pages.

²¹⁹ Pierre-Michel-Laurent Marest (?-1822). Curé de Saint-Amand de Rouen avant la Révolution, il fut nommé curé de Notre-Dame de Lorette à Paris en 1802. Devenu paralytique, il démissionna en 1820 et se retira à Saint-Germain-en Laye, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 348.

Quelques réflexions sur les missionnaires, adressées aux jeunes gens par M. Chapuis, jeune homme²²⁰.

Victimes de la Révolution. p. 216. Détails sur la mort de cinq religieux capucins, massacrés à Nîmes le 13 juin 1790.

Sacré-Cœur. p. 224. *Le chrétien uni au cœur de Jésus, ou nouvelles pratiques de dévotion envers le Sacré-Cœur* ; par le Père Monteinard²²¹. 1 v. in 8°. 4 fr. Le Père Monteinard ne considère ce cœur que comme le symbole de l'amour de J.-C. Picot le renvoie à sa dissertation du n° 541, tome 21, p. 288.

N° 615. *L'Ami de la religion...* 1^{er} juillet

Almanach du clergé de France. Sur L'Almanach du clergé de France, pour 1820, par M. Chatillon²²², chef du Bureau des Affaires ecclésiastiques au département de l'Intérieur. 1 v. in 12° de 784 p., 6 fr. Le rédacteur en relève plusieurs erreurs ou omissions.

p. 228. Le rédacteur dit qu'aujourd'hui le gouvernement ne donne rien pour les missions intérieures et M. Chatillon remarque qu'un secours annuel accordé le 20 août 1817, pour le loyer d'une maison à Paris, n'a pas été renouvelé.

État du personnel du clergé en France

Curés	2 849
Desservants	22 247
Vicaires	5 301
Prêtres habitués	1 462
Diverses sortes d'aumôniers	873

32 732

Le nombre de prêtres jugé nécessaires pour le service des diocèses 51 781

En activité de service 36 183

Places vacantes, déficit 15 598

²²⁰ Attribué à Augustin Fabre par Robert Reboul, *Anonymes, pseudonymes et supercheries littéraires de la Provence ancienne et moderne*, Marseille, M. Lebon, 1878 [Slatkine, 1973], p. 326.

²²¹ Voir cahier VII, note 60.

²²² Anne-Barthélemy Corderant de Châtillon (ca 1782-1832). Chef du Bureau des Affaires ecclésiastiques, il dirigea de 1820 à 1832 la publication de l'*Almanach du clergé*. Un Châtillon est indiqué comme chef du Bureau concernant les Juifs dans l'*Almanach impérial* de 1810 (p. 222). Il fut frappé par l'épidémie de choléra de 1832. La *Biographie universelle* (t. 60, p. 553) de Michaud signale que Quérard l'a confondu avec le littérateur Nicolas-Claude Châtillon (1776-1826). Dans la notice nécrologique qu'il lui consacre, le rédacteur de l'*Ami de la religion* est fort critique à son égard, l'accusant d'avoir, par un zèle mal éclairé, servi des prétextes pour « vexer le clergé ». Il lui reproche aussi l'inexactitude des renseignements de l'*Almanach*, notamment pour la province, *ARR*, t. LXXII, mardi 5 juin 1832, n° 1954, p. 251-252.

Déficit des diocèses de	Nancy :	1 013
	Agen :	921
	Cambrai :	691
	Rouen :	565
	Amiens :	562
	Autun :	534
	Limoges :	508

&c.

Prêtres sexagénaires employés : 15 539

En 1819, prêtres décédés : 1 361

Théologiens dans les séminaires : 5 674

Nantes n'a que 30 séminaristes.

Jésuites. Beaucoup de jésuites chassés de Russie passent par Vienne en Autriche pour se rendre en Italie. Il s'en trouve un grand nombre à Lemberg en Gallicie.

Un certain nombre de ces jésuites se sont fixés dans le Valais (en Suisse), d'autres dans le canton d'Uri, ou dans le Val Levantin, arrosé par le Tessin. Leurs confrères les rédemptoristes ou ligoriens vont établir un noviciat à Vienne. (*Le Constitutionnel* 15 août).

Persécution en Syrie. *Relation de la persécution que les Grecs unis de Damas ont éprouvée en juin 1820 de la part des Grecs schismatiques*²²³. V. n° 689, 17 mars 1821, p. 158.

p. 54. **1820. Juillet.**

N° 616. *L'Ami de la religion*... 15 juillet

Lettres sur les missions étrangères. *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères.* Nouvelle édition ornée de 50 gravures. Livraison des tomes 9-14. Comme elle doit avoir 15 vol., il ne manque plus que le dernier à paraître.... Les 8 premiers vol. contiennent les Mémoires du Levant, d'Amérique, des Indes, les 6 autres qui paraissent renferment les Mémoires de la Chine. Le rédacteur en donne une analyse. François-Xavier²²⁴,

²²³ En 1820, l'évêque Zacharie (ou Zachéria) dénonça à Constantinople les catholiques de Syrie (Melkites) pour leur résistance à l'autorité, leur refus de payer les droits au patriarche et l'ouverture de chapelles secrètes. Il obtint du grand vizir la saisie des églises et l'exil (on pourrait plutôt parler de déportation) des prêtres de Damas. Les Melkites portèrent réclamation et le 3 juillet l'accusation fut jugée sans fondement, J. N. Hajjar, *L'Europe et les destinées du Proche-Orient*, Damas, Dar Tlass, 1988, t. 1, p. 26-32 ; *ARR*, t. XXVII, samedi 17 mars 1821, n° 689, p. 158-159.

²²⁴ François-Xavier (saint ; 1506-1552). Né à Javier, près de Pampelune, il étudia la théologie à la Sorbonne, logeant au collège Sainte-Barbe où il se lia avec Pierre Favre et Ignace de Loyola. Il fit partie des fondateurs de la Compagnie de Jésus en 1534. Ordonné prêtre en 1537 à Venise, il fut désigné en 1540 pour faire partie des missionnaires demandés par le roi du Portugal pour Goa, où il débarqua en 1542. Rapidement nommé nonce apostolique, il visita la côte de l'Archipel des Comores (1543-1544), se rendit à Ceylan, Malacca, aux îles

mort en 1552 dans l'île de Soucian, n'est pas entré en Chine. Matthieu Ricci²²⁵ est le 1^{er} jésuite qui y ait pénétré en 1582, mais il avait été devancé par un dominicain portugais en 1556.

Jésuites. p. 243. Le rédacteur, jésuite, n'ose entreprendre de condamner ouvertement les jésuites en Chine du mélange horrible qu'ils faisaient des cérémonies idolâtres avec celles de la religion chrétienne, quoique toutefois il leur donne les torts²²⁶.

Visites pastorales. p. 246. Dans l'espace de deux mois de visites pastorales, l'évêque de Nancy a confirmé 35 500 personnes.

Neuvaines. Partout des associations de dames font célébrer des neuvaines pour l'heureuse délivrance de Mme la duchesse de Berry. À Saint-Quentin, la neuvaine est au Sacré-Cœur.

Mission à Cavaillon. p. 248. Mission à Cavaillon, pays natal de César de Bus, instituteur des prêtres de la doctrine chrétienne.

N° 617. *L'Ami de la religion...* 8 juillet

Religion dans les États-Unis d'Amérique. Sur les États-Unis (d'Amérique), principalement par rapport à la religion. Excessif accroissement de population dans cette république, en sorte que des colonies s'enfoncent vers la partie occidentale vers la mer du Sud. Le rédacteur donne un exposé des 13 provinces et de l'état de la religion de chacune.

Moluques (décembre 1544 -août 1545), puis de nouveau à Malacca où il rencontra des Japonais (septembre 1545-décembre 1547) et jeta les bases d'une mission aux Moluques (1546-1547). En 1549, il débarqua au Japon où il fut mieux reçu par les autorités que par les moines bouddhistes. Enfin, convaincu de l'importance de la Chine dans la conversion de l'Extrême-Orient, il décida de se préparer à y aller en 1551. Il mourut avant d'y parvenir, sur l'île de Sancian, au large de Canton, le 3 décembre 1552. Son activité missionnaire infatigable lui valut le nom d'« Apôtre des Indes ». Béatifié en 1619, il fut canonisé en 1622 par Grégoire XV. Voir N. Marchand, *Saint François-Xavier : un missionnaire au Japon*, Paris, Mame, 2011.

²²⁵ Matteo Ricci (1552-1610). Fils d'un pharmacien de Macerata, il y commença ses études qu'il continua à Rome. Entré au noviciat des jésuites en 1571, il étudia au Collège romain mais, attiré par les missions, il partit pour Lisbonne en 1577 et débarqua à Goa, où il fut ordonné en 1580. Après un passage à Macao, il entra en Chine en 1583 et s'installa à Zhaoqing près de Canton. Doué pour les langues, très versé en mathématiques et en astronomie, il entra en contact avec des mandarins et acquit au cours des dix-huit ans qu'il passa dans le sud de la Chine une profonde connaissance de la civilisation chinoise qu'il diffusa par ses travaux. En 1601, il fut le premier Européen à être invité à la cour impériale de Pékin auprès de l'empereur Wanli. Il fut désigné pour enseigner les sciences au fils de l'empereur. En 1605, il fit édifier le Nantang (l'église du sud, actuel siège de l'évêché de Pékin). Bien qu'il n'ait pas eu une politique de prosélytisme agressive, on estime à 2 500 le nombre de chrétiens chinois à sa mort. Son œuvre évangélisatrice fut compromise avec la virulente querelle des Rites chinois. À sa mort, par permission spéciale de l'empereur, il fut inhumé à proximité de la Cité interdite, M. Masson (éd.), *Matteo Ricci, un jésuite en Chine : les savoirs en partage au XVII^e siècle*, Paris, Éd. Facultés jésuites de Paris, 2009 ; P. Dreyfus, *Mattèò Ricci : le jésuite qui voulait convertir la Chine*, [Paris], Éd. du Jubilé-Asie, 2004.

²²⁶ Les jésuites, dans leurs missions d'Extrême-Orient, commencèrent à adapter l'enseignement et les rites catholiques aux coutumes et usages locaux. Cette pratique, qui n'était assurément pas une nouveauté dans l'histoire de l'Église, leur fut reprochée à la fin du XVII^e siècle, notamment par les franciscains et les dominicains, et fut "pain bénit" pour les jansénistes qui ajoutèrent à leur longue liste de griefs contre les jésuites des pratiques qui furent condamnées par Clément XI en 1704, et définitivement par la bulle *Omnium Sollicitudinum* en 1744. Voir R. Etiemble, *Les Jésuites en Chine (1552-1773) : la querelle des rites*, [Paris], R. Julliard, 1966.

Le Défenseur, continuation du Conservateur. Depuis la disparition du Conservateur, il paraît une autre feuille périodique intitulée Le Défenseur, rédigée par la plupart des anciens rédacteurs du *Conservateur*. M. l'abbé F. de Lamennais y met des articles²²⁷. V. livraison 14. *Ultramontanisme.* Il est actuellement dans les mêmes sentiments que M. de Maistre, c.-à-d. de l'ultra-ultramontanisme.

Espagne, prêtres réfractaires. 3 évêques d'Espagne qui sont opposés au serment à la Constitution espagnole se sont retirés en Portugal, avec quelques mécontents.

N° 618. *L'Ami de la religion...* 12 juillet

Imitation de J.-C. par Genoude, v. la Chronique religieuse, tome V, 1 cahier. L'*Imitation de J.-C.* et le *Combat spirituel*, nouvelle traduction de ces deux ouvrages, en 2 vol. in 18°. Ces deux ouvrages forment la première livraison de la Bibliothèque des Dames chrétiennes, dont le prospectus parut l'hiver dernier. La préface est de l'abbé de Lamennais. L'*Imitation* nouvelle est de M. Genoude, déjà connu par des traductions de plusieurs parties de la Bible. M. de Lamennais a joint à chaque chapitre des réflexions dont il est l'auteur. Le *Combat spirituel*, qu'on attribue à Laurent Scupoli²²⁸, théatin, mort à Naples en odeur de sainteté le 28 novembre 1610, a été traduit par un anonyme. La 1^{ère} édition parut à Venise en 1589, et une autre en français parut à Paris en 1608. On a joint à ces deux ouvrages

p. 55. 1820. *Juillet.*

les Prières d'une âme pénitente, tirées dans paraphrases des Psaumes par Massillon, un Traité de la paix de l'âme, par le Père Scupoli, enfin une Instruction du Père Bourdaloue à Mme de Maintenon.

²²⁷ Fondé en octobre 1818, en réaction au succès de *La Minerve française*, par Mathieu de Montmorency, Bruges, Talaru, Polignac et Vitrolles, auxquels s'adjoignirent Châteaubriand, Fiévée, Villèle, Castelbajac, l'abbé Fayet (vite écarté) puis La Mennais, *Le Conservateur* fut l'organe des ultras. À sa dissolution en mars 1820, La Mennais et quelques anciens du *Conservateur* fondèrent *Le Défenseur, journal religieux, politique et littéraire*, qui devint le champion officiel des thèses mennaisiennes. Y collaborèrent Bonald, Saint-Victor, Genoude, le cardinal de La Luzerne et Lamartine. Il parut jusqu'au 27 octobre 1821, E. Hatin, *Bibliographie historique, op. cit.*, p. 338-340.

²²⁸ Lorenzo Scupoli (ca 1530-1610). Né à Otrante, il entra chez les théatins en 1530, fut ordonné diacre en 1574 et prêtre en 1577. Envoyé à Milan puis à Gênes, et enfin à Venise en 1588, il publia en 1589 *Il combattimento spirituale (Le combat spirituel)*, plan méthodique de lutte intérieure pour atteindre l'amour pur de Dieu par l'imitation du Christ, qui eut un très grand succès et devint le livre de chevet de François de Sales. Il passa les dix dernières années de sa vie à Naples, P. de Lignerolles, J.-P. Meynard, *Histoire de la spiritualité chrétienne : 700 auteurs spirituels*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1996, p. 159 ; J.-P. Coulon, *The Influence of the "Spiritual Combat" of Lorenzo Scupoli Upon the "Introduction to the Devout Life" of St. Francis de Sales*, [s.l. s.n.], 2005.

Franzoni. p. 280. Éloge de Thérèse Franzoni²²⁹, pieuse fille, née à Modène le 3 avril 1799, morte le 6 mai 1820.

N° 619. *L'Ami de la religion*... 15 juillet

Neuvaines. Réflexions de l'auteur sur le concours général de prières adressées au Ciel pour l'heureuse délivrance de la duchesse de Berry et pour obtenir un prince, à l'instar de ce qui se pratiqua pour la naissance de Louis XIV, le 5 septembre 1638, après 23 ans de mariage entre Louis XIII et Anne d'Autriche. C'est par sa déclaration du 10 février 1638 que Louis XIII mit son royaume sous la protection de la Sainte Vierge²³⁰.

Chef de S. Louis. p. 293. M. d'Astros, après son sacre pour l'évêché de Bayonne le 9 juillet, exposa à la vénération des prélats réunis à l'archevêché une portion du chef de Saint Louis, échappé aux fureurs révolutionnaires, conservées par des personnes pieuses qui le lui ont remise, avec les preuves de l'authenticité de la relique.

Du temps que M. Bernier²³¹ a occupé le siège d'Orléans, j'ai vu chez Mme veuve Villebouré²³² (Vandebergue) une relique du chef de Saint Louis que M. Vandebergue-Champguerrin²³³ [*sic*] Champguerrin son frère lui avait confiée. Dessus était l'inscription imprimée caput sti Ludovici. M. Champguerrin en fit don à M. l'évêque d'Orléans qui prit les renseignements nécessaires pour en constater l'authenticité. Cette relique fut remise à

²²⁹ Thérèse Franzoni (1799-1820). Née à Modène, elle y fonda en 1817 l'Institut des Filles de Jésus pour l'éducation des filles pauvres dont elle devint la supérieure en 1818, *ARR.* t. XXIV, mercredi 12 juillet 1820, n° 618, p. 280.

²³⁰ Voir cahier VII, note 143.

²³¹ Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie Bernier (1762-1807). Fils d'un tisserand, il étudia la théologie à Angers et obtint son doctorat en 1787. Professeur de philosophie au petit séminaire d'Angers, il fut ordonné en 1786 et fut nommé vicaire de Saint-Mihel-de-le-Palud en 1787, puis professeur de théologie à l'université d'Angers. En février 1790, il fut désigné pour la cure de Saint-Laud, mais il refusa le serment et entra dans la clandestinité avant de rejoindre l'armée vendéenne. Il y joua un rôle majeur, devenant membre du conseil supérieur de Châtillon et agent général des armées catholiques et royales après la mort de Stofflet en 1796. Mais il est surtout connu pour avoir été l'un des principaux artisans de la pacification de la Vendée et de la réorganisation concordataire. Devenu le conseiller de Bonaparte pour les affaires ecclésiastiques, il participa aux négociations et dressa les listes de nomination proposées au Consul. Il prit également part à la rédaction des Articles organiques. Nommé évêque d'Orléans en 1802 (et non à Paris comme il l'espérait), il fut en fait le coadjuteur officieux de Mgr de Belloy, alors âgé de 93 ans. Il eut à affronter dans son diocèse l'opposition de la Petite Église et de l'ancien évêque non démissionnaire, Mgr de Thémines. Ce qui ne l'empêcha pas de s'engager dans la réorganisation de son diocèse tout en continuant à jouer un rôle actif dans les affaires ecclésiastiques, comme la rédaction du concordat italien en 1803, la négociation d'un concordat allemand ou la préparation du sacre de Napoléon. Il fut enfin associé en 1806 à la préparation du *Catéchisme impérial* qu'il approuva avec enthousiasme, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 71-72.

²³² Voir cahier IV, note 197.

²³³ Claude Vanderbergue de Champguérin (1769-1815). La famille Vandebergue, originaire de Hollande, avait fondé à Orléans, en 1653, la première raffinerie de sucre de cette ville, donnant l'impulsion initiale à une industrie qui se développa jusqu'à compter 20 sucreries à veille de la Révolution. Sa fille, Thérèse Edwige Vandebergue (1769-1827), est signalée par *L'Ami de la religion* en 1841 comme « connue pour son zèle pour certaines opinions particulières ». Elle aurait, d'après lui, « converti » Antoine Constantin Grégoire (1770-1841), curé de Montliard qui fut interdit en 1823 pour avoir refusé de reconnaître la bulle *Unigenitus* et les brefs de Pie VI, *ARR.* t. CIX, samedi 22 mai 1841, n° 3440, p. 385-389. Voir G. Héau, *Généalogie et histoire de la famille Vandebergue*, Orléans, G. Héau, 2009.

M. Champguerrin par la personne qui, se trouvant sur les degrés de l'hôtel de ville de Paris, lors que l'on jetait dans le feu lesdites reliques du perron, la ramassa, parce qu'elle tomba à ses pieds. M. Bernier a dû s'occuper de recueillir le témoignage de ladite personne encore vivante. La relique doit être déposée dans l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans.

Beaulieu. p. 294. Démission de M. Jean-Claude Leblanc de Beaulieu de son siège de Soissons. Il est né en 1753. Membre du clergé constitutionnel, il abandonna ce parti, dit le rédacteur, il y a 16 ans (1804), et se réconcilia pleinement avec le Saint-Siège. Picot dans son n° 620, p. 310, dit que M. de Beaulieu, archevêque d'Arles, qui vient de renoncer à l'administration de l'Église de Soissons, a été nommé chanoine du 1^{er} ordre à Saint-Denis. [En marge à gauche : *par ordonnance du 8, M. de Villèle, déjà nommé à l'évêque de Verdun, est nommé à celui de Soissons, vacant par... et la translation de M. de Vichy à Autun*].

Lettres d'approbation. p. 295. Ordonnance de l'archevêque de Paris, en date du 17 juin, adressée aux curés de son diocèse, qui fixe au 1^{er} janvier de chaque année le renouvellement des approbations.

Circulaire de M. l'évêque de Meaux. p. 303. À la séance de la Chambre des députés du 13, M. Tremet, propriétaire à Otilly (Seine et Marne) dénonce une circulaire de visite de l'évêque de Meaux, dans laquelle il parle de restitution de biens de l'Église usurpés. Dans son cours de visite, l'évêque demande aux curés des renseignements sur tous les fonctionnaires publics.

Martin de Gaillardon. Au sujet de Martin de Gaillardon²³⁴ [sic], M. La Perruque²³⁵, alors curé de cette paroisse, a déclaré à un de mes amis que M. Decazes, alors ministre, avait contribué à ce qu'il fût retiré de la cure, à ce que l'officier de gendarmerie fût déplacé, à ce que le maire de la commune fût changé. Martin est exposé présentement à des sarcasmes et des moqueries de plusieurs de ses concitoyens.

p. 56. **1820. Juillet.**

N° 620. *L'Ami de la religion*... 19 juillet

Livres nouveaux de théologie. *Introductio ad Sacram Scripturam, et Compendium historiae ecclesiasticae*, 1 vol. in 12°. 2 fr 50 c.

Le rédacteur pense que ces deux ouvrages sont d'un érudit, directeur du séminaire de Caen, qu'ils parurent vers 1750. En 1811, M. l'abbé de La Hogue, docteur de Sorbonne, ancien professeur de cette école, en donna une édition augmentée, en Angleterre (où il s'est fixé et

²³⁴ Voir cahier VIII, note 341.

²³⁵ Abbé Laperruque (ca 1752- ?). Curé de Gaillardon, ce fut à lui que Martin de Gaillardon s'adressa quand il eut ses premières visions, et ce fut lui qui avertit son évêque, Mgr Charrier de La Roche.

réside actuellement). Il y a ajouté un *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du 18^e siècle*, tableau rapide, dit le rédacteur, p. 308, mais bien fait. L'article des novateurs est exact : on y signale les derniers ennemis de la religion de l'Église, les partis philosophiques et jansénistes, les nouveaux canonistes, les constitutionnels, les schismatiques d'Utrecht &c. &c.

Libertés gallicanes. p. 309. Traduction italienne des Observations sur la promesse d'enseigner les quatre articles (de l'assemblée du clergé de 1682) ; par l'abbé de Lamennais.

Arnoux, prêtre. p. 311. Notice sur l'abbé Arnoux²³⁶, prêtre et administrateur de la maison du Refuge à Paris, né en 1792, [mort] le 4 juin dernier à l'âge de 28 ans. L'abbé Carron le remplace, ayant pour adjoint l'abbé Senlis.

Vincent Palmieri. p. 314. Article satyrique contre M. Vincent Palmieri²³⁷, en donnant un précis de sa vie, de ses ouvrages, et en annonçant sa mort à Gênes le 13 mars 1820, à l'âge de 67 ans.

Pie VI. M. Bourgoing²³⁸, ancien ambassadeur en Saxe, est l'auteur des Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI, écrit, dit Picot n° 620, p. 317, dans un genre probablement philosophique.

²³⁶ François-Xavier Arnoux (1792-1820). Originaire de Niort, il fit ses études à Paris au petit séminaire Saint-Nicolas, puis à Saint-Sulpice, avant de devenir en 1815 précepteur du petit-fils du chancelier de Sesmaisons. Il fut ordonné prêtre en 1818. Mais dès 1815, il avait parallèlement commencé à visiter et catéchiser les prisonniers de Sainte-Pélagie. Son attention se porta sur les enfants, qui, selon le système hérité de l'Ancien Régime et confirmé par le Code civil, étaient incarcérés et, faute d'institution spécifique, mêlés aux délinquants adultes. Dès 1816, l'abbé Arnoux obtint l'aménagement d'un corridor réservé aux enfants à Sainte-Pélagie et en 1817, toujours soutenu par le préfet Anglès, il ouvrit la maison du Refuge, établissement de réinsertion destiné à accueillir une cinquantaine d'enfants libérés ou graciés et à leur apprendre un métier. L'expérience s'acheva en 1832, faute de moyens. Voir A. R. Pignier, *Notice historique sur l'abbé Arnoux et sur la maison de refuge des jeunes condamnés dont il a été la fondateur*, Paris, Bouchard-Huzard, 1859 ; É. Baratay, *Le père Joseph Rey (1798-1874), serviteur de l'enfance défavorisée : une expérience d'insertion au XIX^e siècle*, Paris, Beauchesne, 1996, p. 31-33 ; M.-S. Dupont-Bouchat, É. Pierre, *Enfance et justice au dix-neuvième siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 77.

²³⁷ Vincenzo Palmieri (1753-1820). Oratorien génois, janséniste, il fut professeur d'histoire et de théologie au *Portique* de Pavie. Il publia en 1786 un *Trattato storico dommatico critico delle Indulgenze* formant le t. XI des *Opusculi interessanti la religione* diffusés par Ricci. Ami intime et conseiller de Ricci, Palmieri joua un rôle primordial au synode de Pistoie (1786) et dans l'Assemblée des archevêques et évêques toscans en 1787. Il semble même avoir rédigé plusieurs des lettres pastorales signées par Ricci. Il réagit fort énergiquement à la publication de la bulle *Auctorem fidei*. S'il se tint plutôt à l'écart sous le régime français, il signa avec Solari, Molinelli et Degola une lettre d'adhésion au clergé constitutionnel français (1798), M. Vaussard, *Jansénisme et gallicanisme, op. cit.*, pp. 33 et 47.

²³⁸ Jean-François de Bourgoing (1748-1811). Issu d'une famille noble du Nivernais, il entra à l'École militaire de Paris, puis étudia le droit à l'université de Strasbourg, particulièrement destinée à la formation des diplomates. Nommé à 20 ans officier au régiment d'Auvergne et secrétaire à la légation de France auprès de la Diète d'Empire à Ratisbonne, il commit une maladresse qui lui valut d'être renvoyé dans son régiment. C'est à cette époque qu'il commença ses travaux littéraires, publiant notamment en 1777 une traduction de *De l'éducation des princes* du pédagogue Johann Bernhard Basedow. Nommé la même année secrétaire de légation de Louis XVI en Espagne, il eut à suppléer à l'occasion les fonctions de l'ambassadeur Montmorin. En 1788, il fut nommé ministre plénipotentiaire à Hambourg, poste qu'il occupa jusqu'au début de l'année 1792 où il fut envoyé par Dumouriez en mission diplomatique à Madrid pour retarder le déclenchement des hostilités entre la France et l'Espagne. Après le 4 août 1792, il suggéra à l'Espagne de s'allier à la nouvelle république et finit par être expulsé d'Espagne en février 1793. Caché durant la Terreur, il fut rappelé aux affaires en 1795 et repartit en

Lettres de saint François de Sales. Lettres diverses de saint François de Sales à des personnes vivant dans le monde. Nouvelle édition 1 vol. in 12°. 3 fr chez Méquignon fils ainé.

Circulaire de l'évêque de Meaux. Dans la séance du 13 juillet (Chambre des députés) on a lu la pétition de M. Tremet contre la circulaire de M. de Cosnac, évêque de Meaux : elle a donné lieu à une discussion dans laquelle Froc de La Boulaye²³⁹ a très bien fait observer la tendance du clergé et de la noblesse au retour des dîmes, des biens vendus, &c. L'orateur a dénoncé les catéchismes, les ouvrages semi-périodiques épargnés par la censure où l'on exprime le désir de voir disparaître tous les effets de la Révolution.

N° 621. *L'Ami de la religion...* 22 juillet

Legris-Duval. Sermons de l'abbé Legris-Duval, 2^e vol., 2^e article voyez le 1^{er} article n° 612. Le rédacteur observe à la fin qu'on n'a donné que les sermons écrits et corrigés, que plusieurs autres n'ont pas été publiés dans cet ouvrage, comme renfermant des répétitions et n'étant que des canevas que l'orateur remplissait avec talent.

Sœurs de Saint-André. p. 327. Les sœurs de Saint-André (que je crois être un établissement de filles jésuites à raison que la maison mère des jésuites à Rome est celle de Saint-André) est sous la protection spéciale de Mme la duchesse de Berry ; M. Desjardins, grand vicaire de Paris, est le confesseur de la princesse.

Jésuites en Russie. Les jésuites en Russie étaient au nombre de 800, quelques-uns sont partis pour la Chine. *Le Constitutionnel* 21, p. 2.

p. 57. 1820. *Juillet.*

Espagne mais échoua dans des négociations impossibles et se retira de nouveau à Nevers pour écrire. Il publia notamment en l'an VII (1798) des *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et sur son pontificat*, mais il porta aussi bien son intérêt sur les moutons mérinos, la botanique ou les récits de voyage. Il rédigea également des notices pour la première édition de la *Biographie universelle* des frères Michaud (1801). Il revint à la diplomatie sous le Consulat et fut nommé ambassadeur à Copenhague en décembre 1799, puis à Stockholm en avril 1801. Rappelé en France à la suite d'une nouvelle maladresse diplomatique, il participa à la création des *Archives littéraires de l'Europe* qui parurent de 1804 à 1808. Grâce aux exploits militaires de son fils, il fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du roi Frédéric-Auguste I^{er} de Saxe à Dresde en 1807. Chevalier (1808) puis baron de l'Empire (1809), il participa au Congrès d'Erfurt et fut l'un des signataires du traité de Varsovie en 1809, mais il mourut durant une cure à Carlsbad, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 1, p. 305.

²³⁹ Jean-Baptiste-Louis Froc de La Boulaye (1763-1847). Né à Versailles, il fut commissaire et secrétaire dans l'administration de la Marine. Envoyé en mission en Angleterre pour l'échange de prisonniers, il fut arrêté et libéré après le 9-Thermidor. Intendant de la Marine attaché à l'amiral Villaret, il fut ensuite détaché aux Relations extérieures puis disgracié par Napoléon. En 1814, il fut recommandé au roi qui le nomma secrétaire d'ambassade à Constantinople, mais son embarquement à Marseille fut stoppé par le retour de l'empereur. Il rejoignit alors le duc d'Angoulême et fut pourtant élu député de la Marne à la Chambre des représentants. Réélu à la Chambre introuvable, il siégea avec la minorité ministérielle, puis au centre après les élections de 1816. Il ne s'opposa pas aux lois d'exception, jugeant « la publicité de toutes les opinions » comme de trop grand inconvénient. Réélu encore en octobre 1821, il siégea avec les royalistes modérés jusqu'en 1824 puis quitta la vie politique, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 76.

Jésuites en Espagne. Dans la séance des Cortès du 12 juillet, le ministre de la Justice a parlé des mesures prises à l'égard des moines et des jésuites, dont la repression devient de jour en jour plus nécessaire ; de réunir ceux-ci (les jésuites) dans un seul couvent, partout où leur société en aurait plusieurs, et d'empêcher que dorénavant ils s'occupent de l'instruction publique. (*Le Constitutionnel* 24, p. 2, col. 2).

Inquisition. La torture, l'Inquisition et tout autre tribunal de la foi, supprimés par décrets des Cortès, approuvés par le roi, avec destruction des emblèmes et des monuments qui y ont rapport.

N° 622. *L'Ami de la religion*... 26 juillet

Vies des saints. *Vies des Pères, des martyrs et des autres principaux saints*, traduites de l'anglais, d'Alban Butler, par l'abbé Godescard. Nouvelle édition, tomes 8-11. L'ouvrage contiendra 13 vol. in 8 (voyez n° 594 où l'ouvrage est annoncé).

Deza, prêtre de Copertino. p. 338. *Vie de saint Joseph de Copertino*²⁴⁰, prêtre thaumaturge et prophète (Joseph Deza, né le 17 juin 1603 à Copertino), mort le 18 septembre 1663 à Osimo, canonisé par Clément XIII le 16 juillet 1767. Traduction par M. Denis, revue par M. Vignier, prêtre de la congrégation de la Mission.

Nouvelles nominations à des évêchés. M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne, est nommé archevêque de Toulouse, et M. de Fontenay²⁴¹, archevêque de Bourges.

Chartreuse. p. 344. À une lieue du monastère de la Grande-Chartreuse est le village Chartreuse, auquel un prêtre et des religieux ont fait une mission.

Instruction publique. L'abbé Nicolle, MM. Rendu, inspecteur général de l'Université, et Poisson²⁴², membre de l'Académie royale des Sciences, sont établis membres de la Commission d'instruction publique qui en aura 7 au lieu de 5²⁴³.

²⁴⁰ Giuseppe da Copertino (1603-1663). Né Giuseppe Maria Desa. Franciscain originaire des Pouilles qui entra en lévitation pour la première fois en 1630 et à qui l'on attribua dès son vivant des prémonitions et des guérisons miraculeuses qui entraînèrent une enquête de l'Inquisition. Trop atypique pour ne pas inquiéter, il fut en quelque sorte mis à l'isolement par Rome. Béatifié le 35 février 1753, il fut canonisé le 16 juillet 1767 et fut présenté comme un modèle de sainteté par Jean-Paul II. Voir F. Cordella, *San Giuseppe da Copertino e la società del suo tempo : dall'agiografia alla storia (1603-1663)*, Le Galatina, Congedo, 1997.

²⁴¹ Jean-Marie Cliquet de Fontenay (1754-1824). Né à Dunkerque, il étudia au collège du Plessis à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, puis au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet. Bachelier en théologie, il était en 1789 chanoine et vicaire général de Chartres. Émigré en 1791, il fut recommandé en 1802 à l'archevêque de Bourges qui le nomma 3^e vicaire général en 1802 et 1803. En 1811, il fut élu second vicaire capitulaire de Bourges et finit par être le seul. Destiné à l'évêché du Puy, nommé ensuite évêque de Nevers, il devint finalement archevêque de Bourges en octobre 1820, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 153.

²⁴² Siméon-Denis Poisson (1781-1840). Mathématicien, originaire de Pithiviers, entré premier à l'École polytechnique en 1798, docteur ès sciences, il y fut répétiteur puis professeur en 1802. Membre du Bureau des Longitudes en 1808, membre de l'Institut en 1812, il fut successivement professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des sciences (1809), examinateur de sortie à l'École polytechnique (1816) puis conseiller de l'Université

Machault, ancien évêque d'Amiens. Notice nécrologique sur Louis Charles de Machault²⁴⁴, né en 1737, ancien évêque d'Amiens, décédé à Arnouville près Gonesse le 12 juillet 1820, âgé de 83 ans.

N° 623. *L'Ami de la religion...* 29 juillet

Llorente, Chronique religieuse, v. p. 50. *Constitution religieuse considérée comme faisant partie de la constitution civile d'une nation libre et indépendante*, écrite par un Américain et publiée avec une préface de D. Jean Antoine Llorente, docteur en droit canon, Paris 1820, in 12°. Le rédacteur relève avec assez de fondement, mais avec ironie et amertume, des idées outrées et blâmables de l'auteur, dont d'autres vrais principes ne s'accordent pas avec son ultramontanisme. La *Chronique religieuse*, tome IV, cahier 4, a relevé ces erreurs avec plus de décence comme il convient à une critique impartiale. Le rédacteur dans son n° 563 a attaqué l'Histoire de l'Inquisition de M. Llorente, Ses monuments historiques concernant la Pragmatique Sanction de Saint Louis et celle de Charles VII... suivis d'un catéchisme sur les concordats, 1818 in 8° de 190 p.

Sœurs de la Charité à Évron. p. 359. Il existe dans le diocèse du Mans, à Évron, une maison chef-lieu des sœurs de la Charité d'Évron, qui a 121 établissements situés presque tous dans ledit diocèse. Leur nombre se monte à 500 sœurs.

p. 360. Il y a dans le diocèse de Besançon des missionnaires autres que ceux de France. Ils font des missions de côté et d'autres dans ce diocèse.

p. 58. **1820. Juillet, août.**

Histoire de France par Royou. p. 361. Le rédacteur prévient que l'Histoire de France que M. Royou a publiée en 1819 est écrite dans un esprit philosophique. Il en a déjà rendu compte dans le n° 536, p. 209.

N° 624. *L'Ami de la religion...* 2 août

en juillet 1820. Il fut fait pair de France en 1837 mais, éloigné de la politique militante, il ne participa pas aux débats. Auteur de plus de 300 mémoires scientifiques, il fut l'un des fondateurs de la physique mathématique, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 10-11.

²⁴³ L'ordonnance du 22 juillet 1820 portait à sept le nombre des membres de la Commission que la démission de Royer-Collard la même année avait réduit à quatre.

²⁴⁴ Louis-Charles de Machault d'Arnouville (1737-1820). Fils du contrôleur général des Finances et garde des Sceaux Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, il fut formé chez les jésuites et entama des études de droit avant de choisir la carrière ecclésiastique. Sous-diacre en 1759, diacre l'année suivante, il fut ordonné prêtre et nommé vicaire général du diocèse d'Amiens en 1762. Devenu le coadjuteur de l'évêque d'Amiens en 1771, il lui succéda en juin 1774. Député du clergé aux États-Généraux, il s'opposa systématiquement aux réformes de l'Assemblée et refusa la Constitution civile du clergé. Émigré en 1791, il rentra en France en 1802 et démissionna de son siège sans difficulté. Il fut nommé chanoine de Saint-Denis en 1806 et vécut retiré jusqu'à sa mort, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 2, p. 310-311.

Ouvrages nouveaux spirituels. Nouvelle journée du chrétien ; Le guide spirituel de Louis de Blois ; Le chemin de la perfection de sainte Thérèse.

Pour avoir les deux derniers ouvrages, il faut être souscripteur à la Bibliothèque des Dames chrétiennes. Quant au 1^{er}, qui a aussi pour titre *Moyen de se sanctifier au milieu du monde*, il a pour rédacteur M. l'abbé Letourneur²⁴⁵. L'abbé de Lamennais est l'auteur de la préface.

Nouvel institut de sœurs de la Charité. p. 374. Jeanne-Antide Thouret²⁴⁶, ancienne sœur de la Charité de saint Vincent de Paul, a formé à Besançon un institut à peu près semblable, et a obtenu de S. S. un décret du 23 juillet 1819 qui l'approuve, et un bref du 14 décembre suivant qui confirme ledit décret. Le chef-lieu et le noviciat sont à Besançon. Leur nom est Filles de la Charité sous la protection de saint Vincent de Paul.

État du clergé de France. p. 380. L'abbé de Lamennais a inséré dans la 17^e livraison du Défenseur, un article sur la situation du clergé en France, dans lequel il y a proportionnellement plus de vieillards et, par conséquent, plus de décès. À mesure que le clergé diminue, les causes de destruction se multiplient, parce que les travaux du ministère s'accroissent, et la plupart des prêtres y succombent. M. Lamennais propose que pour multiplier les ministres, on permette aux évêques d'établir autant d'écoles ecclésiastiques qu'ils jugeront convenable. J'aurais bien d'autres moyens plus efficaces à proposer. La suppression de chanoines honoraires des cathédrales, celle des interdits arbitraires, celle des aumôniers des régiments, au moins pour ces temps de disette, de tant de chapelains pour les communautés religieuses qui se multiplient, celle des missions de toute espèce, pour occuper leurs membres à des charges pastorales, &c...

Tabaraud et Montazet. p. 381. Article contre M. Tabaraud qui a inséré dans la *Chronique religieuse* trois articles pour défendre la mémoire de M. de Montazet, archevêque de Lyon.

²⁴⁵ Augustin-Louis Le Tourneur (1775-1844). Né à Paris, il fut l'élève d'Émery au séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre en 1810 après avoir enseigné la rhétorique chez les Pères de la Foi à Belley, il fut vicaire de Saint-Thomas d'Aquin à Paris (1810-1818). Devenu vicaire général et doyen du chapitre de Soissons, il fut nommé chanoine de la métropole de Paris en 1834, puis évêque de Verdun en 1837, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 676-677.

²⁴⁶ Jeanne-Antide Thouret (sainte ; 1765-1826). Originaire du Doubs, elle entra dans la congrégation des Filles de la Charité en 1787. Renvoyée chez elle après la suppression des ordres religieux durant la Révolution, elle refusa de renoncer à sa vocation et fonda à Besançon en 1799 une école gratuite pour les filles. Les règles de vie de la nouvelle communauté furent rédigées en 1802 et elle multiplia les écoles et les établissements dédiés aux malades. Elle prit également en charge le service des prisonniers de Bellevaux, qu'elle nourrit et éduqua. La communauté fut appelée Sœurs de la Charité de Besançon en 1807. En 1810, appelée à Naples, elle y prit en charge l'hôpital des Incurables, ouvrit une école, une pharmacie et se consacra aux pauvres et aux malades. Les Constitutions de la nouvelle congrégation furent approuvées le 23 juillet 1819 par Pie VII qui les baptisa Filles de la Charité sous la protection de Saint Vincent de Paul. Elle mourut à Naples où elle était retournée en 1823. Béatifiée en 1926, elle fut canonisée le 14 janvier 1934. Voir A. Richomme, *Sainte Jeanne-Antide Thouret*, Paris, Éd. Fleurus, 1990.

Les cours protestantes et la Cour de Rome. Les cours protestantes sont d'accord sur un projet d'arrangement pour les affaires catholiques dans leurs États respectifs. Ce projet est envoyé à Rome dont on attend maintenant une réponse. *Le Constitutionnel* 30.

On dit que les différends entre la cour de Bade et celle de Rome, au sujet de M. de Wessenberg, sont à la veille d'être aplanis, et que cette dernière ne s'opposera pas plus longtemps à l'élévation de M. de Wessenberg à la dignité d'évêque de Constance. *Le Constitutionnel* 31.

N° 625. *L'Ami de la religion*... 5 août

Contre la Petite Église dissidente. *Sur la petite Église* ; par l'abbé Jarry. In 8° 46 p., 1 fr. Contre la brochure : Profession de foi de quelques ecclésiastiques du Mans, v. n° 579. M. Jarry entreprend une bonne cause, mais son écrit fourmille de faux principes sur l'institution des évêques, attribuant au pape tout pouvoir sur leur confirmation. Quelquefois il se contredit. On voit dans cet article l'histoire de l'ancien clergé de France relativement aux démissions des sièges épiscopaux demandées par le pape en 1801. Napoléon y est outragé.

Bonneval, prêtre. p. 399. Article sur l'abbé Ruffo de Bonneval²⁴⁷, député du clergé de Paris aux États-Généraux, mort à Vienne en Autriche le 1^{er} mars 1820.

p. 59. 1820. [août].

Précis de l'histoire des jésuites. Dans le *Constitutionnel* du 5 août est une analyse très intéressante du *Précis de l'histoire des jésuites*²⁴⁸, par M. G.J. Chavillac. 3 fr chez L'Huillier, rue Serpente, n° 14.

Missionnaires. *Les Lettres normandes*, tome XI, livraison 94, p. 153, rendent compte, dans un 1^{er} article, de l'ouvrage de M. de Rougemont sur Les missionnaires.

N° 626, tome XXIV. *L'Ami de la religion*... 9 août

²⁴⁷ Sixte-Louis-Constant Ruffo de Bonneval (1742-1820). Vicaire général de Mâcon, il fut évêque de Senes de 1783 à 1784, chanoine de Paris et abbé et seigneur de l'abbaye Saint-Léonard de Corbigny. Élu député du clergé de Paris aux États-Généraux, il n'approuva pas la Constitution civile du clergé et signa la protestation du 15 septembre contre les actes de la Constituante. Il émigra et devint chanoine de la cathédrale Saint-Étienne à Vienne où il mourut, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 226.

²⁴⁸ Mettant en avant « le dogme de l'obéissance passive à un prince étranger dont [la Compagnie] tirait sa force » et « les doctrines relâchées qui lui donnaient des partisans parmi une certaine classe de la société », le rédacteur lui oppose « la *Doctrine* et l'*Oratoire*, marchant avec les sages de Port-Royal » pour défendre « de concert les principes d'une austère vertu et les droits du souverain », tandis que « l'université de Paris soutenait avec non moins d'assurance les libertés de l'église gallicane ». Il conclut que « l'esprit de la France les repousse. L'esprit des parlements en faveur de l'indépendance de la couronne, après avoir amené les jours de 1789, a survécu à ce grand corps, et se confond aujourd'hui dans l'esprit constitutionnel qui préside aux destinées de l'Europe. », *Le Constitutionnel*, 5 août 1820, p. 4.

De Pradt. Diatribe du rédacteur sur l'ouvrage de M. de Pradt : *Suite des quatre concordats*, 1820.

Oegger, missionnaire. L'abbé Oegger, chapelain de l'Hôtel-Dieu, est missionnaire.

Leblanc de Beaulieu. p. 408. Le rédacteur donne à M. de Beaulieu le titre d'archevêque d'Arles. Est-ce qu'en donnant la démission de l'administration du diocèse de Soissons, il ne perdrait pas l'espérance de monter un jour sur le siège d'Arles ?... Le 1^{er} septembre M. de Beaulieu, de retour à Soissons, a donné son mandement d'adieux. V. n° 640.

De Pradt., sa Suite des quatre concordats. J'ai lu la *Suite des quatre concordats*, par M. de Pradt. 1 vol. 162 p., avec les pièces justificatives 69 p. Cet ouvrage est très intéressant à lire tant pour le bon sens, la justesse des raisonnements, la sage critique des abus, des prétentions de la Cour romaine, des dangers auxquels elles exposent la religion, que par les pièces diverses très instructives pour l'histoire de l'Église. Il suffit qu'on s'élève avec sagesse contre l'ultramontanisme pour être une pierre de scandale au clergé de France qui en est tout pénétré. Qu'on ne s'étonne donc point si le n° 626 ne vomit que des invectives contre cet ouvrage, sans donner de bonnes raisons.

N° 627, tome XXV. *L'Ami de la religion...* 12 août

Mérault, orator. *Les apologistes involontaires, ou la religion chrétienne prouvée et défendue par les objections mêmes des incrédules.* 1 vol. in 8°, 6 fr. Par Mérault²⁴⁹, ancien prêtre de l'Oratoire, grand vicaire d'Orléans et supérieur du séminaire de cette ville. V. la suite, un 2^e vol., au n° 745 (année 1821, septembre, p. 36).

Trappistes diocèse d'Amiens. p. 6. Près de Picquigny, dans l'ancienne abbaye du Gard, est le monastère de Notre-Dame de la Trappe, où M. de Bombelles, évêque d'Amiens, a posé le 29 juillet dernier la 1^{ère} pierre d'une église qu'on élève sur les ruines de l'ancienne. Le Père Germain²⁵⁰ est l'abbé régulier de cette abbaye. On y forme des novices et on y élève des jeunes gens.

²⁴⁹ Athanase-René Mérault (1744-1835). Fils d'un conseiller du Grand Conseil, il fit ses études au collège de Juilly puis entra à l'Oratoire. Docteur en théologie, il fut supérieur de l'Oratoire de Paris. Il resta caché durant la Révolution et fut brièvement incarcéré durant la Terreur. En 1804, il ouvrit à Orléans une maison d'éducation qui fut transformée en séminaire diocésain l'année suivante. Il en fut le supérieur (1804-1824) tout en étant nommé vicaire général d'Orléans par Bernier en 1805, puis par Mgr Rousseau en 1807. Élu second vicaire capitulaire en 1810, il assura l'administration du diocèse durant la longue vacance du siège et entra en conflit avec l'évêque nommé par Napoléon, Mgr Raillon. En 1820, il fut désigné vicaire général par le nouvel évêque, Mgr Rousset de Varicourt, et fut reconduit en 1823 par son successeur. Il exerça les fonctions de premier vicaire capitulaire durant chaque vacance, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p.214-215. Rondeau le connaissait sans doute.

²⁵⁰ Voir cahier X, note 24.

Cardinal Lorenzana. p. 11. Éloge funèbre du cardinal François Antoine de Lorenzana²⁵¹, ancien archevêque de Tolède, mort le 17 avril 1804, âgé de 82 ans.

N° 628. *L'Ami de la religion*... 16 août

Troubles religieux dans les États-Unis. Sur quelques troubles qui se sont élevés dans l'Église catholique des États-Unis (insubordination de quelques prêtres et fidèles contre leur évêque, prétendant que c'était au simple fidèle à nommer leur curé)²⁵². Le rédacteur prêche l'obéissance à l'autorité. C'est le mot à l'ordre du jour, mais on ne définit rien.

Institution des évêques. p. 24, le rédacteur cite le Traité historique et critique de l'élection des évêques, par le Père Tabaraud, 2 vol. in 8°, 1792, que Maulrot a loué

p. 60. **1820. Août.**

malgré ce qu'il avait imprimé en 1790, touchant la question si dans les premiers siècles le clergé et le peuple fidèle élisait leur 1^{er} pasteur.

Traité de la vraie religion. p. 31. *Institutiones theologicae ad usum seminarii Cenomanensis* (Mans) *tractatus de vera religione*. 1 vol. in 12°, 2 fr 50 c.

Lamennais, son nouvel ouvrage. L'ouvrage que M. l'abbé de Lamennais a fait paraître le mois de juillet dernier fait beaucoup de bruit dans le clergé. 1°. Il ne doit pas être considéré comme suite de son 1^{er} ouvrage sur l'indifférence en matière religieuse, parce qu'il n'y a aucun rapport. Dans ce nouvel ouvrage que je n'ai point lu, au dire de quelques personnes qui l'ont lu avec attention, il paraît vouloir établir l'établissement [*sic*] de la religion chrétienne sur le seul témoignage des hommes et il rejette le sens intime, le rapport des sens et la raison comme guides sûrs pour nous conduire à la connaissance de la vérité. On m'a dit qu'à l'archevêché de Paris on était affligé et mécontent de l'ouvrage, qu'on en avait fait interdire la lecture aux séminaristes ; mais qu'on n'osait le censurer. Qu'à l'archevêché on s'était borné à l'envoyer à Rome pour l'y déférer et en obtenir la censure. On m'a ajouté que l'académie de théologie était chargée d'en condamner les erreurs.

²⁵¹ Francisco Antonio de Lorenzana y Butrón (1722-1804). Né à Léon, il y fit ses études chez les jésuites, puis à l'université de Salamanque et au séminaire d'Oviedo. Ordonné prêtre en 1751, il devint chanoine de la cathédrale de Ligenza et fut remarqué par le confesseur du roi qui le nomma au chapitre de Tolède, puis grand vicaire du diocèse et abbé de Saint-Vincent. En 1765, il devint évêque de Plasencia puis archevêque de Mexico l'année suivante. Il contribua au développement de la ville de Mexico jusqu'à sa nomination à l'archevêché de Tolède en 1772. Il développa une activité pastorale importante tout en ayant une activité éditoriale très riche. Élevé au cardinalat en 1789, conseiller d'État, il devint Grand Inquisiteur en 1794, fut envoyé par Charles IV auprès de Pie VI en 1797 et se trouva en Italie lors du conclave de Venise. En 1800, il démissionna de son siège qui fut remis à son élève, l'Infant Louis de Bourbon dont il avait fait son archidiacre. Il se retira à Rome, *ARR*, t. XXV, samedi 12 août 1820, n° 627, p. 12-16.

²⁵² À Charleston (Charles-Town), Caroline du Sud et à Norfolk en Virginie, *ibid*, p. 17-24.

Voilà cependant le fameux théologien, le coryphée d'un parti, d'une coterie, que Picot exalte jusqu'aux nues, dont dernièrement il vantait une préface mise à la tête de l'édition de la nouvelle traduction de l'*Imitation* par M. Genoude. Attendons quel jugement ce rédacteur si partial portera de cet ouvrage, si son impartialité lui permet d'en parler.

N° 629. *L'Ami de la religion...* 19 août

Janssens. Le rédacteur examine plusieurs Remarques qui ont été adressées à M. Janssens²⁵³, professeur à Liège, sur son *Herméneutique*. V. n° [460]. Le rédacteur trouve que l'auteur des Remarques critique M. J. avec trop de sévérité, quoiqu'il exhorte M. J. à profiter des avis dans une seconde édition.

Jésuites de Russie. p. 47. Le 29 juillet, d'après un journal, dit Picot, l'empereur de Russie a reçu en audience particulière le R. Père Schwent Kraneski [*sic*], supérieur général des jésuites de Russie, et s'est entretenu fort longtemps avec lui. On dit que ce souverain commence à s'apercevoir que ce corps respectable manque à l'éducation publique.

Les jésuites de Russie ont été accueillis favorablement dans le canton du Tessin, en Suisse. Huit de ces religieux sont arrivés au collège de Fribourg.

[*Pièces volantes insérées entre les p. 60 et 61*]

1°. *Tablettes universelles*, tome II, 1820, p. 256.

Abbé de Lamennais.

Examen critique de l'ouvrage de M. de Lamennais par un le Joyeux de Saint-Acre.

Mauvaise brochure, le frontispice surtout est une horrible caricature. L'abbé y est représenté entouré de lutins qui l'éventent avec des soufflets.

Essai sur l'indifférence en matière de religion, p. 338.

Cet écrit ne renferme, au fond, que les rêveries d'un illuminé, appelées à l'appui d'une intolérance orgueilleuse et fanatique. On voit que, dans le bon temps du mahométisme, M. l'abbé de Lamennais aurait fait un très bon musulman. Beaucoup de monde pense aussi que si la sainte Inquisition durait encore, le livre, et peut-être l'auteur, courraient le risque d'être grillés comme suspects d'hérésie. En tout ce n'est qu'un ouvrage de parti recouvert tant

²⁵³ Voir cahier X, note 276.

bien que mal des intérêts de la religion, qui aura peu à s'applaudir du zèle d'un pareil défenseur, et qui dira : ...*nec defensoribus istis tempus eget*²⁵⁴.

2°. *Réflexions sur la nature et l'étendue de la soumission due aux lois de l'Église en matière de discipline* ; par M. l'abbé de Lamennais, in 8°. 30 cent. Le Normant.

p. 61. **1820. Août.**

N° 630. *L'Ami de la religion*... 23 août

Missionnaires français. *Des missions en France.* 1 fr 25 c, par un laïque.

p. 53. Missions dans les colonies où les prêtres manquent.

Rétractation. p. 58. Rétractation de J. B. Parain, récolet, dans le diocèse de Besançon. Le rédacteur en profite pour injurier les prêtres constitutionnels²⁵⁵.

N° 631. *L'Ami de la religion*... 26 août

Histoire de l'esprit des peuples, par Messimy. *L'histoire de l'esprit des peuples de l'Europe* ; par M. le comte des Rioux de Messimy²⁵⁶. Deux 1^{ers} vol. pour la première époque, celle de Charlemagne, 11 fr. Les deux autres époques que M. de Messimy se propose de traiter, celles des croisades et du protestantisme, pourront bien former quatre autres vol. au moins : aussi le rédacteur lui reproche trop d'abondance, de redites, et l'engage à être plus concis. Il loue son plan qui est de montrer l'action de la religion sur les sociétés européennes.

Schismatiques du diocèse de Poitiers. p. 75. M. Bailly, 1^{er} évêque de Poitiers depuis le concordat, après des tentatives et des admonitions, se vit forcé d'interdire les prêtres dissidents de son diocèse par un mandement du 7 janvier 1804. Ce prélat étant mort, M. de Barral, évêque de Meaux, fut chargé de visiter le diocèse de Poitiers, ne put ramener ces partisans du schisme. M. de Bouillé, nouvel évêque de Poitiers, vient d'employer les moyens de persuasion, mais ils ont été inutiles. Trois prêtres seuls se sont soumis à le reconnaître. Par une ordonnance du 21 juillet dernier, il a interdit nominativement onze prêtres récalcitrants, et ceux qui, sans être dénommés, exerceraient par la suite sans pouvoirs ; avec injonction aux fidèles de ne point assister à leurs assemblées.

²⁵⁴ « Ce ne sont pas des secours ni des défenseurs de cette sorte qu'exige la circonstance », Virgile, *Énéide*, II, 520.

²⁵⁵ Le terme est un peu fort : l'article se contente de souligner qu'aucun des prêtres insermentés et déportés ne s'est jamais repenti d'avoir refusé le serment, tandis que beaucoup d'anciens constitutionnels se repentent ou se sont repentis de l'avoir prêté. Il élude évidemment les divers moyens de pression employés, dès après le Concordat, pour amener les constitutionnels à se rétracter, *ARR*, t. XXV, mercredi 23 août 1820, n° 630, p. 58-59.

²⁵⁶ Jean-Baptiste-Marc Des Rioux de Messimy, d'après le catalogue de la BnF.

Saint Philippe de Néri. p. 79. *Vita sancti Philippi Nerii ; autore Gallonio*²⁵⁷. *Nova editio.* Romae 1818, avec 36 gravures. 24 fr. Philippe de Néri²⁵⁸ est né à Florence le 21 juillet 1515, fut ordonné prêtre en 1551, fonda sa congrégation de l'Oratoire en 1564 ; elle fut approuvée par Grégoire XIII²⁵⁹ en 1575 et confirmée par Paul V en 1612. En 1593, Philippe de Néri se démit des fonctions de supérieur, et mourut saintement le 25 mai 1595, et fut canonisé par Grégoire XIV²⁶⁰ en 1622. Le célèbre Baronius²⁶¹, depuis cardinal, fut un des premiers disciples du saint. On reproche à Galloni d'avoir trop ajouté foi aux miracles de saint Philippe de Néri, et d'être entré dans trop de détails à cet égard.

Bible de Vence. La 1^{ère} livraison de la Bible de Vence, qui commence par le II tome, a paru. La suite au n° 643.

Jésuites supprimés en Espagne. La séance des Cortès du 14 août a été consacrée à la discussion d'un projet de loi sur la suppression des jésuites récemment rétablis en Espagne. Le projet a été adopté. La Compagnie de Jésus est de nouveau supprimée. Ce qui restait de leurs biens non vendus sera mis sur le champ à la disposition du crédit public. Les novices sont renvoyés chez eux. Les profès auront une pension viagère, et l'exécution de la loi d'extinction qui faisait partie de l'ancien code est remise dans toute sa vigueur. [Rajout en bas de page : *Le chapitre de Saint-Isidore, dont les jésuites s'étaient emparés, sera rétabli.*]

Le 15, pétition aux Cortès pour la suppression de la dîme (*id.*).

p. 62. **1820. Août, septembre.**

²⁵⁷ Antonio Gallonio (1556-1605). Prêtre de la congrégation de l'Oratoire d'Italie.

²⁵⁸ Philippe Néri (saint ; 1515-1595). Né à Florence, il fut ordonné prêtre en 1551 après avoir d'abord prêché comme laïc à Rome. Installé à San Girolamo della Carità, son souci des plus pauvres l'amena à fonder une maison de convalescence, la Très Sainte Trinité des Pèlerins, pour secourir les pèlerins (1548), et plusieurs écoles. Mais sa principale fondation fut celle de la congrégation de l'Oratoire en 1564, confirmée par Grégoire XIII en 1575, ce qui en fait l'une des figures majeures de la spiritualité post-tridentine. Il fut béatifié en 1615 et canonisé peu de temps après, en mars 1622. Voir A. Cistellini, *San Filippo Neri : l'oratorio e la congregazione oratoriana : storia e spiritualità*, Brescia, Morcelliana, 1989 ; P. Türks, *Philippe Néri ou Le feu de la joie*, Paris, Bayard-Centurion, 1995.

²⁵⁹ Grégoire XIII (1502-1585). Ugo Boncompagni, pape en 1572.

²⁶⁰ Grégoire XIV (1535-1591). Niccolò Sfondrati, pape en 1590. Il renouvela l'excommunication d'Henri IV et l'étendit à tous ceux qui le soutenaient. Il apporta par ailleurs des secours aux Ligueurs. Ses bulles furent déclarées nulles et brûlées par décision du Parlement en 1591 et Grégoire XIV fut déclaré « perturbateur du repos public ».

²⁶¹ Caesar Baronius [Cesare Baronio] (1538-1607). Marqué par sa rencontre avec Philippe Néri, il entra dans la congrégation de l'Oratoire nouvellement créée et fut ordonné prêtre en 1564. En 1593, il fut le successeur du saint fondateur en tant que général de la congrégation. Il fut créé cardinal en 1596 et devint le bibliothécaire du Vatican. Historien, il fut l'auteur, entre 1588 et 1593, d'une histoire de l'Église en 12 volumes, les *Annales ecclésiastiques*, ce qui lui valut le titre de Père de l'histoire ecclésiastique. Voir G. A. Guazzelli, R. Michetti, F. Scorza Barcellona (éd.), *Cesare Baronio tra santità e scrittura storica*, Actes du congrès, Rome, 25- 27 juin 2007, Roma, Viella, 2012.

M. de Pradt déchargé de l'accusation. Cour d'assises, audience du 28, comparution de M. de Pradt qui a été renvoyé de la prévention intentée contre lui (*Le Constitutionnel* 29 et 30). Tous les honnêtes gens ont gémi du point d'école qu'a fait le ministère ; et les bons chrétiens de ce que la Grande Aumônerie et le clergé de Paris n'ont rien fait, pour l'honneur de la religion, en sollicitant la suspension d'un jugement d'un tribunal criminel, dont les effets n'ont pu que tourner à son déshonneur. Mais M. l'archevêque de Pradt est un libéral, son opinion le rend un objet de haine pour le clergé, et en cette occasion, la conduite du clergé montre son opposition contre le libéralisme et le régime constitutionnel²⁶².

Ultramontanisme du clergé français. Dans la brochure de M. de Keratry intitulée : *Documents nécessaires pour l'intelligence de l'histoire de France en 1820...* il se plaint avec douleur de la conduite du clergé de France, ses prédications en faveur de l'ultramontanisme, son aversion non déguisée contre le régime actuel, p. 20. De la manière dont le catholicisme s'exploite en France, en sorte qu'on le prendrait pour la religion des gentilhommes. Le *Catéchisme* de Soissons prêche le paiement de la dîme &c, p. 21. À la note 3^e, p. 57, le docteur Pariset dénonce à l'opinion une *Histoire de France*, livre classique au collège de Lyon, deux fois réimprimée, qui insulte la famille royale, la nation française, et qui fait un pompeux éloge des jésuites. Et l'autorité se tait.

Je lis, à la p. 77, je lis ces paroles du député du Finistère : "J'ai vu la fausse route dans laquelle se jette notre Église, et les périls qu'elle fait courir en même temps à la religion et à la monarchie ; j'ai cru qu'il y avait des paradoxes à combattre, et qu'ils ne sont pas tous du côté du libéralisme. J'en atteste le second volume publié par M. l'abbé de Lamennais, qui renverse, sans s'en douter, toutes les bases de l'orthodoxie et de la vraie croyance en matière religieuse."

p. 63. **1820. Septembre.**

N° 632. *L'Ami de la religion...* 30 août

²⁶² Après la promulgation, le 29 juin 1820, de la loi électorale dite du double vote, qui renforçait la représentation des ultras à la Chambre, M. de Pradt avait publié *De l'affaire de la loi des élections*, dans laquelle il opposait le contrat social à l'aristocratie qui avait, par cette loi, retrouvé ses privilèges et s'était de nouveau séparée du corps social. Accusé d'avoir, par cet écrit, incité à la désobéissance aux lois, d'avoir attaqué l'autorité constitutionnelle du roi et de Chambres et d'avoir excité les citoyens à la guerre civile, il fut défendu par Dupin, devant « la fleur des libéraux », d'après Picot, et acquitté. Voir *De l'affaire de la loi des élections*, Paris, Béchét, 1820 et P. Moret, *Procès complet de M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, auteur de l'ouvrage intitulé : De l'affaire de la loi des élections*, Paris, Béchét aîné, 1820 ; *ARR*, t. XXV, mercredi 30 août 1820, n° 632, p. 111-112.

Ouvrages sur la Constitution civile du clergé. Controverse sur la Constitution civile du clergé. Énumération assez exacte des ouvrages qui ont paru pour et contre, quoique le rédacteur y manifeste son esprit de parti²⁶³.

N° 633. *L'Ami de la religion*... 2 septembre

Missions de la Chine. *Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales*, V^e vol.

M. de Pradt. p. 111, le rédacteur rend compte à sa manière de l'audience de la Cour d'assises, 28 août, dans laquelle a comparu M. de Pradt, ancien archevêque de Malines.

Lamennais. *Les Lettres Normandes*, tome XI, livraison 97, 11 septembre, p. 234, rend compte des débats entre M. de Lamennais et M. Laurentie²⁶⁴, rédacteur de *La Quotidienne*. Celui-ci accuse l'abbé de professer des principes métaphysiques tous nouveaux qui mènent droit à l'athéisme. Il le traite d'être au moins matérialiste.

Princes protestants et la Cour de Rome. Le cardinal Consalvi a adressé une nouvelle note à Francfort, sur les communications qui lui avaient été faites de la part du Congrès ecclésiastique de Francfort, dans laquelle, après des assurances réitérées de bonnes intentions de la Cour de Rome pour mettre fin à toute difficulté, il présente de nouvelles objections inattendues. Le Congrès doit prendre une décision vers la fin de septembre. Peut-être MM. Schmitz et Turkheim se rendront de nouveau à Rome. *Le Constitutionnel* 25 septembre, p. 2, col. 1.

²⁶³ Dans ce long article de 12 pages, le rédacteur présente une fois de plus la Constitution civile du clergé comme la réalisation des « vœux émis plus d'une fois dans le parti pour le renversement de la discipline ecclésiastique et de la hiérarchie » (Camus), réalisation soutenue par des avocats ayant adopté « l'opinion commune dans la magistrature sur les droits de la puissance civile dans les matières ecclésiastiques » (Durand de Maillane et Treihlard). Il détaille surtout la fracture que produisit la Constitution civile au sein du mouvement janséniste et donne une bibliographie très précise des ouvrages, pour ou contre, qui furent produits par différents membres du "parti", *ARR*, t. XXV, mercredi 30 août 1820, n° 632, p. 81-93.

²⁶⁴ Pierre-Sébastien Laurentie (1793-1876). Professeur de rhétorique au collège Stanislas à Paris en 1817 grâce à l'abbé Liautard, il fut nommé répétiteur des belles lettres et d'histoire à Polytechnique en 1818. Monarchiste, membre de la Congrégation et antilibéral, il fut fortement influencé par Joseph Michaud, alors directeur de *La Quotidienne*, qui lui commanda des articles. Nommé chef des bureaux de la librairie et des théâtres à la préfecture de police en 1822, puis inspecteur général de l'Université en 1823, il mena parallèlement sa carrière administrative et ses activités de journaliste. Mais ses critiques contre le ministère de Villèle et ses amitiés ultras entraînèrent sa révocation. Devenu actionnaire de *La Quotidienne* en 1818, il y défendit la liberté de l'enseignement, la défense de la religion et la royauté. Il fut un adversaire persévérant du ministère Martignac, notamment après les ordonnances de juin 1828 sur les petits séminaires et les jésuites. Ami de Peyronnet, il soutint fortement le ministère de Polignac et semble avoir joué un rôle en juillet 1830. Mais ce n'est qu'après la révolution de Juillet qu'il devint une sorte d'éminence grise du mouvement légitimiste, défendu dans *La Quotidienne* et *L'Union monarchique*, devenue *L'Union* après 1848. Disciple de Michaud, il assura la transition entre les journalistes royalistes de la première Révolution et ceux de la 3^e République dont il fut le maître (Pontmartin, Paul Féval, Arsène Houssaye, Alfred Nettement et Poujoulat), J. C. Drouin, « Un écrivain royaliste du XIX^e siècle : Pierre-Sébastien Laurentie (1793-1876) », *Revue française d'histoire du livre*, 1972, p. 211-226, <http://cemmc.u-bordeaux3.fr/pdf/dr2.pdf>, consulté le 25-06-2013 ; E. Deborde de Montcorin, « Un collaborateur de Joseph Michaud au journal *La Quotidienne* sous la Restauration : Pierre-Sébastien Laurentie (1817-1830) », *Revue des questions historiques*, septembre 1934, p. 339-346.

Jésuites supprimés en Espagne. La *Gazette de Madrid*, du 16 septembre, a publié officiellement le décret sanctionné par le roi, relatif à l'extinction des jésuites. Ce décret porte en même temps le rétablissement du chapitre de Saint-Isidore, que les jésuites avaient fait supprimer en arrivant.

Censure ecclésiastique en Espagne. Le roi d'Espagne, par une ordonnance, s'est opposé aux attributions que les évêques s'étaient appropriées sur la publication, la lecture et l'importation de certains ouvrages, de faire l'Index et d'imposer des peines, et cela depuis l'abolition de l'Inquisition.

Religieux à Naples. Vers le milieu de septembre, le 13, une circulaire du ministère de la Justice à Naples a annoncé aux archevêques et évêques que le prince vicaire général avait ordonné que, jusqu'à nouvel ordre, il n'y aurait plus de prise d'habit ni de profession religieuse.

[Texte barré : *Ali, pacha de Janina. Notice sur Ali, pacha de Janina, âgé de 75 ans, monstre par son libertinage et ses cruautés. Sa province contient 1 600 000 hab. Il commande à trois villes et autres forts. Il peut avoir 25 000 soldats ou brigands. Vu la défection de son armée, la prise de Janina par les terres, il se défend dans la citadelle avec 600 hommes. (Le Constitutionnel du 3 septembre).]*

p. 64. **1820. Septembre.**

N° 634. *L'Ami de la religion...* 6 septembre

Sœurs de la Charité d'Évron, v. n° 666, p. 199. Sur les sœurs de la Charité d'Évron. Leur fondatrice est Perrine Brunet²⁶⁵, née le 6 novembre 1654, à la Chapelle au Riboul, diocèse du Mans, veuve Tulard à 25 ans. Ce fut en 1679 qu'elle jeta les fondements d'une association, qui obtint du roi des lettres patentes en 1721, enregistrées au Parlement le 22 mai 1722. Mme Tulard est morte le 9 novembre 1735, âgée de 81 ans. Les statuts de cette association sont sages, se rapprochant de beaucoup de ceux de la congrégation de l'Oratoire. Cette communauté avait 89 établissements avant la Révolution française. En 1803, décembre, la supérieure générale alla s'établir à Évron. Un décret rendu à Bayonne le 7 mai 1808 lui accorda l'abbaye d'Évron, et un autre rendu à Fontainebleau le 13 novembre 1810, approuva ses statuts. En 1820, la congrégation avait 500 sœurs et 122 établissements.

Abbé Jarry. p. 123. Le 31 août, mort de l'abbé Jarry, grand vicaire de Bayeux.

²⁶⁵ Perrine Tulard, née Brunet (1654-1735). Veuve à 25 ans, elle posa en 1679 les fondements d'une association vouée à l'instruction des jeunes filles. Les statuts des Sœurs de la Charité de Notre-Dame d'Évron furent approuvés par l'évêque du Mans en 1709. Voir E. Baffie, *Aperçu historique sur la Congrégation des Sœurs de la Charité de Notre-Dame d'Évron*, Mayenne, J. Lechevrel, 1920.

Jésuites. p. 127. Doléances du rédacteur sur la suppression des jésuites en Espagne, par décret du 14 août. Le roi d'Espagne a sanctionné le décret.

N° 635. *L'Ami de la religion*... 9 septembre

Vie de Brydaine. *Le modèle des prêtres, ou vie de Jacques Brydaine, missionnaire* ; par l'abbé Carron. 4^e édition. 1 vol. in 12°, 2 fr 50 c. M. Brydaine²⁶⁶ est né en 1701, au diocèse d'Uzès, et est mort à Roquemaure, en Languedoc, le 22 décembre 1767.

Rétractation. p. 134. Rétractation de M. Demasur, religieux marié.

Prêtres savoyards. p. 137. Prêtres de la Savoie, victimes de la Révolution.

Administrations capitulaires. p. 142. Discussion et controverse sur les administrations capitulaires des évêques nommés. Partie historique (v. n° 748, pages 270 et 271).

Réforme en matière de discipline en Espagne. Les Cortès d'Espagne s'occupent de salutaires réformes concernant la dîme, l'envoi de l'argent à Rome pour les dispenses de mariage que les évêques donneraient. À Naples, une partie du clergé se montre très constitutionnel. À Palerme, c'est un moine qui est à la tête de l'armée pour l'indépendance absolue de l'île.

N° 636. *L'Ami de la religion*... 13 septembre

Ouvrage de Lacunza, v. 638. Sur une brochure intitulée : *Vues sur le second avènement de J.-C., ou analyse de l'ouvrage de Lacunza sur cette importante matière* ; Paris, 1818 in 8° de 120 p. (par M. Agier, président à la Cour royale de Paris). Suite au n° 638.

Je pensais que le rédacteur avait déjà parlé de cet ouvrage. Dans ce 1^{er} article, il n'en entretient pas son lecteur : il n'y attaque que les écrivains du siècle dernier qui n'ont vu de remèdes aux maux de l'Église dont ils ont été les témoins que dans le retour des juifs à la foi. Le rédacteur ne veut

p. 65. **1820. Septembre.**

point entendre parler d'obscurcissement, de défection, d'apostasie dans l'Église des Gentils. La conversion des juifs, selon lui, n'arrivera qu'à la fin du monde. Il s'amuse à donner le nom de figuristes à Duguet²⁶⁷, d'Etémare²⁶⁸, Joubert²⁶⁹, et autres écrivains. Son idôle est l'autorité

²⁶⁶ Jacques Brydaine (1701-1767). Prédicateur, il obtint un brevet de missionnaire royal et effectua, à partir de 1735, plus de 250 missions, principalement dans les Cévennes.

²⁶⁷ Jacques-Joseph Duguet [ou Du Guet] (1649-1733). Né à Montbrison dans le Forez, il étudia chez les oratoriens avant d'entrer à l'Oratoire en 1667. Après avoir enseigné la philosophie à Troyes à partir de 1671, il fut sous-diacre en 1674, diacre en 1675 et ordonné prêtre en 1677. Dans le conflit interne opposant les tenants de Quesnel et eux de Thomassin, il pencha vers l'augustinisme strict de Quesnel et finit en 1685 par quitter Saint-Magloire, où il enseignait, pour suivre Antoine Arnauld et Quesnel à Bruxelles. Revenu en grâce à Paris suite à l'intervention d'amis, il devint le bibliothécaire de Jean-Jacques Charron de Ménars, futur président au parlement de Paris en 1790. Avant que la bulle *Unigenitus* ne soit fulminée, il vécut dans une semi-retraite tout en continuant à répondre par des écrits aux consultations sur les controverses du moment et en développant pour ses amis ses idées sur l'Écriture. La fulmination de la bulle *Unigenitus* l'amena à s'éloigner prudemment en

qu'il entend du plus grand nombre ; mais l'autorité de la parole de Dieu et de toute la tradition est la véritable autorité qui doit subjurer tous les esprits. Il s'aveugle, et ses consorts, pour se refuser à confesser que le plus grand nombre des pasteurs peuvent tomber dans l'erreur, sans que l'infailibilité de l'Église en souffre.

Son article n'a d'intéressant que la nomenclature des ouvrages de ces prétendus figuristes et les noms de leurs auteurs.

Calvairiennes de Paris. p. 152. Bénédiction de la nouvelle chapelle de la maison des Dames du Calvaire, rue du Petit Vaugirard. Cette maison leur a été achetée : par qui ?...

Hubert Charpentier. Le 21 septembre on fera au Mont-Valérien la translation des restes de Hubert Charpentier²⁷⁰, fondateur de la congrégation des prêtres du Calvaire, mort en 1650.

Savoie vers 1715. Il y continua son œuvre majeure, commencée en 1712 et destinée au fils du duc de Savoie, *l'Institution d'un prince*, traité de politique chrétienne qui parut en 1739, après son décès. Puis, revenu à Paris, il publia en 1716 les *Règles pour l'intelligence des Saintes Écritures*, devenant ainsi le précurseur du figurisme, radicalisé ensuite par son disciple, l'abbé d'Étemare. Il participa en même temps à la préparation du premier appel des quatre évêques, signa le renouvellement de l'Appel en août 1719 et fut l'un des plus grands adversaires de l'accommodement proposé par l'abbé Dubois. Mais, il eut des difficultés à accepter l'évolution de la pensée d'Étemare et la transformation des port-royalistes en « parti » clandestin. Lorsque Boursier et Etemare, les « chefs du parti », refusèrent d'appuyer Colbert de Croissy dans sa remontrance sur la remise en vigueur du Formulaire, il prit la plume seul (*Lettre à Monseigneur l'évêque de Montpellier*, 25 juillet 1724) et s'attira les foudres de la Cour. Il s'installa avec sa nièce, Mme Mol, à Troyes en 1726, puis s'enfuit en Hollande lorsqu'il fut menacé d'arrestation en 1730. Mais ses relations avec ses anciens amis se détériorèrent. En 1732, il condamna sévèrement les *NNEE* ; il ne vit que fanatisme dans « l'œuvre des convulsions » qui se développait en dévoyant ses idées sur les figures et le retour des juifs. Il fut enterré à Saint-Médard. Le jansénisme de l'abbé Grégoire s'inspirait principalement de Duguet et, malgré la rupture qu'il marqua avec la majorité des jansénistes de son temps, il resta par ses œuvres une référence toujours active, J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal*, *op. cit.*, p. 362-365. Voir aussi, sur le figurisme et les convulsionnaires, C. Maire, *De la cause de Dieu*, *op. cit.* ; sur le refuge de Hollande, M. Van Kempen, « *Les exilés de l'Unigenitus* », *op. cit.* ; H. Savon, « Jacques-Joseph Du Guet : des Pères de l'Église au figurisme », *Chroniques de Port-Royal*, 50, Paris, Bibliothèque Mazarine, 2001, p. 157-175.

²⁶⁸ Jean-Baptiste Le Sesne de Ménilles d'Étemare (1682-1770). Après des études chez les oratoriens de Saumur, puis au collège des Grassins, il entra en 1697 au séminaire de Saint-Magloire où il eut Duguet pour maître. Lié très jeune à Port-Royal, il célébra sa première messe en 1709 à l'abbaye des Champs, juste avant la destruction qui lui inspira les *Gémissements*. Entré en relation avec Pasquier Quesnel, il travailla sous sa direction, avec Boursier, Nivelles, Le Fevre, Fouillou et Lanniez, aux *Hexaples* pour la défense des *Réflexions morales*. Puis il rencontra l'évêque de Montpellier, Colbert de Croissy, qui lui demanda en 1725 de se rendre à Rome pour y négocier, en vain, une réconciliation entre Rome et les appelants. À son retour, il collabora aux *Nouvelles ecclésiastiques* et devint l'un des chefs de file du figurisme convulsionnaire naissant. Il vécut à Auxerre jusqu'à ce que la mort de l'évêque, Mgr de Caylus, le prive de son protecteur. Il repartit en Hollande, où se développait le refuge d'Utrecht depuis le schisme de 1725, et enseigna au séminaire de Rijnwijk, où il mourut en 1770. Il fut au cœur des péripéties extrêmement embrouillées des Français réfugiés en Hollande, J. Lesaulnier, A. McKenna, *Dictionnaire de Port-Royal*, *op. cit.*, p. 660 ; M. Van Kempen, « *Les exilés de l'Unigenitus* », *op. cit.*

²⁶⁹ François Joubert (1689-1763). Théologien, il fut grand vicaire de Joachim Colbert de Croissy. Appartenant au cercle proche de l'abbé d'Étemare, il fut catéchiste à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, puis à Saint-Étienne du Mont, diffusant le figurisme dans son enseignement. Il fut arrêté et embastillé en 1730 comme distributeur de *NNEE*. Enfin, dans la querelle interne des figuristes, il fut aux côtés de l'abbé d'Étemare pour défendre ses positions mélangistes et refuser la dérive des secours, C. Maire, *De la cause de Dieu*, *op. cit.*, pp. 99, 118-120, 145-146, 334.

²⁷⁰ Hubert Charpentier (1561-1650). Fondateur de la congrégation des Prêtres du Calvaires du Mont-Valérien en 1634. En 1697, suite à des désordres graves, le pèlerinage des Parisiens au Mont-Valérien, qui s'était développé depuis 1666, fut interdit et la congrégation fut placée sous la direction de Pierre Couderc qui y installa des prêtres de la communauté de Saint-Sulpice.

N° 367. *L'Ami de la religion...* 16 septembre

Église d'Apt. *Histoire de l'Église d'Apt* ; par l'abbé Boze²⁷¹, 1820, in 8°. Le rédacteur désirerait qu'on recueillît, à l'exemple de M. Boze, les traditions de chaque ancien diocèse.

Père Panizzoni, jésuite. p. 165. Est mort à Rome, le 11 août, le Père Louis Panizzoni, jésuite, âgé de 91 ans. Ce fut lui qui reçut des mains de Pie VII la bulle du rétablissement de la Société.

Disette de pasteurs. p. 168. Dans le vœu émis par le Conseil général du département de la Marne, pour le prompt rétablissement de l'archevêché de Reims, on y lit qu'un jeune prêtre de 26 ans est chargé de l'administration spirituelle d'un canton de 23 communes.

Évêque de Babylone. Dugué de Bagnols. p. 176. Sacre le 10 septembre, dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, de Pierre Coupperie²⁷² [*sic* ; *i. e.* Coupperie], prêtre du diocèse de La Rochelle, pour l'évêché de Babylone, dont l'établissement est dû aux libéralités de Mme Ricouart, née Du Gué Bagnols, dans le 17^e siècle²⁷³.

N° 638. *L'Ami de la religion...* 20 septembre

Ouvrage de Lacunza, v. 636. Sur la brochure : *Vers le second avènement de J.-C., ou analyse de l'ouvrage de Lacunza...* Le rédacteur fait l'histoire des écrits, ceux du Père Lambert, de M. Desfours²⁷⁴, de M. Silvy, de l'abbé Giudici²⁷⁵, et en vient jusqu'à celui de M. Agier ou à l'analyse du Père Lacunza²⁷⁶.

²⁷¹ Elzéar Boze. Abbé, membre de la Société littéraire d'Aix, d'après le catalogue de la BnF.

²⁷² Pierre-Alexandre Coupperie (1770-1831). Vendéen, il fut ordonné prêtre en 1797, en émigration, par Mgr de Mercy, ancien évêque de Luçon. Revenu en France en 1801, il participa à la réorganisation de la Vendée et devint professeur au petit séminaire de Chavagnes. Entré dans la Compagnie de Marie en 1810, il fut directeur du noviciat des Filles de la Sagesse et prêcha dans de nombreuses missions dès la Restauration. En 1820, s'étant proposé au pape pour les missions étrangères, il fut nommé évêque de Babylone et vicaire apostolique d'Ispahan. Contrairement à certains de ses prédécesseurs (dont Dominique Varlet, janséniste, qui devint l'un des principaux acteurs du schisme de l'Église d'Utrecht), il résida en Perse (Irak actuel) et fut nommé, en 1823, consul de Bagdad et gérant des affaires de France, fonctions administratives qui interférèrent avec sa mission pastorale à laquelle il se dévoua.

²⁷³ Dès 1604, Clément VIII avait envoyé en mission en Perse des carmes déchaussés espagnols et italiens. Puis, Mme Ricouart, venant d'une famille intimement liée à Port-Royal, fit don au pape de 6 000 doublons d'Espagne pour la création d'un évêché en terre infidèle, à condition qu'elle désigne le premier titulaire et que ses successeurs soient toujours français. La fondation fut autorisée par la bulle *Super Universus* d'Urbain VIII en 1638 et Mme Ricouart désigna Jean Duval, carme déchaussé, Bernard de Sainte-Thérèse en religion. Ce fut lui qui fonda le séminaire des Missions Étrangères (d'où le nom de la rue de Babylone). Il introduisit également les jésuites en Perse. L'évêché fut reconstitué en 1820 par Pie VII qui nomma comme premier évêque Pierre-Alexandre Coupperie. L'évêché coiffait alors l'ensemble des missions de Perse, carmes, dominicains, capucins et jésuites réunis, D. Carnoy, *Représentations de l'Islam dans la France du XVII^e siècle : la ville des tentations*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 81-84.

²⁷⁴ Claude-François Desfours de La Genetière (1757-1819). Fils d'un président de la cour des Monnaies de Lyon, il étudia au collège de Juilly, où il s'imprégna de l'histoire de Port-Royal. Ami de Jacquemont, il fut introduit dans le cercle des convulsionnaires lyonnais et y amena ensuite toute sa famille. Il consacra dès lors tout son temps et sa fortune à l'Œuvre des convulsions, éditant les révélations de la sœur Holda et publiant dans les années 1780 plusieurs ouvrages en faveur de l'Œuvre. Il devint le responsable des contacts entre le groupe lyonnais et celui du Dauphiné. Millénariste, il vit dans la Révolution le signe de l'imminence de l'avènement intermédiaire de J.-C. et chercha même à épouser une jeune femme juive pour manifester sa confiance dans la

N° 639. *L'Ami de la religion...* 23 décembre [i. e. septembre]

Œuvres de Fénelon. *Œuvres de Fénelon, archevêque de Cambrai, par une société.* La collection, y compris l'histoire, contiendra environ 20 vol. (v. n° 586). Les deux 1^{ers} vol. paraissent.

Srs de Saint-André. p. 200. Notice sur les sœurs de Saint-André²⁷⁷, communauté qui a pris son origine à Maillé, diocèse de Poitiers. Leur fondateur est M. Fournet, ancien curé de Maillé et M^{lle} Béchier [sic]. Le chef-lieu est à la Puie, près de Maillé.

p. 66. **1820. Septembre.**

N° 640. *L'Ami de la religion...* 27 septembre

Église de Genève, socinienne. Sur des écrits publiés par des ministres de Genève, contre et pour le socinianisme de la Compagnie des pasteurs.

conversion d'Israël annoncée. Il prit parti contre la Constitution civile du clergé, la mort de Louis XVI, puis contre le Concordat. Sous la Restauration, il était considéré comme l'un des chefs du jansénisme lyonnais, J.-P. Chantin, *Les Amis de l'Œuvre, op. cit.*, pp. 16-18, 30, 119 et 130 ; ARR, t. LXII, samedi 21 novembre 1829, n° 1595, p. 33-38.

²⁷⁵ Gaetano Giudici (1766-1851). Né à Milan dans une famille aisée, il fit ses études au séminaire de Milan, puis à Pavie où il fut l'élève de Tamburini, Zola et Palmieri. Il suivit avec attention le synode de Pistoie. Diplômé en théologie et en droit de l'université de Pavie en 1789, il devint professeur d'histoire ecclésiastique et de droit au séminaire de Pavie, mais il dut revenir à Milan en 1791 après la fermeture du séminaire par Léopold II. Il s'engagea alors dans la défense des jansénistes italiens fortement critiqués et publia en 1792 une *Notizie storiche sulla persona e sul libro della Frequente comunione di Antonio Arnaldoi*, puis, en 1794, à la demande de Tamburini, une *Lettere teologico-politiche sulla situazione presente delle cose ecclesiastiche continuate dall'abate Agostino del Monte vicentino*, dans laquelle, tout en désapprouvant le principe de souveraineté populaire, il reconnaissait la validité de la Constitution civile du clergé et le serment. Il eut ensuite un rôle actif dans la République Cisalpine de 1796 à 1799 et fut membre du Conseil des Juniori jusqu'en 1798. Revenu à la vie publique en 1802, avec la création de la République italienne, il fut nommé par Bonaparte comme adjoint, puis secrétaire général au ministère du Culte, en étroite collaboration avec le ministre Bouvière, et avec Bovara. Il travailla à la rédaction des articles organiques pour le Concordat de 1804 et eut une influence certaine sur la politique ecclésiastique. Puis, de 1812 à 1814, il remplaça Bouvière comme ministre. Toujours en contact avec le monde janséniste, il rencontra Grégoire grâce à Degola et se lia vers 1810 avec Manzoni. Sous l'administration autrichienne, son expérience lui permit de conserver un poste de conseiller. En 1818, il proposa au gouvernement la réédition des œuvres de Tamburini, dont les écrits avaient pourtant été condamnés par Rome, et tenta d'obtenir la nomination de jansénistes aux sièges vacants. Il y réussit avec son ami Tosi qui devint évêque de Pavie en 1823. Au lendemain de la révolution de 1848 à Milan, il fut l'un des premiers maintenus au Conseil d'État par le gouvernement provisoire. Il mourut peu après à Milan, G. Monsagrati, « Giudici, Gaetano », *Dizionario Biografico degli Italiani*, [http://www.treccani.it/enciclopedia/gaetano-giudici_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/gaetano-giudici_(Dizionario-Biografico)/), consulté le 26 juillet 2013 ; M. Vaussard, *Jansénisme et gallicanisme.*, *op. cit.*, p. 84-85 ; *Annales de la religion, ou Mémoires pour servir à l'histoire du dix-huitième siècle*, Paris, À l'Imprimerie-Librairie Chrétienne, 1798, t. 8, p. 83.

²⁷⁶ Voir cahier VIII, note 301 ; cahier X, note 105 ; voir aussi A. F. Vaucher, *Une Célébrité oubliée, op. cit.* ; D. Vidal, « Expériences de fin du monde : un jansénisme en convulsion, un calvinisme en prophétie », *Archives de sciences sociales des religions*, 114 (avril-juin 2001), p. 21-37.

²⁷⁷ Congrégation d'inspiration ignatienne fondée en 1807 par André-Hubert Fournet (1752-1834), curé de Maillé, et Jeanne-Élisabeth Bichier des Ages (1773-1838). Les Filles de la Croix, ou sœurs de Saint-André, ont été vouées à l'éducation des filles des campagnes et aux soins des malades. Appelées à Paris par les vicaires généraux, elles ouvrirent une maison à Issy. La congrégation devint ensuite missionnaire. Le P. Fournet fut béatifié en 1925, puis canonisé en 1933 ; la M. Bichier, fondatrice et première supérieure, fut béatifiée en 1938 et canonisée en 1947.

p. 218. Par suite du sacre de l'archevêque de Bourges et de l'évêque de Soissons, le 24 de ce mois, les cinquante sièges existant en France dans l'état provisoire où est actuellement le clergé se trouvent aujourd'hui tous remplis.

Refus d'argent pour les réparations des églises. p. 222. Le ministre de l'Intérieur a écrit aux préfets une circulaire pour les informer qu'il ne peut disposer d'aucun fonds, pendant 1820, pour les réparations des églises et des presbytères des paroisses.

Jésuites. p. 224. Les jésuites bannis de la Russie ont été autorisés par l'empereur d'Autriche à s'établir en Gallicie, où ils pourront établir des collèges...

N° 641. *L'Ami de la religion*... 30 septembre

Journée du chrétien. *La journée du chrétien sanctifiée par la prière et la méditation.* Nouvelle éd. 1 vol. orné de 6 gravures. 5 fr broché. À la fin est un *Abrégé de la doctrine chrétienne* par l'abbé de La Hogue.

Prêt à intérêt. p. 228. *Dissertation sur le prêt à intérêt*, par M. Pagès. 2^e édition considérablement augmentée in 8°, 2 fr.

Évêque de Babylone. p. 233. Le nouvel évêque de Babylone est M. Couperic [sic] : il se propose de résider à Bagdad.

Cardinal Gerdil. p 237. Notice sur le cardinal Hyacinthe Sigismond Gerdil, né en 1718, mort le 12 août 1802.

État de la société religieuse en France. p. 239. *Essai sur l'état de la société religieuse en France et sur ses rapports avec la société politique*, par M. Bengy-Puy Vallée²⁷⁸ [sic].

Dictionnaire hist. de Feller, v. n° 748, p. 271. Nouvelle et 5^e édition du *Dictionnaire historique* de Feller. La 4^e édition publiée en 1817 a essuyé des critiques sur des défauts. L'éditeur (Méquignon) veut les faire disparaître dans une nouvelle édition. 12 vol. 6 fr chaque, pour les souscripteurs. Le prospectus paraît.

Retraite des curés à Paris. Persécution suscitée au clergé de Saint-Séverin. À Paris, la retraite des curés indiquée par un mandement de M. l'archevêque, en date du 18 septembre, s'est ouverte le 2 octobre. Le clergé de Saint-Séverin, de plus en plus en butte à la

²⁷⁸ Philippe-Jacques de Bengy de Puyvallée (1743-1823). Originaire de Bourges, issu d'une famille de magistrats et de militaires, il entra comme sous-lieutenant dans le régiment de la Vieille-Marine en 1763 et quitta le service en 1775. En 1778, il fut nommé administrateur de l'Hôtel-Dieu de Bourges et fut élu député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage du Berry. Il siégea à droite à la Constituante et défendit le veto absolu, le droit de guerre pour le roi et le maintien des apanages. Il émigra à la fin de la session pour s'engager au service des princes mais il revint dès 1792, alors que ses biens avaient été séquestrés et que son attitude l'avait désigné comme suspect. Rayé de la liste des émigrés sous le Directoire, il dut cependant se démener pour avoir l'autorisation de résider en France. Sous le Consulat, il redevint membre de la commission administrative des hospices de Bourges mais n'accepta pas d'autres fonctions. Fait chevalier de Saint-Louis en 1814, il fut, en 1820, président du collège électoral du Cher et conseiller général de ce département, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 1, p. 551-552.

contradiction, avait sujet de se méfier que cette retraite avait quelque but secret, et qu'on devait en profiter pour exiger d'eux quelques démarches contraires aux principes qu'il professe. Plusieurs fidèles éclairés conçurent aussi des soupçons sur les intentions de cette retraite. Il s'étaient justement fondés. M. le curé de Saint-Séverin²⁷⁹ n'ayant pu se rendre le 2 à l'ouverture de la retraite à raison d'indisposition, en fit part à M. l'archidiacre, M. Desjardins, auquel la lettre fut remise au séminaire de Saint-Sulpice. Le lendemain 3, M. le curé fut encore retenu chez lui. Le 4, mercredi, se trouvant mieux, il s'est rendu à la retraite, et y passa la journée, dans une chambre au 3^e, sans cheminée et assez mal fermée. Il fut assez satisfait du discours et de la conférence qui eut lieu, faite avec un prêtre seul qui se faisait les demandes et y répondait. M. le curé a dîné à 5 h. s. puis est revenu chez lui. Le 5, M. le curé y retourna le matin et arriva pour l'heure de la messe. Ayant eu chaud et craignant de remonter dans la chambre, il passa une demi-heure dans la chapelle ; s'apercevant que le froid le gagnait, il sortit dans la cour où un ecclésiastique vint le trouver, qui lui témoigna au nom des chefs et régulateurs de la retraite leurs regrets de ce que la veille il n'avait pu occuper une chambre avec cheminée, qu'une chambre occupée étant vacante, on l'invitait à y monter, chambre à un entresol. Ce qu'accepta volontiers M. le curé, qui y trouva même un feu allumé. L'ecclésiastique en le quittant remarqua qu'il n'y avait dans la chambre qu'une seule chaise, manifesta qu'elle ne suffisait pas, envoya un jeune homme de la maison en chercher une seconde qu'il apporta, puis il se retira. M. le curé, peu d'instants après, entend frapper à sa porte, va l'ouvrir, et c'est M. Desjardins qu'il reçoit. Après les civilités réciproques, M. l'archidiacre exposa à M. le curé le sujet de sa visite. Je ne pourrai en rendre un compte fidèle, n'ayant point encore vu M. le curé, mais je sais qu'il s'est permis de traiter le pasteur et le clergé de Saint-Séverin d'être schismatique, qu'il était un scandale pour le diocèse, que dans cette église on y prêchait des doctrines désespérantes [rajout au dessus de la ligne : *C'est son terme favori*], en un mot il lui manifesta qu'on exigerait de lui et de ses prêtres la signature du Formulaire, de la bulle Unigenitus et des brefs de Pie VI. Dieu fit la grâce à M. le curé de le fortifier dans ce moment d'épreuve : il confondit M. l'archidiacre sur la calomnie que le clergé de Saint-Séverin était schismatique, ainsi que sur la doctrine

p. 68. [1820. Octobre.]

que lui et son clergé prêchent... M. l'archidiacre se modéra, confessa que ledit clergé avait des mœurs, qu'on n'avait pas de reproches à lui adresser [rajout au dessus de la ligne : *que sa*

²⁷⁹ Voir cahier IV, note 53.

conduite était vraiment ecclésiastique] : il paraît que sur la déclaration de M. le curé de se retirer de la retraite, il l'exhorta à la continuer, et à en profiter pour faire de plus sérieuses réflexions sur le sujet de sa visite. Il paraît que M. le curé, après la sortie de M. Desjardins, prit aussitôt son parti de s'en retourner chez lui, parti sage pour n'être point exposé à une tentation plus violente. [En marge à gauche : *Toute cette conférence se passa depuis 9 h ¼ jusqu'à 10 h, car la cloche sonnait pour le discours lorsque M. l'archidiacre était encore avec M. le curé.*] Malgré ses inquiétudes, qui étaient fondées, il a très bien fait de se rendre à la retraite. Il était dans l'ordre de son devoir, et la conférence avec M. Desjardins a justifié que ses inquiétudes, celles de son clergé et des amis, étaient fondées. Qu'en résultera-t-il ? Dieu le sait. On aurait pu lui demander à la retraite, exiger même de lui une démission de sa cure. Il n'en y a pas. Lui et son clergé ne peuvent rien faire de mieux que l'attendre les moments du Seigneur, et si on les élimine de l'église de Saint-Séverin, ils sortiront par la bonne porte. Voyez la suite et le développement à la page suivante.

N° 642. *L'Ami de la religion*... 4 octobre

Frères des écoles chrétiennes, M. de La Salle, prêtre. Sur l'origine de l'institut des Frères des écoles chrétiennes, et sur leur fondateur principal, J. B. de La Salle, né à Reims le 30 avril 1651, ordonné prêtre le 9 avril 1678, et fondateur de la communauté vers 1681. Il est mort à Saint-Yon, près Rouen, chef-lieu, le 7 avril 1719. L'établissement est assuré par des lettres patentes du 28 septembre 1724 et autorisé par une bulle de Benoît XIII, en janvier 1725.

p. 280. L'abbé Lucotte²⁸⁰ succède au canonicat de M. Richard.

Le fanatisme crescit eundo. On déclame même dans les sociétés contre le prétendu jansénisme, contre les jansénistes de Saint-Séverin, qu'on traite de schismatiques, même d'hérétiques. On suit en cela les erreurs du siècle passé. Une dame âgée me rapportait que dans un couvent où elle était en pension, lorsqu'elle n'avait que 12 ans, on lui faisait faire, et à ses compagnes, des neuvaines pour n'être pas jansénistes.

p. 69. **1820. Octobre.**

Détails sur la conversation de M. le curé de Saint-Séverin avec M. Desjardins. J'ai entendu de la bouche de M. le curé les détails de la conversation susdite. M. l'archidiacre commença

²⁸⁰ Nicolas-Claude-Edme Lucotte (1770-1836). Né à Paris, il étudia au collège Cardinal-Lemoine puis au séminaire des Trente-Trois. Il fut ordonné prêtre à Paris, dans la clandestinité, en 1796, et devint précepteur dans la famille d'Augustin de Lameth. Sous le Consulat, il s'attacha à l'abbé Jauffret et devint, sur recommandation de M. Émery, secrétaire du cardinal Fesch et chanoine de Lyon. Il l'accompagna lors de son ambassade à Rome en 1803 et, lorsque le cardinal revint à Paris et devint Grand Aumônier, il fut nommé chapelain de la chapelle impériale. À la Restauration, il fut rattaché au clergé de Saint-Thomas d'Aquin jusqu'à sa nomination au chapitre de Notre-Dame dont il fut le secrétaire, *ARR*, t. LXXXIX, jeudi 28 avril 1836, n° 2647, p. 182-183.

par exposer toute sa vie passée, les fonctions qu'il avait remplies à Troyes, son interdiction, sa retraite à Paris sans exercer le Saint Ministère, le malheur de M. Beaulieu d'avoir occupé la cure de Saint-Séverin et de Saint-Étienne, le malheur encore plus déplorable d'avoir accepté et occupé le siège de Rouen, que grâce à Dieu il avait reconnu l'injustice de sa conduite, et l'avait réparée par sa soumission aux brefs de Pie VI... que lui, M. Baillet, avait été nommé curé de Saint-Étienne, en place de M. de Beaulieu, et avait occupé cette place jusqu'au concordat... M. B. lui répondit, lui donna quelques explications... et finit par lui dire : "M., expliquez-vous, parlez-moi franchement, car je suis franc, quel est le but de votre visite ?" Alors M. l'archidiacre s'expliqua clairement. "M. l'archevêque n'est disposé à vous reconnaître pour curé de Saint-Séverin qu'autant que vous signerez le Formulaire, la bulle Unigenitus et les brefs de Pie VI, car vous et votre clergé vivez dans le schisme... – Quoi, répondit M. B., nous vivons dans le schisme !... Vous n'ignorez pas, M., qu'après nous être conformés aux règlements prescrits par le concordat, M. Du Belloy m'a donné son institution pour la cure de Saint-Séverin, qu'il a daigné venir dans notre église donner la confirmation, ainsi que M. de Mons, évêque ; que depuis cette époque nous avons toujours été dans la communion ecclésiastique de l'archevêché, que tous les mandements... nous ont été adressés, qu'ils ont été lus publiquement dans la chaire de Saint-Séverin... Vous me parlez de signer le Formulaire. Qu'est-ce que l'histoire du Formulaire ? 5 propositions proposées, que l'Église a condamnées, que je condamne aussi dans le sens proposé ; quant au fait si elles sont extraites d'un gros livre latin que personne ne lit, si l'auteur a eu l'intention de les avancer, si elles sont dans son sens, ce sont des faits sur lesquels l'Église ne peut exiger aucune formule de croyance. Quant à la bulle Unigenitus, je vous déclare formellement et franchement, M., que je suis dans l'intention de ne pas la signer ; j'agirais en la signant contre les Lumières et ma conscience"... Sur quoi la discussion s'est élevée sur l'autorité de l'Église pour juger les ouvrages, les écrits, pour les censurer, les condamner ; sur l'infailibilité des jugements de l'Église, même dispersée. M. le curé, en reconnaissant ces principes,

p. 70. **1820. Octobre.**

lui a développé à quelles marques on devait reconnaître le langage de toute l'Église, même dispersée, que ses jugements devaient être canoniques, universellement reçus, qu'ils devaient être conformes à toute la tradition, à l'enseignement constant des Pères et des conciles ; que l'Église ne pouvait varier dans sa foi et sa morale ; qu'elle en était la dépositaire pour la conserver et la transmettre intacte dans la succession des siècles. Qu'ainsi il ne pouvait condamner des propositions qui étaient l'expression fidèle des vérités de la foi et de la morale,

et le langage de saint Augustin... “Mais, saint Augustin n’est qu’un Père de l’Église, et non l’Église qui parle : il n’a pas l’autorité de l’Église?... – J’en conviens, mais ce qui rend la doctrine de saint Augustin si vénérable, c’est que l’Église y a reconnu sa doctrine, parce que s. Augustin n’a enseigné, professé, surtout sur les matières de la grâce, que ce qu’elle a de tout temps elle-même enseigné. Le Saint-Siège même a toujours reconnu et professé tenir à la doctrine de saint Augustin ; le respect de l’Église pour la doctrine de ce saint évêque est tel qu’au concile de Trente, sur la table où étaient déposé le livre de nos SaintSaint Écritures, à côté étaient déposés les ouvrages de saint Augustin. – Mais enfin, vous voyez, mon cher pasteur, que vous n’avez pas pour vous l’autorité visible, l’assentiment des pasteurs de l’Église, vous voyez que vous vivez dans une sorte d’isolement, qu’aucun des curés de Paris ne communique avec vous, que vous êtes regardé comme un schismatique... Ne vous serait-il pas plus consolant qu’un même sentiment vous unît avec tous vos confrères ? – J’avoue, M., dit le curé, que je n’ai point pour moi le plus grand nombre des pasteurs du jour, mais je m’en console, parce que j’ai pour moi toute la tradition, tous les pasteurs et les fidèles de tous les siècles antérieurs à nous, et je me glorifie ainsi de professer la foi constante de toute l’Église. – Mais enfin, réfléchissez donc, mon cher ami, sur votre conduite, car je suis autorisé à vous déclarer de la part de Son Éminence qu’elle ne peut vous admettre à la communion générale et au renouvellement des promesses cléricales si vous persistez à ne pas vous soumettre à la signature du... C’est un parti pris. – Je suis affligé, M., de ce que vous m’annoncez, mais à de telles conditions que vous m’imposez, je ne puis agir contre ma conscience, et je remets ma cause entre les mains de Dieu : je vois que je n’ai d’autre

p. 71. *1820. Octobre.*

parti à prendre que de me retirer. – Quoi, mon cher ami, vous ne continueriez point la retraite, elle vous donnerait le temps de faire de sérieuses réflexions. – M., ma présence pourrait déplaire aux ecclésiastiques qui sont ici en retraite, je veux éviter ce désagrément.”

La cloche sonnait pour l’exercice du discours, à 10 h, et mit fin à la conversation. M. Desjardins s’étant retiré pour s’y rendre, M. le curé de Saint-Séverin a tranquillement pris sa houblonde et son chapeau, est descendu, a trouvé la porte du séminaire entr’ouverte, en est sorti et est revenu chez lui. Il n’est point retourné depuis à la retraite, et ne s’est point présenté le dimanche suivant à l’église de Saint-Sulpice pour la messe d’actions de grâces, la communion générale et le renouvellement des promesses cléricales : cérémonie qui a eu lieu le 8. Tous les curés retraitants y portaient l’étole, et se présentaient deux à deux devant Son Éminence l’archevêque...

On peut présumer que M. Desjardins a pu faire dire à Son Éminence ce qu'il n'a peut-être pas dit, parce qu'on rend justice à son esprit pacifique ; ou bien son coadjuteur et son conseil auront abusé de la faiblesse de son esprit pour le porter à un pareil acte de schisme.

Retraite des curés. On a su que dès le 1^{er} jour de la retraite, l'ordre a été intimé à tous les curés retraitants, de la part de l'archevêque, de faire une confession générale au Grand Pénitencier. Cet ordre excita dans l'assemblée un murmure de surprise et de mécontentement, mais on insista que Son Éminence exigeait cette condition à laquelle il paraît que les curés retraitants se sont soumis. C'était sûrement un filet tendu à M. le curé de Saint-Séverin, qui n'eût pas été disposé à s'y laisser prendre.

Il paraît aussi qu'on aura fait part dès le 1^{er} jour à MM. les curés du diocèse de l'intention de M. l'archevêque de tenir un synode, après la seconde retraite pour les simples ecclésiastiques, et qu'on y devait statuer que tous les ecclésiastiques du diocèse seraient astreints de signer le Formulaire, la bulle Unigenitus et les brefs de Pie VI.

Où tendent toutes ces démarches du fanatisme ? On n'ose destituer ouvertement M. le curé de Saint-Séverin, et son clergé : on tente tous les moyens de les trouver dans leurs torts, pour les traiter de rebelles, de révoltés, de schismatiques, afin de parvenir aux désirs

p. 72. **1820. Octobre.**

coupables qu'on se propose, ou bien les abreuver de contradiction, d'opprobres, de lasser leur patience, de forcer le pasteur à donner sa démission. Mais comme celui-ci est résolu à la refuser, que fera l'archevêché ? Pour l'évincer de sa cure, il pourra d'ici le 1^{er} janvier prochain (époque du renouvellement des lettres d'approbation) y instituer en sa place un nouveau pasteur, mais comme le coup serait trop éclatant sous les yeux du gouvernement et de la police, on pourra bien attendre au 1^{er} janvier, et refuser au clergé de Saint-Séverin les lettres d'approbation, peut-être même celle de dire la messe, pour mettre le curé dans l'impossibilité de remplir ses fonctions de pasteur de ladite paroisse. Voilà ce que l'on peut prévoir chrétiennement, en jetant toutes ses inquiétudes dans le sein de la divine Providence, en se confiant en lui, parce que lui seul peut changer les cœurs et les esprits, imposer silence aux flots impétueux des passions humaines ; et déjà on entrevoit des espérances.

Projet d'un synode. On assure que le roi est prévenu du dessein de l'archevêché de tenir un synode, d'y exiger des prêtres du diocèse les signatures susdites ; qu'il en a témoigné hautement son mécontentement. "Je veux la paix, a-t-il dit. Pourquoi renouvellerait-on des disputes de théologie qui ont troublé le royaume. Si le clergé veut agir contre mes intentions, je saurai bien l'arrêter dans ses démarches."

Cette nouvelle se répand et se confirme dans Paris. Attendons donc patiemment les moments du Seigneur. Mais l'on ne peut se défendre des idées qui se présentent en foule à l'esprit sur cette première tentative du clergé du 1^{er} ordre contre le petit nombre des amis de la vérité... Sur cette confession générale exigée des curés, sur le mot d'ordre qu'on leur a donné, sur ces serments très secrets que dans certains séminaires on exige de plusieurs ecclésiastiques avant la collation des ordres majeurs, et qu'on renvoie aussitôt au séminaire, dès qu'ils s'y refusent... Le clergé tend visiblement à former dans l'État un corps redoutable : il se lie par des serments ou au moins par des engagements à n'avoir pas d'autres sentiments que ceux de l'épiscopat français, et celui-ci ne veut faire cause commune qu'avec Rome... Je finis cet article en déclarant que je n'ai rapporté de la conversation qui a eu lieu le 5 de ce mois que ce que ma mémoire a pu en retenir.

p. 73. **1820. Octobre.**

N^o 643. *L'Ami de la religion...* 7 octobre

Bible de Vence. 1^{er} vol. de la Bible de Vence (le 2^e avait paru le 1^{er}), avec une dissertation de Rondet contre les Conjectures sur la Genèse par M. Astruc²⁸¹, médecin, ouvrage qui parut en 1753.

Saint François d'Assises. p. 261. Lettres apostoliques en forme de bref, relativement à l'authenticité du corps de Saint François d'Assises, trouvé sous le maître autel de la cathédrale de cette ville.

Barruel. Le 5, mort de l'abbé Barruel, ex-jésuite, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, auteur de plusieurs ouvrages.

p. 271. Joannis Fortunati Zamboni²⁸², *Dissertationum specimina.*

Dans la séance du soir du 22 octobre dernier des Cortès, qui supprime les ordres religieux monachaux. *Le Constitutionnel* 7 octobre.

²⁸¹ Jean Astruc (1684-1766). Originaire du Gard, il fit ses études à Montpellier et fut reçu docteur à 19 ans grâce à une mémoire hors du commun. Professeur d'anatomie à Toulouse en 1710, il succéda à son célèbre maître, Pierre Chirac, comme professeur de médecine à Montpellier en 1716. Surintendant des eaux minérales du Languedoc en 1721, il devint le premier médecin d'Auguste II de Pologne en 1729, puis médecin consultant de Louis XV en 1730. À partir de 1723, il fut également le médecin personnel et l'amant de Mme de Tencin, dont il capta l'héritage en 1749. Titulaire de la chaire de médecine au Collège royal en 1731, puis à la Faculté de médecine de Paris, il fut élu à l'Académie de médecine en 1743. Théoricien plus que praticien, il publia un ouvrage récapitulatif sur les maladies vénériennes (*De morbis venereis*). Mais il fut également l'un des initiateurs de l'exégèse biblique avec la parution en 1753 des *Conjectures sur les mémoires originaux dont il paraît que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse*, dans lesquelles il attribuait plusieurs auteurs au Pentateuque, E. Ritter, « Jean Astruc, auteur des *Conjectures sur la Genèse* », *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, 1916, p. 274-287. Voir aussi P. Gibert (éd.), *Jean Astruc, Conjectures sur la Genèse*, Paris, Noësis, 1999.

²⁸² Voir cahier X, note 244.

Dans la République de Genève, les prêtres catholiques persistent à refuser au gouvernement le serment de fidélité²⁸³. *Le Constitutionnel* 8 octobre.

N° 644. *L'Ami de la religion*... 11 octobre

Arvisenet. *Mémorial des disciples de J.-C.* : par M. l'abbé d'Arvisenet, grand vicaire de Troyes, auteur du *Memoriale vitae sacerdotalis*, 1 v. in 12° de 442 p. 2 fr 50 c. L'ouvrage est divisé en cinq livres. À la page 275 du n° est une note un peu longue mais édifiante sur plusieurs associations de fidèles laïques, surtout sur celle des frères cordonniers et les frères tailleurs, formées dans le 17^e siècle.

Abbé Guyon. J'ai appris des détails affligeants sur M. l'abbé Guyon, missionnaire de la congrégation de France, que Picot, dans ce n° 644, p. 282, appelle le respectable. Il a été prêtre marié, il avait semé la division dans la famille de M. François, gendre de M. Geoffroi, de la rue Guénégaud [rajout au dessus de la ligne : *mes alliés et amis*] : le mari a fini par le renvoyer chez lui. Il aime à complimenter les dames. Ce fut lui qui, pendant la neuvaine faite au Mont-Valérien, en septembre 1820, faisant l'éloge de S. Altesse royale la duchesse d'Angoulême présente, et ne sachant quelle qualité lui donner, finit par dire à son auditoire : Eh bien ! mes frères, nommons-la notre Dame des Vertus.

²⁸³ Dans le nouveau canton de Genève se trouvèrent inclus de nombreux catholiques. La situation des rapports Église/État était particulière, car la ville de Genève restait sous le régime de la religion protestante d'État, tandis que les nouveaux territoires étaient sous le régime du Concordat de 1801, le culte catholique étant salué par l'État. L'article 3 du *Protocole du Congrès de Vienne* du 29 mars 1815, ainsi que l'article 12 du *Traité de Turin*, définissaient les rapports du clergé catholique avec le gouvernement majoritairement protestant, ce qui incluait le droit de confirmer les nominations des curés et celui d'exiger d'eux le serment à l'autorité civile. En janvier 1820, le Conseil d'État de Genève entra en négociation avec l'évêque, Mgr Yenni, pour trouver un *modus vivendi*. Une convention en 5 articles fut signée par l'évêque le 1^{er} février, mais ne fut jamais reconnue officiellement par Rome. L'État s'engageait à assumer certaines charges financières, notamment les frais d'instruction de deux ou trois séminaristes genevois à Fribourg, et une somme annuelle à l'évêque destinée au développement du diocèse. L'évêque quant à lui, permettait à l'État de rappeler prêtres et fidèles au respect qui lui était dû ; le Conseil pouvait, à chaque nomination d'un curé, envoyer un commissaire catholique chargé de présenter le prêtre à ses paroissiens et surtout, autorisait les curés à prêter serment au gouvernement : « Je jure de ne rien faire contre la sûreté et la tranquillité l'État, de prêcher à mes paroissiens la soumission aux lois, l'obéissance aux magistrats et l'union avec tous leurs concitoyens. Je jure d'obéir à l'ordre établi d'une manière aussi consciencieuse que j'obéirai constamment, en ce qui concerne la religion, aux ordonnances de l'Église. ». Encouragé par le P. Vuarin, intransigent, le clergé catholique, qui aspirait à conserver ses anciennes traditions et structures sardes, entra rapidement en résistance, refusant non seulement de prêter serment, mais menant également une campagne contre la forme civile du mariage (sans parler des unions mixtes honnies par Vuarin). Voir I. Herrmann, *Genève entre République et canton : les vicissitudes d'une intégration nationale (1814-1846)*, Laval, Presses Université Laval, 2003, pp. 175-176 et 237-238 ; V. Zuber, « Histoire comparée de la laïcité entre France et à Genève (XIX^e-XX^e siècles) : de la séparation aux nouvelles formes de reconnaissance », in M. Grandjean, S. Scholl (dir.), *L'État sans confession : la laïcité à Genève, 1907, et dans les contextes suisse et français* [actes du colloque organisé par la Faculté de théologie de l'Université de Genève, 7-9 juin 2007], Genève, Labor et Fides, 2010, p. 171-197 et part. p. 181-182 ; O. Fatio, « Identité nationale et question religieuse dans la Genève de la Restauration », in A. Dufour, R. Roth, F. Walter (dir.), *Le libéralisme genevois, du Code civil aux constitutions (1804-1842)*, Genève, Faculté de droit, 1994, p. 61-71.

Réfractaires en Espagne. Le général des capucins, en Espagne, a écrit aux Cortès une lettre par laquelle il ne montre pas autant de docilité pour la révolution que plusieurs chefs d'autres corporations religieuses.

Concordat de 1817 sans exécution. Par ordonnance du 23 septembre 1820, les bulles portant institution de M. Fontenai pour Bourges, de M. Clermont-Tonnerre pour Toulouse, de M. Villèle pour Soissons, sont reçues, ainsi que trois brefs adressés sous la date du 29 août, qui leur prescrivent d'exercer leurs fonctions dans les limites de leurs droits respectifs, telles qu'elles étaient déterminées avant le 17 juillet 1717, sans qu'on puisse induire desdites bulles et brefs

p. 74. 1820. Octobre.

que la bulle de circonscription, donnée à Rome le 27 juillet 1817, soit reçue dans le royaume, et sans approbation des clauses, formules, ou expressions qu'ils renferment, et qui sont ou pourraient être contraires à la Charte constitutionnelle, aux lois du royaume, aux franchises, libertés et maximes de l'Église gallicane. *Le Constitutionnel* 9 octobre.

Les ecclésiastiques espagnols justiciables. Dans la séance du 25, décret des Cortès qui soumet les ecclésiastiques coupables à être jugés par les tribunaux ordinaires.

Concordat de Bavière. L'exécution du concordat de la Bavière est encore ajournée.

N° 645. *L'Ami de la religion*... 14 octobre

Écrits contre la Constitution civile. Nomenclature des écrits des évêques sur (et contre) la Constitution civile du clergé (de 1791).

Retraite des curés, le 8, 400 communiant à Saint-Sulpice. p. 299. Sur la retraite des curés de Paris (M. le curé de Saint-Méry²⁸⁴ n'y a point assisté, ni à la cérémonie du 8 à Saint-Sulpice. M. le curé de Saint-Séverin était aussi absent pour les raisons exprimées plus haut). On a su depuis que M. le coadjuteur avait dit, à table dans une maison, que sa conscience ne lui permettait pas de laisser le clergé de Saint-Séverin tel qu'il existait. La nouvelle du propos du roi s'est confirmée... aussi ne parle-t-on plus du futur synode. On ajoute que M. l'archevêque de Paris avait ignoré la démarche de M. Desjardins auprès de M. le curé de Saint-Séverin. On lui a rapporté depuis, audit curé, qu'on faisait grand cas de son mérite, de sa science et de ses vertus : qu'il était digne d'occuper une place plus distinguée que celle qu'il occupait... Voudrait-on en effet user de ce stratagème pour mieux parvenir aux fins de

²⁸⁴ Jean-Baptiste Antoine Boucher, voir cahier IV, note 30.

dissoudre son clergé ? On craint d'en venir à une destitution qui ferait trop d'éclat à Paris, on tentera toutes les voies qui pourront couvrir ce qu'il y aurait de trop révoltant.

Abbé Labouderie. La nouvelle s'est répandue vers le 8 de ce mois que M. l'abbé Labouderie était interdit de toutes fonctions, même de dire la messe. On ignore jusqu'ici les motifs dudit interdit. M. Labouderie avait instruit les enfants que le duc de Berry avait eus de son mariage en Angleterre, et que le roi n'a pas reconnu : il leur a fait faire leur 1^{ère} communion.

p. 75. 1820. *Octobre.*

L'abbé Labouderie. La duchesse de Berry, reconnaissante des soins de M. Labouderie, avait le désir de l'admettre au nombre de ses aumôniers. Il paraîtrait que cela n'entraînait pas dans les intentions de la Grande Aumônerie : insensiblement on lui a fait interdire les entrées chez la duchesse, et le voilà interdit. Les abbés Jalabert et Montmignon lui étaient très opposés. Le *Moniteur*, vers le 15 ou 16, a annoncé que le roi venait de nommer M. Labouderie chevalier de l'ordre du Saint-Sépulchre. N'a-t-il pas voulu donner une leçon aux grands vicaires, et consoler ledit abbé de son interdit ? On m'a dit qu'on avait reproché à M. Labouderie 1° d'avoir prêché en faveur des libertés gallicanes. Voilà un crime d'un nouveau genre. 2° d'avoir prêché contre l'Immaculée Conception ? double calomnie : il ne décide de rien et garde le silence recommandé par l'Église. On m'a assuré qu'il n'avait jamais prêché dans l'église de Saint-Germain des Prés. 3° de fréquenter certaine compagnie [en appel de note : *M. Mussi [sic], gendre de M. Halé²⁸⁵ [sic]*]. Il ne fréquente que des maisons recommandables. Un de mes amis m'a rapporté tenir d'un ecclésiastique qu'un prêtre de Paris calomnié auprès de M. Desjardins fut le trouver, et que M. l'archidiacre ne voulant pas écouter ses raisons justificatives, l'avait mis à la porte.

Comment faire parvenir la vérité au cardinal archevêque ? Un mandement, tout en latin, adressé à MM. les curés du diocèse, leur prescrit de ne rien adresser directement à M. l'archevêque, mais de ne s'adresser qu'à l'archidiacre de l'arrondissement, qui seul

²⁸⁵ Jean-Noël Hallé (1754-1822). Fils du peintre Noël Hallé, directeur de l'École de Rome, il fut reçu docteur en médecine en 1770 et fut professeur de physique médicale et d'hygiène à l'École de santé. Professeur au Collège de France en 1794, ce fut lui défendit Lavoisier devant la Convention. Professeur à la Faculté de médecine, il fut médecin ordinaire de Napoléon, puis premier médecin de Charles X. Élu à l'Académie des Sciences en 1795, il en devint le président en 1813. Il fut l'initiateur de l'enseignement de l'hygiène en France et l'un des promoteurs de la vaccination. Collaborateur du *Dictionnaire des sciences médicales*, il fut également l'éditeur des *Œuvres complètes* (1809-1813) de Samuel-Auguste Tissot, le célèbre médecin du XVIII^e siècle. Inscrit dans la mouvance janséniste, il était le beau-frère de Jean Restout. Voir *Éloge de M. Hallé, prononcé le 18 novembre 1822, devant la Faculté de médecine de Paris, par M. le baron des Genettes*, Paris, Didot, Jeune, 1822 ; X. Riaud, « Jean Noël Hallé, médecin, chevalier d'Empire et grand précurseur de l'hygiène médicale en France », Société napoléonienne internationale, <http://www.napoleonicsociety.com/french/frameSetAccueil.htm>, consulté le 30 juillet 2013.

soumettra la demande au conseil de M. l'archevêque, et qui seul fera parvenir la réponse du conseil. Si par événement, on avait à se plaindre de M. l'archidiacre lui-même, quel moyen d'obtenir justice ?

Dans une réunion de plusieurs curés, on sait qu'ils ont manifesté leur désapprobation de la démarche de M. Desjardins auprès de M. le curé de Saint-Séverin dans la matinée du 5 octobre au séminaire de Saint-Sulpice.

M. l'abbé Labouderie a été très affecté et même désolé de sa disgrâce : il a écrit à M. le coadjuteur pour avoir une audience. Dans cette audience qu'il a obtenue, le coadjuteur l'a traité très durement, et lui a reproché d'être un janséniste. Il a fini par lui rendre son approbation.

Tabaraud et Siméon. M. Tabaraud eût désiré que M. le curé de Saint-Séverin dressât un mémoire et le présentât au ministre des Cultes. M. le curé n'ayant pas déferé à son avis, M. T. écrivit une lettre au ministre de l'Intérieur pour obtenir une audience, qui eut lieu. Sur les observations de M. T. concernant les disputes, Siméon lui répondit qu'ils ne pouvaient rien, étant contrariés par le Pavillon Marsan²⁸⁶. [En marge à gauche : *Les évêques ont des droits, dit Siméon.*]

p. 76. **1820. Octobre.**

N° 646. *L'Ami de la religion*... 18 octobre

Vie des saints de Godescard. Les tomes 12 et 13, les deux derniers des *Vies des Pères, des martyrs et autres saints*, traduites d'Alban Butler, Anglais, par l'abbé Godescard. Nouvelle édition Le 12^e renferme les vies pour décembre. Le 13^e les fêtes mobiles...

Bénédiction papale. Le 18, le nonce de S. S. a donné la bénédiction papale à l'infirmerie de Marie-Thérèse²⁸⁷, près la barrière d'Enfer.

Abbé Vinson. p. 310. Article sur l'abbé Vinson, décédé à Paris le 17 septembre, avec la liste de ses écrits.

M. Grégoire. p. 318. Diatribe contre M. Grégoire²⁸⁸.

²⁸⁶ Le duc de Richelieu ayant été convaincu d'accepter un nouveau ministère par Monsieur, celui-ci devint plus ouvertement présent dans la vie politique après février 1820. Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert parlent d'abdication viagère de Louis XVIII, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 299-300. On notera l'apparente facilité d'accès à Siméon pour Tabaraud et la réponse assez ouverte du ministre.

²⁸⁷ Fondée en octobre 1819 par la duchesse d'Angoulême et Mme de Châteaubriand, l'infirmerie de Marie-Thérèse avait pour but de venir en aide aux prêtres âgés et aux femmes en détresse. Installée rue d'Enfer dans une maison qui fut achetée l'année suivante, elle était au départ desservie par trois sœurs de Saint-Vincent de Paul. Bénié une première fois en décembre 1819 par Mgr Cortois de Pressigny, elle le fut de nouveau par le cardinal de Périgord le 15 octobre 1820, jour de la fête de Sainte-Thérèse. Voir F.-R. de Châteaubriand, J.-C. Berchet (éd.), *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, Bordas, 1998, vol. 4, p. 195-206 ; H. Becquet, *Marie-Thérèse de France, op. cit.*, p. 232-233.

Ordres religieux en Espagne. p. 319. Sur la suppression des ordres religieux, décrétée par les Cortès d'Espagne.

N° 647. *L'Ami de la religion...* 21 octobre

Feller. *Catéchisme critique et moral* ; par l'abbé Flexier de Reval, qui n'est autre que Feller, ex-jésuite, nouvelle édition donnée par Mme de Genlis.

Jésuites en G[allicie]. p. 325. L'empereur d'Autriche établit les jésuites à Tarnopol et à Léopol, avance les frais des établissements.

Retraites. p. 326. La mode des retraites gagne les divers diocèses. Une à Poitiers de 220 prêtres. Trois prêtres dissidents et 2 000 fidèles ont reconnu l'évêque.

Fantin Desodoards. Notice nécrologique sur M. Fantin Desodoards²⁸⁹, ancien jésuite, prêtre marié, écrivain sans goût, décédé depuis peu.

Rubriques. *Rubricae missalis Romani, cum earem expositione* ; a P. Josepho Antonio Cesaremontano (un franciscain). Brochure 100 p., 2 fr.

Destitution de M. le curé de Saint-Séverin. Du 26 octobre. Enfin le coup est porté, le pasteur de Saint-Séverin est frappé : quelle sera la dispersion du clergé et du troupeau fidèle ? Attendons les moments du Seigneur. M. le curé reçut avant dix heures une lettre de M. Desjardins qui lui marquait son intention de se rendre chez lui à midi, afin de conférer avec lui, et de lui éviter la peine de se rendre à l'archevêché²⁹⁰. L'heure arrivée, M. le curé reçut M. l'archidiacre. La conférence dura près d'une heure, et son sujet fut, à ce qui paraît, le même que celui de la conférence qui eut lieu au séminaire de Saint-Sulpice... le 5 de ce mois. Dieu donna à M. le curé les lumières et la force de confesser la vérité et de se refuser à toute signature qui répugnait à sa conscience. Le principal roula sur la doctrine de l'Église, et surtout sur celle de saint Augustin. On y apporta de part et d'autre un esprit de modération dont M. le curé s'est beaucoup loué. Il paraît que M. l'archidiacre lui aura témoigné que son refus à se soumettre aux bulles des...

²⁸⁸ L'article porte sur l'accusation de régicide, contre laquelle Grégoire s'est de nouveau élevé dans une lettre reproduite (p. 318). Pour le rédacteur, l'affaire est claire et sans appel, comme la condamnation à mort que Grégoire se défend d'avoir prononcée, *ARR*, t. XXV, mercredi 18 octobre 1820, n° 646, p. 317-319.

²⁸⁹ Antoine-Étienne-Nicolas Fantin Desodoards [ou des Odoards] (1738-1820). Originaire du Dauphiné, il étudia chez les jésuites mais n'eut pas le temps de faire profession avant la suppression de la Compagnie. Vicaire général d'Embrun en 1789, il avait déjà publié une *Histoire des règnes de Louis XV et Louis XVI* en 1787. Arrêté en 1792, puis libéré, il se maria, entra dans les sections et devint un partisan de la Révolution. Il publia en 1796 une *Histoire philoosphique de la Révolution* (rééditée et augmentée en 1817) fort peu au goût de la Restauration. L'article se termine sur une anecdote plutôt humiliante qui le montre en train de demander à Picot de ne pas le critiquer dans son journal, car l'écriture est le seul moyen de subsistance d'un vieil homme, *ibid*, p. 332-334.

²⁹⁰ Le billet de Desjardins annonçant sa visite est conservé à la BPR, GR5561ms.

[Pièces volantes insérées entre les p. 76 et 77]

1°. Pièce imprimée [non saisie]. *Mandement du cardinal de Périgord*, en date du 18 octobre 1819. En latin.

2°. [Rajout de la p. 77]. J'ai oublié de rapporter que dans le cours de la conversation, M. le curé plaidant la cause de la doctrine chrétienne, démontrant la nécessité de s'attacher constamment à celle de J.-C., des Apôtres, à celle de toute l'Église professée par les conciles et les S.S. Pères, et s'élevant avec force contre les nouveautés profanes de doctrine qu'on s'efforce d'introduire dans l'Église, finit par exprimer à M. l'archidiacre la douleur qu'il ressentait en lisant ces paroles inscrites sur les boutiques de plusieurs libraires : Ici on vend les ouvrages et les livres de la théologie moderne. "Que veut dire cette inscription théologie moderne, s'écria M. le curé ? La théologie étant le corps de la doctrine de l'Église, l'Église peut-elle avoir une doctrine moderne ? Sa doctrine peut-elle être aujourd'hui différente de celle qu'elle a constamment professée dans la succession de tous les siècles ? – Vous avez raison, lui répondit M. l'archevêque, j'ignorais qu'il y eût des inscriptions de cette sorte, je ne les approuve pas."

p. 77. **1820. Octobre.**

... papes était de sa part un témoignage de son peu d'attachement au Saint-Siège. Ce qui est certain, c'est que M. le curé professa avec énergie qu'il le reconnaissait et lui était attaché de coeur et d'esprit, comme centre de l'unité catholique, qu'il se considérerait bien malheureux s'il s'en séparait et bien coupable devant Dieu s'il rompait de communion avec l'Église de Rome. Ce qui est certain, c'est que M. l'archidiacre lui répondit avec émotion : "Mon ami, que vous me faites plaisir de ma parler de la sorte." Ce qui est encore certain, c'est que M. Desjardins ne pouvant se refuser à la force des raisonnements de M. le curé, convaincu de la justice de sa cause, et sachant ce qui devait terminer cette conférence, fut ému jusqu'aux larmes, et M. le curé lui vit par trois fois les yeux mouillés. Enfin, M. l'archidiacre qui eût désiré obtenir de ce courageux pasteur quelques satisfaction aux propositions qu'il lui faisait pour s'exempter de la peine de lui remettre son arrêt et sa sentence de destitution, tira de sa poche une lettre sous enveloppe, avec cette adresse : À Monsieur Baillet, à Saint-Séverin (point de titre de curé), et la lui remit. M. le curé l'ayant décachetée en prit lecture. Voici ce qu'elle contenait :

Mots imprimés : Archevêché de Paris.

Écrit à la main (et j'ai reconnu que l'écriture était la même que celle de la lettre d'avis, et signée Desjardins, ledit archidiacre avait écrit cellec-ci)²⁹¹ :

“Monsieur, Étant dans l'intention d'opérer plusieurs changements dans les paroisses de mon diocèse, et celle de Saint-Séverin étant de ce nombre, je charge M. l'archidiacre de Sainte-Geneviève de vous notifier que je vous ai nommé un successeur, qu'il installera lui-même dimanche prochain, auquel vous remettrez ce que de droit. La présente reçue, vous voudrez bien ne plus exercer aucunes fonctions curiales dans l'église de Saint-Séverin...”

Signée : Talleyrand de Périgord.

Je ne donne pas le mot à mot, mais c'est tout ce que la lettre contenait, d'après la lecture réfléchie que j'en ai faite, et dans le trouble qui m'agitait. M. le curé à dit à M. l'archidiacre qu'il

p. 78. *1820. Octobre.*

se soumettait à l'ordre de son supérieur ecclésiastique, et qu'il le priaît d'en assurer Son Éminence. La conversation roula ensuite sur le dessein de M. le curé de se retirer de la paroisse et de fixer son domicile dans un autre quartier de Paris, et lui témoigna son désir de pouvoir continuer d'y offrir les S.S. Mystères. Vous voyez, lui répondit M. l'archidiacre, que la lettre ne parle point de cela, et qu'elle ne vous interdit pas cette consolation. M. l'archidiacre s'informa ensuite quel serait l'ecclésiastique qui ferait le prône le dimanche prochain (29), afin qu'il annonçât en chaire l'installation du nouveau curé et témoigna son désir qu'il pût dire un mot sur le prêtre que perdait la paroisse. M. le curé lui témoigna que son désir était ce qu'il ne fut fait aucune mention de lui (et effectivement il recommanda son désir à M. Euvrard²⁹² qui devait monter en chaire). Je crois que c'est à ce sujet que M. le curé, interrogé par M. l'A. s'il ne faisait pas le prône à son tour, lui répondit que non, que MM. ses ecclésiastiques se partageaient entre eux cette fonction, que pour lui, il se réservait de monter en chaire l'après-midi tous les dimanches, à l'exception des grandes solennités ou des stations remplies par des prédicateurs étrangers à la paroisse. “Quoi, lui dit l'archevêque, tous les dimanches ? – Oui, M., lui répondit le curé, tous les dimanches, c'est une fonction que j'ai cru devoir remplir envers mes paroissiens, et je sais quelles sont les infirmités qui en ont été les suites.” M. l'archidiacre lui déclara ne qu'il ne pourrait se dispenser dans son discours

²⁹¹ Voir BPR, GR5560ms.

²⁹² Jacques Euvrard (1760-1843). Ancien franciscain, prêtre de la paroisse Saint-Séverin après 1801, il fut le confesseur de l'abbé Grégoire, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 433.

pour l'installation de son successeur de dire quelque chose à son avantage. Ainsi se termina la conférence.

(Il m'a été dit qu'une personne entendit M. Desjardins s'écrier, en descendant l'escalier : C'est un ange. [Rajout : *Le fait est public.*])

M. le curé dans l'après-midi prévint MM. ses ecclésiastiques de sa lettre de destitution, et fit retirer de la sacristie tous les effets qui lui appartenaient. On peut juger de l'affliction...

[Pièces volantes insérées entre les p. 78 et 79]

1°. p. 79. Cérémonie de l'installation de M. Siret²⁹³, nouveau curé à Saint-Séverin.

Il est constant que M. Desjardins dans le petit discours qu'il adressa aux fidèles avant ladite cérémonie a dit : que les raisons ou motifs qui avaient porté le cardinal archevêque à retirer l'ancien pasteur, et à lui donner un successeur, lui étaient personnelles et n'étaient connues que de lui seul.

Que Dieu juge de la vérité de cet énoncé.

La *Chronique religieuse*, tome VI, cahier 2, rend compte de la destitution de M. Baillet.

[Au verso] En 1821. Pour détruire dans l'esprit de la Cour l'impression que l'ouvrage de M. Tabaraud avait pu former dans le public (*Inamovibilité des pasteurs du 2^e ordre*²⁹⁴, sur l'injustice de la destitution de M. B.) on a eu recours, selon la pieuse coutume des jésuites, à la calomnie, et à le compromettre avec le gouvernement, en le faisant passer pour un ennemi des Bourbons, et la preuve qu'on a alléguée de cette calomnie est l'écrit de M. Jérôme, son

²⁹³ Voir cahier VI, note 6.

²⁹⁴ La question de l'inamovibilité des desservants et succursalistes courut tout le long du XIX^e siècle. Selon les termes de la loi du 18 germinal an X (Articles organiques, art. 63), les desservants étaient mis sur le même plan que les vicaires : prêtres auxiliaires, ils n'exerçaient des fonctions curiales qu'en second. Les succursaux n'étaient pas considérés comme des curés, mais comme des successeurs des vicaires amovibles, tels qu'établis par l'édit de 1695. Cependant, les dispositions concordataires portaient en elles une contradiction qui ouvrait la voie à une autre interprétation du droit : les desservants étaient en même temps considérés comme de vrais pasteurs, au sens du droit canonique, et comme des vicaires et non des curés. Il y avait en outre deux sortes d'inamovibilité. Une inamovibilité canonique, qui assurait au curé une stabilité (mot préféré et finalement adopté par l'Église en 1910), sauf à être déposé par un jugement canonique. Une inamovibilité civile qui relevait du droit de l'État de casser une décision épiscopale et de maintenir le curé en dépit du jugement canonique. La menace permanente de déplacement générait pour les desservants une insécurité continue qui fut, selon Ernest Sevrin, « un des principaux obstacles à une renaissance catholique » en France. Dans le cas de Baillet, Saint-Séverin était la seconde succursale de la paroisse Saint-Sulpice : il était donc amovible. L'ouvrage de Tabaraud, publié à cette occasion prétendait à l'inamovibilité de l'ensemble des pasteurs du second ordre. T. Blot, D. Castrillon Hoyes (préf.), *Le curé, pasteur, des origines à la fin du XX^e siècle : étude historique et juridique*, Paris, Editions Pierre Téqui, 2000, p. 262-265 ; E. Sevrin, *Un conflit ecclésiastique sous la Restauration : Mgr de Latil, évêque de Chartres (1821-1824) et M. Chasles, curé de la cathédrale*, Chartres, chez l'auteur, 1950, p. 204 ; *Chronique religieuse*, t. 6, p. 543-544.

sacristain de l'église de Saint-Séverin, contre les Bourbons. Mais on n'a pas dit à la Cour que M. B. a ignoré l'impression de l'écrit ; qu'il s'est opposé à son débit et qu'il a même destitué l'auteur de sa fonction, à raison de son écrit. Au reste ce que M. B. a prêché sur le respect et la soumission dus à la puissance séculière, à la naissance du duc de Bordeaux²⁹⁵, le justifie.

2°. Destitution de M. Baillet de la cure de Saint-Séverin le 26 octobre 1820.

M. de Bommel [*sic* ; *i. e.* Bombelles], évêque d'Amiens, étant à l'archevêché de Paris, témoigna désapprouver cette destitution. Le vieil archevêque lui dit : 'Ils m'ont fait signer ce qu'ils ont voulu.'

Le scandale de cette destitution a été si général, surtout après les deux ouvrages de M. Tabaraud sur l'inamovibilité des pasteurs du second ordre, que les meneurs de l'archevêché n'ont osé destituer ni le curé de Sainte-Valère²⁹⁶ accusé d'avoir détourné à son profit des fonds qu'il avait reçus de la duchesse d'Angoulême, ni les curés de Saint-François²⁹⁷ et de Notre-Dame des Victoires²⁹⁸.

[*Au verso*] L'abbé Desjardins, qui a joué un si triste rôle dans cette destitution n'a été arrêté et exilé à Vicence en Italie, sous le gouvernement impérial, que pour être retombé dans la faute d'écrire au prince de Kent, en Angleterre, par la voie des Vendéens. La 1^{ère} fois, repris par Fouché, ministre de la Police générale, qui avait sa lettre entre les mains, il ne voulut pas faire usage de l'offre qu'il lui avait offerte de lui remettre à lui-même ses lettres, avec promesse de les faire parvenir sûrement à leur destination. M. Desjardins n'en tint aucun compte. Une seconde lettre dut être interceptée, et le ministre forcé d'en prévenir l'empereur.

p.79. **1820. Octobre.**

... profonde dans laquelle ces MM. furent plongés à cette triste nouvelle : plusieurs ne purent fermer l'œil la nuit suivante, et furent même incommodés. La nouvelle s'en répandit aussi dans la paroisse et y causa un deuil général. Je n'en fus informé que le lendemain à 9 h du matin (27), et je fus épancher mon cœur affligé dans celui d'un ami de 38 ans de

²⁹⁵ Henri Charles Ferdinand Marie Dieudonné d'Artois (1820-1883). Fils posthume du duc de Berry, il porta le titre de duc de Bordeaux, puis de comte de Chambord après la révolution de Juillet. Devenu le chef de la famille Bourbon après 1844, il devint Henri V pour les légitimistes.

²⁹⁶ Nicolas-Emmanuel Desmarest (1764-1821). Originaire du Beauvaisis, il fut insermenté et déporté en 1792. Nommé à la cure de Saint-Benoît en 1802, il fut transféré à Saint-Valère après le rattachement de Saint-Benoît à la paroisse Saint-Séverin. Il n'y a pas de trace, *a priori*, d'un scandale le concernant dans la presse, *ARR*, t. XXX, samedi 29 décembre 1821, n° 771, p. 220 ; P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 435.

²⁹⁷ Charles-François-Louis de Baudre de Bavent, voir cahier VII, note 215.

²⁹⁸ Laurent Fernbach, voir cahier VIII, note 173.

connaissance. Ce vendredi 27, son appartement fut rempli d'amis qui vinrent lui offrir leur condoléance.

On ne sut guère que le vendredi au soir, ou le samedi matin que M. Siret, 2^e vicaire de Saint-Merry, et ancien génovéfain, était le successeur du curé destitué. Le 28, quatre de MM. les ecclésiastiques furent chez lui pour lui rendre visite et ne le trouvèrent point.

Installation de M. Siret. Le dimanche 29, M. Desjardins, l'archidiacre, a officié à la grande messe de dix heures. Après les sextes, il est monté en chaire. Je ne l'ai point entendu, ayant célébré la messe de midi ; puis il a installé M. Siret avec toutes les cérémonies usitées. [Rajout au-dessous de la ligne : *Une douzaine d'ecclésiastiques amis du nouveau curé ont assisté à son installation.* En marge à gauche : *Beaucoup de groupes de personnes dans plusieurs parties de l'église, chacune exposant son sentiment, mais le plus grand nombre exprimait ses regrets et son mécontentement de ce dont il était témoin.*]

Je m'abstiens de toutes réflexions sur ce rapport que je viens de transcrire pour servir en temps et lieux : elles se présentent en foule à l'esprit ; mais j'ai appris qu'il fallait silere, orare et pati. Quant à ce que deviendront MM. les ecclésiastiques de Saint-Séverin, avec qui tant de prêtres ont fait en ce jour acte de communion ecclésiastique, Dieu le sait : le temps fera connaître les desseins du Seigneur sur eux : à chaque jour suffit sa peine.

Le dimanche soir, point d'instruction publique : ce qui m'a rappelé ces paroles des lamentations de Jérémie, ch. 3, v. 38. "Il s'assoiera, il se tiendra solitaire et il se taira : se debit, solitarius et tacebit." J'en ai fait l'application au curé destitué. Cette chaire d Saint-Séverin ne retentira plus tous les dimanches de cette voix qui faisait entendre les plus grandes et sublimes vérités de la religion.

Le pavé de l'église de Saint-Séverin a été pendant ces jours d'affliction mouillé de beaucoup de larmes.

Ce dimanche 29 octobre était le jour anniversaire de la destruction de la communauté des saintes religieuses de Port-Royal des Champs, qui furent enlevées de leur monastère et transférées dans divers couvents de France en 1709²⁹⁹.

p. 80. **1820. Octobre.**

N^o 648. *L'Ami de la religion*... 25 octobre

²⁹⁹ Port-Royal, référence qui semble en permanence à l'arrière-plan de toutes leurs pensées, est également invoqué par P. Baillet, dans une lettre à M. Ouriet, ex-régent au collège de Vitry-le-François, datée le 5 mai 1821 : « Oui, Monsieur, Dieu m'a fait une grande grâce en voulant que pour la seconde fois, je rendisse témoignage à la vérité, et en m'associant ainsi à la sainte cause de Port-Royal, qui est certainement la cause de Dieu », BPR, GR5566ms.

Abbé Jarry. Notice sur M. l'abbé Jarry, et nomenclature de ses divers écrits. Il est mort à Lisieux le 31 août dernier, dans sa 57^e année.

Mission à Crouy. p. 347. Plantation de la croix de la mission de Crouy [Croix].

N^o 649. *L'Ami de la religion*... 28 octobre

Œuvres de Fénelon. *Œuvres de Fénelon*, 2 articles sur le vol. 2 de la 1^{ère} livraison, qui contient le *Traité du ministère des pasteurs*, ses lettres sur l'autorité de l'Église, ses entretiens sur la vérité de la religion, et une dissertation sur l'autorité du souverain pontife. Le rédacteur y traite, p. 356, de l'infailibilité.

2^e retraite à Paris. p. 357. Sur la retraite des ecclésiastiques au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet, commencée le 16, finie le 23. Puissent être vrais les avantages qu'en cite le rédacteur ! "Elles ont affermi la piété des uns, et renouvelé celle des autres ; elles ont rappelé à tous l'étendue de leurs obligations et la sainteté de leur état. Elles ont resserré les liens entre le chef et les membres...".

Edition de Voltaire. p. 359. Nomenclature des diverses éditions de Voltaire.

Mme Silburn. Article sur la mort de Mme Dorothee Silburn³⁰⁰.

Théologie de Bailly. p. 368. Nouvelle édition de la *Théologie* de Bailly³⁰¹. 8 vol. in 12°. 15 fr avec des additions.

Ordres religieux supprimés. Le 9 octobre le roi d'Espagne a sanctionné la loi pour la suppression des moines (*Le Constitutionnel* 24). Voyez au bas.

Église de Genève. À Genève, l'église des puritains de la secte de M. Malan³⁰², sous l'invocation de sainte Cécile, a été ouverte au culte le 8 octobre. Le clergé catholique de ce canton, qui persiste dans son refus de prêter le nouveau serment civique exigé par la loi, a envoyé un député à Rome. Le Conseil d'État de cette ville ne veut accéder à aucune capitulation. *Le Constitutionnel* 22 octobre.

La Bavière et Rome. Un rescrit du roi de Bavière enjoint que toutes les demandes pour dispenses... à Rome, soient adressées au ministère, lequel les enverra à la légation bavaroise à Rome (*Le Constitutionnel* 24).

³⁰⁰ Dorothee Silburn (1750-1820). Ce fut chez elle que vécut l'évêque de Saint-Pol durant son émigration. Par son intermédiaire notamment, sa maison devint le point de ralliement des ecclésiastiques émigrés en Angleterre et le bureau d'adresse pour les secours envoyés aux réfugiés. Après la Restauration, elle s'installa à Morlaix dont le curé, M. Floch, avait résidé chez elle. Elle fut pensionnée par Louis XVIII, *ARR*, t. XXV, samedi 28 octobre 1820, n^o 649, p. 360-362.

³⁰¹ Louis Bailly (1730-1808). Théologien, il publia à Dijon en 1789 la *Theologia dogmatica et moralis* en 8 vol. Après le Concordat, l'ouvrage connut 18 rééditions jusqu'en 1852 et fut utilisé dans la plupart des séminaires en France. Mais il portait une ecclésiologie gallicane, reconnaissant notamment la supériorité des conciles sur le pape (y compris ceux de Bâle et de Constance). Trop gallican, il fut mis à l'Index le 7 décembre 1852.

³⁰² Voir cahier XI, note 42.

Rome et la confédération germanique. La Cour romaine est dans l'intention d'accréditer auprès de la Confédération germanique un ministre chargé des affaires du culte catholique. Le roi de Saxe doit s'unir aux États évangéliques, qui traitent conjointement avec le Saint-Siège. (*Ibid.*).

Ministre protestant à Louis le Grand. À Louis le Grand (collège) une chapelle protestante y est établie pour les élèves de ce culte. M. Cuvier³⁰³, cousin du..., y a été établi comme ministre.

Rome et l'Espagne. À Madrid, le nonce papal³⁰⁴ a adressé au ministre de la Justice des protestations contre la plupart des mesures prises par les Cortès, relativement aux affaires du clergé³⁰⁵. Les capucins de Xerès ont désavoué la circulaire de leur général. (*Le Constitutionnel* 27).

Le 23, à 10 h ½ du soir, le roi d'Espagne a sanctionné le décret de la suppression des ordres religieux. *Le Constitutionnel* du 4.

p. 81. 1820. Novembre.

Église de Saint-Séverin, M. Baillet. Revenons sur l'affaire de l'église de Saint-Séverin.

³⁰³ Charles Chrétien Léopold Cuvier (1798-1881). Né à Séloncourt dans le Doubs, il était le fils de Louis-Christophe Cuvier, pasteur, et le petit-cousin de Georges Cuvier dont il fut durant deux ans le secrétaire. Il étudia la théologie à Strasbourg en 1819, puis à Paris où il fut consacré. Aumônier du collège Louis-le-Grand en 1820, il fut nommé professeur d'histoire au collège royal de Strasbourg en 1821. Docteur ès lettres en 1826, il fut suppléant de la chaire de grec à l'université de Strasbourg, puis titulaire de la chaire d'histoire en 1829. Il devint doyen en 1859 et démissionna dans l'année. Retiré à Berne en 1870, il s'installa à Montbéliard en 1875. J. Bourquin, *Galerie des linguistes francz-comtois*, Besançon, Presses Univ. Franche-Comté, 2003, p. 98.

³⁰⁴ Giacomo Giustiniani (1769-1843). Entré en prélature à 23 ans comme protonotaire apostolique participant puis comme référendaire (1793), il fut vice-légat de Ravenne en décembre 1793, et protonotaire de la congrégation des Rites (1795). Expulsé de Ravenne en 1796, il fut nommé gouverneur de Pérouse en 1797, puis président de la *Commissione di Stato*, avant de fuir à Naples devant les troupes françaises en 1798. Après l'entrée des troupes napolitaines à Naples en 1799, il devint président de la *Giunta di Stato* chargée de poursuivre les partisans de la République romaine. Puis il abandonna la prélature et voyagea en Europe en séculier. Après la Restauration, il assuma les fonctions de gouverneur provisoire de Rome et fut réintégré dans la prélature comme prélat domestique en octobre 1814. Pro-gouverneur de Rome et coadjuteur de Pietro Maria Negroni, juge de la Curie capitoline, il fut promu délégué apostolique à Bologne en juillet 1815, puis nonce apostolique à Madrid en avril 1816. Ordonné prêtre la même année, il fut promu archevêque *in partibus* de Tyr en 1817 et partit pour Madrid. Il fut expulsé d'Espagne par la révolution libérale et résida à Bordeaux de janvier à septembre 1823, avant de regagner la cour de Ferdinand VII. Rentré de Madrid, il fut fait évêque d'Imola en 1823, puis cardinal-prêtre en 1827. Candidat du parti *zelante* lors du conclave de 1831, il fut écarté par l'exclusive de l'Espagne, suite aux dissensions entre le Saint-Siège et Madrid à propos des anciennes colonies d'Amérique du Sud. Secrétaire des Mémoires et membre des congrégations du Saint-Office et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires en 1831, il démissionna du siège d'Imola en 1832 et fut promu préfet de l'Index en 1834, puis archiprêtre de la basilique vaticane et préfet de la Fabrique de Saint-Pierre en 1837. Enfin, en 1839, il fut nommé camerlingue de l'Église romaine et devint évêque du diocèse d'Albano. En janvier 1842, il fut camerlingue du Sacré Collège pour l'année 1842-1843. P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 393-395.

³⁰⁵ Les réformes entreprises par les Cortès faisaient craindre au nonce, comme à la Commission pour les Affaires religieuses de l'Espagne, la mise en place d'une constitution civile du clergé pire que celle de la France, fondée sur le projet de Llorente, G. Dufour, *Juan Antonio Llorente en France*, *op. cit.*, p. 254 ; voir *supra*, note 209.

Une personne a dit tenir de M. Jalabert que Son Éminence le cardinal archevêque, apprenant de M. Desjardins la déclaration de soumission de M. B. à sa lettre de destitution, s'est écrié : "Enfin ma conscience est donc soulagée de ne plus voir pasteur d'une paroisse de mon diocèse un prêtre constitutionnel !" C'est en effet une des principales raisons de la destitution de M. B., et comme on sentait à l'archevêché la faiblesse d'une telle raison pour une constitution qui n'existait plus, ou n'avait plus force de loi depuis 1794, on y a joint la demande de signer le Formulaire et la bulle Unigenitus. On était persuadé du refus, qui servirait prétexte de destitution. On avait encore d'autres vues, celles surtout d'introduire dans cette église certaines observances et pratiques qui n'y avaient pas lieu ; celle, dit-on, de placer sur le territoire de ladite paroisse, dans la rue du Foin, le petit séminaire au bâtiment de l'ancien collège de maître Gervais, qui depuis plusieurs années servait de caserne ; celle encore de transférer la paroisse de Notre-Dame à Saint-Séverin... À tous ces projets la présence de M. B. ne pouvait convenir.

Quelques jours avant le 26 octobre, un grand vicaire étant à l'Hôtel-Dieu avec une religieuse, dans une chambre ou salle d'où on apercevait le clocher de l'église de Saint-Séverin, et contrefaisant l'ignorant, demanda à la religieuse quel était ce clocher. C'est, lui répondit-elle, celui de Saint-Séverin. "Sachez, lui répondit le grand vicaire, qu'avant dimanche une grosse tête ne sera plus dans cette église, et que les autres en seront disparues avant le 1^{er} janvier."

Parmi les mille et mille calomnies que l'esprit de parti et la passion ont vomies depuis longtemps contre le clergé de Saint-Séverin, il faut ranger aux noms de schismatiques, d'hérétiques, de jansénistes, de petite Église, les suivantes : on n'y expose pas le Saint Sacrement, on n'y admet pas les jeunes personnes à la 1^{ère} communion, on a introduit l'enseignement mutuel dans les écoles gratuites que le curé entretenait, on n'y croit pas au pape, le clergé est jacobin et bonapartiste.

p. 82. *1820. Novembre.*

Baillet. Un journal du parti a dit que M. B. avait donné sa démission, ce qui est faux. Et la dévote Quotidienne a dit qu'il avait été destitué pour n'avoir pas voulu se soumettre à son supérieur et pour n'avoir pas assisté à la retraite des curés.

Voyez le cahier 2 du tome 6 de la Chronique. Quoiqu'il en soit, M. le curé se retire avec les regrets de tous ses paroissiens et l'estime générale de l'opinion publique. Même parmi le clergé de la capitale, plusieurs curés ont manifesté leur improbation : un d'eux a appelé M. B. l'honneur du clergé de Paris par ses vertus pastorales, ses lumières et son talent pour la

prédication. Deux lui ont déjà offert de se retirer sur leur paroisse avec la liberté d'y avoir une chapelle. Mais il faut que M. B. obtienne une autorisation spéciale.

Picot, dans son journal ecclésiastique, n° 650, 1^{er} novembre, p. 373, rapporte que M. Baillet a été remplacé par M. l'abbé Siret, un des prédicateurs les plus zélés et les plus laborieux de la capitale.

Deux motifs à supposer de la destitution du curé de Saint-Séverin et de [blanc]

1° Ce sont des prêtres de la Révolution, or il faut en faire disparaître les moindres vestiges.

2° La Cour de Rome ne veut point que les prêtres constitutionnels non rétractés exercent le ministère.

Que veut le clergé de France : se réunir en un corps de sentiments afin qu'il n'y ait qu'un seul esprit, afin de se rendre indépendant du gouvernement temporel pour former un État dans l'État, travailler l'opinion publique, s'en rendre maître pour rétablir le pouvoir absolu et rentrer dans ses biens, honneurs. Le clergé est l'avant et l'arrière-garde de la faction de 1815.

Église d'Espagne, efforts de la Cour romaine contre les réformes ecclésiastiques. Les délais que le roi d'Espagne a mis à sa sanction du décret de suppression des ordres monastiques et religieux, sont provenus des scrupules élevés dans sa conscience par des représentations que les agents de la Cour de Rome étaient venus à bout de lui faire parvenir directement, à l'insu même des ministres. Ces représentations condamnaient formellement les opérations des Cortès concernant les affaires ecclésiastiques. Le nonce de Sa Sainteté, M. Giustaniani, est assidu à la Cour. Il n'a pas vu avec indifférence l'expulsion des jésuites et l'extinction des ordres réguliers. Dans la séance du 24 au soir, le ministre des Finances³⁰⁶ s'est plaint que plusieurs moines des couvents qui doivent être supprimés, se sont hâtés de vendre leurs effets, de couper des bois dans les forêts... (*Le Constitutionnel* 6 novembre).

³⁰⁶ Jose Canga Argüelles y Cifuentes Prada (1770-1843). Économiste, il travailla dans l'administration avant de prendre part activement à l'insurrection espagnole en tant que publiciste. Converti au libéralisme, il fut élu député de Valence aux Cortès en 1812, puis fut exilé à Valence après la Restauration. Rappelé par le roi en 1816, il fut employé à Valence. En 1820, il devint le ministre des Finances de la révolution libérale. Il présenta un état des propriétés en Espagne et démontra que les possessions de l'Église étaient d'un tiers supérieures à celle de l'État. Pour engager la profonde réforme imposée par la situation financière, il proposa, entre autres, l'aliénation d'un septième des biens ecclésiastiques, la mise en place d'un impôt direct et le lancement d'un grand emprunt. Ses réformes rencontrèrent, notamment du côté du roi et de l'Église, de nombreux obstacles. En mars 1821, il démissionna avec les autres ministres, en réaction au discours d'ouverture des Cortès dans lequel le roi se plaignait de la faiblesse du pouvoir exécutif. Il revint à l'ouverture des Cortès en mars 1822 et siégea avec les libéraux modérés. Contraint à s'exiler en Angleterre après la chute du gouvernement libéral, il se consacra à l'écriture et publia en particulier, en 1826-1827, le *Diccionario de Hacienda*, premier dictionnaire d'économie. Autorisé à rentrer en Espagne en 1829, il devint archiviste de Simancas et s'attacha à l'étude de l'histoire de l'Espagne, *Encyclopédie des gens du monde, op. cit.*, 1834, t. 4, p. 630-631 ; C. García Moneris, *La Corona contra la historia : José Canga Argüelles y la reforma del Real Patrimonio valenciano*, València, Universitat de València, 2005.

[Pièces volantes insérées entre les p. 82 et 83]

1°. *Essai de réfutation du système erroné et dangereux que prétend établir M. l'abbé de Lamennais* ; par M. Bellugou³⁰⁷, prêtre. In 8°, Paris.

M. Bellugou n'envisage que théologiquement le petit nombre de questions traitées par lui, et ce ne sont pas toujours les plus graves ni les plus importantes. Cependant, dans cette sphère particulière, le critique trouve le moyen de battre en ruine le système erroné de son adversaire, système qui déplaît aux hommes de toutes les communions et de tous les partis, aux chrétiens ainsi qu'aux philosophes. Le style de M. Bellugou nous paraît manquer de chaleur et de correction ; mais c'est là un des moindres défauts que nous remarquons dans son Essai de réfutation de l'ouvrage de M. l'abbé de Lamennais.

Comment l'ennemi de ce système a-t-il pu oublier le paradoxe suivant, qui nous semble un des paradoxes les plus bizarres, les plus dangereux qui aient jamais été publiés chez un peuple civilisé : “Qui nierait la distinction du bien et du mal moral, que le tout est plus grand que sa partie... ne serait pas moins fou que s'il niait la différence du plaisir et de la douleur... Pourquoi cela ? Parce qu'il choquerait l'autorité du genre humain. Car, du reste, ces négations pourraient être, relativement à son organisation propre, autant de vérités ; du moins serait-il impossible d'en démontrer le contraire.” tome II, p. 40.

Cette fois, on n'accusera pas les libéraux de vouloir ébranler les vérités fondamentales sur lesquelles repose tout l'édifice social ; vérités qu'ils respectent parce qu'elles doivent être respectées, parce qu'il n'y a rien dans notre organisation propre qui puisse légitimer ces horribles absurdités. C'est un prêtre catholique qui vient donner au monde ce scandale, et reproduire au dix-neuvième siècle les folles rêveries des pyrrhoniens. Rien ne peut non plus excuser M. de Lamennais quand, au mépris de la charité évangélique, il assure que le symbole de foi des protestants est celui-ci : Je crois en moi. Il les traite beaucoup plus mal qu'il ne traite les idolâtres et les musulmans. Puisque les protestants croient en Dieu et en Jésus-Christ, ils ne croient donc pas en eux-mêmes. C'est donc le comble de l'extravagance et de l'intolérance de les insulter à ce point.

³⁰⁷ Joseph Bellugou (1763-1829). Docteur en théologie, il était curé de Vendres quand commença la Révolution. Il prêta serment à la Constitution, fut élu curé de Sainte-Anne à Montpellier et nommé vicaire épiscopal de Dominique Pouderos, évêque constitutionnel de l'Hérault. Il abdiqua ses fonctions et remit ses lettres de prêtrise en 1793, mais il reprit le culte en 1795 et fut député de Béziers au concile national de 1797. Il ne fut pas réintégré dans le clergé de son diocèse après 1801 et devint secrétaire de sous-préfecture, jusqu'à ce qu'il soit réintégré en 1820 et nommé curé de la cathédrale de Nîmes. Sa *Réfutation de La Mennais* suscita beaucoup de réactions, notamment en raison de sa virulence, C. Maréchal, *La Mennais : la dispute de l'Essai sur l'indifférence*, op. cit., p. 381-388 ; *Le Défenseur, journal religieux, politique et littéraire*, t. 4, 1821, p. 97-112.

Tout ce qui a rapport aux sens, au sentiment intime, à la raison, appelle une discussion littéraire et philosophique : nous concevons que cette partie de la métaphysique peut être envisagée sous des rapports piquants pour l'esprit, et fournir des aperçus aussi instructifs que nouveaux. Elle demande aussi des connaissances historiques. Vraisemblablement un critique éclairé trouvera dans la philosophie ancienne des armes pour vaincre et terrasser le Pyrrhonisme moderne. Nous espérons que M. Jondot³⁰⁸, écrivain estimé des deux partis, et qui a fait ses preuves en histoire, engagera, dans son Anti-Pyrrhonien, une discussion du plus haut intérêt : il serait plaisant de voir M. Jondot embrasser aujourd'hui la défense de ces mêmes protestants qu'il combattit dans la lutte opiniâtre qu'il soutint contre l'ouvrage de Charles Villers³⁰⁹ couronné à l'Institut. Il peut les venger, il le doit, sans déroger à ses principes religieux. Son ouvrage est attendu avec une vive impatience.

Extrait des *Tablettes universelles*, tome IV, p. 155.

2°. *Le missionnaire selon l'Évangile* ; par M. le comte de N³¹⁰... ancien conseiller au parlement de P... in 12° avec figures, Paris.

³⁰⁸ Étienne Jondot (1770-1834). Né à Montecenis, il étudia au collège Sainte-Barbe à Paris. Hostile à la Révolution, il devint le secrétaire d'un général vendéen et publia dans le *Courrier universel* un article apologétique sur l'armée catholique et royale. À Paris après la fin de la guerre civile, il publia un ouvrage sur *l'Esprit de la Révolution française* et collabora au journal *Le Véridique*, puis au *Journal des Débats* où il se spécialisa dans les voyages et les ouvrages historiques. Il ouvrit également une pension au faubourg Saint-Germain dans laquelle n'étaient acceptés que les maîtres ayant les "bons principes religieux". En 1804, il fut nommé professeur d'histoire à l'école militaire de Fontainebleau, puis, en 1810, professeur d'histoire à Faculté de Rouen et enfin à Orléans. Mais peu attiré par l'enseignement, il démissionna en 1813. Une dernière tentative en 1818, au collège Bourbon, où Royer-Collard l'avait nommé, se solda par un tel chahut qu'il y renonça définitivement. Il est en général jugé comme médiocre dans sa critique de La Mennais, J. F. Michaud, L. G., Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1841, t. 68, p. 210-212 ; C. Maréchal, *La Mennais : la dispute de l'Essai, op. cit.*, p. 429-435.

³⁰⁹ Charles de Villers (1765-1815). Catholique lorrain émigré en Allemagne en 1792, il y découvrit Kant à qui il consacra sa première étude. Lié à Mme de Staël, il fut, avec Stapfer, l'un des médiateurs entre la France et l'université de Göttingen qui fascinait. Lorsqu'en 1802 la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut mit au concours un prix sur l'influence de la Réforme, il l'emporta avec son *Essai sur l'esprit et l'influence de la Réformation de Luther*, dans lequel il tranchait pour la supériorité des nations protestantes, ce qui devait être un élément clé de la doxa libérale. Fortement combattu par Bonald et Boulogne dans *Les Débats* et *Le Mercure de France*, on lui opposa ensuite la réfutation de Robelot, L. Wittmer, *Charles de Villers, 1765-1815*, Genève, Georg et Cie, 1908 ; F. Knopper, J. Mondot, *L'Allemagne face au modèle français de 1789 à 1815*, Toulouse, Presses Univ. du Mirail, 2008, p. 239-248 ; M. Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras, op. cit.*, p. 374-375.

³¹⁰ *Le missionnaire selon l'Évangile, par le M. Comte de N... Ancien Conseiller au Parlement de P... Avec figure*, Paris, Arthur. Bertrand, 1821. L'auteur, d'après le catalogue de la BnF, est François-de-Sales d'Amahric (1747-1834). Docteur en théologie, ancien vicaire général de Tulle puis de Verdun, et prédicateur, il avait été désigné pour prêcher devant le roi en 1793. Menacé comme « prédicateur du tyran », il renonça à la prêtrise et se maria pour sauver sa vie. Sous le Directoire, il demanda sa réconciliation et son retour à l'état séculier à Rome et put régulariser son mariage. Il devint chef de bureau dans la division de l'Instruction publique, puis passa comme secrétaire à la chancellerie de la Légion d'honneur, poste qu'il perdit en 1815. En 1797-1798, il avait collaboré avec Daunou, Garat, Fontanes et Bourgoïn au journal *La clef du cabinet des souverains, Biographie des hommes vivants, op. cit.*, 1816, t. 1, p. 56-57.

M. le comte de N... ne prétend faire ni l'éloge ni la censure des missionnaires. Son unique plan est de tracer les qualités que l'Évangile, la religion, exigent des missionnaires sous le double rapport de prédicateur et de confesseur.

1° de ne rien dire que de vrai.

2° d'être fort clair.

3° de ne prêcher que d'une manière intéressante.

4° de ne penser qu'à persuader.

5° d'être touché pour être touchant.

6° de faire en sorte que le pécheur ne soit ni rebuté, ni flatté.

7° de se conformer en tout aux grands modèles.

8° de montrer un respect inviolable pour les lois du pays où il exerce son ministère.

9° d'avoir la fécondité de la parole.

10° de se faire remarquer par ce désintéressement apostolique que recommande la religion chrétienne.

11° d'avoir la science ecclésiastique.

12° de n'avoir d'autre ambition que le salut des âmes.

13° enfin, d'unir l'exemple au précepte, c.-à-d., une vie sainte à la sainteté de la parole.

M. le comte de N... demande beaucoup et cependant il n'invite qu'à suivre l'Évangile.

Extrait des *Tablettes universelles*, tome IV, p. 157.

p. 83. **1820. Novembre.**

N° 650. *L'Ami de la religion...* 1^{er} novembre

Crimes de la Révolution française par Beaucamp. *Crimes de la Révolution française, obligation de les réparer par la pénitence* ; par un curé du diocèse de Soissons. 1 vol. in 8° de 389 pages. 5 fr (le curé anonyme est M. Beaucamp, curé de Bucy-le-Long). Le rédacteur qui ne le connaît pas le nom de l'auteur [*sic*], croit qu'il est le même que celui de l'écrit qui parut en 1817 sous le titre : Remède unique aux maux de l'Église et de l'État, imprimé chez Egron, in 8° de 64 p. Ce dernier écrit est de M. Jacquemont, curé destitué et interdit de la paroisse de Saint-Médard en Forez. Plaise à Dieu que M. Beaucamp reconnaisse dans ce mystère d'iniquité de la Révolution qu'on déplore avec lui, les terribles jugements de la justice divine pour punir les mystères d'iniquité dont la France et Rome se sont rendues coupables bien avant la Révolution, et dont on n'a pas voulu faire pénitence !

p. 375. Contre une circulaire du Directeur général du culte catholique dans les Pays-Bas, qui retire aux religieuses la permission d'instruire la jeunesse...

N° 651. *L'Ami de la religion*... 4 novembre

Ouvrages de Nonnotte contre les écrits de Voltaire. *Erreurs de Voltaire et son esprit dans ses écrits.* Nouvelle édition 3 vol., 7 fr. *Dictionnaire de la religion, en réponse aux objections des incrédules*, 4 vol., 10 fr. Par l'abbé Nonnotte³¹¹, jésuite, sur la vie et les écrits duquel le rédacteur donne une notice biographique, pour suppléer à l'omission dudit rédacteur dans le tome IV de ses *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique*.

Mission. p. 394. Mission à Mende.

Blampoix, v. p. 87. p. 395. Notice sur J. B. Blampoix³¹², ancien évêque constitutionnel de Troyes, né à Mâcon le 16 octobre 1740, mort dans cette ville.

Réunion des deux sectes protestantes. p. 399. Réunion des deux sectes protestantes dans le duché d'Anhalt-Bernbourg, sans rien statuer sur leur croyance.

Ostensoir de Fénelon. p. 399. Article concernant l'ostensoir donné par Fénelon à son église métropolitaine de Cambrai.

N° 652. *L'Ami de la religion*... 8 novembre

Barruel. Notice sur l'abbé Barruel (Augustin), né dans le diocèse de Viviers le 2 octobre 1742, et mort à Paris le 3 octobre 1820. Il était chanoine honoraire de Notre-Dame Le rédacteur donne aussi une notice de ses divers écrits.

³¹¹ Claude Adrien François Nonnotte (1711-1793). Né à Besançon, il est le frère cadet de Donat Nonnotte, peintre du roi et doyen de l'Académie royale de peinture. Entré dans la Compagnie de Jésus à 19 ans, il prêcha à Amiens, Versailles et Turin. Lorsque Voltaire fit paraître son *Essai sur les mœurs* en 1754, il publia anonymement un *Examen critique ou Réfutation du livre des mœurs* qui fut traduit en plusieurs langues. Voltaire répliqua à la 6^e édition de la réfutation dans ses *Éclaircissements historiques*. Retiré à Besançon après l'extinction de son ordre, il publia en 1779 *L'esprit de Voltaire dans ses écrits*. Ses *Œuvres* furent publiées à Besançon en 1819.

³¹² Jean- Baptiste Blampoix (1740-1820). Né à Mâcon. Il fut professeur de philosophie au collège de sa ville natale avant de devenir, en 1772, curé de Longpré dans le diocèse de Langres, puis de Vendoeuvre près de Troyes. Membre de la commission chargée de la rédaction du cahier de doléances du clergé de Bar-sur-Aube, il fut élu à l'administration du district. Il prêta serment et resta dans son ancienne paroisse comme constitutionnel. Il reprit ses fonctions en 1795 après s'être caché pendant la Terreur et fut le président du presbytère de Troyes. Faute d'un nombre suffisant de prêtres pour une élection, il fut désigné par Royer, métropolitain, comme évêque de Troyes en 1798. Il eut à affronter tant les autorités civiles (qui n'apprécièrent pas qu'il réorganise les divisions de son diocèse) que les réfractaires, majoritaires dans son diocèse. Dans la querelle entre Royer et les Réunis, il prit finalement le parti de Grégoire, mais tenta en vain de jouer les modérateurs. Il assista au concile de 1801 puis donna sa démission et fut nommé par Reymond, nouvel évêque de Dijon, à la cure d'Arnay-le-Duc. Mais il semble qu'il n'en ait pas pris possession. Il revint à Mâcon où Pie VII le reçut avec bienveillance lors de son passage en 1804, mais ne se rétracta pas et resta en contact avec Grégoire et Le Coz. Il semble pourtant qu'il se soit rétracté peu avant son décès, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, op. cit.*, p. 66-70.

Clergé napolitain opposant. Plusieurs citoyens d'Aversa dont dénoncé au parlement de Naples Mgr Thomasi³¹³ [*sic*], évêque de ce diocèse, comme coupable de fomenter des troubles, et d'inspirer de la haine contre le nouvel ordre des choses³¹⁴.

Église d'Espagne. Le décret des Cortès, en Espagne, qui autorise les tribunaux civils à poursuivre les ecclésiastiques prévenus de crimes, a été sanctionné par le roi et publié vers le 20 novembre (*Le Constitutionnel* 4 décembre).

p. 84. **1820. Novembre.**

N° 653. Tome XXV, 7^e année. *L'Ami de la religion...* 11 novembre

Petite Église. Avis à la petite Église et aux ennemis de Pie VII, ou réflexions sur la rétractation de M. de Geilh³¹⁵ (ancien chanoine de Massat, au diocèse de Couserans, qui le 3 décembre 1815 se rétracta d'avoir souscrit au concordat de 1801) ; par un ecclésiastique du Périgord (M. Duchazaud³¹⁶). Périgueux, 1819, in 12°. M. Duchazaud confond la petite Église

³¹³ Agostino Tommasi (1769-1821). Né à Naples, il fut ordonné prêtre en 1793 et devint en 1818 évêque d'Aversa, ville qui fut un centre actif lors de la révolution libérale napolitaine de 1820-1821. Inclus dans la dénonciation de l'archevêque de Naples par Galanti en janvier 1821, il fut assassiné le 9 novembre suivant.

³¹⁴ Inspirée par l'exemple espagnol, une insurrection, dirigée par le général Guglielmo Pepe, fut organisée en juillet 1820 à Naples par les Carbonari et les muratistes pour contraindre l'absolutiste Ferdinand IV à donner une constitution au royaume. Le ralliement d'une partie des troupes aux insurgés contraignit le roi à accepter une constitution proche de celle des Cortès de 1812 et la mise en place d'un Parlement majoritairement muratiste. L'archevêque de Naples, Mgr Ruffo, se rallia d'abord à la révolution et publia son adhésion à la Constitution. Mais il prit rapidement position contre certaines de ses dispositions et adressa en octobre 1820, avec 20 autres évêques, des *Représentations au prince-régent* dans lesquelles il fustigeait la restriction contre l'article proclamant le catholicisme religion d'État et l'extension de la liberté de la presse. Dénoncé à la Chambre par Catalano, Ruffo fit l'objet d'un rapport présenté au Parlement le 23 janvier par Galanti, qui engloba les évêques d'Aversa, de Cava et Sarno et de Tremoli dans sa dénonciation. Les Carbonari accusaient en outre le clergé de refuser l'absolution pour les « actes de patriotisme ». Le "danger" libéral fut l'objet des congrès de Troppau (octobre 1820) et de Laybach (janvier 1821). L'intervention militaire autrichienne en mars 1821 signa la fin de l'aventure et le début d'une répression extrêmement sévère. Voir G. Galasso, *Il regno di Napoli. Il Mezzogiorno borbonico e risorgimentale, 1815-1860*, Torino, UTET, 2007, p. 165-227; A. Lepre, *La rivoluzione napoletana del 1820-1821*, Roma, Editori riuniti, 1967; G. T. Romani, *The Neapolitan Revolution of 1820-1821*, Evaston, Northwestern University Press, 1950.

³¹⁵ Barthélemy de Geilh. Prêtre chanoine de l'église collégiale de Massat et desservant de la succursale de Biest (ancien diocèse de Couserans). Il fut inquiété par le préfet de l'Ariège après sa rétractation et son adhésion publique à la Petite Église, le 3 décembre 1815. Sa *Rétractation publique du Concordat* (1816) fut mise à l'Index le 26 août 1816, A. Latreille, *Après le Concordat, op. cit.*, p. 173-174; J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum, op. cit.*, p. 375.

³¹⁶ Jean-Baptiste Gélibert Bertaud du Chazaud (1767-1843). Né à La Tour-Blanche (Dordogne), il étudia à Beaulieu du Mans en 1788-1790, reçut le diaconat en 1789 et fut ordonné prêtre à Paris en avril 1792. Nommé desservant de la Tour-Blanche en 1802, il refusa la cure de Sarlat en 1807 et fut nommé chanoine honoraire d'Angoulême en 1811. En 1817, il fut interdit par son évêque, Dominique Lacombe, pour avoir tenté de le détacher de la Constitution civile du clergé. Réfugié à Bordeaux, il y fut aumônier à l'hôpital. En 1821, il fut nommé chanoine de Périgueux et devint promoteur de l'officialité en 1822. Il publia à Périgueux en 1829 un périodique mensuel intitulé *Fragmens religieuses, philosophiques et littéraires*, N. Petit, *Prosopographie génoévaine, op. cit.*, p. 139; G. Rocal, *La seconde Restauration en Périgord*, Angoulême, Éditions Coquemard, 1956, pp. 91-96 et 128; ARR, t. LXXII, jeudi 5 juillet 1832, n° 1967, p. 545;

<http://gw.geneanet.org/favrejhas?lang=fr;p=jean+baptiste+gelibert;n=bertaud+du+chazaud>, consulté le 19-08-

schismatique. Il a eu une correspondance de lettre avec M. Lacombe, évêque d'Angoulême. Le rédacteur dit, p. 420, que cet évêque, mandé à Paris en 1804, signa comme tous ses collègues, devant le souverain pontife, un acte de soumission. Si par ce terme de soumission, le rédacteur veut faire croire que les évêques constitutionnels placés sur des sièges par suite dudit concordat, ont rétracté leurs serments à la Constitution civile du clergé, il mentirait impudemment à ses lecteurs.

Il parle, p. 419, d'écrits de M. Lacombe qui auraient compromis la tranquillité de son diocèse. J'ignore le fait : mais il renvoie à la correspondance de M. Duchazaud avec son évêque, insérée à la fin de l'ouvrage.

Kearney, Père irlandais. p. 421. M. Kearney³¹⁷, prêtre irlandais, Dr. de Sorbonne, nommé par S. M. administrateur des établissements britanniques en France, a été installé par l'archevêque supérieur de ces établissements pour le spirituel, au séminaire des Irlandais.

Missions. p. 424. Mission à Mende et à Tournon par les missionnaires de Laval.

Religion dans le Kentucky. p. 429. Triste état de la religion dans le Kentucky, en Amérique.

Ouvrage. 7^e édition du *Manuel des personnes pieuses*, 1 vol. in 18°. 1 fr 50 cent.

Table des matières du 25^e tome.

Prêtres napolitains. Un Père Vaglica³¹⁸ a joué un grand rôle dans les troubles de Palerme. Il se retire à Rome (*Le Constitutionnel* 9 novembre). On ne dit pas de quel ordre religieux il est. Des apôtres de troubles ont paru dans les provinces papales, limitrophes du royaume de Naples, surtout dans la Romagne. On les surveille. (*Id.*).

Suppression des ordres religieux. Le 27 octobre, proclamation solennelle à Madrid de la loi qui supprime les différents ordres religieux. 225 maisons religieuses dans cette capitale. Une seule paroisse par municipalité, à moins d'une grande population. Les curés divisés en 3 classes pour le traitement. Les canonicats des cathédrales seront en partie pour les anciens curés, une autre partie au concours. *Le Constitutionnel* 10.

2013. En septembre 1820, il revendiqua dans une lettre à *L'Ami de la religion* la paternité de *L'Avis à la petite Église et aux ennemis de Pie VII...*, qui est attribuée à l'abbé Jarry dans l'exemplaire de Boulay de la Meurthe conservé à la Harvard College Library, *ARR*, t. XXV, samedi 23 septembre 1820, n° 639, p. 206-207.

³¹⁷ Charles Kearney (1762-1824). Né en Irlande, prêtre du diocèse de Cashel, jacobite exilé en France, il fut docteur de la maison de Navarre en 1783 et grand vicaire de Tarbes. Principal du collège des Lombards en 1789, il vécut retiré à Paris après la Révolution, jusqu'à sa nomination comme supérieur du séminaire des Irlandais en 1820, *ARR*, t. XXXIX, samedi 1^{er} mai 1824, n° 1015, p. 342-343 ; P. Boyle, « The Abbé Charles Kearney, D. D. (1762-1824). His life and sufferings during the French Revolution », in *The Irish Ecclesiastical Record: a monthly Journal under Episcopal Sanction*, Ser. 4, Vol. XXIII, May, 1908, p. 454-466.

³¹⁸ Francesco Gioacchino Vaglica. Franciscain originaire d'Alcamo en Sicile, il fut l'un des meneurs de la révolution napolitaine et mena l'assaut contre le palais royal le 15 juillet 1815, ce qui lui valut d'être nommé colonel dans l'armée révolutionnaire. Arrêté après l'entrée des troupes napolitaines dans Palerme, il fut emmené à Naples, puis se réfugia à Rome avant de s'installer à Montréal, N. Giordano, *Monrealesi illustri*, Parlema, Lodato, 1964, p. 129 ; F. Renda, *Risorgimento e classi popolari in Sicilia (1820-1821)*, Milan, Feltrinelli, 1968, p. 58-59.

Nonce en Espagne. Le nonce papal a demandé ses passeports et retourne à Rome. (*Id.*, p. 3).

p. 85. 1820. Novembre.

Différents du gouvernement au sujet des interdits. Une personne de la Cour a assuré que les ministres avaient reçu l'ordre de ne se mêler en rien des affaires ecclésiastiques et du clergé. Les évêques peuvent donc se regarder avoir carte blanche pour poursuivre les prêtres de leurs diocèses, assurés que ceux-ci ne peuvent avoir aucun recours au gouvernement

Abbé Lanjuinais, v. [blanc], persécution. Aussi la persécution s'étend partout. À Rennes, M. Lanjuinais³¹⁹, chanoine, a déjà été mandé par son évêque : on croit qu'il sera forcé de se démettre de son canonicat. V. le cahier 1 du tome 6, *Chronique religieuse*. À Rouen, des religieuses sont persécutées pour leurs opinions.

Triste suite de la persécution. Il y a quelque temps que dans le diocèse de Besançon l'autorité ecclésiastique voulut retirer de sa paroisse un pasteur qui y était estimé. Adresse des paroissiens à l'archevêque pour obtenir que leur curé leur fût conservé. Elle était respectueuse, elle exprimait leur désir de rester catholiques. Refus opiniâtres qui mécontenta tellement les habitants qu'ils s'adressèrent à Genève pour avoir un ministre protestant. Où conduit le fanatisme !

Servois. M. S. grand vicaire de B. étant à Paris, crut devoir rendre une visite à M. le nonce papal³²⁰. Celui-ci lui dit : "M., il faut nous réunir", ce qui voulait dire dans sa bouche, se réunir au pape, se réunir en un seul et même corps de clergé pour n'avoir qu'un sentiment, afin de former un corps redoutable dans l'État...

N° 654. Tome XXVI. *L'Ami de la religion*... 15 novembre

³¹⁹ Joseph-Élisabeth Lanjuinais (1755-1835). Né à Rennes, frère de Jean-Denis, et élevé dans les mêmes convictions jansénistes que lui, docteur en théologie, il fut ordonné prêtre en 1779. Vicaire et sous-diacre d'office à Saint-Sauveur de Rennes en 1780, il prêta serment en 1791 et devint vicaire épiscopal de Le Coz, dont il fut également le directeur de conscience pendant dix ans. Incarcéré durant onze mois sous la Terreur, il reprit ses fonctions en 1795 et participa au concile national de 1797, dont il fut même le secrétaire. D'après *L'Ami de la religion*, son frère tenta sans succès de l'imposer lors de la réorganisation concordataire ; son biographe familial semble au contraire indiquer qu'il ne le souhaitait pas et qu'il refusa sa nomination comme vicaire général à Besançon et à Rennes. Quoi qu'il en soit, il fut nommé chanoine de Rennes en 1802. Attaqué une première fois lors de la mission de Rennes, il fut sommé en 1820 par Mgr Mannay, son nouvel évêque, de signer une rétractation avec renonciation aux erreurs de la Constitution civile du clergé, reconnaissance de la nullité des actes spirituels des constitutionnels et adhésion aux brefs de Pie VI. Sur son refus, il fut interdit, mais le canonicat étant inamovible, il continua à en toucher la pension. Cette affaire fut largement (et en vain) dénoncée, notamment par la *Chronique religieuse*, et donna lieu à une publication qui fut distribuée à la Chambre : *Suite de la persécution ecclésiastique contre les prêtres toujours soumis aux lois. Faits relatifs à M. Joseph-Élisabeth Lanjuinais, prêtre...*, Paris, Baudouin frères, 1821. Il vécut près de son frère à Paris. La BPR possède plusieurs documents autographes de lui. Voir V. A. Lanjuinais, *Œuvres de Jean Denis Lanjuinais, avec une notice biographique*, Paris, Dondey-Dupré père et fils, 1832, t. 1, p. 386-407 ; ARR, t. LXXXIV, dimanche 22 mars 1835, n° 2427, p. 288-289 ; *Chronique religieuse*, t. 4, p. 47-66 (art. qui est intégralement reproduit dans la notice de V. A. Lanjuinais).

³²⁰ Vincenzo Macchi, voir cahier IX, note 306.

*Mme Desmarais. Modèle des Dames chrétiennes, ou vie de Mme Desmarais de Chambon*³²¹ ; par M. Labiche de Reignefort³²². 1 v. in 12°, 2 fr.

Jean Devoti. p. 4. Notice sur Jean Devoti³²³, archevêque de Carthage, mort le 18 septembre 1820 à Rome, jurisconsulte canoniste.

Fortis, supérieur général des jésuites. p. 5. Le 18 octobre les jésuites ont élu à Rome pour général le Père Louis Fortis, de Vérone, qui succède au Père Thadée Borrozowski [*sic* ; *i. e.* Brzozowski]³²⁴.

Grandjean. p. 6. Notice sur feu M. François Grandjean³²⁵, curé de Saint-Louis de Versailles.

Ile de Gorée. p. 10. Notice sur l'état de la religion à Gorée.

N° 655. *L'Ami de la religion*... 18 novembre

Le clergé français. Le clergé français, ou exposition des hommages rendus à ses talents, ses vertus, ses services, depuis la naissance de la philosophie moderne ; par M. Chaumeil³²⁶. 1 v. in 12° de 150 p.

³²¹ Jeanne-Marie Desmarais du Chambon (1720-1790). Née à Limoges, Jeanne-Marie de Sauset, épouse Desmarais de Chambon, eut une vie pieuse et réglée qui fut donnée en exemple par l'abbé Labiche, *ARR*, t. XXVI, mercredi 15 novembre 1820, n° 654, p. 1- 4.

³²² Pierre-Grégoire Labiche de Reignefort (1756-1831). Né à Limoges, il étudia à Paris et devint maître ès arts et bachelier en théologie de la Sorbonne. Nommé chanoine de Saint-Martial de Limoges en 1782, il obtint un doctorat de théologie l'année suivante. Opposé à la Constitution civile du clergé, contre laquelle il prit la plume, il refusa le serment et fut incarcéré en frimaire an II (décembre 1793), puis déporté avec son frère qui en mourut. Libéré en avril 1795, il reprit son ministère mais fut contraint à la clandestinité jusqu'en 1798. Nommé chanoine titulaire et théologal de la cathédrale de Limoges en 1803, il fut en charge de la prédication jusqu'en 1830. Ce fut lui qui appela et finança les frères des Écoles chrétiennes dès 1818, A. Derville, « Labiche de Reignefort (Pierre-Grégoire), prêtre, 1756-1831 », *Dictionnaire de spiritualité, op. cit.*, t. 9, col. 7-19.

³²³ Giovanni Devoti (1744-1820). Né à Rome, il étudia au collège Nazareno puis à l'université de la Sapienza où il obtint un doctorat *in utroque jure* en 1766. Célèbre pour ses traités de droit, notamment les *Institutionum canonicarum libri quatuor* (1785) qui forment « la principale synthèse ecclésiologique et juridique du curialisme romain », il fut nommé en 1768 sur la chaire de droit canonique de la Sapienza. Avocat de la Curie, il dirigea notamment la formation juridique du futur Pie VII. Nommé évêque d'Agnani en 1789 et assitant au trône pontifical, il fut ordonné prêtre la même année. Nommé gouverneur d'Agnani par les troupes napolitaines lors de l'occupation de Rome en 1798, il s'enfuit au retour des troupes françaises et accompagna le roi Ferdinand IV à Palerme. Lors du conclave, il dut céder sa place de secrétaire du conclave à Consalvi et rejoignit son diocèse. Rappelé à Rome en 1804, il fut nommé évêque *in partibus* de Zela, puis archevêque *in partibus* de Carthage (mai 1804). Secrétaire des Brefs aux Princes, chanoine de Sainte-Marie-Majeure et prélat de la congrégation de l'Immunité, il accompagna Pie VII lors de son voyage à Paris pour le sacre. Chargé des négociations avec la Bavière en janvier 1805, il prêta serment à l'Empire lors de l'occupation française et fut donc écarté du secrétariat des Brefs et menacé de poursuites en 1814. Retiré, il fut cependant nommé consultant de l'Index en août 1816, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 546-547.

³²⁴ Voir cahier VII, note 160.

³²⁵ François Grandjean (1758-1820). Né à Toul, il étudia au collège de Saint-Claude puis chez les Lazaristes où Adrien Lamourette fut son supérieur. Professeur de rhétorique au collège de Saint-Claude, il fut ordonné prêtre et nommé vicaire dans les Vosges, puis dans le diocèse de Paris à Athis. Il était curé de Brétigny en 1789 et prêta sans doute serment. Caché durant la Terreur, il reprit le culte à Brétigny après avoir rétracté son serment et reçut des pouvoirs des grands vicaires de Paris. Maintenu dans sa cure après le Concordat, il fut ensuite nommé curé de Montmorency, puis, en 1814, curé de Saint-Louis de Versailles, grand-vicaire et official, *ARR*, t. XXVI, mercredi 15 novembre 1820, n° 65, p. 6-9.

³²⁶ Abbé Chaumeil (1791-après 1861). Né à Trizac dans le Cantal, il fut vicaire de Murat en 1816, curé d'Allanche en 1820, supérieur-aumônier du couvent de Saint-Joseph d'Allanche en 1825, fondateur et directeur de la communauté enseignante des religieuses du même ordre, à Saint-Flour, en 1830, chanoine honoraire de

Psaumes traduits. p. 30. *Les Psaumes traduits en vers français* ; par M. Sapinaud de Boishugnet. 2 vol. in 18°. 4 fr.

N° 656. *L'Ami de la religion*... 22 novembre.

Assemblée de 1682. *Anecdotes sur l'assemblée du clergé de 1682, dans les nouveaux opuscules de Fleury* ; par M. Emery (v. n° 465, p. 320). On profite de ce qu'il a eu d'humain pour miner sourdement les principes des 4 articles dans l'opinion publique.

N° 657. *L'Ami de la religion*... 25 novembre

Séminaire de Saint-Sulpice. Pose de la 1^{ère} pierre du nouveau séminaire de Saint-Sulpice le 21 novembre. Puissent les éloges donnés par le ministre de l'Intérieur aux sulpiciens être fondés en vérité³²⁷ !

p. 86. **1820. Novembre, décembre.**

Le confesseur du roi d'Espagne a été éloigné de la Cour.

Espagnols ecclésiastiques bannis. Pour un mandement, qui condamne les événements, l'évêque de Valence³²⁸, en Espagne, banni hors du royaume, embarqué pour Rome, ses revenus confisqués.

Le pape a consenti que les prêtres catholiques du canton suisse de Genève prêtassent serment de fidélité au gouvernement civil.

Baillet. Le préfet de la Seine³²⁹ a témoigné à l'archevêque ou au coadjuteur sa désapprobation de la destitution de M. Baillet.

Saint-Flour en 1833, membre de l'Institut historique de Paris en 1835 et prédicateur, d'après la p. de t. de la *Notice historique et statistique sur Trizac...*, Saint-Flour, Passenaud, 1861. Il fut l'un des proches de J. P. Migne, J. Fouilheron, « Vu de Saint-Flour : et s'il était auvergnat ? », in A. Mandouze, J. Fouilheron (dir.), *Migne et le renouveau des études patristiques*, actes du colloque de Saint-Flour, 7-8 juillet 1975, Paris, Editions Beauchesne, 1985, p. 359-432.

³²⁷ Lors de l'inauguration, le ministre de l'Intérieur Siméon exprima ses « espérances » dans un discours où chaque mot était pesé et lourd de sens : « Puissent se former ici d'heureux imitateurs des Bourdaloue et des Massillon, de l'aigle de Meaux et de la colombe de Cambrai, ayant l'inflexibilité du premier sur le dogme, la tolérance et la charité du second ! Puisse l'Église gallicane y trouver des défenseurs de ses libertés, soumis au Saint-Siège, centre l'unité catholique ; mais attachés à nos immunités et à l'indépendance de la couronne ; aussi fidèles sujets que bon chrétiens ; ne confondant point la soumission à l'infailibilité incontestable de l'Église, en matière de foi, avec le respect éclairé dû à son autorité en matière de discipline ; rendant à Dieu ce que est à Dieu, à César ce qui est à César ; faisant d'autant plus respecter la puissance spirituelle qu'elle respecte elle-même la puissance temporelle ; les affermissant l'une et l'autre par cette heureuse union entre le sacerdoce et l'empire, qui les fait fleurir tous les deux, qui prête à la religion l'appui des lois, et aux lois la plus puissante des sanctions, celle du roi des Rois ! », *ARR*, t. XXVI, samedi 25 novembre 1820, n° 657, p. 52-54.

³²⁸ Veremundo Anselmo Arias y Teixeiro (1742-1824). Bénédictin, il fut professeur de théologie à Salamanque. Nommé évêque de Pampelune en 1804, il devint archevêque de Valence en 1814. Opposé, comme la majorité de l'épiscopat et du clergé espagnol, à la politique religieuse des Cortès, il fut incarcéré puis expulsé d'Espagne par le gouvernement libéral en 1820, V. M. Arbeloa Muru, *Clericalismo y anticlericalismo en España (1767-1930) : una introducción*, Madrid, Encuentro, 2011, p. 102.

³²⁹ Gilbert Chabrol de Volvic, voir cahier V, note 41.

Abbé Coudrin. M. le coadjuteur, Quélen, a perdu son crédit à la Cour, depuis la retraite de M. Coudrin, ancien supérieur du séminaire de Picpus, à Troyes. On parle de la suppression de ce séminaire.

N° 658. *L'Ami de la religion*... 29 novembre

Sur le concile de Trente. *Collectio declarationem congregationis concilii Tridentini* ; autore D. Zamboni. 8 vol. in 4°, 66 fr. Le rédacteur donne des détails sur cette congrégation composée dans ce moment de 27 membres, interprète du concile de Trente, établie par Pie IV, le 2 août 1564, année qui suivit celle de la clôture dudit concile.

Dames du Sacré-Cœur, v. n° 690, p. 168. p. 69. Dans la rue de Varennes, existe l'établissement des Dames du Sacré-Cœur, dites aussi Dames de la foi. Après avoir demeuré rue des Postes, elles ont acquis l'hôtel de Biron, où elles ont établi un nombreux pensionnat.

Favre, curé de Saint Laurent. *Id.* Notice sur M. Favre³³⁰, curé de Saint-Laurent à Paris, décédé le 22 novembre. Le curé de Bonne-Nouvelle, M. Cagny³³¹ [*sic*].

Juglar. p. 71. Réflexions du rédacteur sur la Notice historique sur M. Juglar³³², prêtre.

Massieu. p. 77. Article sur J. B. Massieu³³³, évêque, décédé à Bruxelles le 6 juin 1818.

L'évêque de Cadix s'est permis de désapprouver la révolution dans une lettre pastorale³³⁴.

N° 659. *L'Ami de la religion*... 2 décembre

Barruel. Sur le journal ecclésiastique de l'abbé Barruel.

Usure. *L'usure démasquée*, par le Père du Gasquet³³⁵.

³³⁰ Voir cahier IV, note 23.

³³¹ Voir cahier VII, note 223.

³³² Voir cahier VI, note 141.

³³³ Jean-Baptiste Massieu (1743-1818). Né à Pontoise, il fut le précepteur des frères de Lameth avant de devenir curé de Cergy. Élu député du clergé du bailliage de Senlis aux États-Généraux, il fut l'un des premiers, avec Grégoire, à se joindre au Tiers. Membre du Comité ecclésiastique, il prêta serment en décembre 1790 et fut élu évêque constitutionnel de l'Oise en février 1791. Député de l'Oise à la Convention, il siégea à gauche et vota pour la mort de Louis XVI. Il abdiqua ses fonctions épiscopales en octobre 1793 et se maria. Commissaire de la Convention en mission dans la Mame, puis dans les Ardennes, il y organisa la terreur et fut dénoncé comme terroriste après Thermidor. Arrêté le 22 thermidor an III (9 août 1795), il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) et devint archiviste du bureau de la Guerre (jusqu'en 1815), tout en étant professeur à l'école centrale de Versailles (1797). Exilé comme régicide et signataire de l'Acte additionnel en 1816, il vécut pauvrement à Bruxelles et mourut avant que n'aboutisse sa demande de rentrer en France, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 304 ; P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, op. cit.*, p. 183-184.

³³⁴ Voir G. Feliu i Montfort, *La clerecia catalana durant el trienni liberal*, Barcelona, Institut d'Estudis Catalans, 1972, pp. 20 et 111.

³³⁵ Antoine de Gasquet, dit le Père Hyacinthe (1707-1792). Capucin, prieur de Lorgues et définitiveur de son ordre, il participa à plusieurs missions à Marseille, notamment celle de 1751, et fut interdit par l'évêque pour avoir prêché contre l'intérêt des prêtres à jour. Il publia en 1766 *L'Usure démasquée ou exposition et réfutation des erreurs opposées à la doctrine catholique sur l'intérêt du prêt à jour et de commerce* (Avignon). René Taveneaux souligne que Gasquet, comme de plus de jansénistes, insistait, en réponse au courant libéral, sur les méfaits sociaux du prêt à intérêt, source d'oppression du peuple : le capitalisme commercial conduit au monopole et à la spéculation, à l'augmentation du coût de la vie et donc à la misère du peuple, *Jansénisme et prêt à intérêt, op. cit.*, pp. 195 et 208.

Église belge. Dans le royaume des Pays-Bas, un arrêté royal prescrit à 14 curés de la Flandre orientale de se démettre de leurs fonctions pastorales, à moins qu'ils ne prêtent le serment voulu par le concordat de 1801 (*Le Constitutionnel* 2 décembre).

Interdit. J'ai été informé le 8 que l'archevêque de Paris venait d'interdire le vicaire de Chaillot, qui était généralement estimé.

Prêtres scandaleux. Que le curé de Jouy³³⁶ sur la Bièvre, passionné pour la loterie, avait disparu de sa paroisse, laissant 40 000 fr de dettes, dont 20 000 fr à M. d'Obercamp³³⁷ [sic], et aux autres paroissiens, pour sommes qu'il leur empruntait.

Feutrier, v. p. 91. On m'a dit que l'abbé Feutrier, secrétaire en chef de la Grande Aumônerie, avait été destitué de cette fonction, à raison que son frère³³⁸, préfet de Mâcon, s'était opposé à la mission de Châlons-sur-Saône. M. Feutrier a été nommé vicaire général de la Grande Aumônerie, avec les mêmes appointements que la place de secrétaire général, fonction supprimée.

[Pièces volantes insérées entre les p. 86 et 87]

1°. *Mélanges de religion, de morale et de critique sacrée* (2^e année). 2 vol. par an. Pour les protestants.

2°. [Recto] Il m'a été dit le 13 janvier qu'un prêtre s'était permis de dire dans une instruction publique à Saint-Médard, vers la mi-novembre, qu'on venait de destituer un pasteur qui était le scandale de toute la France. Comme la personne qui m'a rapporté ce propos bien plutôt scandaleux, ne l'a point entendu personnellement, j'ai peine à croire qu'il ait été proféré ;

³³⁶ L'abbé Houy, desservant de Jouy-en-Josas, d'après *La France ecclésiastique, almanach du clergé*, Paris, Plon, 1820, p. 646.

³³⁷ Émile Oberkampf (1787-1837). Fils de Christophe-Philippe Oberkampf, fondateur de la manufacture de Jouy, il succéda à son père de 1815 à 1822. Libéral, il fut conseiller général de Seine-et-Oise, puis député de Seine-et-Oise en novembre 1827, et siégea à gauche au côté du comte de Lameth. Il signa l'Adresse des 221 et fut réélu en juillet 1830, mais il quitta la vie parlementaire l'année suivante, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 510.

³³⁸ Alexis Feutrier (1787-1861). Frère du ministre, auditeur du conseil d'État (1810), puis intendant militaire en Espagne, il fut maître des requêtes en 1815. Préfet de Saône-et-Loire (mars 1819-juillet 1820), puis de Lot-et-Garonne, il fut destitué en 1829 pour avoir répondu à une circulaire de Polignac en lui disant qu'il ne voyait aucun avenir pour la France dans la politique en cours. Préfet de Seine-et-Oise sous la monarchie de Juillet, il fut fait pair de France. Sa carrière prit fin en 1848, G. Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains : contenant toutes les personnes notables de la France et des pays étrangers*, Paris, L. Hachette et Cie, 1865, p. 655. Il n'est pas cité par Ernest Sevrin, qui n'a pas eu le temps de traiter les missions postérieures à l'hiver 1820. En revanche, son prédécesseur à la préfecture de Saône-et-Loire, M. de Vaulvrier, fut destitué en février 1819 après la mission de Louhans, E. Sevrin, *Les missions religieuses en France, op. cit.*, t. 2, p. 313.

peut-être le fanatique orateur aura-t-il voulu dire, ou aura dit que le titre de curé, dont jouissait M. Baillet, était un sujet de scandale pour toute la France. On sait en effet que l'esprit et le vœu du clergé du jour est qu'aucun prêtre assermenté et non rétracté exerce dans ce moment les fonctions sacerdotales.

Un ancien marguillier de Saint-Séverin, M. [blanc], membre de la Chambre des comptes, a dit à M. Brajeux³³⁹, libraire, un de ses anciens collègues, qu'on reprochait à M. Baillet d'avoir fait paraître deux écrits en faveur du serment de la Constitution civile du clergé.

[Verso] Le 14 janvier 1821, j'ai appris de M. Gravier³⁴⁰, homme de loi, marguillier de la paroisse Saint-Séverin, que le procès verbal de l'institution et installation de M. Siret à la cure de ladite église portait le mot de remplacement au lieu de ceux de démission ou destitution. Celui de démission y avait d'abord été inséré ; ce mot fut le motif qui porta plusieurs des membres de la fabrique à se refuser de signer ledit procès verbal. M. Siret s'efforça de justifier l'expression démission, par l'usage reçu généralement de l'acceptation de ce mot pour désigner une démission forcée, une destitution réelle... Vu que les membres de la dite fabrique n'étaient point parfaitement unis par cet esprit de sincérité chrétienne qui ne connaît que le oui et le non, plusieurs d'entre eux animés de cet esprit ont cru devoir sacrifier au bien de la paix, dans des circonstances si difficiles, l'expression de remplacement, qui n'exprimant point le sens direct de démission, laisse plutôt à préjuger celui de destitution, dont l'opinion publique a été pleinement informée. Ces membres ont donc cru pouvoir alors signer ledit procès verbal.

p. 87. **1820. Décembre.**

N° 661. *L'Ami de la religion*... 9 décembre

Du philosophisme, du christianisme. Essai sur l'action du philosophisme et sur celle du christianisme ; par M. Robiano de Borsbeck. 1 vol. in 12°, 2 fr 50 c. L'auteur est hollandais. Le rédacteur de l'article s'élève fortement contre toutes les idées libérales.

³³⁹ Jean Brajeux (1752-1825). Libraire, il dirigea, de 1799 à 1804, l'Imprimerie-librairie chrétienne, dont le propriétaire était Éléonore-Marie Desbois de Rochefort, ancien évêque constitutionnel de la Somme, qui publia notamment, à partir de 1795, les *Annales de la religion* et les ouvrages de l'abbé Grégoire. Il figure dans le *Nécrologe Rondeau*.

³⁴⁰ Sans doute Jean-Jacques Gravier (?-1832). Docteur en droit, habitant rue de la Harpe, il fut, avec Louis Silvy, l'un des acquéreurs du domaine de Port-Royal des Champs entre 1824 et 1828, A. Gazier, *Histoire générale, op. cit.*, t. 2, p. 208 ; *Nécrologe Gillet*, ms. BPR.

B. H. Ballachi. Fête en l'honneur du B.H. Simon Ballachi³⁴¹, dominicain, mort en 1319, approuvée par S. S.

Jésuites. p. 117. Vers la mi-novembre, décès du Père Marion Petrucci, de Terni, ancien vicaire général des jésuites.

Mission. p. 118. Mission à Fontainebleau. Le 26 novembre la duchesse d'Angoulême a assisté à l'exercice du matin.

De Girac, évêque. p. 128. Notice sur M. François Bateau de Girac³⁴², né en 1732, ancien évêque de Saint-Brieuc, puis de Rennes, chanoine de Saint Denis, mort le 29 novembre
N° 662. *L'Ami de la religion*... 13 décembre

Barruel. Sur le *Journal ecclésiastique* de l'abbé Barruel. (V. n° 659). L'éditeur y rend compte des articles contenus dans ce journal depuis 1790. Ce journal finit avec le 10 août 1792, époque de l'attaque des Tuileries.

Blampoix, évêque constitutionnel, v. p. 83. p. 138. L'éditeur prétend que M. Blampoix, évêque constitutionnel de Troyes, aurait rétracté.
N° 663. *L'Ami de la religion*... 16 décembre

Bible de Vence : Sainte Bible, en latin et en français, avec des notes littérales (de Vence). Tomes I et III.

Rochelle, rétractant. p. 150. Rétractation de Michel-Jacques Rochelle, prêtre, diocèse du Mans. On lui fait reconnaître la nullité des sacrements qu'il a conférés...

Abbé Grandjean. p. 152. Sur M. l'abbé Grandjean, qui avait fait le serment de 1791 et l'avait rétracté.

Discipline ecclésiastique dans le canton de Genève. p. 154. Accords et conventions entre l'Église de Fribourg, en Suisse, et les commissaires du gouvernement genevois, pour objets de discipline ecclésiastique³⁴³.

³⁴¹ Simone Ballacchi (ca 1240-1319). Noble italien qui entra contre l'avis de sa famille chez les dominicains de Rimini. Porté sur la pénitence, il fut extrêmement austère, tout en étant ouvert et doux avec le peuple qui l'adorait et déchira ses vêtements comme reliques après sa mort. Béatifié en 1820, il est fêté le 3 novembre.

³⁴² François Bateau de Girac (1732-1820). Né à Angoulême, il étudia à Saint-Sulpice et fut maître ès arts en 1754, puis bachelier en théologie et licencié *in utroque jure*. Doyen du chapitre d'Angoulême et vicaire général de ce diocèse, il fut député à l'assemblée du clergé de 1765 et fut nommé évêque de Saint-Brieuc en 1766, puis transféré sur le siège de Rennes en 1769. Opposé à la Constitution civile du clergé contra laquelle il écrivit, il émigra à Bruxelles, puis à Vienne, où il suivit Metternich. Ami du roi Stanislas Poniatowski, il fut son commensal à Saint-Pétersbourg. En 1801, il démissionna de son siège et, rentré en France, fut nommé au chapitre de Saint-Denis en 1806, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 56.

³⁴³ L'accord, réglant les rapports entre les deux autorités (l'évêque de Lausanne et le gouvernement genevois), prévoyait que : 1°. Les noms des ecclésiastiques choisis seraient communiqués au conseil d'État, et qu'en cas d'opposition de celui-ci à une nomination, l'évêque devrait modifier son choix. 2°. Le conseil d'État devait désigner un commissaire catholique pour l'installation des pasteurs dans les cures. 3°. Les prêtres et curés devaient jurer de prêcher la soumission aux lois, l'obéissance aux magistrats et l'union des citoyens, et de ne rien faire contre la sécurité et la tranquillité de l'État. 4°. L'éducation ecclésiastique de deux ou trois jeunes du canton

p. 88. *1820. Décembre.*

Baillet. Le 12 au soir, M. Baillet a dans la soirée quitté son ancienne paroisse, pour se fixer dans son nouveau logement.

Quelqu'un me dit que si l'entreprise de l'archevêché contre lui était à recommencer, on y regarderait de plus près, tant l'opinion a été généralement contre cet acte de despotisme. Verum tamen patitur justus.

L'archevêché de Paris en contradiction. Une lettre de l'archevêque aux curés de son diocèse, en date du 12, au sujet de la quête diocésaine, exprime son affliction de voir 30 prêtres moissonnés par la mort dans le cours d'une année, d'autres que l'âge et les infirmités mettent hors de service ; des jeunes gens que le manque d'argent prive de pouvoir être reçus au séminaire. Les plus simples fidèles ont saisi la contradiction dans laquelle tombe M. l'archevêque... La rareté des ministres se fait de plus en plus sentir : c'est un fait avéré par l'expérience journalière, surtout la rareté des bons ministres, et cependant on destitue, on interdit ceux qui ne demandent pas mieux que de travailler. On réclame des secours pécuniaires. Mais à quoi emploie-t-on les sommes allouées sur le budget national pour les séminaires ? À quoi M. l'archevêque consacre-t-il l'immense revenu dont il jouit des bienfaits de la nation : il se monte au moins à 300 000 fr ? Pourquoi un chapitre de Saint-Denis qui coûte à lui seul à la France 250 000 fr ? On a augmenté pour 1820 le traitement des chanoines des cathédrales, et non les curés desservants des campagnes.

Faux de l'archevêché dans l'acte de nomination de M. Siret. Le 16 décembre, il y a eu une assemblée du curé et des fabriciens de la paroisse de Saint-Séverin. Le procès-verbal de l'installation de M. Siret n'avait pas encore été signé par tous ces MM. Un faux matériel inséré dans ledit procès verbal avait choqué plusieurs membres. On y avait inséré le mot de démission au lieu de celui de destitution. MM. Silvestre de Chanteloup³⁴⁴, président, Benoît, trésorier, avaient refusé leur signature... Ils eussent même dû protester contre ce faux, et faire insérer leur refus et le motif dans ledit procès-verbal. L'affaire en était restée là depuis le commencement de novembre. Enfin le nouveau curé

p. 89. *1820. Décembre.*

a été forcé de mettre les pouces, comme on dit, et dans cette assemblée du 16, le mot de démission a été remplacé par celui de destitution et le procès verbal a été signé par les

au séminaire de Fribourg serait prise en charge par le conseil d'État et le gouvernement assurerait les dépenses générales de l'évêché, *ARR*, t. XXVI, samedi 16 décembre 1820, n° 663, p. 154-155.

³⁴⁴ Sans doute Augustin Christophe Jacob Silvestre de Chanteloup (1790-1871). Conseiller à la Cour de cassation.

membres qui avaient assisté à la cérémonie de l'installation. Quelle délicatesse de conscience, quel amour de la vérité dans le cœur de ceux qui se sont chargés de la prêcher de bouche ! On voulait sûrement que cet acte public put servir un jour à publier que M. Baillet avait donné sa démission.

Scandales du clergé. Rien de plus déplorable que les sentiments que professent les ministres de nos jours, et les blasphèmes qu'ils se permettent de proférer soit en société, soit même dans les chaires de la vérité. Un certain abbé (L.) exhaltant chez ses parentes le libre arbitre de l'homme, se permit de répondre aux observations que celles-ci lui faisaient, en lui citant ces paroles de J.-C : Sans moi, vous ne pouvez rien : personne ne vient à moi, si mon Père ne l'attire. Eh bien ! prendra-t-il des cordes pour m'attirer. Quel blasphème !

Ronsin, blasphémateur. M. Ronsin³⁴⁵, Père de la foi, missionnaire, prêcha la station de l'Avent à Saint-Étienne du Mont. Le dimanche 17 décembre il s'est beaucoup étendu à prouver l'infailibilité du pape, et la soumission qu'on doit à ses décrets. J.-C. lui a tellement confié tous ses droits, a-t-il osé dire, que s'il se pouvait qu'un pape vînt à errer, son erreur devrait retomber sur J.-C. même. Horrible blasphème. Ce fait est cité dans le 2^e cahier du t. 6 de la *Chronique religieuse*.

Prédicateurs hétérodoxes. Le prédicateur de Saint-Méry, pendant l'Avent, a prêché 1^o que les infidèles qui observaient la loi naturelle étaient sauvés. Il croit apparemment que l'homme tombé peut l'observer... 2^o que les hérétiques et les schismatiques de bonne foi étaient sauvés.

p. 90. **1820. Décembre.**

N^o 664. *L'Ami de la religion*... 20 décembre

Éducation du cœur. *Damis ou l'éducation du cœur*, par H. Millot³⁴⁶. In 12^o. Pauvre ouvrage.

N^o 665. *L'Ami de la religion*... 23 décembre

Constitution religieuse de Payfer. *Sur un projet de constitution religieuse et politique pour l'univers* ; par M. Paifer. L'article n'est qu'une satire plaisante de ce projet insensé.

N^o 666. *L'Ami de la religion*... 27 décembre

Petite Église. *Deux nouvelles lettres apologétiques de M. Gaschet*. Londres, 1820, in 16^o de 524 pages. M. Gaschet est un des chefs de la petite Église, ainsi que M. Blanchard, quoique divisés d'opinion entre eux, et M. Meriel-Bucy.

³⁴⁵ Voir cahier VII, note 166.

³⁴⁶ Hugues Millot. Voir le compte-rendu très ironique qu'en a donné *Le Mémorial catholique* en 1824, t. 2, p. 331-334.

Ordinations. p. 198. À l'ordination qui a eu lieu le 23, il n'y a eu que quatre prêtres pour le diocèse de Paris. MM. Weld, riche Anglais, a reçu le diaconat ; le duc de Rohan, le sous-diaconat...

Sœurs d'Évron. p. 199. Sur la communauté des sœurs d'Évron. (V. n° 634).

p. 200. M. Poynter, vicaire apostolique de Londres a officié le 1^{er} novembre dans l'église catholique de Moorfields, à Londres, qui a été consacrée le printemps dernier.

Discours sermonnaires. p. 208. *Discours dogmatiques et moraux*, par M. Comte³⁴⁷, curé. 2 vol. in 8°, 10 fr.

N° 667. *L'Ami de la religion*... 30 décembre

Revue de l'année, article faux, fanatique, dont l'auteur rejette sur la Révolution tous les crimes commis en 1820...

Janvier [1821]

N° 668. *L'Ami de la religion*... 3 janvier

Voyage dans... par Genoude. *Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France, suivi d'un voyage pittoresque en Suisse* ; par M. Genoude. 1 vol. in 8°, 3 fr 60 c. Le rédacteur fait avec l'auteur un grand éloge des vendéens....

Église de Belgique. p. 237. Article intéressant sur les difficultés qu'éprouvent de la part du gouvernement des Pays-Bas les prêtres belges, surtout ceux de Gand³⁴⁸. Voyez la suite de cette affaire page 250 du n° 669, les deux grands vicaires et le secrétaire sont arrêtés.

N° 669. *L'Ami de la religion*... 6 janvier

Sr. de la Nativité. Réponse à des observations sur les articles de l'éditeur touchant les révélations de la soeur de la Nativité.

Missionnaires. p. 248. Il existe depuis quelques années à Aix une société de missionnaires établie par M. l'abbé de Mazenod.

Rétractation. Rétractation de Michel Ribet, religieux capucin.

Dumouchel. p.256. Le 17 décembre est décédé J. B. Dumouchel, ancien recteur de l'Université, puis évêque constitutionnel de Nîmes (Gard). On pense bien que le rédacteur le juge avec beaucoup de partialité.

Archevêque de Valence, banni. L'archevêque de Valence exilé d'Espagne réside à Perpignan avec six chanoines.

N° 670. *L'Ami de la religion*... 10 janvier

³⁴⁷ Comte (?-1824). Abbé de Ménal, curé dans le canton de Bourg (Ain), P. Chéron, *Catalogue General de la Librairie Francaise au XIX^e siècle*, Paris, Courier de la Librairie, 1856, t. 1, col. 91.

³⁴⁸ Voir *infra*, note 362.

M. Mahé. *Dialogue sur la grâce efficace par elle-même...* (par M. Mahé, chanoine de Vannes). 1 v. in 12°, 280 p. Le rédacteur cherche à jeter du ridicule sur l'ouvrage et l'auteur³⁴⁹.

César de Bus. p. 264. Du 5 décembre. On s'occupe de la béatification de César de Bus, né en 1544, mort le 25 avril 1607, fondateur de la Doctrine chrétienne.

[Pièce volante insérée entre les p. 90 et 91]

M. Fabry³⁵⁰, décédé le 4 janvier 1821 à 5 h matin est auteur des *Missionnaires de 1793*. V. la *France chrétienne*, n° 2, p. 30.

V. les n° 671, 690 de *l'Ami de la religion*.

p. 91. **1821. Janvier.**

Livres de dévotion moderne. Les affiches de la sacristie de Saint-Gervais annoncent qu'on y vend 1° *Les plaintes de J.-C.* 2° *La complainte de la Vierge pour les morts.* Plus *Avis* (signé l'archevêque T. Périgord, en date du 16 décembre) *aux pères et mères et aux ecclésiastiques de ne point souffrir qu'on remette entre les mains de la jeunesse des livres de piété qui ne porteraient pas son autorisation.*

Baillet. Il m'a été dit qu'un prêtre avait dans la chaire de Saint-Médard entrevenu son auditoire de la légitimité de la destitution de M. Paul Baillet.

³⁴⁹ S'il critique l'obscurité de la démonstration et l'entêtement de Mahé et d'un « certain parti », le rédacteur reproche surtout à l'auteur de réveiller des disputes et de rallumer le flambeau de la discorde, quand tous s'accordent (enfin) à ne plus « approfondir ce qu'il n'est peut-être pas donné à l'homme de connaître », *ARR*, t. XXVI, mercredi 10 janvier 1821, n° 670, p. 257-263.

³⁵⁰ Jean-Baptiste-Germain Fabry (1780-1821). Originaire de Cornus dans le Rouergue, il étudia à Paris et fut reçu avocat en 1804. Préférant se consacrer au journalisme, il publia de 1805 à 1812 *Le Spectateur français au dix-neuvième siècle*, en collaboration avec des écrivains catholiques et royalistes tels que de Bonald, Dussault, Felelz et Geoffroy. Après la chute de l'Empire, il fit paraître divers pamphlets anonymes contre Napoléon. En 1817, il publia *Le Génie de la Révolution considéré dans l'éducation, ou mémoires pour servir à l'histoire de l'instruction publique depuis 1789 jusqu'à nos jours ; où l'on voit les efforts réunis de la législation et de la philosophie du dix-huitième siècle pour anéantir le christianisme présentant* « l'histoire des plans d'éducation et d'instruction publiques des cinq premières assemblées, depuis l'Assemblée dite constituante jusqu'au Corps législatif et au Consulat inclusivement ». Le troisième volume, publié en 1818, s'attaquait à l'Université impériale. L'ensemble, trop partisan, eut surtout le mérite d'être le premier ouvrage sur l'histoire de l'instruction publique pendant la Révolution. En 1819, il publia *Les Missionnaires de 93*, dans lequel il mettait en opposition les hommes de la Révolution, qui avaient plongé le peuple « dans un abîme de malheurs », et les missionnaires religieux du moment, qui « arrivent au milieu de leurs semblables pour les éclairer, pour les consoler, pour les affranchir, non du pouvoir qui les protège, mais de la tyrannie des vices et des passions qui les oppriment », (p. VI-VII). Voir L. Grimaud, *Histoire de la liberté d'enseignement en France. 5. La Restauration*, Paris, Rousseau, 1951, p. 287-289 ; *ARR*, t. XXVI, samedi 13 janvier 1821, n° 671, p. 285-288.

Disette de prêtres. Du Châtelet, diocèse de Meaux, une lettre de la mi-décembre dit : “On ne voit ici que des mutations continuelles de desservants de paroisses... L'évêque rogne, tranche à sa volonté : sept communes sont sans desservant. À peine existe-t-il un prêtre pour 2 000 âmes dans le canton. C'est un fait si notoire que déjà cinq communes ont adressé des mémoires au ministre. On veut qu'un desservant serve trois paroisses.”

N° 671. *L'Ami de la religion*... 13 janvier

Dictionnaire... par Nonnotte. *Dictionnaire philosophique de la religion, en réponse aux objections des incrédules sur tous les points qu'ils attaquent* (surtout en opposition au Dictionnaire philosophique des incrédules) ; par l'abbé Nonnotte. Nouvelle édition 4 vol. in 12°, 10 fr.

Feutrier, v. p. 86. p. 277. La place de secrétaire général de la Grande Aumônerie étant supprimée, l'abbé Feutrier qui en jouissait a été nommé vicaire général honoraire de la Grande Aumônerie, avec le même traitement.

Louisiane. *Id.* Sur la mission de la Louisiane.

Jésuites. p. 280. Jésuites établis en Autriche.

Fabry, v. le n° 8 du *Journal de la Librairie*, en 1821. p. 285. Notice sur M. J.B. Germain Fabry, auteur de plusieurs ouvrages. Dans le n° 690, Picot lui attribue les *Chefs-d'œuvres d'éloquence chrétienne, ou sermons de Bourdaloue, Bosseut, Fénelon, Massillon*... 2 vol. 1810.

[Texte barré : *M. Fremin*³⁵¹, ancien génovéfain, chanoine de Tours, a été interdit par l'archevêque de cette ville. Il était anti-constitutionnel, mais il prêchait les vérités de la grâce et n'était point constitutionnaire. Cependant il déclarait qu'il n'était point janséniste.]

On dit que l'archevêché a fait demander à M Caffort³⁵² ses deux discours sur la charité ; que...] M. Roulet³⁵³ [sic], chapitre de l'Hôtel-Dieu a été mandé pour le 15 à l'archevêché : il

³⁵¹ La *Prosopographie génovéfaine* de Nicolas Petit ne recense qu'Antoine Mathieu Fremin (1752-ca 1832) pour la fin du XVIII^e siècle, mais sa notice biographique ne correspond pas et ne fait pas mention de Tours (p. 335). Par ailleurs, un Frémin est bien indiqué comme chanoine à Tours dans *La France ecclésiastique, almanach du clergé* de 1821 (p. 271).

³⁵² Voir cahier VI, note 37.

³⁵³ Claude Jacques Roulet (?-1824). Janséniste, ayant connu l'abbé Gautier, curé de Savigny, et proche de Paul Brugière, il entra dans la maison de Leblanc de Beaulieu avant d'être ordonné et fut invité à le suivre à Rouen après son élection à l'évêché en 1800. Lorsque celui-ci fut nommé évêque de Soissons en 1802, il emmena à Soissons de Bully et Roulet, devenu son ami intime, qui fut nommé chanoine en 1803. Mais la rétractation de l'évêque de Soissons l'amena à rompre avec Roulet, qu'il interdit en novembre 1807. Resté chanoine titulaire jusqu'en 1814, il fut ensuite placé par le baron Camet de La Bonnardière comme aumônier auxiliaire à l'Hôtel-Dieu. Aucune source, notamment Augustin Gazier, ne mentionne cette seconde interdiction dans le diocèse de Paris. D'après le *Nécrologe Girard* (qui indique Marc comme prénom), il mourut le 23 août 1823, A. Gazier, *Histoire générale, op. cit.*, t. 2, p. 184-185 ; *Précis historique* [sur l'histoire de ses rapports avec Leblanc de Beaulieu], autographe de Roulet, BPR, RV329=26 (sans doute adressé à l'abbé Grégoire) ; *Nécrologe Girard, op. cit.*

n'a point trouvé le grand vicaire Jalabert, à cause du conseil. Il y est retourné le lendemain, sans pouvoir le rejoindre. Le 23, il a été interdit.

Fanatisme espagnol. La junte apostolique d'Espagne veut imiter l'armée catholique de la Vendée, et rivaliser de fanatisme. *Le Constitutionnel* 14.

En Sicile, l'évêque de Marsale³⁵⁴, chef de quelques intrigues. *Le Constitutionnel* 18.

p. 92. **1821. Janvier.**

Juifs retournant dans la Palestine. *Le Constitutionnel* du 14. Article *Pologne*. "Beaucoup de juifs russes, polonais, et surtout galiciens, s'embarquent à Odessa pour la Palestine. La plupart s'y rendent afin de se trouver à la prochaine apparition du Messie." Les journaux du *Commerce* et du *Courrier*, en date du 15, annoncent la même nouvelle avec plus d'étendue et parlent d'une colonie de juifs à Tibériade, qui se grossit de ces nouveaux arrivants.

L'évêque de Poitiers réprimandé. Dans le *Bulletin des lois*, n° 427, publié le 14 janvier, est insérée une ordonnance du roi, du 23 décembre dernier, qui supprime un mandement de M. Bouillé, évêque de Poitiers, en date du 26 octobre 1820, à cause de l'abus qui y est commis, en y insérant un bref du pape, du 27 septembre, sans préalable autorisation royale prescrite par les lois du royaume (Le pape approuvait l'interdit fulminé par ledit évêque le 21 juillet contre onze prêtres dissidents de la petite Église. V. *L'Ami de la religion*, n° 672, p. 299).

N° 672. *L'Ami de la religion*... 17 janvier

Bréviaire de Paris. Sur la réimpression du *Bréviaire de Paris*. Cet article est assez satisfaisant pour les faits concernant les diverses éditions, les auteurs ; mais Picot montre le bout de l'oreille en se plaignant que les auteurs y ont trop manifesté leurs opinions sur la grâce.

Montblanc, évêque coadjuteur. p. 297. M. de Montblanc³⁵⁵, institué évêque de Saint-Dié en 1817, a été nommé coadjuteur de Tours, sur la demande de M. du Chilleau, archevêque de cette ville.

³⁵⁴ Il n'y a pas d'évêché à Marsala, qui dépend de celui de Mazara del Vallo. L'évêque de Mazara était alors Emmanuele Custò (1765-1829), né à Palerme, ordonné en 1789, nommé évêque de Mazara en juillet 1815.

³⁵⁵ Augustin Louis de Montblanc (1767-1841). Émigré à la Révolution, en Italie puis en Angleterre, il fut ordonné prêtre en 1792 et docteur de l'université d'Oxford. Rentré en France en 1814, il fut nommé évêque de Saint-Dié en 1817, sans prendre possession de son siège. En 1821, il fut désigné comme coadjuteur de l'archevêque de Tours, avec future succession, et nommé évêque *in partibus* de Carthago et chanoine de Saint-Denis. Il devint archevêque de Tours en 1824 et fut fait pair de France en 1827, rejoignant les pairs ecclésiastiques dont le groupe avait été renforcé par Villèle depuis 1822, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, op. cit., p. 632-633 ; E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables*, op. cit., pp. 183 et 198.

Mission à Reims. p. 301. Mission ouverte dès les 1^{ers} jours à Reims.

L'abbé de Lamennais envers le ministre de l'Intérieur. Le ministre de l'Intérieur prononça un discours, en posant au nom de M. de Lamennais la 1^{ère} pierre du nouveau séminaire de Saint-Sulpice [rajout : *le 21 novembre*]. Il y exprima son vœu pour que de cet établissement sortissent des défenseurs des libertés de l'Église gallicane. V. N° 657 de Picot. M. de Lamennais, m'a-t-on dit, s'est permis d'écrire à ce sujet et de relever avec ironie les vœux professés par le ministre³⁵⁶. Siméon n'a pas cru devoir sévir, ni écrire contre ; mais il a envoyé ledit écrit à Limoges au Père Tabaraud, avec recommandation de réfuter vigoureusement M. de Lamennais³⁵⁷. [En marge à gauche : *Réfuté par la Chronique cahier 2 du t. 6. V. l'imprimé ci-joint.*]

N° 673. *L'Ami de la religion*... 20 janvier

Bible de Genoude, qui fut l'un des principales colonnes du Conservateur. *La Sainte Bible, traduite d'après les textes sacrés par M. Genoude.* 16 vol. in 8°, 80 fr. La dernière livraison a paru. L'auteur de l'article S... écrit avec un noble style. Il semble, p. 309, attaquer indirectement Berruyer...

Prodon, Proder. p. 314. Rétractation de M. Prodon³⁵⁸, qui déclare nuls les sacrements qu'il a conférés.

p. 93. **1821. Janvier.**

³⁵⁶ F. de La Mennais, *Réflexions sur la nature et l'étendue de la soumission due aux lois de l'Église en matière de discipline, à l'occasion d'un discours prononcé par le ministre de l'intérieur, lors de la pose de la première pierre du séminaire de Saint-Sulpice*, Paris, À la Librairie Grecque-Latine-Allemande, 1820, 15 p.

³⁵⁷ L'article de *la Chronique religieuse* n'est pas signé, mais on peut supposer qu'il s'agit là de la réponse demandée par le ministre qui y est défendu. Lorsque La Mennais l'accuse d'usurper les droits du théologien en rappelant les principes de la distinction entre puissance spirituelle et puissance temporelle selon la doctrine gallicane, la *Chronique religieuse* répond que M. Siméon a suffisamment longtemps honoré le barreau où « s'était en quelque sorte réfugiée cette partie de la science ecclésiastique à laquelle appartiennent nos précieuses libertés » pour en parler légitimement. Quant au doute évoqué par le ministre sur le gallicanisme du nouveau séminaire de Saint-Sulpice, l'article évoque longuement le revirement d'Émery qui avait supprimé dans la réédition de 1803 l'hommage qu'il avait rendu au gallicanisme dans la première édition des *Pensées de Leibniz* en 1772. Changement qu'il expliquait par la pression du « nouveau clergé [...] prodigieusement écarté de la doctrine de nos pères ». Autre thème abordé, qui semble bien dans la manière de Tabaraud : la violation en toute impunité des droits du clergé de second ordre, soumis à l'arbitraire des évêques, déplacé, interdit, au mépris des lois canoniques, est opposée au défaut de liberté de l'Église dénoncé par La Mennais, cet « enfant perdu de la secte des anti-gallicans », t. VI, p. 97-110. Il est extrêmement intéressant d'apprendre que Siméon était en mesure de « commander » à un janséniste patenté comme Tabaraud une réfutation qu'il ne pouvait entreprendre lui-même. Si réduit qu'il ait été, le réseau janséniste n'en était pas moins efficace et suffisamment proche du pouvoir, du moins de quelques hommes de pouvoir, pour être utilisé stratégiquement et participer à la défense de principes communs.

³⁵⁸ Alexandre-Charles Prodon. Maître de pension à Lyon en 1790, il prêta serment et fut élu curé de Chamborre, où il affirmait dans sa rétractation n'avoir pas exercé ses fonctions. Il fut ensuite, toujours selon sa rétractation, curé de Saint-Pierre, puis de La Madeleine, à Montbrison dans le Forez, jusqu'à la fin de 1793. Il exerça sans doute des fonctions civiles par la suite, ce dont il se repent aussi, *ARR*, t. XXVI, samedi 20 janvier 1821, n° 673, p. 314-315 ; *Revue du Lyonnais*, vol. XXII, Lyon, L. Boitel., 1845, p. 73-74.

Église de Gand. p. 315. Les deux grands vicaires de Gand et le secrétaire de l'évêché traduits devant la Cour d'assises de Bruxelles. Goethals³⁵⁹, Martens³⁶⁰ et de Bousсен³⁶¹ se sont pourvus en cassation³⁶².

Clergé espagnol. p. 318. Plusieurs chanoines arrêtés à Sarragosse comme contre-révolutionnaires.

La France chrétienne. Il a déjà paru 6 n° s d'un nouveau journal ecclésiastique intitulé : La France chrétienne. On avait d'abord pensé à lui donner le titre de *Missionnaires catholiques*. On dit que les rédacteurs sont au nombre d'une trentaine, dont les principaux sont les abbés de Lamennais, Letourneur, Guillon, Cotteret, Mutin, un des rédacteurs du *Journal des débats*, pour la théologie &c. L'ouvrage s'imprime chez Méquignon, rue des Grands Augustins³⁶³. Les compositeurs, peu satisfaits du journal de *L'Ami de la religion et du roi*, ont entrepris le leur pour faire tomber celui-ci ; mais il paraît que non seulement ils partagent les sentiments de Picot contre la bonne doctrine chrétienne, mais encore ils les surpassent et qu'ils les outrent par un article inséré dans le n° 3 contre les prétendus jansénistes, et en faveur des jésuites. On doit me les procurer.

Jansénistes. Voici comme il s'explique sur le compte des jansénistes, p. 35. "Quelque temps après la naissance du luthéranisme, on voit s'élever une nouvelle secte dont les ravages furent moins funestes... L'existence de cette secte dans l'Église qui la repousse, ressemble à ces plantes parasites qui surchargent et consomment l'arbre utile par ses fruits. Le jansénisme existe

³⁵⁹ Voir cahier XI, note 271.

³⁶⁰ François-Antoine Martens (1758-1825). Chanoine de la cathédrale de Gand, il devint vicaire général de Gand en 1813 et grand pénitencier du diocèse, M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas, op. cit.*, p. 53 ; ARR, t. LXIV, samedi 25 juin 1825, n° 1135, p. 199-200

³⁶¹ François-René Bousсен (1774-1848). Ordonné prêtre en 1805, il fut le secrétaire de Mgr Fallot de Beaumont, évêque de Gand, en 1806, puis celui de Mgr de Broglie et de son successeur, Jean-François Van de Velde. Durant les démêlés de l'évêque de Gand avec Napoléon puis avec le roi des Pays-Bas, il fut résolument du côté de l'évêque et assura avec les grands-vicaires Goethals et Martens l'administration du diocèse durant le bannissement de Mgr de Broglie. Arrêté puis acquitté, il continua à administrer le diocèse durant la longue vacance du siège. En 1829, le nouvel évêque le nomma chanoine titulaire et official du diocèse. Coadjuteur de l'évêché de Gand et évêque *in partibus* de Ptolémaïs en Thébaïde en 1832, il devint évêque de Bruges (diocèse nouvellement recréé) en 1833. En 1843, Grégoire XVI le nomma prélat domestique et assistant du trône pontifical et le fit comte romain, *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 12^e année, Louvain, Vanlinthout et Vandezande, 1848, p. 125-139.

³⁶² Tous trois furent arrêtés pour avoir communiqué au chapitre une lettre de l'évêque, alors banni et déclaré civilement mort, qui interdisait la réunion du chapitre parce que le gouvernement avait ordonné à deux chanoines de ne pas y assister. Mis en accusation pour *provocation à la désobéissance*, ils furent renvoyés le 11 janvier 1821 devant la cour d'assises à Bruxelles et furent acquittés le 25 mai 1821, et ramenés triomphalement à Gand le jour suivant, R. H. d'Huddeghem, E. Beaucarne, *De l'administration de la justice aux Pays-Bas, sous le ministère de C. F. van Maanen, avec une analyse des principaux procès criminels politiques, et des autres persécutions, depuis l'an 1815 jusqu'au 25 août 1830*, Gand, Vanryckegem-Hovaere, 1830, p. 14-28.

³⁶³ Fondée par Niel après le *Mémorial catholique* (1815) et le *Spectateur religieux* (1818), *La France chrétienne* (1^{ère} série : janvier 1821-mars 1826) avait pour actionnaires le libraire Méquignon, Niel, Laurentie, Rattier, Doucet, auxquels s'ajoutèrent Affre, Mutin puis Poussiélgue. La Mennais collabora plutôt au *Défenseur*. Voir le très renseigné article sur *Les journaux religieux publiés depuis la Restauration*, ARR, t. LXXII, samedi 26 mai 1832, n 1953, p. 180-181.

dans l'Église malgré elle : il reconnaît son autorité, et refuse de s'y soumettre ; cherche à délier imperceptiblement les liens de l'unité, plutôt que les rompre avec violence. Ils se maintiennent sans paix et sans guerre, sans révolte et sans obéissance. Les jésuites se mirent au 1^{er} rang pour combattre ces dangereux sectaires, et dès lors il s'établit une guerre à mort où les gens de bien eurent la douleur de voir triompher l'artifice et l'imposture."

Quelle mauvaise foi ! Quelle contradiction dans les expressions mêmes ! Ce nouvel écrit, rédigé par des ultramontains et des ultra-royalistes, respire un fanatisme religieux et politique pire que *L'Ami de la religion et du roi*. Ses rédacteurs sont de vrais énergumènes plus propres à irriter les esprits, à envenimer les cœurs, qu'à les pacifier et rappeler les Français à la concorde.

Rétractation. Rétractation de Michel Ribet³⁶⁴, ancien capucin, à Aspet, diocèse de Toulouse, envoyée par l'archevêque à tous les curés du diocèse. (*France chrétienne*, n° 1 du 3 janvier).

Puy-Vallée. *Essai sur l'état de la société religieuse en France, et sur ses rapports avec la société politique* ; par M. Bengy-Puyvallée (*idem*, n° 2, 6 janvier, p. 21).

p. 94. **1821. Janvier.**

N° 674. *L'Ami de la religion...* 24 [janv]

J.-C. et ses Apôtres. *J.-C. et ses Apôtres* ; par M. Thomas Delbare³⁶⁵, 1 vol. in 18°, 4 fr 50 c. Ce n'est que l'Évangile...

Mission en Chine. p. 325. Sur la mission du Tong-King.

Mission. p. 327. Sur des missions en Bretagne.

Persécution en Chine. p. 333. Sur les persécutions en Chine.

p. 335. Mort de l'abbé Étienne Antoine Morcelli³⁶⁶, auteur ecclésiastique.

³⁶⁴ Michel Ribet (?-ca 1821). Capucin d'Aspet, au diocèse de Toulouse, il prêta serment et devint curé constitutionnel du Faget, près de Caraman. Abdicataire, il fut un acteur de la déchristianisation en Gascogne comme commissaire du pouvoir exécutif. Il fut ensuite contrôleur des contributions. Il se rétracta *ante mortem*, *ARR*, t. XXVI, samedi 6 janvier 1821, n 669, p. 248-249 ; P. Genevray, *L'administration et la vie ecclésiastiques dans le grand diocèse de Toulouse*, *op. cit.*, p. 415.

³⁶⁵ François-Thomas Delbare (1770-1855). Publiciste, il publia, entre autres, plusieurs textes qui le situent bien politiquement : *Le Comte d'Artois justifié, et quelques vues sur les guerres de la Révolution* (1815) ; *Les Constitutions révolutionnaires en opposition avec la volonté générale de la nation* (1815) ; *Les Crimes de Buonaparte et de ses adhérens, ou les Ennemis de l'autorité légitime en conspiration permanente* (1815) ; *La Chambre de 1820 solidaire de celle de 1815* (1820).

³⁶⁶ Étienne-Antoine Morcelli (1737-1821). Né à Chiari (Brescia), il entra dans la Compagnie de Jésus en 1754. Après son noviciat et sa philosophie, il enseigna les lettres à Arezzo, Raguse et Fermo. Ordonné prêtre en 1768, il occupa la chaire de rhétorique au Collège romain et fonda l'Académie archéologique du Museo Kircheriano. Peu après la suppression de la Compagnie, il retourna à Rome et demeura au Gesù. Il s'occupa de l'importante bibliothèque du cardinal Alessandro Albani. Antiquaire, considéré comme le meilleur latiniste de son temps et comme l'inventeur de la paléographie, il publia alors ses plus importants ouvrages d'archéologie et d'épigraphie. Revenu à Chiari comme curé en 1791, il y resta trente ans et refusa même l'archevêché de Raguse. Souhaitant réintégrer la Compagnie restaurée, le pape lui permit de renouveler ses vœux. Il mourut en 1821 en odeur de

N° 675. *L'Ami de la religion*... 27 [janv]

Martyrs de la foi, par M. Aimé Guillon, de Lyon, qu'il ne faut pas confondre avec M. Marie Nicolas Sylvestre Guillon de Paris, v. n° 678, p. 400. Les martyrs de la foi pendant la Révolution française ; par l'abbé Aimé Guillon³⁶⁷. 3 vol. in 8°, 24 fr. M. Guillon s'indigne de ce que les ecclésiastiques victimes pendant la Révolution ne reçoivent point déjà le culte qu'on rend aux martyrs. Le rédacteur blâme sagement son zèle imprudent. La *France chrétienne*, tome 1, n° VII, 24 janvier en parle et annonce que le 4^e vol. va paraître en mars suivant.

p. 343. Paul Ambroise Frère de Villefrancon³⁶⁸, nommé à l'évêché de Châlons s/ Saône en 1817, est nommé coadjuteur de l'archevêque de Besançon.

Missions. p. 345. Des missions se font dans toutes les parties de la France, et elles établissent des associations de piété et de charité.

Saint Copertino. Nouvelle édition de la *Vie abrégée de saint Joseph de Copertino*, thaumaturge et prophète, béatifié par Benoît XIV, canonisé par Clément XIII, traduit de l'italien par M. Denis, et revu par M. Viguier (*France chrétienne*, n° 2, p. 23).

Rédemptoristes jésuites, v. p. 100. Les frères de la Rédemption, qui forment une branche des jésuites, obligés de quitter la Russie, occupent, à Vienne, l'ancienne église de Marie Fliegen. Ils sont provisoirement au nombre de 40. Un décret du gouvernement autrichien les charge de l'inspection des séminaires. Le dernier archevêque de Vienne avait été membre de cette société. (*id.* p. 26).

Desmazes. L'abbé Desmazure, qui a prêché la station du Carême de 1820 à Orléans, a aussi prêché à Valence celle de l'Avent : il retrace dans ses sermons le tableau de ses voyages dans

sainteté, G. Mellinato, « Morcelli, Étienne-Antoine », *Dictionnaire de spiritualité*, Paris, Beauchesne, 1980, t. 10, col. 1720-1721.

³⁶⁷ Aimé Guillon de Montléon (1758-1842). Né à Lyon, il y fit ses études et fut ordonné prêtre en 1782, se consacrant à la prédication. Inscrit, il émigra en Savoie en 1792, puis en Suisse en 1794-1795. Rentré en France sous le Directoire, il fut le premier historien, en 1797, de la ville de Lyon sous la Révolution. Menacé de déportation pour une brochure politique en 1798, il fut finalement arrêté pour le même motif sous le Consulat et conduit au fort Saint-Georges de Mantoue (1800-1802). Resté en Italie jusqu'en 1814, il y publia plusieurs ouvrages d'histoire et d'art. Rentré en France, il se fit remarquer par son *Machiavel commenté par Bonaparte* (1816) qui s'adressait en filigrane à Louis XVIII. Il fut nommé conservateur de la Bibliothèque Mazarine en 1816, poste qu'il occupa 26 ans. Peu aimé de Picot, il s'attira ses foudres en avançant dans ses *Martyrs de la foi* (1821) que, selon la tradition patristique, les chrétiens qui recevaient le martyre pouvaient être considérés comme tels et invoqués sans autorisation de Rome. Il fit pire encore en affirmant dans son *Histoire générale de l'Église au dix-huitième siècle* (1823) que l'*Unigenitus* était une grave erreur ! Voir P. Chopelin, *Ville patriote et ville martyre : Lyon, l'Église et la Révolution, 1788-1805*, Paris, Letouzey & Ané, 2010.

³⁶⁸ Paul-Ambroise Frère de Villefrancon (1754-1828). Né à Besançon dans une famille parlementaire, il étudia en Sorbonne, fut ordonné prêtre en 1778 et nommé vicaire général dans son diocèse d'origine. Émigré en Suisse durant la Révolution, d'où il dirigea les prêtres insermentés de Franche-Comté, il refusa l'évêché de Saint-Flour en 1802. Nommé à Chalon-sur-Saône en 1817, mais non installé, il devint en 1821 évêque *in partibus* d'Adana et coadjuteur de Mgr Cortois de Pressigny, auquel il succéda sur le siège de Besançon en 1823, année où il fut fait pair de France, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 132-133.

la Terre Sainte, et il termine sa station par des quêtes abondantes en faveur des religieux du Saint Sépulchre (*id.* p. 28).

Reliques de Sainte Geneviève. L'éditeur de la *France chrétienne*, n° 2, p. 30, avoue que le tombeau de sainte Geneviève est un tombeau vide. Mais il forme le vœu que les habitants du village de Fion, département de Seine-et-Marne, conservateurs des reliques de la sainte, et qu'ils ont défendues contre une députation de Paris, au milieu des temps révolutionnaires, les cédassent à la capitale de la France, et que le gouvernement rendît au culte de cette sainte patronne l'édifice du Panthéon³⁶⁹.

Jésuites béatifiés. *Neuvaines à l'honneur des saints de la Compagnie de Jésus.* Ignace de Loyola, fondateur ; François Xavier, François Borgia³⁷⁰, F. Régis, missionnaires ; F. de Gonzague³⁷¹, étudiant en théologie ; Stanislas Kostka³⁷², novice ; les B. H. Miki³⁷³, Jean de Goto³⁷⁴, Jacques Kisai³⁷⁵ ; martyrs japonais. 1 vol. 3 fr 50 c. 8 portraits.

Jésuites. Article sur les jésuites, n° 3 de la *France chrétienne*.

[Pièce volante insérée entre les p. 94 et 95]

³⁶⁹ Saisies avec la châsse le 15 brumaire an II (19 novembre 1793), les reliques de sainte Geneviève furent brûlées en place de Grève le 13 frimaire an II (3 décembre 1793). Selon les biographes de l'abbé Rousselet, dernier abbé de l'abbaye Sainte-Geneviève, celui-ci aurait lui-même brûlé les reliques qu'il avait gardées et dont les cendres furent données à l'église Saint-Leu à Paris. Mais des parcelles avaient été offertes à des paroisses. L'église du Panthéon fut rendue au culte en 1821 et Mgr de Quélen, souhaitant y déposer une nouvelle châsse, fit faire un inventaire des fragments de reliques connus : 1° un ossement de 4 pouces conservé à l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois. 2° un ossement de deux pouces et demi provenant du reliquaire de l'église Saint-Roch à Paris. 3° une portion d'os enfermé dans un reliquaire oblong scellé du sceau des Carmélites de Saint-Jacques, rue d'Enfer. 4° un ossement de 11 lignes provenant du reliquaire de l'église de Verneuil près de Pont-Sainte-Maxence. 5° un ossement de 20 lignes, enveloppé d'une étoffe rouge, soustrait de la châsse de Sainte Geneviève en 1792. 6° un médaillon apporté par l'évêque d'Amiens. 7° des débris d'ossements enfermés dans un reliquaire en cristal de roche. 8° une portion d'ossements scellé du nom du cardinal Caprara. Ce furent donc ces fragments qui furent déposés dans la nouvelle châsse le 3 janvier 1822.

³⁷⁰ François de Borgia (1510-1572). Grand d'Espagne, il fut le 3^e supérieur général de la Société de Jésus. Clément X le canonisa en 1671.

³⁷¹ Luigi Gonzaga (1568-1591). Né à Castiglione delle Stiviere (République de Venise), cet étudiant chez les jésuites mourut à Rome en se dévouant aux pestiférés. Béatifié le 12 mai 1604 par Clément VIII, il fut canonisé le 26 avril 1726 par Benoît XIII. Il est fêté le 21 juin.

³⁷² Stanislas Kostka (1550-1568). Né à Rotskow en Pologne, il fuit son pays pour pouvoir entrer chez les jésuites à Rome. Admis au noviciat, il mourut peu après, ayant eu la « préscience » de sa mort. Premier jésuite à être béatifié en 1602, il fut canonisé en même temps que Luigi Gonzaga en 1726. Il est fêté le 13 novembre.

³⁷³ Paul Miki (1564-1597). Fils de militaire japonais, originaire de Nagasaki, il était séminariste chez les jésuites lorsqu'il fut martyrisé. Béatifié en 1627, il fut canonisé par Pie IX en 1862. Il est fêté le 6 février.

³⁷⁴ Jean-Soan de Goto (1578-1597). Né sur les îles de Goto de parents chrétiens, il fut confié aux jésuites d'Osaka pour son éducation. Bien qu'autorisé à partir, il demanda à entrer dans la Compagnie avant d'être martyrisé.

³⁷⁵ Jacques Kisai (1533-1597). Japonais, jésuite, il était catéchiste et chargé de l'hospitalité. Ces trois derniers font partie de ce que l'on appelle les Martyrs du Japon, 26 catholiques, en majorité japonais, qui furent crucifiés le 5 février 1597 à Nagasaki. Voir N. Tringault, S. Kudo, F. Levet, J.-P. Levet (éd.), *Les triomphes chrétiens des martyrs du Japon (1624)*, Limoges, Pulim, 2005.

M. Gallais³⁷⁶ est auteur d'un *Tableau historique et chronologique des principaux événements de l'histoire du monde, in plano* de 3 feuilles. Paris, Alphonse Giroux.

p. 95. **1821. Janvier.**

Théologie de Dens. *Theologia ad usum seminariorum et sacrae theologiae alumnorum* ; autore Petro Dens³⁷⁷. 7 vol. in 8°, 37 fr 50 c. Nouvelle édition qui est la 8^e. Dens est du royaume des Pays-Bas.

Coadj. de Tours. M. de Montblanc nommé coadjuteur de l'archevêque de Tours.

Pie VI, collection de ses breffs. *Discours de Pie VI sur la mort de Louis XVI*, traduit du latin, par Guillon, professeur d'éloquence sacrée et de la Faculté de théologie de Paris. 1 fr 25 c. Marie Nicolas Sylvestre Guillon a donné une *Collection des breffs de Pie VI*, en 2 vol. in 8°, 1798 (*France chrétienne*, n° 5, p. 80).

N° 676. *L'Ami de la religion...* 31 janvier

Sur les missions. Discours de l'abbé de Maccarthy sur la mission de la Louisiane. 1^{ère} p. : L'œuvre des missions est la gloire de la religion. 2°. La gloire de la France. *France chrétienne*, n° 8 du tome 1, p. 122.

³⁷⁶ Jean-Pierre Gallais (1756-1820). Entré jeune chez les bénédictins, il était professeur de collège en 1789. Fermement opposé à la suppression des ordres religieux, il publia contre la Révolution dès 1790. Arrêté pendant la Terreur, il fut sauvé par le 9-Thermidor et collabora au journal *La Quotidienne*, puis fonda avec Thomas Langlois le *Censeur des journaux*. Proscrit après le 18-Fructidor, il resta caché jusqu'au 18-Brumaire. Collaborateur du *Journal de Paris* pendant dix ans, il fut nommé en 1800 professeur d'éloquence et de philosophie à l'Académie de législation et se maria. Après 1814, il écrivit dans *La Quotidienne* et publia l'un des premiers ouvrages contre Napoléon. En fuite durant les Cent-Jours, il devint ensuite correspondant littéraire de l'empereur Alexandre et continua à publier de nombreux ouvrages d'histoire, J. F. Michaud, L. G., Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1838, t. 65, p. 59-61.

³⁷⁷ Pierre Dens (1690-1775). Né à Boom, il étudia chez les oratoriens de Malines, puis à Louvain, où il fut licencié en théologie. Ordonné prêtre en 1715, il fut lecteur de théologie à l'abbaye d'Afflighem (1517) puis à Malines. Nommé pléban (chanoine en charge de la cathédrale) de la métropole en 1735, puis examinateur synodal du diocèse et directeur du séminaire de Malines en 1750, il fut également pénitencier en 1751 et archiprêtre. Il publia en 1758 deux traités de théologie destinés à remplacer dans l'enseignement du séminaire la *Théologie* de L. Neesen, dans lesquels, entre autres, il défendait l'indépendance du clergé par rapport à l'autorité séculière, et notamment les immunités ecclésiastiques désavouées depuis Van Espen. Il accréditait les bulles pontificales non reçues par l'État et justifiait les billets de confession et l'excommunication des lecteurs de Pasquier Quesnel. Accusé de répandre une doctrine contraire à celle de l'Église, aux droits des souverains et à la tranquillité de l'État, il fut condamné et ses ouvrages interdits par trois décrets en 1759. Ce qui n'empêcha pas sa théologie de continuer à être enseignée à Malines (les jansénistes y virent la main des jésuites) et de devenir au XIX^e siècle fort courante en Belgique, malgré les tentatives de Guillaume de Nassau et de son ministre Goubau pour l'interdire, *Décrets du Prince Charles-Alexandre De Lorraine, Gouverneur Des Pays-Bas Autrichiens, &c. Portant Suppression 1. De différens Ecrits de Théologie, comme contenant des principes contraires à l'autorité Royale & aux maximes inviolablement observées dans les Pays-Bas, notamment sur les Billets de Confession, &c. 2. De l'Index librorum prohibitorum &c.*, Bruxelles, [s.n.], 1759, p. II-V ; F.-V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des moeurs et de la politique en Belgique, et dans les pays limitrophes, commencées en 1818 et publiées en 1837*, Bruxelles, se vend chez l'auteur, 1837, t. 1, p. 231-236 ; voir aussi les *NNEE*, 7 août 1759.

Trappistes. p. 363. Le monastère de Port-du-Salut de la Trappe, situé près de Laval, est le 1^{er} qui ait été rétabli en France depuis la Révolution. Le R. Père Dom Bernard de Girmont³⁷⁸ en est abbé. Le baron de Géramb, ancien officier général et chambellan de l'empereur d'Autriche y a embrassé depuis cinq ans la vie religieuse.

Prêtres espagnols exécutés. Sur huit conspirateurs condamnés à mort à Burgos se trouvent deux prêtres. *Le Constitutionnel* 30 janvier Le chef politique de Burgos a fait fermer 17 couvents dans cette province, autant de foyers de conspiration. *Id.* 1^{er} février.

Église germanique. *Id.* Le projet d'organisation du culte catholique dans les États protestants d'Allemagne ont [*sic*] été acceptés par S. S. moyennant des modifications. Cinq villes seraient épiscopales, l'évêché de Constance serait supprimé et sa juridiction transférée à Fribourg. On comprend, si cette suppression a lieu, que la Cour de Rome se vengerait ainsi de l'évêque et du chapitre de Constance.

Évêque espagnol banni. En Espagne, l'évêque d'Oviedo³⁷⁹ a été banni de son diocèse et privé de ses revenus. Il s'est retiré à Léon. *Le Constitutionnel* 1^{er} février, *France chrétienne*, n° 8, p. 120.

Archevêque de Naples, opposant. *Id.* Un membre du Parlement napolitain lui dénonce une Représentation à S. A. R. signée du cardinal archevêque de Naples et de vingt autres évêques, comme fanatique et anti-constitutionnelle.

La *France chrétienne*, n° 7 du tome 1^{er}, annonce une visite pastorale de S. E. le cardinal archevêque de Paris, qui sera précédée d'une visite préparatoire faite par MM. les archidiacres.

Dictionnaire historique de Feller. Méquignon, fils aîné, s'y plaint, p. 110, de ce que Picot vient d'annoncer la tentative de MM. Rolland et Rusand de Lyon, de donner une nouvelle

³⁷⁸ Dom Bernard de Girmont [né François Le Bègue de Girmont] (1758-1834). Originaire de Lorraine, il prit l'habit dans l'abbaye bénédictine de Morimont. Après la suppression des ordres religieux, il rejoignit en 1798 les trappistes de Darsfeld et fit profession en 1799. Envoyé en France sous l'Empire, il dirigea la petite communauté de Senart avant de se retirer au château de M. Le Clerc de La Roussière lorsque la politique religieuse de Napoléon se durcit. Après 1814, il lui fut demandé de fonder un monastère dans la région. Ce fut l'ancien prieuré génovéfain de Port-Ringard qui fut acheté par M. Le Clerc de La Roussière en 1815 et devint le prieuré de Port-du-Salut, dont il fut le prieur, et qui fut érigé en abbaye par bulle apostolique le 15 décembre 1816. Dom Bernard en fut l'abbé jusqu'en 1830, *ARR*, t. LXXX, jeudi 25 septembre 1834, n° 2316, p. 375-376.

³⁷⁹ Gregorio Ceruelo de la Fuente (1755-1836). Docteur en droit canonique de l'université d'Oñta en 1784, il fut vicaire général du diocèse de Palencia. Député aux Cortès en 1813-1814, il fut l'un des 69 signataires, en avril 1814, du Manifeste des Persans qui réclamait la suppression de la Constitution de 1812 et le rétablissement de l'absolutisme royal. Nommé évêque d'Oviedo en juillet 1815, il publia une lettre, *A Nuestros muy amados párrocos y clero*, dans laquelle il condamnait le divorce, le concubinage, le blasphème, la philosophie et la liberté d'expression. En 1820, ces engagements antérieurs, ainsi que sa condamnation de la révolution libérale, lui valurent d'être destitué de son siège et exilé à Contrueces en Leon, puis à Palencia y Benavente. Le 8 juin 1821, il publia une protestation contre sa destitution. Réinstallé dans son diocèse en 1823, son gouvernement se distingua alors par son caractère répressif qui lui fut même reproché en 1826, A. Gil Novales, *Diccionario biografico del trienio liberal*, Madrid, Ediciones El Museo Universal, 1991, p. 144.

édition du Dictionnaire historique de Feller, lui étant éditeur de la 4^e édition avec un suppl. en 4 vol.

Bernardin de Saint-Pierre. La *France chrétienne*, n° 8 du tome 1^{er}, donne un article dont l'auteur démontre le danger de livrer entre les mains de la jeunesse les Œuvres complètes de Bernardin de Saint-Pierre, ouvrage dont la doctrine est un pur déisme.

Coadj. à Besançon. M. Delaville Francon [sic] nommé coadjuteur de l'archevêque de Besançon.

N° 677. *L'Ami de la religion*... 3 février

Martyrs de la foi. *Les martyrs de la foi pendant la Révolution*, 4 v. 2^e article.

Prêtres insultés. p. 376. L'éditeur dit que plusieurs prêtres ont été insultés et frappés dans les rues de Paris. M. le curé de Saint-Thomas³⁸⁰, accompagné d'un ecclésiastique, a été effectivement insulté et frappé durement par trois inconnus, revenant chez lui à 9 h du soir.

N° 678. *L'Ami de la religion*... [7 février]

Bible de Genoude. La Sainte Bible traduite par Genoude, 3^e livraison

La Luzerne. p. 391. *Sur le pouvoir du roi de publier, par une ordonnance, le concordat du 11 juin 1817* (15 pages in 8°) par le cardinal de La Luzerne. Tabaraud le combat.

p. 96. **1821. Février.**

Prêtre espagnol banni. Le Père François de Solchaga, général des capucins en Espagne, est banni du royaume pour sa Représentation aux Cortès.

Junte apostolique en Espagne. Parmi 22 conspirateurs arrêtés à Madrid, on remarque, dit le *Constitutionnel* du 4 février, Dom Manuel de Castro³⁸¹, baron de Saint-Jean, président de la junte apostolique et général en chef de l'armée de la foi. Peut-on profaner ainsi des noms si respectables ?

Au sujet des interdits arbitraires. Les discours de MM. Donnadiou et Étienne dans la séance du 5 février, au sujet de la destitution de M. Simon Lorières³⁸², chef de bataillon à Paris, sans

³⁸⁰ Charles André Toussaint Bruno de Ramond-Lalande, voir cahier VIII, note 337.

³⁸¹ Manuel de Castro (?-1821). Il fut l'un des principaux chefs de l'insurrection portugaise durant la guerre d'Espagne. Chef de la junte apostolique de Galice (où il porta le titre de baron de Santi Joannis) durant le Triennat, il tenta en 1821 de lever au nom du roi une *armée de la foi*. Arrêté comme conspirateur, il fut condamné à mort le 16 août 1821, *Le Constitutionnel*, 28 août 1821, p. 1.

³⁸² Le 16 septembre 1820, Charles-Louis-Luc-Marie Simon-Lorière (1785-1866), colonel et chef de bataillon en demi-solde, fut destitué pour avoir professé des principes « dans un esprit d'opposition au gouvernement ». S'il ne fut pas le seul, son cas fit l'objet de vives discussions à la Chambre. Il ne contestait pas la destitution elle-même, mais le droit à le destituer. Les débats portèrent une fois de plus sur l'interprétation des articles de la Charte. Selon l'art. 69, les militaires, actifs, à la retraite ou pensionnés, gardaient leurs grades et honneurs. Selon l'art. 14 sur la prérogative royale, le roi était le seul chef des armées. Les défenseurs de Simon-Lorière affirmèrent dans ce cadre qu'emploi et grade ne relevaient pas de la même autorité et que le grade ne pouvait

aucun jugement préalable, et sans aucun traitement, peuvent servir de type et modèles d'une belle et énergique réclamation contre les destitutions et interdits arbitraires que lancent de toutes les parties de la France les supérieurs ecclésiastiques, les évêques et leurs vicaires généraux. On en compte, dit-on, environ 80 dans le seul diocèse de Besançon (Voyez le *Constitutionnel* des 6 et 7).

Mandement de l'archevêque de Naples. Le ministre de la Justice et des Cultes, à Naples, a écrit une lettre au cardinal archevêque de cette ville pour se plaindre du mandement qui a été affiché par le vicaire général, comme contraire aux droits du souverain, délit prévu par le code pénal en vigueur. Par respect pour sa qualité d'ecclésiastique, le ministre dit qu'il ne fera pas mettre le vicaire général en jugement, pourvu que Son Éminence le fasse remplacer de suite dans ses fonctions par un ecclésiastique éclairé, et que toutes les copies du mandement soient retirées (*Le Constitutionnel* 7 février).

Prêtre espagnol. Le 29 janvier, arrestation d'un aumônier du roi [au dessus de la ligne : *Dom Mathias Vinuesa*³⁸³, chapelain d'honneur, archidoyen de Tarazona, v. *Picot*, n° 680, p. 12], à Madrid.

Missionnaire selon l'Évangile. *Les missionnaires selon l'Évangile* ; par M. le comte de N... ancien conseiller au parlement de Paris 1 vol. in 12° avec fig. 2 fr 50 c, rue Hautefeuille, n° 23.

Genève. Les méthodistes causent des troubles dans la congrégation religieuse anglicane à Genève. *Le Constitutionnel* 10 février.

N °679, dernier du tome 26. *L'Ami de la religion...* 10 février

être cassé que par un conseil de guerre, et non par *destitution administrative*, notion développée par le ministère. Le général Foy fut à l'avant-garde des défenseurs des demi-soldes, mais on notera avec intérêt l'appui inattendu de Donnadieu, ultra avéré, mais qui venait d'être rayé de la liste des lieutenants-généraux après la répression sévère qu'il avait menée à Grenoble, suite à la conspiration de Didier. Simon-Lorière ne fut pas réintégré, mais il ne lâcha pas prise et présenta 9 pétitions à la Chambre entre 1821 et 1829, C. Simon-Lorière, *Deuxième petition de M. Simon Lorière ex-colonel, ex-chef de bataillon, destitué sans jugement, à Messieurs les députés des départemens*, [Paris], Impr. de Guiraduet, 1822 ; C.L. Lesur, *Annuaire historique universel pour l'année 1821*, Paris, Fantin, 1822, p. 23-28.

³⁸³ Matías Vinuesa López de Alfaro (ca 1776-1821). Dit "el Cura de Tajamón". Après des études dans les universités d'Alcala, de Tolède et de Sigüenza, il fut nommé, en 1803, curé de Tajamón (Guadalajara), archidiacre de Tarazona et chapelain d'honneur du Roi. Rallié aux Français en 1812, il fut un temps régisseur et publia plusieurs ouvrages exposant ses doctrines religieuses et politiques, tels que *Preservativo contra el espíritu público de la Gazeta de Madrid, Adición, Observador político-religioso, o sea : Análisis de las máximas antisociales e irreligiosas de los periódicos corruptores de la sana moral; y preservativo contra la irreligión y el pirronismo. Obra que puede servir de suplemento a la del R. P. Vélez* (Palma, 1814) et *El verdadero siervo de María o historia del origen de los Servitas...* (Madrid, 1820). En 1821, il imagine un complot consistant à enfermer tous les membres du gouvernement constitutionnel et à soulever le peuple Madrid en faveur du roi et de son frère, en promettant des Cortès, un concile national et une réforme fiscale. Ce plan fut (mal) mis à exécution en 1821 : il fut rapidement arrêté et l'on trouva dans ses papiers des traces d'une société secrète. Condamné trop légèrement au goût de la population, il fut assassiné à coups de marteaux le 4 mai 1821, « Vinuesa López de Alfaro, Matías, "el Cura de Tajamón" », A. Gil Novales, *Diccionario biografico del trienio liberal, op. cit.*, p. 618.

De Lamennais, Bellugou, v. n° 697, p. 279. Enfin Picot va rompre le silence et nous rendre compte du second vol. de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion par M. de Lamennais. Avec quel art et quelle réserve il traitera des objections et réponses insérées dans le Défenseur. M. Bellugou, prêtre, a écrit contre Lamennais : *Essai de réfutation du système erroné et dangereux que prétend établir M. de Lamennais*³⁸⁴, in 8°, 5 fr.

Missionnaires. p. 407. Des sociétés de missionnaires s'établissent dans divers diocèses. Celle dite des missionnaires de Beaupré pour le diocèse de Besançon³⁸⁵.

Thémines, ancien évêque de Blois. p. 408. Contre M. de Thémines, ancien évêque de Blois, le seul fauteur de la Petite Église. L'abbé Habert³⁸⁶, ancien secrétaire dudit évêché a abandonné sa cause. Il a été établi curé de Vendôme.

p. 410. Sur ce qui se passe relativement au clergé en Espagne et à Naples.

Table des matières.

p. 97. **1821. Février.**

N° 680, tome XXVII. *L'Ami de la religion...* 14 février

Martyrs de la foi. Les martyrs de la foi pendant la Révolution française, par l'abbé Aimé Guillon. 3^e article.

Le rédacteur rend compte des objets contenus dans chacun des 3 vol. qui ont paru. Il en censure l'ordre, la discussion des objets. Il promet un 4^e article dans lequel il signalera des assertions et jugements déplacés.

N° 681. *L'Ami de la religion...* 17 février

Voyages et descriptions de la Terre Sainte. La Terre Sainte, ou description des lieux les plus célèbres de la Palestine. 1 vol. in 8° (4 fr) avec cartes et gravures ; par M. H³⁸⁷... magistrat

³⁸⁴ Dans un autre article sur l'ouvrage de Bellugou, du mois d'avril 1821, Picot s'étonne du zèle pour la « saine doctrine » d'un « prêtre qui aurait oublié son état », un « ami de la révolution, un constitutionnel, un intrus, un homme engagé depuis plus de vingt ans dans les fonctions civiles ». Mais, quelque peu perfide, il ajoute que « ce n'est là qu'une supposition ; car, y a-t-il la moindre apparence que M. J. Bellugou, prêtre, auteur de l'*Essai de Réfutation*, soit le même que M. Bellugou, curé constitutionnel [...], puis membre du soi-disant concile national, à Paris, en 1797 ; puis secrétaire de sous-préfet depuis 1801 ? », *ARR*, t. XXVII, samedi 14 avril 1821, n° 697, p. 279-280.

³⁸⁵ Voir cahier IX, note 61.

³⁸⁶ Pierre-Barthélemy Habert (1753- ?). Né à Tours, il étudia à Vendôme. Il fut le confesseur des ursulines de Blois et le secrétaire de l'évêché. Il suivit Mgr de Thémines en émigration et refusa, comme lui, le Concordat jusqu'à son acceptation en 1820, qui fit grand bruit et lui permit d'être nommé curé de Vendôme, J. Martin-Demézil, *Balzac à Vendôme : exposition du cent cinquantième anniversaire*, Vendôme, Gibert-Clarey, 1949, p. 32 ; H. Grégoire, *Histoire des sectes, op. cit.*, t. 2, p. 505.

³⁸⁷ Jean-Baptiste Antoine Holandre (1745-1822). Magistrat originaire de Metz, dernier prévôt fresnais de l'évêché de Verdun, il fut maire de Fresnes-en-Woëvre en 1776-1777 et 1781-1783, membre du conseil des notables puis de la nouvelle assemblée municipale en 1787. Chargé de rédiger les cahiers de doléances en 1789, mais opposé à la Révolution, il vécut retiré de 1790 à 1814 et devint le chef du comité royaliste de Fresnes. Mais cet ultra fut peu suivi dans une commune globalement hostile à la Restauration et perdit vite toute influence,

qui n'a point voyagé, mais qui a composé son ouvrage d'après plusieurs voyageurs, surtout d'après l'écrit de Jean Doubdan³⁸⁸, chanoine de la collégiale de Saint-Paul, à Saint-Denis, près Paris, et qui voyagea dans la Palestine en 1652. Son *Voyage* fut imprimé à Paris en 1661 in 4°. Il s'est aussi servi de l'*Itinéraire* de M. de Chateaubriand.

Id. *Lettres sur la Palestine, la Syrie et l'Égypte* ; par M. T.R. Jollif³⁸⁹ [sic], traduites de l'anglais par Aubert de Vitry³⁹⁰, 1 vol. in 8°, 6 fr 50 c. M. Jollif, protestant, rejette les traditions les plus autorisées. Son ouvrage est d'ailleurs curieux.

Koch. p. 26. Notice sur M. Koch³⁹¹, membre du consistoire catholique dans le duché de Nassau, qui s'est marié et fait protestant (*Le Constitutionnel* 12 février).

N° 682. *L'Ami de la religion*... 21 février

J. Bohin, « L'invasion de 1815 et le parti royaliste à Fresnes-en-Woëvre », *Le Pays Lorrain*, 13, Nancy, [s.n.], 1921, p. 257-267.

³⁸⁸ Jean Doubdan (?-1670). Chanoine de Saint-Denis, il voyagea au Moyen-Orient en 1651-1652 et publia son récit en 1661, très sévèrement critiqué dans la notice que lui consacre L. G. Michaud, *Biographie universelle*, op. cit., 1837, t. 62, p. 558.

³⁸⁹ Thomas Robert Jolliffe (1780-1872). Révérend. La seconde édition de ses *Letters from Palestine, descriptive of a tour through Galilee and Judea* fut traduite par Aubert de Vitry et publiée en 1820.

³⁹⁰ François Jean Philibert Aubert de Vitry (1765-1849). Né à Paris, il fit ses études aux collèges d'Harcourt et de Mazarin, puis à la Faculté de droit. Passionné par les lettres, il publia dès 1789 un *J.-J. Rousseau à l'Assemblée nationale* qui lui valut l'amitié et les encouragements de Bernardin de Saint-Pierre, Condorcet et La Harpe. Ami du girondin Valandy, il publia *Cassandre aux Troyens* contre les jacobins, le 14 mars 1793, et fut décrété d'arrestation. En fuite, il fut retrouvé près de Périgueux et incarcéré à Versailles. Libéré sous le Directoire, il suivit comme secrétaire son ami Girault d'Eure-et-Loir à la légation de Bruxelles. Envoyé en mission dans les Bouches-du-Rhône entre 1801 et 1803, il fut ensuite successivement chef de bureau au ministère de l'Intérieur, sous-préfet et secrétaire général du conseil d'État du roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte (1807-1813). Rentré en France, il fut mis à la retraite en 1815 et dut vivre de sa plume. Il fut notamment le traducteur des *Mémoires* de Goethe (1823). Mais il collabora surtout à de nombreux journaux (*Moniteur*, *Journal de Paris*, *Constitutionnel*, *Courrier français*, *Revue mensuelle d'économie politique*) ainsi qu'à l'*Encyclopédie moderne* de Courtin et au *Dictionnaire de la conversation* d'où est tirée sa notice biographique, W. Duckett, *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, Paris, Firmin Didot, 1860, t. 2, p. 193-194 ; F. Bastiat, H. Baudrillard, A. D. Blaise, *Dictionnaire de l'économie politique*, Paris, Librairie de Guillaumin, 1864, p. 95.

³⁹¹ Johann Ludwig Koch (1772-1853). Docteur *in utroque jure* de l'université de Würzburg en 1797 après des études de philosophie et de théologie, il fut ordonné en 1798 et exerça ses fonctions à Homburg. Secrétaire de Mgr Dalberg en 1807, il fut professeur d'histoire ecclésiastique, de droit canonique et d'éloquence chrétienne à l'université d'Aschaffenburg. Il suivit Dalberg à Paris en 1811 et fut nommé, en 1815, conseiller ecclésiastique et directeur de l'Instruction catholique du duché de Nassau. Soutien de Wessenberg dans son contentieux avec Rome, il publia notamment en 1819 les *Ausführliches Rechtsgutachten über das Verfahren des römischen Hofes in der Angelegenheit der Konstanzer Bistumsverwaltung des Kapitularvikars Freiherr von Wessenberg*. Il avait également publié des ouvrages en faveur du mariage des prêtres. En 1821, après avoir obtenu l'accord du gouvernement, il décida de quitter l'état ecclésiastique et annonça au curé de Wiesbaden qu'il allait se marier. Celui-ci ayant évidemment refusé toute bénédiction, il fut finalement marié par un pasteur. Ce fut un scandale important. Le 1^{er} février 1821, le vicariat de Ratisbonne le suspendit de toutes ses fonctions et se plaignit au près du gouvernement de ce qu'un homme qui s'était séparé de l'Église par son mariage protestant, avait la direction des affaires ecclésiastiques et des écoles catholiques. Malgré sa volonté de le maintenir, le gouvernement accepta de le démettre mais le nomma conseiller d'État en compensation, D. Burkard, « Des Wiener Kongress – Zäsur oder Zwischenspiel ? Vorstellung, Konzeptionen und Bemühungen zur Reorganisation des "deutschen Kirche" vor, während und nach dem europäischen Konzert », in H. Duchhardt, J. Wischmeyer (dir.), *Der Wiener Kongress – eine kirchenpolitische Zäsur ?* Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2013, p. 43-98 et part. p. 47, note 14 ; A.-H. de Bérault-Bercastel, *Histoire générale de l'Église depuis la prédication des apôtres jusqu'au pontificat de Grégoire XVI*, Paris, Gaume frères, 1841, t. 13, p. 186-187.

Petite Église. *Jugement de l'Église catholique contre les nouveaux schismatiques de France* ; par [Jacques-Pierre-Joseph Le Surre] ancien vicaire général. 1 vol. in 8° 2 fr 50 c. M. l'abbé Jarry a déjà donné un ouvrage contre le schisme anti-concordataire.

Maudru, évêque. p. 46. Article nécrologique sur M. Jean Antoine Maudru³⁹², né le 5 mai 1748, ancien évêque constit. de Saint-Dié, département des Vosges, mort à Belleville, près Paris, le 13 septembre 1820.

N° 683. *L'Ami de la religion...* 24 février

Martyr de la foi. *Les martyrs de la foi pendant la Révolution*, par Aimé Guillon. 4 vol. Dans ce 4^e article, le rédacteur reproche à l'auteur d'être anti-concordataire, membre de la Petite Église, et d'avoir bien parlé en faveur de Dom Desforis et de M. l'abbé Dalléas [sic], deux jansénistes.

Mission. p. 55. Mission à Reims.

Glory, évêque. p. 57. Glory³⁹³, nouveau vicaire apostolique à Saint Domingue (v. *Chronique religieuse*, tome V, cahier VI, p. 534 ; v. Picot, n° 747, p. 254).

Marchetti. p. 64. Sur M. Marchetti, écrivain romain.

³⁹² Jean-Antoine Maudru (1748-1820). Fils d'un maître d'école, il était curé d'Aydoilles en 1789. Il prêta serment avec enthousiasme et fut élu évêque constitutionnel des Vosges. Il refusa d'abdiquer ses fonctions durant la Terreur et fut incarcéré et envoyé pour jugement à Paris. Sauvé par le 9-Thermidor, il reprit ses fonctions et rouvrit la cathédrale de Saint-Dié le 19 avril 1795. Mais il eut beaucoup à faire face à M. de Thumery, vicaire général de l'ancien évêque, et se battit avec énergie sur tous les fronts. En 1798, mis en accusation comme « perturbateur de la paix publique », il fut sauvé par Grégoire et Saurine et quitta Saint-Dié pour Mirecourt. Il resta à Paris après le concile national de 1801 et remit entre les mains de son successeur, Mgr d'Osmond, une rétractation sur laquelle il revint ensuite. Ayant demandé en vain à être nommé à Mirecourt, il entra en guerre avec le nouveau curé avant d'accepter de s'installer à Stenay où il avait été nommé. Il démissionna de sa cure en 1808. En 1814, ses convictions démocrates furent jugées dangereuses pour la sécurité publique et il fut contraint de quitter Stenay. Recherché, il fut arrêté et interné à Tours. Il eut, peu de temps après, l'autorisation de s'installer à Belleville, où Grégoire présida à ses obsèques en septembre 1820, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, op. cit., p. 270-275 ; voir aussi J.-A. Maudru, *Précis historique des persécutions dirigées, par l'esprit de parti, dans l'Etat et dans l'Eglise, contre M. Maudru, ancien évêque de St. - Dié, depuis curé de Stenay, enfin exilé à Tours, en 1815*, Paris, Imprimerie de Dondey-Dupré, 1818. Proche de l'abbé Grégoire, la BPR possède plusieurs lettres autographes de Maudru qui lui étaient adressées.

³⁹³ Pierre Glory (1778-1821). Protestant converti originaire de Castre, il entra en sacerdoce après son veuvage et fut ordonné vers 1810. Desservant en Guadeloupe, il en fut expulsé en 1815 pour avoir refusé de chanter un *Te Deum* en reconnaissance du retour de Napoléon. Rentré en France, il fut exilé durant les Cent-Jours puis honoré par Louis XVIII. D'après Picot, il aurait été à Rome pour exposer les besoins des colonies et démontrer les avantages d'y installer un évêque. Sur avis favorable du nonce à Paris, il fut sacré évêque *in partibus* de Macri et envoyé fin 1820 comme vicaire apostolique à Saint-Domingue. D'abord bien accueilli par le président Boyer, il se retrouva face à Jeremiah O'Flynn, trappiste déclaré apostat et interdit par Dom LeStrange, et qui s'était attribué en 1819 la cure de Port-au-Prince. Glory, qui l'avait déjà affronté aux Iles Vierges en 1815, fit connaître son interdiction, confirmée à Rome le 18 juillet 1820, mais le conflit dégénéra et le président Boyer finit par les expulser tous les deux en août 1821. Embarqué pour New-York, il mourut dans un naufrage au cours du voyage, H. J. Koren, *Les Spiritains, trois siècles d'histoire religieuse et missionnaire : histoire de La Congrégation de du Saint-Esprit*, Paris, Beauchesne, 1982, p. 269-271 ; ARR, t. XXVII, samedi 24 février 1821, n° 683, p. 57-58 ; t. XXIX, samedi 6 octobre 1821, n° 747, p. 254-256. En 1818, le président Boyer avait proposé à l'abbé Grégoire de s'installer en Haïti et d'en devenir l'archevêque. Conscient qu'il n'obtiendrait jamais l'investiture canonique, il a prétexté de son âge pour refuser, J.-F. Brière, *Haïti et la France, 1804-1848 : le rêve brisé*, Paris, Karthala éditions, 2008, p. 90-93.

N° 684. *L'Ami de la religion*... 28 février

Almanach ecclésiastique. Sur l'*Almanach du clergé de France pour 1821* ; par M. Châtillon, 1 vol. in 12°, 3 fr 50 c.

Sacré-Cœur. p. 70. Sur le Sacré-Cœur. Rétractation de M. Bayen³⁹⁴.

p. 79. Circulaire du ministre de l'Intérieur aux évêques de France, sur le besoin qu'ont nos colonies de prêtres et de missionnaires.

p. 98. **1821. Mars**

Le *Constitutionnel* du [8 mars] contient une proclamation du Saint-Père sur la marche des Autrichiens sur ses États, et la conduite que ses sujets doivent observer envers eux. Lestroupes autrichiennes ne passeront pas par Rome.

N° 685. *L'Ami de la religion*... 3 mars

Le salut et la gloire de la France dans la religion. *Le salut et la gloire de la France* ; par l'abbé D³⁹⁵... 1 vol. in 8°, 3 fr 50 c. chez Egron. L'auteur met l'un et l'autre dans la religion. Dans la 2^e partie il traite des moyens de faire refleurir la religion : l'éducation, les missions, la perpétuité du sacerdoce, la dévotion au Sacré-Cœur. Il cite à cet effet le vœu de Louis XVI au Sacré-Cœur³⁹⁶. v. n° 571, tome III.

Chronique religieuse. p. 87. Diatribe contre la *Chronique religieuse*³⁹⁷.

Instruction publique. p. 92. Ordonnance royale du 27 février sur l'instruction publique.

Pierre Dens, théologien. p. 94. *Theologia ad usum seminariorum* ; autore P. Dens, 7 vol. in 8°, 42 fr 50 c. Méquignon fils aîné. Article biographique sur Pierre Dens, né en 1690 à Boom, diocèse d'Anvers, et mort le 15 février 1775, à Malines. Il fut un théologien ultramontain, anti-quesnelliste, zélé contre les nouveautés (dit Picot), qui ont troublé l'Église dans les deux derniers siècles. Il fut toutefois, ajoute le traducteur, modéré dans ses sentiments et il est des questions dans sa théologie où il ne s'accorderait pas entièrement avec plusieurs de nos théologiens français, et on ne pourrait faire un crime à un étranger de ne pas adopter entièrement les opinions reçues dans nos écoles. Que conclure de ces paroles du rédacteur ? C'est que nos écoles présentes s'écartent de l'enseignement généralement reçu.

³⁹⁴ Martin Bayen (?-ca 1821). Curé constitutionnel de Saint-Jean le Vieux à Cavalle, près de Saint-Jean-Pied-de-Port, *ARR*, t. XXVII, mercredi 28 février 1821, n° 684, p. 71-72. La rétractation, abrégée, y est reproduite.

³⁹⁵ Dourdon, d'après le catalogue de la BnF.

³⁹⁶ Voir cahier VII, note 221.

³⁹⁷ À propos d'un article de la *Chronique religieuse* sur une procession à Limoges (qu'il ridiculise), repris en allemand dans le *Morgenblatt*. La fin est assassine : « La *Chronique*, entièrement dé créditée en France, n'est qu'un ouvrage de parti, qui se soutient, non par le nombre de ses abonnés, mais par le zèle d'un de ses rédacteurs, qui paie à la fois de sa plume et de sa bourse », *ARR*, t. XXVII, samedi 3 mars 1821, n° 685, p. 87-88.

21 février. Les dissensions de l'Église anglaise à Genève sont apaisées. On a annulé la nomination du chapelain méthodiste, et rappelé le digne ecclésiastique que ses persécuteurs avaient forcé à résigner sa charge (*Le Constitutionnel* 3 mars)³⁹⁸.

[Texte barré : *Dans l'audience du 25 février la cour d'assises de Riom a condamné à mort Guindou, dit Roquefort, assassin du Mal Brun (Le Constitutionnel 3 mars). Le montant total de la dette fondée non rachetée de l'Angleterre et de l'Irlande était le 5 janvier 1821 de 20 639 132 763 francs (801 565 310 livres sterling). L'Autriche doit à l'Angleterre 436 661 209 fr.*]

Évêque de Portugal. En Portugal, les démissions des évêques de Lamego³⁹⁹ et de Viseu⁴⁰⁰ ont été acceptées.

N° 686. *L'Ami de la religion...* 7 mars

Louis de Grenade. *Le guide des pécheurs* ; par le Père Louis de Grenade⁴⁰¹, dominicain né en 1505, mort le 31 décembre 1588, traduite par M. Girard⁴⁰² (Guillaume) vers 1658. Nouvelle édition 2 vol. 5 fr.

Mission à Reims. p. 105. Sur la mission de Reims, commencée le 7 janvier, terminée le 26 février. 12 000 communiant. Croix de 56 pieds de long, portée par 240 hommes.

Souveraineté des peuples. p. 106. L'ouvrage intitulé : Voix de la nature et de son auteur sur l'origine des sociétés, par l'abbé Thorel⁴⁰³, vient de paraître sous l'intitulé : *De l'origine des sociétés et absurdités de la souveraineté des peuples* ; nouvelle édition chez Egron, 5 fr.

³⁹⁸ Les anglicans étaient présents à Genève et Zurich depuis les persécutions de Marie Tudor, mais ce fut au XIX^e siècle que leur présence en Suisse devint plus importante. L'affaire mentionnée semble être celle du révérend George Rooke, prédicateur anglican de Genève, que deux méthodistes, C. Chilsom et Huber de Saint-Gall (dit Huber de Londres), se disant les gardiens de la foi anglicane sur le continent, avaient poussé à la démission pour le remplacer par un méthodiste zélé, le bien nommé Brazier. Mais le rév. Rooke se battit, comme en témoigne son *Appel aux membres de sa congrégation* (Genève, 1821), et il fut maintenu chapelain de l'église anglicane de Genève. Higgins, ancien membre du comité chargé de la direction du culte anglican, publia à ce sujet une *Lettre Adressée aux Anglais qui résident à Genève* (Genève, 1821). Voir E. Burgy, *Les sources imprimées de la Restauration genevoise (31 décembre 1813-8 octobre 1846), catalogue chronologique*, Genève, Librairie Droz, 1998, pp. 113 et 117 ; voir aussi P. W. Schniewind, *Anglicans in Switzerland : a history of Anglican chaplaincies in Switzerland*, Bern, Evangelische Arbeitsstelle Ökumene Schweiz, 1992.

³⁹⁹ João António Binet Pincio (1748-1827). Né à Lisbonne, il fut ordonné prêtre en 1784 et nommé évêque de Lamego en 1786. Il démissionna de son siège en 1821, pendant la révolution libérale portugaise commencée en août 1820, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bbine.html>, consulté le 23-07-2015.

⁴⁰⁰ Francisco Alexandre Lobo (1763-1844). Bénédictin originaire de Beja, ordonné en 1787, il fut nommé évêque de Viseu en 1820. S'il donna sa démission en 1821, celle-ci ne fut pas effective car il resta évêque de Viseu jusqu'à sa mort, *ibid.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/lobofa.html>, consulté le 23-07-2015.

⁴⁰¹ Louis de Grenade [né Luis de Sarria] (1504-1588). Dominicain, né à Grenade, il fut un prédicateur de grand renom et publia plusieurs ouvrages mystiques tels que *Le livre de l'oraison et de la méditation* (1554) et *Le guide des pécheurs* (1556). Il fut lu par les grands mystiques du XVII^e siècle.

⁴⁰² Guillaume Girard (?-1663). Secrétaire du duc d'Épernon et grand archidiacre d'Angoulême, il publia des ouvrages d'histoire et traduisit plusieurs livres de piété espagnols.

⁴⁰³ Jean-Baptiste Thorel. Curé d'Annville près de Fécamp en 1780. D'après Bernard Plonger, dans le second volume de son *Origine des sociétés*, l'abbé Thorel, sentant le danger de perdre de vue l'humanité du Christ (par

Emancipation des catholiques. Le 28 février, à la Chambre des Communes, à Londres, l'émancipation des catholiques a été votée à la majorité de 227 voix contre 221⁴⁰⁴.

p. 99. **1821. Mars.**

Abbé de Lamennais. *Le Constitutionnel* du 5 nous apprend qu'entre les différents écrivains qui ont attaqué le second volume de M. de Lamennais sur L'indifférence en matière de religion, pour démontrer l'hétérodoxie de ses opinions, M. Jondot va faire paraître chez Pillot, l'ainé, un ouvrage intitulé : L'anti-pyrrhonien. M. Jondot prend la défense de la raison dont M. de Lamennais proscrit l'exercice, et dont il semble même révoquer en doute l'existence.

Jésuites. Des jésuites, par d'Alembert. Ouvrage précédé d'un précis des doctrines et de l'histoire de cette société et suivi de notes et d'éclaircissements. 1 vol. in 18°, 2 fr 50 c. chez Beaudouin. (*Le Constitutionnel* du 5).

Refus de sacrement. Un refus de sacrement à la mort, arrivé à Ficheville, à un détenteur de biens nationaux, dénoncé à la Chambre des députés, a été la cause, à la séance du 8 mars, d'une grande chaude discussion (*Le Constitutionnel* 9 mars).

N° 687. *L'Ami de la religion*... 10 mars

3^e livraison de la Bible de Vence.

De Maistre, v. n° 697, p. 287. Le 26 février est décédé à Turin M. le comte Joseph de Maistre, ministre d'État, né à Chambéry le 1^{er} avril 1753, auteur de l'ouvrage Du pape.

Suisse et Rome. Les conférences épiscopales en Suisse avec le nonce sont suspendues. On attend de nouvelles instructions de Rome pour les continuer. Le refus du Saint-Père d'accorder aux gouvernements mixtes la nomination des chanoines entrave les négociations.

Le Constitutionnel 12 mars.

N° 688. *L'Ami de la religion*... 14 mars

la mise en péril de la notion de Corps Mystique) et de créer un « seuil infranchissable entre la nature et la grâce », « s'essayait à une réflexion sur le concours de la nature et de la grâce pour un équilibre des gouvernements », *Théologie et politique, op. cit.*, p. 308-309.

⁴⁰⁴ Après l'échec du bill présenté par Grattan en 1813 (dû au refus du serment par les catholiques irlandais et par Rome), puis celui de 1815, Grattan n'avait pas désarmé. Il avait réessayé en vain après la dissolution de la Chambre des Communes en 1818. Il recommença en 1820 mais cette fois, sentant ses forces l'abandonner, il confia la lecture de sa proposition à William Plunket, qui obtint le 28 février 1821 que la Chambre se réunisse en comité pour examiner les réclamations des catholiques. Le 3 mars, il présenta deux projets de bill : l'un, le Relief-Bill, accordait aux catholiques le droit d'occuper des fonctions publiques (exceptées celles de grand chancelier d'Angleterre et de lord lieutenant d'Irlande) ; le second donnait à la couronne un droit de veto sur la nomination des évêques par Rome et astreignait les prêtres à un serment politique qui ne devait pas heurter leur conscience. Un grand débat eut lieu le 7 mars et les partisans de l'émancipation gagnèrent du terrain, mais l'opposition de la Chambre des Lords, ajoutée à celle du duc d'York, frère du roi et héritier de la couronne depuis le décès de la princesse Charlotte en 1817, amena au rejet des bills, E. Hervé, « Les origines de la crise irlandaise », *Revue des Deux Mondes*, t. 41 (1880), Paris, Au Bureau de la Revue des Deux Mondes, 1880, p. 147-174 ; Thomas E. Hachey, J. M. Hemon, L. J. McCaffrey, *The Irish Experience : A Concise History*, New York, M.E. Sharpe, 2010, p. 30-34.

Mandements pour le Carême.

Bonnac, évêque. Le 11, décès de Jean-Louis d'Usson de Bonnac [*sic*], ancien évêque d'Agen. **Missionnaires.** p. 157 [*i. e.* 137]. MM. Fauvet, Levasseur, Jaisson, Poncelet, Guérin, Bach, Marius Aubert⁴⁰⁵, Janson, Guyon, membre de la congrégation des missionnaires de France.

N° 689. *L'Ami de la religion*... 17 mars

Chronique religieuse. Diatribe contre le 1^{er} cahier du tome 6 de la *Chronique religieuse*⁴⁰⁶.

Paul de La Croix. p. 148. Concernant la béatification du Père Paul de la Croix, fondateur des clercs déchaussés de la Croix et de la Passion de N.S. J.-C., né le 3 janvier 1694, en Piémont, mort le 18 octobre 1775.

Carron. Le 15 mars, décès de M. Guy-Toussaint-Julien Carron, prêtre, né à Rennes le 23 février 1760. On vend sa gravure. Belle tête.

Trappistes du Gard. p. 154 Les religieux trappistes réunis autrefois à Darfeld en Westphalie, occupent actuellement l'abbaye du Gard, au diocèse d'Amiens. Leur supérieur est le Père Germain, successeur de Dom Eugène Bonhomme⁴⁰⁷. Ils sont sans église.

p. 100. **1821. Mars.**

⁴⁰⁵ Marius Aubert (1792 ?-1858). Missionnaire de France. Chanoine de Mende.

⁴⁰⁶ Le 1^{er} cahier a été livré en retard et « déjà la petite cohorte janséniste et constitutionnelle était dans le deuil, et se voyait menacée de perdre le seul appui qui lui reste dans sa détresse, quand un matin la livraison paresseuse est venue consoler les amateurs. Ils n'ont même pas perdu pour attendre, et ils ont dû trouver dans le nouveau cahier assez de fiel pour se dédommager de leur privation. [...] De sorte que tout l'*Essai* se retrouvera abrégé dans la *Chronique*. C'est une manière commode de remplir un journal ; mais il faut bien pardonner à l'amour-propre d'un auteur, épris d'admiration pour ce qu'il a fait, et qui ne trouve rien de plus important que de parler de soi et de reproduire ce qu'il a déjà dit et redit dans 20 brochures sur la cour de Rome, sur les évêques de l'ancien régime, sur le jansénisme, sur l'église constitutionnelle, sur le concordat. On a remarqué que certaines gens croient avoir prouvé une chose quand ils l'ont répétée plusieurs fois. M. G[régoire] pourrait être rangé dans cette catégorie ; depuis 30 ans, il ressasse les mêmes déclamations, et parce qu'il s'en est rempli la tête, il regarde la chose comme démontrée. Il parle de charité, d'oubli du passé ; et sans cesse il revient sur le passé, accusant et diffamant les chefs du clergé ancien et nouveau, accueillant les anecdotes apocryphes, censurant tout, se plaignant de tout, et ne voyant rien de beau en religion que l'église constitutionnelle, et en politique que la révolution, la souveraineté du peuple, la république, la Convention. [...] Si M. G. a le droit de consacrer 46 p. à louer son *Essai*, M. L[anjuinais] avait bien le droit d'en réclamer 20 pour faire son panégyrique, et je ne vois à plaindre ici que les lecteurs qui ont à dévorer ces articles de complaisance, et ces fastidieuses minuties. [...] L'Église ne leur doit-elle pas beaucoup de remerciements du soin qu'ils prennent de diffamer les premiers pasteurs, et d'aigrir contre eux et le clergé et les fidèles ; car tel serait le résultat de leurs articles, si la *Chronique* était aussi répandue et aussi accréditée qu'elle l'est peu », *ARR*, t. XXVII, samedi 17 mars 1821, n° 689, p. 145-148.

⁴⁰⁷ Eugène Bonhomme de La Prade (1764-1816). Originaire de Carcassonne, il fut officier avant d'entrer à la Trappe en 1790. Il suivit en 1791 Augustin de Lestrangle, son maître de noviciat, à l'abbaye de la Valsainte puis fut envoyé en fondation au Canada en 1793. N'ayant pu s'embarquer, il s'installa à Westmalle puis devint le supérieur du nouveau monastère de Darfeld construit en 1795 près de Münster en Westphalie. La communauté de Darfeld refusant de suivre Augustin de Lestrangle dans ses entreprises, elle obtint de Rome en 1806 l'autorisation d'élire Dom Eugène comme abbé. Celui-ci récupéra l'abbaye de la Trappe en 1814 et la céda à Augustin de Lestrangle. Il installa une partie de la communauté de Darfeld à l'abbaye du Port du Salut près de Laval, http://www.abbayes.fr/histoire/trappistes/dom_eugene.htm, consulté le 26-04-2017.

Louis XVI. p. 159. *Éloge de Louis XVI* par M. de Leyrac. 1 br. in 8°, 1 fr (Egrou) (oraison funèbre de Louis XVI par M. A. Soumet⁴⁰⁸).

Rédemptoristes, ou ligoriens, ou jésuites, v. p. 94. Les Rédemptoristes sont en grand crédit en Autriche. On les assimile aux jésuites, mais ils en sont distingués, si non par leur esprit, du moins par leur origine. Cette congrégation, qu'on trouve aussi dans quelques cantons suisses, a été fondée sous l'invocation du Rédempteur par Alphonse de Liguori, évêque napolitain, d'où on les appelle aussi quelques fois Ligoriens (*Tablettes universelles*, t. 4, p. 11).

Son de la trompette. Le son de la trompette, ou *avis sur la proximité de la grande tribulation prédite par tous les prophètes sacrés pour la fin des temps* ; par Nicolas Leroi⁴⁰⁹ [*sic*], prêtre licencié en théologie, ci-devant curé de Marville, département Meuse.

Chanoine espagnol conspirateur. Le but de la conspiration du chanoine Palacio-Vinuesa était de placer sur le trône d'Espagne l'Infant Dom Carlos⁴¹⁰, comme plus propre à être roi absolu que son frère Ferdinand VII (*Le Constitutionnel* 17 mars).

M. Ségurai [*sic*]. M. Séguré⁴¹¹ [*sic*], chapelain du cardinal de Bausset, a été interdit de la confession pour après Pâques.

⁴⁰⁸ Louis-Antoine-Alexandre Soumet (1786-1845). Poète, ses vers en l'honneur de Napoléon lui valurent d'être nommé auditeur au Conseil d'État en 1810. Ce fut sous la Restauration qu'il devint connu, notamment pour deux tragédies en 1822. Nommé bibliothécaire du roi à Saint-Cloud, il élu membre de l'Académie française 1824. En 1823, il avait rejoint « Le Cénacle » dont faisaient partie Balzac, Delacroix, Vigny, Dumas père, Musset, Sainte-Beuve et Mérimée. Il publia des poèmes dans *La Muse française*, organe officiel des romantiques. Rallié à la monarchie de Juillet, il devint le bibliothécaire de Louis-Philippe à Compiègne, <http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/alexandre-soumet?fauteuil=27&election=29-07-1824>, consulté le 3-09-2013.

⁴⁰⁹ Nicolas Leroy (1740-1824). Prêtre licencié en théologie, il fut chapelain de l'hôpital de Sedan puis curé de Marville près de Montmédi dans le diocèse de Trèves. Figuriste, il publia en latin, puis en français, le *Cri de la trompette*, annonçant la conversion des juifs. Il était partisan d'un avènement intermédiaire, J.-M. Quérard, *La France littéraire*, op. cit., Paris, 1833, t. 5, p. 220 ; A. F. Vaucher, *Une Célébrité oubliée : le P. Manuel de Lacunza y Diaz*, op. cit., p. 113.

⁴¹⁰ Charles Marie Isidore Benoît de Bourbon [don Carlos María Isidro Benito de Borbón y de Borbón] (1788-1855). Fils cadet de Charles IV d'Espagne, il tissa dès la Restauration des liens avec ce que l'on appelait le parti apostolique. S'il évita de se compromettre avec les révolutionnaires en 1820, il fut au centre de la conspiration de 1821 qui entendait l'installer sur le trône. Son frère, Ferdinand VII, étant sans héritier après trois mariages, il était son successeur désigné. Mais après le dernier mariage de son frère avec sa nièce Marie-Christine des Deux-Siciles, il fut exclu de la succession au profit des deux filles nées de cette dernière union par l'abrogation en 1830 de la Loi salique de 1713. Réfugié au Portugal, il rejeta ces dispositions, refusa de reconnaître la reine Isabelle II à la mort de Ferdinand VII et se proclama roi sous le nom de Charles V. Il fut soutenu par une partie de son peuple et par le parti apostolique, qui devint le parti carliste, et entra en Espagne en 1833, provoquant la première guerre carliste (1833-1839). Battu, il se réfugia en France où il abdiqua en 1845 en faveur de son fils. Il mourut à Trieste, A. Gil Novales, *Diccionario biografico del trienio liberal*, op. cit., p. 618.

⁴¹¹ Jean-François Séguret (ca 1740-1822). Chanoine et vicaire général d'Alais avant la Révolution, il fut chapelain du Garde-Meuble de la Couronne en 1814. S'il ne fut pas un janséniste pur et dur, comme le précise Picot dans sa courte notice biographique (il avait certes l'*Augustinus* dans sa bibliothèque, mais pas les *NNEE* ou des écrits convulsionnaires), on le qualifierait sans doute aujourd'hui de "jansénisant". Peut-être est-ce pour cela qu'il fut interdit ? Il existe une lettre de lui à Dupac de Bellegarde (12 nov. 1786) dans le fonds d'Amersfoort, J. Bruggeman, A. J. Ven de Ven, *Inventaire des pièces d'archives françaises se rapportant à l'abbaye de Port-Royal des Champs et son cercle et à la résistance contre la bulle Unigenitus et à l'appel*, Louvain, Martinus Nijhoff, 1972, p. 100 ; *ARR*, t. XXXII, samedi 16 juillet 1822, n° 825, p. 251 et t. XXXIII, samedi 17 août 1822,

Curé d'Auxerre. Je lis dans le tome IV des *Tablettes universelles...* p. 104, que le curé d'Auxerre, n'ayant pas reçu d'instruction de son évêque (M. l'évêque de Troyes), n'a pas voulu célébrer le 21 janvier le service funèbre de Louis XVI, malgré les invitations du préfet et ses réquisitions, prétextant qu'il n'avait d'ordre à recevoir que de son évêque.

Persécution contre les prêtres assermentés. Dans le même ouvrage, p. 100, article *Morale et religion*, l'auteur déplore la persécution que les prêtres insermentés suscitent, depuis la Restauration principalement, contre les prêtres assermentés ou constitutionnels. Les deux moyens qu'ils emploient sont la prédication et les écrits : 1°. La prédication par les missionnaires : les chaires retentissent de leurs déclamations. Il dit qu'à Dôle dans une procession faite au cimetière, les missionnaires rendirent hommage à chacun des ecclésiastiques qui y sont inhumés, mais ils exceptèrent M. Collinet⁴¹², prêtre constitutionnel et dernier curé de cette ville... dont la mémoire est en vénération parmi tous ses anciens paroissiens ; qu'à Strasbourg on fait soutenir aux séminaristes des thèses contre les constitutionnels. 2°. Quant aux écrits, l'auteur cite l'ouvrage du Père Mérault, supérieur du séminaire d'Orléans et vicaire général, intitulé : *Les apologistes involontaires...* et l'ouvrage intitulé : *Le clergé français, ou Exposition des hommages rendus à ses talents... depuis la naissance de la philosophie moderne*⁴¹³.

p. 101. **1821. Mars.**

L'auteur venge les constitutionnels et blâme les rétractations arrachées aux prêtres moribonds, enfin tous ces scandales publics que donnent les diocèses de Dijon, Strasbourg, Besançon, Lyon, Grenoble, &c.

Privilèges ecclésiastiques supprimés en Portugal. À Lisbonne, dans la séance du 1^{er} mars, les Cortès ont aboli tous les privilèges ecclésiastiques. Un député s'est indigné qu'au 19^e siècle il fût encore mention des concordats ; contre le despotisme papal et l'influence des jésuites ligués avec la Cour romaine pour établir un gouvernement théocratique ; enfin contre l'influence des jésuites pour obtenir du roi Dom Sebastian le fameux concordat qui détruisit tous les droits de la couronne (*Le Constitutionnel* 19 mars).

Concordat de Naples. L'examen du concordat est suspendu à Naples. Séance du 27 février

n° 837, p. 24-25 ; J. Grente, *Le culte catholique à Paris de la Terreur au Concordat*, Paris, P. Lethielleux, 1903, p. 256.

⁴¹² François Collinet (1754-1817). Né à Aumur dans le Jura, il fut curé constitutionnel de Dole de 1791 à 1802. Correspondant de Grappin et de l'abbé Grégoire (7 lettres autographes à la BPR), il participa au concile national de 1797. Écarté après 1802, il fut nommé curé d'Authume dans le Jura, mais il semble avoir gardé l'affection de ses anciens paroissiens qui assistèrent en nombre à ses obsèques, A. Marquiset, *Statistique historique de l'arrondissement de Dole*, Dole, C. Deis, 1841, t. 1, p. 395 ; B. Plongeron, *Dom Grappin, op. cit.*, p. 45.

⁴¹³ Toulouse, Rivals Aimé, 1820. Par l'abbé Chaumeil, curé d'Allanche, ancien vicaire de Murat dans le Cantal.

Prêtres soumis et réfractaires à Naples. Si, dans le royaume de Naples, la conduite de quelques prélats qui ont montré de l'aversion pour le régime constitutionnel est pénible à expliquer, d'autres prélats, curés... donnent de grands exemples de patriotisme (*Le Constitutionnel* 20 mars).

N° 690. *L'Ami de la religion*... 21 mars

Œuvres de Fénelon. *Œuvres de Fénelon*.... 2^e livr. tomes III et IV. La collection sera de 20 vol. environ. 5 fr 50 c. pour les souscripteurs.

Éducation chrétienne. p. 165. La prospérité de la France repose sur une bonne éducation : l'éducation ne peut être bonne si elle n'est religieuse ; elle ne peut être religieuse si elle n'est confiée à des hommes religieux. Sujet de la 5^e conférence de Frayssinous.

Abbé de Lamennais. p. 166. L'abbé de Lamennais publia en 1808 les Réflexions sur l'état actuel de l'Église de France, v. n° 544. Il en a paru une 2^e édition en 1818, v. n° 553 (6 fr).

M. Jacques, prêtre. p. 169. Article sur Matthieu-Joseph Jacques⁴¹⁴, prêtre, décédé à Lyon le 15 février 1821. Auteur de plusieurs traités de théologie.

Vie de J.-C. p. 176. *Précis de la vie de J.-C.*... par Peigné⁴¹⁵, 1 v. in 12°. 3 fr.

Séгурé et Combes interdits. Interdit pour la confession lancé contre M. l'abbé Séguré [*sic*] et M. Combes⁴¹⁶ [*sic*] (rue de l'Eperon, n° 9) ancien gardien des Cordeliers.

De Lamennais. L'abbé de Lamennais à M. Carron pour le pensionnat du cul de sac des Feuillantines. Ce pensionnat a cessé à Pâques suivant.

N° 691. *L'Ami de la religion*... 24 mars

Abbé Carron. Notice biographique sur Guy-Toussaint-Julien Carron, prêtre, né à Rennes le 23 février 1760, décédé le 15 mars 1821, et sur ses ouvrages. v. n° 697.

Ile de Madère. L'évêque de Madère⁴¹⁷ est toujours aux arrêts dans le couvent de Grace.

⁴¹⁴ Matthieu-Joseph Jacques (1736-1821). Né à Arc, près de Salins, il enseigna la philosophie au collège de Lons-le-Saulnier puis obtint, par concours, la chaire de mathématiques au collège de Besançon. En 1775, il devint, toujours par concours, détenteur de la chaire de théologie de l'université de Besançon. Inscrit, il n'occupa aucune fonction jusqu'en 1810, où il fut nommé doyen de la Faculté de théologie à Lyon, *ARR*, t. XXVII, mercredi 21 mars 1821, n° 690, p. 169-170.

⁴¹⁵ A. Peigné (?-1822). Professeur émérite et pensionnaire de l'Université, mort à Paris, J.-M. Quérard, *La France littéraire, op. cit.*, Paris, 1835, t. 7, p. 9.

⁴¹⁶ Claude-Agrève Lacombe de Crouzet (1752-1834). Né à Saint-Agrève, il prononça ses vœux chez les cordeliers en 1771. Licencié en 1784, docteur en 1785, il était au début de la Révolution gardien du couvent des Cordeliers et y resta jusqu'en 1792. Incarcéré aux Carmes, il fut sauvé par un ancien confrère assermenté, le P. Bourgade, et resta clandestinement à Paris. Anticoncordataire, il n'exerça aucune fonction après 1801 mais fut autorisé à célébrer la messe chez lui. Il semble donc improbable qu'il ait été interdit de confession. Picot, bien renseigné, ne le mentionne pas, *ARR*, t. LXXXII, samedi 22 novembre 1834, n° 2341, p. 150-154 ; J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1854, t. 22, p. 370.

⁴¹⁷ Francisco José Rodrigues de Andrade (1763-1838). Né à Lisbonne, il fut ordonné prêtre en 1787. Nommé évêque de Funchal, à Madère, en juillet 1821, quelques semaines après le retour du roi João VI, il fut peut-être inquiété pour avoir refusé d'obéir à l'ordre des Cortès à tous les évêques de suspendre de leur charge tous les ecclésiastiques dont la fidélité au régime constitutionnel était douteuse. Mais ce fut en fait durant la guerre civile

Écrit de d'Alembert sur la destruction des jésuites. J'ai lu la nouvelle édition de l'ouvrage de d'Alembert sur la destruction des jésuites, in 18°. L.A.F. Cauchois-Lemaire⁴¹⁸ en est l'éditeur. Enfant et élève de la philosophie, il suit les errements de d'Alembert, confondant tout comme ce philosophe incrédule : il met sur la même ligne les prétendus jansénistes et les jésuites. Son ouvrage est précédé d'un précis historique des doctrines des jésuites, et suivi de notes et d'éclaircissements. L'ouvrage contient 360 p. En général, les jésuites y sont mal traités.

(1826-1834) qu'il fut contraint à l'exil. Il mourut à Gênes, où il était arrivé en 1834. Ainsi que le souligne A. M. Pazos, le clergé portugais, tout comme le clergé espagnol, fut pris entre deux feux, les gouvernements libéraux ou absolutistes exigeant d'eux la même fidélité absolue, R. F. N. de Sousa, « Catolicismo e Liberalismo n'O Patriota Funchalense (1821-1823) », *Lusitania Sacra*, 2^a Série, t. 3 (1991), Lisboa, Centro de estudos de história eclesiástica, 1991, p. 155-214 ; B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme*, op. cit., t. 10, pp. 719-720 et 817-818 ; J. M. Anderson, *The History of Portugal*, Westport, Greenwood Publishing Group, 2000, p. 130-133.

⁴¹⁸ Louis-Augustin-François Cauchois-Lemaire (1789-1861). Né avec la Révolution, il travailla dans l'Instruction publique avant d'ouvrir à Paris, en 1814, un cabinet de lecture pour les étudiants en droit. La même année, il devint propriétaire du *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature* qu'il continua sous le titre du *Nain jaune*, journal libéral très satirique (que l'on songe à l'Ordre de l'Étoignoir et à l'Ordre de la Girouette), de tendance bonapartiste d'après E. Hatin, auquel collaborèrent notamment Étienne, Jouy, Harel, Bory de Saint-Vincent et parfois même... Louis XVIII, l'un des premiers abonnés. Après les Cent-Jours et la suppression du *Nain jaune*, bien que n'étant pas directement visé par l'ordonnance du 24 juillet 1815, Cauchois-Lemaire partit à Bruxelles où il publia le *Nain jaune réfugié*, puis le *Vrai Libéral*. Mais il fut expulsé des Pays-Bas après un article en faveur des Français proscrits. Rentré en France en 1819, il devint l'un des collaborateurs du *Constitutionnel*. Picot affirme qu'il fut l'inspirateur et l'informateur de la *Petite gazette ecclésiastique* du *Constitutionnel*, violemment anticléricale. Il écrivit également dans la *Minerve* et les *Lettres normandes*. Condamné à plusieurs reprises durant les années 1820 pour provocation à la guerre civile et injures envers le roi et les Chambres, il fut membre de la Charbonnerie et secrétaire de la républicaine Société constitutionnelle centrale de Paris. Sous la monarchie de Juillet, lui qui avait dès 1827 appelé à la prise de pouvoir du duc d'Orléans, collabora avec Louis Blanc au journal du *Bon Sens* et fut accusé par Raspail (rédacteur du *Réformateur*) d'y soutenir à la fois la monarchie et la république (ils se battirent en duel en 1834). Nommé directeur des archives royales en 1840 grâce à son ami Rémusat, il se consacra dès lors à son *Histoire de la révolution de Juillet* (1842). À propos de sa réédition *Des Jésuites* de d'Alembert (1821), Picot note qu'on disait alors que ses notes et commentaires « faisaient pâlir le texte de d'Alembert », H. Ferrière, *Bory de Saint-Vincent, l'évolution d'un voyageur naturaliste*, Paris, Syllepse, 2009 ; G. Sarrut, B. Saint-Edme, *Le Plutarque de 1847 : biographie des hommes du jour*, Paris, [Poussielgue], 1847, p. 186-194 ; E. Hatin, *Histoire politique et littéraire de la presse en France*, op. cit., t. 8, p. 89-110 ; ARR, t. XLVI, samedi 26 novembre 1825, n° 1179, p. 65-68.

CAHIER XIII
DEPUIS LE 1^{ER} AVRIL 1821 JUSQU'AU 1^{ER} MARS 1823

p. 1. *1821. Avril.*

N° 692. *L'Ami de la religion...* 28 mars

Écrits contre la philosophie. Mélanges de pensées et de quelques observations détachées sur les préjugés du siècle des lumières ; par... 1 vol. in 8°. Lyon, Pitrat.

Souveraineté du peuple. Réfutation du principe que la souveraineté réside dans le peuple, et des conséquences qu'on en tire ; par le P. Monteinard. 72 pages in 8°. 1 fr 50 c.

Le rédacteur réunit ces deux écrits dans un seul article, à raison des rapports qu'ils ont entre eux, et dans cet article il se déchaîne contre les idées libérales avouées par la raison¹.

Quête en faveur des émigrés. p. 197. Dans un hôtel du faubourg Saint-Germain qu'on ne désigne pas, il a été prononcé un discours par l'abbé de La Bourdonnaye, suivi d'une quête en faveur des personnes dépouillées de leur fortune par suite de la Révolution, laquelle s'est élevée à 12 000 fr.

Guillon de Lyon. p. 198. Rectifications qu'on propose à l'abbé Guillon à faire dans son ouvrage des Martyrs de la foi.

Missions étrangères. p. 207. Nouvel exposé de l'état des missions étrangères (v. les n° 150, 514), en 18 p. in 8°. 40 c.

De Lamennais réfuté. L'Anti-Pyrrhonien, ou réfutation complète des principes contenus dans le 2^e vol. de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, 1 vol. in 8° 6 fr, a paru depuis le 20 mars. M. Jondot défend les droits de la raison contre ce que l'abbé de Lamennais appelle autorité générale (chez Pillet, rue Christine, n° 6).

Religieux espagnol anti-constitutionnel. Le R.P. Estaper², religieux servite, convaincu d'avoir prêché contre la constitution à Barcelone, a été condamné à 6 mois de réclusion, au terme desquels il sera banni du royaume (*Le Constitutionnel* 27 mars).

¹ L'article rend compte avec satisfaction des deux ouvrages qui condamnent aussi bien l'orgueil des Lumières que les innovations de la Révolution, et notamment la souveraineté du peuple sur laquelle il conclut : « Ou bien nous sommes d'incurables fous, ou bien le dogme de la souveraineté du peuple n'osera plus reparaitre dans les livres, et ne sera plus regardé lui-même que comme le fruit d'un esprit de vertige. Dieu veuille que nous en soyons guéris à jamais. » *ARR*, t. XVII, mercredi 28 mars 1821, n° 692, p. 197.

² Martin Estaper. Mentionné comme maître en théologie au couvent des Servites à Barcelone en 1809 ; auteur de *l'Elogio funebre que en las exequias de la Reina y señora doña Maria Josefa Amalia de Sajonia* en 1829. Condamné pour avoir qualifié, dans un sermon, la Constitution d'impie, d'hérétique et d'antichrétienne, il publia en 1821, pour défendre sa cause, une *Noticia de la causa del P.M. Fr. Martin Estaper*, J. Corminas y Guell, *Suplemento al Diccionario critico de los escritores catalanes*, Burgos, 1849 [rééd. 1973], p. 331.

[Texte barré : *Le 8, le prince régent, après une proclamation datée du 7, est parti de Naples pour se rendre aux frontières.*]

N° 693. *L'Ami de la religion*... 31 mars

Itinéraire de Feller. *Itinéraire, ou voyage de l'abbé Feller en diverses parties de l'Europe.* 2 vol. in 8° 15 fr. [Rajout : *Deux éditions simultanées du Dictionnaire de Feller à Paris et à Lyon, page 224.*]

Frayssinous. Motifs de crainte et d'espérance qu'offre l'état actuel de la religion en France ; sujet du discours de M. Frayssinous. Dans les motifs de crainte entrent les pertes sans cesse renaissantes et le dépérissement du sacerdoce. On tait exprès d'autres motifs de crainte, surtout les scandales du clergé.

p. 2. **1821. Avril.**

N° 694. *L'Ami de la religion*... 4 avril

Vincent de Lérins³. *Vincenti Lirinensis commonitorium*, éditio nova. Brochure in 8° de 90 p. 1 fr 80 c. Cette nouvelle édition est due aux soins de M. Séguin, imprimeur.

Panieri, chanoine de Pistoie rétracté. p. 230. Rétractation de Ferdinand Panieri⁴, chanoine de la cathédrale de Pistoie et professeur de morale dans le séminaire de cette ville, qui avait assisté au synode de 1786 en qualité de théologien. Cette nouvelle est affligeante.

Bill en faveur des catholiques anglais. p. 237. Discussion relative aux catholiques d'Angleterre, v. n° s 686 et 687.

N° 695. *L'Ami de la religion*... 7 avril

Juigné, archevêque. *Vie de M. de Juigné, ancien archevêque de Paris*, par l'abbé Lambert⁵. 1 vol. in 8° de 120 p. 1 fr 80 c.

³ Vincent de Lérins (saint ; ?-ca 448). Issu d'une grande famille gauloise, ancien militaire retiré au monastère de Lérins, il énonça dans son *Commonitorium* (ca 434) les critères permettant de déterminer l'orthodoxie d'une doctrine, d'où son évidente importance dans l'histoire ecclésiastique. En affirmant que l'universalité, l'antiquité et l'unanimité d'une croyance étaient des éléments susceptibles d'en garantir la valeur, en définissant le *fides Ecclesiae* comme le dépôt sacré confié à l'Église universelle et que tout le corps des évêques a la responsabilité de bien connaître et de transmettre, il ne pouvait qu'être cher aux jansénistes, M.-T. Nadeau, *Foi de l'Église : évolution et sens d'une formule*, Paris, Beauchesne, 1988, p. 77-80.

⁴ Ferdinando Panieri (1759-1822). Né à Pistoie, il fut externe au séminaire du Prato. Ordonné prêtre à 25 ans, et repéré par l'évêque Scipion de Ricci, il fut nommé professeur de théologie dogmatique et de droit canonique au séminaire. Il eut un rôle actif en tant que théologien durant le synode de Pistoie, notamment sur la question du sacrement de mariage et des dispenses ecclésiastiques. Rétracté, il fut nommé en 1813 au chapitre de la cathédrale, puis fut chargé par Mgr Toli de l'enseignement de la théologie morale au séminaire. Mais son orthodoxie étant toujours mise en doute, il se rétracta publiquement en 1817 et publia une nouvelle rétractation en 1820, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de lui retirer la pension dont il jouissait. Il mourut peu après.

⁵ Louis Amable Victor Lambert (1766-1831). Né à Cherbourg où il fit ses études, il devint précepteur des enfants de M. de Juigné, frère de l'archevêque. Il suivit la famille en émigration et fut l'un des premiers à entrer chez les Pères de la Foi, prêchant et s'occupant des prisonniers de guerre français. Rentré en France en 1802, il continua sa prédication puis, lorsque les Pères de la Foi furent dissous, il fut nommé au chapitre de Poitiers et participa au

Le missionnaire selon l'Évangile. p. 244. *Le missionnaire selon l'Évangile*⁶, par le comte N... 1 vol. in 12°. 2 fr 50 c. Le rédacteur rejette ce roman puisque les missionnaires du jour offrent l'exemple de mise selon l'Évangile.

Inspection des évêques sur l'instruction publique. p. 256. Lettre de M. Corbière⁷ adressée le 13 mars aux évêques de France pour les inviter et autoriser de prendre dans l'instruction publique l'influence et la surveillance qu'ils exerçaient anciennement pour la partie religieuse.

Trappistes. L'abbaye de la Trappe, ou les révélations nocturnes, précédée d'une notice historique sur Notre-Dame de la maison de Dieu de la Trappe, sur son réformateur, ainsi que sur divers événements relatifs à l'ordre ; par M. Paccard. 3 vol. in 12° ornés d'une gravure à 5 sujets. 7 fr 50 c., chez l'auteur, rue Neuve du Luxembourg, n° 3, et chez Pigoreau, libr. cloître Saint Germain, n° 20.

Irlandais catholiques opposés au bill. En Irlande, résolution de ne faire aucun usage des bills présentés à la Chambre des Communes par M. Plunket⁸, comme contraires aux principes des catholiques romains, de la part du R. Troy, archevêque titulaire de Dublin, de son clergé

travail de mission. Grand vicaire du même diocèse en 1820, il prêcha devant le roi et fut nommé prédicateur ordinaire du roi. Ce fut lui qui fut choisi pour prononcer l'oraison funèbre de Louis XVIII, F. M. Pérennès, *Dictionnaire de biographie chrétienne, op. cit.*, t. 2, col. 1064.

⁶ Voir cahier XII, note 310.

⁷ Jacques-Joseph-Guillaume-François-Pierre de Corbière (1766-1853). Issu d'une famille de laboureurs, destiné à la prêtrise, il préféra étudier le droit et devint avocat à Rennes. Commissaire du Directoire près l'administration municipale de Rennes, il fut élu député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents le 25 germinal an V (14 avril 1797). Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine sous l'Empire, il devint un ardent royaliste sous la Restauration et fut élu député d'Ille-et-Vilaine le 22 août 1815, siégeant avec Villèle. Rapporteur de la loi d'amnistie de 1816 dont il accrut la rigueur, puis de la loi sur le divorce, il fut réélu en octobre 1816. Nommé doyen de la Faculté de droit de Rennes en 1817, puis réélu en septembre 1817, il fut déçu de n'être pas nommé procureur général à Rennes et ne ménagea plus ses critiques au ministère. En décembre 1820, il devint ministre d'État et président du conseil royal de l'Instruction publique dans le ministère Richelieu ; il démissionna en septembre 1821 pour marquer son opposition à Serre et Pasquier. Mais il fut rappelé dès décembre 1821 dans le ministère de Villèle au ministère de l'Intérieur, qu'il épura sévèrement. Il combattit l'enseignement mutuel promu par les libéraux, ainsi que la liberté de la presse (en tentant de rétablir la censure et de racheter les journaux ultras qui gênaient le ministère). En 1827, il signa la dissolution de la garde nationale de Paris, puis la dissolution de la Chambre des députés. Il se retira avec le ministère le 4 janvier 1828 et fut nommé le jour même ministre d'État, membre du conseil privé et pair de France. Mais il quitta la Chambre haute après 1830, refusant de prêter serment à la nouvelle monarchie, et se retira dans ses terres en Bretagne, B. Yvert (dir.), *Dictionnaire des ministres, op. cit.*, p. 116-118 ; A. Robert, E. Bourlouton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 177-178. Voir aussi ses Mémoires : J.-J.-G.-F.-P. de Corbière, B. Heudré (éd.), *Souvenirs de la Restauration, op. cit.*

⁸ William Conyngham Plunket (1764-1854). Fils d'un ministre presbytérien du comté de Fermanagh, il étudia au Trinity College de Dublin, puis au Lincolns' Inn. Reçu au barreau de Dublin, il devint conseiller du roi en 1795 et fut élu au Parlement d'Irlande en 1798. Ayant perdu son siège après l'Acte d'Union (1800), il devint Solicitor-General d'Irlande en 1803, puis Attorney-General d'Irlande en 1805. Entré à la Chambre des Communes comme représentant whig pour le Midhursts en 1807, il siégea ensuite comme membre de l'université de Dublin de 1812 à 1827. Partisan de l'émancipation des catholiques, il fut désigné par Grattan en 1820 pour défendre une nouvelle proposition de bill aux Communes (voir cahier XII, note 401). En 1822, il fut de nouveau désigné comme Attorney-General d'Irlande, en remplacement de William Saurin, trop farouchement opposé à l'émancipation pour s'entendre avec Daniel O'Connell. Élevé à la pairie et anobli en 1827, le baron Plunket fut nommé Chief Justice of the Irish Common Pleas (Cour des plaids communs). Il continua à servir la cause de l'émancipation des catholiques en tant que chancelier d'Irlande de 1830 à 1841 avant de se retirer de la vie politique.

catholique romain, de celui de Limerick. Néanmoins la 3^e lecture du bill en leur faveur a été mise aux voix le 2 avril dans la Chambre des Communes et a passé à une majorité de 216 voix contre 197.

Tabaraud contre le cardinal de La Luzerne. J'ai lu l'*Examen de l'opinion de S. E. le cardinal de La Luzerne sur la publication du concordat* ; par M. Tabaraud, brochure in 8° de 23 pages⁹.

[Pièces volantes insérées entre les p. 2 et 3]

1°. [Imprimé, non saisi]. Prospectus de la société formée pour le soutien de l'œuvre du petit séminaire de Paris.

2°. Code des rois.

Ce n'est point le souverain, c'est la loi qui doit régner sur les peuples. Le roi n'en est que le ministre et le 1^{er} dépositaire. C'est la loi qui doit régler l'usage de l'autorité ; c'est par elle que l'autorité n'est plus un joug pour les sujets, mais une règle qui les conduit. Les hommes croient être libres quand ils ne sont gouvernés que par les lois. Leur soumission fait leur bonheur, parce qu'elle fait leur tranquillité. Les passions, les volontés injustes, les désirs excessifs et ambitieux que les princes mêlent à l'usage de l'autorité, loin de l'étendre, l'affaiblissent. Ils deviennent moins puissants dès qu'ils veulent être plus que les lois ; ils perdent leur pouvoir dès qu'ils perdent l'amour de leurs sujets.

Massillon¹⁰.

Les princes et les grands ne sont que les hommes du peuple, et si, loin d'être les protecteurs de la faiblesse, les grands et les ministres des rois en sont les oppresseurs ; s'ils ne sont plus que des tuteurs barbares qui dépouillent leur pupille, les clameurs du pauvre et de l'opprimé

⁹ Mgr de La Luzerne, au nom de l'article 14 de la Charte, affirmait le droit du roi de mettre en application le Concordat de 1817, nonobstant les Articles organiques qui avaient justifié la discussion sur le concordat devant les Chambres. Tabaraud, lui, défendait les Articles organiques et reprochait au pape de refuser de les reconnaître, d'être intervenu directement dans les affaires de l'Église de France et d'avoir accepté l'accommodement de 1819, voir ARR, t. XXVI, mercredi 7 février 1821, n° 678, p. 391-392 ; t. XXVII, mercredi 25 avril 1821, n° 700, p. 321-327.

¹⁰ Extrait du *Petit Carême* de Massillon, série de sermons prononcés en 1718 pour le petit Carême devant le jeune Louis XV. Il s'agit là d'un passage du 6^e sermon, pour le jour de l'Incarnation, *Sur les caractères de la grandeur de Jésus-Christ*. Sous la Restauration, le baron Brugière de Barante écrivit à propos de Massillon : « En exhortant les citoyens à l'obéissance, il rappela sans cesse au prince qu'il fallait la mériter en respectant les droits de la nation », P. Brugière de Barante, *Tableau de la littérature française au dix-huitième siècle*, Paris, Duféy et Vezard, 1832, p. 56.

monteront jusqu'au ciel. Vous maudirez, Grand Dieu, leurs races cruelles, vous lancerez vos foudres sur les géants ; vous renverserez cet édifice d'orgueil, d'injustice, qui s'était élevé sur les débris de tant de malheureux, et leur prospérité sera ensevelie sous des ruines¹¹.

Louis XIV répondit aux censeurs de l'orateur chrétien : "Il a fait son devoir, c'est à nous à faire le nôtre¹²."

3°. Note ms.

Dans le cours des trois premiers mois de 1821, on n'a eu que trop sujet de gémir sur les scandales de toutes sortes sortis du sanctuaire même. À Paris, esprit d'intérêt et d'avarice du défunt curé de Saint-Laurent, de celui de Saint-Philippe du Roule qui exige 300 fr pour ses honoraires dans un enterrement au défaut d'offrandes. De prêtres qui pour de l'argent donnent des billets de confession sans confession préalable. Scandale à Villeteuse où l'archevêché avait placé pour curé un prêtre irlandais convaincu d'avoir à Paris femme et enfants. À Auvers, le curé est dans les prisons de Pontoise avec la maîtresse d'école... À Pontoise, à Gonesse, prêtres qui disparaissent pour dérèglement de mœurs... Curé de Ménil-Aubry chassé par les paroissiens en 1820, placé à la cure de Dugny, diocèse de Paris. Curé de Saint-Cyr infanticide.

p. 3. **1821. Avril.**

N° 696. *L'Ami de la religion*... 11 avril

Gain Montagnac, ancien évêque de Tarbes. Suite au n° 645, relativement aux écrits des évêques français contre la Constitution civile du clergé, ou selon la dévote coutume du rédacteur, contre les principes du schisme et de la Révolution. Son but est d'entretenir son lecteur des écrits de M. de Gain Montagnac¹³ [sic], évêque de Tarbes, et d'attaquer M. Molinier, évêque constitutionnel de cette ville. M. de Gain Montagnac, né en 1744, est mort à Londres en 1806. À la page 261, le rédacteur cite aussi quelques ouvrages de

¹¹ Autre extrait du *Petit Carême* de Massillon, 5^e sermon, pour le 4^e dimanche de Carême, *Sur l'Humanité des grands envers le peuple*.

¹² Cette citation de Louis XIV ne se rapporte pas aux sermons de Massillon (1718), mais à Jules Mascaron (1634-1703), oratorien et prédicateur du roi.

¹³ François de Gain de Montagnac (1744-1806). Nommé évêque de Tarbes en 1782 et sacré la même année, il refusa le serment et protesta vivement contre l'évêque « intrus » Jean-Guillaume Molinier. Il émigra dans les États pontificaux (1794-1796), puis au Portugal, d'où il donna sa démission en 1801, tout en protestant contre le serment de fidélité au gouvernement consulaire que devaient prêter les ecclésiastiques rentrant en France, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 1, p. 92.

M. Bovet, ancien évêque de Sisteron, depuis peu archevêque de Toulouse, au sujet des serments exigés par les lois.

Ordinations. Point d'ordinations à Paris le samedi des deux Temps du Carême. Ordination le samedi veille de la Passion. Quatre prêtres seulement qui ne sont pas pour Paris.

N° 697. *L'Ami de la religion...* 14 avril

Nouvelles officialités contre Lanjuinais, v. n° 751, p. 313. *Des nouvelles officialités, ou réfutation d'un écrit de M. le comte Lanjuinais contre une ordonnance de M. l'évêque de Metz* (du 23 mars 1820, v. n° 607) ; par l'auteur des *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France*, M. [Joseph Jauffret¹⁴]... brochure in 8° 1 fr 25 c.

Les officialités actuelles sont-elles ces tribunaux contentieux supprimés par la loi du 7 septembre 1790 ? ou Défense d'une ordonnance de l'évêque de Metz qui rétablit l'officialité dans son diocèse. Brochure in 8° de 68 p. 1 fr.

Ces deux écrits justifient l'établissement des officialités pour les seuls objets de discipline ecclésiastique. Mais le rédacteur invective M. Lanjuinais.

Obsèques de M. Manuel, v. n° 698. Le 12 au soir (jeudi), scène scandaleuse de refus de prières à l'église de Saint-Louis de la Chaussée d'Antin, sur le corps de M. Manuel¹⁵, agent de change, tué en duel, bienfaiteur de l'Église et des pauvres. *Le Constitutionnel* 13.

Bellugou contre M. de Lamennais, voyez p. 36. p. 279. Déclamation du rédacteur contre M. Bellugou, ancien curé constitutionnel de Sainte-Anne à Montpellier, membre du concile national de Paris en 1797, puis secrétaire de sous-préfecture depuis 1801, auteur de l'Essai de réfutation du système erroné et dangereux que prétend établir M. de Lamennais, dans le second vol. de son Essai sur l'indifférence... in 8° (v. n° 679). Le rédacteur, persistant dans son dessein de ne donner aucune critique de l'ouvrage de M. de Lamennais, préfère, pour sauver l'honneur de cet abbé, blâmer l'écrit de M. Bellugou qui paraît montrer une sévérité inexorable, et désapprouver M. de Lamennais sur tous les points. L'ouvrage de M. Bellugou coûte 5 [fr].

M. Joseph de Maistre. p. 287. Article nécrologique sur M. le comte de Maistre, né à Chambéry le 1^{er} avril 1753, décédé à Turin le 25 février 1821. Et notice de ses ouvrages (v. n° 687, p. 122).

¹⁴ Voir cahier IX, note 199. Sur les *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques*, voir cahier XI, p. 84.

¹⁵ M. Manuel (?-1821) se battit en duel avec M. Beaumont, un autre agent de change, le 10 avril 1821, et fut tué. Le 12 avril, la foule força les portes de l'église Saint-Louis d'Antin et obligea le curé à célébrer l'office des mort (ou du moins à dire des prières). Le cardinal de Périgord blâma le prêtre d'avoir cédé (même à contre-cœur), porta plainte de cette violence « contre la religion de l'État » devant le procureur du roi et en avisa les ecclésiastiques de son diocèse par une circulaire, E. Fureix, *La France des larmes*, op. cit., p. 358 ; P. Duvergier de Hauranne, *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, op. cit., t. 6, p. 273 ; R. Limouzin-Lamothe, *Mgr de Quelen*, op. cit., t. 1, p. 121.

Inquisition supprimée en Portugal. Dans la séance du 14 mars, les Cortès portugais ont décrété à l'unanimité l'abolition de l'Inquisition. Les biens de ce tribunal seront dévolus à l'État, à la charge de payer sur leurs revenus les pensions qui y étaient affectées (*Le Constitutionnel* 15, v. Picot, n° 698, p. 301).

p. 4. **1821. Avril.**

Scandale à Saint-Sulpice. Sur le jansénisme. Depuis longtemps le jansénisme, ce fantôme d'hérésie, est à l'ordre du jour : les écrits modernes, les missionnaires dans leurs prédications, ne cessent d'en entretenir leurs lecteurs et leurs auditeurs. Un exemple de ce fanatisme religieux s'est renouvelé ce Carême dans une des conférences du soir à Saint-Sulpice, entre les deux prêtres interlocuteurs. "Je désire, je veux, dit l'un, devenir janséniste. – Pourquoi ce changement, répliqua l'autre ? – C'est qu'une fois janséniste, je serai dispensé de me confesser, de communier, de prier la Sainte Vierge &c. (et un tas d'autres sottises pareilles). – Gardez-vous bien d'embrasser cette secte, les jansénistes sont des schismatiques, des hérétiques..." Voilà une conférence bien instructive... C'est par de tels moyens qu'on entretient la division parmi les fidèles.

N° 698. *L'Ami de la religion*... 18 avril

Obsèques de Manuel tué par Beaumont. Lettre du cardinal archevêque Sur la scène tumultueuse qui a eu lieu dans l'église de Saint-Louis de la Chaussée d'Antin, relativement aux obsèques de M. Manuel, duéliste, le 12 avril, avec une lettre de l'archevêque de Paris à tous les curés. Le cardinal dit avoir porté plainte devant le procureur général de la violence exercée dans ladite église. Turgot¹⁶ que cite le rédacteur, en note, prétendait qu'on n'avait pas le droit de forcer les évêques à donner le sacrement aux jansénistes.

Scandales lors du carnaval. p. 295. Le scandale qui s'est passé, lors du dernier carnaval, à Saint-Geniez, canton de Costries, département de l'Hérault, s'est renouvelé dans le canton de Montmorency. On a porté et fait l'enterrement du mardi gras avec des chants d'église.

¹⁶ Anne Robert Jacques Turgot (1727-1781). Non sans un à propos qui dut faire grincer quelques dents, *L'Ami de la religion* cite un extrait du *Conciliateur, ou Lettre d'un ecclésiastique à un magistrat* (1754 ; également attribué, seul ou en collaboration avec Turgot, à Loménie de Brienne) : « Je ne conçois pas comme on ne veut pas comprendre que le roi ne peut enjoindre aux évêques de donner les sacrements aux jansénistes qu'en s'arrogeant le droit de décider qu'ils n'en sont pas indignes, et en décidant en même temps qu'on ne peut jouir de l'état de citoyen, sans les avoir reçus ; deux choses qui excèdent manifestement son autorité. » Cet ouvrage est à mettre en regard avec celui de Louis-Adrien Le Paige, *Réflexions de l'auteur des lettres pacifiques sur les lois que les souverains sont en droit de faire pour rétablir la paix dans leurs états quand ils sont troublés par les disputes de religion*, paru cette même année 1754. *ARR*, t. XXVII, mercredi 18 avril 1821, n° 698, p. 289-293 et part. p. 291.

Abbé Lesage. Notice sur l'abbé Lesage¹⁷, chanoine de Saint-Brieuc, au sujet de la Dissertation sur le prêt à intérêt de M. Pagès¹⁸. Voyez le n° 680. Nouvelle Lettre à M. Pagès.

Abbé Meyer. p. 296. Notice sur l'abbé Meyer¹⁹, de Strasbourg, éditeur de plusieurs ouvrages.

Couvents en Espagne, prêtres réfractaires. Décret royal du 15 mars, concernant la suppression d'un certain nombre de couvents en Espagne. Sévérité des Cortès contre les ecclésiastiques et religieux réfractaires²⁰.

Bill pour les catholiques. p. 304. Article sur le bill concernant les catholiques anglais, lequel a passé le 2 avril à la Chambre des Communes, à la majorité de 216 voix contre 197. Le 3, le bill a été porté à la Chambre des pairs. Il est douteux qu'il y passe. Le 16 avril, la 2^e lecture doit être faite.

N° 699. *L'Ami de la religion*... 21 avril

Crimes de la Révolution. *Journal de l'anarchie, de la terreur et du despotisme, ou chaque jour marqué par un crime, une calamité ou une sottise*²¹. 3 gros vol. in 18°. 12 fr. Ouvrage qui ne pratique pas l'oubli du passé, qui rejette sur la Révolution les crimes des ultra-révolutionnaires²².

Mission de Reims. p. 312. *Mission de Reims, janvier et février 1821*, in 8° de 52 pages. On fait grand éloge de cette mission, mais on ne dit pas ce qu'a rapporté un Rémois arrivé à Paris, c'est qu'après la mission, la passion...

¹⁷ Hervé-Julien Lesage (1757-1832). Entré à 20 ans chez les prémontrés à l'abbaye de Beauport, il obtint la cure de Boqueho en prieuré vers 1780. Inscrit, il partit à l'abbaye de Tongerlo en Belgique, puis en Sicile et à Breslau (aujourd'hui Wrocław) et Czanowentz, où il entreprit la traduction de la *Morale chrétienne* du bénédictin allemand Hammer. Rentré en France en 1802, il reprit ses fonctions dans sa cure puis, nommé chanoine de Saint-Brieuc, se consacra à la prédication. Il publia sa traduction de Hammer sous le titre d'*Exposition de la morale chrétienne* en 1817 et fut en butte à la critique de Pagès. Dans le n° 680 de *L'Ami de la religion*, il expliquait qu'il n'avait pas fait autre chose que traduire la pensée de l'auteur, mais avait cependant ajouté en note une citation d'un théologien français allant dans le même sens. Prévoyant (ou inquiet) il aurait même demandé par écrit à son éditeur de supprimer ce passage, *ARR*, t. XXVII, mercredi 14 février 1821, n° 680, p. 15-16 ; F.-X. de Feller, *Biographie universelle, op. cit.*, 1839, t. 4, p. 119.

¹⁸ Voir cahier XI, note 248.

¹⁹ Louis Meyer (1760-1820). Ancien prébendier de la cathédrale de Strasbourg, il prit une part active au rétablissement du séminaire de Strasbourg après le Concordat et publia plusieurs ouvrages de piété, ainsi que des catéchismes, *ARR*, t. XXVII, mercredi 18 avril 1821, n° 698, p. 296-297.

²⁰ Picot serait sans aucun doute révolté de voir ainsi retranscrit l'article dans lequel il dénonce la tendance croissante de « l'esprit révolutionnaire contre la religion » en Espagne ! *ARR*, t. XXVII, mercredi 18 avril, n° 698, p. 297-298.

²¹ Par l'abbé Égide de Lespinasse, chevalier de Langeac (1752-1839).

²² À cette analyse de Rondeau, on opposera celle de Picot dans son compte-rendu : « Voilà ce que nous avons vu, voilà ce qu'ont fait les auteurs et les complices de la révolution, voilà ce qui arriverait encore si nous retombions sous le joug des factieux. Ils déchireraient de nouveau la France [...] ils feraient peser sur nous leur sceptre de fer ; ils décimeraient cette jeunesse qu'ils abusent. Le passé est ici le garant de l'avenir », *ARR*, n° 698, *op. cit.*, p. 307-308.

[Pièce volante insérée entre les p. 4 et 5]

Note ms : L'Atlas de la Bible de Vence, composé de 16 planches, coûtera 15 fr.

p. 5. **1821. Avril.**

Missionnaires... pour les spectacles reprit tellement son cours qu'un jour plus de 300 personnes ne purent trouver place pour un spectacle. Noms de missionnaires : de Janson, Guyon, Desmares, Regnier, Tharin, Menou [sic], Polge, Bourgin, Paraudier, de Mesnildot, Cailleaux, Saint-Yves, Rodet, Beaussé d'Escorbiac (15).

Écrits de Philon le juif. p. 320. *Écrits de Philon le juif ou d'Alexandrie*, nouvellement imprimés par les soins du P. Jean-Baptiste Aucher²³, religieux arménien de Saint-Lazare, à Venise.

Du jeûne. *De l'abstinence des aliments, ou du jeûne, du Carême et du maigre, sous le rapport de la santé* ; par C.G.²⁴ docteur en médecine, 1 v. in 8°, 4 fr.

Insurrection des Grecs contre les Turcs. Alexandre Ypsilanti²⁵ dans sa proclamation aux Grecs (insérée dans *Le Constitutionnel* du 16 avril), se sert du motif de la religion, pour les exciter à secouer le joug des Turcs. Couvrez-vous de la Croix, leur dit-il, et nous sauverons notre patrie et notre sainte religion des insultes des infidèles.

²³ Jean-Baptiste Aucher [Mguerdtich Avkerian] (1762-1854). Originaire d'Ankara, il fut abbé de la congrégation mékhitariste de Venise, ordre monastique catholique arménien fondé par Mékhitar de Sébaste en 1700 et qui occupe le monastère San-Lazaro degli Armeni à Venise. Voir C. Mutaftian, *Roma-Armenia : Grande Salle Sixtine*, Bibliothèque apostolique du Vatican, 25 Mars - 16 Juillet 1999, Roma, De Luca, 1999, p. 272 ; F. Nève, *L'Arménie chrétienne et sa littérature*, Louvain, C. Peeters ; Berlin, Mayer et Muller, 1886, pp. 34, 194 et 257.

²⁴ Charles François Simon Giraudy (1770-1848). Originaire de Vaison, docteur en médecine de la Faculté de Paris et secrétaire perpétuel de la Société de Médecine de Paris, il travailla avec son ami Joseph Gastaldy à l'hôpital de Charenton, C. F. H. Barjavel, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse, ou Recherches pour servir à l'histoire scientifique, littéraire et artistique ainsi qu'à l'histoire religieuse, civile et militaire des villes et arrondissements d'Avignon, de Carpentras, d'Apt et d'Orange*, Carpentras, L. Devillario, 1841 vol. 2, p. 31-32 ; O. Assouly, *Les nourritures divines : essai sur les interdits alimentaires*, Arles, Actes Sud, 2002, p. 94-95.

²⁵ Aléxandros Ypsilántis (1792-1828). Membre d'une famille de la communauté grecque de Constantinople participant à l'administration de l'Empire ottoman. Son grand père était prince de Moldavie et de Valachie et son le père avait mené une tentative de libération de la Grèce dans les années 1790, puis en 1806. Il suivit son père en exil en Russie et devint officier de cavalerie dans la garde impériale, puis aide de camp du tsar Alexandre I^{er} en 1814 et général de brigade en 1817. En 1820, il accepta de devenir le chef militaire de la *Société des amis* (Filikí Etería), société secrète diffusant dans les Balkans les principes de 89 et qui joua un rôle majeur dans la guerre d'indépendance grecque. Il se lança à l'assaut de l'Empire ottoman depuis la Moldavie et la Malachie en mars 1821, ce qui fut condamné par le tsar comme par la Sainte-Alliance, et provoqua de nombreuses défections. Battu en juin, il fut arrêté en Autriche et ne fut libéré qu'en 1827 sur l'intervention du tsar Nicolas I^{er}. Il mourut oublié à Vienne. Son frère, Demetrios, fut l'un des chefs de l'armée grecque lors de sa victoire finale en 1829, E. Thomopoulos, *The History of Greece*, Greenwood, ABC-CLIO, 2011, pp. 62 et 192.

Prêtre contre révolutionnaire. Le prêtre Mérino²⁶, chef de vagabonds insurgés (*idem*).

Espagne. Toute pension ecclésiastique, sans charge d'âmes, suspendue en Espagne.

Abbé de Lamennais, Joudot. Article intéressant qui annonce L'Anti-Pyrrhonien de M. Joudot, contre le 2^e vol. de l'abbé de Lamennais. 1 v. in 8°, 5 fr, Pillet, rue Christine, n° 5.

Vies des saints de Godescard. *Vies des saints* de l'anglais d'Alban Butler, traduit par l'abbé Godescard, nouvelle édition aug. du 13^e vol. et d'un appendice. Éditeur M. Pagot, ancien directeur du séminaire de Saint-Sulpice (54 fr), rue des Grands Augustins, n° 23 (*Le Constitutionnel* 16 avril).

Evêque réfractaire. L'évêque de Barcelone²⁷, en Espagne, arrêté comme membre d'une conspiration contre le régime. (*Le Constitutionnel*).

Frayssinous. Dans le *Constitutionnel* du 20 est une sage critique du discours de M. l'abbé Frayssinous sur l'éducation, qui a eu lieu le dimanche 15, à Saint-Sulpice²⁸.

Sépulture chrétienne. Lettre d'un évêque, en date du 15 octobre 1820, qui autorise un curé d'accorder la sépulture chrétienne à un duelliste, si sa mort n'a pas aussitôt suivi le coup mortel. *Le Constitutionnel* 20.

N° 700. *L'Ami de la religion*... 25 avril.

²⁶ Geronimo Merino (1768-1844). Fils d'un cultivateur de Villoviado dans la province de Burgos, il fut ordonné prêtre à 25 ans, après des études à Lerma et Burgos, et succéda à son ancien curé à Villoviado. L'invasion française le précipita dans la guérilla dont il fut l'un des chefs actifs entre 1808 et 1814. Son grade de colonel fut confirmé en 1814 par Ferdinand VII, qui le nomma également chanoine de Valence, et il reçut peu après de Rome la permission de reprendre ses fonctions. Il reprit les armes après l'émeute contre l'archevêque de Valence en septembre 1821 et prépara le soulèvement de la Castille contre le régime libéral en réunissant son *armée de la foi*. De mars 1821 à avril 1823, bien que battu plusieurs fois, il inquiéta le gouvernement. Rallié aux Français, cette fois libérateurs, devenu général, il eut un rôle assez important dans l'organisation de la province de Burgos avant le retour du roi. Il se retira à la paix, mais il reprit les armes une dernière fois en 1834, en faveur de Charles V (don Carlos), se battant jusqu'à la défaite de 1839 dans une guerre fratricide et cruelle (on lui reprocha notamment d'avoir fait exécuter des prisonniers). Passé en France avec le prétendant évincé, il fut assigné à résidence à Alençon où il mourut, J. M. Codon, *Biografía y cronica del Cura Merino*, Burgos, Aldecoa, 1986 ; M. Rodriguez de Abajo, *Notice biographique sur le curé de Mérino*, Caen, F. Poisson ; Paris, Varennes, 1846. Une pièce de théâtre, intitulée *Le curé de Merino, drame en cinq actes de MM. Mallian, Tournemine et Bernard*, fut publiée en 1834, mettant en scène le jeune curé amoureux et torturé par l'Église qui combat, pièce qui, d'après son ami Abajo, l'amusait et lui plaisait par le caractère généreux donné à son personnage.

²⁷ Pablo Sitjar Ruata (1747-1831). Né à Estada, il fut nommé évêque *in partibus* de Geras et coadjuteur de l'évêque de Barcelone en juillet 1797. Il devint évêque de Barcelone en 1808 et le resta jusqu'à son décès en 1831, *The Hierarchy of the Catholic Church, op. cit.*, <http://www.catholic-hierarchy.org/bishop/bsitj.html>, consulté le 24-07-2015.

²⁸ Il s'agissait pour l'orateur de mettre en opposition enseignement mutuel (soutenu par les libéraux) et Frères des écoles chrétiennes. Après avoir posé comme axiome de base que toute éducation, pour être bonne, doit être religieuse, il affirmait que celle des Frères était plus profonde que celle de l'enseignement mutuel, qui aurait été uniquement mondaine. Ce à quoi l'article du *Constitutionnel* répondait qu'il s'agissait d'un débat de méthode et non de fond : « Le catéchisme appris par enseignement mutuel devient-il un ouvrage impie ? ». Puis M. Frayssinous opposait à l'enseignement mutuel le danger de donner accès à l'alphabet aux « classes inférieures ». Avec logique, le *Constitutionnel* répondait qu'il fallait donc rejeter les écoles chrétiennes autant que l'enseignement mutuel, puisque les deux finissaient bien par apprendre à lire au peuple ; il ajoutait que c'était faire injure au gouvernement que de penser qu'il ne pouvait se maintenir que par l'ignorance..., *Le Constitutionnel*, 20 avril 1821, p. 2-3.

Tabaraud. Réponse ou critique du rédacteur contre l'écrit de M. Tabaraud sur celui du cardinal de La Luzerne.

Bill des catholiques rejeté par les Lords. La 2^e lecture du bill en faveur des catholiques a été rejetée dans la Chambre des Lords, séance du 17, à une majorité de 159 voix contre 120. Protestation contre le *Constitutionnel* du 28, article *Londres*.

Ordinations. Un seul prêtre ordonné à Paris le samedi Saint 21 avril. C'est M. [blanc], Anglais, qui doit retourner en Angleterre.

p. 6. 1821. Avril.

Église d'Espagne. Les bulles du nouvel archevêque de Tarragone²⁹ seront retenues par décrets des Cortès du 13. Des plaintes ont été portées au Cortès contre des prélats de diverses provinces. Le 13, avis de la commission ecclésiastique sur les moyens à prendre pour empêcher l'exportation du numéraire à Rome (*Le Constitutionnel* 22 et *Chronique religieuse*, tome 6, cahier 4, à la fin).

État de l'Église de France. Il y a, selon le rapport de Siméon (à la séance du 21), 4 000 vicaires au traitement de 250 fr, 3 500 communes sans pasteurs. Avant la Révolution 136 évêchés et archevêchés ; en 1821, 50 seulement.

On va juger le prêtre Dom Matthias Vinuesa, auteur d'un plan de conspiration et de contre-révolution.

Fanatisme religieux. Le fanatisme poursuit ses persécutions contre les prêtres constitutionnels. Dans le diocèse de Rodez, deux ecclésiastiques recommandables [en appel de note dans marge gauche : *anciens constitutionnels qui ne veulent pas se rétracter*] sont curés titulaires. On ne peut les destituer sans un jugement canonique. Qu'a donc inventé le fanatisme des supérieurs ecclésiastiques ? On les a tellement dénigrés dans l'opinion publique de leurs paroissiens que ceux-ci refusent de les reconnaître et de recevoir d'eux les secours spirituels. Ces honorables victimes de la persécution ont été chacun forcés, pour éviter le scandale, de se procurer un vicaire, qui remplit leurs fonctions. Et le gouvernement ne s'oppose pas à ces abus de l'autorité spirituelle. Les évêques se plaignent de la disette de

²⁹ Jaume Creus y Martí (1760-1825). Docteur en théologie de l'université de Cervera, il fut professeur de théologie au séminaire de Barcelone et chanoine de la cathédrale d'Urgel. Président de l'Assemblée supérieure de Catalogne, il fut député aux Cortès de Cadix où il défendit des positions conservatrices, s'opposant aux réformes libérales. Il en fut récompensé par Ferdinand VII en 1815, qui le nomma évêque de Majorque. Promu à l'archevêché de Tarragone en 1820, il ne put prendre possession de son siège à cause de la révolution libérale à laquelle il manifesta toute son opposition. Membre de la régence d'Urgel (base de la réaction royaliste en Catalogne) en 1822, il put prendre possession de son siège en 1823, C. Herráiz García, « Creus y Martí, Jaume », *Mcnbiografias*, op. cit., <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=creus-i-marti-jaume>, consulté le 12-09-2013.

prêtres, M. le cardinal-archevêque de Paris en a entretenu ses diocésains dans son mandement, lu en chaire le 22 avril (jour de Pâques) au sujet de la quête diocésaine.

N° 701. *L'Ami de la religion...* 28 avril

Les orateurs chrétiens. *Les orateurs chrétiens, ou choix des meilleurs discours... depuis Louis XIV jusqu'à nos jours.* 26 vol. in 8°, 6 fr le vol. Les neuf premiers sont en vente. Cette entreprise avait été interrompue, d'autres éditeurs la reprennent. Voyez le n° 467 et 509.

Vérité de la religion chrétienne. p. 343. *Preuves convaincantes de la vérité de la religion chrétienne* ; par M. L'abbé Jacques, du diocèse de Besançon, mort à Lyon. V. n° 690.

Église d'Espagne et de Portugal. p. 345. Sur ce qui se passe en Portugal et en Espagne contre les ecclésiastiques réfractaires, tels que l'archevêque de Lisbonne.

Bossuet et Fénelon. p. 351. Nouvelle édition des Œuvres de Fénelon, des Œuvres choisies de Bossuet, en 23 vol. pour 40 fr.

Fanatisme et abus. Dans le voisinage de Vitry-le-Brûlé, un jeune curé fanatique tourmente ses paroissiens et demande les bons livres pour les brûler. À Th. dans le diocèse de Versailles, le curé zelanti pour la communion pascale donne pour pénitence de communier à Pâques... Un nommé Lefranc, prêtre marié, qui a longtemps demeuré à Th., vivant avec sa femme, a obtenu un exeat de l'évêque de Versailles, et une cure de chef-lieu de canton dans un diocèse voisin : de temps en temps il vient à Th. voir sa femme et lui apporter de l'argent.

p. 7. **1821. Mai.**

N° 702. *L'Ami de la religion...* 2 mai

Confiance en Dieu, Bergier. *Tableau de la miséricorde de Dieu, tiré de l'Écriture Sainte, ou motifs de confiance en Dieu pour la consolation des âmes timides.* 1 v. in 12°. 2 fr 25 c. Œuvre posthume de l'abbé Bergier³⁰ qui, selon la *Chronique*, avait légué son manuscrit à M. Demandre³¹, curé à Besançon. L'ouvrage paraît bien traité et bien prouvé.

³⁰ Nicolas-Sylvestre Bergier (1718-1790). Ordonné prêtre en 1743, docteur en théologie de l'université de Besançon en 1744, il fut curé de Flangebouche (1749), puis principal du collège de Besançon et chanoine de Notre-Dame de Paris en 1769, enfin confesseur de Madame Adélaïde en 1771. Maître de la théologie française, ennemi du déisme et du matérialisme, il combattit notamment Rousseau, à la demande de Mgr de Beaumont, dans son *Déisme réfuté par lui-même* (réédité 5 fois entre 1763 et 1771). Il s'attira les foudres des jansénistes en remettant en cause la question de la damnation des infidèles et des enfants morts sans baptême (A. Blonde, *Lettre à M. Bergier... sur son ouvrage intitulé le Déisme*, 1770), mais réussit à concilier les ultramontains et les constitutionnels avec son *Dictionnaire théologique* (1788-1790) qui fut réédité tout au long du XIX^e siècle. Enfin, d'après Bernard Plongeron, dans son ouvrage *Quelle est la source de toute autorité* (1789), en posant l'équation : démocratie = révolution = athéisme, il paralysa la théologie politique pendant près de 150 ans, B. Plongeron, *Théologie et politique, op. cit.*, p. 119 ; S. Albertan-Coppola, *L'abbé Nicolas-Sylvestre Bergier, 1718-1790 : des Monts-Jura à Versailles, le parcours d'un apologiste du XVIII^e siècle*, Paris, H. Champion,

La Harpe. Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la persécution de la Convention... par La Harpe³². En 1797. Nouvelle édition en 1821. 1 vol. in 8°. 3 fr.

Sociétés secrètes. p. 357. Édit du 10 avril à Rome contre les sociétés secrètes.

Missions. Nouvelle quête à l'archevêché en faveur des missions. 3 500 fr.

Sur les diverses missions faites en France.

Église d'Espagne. p. 364 (et dans le *Constitutionnel* du 27 avril). Loi des Cortès le 13 et 14 avril pour la cessation de l'exportation du numéraire à Rome, relativement aux bulles d'institutions, dispenses matrimoniales... Les Cortès offrent au Saint-Père en dédommagement 200 réaux (50 000 fr).

Ouvrages. p. 368, annonces 1°. *De l'Église gallicane dans son rapport avec le souverain pontife, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé Du Pape par le comte de Maistre, auteur des Considérations sur la France*, 1 v. 6 fr. 2°. *Réflexions sur le respect dû au pape et à ses*

2010 ; D. Masseau , *Les ennemis des philosophes : l'antiphilosophie au temps des Lumières*, Paris, A. Michel, 2000 ; *id.*, « Un apologiste au service de l'*Encyclopédie méthodique* : Bergier et le *Dictionnaire de théologie* », in C. Blanckaert, M. Porret, F. Brandli (dir.), *L'Encyclopédie méthodique (1782-1832) : des Lumières au positivisme*, Paris ; Genève, Librairie Droz, 2006, p. 153-167 ; H. Cussac, « Bergier, abbé Nicolas-Sylvestre (1718-1790) », in D. Masseau (dir.), *Dictionnaire des anti-Lumières et des antiphilosophies (France, 1715-1815)*, Paris, H. Champion, 2017, p. 182-193 ; M. Cottret, *Jansénismes et Lumières, op. cit.*, p. 104-110. Voir aussi cahier IX, note 242.

³¹ Jean-Baptiste Demandre (1739-1823). Docteur en théologie et linguiste spécialiste de l'hébreu, il fut préfet des études au collège de Besançon, puis curé de Saint-Pierre dans la même ville en 1769. Député aux États-Généraux, il fut l'un des premiers curés à se rallier au Tiers. Rentré dans sa cure après avoir prêté serment, il refusa d'abdiquer ses fonctions en pleine Terreur et fut incarcéré durant 13 mois à Dijon. Il rouvrit son église dès la reprise du culte et fut élu évêque de Besançon en mai 1798, en remplacement de Séguin qui avait définitivement démissionné. Il tenta de réorganiser le culte, tint un synode, puis un concile métropolitain. Il démissionna après avoir participé au concile national de 1801 et fut nommé curé de la Madeleine à Besançon par le nouvel archevêque, Le Coz. Ami de longue date de Bergier, à en croire la *Chronique* et Paul Pisani, il avait publié de façon posthume ses *Observations sur le divorce* au début de la Révolution, dont les exemplaires furent saisis lors son arrestation, et avait hérité du manuscrit de l'ouvrage mentionné. Homme bon et charitable, il fut aimé de ses paroissiens. Ses obsèques furent, comme ce fut le cas pour plusieurs anciens évêques constitutionnels, l'occasion d'un scandale. Deux versions existent : d'après Paul Pisani, le préfet, averti qu'on voulait l'enterrer avec mitre et crosse, avait fait donner la troupe et, dans la bagarre, le cercueil aurait été brisé ; d'après Charles Weiss, bizontin janséniste, ce seraient les autorités ecclésiastiques qui, averties qu'on exposait la bière avec mitre et étole violette, auraient donné ordre de les retirer, et les partisans des deux bords se seraient disputés à ce sujet avant le début du cortège funèbre. La gendarmerie et la police ne seraient intervenues que plus tard pour dégager la voie publique encombrée par quelques 8 000 personnes, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, op. cit.*, p. 239-241 ; C. Weiss, S. Lepin (éd.), *Journal, op. cit.*, t. 2 (1823-1833), p. 27-28 ; *Chronique religieuse*, t. 6, p. 139-143.

³² Jean-François de La Harpe (1739-1803). Né à Paris, fils d'un officier suisse, il fut élevé par les sœurs de la Charité de la paroisse Saint-André des Arcs après la mort de son père. Boursier au collège d'Harcourt, il publia dès 1759 un ouvrage dénoncé par Fréron pour son anticléricisme (*Les Héroïdes*), mais qui lui valut la protection de Voltaire. Élu malgré bien des oppositions à l'Académie française en 1776, auteur prolifique, correspondant régulier du tsar Paul I^{er}, il fut également professeur de littérature (son cours, édité en 16 vol., est son œuvre majeure) et rédacteur au *Mercur de France*, où il devint un critique redouté. Favorable à la Révolution, il fut incarcéré en avril 1794. Libéré après Thermidor, il sortit "converti" de prison et devint royaliste. Proscrit après le 18-Fructidor, il revint en France sous le Consulat. Exilé quelques mois en 1802 pour cause de « délire réacteur », réconcilié mais surveillé de près par Fouché, il fut nommé à l'Institut peu de temps avant sa mort et se rallia au régime concordataire, J. Tulard, J. F. Fayard, A. Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française, op. cit.*, p. 921 ; J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 2, p. 137.

décisions dogmatiques ; par M. B.³³ ancien supérieur de séminaire, ennemi déclaré des 4 articles. 1 v. 2 fr.

Église portugaise. Les Cortès de Lisbonne défendent aux religieuses d'admettre des novices. Le recteur de l'Université de Coïmbre révoqué et remplacé.

Ev. de Tarragone exilé. L'évêque de Tarragone exilé d'Espagne est arrivé le 19 avril, avec dix ecclésiastiques, à Bayonne, où on attend l'archevêque patriarche de Lisbonne³⁴, banni du Portugal.

N° 703. *L'Ami de la religion*... 5 mai

Fêtes religieuses. *Traité historique et dogmatique des fêtes principales et mobiles et de temps de pénitence de l'Église* ; par M. Antoine Faivre³⁵, Lyon, 1819. 2 vol. in 8°. L'anonyme critique le *Traité des fêtes mobiles*, par A. Butler, auteur des *Vies des Pères et des martyrs* traduites par Godescard. M. F.... est auteur de la Réponse critique au projet de réunion de tous les cultes de M. Feuillade, v. le n° 575, plus d'un Examen critique de la dissertation sur le prêtre à intérêt de M. Pagès.

Le Catholique, journal allemand, v. p. 21. p. 380. Annonce d'un nouveau journal allemand intitulé : Le Catholique, à Mayence. Le rédacteur applaudit à cet établissement dans un pays où les journaux protestants dominant, dans lesquels ils attaquent les dogmes, les pratiques et les ministres de la religion catholique. Un cahier par mois. Ceux de janvier, février et mars ont déjà paru.

p. 8. 1821. Mai.

L'archevêque de Lisbonne arrêté. La régence de Lisbonne a ordonné que le cardinal patriarche de cette ville serait conduit le 2 mai au couvent de Boussaro, pour y résider jusqu'à

³³ Par l'abbé Bétemps, voir cahier IX, note 11.

³⁴ Carlos da Cunha e Menezes (1759-1825). Originaire de Lisbonne, il fut ordonné en 1784 et devint patriarche de Lisbonne en 1818 avant d'être élevé au cardinalat l'année suivante. Conseiller d'État, il fut membre de la Régence dirigée par le maréchal Beresford (le roi étant parti) entre 1808 et 1820, et qui fut balayée par la révolution libérale. Antilibéral, il refusa, comme la reine Carlota Joaquina, de prêter serment à la Constitution de 1822 et prit part aux deux tentatives de restauration de l'absolutisme de Vila Franca (mai 1823) et d'Abrilada (1824), au profit de l'infant Dom Miguel, A. H. de Oliveira Marques, *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Paris, Karthala Éditions, 1998, p. 389-390.

³⁵ Antoine Faivre (1768-1844). Né à Besançon dans une famille aisée, il fut éduqué par un précepteur qui le fit voyager en Europe. Après s'être lancé quelque temps dans le commerce, il s'installa à Lyon en 1805 et se consacra à ses enfants et aux Lettres. Il publia notamment une *Justification du gouvernement des Bourbons*... et un *Des droits des souverains et des devoirs des peuples* en 1815 qui le situent aisément politiquement, F.-X. de Feller, *Biographie universelle, op. cit.*, 1867, t. 3, p. 513. On remarquera que Rondeau n'hésite pas sur l'attribution de l'anonyme ; peut-être le réseau bizantin ?

nouvel ordre : acte de sévérité motivé sur sa conduite précédente et son refus de prêter serment aux articles 10 et 17 de la Constitution³⁶ (*Le Constitutionnel* 3 et 4).

N° 704, 27^e vol. *L'Ami de la religion*... 9 mai

De l'abstinence de la chair. *De l'abstinence des aliments, ou du jeûne, du Carême et du maigre, sous le rapport de la santé* ; par M. C.G., 1 v. in 8° 4 fr 50 c. Bon ouvrage.

Abbé de Lamennais. p. 390. Nouvelle réfutation de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, par l'abbé de Lamennais, qui doit faire paraître sa justification. Attendons.

Rétractation. p. 391. Rétractation de M. Dastres³⁷, prêtre.

Théologie morale. p. 399. *Epitomae theologiae moralis, in 233 tabulis, a P.F.A., a Goritia.* 1 v. in 4° 6 fr. Epitomé de François Antoine de Gritz³⁸, religieux capucin dans la province de Styrie en Autriche, en 233 tableaux.

Table des matières.

N° 705, 28^e vol. *L'Ami de la religion*... 12 mai

Loi sur le clergé. Rapport de M. de Bonald sur le projet de loi relatif au clergé. Séance du 7. Commencement de la discussion. Les réformés luthériens et calvinistes ont en France 113 consistoires pour 800 000 âmes de leur communion. Les Israélites ont 7 synagogues consistoriales pour 50 000 âmes.

Frayssinous. Le 6, discours de M. Frayssinous qui tombe dans les erreurs de M. Duvoisin, évêque de Nantes, et de M. de La Luzerne, dans son instruction pastorale sur la Révélation. Il ne damne pas les enfants morts sans baptême, ni les adultes qui sont de bonne foi dans l'hérésie et dans le schisme.

Coroller, curé. M. Coroller³⁹, curé de Saint-Louis en L'Ile, décédé le 7 mai. Son successeur est M. Malmaison⁴⁰.

Dronchat⁴¹, né en Savoie, 1^{er} vicaire, prêtre fanatique, était décédé depuis plusieurs mois.

³⁶ La Constitution portugaise ne fut promulguée que le 23 septembre 1822, mais dès la fin 1820 le mouvement populaire avait exigé la mise en application au Portugal de la Constitution des Cortès de 1812, elle-même inspirée de celle de 1791 en France. Les Cortès portugaises furent convoquées selon le modèle espagnol pour le 6 janvier 1821. Néanmoins, les articles 10 et 17 auxquels font références les numéros des 3 et 4 mai 1821 du *Constitutionnel* ne semblent pas être ceux de la constitution espagnole, mais ceux de la Déclaration des Droits de l'Homme se rapportant respectivement à la liberté de conscience et aux vœux religieux.

³⁷ Jean-Bernard Dastre (1734- ?). Il se rétracta devant huit témoins à 87 ans, *ARR*, t. XXVII, mercredi 9 mai 1821, n° 704, p. 391 ; C. Tournier, *Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, 1820-1830, et le drame de la Petite Église*, Toulouse, Éditions de la Basilique, 1935, p. 90.

³⁸ Antonio Francesco Gori (1691-1757). Capucin italien, il fut philologue et historien de l'Antiquité. Son ouvrage posthume, *Epitome theologiae canonico-moralis omnes seorsim in bis centis ["sic"] triginta tribus tabulis clare distincte ac breviter materias practicas exhibens*, fut édité en 1805. Voir C. Gambaro, *Anton Francesco Gori collezionista : formazione e dispersione della raccolta di antichità*, Firenze, Leo S. Olschki, 2008.

³⁹ Voir cahier IV, note 50.

⁴⁰ Voir cahier V, note 38.

⁴¹ Voir cahier IX, note 166.

N° 706. *L'Ami de la religion...* [s.d.]

La Harpe. *Abrégé du cours de littérature ancienne et moderne de La Harpe avec des notes...*

par M. Rolland⁴². 3 vol. in 12°, 9 fr. Le cours est en 19 vol.

Sacerdoce à perpétuer. p. 21. Efforts pour perpétuer le sacerdoce par l'établissement d'un conseil particulier par chaque paroisse, composé de 24 membres, pour recevoir les offrandes des fidèles... pour les petits séminaires.

Le 4 mai, à Madrid, le chanoine Vinuesa, condamné à 10 ans de galère, a été massacré dans sa prison. *Le Constitutionnel* 12 mai.

N° 707. *L'Ami de la religion...* 19 mai

Extrait de la dernière conférence de M. Frayssinous sur la vérité, le 13 mai.

Haller. p. 41. Abjuration de M. Haller⁴³ le 17 octobre 1820, écrivain et magistrat suisse, à Berne. Suite de cette affaire au n° 709, p. 73.

p. 9. **1821. Mai.**

N° 708. *L'Ami de la religion...* 23 mai

Saint Paul. *La vérité de l'histoire de Saint Paul prouvée par la comparaison de ses Épîtres avec les Actes des Apôtres* ; par M. G. Paley, 1 v. in 8°, 5 fr. Guillaume Paley⁴⁴ était ministre anglican, mort le 25 mai 1805. Liste de ses ouvrages. Ouvrage traduit en français.

Général capucin en Espagne arrivé à Bayonne le 23 mai avec quatre autres religieux. À Madrid, le tribunal d'audience territoriale a confirmé la sentence d'exil contre le supérieur général des capucins, auteur des Observations respectueuses contre la suppression des ordres religieux, le P. Solchaga.

Il n'y aura pas un siège épiscopal par chaque département. 12 et 18 évêchés à rétablir font 30, qui, joints à 50 = 80. Dans la discussion sur le clergé, séance du 19, l'amendement de la commission, tendant à supprimer ce membre de phrase : de manière à ce qu'il n'y ait pas plus d'un siège par département, a été adopté par une forte majorité. On eût craint qu'en mettant

⁴² Jean-François Rolland (1771-1849). Imprimeur-libraire et auteur. Né à Lyon, il aurait d'abord exercé à La Tour-du-Pin dans l'Isère, puis à Lyon dès 1791. Il fut breveté imprimeur à Lyon le 20 juillet 1811 (brevet renouvelé le 8 août 1816) et libraire le 1^{er} janvier 1813 (brevet renouvelé le 1^{er} août 1818). Son imprimerie était "tolérée" en 1810 et jugée médiocre ou même "mauvaise" en 1816. Il fut remplacé en 1830 par Hyacinthe Charvin,

http://www.imprimerie.lyon.fr/imprimerie/sections/fr/documentation/somme_typographique/contenu/?aIndex=5, consulté le 13-09-2013 ; voir aussi B. Béguet, « L'Imprimerie et la Librairie à Lyon (1800-1850) », mémoire de diplôme supérieur de bibliothécaire, Villeurbanne, ENSB, 1986, p. 12.

⁴³ Voir cahier X, note 294.

⁴⁴ William Paley (1743-1805). Né à Petersborough, fils d'un enseignant, il étudia à Cambridge et entra dans la carrière ecclésiastique. Archidiacre de Carlisle, il fut l'auteur de plusieurs ouvrages religieux, politiques ou philosophiques, A.-V. Arnault, A. Jay, E. Jouy, J. Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains, op. cit.*, t. 15, p. 339-340.

un siège épiscopal par département on ne suivit trop à la lettre ce qu'avait statué l'Assemblée constituante dans la Constitution civile du clergé. C'est s'éloigner de la vraie discipline de l'Église qui veut que les démarcations des territoires dans l'ordre civil servent de types à ceux ecclésiastiques. C'est le 21 qu'on a voté sur l'ensemble du projet de loi concernant le clergé. Il a été adopté par une majorité de 114 suffrages sur 324 votants.

Église de la Savoie. p. 62. Annuaire ecclésiastique de la Savoie pour 1821. 7 archevêchés et 32 évêchés.

N° 709. *L'Ami de la religion...* 26 mai

Notre-Dame de Paris. Description historique de la basilique métropolitaine de Paris ; par M. Gilbert. 1 v. in 8° avec figures, 6 fr. Sa fondation dans le 12^e siècle, vers 1162. Elle fut l'ouvrage de 200 ans de travaux. [Rajout : *non sur pilotis.*] 415 pieds de longueur en dehors, 150 p. dans sa plus grande largeur et 107 p. de hauteur sous les voûtes. Hauteur des tours de 204 pieds.

Séminaire de Paris. p. 69. Association de Dames pour fournir aux frais d'éducation de jeunes ecclésiastiques dans le grand séminaire de Paris.

Église d'Espagne. Adoption des mesures à prendre contre les ecclésiastiques qui abusent du Saint Ministère pour exciter à la guerre civile⁴⁵. Séance des Cortès du 29 avril (*Le Constitutionnel* 11 mai).

Contre les interdits arbitraires. Dans la séance du 12 mai, de Corcelles⁴⁶ a reproché au ministère de folles dépenses dont l'argent serait bien mieux employé à subvenir aux besoins des vicaires de paroisses, et aux évêques le despotisme qu'ils exercent envers leurs inférieurs

⁴⁵ Le projet de loi du 29 avril 1821 prévoyait, conséquemment à l'opposition ouverte du clergé à la politique des Cortès, de rendre responsables les évêques des actes des ecclésiastiques relevant de leur juridiction : chaque évêque devait dénoncer les prêtres comploteurs, les sanctionner et en rendre compte au gouvernement. Obligation était faite à chaque évêque de publier sous huit jours dans chaque diocèse une circulaire appelant les populations au respect des lois. Enfin, devant la mauvaise volonté mise à l'exécution de la sécularisation des religieux dont les ordres étaient supprimés, les évêques étaient priés de n'y pas mettre obstacle et de donner la préférence aux religieux sécularisés dans les nominations aux cures vacantes, *Le Constitutionnel*, 11 mai 1821, p. 1.

⁴⁶ Claude Tirygy de Corcelles (1768-1843). Élevé à l'École militaire, officier de chasseurs, il fit campagne en 1792 dans l'armée de Condé, partit en Angleterre puis revint en France en 1799. Il sortit de sa retraite en 1813 pour participer à la défense de Lyon, menacée par les troupes étrangères, et fut nommé lieutenant-colonel des gardes nationales par Angereau. Retiré durant la première Restauration, il fut promu colonel de la garde nationale pendant les Cent-Jours et fut en conséquence proscrit au retour des Bourbons. Exilé en Suède, il obtint la permission de rentrer en France en 1817 et fut élu, en mars 1819, député du Rhône à la Chambre, où il siégea à gauche. Il ne fut pas réélu en 1822 mais revint à la Chambre en avril 1828 comme député de Paris, en remplacement de Benjamin Constant (qui préféra Strasbourg). Il fut des 221 et participa à l'avènement du nouveau régime avant de se ranger du côté de la nouvelle opposition libérale. En 1831, il fut élu par la Saône-et-Loire. Il quitta la vie politique en 1834. A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 180.

et surtout envers les prêtres constitutionnels qu'ils interdisent⁴⁷. Son discours est plein de vérité (*Le Constitutionnel* 13). Discours de Royer-Collard du 15⁴⁸.

Libertés de l'Église gallicane. Bignon⁴⁹ défend les libertés de l'Église gallicane contre les efforts de la Cour de Rome pour les anéantir. *Id.* Discours à méditer par la solidité du raisonnement⁵⁰.

p. 10. ***1821. Mai.***

Ecclésiastiques arrêtés en Espagne. Parmi les prisonniers faits à Salvatierra, on compte 61 moines ou prêtres.

⁴⁷ « On est loin de s'opposer aux améliorations ecclésiastiques. On désire, au contraire, celles qui auraient pour but de changer la domination trop politique du haut clergé en une autorité plus spirituelle. L'esprit de domination contraste avec la pureté primitive du christianisme. On désire aussi que le bâton pastoral s'apesantisse moins sur une portion respectable du clergé qui a contribué à conserver le culte, même sous le glaive de la Terreur ; celle qui a véritablement relevé les autels ; ces prêtres enfin, qui de tout temps soumis aux lois de leur patrie sont repoussés des places qu'ils occupaient et réduits à la misère. On désire que les évêques et archevêques soient soumis aux lois du pays comme le reste des Français, et que, bons citoyens autant que zélés chrétiens, une invasion étrangère ne soit pas pour eux une occasion de louer le Seigneur, alors nous verrons accroître le nombre des évêques avec édification », *Le Constitutionnel*, 13 mai 1821, p. 2.

⁴⁸ Élargissant la question de l'augmentation du nombre des évêchés et de leur circonscription à la situation politique générale, Royer-Collard déclarait dans ce discours : « Sous des formes bénignes, le concordat de 1817 cachait la contre-révolution dans le clergé. Je juge la révolution aussi sévèrement qu'il convient et que la justice l'exige, mais je ne crois pas contre-révolution bonne ni permise nulle part », R. Langeron, *Un conseiller secret de Louis XVIII*, *op. cit.*, p. 183-184 ; voir aussi J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires*, *op. cit.*, 2e série, vol. XXXI, p. 442-445.

⁴⁹ Louis-Pierre-Édouard Bignon (1771-1841). Fils d'un capitaine au cabotage de Geurbaville, engagé dans la Révolution comme volontaire, il quitta l'armée sous le Directoire et devint en 1797 secrétaire de légation près la Confédération helvétique, près la république Cisalpine en 1799, puis à Berlin. Devenu chargé d'affaires, il fut ministre plénipotentiaire à Cassel de 1804 à 1806, puis à Berlin jusqu'en 1808 après la « suppression » de l'électorat de Hesse, dans le grand-duché de Bade (1809), puis à Varsovie pendant 3 ans. Rentré à Paris en 1813, il disparut jusqu'aux Cent-Jours, où il fut nommé sous-secrétaire d'État du ministère des Affaires étrangères, puis chargé dudit portefeuille, et élu par la Seine-Inférieure à la Chambre des représentants. En 1817, il fut élu député de l'Eure et siégea à gauche. Député du Haut-Rhin en 1820 et 1822, de la Seine-Inférieure en 1827 et 1830, il fut un opposant actif des différents ministères. Après les journées de Juillet, il fut brièvement et provisoirement en charge du ministère des Affaires étrangères, puis de l'Instruction publique, avant de retourner siéger à la Chambre où il soutint le régime mais s'opposa aux ministres doctrinaires. Ses déclarations en faveur des Polonais, des Espagnols et des Italiens libéraux, lui fermèrent tout retour au gouvernement. Fait pair de France en 1837, il termina sa carrière bien plus silencieusement, peut-être désenchanté, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, *op. cit.*, t. 1, p. 316-318.

⁵⁰ La conclusion de ce discours très « magistrat d'Ancien Régime » suffit à en donner le ton général : « Votre but est de faire du clergé un corps politique et indépendant : soit. Gouvernés par des intérêts, vous croyez consolider ces intérêts par la recomposition d'un corps dans lequel vous voyez un allié naturel : c'est un calcul qui se conçoit. D'autres peuvent penser que les efforts faits dans cet esprit porteront malheur à l'aristocratie et au clergé [...]. Poursuivez votre marche ; avancez si vous l'osez ; poussez jusqu'au bout l'épreuve à vos risques et dépens ; mais du moins, en travaillant à nous ravir nos libertés intérieures, respectez notre indépendance politique, notre indépendance religieuse. Soyez, si vous le voulez, si vous le pouvez, ou les restaurateurs de l'aristocratie ancienne, ou les fondateurs d'une aristocratie nouvelle, mais soyez Français, ne soyez pas ultramontains ; vos pères ne l'étaient pas. Pour repousser les envahissements de la puissance spirituelle, pour empêcher le gouvernement d'immoler à de faux calculs les libertés du pays et de l'Église de France, maintenez contre le danger de cette double suprématie la barrière de notre ancien droit public », J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires*, *op. cit.*, 2e série, vol. XXXI, p. 406-410.

Loi sur le clergé. Dans la séance du 14, lisez les discours de B. Constant, du général Foy⁵¹ et de Thiars⁵² [sic], contre le projet de la commission.

N° 710. *L'Ami de la religion*... 30 mai

Les prêtres et le sacerdoce, écrit. Les prêtres et le sacerdoce ; par M. D***, brochure in 8° 2 fr. Les avantages du sacerdoce dans l'ordre social. D'après le discours de M. Royer-Collard prononcé le 15 mai 1821, on confond trop souvent le sacerdoce et le clergé avec la religion. C'est à celle-ci qu'on doit attribuer tous les avantages qu'elle a produit dans la société civile en partie par le ministère sacerdotal, mais aussi par les exemples et les bonnes œuvres des simples fidèles qui ont beaucoup contribué à l'amélioration de la société. Certainement les prêtres du jour ne sont pas tous le sel de la terre et la lumière du monde.

⁵¹ Sébastien Maximilien Foy (1775-1825). Fils d'un ancien soldat directeur des postes et maire de Ham (Somme), il fit ses études chez les oratoriens de Soissons avant d'entrer dans à l'école militaire de La Fère en 1790. Lieutenant en second dans l'artillerie, il fit campagne avec l'armée du Nord en 1792. Girondin, il fut arrêté en 1793 et sauvé par Thermidor. Il combattit ensuite dans l'armée de Moselle avec Moreau et Desaix, puis dans l'armée du Danube. Commandant de Milan en l'an XI (1802), il rentra en France après la paix d'Amiens. Opposé, avec Carnot notamment, à l'élévation de Bonaparte à l'empire, et convaincu de l'innocence de Moreau, il échappa à l'arrestation en partant sur les champs de bataille (Pays-Bas, Constantinople, Portugal). Général en 1810, il retourna en Espagne et au Portugal où il supervisa la retraite de l'armée et fut grièvement blessé. En convalescence au moment de l'abdication de Napoléon, il se rallia suffisamment aux Bourbons pour demander et obtenir la croix de Saint-Louis puis rejoignit avec enthousiasme Napoléon durant les Cent-Jours et combattit à Waterloo. Inspecteur de l'infanterie en 1818-1819, il fut élu député de l'Aisne en septembre 1819 et devint l'une des figures de l'opposition, notamment après l'assassinat du duc de Berry. Réélu en 1824, il continua dans une opposition affaiblie à défendre toutes les libertés. Ses funérailles, le 30 novembre 1825, réunirent près de 100 000 personnes et sont considérées comme les premières funérailles popularisant un rituel d'opposition et inventant une nouvelle modalité de participation politique, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 53-54 ; E. Fureix, *La France des larmes, op. cit.*, p. 324-326.

⁵² Auxonne-Marie-Théodose Thiard de Bissy (1772-1852). Fils du 3^e comte de Bissy, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur du palais des Tuileries, il entra au régiment du roi-infanterie comme sous-lieutenant à 16 ans. Émigré en 1791, il combattit dans l'armée de Condé jusqu'en 1799 puis revint en France. Il abandonna alors ses titres de noblesse et devint en 1802 membre du conseil général de Saône-et-Loire. Président du conseil du canton de Pierre en 1803, il fut remarqué par Bonaparte qui se l'attacha comme chambellan lors de son couronnement à Milan puis l'envoya en 1805 comme ministre plénipotentiaire près la cour de Bade. Nommé aide-de-camp, il suivit l'empereur dans ses campagnes de 1805 à 1807 puis fut envoyé comme ministre plénipotentiaire à la cour de Saxe et devint gouverneur de Dresde en 1806. Disgrâcié en 1807 (pour sa franchise), il démissionna de toutes ses fonctions et fut assigné à résidence dans sa propriété de Vauvry jusqu'en 1809, puis il vécut retiré jusqu'en 1814. Proche parent des ducs de Fitz-James, de Maillet et de la Châtre, il fut nommé maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur par Louis XVIII qui lui confia un commandement à Paris. Il fut cependant écarté pour ses opinions libérales et mis en disponibilité dès janvier 1815. Élu député de la Saône-et-Loire à la Chambre des représentants, il ne fut pas réélu en août 1815. Il revint à la Chambre comme député de la Saône-et-Loire en 1820 et siégea avec l'opposition libérale, défendant l'instruction populaire, la liberté de la presse. Réélu en 1824 (il s'opposa au milliard des émigrés bien qu'en étant un potentiel bénéficiaire), en 1827, puis en juin 1830, il vota l'Adresse des 221 et accueillit d'abord avec enthousiasme la monarchie de Juillet. Mais ses espérances libérales trompées, il refusa la pairie et rallia l'opposition. Réélu en juillet 1831, il perdit son siège en 1834 avant de le retrouver en 1837, 1839, 1842 et 1846, siégeant toujours à l'extrême-gauche. En 1848, il fut élu à l'Assemblée constituante par les républicains de Saône-et-Loire mais n'y siégea pas, ayant accepté les fonctions de ministre plénipotentiaire à Berne, dont il se démit en avril 1849. Son échec aux élections de mai 1849 mit fin à sa carrière. On ne peut que regretter qu'il ait, par testament, ordonné la destruction de ses *Mémoires*, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 394-395.

Chapelle du temple. Le 28 mai, pose de la 1^{ère} pierre de la chapelle du couvent du Temple, bénie par le coadjuteur. L'abbé Frayssinous est le supérieur de la maison. La princesse de Condé en fait les frais.

Société des missionnaires en France. p. 85. Sur les missions qui se font dans les campagnes. Associations de missionnaires établies à Troyes, dont le chef est l'abbé Coudrin⁵³, à Besançon, à Aix... MM. Claude, Reboul dans le diocèse d'Orléans, se dévouent à des missions particulières⁵⁴. Il y a aussi une société de missionnaires à Lyon, supérieur M. Miollan⁵⁵ [sic], n° 711, p. 106.

Église de Gand. p. 87. La Cour de Bruxelles a acquitté le 25 mai les grands vicaires et le secrétaire de l'évêché de Gand⁵⁶. Voyez le *Constitutionnel* du 19 et le n° 712, p. 119.

Église d'Allemagne. Sur les rapports de l'Église d'Allemagne avec le Saint-Siège, et particulièrement pour la Prusse.

Annates en Espagne. Le roi d'Espagne a sanctionné le décret des Cortès qui défend d'envoyer de l'argent à Rome pour l'expédition des bulles.

Patriarche de Constantinople Le 25 avril, jour de Pâques, le patriarche grec de Constantinople arrêté et pendu aux portes de son église. Il se nommait Grégoire⁵⁷. Et massacre de chrétiens, v. *Le Constitutionnel* 27 mai.

Missions diverses. p. 95. Diverses relations de missions, surtout de celle qui eut lieu à Montpellier en 1743, sous l'épiscopat de M. de Charancy⁵⁸. Le P. Brydayne en était le chef.

Juntas apostoliques espagnoles rebelles. Les juntas apostoliques en Espagne sont composées en partie d'ecclésiastiques. Ce qui détermine le gouvernement de s'occuper d'un nouveau plan de réforme ecclésiastique pour le soumettre de suite aux Cortès.

Loi sur le clergé. Discours de Manuel dans la séance du 18 (*Le Constitutionnel* 19), séance dans laquelle l'article 1^{er} du projet de loi, amendé par la commission, a été adopté⁵⁹. Les

⁵³ Voir cahier XI, note 25.

⁵⁴ À savoir des missions rurales, voir E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, op. cit., t. 2, p. 276-287.

⁵⁵ Jean-Marie Miolland (1788-1859). Fils de commerçants lyonnais, il étudia à Saint-Sulpice, puis au grand séminaire de Lyon où il fut ordonné prêtre en 1812. Professeur au séminaire, il entra en 1816 dans la Société des missionnaires de Lyon, les Pères de la Croix de Jésus fondés par le cardinal Fesch, et en devint le supérieur jusqu'en 1838, année de sa nomination à l'évêché d'Amiens. Après avoir refusé les archevêchés de Tours et d'Aix, il devint le coadjuteur de M. d'Astros en 1849 et lui succéda sur le siège de Toulouse en 1851, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat*, op. cit., pp. 44 et 625-626 ; E. Sevrin, *Les missions religieuses en France*, op. cit., t. 1, p. 41.

⁵⁶ Voir cahier XII, note 362.

⁵⁷ Voir cahier XI, note 58.

⁵⁸ Georges-Lazare Berger de Charancy (1689-1748). Prêtre en 1714, docteur en théologie en 1719, il fut vicaire général de Meaux avant d'être nommé en 1735 à l'évêché de Saint-Papoul où il fut un adversaire persévérant des jansénistes. Transféré en 1738 à Montpellier, où il succédait à Colbert de Croissy, il cassa tous les actes de son prédécesseur, imposa la signature du Formulaire (intédisant les réfractaires), refit un catéchisme, chassa les oratoriens et appela Brydayne dans son diocèse, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France*, op. cit., t. 2, pp. 269 et 400 ; O. Andurand, « *Roma autem locuta* », op. cit., t. 3, p. 33.

pensions éteintes par le décès accroîtront au budget du ministre de l'Intérieur pour subvenir au paiement du clergé...

Capucins portugais. Dans la séance des Cortès du 3 à Lisbonne, on a dénoncé au Congrès le provincial des capucins de la Pitié, qui, au mépris des décrets, continue à admettre des novices dans les couvents de sa province.

p. 11. **1821. Juin.**

Loi sur le clergé. Séance du 19, discours du général Foy. Le retranchement demandé par la commission de la disposition prohibitive de l'établissement de plus d'un siège par département a été adopté (ainsi sur 86 départements, ajoutez à 50 sièges établis $12 + 18 = 30$, il y aura 80 sièges établis successivement. Donc 6 départements n'auront pas de sièges épiscopaux, et leur nombre augmentera si deux sièges sont établis dans un même département). La circonscription ecclésiastique était toute tracée par celle du territoire, conformément à l'ancienne discipline de l'Église. On eût appréhendé de voir ressusciter la Constitution civile du clergé de 1791. L'Assemblée constituante d'alors fut plus sage que la session de 1820. La nouvelle circonscription des diocèses sera à la merci de l'intrigue, de la cabale, et on ne consultera pas les besoins de fidèles. Le clergé jésuitique a gagné son procès.

Idem. Dans cette même séance, le 1^{er} paragraphe de l'article 2 a été adopté avec les amendements de la commission. Ainsi "l'augmentation du crédit (article 1 adopté le 18) sera successivement employé 1^o à la dotation de 12 sièges... et successivement à celle de 18 autres que le roi jugera nécessaires. L'établissement et la circonscription de tous ces diocèses seront concertés entre le roi et le Saint-Siège." (Quel arbitraire ! Point de concours de la puissance législative pour fixer les circonscriptions, les traitements... Le concordat de 1817 va être ainsi mis à exécution sans lois organiques, et le clergé ainsi que la Cour romaine vont étendre partout leur influence).

Idem. Dans la séance orageuse et scandaleuse du 21 mai⁶⁰, Manuel a proposé pour amendement un article additionnel au projet de loi concernant le clergé, conçu ainsi : "Sont expressément maintenues les dispositions de la loi du 18 germinal an 10, relatives à

⁵⁹ Manuel s'opposa à l'adoption de l'art. 1, qui était pour lui la « base de toute la loi dont le but est de faire exécuter le concordat de 1817 », J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires, op. cit.*, 2^e série, t. XXXI, p. 496-499.

⁶⁰ La transcription des débats du 21 mai, avec les descriptions des réactions et les nombreuses interruptions, donne l'image d'une séance en effet agitée. La demande de Manuel s'articulait sur la conviction que l'on cherchait à mettre en application le concordat de 1817, dont le second article supprimait la loi de germinal an X. Au mieux, les négociations sur l'érection des nouveaux évêchés étant encore à venir, il souhaitait prévenir une nouvelle convention entre le roi et le Saint-Siège qui pourrait également supprimer les Articles organiques. L'amendement de Manuel fut rejeté à une large majorité, *ibid*, p. 530-532.

l'organisation des cultes, en tout ce qui n'est pas réglé d'une manière contraire par la présente loi." Cet amendement a été rejeté. Ainsi plus de lois organiques, et liberté au clergé de faire tout ce qu'il voudra.

Idem. C'est dans cette séance du 21 mai qu'on a voté au scrutin sur l'ensemble de la loi. Nombre des votants : 324. Boules blanches : 219. Boules noires : 105. Ainsi la loi a été adoptée.

p. 12. **1821. Juin.**

N° 711. *L'Ami de la religion...* 2 juin

Marie Clotilde de France, reine de Sardaigne. Notice sur Mme Marie Clotilde Adélaïde Xavière de France, princesse de Piémont, reine de Sardaigne (v. tome II, n° 34, éloge historique). En 1816, M. Louis Bottiglia⁶¹, prélat romain, a publié sa vie, *in 4°* de 348 pages. Cet ouvrage n'est pas encore traduit en français. Le rédacteur donne d'après cet écrit une notice de cette princesse, née à Versailles le 23 septembre 1759, petite-fille de Louis XV, mariée au prince de Piémont le 17 août 1775, reine de Sardaigne le 16 octobre 1796, décédée à Naples le 7 mars 1802, âgée de 42 ans et demi⁶².

p. 106. Mission à Saint-Étienne en Forez.

N° 712. *L'Ami de la religion...* 6 juin

Catéchisme. *Explication du catéchisme à l'usage des curés...* 1 v. *in 18°*, 1 fr 50 c.

Prêt à intérêt. M. Faivre, v. le n° 734. *Du placement d'argent à intérêt*, ou examen critique de la Dissertation sur le prêt de M. Pagès ; par M. A. Faivre. 1 v. *in 8°*, Lyon, 2 fr 25 c. Le rédacteur reproche à l'auteur un style peu clair, un ton d'humour et de raillerie... peu respectueux de la part d'un laïque envers les ecclésiastiques qui ne pensent pas comme lui.

Mission, missionnaires. p. 117. Mission de Coutances, v. n° 702, faite par MM Janson, Fauvet, Bach, Guérin, Levasseur, Marius Aubert, Poncelet, Jaisson.

⁶¹ Luigi Bottiglia Savoulx (1752-1836). Issu d'une famille de la noblesse piémontaise, il étudia le droit et fut formé durant 15 ans auprès des avocats et futurs cardinaux Riganti et Roverella. Ordonné prêtre en décembre 1791, il devint docteur *in utroque jure* et entra en prélature (référendaire et protonotaire apostolique) en 1794. Il fut nommé presque immédiatement gouverneur de Todi. Après la fin de la première occupation française, il fut nommé ponent de Consulte (1800), prélat de la congrégation du Concile et consultant de la congrégation de l'Index (1801). En 1815, il devint délégué apostolique de Bénévent puis fut promu clerc de la Chambre apostolique et membre de la commission du cadastre en 1816. En 1823, il devint président des Eaux et des Rives. Archevêque *in partibus* de Perga en 1826, il fut successivement doyen des clercs de la Chambre apostolique et président de la Monnaie (1828). Il fut créé cardinal-prêtre le 1^{er} août 1834 et agrégé aux congrégations de l'Index, des Indulgences, du *Buon Governo* et des Eaux, et enfin préfet du Tribunal de la Signature de Grâce, P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 319.

⁶² Marie-Adélaïde Clotilde Xavière de France, voir cahier IX, note 136.

Dans les îles françaises en Am. Sept. p. 118. État de la religion dans les îles de Saint Pierre et Miquelon. Elles manquent de prêtres... et p. 122, la mission de la Louisiane a perdu M. Félix de Audreis⁶³.

G. Vic. de Gand, v. p. 10. p. 119. Procès des grands vicaires de Gand, terminé à leur avantage à Bruxelles le 25 mai. Selon le rédacteur, un siège n'est pas vacant par la retraite forcée de l'évêque qui conserve sa juridiction (question importante à traiter).

Chrétiens dans l'Empire ottoman. L'Empire ottoman contient dans l'Europe, l'Asie et l'Afrique, 12 000 000 de chrétiens.

Prêtre espagnol. Le P. Bonaventure Martinez a été condamné à 4 ans de prison pour un pamphlet séditieux en Espagne.

Prêtres arrêtés en Espagne. Le 29 avril, on a arrêté à Saint-Jacques de Compostelle 20 ecclésiastiques de haut rang, plus beaucoup d'ecclésiastiques parmi 140, à Tuy, Orensée et Vigo.

Prêtre portugais. En Portugal, l'évêque de Villaviciosa⁶⁴ est dénoncé comme provoquant le peuple à la rebellion. *Le Constitutionnel* 2 juin.

Clergé insermenté [i. e. assermenté]. Dans la séance du 2 juin, Labbey-de-Pomprières a dit : "La pourpre et le rochet sont dans l'abondance, et la soutane dans la misère : l'on destine plus de 1 100 000 fr au secours du clergé malheureux, sans qu'aucun assermenté puisse y avoir part, s'il ne s'est pas soumis à la plus humble pénitence..." *Le Constitutionnel* 3 juin.

Budget du clergé. Séance du 5 juin. Beauséjour⁶⁵ se plaint de ce que le clergé catholique soit porté sur le budget pour 26 900 000, non compris les fonds votés par les départements, les communes... et 940 400 destinés à des bourses dans les séminaires, tandis qu'on manque de

⁶³ Félix de Audreis (ca 1778-1821). Piémontais, prêtre de la congrégation de la Mission, il fut appelé à Rome où sa volonté de passer aux missions étrangères fut entendue : envoyé en Amérique avec quelques membres de sa congrégation dont il fut nommé le supérieur, il devint grand-vicaire de l'évêque de Louisiane et mourut sans doute à la tâche, *ARR*, t. XXVIII, mercredi 6 juin 1821, n° 712, p. 122.

⁶⁴ Il n'y a pas de diocèse de Villaviciosa ; les Asturies dépendaient du diocèse d'Oviedo, dont l'évêque était alors Gregorio Ceruelo de la Fuente, voir cahier XII, note 379.

⁶⁵ Antoine Bourreau de Beauséjour (1771-1855). Aveyronnais élevé à Paris jusqu'en 1792, il servit dans les armées républicaines en Vendée et devint officier du génie militaire de l'an II à l'an IX (1794-1801). Chargé en 1803 du cadastre du département de l'Aveyron, il vécut dans la retraite jusqu'en 1819, année où il fut élu député de la Charente-Inférieure. Libéral, il siégea dans l'opposition, votant contre tous les projets ministériels considérés comme des violations de la Charte. La notice que lui consacre le *Dictionnaire des parlementaires* indique qu'il fut député en 1819-1820, mais ne donne aucune précision sur ses activités politiques avant juillet 1831, date à laquelle il fut élu député de Charente-Inférieure. Vite déçu par le nouveau régime, il siégea dans l'opposition et ne fut pas réélu en 1834. Il refusa de se présenter aux élections en 1849 et travailla à faire élire un autre républicain, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cugny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 1, p. 227-228. Il figure cependant dans les discussions à la Chambre début 1821, et s'il n'y a aucune trace de son intervention dans les débats sur le budget le 5 juin, il fit corriger le 6 juin une erreur dans le compte-rendu de son opinion, J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires*, op. cit., 2^e série, vol. XXXII, p. 20.

prêtres dans les campagnes. On envoie à Rome 374 857 fr 80 c. pour les bulles d'institution. L'archevêque de Paris dispose de 480 000 fr.

p. 13. **1821. Juin.**

N° 713. *L'Ami de la religion...* 9 juin

Quiétisme. *Ceuvres de Fénelon, archevêque de Cambrai...* 2^e et 3^e livraisons. Article intéressant sur le quiétisme.

Histoire de Paris. p. 136. *L'histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les 1^{ers} temps jusqu'à nos jours*, en 6 vol. in 8°, est dénoncée par le rédacteur pour avoir dans son auteur M. Dulaure⁶⁶, un écrivain ennemi de la religion.

Missionnaires. p. 137. La société des missionnaires de France établit une maison à Marseille, dont M. Rodet sera supérieur.

p. 143. Nécrologie en faveur de François Duncan⁶⁷, mort le 4 octobre 1811.

N° 714. *L'Ami de la religion...* 13 juin

L'abbé Lanjuinais. Sur un *Mémoire pour l'abbé Lanjuinais*, article dans lequel le rédacteur accuse ledit abbé de n'être pas exact dans les faits. p. 148. Au sujet d'une lettre de M. Maillé⁶⁸, du 11 août 1802. Cet évêque fit signer avant cette date au clergé de son diocèse

⁶⁶ Jacques-Antoine Dulaure (1755-1835). Né à Clermont-Ferrand, il étudia l'architecture puis devint ingénieur-géographe avant d'enseigner la géométrie. En 1782, changeant encore d'activité, il se lança dans des travaux littéraires et publia des notices critiques sur quelques monuments parisiens, un *Voyage dans la Lune*, ainsi que des critiques théâtrales pour le *Courrier lyrique* de Dufrenoy. Ses écrits prirent ensuite un ton nettement plus politique et attaquèrent violemment la monarchie et les abus de l'Ancien Régime. Ce fut donc avec enthousiasme qu'il accueillit la Révolution, publiant en 1790 *l'Évangéliste du jour*, puis, du 1^{er} août 1791 au 25 août 1793, le *Thermomètre du jour*. Tout d'abord jacobin, il passa à la Gironde, fut élu député du Puy-de-Dôme à la Convention et vota pour la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il échappa à la mort en se cachant, puis en se réfugiant en Suisse, et revint en France au moment où l'on le rappelait à la Convention. Membre du comité d'Instruction publique en germinal an III (avril 1795), il fut envoyé en mission en Corrèze et Dordogne. Élu au Conseil des Cinq-Cents par le Puy-de-Dôme en l'an V puis en germinal an VI (avril 1798), il quitta la vie politique après le 18-Brumaire et reprit le cours de ses travaux historiques (*Des cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie et l'adoration des figures humaines*, 1805 ; *Des Divinités génératrices, ou du culte du Phallus chez les anciens et les modernes, des cultes du dieu de Lampsaque, de Pan, de Vénus*, 1806), tout en travaillant, à partir de 1808, comme sous-chef dans l'administration des droits réunis. Il perdit cet emploi en 1814, n'obtint pas durant les Cent-jours le poste de conservateur des manuscrits à la bibliothèque impériale qu'il sollicitait, et vécut dès lors pauvrement de ses écrits sur Paris, la France et la Révolution. Son *Histoire civile, physique et morale de Paris* (Paris, 1821, 10 vol) fut son ouvrage le plus important et le plus connu, parsemé d'attaques contre la religion et la monarchie. Son dernier livre fut une *Histoire de la révolution de 1830*. Il fut également le fondateur de l'Académie celtique, future Société des antiquaires de France, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 2, p. 471-472.

⁶⁷ François Ducan (1752-1811). Fils d'un Écossais fixé à Rome et converti au catholicisme, il fut avocat avant de se tourner vers la prêtrise et les Lettres. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie de la religion catholique à Florence et fut choisi par le grand duc de Toscane comme précepteur de son fils, le prince Léopold, à Wurtzbourg (1806-1809). Il mourut sans doute d'urémie en 1811, *ARR*, t. XXVIII, samedi 9 juin 1821, p. 143-144.

⁶⁸ Jean-Baptiste-Marie Maillé de La Tour-Landry (1743-1804). Issu d'une famille de très ancienne noblesse, il étudia chez les oratoriens du Mans. À peine tonsuré et devenu chanoine de Senlis, il s'engagea en 1757 dans le régiment de dragons du Royal-Cambrésis. À la fin de la guerre de Sept ans, il reprit ses études au collège du

une déclaration qui contenait cinq propositions contradictoires, selon lui, aux principales erreurs de la Constitution civile du clergé :

1°. L'Église a reçu de J.-C. un pouvoir entièrement indépendant pour les choses spirituelles (distinction à faire des mots choses spirituelles. Quant à la prédication de la foi, de la morale, les rites dans l'administration des sacrements, & secundo quant à ce qui concerne les objets de discipline, leurs rapports avec les lois civiles, nego).

2°. Elle seule a le droit de donner ou d'ôter, d'étendre ou de restreindre la juridiction (proposition captieuse. Oui soit pour conférer les ordres sacrés auxquels est attachée une juridiction non limitée, puis de la limiter et circonscrire à tel ou tel territoire fixé d'après le concours des deux puissances, ou d'après l'ancienne pratique de l'Église, conformément aux circonscriptions territoriales ; non pour être seule à fixer ces circonscriptions. Actuellement le roi de France se concerta avec le pape à l'érection des évêchés en France...).

3°. Les évêques sont supérieurs aux simples prêtres à raison de l'ordre et de la juridiction. Oui, la Constitution de 1791 n'a point contredit cette proposition ; elle s'est bornée à ordonner que les évêques ne feraient rien d'important sans le conseil des chapitres, ou épiscopal.

4°. Le pape a reçu de J.-C. la primauté d'honneur et de juridiction sur toute l'Église (c. à d. honneurs et surveillance pour l'exécution des canons de l'Église auxquels il doit lui-même soumission). Et il peut seul, suivant les lois actuelles de l'Église, donner aux évêques l'institution canonique. (Erreur, il n'y a point de lois de l'Église qui lui donnent ce pouvoir. Les concordats ne sont point des lois de l'Église, puisque l'Église ne les a jamais reconnus comme des lois émanées d'elle. Elle les tolère comme un simple usage qu'elle ne peut approuver).

p. 14. **1821. Juin.**

5°. On doit une parfaite soumission aux jugements dogmatiques de l'Église, soit assemblée, soit dispersée, et en particulier à tous les jugements des souverains pontifes reçus par l'Église...

Mans, puis au séminaire de Saint-Sulpice (1765-1769). Ordonné prêtre en 1769, licencié en droit civil et droit canon en 1770, il fut vicaire général du Mans (1769), puis de Dol (1773), avant d'être nommé à l'évêché de Gap en 1777. Transféré à Saint-Papoul en 1784, il mena une vie mondaine, peu assidu à la résidence diocésaine, ne devenant « évêque qu'à la Révolution ». Son évêché ayant été supprimé, il put vivre discrètement en France en prêtant tous les serments, sauf celui de haine à la royauté, et devint l'un des animateurs du clergé réfractaire à Paris avant d'être arrêté et déporté sur l'île de Ré en 1798. Libéré en décembre 1799, il reprit ses fonctions à Paris. Il fut l'un des premiers évêques à donner sa démission en 1801 et fut nommé évêque de Rennes en 1802. Il fut intransigeant avec le clergé constitutionnel de son diocèse qui était animé par l'abbé Lanjuinais, ne leur concédant, malgré un entretien avec Bonaparte en 1803, qu'1/10^e des paroisses, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 201-202.

Généralités, liberté, examen, approbation moralement unanime. J'observe quant à la 1^{ère} partie de cette proposition qu'il faut que ces jugements portent avec eux plusieurs caractères pour qu'on leur rende une soumission parfaite ou, mieux, canonique, et que quand on les attribue à l'Église dispersée, il faut citer les jugements canoniques de chaque siège consulté et prononcé avec examen... Le silence de la plupart des sièges ou Églises ne peut passer pour un jugement canonique.

Quant à la 2^e partie de la proposition, il faut définir ces mots : reçus par l'Église. L'Église universelle n'a pas reçu les brefs de Pie VI, dont la plupart sont taxés de fausseté.

M. Haller, Suisse. p. 151. Sur M. Haller, Suisse, qui a embrassé le catholicisme.

Hist. de l'Église de France. p. 152. Vœu pour qu'on termine l'Histoire de l'Église gallicane.

L'abbé de Lamennais. p. 159. Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion par M. F. de Lamennais. 1 vol. in 8° 5 fr. Ledit abbé cherche à se justifier des reproches que lui a attirés son 2^e vol.

Inamovibilité des curés desservants. Dans la séance du 13 juin MM. Humblot-Conté⁶⁹, Lameth⁷⁰, ont parlé contre l'amovibilité des succursalistes⁷¹. Pasquier s'est trompé en voulant regarder les curés qui ne sont qu'un par canton comme les seuls que le concordat ait en vue, et les succursalistes que comme de simples vicaires réclamés par les communes qui ne sont pas chef-lieux de canton, et en conséquence que ces prétendus vicaires sont amovibles. Non le clergé de France ne les considère pas comme des vicaires, mais bien comme de vrais curés, puisqu'ils jouissent de toute la juridiction attribuée à des pasteurs : autrement ils ne

⁶⁹ Arnould Humblot-Conté (1776-1845). Fils d'un négociant de Villefranche député aux États-Généraux, il fut, par alliance avec la famille Conté, à la tête de la grande manufacture de crayons à Paris. Libéral, élu député de Saône-et-Loire en novembre 1820, il siégea avec les constitutionnels. Écarté en 1824, il fut de nouveau élu en novembre 1827 et, toujours avec le centre gauche, combattit le ministère Polignac et fit partie des 221. Réélu en juin 1830, il accueillit favorablement la révolution de Juillet, mais échoua aux élections suivantes. Appelé en octobre 1832 à la Chambre des pairs, il fut jusqu'à sa mort un partisan zélé du gouvernement, A. Robert, E. Bourlouton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 375.

⁷⁰ Alexandre-Théodore-Victor de Lameth (1760-1829). Sous-lieutenant au Royal-Champagne en 1778, puis aide-maréchal des logis en 1782, il combattit en Amérique sous les ordres du général Rochambeau et fut nommé à son retour colonel au 2^e Royal-Lorraine (1785). Député de la noblesse de Péronne aux États-Généraux, il prit parti pour le Tiers, réclama la nationalisation des biens ecclésiastiques, s'empessa d'abandonner ses privilèges la nuit du 4 août et fut à l'origine d'un décret contre les parlements. Maréchal de camp à l'armée du Nord, puis auprès de Lafayette, il en partagea la disgrâce et fut décrété d'arrestation le 15 août 1792 suite à la découverte dans l'armoire de fer d'un mémoire de sa main en faveur des émigrés et des prêtres insermentés. Prisonnier durant trois ans, il fut libéré à l'occasion d'un échange de prisonniers et partit en Angleterre puis à Hambourg. Rentré en 1801, il devint préfet des Basses-Alpes (1804), du Rhin-et-Moselle (1805), de la Rôer (1806) et du Lot (1809). Baron d'Empire en 1810, officier de la Légion d'honneur et maître des requêtes en 1811, il fut pourtant partisan de la déchéance de Napoléon et abandonna son titre en 1814. Promu lieutenant-général, il fut nommé préfet de la Somme, mais il revint à l'empereur durant les Cent-Jours et accepta un siège à la Chambre des pairs, où il prit position contre les mesures à l'encontre des royalistes. Il demanda et obtint en 1816 sa retraite de l'armée. En 1820, il fut élu député de Seine-Inférieure et siégea avec l'opposition jusqu'en 1824. Réélu en 1827 comme député de Seine-et-Oise, il continua à défendre la Charte et les libertés, *ibid.*, p. 566.

⁷¹ Voir cahier XII, note 294.

porteraient pas le titre de curés. Donc, ils doivent être inamovibles, comme M. Tabaraud le prouve dans son ouvrage.

Budget du clergé. Le budget du clergé a été adopté dans cette séance pour 22 900 000 fr.

N° 715. *L'Ami de la religion*... 16 juin

Clergé de France, ouvrages. *Le clergé de France, ou beaux exemples de vertus chrétiennes donnés par des ecclésiastiques depuis le milieu du 18^e siècle et particulièrement pendant la persécution révolutionnaire* ; par E. Hocquart, 1 v. in 12°, 1 fr 80 c. M. Hocquart⁷² est aussi l'auteur des Premières leçons d'histoire de Dieudonné... p. 163. *Discours sur les prodiges que Dieu a daigné opérer dans ces derniers temps, suivis de plusieurs autres sujets analogues aux circonstances* ; par M. Chevalier⁷³, 1 v. in 12° de 192 p. 1 fr 80 c. Il y a 6 discours prêchés dans l'ancienne cathédrale de Vence. M. Chevalier est curé de Cagnes, près Vence, département du Var.

p. 15. **1821. Juin.**

Testament de Louis XVI. p. 165. Contre un article de la *Chronique religieuse* (tome 6, cahier 4^e) relatif au *Testament* de Louis XVI⁷⁴.

Les Assemani. p. 167. Notice sur les prélats Assemani, qui ont été préfets de la bibliothèque du Vatican, hommes lettrés et auteurs de divers ouvrages.

⁷² Édouard-Auguste-Patrice Hocquart (1787-1870). Né à Tournai, fils d'un avocat au conseil de Hainaut qui s'installa à Paris en 1795, apparenté à la veuve du libraire et marchand d'estampes Auguste Hocquart, il lui succéda en 1813. Breveté libraire en 1821, il se démit en 1826 mais continua à publier jusqu'en 1865. En 1836, il aurait succédé au marchand d'estampes Basset, rue Saint-Jacques. Il revendiqua l'invention de la gravure sur acier. Il fut en même temps l'auteur de nombreux ouvrages éducatifs, pratiques (cuisine, jardinage) et moraux ainsi que d'un curieux *Lavater des dames, ou l'Art de connoître les femmes sur leur physionomie, suivi d'un Essai sur les moyens de procréer des enfans d'esprit*, tiré de l'étude physiognomonique de Lavater. Il est également considéré comme l'un des pionniers de la graphologie avec *L'Art de juger du caractère des hommes sur leur écriture* (1812), W. van der Meer, *Biografische Index van de Benelux*, Berlin, Walter de Gruyter, 1996, p. 657 ; J. Seiler, *De Lavater à Michon : essai sur l'histoire de la graphologie*, Fribourg, Éditions de l'université de Fribourg, 2000, t. 2, p. 131-151.

⁷³ Curé de Cagnes, *ARR*, t. XXVIII, samedi 16 juin 1821, n° 715, p. 163-164.

⁷⁴ Entre l'oubli prescrit et la mémoire expiatoire, le régicide devint source de légitimité pour la monarchie restaurée. Invoqué lors de la présentation de la Charte le 4 juin 1814, le testament de Louis XVI fut diffusé comme un « catéchisme politique », « socle d'une monarchie sacrificielle qui se nourrit du ressassement de la mémoire du 'roi-martyr' ». Dès 1816, le zèle du clergé à condamner dans son ensemble la Révolution, à l'occasion de la commémoration du 21 janvier, avait amené Louis XVIII à interdire les oraisons funèbres de Louis XVI. Et si, comme le souligne Emmanuel Fureix, les libéraux intériorisèrent le tabou du régicide au point de n'oser en envisager la légitimité et la rationalité, ils percevaient parfaitement l'ambiguïté politique de son utilisation. Les *Lettres normandes* furent condamnées en 1820 pour attaque à l'inviolabilité de la personne royale pour avoir critiqué la commémoration légale du régicide. La *Chronique religieuse*, quant à elle, choisit le biais du gallicanisme pour attaquer l'utilisation politique du testament. Mais le rédacteur de *l'Ami de la religion*, s'adressant directement à Grégoire sans le citer, sous-entend que le testament de Louis XVI est surtout, pour le régicide, « un reproche secret pour une conscience troublée », *ARR*, t. XXVIII, samedi 16 juin 1821, n° 715, p. 165-166 ; E. Fureix, « Regards sur le(s) régicide(s), 1814-1830 : Restauration et recharge contre-révolutionnaire », in *Mémoires et miroirs de la révolution française. Siècles. Cahiers du Centre d'histoire « Espaces et cultures »*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal-Clermont-Ferrand II, n° 23, 2006, p. 32-45.

Église grecque. À Constantinople, 16 églises chrétiennes ont été rasées. Le patriarche de cette ville, prédécesseur de Grégoire, nommé Cyrille⁷⁵, retiré à Andrinople, où il était relégué, y a été pendu avec trois évêques de sa communion⁷⁶.

Fénelon. p. 174. *De l'éducation des filles*, par Fénelon. Nouv. édition aug. d'une vie de l'auteur. 1 v. in 18° de 374 p. 1 fr 80 c.

N° 716. *L'Ami de la religion...* 20 juin

M. Malan, Genève socinienne. Sur M. Malan⁷⁷ (ministre calviniste qui croit à la divinité de J.-C.) et les ministres de Genève (devenus sociniens, ainsi que plusieurs autres des villes de la Suisse).

Ordinations. Sur 35 prêtres ordonnés à Paris le 16 juin, il y en a eu 7 pour le diocèse de Paris.

Arch. de Valence. p. 185. L'archevêque de Valence en Espagne est retiré à Toulouse.

Ecole mutuelle. Dans la séance des 11 et 12 juin, le clergé régulateur du côté droit a perdu son procès, l'amendement de suppression de 50 000 fr pour les écoles mutuelles ayant été rejeté par les ministres et le côté gauche⁷⁸.

Mission. Mission à Chaumont (Haute-Marne) et clôture d'enseignement mutuel.

Clergé espagnol. Un meilleur esprit s'établit parmi le clergé espagnol d'après les circulaires des archevêques et évêques constitutionnels. (*Le Constitutionnel* 16 juin).

La Vauguyon. Opinion imprimée du duc de La Vauguyon⁷⁹, pair, sur le projet de loi relatif aux pensions ecclésiastiques. Il vote que les cures vacantes soient occupées, que les

⁷⁵ Voir cahier VI, note 151.

⁷⁶ Considéré comme le premier responsable de l'insurrection grecque, le patriarche de Constantinople, Grégoire V, fut pendu le 10 avril 1821, jour de Pâques, en même temps que son prédécesseur Cyrille VI et deux autres évêques. Son corps fut jeté à la mer, repêché par des marins et enterré à Odessa. Durant les premiers mois de l'insurrection, plus de trente prélats et des centaines de prêtres et de moines furent tués. Outre les destructions d'églises, de monastères et d'objets du culte, on estime à 10 000 les clercs et religieux qui moururent violemment entre 1821 et 1830, B. Plongeron (dir.), *Histoire du christianisme, op. cit.*, t. 10, p. 763.

⁷⁷ Voir cahier XI, note 42.

⁷⁸ La discussion avait pour objet la suppression des 50 000 fr alloués à l'encouragement de l'instruction primaire. Le débat porta en fait sur l'enseignement mutuel et les écoles lassaliennes, la droite soutenant que l'enseignement mutuel, « prôné avec fanatisme par l'esprit révolutionnaire » (Cornet d'Incourt), était favorisé au détriment de l'enseignement des écoles des frères et que l'amendement avait pour but réel d'ôter l'instruction des pauvres au clergé (Terrier de Santans), en faveur d'un enseignement qui instruisait (lecture, écriture), mais n'éduquait pas (religion et morale ; Pavy). Lainé, Cuvier et Manuel soutinrent que les deux méthodes étaient non seulement complémentaires, mais devaient avoir droit aux mêmes encouragements, tout le monde étant d'accord sur les bienfaits de l'instruction du peuple, qui « diminue les crimes et sert à la paix publique » et qui propage les principes de religion et de morale (Lainé). Les deux séances furent longues et agitées, J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires, op. cit.*, 2^e série, t. XXXII, p. 108-140.

⁷⁹ Paul-François de Quélen de Stuer de Caussade, prince de Carency, puis duc de La Vauguyon (1746-1828). Entré dans la carrière des armes, il participa aux dernières campagnes de la guerre de Sept ans puis, menin (gentilhomme attaché à la personne du dauphin) du futur Louis XVI, il fut élevé à la pairie en 1772. Nommé ministre plénipotentiaire du roi près les États généraux des Pays-Bas (1774), puis ambassadeur à Madrid (1784), il devint maréchal de camp en 1788. Rappelé en France en 1789, il accepta en juillet le portefeuille des Affaires étrangères (juillet 1789-juin 1791). Mais, arrêté alors qu'il tentait de passer en Angleterre, il fut renvoyé à Madrid par Louis XVI, avant que son inefficacité ne le fasse rappeler en 1791. Il refusa de rentrer et resta à

traitements des curés et des vicaires soient améliorés, et que le clergé soit plus constitutionnel... (*id.*).

Église gallicane, M. de Maistre. De l'Église gallicane ; par le comte de Maistre. Le *Constitutionnel* du 18 juin venge Port-Royal des injures de cet auteur ultramontain, ainsi que Bossuet, l'âme de l'assemblée de 1682 et des quatre articles qui établissent les libertés gallicanes. L'article est plaisamment écrit⁸⁰.

Jésuites à Naples. Les jésuites sont réintégrés à Naples, et ils auront la direction de l'instruction publique.

Cardinal de La Luzerne, v. n° 719. Le cardinal de La Luzerne, ancien évêque de Langres, pair de France, est mort à Paris le 21 juin, âgé de 83 ans. Son éloge dans la *France chrétienne*, n° 51, v. Picot, n° 718, p. 7.

Prêtres décédés. Morts en juin : Desmarests⁸¹, curé de Sainte-Valère. Le prêtre sacristain de Saint-Nicolas du Chardonnet. Pierre Nicolas Mahieu⁸², ancien curé constitutionnel de Saint-Sulpice. Le curé de Conflans auquel succède un M. Charpentier⁸³. M. Bizet⁸⁴, curé de Saint-

Madrid jusqu'en 1795. Il fut ensuite ministre du comte de Provence à Venise, démissionna deux ans après et partit à Hambourg, puis en Espagne. Rentré en France en 1805, il fut nommé pair de France et promu lieutenant-général en 1814. Relativement modéré, il fut plusieurs fois président de la Société pour l'instruction primaire et chercha à développer l'enseignement mutuel, A. Robert, E. Bourlouton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 5, p. 491 ; E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables, op. cit.*, p. 358.

⁸⁰ L'article commence ainsi : « Pour juger tout à la fois l'écrivain et les journaux qui lui accordent des louanges si magnifiques, il suffira de dire qu'il insulte aux ruines mêmes de Port-Royal. » Et conclut : « Ainsi voilà Bossuet un peu jacobin et Louis XIV un peu libéral. Et en effet, nier l'infailibilité d'un homme et soutenir la nécessité des conciles, n'est-ce pas avoir introduit le gouvernement représentatif dans l'Église ? on conçoit maintenant la colère qu'excitent les 4 articles. Elle ne s'arrêtera point au règne de Louis XIV ; en remontant à la pragmatique sanction, on trouvera Saint Louis sur la route, et on finira par l'accuser de doctrines pernicieuses, d'hérésie, et voire même de libéralisme », *Le Constitutionnel*, 18 juin 1821, p. 3.

⁸¹ Voir cahier XII, note 296.

⁸² Pierre Nicolas Mahieu (1735-1821). Né à Villers-Cotteret, il fit ses études ecclésiastiques à Paris. Intégré au clergé de Saint-Leu après son ordination, il fut nommé chanoine de Crépy-en-Valois en 1786, mais continua à résider sur la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois. En 1791, il prêta donc un serment auquel il n'était pas tenu. Lié d'amitié avec l'abbé Poiret, il accepta de devenir son premier vicaire lorsque celui-ci fut élu curé de Saint-Sulpice. À la mort de l'abbé Poiret en août 1792, il lui succéda à Saint-Sulpice. Homme dur, volontaire et intransigeant d'après Paul Pisani qui, décidément, ne l'aimait pas, il signa avec Paul Brugière une protestation en faveur du célibat ecclésiastique à l'occasion du mariage du vicaire Aubert, ce qui leur valut d'être incarcérés quelques semaines à l'été 1793. Se croyant protégé par le brevet de civisme qui lui avait permis de sortir de prison, il fut cependant de nouveau arrêté le 19 frimaire an II (9 déc. 1793) et ne fut libéré que le 7 fructidor an II (24 août 1794). Il reprit ses fonctions en 1795 et entra en conflit avec le presbytère de Paris à partir de 1797 à propos de l'élection du nouvel évêque de Paris. Plus proche des Évêques réunis, il soutint jusqu'au bout la candidature de Grégoire au siège de Paris. Député du clergé de Mayence (nouvellement annexé) au concile national de 1801, il fut écarté de la reconstruction concordataire, comme trop marqué et trop intransigeant. Il devint l'aumônier du lycée Napoléon (Henri IV) jusqu'à sa mise à la retraite en 1816, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 1, p. 231-232 ; t. 2, pp. 23-24 et 378-380 ; t. 3, pp. 233-234 et 397-400 ; t. 4, pp. 322, 327 et 425.

⁸³ Marie-Georges-François Charpentier (?-1828). Né à Hesdin en Artois, bachelier en théologie, il fut ordonné peu avant la Révolution et n'eut pas le temps de jouir du canonicat à Saint-Étienne-des-Grés dont il avait été pourvu. Émigré en Angleterre puis en Italie, il devint précepteur et se lia d'amitié avec le futur cardinal d'Isoard. Il reprit ses fonctions ecclésiastiques et fut nommé curé de Saint-Maur, puis curé de Conflans-Charenton en

Étienne du Mont, auquel succède M. Philippart [*sic ; i. e.* Bruillard]⁸⁵, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet.

p. 16. **1821. Juin.**

N° 717. *L'Ami de la religion...* 23 juin

Bibliothèque d'un chrétien. *Bibliothèque d'un littérateur et d'un philosophe chrétien, ou recueil propre à diriger dans le choix des lectures.* 1 v. in 8° oblong. 2 fr 50 c.

Patriarche de Lisbonne. p. 200. Le patriarche de Lisbonne est arrivé le 4 à Bayonne.

La bonne foi sauve dans toutes les religions. *Vrais principes catholiques sur les moyens de salut chez les infidèles, les mahométans, les hérétiques et les schismatiques,* écrit réimprimé à Louvain, 1821, in 8° de 28 p. Sa 1^{ère} édition date de 40 ans. La doctrine de l'auteur est celle que M. Frayssinous a exposée le 6 mai dans sa 9^e conférence (v. n° 705), c.-à-d., que la seule bonne foi sauve dans toutes les sectes hétérodoxes.

Camille Jordan, député. p. 205. Long article sur M. Camille Jordan, mort le 29 mai dernier. Il a écrit contre les prêtres assermentés⁸⁶.

N° 718. *L'Ami de la religion...* 27 juin

Béatifications. Sur quelques saints personnages nouvellement béatifiés ou en voie de l'être.

Église d'Espagne. En Espagne, deux chanoines du chapitre de Santiago, traduits devant les tribunaux, à raison de leurs relations (*Le Constitutionnel* 27 juin).

Réunion des deux confessions évangéliques, v. n° 724. Un synode général, chargé de délibérer sur la réunion des deux confessions évangéliques, doit s'assembler le 2 juillet à Karlsruhe (*id.*)

N° 719. *L'Ami de la religion...* 30 juin

Cardinal de La Luzerne. Notice sur le cardinal de La Luzerne (César-Guillaume), né le 7 juillet 1738, sacré évêque de Langres le 30 septembre 1770, promu au cardinalat le 28 juillet 1817, décédé à Paris le 21 juin 1821, âgé de 83 ans. Notice sur ses ouvrages. V. n° 720 sur les obsèques, p. 246.

N° 720. *L'Ami de la religion...* 4 juillet

Histoire. Précis de l'histoire ; par M. le marquis de Villeneuve⁸⁷, 1 v. in 8°, 6 fr, Egron.

1821, curé de Saint-Jean-Saint-François au Marais en juillet 1822, et enfin curé de Saint-Étienne du Mont en 1826, *ARR*, t. XXXII, samedi 6 juillet 1822, n° 825, p. 250 ; t. LIV, samedi 5 janvier 1828, n° 1395, p. 244-245.

⁸⁴ Voir cahier VIII, note 195.

⁸⁵ Philibert de Bruillard succéda à M. Bizet, voir cahier IV, note 5.

⁸⁶ Voir C. Chopelin-Blanc, *De l'apologétique à l'Église constitutionnelle*, *op. cit.*, p. 403-405.

⁸⁷ François-Pons-Louis de Villeneuve (1774-1842). Né à Saint-Pons-de-Thomières, descendant d'une très ancienne famille de la noblesse languedocienne, il fut très jeune destiné à la prêtrise et envoyé au collège de

Religion à Naples. p. 249 et 250. Tout ce qui a été statué pendant la révolution napolitaine, à compter du 5 juillet 1820 jusqu'au 23 mars 1821, concernant les affaires ecclésiastiques, et toutes les innovations sur la religion, ont été annulées et révoquées par une dépêche du ministre d'État de Naples, datée du 25 avril.

Voltaire. p. 255. Notice sur les éditeurs et les éditions des ouvrages de Voltaire.

M. Haller, v. *Le Constitutionnel du 16 juillet*, p. 3, col. 2, celui du 26 août. J'ai lu la lettre imprimée de Charles Louis de Haller, membre du Conseil souverain de Berne, à sa famille, pour lui déclarer son retour à l'Église catholique. Elle est datée de Paris, 13 avril 1821. Il est affligeant de voir ce nouveau converti imbu du funeste préjugé que la bonne foi peut suffire dans toute religion pour être sauvé.

[Pièce volante insérée entre les p. 16 et 17]

Note ms.

17 janvier 1821. Nouvel adjudicataire du service général des inhumations pour neuf années, à commencer du 1^{er} mars 1821. M. Saint Hilaire Tesson, à raison de 72 fr 50 c. pour 100, de remise aux fabriques et aus consistoires. Il y a eu 8 concurrents.

p. 17. **1821. Juillet.**

N° 721. *L'Ami de la religion...* 7 juillet

Justification de l'abbé de Lamennais, v. 723. *Défense de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion* ; par l'abbé F. de Lamennais. 1 v. in 8°, 5 fr. L'auteur veut justifier ce qu'il avait avancé dans son 2^e vol. sur l'indifférence, au grand scandale de tous les partis. Il emploie une

Juilly. Protégé de Mgr de Bruyère-Chalabre, évêque de Saint-Omer, il obtint le prieuré d'Argenton, en Berry, puis celui de Leydet près de Villeneuve-d'Agenen 1789. Étudiant au collège de Montaigu en 1789, il assista horrifié aux débuts de la Révolution, renonça à la carrière ecclésiastique et revint à Saint-Pons. Frappé par la loi des suspects, il fut emprisonné comme ci-devant et libéré en 1795. Il se rallia à l'Empire en 1804 et fut nommé conseiller général du canton de Boulogne-sur-Gesse. Retiré en 1809, il devint maire de Péguilhan en 1813. Il eut un rôle actif dans sa région à la chute de l'Empire, interdisant notamment les réquisitions destinées à l'armée de Soult, en retraite depuis l'Espagne, demandant à l'armée anglaise de proclamer le retour des Bourbons et faisant proclamer le roi à Toulouse avant de rejoindre le duc d'Angoulême à Bordeaux. Nommé préfet des Hautes-Pyrénées en septembre 1814, il tenta de mobiliser la région contre le retour de l'empereur, fut arrêté, s'échappa et rejoignit le duc d'Angoulême en Espagne. Sous la seconde Restauration, nommé tout d'abord Administrateur Général du Royaume pour les provinces méridionales, il fut rappelé à Paris pour se justifier de certaines actions par trop ultras, puis fut successivement directeur général des Postes, préfet du Cher, de la Creuse et de la Corrèze. Souvent accusé d'autoritarisme et d'arbitraire, il resta fidèle aux Bourbons et suivit Charles X en exil, voir J. Favière, *Un ultra royaliste, préfet du Cher : le marquis de Villeneuve*, Bourges, Société d'Archéologie et d'histoire du Berry, 1999.

métaphysique très abstraite pour prouver qu'il n'y a de motif certain de crédibilité que ce que nous savons par le témoignage général des hommes. V. la suite au n° 723.

Sièges en France. p. 267. Sentiment de l'éditeur sur les sièges à rétablir en France.

Perrier, évêque d'Avignon. p. 268. Un mot sur la démission de M. Jean-François Perrier⁸⁸ [sic], évêque d'Avignon. Le *Courrier français* du 22 ou 23 juillet y répond. [Rajout au dessus de la ligne : *Le Constitutionnel du 14 y répond*]⁸⁹.

8 juillet. Décès de Charles Jules Bizet, curé de Saint-Étienne du Mont à 74 ans.

N° 722. *L'Ami de la religion*... 11 juillet

Bible de Vence. 4^e livr. de la *Bible de Vence*, tomes VI et VII.

Chef-lieu à Paris des frères des écoles. p. 275. Translation à Paris du général et du noviciat des frères des écoles chrétiennes, rue du faubourg Saint-Martin.

Koch. p. 287. Article sur M. Koch, prêtre devenu protestant dans le duché de Nassau⁹⁰.

N° 723. *L'Ami de la religion*... 14 juillet

Justification de Lamennais. *Défense de l'Essai sur l'indifférence*... ; par de Lamennais. Second article, v. le n° 721 pour le 1^{er}.

Diatribes de Picot. p. 297. Diatribe du rédacteur contre M. Agier, auteur d'une *Explication sur Jérémie*, et contre l'auteur des Lettres villageoises sur une secte imaginaire. Il croit que M. S[ilvy] en est l'auteur. Il est dans l'erreur. L'auteur est M. Jacquemont.

N° 724. *L'Ami de la religion*... 18 juillet

Emigration du clergé. *Journal historique et religieux de l'émigration et déportation du clergé de France* ; par l'abbé de Lubersac⁹¹.

Armée de la foi. Les catholiques espagnols révoltés donnent à leurs troupes le nom d'armée de la foi. *Le Constitutionnel* 9, p. 2, col. 1. Le curé de Mérino, général de la foi, *Le Constitutionnel* 16.

⁸⁸ Le gouvernement exigea la démission de Périer, doublement marqué par son "passé" constitutionnel et son adhésion à Napoléon durant les Cent-Jours, voir cahier I, note 104. Bien qu'il ait démissionné en 1817, il assura l'administration de son diocèse jusqu'en 1821.

⁸⁹ L'article, assez médiocre, se contente d'ergoter sur les modalités d'envoi et de réception du bref papal qui signifiait à Mgr Périer que sa démission était acceptée, *Le Constitutionnel*, 14 juillet 1821, p. 2.

⁹⁰ Voir cahier XII, note 391.

⁹¹ Charles-François de Lubersac de Livron (1730-1804). Cadet du comte de Livron, destiné à l'état ecclésiastique, il fut abbé de Noirlac puis prieur de Brive-le-Gaillarde et grand vicaire du diocèse de Narbonne. Porté vers les arts, il se fit un nom dans le monde des « antiquaires » et publia notamment en 1775 un *Discours sur les monumens publics de tous les âges et de tous les peuples connus, suivi d'une description de monument projeté à la gloire de Louis XVI et de la France*. À la veille de la Révolution, changeant de registre, il publia *Le citoyen conciliateur, contenant des idées sommaires politiques et morales sur le gouvernement monarchique de la France* (1788). Il émigra en Angleterre en 1792, d'où il publia la même année *Le Christ-roi du dix-huitième siècle ou Rapprochement et parallèle des souffrances de Jésus-Christ, avec celles de Louis XVI dit le Bienfaisant dans sa prison royale*. En 1802, toujours à Londres, il publia une *Apologie de la religion et de la monarchie française réunies : grandeur, force et majesté de ces deux puissances spirituelle et temporelle*. Il ne rentra pas en France et mourut en Angleterre, P. Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, op. cit.*, t. 10, p. 756.

Fanatisme du gouvernement napolitain. Ordonnance du roi de Naples, vers le milieu de juin, qui force les jeunes étudiants de la capitale à assister les dimanches et fêtes aux instructions des congrégations spirituelles, afin qu'ils fréquentent les sacrements, sous peine d'obtenir aucun grade dans l'Université royale des études. *Le Constitutionnel* 9. Voilà du jésuitisme tout pur.

Réunion des deux confessions, v. n° 718. Le 2 juillet à Karlsruhe, ouverture du synode général pour délibérer sur la réunion des deux confessions évangéliques (luthéranisme et calvinisme). *Le Constitutionnel* 9.

Mémoires sur la religion, par Lanjuinais, v. n° 735. Mémoires sur la religion, avec des tableaux de la discipline et des mœurs du temps présent, dans les différentes communions ; par Lanjuinais, pair, 1 *mémoire des officialités anciennes et modernes*. Brochure in 8°, 1 fr 50 c. chez Baudouin (*Le Constitutionnel* 11 juillet).

p. 18. **1821. Juillet.**

N° 725. *L'Ami de la religion*... 21 juillet

Martyrs de la foi, abbé Guillon, v. n° 728. *Martyrs de la foi pendant la Révolution française* ; par M. l'abbé Guillon, tome IV.

M. G. à la fin de son 4^e vol. a inséré des *Observations contre ses critiques*, in 8° de 42 p. Sortie virulente, dit Picot, contre lui. Ce qui excite d'avantage la bile de ce journaliste, c'est que M. Guillon le nomme en toutes lettres sans l'honorer du nom de Monsieur. Par pari refertur. Lisez les *Mémoires du 18^e siècle*, *L'Ami de la religion*, jamais M. Picot ne met la lettre M. devant le nom des personnes qu'il n'aime pas.

Abus à Rome. p. 329. Pour qu'un cardinal puisse célébrer les Saints Mystères sur l'autel principal de la basilique de Saint-Pierre, il faut un indult particulier accordé à cet effet par le Saint-Père.

Cardinal di Pietro. It. Mort du cardinal Michel Di Pietro⁹², le 2 juillet.

Brogie, évêque de Gand, *Le Constitutionnel* du 23. La nuit du 19 au 20, décès de M. Maurice de Broglie⁹³, évêque de Gand, à Paris. Ses obsèques à Saint-Sulpice le 24, et son corps déposé dans un caveau.

N° 726. *L'Ami de la religion*... 25 juillet

Conseils de départements sur la religion. Analyse sur les procès-verbaux des conseils généraux de département relatifs à la religion.

⁹² Voir cahier IV, note 62.

⁹³ Voir cahier V, note 64.

Trappistes espagnols. p. 348. Une colonie de trappistes, établis en Espagne au monastère de Sainte-Suzanne, en Aragon, sont rentrés en France sous la conduite de D. Jean-Baptiste de Martres⁹⁴, dans l'intention de se retirer au couvent établi au Port-du Salut, près Laval.

Eliçagaray. M. Eliçagaray⁹⁵, prêtre, placé par Corbière dans le conseil royal de l'instruction publique, a été destitué. V. Picot, *Le Constitutionnel* 20 juillet.

Revenu ecclésiastique en Espagne. Le total des revenus du clergé espagnol se montait en 1814 à 19 089 000 000 réaux de v. sur une population de dix millions d'habitants dont 148 242 composaient le clergé et presque autant de religieuses. *Le Constitutionnel* 22 juillet.

Grégoire, patriarche de Constantinople. D'après un ordre de l'empereur de Russie, le corps de l'infortuné Grégoire, patriarche de Constantinople a été honorablement inhumé à Odessa. *Le Constitutionnel* 23, 24 et 28.

Sacre de Georges IV. Cérémonie du sacre de Georges IV, roi d'Angleterre, le 21 juillet. *Le Constitutionnel* du 23.

Jésuites en Suisse. Tentative des jésuites de Fribourg de former des établissements dans les cantons catholiques de la Suisse, mais sans succès.

⁹⁴ Jean-Baptiste de Martres (?-1826). Parti en Espagne avec d'autres trappistes en 1794 pour fonder l'abbaye de Sainte-Suzanne, il y fut procureur, maître des novices et prier. Lorsqu'il fut contraint de quitter l'Espagne en 1821 (le décret des Cortès du 1^{er} octobre 1820 avait ordonné la suppression de la plupart des monastères), il s'arrêta en route à Bordeaux, où l'archevêque lui dit vouloir installer une abbaye trappiste dans son diocèse. Accueilli à Paris par l'archevêque, il organisa une collecte de dons pour permettre l'achat d'un bâtiment. En décembre 1823, le château de Villepreux à Saint-Aubin de Médoc leur fut vendu et les trappistes en prirent possession le 8 mars 1824. Le P. de Martres devint le supérieur de l'abbaye de Notre-Dame de Bonne-Espérance. Il mourut peu après et le monastère fut administré par les derniers frères jusqu'à sa fermeture en 1838. Il était en relation avec Alfred de Vigny, qui avait été fortement frappé par l'aventure des trappistes de la Val Sainte et par celle des trappistes d'Espagne, et qui écrivit en octobre 1822 un poème au titre évocateur : *Le Trappiste*, *ARR*, t. XXXIV, samedi 30 novembre 1822, p. 90 ; *Le Conservateur belge, recueil ecclésiastique et littéraire contenant, en entier, la réimpression de L'Ami de la religion et du roi, Le Mémorial catholique et les Tablettes du clergé*, Liège, au bureau du Conservateur belge, 1824, p. 99 ; A. de Vigny, M. Ambrière (éd.), *Correspondance d'Alfred de Vigny*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989, vol. 1, p. 517 ; A. Jarry, *Alfred de Vigny : étapes et sens du geste littéraire : lecture psychanalytique*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1998, t. 1, p. 83-85 ; G. Bonnefoy, J. Pommier, *La pensée religieuse et morale d'Alfred de Vigny*, Genève, Slatkine, 1971, p. 28.

⁹⁵ Dominique Eliçagaray (ca 1760-1822). Né à Bayonne, il embrassa l'état ecclésiastique et enseigna la philosophie dès l'âge de 22 ans. Official de la Basse-Navarre en 1790, il écrivit contre la Constitution civile du clergé puis émigra en Espagne. Rentré en France durant le Directoire, il fut nommé successivement proviseur du lycée de Pau, recteur de l'Académie, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres de la même ville. Lors des Cent-Jours, il accourut au-devant de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux et l'accompagna à Londres où il fut son aumônier. Nommé chanoine de Paris et grand vicaire de Reims à la deuxième Restauration, il fut appelé au conseil royal de l'Instruction publique en 1816 (sur proposition de Mgr Frayssinous, soutenu par la duchesse d'Angoulême et Lainé). Mais son caractère excessif et ses idées bornées le mirent en minorité dans le conseil et en opposition fréquente avec Frayssinous, au point d'entrer publiquement en polémique en mars 1821. Il devint l'objet d'une campagne dans la presse libérale, qui l'accusa notamment d'avoir affirmé dans un discours que l'administration devait avoir « deux poids, deux mesures selon les sentiments religieux des individus » et qui diffusa sa caricature. Ce fut au point qu'en juin 1821, sa tournée d'inspection des établissements universitaires méridionaux suscita des troubles et fut abrégée. Sans doute touché par ces accusations, il succomba à une apoplexie peu de temps après, E. Harpaz (éd.), *Benjamin Constant et Goyet La Sarthe : Correspondance (1818-1822)*, Genève, Librairie Droz, 1973, p. 647 ; J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1837, t. 63, p. 322-324.

Réunion des luthériens et des calvinistes. Le 26 juillet, le synode général des protestants du Grand duché de Bade, rassemblés à Karlsruhe, a signé l'acte de réunion des luthériens et des calvinistes, avec l'agrément du grand duc. (*Le Constitutionnel* 5 août).

p. 19. **1821. Juillet, août.**

N 727. *L'Ami de la religion...* 28 juillet

Sagey, évêque de Saint Claude. Vœu pour le prompt établissement du diocèse de Saint-Claude et du plus grand nombre des sièges érigés par le concordat de 1817. Par M. Sagey⁹⁶, nommé évêque de cette ville en 1817.

Besançon. Le diocèse de Besançon renferme 3 départements, une population de 300 000 âmes.

Retraites. p. 355. On annonce une retraite pour Paris (en octobre). L'abbé Boyer en fait dans les diocèses.

Marseille. Cérémonie à Marseille pour l'anniversaire de la cessation de la peste.

Guérison miraculeuse, v. n° 728, p. 379. p. 357. Guérison extraordinaire opérée sur la princesse Mathilde de Schwarzenberg⁹⁷ à Wurtzbourg.

De Broglie, évêque p. 362. Longue notice sur M. de Broglie, évêque de Gand.

N° 728. *L'Ami de la religion...* 1^{er} août

Aimé Guillon, Martyrs de la foi. *Les martyrs de la foi...* par Aimé Guillon, tome IV. 2^e article (1^{er} article n° 725). Le rédacteur relève des inexactitudes de faits et de dates de l'abbé G. Mais à son ordinaire il accuse le Grand Colbert, évêque de Montpellier⁹⁸, d'être

⁹⁶ Claude-Judith-François-Xavier de Sagey (1759-1836). Originaire du Doubs, il était avant la Révolution archidiacre de Saint-Claude. Sa nomination à l'évêché de Saint-Claude en 1817 resta sans effet et il fut nommé à l'évêché de Tulle en avril 1823. Face à un diocèse où tout était à faire, il rencontra, semble-t-il, tant de difficultés qu'il donna sa démission l'année suivante, mais il assura l'administration du diocèse jusqu'en avril 1825. Nommé chanoine de Saint-Denis en 1824, il vécut retiré à Paris, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 653-654.

⁹⁷ Mathilde Theresia von Schwarzenberg (1804-1886). Souffrant depuis l'enfance d'une déformation de la colonne vertébrale qui l'empêchait de marcher, soignée en vain par de célèbres médecins de l'époque, elle fut guérie par Alexander von Hohenlohe-Waldenburg-Schillingsfürst (voir *infra*, note 108), ce qui fit grand effet. L'aspect « miraculeux » de cette guérison fut contesté par son médecin. Néanmoins, d'après son biographe, elle fut effectivement complètement et définitivement guérie, H. P. Clive, *Schubert and His World : A Biographical Dictionary*, Oxford, Oxford University Press, 1997, p. 206-207.

⁹⁸ Charles-Joachim Colbert de Croissy (1667-1738). Neveu du Grand Colbert, abbé de Froidmont en 1684, il accompagna le cardinal de Furstemberg au conclave d'Alexandre VII. Ordonné prêtre en 1691, docteur en théologie en 1692, il fut grand vicaire de son cousin Jacques-Nicolas de Colbert, archevêque de Rouen, puis devint agent du clergé en 1695. Nommé évêque de Montpellier en 1696, sacré le 10 mars 1697, il ne quitta plus son diocèse. Ardent janséniste, il fut, avec Jean Soanen, l'une des principales figures de l'opposition épiscopale à la bulle *Unigenitus* et du mouvement de l'Appel (1717). Il marqua durablement son diocèse en faisant rédiger en 1702 par le P. Pouget de l'Oratoire des *Instructions générales en forme de catéchisme*, couramment le *Catéchisme de Montpellier*, qui fut mis à l'Index en 1721. En 1724, il écrivit les *Remontrances au roi sur le Formulaire* qui provoquèrent la saisie du temporel de son diocèse. En contact avec les abbés d'Étemare, Louail

tombé dans des écarts, M. de Ségur⁹⁹, évêque de Saint-Papoul, dans des faiblesses, et M. de Rastignac¹⁰⁰ de s'être laissé [séduire ?] dans sa vieillesse par les appelants.

Jésuites à Naples, Picot. n° 733, p. 19. p. 379. Rétablissement des jésuites à Naples, *Le Constitutionnel* 31 juillet.

p. 382. L'évêque espagnol de Tاراçona [sic], Grand Inquisiteur, et François de Solchaga, général des capucins en Espagne, étaient retirés à Bayonne le 24 juillet. V. *Le Constitutionnel* 7 août, p. 3.

N° 729. *L'Ami de la religion*... 4 août

Trappistes, l'abbé de Lestranger, abbé de l'ancienne abbaye de la Trappe, au Perche, n° 752. Une colonie de trappistes établie à l'abbaye de Melleray, diocèse de Nantes. L'abbé, D. Antoine¹⁰¹ (l'ancien abbé de Saulnier), chanoine de Sens. Un voyageur a publié la relation de son voyage à cette abbaye, p. 388.

et Duguet, comme avec Mabillon, Renaudot et Godefroy Hermant, il fut l'adversaire de Mgr Languet de Gergy et de Mgr Tencin dans la controverse sur les miracles de Saint-Médard. Il protesta également en 1727 contre le « brigandage d'Embrum » et fut en conflit avec l'Assemblée générale du clergé en 1730. Il réussit à résister à tous ceux qui voulaient le déposer de son évêché, J. Lesaulnier et A. MacKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal*, op. cit., p. 282-283 ; O. Andurand, « *Roma autem locuta* », op. cit., t. 3, p. 58 ; M. Laurent, « Deux évêques contre la bulle *Unigenitus* : l'amitié de J. Soanen et de J. Colbert de Croissy », *Chroniques de Port-Royal*, 19, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1971, p. 37-76 ; sur son action auprès des religieuses opposantes à la Bulle, voir aussi F. de Noirfontaine, *Croire, souffrir et résister. Lettres de religieuses opposantes à la bulle Unigenitus*, Paris, Nolin, 2009. On remarquera que le « Grand Colbert » n'est pas, pour Rondeau, le ministre de Louis XIV...

⁹⁹ Jean-Charles de Ségur (1724-1735). Oratorien, appelant de la Bulle avant de renoncer à l'Appel, il fut grand vicaire de Laon, puis évêque de Saint-Papoul en 1723. Après avoir donné deux mandements en faveur de l'*Unigenitus*, il se rapprocha de ses anciens amis et fut en relation avec Soanen et Colbert, qui l'amena en 1735 à se rétracter avec éclat de ses précédents mandements, à adhérer à l'appel de 1717 et à démissionner de son évêché. Son mandement fut cassé par le Conseil et il fut condamné non seulement par le pape, mais par quelques évêques. Tombé malade à Auxerre, il mourut à Paris, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », op. cit., t. 3, p. 150.

¹⁰⁰ Louis-Jacques Chapt de Rastignac (1684-1750). Formé au séminaire de Saint-Sulpice, docteur en théologie en 1714, il fut grand vicaire de Luçon avant d'être nommé évêque de Tulle en 1720, puis archevêque de Tours en 1723. Nommé pour pacifier un diocèse fortement janséniste, il y fut intransigent, tant avec le clergé séculier qu'avec les réguliers, et devint l'une des bêtes noires des jansénistes et des *Nouvelles ecclésiastiques*. Il fut néanmoins aux côtés de Mgr de Caylus pour dénoncer l'ouvrage du P. Pichon (*L'esprit de Jésus Christ et de l'église sur la fréquente communion*, 1745), ce qui fut son dernier combat, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », op. cit., t. 3, p. 50-51.

¹⁰¹ Anne-Charles-Nicolas Saulnier de Beauregard (1764-1839). Né à Joigny, fils d'un avocat au Parlement et prévôt de Joigny, il fut tonsuré à 7 ans, chanoine de Sens à 14 ans. Étudiant au séminaire de Saint-Firmin à Paris de 1781 à 1788, il obtint son grade de docteur en théologie en 1790. Esprit curieux, il avait également étudié les sciences naturelles et la chimie, suivant les cours de Jussieu et Daubenton, ainsi que le droit auprès du précepteur des enfants du président d'Aligre, qui l'aurait nommé conseiller-clerc peu avant la Révolution. Émigré à Bruxelles en 1792, il fut précepteur des enfants de M. de La Bourdonnaye de Blossac avant de quitter son ami, l'abbé Mey, pour rejoindre en Angleterre l'abbaye trappiste de Lulworth (voir cahier VI, note 112). Il y fit profession en 1795 et fut rapidement remarqué, devenant, à la demande de l'évêque, directeur de plusieurs communautés féminines. Supérieur du monastère en 1810, il ramena ses religieux en France en 1817 et s'installa dans l'ancienne abbaye cistercienne de Melleray. Sous sa direction, l'abbaye prit un bel essor. En 1827, il fut nommé visiteur des maisons trappistes de France. Opposé au tiers ordre instauré par l'abbé de Lestranger, il préconisa sa suppression dans un rapport à Rome en 1827-1828, ainsi que l'autonomie des monastères et une plus grande uniformité dans l'esprit rancéen. Trappiste rigoureux, il rencontra bien des oppositions dans les différentes maisons. Ami de Mathieu de Montmorency, ainsi que des frères Lamennais, ennemi de la Charte, "supporter" de la duchesse de Berry, n'aimant pas Louis-Philippe, son monastère fut considéré après la

Jésuites. p. 389. Ouvrage de M. Dallas, Anglais, en faveur des jésuites.

Perrier, évêque d'Avignon. p. 392. M. Perrier [*sic*], évêque d'Avignon, démissionnaire.

Mahé, ch. à Vannes. p. 393. Diatribe contre M. Mahé, chanoine de Vannes, et contre son ouvrage Dialogues sur la grâce efficace¹⁰².

Plowden, prêtre. p. 394. Notice sur Charles Plowden¹⁰³, prêtre catholique anglais.

Saint Sépulchre, nouvelle démentien^o 730, p. 412. À Jérusalem, le Saint-Sépulchre profané par les Turcs. Le patriarche, son clergé et des chrétiens massacrés.

Cardinal di Pietro. Notice sur le cardinal di Pietro, un des rédacteurs de la bulle Auctorem fidei contre le synode de Pistoie, mort le 2 juillet dernier.

p. 20. 1821. Août.

N^o 730. *L'Ami de la religion*... 8 août

Église gallicane et Rome. De Maistre déclame contre les prétendus jansénistes et Port-Royal. De l'Église gallicane dans son rapport avec le souverain pontife, pour servir de suite à l'ouvrage intitulé : Du pape; par M. de Maistre, auteur des Considérations sur la France, 1 vol. in 8^o, 6 fr. Cet ouvrage qui devait paraître avec celui du pape, dont il faisait partie, n'a paru que l'hiver dernier, peu de temps avant la mort de l'auteur. Picot se complait dans les ouvrages de M. de Maistre, le plus extravagant ultramontain de nos jours. C'est contre les parlements, les jansénistes, les solitaires et les religieuses de Port-Royal qu'il se déchaîne, comme rebelles à l'autorité, et par conséquent à l'Église, tandis que les éloges sont prodigués à la Société de Jésus, et les regrets de leur suppression en 1761.

Jansénisme. p. 403. Singulière définition des jansénistes, par M. de Maistre¹⁰⁴.

révolution de Juillet comme un nid de conspirateurs, perquisitionné et mis sous surveillance. En 1831, les religieux étrangers furent chassés et partirent en Irlande, mais les religieux français furent autorisés à revenir auprès de lui. En 1834, le décret d'organisation de l'ordre réunit les maisons trappistes françaises sous l'autorité de l'abbé de la Grande Trappe. Le monastère de Melleray fut fermé en 1838, B. Delpal, *Le silence des moines : les trappistes au XIX^e siècle : France, Algérie, Syrie*, Paris, Beauchesne, 1998, p. 73-82 ; J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1842, t. 38, p. 47-50.

¹⁰² Picot attaque le jansénisme plus que l'abbé Mahé et se réjouit de ce que l'évêque de Vannes, Mgr Bruc-Montplaisir, ait prévenu, à l'occasion de la diffusion de l'ouvrage de Mahé dans son diocèse, qu'il « n'admettra aux ordres aucun de ceux qui se trouveraient entachés des opinions réprochées tant de fois par l'Église », *ARR*, t. XXVIII, samedi 4 août 1821, n^o 729, p. 393.

¹⁰³ Charles Plowden (1743-1821). Entré dans la Compagnie de Jésus en 1759 après des études à Rome, il y fut ordonné prêtre en 1770. Professeur au collège de Bruges lors de la suppression de la Compagnie contre laquelle il écrivit, il enseigna ensuite au collège de Liège que le prince-évêque avait donné aux ex-jésuites anglais. Rentré en Angleterre, il devint le chapelain de Thomas Weld (voir cahier VII, note 56) au château de Lulworth avant de jouer un rôle majeur dans la direction du collège jésuite fondé au château de Stonyhurst (donné par T. Weld) en 1794. Après la restauration de l'ordre, il fut maître des novices à Stonyhurst, puis provincial et recteur du collège de 1817 à 1819, *ibid.*, p. 394.

¹⁰⁴ Qui ironisait à plaisir sur le paradoxe d'un mouvement ayant « l'incroyable prétention d'être de l'église catholique, malgré l'église catholique » et de lui « prouver qu'elle ne connaît pas ses enfants, qu'elle ignore ses propres dogmes, qu'elle ne comprend pas ses propres décrets, qu'elle ne sait pas lire enfin », tout en démontrant

Mende et Avignon. p. 408. M. de Morel de Mons¹⁰⁵ [sic], évêque de Mende, est transféré sur le siège d'Avignon, qui sera érigé en métropole.

Nouveaux sièges. Éclaircissements sur les nouveaux sièges à ériger, et doléances de ce que le gouvernement n'en veut ériger que six pour le moment présent, faute de fonds suffisants.

Concordat de la Bavière. p. 410. Annonce que le concordat de 1817 entre Rome et la Bavière va recevoir son exécution dans ce royaume. *Le Constitutionnel* 4 août, p. 3, col. 1.

N° 731, tome 28, année 7^e. *L'Ami de la religion...* 11 août

Sur les administrateurs des diocèses. *Solution d'une question de droit canonique, par un docteur de Sorbonne*¹⁰⁶, in 8°, 2 fr 50 c. chez Pichard. La question est celle-ci : "Les évêques nommés peuvent-ils, avant d'avoir obtenu l'institution canonique, administrer comme grands vicaires des chapitres, et l'exercice de leurs pouvoirs en cette qualité sera-t-il valide et licite ?" L'auteur est pour l'affirmatif. Le rédacteur se plaint de l'auteur sur plusieurs points de discipline, sur son peu de respect pour Pie VII. Le docteur paraît avoir eu en vue de combattre un ouvrage d'Alphonse Muzarelli.

p. 423. Qu'est-ce qu'une petite communauté, sise rue du Regard, où s'est faite le 9 août une distribution de prix ?

Evêché de Mende, Salmon de Chatellier. p. 424. Charles Louis Salmon du Chatellier¹⁰⁷, nommé à l'évêché de Laon en 1817, nommé par le roi à l'évêché de Mende.

Séminaire de Saint-Sulpice. p. *id.* Plainte du peu de célérité dans la construction du grand séminaire des sulpiciens.

Chronique religieuse, v. Le Constitutionnel 2 août, p. 4, col. 1. p. 425. Sur la cessation de la *Chronique religieuse* que Picot attribue à l'esprit d'indépendance et de libéralisme de ses

« aux autres hérétiques qu'elle est infaillible et que rien ne peut les excuser ». Camille Latreille a souligné que Maistre était l'un des seuls à signaler comme réelle et dangereuse (de son point de vue) la persistance de la pensée janséniste au début du XIX^e siècle, C. Latreille, « Joseph de Maistre et le jansénisme », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 15, 1908, p. 391-424.

¹⁰⁵ Voir cahier IV, note 66.

¹⁰⁶ Par l'abbé André-Guillaume-René Baston, évêque nommé de Séez, défenseur de l'institution canonique par le métropolitain qui, ayant administré son diocèse comme vicaire capitulaire, fut révoqué par son chapitre en 1814, voir cahier VI, note 154.

¹⁰⁷ Charles-Louis Salmon du Chatellier (1761-1841). Tonsuré à 12 ans, il étudia au collège de Vendôme puis au séminaire de Saint-Sulpice. Chanoine du Mans et vicaire général, il refusa la Constitution civile du clergé et émigra aux Pays-Bas, puis en Angleterre. Rentré en France en 1814 comme aumônier du comte d'Artois, il fut nommé au siège de Laon en 1817, puis à l'évêché de Mende en 1821, et enfin à Évreux, où il fut sacré en juin 1822. Pair de France en 1824, il fut l'un des prélats consécuteurs au sacre de Charles X. En 1828, il fut chargé, au nom des évêques, de protester auprès du ministre des Affaires ecclésiastiques contre les ordonnances du 16 juin 1828 (interdisant l'enseignement aux congrégations non reconnues et plaçant les huit collèges jésuites sous contrôle de l'Université). Opposé à la monarchie de Juillet, il démissionna de la pairie. Il fonda en 1837 une caisse de secours pour les prêtres âgés et infirmes (il perdait lui-même progressivement la vue). Ses obsèques furent célébrées par Mgr Clausel de Montals, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 234-235.

rédacteurs qui ne veulent pas se soumettre à la censure. Un motif plus ancien que la nouvelle loi avait déterminé les rédacteurs à cesser le travail, savoir le recouvrement des fonds à raison du nombre des abonnés qui n'était pas suffisant.

Retraites. Sur les retraites ecclésiastiques qui ont lieu dans plusieurs diocèses.

Prince d'Hohenlohe. p. 429. Sur les miracles multipliés opérés par les prières du prince Alexandre de Hohenlohe-Schillingsfurt¹⁰⁸, prêtre de 27 ans. *Le Constitutionnel* 15 août.

Table des matières du tome 28^e.

[Pièce volante insérée entre les p. 20 et 21]

Note ms.

Signes célestes qui ont paru en Allemagne, la nuit du 9 au 10 août 1821, rapportés dans la *Journal du Commerce* du 29 août 1821.

p. 21. 1821. *Juillet et août.*

Jugements de Dieu. Dans les atrocités commises par les Turcs sur les chrétiens Grecs, qui ne tremblent à la vue des jugements de Dieu sur son peuple schismatique, qui n'y remarquera les avant-coureurs de Sa justice sur la Gentilité infidèle. V. *Le Constitutionnel* 28 juillet¹⁰⁹.

Ouvrages de Lanjuinais, v. n° 735. *Mémoires sur les officialités anciennes et nouvelles.*

Histoire abrégée de l'inquisition religieuse en France. Par Lanjuinais. 1 v. in 8°, 1 fr 50 c. Suivie de son opinion que les pensions ecclésiastiques.

¹⁰⁸ Leopold Alexander Franz Emmerich von Hohenlohe-Waldenburg-Schillingsfürst (1794-1849). Issu de la branche catholique des Hohenlohe (voir cahier VI, note 114), il fut ordonné prêtre en 1815 et se lia avec les jésuites lors de son séjour à Rome. Chapelain de l'Ordre de Malte en 1816, vicaire épiscopal en 1819 et capitulaire de Bamberg en 1821, il rencontra cette même année Martin-Michel, paysan d'Unterrittighausen dans le grand-duché de Bade, qui guérissait les malades par imposition des mains et lui assura qu'il pouvait en faire autant. En juillet 1821, il guérit ainsi la princesse de Schwarzenberg, paralysée des jambes. Ce « miracle » fit grand bruit en Allemagne, d'autant qu'il prêtait à la controverse, le médecin de la princesse attribuant la guérison à des causes naturelles. Il fut raillé par les protestants, accusé d'être inféodé aux jésuites par les libéraux et mit Rome dans l'embarras. Pie VII lui interdit de rester en Bavière et il fut demandé au thaumaturge de se faire discret. Le jugement de la cause fut reporté. En 1822, François II le fit nommer chanoine à Grosswardein dans le royaume de Hongrie. En 1844, Grégoire XVI le fit évêque *in partibus* de Sardica, A. F. Lecanu, *Dictionnaire des prophéties et des miracles... précédé d'une introduction en forme de dissertation préliminaire sur les véritables prophéties et les vrais miracles, et la preuve qui en résulte pour la religion chrétienne* [J.- P. Migne, *Encyclopédie théologique, op. cit.*, 1866, t. 24], t. 1, col. 825-835.

¹⁰⁹ L'article du *Constitutionnel* rapporte les atrocités commises par les Turcs, mais la lecture prophétique appartient à Rondeau, décidément figuriste.

Église de Gand, v. n° 733, p. 23. Le chapitre de Gand a établi deux vicaires généraux pour l'administration ecclésiastique. *Le Constitutionnel* 3 août.

Espagne et Rome. Les bulles de Rome n'arrivent pas pour l'institution canonique de quatre évêques nommés par le roi d'Espagne. *Le Constitutionnel* 4 et 10 août.

Prince de Hohenlohe, prêtre. Les journaux du 4 annoncent que le prince de Hohenlohe, prêtre, aurait été assassiné. Nouvelle fausse, *Le Constitutionnel* 7 août.

Fêtes supprimées. Le conseil général du département du Haut-Rhin demande au gouvernement d'engager les archevêques et évêques qu'il ne soit, dans leurs diocèses, célébré aucune solennité les jours de fêtes qui ont été supprimées. (*Le Constitutionnel* 4 août).

Religieux vagabonds. Ordre pour réprimer le vagabondage des religieux et des ecclésiastiques en Espagne. *Le Constitutionnel* 12 août.

Espagne et Rome. Motifs présumés exposés dans le *Le Constitutionnel* du 12 du refus de Rome de donner des bulles d'institution à MM. Espiga¹¹⁰, Munoz Torrero¹¹¹, v. *Le Constitutionnel* 10.

Rome. 3 000 Autrichiens en garnison au château Saint-Ange de Rome.

Barnabites. Barnabites établis dans un collège de Naples.

N° 732, t. 29. *L'Ami de la religion...* 15 août

¹¹⁰ José de Espiga y Gadea (1758-1824). Juriste, il fut archidiacre de Benasque et chanoine dans la cathédrale de Lérida. Auditeur du Tribunal de la Rote (1800-1803) et chapelain d'honneur du roi Charles IV, il fut considéré comme l'auteur du décret d'Urquijo (1799), qui laissait aux mains du roi l'élection et la confirmation des évêques, ce qui lui valut d'être écarté de la Cour et renvoyé à Lérida. Installé à Barcelone au début de la guerre d'Indépendance, il participa à la lutte contre la France et fut désigné comme député de la Catalogne aux Cortès de Cadix en 1810. Régaliste et janséniste, membre de la commission de la Constitution, il y prononça aux Cortès un discours contre l'infailibilité pontificale qui ne fut pas oublié à Rome. De nouveau député aux Cortès de 1820, dont il fut le premier président, il fut désigné pour le siège de Séville en 1820 mais, janséniste et libéral, ne fut pas confirmé par Rome. Le cardinal Consalvi avait été particulièrement prévenu contre Espiga et Muñoz-Torrero par le nonce, qui les désignait en 1820 comme des jansénistes « degni discedenti du Porto Reale », M. Revuelta González, *Política religiosa de los liberales en el siglo XIX: trienio constitucional*, Madrid, Editorial CSIC - CSIC Press, 1973, p. 140, note 43, et p. 344-350 ; E. Appolis, *Les jansénistes espagnols*, op. cit., pp. 149, 162, 165-170.

¹¹¹ Diego Muñoz-Torrero (1761-1829). Formé à l'université de Salamanque où il enseigna ensuite la philosophie et dont il fut le recteur, il devint chantre de la collégiale de Villafranca del Bierzo. Retiré chez lui en 1808, il fut envoyé comme député aux Cortès de Cadix en septembre 1810 et participa à la rédaction de la Constitution comme membre de la commission de la Constitution. Il se prononça en faveur de la liberté de la presse dans un discours aux Cortès en avril 1812. Emprisonné à Madrid en 1814, il fut placé sous surveillance au collège des missionnaires franciscains de La Corogne en décembre 1815, où il resta isolé jusqu'à la révolution de 1820. Libéré par le colonel Félix Acevedo, membre de l'assemblée suprême de La Corogne en 1821, il fut nommé évêque de Cadix la même année. Comme José de Espiga, sa réputation de janséniste liée à ses opinions libérales en politique fut sans doute cause du refus d'investiture du Saint-Siège. En 1823, il fuit au Portugal, mais y fut arrêté et incarcéré dans la Tour de Julián Sain de Barre. Après son décès, le maire s'opposa à des funérailles religieuses, sous prétexte qu'il avait été franc-maçon et qu'il était mort sans sacrement, ce qui était vrai, car le maire avait empêché qu'il les reçoive. Gil Novales conclut qu'il fut « l'un des prélats les plus dignes et libéraux de l'Espagne », A. Gil Novales, « Muñoz-Torrero, Diego », *Mcnbiografias*, op. cit., <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=munnoz-torrero-diego>, consulté le 17-08-2015.

Haller, de Langalerie. Sur une réponse à la lettre de M. Haller, par feu M. de Langalerie¹¹² [*sic*], chevalier errant qui, dans le commencement du 18^e siècle, se fit de catholique protestant calviniste. Le rédacteur donne un précis de sa vie.

Vicaires ruraux. p. 9. Par ordonnance royale du 31 juillet, les vicaires jouiront d'un traitement de 300 fr au lieu de 250 ; les religieuses et prêtres retirés, d'une augmentation de pension.

Missionnaires. p. 10. Maison de missionnaires établie à Tours.

Lamourette, évêque de Lyon. p. 12. Sur des épîtres adressées à M. Lamourette, archevêque de Lyon.

N° 733. *L'Ami de la religion*... 18 août

Cours de philosophie. *Cours de philosophie* ; par M. Garrigues¹¹³. 1 vol. in 8°, 3 fr.

p. 20. Décès de M. Yves François Duchesne¹¹⁴, supérieur des missionnaires établis à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) et de la congrégation des sœurs de la Sagesse¹¹⁵. Son prédécesseur était M. Supiot¹¹⁶ ; son successeur est l'abbé Deshayes¹¹⁷, grand vicaire de Vannes et curé d'Aurai. Près d'Aurai est le collège de Sainte [Anne], occupé par les jésuites.

M. Marguerite de la Visitation, diocèse d'Autun. p. 21. Notice sur la s. Marguerite Marie¹¹⁸ de la Visitation au couvent de Paray-le-Monial, diocèse d'Autun, morte le 17 octobre 1690. M. Languet¹¹⁹, archevêque de Sens, a écrit sa vie.

¹¹² Philippe de Gentil de Langalerie (1661-1717). Baron de Saintonge, militaire brillant, mais de mauvais caractère, il quitta le service de la France pour celui de l'Empire, avant de le quitter aussi. Converti au calvinisme en 1714, sans doute pour trouver plus facilement à s'employer en Allemagne, il fut emprisonné à Vienne en 1716. Picot s'insurge qu'on puisse comparer un homme condamné à mort comme traître à sa patrie et converti par calcul avec M. Haller, honorable bourgeois converti sincèrement au catholicisme, *ARR*, t. XXIX, mercredi 15 août 1821, n° 732, p. 1-8.

¹¹³ Antoine-Jacques-Marie Garrigues (1798-1860). Élève au lycée Charlemagne sous l'Empire, puis professeur de philosophie.

¹¹⁴ Yves-François Duchesne (?-1821). Breton, neveu de Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, qu'il ne put rejoindre comme prévu, il entra chez les Missionnaires du Saint-Esprit. Supérieur des Filles de la Sagesse par la démission du P. Supiot en 1810, il lui succéda en 1817 à la tête des Missionnaires du Saint-Esprit, M.-R.-A. Henrion, *Histoire des ordres religieux*, Paris, Meyer et Cie, 1835, t. 2, p. 390-392.

¹¹⁵ Voir cahier X, note 35.

¹¹⁶ René Supiot (1731-?). Né à Ancenis, il devint le supérieur des Missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse en 1792. Resté clandestinement dans sa région, M. Brumaud de Beauregard, vicaire général de Mgr de Coucy, lui confia ses pouvoirs avant d'être déporté. Ce fut donc lui qui administra le diocèse pour son évêque. Sous le Directoire, il recueillit à Saint-Laurent les restes des deux communautés. Il se démit en faveur du P. Deshayes, en 1810 pour les Filles de la Sagesse, et en 1817 pour les Missionnaires, M.-R.-A. Henrion, *Histoire des ordres religieux, op. cit.*, t. 2, p. 390-392.

¹¹⁷ Voir cahier VII, note 98.

¹¹⁸ Marguerite-Marie Alacoque (1647-1690). Enfant à la foi vibrante, pratiquant précocement les macérations, elle entra au monastère de la Visitation de Paray-le-Monial en 1671 et y fit profession l'année suivante. Peu après, elle vécut une série de visions dans lesquelles lui fut révélé le Cœur de Jésus. En 1688, une autre vision aurait confié aux visitandines et aux jésuites la mission de répandre le culte du Sacré-Cœur ; et en 1689, une nouvelle vision demandait à Louis XIV de consacrer son royaume au Sacré-Cœur. Vénérable en 1824, bienheureuse en 1864, elle fut canonisée en 1920. Elle fut l'une des figures majeures du développement de la

Ev. d'Oviedo. p. 27. Sur l'évêque d'Oviedo¹²⁰, retiré à Palencia.

Catholique, journal allemand. Sur le Catholique, journal religieux de Mayence, qui défend le catholicisme contre les écrits des protestants.

p. 22. **1821. Août.**

M. de Maistre. Les libertés gallicanes et les savants et pieux solitaires de Port-Royal vengés contre les assertions de M. le comte de Maistre. *Le Constitutionnel* 13 août, p. 3.

N° 734. *L'Ami de la religion*... 22 août

Prêt à intérêt. Controverse entre M. Faivre et M. Villecour. Controverse, à Lyon, sur le prêt à intérêt. Elle s'est renouvelée avec vicacité et a enfanté plusieurs brochures entre M. Faivre et M. l'abbé Villecour¹²¹ [*sic*]. C'est la dissertation sur le prêt, par M. l'abbé Pagès, qui a donné lieu à cette controverse.

Evêchés rétablis. p. 36. Reims, Sens, Chartres, Périgueux, Luçon [au dessus de la ligne : M. Soyer], Nismes [au dessus de la ligne : de Chaffoy], les six sièges épiscopaux qui vont être établis.

dévotion au Sacré-Cœur et, à ce titre, brocardée par les jansénistes du XVIII^e siècle. Voir B. Descouleurs, C. Gaud, *Marguerite-Marie Alacoque : la mystique du Cœur*, Paris, Cerf, 1996.

¹¹⁹ Jean-Joseph Languet de Gergy (1677-1753). Évêque de Soissons (1715), puis archevêque de Sens (1730), grand défenseur de l'*Unigenitus*. Il fut un farouche adversaire des jansénistes (il fut l'un des premiers à refuser les derniers sacrements en l'absence de billet de confession), qui le lui rendirent bien. Il publia en 1729 une *Vie de la vénérable Marguerite Marie Alacoque* et fut l'un des promoteurs du culte du Sacré-Cœur au XVIII^e siècle, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », *op. cit.*, t. 3, p. 96-97 ; voir aussi cahier XI, note 338.

¹²⁰ Gregorio Ceruelo de la Fuente, voir cahier XII, note 379.

¹²¹ Clément Villecour (1787-1867). Originaire de Lyon, il y fit ses études à partir de 1802 et entra au séminaire en 1808. Ordonné prêtre en 1811, il fut successivement vicaire à Saint-Chamond et à Roanne, curé de Bagnols-en-Lyonnais (1815) et de Saint-François-de-Sales à Lyon (1817), puis aumônier en chef de l'hôpital général de Lyon. Prenant part aux polémiques du temps, il publia en 1821 des *Lettres à M. Faivre précédées d'une analyse critique de sa réponse à M. Pagès : suivies d'une Lettre d'un curé à son neveu, d'un extrait du synode diocésain de Benoît XIV sur l'usure, de la Lettre encyclique du même pontife et de quelques autres pièces relatives à cette matière* (Lyon, S. Damaud-Cutty), dans lesquelles il défendait la condamnation traditionnelle du prêt à intérêt. Hippolyte Barbier rapporte, d'après l'abbé Baronnat (autre figure de la polémique), que l'abbé Villecour s'emportait tellement sur le sujet en chaire que les vicaires généraux lui auraient demandé de quitter le diocèse. En 1823, il accepta l'invitation de Mgr de Cosnac à venir dans le diocèse de Meaux, où il fut successivement supérieur de la communauté des prêtres auxiliaires, chanoine théologal, vicaire général puis supérieur du grand séminaire. Il suivit Mgr de Cosnac dans le diocèse de Sens en 1832 comme grand vicaire et supérieur des communautés religieuses avant d'être nommé évêque de La Rochelle en octobre 1835. Sincèrement ultramontain, il fut l'un des promoteurs du dogme de l'Immaculée Conception et introduisit dans son diocèse la liturgie romaine. Ce fut également lui qui traduisit en 1850 la bulle *Auctorem fidei* qui condamnait le synode de Pistoie. Créé cardinal-prêtre de Saint-Pancrace en 1855, il démissionna de son siège et prit résidence à Rome, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 526-528. D'après l'ouvrage de Richard Moreau, il aurait été démis de ses fonctions épiscopales par le gouvernement de la seconde République pour ultramontanisme, et nommé cardinal après avoir perdu son siège, R. Moreau, *D'Einsiedeln à la Salette au fil des siècles, avec les pèlerins comtois sur les pas de la Vierge Marie*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 180 ; voir aussi P. Boutry, « Autour d'un bicentenaire. La bulle *Auctorem fidei* », *op. cit.*, p. 203-261. Sur les débats suscités par la question du prêt à intérêt, le récit donné par Hippolyte Barbier dans la notice de l'abbé Baronnat, si partial qu'il soit, est très instructif, H. Barbier, *Biographie populaire du clergé contemporain, op. cit.*, t. 6, p. 73-99.

Cte de Valmont. p. 39. Nouvelle et 14^e édition du Comte de Valmont, ou des Egarements de la raison, par M. l'abbé Gérard¹²².

Concordat pour la Prusse. p. 40. À Berlin, publication du nouveau concordat entre Rome et la Prusse.

p. 45. Notice sur plusieurs évêques de Babylone.

Gallais, bénédictin. p. 47. Courte notice sur Pierre Jean Gallais¹²³, ancien bénédictin, auteur de plusieurs ouvrages.

N^o 735. *L'Ami de la religion...* 25 août

Lanjuinais, ses ouvrages. Mémoires sur la religion ; par M. le comte de Lanjuinais, pair. Ces *Mémoires* se composent de plusieurs pièces :

1^o. Sur les officialités anciennes et modernes.

2^o. Histoire abrégée de l'inquisition religieuse en France.

3^o. Opinion de M. L. sur la loi relative aux pensions ecclésiastiques.

Le rédacteur s'occupe à plaisanter sur des expressions qu'un style plus châtié que celui du pair de France interdirait à sa plume.

Collèges tenus par les jésuites. p. 57. Les petits séminaires, ou collèges vraiment dits, mais hors de la juridiction de l'Université, régis par les jésuites, sont :

Saint Acheul, près d'Amiens.

Sainte Anne, à Auray, diocèse de Vannes.

Montmorillon, diocèse de Poitiers.

Bordeaux.

Forcalquier, diocèse de Digne.

Aix, qui sera ouvert à la mi-octobre prochain [*sic*], le 15. *Le Constitutionnel* 31 août.

Haller, Suisse. p. 57. Sur la justification de M. Fischer¹²⁴ contre la dénomination que M. le vicomte de Bonald a insérée ... contre le conseil de Berne qui a destitué M. Haller, nouveau converti, dans ses places. *Le Constitutionnel* du 26 défend M. Fischer et le conseil de Berne contre M. Bonald fils¹²⁵.

Cathédrale bâtie à Baltimore. p. 59. À Baltimore, le 31 mai, consécration d'une nouvelle cathédrale, dont le rédacteur donne les diverses dimensions.

¹²² Voir cahier VI, note 138.

¹²³ Voir cahier XII, note 376.

¹²⁴ Voir cahier X, note 98.

¹²⁵ Voir cahier XI, note 92.

[Pièce volante insérée entre les p. 22 et 23]

Note ms.

Instruction sur l'histoire de France et romaine par Ragois¹²⁶. Nouv. édit. Barbou, 1806, qui va jusqu'à l'année 1806. Il y en a eu une depuis, à ce que je pense.

p. 23. **1821. Août.**

Église de Paris. Depuis le mort de M. Bizet, curé de Saint-Étienne du Mont, il s'est opéré beaucoup de mutations dans les prêtres des paroisses. Avant l'installation de M. Philippert [sic], son successeur, l'archevêché ordonna à M. Foissier, 1^{er} vicaire de cette paroisse, et à un autre prêtre, d'en sortir. Tous deux se sont retirés sur Saint-Médard, et ce deuxième prêtre [blanc] y a été nommé 1^{er} vicaire. M. Foissier y demeure comme simple prêtre habitué. Il y a un moment que le curé de cette église s'est trouvé avec un seul prêtre approuvé. M. Roulet, ancien chapelain de l'Hôtel-Dieu est aussi retiré sur cette paroisse et y célèbre les Saints Mystères. Saint-Nicolas du Chardonnet a perdu avec son curé trois autres prêtres, M. Lerat¹²⁷, nommé vicaire de Saint-Méry, M. Martin, et un autre. M. Monnier y est resté. M. Dronau, qui après la mort de M. Corollaire [sic], curé de Saint Louis en l'Île, s'était retiré de cette église, puisqu'on lui faisait un passe-droit en nommant à cette paroisse à titre de 1^{er} vicaire un jeune prêtre de 26 ans, a été nommé 1^{er} vicaire à [blanc].

Fanatisme. L'animosité de la cabale jésuitique et sulpicienne n'est pas satisfaite de la destitution de M. Baillet de sa cure de Saint Séverin. Le clergé et le nouveau curé M. Siret, sont toujours en butte à leurs sarcasmes et traités de jansénistes.

Idem. À Saint-Nicolas du Chardonnet, le dimanche 22 juillet, fête de Saint-Vincent de Paul, patron du clergé, M. Feutrier n'ayant pu prêcher, envoya un missionnaire le remplacer. Celui-ci s'est beaucoup déchainé contre la prétendue secte des jansénistes, a dit que si s. Vincent de

¹²⁶ Claude Le Ragois (?-1683). Neveu de l'abbé Gobelin, confesseur de Madame de Maintenon, il fut le précepteur du duc du Maine et composa pour lui une *Instruction sur l'histoire de France et romaine, par demandes et par réponses, avec une explication succincte des Métamorphoses d'Ovide*, et un *Recueil de belles sentences tirées de plusieurs bons auteurs* (Paris, 1684) qui fut adopté dans toutes les maisons d'éducation et fut réédité et augmenté plus de 180 fois. L'édition mentionnée par Rondeau avait été refondue par Moustalon et augmentée d'un *Abrégé de géographie*, d'une *Histoire poétique*, et d'une *Instruction sur l'Histoire ancienne, par demandes et réponses*, J. F. Michaud, L. G., Michaud, *Biographie universelle*, op. cit., 1823, t. 36, p. 543-544 ; voir aussi P. Mormiche, *Devenir prince : l'école du pouvoir, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, CNRS, 2009, p. 59.

¹²⁷ Lerat (1763- ?). Ordonné en 1787, il fut nommé vicaire administratif à Saint-Merry en 1821, C. Baloché, *Église Saint-Merry de Paris : histoire de la paroisse et de la collégiale, (700-1910)*, Paris, Oudin, 1911, t. 2, pp. 274, 284, 289.

Paul eût vécu plus longtemps, il fût parvenu à l'éteindre¹²⁸. Il a beaucoup déclamé contre M. de Saint-Cyran, qu'il a nommé...

Sacré-Cœur. Le 18 août, samedi, un missionnaire à Versailles, a anathématisé à plusieurs reprises ceux qui n'adoraient point le Sacré-Cœur de Jésus. M. de Beaulieu, étant évêque de Soissons, a déploré le malheur qu'il avait eu de ne point connaître plus tôt les précieux avantages de cette dévotion. L'abbé Ronsin, missionnaire, prêchant cette fête à Soissons, l'a mise au-dessus de toutes les fêtes établies en l'honneur des mystères de J.-C. et la preuve qu'il en apportait était la pompe religieuse avec laquelle elle était célébrée. [En marge à gauche : *Le samedi 13 ou 20 octobre 1821, les Dames de Saint Michel, faubourg Saint Jacques, ont célébré la fête du culte au divin cœur de Jésus, avec octobre indulgence, M. Siret y a prêché.*]

Saint-Étienne du Mont. M. Philibert [*sic*] a commencé son administration par acquérir en son nom, pour la charge du département, sans consulter le préfet qui était absent, l'ancien hôtel d'Orléans, qui depuis le rétablissement du culte en 1795 avait toujours servi de presbytère aux curés qui se sont succédés dans cette paroisse. Il est, dit-on, confesseur de l'épouse du préfet. L'acquisition faite, il a donné congé à quelques locataires.

p. 24. **1821. Août, septembre.**

N° 736. *L'Ami de la religion...* 29 août

Zodiaques de l'Égypte, on en importe deux en France. Sur les Zodiaques d'Égypte et sur un mémoire de M. Paravey¹²⁹, qui réfute le système impie de Dupuy¹³⁰ [*sic*].

¹²⁸ Voir cahier IX, note 178.

¹²⁹ Charles-Hippolyte de Paravey (1787-1871). Fils d'un ingénieur au corps royal des Ponts et Chaussées, polytechnicien et ingénieur des Ponts et Chaussées, il remplit plusieurs missions dans le génie militaire avant d'être nommé sous-inspecteur de l'école Polytechnique (1816-1822) et finit sa carrière aux Ponts et Chaussées. Il fut également l'un des fondateurs de la Société asiatique. Il est connu pour ses études sur la mesure du temps, la cosmologie, la linguistique et les mythologies de diverses civilisations, à partir desquelles, dans une démarche comparatiste, il développa l'idée d'un centre unique de civilisation, avant et après le Déluge. Membre de la Congrégation depuis l'Empire, il chercha pendant plus de cinquante ans à trouver dans les sciences modernes des preuves pour la défense du christianisme, J.-C. Drouin, « Un esprit original du XIX^e siècle : le chevalier de Paravey (1787-1871) », *Revue d'histoire de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1970, p. 65-78.

¹³⁰ Charles-François Dupuis (1742-1809). Fils d'un maître d'école, boursier au collège d'Harcourt, il fut licencié en théologie et professeur au collège de Lisieux à Paris (1766), puis avocat (1770). Élève de Lalande, il étudia l'astronomie. Professeur d'éloquence latine au Collège de France en 1787, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en 1788, il fut député de Seine-et-Oise à la Convention puis au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif avant de quitter la vie politique. Entré à l'Institut dès sa création, il publia en 1794 *l'Origine de tous les Cultes, ou la Religion universelle*, qualifié de « bréviaire de l'athéisme philosophique » par Bernard Plongeron, dans lequel il affirmait, en simplifiant, que toutes les religions étaient en réalité des « fables » ayant pour origine commune le culte des astres. Il fut réfuté par le P. Lambert dès 1796. En 1806, il publia encore un *Mémoire explicatif du Zodiaque de Tentyra* qui suscita un débat sur la datation de ces calendriers, remettant en cause la chronologie biblique. Le Coz avait publié en 1802 des *Observations sur les zodiaques d'Égypte*. Voir C. Pavvros, « La raison et la Nation. Charles-François Dupuis (1742-1809), historien des religions et républicain. Itinéraire social, politique et intellectuel d'un philosophe à la fin des Lumières », thèse de doctorat, Ecole des hautes études en sciences sociale, 2013 ; « Apocalypse contre constellations. La

Mission à Versailles. p. 74. Mission par l'abbé Guyon à Versailles pour la garde royale.

N° 737. *L'Ami de la religion...* 1^{er} septembre

Contre l'impression des écrits des incrédules, 2^e édition 50 cent. Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes (Boulogne) sur l'impression des mauvais livres¹³¹. 76 p. in 8° 1 fr 50 c. p. 96. Liste de prêtres espagnols condamnés à des peines.

Religieux réfractaires. Onze religieux capucins du couvent de Monovar, royaume de Murcie, mis en prison comme suspects d'être ennemis du gouvernement constitutionnel de l'Espagne. *Le Constitutionnel* 29.

Tremblement de terre. Le 2 août, tremblement de terre dans les Calabres, ressenti à Naples. *Id.*

Allocution de S. S. convention avec la Prusse. Allocution du Saint-Père dans un consistoire secret du 13 août, pour manifester ses conventions avec le roi de Prusse dans un concordat pour les catholiques de son royaume (*Le Constitutionnel* 1^{er} septembre) et son espérance pour les autres États d'Allemagne. Picot, n° 738, p. 102.

Fanatisme. Nouvelle secte de fanatiques à Dresde : ils sont furieux. (*Id.*)

En faveur des prêtres constitutionnels. J'ai lu une brochure de 14 pages intitulée : *A Messieurs les administrateurs du diocèse de ...* (Besançon). L'auteur¹³² venge les prêtres constitutionnels qu'on interdit dans ce diocèse sous le faux prétexte qu'ils sont suspens, irréguliers et hors de l'unité de l'Église (je l'ai).

N° 738. *L'Ami de la religion...* 5 septembre

Oraison funèbre. Analyse de l'oraison funèbre de feu la duchesse d'Orléans, prononcée à Notre-Dame, le 7 août, par M. Feutrier.

Rouanet, évêque constitutionnel. p. 105. Article sur feu M. Alexandre-Victor Rouanet¹³³, ancien évêque constitutionnel de Saint-Pons, né en 1747, décédé l'hiver dernier. *La Chronique* donne une notice sur ce prélat.

réfutation de l'Origine de tous les cultes de Dupuis par le père Lambert », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 94 (233), 2008, p. 325-350 ; B. Plongeron, « Bible et Lumières : l'affaire des zodiaques », in *Populations et cultures : études réunies en l'honneur de François Lebrun*, Rennes, Amis de F. Lebrun, 1989, p. 375-382.

¹³¹ Rousseau et Voltaire sont, sans surprise, les principales cibles de ce mandement qui s'insurge contre la mode pernicieuse des *Œuvres complètes*.

¹³² Jean-Baptiste Demandre, d'après les notes ms. sur les exemplaires de la BPR.

¹³³ Alexandre-Victor Rouanet (1747-1821). Professeur au séminaire de Saint-Pons en 1772, il prêta serment en même temps que Dominique Pouderos qui, élu évêque de l'Hérault, le prit comme second vicaire épiscopal. Chargé du séminaire départemental avant sa fermeture, il fut désigné comme coadjuteur par Pouderos avant sa mort et lui succéda en 1799. Le projet liturgique de Ponsignon (en langue vulgaire) l'éloigna des Réunis et il ne participa pas au concile de 1801. Après le Concordat, selon Paul Pisani, il aurait entretenu une opposition ouverte contre le nouvel évêque : « Cet homme de mœurs irréprochables, d'une piété solide, d'une humilité sincère, qui avait affronté avec générosité la persécution et l'avait subie avec constance, s'enferma dans une

Marguet. p. 107. Article sur M. Jacques Marguet, curé de Bouillon, auteur de plusieurs écrits, surtout sur le blasphème.

P. Regoli, jésuite. p. 111. Catalogue des ouvrages de piété du P. Regoli, jésuite.

Saints à Apt. p. 112. Histoire de saint Elzéar¹³⁴ (de Sabran) et de sainte Delphine¹³⁵ (de Glandèves), son épouse, morts dans le 14^e siècle, canonisés, honorés à Apt.

Missions dans le royaume de Naples. Pour ramener la population des villes et des campagnes du royaume de Naples à des principes politiques et religieux, il a été ordonné des missions partout... Malgré ces pieux exercices, on remarque que la morale est un peu relâchée : partout règne la délation. *Le Constitutionnel* 6 septembre, Picot n° 739, p. 123.

[Pièce volante insérée entre les p. 24 et 25]

Note ms.

[Recto] *Histoire des missionnaires dans le midi de la France*¹³⁶. Chez Plancher, lib.

[Verso] Béchet, quai des Augustins, n° 57. *Documents nécessaires pour l'intelligence de l'histoire de France de 1820*. Keratry.

p. 25. **1821. Septembre.**

N° 739. *L'Ami de la religion*... 8 septembre

Révolution du 4 septembre 1797. *Histoire du 18 fructidor* (de l'an V) (4 septembre 1797) ; par M. Delarue¹³⁷ [sic] (une des victimes de la tyrannie du Directoire). 2 parties in 8°, 9 fr.

attitude de révolté ». Mort d'apoplexie, il fut inhumé en l'absence de son curé, les prières étant dites par deux anciens constitutionnels, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, op. cit.*, p. 342-345.

¹³⁴ Elzéar de Sabran (saint ; 1285-1323). Issu d'une grande famille de Provence, il servit Robert d'Anjou à la cour de Naples. Mystique, présenté comme le modèle des chevaliers chrétiens, généreux avec les pauvres, il fut canonisé en 1371.

¹³⁵ Delphine de Sabran (1283-1360). Issue de la famille de Glandèves. Mariée à Elzéar de Sabran malgré son désir de rester vierge, elle convainquit son époux de vivre leur union chastement. À sa mort en 1323, Delphine voulut vivre dans la pauvreté, en Provence, puis à Naples où elle fut traitée de folle, et de nouveau en Provence à Cabrières et enfin à Apt où elle mourut le 26 novembre 1360. Malgré sa réputation de sainteté entretenue par les franciscains, ses excès furent perçus à Rome comme inspirés du catharisme et le procès en canonisation n'aboutit pas. Enterrée près de lui, elle est néanmoins associée comme sainte à son époux canonisé.

¹³⁶ *Histoire des missionnaires dans le Midi et l'Ouest de la France. Lettres d'un marin à un hussard*, Paris, Plancher, 1819, par Eugène Garay de Monglave (1796-1878) et Louis Guyon.

¹³⁷ Isaac-Étienne de La Rue (1760-1830). Président du district de la Charité dans la Nièvre sous la Révolution, à laquelle il était hostile, il devint député de la Nièvre au Conseil des Cinq-Cents en vendémiaire an IV (octobre 1795). Arrêté pour ses opinions contre-révolutionnaires le 18-Fructidor, il fut déporté en Guyane d'où il s'évada en l'an VI. Rentré en France, beau-frère d'Hyde de Neuville et proche de Pichegru, il fut surveillé durant le Consulat et l'Empire avant d'être bien traité sous la Restauration, qui le vit officier de la Légion d'honneur

Contre les sacrilèges. p. 119. Sur la nécessité d'établir dans le code pénal une punition spéciale contre les sacrilèges, tels que les voleurs des effets des églises.

N° 740. *L'Ami de la religion*... 12 septembre

Archev. pairs. p. 131. MM. François de Pierre de Bernis, archevêque de Rouen, et Charles François Daviau-Dubois de Sanzai [*sic*], archevêque de Bordeaux, créés pairs de France par ordonnance du 4 août.

Abbé Guillon. p. 140. Notices sur des erreurs de faits, de noms et de localités, commises par M. l'abbé Guillon dans son ouvrage : *Martyrs de la foi*.

N° 741. *L'Ami de la religion*... 15 septembre

Miracles du prince de Hohenlohe. Lettre et déclaration du prince Alexandre de Hohenlohe, prêtre. Les événements extraordinaires dudit arrivés à Wurtzbourg, ont continué à Bamberg et à Bruckenu.

La lettre du prince est adressée au pape, de Bruckenu, 16 juillet 1821. Sa déclaration est datée des bains de Bruckenu, 28 juillet.

Retraite du clergé de Paris. Circulaire du 4 septembre du cardinal archevêque de Paris, pour annoncer une retraite qui commencera le 1^{er} octobre. L'abbé Rey¹³⁸ fera les instructions.

Mission, diocèse de Toulouse. Dans le diocèse de Toulouse, 24 prêtres et 12 diacres pour les aider sont envoyés en mission.

Nouveaux collèges royaux à Paris. Par arrêté du Conseil royal de l'instruction publique, sont érigés en collèges de plein exercice. 1°. L'établissement de M. l'abbé Liautard¹³⁹, sous le titre de collège de Notre-Dame des Champs (nom de la rue) ; 2°. Celui des anciens élèves de Sainte-Barbe, rue des Postes, dont l'abbé Nicolle¹⁴⁰, jésuite venu de Russie, recteur de l'Université de Paris, est supérieur.

Tentatives du clergé et des jésuites pour s'emparer de l'instruction publique. Le clergé ne tend qu'à se rendre partout maître de l'instruction publique, et à se soustraire de l'inspection

(1822), maître des requêtes et garde général des archives du royaume, A. Robert, E. Bourloton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 610.

¹³⁸ Pierre Joseph Rey (1770-1842). Savoyard, entré au séminaire d'Annecy en 1790, sous-diacre en 1791, diacre en 1792, il refusa le serment et partit en Suisse où il fut ordonné (à Fribourg) en 1793. Rentré en France sous le Directoire, il y reprit le culte et fut nommé en 1803 vicaire de la cathédrale de Chambéry. Devenu le secrétaire de Mgr Desolles, nouvel évêque de Chambéry, chanoine en 1812 malgré l'opposition de Napoléon (prise de possession en 1814), il fut nommé grand vicaire en 1817. Ami de Joseph de Maistre et de Mathieu de Montmorency, il travailla à la restitution de la Savoie à son « monarque légitime » (1815) et entama dès 1815 une œuvre missionnaire auprès du clergé savoyard. Renommé pour ses prédications, surnommé le *missionnaire des prêtres*, il fut invité à prêcher un peu partout en France : en 1821, il prêcha ainsi les retraites pastorales à Digne, Grenoble, Montpellier, Carcassonne, Toulouse, Bordeaux et Paris. Nommé évêque de Pinerolo en 1824, il fut transféré sur le siège d'Annecy en 1832, J. Ruffin, *Vie de Pierre Joseph Rey, évêque d'Annecy*, Paris, Vrayet de Surcy, 1858.

¹³⁹ Voir cahier V, note 33.

¹⁴⁰ Voir cahier XII, note 13.

de l'Université, en donnant à ses établissements le nom de petits séminaires qu'à cet effet il s'efforce de multiplier, et pour l'entretien desquels il sollicite (même en chaire) les secours pécuniaires des fidèles, sous le prétexte d'y former des élèves pour les grands séminaires et pour le sacerdoce. L'archevêché de Paris établit sur chaque paroisse une association de dames qui, par quartiers, iront solliciter même le denier de la veuve, et proposer une souscription de 50 centimes par mois. On pourrait faire observer que le gouvernement et le Trésor public contribuent au frais du culte, à l'entretien des séminaires ; qu'il existe des caisses diocésaines qui, dit-on, ne sont que pour les grands séminaires ; que dans le clergé il y a des places sinécures ; qu'il existe des prêtres arbitrairement interdits, de la subsistance desquels on ne s'occupe nullement ; qu'enfin on veut avoir des élèves pour leur inspirer l'opinion ultramontaine, &c. &c.

p. 26. **1821. Septembre.**

N° 742. *L'Ami de la religion...* 19 septembre

Différend entre Louis XIV et Rome, suite n° 744, 746. Sur les difficultés de Louis XIV avec la Cour de Rome (Innocent XI) depuis 1680, et sur l'accommodement de 1693. C'est un 1^{er} article, dans lequel le rédacteur montre son irrésistible penchant à favoriser la Cour romaine, et à porter atteinte aux quatre articles de l'assemblée de 1682 (v. le n° 656). Art. 2, n° 744.

Abeil, archiprêtre. p. 171. L'abbé Abeil¹⁴¹, chancelier des Quinze-Vingts, nommé chanoine et archiprêtre de Notre-Dame L'archiprêtre sera une 4^e dignité du chapitre.

Superstition. *Id.* M. L[au dessus : *asausse*]¹⁴², auteur de 40 ouvrages de dévotion, vient de publier la Dévotion aux mystères de J.-C. et de Marie, connue sous le nom de la dévotion des Quinze samedis. 3^e édition augmentée de prières pour la messe et des Leçons de J.-C. sur les moyens d'obtenir un grand amour pour Dieu. 1 vol. in 18°, 1 fr 50 c. Je prierais volontiers M. L. de m'expliquer ce qu'il entend par les mystères de Marie.

Société, Thorel, prêtre. *De l'origine des sociétés*, par l'abbé Thorel, tome 2^e qui fait suite au tome 1^{er} intitulé : La voix de la nature.

N° 743. *L'Ami de la religion...* 22 septembre

Bible de Vence. Tomes 8 et 9 de la *Bible de Vence*.

Cathol. anglais. p. 187. Notice sur l'estimation du nombre des catholiques en Angleterre.

N° 744. *L'Ami de la religion...* 26 septembre.

¹⁴¹ Voir cahier VI, note 3.

¹⁴² Jean-Baptiste Lasausse (1740-1826). Sulpicien, auteur de nombreux ouvrages de piété.

Voyez n° 742, 746. Suite sur les différends de Louis XIV avec la Cour de Rome et sur l'accommodement de 1693.

Ordination. 9 prêtres ordonnés à Paris dont un seul pour Paris. Il est placé à Saint-Gervais et a prôné le 30 septembre.

Missions en France. p. 208. *Histoire des principales missions données en France en 1820 et 1821.* 2 vol. in 12°. 4 fr pour les souscripteurs.

Patriarche à Constantinople. *Id.* Il y a un nouveau patriarche grec à Constantinople¹⁴³.

N° 745. *L'Ami de la religion...* 29 septembre

Voyez n° 627, ouvrage du P. MÉRault. *Les apologistes, ou la religion chrétienne prouvée par ses ennemis comme par ses amis* ; par M. MÉRault¹⁴⁴, ancien P. de l'Oratoire, chanoine, grand vicaire et supérieur du séminaire d'Orléans. 1 v. in 8° 5 [fr].

Cet ouvrage est la suite des Apologistes involontaires, du même auteur (v. n° 627).

Sièges épiscopaux en France. p. 213. Sur les trente nouveaux sièges à ériger, il y en a déjà 28 créés par le concordat de 1817. Deux autres restent à désigner. On pense à Marseille et à Lille.

Desmares, missionnaire. L'abbé Desmares¹⁴⁵, un des missionnaires de France.

Exposition des sentiments de S. S. à la déclaration insérée au n° 562. p. 220. Raisons du rédacteur pour n'avoir point encore parlé de l'Exposition des sentiments de S. S. sur la déclaration des princes et des États protestants d'Allemagne. (Le siège archiépiscopal de Mayence serait transféré à Fribourg en Suisse). La déclaration a été modifiée et une convention définitive a été conclue entre les deux parties contractantes.

[Pièce volante insérée entre les p. 26 et 27]

Note ms.

[Recto] Le *Constitutionnel* des 14, 15 et 16 septembre rapporte en entier 1°. *L'Exposition des sentiments de Sa Sainteté sur la déclaration des princes et États protestants réunis de la Confédération germanique, en réponse au projet qu'ils lui avaient présenté pour l'organisation du culte catholique dans leurs États*. Cette exposition contient plusieurs propositions favorables aux prétentions de la Cour romaine, ainsi que plusieurs concessions pour faciliter le succès du projet. Le pape trouve pour le moins inexacte cette proposition :

¹⁴³ Eugène II de Constantinople. Patriarche de Constantinople du 10 avril 1821 au 27 juillet 1822.

¹⁴⁴ Voir cahier XII, note 249.

¹⁴⁵ Voir cahier V, note 110.

Episcopatus, quibus ecclesia catholica regitur, parce qu'il n'y est pas fait mention de l'autorité du Souverain Pontife dans le gouvernement de l'Église. Signé cardinal Consalvi. V. l'alinéa suivant. Suite *Le Constitutionnel* 17, 18, 20, 21, 22. [En marge : Picot, n° 745, p. 220].

[Verso] Malgré la bulle du pape, par laquelle Genève et son territoire ont été réunis au diocèse de Lausanne, l'archevêque de Chambéry continue encore à prendre le titre de prince-évêque de Genève. *Le Constitutionnel* 15 septembre p. 3, col. 1.

La bulle du pape, en date du 16 juillet, concernant l'institution, la dotation et la circonscription des évêchés et archevêchés de l'Église catholique de la monarchie prussienne, a reçu la sanction du roi de Prusse par ordre du cabinet, du 23 août, et a été publiée à Berlin (*idem*).

p. 27. **1821. Octobre.**

N° 746. *L'Ami de la religion*... 3 octobre

Différend entre Louis XIV et Rome, v. n° 742, 744. Suite et fin sur les différends de Louis XIV avec la Cour de Rome, et sur l'accommodement de 1693. Relativement aux quatre articles des libertés de l'Église gallicane proclamés dans l'assemblée de 1682. Toute cette histoire prouve les dangers des concordats qui accordent aux papes l'institution des évêques &c. v. n° 754, p. 364.

Sièges épiscopaux. p. 236. On demande à M. Beaulieu et à deux autres évêques la démission des sièges pour lesquels ils avaient été préconisés en 1817, parce qu'ils ne seront pas conservés dans le nouveau projet de circonscription. Nouvelle prématurée.

Concordat de la Bavière. p. 237. Ordonnance du roi de Bavière, du 15 septembre, relative à l'exécution du concordat conclu avec le Saint-Siège, le 5 juin 1817. Villes. Munich, archevêché, Bamberg, Ausbourg, Ratisbonne, Wurtzbourg et Spire (v. *Le Constitutionnel* du 30 octobre).

Contre les miracles. Dans le *Constitutionnel* du 24 septembre se trouve un article très affligeant au sujet des guérisons opérées par le prince de Hohenlohe. Le rédacteur rejette les miracles, et se raille de ceux opérés par le B. H. François de Pâris¹⁴⁶ (*De par le roi, défense à*

¹⁴⁶ François de Pâris (1690-1727). Fils d'un conseiller au parlement de Paris, il étudia au séminaire de Saint-Magloire et devint diacre mais, appelant de la bulle *Unigenitus*, il renonça à la prêtrise pour ne pas avoir à l'accepter. Menant une vie très austère, il mourut en odeur de sainteté pour les jansénistes et son tombeau dans le cimetière Saint-Médard fut le lieu de plusieurs miracles qui lui furent attribués et où commencèrent les premières manifestations convulsionnaires, C. Maire, *De la cause de Dieu, op. cit.* ; *Les Convulsionnaires de Saint-Médard, op. cit.* Le commentaire de Rondeau est intéressant : il nous montre qu'il croyait à la vérité des miracles du diacre ; c'est en outre l'une des rares fois où il manifeste son désaccord avec le *Constitutionnel*.

Dieu d'opérer des miracles en ce lieu)¹⁴⁷. Autre article très affligeant, *Le Constitutionnel* 6 octobre¹⁴⁸.

Prêtre réfractaire. À Burgos, le religieux bénédictin, Mauro¹⁴⁹, a été condamné à mort comme conspirateur et complice de Merino. *Le Constitutionnel* 24.

Peste en Espagne. La côte orientale de l'Espagne est ravagée de la peste (*id.*).

Fanatisme des prêtres espagnols en Amérique. L'intolérance et la persécution des moines sont, de l'avis des Espagnols royalistes, une des causes principales du soulèvement des indigènes, dans la République de Colombia (Venezuela, Caraccas, &c. *Le Constitutionnel* 25 septembre).

Religieuses sécularisées. Nouvelle bulle du pape pour la sécularisation des religieuses, publiée à Madrid (*Le Constitutionnel* 27 septembre).

Arch. de Sarragosse, réfractaire. Le roi d'Espagne a adressé officiellement des reproches à l'archevêque de Sarragosse¹⁵⁰, accusé d'opposer continuellement des entraves à l'exécution

¹⁴⁷ Après avoir souligné qu'au « milieu des événements extraordinaires que ce siècle produit, des miracles étaient bien la chose du monde à laquelle on s'attendait le moins », l'article raille les miracles attribués au prince allemand encore plus efficace que le diacre Pâris : « Le palais du prince était devenu le cimetière de Saint-Médard. Que dis-je ! il faisait plus et mieux. Le diacre janséniste n'y entendait rien auprès du prince allemand. D'ailleurs, en sa qualité de mort, il ne pouvait jamais figurer qu'à domicile ». Il remarque avec satisfaction que les temps ont changé, car « au milieu de ces insidieuses extravagances, ce qui caractérise le plus l'avantage des lumières, c'est de trouver, dans les mêmes hypothèses, une énorme différence de résultats, déterminés par les seuls progrès de l'instruction. En France, lors des misérables querelles de Port-Royal, on avait vu le peuple s'agiter autour d'un tombeau, et le gouvernement obligé d'emprisonner un fantôme. En Allemagne, il n'a fallu employer ni lois ni baïonnettes pour arrêter la fermentation : il n'y en avait point », *Le Constitutionnel*, 24 septembre 1821, p. 3-4.

¹⁴⁸ Le rédacteur commence par affirmer que l'on peut attribuer à des causes psychologiques les guérisons prétendues miraculeuses : « Si le physique agit sur le moral, le moral agit sur le physique » et « pour peu qu'on les rapproche, on s'aperçoit aussitôt qu'il y a identité entre les cures du prince de Hohenlohe et les cures des élèves de Mesmer. » Bien entendu, cela ne convaincra pas les fanatiques car « les fanatiques sont des fous, et qu'avec les fous, il n'y a ni à rire ni à discuter ». Voilà qui ne dut pas plaire à notre ami. Mais la suite de l'article le révolta sans doute encore davantage : « Il est des individus confiants et honnêtes qui sont trompés, et c'est de leurs rangs qu'étaient sortis ces magistrats, ces citoyens qui attestaient gravement à Louis XV les miracles de Saint-Médard. » Et d'affirmer il aurait fallu ouvrir avec ces pauvres abusés « un débat sage et lumineux » qui aurait « réduit les choses à leur juste valeur », tandis que « les hypocrites y auraient perdu leur masque et les fous leurs fantômes ». Au lieu de quoi, « l'erreur en a profité pour prolonger sa défense » et « exciter un scandale aussi injurieux à la véritable religion et à la saine morale », *Le Constitutionnel*, 6 octobre 1821, p. 3-4. Ici s'affirme la séparation (un tant soit peu artificielle pour les jansénistes contemporains) opérée dans l'œuvre de reconstruction mémorielle par les libéraux entre le mythe d'un Port-Royal symbole de la résistance au despotisme et de la défense de la liberté de conscience, et les convulsionnaires nés des miracles de Saint-Médard, catalogués comme fous ou hypocrites.

¹⁴⁹ Mauro de la Iglesia (?-1821). Bénédictin espagnol, membre de l'armée du curé Merino, il fut exécuté le 11 octobre 1821.

¹⁵⁰ Manuel Vicente Martínez y Jiménez (1750-1823). Docteur en théologie et chanoine de la cathédrale de Sigüenza, il fut nommé évêque d'Astorga en 1806. Membre du Conseil de Régence en 1813, il fut transféré à l'archevêché de Saragosse en 1816. Il refusa de prêter serment à la constitution en 1820 et prit position officiellement contre le gouvernement libéral, qui lui enjoignit en 1822 de prendre nettement position en sa faveur sous peine de perdre sa mitre. Il n'en fit rien et le gouvernement n'osa pas mettre à exécution ses menaces contre une figure du clergé contre-révolutionnaire, A. Gil Novales, « Martínez y Jiménez, Manuel Vicente (1750-1823) », *Mcnbiografias, op. cit.*, <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=martinez-y-jimenez-manuel-vicente>, consulté le 9-10-2013.

des lois concernant la sécularisation des religieux et des religieuses. Il le menace de le bannir du royaume si... (*Le Constitutionnel* 1^{er} octobre).

De Glori, évêque à Saint-Domingue, voyez en long l'affaire de M. Pierre Glory, n° 747, p. 254, v. p. 57. M. de Glori¹⁵¹ [*sic*], évêque de Macri et vicaire apostolique pour la République d'Haïti s'est embarqué le 20 août pour se retirer dans les États-Unis. On pense qu'il a été protestant, qu'il a abjuré à Rome où il a été fait prêtre, et que par intrigue il a été nommé évêque de Saint-Domingue. Il a passé en France et la *Chronique religieuse* a rendu compte d'un projet de mandement pour ses nouveaux diocésains. Embarqué en France avec plusieurs ecclésiastiques et débarqué à Saint-Domingue, il n'avait pas d'argent pour payer sa traversée et celle de ses commissionnaires. Le capitaine du vaisseau retint pour se payer tous leurs effets. Le président Boyer¹⁵² en ayant été informé, paya

p. 28. 1821. Octobre.

pour eux 1700 fr. M. de Glori s'est plu à tracasser les ecclésiastiques qui étaient dans l'île, surtout ceux qui y jouissaient de l'estime publique : il les interdit. Le peuple mécontent le poursuivit un jour à coup de pierres. (Le président, dit le *Constitutionnel* du 1^{er} octobre, voyant que les prédications de l'évêque de Macri et ses menées clandestines compromettaient la tranquillité publique et excitaient de vives inquiétudes, s'est vu dans la nécessité d'ordonner son éloignement). V. n° 747, p. 254.

Missionnaires en Suisse, v. p. 49. Le synode évangélique de Zurich, assemblé le 19 septembre, s'est occupé des conventicules introduits par les missionnaires dans quelques parties du canton, et auxquels quelques pasteurs ont déjà adhéré. Le synode a tort, s'il s'agit de ramener dans l'Église des frères égarés, et si les missionnaires prêchent l'obéissance à la puissance civile ; mais si ce sont des jésuites, il est à craindre qu'avec un zèle pour étendre le catholicisme, ils ne s'arrêtent pas dans de justes limites.

¹⁵¹ Voir cahier XII, note 393.

¹⁵² Jean-Pierre Boyer (1776-1850). Fils d'un colon de Port-au-Prince et d'une Guinéenne, donc mulâtre libre, il lutta contre l'autorité de Toussaint Louverture (hostile aux mulâtres) et participa à la guerre civile en 1799-1800 aux côtés du général Rigaud. Réfugié en France après la victoire de Toussaint Louverture, il fit partie en 1802 de l'expédition du général Leclerc (envoyé par Napoléon) qui arrêta Toussaint, mais il reprit les armes contre les Français lorsqu'ils rétablirent l'esclavage. Il soutint Alexandre Pétion après la proclamation d'indépendance en 1804 et l'aida dans son accession à la présidence de la République en 1806. Il lui succéda en 1818 et put, en 1820, rattacher le nord du territoire, qui avait fait sécession avec Christophe en 1806. En 1822, il envahit la partie espagnole de l'île qui fut réunie à la partie française. Charles X ayant accepté de reconnaître l'indépendance de la République contre finances, il devint fort impopulaire en prélevant de lourds impôts pour s'en acquitter. Il resta pourtant 25 ans au pouvoir, mais, face à une insurrection, finit par démissionner en 1843 et se retira à Paris.

Hospice du Mont Saint-Bernard. Une souscription est ouverte à Genève pour réparer les bâtiments de l'hospice du Saint-Bernard, et améliorer l'habitation des religieux hospitaliers qui y résident. Le couvent de Saint-Bernard est un vrai temple élevé à l'humanité dans une des plus hautes régions habitables de l'Europe ; qu'il ne subsiste que d'un revenu borné, qui serait loin de suffire à l'immense bienfaisance qui s'y exerce sans des quêtes annuelles.

Jésuites en Autriche. On dit que l'empereur d'Autriche, occupé constamment du salut de ses sujets, a permis aux pères de la Société de Jésus, d'élever un noviciat dans Vienne. Le décret est, dit-on, déjà signé. On croit qu'à l'avenir les jésuites seront chargés de l'inspection de tous les établissements d'éducation. (*Le Constitutionnel* 6 octobre).

Tableaux prophétiques sur les Turcs et les Grecs. *Les tableaux prophétiques prédisant la ruine de la monarchie turque et le rétablissement de l'Empire grec* ; par Arthus Thomas d'Embry, 1 vol. in 12°, 2 fr chez Bourneux, quai des Augustins, n° 13 (*Le Constitutionnel* 5 et 6 octobre).

Carbonari excommuniés. Le pape a excommunié tous les Carbonari¹⁵³ (*Le Constitutionnel* 7 octobre). V. n 748.

N° 747. *L'Ami de la religion...* 6 octobre

Preuves de la divinité de la religion chrétienne. *La religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de Saint Paul* ; par Georges Lord Lyttelton¹⁵⁴, né en 1709, mort le 22 août 1773, avec le discours de Seed sur l'Excellence intrinsèque de l'Écriture sainte, et celui de West¹⁵⁵, intitulé *Observations sur l'histoire et les preuves de la résurrection de J.-C.* ; le tout traduit de l'anglais par l'abbé Guénée¹⁵⁶, auteur des Lettres de quelques juifs. Un seul vol, 2^e édition, 2 fr 50.

¹⁵³ La Constitution *Ecclesiam a Jesu Christo fundatam* du 13 septembre 1821, assimilant les Carbonari (qui venaient de mener la révolution libérale dans le royaume de Naples et en Piémont) aux francs-maçons, renouvellait les condamnations des Constitutions *In Eminentissimo* du 4 mai 1738 et *Providas* du 18 mai 1751.

¹⁵⁴ George Lyttelton (1709-1773). Opposant de Robert Walpole dans les années 1730, puis chancelier de l'Échiquier en 1755, ce mécène, ami d'Alexander Pope et d'Henry Fielding, était déiste. Dans les années 1740, décidé à prouver que la conversion de saint Paul n'avait pas eu lieu, il alla à Oxford avec son ami Gilbert West, qui cherchait à démontrer que la résurrection de Jésus-Christ n'avait pas eu lieu. Tous deux se convertirent au christianisme au cours de leurs recherches et publièrent chacun un ouvrage sur la question qui les avait occupés.

¹⁵⁵ Gilbert West (1703-1756). Poète et traducteur, il se convertit au christianisme et publia en 1747 des *Observations on the history and evidence of the resurrection of Jesus Christ*.

¹⁵⁶ Antoine Guénée (1717-1803). Né à Étampes, professeur de rhétorique à la Sorbonne, il traduisit et édita en 1757 les *Observations sur l'histoire et sur les preuves de la résurrection de Jésus-Christ* de Gilbert West. Son œuvre majeure, les *Lettres de quelques Juifs portugais et allemands à M. de Voltaire, avec des réflexions critiques, etc., et un petit commentaire extrait d'un plus grand à l'usage de ceux qui lisent ses œuvres*, publiée en 1769, eut un immense succès. Souvent rééditées, elles furent traduites en russe, en néerlandais, en anglais. Voltaire reconnut en lui un honorable adversaire. Devenu sous-précepteur des enfants du comte d'Artois en 1778, il participa à l'éducation du futur Charles X, qui lui rendit hommage sous la Restauration, B. Gineste (éd.), « Antoine Guénée. Une bibliographie », in *Corpus Étampois*, <http://www.corpusetampois.com/cbe-antoineguenee.html>, consulté le 10-10-2013 ; D. Masseur, *Les Ennemis des philosophes, op. cit.*, p. 249 ;

Id. Duvoisin, évêque. Démonstration évangélique ; par M. Duvoisin, évêque de Nantes, avec son Essai sur la tolérance. 1 vol. in 8° 6 fr et 2 vol. in 12°, 5 fr.

p. 29. **1821. Octobre.**

Société des bonnes études. p. 246. Société des bonnes études, établie à Paris, pour les jeunes gens des provinces qui viennent y faire leurs cours dans les sciences auxquelles ils se destinent¹⁵⁷.

Glory, évêque de Macri, v. p. 27. p. 254. Article sur M. Pierre Glory, évêque de Macri, banni de Saint-Domingue. Picot, n° 683, p. 57. *Chronique religieuse*, t. V, cahier VI, p. 534.

Grégoire, patriarche de Constantinople p. 256. Notice sur Grégoire, patriarche de Constantinople.

Missionnaires en Suisse, v. p. 28. Le nombre des conventicules religieux augmente dans le canton de Lausanne, en Suisse, ainsi que la ferveur des initiés, malgré le zèle que déploie contre eux le chef du clergé de la ville, qui s'efforce par des écrits de les rendre suspects aux autorités. (*Le Constitutionnel* 19 août).

N° 748. *L'Ami de la religion*... 10 octobre

Bulle d'excommunication contre les Carbonari. Bulle du souverain pontife contre les Carbonari (qui les excommunie ainsi que leurs adhérents et fauteurs), en date du 13 septembre 1821. On y remarque ces expressions : "La déplorable époque où nous vivons, époque qui semble être ces derniers temps, annoncés tant de fois par les Apôtres, où viendront des imposteurs marchant d'impiété en impiété, en suivant leurs désirs". "Ainsi que de notre propre mouvement, proprio motu "par la plénitude du pouvoir apostolique" "notre présente constitution qui doit toujours rester en vigueur." Cette constitution sera désignée par ces mots : Ecclesiam a Jesu-Christo....

G. Toussaint, *Un controversiste au XVIII^e siècle : l'abbé Antoine Guénée (1717-1803)*, thèse de doctorat en théologie, Institut Catholique de Toulouse, 1921, manuscrit.

¹⁵⁷ Fondée en 1822 (ou 1821 selon les auteurs), la Société des Bonnes Études était une filiale de la Société des Bonnes Œuvres créée par la Congrégation. Sise rue de l'Estrapade, avec bibliothèque, salon et amphithéâtre de 300 places, elle avait pour but de « réunir de jeunes avocats, médecins, étudiants en droit et en médecine dans le but de faciliter et de multiplier tous les genres d'instruction, de se soutenir et de se perfectionner dans les bons principes qu'ils désirent faire fleurir ». Il s'agissait donc de former une élite intellectuelle catholique et royaliste. Mais les étudiants se mirent rapidement à y lire en cachette la presse libérale et les conférences tournèrent au débat politique, J.-C. Caron, « Maintenir l'ordre au pays latin », in Société d'Histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIX^e siècle, *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle*, Grane, Creaphis éditions, 1987, p. 329-346 (ici p. 337) ; M. Brejon de Lavergnée, « Mythes politiques et analyse de réseaux », in *Histoire & mesure*, XXIV-1, 2009, <http://histoiremesure.revues.org/3892>, consulté le 06 février 2017 ; P. Pierrard, *Les laïcs dans l'Église de France : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1988, p. 39-40.

Retraite de Paris. p. 262. La retraite ecclésiastique de Paris a été close le 7 octobre. M. Rey a prononcé un discours sur la dignité du sacerdoce : selon lui, le mépris du sacerdoce a été la source des crimes et des malheurs de la Révolution : ses désastres nous ont offert des exemples trop frappants se sa proposition.... Il a gémi sur la mort de la reine, dont l'anniversaire tombe le 16 de ce mois.

Prince d'Hohenlohe, miracles.... p. 265. Nouveaux miracles accordés aux prières du prince d'Hohenlohe, prêtre, à Bamberg.

N° 749. *L'Ami de la religion...* 13 octobre

Mandement pour l'établissement de missions à Paris, sous le nom de visite pastorale. Sa date du 9. Mandement du cardinal archevêque de Paris, pour annoncer la visite générale de son diocèse. Ou pour s'expliquer plus clairement, pour annoncer les missions qui vont avoir lieu successivement dans les églises des divers arrondissements de municipalité de cette ville. Les 1^{ères} commenceront le 28 octobre pour les églises de Saint-Étienne du Mont, Saint-Jacques, Saint-Médard et Saint-Nicolas du Chardonnet. (Brochure de 16 p. in 4°, 75 cent.) Ce mandement a été lu dans toutes les paroisses le dimanche 4. Il semble qu'on se soit empressé d'en donner la publication, le cardinal archevêque étant encore vivant quoique très près du tombeau, puisqu'il a reçu ce même jour les derniers sacrements, après la messe du chapitre, afin qu'on ne pût pas reprocher à son coadjuteur d'avoir introduit les missions à Paris. Pour mieux couvrir le jeu, il paraît que le nouvel archevêque ira comme s'établir

p. 30. ***1821. Octobre.***

sur chaque paroisse, ou s'y rendra journellement, assisté de prêtres et de missionnaires ; qu'il y aura dans chaque église des exercices de piété plus rapprochés, d'un cours d'instruction plus suivies des exhortations assidues [*sic*] ; enfin des grâces spirituelles offertes en abondance, telles que des indulgences plénières. La date du mandement étant du 9, on y fait parler ce respectable pontife expirant (puisqu'il fut administré le 10 pour une 1^{ère} fois) comme s'il était plein de vie et de santé, comme formant le projet d'aller visiter tous ses diocésains. Néanmoins, il témoigne ne pas espérer avoir assez de force et de temps pour recueillir les fruits de cette visite, content d'en poser le fondement sur lequel son successeur bâtira. Grand éloge des missionnaires dans ces paroles : "Nous enverrons devant nous des hommes apostoliques, des disciples que nous avons choisis pour vous prêcher... le royaume de Dieu : ils auront le pouvoir de guérir les infirmités et les langueurs de l'âme, de chasser les démons." Je pense que la grâce est nécessaire pour faire fructifier les travaux de ces nouveaux Apôtres. Ces grâces abondantes sont renfermées dans ces autres paroles :

“Tous les trésors de l’Église vous seront offerts ; dans la tendre sollicitude où nous sommes de vos besoins, nous avons demandé au Père commun des fidèles de daigner ouvrir en votre faveur la source inépuisable des satisfactions et des mérites dont il est à la fois le gardien et le dispensateur ; une rémission complète des peines dues aux péchés (sans doute sans aucune pénitence ni satisfaction temporelle), une indulgence plénière, une sorte de jubilé sera le complément de nos efforts et la récompense de votre fidélité à ne pas les rendre inutiles.”

Ainsi ce mandement est l’annonce de missions qui vont s’ouvrir à Paris, et que l’archevêque vivant terminera en personne : c’est à quoi se terminera sa visite pastorale.

Nouveaux évêques sacrés. p. 282. Dans le consistoire du 24 septembre, M. du Chatellier, nommé à l’évêché de Mende, n’a pas été promu avec MM. de Mons pour Avignon, de Chaffoy¹⁵⁸ [sic] pour Nîmes, et Soyer¹⁵⁹ pour Luçon. Ces trois derniers seront consacrés le 21 octobre La cérémonie a eu lieu.

Sièges épiscopaux en France. p. 284. Explication du rédacteur sur les nouveaux sièges.

Religieux espagnols. La nuit du 7 au 8, il y a eu une réunion à Madrid de religieux de différents ordres, et de quelques prêtres, dans un couvent. On en ignore le but.

Le Constitutionnel 19 octobre.

p. 31. **1821. Octobre.**

N° 750. *L’Ami de la religion...* 17 octobre

Contre la brochure de M. Demandre, ancien archevêque de Besançon. Sur la réfutation d’une brochure des constitutionnels (intitulée : *A MM. les administrateurs du diocèse de ..., savoir de Besançon*). L’auteur anonyme est M. Demandre, ancien évêque métropolitain de cette ville. Le rédacteur se déchaîne à son ordinaire contre les constitutionnels, contre MM. Le Coz, Séguin¹⁶⁰, Moyse, Royer, qu’il ose dire s’être rétractés, et autres. M. G... qu’il cite à la

¹⁵⁸ Claude-François-Marie Petit-Benoît de Chaffoy (1752-1837). Né à Besançon, il en devint chanoine et vicaire général après des études à Saint-Sulpice. Passé en Suisse en 1791, il reçut des pouvoirs de l’évêque de Lausanne après la mort de son évêque, Mgr de Durfort, pour administrer le diocèse de Besançon. Il refusa après 1801 le canonicat que lui offrait Mgr Le Coz, mais accepta de devenir le vicaire général de Mgr de Pressigny. Nommé à l’évêché de Nîmes en 1817, il fut préconisé et sacré en 1821. Il imposa l’unité liturgique dans son diocèse (1826) et parvint à éviter des affrontements entre catholiques et protestants en 1830-1831, L. Baunard, *L’épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 415-416.

¹⁵⁹ René-François Soyer (1767-1845). Dernier « Prieur de licence » de l’université d’Angers, il fut ordonné prêtre en septembre 1791 et exerça clandestinement son sacerdoce près de Poitiers durant toute la Révolution, avant de reprendre ouvertement le culte. Curé de la Salle-de-Vihiers en 1801, puis vicaire général de Mgr de Pradt en 1805, il administra le diocèse de Poitiers durant la longue vacance du siège. Nommé évêque de Luçon en 1817, il fut sacré en 1821. Il fut l’un des premiers évêques de France à adresser régulièrement une « Relation de l’état du diocèse » à Rome et prit suffisamment parti en politique pour être tracassé par les autorités après 1830, *ibid*, p. 304-306.

¹⁶⁰ Philippe-Charles-François Séguin (1741-1812). Docteur en théologie, chanoine de Sainte-Madeleine de Besançon, puis de la cathédrale (1776), aimé pour sa régularité et ses bonnes œuvres, il fut élu en 1790 membre

ligne 8 de la page 290 est M. Grappin, et M. D. est M. Demandre. P. 291, le rédacteur annonce un écrit en réponse à celui de M. Demandre, intitulé : Lettres à l'auteur d'un écrit intitulé : A MM. les administrateurs du diocèse de..., Besançon., 1821, in 8° de 58 p.

Société de la morale chrétienne. p. 295. Contre la nouvelle Société de la morale chrétienne¹⁶¹ qui se forme à Paris, composée de chrétiens de diverses sectes. *Le Constitutionnel* en a aussi rendu compte vers le 13 ou 14 octobre.

Rétractation. p. 297, lig. 14. M. Douriech, prêtre constitutionnel, aurait rétracté son serment.

Tortose. p. 299. L'évêque de Tortose¹⁶² a péri victime de son zèle dans la peste qui ravage cette ville.

du conseil général du département du Doubs. Bien que son canonicat ait été supprimé, il prêta serment à la Constitution et usa de toute son influence pour persuader Mgr de Durfort de le suivre. Devant son refus, il accepta l'épiscopat et fut sacré par Gobel à Paris. Son diocèse, proche des frontières, se vida et il eut bien du mal à pourvoir les paroisses abandonnées. Élu à la Convention, il siégea avec les modérés mais il finit par apostasier comme Gobel en frimaire an II (novembre 1793). En dépit des Évêques réunis, il ne voulut pas reprendre ses fonctions en 1795 et se retira à Montigny près de Vesoul. En 1802, Mgr Le Coz le nomma chanoine honoraire et l'attira dans son entourage à Besançon. Resté en relations amicales avec ses anciens collègues, il ne se rétracta jamais. Paul Pisani dit de lui qu'il fut un « désabusé, mais non un repentant », *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel, op. cit.*, p. 237-239.

¹⁶¹ Après une certaine stagnation sous l'Empire, la Restauration vit la renaissance des œuvres de bienfaisance, les unes catholiques, très royalistes et missionnaires, les autres dirigées par des libéraux qui se réclamaient des idéaux des Lumières. Elles furent gagnées entre 1820 et 1830 par les conflits opposant les Églises et les partis. La *Société de la Morale Chrétienne ayant pour objet l'application des préceptes du christianisme aux relations sociales* fut fondée à l'initiative du duc de La Rochefoucauld-Liancourt le 19 novembre 1821, en collaboration avec Laborde, Gérando, le pasteur Grepp, le comte de Lasteyrie et le baron de Staël. Le *Prospectus* de la nouvelle société présentait ainsi leur motivation : « Persuadés que la plupart des maux sous lesquels gémissent les hommes sont le déplorable fruit de l'illusion qu'ils se font sur ce qu'il leur faudrait pour devenir heureux, plusieurs amis de l'humanité ont pensé que le moment était venu où l'on pourrait établir avec succès une société qui réunirait tous ses efforts pour rappeler les hommes à la seule source véritable du bonheur, *aux préceptes du christianisme*, préceptes essentiellement les mêmes que ceux que le Créateur a gravés dans le cœur de tous les hommes, et que J.-C. n'a fait que développer, qu'exposer d'une manière attrayante et lumineuse, qu'appuyer sur les plus puissants motifs, mais qui sont malheureusement moins connus, moins respectés et surtout moins suivis qu'il ne devraient être. » Ses membres s'engagèrent ainsi dans la défense de la liberté des cultes, celle du peuple grec et l'aide aux réfugiés, l'amélioration des conditions d'incarcération et, surtout, l'abolition de la traite des Noirs, qui fut interdite en 1831. Tocqueville, Thiers et Lamartine en firent notamment partie, voir C. Duprat, *Le temps des philanthropes : la philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de Juillet*, Paris, CTHS, 1993.

¹⁶² Manuel Ros de Medrano (1756-1821). Originaire d'Orense où il étudia la philosophie et la théologie, il se spécialisa en droit civil et canonique à l'université de Santiago, puis s'installa comme avocat à Madrid, avant d'embrasser l'état ecclésiastique. Chanoine de la collégiale de Padrón, lecteur de la cathédrale d'Orense en 1802, puis de Santiago en 1806, il fut député de la Galice aux Cortès de Cadix en 1810. Plutôt réactionnaire, un écrit lui valut en 1812 d'être interdit de présence aux séances des Cortès pendant six mois. En 1814, il refusa le siège de Tuy, mais accepta en décembre celui de Tortosa. En 1820, il publia une lettre pastorale qui affirmait qu'en dépit de la suppression de l'Inquisition, les livres qu'elle avait interdits l'étaient toujours. Il mourut lors de l'épidémie de fièvre jaune (et non de peste) qui frappa principalement Barcelone, mais aussi Tortosa, Tarragone et les Baléares d'août à décembre 1821 et qui fit de 18 000 à 20 000 morts à Barcelone, A. Gil Novales, « Ros y Medrano, Manuel (1756-1821) », *Mcnbiografias, op. cit.*, <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=ros-y-medrano-manuel>, consulté le 11-10-2013 ; G. C. Kohn, *Encyclopedia of Plague and Pestilence : From Ancient Times to the Present*, New-York, Infobase Publishing, 2008, p. 30.

Touquet à l'évêque de Troyes. p. 300. Long article sur une lettre de M. Touquet¹⁶³ à M. l'évêque de Troyes, au sujet de son mandement contre la réimpression des ouvrages des ennemis de la religion.

N° 751. *L'Ami de la religion...* 20 octobre

Petits séminaires. Sur le besoin de petits séminaires et sur une association établie pour les diriger.

On se plaint toujours de la disette de prêtres : elle est réelle. Néanmoins, on ne remonte pas à la vraie cause. Les évêques et leurs grands vicaires ne respectent point le sacerdoce par leurs interdits arbitraires : ils paralysent des ouvriers capables de travailler. La guerre est ouverte contre les constitutionnels et les prétendus jansénistes ; on multiplie les sinécures ; les collèges, les communautés religieuses, les missions étrangères, les missions françaises absorbent une foule d'ecclésiastiques qui seraient plus utiles à l'Église s'ils étaient employés dans le ministère des paroisses. Presque tous les curés sont dans l'obligation de biner, surcharge de travail, et l'on ne s'occupe pas d'améliorer leur sort temporel par une honnête existence, un traitement convenable, en sorte qu'ils abandonnent volontiers les cures des campagnes pour se retirer dans les villes. Puis l'on se plaint de la vacance de ces cures, si affligeante dans presque tous les diocèses. Ne vaudrait-il pas mieux

p. 32. *1821. Octobre.*

remonter à la source de ces maux et y remédier ? La formation des grands et petits séminaires est sans contredit nécessaire pour perpétuer le sacerdoce, mais s'occupe-t-on de former les élèves dans la vraie science ecclésiastique et dans une solide piété ? Tous les ecclésiastiques qu'on peut connaître depuis qu'ils sont employés dans les fonctions publiques du ministère prouvent, pour la plupart, qu'ils sont peu instruits et peu remplis de l'esprit sacerdotal. On en connaît qui ont du zèle, mais qui n'est pas toujours éclairé ; les dévots sont les plus fanatiques.

Paris assiégé. Picot nous découvre le plan du clergé actuel, qui est de cerner Paris, comme le centre de la corruption et de l'incrédulité, par les missions, les établissements de petits séminaires, comme une place qu'on veut assiéger (p. 506). Vains efforts si l'on met sa confiance dans l'homme.

Même page : La monarchie ne peut se soutenir sans la religion. Je dirais plutôt le gouvernement ; parce que la religion est l'appui des gouvernements, donne la sanction et la force aux lois, quelque soit la forme du gouvernement. Le monarchique est sans contredit le

¹⁶³ Jean-Baptiste-Paul Touquet (?-1830). Ancien colonel, il se reconvertisse sous la Restauration dans l'édition et le commerce des livres, rue de la Huchette à Paris. Libéral, il fut l'éditeur de la Charte.

meilleur. Mais on se plaît à l'encenser pour obtenir d'avantage sa protection, et c'est plutôt le clergé qui la sollicite pour lui, que pour la religion. En effet, s'occupe-t-il à solliciter des lois sages pour le maintien des lois divines, pour la cessation des scandales publics, comme la cessation des travaux, à Paris, par exemple ? Tous les ouvriers, scieurs de pierre, les maçons, les paveurs des rues (les déménageurs) ne distinguent plus les dimanches : il n'y a que les ouvriers des ports qui ne puissent s'occuper au dehors.

À Paris, MM. de Saint-Sulpice dirigent deux petits séminaires : celui de Saint-Nicolas du Chardonnet (j'ignore l'autre).

Maison d'éducation de l'abbé Lieutard érigée en collège. p. 307. Un long article sur la maison d'éducation de M. l'abbé Liautard, rue Notre-Dame des Champs, qui existe depuis 17 ans. Il a une succursale à Gentilly pour les plus jeunes élèves. Ces deux établissements en comptent plus de 400. La maison de M. L. se trouve composée de jeunes étudiants non destinés à l'état ecclésiastique, et de jeunes clercs qui y sont formés, ce qui lui a donné la dénomination de petit séminaire. M. L. s'est adjoint pour le seconder des ecclésiastiques, et il a formé avec eux, depuis 1816, une association qui a pour but de se consacrer à l'éducation, et surtout à la direction des petits séminaires, dont les statuts sont approuvés par l'autorité ecclésiastique. Elle prend le nom de l'Association de Notre-Dame des Champs. Elle s'étend déjà dans plusieurs diocèses.

p. 33. ***1821. Octobre.***

Mort de l'archevêque de Paris. M. le cardinal, archevêque de Paris, Alexandre-Angélique Talleyrand de Périgord est décédé le samedi 20 octobre à 5 h du matin, à 86 ans.

Le son du bourdon en a annoncé la nouvelle. Mandement du nouvel archevêque Hyacinthe-Louis de Quélen au clergé et aux fidèles en date du même jour. Son corps a été inhumé le [27 octobre].

Dispositions des esprits envers M. Quélen. Le nouvel archevêque aura des contradictions à éprouver. Le clergé du 1^{er} ordre, les chefs de la Grande Aumônerie, surtout un abbé Desbarbès, voient avec peine un prélat de 40 ans placé sur le 1^{er} siège de la France. Que Dieu le remplisse d'un esprit de prudence et de paix dans des temps si difficiles, où le clergé ne se fait pas estimer ! Puisse-t-il réparer les injustices commises ! Puisse-t-il ne pas se rendre l'humble esclave des jésuites ! Le temps nous en instruira. Puisse-t-il aussi modérer l'exaspération de l'esprit du clergé qui marche tête baissée, et n'avance pas assez vite vers le but auquel il tend.

Démission demandées et accordées. Le fait est certain qu'on a demandé une démission aux évêques institués en 1817, et dont les sièges de doivent pas être conservés, tels que l'archevêque d'Arles¹⁶⁴, l'évêque de Béziers¹⁶⁵, qui l'ont donnée. p. 311.

Officialités. Il a paru une dernière réponse à M. Lanjuinais, à l'occasion de son second Mémoire sur les officialités : elle est intitulée : De la juridiction épiscopale, 16 p. in 8°. Cet écrit est une suite de celui qui a pour titre : Des nouvelles officialités, et est de la même plume. L'auteur, dit Picot, p. 313, est un administrateur estimable, connu déjà par d'autres ouvrages¹⁶⁶. (Voyez le n° 697).

Evêché de Reims. Le département des Ardennes, depuis l'érection du siège archevêque de Reims, passe de la juridiction de l'évêque de Metz¹⁶⁷ sous celle de l'archevêque de Reims¹⁶⁸. Picot, p. 314.

Papesse Jeanne. Article sur la fable de la papesse Jeanne, *id.* p. 315.

Grecs et catholiques en Syrie. Les catholiques de la Syrie (Damas) et de Jérusalem ne seront plus vexés par les Grecs schismatiques, comme il y deux ans, par ordre du Grand Vizir. *Id.* p. 316.

Bulles d'institution refusées. Le souverain pontife refuse l'institution canonique à l'évêque nommé de Guadix [*sic ; i. e.* Cadix], M. Munos-Torrero, à cause des doctrines erronnées qu'il a professées dans l'assemblée des Cortès. Et l'archevêque nommé de Séville, M. Espiga, n'a obtenu sa bulle de confirmation que sous la condition qu'il rétracterait solennellement des opinions peu exactes qu'il a émises lors de la discussion sur les biens ecclésiastiques¹⁶⁹. Picot, p. 317. Combien les concordats ont servi la Cour romaine pour lui soumettre jusqu'aux idées libérales !

Béatification. p. 318. Sur diverses béatifications...

p. 34. **1821. Octobre.**

¹⁶⁴ Jean-Claude Leblanc de Beaulieu, évêque de Soissons, nommé à l'archevêché d'Arles en 1817.

¹⁶⁵ Jean-Paul-Gaston de Pins (1766-1850). Ordonné au début de la Révolution, il exerça clandestinement son ministère. Vicaire général de Bourges en 1814, il fut nommé à l'évêché de Béziers en 1817, mais ce diocèse n'étant pas rétabli, il fut finalement nommé au siège de Limoges dont il prit possession en janvier 1823. Dès la fin de 1823, Louis XVIII demanda au pape de le nommer administrateur du diocèse de Lyon, sans pasteur depuis l'éloignement du cardinal Fesch. Il fut donc nommé administrateur apostolique et archevêque *in partibus* d'Amasie en décembre 1823 et installé en février 1824. À la mort du cardinal Fesch en 1839, le gouvernement français refusa son maintien à Lyon comme archevêque, à cause de ses opinions trop ouvertement légitimistes. Mis à la retraite, il mourut oublié à Lyon en 1850, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, pp. 294 et 313-314.

¹⁶⁶ Par Joseph Jauffret, voir cahier IX, note 199.

¹⁶⁷ Gaspard Jean André Joseph Jauffret, évêque de Metz en 1806, voir cahier IV, note 54.

¹⁶⁸ Jean-Charles de Coucy, nommé en 1817, sacré en 1821, voir cahier VII, note 132.

¹⁶⁹ Voir *supra*, notes 110 et 111.

Serment du clergé du royaume des Pays-Bas. Son Excellence le directeur général des Affaires du culte catholique a déclaré au nom du roi des Pays-Bas, seulement à MM. les vicaires généraux de Gand, que l'intention constante de S. M. est que le serment dû ne l'est que dans le sens civil et sous le rapport civil, conformément à la déclaration explicative donnée par l'archevêque de Malines¹⁷⁰ au Saint-Père, et agréée par Sa Sainteté. Les vicaires généraux de Gand en ont donné connaissance aux curés du diocèse, en y ajoutant que toute difficulté relativement à la prestation du serment est levée et doit cesser par cette déclaration authentique. (*Le Constitutionnel* 19 octobre, Picot n° 755, p. 381).

Victime du despotisme monacal. On a découvert en Portugal un carme plongé depuis 18 ans dans un ténébreux caveau par ses supérieurs (*Le Constitutionnel* 22).

Église de Notre-Dame de Paris. Description historique de la basilique métropolitaine de Paris, par M. Gilbert¹⁷¹. 1 v. in 8° de 440 pages, orné de quatre gravures représentant le portail, le plan de l'église, les bas reliefs du grand portail et les détails du zodiaque. 6 fr, quai des Augustins, n° 25 (*Le Constitutionnel* 22).

N° 752. *L'Ami de la religion...* 24 octobre

Mort du cardinal Talleyrand, archevêque de Paris. Notice nécrologique sur Son Éminence le cardinal de Périgord, né le 18 octobre 1736, coadjuteur de l'archevêque de Reims en 1766 et sacré évêque le 28 décembre. Il succéda à M. de La Roche-Aymon¹⁷², mort le 27 octobre 1777. Congédia de son grand séminaire les chanoines réguliers pour y placer des sulpiciens. Il fut membre de la 2^e assemblée des notables en 1787, et aux États-Généraux, il fut opposant à tout ce qui s'y fit, ainsi qu'à l'Assemblée nationale, époque de son émigration... Il est décédé le samedi 20 à 5 h 20 mn du matin. Son inhumation a été faite le 27, dans le caveau des archevêques.

Vies des saints ou année sainte. p. 330. *Nouvelle vie des saints, sous le nom d'Année sainte*, en 4 vol.

Trappistes, v. n° 729. *Id.* L'abbé de Lestrange, religieux trappiste, fait abbé de la Val-Sainte en Suisse, rétabli avec sa communauté au milieu des débris de l'ancien monastère de la

¹⁷⁰ François Antoine Marie Constantin de Méan, directeur général du Culte catholique en 1818, voir cahier VIII, note 202 et cahier IX, p. 42.

¹⁷¹ Antoine-Pierre-Marie Gilbert (1785-1858). Formé par Lenoir et Millin, il se détourna dès son jeune âge de l'étude de l'Antiquité, alors en vogue, pour se consacrer à l'art religieux du Moyen Âge. Précurseur de Viollet-le-Duc, il publia de nombreuses études historiques et architecturales sur les principales cathédrales de France, H. Dusevel, *Notice biographique sur M. Gilbert (Antoine-Pierre-Marie), membre de la Société impériale des antiquaires de France*, Amiens, Typographie de E. Yvert, 1858.

¹⁷² Charles-Antoine de La Roche-Aymon (1697-1777). Évêque auxiliaire de Limoges sous le titre d'évêque titulaire de Sarept (1725-1729), évêque de Tarbes en 1729, transféré sur le siège Toulouse en 1740, puis à Narbonne en 1751, il fut nommé cardinal-archevêque de Reims en novembre 1762. Mgr de Talleyrand-Périgord devint son coadjuteur en 1766, avec future succession et le titre d'archevêque *in partibus* de Trajanopole.

Trappe, qu'il gouverne, ainsi qu'une autre communauté de son ordre, sous le nom de Dom Augustin, a réclaté contre la calomnie d'être, ainsi que sa communauté, partisan de la petite Église.

Mission de Montpellier. p. 334. *Mission de Montpellier en 1821*¹⁷³, ouvrage ; par M. G.M.B. in 8°. Cette mission commencée le 11 mars, a été terminée le 30 avril.

N° 753. *L'Ami de la religion...* 27 octobre

Jour de l'inhumation du corps de M. le cardinal de Périgord dans le caveau des archevêques de Paris.

Inamovibilité des desservants. *De l'inamovibilité des pasteurs du second ordre* ; par M. Tabaraud, auteur du *Traité de l'appel comme d'abus*, et de la *Dissertation sur les interdits arbitraires de dire la messe*. 1821.

Le rédacteur distingue dans cet écrit le fonds et les accessoires. Quant au fond du sujet, il n'en parle pas encore, quoiqu'il annonce avoir reçu des lettres et des écrits sur cette matière. Quant aux accessoires, c'est un plat persiflage contre M. T. et M. Baillet, qu'il accuse d'avoir indirectement révélé

p. 35. **1821. Octobre.**

à M. T. les entretiens qu'il a eus avec M. Desjardins.

Nouveaux sièges français. p. 345. Le rétablissement des métropoles de Reims et de Sens donne au rédacteur occasion de parcourir les divers suffragants à donner, et à annoncer que des bulles allaient de nouveau fixer les provinces métropolitaines. *Le Constitutionnel* du 28 donne toutes les bulles.

Instruction du clergé. p. 347. Lettre pastorale de M. Jauffret, évêque de Metz, au clergé de son diocèse, en date du 1^{er} septembre, 47 p. in 8°.

Mission à Paris. Les missions dans les quatre paroisses du XII^e arrondissement de Paris ont été ouvertes le 28 dans l'après-midi ; à Saint-Étienne du Mont par l'archevêque lui-même, et dans les trois autres églises par un des trois grands vicaires. Il paraît qu'il y a trois missionnaires par paroisse, que MM. les curés sont forcés de nourrir et loger. Les exercices s'ouvrent à 5h $\frac{1}{4}$ du matin, jusque vers 9 h et le soir à 5 h. Grand appel aux pécheurs, même les plus invétérés, d'assister à la mission, de profiter des secours des grâces de la mission. Nous vous sauverons, nous guérirons vos plaies.

N° 754. *L'Ami de la religion...* 31 octobre

¹⁷³ *Relation de la mission de Montpellier en 1821, par un étudiant en médecine (1^{er} mai 1821)*, Montpellier, J.-G. Tournel, 1821.

Heures de M. de Pressy, évêque de Boulogne. Heures de M. (François Joseph Gaston) de Partz de Pressy¹⁷⁴, né en 1777, et mort en octobre 1789, évêque de Boulogne, dont il a gouverné le diocèse pendant 46 ans. Ces *Heures* imprimées à Lille, chez Lefort, sont précédées d'une instruction pastorale du 1^{er} avril 1762 sur la prière.

Frayssinous. p. 356. Sur l'ouverture de la mission (et le testament du cardinal de Périgord). M. Frayssinous aurait, à ce qu'il paraît, refusé un évêché.

Nouveaux sièges. p. 357. Sur les brefs expédiés de Rome pour les nouveaux évêques au nombre de 20. Sur la circonscription des diocèses. V. ci-dessus, lig. 2.

Grand Aumônier, prince de Croÿ. p. 358. Le nouveau Grand Aumônier de France est M. Gustave Maximilien Juste de Croÿ¹⁷⁵ (prince de C.), né en 1772, chanoine de Vienne en Autriche pendant la Révolution française, et nommé à l'évêché de Strasbourg en 1817, sacré le janvier 1820.

Nouvel établissement du Bon Pasteur. p. 359. Rue d'Enfer, n° 83, la ville a concédé un local pour l'établissement d'un hospice (sous le nom de Bon Pasteur) pour y loger les filles pénitentes, sous la conduite des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve.

Polignac, évêque de Meaux. p. 360. Le 26 octobre décès de Camille-Louis-Appolinaire de Polignac¹⁷⁶, né le 31 août 1745, évêque de Meaux et sacré le 8 août 1779, démissionnaire en 1801.

Saint Dominique. p. 361. Saint Dominique¹⁷⁷ vengé d'être le fondateur de l'Inquisition.

N° 755. *L'Ami de la religion...* 3 novembre

Examen critique de Barbier. Sur l'*Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus de M. Barbier*¹⁷⁸. Paris, 1820 in 8°. Le rédacteur se plaint que

¹⁷⁴ François-Joseph-Gaston de Partz de Pressy (1712-1789). Neveu d'Auguste-César d'Hervilly de Devise, évêque de Boulogne, il étudia chez les jésuites d'Arras, puis au séminaire de Saint-Sulpice, avant de devenir le vicaire général de son oncle, auquel il succéda en 1742 sur recommandation du supérieur de Saint-Sulpice. Il publia de nombreux mandements et textes théologiques, favorisa la dévotion du Sacré-Cœur et établit un petit séminaire pour l'instruction des clers les plus pauvres, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », *op. cit.*, t. 3, p. 130.

¹⁷⁵ Gustave-Maximilien-Juste prince de Croÿ-Solre, voir cahier XI, note 299.

¹⁷⁶ Camille-Louis-Apollinaire de Polignac (1742-1821). Petit-neveu du cardinal de Polignac et cousin du futur ministre de la Restauration, il fut évêque de Meaux en 1779, premier aumônier de la reine et abbé de Saint-Epvre en 1784. Inscindé, il émigra en Suisse puis en Hongrie. Démissionnaire en 1801, il ne rentra en France qu'en 1814, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France*, *op. cit.*, t. 2, p. 302.

¹⁷⁷ Dominique de Guzmán (saint ; 1170-1221). En réalité, saint Dominique était mort avant que l'Inquisition n'existe, mais les dominicains eux-mêmes, s'enorgueillant de combattre l'hérésie, forgèrent cette « légende noire ». Voir M. Roquebert, *Saint Dominique, la légende noire*, Paris, Perrin, 2003.

¹⁷⁸ Antoine-Alexandre Barbier (1765-1825). Vicaire à Dammartin en 1789 puis curé constitutionnel de la Ferté-sous-Jouarre, il renonça au sacerdoce durant la Terreur et se maria. Membre de l'École normale en 1794, adjoint au comité d'Instruction publique de la Convention, il fit partie de la commission temporaire des arts avant d'être nommé, en 1798, conservateur de la bibliothèque qu'il avait formée pour le Directoire, devenue celle du Conseil d'État. En 1807, Napoléon en fit son bibliothécaire particulier et lui demanda notamment des éclaircissements sur les points de controverse religieuse. Créateur des bibliothèques du Louvre, de Compiègne et de Fontainebleau, il fut sous la Restauration l'administrateur des bibliothèques particulières du roi jusqu'en 1822.

M. B. l'aît attaqué au sujet du 4^e vol. de ses *Mémoires du 18^e siècle*, lui aît reproché des erreurs. Cet article est à méditer pour la connaissance de quelques faits et des auteurs de divers ouvrages.

M. Bourlier, évêque d'Evreux. p. 376. Le 30 octobre mort de Jean-Baptiste Bourlier¹⁷⁹, évêque d'Evreux, né à Dijon le 1^{er} février 1731. N. B l'a beaucoup employé dans ses négociations avec le pape Pie VII, lors de son séjour à Savone et à Fontainebleau.

p. 36. **1821. Novembre.**

Pallium. p. 378. Le pallium conféré par le pape aux archevêques est l'attribut de leur juridiction métropolitaine.

Thesaurus Biblicus de M. Merz, prêtre. p. 379. Nouvelle édition du *Thesaurus Biblicus* de Paul Philippe Merz¹⁸⁰, prêtre allemand, mort le 27 octobre 1754. C'est la collection des passages de l'Écriture Sainte classés par ordre de matières, et la réunion par chapitres des textes qui se rapportent aux différents sujets. 2 vol. in 8°, 6 fr le vol.

Chanoine réfractaire. p. 383. Le chanoine Zafrilla¹⁸¹, de Sigüenza, a été condamné le 17 octobre à 6 mois de détention dans un couvent, pour avoir dans un discours proféré des expressions contraires au gouvernement constitutionnel. (*Le Constitutionnel* 2 et 3 novembre).

Contre l'écrit de M. de Maistre, Du Pape, par M. Baston. p. 384. *Réclamations pour l'Église de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre, intitulé Du Pape, et sa suite* ; par M. Baston, docteur de Sorbonne, ancien chanoine et grand vicaire de Rouen, nommé en 1812 à l'évêché de Séez, rendu, depuis la Restauration, à la vie privée. 1 vol. in 8°, 6 fr, à Paris chez l'éditeur, rue Saint Honoré, n° 340. M. Baston est auteur d'une *Théologie dogmatique* en plusieurs vol. qu'il a fait paraître avec l'abbé Tuvache¹⁸², actuellement grand

Mais il est surtout connu pour son irremplaçable *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* publié à Paris en 1806-1809 (2^e éd. 1822-1827) en 4 vol.

¹⁷⁹ Voir cahier III, note 26.

¹⁸⁰ Philip Paul Merz (?-1754). Protestant allemand, il se convertit en 1724 et devint prêtre attaché à différentes paroisses d'Augsbourg. Il publia plusieurs ouvrages de controverse et de piété, *ARR*, t. XXIX, samedi 3 novembre 1821, n° 755, p. 379-380.

¹⁸¹ Felipe Lesmes Zafrilla (ca 1792- ?). Docteur en théologie, chanoine lecteur de la cathédrale de Sigüenza, puis de Cuenca, il fut le président de la junte de Sigüenza et se prononça contre le serment à la Constitution, T. Muñoz y Soliva, *Noticias de todos los ilmos señores obispos que han regido la diócesis de Cuenca, aumentadas con los sucesos mas notables acaecidos en sus pontificados, y con muchas curiosidades referentes a la santa iglesia catedral y su cabildo, y a esta ciudad y su provincia*, Cuenca, Imprenta de Francisco Gomez, 1860, p. 233.

¹⁸² Louis-Théopompe Tuvache (1744-1823). Originaire de Rouen, fils d'un conseiller-avocat et procureur du roi, il étudia à Saint-Sulpice, où il fut ensuite maître de conférences. Ordonné prêtre en 1768, licencié en théologie, il l'enseigna au collège royal de Rouen à partir de 1774. Chanoine de Rouen en 1778, promoteur du diocèse et vicaire général en 1783, il fut chargé par le chapitre de protester, en 1790, contre sa suppression. Inscrit, il devint précepteur en Angleterre, puis fut désigné en 1800, par l'archevêque de Rouen en exil et par l'évêque de Londres, comme vicaire général chargé des prêtres français en Angleterre. Rentré en France en 1802, il devint

vicaire de Rouen. L'éditeur a signé E. N. Picot prétend que ces lettres ne sont pas des initiales, mais des finales du nom, et pense que c'est M. A. G. Picot reproche à M. Baston d'avoir recours à un tel auxiliaire. Ce n'est pas M. Grégoire, qui porte le prénom d'Henri. Peut-être nous le fera-t-il connaître en rendant compte de l'ouvrage et de la préface de l'éditeur, très opposés l'un et l'autre à l'ultramontanisme.

Jésuites en Espagne. D'après un tableau officiel des monastères et couvents supprimés en Espagne, il résulte que les jésuites avaient, depuis leur rétablissement dans ce royaume, remis en état, dans les provinces de Tolède, Castille, Aragon et Andalousie, 24 collèges et 16 maisons de résidence (*Le Constitutionnel* 29 octobre).

Concordat de la Bavière. La publication du concordat de Bavière a, dit-on, rallumé les haines des diverses confessions, les catholiques, fiers de leur succès, ayant manifesté vouloir s'arroger une certaine supériorité sur les protestants (*Le Constitutionnel* 30 octobre).

Bellugou contre Lamennais, v. n° 756, p. 394. M. Bellugou¹⁸³, ecclésiastique de Montpellier, vient de publier des Lettres sur la nécessité et les avantages de la philosophie individuelle, adressées à M. de Lamennais. La 1^{ère} lettre chez Chaouon, rue des G. Augustins (*Le Constitutionnel* 1^{er} novembre).

Le P. Raphaël de Velez¹⁸⁴, évêque de Ceuta, en Espagne, est dénoncé pour avoir prêché contre le gouvernement actuel (*Le Constitutionnel* 2 et 3 novembre).

p. 37. 1821. Novembre.

N° 756. *L'Ami de la religion*... 7 novembre

Ouvrage socinien de M. Anspach. *Cours d'études de la religion chrétienne* ; par M. Anspach¹⁸⁵, (Isaac-Salomon), pasteur et principal du collège académique à Genève. C'est un vrai socinien qui veut naturaliser le christianisme, et faire de ses sectateurs des chrétiens de nom, et des déistes de fait.

chanoine honoraire (1802), puis titulaire (1810), de Rouen et fut nommé vicaire général de Rouen en juin 1813. En 1817, il refusa l'évêché de Séez et fut élu premier vicaire capitulaire de Rouen en octobre 1818. Premier vicaire général du nouvel évêque en décembre 1819, il fut réélu premier vicaire capitulaire en février 1823, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 257.

¹⁸³ Voir cahier XII, note 307.

¹⁸⁴ Rafael Manuel José Benito de Vélez Téllez (1777-1850). Entré en religion chez les capucins au couvent de Séville en septembre 1792, il y fut ordonné prêtre la même année. Lecteur en théologie au couvent de Cadix, il publia en 1812 l'éphémère *El Sol de Cádiz*. Surveillant général des capucins de la province d'Andalousie, il fut nommé à l'évêché de Ceuta en avril 1817. Farouchement opposé à toute forme de libéralisme, il fut expulsé de son diocèse et assigné à résidence à Cordoue jusqu'à la fin du Triennat libéral. Transféré sur le siège de Burgos en mai 1824, il fut finalement nommé archevêque de Saint-Jacques de Compostelle en octobre 1824, G. Díaz Díaz, *Hombres y documentos de la filosofía española*, Madrid, CSIC, 2003, vol. 7, p. 810-811.

¹⁸⁵ Voir cahier X, note 240. Picot, en annonçant son ouvrage, parle d'un « nouveau système de religion, qui n'est pas surchargé de dogmes trop relevés, ni de pratiques trop difficiles », *ARR, ibid.*, p. 385.

De Lamennais. Bataillé, Bouchitte, Bellugou. p. 393. Notice de divers écrits contre le 2^e vol. de l'ouvrage de M. de Lamennais, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Les auteurs sont MM. Bataillé¹⁸⁶, Bouchitté¹⁸⁷, Bellugou.

Les petits cantons viennent de se séparer définitivement de Lucerne pour se réunir au diocèse de Coire, et ne veulent plus faire partie du nouvel évêché de Bâle (*Le Constitutionnel* 4 novembre).

N° 757. *L'Ami de la religion*... 10 novembre

Petite Église divisée à Londres, v. n° 489. Sur une brochure intitulée : *De la communion in divinis avec Pie VII*, Londres, 1821, in 8° de 105 pages ; (par l'abbé Blanchard). L'abbé Gaschet, dans ses *Lettres apologétiques*, et l'abbé Blanchard, rejettent toute communion avec Pie VII, le schisme règne même au milieu de la Petite Église qui se distingue entre communicateurs pontificaux et les séparés. Ils s'anathématisent réciproquement.

Saint Camille Lelli. p. 407. Sur la communauté des sœurs de Saint-Camille¹⁸⁸, qui nâquit dans le royaume de Naples en 1550, fut prêtre et mourut à Rome le 14 juillet 1614, et fut canonisé par Benoît XIV en 1746.

Abbé Trevern. p. 408. L'abbé de Trevern¹⁸⁹ va donner des conférences à Saint-Thomas d'Aquin.

Trappistes. p. 409. Sur l'établissement des trappistes à l'abbaye du Gard¹⁹⁰, diocèse d'Amiens, dont les membres prêtres se rendent utiles aux paroisses voisines pour les secours de la religion.

¹⁸⁶ Charles François Jean Bataillé (1792-1868). Aumônier et professeur de philosophie au collège royal de Nancy (1822), puis à Strasbourg (1825), il fut recteur de l'académie des Vosges de 1850 à 1854. Il publia en 1821 une *Lettre à M. de La Mennais contre sa méthode de philosophie*, Académie de Nancy-Metz, *Petit dictionnaire biographique des recteurs de l'académie de Nancy-Metz des origines à nos jours*, http://www.ac-nancy-metz.fr/.../petit-dictionnaire-biographique_13601661249, consulté le 19-08-2015.

¹⁸⁷ Louis-Firmin-Hervé Bouchitté (1795-1861). Né à Paris dans la paroisse St Étienne-du-Mont, il fut diacre mais ne fut jamais ordonné prêtre. Entré à l'École normale en 1813, il commença sa carrière au Collège royal de Versailles, la poursuivit à Reims, avant de revenir en 1831 à Versailles comme professeur d'histoire. Inspecteur de l'Académie de Paris (1845-1848), recteur d'Eure-et-Loir (1850), puis de Seine-et-Oise (1853), il était le beau-frère de Jean-Baptiste Baudry de Balzac, membre fondateur de l'Académie de Versailles dans laquelle il fut reçu en 1834. Outre sa *Réfutation de la doctrine exposée par M. l'abbé de La Mennais, dans le second volume de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion* (1821), il a publié une *Notice sur quelques objets ayant appartenu à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs dispersés dans les églises de Magny, Les Trous, Palaiseau et Linas (Seine-et-Oise)* (1861) et une *Vie et l'œuvre de Philippe de Champagne* (1857), Notice de l'Académie des Sciences morales, des lettres et des arts de Versailles, http://www.academieversailles.com/detail.php?categorie_id=1&scategorie_id=13&contact_id=138, consulté le 21-10-2013.

¹⁸⁸ Camille de Lellis (saint ; 1550-1614). Soldat à la jeunesse mouvementée, il se convertit suite à une maladie et, refusé dans plusieurs ordres à cause de sa santé, devint infirmier à Rome avant de fonder en 1584 l'ordre des Camilliens (clercs réguliers des Infirmes ou clercs réguliers pour les malades), dont les membres faisaient vœu de se consacrer aux victimes de la peste. Confirmé en 1586, l'ordre s'étendit rapidement. Camille de Lellis fut béatifié en 1742 et canonisé en 1746 par Benoît XIV. Voir C. Bertrand-Gannerie, *L'escadron de la charité : Camille de Lellis, protecteur des malades*, Paris, Pierre Téqui, 2012.

¹⁸⁹ Voir cahier X, note 40.

Brefs de Pie VI contre les constitutionnels. p. 415. Article pour prouver l'authenticité des brefs de Pie VI contre la Constitution civile du clergé, contre M. Demandre, ancien archevêque de Besançon¹⁹¹.

Table des matières.

N° 758, tome XXX. *L'Ami de la religion...* 14 novembre

Contre les philosophes incroyables, Bullet et Moyse, évêque constitutionnel. Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incroyables sur les divers endroits de l'Écriture Sainte. Nouvelle édition, 4 vol. in 12°, 10 fr. L'auteur des trois 1^{ers} vol. est J. B. Bullet¹⁹², né à Besançon en 1699 et mort en cette ville le 6 septembre 1775. Le rédacteur donne la liste de ses divers ouvrages. Dans celui-ci, il suit pour ordre celui des livres saints, et répond aux erreurs citées contre. Ce ne fut qu'après la mort de M. Bullet que l'abbé Moyse [*sic*], professeur de théologie à Dôle, fit paraître un 4^e vol. en 1783. Le rédacteur donne une notice biographique sur M. Moyse (François-Xavier), né le 12 décembre 1742, évêque du département du Jura en 1791, membre des deux conciles nationaux en 1797 et 1801, mort le 7 février 1813, homme instruit surtout dans les langues orientales. On a inséré dans la *Chronique religieuse* [t. 5, p. 385-425] une *Dissertation sur l'origine des fausses décrétales*¹⁹³, et le 12^e cahier du tome 6 renferme son éloge. Il a laissé à M. Demandre 1° une *Défense des libertés de l'Église gallicane*. 2° une *Dissertation sur la Vulgate*. 3° une sur le mariage.

p. 38. **1821. Novembre.**

Frayssinous. Par ordonnance du 10, M. l'abbé Frayssinous est nommé 1^{er} aumônier du roi.

¹⁹⁰ Voir cahier X, note 23.

¹⁹¹ Plus qu'un article, il s'agit en fait de la reproduction d'une lettre de Louis de Salamon, internonce du pape auprès de Louis XVI en 1790, qui atteste de l'authenticité des documents qu'il a reçus de Rome en mars 1791 et qu'il dit avoir fait publier chez Crapart, *ARR*, t. XXIX, samedi 10 novembre 1821, n° 757, p. 415. En réalité, après le départ du nonce Antonio Dugnani le 29 mai 1791, et le rappel le 13 juillet de son auditeur, Mgr Quarantotti, qui avait tenté de maintenir une présence diplomatique à Paris, l'abbé de Salamon aurait été « chargé d'affaire » du Saint-Siège à Paris. Il fut en correspondance régulière avec Mgr Zelada à Rome. Bien qu'en relation avec Boisgelin et le comité des évêques, il resta distant de ces hommes qui gardèrent par devers eux pendant plus d'un mois le bref *Quod aliquantum*, G. Pelletier, *La Théologie et la politique du Saint-Siège*, *op. cit.*, pp. 178, 337, et plus largement sur les débats entre Rome et Paris autour des brefs de Pie VI, p. 337-364.

¹⁹² Jean-Baptiste Bullet (1699-1775). Originaire de Besançon, où il enseigna pendant plusieurs décennies la théologie, il fut également le doyen de son université. Érudit aux intérêts variés, il fut aussi bien l'auteur d'une *Histoire de l'établissement du christianisme* (1764) et d'un *Traité de l'existence de Dieu démontré par les merveilles de la nature* (1768) que d'un *Mémoire sur la langue celtique* (1754) ou de *Recherches historiques sur les cartes à jouer* (1757). Il fut membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

¹⁹³ Par François-Xavier Moïse.

Institut de sœurs. p. 10. Nouvel institut des Sœurs de la Providence¹⁹⁴ dans le diocèse du Mans par M. Dujarrié¹⁹⁵, curé de Ruillé sur Loir. Un autre en Bretagne, dite Filles du Saint-Esprit, et communément Sœurs blanches¹⁹⁶, étant vêtues en blanc.

Serment exigé en Belgique. p. 11. Sur le serment exigé dans le royaume des Pays-Bas¹⁹⁷.

Prosélytisme des catholiques dans le canton de Berne. Circulaire du conseil ecclésiastique de Berne, en date du 15 octobre, aux pasteurs réformés du canton, contre l'esprit de prosélytisme qui se manifeste journellement de la part des catholiques. *Le Constitutionnel* 12 novembre.

Pétard. Le mardi 13, vers les 8 h ½ du soir, l'instruction de la mission a été troublée par une forte détonation d'une boîte ou barril rempli de pétards et marrons, placé le long de l'église.

Missionnaires. Un des missionnaires prêchant à Saint-Étienne sur l'Enfer, très occupé d'exalter l'imagination de ses auditeurs sur les craintes qu'on doit avoir du feu éternel, n'a proposé à la fin de son discours pour moyen d'éviter ce supplice que de restituer le bien mal acquis, en frappant fortement sur la chaire, puis une pause de plus d'une minute, et il a terminé par une prière intelligenti pauca.

Missions à Paris. Malgré les grâces sans nombre offertes aux pécheurs par les missionnaires, les confessionaux sont vides ; on s'en plaint, on exhorte à aller à confesse et à communier. Point de pénitence ni d'œuvres satisfaisantes. Les assemblées sont nombreuses, mais elles se composent d'affidés, d'ouvrières qu'on indemnise par argent des heures qu'elles enlèvent à leurs travaux, et en plus grand nombre de curieux. Pour ôter toute idée d'esprit d'intérêt, les chaises sont gratuites, mais il existe dans chaque église un tronc pour les frais de la mission. Dans chaque église, il y a des gendarmes pour y maintenir l'ordre. Le mardi 13 un pétard est parti sous les murs de Saint-Étienne au moment que M. l'archevêque allait donner la

¹⁹⁴ Voir cahier X, note 48.

¹⁹⁵ Jean-Julien Dujarrié (ca 1749-?). Né à Amné, nommé curé de Javron en juin 1789, il fut un opposant farouche de la Constitution civile du clergé. Déporté à Jersey en 1793, rentré en 1796, il fut incarcéré à Rochefort avant d'être déporté à Cayenne en 1797. Rentré dans sa paroisse en 1802, il fut nommé à la cure de Ruillé-sur-Loir en 1804. Impliqué dans le mouvement de reconquête chrétienne de la France, marqué par l'influence mennaisienne, il fonda en 1821 une maison des sœurs de la Providence et, en 1824, l'institut des Frères de saint Joseph du Mans, P. Piolin, *L'église du Mans durant la Révolution : mémoires sur la persécution religieuse à la fin du XVIII^e siècle*, Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1869, t. 3, pp. 520 et 551 ; P. Broutin, « Le mouvement catéchistique français au XIX^e siècle », *Nouvelle Revue théologique*, 82, mai-août 1960, Bruxelles, Nouvelle revue théologique, 1960, p. 607- 632.

¹⁹⁶ La congrégation des filles du Saint Esprit, fondée en 1706 au Légué près de Saint Briec par Marie Balavenne et Renée Burel, était vouée au service des pauvres, des malades et des enfants. La plupart des communautés se reconstitua rapidement après la Révolution et d'autres furent fondées partout en Bretagne sous la Restauration. Voir *Les Filles du Saint-Esprit, Sœurs blanches de Bretagne*, Lyon, impr. de M. Lescuyer et fils, 1951.

¹⁹⁷ Depuis 1816, la question du serment à une constitution affirmant l'égalité des cultes était un sujet de discorde entre Rome et le royaume des Pays-Bas. Le Saint-Siège n'autorisait ce serment qu'à condition qu'y soit insérée une restriction : *pour ce qui concerne seulement l'ordre civil, et n'est point opposé aux dogmes et aux lois de l'église catholique, apostolique et romaine* (décision du 18 janvier 1818), M. Chappin, *Pie VII et les Pays-Bas*, *op. cit.*, pp. 294-295 et 324-326.

bénédition du Saint Sacrement. C'était une boîte qui contenait 1 liv. ½ de poudre, vers les 8 h ½ du soir. Le lundi 19, des étourdis répandirent dans la même église des fioles qui renfermaient une liqueur infecte et dont l'odeur était insupportable. Il fallut répandre beaucoup de vinaigre pour purifier l'air.

On ne peut se faire une juste idée de la manière dont est employée la 1^{ère} heure des exercices, surtout du soir. Un prêtre monte en chaire. Après 10 à 14 *Ave Maria*, on entonne un cantique. Après le 1^{er} ou 2^{ème} couplet, le prêtre fait la glose, c. à d., qu'il parle sur ce qui lui vient dans l'idée, il fait des pauses pendant lesquelles on chante encore un ou deux couplets du même couplet [*sic.* cantique?]. Une heure étant écoulée, un autre prêtre monte en chaire, pour prononcer un sermon, et les assistants éteignent les bougies dont ils se servaient pour chanter le cantique.

p. 39. 1821. [*Novembre*].

C'est cette glose qu'à Paris on nomme la comédie, et malheureusement, c'en est une véritable, à laquelle accourt dans les quatre églises une foule de curieux. Mes oreilles étant sans cesse rebattues de toutes les inepties et des farces du prédicateur glosaire, j'ai voulu m'en convaincre par moi-même. Me trouvant le 20 novembre près l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas, j'y suis entré, et vu la foule qui remplissait la nef et la partie du bas-côté en face de la chaire, j'ai pu pénétrer dans ce bas-côté et m'avancer assez pour pouvoir voir et entendre le prédicateur, qui d'abord a péroré sur le scandale arrivé la veille à Saint-Étienne, et il lui a plu d'appeler ces fioles des fioles philosophiques, et il s'est déchaîné contre les incrédules. Pause et chant d'une strophe ou couplet. Il reprit la parole, parla encore sur ces fioles, puis sur la confession, car, voyant avec peine que les confessionnaux ne se remplissent pas de fidèles, encore moins d'hommes, ils ne parlent que de la confession, qu'on ne doit point se faire de peine, ni avoir peur de se confesser. Pour moyen, il invite un porteur d'eau à inviter un camarade de venir à la visite pastorale (on n'ose dire à la mission) et d'aller ensemble à confesse ; ces deux en gagneront un 3^e, &c. &c. "Enfin supposé [*sic*], M.F., qu'ils soient 12, quand ces 12 hommes seront le soir dans une chapelle pour se confesser, 12 auront-ils peur?" Grand éclat de rire dans tout l'auditoire. Un garçon cordonnier en fera autant auprès de ceux de sa profession, &c. Pause et chant d'un couplet. Le prédicateur reprend. "Vous êtes des malades spirituels, nous éprouvez des doutes, des incertitudes sur la religion : j'ai un puissant remède à vous proposer, il est efficace." Comparaison d'un malade qui refuserait d'user d'un remède souverain du médecin. Ce remède efficace, c'est la confession. L'orateur cite une histoire du P. Bridaine, qui confesse un homme dévoré de doutes sur la religion : la

confession finie, tous les doutes disparaissent. Pause et chant. Le prédicateur reprend. “M.F., la communion générale va avoir lieu, je ne sais quel jour, quelle semaine. Ah la touchante cérémonie ! Allez-vous, pécheurs, vous priver d’y avoir parti, vous vous en repentirez trop tard, et de n’avoir pas eu recours au tribunal de la pénitence...” : Historiette d’un militaire... qui, sur le récit de sa famille, qui avait eu part le matin à la communion générale de la mission, se lève de table, va à l’église et se confesse à un missionnaire. “Confessez-vous donc, M.F., confessez-vous pour communier.” Pause et fin du cantique.

p. 40. *1821. Novembre.*

Le ton plat, trivial du missionnaire causa en ma présence quatre fois un rire universel. Je me suis convaincu qu’il était un vrai paladin, charlatan, et que la 1^{ère} heure convertit nos églises en salle de comédie. Je me suis retiré du saint lieu avec un cœur affligé et indigné de tels scandales, quand surtout on ne parle que de confession et de communion, et dans la pensée des sacrilèges qui auront lieu.

On m’a rapporté qu’un missionnaire de Saint-Médard s’était permis d’exposer à son auditoire l’opinion qu’on formait d’eux à Paris en ces termes : “Les personnes pieuses et éclairées nous appellent des ignorants ; les riches des gripesous et le petit peu [ple ?] de bons bougres.” Dans la même église, le prédicateur voulant dissiper de l’esprit de ses auditeurs toute inquiétude sur l’absolution et la communion qu’ils recevraient, leur dit qu’après l’absolution ils n’étaient pas comme des anges, qu’eux seuls, missionnaires, répondraient de leurs âmes devant Dieu. “Ainsi, ajouta-t-il en parlant de lui-même, quand je serai mort, assis le derrière (ou le cul) sur la scellette pour attendre mon tour au jugement de J.-C., il m’interrogera sur les confessions que j’aurai entendues, sur les absolutions que j’aurai données, sur les communions que j’aurai commandées, ainsi c’est nous seuls qui répondront du salut de vos âmes.”

Peut-on se jouer ainsi de la religion, avilir à ce degré la chaire de la vérité, prononcer ainsi contre soi-même des imprécations telles que celles du peuple juif à la passion du Sauveur ? Quel scandale pour l’Église de Paris. Quel prélude pour le gouvernement pastoral du nouvel archevêque, M. de Quelen. Qui donnera à mes yeux une fontaine de larmes pour pleurer sur les maux de l’Église ? De tels faits sont le sujet de la risée des impies et des gémissements des gens de bien.

On ne peut se faire une idée de tous les propos qui font la matière de toutes les conversations.

Guyon, missionnaire. Picot, dans le n° [754], avait annoncé la retraite de M. l'abbé Guyon de la congrégation des missionnaires de France, pour suivre un nouvel évêque qui voulait se l'attacher¹⁹⁸. Voyez ce que j'en rapporte p. 49 de ce cahier.

[Pièce volante insérée entre les p. 40 et 41]

L'éditeur des *Mélanges de philosophie &c.* a donné tome 7, livraison 751, p. 117, une notice intéressante :

Sur l'esprit du dix-septième siècle et sur plusieurs établissements religieux formés depuis 1610 jusque vers 1660.

1°. La formation de la congrégation de Saint-Maur. Elle tire son origine de celle qui avait été érigée peu auparavant dans la Lorraine, sous le titre de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe par les soins de D. Didier de La Cour¹⁹⁹, prieur de Saint-Vannes de Verdun. Après y avoir rétabli l'ancienne discipline, il la fit recevoir dans celui de Moyen-Moutiers, consacré à Saint-Hydulphe, et, sous le nom de congrégation de Lorraine, elle fut approuvée par Clément VIII en 1604 et par Paul V en 1605. En 1618, D. Laurent Bénard²⁰⁰, prieur de Cluny de Paris établit la même réforme. Le monastère des Blancs-Manteaux de Paris se fit recevoir dans la congrégation, dont il devint comme le chef-lieu. Le 2 septembre 1618, on y tint la première assemblée, et on y donna à la réforme le nom de congrégation de Saint-Maur. Grégoire XV²⁰¹ l'approuva le 17 mai 1621, et les monastères de saint Benoît s'empressèrent de se ranger sous les étendards de cette nouvelle réforme. Les Mabillon, les Ruinart, les Martenne²⁰² [*sic*], les Sainte-Marthe²⁰³ &c. en sont sortis.

2°. La réforme de la congrégation de Sainte-Geneviève s'opéra à la même époque par les soins du cardinal de La Rochefoucauld²⁰⁴, évêque de Senlis, qui en était abbé. Il obtint les

¹⁹⁸ Il quitta effectivement la Société des Missions fin 1821, officiellement pour devenir grand vicaire d'un des évêques nouvellement institués. En fait, il entra au noviciat des jésuites à Montrouge le 7 décembre 1821 et poursuivit ses activités missionnaires au sein de la Compagnie, voir cahier IX, note 263.

¹⁹⁹ Dom Didier de La Cour de La Vallée (1550-1623). Bénédictin lorrain, il initia un retour à la règle originelle de saint Benoît.

²⁰⁰ Dom Laurent Bénard (1573-1620). Bénédictin de Saint-Étienne de Nevers, docteur en Sorbonne, puis prieur du collège de Cluny, il fonda en 1618 la congrégation de Saint-Maur.

²⁰¹ Grégoire XV (1554-1623). Alessandro Ludovisi, devenu pape en 1621.

²⁰² Edmond Martène (1654-1739). Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur d'une extraordinaire érudition et puissance de travail, il était particulièrement versé en liturgie.

²⁰³ Denis de Sainte-Marthe (1650-1725). Mauriste, théologien et historien, il fut supérieur général de la congrégation de Saint-Maur.

²⁰⁴ François de La Rochefoucauld (1558-1645). Abbé commendataire de Tourmus et de Saint-Mesmin de Micy, il fut évêque de Clermont en 1585, puis de Senlis en 1610. Apprécié d'Henri IV, qui demanda et obtint son

bulles de Grégoire XV. Il s'adjoignit le pieux religieux Charles Faure²⁰⁵. Le 1^{er} chapitre fut tenu à Paris le 17 octobre 1634. En 1644, le cardinal abdiqua sa dignité d'abbé et mourut saintement le 14 février 1645, âgé de 87 ans.

3°. Les clercs de la Doctrine chrétienne remontent au commencement du siècle, mais ils ne prirent consistance que plus tard. Leur fondateur est César de Bus²⁰⁶, prêtre de Cavaillon, mort en odeur de sainteté à Avignon le 15 avril 1607. Cette congrégation avait 60 maisons distribuées en 3 provinces, Avignon, Toulouse et Paris. Elle a donné les P. Vigier²⁰⁷, Audiffret²⁰⁸.

4°. La congrégation de l'Oratoire, fondée par le cardinal Pierre de Bérulle, le 11 novembre 1611. Il mourut en 1729, deux ans cardinal.

5°. Les prêtres de la Mission sont postérieurs. Fondée par saint Vincent de Paul en 1624. Urbain VIII confirma la congrégation en 1632. La même année Vincent de Paul prit possession de la maison de Saint-Lazare de Paris, qui devint le chef-lieu. Ils eurent auparavant le collège des Bons Enfants puis le séminaire Saint-Charles. Vincent de Paul mourut le 27 septembre 1660. Il établit les Filles de la Charité. Abelly²⁰⁹ a donné sa vie.

6°. La congrégation de l'exaltation de la Croix, pour la propagation de la foi, fondée par le P. Hyacinthe de Paris²¹⁰, prédicateur capucin du couvent et de la rue Saint-Honoré. Sa congrégation ne s'est point soutenue.

élévation au cardinalat en 1610, il fut durant trois ans ambassadeur de France à Rome et se lia durant son séjour au cardinal Bellarmin et à Charles Borromée. Grand promoteur de la Réforme catholique en France, proche des jésuites, il obtint lors des États généraux de 1614 l'adoption par l'Assemblée générale du clergé des décrets du concile de Trente. Grand aumônier de France en 1618, abbé commendataire de Sainte-Geneviève en 1619, il y établit la congrégation monastique de Sainte-Geneviève, ou Congrégation de France. En 1622, Grégoire XV lui confia la supervision de la réforme des ordres religieux en France ; il démissionna de son siège pour pouvoir s'y consacrer. Il eut également un rôle politique, participant en mars-avril 1619, avec Philippe de Béthune et Bérulle, aux négociations entre Marie de Médicis et Louis XIII, et fut nommé président du Conseil d'État en 1622, F. de La Rochefoucauld, É. de Bussac, P. Dumaih (éd.), *Mémoires : 1630-1652*, Clermont-Ferrand, Paleo, 2004 ; G. de La Rochefoucauld, *Un homme d'Église et d'État au commencement du XVII^e siècle. Le cardinal François de la Rochefoucauld*, Paris, Plon, 1926.

²⁰⁵ Charles Faure (1594-1652). Prieur de l'abbaye Saint-Vincent de Senlis, il fut le premier supérieur général des chanoines réguliers de la Congrégation de France. Il a rédigé les Constitutions de plusieurs ordres.

²⁰⁶ Voir cahier VIII, note 311.

²⁰⁷ Antoine Vigier (1575-1661). L'un des premiers disciples de César de Bus, à qui il succéda, il a été l'une des grandes figures de la Réforme catholique en France. Profès en 1601, il fut recteur de Toulouse de 1604 à 1609, puis supérieur général des doctrinaires de 1622 à 1626 et recteur de Saint-Charles à Paris de 1626 à 1636.

²⁰⁸ Hercule Audiffret (1603-1659). Ce grand prédicateur, oncle de Fléchier, devint général des Prêtres de la Doctrine chrétienne en 1646.

²⁰⁹ Voir cahier IX, note 176.

²¹⁰ Hyacinthe Kerver [dit Hyacinthe de Paris] (?-1650). Entré au couvent des capucins du faubourg Saint-Honoré à Paris en 1618, homme de confiance du P. Joseph, prédicateur et missionnaire, il fut le fondateur en 1632 de la congrégation de l'Exaltation de la Sainte-Croix, proche de la Compagnie du Saint-Sacrement. Mgr Camus, évêque de Belley, fut l'un de ses opposants à l'Assemblée du clergé de 1635. Voir C. Martin, *Les compagnies de la propagation de la foi (1632-1685)*, Paris, Grenoble, Aix, Lyon, Montpellier : étude d'un réseau d'associations fondé en France au temps de Louis XIII pour lutter contre l'hérésie des origines à la Révocation de l'Édit de Nantes, Genève ; Paris, Droz, 2000, p. 43-92.

7°. La congrégation des prêtres du Calvaire, qui s'étant unis à la précédente, survécut à sa destruction. Elle fut fondée par Hubert Charpentier, prêtre du diocèse de Meaux, qui ayant établi une congrégation dans le Béarn, vint à Paris en ériger une autre au Mont-Valérien. Il mourut saintement le 10 décembre 1650. En 1666, les curés de Paris s'adjoignirent à la congrégation. Depuis la Révolution, le Calvaire fut racheté par des âmes pieuses, puis par plusieurs curés, l'affaire ne réussit pas. On y plaça des trappistes. En 1810, l'empereur s'y rendit, et est dans la disposition d'y supprimer les pèlerinages et d'y établir [lac.].

8°. La communauté des prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet, qui doit son origine à Adrien Bourdoise²¹¹, prêtre du diocèse de Chartres, qui fit ses études à Paris au collège de Reims. Ils se dévouèrent dans l'église de Montmartre en 1618, pour l'instruction des clercs, et s'établirent près de l'église de Saint-Nicolas du Chardonnet, où ils élevèrent un séminaire. Adrien Bourdoise mourut le 19 juillet 1655. Il donna des règles aux filles de Sainte-Geneviève, appelées depuis Miramionnes, du nom de Mme Miramion²¹².

9°. La communauté des sulpiciens qui a pour fondateur Jean-Jacques Olier, né à Paris en 1608, fils d'un maître des requêtes. Missionnaire en Auvergne, par les conseils du P. de Condren²¹³, il se décida à former un séminaire, d'abord à Vaugirard. Curé de Saint-Sulpice au mois d'août 1642. Il conféra cette cure à M. Le Ragois de Bretonvilliers²¹⁴, un de ses prêtres, et mourut le 2 avril 167. Le curé nommé supérieur de la congrégation acheta près de son église un terrain et y bâtit le séminaire. Il mourut le 13 juin 1676, eut pour successeur M. Tronson²¹⁵, qui éleva Fénelon. Mort le 26 février 1700, M. Lechassier²¹⁶ le remplaça et

²¹¹ Adrien Bourdoise (1584-1655). Séduit par l'idée d'une communauté de prêtres, mais trop éloigné de caractère et de principes de Bérulle, qui songeait alors à la fondation de l'Oratoire, il forma en 1620 la communauté des prêtres du Saint-Nicolas du Chardonnet. Sur ses liens avec Port-Royal, on pourra se reporter à l'article qui lui est consacré dans le *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 200-201.

²¹² Voir cahier X, notes 201 et 202.

²¹³ Charles de Condren (1588-1641). Docteur de Sorbonne, ordonné prêtre en 1614, il fut admis à l'Oratoire en 1617. Supérieur de l'Oratoire de Nevers (1818), il devint le vicaire général de Sébastien Zamet dans le diocèse de Langres (1619-1620). Revenu à Paris, ce fut lui qui présenta Bérulle à Saint-Cyran en 1620. De 1622 à 1625, il fut chargé de diriger le séminaire de Saint-Magloire, tout en assurant la direction spirituelle des religieuses de Port-Royal. Puis il succéda à Bérulle à la tête de l'Oratoire en 1629. Il rompit avec Saint-Cyran à l'occasion de la contestation du mariage de Monsieur avec Marguerite de Lorraine (1636), mais refusa de témoigner contre lui, J. Lesaulnier et A. MacKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 288-291.

²¹⁴ Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers (1621-1676). Issu d'une grande famille de finance et de robe, il rencontra Olier durant ses études de droit canonique et entra, en 1643, au séminaire de Saint-Sulpice que celui-ci avait fondé. Ordonné prêtre en 1646, il succéda à son ami comme deuxième supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice (1657-1676). Il consacra une partie de l'immense fortune de son père à l'achat de la paroisse et à la construction du séminaire.

²¹⁵ Louis Tronson (1622-1700). Fils d'un conseiller d'État, intendant des finances et secrétaire du Cabinet du Roi. Licencié en droit canonique après des études au collège des Grassins, il fut ordonné prêtre en 1647 et entra dans la Compagnie de Saint-Sulpice en 1656. Premier directeur du séminaire, il y fut le directeur spirituel du jeune Fénelon arrivé en 1672. Il succéda à M. Olier comme supérieur général de la Compagnie en 1676. Son amitié avec son ancien élève, et la considération dont il jouissait, le firent désigner comme arbitre des entretiens d'Issy entre Fénelon, Bossuet et Louis Antoine de Noailles lors de la querelle du quiétisme.

mourut le 19 août 1725. Le 7 septembre 1731, M. Couturier²¹⁷ devint supérieur général et est mort en 1770, et eut pour successeur M. de Gallic²¹⁸, qui donna sa démission. M. Émery lui a succédé et est encore vivant. Il est décédé le 27 avril 1811 [*sic*]²¹⁹.

10°. Le séminaire de la famille de Jésus-Christ fut aussi appelé des 33²²⁰, soit en l'honneur des 33 années que l'on croit que N. S. a passé sur la terre, soit parce que la reine Anne d'Autriche, qui le fonda, s'était d'abord proposée d'y établir 33 bourses. Ce séminaire commença en 1638, par les soins de Claude Bernard²²¹, connu sous les noms de P. Bernard, ou de Pauvre Prêtre. Il fixa son séminaire, rue Montagne Sainte-Geneviève, et le gouverna jusqu'à sa mort arrivée le 23 mars 1641. On a sa vie écrite par le P. Lempereur²²². Son successeur fut Thomas Le Gauffre²²³ [*sic*], il mourut subitement le 21 mars 1646.

Voyez les plus amples détails.

²¹⁶ François Lechassier (ca 1640-1725). Docteur de la Faculté de théologie de Paris dont il devint le doyen, il entra comme laïc au séminaire. D'abord supérieur de la communauté des prêtres, il devint supérieur général de la Compagnie en 1700.

²¹⁷ Jean Couturier (1688-1770). Docteur en théologie, abbé de Saint-Pierre de Chaume, il entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1708 et devint supérieur général en 1731. Rondeau (ou celui qu'il copie) a oublié Charles-Maurice Le Pelletier (ca 1666-1731), supérieur général de 1725 à 1731.

²¹⁸ Pierre Le Gallic (1716- ?). Entré au séminaire en 1739, il fut élu supérieur général en 1777 et se démit en septembre 1782. Ici encore, manque Claude Bourachot (1697-1777), successeur de Jean Couturier de 1770 à 1777. Voir J.-J. Olier, *Règlements de la Communauté de MM. les prêtres desservant la paroisse de Saint-Sulpice de Paris* [retouchés par ses successeurs], [s.l.s.n.], 1782, p. 314-316.

²¹⁹ Indice d'une rédaction différée et d'insertion de notes antérieures.

²²⁰ Fondé par Claude Bernard. En 1633, le *Pauvre Prêtre* rassembla 5 écoliers pauvres, en l'honneur des cinq plaies du Christ, puis 12 en référence aux apôtres, et enfin trente-trois, chiffre qui donna son nom au séminaire. Installé rue de la Montagne Sainte-Geneviève en 1654, l'établissement fut érigé en séminaire ecclésiastique en 1657. Consacré à l'éducation d'enfants pauvres, français ou suisses, jusqu'à leur entrée dans le sacerdoce, il accueillait 33 élèves. Il dispensa l'un des meilleurs enseignements de Paris. Sous la direction de Philippe Boidot (?-1751), supérieur du séminaire de 1720 à 1726 et auteur du *Traité des prêtres de commerce*, s'y réunit un groupe d'appelants radicaux, partisans du prêt à intérêt. De ce groupe sortit celui des dissidents de Paris dans la querelle du prêt à intérêt. M. Cottret, « Pour une déontologie du provisoire », in *Les marges des Lumières Françaises (1750-1789) : actes du colloque organisé par le Groupe de recherches histoire des représentations, 6-7 décembre 2001, Université de Tours*, Genève ; Paris, 2004, p. 111-121 ; R. Taveneaux, *Jansénisme et prêt à intérêt*, op. cit., p. 206 ; E. Préclin, *Les Jansénistes du XVIII^e siècle et la Constitution civile du clergé. Le développement du richérisme. Sa propagation dans le bas clergé. 1713-1791*, Paris, J. Gamber, 1929, pp. 167, 170 et 206.

²²¹ Claude Bernard (1588-1641). Fils d'un magistrat dijonnais, il célébra sa première messe à l'Hôtel-Dieu et consacra les vingt années suivantes au service des pauvres et des malades de cet hôpital. Ami de saint Vincent de Paul, soutenu par Anne d'Autriche, il fonda le séminaire des Trente-Trois en 1633.

²²² Jacques Lempereur (1656-1724). Jésuite, collaborateur du *Journal de Trévoux*, auteur de *La Vie du vénérable P. Bernard, natif de Bourgogne, prestre du diocèse de Paris*, Paris, N. Pepie, 1708.

²²³ Thomas Le Gauffre (1604-1646). Originaire de la Sarthe, maître des Comptes à Paris en 1627 puis conseiller-maître en 1636, il fut converti en 1638 par le P. Bernard qui le confia au P. Hayneuve, s.j., pour sa formation ecclésiastique. Ordonné en 1640, il succéda en 1641 à Claude Bernard (qui l'avait désigné) à la direction du séminaire. Ami d'Olier, membre comme lui de la Compagnie du Saint-Sacrement et de la Société de Notre-Dame de Montréal, il appuya financièrement la création d'un évêché de Nouvelle-France et fut choisi (et approuvé par Mazarin) pour en être le premier évêque. Il mourut subitement avant d'avoir pu accepter ou refuser, M.-C. Daveluy, « Bibliographie de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639-1663) accompagnée de notes historiques et critiques (suite) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, t. 13, n° 1, 1959, p. 137-149.

Dans les livraisons 90 et 91, page 340, il y a une lettre à l'auteur des *Mélanges* sur son mémoire de l'esprit religieux du 17^e siècle.

Dans le tome 8, livraisons 92 et 93, est contenue une autre lettre en date de Paris, 20 mai 1810. Elle renferme un aperçu rapide des autres établissements religieux, qui ont eu lieu pendant ce dix-septième siècle soit à Paris, soit dans les diverses provinces de la France. L'auteur se borne toutefois à ceux de Paris.

1°. Les paroisses. Saint-Roch, simple annexe, fut érigée en cure en 1633. La Madeleine, annexe, érigée en cure en 1639. La nouvelle église de Saint-Roch ne fut commencée qu'en 1653. En 1699 fut érigée la paroisse de Saint-Philippe du Roule. Saint-Leu en 1712. Saint-Jacques du Haut-Pas en 1633. Fléchier y prêcha le jour de sa dédicace. Saint-Médard fut agrandie en 1686. En 1656 fut commencée celle de Saint-Nicolas du Chardonnet. Saint-Louis des Invalides érigée en paroisse pour l'intérieur en 1674. Ses fondements furent jetés en 1671. L'église de Saint-Sulpice fut commencée en 1655 et ne fut achevée que 90 ans après.

2°. Les hôpitaux. Paris en compte 13 ou 14 qui s'élevèrent pendant ce siècle dans son sein. L'hôpital Saint-Louis, fondé par Henri IV en 1607. Celui de la Charité par Marie de Médicis en 1613. Celui des Convalescents, rue du Bac, en 1642, par Angélique Faure²²⁴, femme de Bullion. Celui de La Salpêtrière en 1656 par les bienfaits de M. Pomponne de Bellièvre²²⁵ [sic] &c. Il peut y contenir 8 000 âmes. L'hôpital des Incurables en 1637 par le cardinal de La Rochefoucauld. Celui de la Pitié en 1612. Celui de Sainte-Anne ou de la Santé en 1652 pour servir de dépôt à l'Hôtel-Dieu. Les Enfants Trouvés, le nom de Jésus, fondé par saint Vincent de Paul. En 1653, il fonda la maison des sœurs de la Charité, vis-à-vis Saint-Lazare. En 1624, les hospitaliers de la rue Censier, par Antoine Séguier²²⁶. Celle de la place Royale par la Mère

²²⁴ Angélique Faure de Bullion (1593-1662). Veuve de Claude de Bullion de Bonelles, surintendant des Finances, elle consacra sa fortune aux bonnes œuvres. En 1652, elle fit une fondation pour huit pauvres convalescents sortant de l'Hôpital de la Charité, "pour y demeurer huit à dix jours afin de rétablir leur santé". Elle fut également membre de la Société Notre-Dame, et aida par ses dons à la création de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

²²⁵ Nicolas Pomponne II de Bellièvre (1606-1657). Marquis de Grignon. Petit-fils des chanceliers de France Pomponne de Bellièvre et Nicolas Brulart de Sillery, fils d'un procureur général, président à mortier du parlement de Paris et conseiller d'État, il devint naturellement magistrat et fut président à mortier en 1642, premier Président du parlement de Paris en 1653 (succède à Mathieu Molé). Diplomate, il fut ambassadeur de France en Hollande (1651), puis en Angleterre, où il fut chargé par le cardinal Mazarin de l'impossible mission de réconcilier Charles I^{er} et le Parlement. Ami du cardinal de Retz, il obtint, à la grande satisfaction de Mazarin, sa démission de l'archevêché de Paris en 1654. Allié à la famille Arnauld, il prit position en faveur de Port-Royal à plusieurs reprises. Son épouse, Marie de Bullion, était la fille de l'opulent surintendant des Finances de Louis XIII et d'Angélique Faure de Bullion. Il fut, en 1656, l'un des principaux promoteurs de la création de l'Hôpital général, à laquelle il contribua financièrement, C. Blanquie, *Les institutions de la France des Bourbons (1589-1789)*, Paris, Belin, 2003, p. 92 ; A. Baudry de Saint-Gilles d'Asson, J. Lesaulnier (éd.), E. Pol, (éd.), *Journal d'un Solitaire de Port-Royal*, Paris, Nolin, 2008, p. 46 ; O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607) : Un homme d'État au temps des Guerres de Religion*, Paris, École des Chartes, 1998, p. 374-375.

²²⁶ Antoine Séguier (1552- 1624). Cinquième fils de Pierre Séguier (1504-1580), célèbre homme de loi et adversaire déclaré des empiétements de la cour de Rome sur les prérogatives du pouvoir royal. Il devint

Françoise de la Croix²²⁷. Anne d'Autriche la dota en 1629. En 1660, les hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve, par le P. Ange Proust²²⁸, augustin, qui s'établirent ensuite rue de Sèvres. En 1677, les Enfants Trouvés du faubourg Saint-Antoine, par le chancelier d'Aligre²²⁹, sa femme Élisabeth Lhuillier.

3°. Les séminaires. Celui des Anglais en 1672 par Louis XIV. Celui des Irlandais, autrefois des Lombards ; celui de Saint-Marcel, rue Bordet ; celui des Eudistes, rue Saint-Étienne du Mont. Les Eudistes ont pour fondateur le P. Eudes, mort à Caen en 1680, qui avait été formé à la pitié dans l'Oratoire, sous les yeux du cardinal de Bérulle.

4°. Les maisons de refuge. Les Madelonnettes, rue du Temple, en 1620. Les Filles de la Providence, rue de l'Arbalète, en 1620. Celle de Sainte-Pélagie, du Bon Pasteur, rue du Cherche-Midi, en 1688. Celle de Sainte-Valère en 1688, et les Filles du Saint-Sauveur, rue de Vendôme, en 1699.

5°. Les maisons religieuses. Le petit Saint-Antoine, autrefois commanderie, en 1615. Les Petits Augustins vers 1610 par Marguerite, 1^{ère} femme d'Henri IV. Anne d'Autriche posa la 1^{ère} pierre de l'église en 1617. Les Augustins déchaussés, les Petits Pères, en 1619. L'église fut commencée par Louis XIV en 1656. Les barnabites occupèrent en 1631 le prieuré de Saint-Eloi. Les bénédictins anglais en 1626. Leur église en 1676. Jacques II y est enterré. Le

conseiller au parlement de Paris et maître des requêtes. En 1576, il accompagna le président de Mesmes en Provence, en qualité de surintendant de justice, pour y tempérer les rigueurs exercées par le Parlement contre les « religionnaires ». Il favorisa la carrière de son neveu, Pierre Séguier (1588-1672), futur chancelier de France. En 1623-1624, il fonda l'hôpital N-D de la Miséricorde, ou des Cent Filles, rue Censier, destiné à accueillir 100 orphelines, de l'âge de 6/7 ans à 25 ans. En 1656, une ordonnance royale permit aux ouvriers qui épousaient une des pensionnaires d'accéder à la maîtrise sans payer de droit ; chacune était par ailleurs dotée par l'institution.

²²⁷ Françoise de La Croix [Simonne Gauguin] (1591-1657). Née à Patay, elle eut une vocation précoce et reçut le voile des mains de saint Vincent de Paul. Après une première institution à Louviers (diocèse d'Évreux), elle fonda à Paris en 1624 l'hôpital de la Charité de N.-D., qui fut autorisé en 1628. En décembre 1633, Urbain VIII approuva la création de l'ordre des Augustines de la Charité de N.-D., ou hospitalières de la Charité de N.-D. de l'ordre de Saint-Augustin, P. Pin, *Vie de la vénérable Mère Françoise de la Croix, institutrice des religieuses hospitalières de la Charité de N.D., ordre de Saint-Augustin*, Paris, Jacques Barrois, 1745.

²²⁸ Ange Le Proust (1624-1697). Religieux augustin de la Réforme de Bourges, il fut prieur du couvent des ermites de Saint-Augustin de Lamballe. Pour pallier le déficit d'hospices dans les campagnes, il proposa à plusieurs de ses dirigées de se consacrer aux malades. Une maison fut créée à Lamballe en 1661. Le P. Proust la plaça sous le patronage de saint Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence du siècle précédent, canonisé en 1658, et soumit le nouvel institut à la règle de son ordre. Les hospitalières prononcèrent leurs premiers vœux en 1776 et furent agrégées, comme tertiaires, aux ermites de Saint-Augustin en 1683. La congrégation s'installa à Paris, rue de Sèvres, en 1698, J. de Bascher, *La Vierge noire de Paris*, Paris, Pierre Téqui, 1980, p. 152-153 ; P. et M.-L. Biver, *Abbayes, monastères, et couvents de Paris*, op. cit., p. 353.

²²⁹ Étienne III d'Aligre (1592-1677). Garde des Sceaux en 1672 et chancelier en janvier 1674, il épousa en 3^e noces Élisabeth Lhuillier (?-1685). Disciple fidèle de saint Vincent de Paul, qui avait porté un soin particulier aux enfants trouvés, elle contribua à l'achat d'une grande maison dans la plaine de Reuilly, près de l'abbaye Saint-Antoine, pour accueillir les enfants trop âgés pour rester dans la maison parisienne. Elle-même se fit construire par Hardouin-Mansart un pavillon à proximité. En 1675, cent enfants, filles et garçons, y furent installés, J.-P. Martineaud, *De Vincent de Paul à Robert Debré : des enfants abandonnés et des enfants malades à Paris*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 43-44.

monastère des Blancs-Manteaux rebâti en 1682. L'église depuis. Les capucins, rue Saint-Honoré, firent la dédicace de leur église en 1610. Ceux de la rue Saint-Jacques furent fondés en 1613. Ceux du Marais en 1623. Les Carmes Billettes en 1632. Les Carmes déchaussée, rue de Vaugirard, en 1611. Marie de Médicis posa la 1^{ère} pierre de l'église en 1613. Trois maisons des doctrinaires, rue de Saint-Charles en 1627, rue Saint-Martin en 1630, rue du faubourg Saint-Antoine. Les dominicains, rue Saint-Honoré, en 1611 ; de la rue Saint-Dominique dont l'église fut commencée en 1683, le cardinal Richelieu, fondateur. Les feuillants, rue Saint-Honoré, en 1601. De la rue d'Enfer, en 1633. Le noviciat des jésuites, rue du Pot-de-Fer, l'église bâtie en 1630. Saint-Louis, rue Saint-Antoine, dont l'église a été commencée en 1627. Louis XIII en posa la 1^{ère} pierre. Le cardinal Richelieu fit la dépense du portail. Les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV y étaient déposés. Il y avait le mausolée du P. de Condé. Le P. de la Merci, rue du Chaaume en 1613. Les Minimes de la rue Royale en 1611. Les P. de Nazareth, du tiers ordre de saint François, rue du Temple, en 1636. Les nouveaux convertis, rue de Seine, en 1653. Faubourg Saint-Victor. Les picpus en 1600, et la 1^{ère} pierre en 1611 par Louis XIII encore jeune. Les prémontrés, rue des Cordeliers, batirent leur église en 1618. Ceux de la Crois-Rouge en 1661. Les Récollets, faubourg Saint-Martin, en 1600. Les Théatins, appelés à Paris par le cardinal Mazarin en 1647. L'église fut commencée en 1662. Elle n'a point été achevée. Le portail a été bâti depuis par les soins de M. Boyer²³⁰, ancien évêque de Mirepoix, qui avait été religieux de cette maison, la seule qui fut en France.

L'église de la Sorbonne fut commencée en 1629. Celle du collège Mazarin fut finie en 1684.

6°. Monastères de femmes. L'auteur en compte 48. Je me contente de l'Assomption, rue Saint-Honoré, fondée en 1622. L'église fut commencée en 1670. La Visitation, rue Saint-Antoine, en 1618. L'église est de Mansart. Celle du faubourg Saint-Jacques en 1626. Saint-Chaumont, les filles de l'union chrétienne, en 1683. Le Val-de-Grace, abbaye, transféré à Paris en 1621 par Anne d'Autriche. Louis XIV encore enfant a posé la 1^{ère} pierre de l'église en 1645. L'édifice fut achevé en 1665. Les cœurs des rois et des reines y étaient déposés. On y voyait aussi le tombeau de Richelieu.

Ces divers auteurs ayant retracé tout le bien qui s'est opéré pendant le cours du 17^e siècle, mais surtout dès le commencement, il est bien surprenant et en même temps bien affligeant que, par un esprit de parti, comme on ne peut se le dissimuler, ils aient passé sous silence la

²³⁰ Jean-François Boyer (1675-1755). Évêque de Mirepoix de 1730 à 1736, précepteur du Dauphin (père de Louis XVI) en 1735 et grand aumônier de la dauphine Marie-Josèphe en 1743, ce fut un ennemi acharné des philosophes et des jansénistes. On lui attribue la paternité des billets de confession, qui suscitèrent une vive réaction des parlements, qui les interdirent, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », *op. cit.*, t. 3, p. 40-41.

plus intéressante œuvre du Tout Puissant, l'œuvre de la réforme de Port-Royal des Champs, qui a commencé le 25 mars 1609, laquelle a été d'une si sainte odeur pour l'Église qu'un grand nombre d'autres monastères de filles se sont empressés d'imiter ce pieux exemple. Dieu s'était réservé cette œuvre dans sa miséricorde pour s'opposer au relâchement général, et au renversement du dogme de la morale chrétienne.

M. Picot, n° 824, 3 juillet 1822, décrit le tableau de la religion en France dans le 17^e siècle comme la préface d'un ouvrage sur le même sujet, qu'il se propose de donner au public en 1 vol.

p. 41. **1821. Novembre.**

N° 759. *L'Ami de la religion*... 17 novembre

Sur le concordat de Bavière mis à exécution. Tous les détails sont donnés depuis sa conclusion à Rome, le 5 juin 1817 (v. les n° s 348, 350). Par la bulle de la même date, le pape de sa pleine autorité supprime les archevêchés et évêchés, pour les recréer²³¹.

p. 25. On manque de prêtres pour la mission de la **Martinique**.

p. 24. Sur M. **Lambruschini**, archevêque de Gênes.

p. 26. Nouvelle association de Sœurs de la Miséricorde, installée le 6 novembre à Saint-Sandouc (Puy-de-Dôme).

p. 28. Sur des écrits relatifs aux **missions de la Chine**. Par des protestants anglais.

À **Lisbonne**, on a saisi à bord d'un vaisseau français marchand une grande quantité de lettres pastorales de l'ex-patriarche, actuellement exilé en France, envoyées au Portugal avec l'intention d'indisposer le peuple contre le gouvernement constitutionnel. (*Le Constitutionnel* 17 novembre).

Le roi de Portugal a fait insérer dans le *Diario* (journal) le nom des curés qui se sont montrés fidèles à la régénération et a déféré au juge d'instruction ceux qui s'y sont opposés. (*Le Constitutionnel* 19 novembre).

Un nouveau temple de puritains s'élève à **Genève**, bâti par les puritains quiétistes, sectateurs de **Mme Krüdener**. Congrégation de 600 individus des deux sexes. (*Id.*).

On écrit de Francfort, 12 novembre, que la bulle du pape relative à la circonscription des diocèses et dotations, vient d'être communiquée aux divers gouvernements allemands qui y sont intéressés. Les concessions faites par cette bulle sont sans comparaison plus avantageuses

²³¹ Impardonnable atteinte aux Églises nationales ! Les jansénistes, pas plus que les puristes, n'acceptèrent cet « empiètement » de l'autorité de Rome en 1801. De fait, la politique des concordats menée après la Révolution, puis l'Empire, fut un moyen pour le Saint-Siège de gagner encore en autorité, ce que les contemporains comprirent fort bien.

que celles auxquelles la cour de Berlin s'est hâtée de consentir. (*Le Constitutionnel* 17 novembre, Picot, n° [blanc]).

J'ai lu la préface de l'*Anti-Pyrrhonien ou réfutation complète des principes contenus dans le dernier vol. de l'Essai sur l'indifférence en matière de religion, principes subversifs de toute croyance religieuse et de toute morale, et contraires aux notions de la saine physique, ainsi qu'à l'expérience de l'histoire* ; par M. Jondot, 1821, chez Pillet aîné, rue Christine, n° 5, 6 fr. M. Jondot est un savant, un profond métaphysicien, son langage est très religieux, sa plume légère et attrayante. Il faut que M. de **Lamennais** soit victorieusement battu par cet écrit, puisque jusqu'ici Picot a gardé un profond silence sur cet écrit. Dans sa préface, Jondot invite l'abbé à imiter Fénelon et à se rétracter.

p. 42. **1821. Novembre.**

N° 760. *L'Ami de la religion*... 21 novembre

Quatrième édition de la *Sainte Bible (dite de Vence)*, 6^e livraison composée des tomes X et XI.

p. 39. Contre l'intolérance des ministres protestants qui se plaignent du prosélytisme des catholiques en Suisse et en Allemagne, tandis qu'ils en sont eux-mêmes travaillés.

p. 43. Notice sur **Alphonse Muzarelli**²³², mort en France dans la maison des Dames de Saint-Michel à Paris, le 23 mai 1813, dans le mois consacré à Marie. Il était né à Ferrare le 22 août 1749 et se fit jésuite en 1768. Le rédacteur donne le catalogue des nombreux ouvrages qu'il a composés, mais dans l'esprit jésuitique.

Tous les professeurs, instituteurs particuliers, qui ne sont pas nés dans les États autrichiens ont tous reçu ordre de quitter l'**Autriche**. L'éducation et l'instruction des deux sexes ne sera plus confiée qu'aux jésuites et aux rédemptoristes (*Le Constitutionnel* 22).

Le **clergé d'Espagne** est bien loin de seconder efficacement les nouvelles institutions. Trop souvent sa conduite est en opposition avec les mesures du ministère. (*Le Constitutionnel* 23).

N° 761. *L'Ami de la religion*... 24 novembre

Histoire de Paris par Dulaure. Sur l'histoire physique, civile et morale de Paris, par M. Dulaure. Le rédacteur a parlé, n° 713, du prospectus de cet ouvrage qui contiendra 6 vol. Il reproche à l'auteur ses idées anti-religieuses.

Cardinal de Périgord. p. 53. Legs testamentaire du cardinal de Périgord, pour lequel on a fait à Notre-Dame un service le 29, avec un panégyrique par M. Frayssinous.

²³² Voir cahier IX, note 294.

Annecy. p. 59. Nouvelle érection de l'évêché d'Annecy, en Savoie.

Lettre de Louis XIV. p. 64. Sur la lettre de Louis XIV au pape, relativement à l'observation de la déclaration de 1682, laquelle n'a pas été brûlée par Bonaparte, mais a été remise aux archives de Rome (v. n° 746).

N° 762. *L'Ami de la religion*... 28 novembre

Œuvres complètes de Saint François de Sales. 13 vol. 7 fr le vol.

Grand Aumônier. p. 68. Le Grand Aumônier²³³ a la feuille des bénéfices par ordonnance du 11, et est chargé du détail des affaires ecclésiastiques.

Lacombe, évêque d'Angoulême. p. 70 et 71. Article sur une lettre pastorale de M. Lacombe²³⁴, évêque d'Angoulême. Picot avoue franchement que la Grande Aumônerie ne lui a pas adressé le bref qui sépare le diocèse de Périgueux du sien, pour des raisons qui sont assez connues. OÙ porte la passion !

Prêtres émigrés, abbé Levéel, M. de Talaru. p. 77. Article sur les prêtres normands et bretons émigrés en Angleterre, sur l'abbé Levéel²³⁵, sur M. de Talaru²³⁶, évêque de Coutances, mort le 20 mars 1798.

[Pièce volante insérée entre les p. 42 et 43]

Missionnaires. Extrait du *Constitutionnel*, 6 décembre 1821, p. 2, col. 2.

“Un événement assez singulier a eu lieu mercredi 5 décembre, vers trois heures de l'après-midi, au Jardin des Plantes. Deux singes hurleurs noirs, de l'espèce appelée par les naturalistes Stentor Belzebut, s'étant échappés, on ne sait trop comment, se sont rendus sur la butte couverte d'arbres verts, qui est située près de la grande serre. Là, se croyant libres de

²³³ Gustave-Maximilien-Just, prince de Croÿ-Solre, grand aumônier en octobre 1821.

²³⁴ Voir cahier VIII, note 280. Sur les démissions demandées aux anciens évêques constitutionnels, voir cahier VIII, p. 69 et 92. Lacombe avait refusé de démissionner après 1815 et avait conservé son diocèse, mais il avait dû accepter la nomination d'un vicaire général, l'abbé Luguët, qui administra peu ou prou le diocèse, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses, op. cit.*, p. 181.

²³⁵ Abbé Levéel (1730- ?). Docteur en théologie de l'université de Caen, supérieur de la maison de la Trinité, il fut chargé par Mgr de Beaumont en 1758 de traduire l'*Histoire du Concile de Trente* du cardinal Pallavicini. Vicaire de Valogne au début de la Révolution, insermenté, il émigra à Jersey, où il donna des conférences de 1794 à 1796, puis en Angleterre. En 1822, il est signalé à Picot comme étant curé de Valognes, *ARR*, t. XXX, mercredi 28 novembre 1821, n° 762, p. 77-79 ; t. XXXI, samedi 16 février 1822, n° 785, p. 26 ; J. Toussaint, *La Déportation du clergé de Coutances et d'Avranches à la Révolution*, Avranches, Éditions de l'Avranchin, 1979, p. 57.

²³⁶ Anne-François de Talaru de Chalmazel (1725-1798). Chanoine et vicaire général de Sens en 1753, il fut nommé évêque de Coutances en 1764. Il fut très attaqué dans les *Nouvelles ecclésiastiques* pour son *Catéchisme* (a. 81, p. 81). Élu député du clergé aux États-Généraux, il s'opposa rapidement à la politique religieuse de la Révolution et émigra en Angleterre au lieu de se rendre à Jersey qui dépendait de sa juridiction. Il mourut en exil à Londres, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 2, p. 351-352.

toute gêne, ils ont subitement poussé, l'un après l'autre, des hurlements effroyables qu'on entendait dans toutes les parties du jardin. En fort peu de temps, les élèves qui sortaient du cours de chimie, les jardiniers, les promeneurs, se sont réunis autour de ces orateurs d'un nouveau genre, qui, loin d'être intimidés par le concours des auditeurs, ont recommencé de plus belle leurs cris extraordinaires ; les vétérans eux-mêmes se sont portés sur les lieux, et non pas eu peu de peine à faire cesser cette sorte de scandale."

Explication de l'énigme.

Lesdits jour et heure énoncés, deux missionnaires animés d'un zèle peu éclairé, se sont permis de vouloir établir entre eux une conférence sur quelque vérité de la religion, et causèrent un rassemblement considérable de curieux. Un caporal et deux fusilliers, vétérans, se rendirent sur le lieu de la conférence, et le caporal invita honnêtement nos deux missionnaires à finir leur colloque et à se retirer. Un des deux missionnaires témoigna de l'humeur, répondit qu'il n'avait pas plus d'ordre à recevoir de lui que d'un bedeau ou d'un Suisse d'église. Le caporal se crut offensé, répondit qu'il avait un grade acquis par ses glorieuses blessures, et insista de nouveau, comme préposé à maintenir la tranquillité dans le jardin, à ce que ces MM. se retirassent. On dit que l'officier du poste se rendit auprès des récalcitrants, leur fit comprendre qu'ils s'exposaient par leur imprudence à se faire insulter, et que s'ils résistaient plus longtemps, il ne répondait point des suites. Alors nos deux missionnaires se retirèrent.

C'est de cet événement que veut parler le rédacteur du *Constitutionnel*. On ne peut que s'affliger de la manière plaisante et fabuleuse dont il le rapporte. C'est une insulte envers le clergé, qui n'a pu échapper au ciseau de la censure que par suite de l'ignorance du fait de la part du censeur. Mais on doit encore plus s'affliger de la conduite imprudente des deux prêtres qui ne doutent de rien.

[En marge : *Picot, n° 774, du 9 janvier 1822, p. 267 et 268, rapporte le fait différemment, et l'attribue à une conférence au chef des clercs de S-Louis en l'Ile.*]

p. 43. **1821. Novembre.**

Permission d'imprimer donnée à l'archevêché. Le *Constitutionnel* du 24 s'étonne avec assez de raison de voir à la tête du 14^e vol. des Orateurs chrétiens, une permission d'impression donnée le 4 octobre 1821 par M. le cardinal archevêque de Paris au Sieur Blaise, jeune éditeur.

Il a paru vers la fin de novembre une brochure in 8° de 42 pages, intitulée : *Des missionnaires en opposition avec les bonnes mœurs et avec les lois de la religion* ; par M. Lutrin, attaché depuis 25 ans à l'église de Saint-Étienne. M. Lutrin, nom pseudonyme, est M. [Raspail]²³⁷.

L'auteur prouve à MM. les missionnaires que non seulement ils sont inutiles, mais même nuisibles à l'Église. Ses subdivisions seraient susceptibles de plus grands développements et de notes qui relateraient toutes les puérités et sottises des gloseurs.

À Saint-Étienne, un missionnaire s'est plaint de ladite brochure, de ce que l'auteur ne voulait pas qu'on priât pour le roi, ce qui est faux...

À Saint-Jacques, le gloseur avec son ton trivial s'est plaint de ce qu'on les traitait de brûleurs de livres. "Oui, dit-il, nous brûlons avec plaisir ces livres des incrédules, des libertins, de Voltaire, &c. Mais il est encore d'autres livres cachés, remplis d'hérésies, condamnés par l'Église &c. Oui, nous les brûlons, apportez-les, M.F., pour les jeter au feu, d'ailleurs nous sommes en hiver, il fait humide : ils serviront donc à faire grand feu et pour sécher les appartements."

Il s'est aussi permis d'avancer qu'il fallait rebénir les mariages qui avaient été bénis par (les constitutionnels) les prêtres qui n'avaient ni mission, ni juridiction.

²³⁷ Par Raspail d'après Quérard. François-Vincent Raspail (1794-1878). Fils d'un pieux aubergiste de Carpentras qui le destinait à la prêtrise, il entra jeune au séminaire d'Avignon. Renvoyé pour avoir composé une chanson à la gloire de Napoléon, il entra au collège puis vint étudier le droit à Paris en 1816. Professeur aux collèges Stanislas et Sainte-Barbe, il fut renvoyé pour avoir écrit des pamphlets républicains et devint répétiteur. Dégoûté du droit, il entreprit des études de médecine en 1822 et commença des recherches qui l'amènèrent à découvrir les microbes. Politiquement et religieusement, il adhéra à la Charbonnerie et devint libre-penseur. Républicain convaincu, il participa et fut blessé lors des journées de juillet 1830, avant de passer à l'opposition au régime en fondant le journal républicain *Le Réformateur* et en prenant la présidence de la Société des Amis du Peuple, dissoute en 1832. Il fut condamné et incarcéré deux fois sous la monarchie de Juillet, ce qui le rendit sensible à la vie dans les prisons, et devint à Sainte-Pélagie (où étaient regroupés les prisonniers politiques) le président de l'Association républicaine de défense de la liberté de la presse. Devenu célèbre grâce à ses ouvrages sur l'*Essai de chimie microscopique* (1830) et le *Nouveau système de chimie organique* (1833), il fut assigné comme expert au procès de Marie Lafarge en 1840. En 1843 et 1845, il publia successivement une *Histoire naturelle de la santé et de la maladie* et un *Manuel annuaire de la santé*, dans lesquels il développa une théorie parasitaire proche de la théorie microbienne. En tant que praticien, il se consacra aux pauvres et fut l'un des premiers hygiénistes. Sa volonté de diffuser les techniques de désinfection dans les classes populaires par l'usage du camphre fut condamnée par la Faculté en 1846. Enthousiasmé par la Révolution de 1848, il fonda *L'Ami du Peuple* et fut candidat à l'élection présidentielle. Arrêté lors d'une manifestation en faveur de la Pologne, il fut condamné à 6 ans de prison en 1849, sortit de prison en 1853 et partit en exil à Bruxelles. Rentré en France en 1863, il fut élu député des Bouches-du-Rhône de 1869 à 1878. Après la guerre contre la Prusse, il blâma la répression versaillaise et fut de nouveau condamné à deux ans de prison. Réélu député en 1877, il demanda en vain l'amnistie des communards. J. M. Quérard, *La France littéraire, op. cit.*, t. VII, p. 458 ; M. Saquet-Coulomb, *François-Vincent Raspail (1794-1878) : de la science aux barricades*, Morières, la Cardère, 2002. Son attaque contre les missionnaires, publiée à l'occasion des missions prêchées à Paris en 1821 dans les paroisses de Saint-Étienne du Mont, Saint-Jacques du Haut-Pas et Saint-Nicolas du Chardonnet, fit scandale. Reprenant les thèmes libéraux, il apostrophait ainsi les missionnaires : « Je ne veux aucunement parler contre la religion que je professe, puisque je vous en sépare. Je ne prétends pas davantage parler contre les pasteurs des paroisses, puis que vous vous en séparez ; et en troisième lieu, je ne veux pas le moins du monde parler contre le souverain qui nous gouverne, puisque vous en sépareriez les Français par vos orgies, si les Français pouvaient en être séparés », *Les missionnaires en opposition avec les bonnes mœurs et avec les lois de la religion*, Paris, Chez les Marchands de Nouveautés, 1821, p. 6-7.

Un missionnaire, dans son zèle imprudent, s'est permis de prêcher un sermon sur l'Enfer, en plein air, dans le jardin des Plantes, près de l'amphithéâtre où M. Portal²³⁸ [*Chaptal est barré*] donnait son cours : les étudiants entraînés par la curiosité ont quitté la séance du professeur pour entendre le prédicateur, et M. Chaptal [*sic ; i. e. Portal*] a été forcé de quitter la leçon, très mécontent, et disposé à se plaindre au gouvernement.

N° 763. *L'Ami de la religion*... 1^{er} décembre

Sur de nouveaux écrits contre la lettre de M. Haller. *Le Constitutionnel* du 1^{er} décembre article *Lausanne*.

Le 4 décembre, le prêtre gloseur à Saint-Jacques s'est amusé à blasphémer la mémoire du B. H. François de Pâris, les miracles opérés sur son tombeau, toujours sur ce ton trivial et baladin [en marge à gauche : *qu'il fallait brûler et faire bon feu pour se chauffer des livres qui contiennent sa vie*]. Il s'est plaint qu'on attribuait aux missionnaires le projet d'établir une association pour obtenir la suppression de la fête du Sacré-Cœur : cela est sûrement faux ; mais son dessein en parlant ainsi était, comme il l'a fait, de proposer à son auditoire de former aussitôt une association et une neuvaine pour obtenir de Dieu la propagation et l'établissement général de cette dévotion.

p. 44. **1821. Décembre.**

Relation de la mission de Montpellier. J'ai lu le 6 décembre une brochure de 100 pages intitulé : *Journal historique de la mission donnée à Montpellier par MM. les missionnaires de France le 11 mars et terminée le 30 avril 1821* ; par un habitant de Montpellier.

Erreurs de l'abbé Guyon, v. p. 49, au bas, p. 40, p. 81 au bas. À la page 27, deux erreurs de l'abbé Guyon touchant un hérétique de bonne foi, les sauvages qui suivent la loi naturelle : il déclare qu'ils peuvent être sauvés ; que les enfants morts sans baptême pourront être placés dans un lieu particulier où ils seront infiniment plus heureux que s'ils eussent vécu.

²³⁸ Antoine Portal (1742-1832). Docteur en médecine de l'université de Montpellier en 1765, il y enseigna l'anatomie avant de s'installer à Paris en 1766. Recommandé par le cardinal de Bernis, il fut nommé précepteur d'anatomie auprès du Dauphin en 1767. Rapidement reconnu, il obtint la chaire d'anatomie de l'Académie des Sciences en 1769 et publia la même année une *Histoire de l'anatomie et de la chirurgie, contenant l'origine et les progrès de ces sciences*. Nommé professeur d'anatomie au Jardin du roi grâce à Buffon en 1776, il devint l'un des médecins des grands de la Cour, entre autres du cardinal de Rohan. En 1793, il obtint la chaire d'anatomie humaine du Muséum national d'histoire naturelle. Sous l'Empire, il fut le médecin de Cambacérès comme de Pie VII (à Savone). Nommé premier médecin du roi par Louis XVIII, maintenu par Charles X, il contribua grâce à son intimité avec le roi à la création de l'Académie de médecine en 1820, P. Ganière, « Baron Antoine Portal, président perpétuel de l'Académie royale de médecine », *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine*, 150 (26), oct. 1966, p. 539-545 ; X. Riaud, *Napoléon I^{er} et ses médecins*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 119-123.

À la page 55, à la cérémonie de la consécration des fidèles à la Sainte-Vierge, on lui promet de l'adorer, de la servir et de lui rester toujours fidèles. Chant du psaume Magnificat. On a employé deux jours entiers à pouvoir élever la croix de la mission et de la poser sur son piedestal, tant elle pesait.

Le 16 novembre, les Cortès portugais ont décrété l'extinction de l'église patriarcale de **Lisbonne**, qu'à cet effet on impétrera de Rome une bulle d'extinction et de l'instauration de l'ancienne église archiépiscopale et qu'on y fera des réformes.

N° 764. *L'Ami de la religion*... 5 décembre

Essai sur les hôpitaux et sur les secours à domicile ; par Jacques Orsel²³⁹. 1 vol. in 8°, Lyon. Le rédacteur se plaint des embellissements des hospices, de la multitude des employés au détriment des pauvres infirmes.

N° 765. *L'Ami de la religion*... 8 décembre

Oraison funèbre de M. le cardinal de Périgord ; par M. l'abbé Frayssinous. 48 p. in 8°, 1 fr.

p. 121. Les bâtiments nouvellement construits chez les **Dames de Saint-Michel**, faubourg Saint-Jacques, rue des Postes, à l'angle de celle d'Ulm, a [*sic*] pour fin de servir de maison de refuge aux filles de la Madeleine, dites les Madelonnettes²⁴⁰, fondé à Paris par la charité d'un simple bourgeois, et érigé en communauté par Urbain VIII en 1631.

p. 122. Clergé de la **Martinique**.

p. 123. M. **Alexandre de Lestrangle**, nouvel évêque de Périgueux, se flatte dans sa lettre pastorale, qu'il ne trouvera dans son clergé aucun vestige d'attachement à des doctrines réprouvées par Pie VI, et qui ont si fort troublé l'Église, ou que si ces doctrines avaient encore des partisans, ils s'empresseront de venir y renoncer entre ses mains, c. à d. en bon français, que les prêtres constitutionnels doivent se rétracter.

p. 45. **1821. Décembre.**

État des Églises dans les États-Unis d'Amérique, p. 125.

N° 766. *L'Ami de la religion*... 12 décembre

²³⁹ André-Jacques Orsel (1784-1868), maire de Tarare (où son beau-père avait inventé la "mousseline"), puis maire d'Oullins et conseiller général ; ou son frère Pierre Jean Jacques Orsel (1791-1858), fabuliste. Leur frère cadet était le peintre lyonnais Victor Orsel (1795-1850).

²⁴⁰ Imaginé par Robert de Montry, marchand de vin, pour ramener les prostituées dans le droit chemin, le couvent des Madelonnettes fut créé en 1620 sous l'égide de saint Vincent de Paul. Pourvu d'une constitution par Urbain VIII en 1631, le couvent devint en fait rapidement une prison pour toute femme ou fille soupçonnée d'inconduite. Fermé en 1790, il redevint en 1794 une prison pour les femmes détenues pour crimes, délits ou dettes, et pour les jeunes filles enfermées par voie de correction paternelle. En 1836, toutes les détenues furent transférées à la Petite Roquette et les Madelonnettes devinrent une maison d'arrêt pour hommes, succursale de La Force. La prison fut démolie en 1868 et remplacée par celle de la Santé.

Sur la *Biographie universelle, ancienne et moderne*, la 15^e livraison composée des tomes 29 et 30 ont paru en octobre dernier. Le t. 30 contient la fin de la lettre. M. Picot pense que l'ouvrage complet ira à plus de 43 vol. On sait que les 4 premiers vol. parurent en 1811, le rédacteur en a parlé à cette époque.

N° 767. *L'Ami de la religion...* 15 décembre

V. n° 772. *Réclamations pour l'Église de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre, par M. Baston (Guillaume André René) professeur de théologie à Rouen, 1 vol. in 8°, 6 fr.* L'éditeur a mis une préface amère (selon le rédacteur) signée E.N. Picot pense que c'est M. A.G. (serait-ce M. Gence ?). 1^{er} article.

p. 151. Le rédacteur dit que le 10 décembre des pétards ont éclaté dans l'église de **Saint-Nicolas du Chardonnet** pendant la mission. Il déclame contre l'écrit intitulé : *Les missionnaires en opposition...*

p. 153. Le 23 septembre mort de **Nicolas Alain Gilbert**²⁴¹, prêtre, auteur de plusieurs ouvrages contre les presbytériens anglais.

p. 159. *Institutiones theologicae ad usum seminarii Canomanensis tractatus de Ecclesiae*, 1821. 1 vol. in 12°, 2 fr 50 c. L'auteur est le même que celui de la religion²⁴², v. n° 628. L'auteur y traite du schisme de la **Constitution civile du clergé**, du **concordat** de 1801.

N° 768. *L'Ami de la religion...* 19 décembre

Sur les indices que la géologie et l'histoire des peuples fournissent relativement à **l'antiquité du monde**. Le rédacteur présente une analyse du discours préliminaire du grand et savant ouvrage de M. Cuvier intitulé : *Recherches sur les ossements fossiles des quadrupèdes [i. e. de quadrupèdes]*, en 4 vol. in 4°. M. Cuvier prouve d'après les découvertes des ossements fossiles qu'il a existé un déluge, et il s'accorde avec l'Écriture Sainte à croire que l'existence

²⁴¹ Nicolas Alain Gilbert (1762-1821). Originaire de Saint-Malo, il fut ordonné en 1785 après un bref passage aux Missions-Étrangères et devint vicaire, puis curé, de Saint-Pern. Appelé comme vicaire de Saint-Sauveur de Dinan, puis à Josselin, il assuma les fonctions curiales lorsque son curé fut député aux États-Généraux. Inscrit, brièvement arrêté, il émigra en Angleterre et s'installa à Whitby, où il rassembla une petite communauté de paroissiens. Il publia entre 1800 et 1811 quatre ouvrages de controverse pro-catholique en anglais. Rentré en France, il fut parmi les premiers à missionner (selon l'expression d'Ernest Sevrin) dans l'Ouest, *ARR*, t. XXX, samedi 15 décembre 1821, n° 767, p. 153-155 ; M. A. Mullett, *English Catholicism, 1680-1830*, London, Pickering & Chatto, 2006, t. 1, p. XX.

²⁴² Voir cahier XII, p. 59. D'après le catalogue de la BnF, l'auteur des deux traités est Jean-Baptiste Bouvier (1783-1854). Ordonné prêtre en 1808 après avoir commencé tard ses études, il fut professeur de philosophie à Château-Gontier puis au séminaire du Mans (1811). Supérieur du séminaire en 1819, puis vicaire général en 1820, il fut nommé à l'évêché du Mans en novembre 1833. Très soucieux de l'enseignement, il publia un catéchisme et multiplia les statuts synodaux, instructions et exhortations. Sa théologie fut suivie dans plusieurs séminaires, mais, éloigné des thèses mennaisiennes, il fut partisan d'un cartésianisme peu couru dans le clergé du temps. Ses traités de théologie furent réunis en un seul corps en 1836 et connurent un nombre important d'éditions, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 329-330.

de notre globe n'est pas aussi ancienne que veulent le soutenir les ennemis de la religion²⁴³.
Cet article est intéressant.

p. 167. Ordonnance du roi qui rend **l'église de Sainte-Geneviève** à sa destination. Elle fut commencée il y a 60 ans. Elle doit être bénie le 2 janvier prochain. L'ordonnance est du 12 décembre.

Le 21 au soir, plantation de la croix de la mission dans l'église de **Saint-Jacques du Haut-Pas**, accolée à un pillier, haute de 18 pieds.

Histoire de la bride du cheval volée, du bonnet abattu : le cheval était attaché à la bride et la tête dans le bonnet [*sic*].

p. 46. **1821. Décembre.**

Inquisition en Piémont. L'Inquisition s'établit dans le Piémont. Par suite d'un manifeste du magistrat de la réforme des études, en date du 7 décembre, les étudiants pour obtenir leurs grades sont tenus de déposer un certificat du directeur spirituel des écoles, constatant qu'ils ont fréquenté les églises et les sacrements de pénitence et de l'Eucharistie pendant l'année scolaire, et un autre certificat du curé du lieu de sa résidence, constatant qu'il a rempli ces mêmes devoirs religieux. (*Le Constitutionnel* 20 décembre).

Le [6 octobre] est mort M. d'Allègre²⁴⁴, évêque de Pavie, prélat zélé, vertueux, aimable, savant, et l'un des plus respectables de l'Italie. Il vint en France, en 1811, pour assister au concile national convoqué par le gouvernement de cette époque, et il fut l'un des évêques députés vers le pape à Savone. Il a légué ses manuscrits à M. Veiluva [*sic*]²⁴⁵, chanoine d'Asti, très attaché comme lui aux principes de l'ancienne Église gallicane. Puisse le siège de Pavie être rempli par un évêque digne de M. d'Allègre ! Le plus bel éloge qu'on pourrait en faire sera de dire qu'il ressemble à son prédécesseur. (*Le Constitutionnel* 20 décembre).

Acte d'intolérance, canton de Turgovie. Le gouvernement de Turgovie en Suisse exige que les subordonnés protestants ne puissent embrasser la religion catholique sans son consentement.

Plusieurs édits publiés en Chine contre la religion catholique. (*Le Constitutionnel* 22 décembre).

N° 769. *L'Ami de la religion...* 22 décembre

²⁴³Pauvre Rondeau ! S'il avait su... Sur l'histoire de l'âge de la terre, voir P. Richet, *L'âge du monde : à la découverte de l'immensité du temps*, Paris, Éd. du Seuil, 1999 ; H. Krivine, « Histoire de l'âge de la Terre », *Images de la physique*, 2011, p. 15-20, http://www.cnrs.fr/publications/imagesdelaphysique/couv-PDF/IdP2011/03_Krivine.pdf, consulté le 25-10-2013.

²⁴⁴ Voir cahier IV, note 153.

²⁴⁵ Voir cahier IV, note 90.

Sur la lecture de la Bible, sur les sociétés bibliques et sur M. Van-Ess, professeur à Marbourg. Le rédacteur incline pour que la lecture de la Bible ne soit pas confiée à tous les fidèles.

p. 183. M. Suchet de La Tour²⁴⁶, vicaire de la Madeleine, succède au défunt M. de Gueudeville²⁴⁷ dans la cure de Saint-Louis de la Chaussée d'Antin.

Le second vol. de *l'Essai sur l'indifférence* n'a pas été soumis à l'examen d'une congrégation à Rome.

p. 185. Deux rétractations de prêtres constitutionnels qui font gémir.

Sur l'Église catholique en Prusse. Le concordat éprouve des obstacles.

p. 189. *Notice historique sur M. le cardinal de Périgord* ; par M. Bausset, cardinal. Brochure de 114 p. 1 fr 50 cent.

N° 770. *L'Ami de la religion*... 26 décembre

V. le *Journal politique*, p. 29, erreur commise.

Église de Sainte-Geneviève. 12 décembre, ordonnance du roi qui accorde à l'exercice du culte catholique l'église de Sainte-Geneviève. Le 29 on a retiré des voûtes souterraines les cendres et les tombeaux de ceux qui, raisonnablement, ne devaient plus s'y trouver. C'est le 3 janvier 1822 que l'église a été bénite solennellement. La 1^{ère} pierre a été posée par Louis XV le 5 septembre 1764²⁴⁸.

p. 47. [1821]-1822. *Décembre, janvier.*

Sainte-Geneviève. La bénédiction de l'église de Sainte-Geneviève a eu lieu le 3. J'y suis passé à 7h. du soir. Le dôme et le contour de l'église étaient illuminés. Un missionnaire y prêchait au milieu du bruit des curieux. Le fronton du péristyle de la colonnade était couvert d'une toile, ainsi que les bas-reliefs au-dessus des portes. Une affiche imprimée annonce que les exercices de la mission vont y recommencer à 5 h du matin et 6 h du soir jusqu'au dimanche 13, clôture de la mission par une cérémonie générale des quatre paroisses réunies.

²⁴⁶ Suchet de La Tour. Vicaire à l'Assomption, puis curé de Saint-Louis d'Antin, il est indiqué comme curé de Saint-Thomas d'Aquin dans *l'Almanach royal* de 1830.

²⁴⁷ Voir cahier IV, note 149.

²⁴⁸ La nouvelle église Sainte-Geneviève fut voulue par Louis XV, qui aurait fait le vœu de la rebâtir lors de sa maladie en 1744. Vœu qui ne fut mis en application que dix ans après, mais dont Louis XV contrôla chaque étape, G. Poisson, « Le Paris de Louis XV », in M. Balard, J.-C. Hervé, N. Lemaître, *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime : mélanges offerts à Jean Jacquart*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 175-183 et part. p. 182. En réalité, l'église avait été rendue au culte catholique par le décret du 20 février 1806, mais Napoléon avait continué à l'utiliser comme tombeau pour les grands serviteurs de l'Empire, voir cahier IV, note 105.

La *France chrétienne* a annoncé que les cendres de Voltaire et de J.J. Rousseau avaient été retirées de l'église souterraine²⁴⁹.

N° 771. *L'Ami de la religion*... 29 décembre

Sur les écrivains ecclésiastiques ou de pieux personnages (depuis le 17^e siècle) omis dans les *Dictionnaires historiques*.

Le rédacteur reproche à M. Barbier ces omissions dans son Examen critique. L'article est assez intéressant. Suite dans un autre n°.

p. 222. Calendrier Dieudonné ou la gloire des Bourbons qui présente pour chaque jour de l'année un trait honorable des Bourbons. 2 fr 50 c.

Calendrier des fléaux et des folies révolutionnaires. 2 fr.

N° 778. *L'Ami de la religion*... 2 janvier

Baston contre M. de Maistre. *Réclamations pour l'Église de France et pour la vérité, contre l'ouvrage de M. de Maistre, par M. Baston*. 2^e article, voyez n° 767.

Savoyards. p. 231. Sur l'œuvre des pauvres savoyards et l'établissement formé rue de Sèvres²⁵⁰.

Hulot, prêtre. p. 232. M. Hulot²⁵¹, curé d'Attigny, département des Ardennes, nommé grand vicaire de M. de Coucy, archevêque de Reims, a publié, en un pays étranger, des écrits en faveur des brefs contre la Constitution civile du clergé. Baulny²⁵², chanoine de Reims.

²⁴⁹ D'après Gustave Servois les cercueils de Voltaire et Rousseau furent enlevés le 21 décembre 1821, en présence de l'adjoint au maire du XII^e arrondissement et du commissaire de police, et furent remis ensemble sous l'escalier du péristyle, L. Lalanne, L. Laurent-Pichat, G. Servois, *La Correspondance littéraire*, 6^e année, n° 1, 25 novembre, Paris, L. Hachette et Cie, 1861, p. 108.

²⁵⁰ L'œuvre des petits Savoyards, initiée au XVII^e siècle par Étienne Joly, puis Claude Hélyot, reprise en 1735 par René-François du Breuil de Pontbriand, fut relancée sous la Restauration par l'abbé Legris-Duval qui prêcha en ce sens dès 1817. Voir A.-A. Dupuch, *Les petits Savoyards, ou Essai sur l'Oeuvre des petits savoyards, dédié aux enfants associés de la petite Oeuvre des Savoyards de Bordeaux, par un de leurs amis*, Bordeaux, impr. de H. Faye, 1832.

²⁵¹ Henri-Louis Hulot (1754-1829). Né à Avenay, il fit ses études à Reims puis à Reims. Ordonné prêtre en juin 1781, reçu docteur en théologie en 1782, il enseigna la théologie à Reims jusqu'à ce qu'il perde sa chaire en 1791. Inscrit en Belgique en mai 1791 et fut durant trois ans grand vicaire à Gand avant de partir en Allemagne. Rentré en France en 1801, il desservit la paroisse d'Avançon puis fut nommé, en 1803, curé d'Attigny, où ses paroissiens le trouvèrent trop rigide et austère. Mgr de Coucy en fit son grand vicaire en 1821, tout comme son successeur, Mgr de Latil, à partir de 1824, qui le nomma également au chapitre. Sa *Collectio brevium atque institutionum SS. D. N. Pii VI, papae quae ad praesentes Gallicanarum Ecclesiarum calamitates pertinent*, publiée à Augsbourg en 1796, fut réimprimée à Paris, Londres, Pavie et Reims, et traduite en allemand, ainsi qu'en polonais et en hongrois par les jésuites, J.-B.-J. Boulliot, *Biographie ardennaise ou Histoire des Ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs erreurs*, Paris, chez Ledoyen, 1830, t. 2, p. 46-49.

²⁵² Thibault de Baulny (1712-1823). Né à Buzancy, il fut ordonné prêtre en 1766 et fut vicaire de Saint-Jacques de Reims de 1767 à 1772, puis chanoine et curé de Saint-Timothée. En 1777, il entra au chapitre cathédral de Notre-Dame de Reims puis fut nommé archidiacre de Champagne. Assermenté durant la Révolution, il fut nommé chanoine titulaire de Meaux en 1803. Il en était le doyen lorsqu'il devint membre du chapitre de Reims, nouvellement reconstitué, en décembre 1821. Mgr de Coucy le nomma également vicaire général. À en croire les dates de naissance et de mort qu'on lui attribue, il mourut à un âge exceptionnellement avancé, mais le doute est

Missionnaires. p. 233. Sur les établissements de missionnaires qui se forment à Rennes, à Tours, Toulouse, Bayonne, Bordeaux.

Écrivains allemands. p. 234. Exposé des écrivains allemands pour et contre la religion.

Reliques de Sainte-Geneviève. Le 6 janvier, il a été lu dans les paroisses une lettre de l'archevêque de Paris annonçant au peuple fidèle qu'il était parvenu à recueillir de plusieurs parties de la France des reliques de sainte Geneviève, qui ont été renfermées dans une petite chasse, laquelle a été exposée pendant la neuvaine dans l'église de Sainte-Geneviève.

Tabaraud. Les 1^{ers} jours de janvier a paru le *Supplément* de M. Tabaraud à son *Traité de l'inamovibilité des pasteurs du second ordre*, en réplique contre l'anti-gallican Picot et la *France chrétienne*.

p. 48.1821. 1822. [Janvier].

Puissance des papes, v. p. 50. Dans le *Constitutionnel* du 31 décembre est un article du comte Lanjuinais pour annoncer plusieurs ouvrages contre l'ultramontanisme :

1°. *Origine, progrès et limites de la puissance des papes, ou éclaircissements sur les 4 articles du clergé de France et sur les libertés gallicanes*²⁵³. 1 v. in 8° 4 fr, moins de 300 p.

2°. *La défense de la déclaration... par Bossuet*. Latin ou français.

3°. L'abrégé de cet ouvrage par l'abbé Coulon²⁵⁴, prédicateur du roi. 1 vol. in 8°.

4°. *Histoire de la puissance des papes*, par Daunou, 2 v. in 8°.

5°. *La défense des libertés de l'Église gallicane*, par M. de Barral, archevêque de Tours.

6°. *Essai historique sur les libertés des Églises*, par M. Grégoire, nouvelle édit. 1 v. in 8°.

7°. L'ouvrage du cardinal de La Luzerne sur les libertés de l'Église gallicane.

L'auteur anonyme de *L'origine &c* est un ancien professeur en droit canon, aujourd'hui fonctionnaire public dans le département de la Côte d'Or.

Regnoul, ancien curé d'Auvers, demeurant à Paris, réclame à la Chambre des députés, séance du 2 janvier, contre l'interdiction prononcée contre lui par l'évêque de Versailles. Ordre du

permis, É. Bouchez, *Le clergé du pays rémois pendant la Révolution et la suppression de l'archevêché de Reims (1789-1821)*, Reims, Impr. de L. Monge, 1913, p. 44.

²⁵³ Par Nicolas Beaussier-Charron (ca 1744-1827). Prêtre de l'Oratoire. Né à Vendôme, il y fut professeur de droit canonique puis professeur d'histoire naturelle à l'école centrale. Nommé vicaire général à Nancy en 1801, il fut ensuite le bibliothécaire de la ville de Vendôme de 1806 à 1821. Il se retira à Paris en 1825 et publia en 1826 *l'Esprit de la Compagnie de Jésus* franchement pro-Montlosier, E.-A.-L. de Vimeur de Rochambeau, *Biographie vendômoise. Histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les personnages remarquables nés dans le Vendômois, et de tous ceux qui s'y sont signalés par leurs services et leurs travaux...*, Paris, H. Champion, 1884.

²⁵⁴ Il avait publié en 1813 un *Abrégé de la Défense de la déclaration du clergé de Bossuet* qui lui aurait valu d'être écarté de l'épiscopat pour son gallicanisme, voir cahier VIII, note 255.

jour motivé que la voie des tribunaux lui est ouverte, s'il a de justes motifs de plainte²⁵⁵. (*Le Constitutionnel* 3 janvier).

N° 773. *L'Ami de la religion*... 5 janvier 1822

Sur l'*Almanach du clergé de France* de 1822 ; par M. Chatillon²⁵⁶, in 12°, 5 fr.

p. 246. Sur la béatification du V. **César de Bus**.

p. 247. Cérémonies de la bénédiction de la nouvelle **église de Sainte-Geneviève**, et sur la nouvelle châsse des reliques de la sainte.

p. 249. Sur les **missions étrangères**, surtout en Chine.

31 prêtres décédés dans le diocèse de Versailles.

Drouchat. p. 251. Nouvel article sur Jean-François Dronchat, mort 1^{er} vicaire de Saint-Louis en l'Île le 5 mars 1821.

P. Viel, orat. p. 236 [i. e. 256]. Notice sur le P. Viel²⁵⁷.

N° 774. *L'Ami de la religion*... 9 janvier

Courte analyse des sermons de l'abbé Mac Carthy, prêchés à la Cour pendant l'Avent.

N° 775. *L'Ami de la religion*... 12 janvier

Missions des protestants, suite au n° 777.

1^{er} article sur Les missions des protestants, dont le rédacteur donne un tableau abrégé d'après un ouvrage intitulé : Exposé de l'État actuel des missions évangéliques chez les peuples infidèles, Genève, 1821, in 8° de 408 pages. Je réfléchis toujours sur l'empressement de nos frères séparés par l'hérésie pour répandre l'Écriture Sainte, tandis que le clergé catholique s'applique à la retirer des mains des fidèles pour rappeler au milieu de nous les siècles de l'ignorance et mieux dominer la foi des fidèles.

p. 49. **1822. Janvier.**

²⁵⁵ Interdit par Mgr Charrier de La Roche sur dénonciation du maire d'Auvers, il en appelait de l'interdiction et souhaitait en outre attaquer en justice celui qu'il pensait être son dénonciateur. Il fut débouté de sa demande par la Chambre, qui se déclara incompétente en matière de discipline ecclésiastique (voir cahier XII, note 142 sur les variations de l'appel comme d'abus) et le renvoya devant les tribunaux quant à sa plainte contre le maire, J. Mavidal, E. Laurent, *Archives parlementaires, op. cit.*, 2^e série, t. XXXIV, p. 18.

²⁵⁶ Voir cahier XII, note 222.

²⁵⁷ François-Étienne-Bernard-Alexandre Viel (1736-1821). Fils d'un des premiers médecins établis en Louisiane, il grandit à la Nouvelle-Orléans puis fut placé au collège de Juilly en 1747. Entré dans la congrégation en 1756, il enseigna à Soissons, au Mans, puis à Juilly où il devint préfet des études en 1776. Arrêté sous la Révolution, il échappa aux massacres de Septembre et repartit pour la Louisiane. Durant son absence, plusieurs de ses élèves firent éditer sa traduction du *Télémaque* en vers latins. Revenu à Paris en 1812, il en donna une seconde édition en 1814 (*Telemarchiada, e gallico sermone, F. de Salignac de la Mothe Fénelon... in latinum carmen transtulit S. B. Viel*). Il fut également l'auteur (anonyme) des *Henriades, Liber Otavus* en 1816. Il reprit son enseignement au collège de Juilly, rouvert avec d'autres oratoriens, et mourut fort aimé de ses élèves, E. Larocque Tinker, *Les écrits de langue française en Louisiane au XIX^e siècle : essais biographiques et bibliographiques*, Genève, Slatkine, 1975, p. 479-481 ; ARR, t. XXX, samedi 5 janvier 1822, n° 773, p. 236 [i. e. 256].

Affaire de M. Douglas-Loveday. Suite de n° 275. p. 279. Le rédacteur raconte en sa manière l'histoire de la fille de M. Douglas-Loveday²⁵⁸, Anglais protestant, qui l'avait placée pendant son absence de Paris dans la pension de Reboul²⁵⁹, où on parvint à lui faire abjurer l'hérésie, ainsi qu'à sa sœur et à une nièce dudit Anglais. Il faut lire la pétition à la Chambre des pairs par M. Douglas Loveday (rédigée par Dupin, avocat), qui parut vers la fin de décembre 1821, et fut distribuée gratuitement dans tout Paris au nombre de plus de 20 000 exemplaires. On ne peut lire cet écrit sans gémir sur les déshonneurs qu'il attire sur le clergé, et du clergé sur la religion. MM. l'archevêque de Paris, le nonce du pape²⁶⁰, et Frayssinous, directeur de la pension, sont les trois acteurs.

p. 282. Sur la mission dans le Kentucky, dans les États-Unis d'Amérique.

Duchesse de Bourbon-Condé. p. 284. Le 10 janvier, jour de l'octave de sainte Geneviève, Mme la duchesse de Bourbon, s'étant rendue l'après-midi dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève pour y faire sa prière, y a été frappée d'une attaque d'apoplexie foudroyante et y est morte du coup en moins de 5 mn dans l'église même, âgée de 71 ans. Cette princesse était religieuse et vivait séparée de son époux, le P. de Bourbon, actuellement prince de Condé, depuis 1780. Elle était mère du duc d'Enghien. Son convoi a eu lieu le 15 dans l'église des Missions étrangères, sa paroisse, et son corps a été conduit à Dreux. v. n° 776 de Picot, p. 300.

Mission de Paris. Le dimanche 13, communion générale dans la nouvelle église de Sainte-Geneviève. Le nombre des communicants s'est monté à 3500 (n° 776). Il s'est sûrement

²⁵⁸ En décembre 1821, Douglas Loveday, Anglais, propriétaire en France, présenta une pétition au gouvernement au sujet de la conversion au catholicisme de sa fille aînée (sa cadette et sa cousine furent comprises dans la dénonciation au début) durant son séjour dans la pension pour jeunes filles d'Ernestine Reboul. Reprenant une vieille notion du droit médiéval, il dénonçait un rapt de séduction. Dans le contexte de la Restauration, les conversions étaient un acte politique autant que religieux, relayé par la presse. Mais l'affaire Loveday fut la seule à prendre de telles proportions : durant le printemps 1822, les journaux français comme anglais se firent l'écho des nombreux mémoires et justifications qui furent publiés par les différents protagonistes. Le cas fut discuté dans les deux Chambres et l'on aboutit à une situation paradoxale où les libéraux défendaient les droits de l'autorité paternelle (Dupin étant l'avocat de Loveday), tandis que les ultras soutenaient la liberté d'émancipation de l'individu ! Voir P. Triomphe, « Repenser les limites du politique et du religieux sous la Restauration. L'apport des polémiques engendrées par les conversions religieuses », *Cahiers d'études du religieux. Recherches interdisciplinaires* [En ligne], <http://cerri.revues.org/1035>; DOI : 10.4000/cerri.103510, consulté le 31 octobre 2013, p. 6-7 ; C. C. Ford, *Divided Houses: Religion and Gender in Modern France*, New-York, Cornell University Press, 2005, p. 37-43 ; M. Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras, op. cit.*, p. 9. Voir aussi le récapitulatif des principales publications du temps sur l'affaire dans J.-M. Quérard, *La France littéraire ou dictionnaire bibliographique, op. cit.*, 1833, t. 5, p. 377. Un volume réunissant pétitions, réponses et lettres, ainsi que le rapport présenté à la Chambre, fut publié chez Auguste Aubry en 1870, F. A. Aubry, *Bulletin du bouquiniste*, 27-28, Paris, A. Aubry., 1870, p. 156.

²⁵⁹ Ernestine Reboul. Peut-être de la famille des imprimeurs ? Institutrice, elle dirigea une école rue Montaigne, dans laquelle les deux filles de Douglas Loveday et leur cousine, placées en théorie pour quelques mois seulement, furent au bout du compte pensionnaires de 1819 à 1821. Le plus ironique est que M^{lle} Reboul avait hésité à accepter des pensionnaires anglicanes, R. Rogers, *From the Salon to the Schoolroom : Educating Bourgeois Girls in nineteenth-century France*, University Park, Penn State Press, 2005, p. 66.

²⁶⁰ Vincenzo Macchi, voir cahier IX, note 306.

composé d'un grand nombre de fidèles des autres paroisses de la capitale qui avaient suivi la mission. Multiplicasti gentem et non magnificasti laetitiam²⁶¹. Ce jour a été la conclusion de cette triste mission. Un missionnaire a déclaré que cette église leur était concédée par l'archevêque.

Histoire de M. Guyon qui a quitté la congrégation des missionnaires, v. p. 40 et 44. La nouvelle paraît bien certaine qu'avant de l'établir dans Paris, M. de Quelen avait rassemblé plusieurs des principaux membres de cette congrégation pour les consulter et prendre leur avis sur le commodo et l'incommodo de l'établissement d'une mission dans Paris ; que l'abbé Guyon, l'un des membres les plus distingués et qui avait été le chef de la mission de Montpellier, s'était fort opposé au projet du coadjuteur, ce qui lui avait fort déplu ; que dans une seconde réunion, M. Guyon s'exprima encore plus fortement contre le projet d'une mission, déduisit énergiquement ses motifs, que M. de Quelen très mécontent lui déclara aussitôt qu'il lui interdisait l'exercice des fonctions ecclésiastiques dans tout le diocèse. M. Guyon s'est retiré de la congrégation des missionnaires, et est, dit-on, entré au noviciat des jésuites.

p. 50. 1822. *Janvier*.

Pour preuve du crédit des jésuites à Paris, de l'esprit politique de nos missions, voici un fait... Deux jeunes gens, dont le père jouit d'une place honorable, vinrent voir M. Liautard, prêtre, chef provisoire du collège [Notre-Dame des Champs]. Celui-ci les reçut avec beaucoup d'accueil et leur dit qu'il avait à sa disposition la nomination de plusieurs fonctions importantes, que déjà le nombre en était presque rempli, mais que deux ou trois restaient et leur offrit de les faire nommer à ces places ; mais à condition qu'ils entreraient dans l'affiliation des associations jésuitiques. Les deux jeunes gens ont refusé les places et la condition.

Le but principal des missions est un but purement politique et humain : c'est de former des associations d'hommes et de femmes qui font entre elles le serment de soutenir le trône et l'autel, c. à d. la monarchie des Bourbons et le clergé français, envers et contre tous ceux qui oseraient les attaquer. Ce sont des associations de ligueurs²⁶², propres à renouveler les armées royales et catholiques de la Vendée.

²⁶¹ Isaïe, 9-3.

²⁶² L'accusation n'était pas nouvelle, il suffit de se plonger dans la littérature antijésuite du XVIII^e siècle pour s'en persuader. Mais, dans cette France de la Restauration coupée en deux au sortir d'une crise tant politique que religieuse, la Terreur blanche, qui reprenait à son compte les crimes de la Ligue, l'alliance du Trône et de l'Autel (telle que prônée par les ultras) et le retour, illégal mais protégé, de la Compagnie de Jésus firent écho aux

Puissance des papes. L'ouvrage intitulé : *Origine, progrès et limites de la puissance des papes*, 1 v. in 8°, 4 fr et qu'on peut se procurer pour 3 fr 25 c, est d'un grand intérêt et est écrit par un vrai gallican. On dit que l'auteur est de Dijon, v. p. 48 en haut.

N° 776. *L'Ami de la religion*... 15 janvier

Sur les *Œuvres du P. Berthier*²⁶³, jésuite.

p. 293. **M. de Boisville**²⁶⁴, désigné évêque de Blois, succède à M. Dubois sur le siège de Dijon

3 500 communiants, dit le rédacteur, à la communion générale des quatre paroisses de la mission, à Sainte-Geneviève.

p. 295. Sur le nouveau bref [*sic ; i. e.* bréviaire] parisien et les changements qu'on y a fait²⁶⁵.

Le Constitutionnel du 13 janvier cite avec un éloge mérité un passage du mandement de M. l'évêque d'Angoulême au sujet de l'érection de l'évêché de Périgueux²⁶⁶, voyez la p. 52.

p. 51. **1822. Janvier.**

Église d'Utrecht. Je lis dans le *Constitutionnel* du 14 janvier 1822 une nouvelle affligeante. C'est l'entreprise de plusieurs ecclésiastiques qui se sont constitués à Utrecht sous le titre de société catholique romaine. Leur but, comme il n'y a point lieu d'en douter, est déranger autel contre autel, clergé contre le clergé catholique romain d'Utrecht, présidé par l'archevêque de

guerres civiles et religieuses du XVI^e siècle. Selon la formule de Philippe Joutard, « le siècle de la Réforme a présenté aux hommes du XIX^e siècle un étrange miroir dans lequel ils se sont reconnus », *La Saint-Barthélemy ou les résonances d'un massacre*, Genève, Labor et Fides, 1976, p. 107-108 ; voir aussi E. Harpaz, *L'école libérale sous la Restauration*, *op. cit.*, pp. 57 et 301.

²⁶³ Guillaume François Berthier (1704-1782). Jésuite français, il enseigna les humanités au collège royal de Blois, la philosophie à Rennes et à Rouen, puis la théologie à Paris. Rédacteur du *Journal de Trévoux* de 1745 à 1763, il combattit l'*Encyclopédie* et publia une réfutation du *Contrat social* (1789). Il continua également une *Histoire de l'église gallicane* (commencée par le jésuite Jacques Longueval qui en avait publié 8 vol.). Garde de la Bibliothèque royale en 1762, il fut un temps associé à l'éducation du duc de Berry. Après l'expulsion de la Compagnie, il vécut dix ans dans le pays de Bade, puis revint à Bourges où il vécut jusqu'à sa mort.

²⁶⁴ Jean-François-Martin de Boisville (1755-1829). Fils d'un conseiller du roi en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, il étudia au séminaire des Trente-Trois et fut ordonné prêtre en 1779. Licencié en théologie en 1782, il entra au chapitre de la cathédrale de Rouen et comme conseiller-clerc au parlement de Rouen. Inscindé, il resta caché en France et fut nommé second vicaire général de Rouen en 1802. Il démissionna en 1812 et se retira. Nommé à l'évêché de Blois en 1817, il fut finalement désigné pour le siège de Dijon le 14 janvier 1822, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, *op. cit.*, p. 80-81.

²⁶⁵ Les anciens bréviaires n'ayant pas été supprimés, l'utilisation de ce nouveau bréviaire n'était obligatoire que pour la célébration de la fête du Sacré-Cœur.

²⁶⁶ L'article du *Constitutionnel* cite assez longuement l'appel de Mgr Lacombe à la réconciliation et à la paix civile par un retour « de bonne foi aux sentiments et à la pratique religieuse », à l'esprit du christianisme. Le journaliste, après avoir réfuté l'incompatibilité des opinions libérales et des sentiments religieux, conclut que l'évêque d'Angoulême est digne de Fénelon et Bossuet et des grands défenseurs de l'Église gallicane, *Le Constitutionnel*, 13 janvier 1822, p. 2. Rappelons que Lacombe, l'ancien constitutionnel qui dérangeait, pressé par les autorités de donner sa démission, s'y refusait obstinément, et que la création de l'évêché de Périgueux était motivée par la volonté de diminuer son diocèse.

cette ville²⁶⁷, que Rome ne veut point reconnaître, qu'il anathématise parce que ce clergé respectable s'entretient et se conserve sans institution papale. Ces nouveaux ecclésiastiques, peut-être des jésuites, ont proclamé solennellement le formulaire d'Alexandre VII et la bulle Unigenitus, que n'admet pas l'ancien clergé de cette ville. Pour pervertir les esprits, travailler les opinions dans leur sens, ils répandent des livres (bons pour eux) dans les trois langues, française, hollandaise et brabançonne. Le 1^{er} fruit de leur zèle est une édition nouvelle de M. de Maistre, intitulé : De l'Église gallicane dans ses rapports avec le Saint-Siège. On conçoit qu'ils se gardent bien d'y joindre les excellentes réfutations qui ont paru de ce fatras ultramontain. Pour trouver des fonds nécessaires à son entreprise, la société a, dit-on, engagé les évêques de la Belgique à solliciter la générosité de leurs diocésains.

N° 777. *L'Ami de la religion*... 19 janvier

Sur les missions des protestants. Suite du n° 775.

Douglas-Loveday, n° 778, p. 327, n° 859, p. 376. p. 309. Brochure contre la pétition de M. Douglas-Loveday, intitulée : *Examen de la pétition de M. D., où on montre qu'il n'y a dans cette pétition ni vérité dans les faits, ni justice dans les réclamations, ni mesure dans les attaques, et qu'elle est contraire à la religion de l'État, qu'elle calomnie aux droits les plus sacrés de la nature, qu'elle demande à usurper à la France toute entière, qu'elle outrage dans ses institutions et dans ses magistrats*. 60 cent.

p. 310. Mandement de M. **Soyer, évêque de Luçon**, pour son entrée dans son diocèse, qui ne paraît point devoir être pacifique, puisque dans ledit mandement, il s'applaudit d'avoir à évangéliser cette courageuse Vendée, "cette terre de la fidélité, qui bannit de son sein le schisme et la félonie, qui s'est illustrée par tant de combats, et où les pères apprennent à leurs enfants à craindre Dieu, à honorer le roi, à chérir leurs pasteurs." J'y remarque en deux lieux l'article du dispositif ainsi conçu : "S'il se trouvait, dans notre diocèse, quelques prêtres qui eussent prêté le serment de la Constitution dite civile du clergé, et dont les erreurs eussent échappé à la vigilance de notre vénérable

p. 52. 1822. *Janvier*.

Acte de schisme contre les prêtres constitutionnels. prédécesseur, notre intention est de ne leur permettre aucune communication in divinis avec nous, jusqu'à ce que conformément aux instructions et ordonnances de M. de Mercy, un de nos illustres prédécesseurs, et aux bulles et brefs de Pie VI, de glorieuse mémoire, et de Pie VII, son successeur légitime, ils aient rétracté

²⁶⁷ Willibrordus van Os, voir cahier VI, note 186. Le paragraphe est une copie exacte de l'article du *Constitutionnel*, p. 2.

ledit serment. Nous leur enjoignons de se rendre devant nous à cette fin, et pour recevoir, s'il y a lieu, l'absolution des censures qu'ils auraient encourues."

Evêché d'Angoulême. p. 312. Article contre M. Luguët²⁶⁸, grand vicaire d'Angoulême et contre M. Lacombe, évêque de cette ville, au sujet de l'éloge que *Le Constitutionnel* du 13 janvier fait de son mandement, v. p. 50.

Dulaure. p. 314. Contre M. Dulaure, auteur de l'*Histoire physique, civile et morale de Paris*. N° 778. *L'Ami de la religion*... 23 janvier

Sœur de la Nativité. *Abrégé de la vie et des révélations de la sœur de la Nativité*²⁶⁹, précédée d'une refutation des critiques de cet ouvrage, 2 vol. in 12°, 6 fr. Le libraire éditeur est M. B²⁷⁰.

p. 328. Nouvelle mission militaire à Versailles, par l'abbé Janson.

p. 330. Dans le diocèse de Rennes, association d'ecclésiastiques pour donner des missions et des retraites.

M. Étienne, parlant de la religion, dans la séance du 19 janvier (Chambre des députés), relativement au projet de loi sur les délits de la presse, dit : "La religion ne doit pas à des lois pénales son lustre et son autorité ; elle les doit aux douces vertus, à la piété, à la tolérance de ses ministres ; elle s'est élevée par ses martyrs, elle s'est compromise quand elle en a fait." Puis il trace le portrait d'un bon curé de campagne. Il cite l'exemple de Fénelon, faisant en Saintonge sa paisible mission, escorté de ses seules vertus, refusant à Louis XIV tout appareil militaire. "Que dirait-il, s'écrie M. Étienne, s'il reparaisait tout d'un coup au milieu de nos missions modernes, et s'il apercevait dans nos églises presque autant de gendarmes que de fidèles ?" V. *Le Constitutionnel*, Suppl. p. 6, col. 1.

N° 779. *L'Ami de la religion*... 26 janvier

Sur le *Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques*, par Charles Louis Richard²⁷¹, religieux dominicain, né en 1711, et exécuté à mort à Mons le 16 août 1794 (édit. in 8°). Le

²⁶⁸ Élie-Gabriel Luguët (1763-1834). Prêtre originaire du diocèse de Périgueux, insermenté, il émigra en Espagne et ne revint sans doute pas en France avant la Restauration. Choisi par Dominique Lacombe comme vicaire général selon Picot, il fut en fait imposé à Lacombe par le gouvernement après les Cent-Jours d'après Jacques-Olivier Boudon, et prit de plus en plus d'importance dans l'administration du diocèse. Peut-être est-ce pour cela qu'il prit la défense de l'action pastorale de son évêque en 1821-1822 ? Quoi qu'il en soit, il lui fut fidèle et prononça son oraison funèbre en avril 1823. Cette fidélité, sans doute mal vue, à un ancien constitutionnel, lui coûta son élection comme vicaire capitulaire et il fut peu après contraint de quitter le diocèse. Il vécut retiré à Paris, J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 181 ; ARR, t. LXXXIII, jeudi 1^{er} janvier 1835, n° 358, p. 6.

²⁶⁹ Jeanne Le Royer, voir cahier X, note 262.

²⁷⁰ Claude Beaucé (1769-?). Originaire de l'Allier, il fut libraire à Paris dès 1809 et breveté en 1812. Gendre, dépositaire, puis associé de l'éditeur de musique parisien Pierre-Jean Porro (1750-1831), dont il fut le successeur en 1817, il tenta de s'installer à Bruxelles en 1824 puis revint à Paris et s'occupa en 1831 de la succession de son beau-père. Il fut le libraire du duc d'Angoulême de 1817 à 1819, *base de données de la BnF*, http://data.bnf.fr/16615415/claude_beauce/, consulté le 8-11-2013.

rédacteur cite les divers ouvrages de cet auteur. C'est Méquignon fils aîné qui se rend éditeur de cette nouvelle édition, dont il ne paraît que le 1^{er} vol. Picot désapprouve l'ordre de l'ouvrage, puisqu'on y doit donner des additions par forme de supplément.

p. 53. **1822. Janvier.**

p. 343. Le rédacteur dit que **l'église de Sainte-Geneviève** n'est concédée que provisoirement aux missionnaires. Il expose son vœu qu'elle soit confiée, ainsi que le beau local qui y est contigu (le collège Henri IV) à une congrégation religieuse (les jésuites) chargée en même temps de desservir l'église et de diriger le collège.

p. 344. Coup de patte contre M. **Tabaraud**, défenseur de la cause de M. Hamel²⁷², prêtre interdit par l'évêque de Coutances.

p. 346. Sur un nouvel écrit contre **M. Haller**.

p. 352. Notice sur **Aurelius Prudentius** (Prudence) **Clemens**²⁷³, un des plus célèbres poètes chrétiens, né en Espagne en 348.

N° 780. *L'Ami de la religion...* 30 janvier

²⁷¹ Charles-Louis Richard (1711-1794). Issu d'une famille noble et désargentée de Lorraine, il entra chez les dominicains à 16 ans et enseigna la théologie à Paris après avoir fait profession. Docteur en Sorbonne, il s'appliqua à réfuter les encyclopédistes. Il publia entre 1759 et 1765 le *Dictionnaire universel dogmatique, canonique, historique, géographique et chronologique des sciences ecclésiastiques* (rééd. en 29 vol. entre 1822 et 1827). Insuper, il se réfugia à Mons en Belgique, où il publia en 1794 un *Parallèle des Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ, avec les Français qui ont exécuté leur roi* qui lui valut d'être guillotiné la même année, son grand âge l'ayant empêché de fuir les troupes françaises.

²⁷² Abbé Hamel. Originaire du diocèse de Coutances, il y reçut les ordres mineurs avant de partir enseigner dans le diocèse d'Évreux, où il fut ordonné diacre et prêtre après que l'évêque de Coutances ait envoyé des lettres d'excorporation en date du 13 mars 1807. Rappelé auprès de ses parents âgés, il revint dans le diocèse de Coutances muni d'un *exeat* révocable de l'évêque d'Évreux (1^{er} mars 1810) qui l'autorisait à passer dans le diocèse de Coutances et à y exercer des fonctions ecclésiastiques s'il en était jugé digne. Il fut rapidement interdit par le vicaire général, qui vit sa décision confirmée par l'évêque dans une lettre du 29 novembre 1817. En mai 1818, l'évêque d'Évreux révoqua son *exeat*. L'abbé Hamel porta plainte contre l'évêque de Coutances pour abus, arguant notamment qu'il avait demandé un dimissoire et non une lettre d'excorporation, et d'autre part que l'application de l'art. 34 de la loi du 18 germinal an X (« Un prêtre ne pourra quitter son diocèse pour aller desservir dans un autre sans la permission de son évêque ») ne pouvait être en jeu, puisqu'il ne demandait pas à exercer des fonctions ecclésiastiques, mais seulement le droit de célébrer la messe, droit que seul un jugement canonique pouvait lui enlever. En fait, la suspension *a Divinis* était une peine canonique, susceptible d'un appel auprès du métropolitain, mais ne relevant pas, d'après les Articles organiques (art. 6), de l'appel comme d'abus. L'ordonnance du 29 août 1821 rejeta l'appel de l'abbé Hamel au titre de l'art. 34 déjà cité. Décision confirmée par les Ordonnances des 14 juillet 1824 (Chasles), 3 août 1828 (Bellanger), 28 oct. 1829 (Bony), 16 novembre 1836 (Martin), 16 mars 1837 (Gallerand) et 9 mai 1838 (Chrétien), V.-A. Dalloz, A. Dalloz, *Jurisprudence générale : Répertoire méthodique et alphabétique de législation, de doctrine, et de jurisprudence en matière de droit civil, commercial, criminel, administratif, de droit des gens et de droit public*, Paris, Bureau de la Jurisprudence Générale, 1853, t. 14, p. 784 ; *Journal du palais. Jurisprudence administrative*, Paris, Bureaux de l'administration, 1820, t. 3 (1820-1824), p. 323-324 ; B. Basdevant-Gaudemet, *Le jeu concordataire dans la France du XIX^e siècle : le clergé devant le Conseil d'État*, Paris, PUF, 1988, p. 175 ; L. Dufour, *Traité de la police des cultes*, Paris, De Cosse et N. Delamotte, 1847, t. 2, p. 585-591 ; M.-M. Tabaraud, *Supplément au traité de l'inamovibilité des pasteurs du second ordre*, Paris, chez Brajeux, 1822, p. 17-19.

²⁷³ Prudence (348-ca 405-410). Poète chrétien.

Nouvelles lettres édifiantes des missions de la Chine et des Indes orientales, tome 6^e. 1 vol. in 12°, 2 fr 50 c.

p. 356. Le rédacteur annonce pour le Carême une **mission pour le 9^e arrondissement**. Les missionnaires seraient aidés de M. Desmares et de cinq autres collègues.

p. 359. **Morts subites, juste châtement de l'impiété**²⁷⁴.

N° 781. *L'Ami de la religion*... 2 février

De l'état ancien et de l'état actuel du clergé de France (quant au nombre des ecclésiastiques et au revenu). [En appel de note en bas de page : *Selon M. Mac Carthy, dans son discours à Saint-Sulpice, le 31 janvier, pour le soutien des petits séminaires, le nombre des ecclésiastiques étant, d'après l'Almanach du clergé, de 37 339, la moitié est sexagénaire, ou hors de service : ce qui reste se monte à 20 000 pour plus de 25 000 000 de catholiques. Ce nombre n'est que le dixième de celui de 1760. 4 000 paroisses sans pasteurs, à mille âmes par paroisse, c'est 4 000 000 de Français sans pasteurs. Quant à mon avis, si l'on supprimait les*

chanoines titulaires 406

honoraires 491

aumôniers et chapelains 1735

Je remplirais de pasteurs 2 632 *paroisses. Plus les prêtres interdits arbitrairement, les jésuites, les missionnaires.]*

p. 374. Sur les sœurs de la Présentation, association dans le Vivarais.

Jésuites. Un collège de jésuites vient d'être établi à Modène. *Le Constitutionnel* 1^{er} février [rajout : *dans leur ancien couvent de Saint-Barthélémy*].

La religion n'est pas le clergé : elle est toute spirituelle, son empire ne peut s'étendre sur les administrations temporelles (séance des Cortès extraordinaire du 10 janvier en Espagne).

Le Constitutionnel 25 janvier.

Devoirs des ministres de la religion²⁷⁵, tracés dans la proclamation du capitaine général²⁷⁶ de l'Aragon, en **Espagne**, insérée au *Constitutionnel* du 25 janvier p. 1, col. 3.

²⁷⁴ Il s'agit de plusieurs cas d'hommes foudroyés au moment même où ils blasphémaient, comme cet homme mort étouffé par un bout de viande tandis qu'il parodiait la Cène. Rondeau va plus loin que Picot en lisant dans ces morts subites un « juste châtement de l'impiété », là où *L'Ami de la religion* se contente de souligner la terreur salutaire que peuvent provoquer de tels décès, « à quelque cause qu'il faille les attribuer ».

²⁷⁵ « Ce n'est pas à Sarragosse que S. Em. pourra recevoir la palme du martyr. Qu'elle se rassure ! [...] Ce n'est pas parmi nous que personne cherche à étouffer les sentiments de respect dus aux ministres de la religion. Plût au ciel que ces ministres eux-mêmes n'abusassent pas de leurs saintes fonctions pour chercher à rendre odieux ce qui paraît à toutes les intelligences aussi grand que respectable ! S'ils se renfermaient toujours dans le cercle de leurs devoirs, s'ils distribuèrent aux fidèles le véritable pain de la vie, s'ils leur expliquaient leurs obligations comme citoyens, s'ils voyaient leur intérêt à dissiper les ténèbres qui les environnent, nous ne serions pas affligés de tant de maux qui se renouvellent sans cesse : tels sont les services que les révérends archevêques et

Dans la **Suisse**, le nombre des calvinistes est à celui des catholiques comme dix à sept.
Le Constitutionnel 25 janvier p. 2, col. 2.

p. 54. **1822. Février.**

Le Constitutionnel du 5 février, en annonçant dans son *Supplément* l'expiration de la commission de la censure des journaux, professe ses sentiments sur la politique et sur la religion en ces termes :

“La religion est une des nécessités de l'ordre social, et l'Évangile un code de morale qu'on ne saurait trop méditer. Mais, dans l'intérêt même de la religion, nous ne confondons pas avec elle ces superstitions grossières qui tendent à affaiblir son influence sur la partie éclairée de la société... La religion de Bossuet et de Fénelon nous suffit. Nous repoussons avec les illustres solitaires de Port-Royal cette morale jésuitique si favorable à l'ambition, cette morale qui met la bouche en contradiction avec le cœur, qui a une absolution toute prête pour chaque attentat du pouvoir, et qui enseigne à violer saintement la foi jurée. Loin de nous de pareilles doctrines ! Quand les esprits en sont empoisonnés, des époques désastreuses menacent les États. Tenons-nous en pour la morale aux doctrines évangéliques, pour la discipline ecclésiastique aux antiques libertés gallicanes...”

Missionnaires. Les curés de Saint-Médard²⁷⁷ et de Saint-Nicolas du Chardonnet²⁷⁸ ont dans leur prône le 3 février donné de grands éloges aux missionnaires. (Ont-ils été mérités ?...)

évêques devraient rendre à leur pays ; mais tels sont les devoirs qu'ils négligent au grand scandale des amis de la religion et des lois... Ainsi les esprits abusés qui crient *vive Dieu et vive la religion !* en agitant leurs poignards dans les airs, connaîtraient mieux la religion dont ils se vantent, et les lois sociales qu'ils violent d'une manière si stupide et si atroce », *Le Constitutionnel*, 25 janvier 1822, p. 1.

²⁷⁶ Miguel Ricardo de Álava y Esquivel (1771-1843). Capitaine de frégate, puis lieutenant-colonel dans la Marine espagnole, il servit d'intermédiaire entre Wellington et les chefs militaires espagnols en 1809 et fut intégré l'année suivante à état-major de Wellington qu'il servit tout au long du conflit contre la France. Écarté par Ferdinand VII à la Restauration, malgré les recommandations du général britannique, peut-être pour avoir publié en 1812 une défense des afrancesados, il fut même incarcéré, au grand scandale de Wellington qui obtint qu'on l'envoie en mission diplomatique à Paris en 1815. Durant les Cent-Jours, il reprit du service et combattit dans les troupes de Wellington à Waterloo. Ambassadeur à La Haye de 1815 à 1820, libéral convaincu et parfois excessif, il fut partisan de la révolution libérale qui revitalisait l'Espagne et fut député d'Alava aux Cortès en 1822-1823. Il devint, début 1823, l'homme de confiance de Lord Fitz-Roy Somerset envoyé par Wellington à Madrid pour obtenir du gouvernement espagnol une modification de la Constitution. Il suivit les Cortès dans leur marche à Séville et à Cadix, et vota la déposition du roi le 21 juin 1823, tout en servant d'intermédiaire dans les négociations entre Angulema et Ferdinand VII. Il quitta l'Espagne en octobre 1823 et accepta l'asile que lui avait offert Wellington en Angleterre. Installé en France, à Tours en 1828, il revint en Espagne en 1833 et obtint un siège comme représentant de la classe des « Grands ». Il fut de nouveau ambassadeur en Angleterre en 1834, puis en 1840-1841, avant de quitter la scène, A. Gil Novalés, « Álava y Esquivel, Miguel Ricardo de », *Mcnbiografias, op. cit.*, <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=alava-y-esquivel-miguel-ricardo-de>, consulté le 12-11-2013.

²⁷⁷ Charles Michot (1756-1830). Né à Paris, il étudia au collège Cardinal-Lemoine. Licencié en théologie puis ordonné prêtre, il fut rattaché à la paroisse Saint-Côme. Insermenté, il continua à exercer clandestinement ses fonctions et fut arrêté à plusieurs reprises. Nommé à la cure d'Issy en 1802, il fut appelé en remplacement de l'éphémère Gillet à la cure de Saint-Médard. Particulièrement aimé de ses paroissiens, son cercueil fut porté à

peut-être ont-ils été commandés par l'autorité pour mieux les employer dans d'autres paroisses malgré l'opinion publique).

Blanche, Michel Nicolas, prêtre. Dans le mois de janvier est décédé M. Blanche²⁷⁹, jeune prêtre, qui par ses rares vertus ecclésiastiques, a été très regretté de tous ses confrères et supérieurs. Son cœur a été placé dans l'église paroissiale de Maisons-Alfort, près Charenton, desservie par M. Lefebvre. Notice sur le défunt dans le n° 784, p. 6.

N° 782. *L'Ami de la religion...* 6 février

Paul Olavide. *Triomphe de l'Évangile, ou Mémoires d'un homme du monde revenu des erreurs du philosophisme moderne* (Paul Olavide), traduit de l'espagnol. 4 vol. in 8°, 18 fr. Voyez l'abrégé de la vie de Paul Olavide²⁸⁰ dans cet article.

Dubourg, évêque de Limoges, v. n° 786, p. 38. *Nouveautés de doctrine,* et n° 807. p. 390. Le 31 janvier, mort de Marie-Jean-Philippe Dubourg, évêque de Limoges. Il avait, dit le

bras par des ouvriers peu après les incidents anticléricaux des journées de Juillet, *ARR*, t. LXV, samedi 14 août 1830, p. 82-83.

²⁷⁸ Jean-Baptiste-Claude Bridan-Renault (1781-1833). Originaire de Paris, il fut nommé premier vicaire de Saint-Germain des Prés en 1802, puis curé de Saint-Nicolas du Chardonnet en 1821, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 424 ; M. Pinard, *Le cimetière du sud : Montparnasse*, Paris, Retaux frères, 1866, p. 23. *L'Ami de la religion* le mentionne deux fois, mais sans donner de précisions, t. XXXV, p. 84 et t. LXXVII, p. 8.

²⁷⁹ Michel-Nicolas Blanche (1797-1822). Attaché à la paroisse de Bonne Nouvelle, la mort de ce jeune prêtre, ordonné l'année précédente, est présentée par Picot comme l'exemple de la belle mort chrétienne, en opposition avec les exemples de mort subite de mécréants qu'il cite régulièrement, *ARR*, t. XXXI, mercredi 13 février 1822, n° 784, p. 6-7.

²⁸⁰ Pablo Antonio José de Olavide y Jáuregui (1725-1803). Né à Lima au Pérou, il fut reçu docteur en théologie en 1740 et obtint la chaire de théologie à l'université San Marco de Lima en 1742. Formé également au droit civil, il devint assesseur au tribunal du Consulat et auditeur de la province de Lima en 1745. Mais sa décision de faire construire, avec l'argent que lui avaient confié les victimes du tremblement de terre de 1746, une église et un théâtre, fut jugée scandaleuse et dénoncée. Rappelé à Madrid en 1750, il fut emprisonné et tous ses biens confisqués en 1754. Un riche mariage lui permit d'acheter son innocence et il se consacra aux affaires commerciales, en France et en Italie, de 1757 à 1765, se liant avec l'élite des Lumières. Politiquement, il aida le comte d'Aranda dans l'expulsion des jésuites et fut nommé en 1767 superintendant de la colonie agraire de Sierra-Morena et intendant général d'Andalousie. Son action énergique permit le développement économique de la région, mais sa politique religieuse le perdit : il déclara nulles les donations au clergé faites par testament, interdit de faire sonner les cloches durant une épidémie pour masquer le rythme des décès, introduisit des protestants suisses dans la colonie. Dénoncé une fois de plus, arrêté en 1776, il fut jugé pour sentiments impies identiques à ceux de Voltaire et Rousseau, avec qui il était en correspondance, et condamné pour hérésie en 1778. Ses publications furent brûlées en autodafé, toute fonction lui fut interdite et, après avoir fait une humiliante amende honorable publique, il fut condamné à huit ans d'enfermement dans un couvent. Dans son *Histoire de l'Inquisition*, Llorente, qui l'avait rencontré en 1798, avançait que son procès était une attaque contre le comte d'Aranda. Évadé en 1780, il résida en Suisse et en France où il fut accueilli comme un martyr de la philosophie. Il vit avec faveur la Révolution et fut même proclamé « citoyen adoptif de la république française » par la Convention nationale le 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794). Mais, suspecté de complicité avec les « ci-devants », il fut arrêté durant la Terreur. Cet emprisonnement, comme le spectacle des excès, le ramenèrent à la religion. Il publia ainsi en 1797 *El Evangelio en triunfo o la historia de un filósofo desengañado*, ouvrage qui lui valut le pardon de l'Inquisition et lui permit de revenir en Espagne en 1798 pour terminer sa vie, retiré en Andalousie, C. Herráiz García, « Olavide y Jáuregui, Pablo Antonio José de », *Mcnbiografias, op. cit.*, <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=olavide-pablo>, consulté le 20-08-2015 ; J.-A. Llorente, *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne, depuis l'époque de son établissement par Ferdinand V jusqu'au règne de Ferdinand VII*, Paris, Treuttel, 1817, t. 2, p. 543-547 ; G. Dufour, *Juan Antonio Llorente en France, op. cit.*, p. 11 et 14.

rédacteur, toutes les nouveautés en horreur, et il les combattit de tout temps avec zèle. Ce qui est surprenant, c'est qu'on appelle nouveautés les anciens principes qu'on combat, tandis qu'on soutient avec zèle les nouveautés de doctrine.

p. 55. *1822. Février.*

N° 783. 30^e vol. *L'Ami de la religion...* 9 février

Douglas-Loveday. Sur les péripéties de M. Douglas-Loveday. Le rédacteur expose, d'après les divers écrits pour et contre, la suite de cette triste affaire. V. aussi le n° 786, p. 46.

p. 408. La visite pastorale, ou pour mieux parler, la mission aura lieu décidément à Saint-Eustache, aux Petits Pères ou Notre-Dame des Victoires, et à Bonne-Nouvelle, 3^e arrondissement. Elle commencera le 1^{er} dimanche de Carême. Les missionnaires sont, par ordonnance du roi, du [3 janvier 1822], mis en possession de l'église de Sainte-Genevière, pour le spirituel et le temporel.

p. 409. Le chapitre royal de Saint-Denis aura des chanoines honoraires. Dix ecclésiastiques viennent de recevoir ce titre (auront-ils des traitements ?).

Le 2 février est décédé à Nantes M. Louis Jules François d'Andigné de Mayneuf²⁸¹, évêque de cette ville, sacré le 17 octobre 1819.

p. 416. *Quelques réflexions sur les réclamations de M. l'abbé Baston contre M. de Maistre, in 8°.*

Table des matières du 30^e vol. L'éditeur annonce, p. 416, qu'il rédige une table des trente volumes.

Je cesse avec ce vol. d'analyser les n° s de ce journal ecclésiastique, me réservant à ne rapporter que des faits d'une grave importance.

Il m'a été dit que l'ouvrage de l'abbé de **Lamennais** soumis au jugement du Saint-Siège, en était sorti immaculé.

Volfius. Sur M. J. B. Volfius²⁸², ancien évêque constitutionnel de Dijon, mort en cette ville, âgé de 89 ans. N° 785, p. 23.

Vie de **Thomas Elie**, prêtre, mort le 19 octobre 1257. *Idem* p. 25.

Jésuites en Autriche. Le *Constitutionnel* du 18 février, article *Allemagne*, dit qu'on s'occupe d'un grand projet administratif en Autriche. Il s'agit de rétablir l'ordre des jésuites dans son antique splendeur, et de subordonner tous les établissements d'instruction à la direction de cette société.

²⁸¹ Voir cahier XI, n ote 324.

²⁸² Voir cahier VIII, note 316.

Genève. Genève contient 17 000 catholiques sur une population de 44 000 âmes. Par un bref du 20 septembre 1819, ces catholiques sont sous la juridiction de l'évêque de Lausanne²⁸³, résidant à Fribourg, et ils jouissent à Genève de la liberté publique de leur culte. V. Picot, n° 786, p. 42.

Mozzi. Notice sur l'abbé Mozzi²⁸⁴, et sur ses ouvrages. N° 784, p. 13 et suiv.

p. 56. **1822. Février.**

Gaschet. M. Gaschet, apologiste de la Petite Église, défend son opinion par trois lettres²⁸⁵. N° 787.

Trappistes. Il existe une association de trappistes à Werthmalle, près Anvers. Le roi des Pays-Bas a approuvé et reconnu ses statuts. N° 787, p. 60.

Moyse et Gobel. Notice sur M. Moyse, évêque constitutionnel du Jura, et sur M. Gobel²⁸⁶, évêque constitutionnel de Paris, n° 787, p. 62²⁸⁷.

²⁸³ Voir cahier VIII, note 223.

²⁸⁴ Luigi Mozzi de' Capitani (1746-1813). Né à Bergame, issu de l'ancienne famille des Capitanei di Mozzo, il étudia au séminaire de Bergame, puis au collège jésuite de Monza, avant d'entrer en noviciat dans la Compagnie en 1763. Il poursuivit ses études en rhétorique et philosophie (1766-1769) et demanda dès 1768 à partir en mission en Extrême-Orient. Mais il fut envoyé enseigner au collège de Nobles. Installé chez ses parents après la suppression de la Compagnie, il se consacra à l'étude de la théologie sous la direction du très antijanséniste Giovanfrancesco Rovetta. Ordonné plus ou moins secrètement en 1776, il fut nommé examinateur canonique du chapitre cathédral de Bergame, puis député à la discipline ecclésiastique. Outre son action pastorale, il publia plusieurs ouvrages, dont un certain nombre consacré à la dénonciation du jansénisme. En 1780, il publia la traduction de l'œuvre de Jean-Félix Fumel sur la dévotion au Sacré-Cœur. Puis il dédia au cardinal Luigi Valenti Gonzaga la *Vera idea del giansenismo* (s.l., 1781), entrant en controverse avec Viatore da Coccaglio, Anton Tommaso Volpi et Giuseppe Puiati. Après une *Storia compendiosa dello scisma della Chiesa Nuova di Utrecht* (Ferrara, 1785), il réitéra en 1787 avec la *Storia delle rivoluzioni della Chiesa di Utrecht* (Venezia). Il s'associa même avec l'imprimeur Sgariglia d'Assise pour publier des textes français pour combattre le jansénisme et, secondé par le comte Francesco Pertusati à Milan, il organisa également la diffusion des « bons livres ». Mais son œuvre la plus diffusée fut *I progetti degl'incredulisulla distruzione dei regolari ...*, (Assise, 1791), dans laquelle il développait l'idée d'un complot antichrétien en s'appuyant sur la correspondance de Frédéric de Prusse. Toujours dans la condamnation de la Révolution, il publia en 1792 un *Compendio storico-cronologico de' più importanti giudizi portati dalla S. Sede apostolica romana sopra il Bajanismo, Giansenismo e Quesnellismo, che conteneva un'amplissima collezione di atti pontifici*. Après l'arrivée des Français, les autorités civiles, inquiètes de l'influence qu'il pouvait avoir sur la jeunesse grâce aux Solitaires de la Charité, collège réunissant des prêtres dans l'esprit missionnaire de la défunte Compagnie depuis 1792, l'accusèrent de fomenter des troubles contre-révolutionnaires. Arrêté à plusieurs reprises, il fut exilé à Borgo San Donnino. À partir de 1799, il se consacra à missionner en Vénétie et Dalmatie. Un temps en contact avec les paccanaristes, il fut finalement l'un de leurs accusateurs dans le procès que le Saint-Office mena contre Niccolò Paccanari (1801) et se plaça en 1803 sous l'autorité du P. Emmanuel de Iturriaga, avant de rejoindre la Compagnie nouvellement autorisée à Naples en 1804. Contraint à quitter la ville en 1806, il se réfugia à Milan où il put rester à condition de ne pas confesser et de ne pas prêcher (1812). Gravement malade, il mourut à l'Oreno le 24 juillet 1813, P. Vismara, « Mozzi de' Capitani, Luigi », *Dizionario Biografico*, op. cit., [http://www.treccani.it/enciclopedia/mozzi-de-capitani-luigi_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/mozzi-de-capitani-luigi_(Dizionario-Biografico)/), consulté le 12-11-2013 ; voir aussi F. Meyer, S. Milbach, *Les échanges religieux entre l'Italie et la France, 1760-1850 : regards croisés*, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie, 2010, pp. 52 et 87.

²⁸⁵ Picot qualifie l'œuvre prolifique de l'abbé Gaschet de « prodigieux égarements d'une imagination en délire », *ARR*, t. XXXI, samedi 23 février 1822, n° 787, p. 49.

²⁸⁶ Voir cahier XI, note 118.

F. de Lamennais. Nouvelle et 4^e édition du second vol. de M. l'abbé F. de Lamennais, in 8°, 6 fr 50 c.

Missionnaires. Dans le *Constitutionnel* du 6 mars se trouve un extrait du discours d'Alexandre Lameth, député, au sujet des missionnaires à Paris²⁸⁸.

Sur les sommes d'argent envoyées des pays étrangers à Rome pour les affaires ecclésiastiques, dispenses, annates, &c. et de l'emploi qu'en fait le Saint-Siège. L'écu romain vaut 5 francs. La France avant la Révolution envoyait 70 000 écus = 350 000 (n° 792, 13 mars).

La **population juive de Varsovie** augmente d'une manière surprenante. Elle se portait en 1807 à 9 000 ; en 1816, à 18 000 ; en 1820, elle excédait 20 000 (*idem*)²⁸⁹.

Sur l'abbé Cossart, auteur d'un *Cours de prêches*, du *Miroir du clergé* (*idem*).

Prétentions de la Cour romaine sur le civil. À Munich, les prêtres Egger²⁹⁰ et Abt²⁹¹ [*sic* ; *i. e.* Abbt] ont été renvoyés de la Chambre des députés de la Bavière, pour avoir obtenu du pape des dispenses de prêter le serment à la Constitution. Il est nécessaire, a dit le roi de

²⁸⁷ Il s'agit en fait d'une lettre d'un ancien condisciple de Moïse (voir cahier VI, note 103), visiblement ecclésiastique, qui trace *son* portrait de Moïse et de Gobel, plutôt peu favorable, on s'en doute.

²⁸⁸ Le député, qui n'avait pu parler avant la clôture de la séance, a communiqué au *Constitutionnel* le discours dans lequel il s'indigne qu'on prenne les Français pour des sauvages, auxquels on apporterait les lumières du christianisme, et qu'on insulte « le véritable clergé » en pensant qu'il a « besoin du secours de quelques prêtres étrangers ». Il termine en s'offusquant de la dégradation infligée à la chose religieuse en faisant chanter des « odes sacrées sur les airs souvent licencieux du vaudeville », *Le Constitutionnel*, 6 mars 1822, p. 2. C'était bien sûr ignorer la carence numérique du clergé débordé par la tâche après vingt-cinq ans de pratique et d'éducation religieuse fort perturbées. Séverine Blenner-Michel rappelle que les études sur la pratique dominicale sous la Restauration laissent apparaître un taux d'indifférence élevé. Le nonce Macchi appréciait ainsi la situation en 1826 : « Plus de la moitié de la France est dans une ignorance complète des devoirs chrétiens et est plongée dans l'indifférence. À Paris, un huitième à peine de la population est pratiquante et l'on peut se demander s'il y a dans la capitale 10 000 hommes à pratiquer », S. Blenner-Michel, « Des évêques à la Chambre des pairs », in M. Brejon de Lavergnée, O. Tort (dir.), *L'union du Trône et de l'Autel*, op. cit., p. 207-232 (ici, p. 227, note 74).

²⁸⁹ Le duché de Varsovie était la partie de la Pologne abritant la plus grande partie des juifs polonais, qui, de plus habitaient majoritairement en ville (35,3% en 1827), voir D. Tollet, *Histoire des Juifs en Pologne du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1992, pp. 179 et 217.

²⁹⁰ Karl Borromäus Egger (1772-1849). Précepteur en 1789 après des études linguistiques et philosophiques à Augsbourg, entré au séminaire de Pfaffenhausen en 1795, il fut ordonné prêtre en 1797 et devint répétiteur au séminaire. Professeur de logique, de métaphysique et de philosophie à Dillingen en 1801, il fut chargé de la paroisse de Kleinaitingen, ainsi que de l'inspection de toutes les écoles du tribunal de grande instance en 1804. Initiateur en 1810 d'une opposition des ecclésiastiques aux impôts communaux, il fut le promoteur du journal *Literaturzeitung für katholische Religionslehrer* de Franz Karl Felder. Député du clergé catholique à la Chambre des députés du royaume de Bavière en 1818, il fut, à partir de 1821, le conseiller spirituel de l'évêché Augsbourg et le doyen de cathédrale. Ce fut lui dirigea la reconstruction des couvents de St Maria Stern et St Ursula à Augsbourg, H.-M. Körner (dir.), *Große Bayerische Biographische Enzyklopädie*, München, K. G. Saur, 2006, p. 422 ; D. Götschmann, *Bayerischer Parlamentarismus im Vormärz : die Ständeversammlung des Königreichs Bayern*, Düsseldorf, Droste, 2002, p. 408.

²⁹¹ Benedikt Abbt (1768-1847). Entré chez les bénédictins de Sainte-Ulrich à Augsbourg en 1789, il fut ordonné prêtre en 1791 et étudia la théologie à l'université de Salzbourg (1797) avant d'enseigner, à partir de 1798, la philosophie, la théologie et le droit canonique à Sainte-Ulrich, dont il devint le curé en 1814. Chargé par le gouvernement bavarois de la direction des écoles catholiques, il fut l'un des dix représentants catholiques à la Chambre. Farouche défenseur des droits de l'Église, il fut, comme Egger, exclu de la Chambre en 1822, H.-M. Körner (dir.), *Große Bayerische Biographische*, op. cit., p. 1. Voir aussi H. Ammerich, *Das Bayerische Konkordat 1817*, Weißenhorn, Konrad, 2000, p. 31-37.

Bavière, d'empêcher la tendance de la Cour romaine à empiéter sur le domaine séculier, sous prétexte de l'intérêt de la religion... Qu'on cesse un instant de veiller scrupuleusement sur les limites des deux pouvoirs, qu'on permette à l'Église une seule usurpation, et tout est en danger... (*Le Constitutionnel* 10 mars).

Dans la séance des Cortès ordinaires, du 9 mars, un député espagnol²⁹² a proposé une réforme de l'Église catholique espagnole actuelle, en la ramenant à l'observation des canons anciens, et en éliminant toutes les décisions des décrétales et toutes les pratiques contraires à ces 1^{ers} canons. (*Le Constitutionnel* 22 mars).

Silvy et Holda. En février, M. Silvy a fait imprimer en 5 vol. in 12° les *Extraits d'un recueil de discours de piété de la Sr Holda*²⁹³, sur nos derniers temps. En août 1822, il en a tiré les Morceaux prophétiques... en 24 pages, pour faire connaître l'écrit en 5 vol.

²⁹² Joaquín Lorenzo Villanueva y Astengo (1757-1837). Né à Valence, il y étudia la théologie et y apprit de son professeur la haine de la scolastique. Docteur en 1777, il enseigna la théologie à l'université d'Orihuela puis s'établit à Madrid (1781), où il se lia avec le groupe janséniste (notamment Llorente) et devint le protégé de l'inquisiteur général Felipe Bertrán, qui lui obtint un poste d'enseignant à l'université de Salamanque, puis la place de chapelain d'honneur à la Cour et la charge de qualificateur de l'Inquisition. Défenseur de la lecture de la Bible en langue vulgaire selon l'ancien usage chrétien, il publia, entre autres, en 1791 *De la lección de la Sagrada Escritura en lenguas vulgares* et en 1794 les *Cartas eclesiásticas... al Dr. D. Guillermo Díaz Luzeredi en defensa de las leyes que autorizan ahora al Pueblo para que lea en su lengua la Sagrada Escritura*. Chanoine de Cuenca en 1793, il publia un *Catecismo del Estado según los principios de la Religión* (Madrid, 1793) dans lequel il accusait les jésuites d'avoir préparé les esprits des catholiques à assimiler les enseignements des philosophes. Chapelain d'honneur et prédicateur du roi en 1795, il publia les *Cartas de un presbítero español sobre la carta del ciudadano Grégoire, Obispo de Blois, al señor Arzobispo de Burgos, Inquisidor General de España* (Madrid, 1798). Après avoir participé à la défense de Madrid en 1808, il fit partie, en 1809, de la Junte des affaires ecclésiastiques (dont il était le seul janséniste) créée par la Junte centrale, puis fut député aux Cortès de Cadix, où il devint l'un des membres les plus notoires du groupe libéral et fut à l'origine de la plupart des mesures prises en matière de politique religieuse. Honni par les réactionnaires et détesté par Ferdinand VII, il refusa pourtant de s'exiler et fut arrêté à Madrid en 1815. Condamné à six ans de réclusion au couvent de La Salceda (Guadalajara), ses charges et emplois lui furent retirés et il ne fut réintégré dans son canonat de Cuenca qu'en 1820. Député durant le Triennat libéral, il y fut de nouveau l'inspirateur de la politique religieuse et fut même nommé ambassadeur près du Saint-Siège en août 1822. Mais Pie VII lui défendit l'entrée dans ses États, ce qui provoqua l'expulsion du nonce Giustiniani et la rupture des relations diplomatiques en janvier 1823, année où il publia *Mi despedida de la Curia romana* (*Mes adieux de la Curie romaine*). La fin du régime libéral le contraignit à un exil définitif en Angleterre. A. Gil Novales, « Villanueva y Astengo, Joaquín Lorenzo », *Mcnbiografías*, op. cit., <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=villanueva-y-astengo-joaquin-lorenzo>, consulté le 15-11-2013 ; J. de R.Haro Sabater, « Un eclesiástico valenciano, diputado liberal en las Cortes de Cádiz : Joaquín Lorenzo Villanueva », *Primer Congreso de Historia del País Valenciano*, 1974, IV, p. 273-284. ; E. Appolis, *Les jansénistes espagnols*, op. cit., pp. 104, 161-166 et 169-171 ; J. Pérez, A. Alberola Romá, Casa de Velázquez, *España y América entre la Ilustración y el liberalismo*, Madrid, Casa de Velázquez, 1993, p. 64-67. On retrouve dans la proposition de Villanueva le mythe récurrent de la pureté de la primitive Église.

²⁹³ Marie-Anne-Élisabeth Fronteau [sœur Holda] (1730-1786). Ancienne pensionnaire chez les sœurs de Sainte-Marthe, elle convulsa de 1750 à 1786, en prophétisant les fléaux qui allaient tomber sur le roi et la France parce que l'Église infidèle entraînait le royaume dans l'abîme, et en promettant la protection de Dieu et la régénération prochaine de son Église. Plus connue sous le nom de sœur Holda, elle fut également appelée sœur Tonton, sœur Trente-Trois, sœur de l'Ascension ou sœur Augustin. Silvy, qui avait « une tendance au mysticisme » selon Augustin Gazier, et qui était figuriste comme « la plupart des jansénistes de cette époque » selon Léon Séché, considérait les *Extraits* comme son livre préféré. Elle fut également une référence dans le petit groupe convulsionnaire toulousain des parents de Perpétue de Marsac, future Aurelle de Paladines, et dernière solitaire de Port-Royal, A. Gazier, *Histoire générale*, op. cit., t. 2, p. 205-206 ; L. Séché, *Les derniers jansénistes*, op. cit.,

p. 57. [1822].

Tabaraud. *L'Essai historique sur l'institution canonique des évêques*, par M. Tabaraud, a été condamné le 17 décembre 1820, par la congrégation de l'Index. N° 798, p. 227.

Sur M. **Douglas-Loveday**²⁹⁴, *idem*, p. 231.

Le projet d'un **concordat entre le Saint-Siège et le roi des Pays-Bas** est loin d'être conclu. *Id.* p. 233.

Apologie de l'Institut des jésuites. Par le P. Griffet, selon Picot²⁹⁵. Nouv. édition 1 v. in 12°, 3 fr. *Id.* p. 238.

Sur Saint-Martin. *De l'établissement des Églises en France, à l'occasion de la réédification projetée de l'église de Saint-Martin-de-Tours* ; par M. Jacquet de La Haye-Avrouin²⁹⁶. 1 vol. in 4°, 6 fr 50 c. chez Egron. V. Picot, n° 799 du 6 avril 1822. Cet article contient des particularités sur la vie du saint, sur ses reliques, sur l'église de Marmoutiers, sur la ville de Tours. Avec 8 gravures.

Glory, évêque de Saint-Domingue, v. p. 27. Dans le n° 799 du 6 avril, article *Nouvelles ecclésiastiques*, p. [249-250], il y est dit que M. Glory, évêque de l'île de Saint-Domingue, forcé de s'embarquer pour l'Amérique, avait péri avec le vaisseau naufragé, ainsi que les cinq prêtres qui l'accompagnaient.

Jésuites. Les jésuites sont rétablis en Sardaigne. *Le Constitutionnel* 8 et 9 avril, p.3, col. 2.

Idem. Sur les différentes traverses des jésuites d'Espagne depuis 50 ans. Picot, n° 800, accuse d'injustice les procédés du gouvernement espagnol, et de M. d'Aranda²⁹⁷, dans l'expulsion

t. 1, p. 267 ; D. Vidal, *La Morte-Raison : Isaac la juive, convulsionnaire janséniste de Lyon, 1791-1841*, Grenoble, Jérôme Millon, 1994, p. 25 ; C. Guillet, *La Rumeur de Dieu : apparitions, prophéties et miracles sous la Restauration*, Paris, Éd. Imago, 1994, p. 24 ; V. Alemany, *La dernière solitaire de Port-Royal : survivances jansénistes jusqu'au XX^e siècle*, Paris, Cerf, 2013, p. 89.

²⁹⁴ Picot annonce la publication d'un ouvrage en faveur de Douglas Loveday qui reporterait la faute, non plus sur M^{lle} Reboul, mais sur les ecclésiastiques qui l'ont conseillée. Il attribue cette brochure à venir à « un homme qui appartient au clergé par son caractère, mais qui tient à la révolution par les liens les plus étroits, et qui en propage la doctrine avec zèle ». S'agirait-il de Grégoire ? La formule qu'il emploie est identique à celles dont il use habituellement pour le désigner sans le nommer, *ARR*, t. XXXI, mercredi 3 avril 1822, n° 798, p. 231.

²⁹⁵ En réalité l'ouvrage est de Joseph-Antoine-Joachim Cerutti (1738-1792), jésuite, à qui fut confiée en 1762 la (vaine) défense de la Compagnie. Paru en 1763, il fut réédité par Séguin en Avignon en 1822.

²⁹⁶ L.-V.-M.-J. Jacquet-Delahaye-Avrouin. Avocat.

²⁹⁷ Pedro Pablo Abarca de Bolea y Ximénez de Urrea, IX^e comte d'Aranda (1719-1798). Ambassadeur de Charles III près le roi Auguste III de Pologne en 1760, il fut nommé président du conseil de Castille en 1766 et fut l'artisan de l'expulsion des jésuites, puis de la limitation du pouvoir de l'Inquisition en 1767. Ambassadeur en France de 1773 à 1787, il fut nommé par Charles IV secrétaire d'État (fonction similaire à celle de premier ministre) en février 1792, mais, jugé trop âgé et dépassé pour faire face aux événements français, il fut remplacé dès novembre 1792 par Manuel Godoy qui le fit emprisonner jusqu'à ce qu'il se retire de la vie publique en 1795. B. Gómez Álvarez, « Abarca de Bolea y Ximénez de Urrea, Pedro Pablo, IX Conde de Aranda », *Mcnbiografias, op. cit.*, <http://www.mcnbiografias.com/app-bio/do/show?key=abarca-de-bolea-y-ximenez-de-urrea-pedro-pablo-ix-conde-de-aranda>, consulté le 15-11-2013.

des jésuites en 1767, loue la patience des exilés, mais ne dit pas un mot des motifs de leur exil²⁹⁸.

Jansénisme. Sur le jansénisme. *Précis dogmatique des erreurs du ... [jansénisme]* en 45 pages, dans le tome X de la nouvelle édition des *Œuvres de Fénelon*, en 20 vol. chez Lebel. Picot, n° 801.

Proposition faite aux Cortès espagnols de supprimer une partie de l'office de Grégoire VII²⁹⁹, et, par le curé de Saint-Jacques de Madrid, d'établir en Espagne la Constitution civile du clergé de France en 1790³⁰⁰. Picot, n° 801, p. 282.

Douglas-Loveday. *Contre l'exaltation de l'esprit de prosélytisme.* Dans la séance du 11 avril (*Le Constitutionnel* 12), on a passé, dans les Chambre des députés, à l'ordre du jour sur la pétition de M. Douglas-Loveday. Manuel a cité plusieurs autres faits semblables à celui du pétitionnaire, puis l'article 18 de l'Édit de Nantes contre les tentatives de l'esprit de secte : "Défendons aussi à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, d'enlever, par force ou induction, contre le gré de leur parents, les enfants de la religion prétendue réformée, pour les faire baptiser ou confirmer en l'Église catholique, apostolique et romaine ; comme aussi mêmes défenses sont faites à ceux de ladite religion prétendue réformée, sous peine d'être soumis exemplairement."

p. 58. 1822. Avril.

Ricci, évêque de Pistoie. *Observations sur un article de la Chronique religieuse, relativement à la rétractation de M. Ricci*³⁰¹, évêque de Pistoie (1 vol. in 8°, 2 fr 50 c. chez le Clere). Elles sont traduites de l'italien, et présentent les renseignements les plus exacts sur un fait qu'un certain parti avait intérêt d'obscurcir. Picot, n° 802, p. 304. Il promet d'en donner un extrait.

²⁹⁸ L'article cherche surtout à lier passé et présent en présentant la philosophie et le libéralisme, chantres de la tolérance, comme les premiers persécuteurs : ainsi, tout comme l'Espagne d'Aranda avait proscrit tout un corps religieux, l'Espagne libérale fait-elle « ses premiers pas dans la carrière de la liberté » en proscrivant le clergé et en déportant les évêques. Selon Picot, derrière les philosophes et les libéraux, cette politique est le fruit « d'un parti qui, depuis 50 ans, cherchait à prévaloir en Espagne, dans la direction des affaires ecclésiastiques », *ARR*, t. XXXI, mercredi 10 avril 1822, n° 800, p. 257-264.

²⁹⁹ Voir cahiers I, note 119 ; IX, note 107.

³⁰⁰ De nouveau, Picot stigmatise l'action d'un « parti assez connu en France, et répandu depuis 50 ans en Espagne », auquel appartiendrait le curé de Saint-Jacques de Madrid. Indiquant qu'il y a 28 ecclésiastiques sur les 145 membres des Cortès, il conclut que « les opinions et la conduite antérieure de la plupart de ces ecclésiastiques ne sont pas de nature à rassurer beaucoup ceux qui craignent les innovations et le schisme », *ARR*, t. XXXI, samedi 13 avril 1822, n° 801, p. 282. Émile Appolis a souligné que la Constitution civile du clergé avait été la décision révolutionnaire qui avait le plus intéressé les Espagnols, comme étant une nouvelle forme de régularisme. Les jansénistes espagnols furent en contact avec le clergé constitutionnel, ce dont on leur fit ensuite grief. L'idée d'une constitution religieuse (comme celle d'un concile national) revint dans les discussions au cours des deux épisodes libéraux, É. Appolis, *Les jansénistes espagnols, op. cit., passim*.

³⁰¹ Voir cahier III, note 2.

Jésuites. Sur les persécutions que les jésuites ont éprouvées en Espagne et en Portugal. V. Picot, n° 801 ou 802.

Sur une nouvelle édition en 2 vol au lieu de 4, de la *Vie et des révélations de la sœur de la Nativité...* Picot, n° 803.

Cardinal Fontana. Notice sur le cardinal Fontana³⁰² (François Louis), né le 28 août 1750, barnabite, décédé le 19 mars 1822 (Picot, n° 804 et 817, p. 122).

Missions de Paris. Les trois missions de Saint-Eustache, Notre-Dame des Victoires et de Bonne-Nouvelle, ont été terminées le 21 avril, dimanche du Bon Pasteur. Malgré les éloges que Picot ne laisse de leur donner, il faut que le nombre des fidèles admis à la communion générale n'ait pas été prodigieux, et en proportion des paroissiens de Saint-Eustache, puisqu'il s'abstient d'en indiquer le nombre. On m'a dit qu'à Notre-Dame des Victoires, la communion générale avait été de près de 800 personnes, et qu'il n'y avait guère qu'un homme pour 50 femmes. Picot dit, p. 326, que pendant la messe de l'archevêque on chantait des cantiques, abus qui devient très à la mode pour empêcher les fidèles de s'unir au sacrifice.

Évêques nommés, bullés, et qui n'ont pu être sacrés. MM. François-André Dejean, nommé à l'évêché d'Asti, Lejeas à celui de Liège, et Jaubert à celui de Saint-Flour, en 1810, reçurent leurs bulles en 1811. L'empereur³⁰³ ne les trouvant pas rédigées dans son goût (dit Picot, n° 804, p. 329), les conserva sans en faire usage dans les cartons du ministère de l'Intérieur. 1814 est arrivé et le roi rentré en France. Sur la demande de ces trois messieurs, les bulles leur furent remises par l'abbé Montesquiou. M. Dejean a fait valoir son titre à l'évêché d'Asti auprès du gouvernement du Piémont, qui n'a pas été admis. M. Lejeas, auprès de celui des Pays-Bas. M. Jaubert, le sien, pendant les Cents Jours, a pareillement échoué à ce sujet. Que de réflexions à faire sur ces événements dans l'ordre de la discipline ecclésiastique ! Voyez le n° 812, p. 39, la suite de cet article.

Société des Écoles chrétiennes du faubourg Saint Antoine. V. *Le Constitutionnel* 25 avril, p. 2, col. 1. N° 805. Picot, en rendant compte de l'ouvrage de M. Dubois Bergeron³⁰⁴ intitulé : *Vérités sur l'enseignement mutuel considéré dans sa nature, son origine et ses effets* (1 vol. in 8°, 3 fr), dans lequel l'auteur s'élève fort contre l'enseignement mutuel et en faveur des frères des écoles mutuelles fondées par l'abbé de La Salle, donne d'après l'auteur des détails

³⁰² Voir cahier III, note 62.

³⁰³ On notera que « N. B. » est redevenu « l'empereur », tandis que l'article qu'il cite parle de « Buonaparte ». Rondeau fut-il touché par le bonapartisme après la mort de Napoléon ? Sans doute non, et il ne mentionne même pas sa mort. Mais on peut penser que l'étrange alliance entre bonapartisme et libéralisme agissait sur ce prêtre décidément politiquement libéral.

³⁰⁴ Voir cahiers VIII, note 287 et IX, note 24.

sur la petite société fondée par l'abbé Tabourin³⁰⁵, appelant et réappelant, exilé quatre fois pour son opposition à la bulle (v. *NNEE*), 21 membres, trois établissements à Paris, un à Saint-Mandé, un à Linas, un à Auxerre. Elle a trouvé le moyen d'être reconnue et autorisée en 1820. Elle a dans l'instruction publique de chauds

p. 59. [1822].

protecteurs, et elle est restée fidèle à l'esprit de son 1^{er} fondateur. Picot continue d'en parler dans son sens. Je voudrais bien savoir si les frères ignorantins ont reçu la défense d'avoir un livre à la main pendant l'oblation du Saint Sacrifice. J'en ai vu quatre entendre la messe sans livre à la main.

N° 805, p. 344, Picot approuve le concours des fidèles à Sainte-Geneviève pour entendre les instructions des **missionnaires**. Il avoue qu'ils doivent se montrer à leurs paroisses et qu'il est bon qu'ils entendent les instructions de leurs propres pasteurs et qu'ils assistent aux prières communes, mais, ajoute-t-il, il n'y a pas une obligation étroite de n'aller qu'à sa paroisse, et le précepte n'exige pas qu'on assiste à tout l'office tous les dimanches (il a voulu dire qu'on y assiste). Si je suis plus frappé des instructions qui se font ailleurs, qui me ferait un crime d'aller quelque fois les entendre... (aveu de cet organe du clergé qui contredit le reproche que l'archevêché faisait à M. Baillet d'attirer le monde des autres paroisses à ses prédications, lorsqu'il en était le curé.).

Évêché d'Annecy. L'évêché d'Annecy est définitivement rétabli par une bulle du 15 février dernier. Il comprendra les provinces de Chablais, de Faucigny, de Carrouge, et presque toute la province du Genevois. 284 paroisses.

p. 349. **Inquisition** presque rétablie à **Naples** par un décret du 15 mars qui oblige les parents, les maîtres, de conduire leurs enfants, leurs serviteurs, leurs élèves, aux congrégations spirituelles établies dans le royaume. Des certificats d'assiduité seront donnés par les évêques, qui pourront faire fermer les écoles. Les parents réfractaires seront déclarés incapables de tout emploi, les jeunes gens à aspirer à aucune place, ni à aucune faveur.

p. 351. Nouvelle édition de la *Théologie morale du B. H. Alphonse Liguori*, évêque fondateur de la congrégation du Rédempteur, à Anvers.

³⁰⁵ Voir cahier XII, note 118. Sur les écoles des frères tabourins, voir aussi A. Gazier, « Les Écoles de charité du faubourg Saint-Antoine, école normale et groupes scolaires (1713-1887) », *Revue internationale de l'enseignement*, Paris, 51, 1906, pp. 217-237 et 314-326 ; A. Rébelliau, « Un enseignement primaire janséniste de 1711 à 1887, les frères tabourins au Faubourg Saint-Antoine », *Revue pédagogique*, 1906, p. 201-212 ; M. Cottret, « Le Jansénisme et l'éducation au XVIII^e siècle : l'exemple des frères Tabourin », *Chroniques de Port-Royal*, n° 30, Paris, 1981, p. 48-63 ; F. Vandermarcq, « L'éducation janséniste à Paris au XVIII^e siècle », mémoire de DEA Paris X-Nanterre, 2001.

Jésuites. M. Alexis Dumesnil, dans son *Histoire de Philippe II, roi d'Espagne* (1 vol. in 8°, 6 fr chez Delaunay), pense comme Pascal et beaucoup d'autres écrivains recommandables, que l'institution des jésuites fut une calamité pour la morale publique, et qu'ils ont eu rarement d'autre vue que celle d'exciter le fanatisme ou d'appuyer la tyrannie.

“Cette nouvelle milice, dit-il, semblait n'avoir d'autre mission que de s'insinuer dans les Cours, d'autre charge que de capituler avec tous les vices ; redoutable société dont les manoeuvres perfides ourdissaient en silence cette trame mystérieuse que le police a depuis étendue comme un filet sur toutes les nations. En effet, l'ordre des jésuites se répandait partout, formait au-delà des mers des établissements, pénétrait, à l'aide de ses adeptes, dans l'intérieur des familles, et pouvait à tout instant rendre un compte exact au général de la vie publique et privée de chaque individu. Philippe II, qui ne négligeait aucun moyen d'accroître sa puissance, fit aux jésuites de grandes largesses, et sut employer utilement la Compagnie, tant en France qu'en Espagne.” Voyez la suite dans le *Constitutionnel* du 26 avril, p. 4.

p. 60. 1822. *Mai*.

Les missionnaires forment des associations de piété parmi les hommes et les femmes (Picot, n° 807, p. 373).

M. de Bevy, v. n° 833, p. 376. Notice sur Louis-Philibert-Joseph Joly de Bevy³⁰⁶, ancien président au parlement de Dijon, né le 23 mars 1736, mort le 21 février 1822, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres Examen des apparitions et révélations de Martin, 1817, in 8° ; De la nouvelle Église de France, 1816, 1 v. in 8°. Ouvrage très opposé au concordat de cette année. V. Picot, n° 246. (Picot, 807, p. 376).

Panieri à Pistoie. Article sur Ferdinand Panieri, chanoine et professeur de théologie à Pistoie, mort le 27 janvier 1822 (sa rétractation annoncée dans le n° 694). Il était né à Pistoie le 24 novembre 1759, et fut membre du synode de Pistoie.

Annales de la religion, la suite au n° 815. Critique sur les Annales de la religion, publiées par les constitutionnels pendant la Révolution, dont le 1^{er}n° est du 2 mai 1795.

³⁰⁶ Louis-Philibert-Joseph Joly de Bévy (1736-1822). Né à Dijon, il fut président à mortier au parlement de Bourgogne. Auteur d'une nouvelle traduction de *l'Imitation de Jésus-Christ* (1821) et *De la nouvelle Église de France* (1816), dans lequel il s'opposait au nouveau concordat, il publia également *De l'Ordre de la noblesse et de son antiquité chez les Francs* (1817). Picot l'accuse de traiter le pape et le clergé du temps avec « beaucoup de mépris et d'aigreur », relevant « réflexions et des jugements également répréhensibles dans un laïc, à qui il convenait de se soumettre à l'autorité de l'église plutôt que de prétendre la régenter », *ARR*, t. XXXI, samedi 4 mai 1822, n° 807, p. 376.

M. Larriere. Picot, n° 808, à la page 390, est une notice de la vie et des ouvrages de M. Noël Castera-Larriere³⁰⁷, né à Aillas, près Bazas, en 1733, où il est mort le 3 janvier 1803.

Sorbonne. Le 9 mai on a installé la Faculté de théologie dans les salles de l'ancienne Sorbonne, qui lui ont été affectées. On dit que l'église de la Sorbonne sera rendue à l'exercice de la religion.

Abbé Sicard, Roch-Ambroise. Dans le *Constitutionnel* du 13 mai, p. 3, col. 1, article *Nécrologie*, est un éloge de M. l'abbé Sicard³⁰⁸, directeur de l'Institution des Sourds-Muets. Voyez dans Picot, n° 811, 18 mai, une notice sur sa vie. Il est décédé le 10 mai, à 1 h du matin. Il avait près de 80 ans.

Labouderie, M. de Saint-Martin. M. Labouderie s'est rendu éditeur des *Lettres de M. de Saint-Martin*³⁰⁹, évêque de Caradre, vicaire apostolique du Su-Tchuan (en Chine), que son frère, M. de Saint-Martin, ancien prieur des bénédictins, chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, lui aura confiées après son décès. Cet ouvrage est précédé d'une notice de la vie du pieux évêque et de notes qui occupent le plus de place. Picot critique l'éditeur³¹⁰, n° 809.

³⁰⁷ Noël Jean-Baptiste Castera de Larrière (1733-1803). Né à Bazas, il étudia chez les oratoriens de Condom avant de disparaître deux ans pour réapparaître à Paris, « sous la direction de quelques-uns des chefs du parti appelant » (selon la formule de Picot). Envoyé en Hollande, il fut l'élève de l'abbé d'Étemare au séminaire de Rijnwijk (1757). Rentré à Paris en 1778, il publia plusieurs ouvrages figuristes. Ami de Condillac et de l'avocat janséniste Camus, il accueillit favorablement la Révolution et prit la défense de la Constitution civile du clergé dans le *Préservatif contre le schisme ou questions relatives au décret du 27 novembre 1790* (1791) puis, en riposte au P. Lambert, dans la *Suite du Préservatif ou nouveau développement des principes qui y sont établis* (1792). Rédacteur des *Nouvelles ecclésiastiques* sous la direction de Marc-Claude Guénin de Saint-Marc (1761-1793), en collaboration avec Louis Guidi, Pierre-Étienne Gourlin, Jean Hauteffage et les théologiens Maulrot, Mey, Jabineau et l'abbé Blonde, il y défendit également la Constitution civile qui divisait le mouvement. Il fut ensuite le rédacteur des *Annales de la religion* (1^{er} n° le 2 mai 1795), avant de fuir les persécutions du Directoire en rentrant dans sa ville d'Aillas, où il mourut « d'une apoplexie foudroyante » que le rédacteur de l'*Ami de la religion* ne manqua pas, sans doute, de considérer comme un juste châtement divin, R. Dean, *L'abbé Grégoire et l'église constitutionnelle*, op. cit., p. 53 ; G. Colot, « Une presse catholique en Révolution », op. cit., p. 253-274 ; *ARR*, t. XXXI, mercredi 8 mai 1822, n° 808, p. 390-392.

³⁰⁸ Voir cahier VI, note 36.

³⁰⁹ Jean-Didier de Saint-Martin (1743-1801). Né à Paris, il étudia au séminaire de Saint-Louis où il devint maître de conférences, puis directeur. Docteur en théologie en 1772, il s'engagea la même année dans les Missions Étrangères et partit pour Macao. Envoyé dans la province du Sichouan en 1774, il y apprit le chinois et commença à prêcher avec succès. Nommé coadjuteur apostolique de la province et évêque *in partibus* de Caradre en 1784, il fut arrêté et emprisonné durant la persécution de 1785 avant d'être expulsé de l'empire. Il vécut à Macao et Manille le temps de trouver le moyen de retourner en Chine, ce qu'il réussit en 1789. Il fut nommé vicaire apostolique de la province du Sichouan en 1792 et continua son ministère jusqu'à ce que la maladie ait eu raison de lui. Maîtrisant la langue et l'écriture chinoise, il publia plus de trente ouvrages de piété dont, notamment, *l'Imitation de Jésus-Christ* et le *Catéchisme de Montpellier*, M.-S. de Vienne, *La Chine au déclin des Lumières : l'expérience de Charles de Constant, négociant des loges de Canton*, Paris, Honoré Champion, 2004, pp. 63 et 237 ; A. Launay, *Mémorial de la Société des Missions-Étrangères*, [Paris], Séminaire des Missions-Étrangères, 1916, t. 2, p. 569 ; J.-D. de Saint-Martin, J. Labouderie (éd.), *Lettres de M. de Saint-Martin évêque de Caradre, vicaire apostolique du Su-Tchuein [1773-1781], à ses père et mère et à son frère, religieux bénédictin: précédées d'une notice biographique et suivies de notes par l'abbé Labouderie*, Paris, chez Théodore Leclerc, libraire, 1822, p. I-CIII.

³¹⁰ Lequel a le mauvais goût, dans ses trop nombreuses notes, de citer Bossuet, Nicole ou « le savant canoniste don Llorente [...] qui s'est démasqué depuis peu par des écrits d'une témérité extrême ». Il s'étend également longuement sur les raisons de la suppression de la Compagnie, mais oublie de dire pourquoi Pie VII l'a

Jésuites. Les jésuites ont déjà 18 établissements en Italie, 8 en Sicile, un à Cagliari en Sardaigne (v. n° 809, p. 142).

Dame Acarie, mère de l'Incarnation, carmélite à Pontoise. Notice sur Mme Barbec-Avrillot, Dame Acarie, carmélite sous le nom de Marie de l'Incarnation³¹¹, décédée à Pontoise le 24 avril 1618. V. Picot, n° 810, p. 4. Le 7 mai, on a transféré ses reliques dans le couvent des carmélites de Pontoise³¹². Son office est inséré dans le nouveau bréviaire de Paris, 18 avril.

Bolgeni. Notice sur l'abbé Jean-Vincent Bolgeni³¹³, jésuite, mort à Rome le 3 mai 1811 (Picot, n° 810, p. 13).

Thesaurus Biblicus ; éditeur M. Merz. 2 v. chez Beaucé-Rusand, 6 fr le vol.

p. 61. **1822. Mai.**

Scheffmacher. Notice sur les ouvrages de J. J. Scheffmacher³¹⁴, jésuite, auteur de plusieurs ouvrages de controverse.

M. de Wessenberg. M. le baron de W[essenberg] a refusé d'accepter l'archevêché de Bade. Picot, n° 812, p. 43.

Expédition de Quiberon. *Mémoires sur l'expédition de Quiberon, précédés d'une notice sur l'émigration et sur les campagnes de 1792, 1793 et 1794* ; par M. Villeneuve Laroche-

rétablie... bref ! Pour le rédacteur, ses références sont douteuses et il semble bien familier d'une « secte » trop connue et régulièrement dénoncée par Picot..., *ARR*, t. XXXI, samedi 11 mai 1822, n° 809, p. 401-406.

³¹¹ Barbe Jeanne Avrillot, épouse Acarie (1566-1618). Issue d'une famille robine proche des Guises, cousine de Bérulle, elle fut contrainte d'épouser le maître des comptes Pierre Acarie, futur ligueur et membre des Quarante, qu'elle contribua à faire gracier en 1599. Mystique, stigmatisée dès 1593 (elle fut la première stigmatisée française officiellement reconnue), elle anima à Paris un actif cercle religieux, aida Mme de Sainte-Beuve à installer les Ursulines en France, puis obtint, en 1603, l'autorisation de fonder le premier carmel déchaussé en France. Entrée au carmel en 1614 après la mort de son époux sous le nom de Marie de l'Incarnation, elle se retira au carmel de Pontoise où elle fut inhumée. Elle fut béatifiée le 5 juin 1791 et est fêtée le 18 avril, P. Bonnichon, *Madame Acarie, la bienheureuse Marie de l'Incarnation (1566-1618) introductrice du Carmel de sainte Thérèse en France : une petite voie à l'aube du grand siècle : faits et dits rapportés par les témoins*, Toulouse, Éd. du Carmel, 2002 ; M. Picard, *Madame Acarie : un portrait d'après ses contemporains*, Paris, P. Téqui, 2004.

³¹² Déplacé et confié à M. de Monthiers en 1792 pour éviter les destructions révolutionnaires, son corps fut rendu aux carmélites quand celles-ci rentrèrent dans le couvent de Pontoise en 1822.

³¹³ Gianvincenzo Bolgeni (1733-1811). Né à Bergame, il entra chez les jésuites dans la province de Rome en 1747 et prononça ses vœux définitifs en 1766. Professeur de philosophie et de théologie à Macerata, il fut un adversaire si outré des jansénistes italiens, et particulièrement de Tamburini, que ses confrères eux-mêmes le réfutèrent. Appelé à Rome par Pie VI, il fut nommé théologue de la Pénitencerie apostolique (ca 1790-1800) et bibliothécaire du Collège romain. Durant l'occupation française en 1798, il prit position en faveur du serment de haine à la royauté, ce qui lui valut de perdre ses fonctions en 1800 au retour du pape. En 1818, lorsque le Conseil aulique de Lombardo-Vénétie autorisa la réédition des œuvres complètes de Tamburini, il interdit en même temps la circulation de celles de ses détracteurs, notamment celles de Bolgeni, P. Boutry, *Souverain et pontife, op. cit.*, p. 336 ; M. Vaussard, *Jansénisme et gallicanisme, op. cit.*, p. 112 ; *ARR*, t. XXXII, mercredi 15 mai 1822, n° 810, p. 13-16.

³¹⁴ Jean-Jacques Scheffmacher (1668-1733). Né à Kintzheim, jésuite de la province de Champagne, il fut nommé en 1715 à la chaire de controverse fondée dans la cathédrale de Strasbourg par Louis XIV. Auteur notamment de douze *Lettres contre les luthériens* (Rouen, 1769), il mourut recteur du collège royal et de l'université catholique de Strasbourg, *ARR*, t. XXXII, mercredi 22 mai 1822, n° 812, p. 33-36.

Barnaud³¹⁵. 2 parties, 2 vol., 9 fr. Picot, n° 816, 5 juin 1822. Picot prodigue ses éloges en faveur des émigrés qui, selon lui, ont combattu pour la bonne cause. On en a trois différentes relations : celle de M. Chaumeraix³¹⁶ [sic] ; celle de M. de Vauban³¹⁷ ; celle d'Alphonse de Beauchamp³¹⁸, dans son *Histoire de la Vendée*.

Frayssinous. Par ordonnance du 1^{er} juin, M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, est établi Grand-Maître de l'Université³¹⁹. N° 816, 821, p. 181.

Évêché de Dijon. Discussion sur l'évêché de Dijon, démembrement de celui de Langres, tous deux de la province métropolitaine de Lyon. Pendant la Révolution, Dijon devint suffragant de Besançon. Dans le concordat de 1817, ce siège fut replacé dans la province ecclésiastique de Lyon. Le pape le déclare dans ses bulles d'institution de M. de Boisville, nommé évêque de Dijon en 1822, mais par un bref particulier, le pape statue que, conformément aux arrangements de 1819, Dijon restera provisoirement de la métropole de Besançon. Picot, n° 816, p. 106 (818, p. 139).

Petite Église, rétractation. Sur la Petite Église (*idem*). Rétractation de M. Tessier³²⁰, diocèse du Mans. *Idem*.

³¹⁵ Louis-Gabriel de Villeneuve-Laroche-Barnaud. Sous-lieutenant au régiment du Vivarais avant la Révolution, émigré à Coblenz en 1791, il participa aux campagnes de 1792-1794. Chef de bataillon lors du débarquement de Quiberon, il échappa au massacre et, rentré à Londres en 1795, rédigea à chaud ses mémoires sur l'expédition.

³¹⁶ Jean-Hugues Duroy de Chaumereix [ou Duroi de Chaumareix] (1763-1841). Officier de marine émigré, il publia dès 1795 une *Relation de M. de Chaumereix, officier de la marine échappé aux massacres d'Aurai et de Vannes. Suivie de quelques observations sur l'esprit public en Bretagne* (Londres). Sans doute fut-il plus connu de ses contemporains pour avoir été le commandant de la Méduse lors de son naufrage en 1816.

³¹⁷ Jacques Anne Joseph Le Prestre, comte de Vauban (1754-1816). Né à Dijon, il fut sous-lieutenant de gendarmerie, aide de camp du général Rochambeau en 1782, puis colonel du régiment du duc d'Orléans, dont il fut le chambellan, et enfin maréchal de camp en 1789. Émigré, il fut aide de camp du comte d'Artois en 1792. Il participa à l'expédition de Quiberon. Rentré en France après avoir vécu en Angleterre puis en Russie, il publia en 1806 ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée* (Paris) dans lesquels il dénonçait amèrement certains de ses compagnons d'armes, ce qui lui valut l'inimitié des princes. On dit qu'il en mourut. Il ne faisait pourtant que souligner à juste titre le poids des dissensions politiques des émigrés sur leur défaite, L. P. Desvoyes, *Généalogie de la famille Le Prestre de Vauban*, Semur, Verdort, 1873, p. 17-18. Sur l'affaire de Quiberon, voir

J.-P. Champagnac, *Quiberon, la répression et la vengeance*, Paris, Perrin, 1989.

³¹⁸ Alexandre de Beauchamp [souvent entré au prénom d'Alphonse] (1767-1832). Fils d'un major de la place de Monaco, favorable à la Révolution en France, il fut employé pendant la Terreur au Comité de Sûreté générale, puis au ministère de la Police. Il fut écarté sous l'Empire pour avoir utilisé les archives de la police pour écrire son *Histoire des guerres de Vendée* (1806). Exilé à Reims, il entra dans l'administration des droits réunis en 1813. Sous la Restauration, il devint un « teinturier » de Mémoires et fut sans doute l'auteur de ceux publiés sous le nom de Fouché. Il est considéré comme l'un des premiers historiens des guerres de Vendée et des campagnes de 1814-1815, J. Tulard, « Beauchamp, Alexandre de », dans J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon, op. cit.*, t. 1, p. 185.

³¹⁹ Cette nomination s'inscrivait dans la continuité des efforts pour vider de sa substance une Université d'origine impériale, et donc exécrée, mais dont la suppression aurait été dangereuse sinon impossible. Elle scellait encore plus étroitement l'union du Trône et de l'Autel. Mgr Frayssinous, s'adressant aux responsables de l'Université le 17 juin 1822, posait clairement l'enjeu de sa nomination et son ambition : « En appelant à la tête de l'éducation politique un homme revêtu d'un caractère sacré, S. M. a fait assez connaître à la France entière combien elle désire que la jeunesse de son royaume soit élevée de plus en plus dans les sentiments religieux et monarchiques », A. Roquette, *Mgr. Frayssinous, op. cit.*, p. 139.

Abbé Haiïy. Dans le n° 817, p. 118, notice sur l'abbé Haiïy, chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris, le plus célèbre minéralogiste de l'Europe, décédé au Jardin des Plantes le 1^{er} juin.

Sur l'état de la religion chez les Arméniens et sur une controverse à leur sujet. (Picot, n° 818). Cet article n'est pas sans intérêt.

Sur la thèse de Martin de Prades³²¹, abbé, et sur M. Hooke³²², docteur. V. Picot, n° 820, p. 162 et suiv.

N° 821. Picot. **Ricci, évêque de Pistoie.** 22 juin. Observations sur un article de la *Chronique religieuse*, (t. 4, p. 248), relativement à la rétractation de M. Ricci, évêque de Pistoie, brochure de 100 p. (2 fr 50 c.).

Communauté de clercs. Il existe une petite communauté de clercs, à Paris, rue du Regard³²³, n° 821, p. 180.

³²⁰ Louis Tessier (?-1822). Prêtre du diocèse du Mans, ancien constitutionnel, marié deux fois, il se repentit et se rétracta officiellement la veille de sa mort, *ARR*, t. XXXII, mercredi 5 juin 1822, n° 816, p. 107 ; samedi 22 juin 1822, n° 821, p. 184-185.

³²¹ Jean-Martin de Prades (1720-1782). Clerc originaire de Castelsarrasin, prêtre habitué de la paroisse Saint-Barthélemy à Paris, licencié en théologie et collaborateur de Diderot pour les articles concernant la religion, il soutint le 18 novembre 1751 sa thèse majeure et fut reçu docteur. Il fut dénoncé rapidement par les jésuites, déjà en guerre contre l'*Encyclopédie*, au procureur du collège des Quatre-Nations, qui souleva des objections devant l'assemblée de la Faculté le 1^{er} décembre. Les principaux reproches portaient sur une définition trop favorable au théisme, sur la relativisation des miracles de Jésus-Christ par leur comparaison avec les prodiges antiques et sur le sensualisme. Évoquée devant le Parlement le 17 décembre, la thèse fut officiellement condamnée par la Sorbonne, contrainte à se dédire, le 27 janvier 1752. La présence de l'article « Certitude » par l'abbé de Prades dans le tome II de l'*Encyclopédie*, paru en même temps, entraîna la condamnation de l'*Encyclopédie* par le Conseil du roi le 7 février. L'abbé de Prades se réfugia en Hollande, puis à Berlin, où Frédéric II, sur recommandation de Voltaire, le prit sous sa protection. Il rétracta les principes qu'il avait développés dans sa thèse en avril 1754 et devint archidiacre du chapitre de Glogau. Monique Cottret souligne l'absence des jansénistes dans l'affaire avant septembre 1752 – date à laquelle Mgr de Caylus condamna dans une *Instruction pastorale* le sensualisme de Prades – mais surtout de la Sorbonne, incapable de défendre la religion. Ce fut à ce dernier écrit que Diderot s'en prit pour prendre la défense de Prades et de l'*Encyclopédie*, M. Cottret, *Jansénismes et Lumières, op. cit.*, p. 72-75 ; T. O'Connor, *An Irish Theologian in Enlightenment France, Luke Joseph Hooke (1714-1796)*, Blackrock, Four Counts Press, 1995.

³²² Luce-Joseph Hooke (1716-1796). Originaire de Dublin, il fit ses études à Paris. Docteur en théologie en 1736, il obtint la chaire de théologie à la Sorbonne en 1740. Président du jury de l'abbé de Prades, il aurait signé l'approbation de la thèse sans l'avoir lue. Il se rétracta et présenta ses excuses après que le scandale ait éclaté, mais fut destitué par le cardinal Tencin, proviseur de Sorbonne, le 3 mai 1752. Lorsqu'en 1762 il fut de nouveau candidat pour la chaire de théologie, Christophe de Beaumont refusa son élection. Hooke porta l'affaire devant le Parlement, trop content de s'opposer à l'archevêque de Paris contre qui fut déposé appel comme d'abus. Il fut finalement maintenu dans son poste par un arrêt du 12 août 1763, mais il quitta bien vite la chaire de théologie pour celle d'hébreu en 1765. Il fut l'un des commissaires chargés d'examiner l'*Émile* et sa critique fut louée dans les *NNEE*. Nommé conservateur de la bibliothèque Mazarine en 1769, il en fut destitué en 1791 pour avoir refusé de prêter serment. Il se retira à Saint-Cloud, F.-X. de Feller, *Biographie universelle, op. cit.*, 1832, t. 7, p. 68-70.

³²³ La communauté des prêtres de Saint-Sulpice avait été créée en 1814 par l'abbé Teyssyre pour faire revivre l'institution de M. Tronson. Il s'agissait d'en faire « une miniature de Saint-Sulpice et comme une école normale ecclésiastique pour la direction des petits séminaires ». Elle fut tout d'abord installée rue du Pot de Fer, puis cul-de-sac de Férou et enfin au 20 de la rue du Regard. Après sa mort prématurée, l'abbé Teyssyre fut remplacé par l'abbé Icard, de 1818 à 1821, M. Martel, de 1821 à 1823 et M. Poiloup, de 1823 à 1834. Privée de soutien après 1830, la Petite Communauté fut transformée en collège en 1834 dans une propriété achetée à Vaugirard et devint

Weld. Sur M. Thomas Weld³²⁴, Anglais, prêtre catholique, n° 821, p. 182.

Protestantisme. *Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes*, par le baron de Starck³²⁵, traduit de l'allemand. 1 gros vol. in 8°, 6 fr. Ouvrage propre à ramener les protestants à l'unité. *Id.* p. 183.

Vendée. *Nouvelles notices sur la Vendée*, par M. Sapinaud de Boishuguet, in 8°, 1 fr 50 c. N° 821, p. 191.

p. 62. 1822. *Juin, juillet*.

Bible de Vence, Rondet et Joubert. Tomes 16 et 17 de la nouvelle édition de la *Bible de Vence* (n° 822, 26 juin). L'article est intéressant à lire relativement à ce que M. Rondet ne partageait pas les sentiments de Duguet et surtout de M. Joubert, auteur des commentaires sur les douze petits prophètes. Le rédacteur donne une notice sur M. Joubert et ses ouvrages. Il se montre toujours l'ennemi du figurisme.

N° 823. *L'Ami de la religion*... 29 juin

Écrits protestants. Contre trois écrits protestants sortis de l'Académie de Genève. La manière dont le rédacteur défend la qualité de Marie d'être Mère de Dieu, décidée par le concile d'Éphèse de 431, peut servir de type contre les novateurs qui attaquent les vérités essentielles de la grâce proclamée par toute l'Antiquité.

Saint Pierre, abbé de Rohan. L'abbé de Rohan a donné des reliques de saint Pierre à l'église de Saint-Sulpice. *Id.* p. 216. [Rajout : *Il est allé à Saint-Acheul près Amiens faire une retraite, et il doit être évêque in partibus, puis administrateur du diocèse de Lyon.*]

De la souveraineté des nations. *Qu'est-ce que la souveraineté, l'autorité et le pouvoir ?* Écrit du même auteur³²⁶ de l'ouvrage : De l'origine des sociétés (50 c. chez Egron), n° 823, p. 217.

Frayssinous. L'évêque d'Hermopolis, M. Frayssinous, membre de l'Académie (27 juin, à la place de l'abbé Sicard).

N° 824. *L'Ami de la religion*... 3 juillet

Histoire du 17^e siècle. Sur un *Tableau de la religion en France dans le 17^e siècle*. Cet article du journaliste n'est autre chose que la préface de ce même *Tableau*, ouvrage qui formera un vol. qu'il se propose de donner au public. Ce qui est dit dans cet intéressant article est vrai ;

un collègue jésuite en 1852, M. de Hedouville, *Monseigneur de Ségur : sa vie, son action (1820-1881)*, Paris, Nouvelles Éditions Latines, 1957, p. 393-394.

³²⁴ Voir cahier VII, note 56.

³²⁵ Voir cahier X, note 60.

³²⁶ Jean-Baptiste Thorel, voir cahier XII, note 403.

mais qui a troublé la paix dont jouissait l'Église de France dans les commencements de ce siècle ? C'est la Société des jésuites : ce dont l'auteur ne voudra pas convenir.

Ouvrage de M. Bridou contre la fête du Sacré-Cœur et contre les jésuites. p. 231. Article contre M. Louis Bridou³²⁷, auteur de la brochure intitulé : *Quel est le culte d'adoration dû au Verbe incarné ?* in 8° de 167 p. L'objet de l'auteur de cet écrit est de s'élever contre la fête du Sacré-Cœur. Picot dit que l'article contenu dans son n° 541 est une dissertation d'un archevêque pieux et savant. Dans le n° 420, Picot avait attaqué et critiqué l'ouvrage de M. Bridou : *Explication de l'Apocalypse*.

Dimanches et fêtes. p. 239. *Traité de la sanctification des dimanches et des fêtes* ; par M. J. Marguet³²⁸, curé de Bouillon. 1 vol. in 18°, 8 sols, broché. M. Marguet est l'auteur de L'association en l'honneur du Bon Pasteur et de l'Essai sur le blasphème.

N° 825. *L'Ami de la religion*... 6 juillet

Mandements à Paris 1° pour le bréviaire 2° pour la fête du Sacré-Cœur. Ce n° contient 1°. Le mandement de l'archevêque de Paris, traduit du français, du 6 janvier, inséré à la tête de la nouvelle édition du bréviaire de Paris. L'archevêque y rend compte des changements opérés. 2°. Le mandement sur la fête du Sacré-Cœur. L'objet de la fête est d'honorer d'un culte particulier, sous le symbole le plus touchant et sous l'emblème le plus naturel, l'amour immense de J.-C. pour les hommes, dont son cœur adorable est considéré comme le siège auguste et le principal organe. Ainsi nul doute que le cœur charnel et matériel du corps de ...

[suite en bas de la p. suivante, p. 63]... J.-C. ne soit proposé au culte d'adoration des fidèles, comme le symbole de son amour. Or ce viscère ne peut être adoré isolément, il ne peut être considéré comme le siège auguste et principal organe de l'amour de J.-C. Quel rapport en effet entre ce viscère du corps humain, qui est matériel, et l'amour, sentiment et faculté de l'âme, être tout spirituel. Nécessairement les facultés dont Dieu a doué notre âme, doivent participer à la nature du principe qui les produit. L'amour, l'affection est donc nécessairement un sentiment spirituel, qui n'a aucune partie, qui ne peut être divisé. Le cœur, membre du corps humain, est un viscère matériel, qui n'a d'autre fonction à exercer que d'entretenir le cours et le mouvement dans tous les vaisseaux du corps. Il est contre la raison et le bon sens de dire que ce viscère soit reconnu comme le siège auguste et principal organe de l'amour de l'âme. Quand on est convenu de désigner ce sentiment, cette faculté sous le nom de cœur, tous les hommes n'ont entendu et n'ont voulu entendre par le mot cœur que l'amour de l'âme.

³²⁷ Voir cahier IX, note 175.

³²⁸ Voir cahier XI, note 36.

Ainsi, Dieu même, quand il ordonne de l'aimer de tout mon cœur, ne vient me commander autre chose que de l'aimer de tout mon amour. Laissons à la peinture l'usage de nous représenter sous des emblèmes sensibles les sentiments, les passions de l'âme que ses pinceaux ne peuvent exprimer sur la toile, mais qu'on s'abstienne de proposer à notre culte un viscère qui ne peut être le siège et l'organe d'une faculté de l'âme.

p. 63 [haut de page]. 1822. **Juillet**.

De Lamennais. On a traduit en italien la *Défense* de M. de Lamennais sur son Essai sur l'indifférence en matière de religion. Ce vol. a été approuvé par trois docteurs italiens. M. de Lamennais est l'auteur de la Tradition de l'Église sur l'institution des évêques (Picot, n° 286 [i. e. 826 ?], 10 juillet).

Fénelon. Nouvelle édition des *Œuvres de Fénelon*, en 10 vol. in 8°, 60 fr, 10 vol. in 12°, 40 fr. Picot, n° 827.

Cardinal Dubois. Le *Constitutionnel* 4 juillet, p. 2, col. 2. Son mausolée a été placé dans l'église Saint-Roch. Picot, n° 828, donne un précis de sa vie, dit qu'il ne doit les hautes fonctions qu'il a occupées, les dignités auxquelles il s'est élevé qu'à ses grands talents et à son mérite, que s'il eût été un homme sans mœurs, comme des auteurs contemporains l'ont accusé, il n'eût pu y parvenir. [Rajout : *Rome rougit d'avoir rougi le cardinal qui gît ici*³²⁹.] N° 829. *L'Ami de la religion*...

Plaint-chant. Chez Le Clere, un traité du plaint-chant, imprimé à Poitiers, 1 fr 25 c. Il est clair et méthodique.

Visitandines. p. 313. Sur l'ordre de la Visitation [à Annecy].

N° 830. *L'Ami de la religion*...

L'abbé Morellet. Article sur l'abbé Morellet, et ses *Mémoires* en 2 vol.

Zodiaque. Sur le zodiaque de Denderah³³⁰ que le roi a acquis, p. 328.

N° 831. *L'Ami de la religion*... 31 juillet

Sur la célébration des fêtes supprimées ou transférées.

Le n° 832 n'offre aucun article remarquable.

N° 833. *L'Ami de la religion*...

Abbé Morellet. Sur les *Mémoires* de l'abbé Morellet, 1821. 2 vol. Suite et fin du n° 830.

³²⁹ Deux variantes moins élégantes circulent pour cette épitaphe anonyme : « Rome rougit d'avoir rougi le bois pourri qui gît ici » ; « Rome rougit d'avoir rougi le maquereau qui gît ici ».

³³⁰ Voir *supra*, note 130.

Récollettes. Les Récollettes, fondées par Anne d'Autriche, occupent un bâtiment situé au bout de la rue de la Madeleine, vis-à-vis la rue de la Ferme des Mathurins, terrain contigu à la chapelle érigée dans le cimetière.

Paquot, auteur. p. 379. Notice sur Jean Noël Paquot³³¹.

p. 380. Le trappiste espagnol est un simple militaire qui était depuis peu chez les trappistes³³².

p. 64. **1822. Août.**

Sentiments d'une âme pénitente... M. de Besombes. N° 834. *Transitus animae revertatis ad juggem sanctum Christi Jesu* ; par M. de Besombes de Saint-Geniez³³³, doyen de la cour des Aides de Montauban, magistrat dont la jeunesse fut assez orageuse, mais qui revint sincèrement à Dieu, et mena une vie exemplaire. Il mourut à Cahors le 20 août 1783, dans la 65^e année de son âge. Son manuscrit latin ne fut traduit et imprimé qu'en 1782 et distribué qu'après son décès. M. l'abbé Cassagnes de Peyronenc en entreprit la traduction à la sollicitation de Mme de Couzeran, fille unique de M. de Besombes, et en changea le titre, en le publiant sous celui de Sentiments d'une âme pénitente revenue des erreurs de la philosophie moderne, 1787, 2 vol. in 12°. On a trouvé plusieurs autres manuscrits de ce magistrat.

³³¹ Jean-Noël Paquot (1722-1803). Né à Florennes, il étudia chez les jésuites de Liège, puis à Louvain, où il fut licencié en théologie en 1751. Professeur d'hébreu au Collège des Trois langues (1755-1772) et bibliothécaire de l'université de Louvain, président du collège d'Honterley, il fut nommé conseiller historiographe par Marie-Thérèse d'Autriche en 1762, chargé par l'impératrice de trouver dans les archives des preuves des droits de la maison d'Autriche sur plusieurs villages de la principauté de Liège. Ayant conclu qu'elle n'en n'avait pas, il fut disgracié. En 1770, ses démêlés avec des collègues théologiens le contraignirent à quitter l'Université et la ville. Revenu à Liège, où il se lia avec le P. de Feller et la petite communauté d'ex-jésuites qui y résidaient, il fut nommé professeur d'Écriture sainte au séminaire de Liège par le prince-évêque en 1787. Adversaire des jansénistes, il fut accusé dans les *NNEE* du 13 novembre 1787 d'avoir fui Louvain afin d'échapper à une procédure pour scandale contre les mœurs, *ARR*, t. XXXII, samedi 3 août 1822, n° 833, p. 378-380 ; J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1822, t. 32, p. 539-540.

³³² D'après Picot, les libéraux avaient stigmatisé l'engagement dans l'action contre-révolutionnaire en Espagne d'un trappiste (Antonio Maragnon, dit le Trappiste, voir *infra*, note 389). M. de Pradt avait même protesté contre un prêtre qui oubliait son caractère et ses fonctions pour se mettre à la tête d'un parti armé. Pour dédouaner ledit trappiste d'une accusation un tant soit peu gênante, le rédacteur précisait donc que le trappiste en question ne l'était pas encore, et qu'il était un ancien militaire entré depuis peu à la Trappe. C'était bien essayé, mais l'engagement militaire de certains prêtres espagnols contre les libéraux ne fait aucun doute et posait certainement question.

³³³ Pierre-Louis de Besombes de Saint-Geniès (1719-1783). Conseiller puis doyen à la cour des Aides de Montauban, membre son Académie, il revint à la religion après une jeunesse « philosophique » et rendit témoignage de cette conversion dans les *Sentiments d'une âme pénitente revenue des erreurs de la philosophie moderne* (Montauban, 1787), P. Ferté, *L'Université de Cahors au XVIII^e siècle (1700-1751) : le coma universitaire au siècle des Lumières*, Toulouse, P. Ferté, 1975, p. 156 ; F.-X. de Feller, *Biographie universelle, op. cit.*, 1847, t. 1, p. 608.

Histoire du concile de Trente. p. 389. Traduction de l'*Histoire du concile de Trente* du cardinal Pallavicini³³⁴ par M. l'abbé Levéel (v. n° 762). Manuscrit en 6 vol. *in fol.*, tant il fut surchargé de notes.

p. 390. Doléances de Picot de ce que les jésuites ont été déçus de leurs prétentions sur le collège Thérésien à Vienne, dont la direction a été confiée aux piaristes, ou Pères des écoles pies³³⁵. Voyez p. 65.

Père Toni. p. 397. Notice sur le P. Toni³³⁶, supérieur général des clercs réguliers des infirmes.

Réflexions de M. de Pradt contre l'armée de la foi. Extrait de *Réflexions* de M. de Pradt, insérées dans le *Constitutionnel* 22 juillet. "Quel hideux assemblage que celui de ces mots : l'armée de la foi, l'armée du trappiste... Et qui est ce Père de la Trappe ? Une notice publiée sur son compte le présente comme un aventurier et le plus mauvais sujet de l'Europe. Et voilà des soutiens pour l'autel et pour le trône ! Et c'est au 19^e siècle que l'on joue des scènes plus ridicules encore que les processions de la Ligue."

"Quels ennemis de la religion sont les hommes qui mêlent sans cesse cette fille pacifique du Ciel aux débats de la terre ; qui font répandre le sang humain par des mains qui ne devraient travailler qu'à désarmer le courroux du Ciel!... Que penser en lisant que les insurgés sont

³³⁴ Pietro Sforza Pallavicino (1607-1667). Docteur en philosophie en 1625, puis en théologie en 1628, après avoir étudié la littérature, la philosophie et la théologie au Collège romain et le droit à la Sapienza, il fut ordonné prêtre en 1630. Il exerça diverses fonctions au sein de la Curie avant d'être éloigné par Urbain VIII comme gouverneur d'Orvieto et Camerino. En 1637, il renonça à la carrière ecclésiastique et entra au noviciat de la Compagnie de Jésus au Quirinal. Nommé professeur de philosophie au Collège romain en 1639, il fit profession en 1641. En 1645, il succéda à son maître, Juan de Lugo, à la chaire de théologie. Chargé par Innocent XI d'examiner l'*Augustinus* de Jansenius, il refusa de condamner les propositions incriminées. Élevé au cardinalat en 1659 par Alexandre VII, qu'il connaissait depuis sa jeunesse, il en devint le confesseur. En 1660, Alexandre VII lui confia la réfutation de l'*Histoire du Concile de Trente* de Paolo Sarpi (1619) ; les archives du Vatican lui furent ouvertes et, en 1664, il publia son *Histoire du Concile de Trente*, généralement considérée comme documentée mais partielle. Pierre Jurieu écrivit à son propos qu'elle avait fait « mille fois plus de tort, et au concile, et à la Cour de Rome, que celle de Fra Paolo » (P. Jurieu, *Abrégé de l'histoire du Concile de Trente*, Amsterdam, Desbordes, 1683, p. 112). Elle fut pourtant traduite de dans nombreuses langues. Auteur prolifique, il composa un traité sur l'*Art de la perfection chrétienne*, publia 9 volumes de conférences théologiques, des commentaires de la *Summa* de saint Thomas d'Aquin, défendit la création du dogme de l'Immaculée Conception et s'adonna de surcroît à la poésie. Retiré en 1667, il mourut deux semaines après Alexandre VII, J. Aixala, *Black and Red S.J.*, Bombay, Messengers Office, 1968, p. 228-232.

³³⁵ Les piaristes avaient repris la plupart des établissements d'enseignement secondaire depuis la suppression de la Compagnie de Jésus, E. Bruckmüller, *Histoire sociale de l'Autriche*, [Paris], Les Editions de la MSH, 2003, p. 227.

³³⁶ Michel'Angelo Toni (1750-1821). Originaire de Rome, il fut élevé au collège Nazareno des Scolopes puis entra à 16 ans dans la congrégation des Ministres des Infirmes, fondée par Camille de Lellis. Après avoir pris l'habit en 1766, il poursuivit sa formation en philosophie et théologie. Personnalité importante du courant intransigeant, il fit partie du premier groupe de dirigeants du *Gionrale ecclesiastico di Roma* (1785-1798) et fut membre fondateur, en 1801, de l'Académie de religion catholique. Au service de la Curie sous les pontificats de Pie VI et Pie VII, il fut qualificateur puis consultant du Saint-Office, tout en étant consultant puis préfet général de sa congrégation (1802 et 1807). Opposant résolu à l'occupation napoléonienne, il fut expulsé de Rome en août 1809 et déporté en France où il fut incarcéré dans divers endroits. Libéré en mars 1814, il fut nommé membre de la congrégation de la Réforme, examinateur des évêques en théologie, puis consultant des congrégations de l'Index et de la Propagande (1816 et 1817), P. Boutry, *Souverain et pontife*, *op. cit.*, p. 759-760.

entrés dans telle ville avec dix curés à leur tête, ailleurs avec 22 capucins, et qu'il n'est pas une émeute et une conspiration dont les chanoines et les moines ne fassent de fonds ?... Voilà la conscription ecclésiastique en pleine vigueur, et la milice céleste en campagne³³⁷.”

On ne peut se dissimuler qu'il existe une direction centrale du clergé à Paris (la Grande Aumônerie), puissance qui domine aujourd'hui toutes les branches de l'ordre social. M. de Laborde³³⁸ s'en plaint dans la séance du 25 juillet. Non seulement cette direction nomme aux évêchés, mais encore aux places de grands vicaires, et veut que tous les membres du clergé soient réunis dans un même esprit, pour opposer une force redoutable à toutes tentatives contre un nouvel ordre des choses. Encore s'il se renfermait sagement dans la

p. 65. **1822. Août.**

sphère des affaires ecclésiastiques ? Mais non. Le clergé absolument servile au parti de la noblesse et à un certain pavillon, est l'espion des autorités civiles. L'évêque rend compte de la conduite du préfet, ou du sous-préfet, des sentiments et opinions des personnes constituées en autorité. Le curé est l'espion du maire et de son adjoint. Une inquisition civile et religieuse règne sur tous les points de la France. On en a mille exemples. Le clergé travaille sourdement le ministère de l'Intérieur pour faire cesser l'enseignement mutuel et pour s'emparer seul de toutes les parties de l'éducation. V. la séance du 25.

[Rajout : à Montrouge, on apprend aux novices des Pères de la foi à faire des armes, pour en former des Ligueurs.]

Sœurs gardes-malades. La communauté des Sœurs gardes-malades sous le titre de Notre-Dame de Bon-Secours, est établie rue Cassette, n° 34.

³³⁷ *Le Constitutionnel*, 22 juillet 1822, p. 3.

³³⁸ Louis-Joseph-Alexandre de Laborde (1773-1842). Émigré durant la Révolution, il servit dans les armées autrichiennes. Grand voyageur après le traité de Campo Formio, il fut attaché à l'ambassade de Lucien Bonaparte à Madrid en 1800. Auditeur au Conseil d'État en 1808, il fut nommé, en 1810, président de la commission de liquidation des comptes de la Grande armée et fut fait comte d'Empire. Il fut placé peu après à la tête des Ponts et Chaussées du département de la Seine. Membre de l'Institut en 1813, adjudant-major de la garde nationale en 1814, ce fut lui qui traita la capitulation de la garde à Paris. Nommé colonel d'état-major, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur par Louis XVIII, sans emploi durant les Cent-Jours, il partit en Angleterre pour y étudier les méthodes de l'enseignement mutuel, dont il fut l'un des promoteurs en France comme secrétaire de la Société centrale d'enseignement mutuel. Maître des requêtes au Conseil d'État en 1818, il fut élu député de la Seine en mai 1822. Il combattit les lois « liberticides » et s'opposa vivement à la guerre d'Espagne, ce qui lui valut d'être rayé du Conseil d'État et d'échouer aux élections de 1824. Réélu dans la Seine en 1827, puis en juillet 1830, il retrouva son poste au Conseil d'État sous le ministère Martignac. Signataire de l'Adresse des 221, il se mit à la tête du mouvement populaire le 27 juillet. Éphémère préfet de la Seine après les trois Glorieuses, puis général de brigade de la garde nationale et aide-de-camp de Louis-Philippe, il fut de nouveau élu à Paris en octobre 1830, 1831 et 1834, puis à Étampes en 1837 et 1839. Il démissionna en 1841. A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 478-479. Dans son intervention à la Chambre le 25 juillet, il protesta contre les mesures vexatoires qui visaient à faire abolir l'enseignement mutuel, et contre la politique de Corbière qui privilégiait le clergé et tendait à lui confier tout l'enseignement.

Petite Église. Sur la Petite Église, ses efforts et tentatives pour mettre dans ses intérêts les évêques des Églises étrangères. Picot, n° 835, p. 409. Ses chefs, Blanchard, Clément³³⁹, Lucrès³⁴⁰.

Vœu de Louis XIII. *Du vœu de Louis XIII et de nos devoirs envers la Très Sainte Vierge*³⁴¹. Picot, n° 836.

Vintimille, évêque de Carcassonne. Le 6 août est décédé à Paris François-Martie-Fortuné de Vintimille³⁴², ancien évêque de Carcassonne. Notice, Picot, n° 836, p. 7.

Moines espagnols. On a arrêté et conduit à Barcelone les moines du couvent de Montferrat qui ont été surpris fabriquant des cartouches pour les insurgés. *Le Constitutionnel* 5 août.

Jésuites en Autriche. *Le Constitutionnel* du 7 août, p. 4, col. 2, dit : «C'est à l'énergie du vénérable archevêque de Vienne, M. de Firmian³⁴³, qu'on doit l'exclusion des jésuites des

³³⁹ François-Clément Dubois (1750-1833). Prêtre en 1777, il devint chapelain des carmélites de Dieppe, ce qui lui évita d'avoir à prêter serment au début de la Révolution. Pourvu des pouvoirs de vicaire général par le doyen du chapitre rouennais en Angleterre, il réapparut en 1800, lorsqu'il contesta l'élection des vicaires capitulaires après la mort de Mgr de La Rochefoucauld en Allemagne et obtint de l'évêque de Sées, Mgr Duplessis d'Argentré, des pouvoirs comme administrateur général de tous les diocèses vacants de la province ecclésiastique. Il s'opposa au chapitre, puis au Concordat après que l'évêque de Sées ait refusé de démissionner. Arrêté en 1802, il fut incarcéré au Temple, puis en Italie. Revenu à Rouen en 1814, il publia contre l'Église concordataire, « synagogue de Satan », et contre le pape, devenu schismatique et déchu de toute autorité. En 1822, il se rapprocha de l'abbé Blanchard et tous deux signèrent, avec une vingtaine de prêtres, une lettre aux Pères du concile de Strigonie (voir *infra*, note 378). S'il existait des *clémentins* (environ 60 à 80 personnes), il n'y eut pas d'organisation clémentine et ses partisans furent eux-mêmes divisés. L'abbé Clément se retira à Goumay-en-Bray en 1823 et ne revint à Rouen qu'en 1832 pour y mourir, J.-P. Chantin, *Les marges du christianisme*, *op. cit.*, p. 73-74.

³⁴⁰ Sébastien Lucrès [pseud. Favier] (1735-1823). Fils d'un maçon d'Albi, prébendé de Saint-Étienne de Toulouse en 1789, il refusa le serment et reçut de Mgr Chauvingy de Blot, évêque émigré de Lombez, les pouvoirs de vicaire général. Farouche adversaire de Mgr Primat, nouvel évêque concordataire et ancien constitutionnel de surcroît, il entra en pourparlers avec son successeur, Mgr de Clermont-Tonnerre, en 1820, mais une lettre de Londres de l'abbé Blanchard fit échouer les négociations. En 1822, l'archevêque écrivit au pape pour demander comment il devait traiter ces insoumis. Pie VII répondit en mai en demandant que soient interdits ceux qui refuseraient de signer une formule de soumission au Saint-Siège. Durant cette année 1822, on hésita à Rome à prononcer une condamnation officielle des principes de la Petite Église, sans que finalement rien ne soit fait. L'abbé Lucrès fut le véritable chef de la Petite Église dans le Midi, où le schisme perdura jusque dans les années 1880, A. Billaud, *La Petite Église dans la Vendée et les Deux-Sèvres*, *op. cit.*, pp. 508, 520-522 et 540 ; P. Gabent, *Les Illuminés ou anticoncordataires de l'ancien diocèse de Lombez (Gers)*, Auch, imprimerie centrale, 1906, p. 50-56.

³⁴¹ Par l'abbé Lesurre. Sur le vœu de Louis XIII, voir cahier VII, note 143. La remise à l'honneur sous la Restauration des fêtes religieuses d'Ancien Régime, telles que la procession de la Fête-Dieu ou le vœu de Louis XIII, avaient pour but de renouer avec le passé, effaçant la Révolution en insistant sur la continuité. La célébration du vœu de Louis XIII se voulait à la fois une nouvelle consécration de la France à la Vierge – qui, selon certains, avait permis à la France de sortir de la Révolution – et la commémoration d'une promesse d'un roi de France. Elle avait également pour but de réaffirmer l'union des deux pouvoirs. Les libéraux ne manquèrent pas de dénoncer une « tentative pour ramener des temps où les pratiques religieuses, souvent d'une origine païenne, étaient seules observées, tandis qu'on négligeait la morale qu'elles devaient enseigner », F. Waquet, *Les fêtes royales sous la Restauration*, *op. cit.*, p. 55-57 et 130.

³⁴² Voir cahier VII, note 108.

³⁴³ Voir cahier X, note 151. En l'occurrence, le *Constitutionnel*, comme l'*Ami de la religion*, attribuent au nouvel archevêque de Vienne une part dans cette décision, sans doute en partie parce qu'il appartenait à une famille dont plusieurs membres avaient été des soutiens de la politique religieuse de Marie-Thérèse et de Joseph II.

États autrichiens. Cette décision du cabinet autrichien a produit une grande sensation.”
Lequel, du *Le Constitutionnel* ou de Picot, dit vrai ?

N° 837. *L'Ami de la religion*... 17 août

Sacré-Cœur. Picot donne un article sur la dévotion et la fête du Sacré-Cœur, pour prouver qu'elle est autorisée par l'Église, et pour déclamer contre ceux qui n'ont pas voulu assister à cette fête, contre M. Bridou, &c.

Frères de La Salle. p. 23. Notice sur l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.

Prince d'Hohenlohe. p. 29. Notice sur le prince Alexandre-Léopold de Hohenlohe Waldenbourg. Né le 17 août 1793, prêtre le 16 septembre 1815.

N° 838.

Église de Canada. Notice sur l'Église de Canada. V. le n° 500, tome XX.

Pyramide de Caius-Cestius. Il y a à Rome une pyramide, monument remarquable et unique dans son genre, nommée la pyramide de Caius-Cestius, p. 40.

Cochinchine. Nouvelles des Églises du Tong-Hing et de la Cochinchine. p. 43. Extraites du *Précis des nouvelles des missions*, publié par MM. du séminaire des Missions à Paris.

Ordre du Saint-Sépulcre. Contestations entre les Pères religieux et gardiens de la Terre Sainte, et les membres d'un ordre du Saint-Sépulcre à Paris. Les premiers ne veulent point reconnaître les seconds et désavouent toute autre association que celle dont le centre est à Jérusalem. p. 47.

p. 66. **1822. Août.**

N° 839. *L'Ami de la religion*... 24 août

Ordre des Prémontrés. Notice sur l'ordre des Prémontrés, au sujet d'une Notice sur Saint Norbert, par l'abbé L'Écuy³⁴⁴ [*sic*], dernier abbé général de Prémontré, chef-lieu de l'ordre, diocèse de Laon, p. 56.

N° 840. *L'Ami de la religion*... 28 août.

Thesaurus Biblicus. *Thesaurus Biblicus*, en 2 vol., par le P Merz. V. les n° s 755 et 811.

³⁴⁴ Jean-Baptiste L'Écuy (1740-1834). Entré chez les Prémontrés en 1759, il fit profession en 1761 et fut bachelier au collège des Prémontrés à Paris en 1765, puis docteur en Sorbonne en 1770. Supérieur général de son ordre en 1780, il se retira en 1790 après la suppression des congrégations. Il fut brièvement incarcéré en 1793, puis se retira en province où il vécut en enseignant. Revenu à Paris en 1799, il fut nommé chanoine honoraire de N.-D. et devint en 1804 le chapelain de Marie-Julie Bonaparte, épouse de Joseph. En 1824, l'évêque de Paris le nomma vicaire général et censeur des livres, B. Ravary, *Jean-Baptiste L'Écuy dernier abbé général des Prémontrés en France (1740-1834)*, thèse pour le doctorat de l'Université de Paris présentée à la Faculté des Lettres le 14 février 1953, Paris, B. Grasset, 1955 ; A.-V. Arnault, *Biographie nouvelle des contemporains, op. cit.*, 1823, t. 11, p. 225-226.

Sur les évêques non démissionnaires. p. 69. Sur les évêques français non démissionnaires, Thémines, évêque de Blois ; Amelot, évêque de Vannes ; de Villedieu, évêque de Digne. Le 1^{er} en Angleterre, les deux autres sont en France, très âgés et retirés. M. de Vintimille, évêque de Carcassonne est décédé cette année.

N° 841. *L'Ami de la religion...* 31 août

Prônes de Billot. *Prônes de Jean Billot*, mort en 1767. 5 vol. in 12°, 12 fr.

Suzette Labrousse. p. 85. Notice sur Suzette Labrousse³⁴⁵, fameuse prophétesse avant et pendant la Révolution, prônée par Pontard³⁴⁶, évêque constitutionnel de la Dordogne, et par le chartreux Dom Gerle³⁴⁷. Elle est morte en 1821.

Saurine, évêque. p. 91. Notice sur M. Saurine, évêque de Strasbourg. Extrait d'une notice envoyée, et Picot y manifeste une partialité d'usage envers les constitutionnels.

³⁴⁵ Clotilde Suzanne Courcelles de Labrousse [dite Suzette Labrousse] (1747-1824). Originaire du Périgord, formée chez les ursulines de Périgueux, son mysticisme la porta à se croire destinée à devenir prophétesse. Entrée chez les tiercelines de Saint-François, elle écrivit à son évêque, Mgr de Flamarens, qui la mit en relation avec Dom Gerle, alors prieur de la Chartreuse de Vauclaire. Pierre Pontard, évêque constitutionnel de Dordogne en 1791, fasciné par ses prédictions sur la chute de la noblesse et du clergé et sur la sortie de « l'esclavage » de l'Église « purifiée par un bain de sang », la fit venir à Paris. Elle y fut présentée à la duchesse de Bourbon, dans le salon occultiste de laquelle elle prophétisait contre le pape et en faveur de la Constitution civile du clergé. Détrônée par Catherine Théot, elle partit à Rome en 1792, toujours soutenue par Pontard, pour plaider devant le pape la cause des principes de la Révolution et de la Constitution civile du clergé et pour lui demander d'abdiquer son autorité temporelle. Chassée de Bologne par le légat, elle fut arrêtée à Viterbe et condamnée à la réclusion perpétuelle. Rentrée en France après l'invasion de Rome par les troupes françaises en 1798, elle vécut entourée d'un groupe d'adeptes. Pierre Pontard fut son exécuteur testamentaire. Il avait publié en 1790 un *Recueil de prophéties concernant la Révolution française suivies d'une prédication qui annonce la fin du monde* (en 1899) ; en 1792, un *Journal prophétique* (janvier-septembre) et, en 1797, un *Recueil des ouvrages de la célèbre Mademoiselle Labrousse*, J.-P. Chantin, *Les marges du christianisme, op. cit.*, p. 63-64.

³⁴⁶ Pierre Pontard (1749-1832). Né à Mussidan où il étudia et fut tonsuré, puis aux Petites et Grandes Missions de Périgueux, il fut ordonné prêtre en 1774. Docteur en théologie, il fut nommé vicaire de Bergerac, puis curé de Sainte-Marie de Sarlat en 1781. Il y prêta serment à la Constitution en février 1791 et fut élu évêque constitutionnel de Dordogne en mars. Membre de la Société populaire de Bergerac, il fut élu député à l'Assemblée Législative en septembre 1791 et vint à Paris. Membre de la commission des Décrets, il fut peu actif à l'Assemblée et s'occupa surtout de Suzanne Labrousse qu'il avait fait venir. Résidant à Périgueux de 1792 à 1793, il y prit position en faveur du mariage des prêtres et de l'ordination des hommes mariés. Si bien qu'il se maria à Paris une première fois en septembre 1793. Ce fut devant le Conseil général du département de Dordogne (à qui il présentait son épouse) qu'il abdiqua ses fonctions et renonça au sacerdoce. Officier municipal, il fut nommé en 1794 directeur de l'hôpital de Périgueux et fut accusé, en 1795, de laisser les pauvres malades mourir de faim. Veuf, il se remaria avec une surveillante de l'hôpital et partit pour Paris (1795), où il ouvrit une école pour jeunes filles qui n'eut pas de succès. Maître de pension rue du Mont-Parnasse, puis commis aux barrières au début du XIX^e siècle, il fut professeur dans le pensionnat pour jeunes filles des Dames de Labarden et de Laferté. De nouveau veuf, abandonné de ses enfants, il fut admis en 1830 dans l'Institution Sainte-Périne de Chaillot où il mourut. Il semble qu'il n'ait pas eu d'obsèques religieuses, R. Bouet, *Dictionnaire biographique : le clergé du Périgord au temps de la Révolution française*, Piegut-Pluviers, Éditions Deltaconcept, 1994, t. 2, p. 245-248.

³⁴⁷ Christophe Antoine Gerle (1736-1801). Prieur de la chartreuse de Pont-Sainte-Marie et visiteur de son ordre, il fut élu député suppléant du clergé aux États-Généraux et siégea après la démission du titulaire en décembre 1789. Très favorable à la Révolution, il demanda la sécularisation des religieux désireux de quitter leur couvent. Jacobin, ami de Robespierre, il refusa un siège épiscopal à Meaux en 1791. Ses relations avec Suzette Labrousse, et surtout avec Catherine Théot, le discréditèrent. Dénoncé comme complice d'un complot contre-révolutionnaire, il fut arrêté en mai 1794 et libéré à la fin de la Convention. Sous le Directoire, il végéta dans un bureau du ministère de l'Intérieur, J. Tulard, J.-F. Fayard, A. Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution, op. cit.*, p. 849-850.

N° 842. *L'Ami de la religion*... 4 septembre

Apocalypse. *Preuves incontestables de la vérité de l'Église catholique romaine, déduites des prophéties de l'Apocalypse*, par Mme Freeman, protestante convertie. 1 v. in 8°, Liège, 1819. L'auteur croit que les prophéties adressées aux sept Églises d'Asie conviennent à toute l'Église en général, et ont rapport aux sept âges de sa durée. Elle applique également aux sept âges ou 7 époques de l'Église les 7 sceaux, les 7 trompettes, les 7 coupes.

N° 843. Sur Calvin³⁴⁸.

N° 844. N'est pas lu. Il a été lu, v. la feuille ci-jointe, p. 138, sur les jésuites.

N°s 845 et 847. Sur les conversions des protestants dans ces derniers temps³⁴⁹. N° 849, p. 217.

Missionnaires possesseurs du Mont-Valérien. Le 13 septembre, ordonnance royale qui affecte l'établissement du Calvaire au Mont-Valérien et toutes ses dépendances à la société des missionnaires de France.

Frères de la Charité. Rétablissement de l'ordre de Saint-Jean de Dieu, ou des frères de la Charité, pour les hospices en Provence. N° 845, p. 154. N° 897, p. 150. N° 899, p. 182.

Lasausse, prêtre de Saint-Sulpice. M. l'abbé Lasausse est déjà auteur de 43 ouvrages différents (*id.* p. 160), formant environ 60 vol.

N° 846.

Bible de Vence. Tomes 18 et 19 de la *Bible de Vence*.

³⁴⁸ Jean Calvin (1509-1564). L'article cité est un compte rendu, fort critique on s'en doute, de l'ouvrage de M. Bretschneider, *Calvin et l'Église de Genève*, 1822. « Panégyrique complet, où Calvin est constamment présenté sous les couleurs les plus favorables », dont le traducteur (M. de Felice) aurait de plus éliminé les « passages qui fournissent un aliment facile aux déclamations des catholiques. » Picot se plaît à corriger le portrait, soulignant l'orgueil et la vanité d'un homme qui aimait à parler de lui, sa tendance à l'emportement et aux insultes, son mépris des Pères de l'Église, ses variations théologiques en fonction des interlocuteurs qu'il cherchait à convaincre, sa participation à la conjuration d'Amboise, le sort de Servet... Mais le reproche principal, lui aussi fort classique, portait sur la destruction du libre arbitre et le fait d'avoir fait de Dieu l'auteur du péché. Il conclut à la médiocrité d'un ouvrage de parti et de circonstance destiné à semer « des traits contre l'Église romaine », *ARR*, t. XXXIII, samedi 7 septembre 1822, n° 843, p. 113-117.

³⁴⁹ Tout au long de son existence, *l'Ami de la religion* rendit régulièrement compte des « conquêtes de l'Église romaine mêlant abjurations de protestants et conversion de juifs ». L'abbé Rohrbacher publia en 1827, sous l'égide de la Société des bons livres, un *Tableau général des principales conversions qui ont eut lieu parmi les protestants depuis le commencement du XIX^e siècle*, indiquant une trentaine de noms chaque année, principalement des étrangers (surtout Suisses, Allemands et Anglais). Michèle Sacquin souligne combien il est difficile d'évaluer le nombre de protestants français qui ont abjuré sous la Restauration. D'après les listes de Rohrbacher, il y en aurait eu une trentaine dans la région de Nîmes et Montpellier, ce qui est peu « au regard des efforts déployés par les missionnaires et les controversistes et de l'abondance des publications visant à convaincre [...] les frères égarés », M. Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras*, *op. cit.*, p. 21-27. D'après Pierre Triomphe, il y eut au plus quelques centaines de conversions en France durant cette période, en comptant certains étrangers résidents. Les catholiques ultras et contre-révolutionnaires à la recherche de l'harmonieuse société médiévale fantasmée et idéalisée, qui ne pouvait passer que par le retour à l'unanimité confessionnelle, virent dans ces conversions le signe de l'essoufflement de la Réforme et du dynamisme du catholicisme triomphant de la Restauration, P. Triomphe, « Repenser les limites du politique et du religieux sous la Restauration », *op. cit.*

Pyramide de Notre-Dame de Rouen incendiée. Le 15 septembre dimanche à 5 ¼ du matin, le tonnerre est tombé sur la pyramide de l'église cathédrale de Rouen, Notre-Dame, l'a incendiée, ce qui a fort endommagé cette église. *Le Constitutionnel* 17, 18 septembre [rajout : *Le 18 septembre, incendie d'une église luthérienne à Amsterdam, V. Picot, n° 248, p. 208*].

Incendie à Gand. Le 11, à 1 h du soir, la couverture de l'église cathédrale de Gand a été incendiée. Saint-Bavon. *Le Constitutionnel* 17 septembre.

N° 847. Sur M. Giarve³⁵⁰ [*sic*], patriarche d'Antioche, Picot, p. 191.

[Pièces volantes insérées entre les p. 66 et 67]

1°. Note ms.

N° 844, p. 144. Picot se plaint du plagiat d'un libraire d'une grande ville du Midi qui copie presque textuellement son journal. Il n'en donne pas l'intitulé.

Adresse au prince de Hohenlohe.

À M. le prince Alexandre de Hohenlohe, chanoine et conseiller ecclésiastique à Bamberg, royaume de Bavière, en Allemagne.

2°. Note ms.

N° 844, 11 septembre, Mérault.

Conjuration de l'impiété contre l'humanité ; par M. Mérault (1 v. in 8° 5 fr), auteur des *Apologistes*, 2 vol. in 8°, 10 fr. V. tomes 25 et 29.

Picot confond la Révolution avec l'impiété, pour la décrier, en lui attribuant les crimes de l'impiété. Il critique l'ouvrage et reproche à l'auteur de laisser courir sa plume avec trop de facilité, de n'avoir pas assez d'ordre et de précision.

p. 133. Notice sur M. J.B. Joseph de Lubersac, ancien évêque de Chartres, mort à Paris le 30 août 1822.

p. 135. Sur la relique du chef de Saint Louis, que j'ai connue et vue. Une personne aux pieds de laquelle elle tomba, sur les degrés du perron de l'Hôtel de Ville de Paris, lorsqu'on jetait les reliques au feu, ramassa cet ossement du chef de Saint Louis plus grand que la paume de la main, sur lequel était collé un papier avec cette inscription Caput Sti Ludovici. Cette personne le donna à M. Vandenbergue Champguerrain [*sic*], d'Orléans. Mme Villebourré Vandenbergue,

³⁵⁰ Pierre Jarweh, voir cahier XI, note 59.

sa sœur, en fut la dépositaire pendant quelque temps. Je logeais chez cette R. Dame, en sa maison de l'Archette, près le Loiret, quand elle m'a montré cette précieuse relique que j'ai eue entre les mains et bien examinée. M. Champguerrin a très bien fait de faire présent de cette relique à l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans. M. Bernier, alors évêque de cette ville, voulut, pour constater l'authenticité de la relique, se procurer les renseignements nécessaires. La personne qui l'avait ramassée sur les degrés de l'Hôtel de Ville de Paris vivait encore. Il paraît que M. Champguerrin aura obtenu de lui un certificat ; et l'évêque aura procédé³⁵¹... M. de Varicourt, évêque actuel d'Orléans, vient d'en distraire une portion dont il a fait don à l'église paroissiale de Saint-Louis de Gien, dans son diocèse. V. n° 844, p. 135.

[signé] Rondeau, prêtre.

p. 139. Sur l'état religieux de l'île de la Martinique.

p. 67. **1822. Septembre.**

Suppression de l'École Normale.

Franc-maçonnerie. Par un rescrit impérial du 12 août, toutes les sociétés secrètes sont interdites en Russie (*Le Constitutionnel* 21 septembre), ainsi que les loges des francs-maçons.

[Texte barré : *Dans le Constitutionnel du 21, explication du diorama de MM. Daguerre³⁵² et Bouton³⁵³.*]

N° 848.

Missions. Jésuites, éloge imposteur qu'en fait l'évêque de Troyes. *Instruction pastorale de M. l'évêque de Troyes sur l'excellence et l'utilité des missions, considérées dans l'ordre de la religion et de l'État.* 1 fr 25 c. 60 pages. M. de Boulogne y fait un éloge pompeux des jésuites, qu'il appelle des martyrs magnanimes de la vérité, des héros de la parole à jamais célèbres qui ont surpassé tous les autres, et par les talens et par le succès, des hommes éminemment utiles dont Fénelon était l'ami, et dont il demandait au ciel la conservation, dont Bossuet disait que

³⁵¹ On cherche encore aujourd'hui à connaître l'histoire de ce chef reliquaire. Mgr Bernier n'est jamais mentionné ; le don à l'église de Gien par son successeur est avéré, mais sans mention de provenance. Mais la mention (cahier XII, p. 55) d'un témoin direct qui aurait ramassé un morceau de la relique avant de la remettre à M. Vandeburgue semble recouper les informations données dans le « Mémoire à Monseigneur le grand Aumônier sur l'authenticité à donner au chef de Saint Louis », présenté par d'Astros 13 mai 1817, et retrouvé aux archives de l'archevêché de Paris par P. Boiry (*Le mystère du coeur de Saint Louis*, Paris, DIE, 2008). Rondeau nous offrirait-il une nouvelle piste ?

³⁵² Louis Daguerre (1787-1851). Peintre puis décorateur de théâtre, il présenta avec Charles-Marie Bouton en 1822 son diorama, reconstitution d'une scène (historique, naturaliste, géologique... voire religieuse) en volume (deux dimensions).

³⁵³ Charles Marie Bouton (1781-1853). Peintre, élève de David, Bertin et Prévost, ses travaux sur la perspective et la lumière l'amenèrent à travailler avec Daguerre sur le diorama.

ce n'est point en vain qu'ils portent le nom de Jésus, que le Souverain Pontife Pie VII appelle les rameurs robustes de la nacelle de saint Pierre. Il loue avec emphase le royaume de Paraguay que les jésuites étaient venus à bout de gouverner comme en Europe on gouverne un couvent. M. l'évêque ose donner ainsi un démenti à toute l'histoire.

Dijon, évêché. M. Jean-François-Martin de Boisville a pris possession de l'évêché de Dijon les 1^{ers} jours de septembre.

Sur M. Apchon, évêque de Dijon. Courte notice sur la vie de M. d'Apchon³⁵⁴, évêque de Dijon, dont un éloge imprimé parut en 1784. 46 p. (p. 204).

Patriarche de Constantinople. Installation pompeuse du nouveau patriarche grec de Constantinople. V. *Le Constitutionnel* du 27 septembre, article *Vienne*. Anthyme, évêque de Chalcédoine³⁵⁵, v. n° 849, p. 224.

Causes et sources de toutes les divisions dans le civil et l'Église. Dans les Suite des observations insérées dans *Le Constitutionnel* du 27 septembre sur le Congrès de Vérone³⁵⁶ (v. les n° s dudit journal du 20 et 21 du même mois), se trouvent des réflexions judicieuses sur

³⁵⁴ Claude Marc Antoine d'Apchon de Gorgenon (1721-1783). Fils du comte de Saint-Germain, il étudia chez les jésuites, y fut un temps novice, puis devint marin avant d'être ordonné prêtre en 1747. Évêque de Dijon en 1755, il secourut autant qu'il put les jésuites après 1762. Nommé à l'archevêché d'Auch en 1776, il fut un prélat qui résidait dans son diocèse, A. Jean, *Les évêques et archevêques de France, op. cit.*, t. 1, pp. 66 et 235

³⁵⁵ Anthimos III de Constantinople, voir cahier VI, note 82.

³⁵⁶ Depuis le début de 1819, les réclamations des libéraux dans l'espace germanique (Bade, Bavière, diète de Francfort), les révolutions libérales en Espagne, à Naples, Palerme, Lisbonne, comme la montée des libéraux en France, dont l'élection de Grégoire a été en quelque sorte le symbole, signalent l'effondrement de l'Europe du congrès de Vienne et inquiètent les cours absolutistes de Vienne, Saint-Petersbourg et Berlin. La France de 1789 est considérée par tous les cabinets étrangers comme la principale coupable, unique inspiratrice de tous les désordres en Europe. L'arrivée des ultras au pouvoir en décembre 1821 (ministère Villèle) noue rapidement une solidarité avec le parti absolutiste espagnol. Après l'échec de la tentative de la garde royale contre les constitutionnels en juillet 1822, entraînant un durcissement du gouvernement révolutionnaire, les pointus entrent en campagne pour l'intervention militaire en Espagne, car la France est géographiquement le seul pays à pouvoir intervenir. Réuni à Vérone du 14 octobre au 13 décembre 1822, le congrès de la Quintuple Alliance traite principalement de la question espagnole (la guerre d'indépendance de la Grèce étant traitée subsidiairement). Alexandre I^{er} souhaite une intervention au nom des valeurs de la Sainte Alliance, tandis que l'homme clé de la politique européenne, Metternich, cherche à retenir dans l'Alliance une Angleterre qui n'y tient plus depuis la nomination de Canning et cherche plutôt à profiter des bons rapports de son pays avec le gouvernement révolutionnaire espagnol pour obtenir un protectorat commercial sur l'Amérique du Sud en voie d'émancipation. En outre, Canning s'oppose à toute intervention militaire française et laisse entendre qu'il s'y opposera par la force s'il le faut. Villèle, qui, lui, croit à la Sainte Alliance, ne peut donc plus compter sur l'Angleterre, mais va jouer sur la menace anglaise pour obtenir des garanties à Vérone. Le tout est ne pas avoir l'air de leur être inféodé ! Or, Mathieu de Montmorency, qui s'est fait le champion de la politique d'intervention préventive et dirige la délégation française à Vérone, accepte le principe d'une intervention française dont tous les actes devraient être accomplis de concert avec la Sainte Alliance. Dispositif trop dépendant de l'Alliance aux yeux de Villèle, qui souhaiterait par ailleurs ne pas laisser le champ libre à la Grande Bretagne en cas de rupture. Lors du conseil des ministres du 23 décembre 1822, Villèle, opposé à l'intervention, emporte l'accord du roi qui n'a pas confiance en Montmorency. Celui-ci démissionne et Chateaubriand, son grand rival, bien que partisan de l'intervention, est nommé ministre des Affaires étrangères à sa place le 27 décembre. Au final, l'Autriche, la Prusse, la Russie et la France s'accordèrent pour remettre simultanément au gouvernement espagnol une note par pays dont les termes étaient volontairement et suffisamment menaçants pour être refusés par les révolutionnaires, R. Rémond, *Religion et société en Europe. La sécularisation aux XIX^e et XX^e siècles, op. cit.*, p. 344-358 ; E. de Waresquiel et B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 344-350.

les victoires que la raison et la vérité finissent toujours à remporter, sur les combats que leur livrent les passions, les préjugés, soit en matière civile et politique, soit en matière religieuse. La tolérance religieuse a triomphé du fanatisme, du jésuitisme, des bûchers de l'Inquisition. L'égalité des droits pour les citoyens devant la loi, le pouvoir souverain de la loi, triompheront des attaques des partisans du privilège et de l'aristocratie qui recherchent plus leurs intérêts propres que ceux des dynasties. La fureur de l'esprit de parti porte les écrivains de l'aristocratie à décrier la France, leur propre patrie, comme une nation révolutionnaire, ils traitent de même l'Espagne parce que son régime est constitutionnel [en marge à gauche : *Lire l'ouvrage de M. Mounier*³⁵⁷ : *Influence attribuée aux philosophes et aux Francs-maçons sur la Révolution de France*, in 8°, 5 fr. V. *Le Constitutionnel du 24 septembre. On l'attribue aussi aux jansénistes, comme auteurs de la suppression des jésuites*]. Tels furent, et nous le disons avec un sentiment pénible, les motifs qui portèrent le clergé à s'opposer en 1790 aux sages réformes sollicitées par la nation catholique, et le clergé insermenté à déclarer une guerre ouverte au clergé assermenté, guerre implacable qui dure encore. L'intérêt, la passion, les préjugés, voilà ce qui aveugle la saine raison, l'esprit de la religion, et les sources de toutes les divisions. Il existe peu de vrais sages, parce qu'il existe peu de vrais chrétiens³⁵⁸.

p. 68. 1822.

³⁵⁷ Jean-Joseph Mounier (1758-1806). Avocat au parlement de Grenoble, secrétaire des États du Dauphiné, député du Tiers aux États-Généraux, il acquit un grand prestige en publiant ses *Nouvelles Observations sur les états généraux de France*. Auteur des trois premiers articles de la Déclaration des droits de l'homme, monarchien favorable au veto absolu du roi, il fut surnommé *Monsieur Veto*. Hostile aux privilèges, ce modéré souhaitait une aristocratie fondée sur le talent et abhorrait l'égalitarisme plébéien. Il assimilait la démocratie à la tyrannie de la multitude (idée vouée à une longue existence) et à l'incompétence. Dégoûté de la faiblesse de Louis XVI, il démissionna dès octobre 1789 et émigra en Savoie en mai 1790. Rentré en 1801, il fut nommé préfet d'Ille-et-Vilaine. Encore en Allemagne, il publia en 1801, en réponse aux *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* de Barruel, *De l'influence attribuée aux philosophes, aux Francs-Maçons et aux Illuminés sur la Révolution de France* (Tubingen, chez J. G. Cotta). En 1822, l'avis de l'éditeur de la réédition affirmait : « Il n'est pas un reproche, parmi ceux qui ont été adressés aux amis de la révolution, que le livre de Mounier ne repousse, pas un principe juste qu'il ne mette en évidence, pas une faute, de toutes celles qu'on a pu reprocher au gouvernement français depuis la Restauration, que Mounier n'ait signalée d'avance. Ses pages renferment, pour les circonstances actuelles, de hautes leçons, et, pour l'avenir, de profonds avertissements. Quand on les parcourt, on éprouve fréquemment le besoin de se rappeler qu'elles n'ont pas été écrites de la veille, par un homme mêlé aux débats du jour, mais qu'elles furent tracées dans l'exil, par celui qui sacrifia son ambition et sa tranquillité à une cause, qui semble ne vouloir plus reconnaître dans ce langage la voix de ses véritables protagonistes. » (Paris, Ponthieu, 1822, p. IV). L'article que lui consacre le *Constitutionnel* conclut : « Ce livre de Mounier a recouvré un intérêt actuel, car nous voyons sous des noms différents, renaître les mêmes absurdités, et poursuivre des mêmes fables ceux qu'on poursuit de la même haine », *Le Constitutionnel*, 24 septembre 1822, p. 2-3.

³⁵⁸ Ce long paragraphe, chose exceptionnelle, n'est pas une copie de l'article du *Constitutionnel* (qui compare l'histoire de la tolérance religieuse et celle de l'égalité des droits, principes justes et donc voués à vaincre l'opposition des privilégiés), mais la synthèse, élargie à la question religieuse, qu'en donne Rondeau. C'est une des rares occasions qui donnent directement accès à sa pensée. On notera que Rondeau attribue, encore et toujours, l'accusation portée contre les jansénistes d'avoir contribué à la Révolution, à leur rôle dans la suppression des jésuites.

N° 849.

Lecture biblique. Sur l'état actuel de la littérature biblique en Allemagne.

Prêtres révoltés. Plusieurs ecclésiastiques espagnols insurgés exécutés à mort, p. 224.

N° 850.

Abbé Lambert. *Mémoires de famille (du duc de Penthièvre), historiques, littéraires et religieux* ; par M. l'abbé Lambert³⁵⁹. 1 v. in 8°, 6 fr.

Retraite à Paris. Retraite du clergé de Paris. L'abbé Rey y prêche. Point de prêtres à Paris appelés à ce ministère, mais un savoyard, grand vicaire de Chambéry. Elles se font dans beaucoup de diocèses.

Circonscription des évêchés de France, Le Constitutionnel 28 septembre. Circonscription définitive des évêchés de France, réglée à Rome entre le Saint-Siège et le duc de Blacas, auquel succède M. [Montmorency³⁶⁰].

Pères de la foi. Le conseil général du département des Landes demande qu'un collège dans le département fût confié aux Pères de la foi. p. 234.

Histoire du 18^e siècle. L'abbé Guillon, ou Guyon, bibliothécaire de Mazarin, va faire imprimer une *Histoire du 18^e siècle*, où, quoique prévenu en faveur de la bulle *Unigenitus*, il dira de grandes vérités contre les jésuites, les sulpiciens, et contre l'ultramontanisme, et

³⁵⁹ Pierre-Thomas Lambert (1748-1802). Originaire de Lons-le-Saulnier, membre de la congrégation des missionnaires de Saint-Joseph à Lyon, puis de celle du Mont-Valérien, il fut remarqué par Mgr de Juigné qui l'employa puis le recommanda au duc de Penthièvre, dont il devint l'aumônier. Aumônier de la duchesse d'Orléans après le décès du duc, il se réfugia à Fribourg où il prépara un ouvrage théologico-politique sur la Constitution civile du clergé qu'il renonça à publier à son retour en France en 1797. Reparti à Fribourg après le 18-Fructidor, il rejoignit ensuite en Espagne la duchesse d'Orléans, auprès de qui il reprit ses fonctions d'aumônier tout en rédigeant les *Mémoires de famille, historiques, littéraires et religieux*, inachevés à sa mort et publiés en 1822, puis en 1894, sous le titre de *Mémoires de famille de l'abbé Lambert, dernier confesseur du duc de Penthièvre, aumônier de la duchesse douairière d'Orléans, sur la Révolution et l'Émigration, 1791-1799*, J. F. Michaud, L. G. Michaud, *Biographie universelle, op. cit.*, 1854, t. 23, p. 53.

³⁶⁰ Mathieu-Jean-Félicité de Montmorency-Laval (1767-1826). Militaire, il servit en Amérique dans le régiment d'Auvergne commandé par son père et se lia avec Lafayette. Libéral à l'époque, ancien élève de Siéyès, il fut député de la noblesse de Montfort-l'Amaury aux États-Généraux, se rallia au Tiers et vota l'abolition des droits féodaux et des privilèges avant d'émigrer après le 10 Août. Rentré en 1795, arrêté comme émigré en décembre, inquiété le 18-Fructidor, nommé membre du conseil général d'administration des hospices de Paris (1802), il se consacra à ses amours (de Mme de Staël à Mme de Récamier) durant l'Empire. En 1814, il rejoignit Monsieur à Nancy et devint son aide de camp, maréchal de camp, puis chevalier d'honneur de la duchesse d'Angoulême en 1815. Il suivit le roi à Gand et prit place à la Chambre des pairs dès août 1815, où il siégea désormais avec les ultras, confessant ses anciennes erreurs. Nommé ministre des Affaires étrangères en décembre 1821, il poussa à l'intervention en Espagne et fut le représentant du roi au congrès de Vérone, où il fit triompher le principe d'une intervention immédiate qui fut repoussée par Villèle et le roi (voir *supra*, note 342). Désavoué, il démissionna en décembre 1822 et fut nommé membre du conseil privé et ministre d'État. En 1826, il devint le gouverneur du duc de Bordeaux mais mourut d'apoplexie dans l'année. Reçu à l'Académie française en 1825, il fut également le fondateur de la Société des Bonnes-Lettres et de celle des Bonnes-Études. Homme extrêmement pieux, il est surtout connu pour être membre de la Congrégation et l'un des fondateurs de la société secrète des Chevaliers de la Foi (1810), dont il fut le grand maître, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 4, p. 421 ; G. de Bertier de Sauvigny, *La Restauration, op. cit.*, p. 17-21.

défendra les libertés de l'Église gallicane. L'Église de France, dans son état actuel, n'est plus l'Église gallicane.

Curé de Saint-Méry. Le curé de Saint-Méry³⁶¹ de Paris, qui ne paraît point aux offices de sa paroisse, ni aux retraites, soigne sa santé et gouverne sa paroisse par sa cassette. M. Cassette³⁶² [sic] est son 1^{er} vicaire.

Silvy et Soeur Holda. M. Silvy, non content d'avoir donné en 5 vol. in 12°, en février, les révélations de la Sœur Holda, convulsionnaire, a fait imprimer une petite brochure, *Les principaux événements de la Révolution française prédits par sa Philotée*. J'en ai un exemplaire. 24 p.

Tablettes ecclésiastiques. Il paraît depuis [janvier] mois un nouveau journal ecclésiastique intitulé : Les Tablettes ecclésiastiques³⁶³. L'abbé Coteret [sic], chanoine titulaire de Notre-Dame, est un des principaux rédacteurs. Quoique imbus de certains préjugés incrustés par le temps et l'esprit de parti, les *Tablettes* défendront certains principes, et s'abstiendront d'user du langage ironique et injurieux que versent à pleines plumes L'Ami de la religion et La France chrétienne contre tous ceux qui ne partagent pas leurs opinions ni leur ultramontanisme.

N° 851.

Preuves de la religion. *Exposé de l'évidence de la religion révélée* ; par Jean Priestley³⁶⁴, (Anglais), in 8°, 75 cent.

Église de France. p. 243. *Nécessité et moyen d'organiser promptement vingt-quatre diocèses* ; par M. de Sagey, évêque nommé de Saint-Claude.

³⁶¹ Jean-Baptiste Antoine Boucher, voir cahier IV, note 30.

³⁶² Martin Casset (1762-1829). Né à Davenescourt, il fut ordonné prêtre pendant la Révolution et devint second vicaire de la paroisse de Saint-Merry en 1806, puis premier vicaire en 1819. Nommé curé de Saint-Gervais en 1823, il dut rapidement démissionner pour raison de santé et fut nommé chanoine honoraire, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 376-377 ; J.-M. Hareux, *Histoire de Davenescourt*, Montdidier, SERHAM, 2003, t. 2, p. 46.

³⁶³ *Les Tablettes du clergé et des amis de la religion*, publiées de janvier 1822 à décembre 1828, chez Rivals aîné et Demonville, forment un ensemble de 14 volumes. Le principal rédacteur fut tout d'abord l'abbé Cottret, qui signait ses articles d'un W., puis ce fut l'abbé Gley, aumônier des Invalides. *L'Ami de la religion* précise que les nouvelles ecclésiastiques étaient tirées de ses propres pages et que le journal eut un succès initial que le rythme de parution (mensuel) ne permit pas de confirmer. En 1829, les *Tablettes* se réunirent au *Journal ecclésiastique*, le tout prenant le nom de *Défenseur de la religion et de ses ministres*. Le journal ne publia pas après juillet 1829, ARR, t. LXXII, mardi 5 juin 1832, n° 1954, p. 241.

³⁶⁴ Joseph Priestley (1733-1804). Pasteur presbytérien, philologue, pédagogue, philosophe, théologien, il est surtout connu comme chimiste (ce fut lui qui isola l'oxygène) et comme auteur d'une *History of Electricity* (1766). Menant de front recherches scientifiques et polémiques théologiques, il fut l'auteur de plus de 150 ouvrages. Il rallia également le mouvement unitarien (niant la Trinité) et son enthousiasme pour la Révolution française lui valut d'incessantes vexations qui l'amènèrent à émigrer aux États-Unis en 1794, J. Tulard, J. F. Fayard, A. Fierro, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française, op. cit.*, p. 1044-1045 ; I. Rivers, D. L. Wykes, *Joseph Priestley, Scientist, Philosopher, and Theologian*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

Retraite de Paris. À la cérémonie de la clôture de la retraite faite à Paris le 6 octobre à Sainte-Geneviève, pendant la messe basse dite par l'archevêque les chanteuses ont à quatre reprises diverses chanté des cantiques.

Notre-Dame de Rouen. p. 245. Sur les désastres de la cathédrale de Rouen. On a une *Description hitorique de l'église métropolitaine de Rouen*, par M. Gilbert, brochure de 86 p. in 8°...

[Pièces volantes insérées entre les p. 68 et 69]

1°. Texte imprimé [non saisi] : *Quarantaine pour l'Espagne*. [Note ms. : insérée dans Le Constitutionnel du 28 janvier 1823]

2°. Note ms.

Septembre 1822.

M. Tabaraud a fait paraître un *Supplément* à ses lettres au cardinal de Bausset, sur ses *Histoires de Bossuet et de Fénelon*, 1 vol. in 8° de 530 pages.

En juin 1823 a paru son ouvrage sur le Sacré-Cœur, 1 vol. in 8°

3°. Une estampe portant la note ms. suivante : *Ce sont les missionnaires qui ont répandu cette gravure à Paris en novembre 1822. Elle est dirigée contre Napoléon Bonaparte, mais c'est une énigme inexplicable, un vrai galimatias.*

4°. Extrait du *Constitutionnel* du 26 janvier 1823.

Le Drapeau blanc s'efforce aujourd'hui de justifier la conduite peu évangélique de certains ecclésiastiques qui prêchent la guerre au nom du Dieu de paix, et qui tirent l'épée pour défendre leurs privilèges. Il rappelle les noms des cardinaux qui ont gouverné les États : le cardinal d'Amboise, le cardinal de Lorraine, le cardinal de Richelieu, le cardinal Mazarin. Nous sommes surpris qu'il ait oublié le cardinal Dubois et le cardinal Alberoni³⁶⁵.

³⁶⁵ Giulio Alberóni (1664-1752). D'origine modeste, ordonné en 1689, il se lia en 1702 avec le duc de Vendôme qui l'introduisit à la cour de Philippe V, dont il devint le Premier ministre en 1716. Intérieurement, il voulut renforcer la monarchie en développant un ambitieux programme de réformes touchant les finances, le commerce, l'industrie, l'agriculture et la Marine. Extérieurement, il s'aliéna l'Angleterre, la Hollande, la France et l'Autriche en aidant le duc de Parme à lutter contre l'influence autrichienne en Italie et en envahissant la Sardaigne. Renvoyé en 1719, il fut mis en accusation à Rome pour sa conduite en Espagne avant d'être rétabli dans ses droits en 1723. Nommé légat apostolique de Romagne en 1735 (il tenta, contre l'avis du pontife,

Nous n'hésitons pas à déclarer qu'un prêtre qui invoque la guerre, qui endosse la cuirasse et verse le sang humain, qu'il soit cardinal ou trappiste, se rend indigne de sa profession et déshonore le caractère dont il est revêtu. Les armes du prêtre sont la prière, la charité et la confiance en Dieu.

De quel front élèvera-t-il vers le Père commun des hommes des mains teintes du sang de ses frères ? L'Évangile lui ordonne l'humilité, et il se montre orgueilleux ; il lui annonce que le ministère apostolique est un ministère de paix, et il se précipite au milieu des combats. Il faut vivre dans un temps de vertige et d'erreur pour entendre l'apologie d'une conduite aussi coupable.

N'imputons point à la religion les fureurs de quelques-uns de ses ministres : la religion les condamne avec sévérité : elle ne reconnaît pour ses vrais ministres que ceux qui, fidèles à ses leçons, n'emploient que les armes spirituelles pour assurer son triomphe, qui consolent l'infortune, soulagent le malheur, et ne paraissent sur les champs de bataille que pour bénir le dernier soupir des mourants, et verser sur les blessures du guerrier l'huile et le baume du Samaritain.

[À la suite] Canon de prime du samedi de la semaine de la Septuagésime.

Du concile de Londres, l'an 1268, ch. 4.

Parce que la sûreté de l'innocence chrétienne consiste à être armé de vertus, l'Apôtre nous apprend à nous revêtir de toutes les armes de Dieu, et à prendre l'épée spirituelle, ayant à combattre non contre des hommes de chairs et de sang, mais contre les princes de ce siècle ténébreux, qu'on ne combat pas avec des armes de fer, mais avec des prières, des larmes et les œuvres de vertus. Que l'usage des armes soit donc absolument interdit aux clercs, qui sont choisis pour jouir de l'excellent héritage de J.-C.

5°. Belmas, évêque de Cambrai.

En mars 1823, j'ai été à même d'être instruit par un ami de M. Belmas des changements survenus dans ses sentiments, et dont la *France chrétienne* avait informé le public.

Cet ami lui ayant écrit touchant les bruits qui couraient sur sa rétractation, M. l'évêque lui a fait dire verbalement par son propre neveu, revenu de Cambrai, qu'effectivement il avait changé de sentiment relativement au serment de la Constitution civile du clergé de 1791, que

d'annexer la république de Saint-Marin), puis à Bologne en 1740, il se retira à Plaisance où il fonda, en 1751, un collège destiné à la formation ecclésiastique des plus modestes, « Alberoni, Giulio », *Dizionario Biografico degli Italiani*, op. cit., <http://www.treccani.it/enciclopedia/giulio-alberoni/>, consulté le 3-12-2013 ; voir aussi G. F. Rossi, *Cento studi sul cardinale Alberoni : con altri studi di specialisti internazionali*, vol. 4, Piacenza, Collegio Alberoni, 1978.

depuis il éprouvait plus de calme de conscience, et que s'il avait quelque chose à se repentir actuellement, c'était de n'avoir pas fait cette démarche plus tôt.

M. Servois reste toujours grand vicaire, mais il n'est plus honoré de la confiance intime de M. l'évêque pour l'administration ecclésiastique³⁶⁶.

p. 69. **1822. Octobre.**

... Elle parut à Rouen en 1816, avec gravure représentant la vue extérieure de l'église et une autre représentant l'intérieur. v. le n° 204.

Frères des écoles chrétiennes, v. n° 852, p. 264. p. 247. Nouvel institut des Frères des écoles chrétiennes établi dans le diocèse de Nancy. Fondateur M. Frécharde³⁶⁷. M. l'abbé de Lamennais et Deshayes l'aîné³⁶⁸, de Bayeux, en a établi une autre dans ce diocèse.

³⁶⁶ Je n'ai trouvé aucune mention de Belmas ou de sa rétractation dans la *France chrétienne* entre 1821 et 1823. Servois et Daire se brouillèrent effectivement avec Mgr Belmas en 1822, à la grande joie du clergé diocésain qui espérait que le favoritisme pro-constitutionnel allait cesser, mais il ne semble pas que cela ait été à propos d'une possible rétractation de l'évêque. A cette date, Rondeau encore certain que Belmas ne s'est pas rétracté. Mais, en mai 1823 (cahier XIV, p. 5), il note que la rétractation est avérée. Quelques mois plus tard, dans son mandement du 13 octobre 1823, à l'occasion de la « délivrance du roi d'Espagne » par les troupes françaises, l'évêque de Cambrai affirmera que Dieu a lui-même conduit « le nouveau cyrus qu'il avait choisi » pour « faciliter le rétablissement des temples que l'impiété avait détruits, pour finir la captivité d'un roi ». Il louera « ces loyaux et fidèles Espagnols qui n'ont point fléchi le genou devant l'idole de la licence constitutionnelle ». Les notes de Rondeau contredisent les biographes de Belmas. Léon Mahieu affirme bien que Belmas s'est rétracté, mais il situe sa rétractation en 1826, dans un discours prononcé à l'occasion de l'inauguration d'un monument en l'honneur de Fénelon, dans lequel Belmas louait la soumission de Fénelon au jugement de l'Église. S'il est possible de voir dans cette allusion l'ombre d'un regret, il est difficile de l'entendre comme une rétractation formelle. Par ailleurs, Picot, si bien renseigné, n'aurait pas manqué de commenter longuement un tel événement, ce qu'il ne fit pas. Enfin, Paul Pisani et Jacques-Olivier Boudon ne mentionnent aucune rétractation de Belmas, qui ne signa jamais que la déclaration du 28 décembre 1804, P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, op. cit., p. 375-376 ; J.-O. Boudon, *Les élites religieuses*, op. cit., p. 68-69 ; L. Mahieu, *Le Saint-Siège et les anciens constitutionnels. Mgr Louis Belmas ancien évêque constitutionnel de l'Aude, évêque de Cambrai (1757-1841) : sa vie, son épiscopat, le mouvement religieux dans le Nord durant cette période*, Paris, Auguste Picard, 1934, t. II, p. 268-270 ; H. J. P. Fisquet, *La France pontificale*, op. cit., t.1, p. 387-389 ; ARR, t. LXXIII, mardi 2 octobre 1832, n° 2005, p. 431.

³⁶⁷ Joseph Frécharde (1765-1849). Fils d'un maître d'école dans les Vosges, il étudia à Moyenmoutiers puis Senones, et fit profession à l'abbaye de Senones en 1787 avant de rejoindre la communauté de Moyenmoutiers. Contraint de quitter Senones où il s'était réfugié, il fut ordonné prêtre en 1792. Réfractaire, il exerça ses fonctions clandestinement avant d'émigrer en Suisse en 1793. Ayant reçu du cardinal de Rohan (rencontré à Ettenheim en 1795) la cure de Colroy-La-Roche, il en prit secrètement possession en 1795 et y rétablit clandestinement le culte. Trop connu comme réfractaire militant pour être maintenu à la cure de Colroy, il fut nommé desservant de Blancherupt en 1801. En 1808, revenu à Colroy, il transforma son presbytère en centre de formation de maîtres d'école, y élaborant toute une méthode pédagogique (écriture, dessin, solfège, calcul, français, enseignement religieux). Les femmes ne furent pas oubliées : elles furent formées en association avec les sœurs de la Providence. En 1817, il était à la tête d'une véritable école normale mais manquait de moyens. Aidé par le clergé nancéen, il fonda en 1822 un institut des Frères de la doctrine chrétienne à Vézelize et fut nommé supérieur de cette congrégation reconnue par l'ordonnance royale du 17 juillet 1822. Paniqué par la révolution de Juillet, il ferma en 1830 son institution qui fut reprise par les frères Baillard. Dom Frécharde, resté à Vézelize, y mourut, G. et M.-T. Fischer, « Dom Joseph Frécharde », in *Les Vosgiens célèbres : dictionnaire biographique illustré*, Vagney, Éditions Gérard Louis, 1990, p. 151-152 ; C. Müller, « Dom Joseph Frécharde à Steige pendant la Révolution », *Annuaire de la Société d'Histoire du Val de Villé*, 1989, p. 111-113.

³⁶⁸ Gabriel Deshayes, voir cahier VII, note 98.

Cour romaine. p. 252. Sur l'état de la Cour de Rome³⁶⁹.

Universités de Turin et de Gênes. Le roi de Sardaigne³⁷⁰ a rendu une ordonnance dite réformatrice de l'Université, d'après laquelle celle-ci passe sous la dépendance du clergé. *Le Constitutionnel* 30 octobre. V. Picot, n° 851, p. 251.

D. Barthelemy de Las-Casas. *Œuvres de D. Barthelemy de Las-Casas*³⁷¹, évêque de Chiappa, défenseur de la liberté des Naturels de l'Amérique ; précédées de sa vie et accompagnées de notes historiques &c. par M. Llorente, auteur critique de *l'Inquisition espagnole*. 2 vol. in 8° 13 fr 50 c. Rue Mazarine, n° 30 (Émery). *Le Constitutionnel* 5 octobre. Las-Casas est mort à Madrid en 1566.

Feutrier et Galard, v. p. 72. Le 9, on m'a rapporté, comme nouvelle très certaine, que M. le Grand Aumônier de France, de présent à Strasbourg dont il est évêque, avait écrit à MM. Feutrier, grand vicaire de la Grande Aumônerie, et Gallard³⁷², employé à ladite Aumônerie, qu'il n'avait plus besoin de leurs services. On reproche à ces MM. un ton trop tranchant. Ces deux destitutions ne plairont pas, dit-on, à l'archevêque de Paris³⁷³.

³⁶⁹ Significativement, l'article, intitulé *Sur l'état de la cour de Rome*, dresse, après un bilan sur la Curie, l'état des diocèses de l'Église universelle.

³⁷⁰ Charles-Félix de Savoie (1765-1831). Fils de Victor-Amédée III, vice-roi de Sardaigne de 1796 à 1802, puis de 1814 à 1821, duc de Genève en 1815. Il devint en 1821 roi de Sardaigne, prince de Piémont et duc de Savoie, après l'abdication de son frère, Victor-Emmanuel I^{er} de Savoie, et la brève régence de son cousin Charles-Albert de Savoie-Carignan, espoir (déçu) des libéraux piémontais lors de la courte « révolution » de trente jours (mars-avril 1821) du Piémont. Il supprima la constitution (calquée sur celle de l'Espagne), mena une répression assez sévère et réforma l'administration, voir E. Pes di Villamarina, *La révolution piémontaise de 1821*, Torino, Centro Studi Piemontesi, 1972.

³⁷¹ Bartolomé de Las Casas (1484-1566). Dominicain espagnol, célèbre pour avoir défendu, notamment lors de la controverse de Valladolid (1550-1551), le droit des amérindiens à la liberté et à la propriété, ainsi que la nécessité de les convertir de manière évangélique et non par la contrainte. Figure majeure de l'anti-esclavagisme, accusé depuis le XVI^e siècle d'avoir introduit les Noirs en Amérique espagnole pour atténuer l'esclavage des Indiens, il fut mis à l'honneur et défendu par l'abbé Grégoire en 1800 dans son *Apologie de Barthélémy de Las Casas*. Quant à son ami Llorente, il fut le premier éditeur moderne de Las Casas, qu'il voyait comme le doyen idéologique d'une démocratie libérale soutenue par l'Église, N. Capdevila, *Las Casas, une politique de l'humanité : l'homme et la foi*, Paris, Cerf, 1998 ; B. Plongeron, « Apologie de Barthélémy de Las Casas, Évêque de Chiapas, par le citoyen Grégoire », in Y. Benot, M. Dorigny (dir.), *Grégoire et la cause des Noirs (1789-1831) : combats et projets*, Saint-Denis, Société française d'Histoire d'Outre-mer, 2000, p. 37-50 ; J.-A. Llorente, *Colección de Obras del venerable obispo de Chiapa Don Bartolomé de las Casas, defensor de la libertad de la América*, Paris, Rosa, 1822 (comprenant une *Vida de Las Casas* rééditée à Barcelone en 1979).

³⁷² Romain-Frédéric Gallard (1785-1839). Entré en 1805 à Saint-Sulpice, où il se lia avec Quélen et Feutrier, il fut ordonné prêtre en 1812. Appelé par l'abbé de Quélen à la Grande Aumônerie en 1814, il en devint le secrétaire général en 1821. Destitué en 1822, il devint vicaire général honoraire de Paris, puis curé de la Madeleine en 1825. Confesseur de la duchesse d'Orléans, appelé par ordonnance à l'évêché de Meaux en avril 1830, sacré en 1831, il usa de son crédit auprès de sa dirigée, nouvellement reine, en faveur de l'Église. Il fut le premier à établir dans son diocèse une caisse de secours et de retraite en faveur des prêtres âgés. Transféré à Reims comme coadjuteur du cardinal de Latil en janvier 1839, il mourut à peine installé, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 348-349.

³⁷³ Plus que leur ton tranchant, les abbés Feutrier et Gallard étaient surtout des amis proches de Mgr de Quélen, lequel était, depuis son accession au siège de Paris, en conflit de juridiction avec le prince de Croÿ, Grand Aumônier, R. Limouzin-Lamothe, *Monseigneur de Quelen, op. cit.*, t. 1, p. 167-172.

Contre le nouveau bréviaire de Paris. Les abbés Cotteret et Coriolis³⁷⁴, chanoines titulaires de Notre-Dame de Paris, ont chacun écrit contre le nouveau bréviaire du diocèse. Je suis autorisé à penser que l'abbé Cotteret a inséré ses observations dans les Tablettes ecclésiastiques, dont il est un des rédacteurs, et que l'écrit de l'abbé Coriolis a été imprimé séparément, et que c'est de cet écrit que Picot se plaint dans le n° [835]³⁷⁵.

N° 852.

Sur l'ancien et le nouveau clergé. M. Coriolis est auteur d'un autre écrit qui a paru au commencement d'octobre, que Picot appelle *Nouvelle brochure* dans son n° 852, du 9 octobre. Il n'en désigne pas l'intitulé, qui pourrait être le même qu'il donne à son article Sur l'ancien et le nouveau clergé. Depuis longtemps on se plaint tant à Paris que dans beaucoup d'autres diocèses, de l'esprit d'insuffisance qui anime le nouveau clergé, qui semble dédaigner l'ancien, tandis que son esprit d'insuffisance ne peut naître que de son ignorance et des préjugés dans lesquels il est élevé dans les séminaires. D'ailleurs il est constant qu'à Paris surtout, l'archevêché favorise les jeunes ecclésiastiques préférablement aux anciens. Qui n'a pas été scandalisé de voir un jeune ecclésiastique de 27 ans placé à Saint-Louis en l'île premier vicaire et succéder à M. Tronchard dans

p. 70. 1822. *Octobre.*

cette place, lorsqu'il y a dans cette paroisse d'anciens ecclésiastiques et que cette place appartenait de droit à M. [blanc], second vicaire, qui avait toute la confiance de défunt M. [Coroller], prédécesseur de M. Malmaison. C'est aussi un fait constant qu'après le décès de M. Jean-Louis Borde, 1^{er} vicaire de Saint-Séverin, M. l'archevêque proposa à M. Siret, nouveau curé de cette église, un jeune ecclésiastique âgé au plus de 30 ans pour le remplacer dans cette dignité. M. Siret, plein d'estime pour ses ecclésiastiques, tous sexuagénaires, à

³⁷⁴ Voir cahier IV, note 246.

³⁷⁵ L'abbé Coriolis publia effectivement en 1822, à propos du nouveau Bréviaire de Paris, *Des Chapitres et des dignitaires, par un ancien vicaire général*, Paris, Belin-Leprieur, et des *Observations d'un bachelier en droit canon*, Paris, Gneffier, tandis que l'abbé Cotteret publiait deux *Lettres d'un grand vicaire sur le nouveau Bréviaire* dans les *Tablettes du clergé* de juin 1822 (p. 380-386) et août 1822 (p. 87-92), la seconde en réponse à la lettre publiée dans *L'Ami de la religion*, t. XXXII, samedi 10 août 1822, n° 935, p. 401-405. Si les abbés Coriolis et Cotteret réclamaient contre l'absence de participation du chapitre à la rédaction du nouveau bréviaire, les jansénistes eux, s'insurgèrent contre l'établissement de l'office du Sacré-Cœur de Jésus : Tabaraud publia à l'occasion *Des Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie, précédés de quelques observations sur la nouvelle édition du Bréviaire de Paris, par un vétéran du Sacerdoce*, Paris, 1823. Quelques années plus tard, dans ses *Institutions liturgiques*, le très antijanséniste dom Guéranger se réjouissait de la défaite de ceux qu'il appelait les « antiliturgistes », qui avaient perverti le Bréviaire de Paris depuis le XVII^e siècle, P. Guéranger, *Institutions liturgiques*, Le Mans, Fleuriot ; Paris, Débecourt, 1841, t. 2, p. 679-682.

l'exception de M. Cady³⁷⁶, s'y est constamment refusé, ce qui a porté M. l'archevêque de lui donner carte blanche dans l'organisation de son clergé. J'ignore ce qui se passe dans les autres églises. Ce sont ces abus que M. Coriolis paraît avoir eu en vue dans sa brochure. Picot prétend (n° 852, 9 octobre), sans toutefois nommer l'auteur, que cet écrit a pour but d'établir une division entre le nouveau et l'ancien clergé, et il profite des parties faibles ou des moindres plaintes de l'auteur pour lui faire le reproche de vouloir semer la zizanie dans l'Église de Paris ; mais, à son ordinaire et son esprit de partialité ; il ne citera pas les plaintes justes sur lesquelles l'auteur peut se fonder. Je ne connais pas l'écrit, mais entendant un chanoine de Notre-Dame et un autre ecclésiastique s'entretenir sur cet article de Picot, j'ai été témoin combien ils en étaient scandalisés.

Sur la nouvelle édition du bréviaire de Paris. Un journal s'est plaint que le nouveau bréviaire de Paris s'était plu à relever certains saints (très suspects) pour rabaisser d'autres en grande vénération dans tout l'Église. Le fait est, il est évident aux esprits les moins prévenus que la politique qui est à l'ordre du jour, en matière de religion depuis très longtemps, a présidé à la nouvelle édition du bréviaire de Paris et aux changements qui y ont été faits. On a voulu complaire aux prétentions anti-gallicanes de la Cour de Rome, en insérant le culte de Pie V ; à la Cour de France en y insérant toutes les saintes

p. 71. **1822. Octobre.**

de la famille royale ; enfin à la trop célèbre Société de Jésus, en établissant comme fête d'obligation celle du Sacré-Cœur, et les fêtes de saint François de Reges (16 juin) de saint François Xavier, double min. [sic]

On attribue les nouvelles hymnes à M. [blanc] de Saint-Sulpice.

On reproche au bréviaire de dire dans une hymne : *Petrus alter erat Christus.*

N° 852.

Indulgences. Croirait-on qu'on pût porter l'abus des indulgences jusqu'au degré d'accorder 100 jours d'indulgence, applicables aux vivants et aux morts, pour chaque fois qu'on récitera

³⁷⁶ Nicolas Germain Cady (1773-1847). Originaire de Courgis, venu à Paris en 1795, membre de la Société de Philosophie chrétienne, il fut présenté au presbytère de Paris par l'évêque de Seine-et-Oise, Clément. Après consultation d'Agier, le siège de l'Aube étant vacant, il fut ordonné prêtre par Royer à Paris en septembre 1797, sans *exeat*, ce qui le contraignit à régulariser sa situation en 1803 en appelant à Portalis. Membre du clergé de Saint-Étienne du Mont après son ordination, il devint second vicaire de Saint-Séverin et le resta, après le Concordat et après la destitution de Baillet, jusqu'à sa mort. En 1839, il s'associa en tontine avec Gabriel Girard et Jacques Euvrard pour assurer l'avenir des bibliothèques de M^{lle} de Théméricourt, de Le Paige, de l'abbé Grégoire et de Rondeau qui furent, dès 1840, données à la Société de Saint-Augustin. D'après ses *Souvenirs*, Augustin Gazier aurait été baptisé par lui, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 2, p. 290 ; t. 3, p. 413 ; t. 4, p. 433-435 ; *Souvenirs* d'Augustin Gazier (ms, BPR) ; dossier Baillet (ms, BPR).

cette prière : Fiat, laudetur atque in aeternum super exaltetur justissima, altissima atque amabilissima Voluntas Dei in omnibus ? Il y a de plus une indulgence plénière chaque mois et à l'article de la mort, pour ceux qui réciteront la prière au moins une fois par jour. C'est l'indulgence que le pape avait accordée il y a 20 ans, par un rescrit du 2 mai 1800. Il l'a prorogée à perpétuité par un autre rescrit du 14 avril 1820. Il serait curieux de connaître la liste de toutes les indulgences accordées par la Cour de Rome. Ce ne sera pas sa faute si on n'est pas sauvé dans ces temps auxquels les confesseurs sont déjà si indulgents au tribunal de la pénitence. p. 262.

Rey contre jansénisme. M. Rey, dans une instruction qu'il a donnée pendant la retraite du clergé de Paris, a renouvelé le scandale qu'il avait donné l'année dernière, en fulminant avec un fanatisme outré contre l'évêque d'Ypres (Jansenius). Il s'est toutefois dispensé, cette année, de déclamer aussi contre les prêtres constitutionnels, comme il l'avait fait l'année dernière. Retraite de Paris, p. 262.

Dans le diocèse de Meaux, les 2/3 des paroisses de campagne sont sans ministres. Il n'y a que 17 théologiens au Grand séminaire. p. 265.

Écrits de M. Jacquemont. Silvy. Vers la mi-octobre (12), a été imprimé un nouvel écrit du respectable M. Jacquemont, ancien curé de Saint-Médard en Forez, intitulé : *Renversement de l'ancienne doctrine sur le salut et sur la grâce qui y conduit...* brochure in 12° de 132 pages. M. Silvy en a été l'éditeur, et l'auteur de plusieurs notes en français et d'une addition dès la p. 120 jusqu'à la fin.

N° 853. *L'Ami de la religion...* 12 octobre

Concile national en Hongrie, v. n° 902. Sur un nouveau concile national de Hongrie³⁷⁷, qui a été ouvert à Presbourg le 8 septembre 1822 sous la présidence du prince Alexandre de

³⁷⁷ Réuni à Presbourg du 8 septembre au 16 octobre 1822 (1821 selon d'autres auteurs), le concile de Strigonie, préparé par des synodes diocésains, s'occupa d'une nouvelle édition de la Bible en hongrois, de règlements de discipline, de l'uniformisation de l'enseignement dans les séminaires, et plus généralement de l'éducation confiée aux ordres religieux rétablis et réformés pour pouvoir assumer cette tâche. Il semble que les Pères aient également réclamé le rétablissement des jésuites. Tabaraud, lui, ne souligne que l'absence de la formule *auctoritate sanctae sedis* dans la lettre de convocation du concile. Enfin, une vingtaine de puristes, menés par Blanchard, écrivirent une *Lettre aux Pères du concile de Strigonie* (publiée à Londres en 1822) pour exposer leurs griefs contre le pape et engager le concile à prendre position en leur faveur contre le Saint-Siège, M.-R.-A. Henrion, *Histoire générale de l'Église, depuis la prédication des apôtres jusqu'au pontificat de Grégoire XVI...* publication dont les neuf premiers volumes contiennent le texte rectifié de Bérault-Bercastel et les quatre derniers la continuation depuis l'an 1719, Paris, Gaume frères, 1841, t. 13, p. 211-215 ; ARR, t. XXXII, samedi 10 août 1822, n° 835, p. 409-411 ; t. XXXV, mercredi 2 avril 1823, n° 902, p. 225-228 ; M. Tabaraud, *Histoire critique de l'Assemblée générale du Clergé de France en 1682, et de la déclaration des quatre articles qui y furent adoptées*, Paris, Baudouin, 1826, p. 7.

Rudna³⁷⁸ (né en 1760), archevêque de Strigonie, légat né [sic] du Saint-Siège, primat de Hongrie et ancien évêque de Transylvanie.

L'évêque de Clogher³⁷⁹, Anglais, coupable d'un crime contre nature envers un malheureux soldat, est réfugié à Paris. Le clergé anglican le juge. *Le Constitutionnel* 13.

Évêque protestant, anglican. Picot, n° 854, p. 297.

p. 72. **1822. Novembre.**

p. 383. *Du libéralisme, ou la vérité vengée* ; par M. Beucamp (et non Beauchamp), curé de Bucy-le-Long, près Soissons, auteur en 1820 de l'écrit intitulé : Les crimes de la Révolution, obligation de les réparer par la pénitence, in 8° dont Picot rend compte n° 650.

L'abbé Capmas. Les désastres de l'incrédulité et du libertinage, par l'abbé Capmas, curé de Saint-Jacques de Montauban, in 8°.

Bulle de circonscription des diocèses Paternae caritatis du 6 octobre selon Picot.

Le Constitutionnel des 2 et 3 novembre rapporte l'ordonnance du roi du 31 octobre qui reçoit et publie la bulle du pape, en date du 6 octobre, concernant la circonscription des diocèses en France, pour qu'elle demeure déterminée. Il y joint le tableau de cette circonscription par métropoles. Le bulle est relatée entière dans le n° 860.

Évêques. Pairs de France. Plus l'ordonnance qui crée pairs de France MM. du Chilleau, archevêque de Tours, de La Fare, archevêque de Sens, de Coucy, archevêque de Reims, de Quelen, archevêque de Paris, de Boulogne, évêque de Troyes, de Latil, évêque de Chartres, le prince de Croÿ, évêque de Strasbourg et Frayssinous, évêque d'Hermépolis³⁸⁰. N° 860.

³⁷⁸ Alexander Stefan Rudnay de Rudna et Divékújfalusi (1760-1831). Issu de la petite noblesse hongroise, il étudia la théologie à Buda puis au séminaire de Presbourg. Ordonné prêtre en 1783, docteur en théologie en 1784, il devint chapelain à Cseszte (Častá en Slovaquie). Chanoine d'Esztergom (Strigonie) en 1805, recteur en 1806 du séminaire de Tmava où il enseigna la théologie, puis vicaire général d'Esztergom, il fut nommé évêque de Transylvanie en 1816. En décembre 1819, il devint archevêque d'Esztergom et primat de Hongrie. Bien en cour à Vienne, il fut également secrétaire de la chancellerie royale et membre du conseil secret de l'empereur. Élevé au cardinalat en 1828, il défendit la culture et la nation slovaque, se rendant célèbre en affirmant fièrement *Slavus sum, et si in cathedra Petri forem, Slavus ero*. Voir M. Vyvjalova, *Alexander Rudnay, Vydavateľstvo Matice slovenskej*, 1998.

³⁷⁹ James Murphy (1744-1824). Irlandais (et non Anglais), ordonné prêtre en 1768, il fut coadjuteur de l'évêque de Clogher (dans l'archidiocèse d'Armagh au nord de l'Irlande) en 1798, puis évêque de Clogher en 1801. Si le *Constitutionnel* parle d'un procès intenté contre l'évêque pour un acte « contre nature » envers « un malheureux soldat », il ne semble pas avoir abouti, puisque le prélat fut maintenu dans son évêché jusqu'à son décès. Quant au jugement du clergé anglican, il ne pouvait évidemment n'être que moral puisque, contrairement aux affirmations de Picot dans *l'Ami de la religion*, l'évêque de Clogher n'était pas anglican (ce qui aurait bien arrangé Rondeau aussi), mais bien un prélat catholique. *Le Constitutionnel*, accusé d'avoir voulu faire planer à tort le soupçon sur un catholique, avait donc en quelque sorte raison... *Le Constitutionnel*, dimanche 13 octobre 1822, p. 1-2 ; *ARR*, t. XXXIII, mercredi 16 octobre 1822, n° 854, p. 297.

³⁸⁰ Sentant l'opposition de la Chambre haute, le gouvernement de Villèle nomma 47 nouveaux pairs de 1821 à 1827 pour tenter d'y conserver une majorité, dont un tiers d'ecclésiastiques : 9 archevêques et 7 évêques. Politique qui ne fut pas sans susciter des craintes, d'autant que les prélats nommés étaient franchement

N° 861. Tome 33^e. *L'Ami de la religion...* 9 novembre

Circonscriptions. p. 403. Bulle Paternae caritatis, pour la circonscription, non encore définie, des diocèses de l'Église de France. v. le n° 860.

Etudes théologiques. p. 405. Formation au séminaire de Saint-Sulpice d'un cours particulier de 5 à 6 ans pour les études profondes de la théologie.

Trappistes. p. 407. Melleray, où est une abbaye de trappistes, où réside l'abbé de l'ordre, le Père Antoine³⁸¹, est près de Nantes.

P. de Hohenlohe, v. n° 897, p. 153. p. 409. Guérison de Mme Mercier, aux prières du P. de Hohenlohe.

Fin du 33^e vol. et table des matières des volumes.

Venise. L'église de Saint-Pierre de Venise, la plus belle de cette ville, après celle de Saint-Marc, a été écrasée par la chute de la coupole incendiée par la foudre le 17 octobre.

P. de Hohenlohe. Dans le n° 862, p. 12, autre guérison opérée sur la sr. Clotilde, religieuse bénédictine à Toulouse.

Croiset, jésuite. Le P. Croiset³⁸², jésuite, était né à Marseille vers 1650, et est décédé à Avignon le 31 janvier 1738. On a de lui 1°. *L'année chrétienne* en 18 vol. 2°. Des vies de saints, des *Réflexions chrétiennes*. 3°. Une *Retraite spirituelle pour un jour de chaque mois*, dont on vient de donner la 25^e édition, 2 vol. in 12°, 4 fr. Picot, n° 862.

Belmas, évêque de Cambrai, v. p. 84. Dans la bulle Paternae caritatis, insérée dans le n° 860, le pape dit : « Nous avons cru... pour de graves motifs, devoir déclarer que l'érection de l'Église de Cambrai en métropole, qui avait été prononcée par nous en 1817 (bulle du 11 juin), demeure suspendue tant qu'il plaira à nous et à notre Saint-Siège, que cette Église reste comme auparavant suffragante de la métropole de Paris... » Picot dit, p. 391 du n° 860, des raisons particulières, et que l'on soupçonne facilement, on engage le pape à différer l'exécution de l'érection de l'évêché de Cambrai en métropole : on le laisse in statu quo, sans...

[Suite à la fin de la p. suivante] ... ériger le siège dont il avait été question pour Lille.

Ces motifs, qu'on soupçonne aisément sont que M. Belmas, évêque de Cambrai, a été évêque constitutionnel, qu'il ne s'est pas rétracté comme on l'eût désiré, qu'il a refusé depuis 1815 de donner au gouvernement français la démission de son évêché, l'épiscopat voyant avec peine

réactionnaires. Sur les pairs ecclésiastiques, voir E. de Waresquiel, *Un groupe d'hommes considérables, op. cit.*, p. 183-188.

³⁸¹ Anne-Charles-Nicolas Saulnier de Beauregard, voir *supra*, note 101.

³⁸² Jean Croiset (1650-1738). Jésuite, recteur de la maison du noviciat d'Avignon et auteur de véritables « best-sellers » de piété, notamment de *l'Année chrétienne*.

un constitutionnel dans son sein ; enfin que M. de Cambrai s'est constamment opposé au démembrement de son diocèse pour l'érection de Lille en évêché. Ériger son siège en métropole, élever M. de Belmas au titre d'archevêque, cela répugne trop : il faut punir, humilier un évêque qui pense trop bien.

p. 75. **1822. Novembre.**

N° 863.

Salut des hérétiques de bonne foi. Controverse sur un sermon prêché le 4 mars 1821 par M. Verheylewegen³⁸³, grand vicaire de Malines, censuré à Rome le 12 décembre 1821. On accuse le prédicateur d'ouvrir les portes du ciel aux hérétiques et même aux infidèles. V. n° 796. Comme il parut à Bruxelles une brochure de 36 p. en 1822, en faveur de la doctrine du grand vicaire, et qu'on y cite à l'appui un passage d'un discours prononcé en 1821 à Paris par un illustre prélat, dit Picot (M. Frayssinous), dont il a donné une analyse dans son n° 7058, Picot accuse l'auteur de la susdite brochure d'avoir copié une autre analyse qui parut alors dans un journal différent du sien, et veut qu'on ne puisse juger sur un extrait du discours qui n'a excité aucune plainte... Le fait est que la doctrine de M. Frayssinous et de tous nos sulpiciens actuels ouvre aussi les portes du ciel, sinon aux infidèles, au moins aux hérétiques et aux schismatiques de bonne foi. Voyez à ce sujet l'ouvrage de M. Jacquemont, ancien curé de Saint-Médard, diocèse de Lyon, qui a été imprimé à Paris vers le 12 octobre 1822, que j'ai cité à la p. 71.

Que M. Frayssinous et les jésuites jugent au moins combien sont dangereuses les propositions qu'ils osent avancer.

N° 864.

Séminaire du Saint-Esprit, École normale. p. 38. Le bâtiment de l'ancien séminaire du Saint-Esprit, rue des Postes à Paris, occupé par l'École Normale (supprimée), va être rendu à sa 1^{ère} destination. Les professeurs ont ordre de l'évacuer le 15 décembre, et le supérieur dudit séminaire l'occupera le 1^{er} janvier prochain.

³⁸³ Franciscus-Guido Verheylewegen (1761-1851). Prêtre du béguinage de Bruxelles, il fut nommé vicaire général de Malines par Guillaume I^{er} en 1817. Il prononça, le 4 mars 1821, à la demande du ministère, un sermon sur la question de la damnation des protestants dans lequel il tranchait en faveur de leur salut. Si la satisfaction des Hollandais fut grande, l'indignation des catholiques ne le fut pas moins : le sermon fut condamné en décembre 1821 et mis à l'Index. Sa révocation par Mgr de Méan fut l'occasion d'un nouveau conflit entre les autorités et l'église de Malines, ODIS, Databank intermédiaire structuren, http://www.odis.be/pls/odis/opacuvw.toon_uvw_2?CHK=PS_88686, consulté le 11-12-2013 ; C. Terlinden, *Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, et l'Église catholique en Belgique (1814-1830) : étude d'histoire politique et diplomatique*, Bruxelles, A. Dewit, 1906, p. 487.

P. de Hohenlohe. p. 39. Miracle opéré à Louviers, sur la sœur de la Providence, Joséphine Magnier, par les prières du prince de Hohenlohe. V. n° 897, p. 153.

Sismondi. p. 46. Contre M. Simonde-Sismondi³⁸⁴, protestant genevois.

L'abbé Rauzan. Il est de notoriété publique que lors de la formation de la congrégation des missionnaires de France, on ne put obtenir de M. Rauzan son consentement à en être le supérieur qu'en lui promettant une pension de 25 000 fr de rentes. Depuis qu'il est devenu missionnaire, il a beaucoup perdu de sa réputation d'être un orateur chrétien, prêchant actuellement dans un style de missionnaire.

Par mandement du vicaire général dirigeant l'évêché de Pampelune, en Espagne, en date du 11 octobre, 24 prêtres ont été interdits de leurs fonctions, en punition de leurs discours et leurs actions en faveur des insurgés. *Le Constitutionnel* 13 novembre, p. 3. Les prêtres, les religieux, les moines émigrent de l'Espagne parce qu'on fusille ceux qui sont trouvés les armes à la main.

p. 76. **1822. Novembre.**

N° 865. Établissements religieux de l'Église des États-Unis d'Amérique.

N° 866.

Sermons de Richard, v. n° 873. *Sermons de l'abbé Richard*³⁸⁵, chanoine de Notre-Dame de Paris, décédé le 20 septembre 1820. 4 vol. in 12° (14 fr). Extraits de sermons, n° 873.

³⁸⁴ Jean Charles Léonard Simonde de Sismondi (1773-1842). Fils d'un membre du Conseil des Deux-Cents, il étudia deux ans le droit à l'Académie de Genève, fut incarcéré durant la Terreur genevoise (été 1794), puis s'établit en Toscane (1795-1800). Secrétaire rédacteur de la Chambre de commerce du département du Léman (1803-1804 et dès 1806), il participa, à partir de l'été 1804, aux réunions du groupe de Coppet et accompagna Mme de Staël en Italie (1804-1805), puis en Allemagne (1808). Titulaire d'une chaire de philosophie morale (1809-1820), puis professeur honoraire d'histoire (1820-1835) à l'Académie de Genève, ce libéral se rallia à Napoléon durant les Cent-Jours. Vivant entre Genève, la France, l'Italie et l'Angleterre à partir de 1815, il fut un opposant de la Restauration et accueillit avec enthousiasme la révolution de Juillet. Membre du Conseil représentatif de Genève de 1814 à 1841, puis de la Constituante en 1841, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1841. Renommé pour ses travaux historiques et d'économie politique, il s'intéressa également à l'agronomie, la philosophie politique, la démographie, la statistique, la botanique et la littérature. Défenseur du système d'économie politique d'Adam Smith dans *De la richesse commerciale* (1803), il critiqua les théoriciens de l'école classique dans les *Nouveaux principes d'économie politique* (1819) et dans ses *Études sur l'économie politique* (1837-1838), en se fondant sur les conséquences sociales de la libre concurrence, du machinisme et de la non-intervention de l'État. Partisan de l'indépendance et de l'unité italienne, il est considéré comme l'un des pères du Risorgimento. Enfant du siècle des Lumières, les idées de bonheur, de progrès social et de liberté furent constamment au centre de ses travaux, B. Anelli, « Sismondi, Jean Charles Léonard Simonde de », *DHS, op. cit.*, <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16007.php>, consulté le 12-12-2013. L'article cité par Rondeau est une sévère critique des opinions anticatholiques de Sismondi émises dans son *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge*, critiquées par l'académicien Silvestre de Sacy, par Daunou dans le *Journal des savans*, et par « un jeune auteur italien » nommé Manzoni dans ses *Observations sur la morale catholique* (1819), *ARR*, t. XXXIV, mercredi 20 novembre 1822, n° 864, p. 46-48. Voir L. Gillard, *Simonde de Sismondi : vie, œuvres, concepts*, Paris, Ellipses, 2010.

³⁸⁵ Voir cahier VI, note 220.

Rétractation. p. 71. On ne peut que gémir sur les rétractations des prêtres du diocèse de Reims, qui ont été assermentés, et d'y voir M. Hourlier³⁸⁶ et M. Bertin³⁸⁷, curé à Reims. D'autres à Albi, département du Tarn, p. 74.

N° 867.

Protestants convertis. Supplément aux articles sur les conversions récentes de protestants.

Saint Vincent de Paul. Panégyrique de saint Vincent de Paul, in 8°, 2 fr (par M. de Boulogne).

Trappistes espagnols. p. 89. Sur les trappistes de Sainte-Suzanne, diocèse de Saragosse, royaume d'Aragon en Espagne.

Petite Église. p. 92. Les écrits de la Petite Église mis à l'Index à Rome.

Espagne et Rome. Dans la séance des Cortès du 14 novembre on a dénoncé le bref de S. S. du 26 septembre 1822, qui, mettant à l'Index divers ouvrages favorables au régime constitutionnel, insulte le gouvernement. La dénonciation sera prise en considération³⁸⁸. *Le Constitutionnel* 23 novembre, p. 2, col. 2.

Église de Valence. Le 17 novembre incendie du clocher de la cathédrale de Valence (*idem*, p. 4, col. 1).

³⁸⁶ Curé constitutionnel de Tramery, puis desservant de Faverolles (comprenant Tramery) en 1806. Il se rétracta publiquement le 5 octobre 1822, E. Bouchez, *Le clergé du pays rémois pendant la Révolution et la suppression de l'Archevêché de Reims (1789-1821)*, Reims, L. Monce, 1913, p. 367-370.

³⁸⁷ Antoine Bertin (1761-1823). Né à Droupt-sur-Bâle dans l'Aube, il étudia au collège puis au séminaire de Troyes. Vicaire à Barbonne (diocèse de Meaux) après son ordination, il fut l'un des premiers ecclésiastiques à prêter le serment à la Constitution. Il devint professeur de théologie au nouveau séminaire créé à Reims par Mgr Diot, évêque constitutionnel de la Marne, puis en fut le supérieur, tout en assumant les fonctions de vicaire épiscopal. Membre du presbytère de Reims en 1797, il reconnut Mgr de Barral en 1802, sans se rétracter pour autant, et fut nommé curé de Saint-Rémi de Reims. Après une première déclaration de soumission, à ses supérieurs en 1817, il se rétracta officiellement en 1822. Les variantes sur ses notices biographiques sont tout à fait révélatrices : 20 ans après, Xavier de Feller ne mentionne même pas son passé d'assermenté, tandis que Philippe Le Bas, vers 1840, suggère que les persécutions subies sous la Restauration pour obtenir sa rétractation auraient abrégé son existence. Quant à Picot, il triomphe et conclut : « Le schisme constitutionnel est anéanti ; mais ne convient-il pas que ceux qui y ont adhéré publiquement le rétractent publiquement ? Après avoir affligé l'Église par des actes notoires, ne doivent-ils pas s'empressez de la consoler par des actes contraires ? [...] On dit que ce prélat a donné, en plus d'une rencontre, des marques d'affection particulière aux prêtres rétractés », *ARR*, t. XXXIV, mercredi 27 novembre 1822, n° 866, p. 71-73 ; F.-X. de Feller, *Biographie universelle, op. cit.*, 1836, t. 3, p. 249 ; P. Le Bas, *L'Univers. France : dictionnaire encyclopédique de la France*, Paris, Firmin Didot Frères, 1840, t. 2, p. 462.

³⁸⁸ Ce bref, du 26 septembre, condamnait notamment l'*Histoire de l'Inquisition* de Llorente, mais surtout un ouvrage intitulé *Question importante. Les députés de nos cortès sont-ils inviolables vis-à-vis de la cour de Rome ?* Condamnation qui disait assez, pour le député qui la dénonçait, combien le Saint-Siège ne les considérait pas inviolables, et qui était une attaque à la souveraineté nationale. En conséquence de quoi, les députés demandaient au gouvernement de protester énergiquement « afin que cette cour comprenne bien, une fois pour toutes, qu'elle ne doit point, à l'avenir, sortir, ni directement ni indirectement, de ses attributions avec une nation qui, comme la nation espagnole, connaît ses droits et saura les soutenir ». Le rédacteur souligne que dans le vote de cette résolution, « les hommes des deux opinions se sont trouvés confondus [...] de la même manière que la chambre des députés de France lors de la fameuse adresse au roi », *Le Constitutionnel*, 23 novembre 1822, p. 2.

Maragnon, chef trappiste. Le fameux trappiste espagnol est Dom Antonio Maragnon³⁸⁹, qui, le 19 novembre, s'est retiré à Toulouse, dans le couvent de son ordre. Voyez le jugement qu'en porte *Le Constitutionnel* du 28, p. 3, col. 1.

“Un anachorète qui quitte son couvent pour aller dans les campagnes souffler le feu de la sédition et de la révolte ; un moine qui déserte sa cellule et les autels pour renverser les lois de sa patrie ; enfin, un ministre du ciel qui organise des bataillons et la guerre civile, ne nous paraît pas devoir inspirer un intérêt aussi tendre que celui que conçoit L'Écho du Midi.”

Armée de la foi dissoute. Un bon mot court Paris sur l'armée de la foi. On dit qu'elle a perdu l'espérance, et qu'elle réclame la charité. V. *Journal politique*, p. 45.

Gomez, prêtre. Le ministre du Culte à Buenos-Aires est M. Gomez³⁹⁰, préfet apostolique, ancien chanoine, qui a des idées justes sur la nature des prétentions de la Cour de Rome. C'est un homme vertueux qui veut anéantir le fanatisme dans l'intérêt de la religion. *Le Constitutionnel* 30 nov. p. 4, col. 1.

Il n'existe plus de droit canon. Tout dans l'Église est abandonné à l'arbitraire. M. Desjardins, grand vicaire de Paris, conversant avec M. Coriollis [*sic*], chanoine de Notre-Dame, et lui avançant une proposition bien contraire à un canon de l'Église, le chanoine le lui fit observer. M. l'archidiacre se permit de lui dire qu'on ne reconnaissait plus le droit canon. Le chanoine lui témoigna sa surprise et lui déclara qu'il ferait imprimer une telle proposition, afin qu'il en subît une confusion publique. Il faut croire qu'il l'aura insérée dans les *Tablettes ecclésiastiques*, dont il est un des rédacteurs...

[Pièces volantes insérées entre les p. 76 et 77]

³⁸⁹ Antonio Maragnon (1778-1826). Dit le Trappiste. Originaire de Navarre, volontaire ayant fait ses premières armes dans la guerre contre la France impériale, perdu d'honneur par sa passion du jeu, il entra à la Trappe en 1817. Il s'engagea en 1820 dans la lutte contre le gouvernement libéral, dirigea la prise du fort d'Urgel, qu'il dédia à la Régence, et fut nommé général de l'Armée de la Foi. Réfugié à Toulouse en 1822, il revint en Espagne dans le sillage de l'armée française et prit le commandement de la division de Biscaye. Il fut récompensé par le roi avant de s'engager en 1825 en faveur de Charles V. Arrêté sur ordre du roi, il fut jugé comme ecclésiastique et enfermé dans le couvent où il mourut. Prêtre exalté, menant l'assaut avec un crucifix dans une main et le fouet dans l'autre, portant sur sa robe trouée de balles ses épaulettes de général, cet homme dont les dévots baisaient la manche à Toulouse en 1823, est souvent présenté comme un scélérat qui s'était réfugié dans les ordres pour échapper au châtement mérité, J.-F. Caze, *Les Agraviados d'Espagne*, Paris, Ponthieu et Cie, 1827, p. 53-54.

³⁹⁰ Peut-être Valentin Gomez (1774-1839), chanoine, qui fut l'agent du gouvernement de Buenos Aires à Paris de 1818 à 1824. Partisan d'une autonomie de l'Église de La Plata vis-à-vis de Madrid et de Rome, il aurait noué des liens avec certains jansénistes durant son séjour, sans doute par l'intermédiaire de Llorente, *AHRF*, 12, 1935, p. 562 ; « Les deux rives de La Plata », *Revue des Deux Mondes*, t. 2 (13^e année, nouvelle série), Paris, Au bureau de la Revue des Deux Mondes, 1843, p. 5-49 et part. p. 37.

1°. Extrait de *l'Album*³⁹¹, 121^e livraison, vendredi 10 janvier 1823, p. 193, article *Variétés*.

Nouvel acte de foi.

D. Qu'est-ce que la foi ?

R. C'est la croyance par conviction.

D. Y a-t-il plusieurs sortes de foi ?

R. Oui, il y a plusieurs sortes de foi.

D. Quelles sont-elles ?

R. La foi qui sauve, la foi qui pille, la foi qui assomme.

D. Ces trois fois sont-elles entièrement distinctes ?

R. Oui, mais la foi qui pille et la foi qui assomme ne forment cependant qu'une seule et même foi.

D. N'y a-t-il pas néanmoins quelque différence entre ces deux fois ?

R. Il y en a seulement dans les résultats.

D. Quelle est la meilleure des deux ?

R. C'est celle qui pille, attendu qu'elle est plus productive.

D. Mais cependant ne lui faut-il pas le secours de l'autre ?

R. Oui, aussi vont-elles toujours ensemble.

D. Quelles sont les qualités nécessaires pour avoir cette double foi, qui n'en fait cependant qu'une ?

R. Une conscience large et un bras vigoureux.

D. Quel est le temple où les adeptes exercent leur foi ?

R. Sur la grande route.

D. Qui est-ce qui fournit aux frais du culte ?

R. Les voyageurs, les négociants, les courriers, les diligences, etc.

D. Mais n'y a-t-il pas quelque chose de blâmable dans cette cérémonie ?

R. Non, parce que les membres de la susdite foi ont soin de dire à ceux qu'ils pillent : Dieu vous bénisse !

D. Est-ce là ce qu'on appelle la charité ?

R. Oui, mais ce n'est pas la charité chrétienne.

³⁹¹ *L'Album, journal des arts, de la littérature, des mœurs et des théâtres*, fondé par François Grille, ancien directeur des Beaux-Arts destitué sous la Restauration, parut sous sa première forme du 19 juillet 1821 au 25 mars 1823. Ses rédacteurs étaient Denis Magalon et Fontan. Feuille libérale, très agressive et très spirituelle, E. Hatin, *Bibliographie historique, op. cit.*, p. 347 ; C. Gohier-Segrétain, « Itinéraire d'un bibliothécaire angevin: François Grille (1782-1853) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 103 (1996) 1, p. 93-108 ; voir aussi les souvenirs épars du fondateur dans F.-J. Grille, *Miettes littéraires, biographiques et morales, livrées au public, avec des explications*, Paris, Ledoyen, 1853.

2°. Note ms.

Llorente. Au dessus du portrait lithographié du célèbre et malheureux Llorente, par M. Ponce Camus, on y remarquait la simplicité de l'inscription qu'on y avait mise :

“Don Juan Antonio Llorente, auteur de L’histoire de l’Inquisition d’Espagne, né à Rimón del Soto le 30 mars 1756, mort à Madrid le 5 février 1823, quarante et un jours après sa sortie de France.”

La police a fait disparaître cette inscription de dessous le portrait. (*Le Constitutionnel* 5 mai 1823, p. 4, col. 1).

3°. Note ms.

Écrits de M. Jean-Antoine Llorente.

Histoire critique de l’Inquisition espagnole.

Discours sur une constitution religieuse. 1820.

Défense de ce discours et...

.. Apologie catholique du projet de constitution religieuse.

Vie de Barthelemy Las-Casas.

Remarques littéraires.

Sur l’origine de Giblas.

Portraits politiques des papes. 2 vol. in 8°, 11 fr quai des Augustins, n° 57.

V. *Le Constitutionnel* 4 janvier 1823, p. 2, col. 1.

Le Constitutionnel du 10 février 1823. *Observations critiques sur la patrie du véritable auteur du célèbre roman de Giblas de Sautillane* (c.-à-d. de l’Espagne). 6 exemplaires ont été envoyés de Paris, par M. Llorente aux Cortès, qui dans leur séance du 28 janvier 1823, en ont agréé l’hommage.

Jean-Antoine Llorente est né en Navarre (Espagne) le 30 mars 1756 ; il fut secrétaire de l’Inquisition en 1789, grand vicaire de Calahorra, chanoine de Tolède, conseiller d’État sous Joseph Bonaparte. Il est décédé subitement à Madrid le 7 février 1823, au soir. V. Picot n° 889, p. 26 et *Le Constitutionnel* du 15 février 1823.

4°. Note ms.

Dans le n° 912, du 7 mai 1823, p. 391, article d’*Ouvrages mis à l’Index*, selon le rédacteur.

J.A. Llorente serait (probablement) l’auteur des Aphorismes politiques écrits dans une des langues du nord de l’Europe par un philosophe, et traduits en espagnol par J.A. Llorente.

5°. Note ms.

Extrait de *l'Album*, 121^e livraison, vendredi 10 janvier 1823, p. 180. Article *De la mode*.

Le clergé se mêlant de tout, fait bien voir qu'il veut être tout. Voilà la puissance à la mode. Qui se serait imaginé sans cela voir des prélats monter en chaire pour outrager des citoyens honorables et des administrateurs sans reproche ? [En appel de note au verso : *M. de Boulogne s'est permis ou en chaire, ou dans une note de son panégyrique imprimé de saint Vincent de Paul, de reprocher à l'administration générale des hospices de Paris d'excessives dépenses dans les bâtiments, au détriment du soulagement à procurer aux malades. M. Barbé Maillebois*³⁹² [sic], 1^{er} président à la Cour des Comptes et membre de cette administration, lui a répondu d'une manière très spirituelle. Voyez le Constitutionnel vers la fin de novembre.] M. l'archevêque (évêque) de Troyes, tout aussi bien égaré dans les voies de l'adulation que M. de Lamennais, aurait-il aussi oublié les louanges apostoliques qu'il donna à l'usurpateur ? Aurait-il surtout oublié le petit séminaire que lui fit subir à Saint-Lazare M. de Beaumont³⁹³ ? Quelle que soit l'impudence à la mode, tant que la colonnade du Louvre sera debout, M. de Boulogne doit se taire.

³⁹² François Barbé-Marbois (1745-1837). Issu de la noblesse de robe messine, diplomate, il fut secrétaire de légation à Ratisbonne, chargé d'affaires à Dresde et à Munich, puis consul général aux États-Unis en 1780. Marié en 1784 avec la fille du gouverneur de Pennsylvanie, William Moore, il fut nommé intendant de Saint-Domingue en 1785. Rentré en France après le début de la Révolution, il fut chargé de négocier les questions financières à Vienne en 1792, puis fut ministre de France auprès de la diète de l'Empire avant de quitter les affaires durant la Terreur. Élu maire de Metz en 1795, puis député au Conseil des Anciens qu'il présida. Lié aux Clichyens, il fut déporté en Guyane après le 18-Fructidor. Rappelé en France en 1800 grâce à son ami Lebrun qui le fit entrer au Conseil d'État, il fut nommé directeur du Trésor en 1801 (ministre du Trésor public 7 mois plus tard). Ce fut lui qui négocia la cession de la Louisiane en 1803, mais il ne put éviter la crise financière de 1805 et fut révoqué en 1806. Nommé premier président de la Cour des comptes en 1807, il devint membre du Sénat conservateur en 1813. Un an plus tard, il fut l'un des quatre commissaires du Sénat qui préparèrent le décret de déchéance de l'Empereur. Désigné par Louis XVIII comme l'un des rédacteurs de la Charte, il fut fait pair de France le 6 juin 1814. Il fut brièvement garde des Sceaux durant le premier ministère Richelieu, de septembre 1815 à mai 1816, mais son passé d'ancien ministre de Napoléon, comme la qualité de son entourage (il prit Guizot comme secrétaire général), le firent mal voir des ultras dès sa nomination, d'autant qu'il réclamait des peines sévères contre les Verdets tout en réclamant la protection des détenteurs de biens nationaux, J. Tulard (dir.), *Dictionnaire Napoléon*, op. cit. t. 1, p. 166-167 ; E. de Waresquiel, B. Yvert, *Histoire de la Restauration*, op. cit., p. 175-177 ; A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français*, op. cit., t. 1, p. 158-159. Barbé-Marbois fut membre du conseil-général des hospices civils de Paris de l'an IX à 1835, voir C. Duprat, « Malthusianisme et Secours publics à Paris au cours du premier XIX^e siècle », in I. Mieck (éd.), *Paris und Berlin in der Restaurationszeit (1815-1830) : soziokulturelle und ökonomische Strukturen im Vergleich*, Akad.-Verl., 1996, p. 187.

³⁹³ Le jeune (et ambitieux) abbé de Boulogne avait été interdit en 1778 par Mgr de Beaumont pour avoir eu le mauvais goût de quitter la paroisse de l'intansigeant curé de Sainte-Marguerite, Laugier de Beaurecueil, pour celle de l'abbé Chapeau, curé de Saint-Germain l'Auxerrois, qui avait administré des appelants. Pressé de lever l'interdit, l'archevêque avait imposé à l'abbé un séjour chez les lazaristes en 1781. L'interdit fut levé par son successeur, Mgr de Juigné, M.-J.-P. Picot, *Sermons et discours inédits de M. de Boulogne, Évêque de Troyes*, Gand, Vander Schelden, 1827, t. 1, p. VI-X.

p. 77. 1822. *Décembre*.

La doctrine de l'Église n'est plus immuable. ... Ce propos de M. Desjardins me rappelle le souvenir d'un autre non moins scandaleux, de M. Jalabert, pareillement grand vicaire de Paris, qui, conversant avec M. Baillet, ancien curé de Saint-Séverin, se permit de lui dire que L'Église pouvait changer sa doctrine. Je tiens le fait et le propos de M. Baillet lui-même.

[Texte barré : *Deux articles importants à lire : celui de la politique de l'Angleterre dans le Constitutionnel du 7, p. 2, col. 1 ; et les réflexions du rédacteur du Constitutionnel du 10, p. 3, col. 2, sur la marche du ministère français depuis 2 mois.*]

Erreurs sur la Sainte Vierge. Un prédicateur a osé avancer à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle que la Sainte Vierge Marie avait le droit d'obtenir de J.-C. son fils ce qu'elle lui demandait.

Vrai esprit de la religion. La prétendue régence de S. Urgel fit paraître un manifeste. L'ex-ministre Féliu³⁹⁴ y a répondu, et a réfuté les allégations dudit manifeste. Il a réfuté avec lumière celle concernant la religion. V. le *Constitutionnel* du 10 décembre, p. 1. J'y remarque ce passage : "L'archevêque de Tarragone (président de la régence) et les autres... devraient savoir que dans un pays de l'Europe (la France) alors catholique, et il n'y a pas encore bien longtemps, on crut utile de faire certaines réformes politiques ; que les prélats et le clergé y formèrent une tenace opposition et que le résultat fut de faire proscrire la religion catholique, adopter une autre religion comme religion de l'État, et changer l'ordre de succession au trône." [En marge à gauche : *cause de la persécution en 1793.*]

Llorente, v. n° 623. Sa réception à Madrid le 7 janvier. Le *Constitutionnel* 28 janvier M. Llorente, prêtre espagnol, auteur de *l'Histoire de l'Inquisition* et autres ouvrages, a reçu le 11 décembre l'ordre de sortir de Paris et de la France. Le *Constitutionnel* du 13. N° 870, p. 140. N° 842, p. 168.

N° 870.

³⁹⁴ Ramón Olaguer Feliú (1784-1831). Originaire de Ceuta, cadet dans le régiment royal de Lima en 1793, il étudia le droit à l'université de San Marcos et fut reçu au barreau en 1802. Député des provinces du Pérou aux Cortès de Cadix en 1808, il défendit la souveraineté populaire en se basant sur le *Contrat Social* de Rousseau, critiqua la sous-représentation des provinces américaines aux Cortès (bien qu'il ait été prévu que la nouvelle constitution n'y soit pas appliquée), et plaida l'abolition des impôts pesant sur les indigènes. Secrétaire des Cortès (1811), il signa la constitution de 1812 et fut chargé d'accueillir à Madrid Ferdinand VII qui devait prêter serment à la Constitution et qui ne le reçut pas. Condamné à huit de réclusion au château de Benasque en 1814, il fut ensuite l'administrateur des biens du marquis de Villafranca, du duc de Montalto et du marquis de Velez. Membre de la junte gouvernementale d'Aragon en 1820, il fut l'un des hommes forts du Triennat libéral. Il mourut à Séville, A. Gil Novales, *Diccionario biografico del trienio liberal, op. cit.*, p. 223.

De Belsunce, évêque, v. 858. *Ceuvres choisies de M. de Belsunce*³⁹⁵, évêque de Marseille, recueillies par M. l'abbé Jauffret³⁹⁶, chanoine de Metz. 2 vol. in 8° 10 fr. Le rédacteur donne à la p. 132 la liste des écrits de M. de Belsunce.

Patronne des missionnaires. La Société des missionnaires de France a pris pour fête patronale la Circoncision immaculée de la Sainte Vierge [sic]³⁹⁷, ainsi que les associations diverses qu'ils ont établies dans l'église de Sainte-Geneviève. Le 8, dimanche soir, grande illumination. On a joué à la chapelle.

N° 871.

Dictionnaire de Feller. L'abbé de Latour. *Dictionnaire historique de Feller*, nouvelle édition à Lyon. 5 fr. le vol. Le rédacteur donne une notice sur M. Bertrand de Latour³⁹⁸, prêtre, sur lequel la nouvelle édition garde le silence.

Sorbonne. Le 13, ouverture des cours de la Faculté de théologie dans l'ancienne Sorbonne.

De Varicourt. p. 152. Notice sur M. de Varicourt, évêque d'Orléans, décédé le 9 décembre, v. n° 872.

Disette de prêtres. p. 154. L'ordination du 21, 9 prêtres, dont 2 pour Paris, v. n° 874, p. 198. Picot confesse que les paroisses de Paris manquent de prêtres, que plus de 20 paroisses, hors

³⁹⁵ Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron (1670-1755). Né de parents protestants, il abjura le protestantisme vers 1685 et entra chez les jésuites en 1689. En 1701, il fut forcé de sortir de la Compagnie et décida d'étudier la théologie au séminaire d'Agen. Il fut ordonné prêtre par Jules Mascaron, évêque du lieu. Docteur en théologie de l'université de Cahors, il fut nommé grand vicaire d'Agen par Mgr Hébert. Il rencontra Louis XIV à Versailles en 1708 et devint, un an plus tard, évêque de Marseille. Sacré dans l'église des jésuites par le cardinal de Noailles, il prit possession de son évêché le 16 avril 1710. Pendant quarante-cinq ans, il ne quitta pas son diocèse. Sa vie fut un long combat, contre la peste de 1720-1721, mais surtout contre les jansénistes. Pour enrayer la progression de la peste à Marseille, Belsunce dédia sa cathédrale au Sacré-Coeur. Pour le récompenser de son action, Louis XV voulut lui donner l'évêché de Laon. Belsunce refusa, il déclina également l'archevêché de Bordeaux. Il reçut le pallium des mains de Clément XII le 3 septembre 1731. Sa politique fut extrêmement brutale contre les jansénistes de son diocèse et il s'engagea dans une lutte théologique et épistolaire avec Mgr Colbert, évêque de Montpellier. Il fonda un collège de jésuites à Marseille et publia de très nombreuses instructions pastorales durant tout son épiscopat. Il mourut fort respecté à Marseille le 4 juin 1755, O. Andurand, « *Roma autem locuta* », *op. cit.*, t. 3, p. 32.

³⁹⁶ André-Gustave Jauffret. Fils de Louis-François et neveu de Gaspard Jean André Joseph Jauffret, évêque de Metz, il fut chanoine et vicaire général de Metz, R. M. Reboul, *Louis-François Jauffret*, *op. cit.*, p. 101.

³⁹⁷ Incroyable expression, étonnante confusion de la part d'un prêtre ! Rondeau était-il "obsédé" à ce point par les innovations dévotionnelles qu'il reprochait aux jésuites et ultramontains ? Il semble avoir mélangé les célébrations du 1^{er} janvier, octave de la nativité du Christ, jour de sa Circoncision et solennité de Sainte Marie, Mère de Dieu, que les pères du concile d'Éphèse (431) ont acclamée comme théotokos, et celle du 8 décembre, fête de la Conception de la Vierge.

³⁹⁸ Bertrand de Latour (1700-1780). Fils d'un avocat de Toulouse, entré aux Missions-Étrangères après des études à Saint-Sulpice, il fut doyen du chapitre de Québec et conseiller-clerc au conseil supérieur de la ville. Rentré en France, il seconda par la prédication Mgr Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, dans sa lutte contre le jansénisme et fut nommé curé de Saint-Jacques de Montauban en 1740. Membre de l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, il fut également à l'origine de l'installation des Frères des écoles chrétiennes dans la ville, *ARR*, t. XXXIV, samedi 14 décembre 1822, n° 871, p. 147-150. Un antijanséniste ? Picot n'allait pas manquer de réparer le regrettable oubli du jésuite Feller...

des murs, sont sans pasteurs. Pourquoi n'y pas placer les missionnaires et interdire les prêtres³⁹⁹ ?

p. 78. **1822. Décembre.**

N° 872.

Bible de Vence. Tomes 20 et 21 de la *Sainte Bible*, nouvelle édition. Ils traitent du N.T. avec les concordances de Rondet, et une dissertation sur la mort de la Sainte Vierge.

Evêché d'Amiens. Nouvel évêque d'Amiens, M. Jean-Pierre Gallien de Chabons⁴⁰⁰.

Muzzarelli. p. 172. Article sur Alphonse Muzzarelli, jésuite.

La Cour de Rome a refusé de recevoir l'ambassadeur d'Espagne, M. de Villanueva. Ce refus exaspère les esprits espagnols. *Le Constitutionnel* 18 décembre. *Le Constitutionnel* du 22 décembre, réflexions sur ce refus⁴⁰¹, p. 1, col. 2.

N° 873.

Clermont-Tonnerre, cardinal. p. 183. Dans le consistoire secret du 2 décembre Anne-Antoine-Jules de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, a été promu au cardinalat. Il fut ancien évêque de Châlons-sur-Marne. Le roi en 1817 avait jugé qu'il ne convenait pas de le replacer sur le même siège, pour de bonnes raisons. On l'avait destiné pour celui de Cambrai, qu'on érigeait en archevêché, mais la constance de M. Belmas à ne point donner sa démission, malgré les sollicitations et les menaces d'un parti, M. de Clermont-Tonnerre fut alors nommé archevêque de Toulouse.

p. 184. Mandement de l'archevêque de Paris, du 15 décembre, pour ordonner un *Te Deum* au sujet de la bulle *Paternae caritatis*, du 6 octobre.

Guyon, le missionnaire. p. 185. L'abbé Guyon, célèbre missionnaire, après un an de retraite, a repris la carrière de la prédication, assisté de l'abbé Chasel [*sic.* ; *i. e.* Chazel]. Appartient-il

³⁹⁹ Cette phrase n'est pas tirée de l'article de l'*Ami de la religion*. Rondeau ironise !

⁴⁰⁰ Jean-Pierre de Gallien de Chabons (1756-1838). Fils d'un président au parlement de Grenoble, docteur en théologie en 1784 après des études à Saint-Sulpice, il fut vicaire général de Mgr de Bonald à Clermont-Ferrand. Insermenté, il émigra en Italie et ne revint en France qu'en 1800 pour vivre retiré. Aumônier de Monsieur en 1814, évêque nommé du Puy en 1817, il devint finalement évêque d'Amiens et aumônier de la duchesse de Berry en 1822. Aidé de son vicaire général, l'abbé Affre, il fut très actif dans son diocèse jusqu'à ce que l'âge le contraigne à démissionner en 1837. Nommé au chapitre de Saint-Denis, il se retira à Fontainebleau, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 43-44.

⁴⁰¹ « S. S. semble dire par là : *Ce n'est pas assez des vertus et du savoir de vos plénipotentiaires ; il me faut une soumission aveugle aux doctrines dites ultramontaines et infaillibles. Je ne veux pas que les ecclésiastiques espagnols soient libres d'émettre leurs votes comme membre du congrès ; sinon ils n'obtiendront ni évêché, ni aucune faveur du St-Siège.* Quant à nous, nous ne voulons pas mêler le divin à l'humain, et nous ne pénétrerons pas dans le sanctuaire ; mais nous ne pouvons nous empêcher de déclarer qu'une nation ou un prince étranger a assez d'influence pour arrêter quelques individus dans l'émission d'opinions approuvées par la nation elle-même, une telle nation ne saurait être parfaitement libre », *Le Constitutionnel*, dimanche 22 décembre 1822, p. 1.

toujours à la Société des missionnaires ? Ou s'est-il agrégé aux Pères de la foi ? Dans la 1^{ère} hypothèse, sa retraite serait un vrai interdit ?

Régence d'Urgel. La régence d'Espagne est partie le 7 de Perpignan et est arrivée le 11 à Toulouse.

N° 874.

M. de Beaumont. *Éloge de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris*, par l'abbé Pichot, in 8°, 1 fr. Né le 26 juillet 1703, il est décédé le 12 décembre 1781.

Séminaire du Saint-Esprit. p. 200. Le 5 décembre, le séminaire du Saint-Esprit a pris possession du bâtiment de l'École normale, rue des Postes. L'abbé Bertout⁴⁰², supérieur.

N° 875.

Acte de fanatisme. *M. Montenoise, enterré le 12 janvier, l'ancien curé de Montrouge, décédé le 16, vers 4 h soir, enterré à Saint-Jacques le 18.* Dans l'octave de Noël il s'est passé un scandale sur la paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas. Le P. Montenoise⁴⁰³ de l'Oratoire, âgé de près de 88 ans, et qui depuis deux ans avait très peu de raison, éprouva une attaque, et fut administré sans connaissance par un prêtre de la paroisse. Celui-ci aperçut dans sa chambre les portraits de la Mère Angélique Arnauld⁴⁰⁴ et du docteur, s'en scandalisa et voulut qu'on les lui remît pour les brûler. Le P. Montenoise n'avait reçu que l'extrême-onction. Revenu de cette attaque, on désira qu'il reçût le Saint Viatique. Difficultés et refus : on dit que deux prêtres l'on beaucoup fatigué pour exiger de lui la signature du Formulaire, de la bulle

⁴⁰² Jacques-Madeleine Bertout (1753-1832). Originaire du Pas-de-Calais. Deux de ses oncles maternels étant membres de la congrégation du Saint-Esprit, il fit ses études au collège Louis-le-Grand, puis au séminaire Saint-Esprit (1773-1777). Ordonné prêtre à Boulogne en 1777, il revint au séminaire et partit pour la Guyane en 1778, mais il fit naufrage et, après un séjour à Saint-Louis du Sénégal (comptoir anglais depuis 1763), il revint en France. Professeur de théologie au séminaire du Saint-Esprit à Paris (1780-1785), puis à Meaux (1785-1787), il devint consultant au séminaire de Paris en 1787. Réfugié en Angleterre en septembre 1792, il eut une activité pastorale dans le comté d'York. Rentré en France en 1802, appuyé par Pie VII en 1804, il obtint le rétablissement de la congrégation par décret du 23 mars 1805, mais il n'eut ni le temps ni les moyens de vraiment relancer ses activités avant la seconde suppression de la congrégation par l'empereur en septembre 1809. Il passa alors aux Missions-Étrangères vers 1810 et devint le directeur du séminaire en 1815. Puis, ayant obtenu en février 1816 le rétablissement de la congrégation du Saint-Esprit, il en reprit la tête et négocia avec l'Université (selon les termes de l'ordonnance de 1816) le retour dans la maison de la rue des Postes. Après l'approbation à Rome des nouveaux statuts de la congrégation en 1824, il en fut élu canoniquement le supérieur en 1826 et le resta jusqu'à sa mort en 1832, M.-C. Varachaud, « D'un naufrage à un sauvetage : Jacques-Madeleine Bertout », *op. cit.*, p. 493-528 ; voir aussi cahier XII, note 147.

⁴⁰³ Pierre-Ignace de Montenoise (1734-1823). Oratorien originaire de Besançon, ordonné prêtre en 1759. Il apparaît comme signataire dans les actes signés durant l'intervalle qui sépara le départ du clergé constitutionnel de Saint-Étienne du Mont et l'arrivée de la nouvelle équipe nommée en 1802, P. Pisani, *L'église de Paris, op. cit.*, t. 4, p. 435-436. Comme au siècle précédent, la simple présence d'une iconographie janséniste suffisait encore en 1823 pour justifier des refus de sacrement, et pourtant, il s'agissait de figures du Grand Port-Royal et non d'un portrait du diacre Pâris.

⁴⁰⁴ Jacqueline Arnauld [en religion Marie-Angélique de Sainte-Madeleine], dite la Mère Angélique (1591-1661). Sœur du Grand Arnauld, abbesse de Port-Royal en 1602, elle fut la grande réformatrice du monastère (journée du Guichet en 1609), et l'une des figures majeures de Port-Royal. Voir J. Lesaulnier et A. MacKenna (dir.), *Dictionnaire de Port-Royal, op. cit.*, p. 91-97 ; *La Mère Angélique Arnauld (1591-1661), Chroniques de Port-Royal*, 41, Paris, Bibliothèque Mazarine, 1992.

Unigenitus, et qu'une nuit ils lui ont dirigé la main pour signer un acte d'adhésion. M. Remar⁴⁰⁵ [*sic*], curé de Saint-Jacques a osé dire à M. Siret, curé de Saint-Séverin, ne point lui envoyer de ses gens pour confesser ses paroissiens⁴⁰⁶.

[*Pièce volante insérée entre les p. 78 et 79*]

Sur le Père Montenoise, prêtre de l'Oratoire.

Il est constant qu'un soir, vers le 9 h, au moins trois ecclésiastiques se sont rendus chez M. Montenoise et lui ont dirigé la main pour le faire souscrire une formule d'adhésion au Formulaire, à la bulle Unigenitus, formule dictée à l'archevêché, qui se réjouit de cette victoire, dont le public a gémi et s'est moqué. Faire signer un vieillard de près de 88 ans, qui, depuis deux ans, n'avait qu'une demie tête, et qui alors n'avait plus de raison : belle conquête ! s'est-on écrié.

Le P. Montenoise est décédé le 10 janvier 1823, son corps a été présenté le 12 à l'église de Saint-Jacques, sa paroisse, à la 1^{ère} grande messe qui se chante à 8 h. Son corps a été promené autout de l'église.

L'ancien curé de Montrouge, retiré sur la même paroisse, qui, le dimanche, disait la messe à l'hospice de la maternité, rue de la Bourbe, et les autres jours à sa paroisse, dont il n'était pas prêtre habitué, ledit prêtre, M. Baiard, qui avait été l'âme de tout ce qui s'était passé envers M. Montenoise, fut saisi le 11 d'un fort frisson à la sacristie de Saint-Jacques, après y avoir célébré les S.S. Mystères. Le dimanche 12, il voulut dire sa messe à l'hospice. M. Fleury, chapelain (à qui il avait déjà reproché d'être janséniste) crut devoir l'assister à l'autel, à raison de sa maladie. M. Baiard (65 ans) retombé plus grièvement malade, est décédé le jeudi 16 à 3 h $\frac{3}{4}$ du soir, et a été enterré à Saint-Jacques le samedi 18 janvier.

Une mort si prompte a été considérée par tous ceux qui conservent la foi comme un châtement du Seigneur du procédé tenu envers M. Montenoise et contre la vérité.

⁴⁰⁵ Louis-Édouard Rémard (1762-1845). Originaire de Dormans, il fit ses études à Louis-le-Grand avant d'entrer dans la carrière ecclésiastique. Devenu le secrétaire particulier de Mgr de Coucy, évêque de La Rochelle, il le suivit en émigration en Espagne. Rentré en France en 1814, il fut aumônier des Dames du Temple, puis de l'hospice de la Charité, et vicaire de l'église des Missions-Étrangères. Il fut nommé à la cure de Saint-Jacques du Haut-Pas le 7 novembre 1822 et en démissionna pour raison de santé en 1840, A. Bonnefons, *Vie du R.P. Louis-Marie Baudouin, fondateur de la Congrégation des enfants de Marie Immaculée, oblats de Saint Hilaire, et de la Société des Ursulines de Jésus*, Luçon, Bideaux, 1856, t. 1, p. 87-88.

⁴⁰⁶ Où l'on constate le courage qu'il fallut au quotidien à l'abbé Siret pour résister aux pressions de ses confrères et garder dans son équipe les jansénistes en place...

M. Pierre Ignace Montenoise est né le 31 juillet 1735 à Besançon sur la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, fils de Sébastien et d'Elisabeth Chauchard. Il a été ordonné prêtre à Grenoble le 22 septembre 1759, étant membre de l'Oratoire. Il est décédé le 10 janvier 1823.

p. 79. **1823.**

N° 876. *L'Ami de la religion...* 1^{er} janvier

Notice sur la **congrégation de Saint-Sulpice.**

N° 877. *Pensées ecclésiastiques pour tous les jours de l'année*, 12 vol. in 18°, 2 fr.

L'Ecclésiastique accompli, ou plan d'une vie vraiment sacerdotale. 1 v. in 18°. 2 fr. Ces deux ouvrages sont de l'abbé Carron.

Législation complète des fabriques des Églises ; par M. LeBesnier⁴⁰⁷, avocat à Rouen. 1 v. in 8°, 4 fr. Picot se plaint que l'auteur rend l'administration ecclésiastique dépendante de l'autorité civile et temporelle, comme Maulrot, et M. Carré⁴⁰⁸, professeur de droit à Rennes, auteur de : Traité du gouvernement des paroisses⁴⁰⁹.

p. 233. Sur les noms et le nombre des évêques espagnols réfugiés en France.

p. 234. Sur les miracles opérés par les prières du P. de Hohenlohe.

Llorente. Le *Constitutionnel* du 4 janvier, p. 1, col. 2, contient la lettre de M. Llorente, en date d'Irun en Espagne, 25 décembre, pour remercier les bons Français de l'accueil qu'il en a reçu pendant son séjour en France. Il attribue son expulsion du royaume aux jésuites (toujours calomniateurs), qui ont fait croire au nonce du pape à Paris que son ouvrage intitulé : Portraits politiques des papes, était le même ouvrage que celui qui est intitulé : Crimes des papes, et que le nonce avait demandé son expulsion ou sa punition.

Papes. Cet ouvrage de M. Llorente, Portraits politiques des papes, vient de paraître en 2 vol. in 8°, 11 fr chez M. Béchet, quai des Augustins, n° 57. *Le Constitutionnel* du 5 janvier.

⁴⁰⁷ Le Besnier. Chef de division à la préfecture de Seine-Inférieure et administrateur de fabrique. Sur les fabriques, voir cahier I, note 100.

⁴⁰⁸ Guillaume-Louis-Justin Carré (1777-1832). Juriste, il fut professeur de droit de Rennes. Il publia en 1821 un *Traité du gouvernement des paroisses, où l'on examine tout ce qui concerne, dans leurs rapports avec les lois et les règlements d'administration publique, 1° les fonctions, droits et devoirs des curés... relativement à l'exercice du culte ; 2° l'organisation, les biens, les droits, l'administration et les procès des fabriques.*

⁴⁰⁹ Si le rédacteur reproche à Le Besnier de moins tenir compte des canons et règles de l'Église que de l'« autorité bien grave et bien respectable que celle d'un article oragnique du Concordat de Buonaparte », il s'en prend surtout à Carré, nourri des idées des « jurisconsultes tranchants » de l'Ancien Régime, « subversifs de la hiérarchie » qui « croyaient répondre aux canons des conciles par des arrêts des parlements, et à l'autorité des Pères par des consultations d'avocats et de canonistes de la nouvelle école ». Référence limpide aux jansénistes. Il cite en outre Maulrot dans lequel M. Carré aurait trouvé son érudition et sa volonté de renverser la hiérarchie en relevant les droits du second ordre, *ARR*, t. XXXIV, samedi 4 janvier 1823, n° 877, p. 226-228. Quoiqu'en ait pensé Picot, Jean-Pierre Moisset situe bien Carré et Le Besnier dans les défenseurs des droits de l'Église, *Les biens de ce monde, op. cit.*, p. 32-38.

De Lamennais. M. l'abbé de Lamennais, rédacteur du Drapeau blanc, reçoit dans le *Constitutionnel* du 4 janvier, de justes reproches d'emboucher la trompette guerrière et de plaider la cause de la guerre, tandis qu'il devrait être un ministre de paix et de l'Église qui abhorre le sang.

À Saint-Domingue, île d'Haïti, le clergé dirigé par un prélat dont l'Église et le monde honorent les vertus, suit d'inclination les exemples que lui donne son chef⁴¹⁰.
Le Constitutionnel du 4 janvier p. 2, col. 2.

N° 878.

Congrégation de Saint-Sulpice, M. de La Chétardie. Sur la congrégation de Saint-Sulpice (suite du n° 876). Dans ce n°, p. 260, se trouve une notice sur M. Joachim Trotti de la Chétardie⁴¹¹, né en 1636 au château de la Chétardie, diocèse de Limoges, curé par permutation avec M. Baudrand⁴¹², de la paroisse de Saint-Sulpice, en 1696, mort le 20 juin 1714, après s'être démis de sa cure, dix jours avant, en faveur de M. Languet⁴¹³, son vicaire. On a de lui des homélies, le *Catéchisme de Bourges*, des *Entretiens ecclésiastiques*, une *Explication de l'Apocalypse*, une retraite, &c.

Vierge de Montserrat. La régence est réunie à Toulouse. Les factieux ont nommé la Vierge de Montserrat généralissime de l'armée de la foi. Cette statue doit être conduite à Barcelone.
Le Constitutionnel 7, p. 2, col. 2.

Fanatisme. Avis charitable aux prêtres fanatiques qui prêchent la guerre (*id.*).

⁴¹⁰ Après le renvoi du vicaire apostolique Pierre Glory en 1821 (voir cahier XII, note 393) et la conquête de la partie espagnole de l'île en 1822, l'archevêque de Santo-Domingo, Pedro Valera y Jiménez (1758-1833), avait accepté, à la demande du président Boyer, d'ajouter le titre d'archevêque d'Haïti au sien. Et le 2 décembre 1823, il institua comme vicaire général des départements de l'Ouest et du Sud l'abbé Joseph Césaire Salgado (?-1836), curé de Port-au-Prince, à charge pour lui d'obtenir l'approbation du président pour exercer ses fonctions. Ce ne fut qu'en 1824 que des contacts furent pris par le gouvernement haïtien avec le Saint-Siège, par l'intermédiaire de Mgr Poynter, vicaire apostolique du Saint-Siège à Londres. Léon XII accorda à Mgr Valera les pouvoirs pour étendre sa juridiction spirituelle à toute l'île, régularisant ainsi une situation de fait. Il est difficile de savoir qui l'article du *Constitutionnel* qualifie de « prélat dont l'Église et le monde honorent les vertus », sans doute l'archevêque Valera. Grégoire n'est cité qu'à la fin de l'article, de façon bien dissociée, A. Cabon, *Notes sur l'histoire religieuse d'Haïti de la Révolution au Concordat (1789-1860)*, Port-au-Prince, Petit séminaire collège saint-Martial, 1933 ; J.-F. Brière, *Haïti et la France, 1804-1848.*, *op. cit.*, p. 90-93 ; T. Madiou, *Histoire d'Haïti (1819-1826)*, Port-au-Prince, H. Deschamps, 1826, p. 407-408.

⁴¹¹ Joachim Trotti de La Chétardie (1636-1714). Entré dans la compagnie de Saint-Sulpice en 1663 après des études à Bourges, et au séminaire de Saint-Sulpice, il enseigna la théologie morale au séminaire du Puy, puis à Bourges. Curé de Montermoyen (diocèse de Bourges), il accepta, en 1696, la permutation de sa cure avec celle du P. Baudrand, curé de Saint-Sulpice. Il y fut secondé par l'abbé Languet, frère de Mgr Languet de Gergy, évêque de Soissons. Il fut également le confesseur de Mme de Maintenon. Très antijanséniste, il publia en 1713 *Le Nouveau Testament du Père Quesnel dénoncé à l'Académie Française*, J. Baudet, « Joachim de La Chétardie (1636-1714) Curé de Saint-Sulpice », *Bulletins et mémoires de la société archéologique et historique de la Charente*, 1, janvier-février-mars 1968, p. 22-59.

⁴¹² Henri Baudrand de La Combe (1637-1699). Curé de Saint-Sulpice en 1678.

⁴¹³ Jean-Baptiste-Joseph Languet (1675-1751). Docteur en Sorbonne en 1703, il fut curé de Saint-Sulpice 1714.

p. 80. **1823. Janvier.**

Jésuites. Dans *Le Constitutionnel* du 8, p. 2, col. 2, article de *Paris*, De M. de Chateaubriand et des fanatiques, la politique des jésuites y est supérieurement dévoilée.

De Boulogne. Dans le *Constitutionnel* du 9, réflexions du rédacteur sur les éloges que le *Journal des Débats* du 8 donne du sermon de M. de Boulogne, le 3 à Sainte-Geneviève. *L'Ami de la religion...*, n° 879, donne quelques articles de ce discours.

N° 879.

Fanatisme. p. 278. On veut faire des objets de politique des objets de la religion, représenter l'état de l'Espagne comme malheureux sous les deux rapports de la politique et de la religion, parce que cette nation s'est donnée une constitution libérale, pour tromper les esprits simples. Une quarantaine de prières, à commencer du 12 janvier, est annoncée et recommandée. Bientôt on prêchera la croisade contre cette nation.

Lambert, curé. Sur M. Lambert⁴¹⁴, curé de Saint-Alpin, à Châlons-sur-Marne, décédé. *V. Le Constitutionnel* des 12, p. 3, col. 1 et 15, p. 3, col. 2. On attribue sa mort à des tracasseries de l'archevêque de Reims.

N° 880.

Saint-Sulpice. Sur la congrégation de Saint-Sulpice (suite aux n° s 876 et 878).

Écrits de M. Émery. p. 292. Catalogue des écrits de M. Émery.

N° 881.

Nouveaux évêques. p. 311. Liste des 25 évêques nommés par le roi aux sièges vacants. Philippe Desjardins à Châlons-sur-Marne. Jean Brumault de Beauregard⁴¹⁵, à Orléans. En 1817, nommé à Montauban.

Espagne et Rome. Le ministère espagnol, déjà mécontent de la conduite de la Cour romaine, qui a mis à l'Index, c.-à-d. censuré, les ouvrages qui sont dans l'esprit de la constitution espagnole, et qui le sont devenus davantage par le refus de cette Cour de recevoir en qualité

⁴¹⁴ Nicolas Lambert (1754-1822). Ordonné prêtre en 1778, après des études à Troyes et au séminaire de Châlons-sur-Marne, il fut vicaire à Vitry, puis curé de Saint-Alpin à Châlons. Assermenté, il fut incarcéré durant la Terreur pour avoir refusé de marier un prêtre, et libéré par une paroissienne qui le revendiqua pour l'épouser. Rétracté publiquement dès le Directoire, il resta dans sa cure et sauva même la ville des alliés en février 1814 en négociant avec leur général. Il fut convoqué en 1821 par Mgr de Coucy, nouvel archevêque de Reims, pour s'expliquer sur ses « opinions » jansénistes. Châlons fut, d'après les témoins, en grand deuil lorsqu'il mourut l'année suivante, A. Lhote, *Biographie chalonnaise*, Châlons-sur-Marne, T. Martin, 1870, p. 209-211.

⁴¹⁵ Jean Brumault de Beauregard (1749-1841). Chanoine de N.-D. de Poitiers à 13 ans, entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1766 après des humanités chez les jésuites, chanoine de Luçon en 1772, année de son ordination, il était grand vicaire de Luçon en 1789. Réfractaire, il émigra en Angleterre et revint en Vendée en 1795, muni des pouvoirs des évêques de Luçon et de La Rochelle pour réorganiser le culte. Déporté en Guyane en 1797, rentré en 1800, il fut grand vicaire et curé de la cathédrale de Poitiers. Nommé à l'évêché de Montauban en 1817, mais non préconisé, il devint évêque d'Orléans en 1823. Il y fit donner une mission par les jésuites en 1824, rétablit la fête du Sacré-Cœur et se battit pour la liberté des processions. Il démissionna en 1839 et se retira à Poitiers, L. Baunard, *L'épiscopat français depuis le Concordat, op. cit.*, p. 429-431.

d'ambassadeur S. M. C., M. de Villanueva, savant distingué et ecclésiastique recommandable sous tous les rapports, est décidé à rompre absolument avec le cabinet de Rome. Sa résolution est invariable. Il attend sa réponse décisive à la dernière note qui lui a été adressée, et dans le cas de refus, on donnera au nonce du pape ses passeports pour quitter l'Espagne. *Le Constitutionnel* 16 janvier, p. 1.

Comité ecclésiastique occulte, gouvernant l'État et l'Église, plus à craindre que les prétendues sociétés secrètes. Peut-on douter de l'existence d'un gouvernement occulte, et surtout de celle d'un comité d'ecclésiastiques et de jésuites qui dirigent le gouvernement et l'Église, d'après ce que rapporte M. Alexandre [sic] Dumesnil, l'un des rédacteurs de L'Album, journal périodique consacré aux arts, aux mœurs et aux théâtres ? V. le n° du 15 janvier, et *Le Constitutionnel* du 16 cite ces paroles de M. Dumesnil, homme religieux mais ennemi de la fausse dévotion, comme devant faire sensation dans les esprits : "J'ai osé, dit M. Dumesnil, attaquer une faction puissante, une cabale qui tend également à diviser l'État et la religion.

p. 81.

La vie me manquera, plutôt que le courage, pour signaler au prince et à la nation entière une ligue menaçante formée dans l'ombre. Je sais ce que veut cette mystérieuse association ; je la connais et j'ai refusé d'en faire partie, parce qu'elle était sous l'influence de Rome et des jésuites."

Plus bas : "Des propositions m'ont été faites, qui me remplissent d'étonnement. Des personnes revêtues de hautes dignités [en marge à gauche : *M. de Montmorency, alors ministre, v. p. 83 au bas.*], dérochant pour ainsi dire à mes regards le gouvernement du roi, m'ont présenté d'autres pouvoirs qui s'étaient créés dans l'État... Alors je n'ai point balancé sur la route qui m'était tracée, etc. etc." *Le Constitutionnel* 16, p. 3. J'ai parlé à la page 72 de ce comité, dont M. Besson⁴¹⁶ est membre. Il vient de refuser l'évêché de Marseille, d'après Picot, n° 881, p. 312. Il se juge plus utile à Paris. C'est ce comité directeur qui veut la guerre pour rétablir le pouvoir absolu et l'Inquisition en Espagne, comme s'exprime La Quotidienne, ou M. de Lamennais.

De Boulogne. Le 23, il m'a été dit que dans un n° de L'Album, était consigné un article qui dévoilait toute la conduite de M. de Boulogne, évêque de Troyes.

⁴¹⁶ Jacques-François Besson (voir cahier XI, note 305), alors vicaire général de la Grande Aumônerie.

Fanatisme. On m'a assuré le 25 janvier qu'un prêtre fanatique de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont avait refusé les sacrements à une personne mourante, acquéreur d'un bien national. On a cherché à empêcher l'éclat du scandale : le prêtre a changé de paroisse.

Missionnaires, jésuites. Voyez p. 47 du *Journal politique* contre les missionnaires et les jésuites.

N° 882.

Doctrine chrétienne. *Explication historique, dogmatique et morale de toute la doctrine chrétienne et catholique, contenue dans l'ancien catéchisme du diocèse de Genève* ; par l'abbé Duclot. 7 vol. in 8°, 35 fr. M. Joseph François Duclot⁴¹⁷, né à Vins en 1745, curé de Colonges près de Genève, puis de Vins en Savoie, mort en 1821. On a de lui *La Sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité*, Lyon, 1816. 6 vol. in 8°.

Almanach du clergé. p. 331. *Almanach du clergé de France pour 1823*, par M. Chatillon (5 fr).

Le cœur de Marie n'est point adorable. p. 335. Un nommé Heyrand, donat de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, veut former un établissement dans le diocèse de Clermont, d'une communauté de sœurs où on adorera les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. L'évêque de Clermont⁴¹⁸, par une lettre du 7 janvier 1813 [*i. e.* 1823 ?], proteste refuser son approbation à cet établissement, parce qu'on ne peut adorer le Sacré-Cœur de Marie. Que diront les missionnaires de France qui dans leur mission à Montpellier ont soutenu qu'on devait adorer et servir Marie, Mère du Sauveur ? V. p. 44 de ce recueil.

p. 82. **1823. Janvier.**

N° 883. État de **l'Église catholique de Hollande** (depuis la révolution du 16^e siècle). L'article est long, et l'Église d'Utrecht y est maltraitée par l'ultramontain Picot⁴¹⁹.

p. 347. Mandement de l'archevêque de Paris pour la session des Chambres. Avant la bénédiction du Saint Sacrement, on chantera trois fois : Cor Jesus sacratissimum, misere nobis. Prière inouïe jusqu'à nos jours, qui prouve à quel degré de vertige se porte l'esprit du parti jésuitique.

Souscription pour les prêtres et les fidèles émigrés espagnols.

Souscription pour la construction d'une église au Mont-Valérien.

Souscription pour la Terre Sainte, n° 884, p. 360.

⁴¹⁷ Joseph-François Du Clot de La Vorze (1745-1821). Curé de Collonges-Bellerive (1783), puis curé de Vins.

⁴¹⁸ Charles Antoine Henri Duwalk de Dampierre, voir cahier IV, note 196.

⁴¹⁹ Lequel Picot se montre fort bien renseigné, et sur les réseaux jansénistes franco-hollandais du XVIII^e siècle, et sur les liens encore actifs au moment où il écrit, *ARR*, t. XXXIV, samedi 25 janvier 1823, n° 883, p. 337-346.

N° 884.

De l'influence de la réformation de Luther ; par l'abbé Robelot⁴²⁰ (1 vol. in 8°, 6 fr), contre L'Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther ; par M. Villers⁴²¹. Suite, n° 894. ***La Sainte Beaume***. p. 362. La chapelle de la Sainte-Beaume, en Provence, reconstruite.

Labouderie. M. Labouderie, prêtre, a fait paraître un ouvrage intitulé : *Essai ou esprit de Montagne*. M. Caffort m'a dit que l'auteur s'était permis d'y déclamer contre les prétendus jansénistes, et d'avancer qu'ils étaient réunis avec les philosophes contre la religion. L'auteur n'est guère reconnaissant envers ceux qui lui ont rendu service. Il veut faire son chemin⁴²².

Fanatisme du cordicolisme. Les missionnaires du diocèse de Troyes ont fait une mission aux Riceys. Ils y ont été assez bien reçus par le maire. Compte-rendu des cérémonies qui auraient lieu, ils parlèrent de l'érection d'une croix avec son calvaire. «Vous ferez, dit le maire, une œuvre agréable aux fidèles ; nous en avons planté une, mais elle tombe de vétusté ; on verra avec édification la plantation d'une nouvelle croix ; mais je vous observerais que le Christ qui y était attaché est bien conservé, et un beau morceau bien travaillé, il pourra servir pour la nouvelle croix. – Non, dit le missionnaire, il faut que la croix soit toute entière neuve, le Christ ne pourra pas servir. – Mais, dit le maire, Christ pour Christ, c'est la même chose : on ne sera pas obligé d'en acheter un autre. – Non, dit le missionnaire, d'ailleurs vous verrez.» Qu'est-ce qu'on a vu, avec surprise et peine, c'est que le jour de la cérémonie de la plantation, il y avait seulement sur le bois trois gros cœurs, et point de Christ.

Jésuites. M. Dupin, avocat, plaidant au tribunal de police correctionnelle pour MM. Jay, Jouy... a dit : «M. Jay n'a pas étudié à l'école de ces hommes qui admettent le régicide comme doctrine, et les restrictions mentales comme principe de conduite et de direction.»

p. 84 [i. e. 83]. 1823. Février.

N° 885.

⁴²⁰ Denis Robelot (1763-1825). Fils d'un procureur au bailliage de Dijon, chanoine de la cathédrale de la même ville, insermenté et émigré en Westphalie jusqu'au Consulat, il publia en 1822 *De l'influence de la Réformation de Luther*, réfutation de l'ouvrage de Charles de Villers qui fut immédiatement adoptée par la presse ultra et dont la lecture fut recommandée par la Société des Bons livres, M. Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras, op. cit.*, pp. 238 et 374-375.

⁴²¹ Voir cahier XII, note 309.

⁴²² Dans *Le christianisme de Montaigne ou, Pensées de ce grand homme sur la religion* (1819), au chapitre *Nécessité d'une autorité infaillible dans la religion* (p. 394), l'abbé Labouderie mettait les jansénistes et les constitutionnels au rang des gnostiques, protestants et autres « opiniâtres qui ont levé l'étendard de la révolte ». Dans *l'Éloge des jésuites* (p. 566), s'il accuse effectivement les jansénistes d'avoir détruit les jésuites à l'instigation des philosophes, il reconnaît cependant que la Compagnie a toujours eu des ennemis parmi les grands esprits et que les Messieurs de Port-Royal n'avaient que recueilli « les accusations des corps les plus respectables de l'État et de l'Église ». La remarque de Rondeau laisse entendre que l'abbé Labouderie, ordonné par l'évêque du Cantal, le conventionnel Anne-Alexandre-Marie Thibaut, aurait bénéficié de l'aide des constitutionnels.

Nougaret. Beautés de l'histoire ecclésiastique, ou précis des événements les plus mémorables... par Nougaret⁴²³, 1822. 2 vol. in 12°. Mauvaise compilation, pleine de fautes.

*La Trappe. Promenade au monastère de la Trappe*⁴²⁴. Écrit contre la vie religieuse.

Saint Maurice en Valais. p. 378. Il faut que l'abbé de Saint-Maurice en Valais soit, après son élection, préconisé par le pape.

N° 886.

Prêt à intérêt. V. n° 893, p. 106, et n° 904, p. 257. *Le prétendu mystère de l'usure dévoilé, ou le placement d'argent connu sous le nom de prêt à intérêt démontré légitime par l'autorité civile et par l'autorité ecclésiastique* ; par M. l'abbé Baronnat⁴²⁵. 1822. 2 vol. in 8°. Le rédacteur expose ici le plan de l'ouvrage et promet dans un autre article d'en porter son jugement. Le 2^e article, n° 904.

Belmas. p. 393. M. Belmas, évêque de Cambrai, aurait accordé l'absolution des censures à M. Mabile⁴²⁶, chanoine de son église cathédrale, qui a rétracté publiquement son serment de 1791. Picot s'en étonne et en doute. Il cite le fait d'après un journal quotidien qu'il ne cite pas. J'ai appris le 6 que La France chrétienne, qui n'est pas un journal quotidien, cite un fait de M. Belmas qui ne lui serait pas honorable. Je l'ignore. [En marge à gauche : *Le bruit court, d'après la France chrétienne, qu'un grand vicaire de M. Belmas, et qu'ensuite M. l'évêque lui-même, avaient rétracté le serment de 1791.*]

Rome et l'Espagne. p. 395. Les ministres du roi d'Espagne ont renvoyé de ce royaume le nonce du pape, d'après le refus de la Cour romaine de recevoir Dom Joachim Laurent Villanueva, docteur, en qualité d'ambassadeur à Rome. Ce nonce est Jacques Giustiniani, archevêque de Tyr, âgé de 54 ans. De plus, par une circulaire du ministre de l'Intérieur, du

⁴²³ Pierre-Jean-Baptiste Nougaret (1742-1823). Poète, romancier et auteur dramatique, il fut à la fois moraliste et auteur d'ouvrages licencieux.

⁴²⁴ Par Louis Le Bouyer de Saint Gervais d'après le catalogue de la BnF.

⁴²⁵ Prêtre du diocèse de Lyon, chanoine honoraire d'Autun

⁴²⁶ Joseph-Théophile Mabile (1749-1828). Cordelier à Paris où il prêta serment à la Constitution en 1791, il fut vicaire épiscopal de Mgr Primat en 1792. Réfugié à Paris pendant la Terreur, il travailla au comité des assignats, au triage des titres dans le district du Quesnoy, fut secrétaire à Solesme, puis devint suppléant au tribunal du Nord en l'an VIII. Ce qui ne l'empêcha pas d'être membre du presbytère du Nord (constitué en 1797) en tant que curé de Rossult et député du Nord au concile de 1797. La BPR conserve une des ses lettres à l'abbé Grégoire du 6 prairial an VII (25 mai 1799). Chanoine honoraire de Cambrai en 1803, puis titulaire en 1809, il se serait rétracté en 1823 et aurait été réconcilié par Mgr Belmas lui-même. Picot, qui l'annonce, semble douter de la véracité de cette démarche et Bernard Plongeron cite une lettre de Grappin qui s'interroge également sur l'exactitude de la nouvelle. La rétractation avérée de Mgr Belmas semble donner quelque vraisemblance à celle de Mabile, M. Chartier, « Un vicaire épiscopal de Primat à travers la Révolution : Joseph-Théophile Mabile », in *Semaine religieuse du diocèse de Cambrai*, n° 39, 30 septembre 1933, p. 465-468 ; B. Plongeron, *Dom Grappin, op. cit.*, p. 123 ; ARR, t. XXXIV, mercredi 5 février 1823, n° 886, p. 393.

15 janvier, on supprime le décret de l'Index du 26 août. V. *Le Constitutionnel* du 3 février, la circulaire du ministre⁴²⁷.

Reynaud, curé de Vaux, v. p. 85. Dans le n° 885, p. 372, Picot annonce devoir donner une notice sur M. l'abbé Reynaud⁴²⁸, curé de Vaux, qui, en 1785, eut une vive controverse avec des convulsionnaires. Elle est dans le n° 891.

N° 887. Tome 34, année 9^e.

Plan du journal. Notice sur le journal ecclésiastique, *L'Ami de la religion et du roi*. Le rédacteur y affiche un ardent royalisme. La surveillance du 20 mars 1815, parut le n° 95, qui commençait par ces mots : Nolumus hunc regnare super nos⁴²⁹ au sujet de N. B. Après la seconde rentrée du roi le 8 juillet 1815, le journal reparut.

Table des matières du 34^e tome.

Société des jésuites. Ses tentatives. "Ennemi déclaré des jésuites, a dit M. Dumesnil, le 8 février au tribunal de police correctionnelle, je me trouve l'être d'une association redoutable, formée sous leurs hospices, et dont le principal objet est de rétablir en France leur société. Cette congrégation, qui se divise à l'infini, en confrérie du Sacré-Cœur, de Saint Joseph, du Rosaire,... est partout présente, et je pourrais dire qu'elle remplit vos temples, vos palais, elle est dans vos armées, elle assiège les degrés du trône, elle est à la tête de la police qu'elle exploite elle-même par ses familiers... MM., je crois devoir servir l'État et le gouvernement en signalant que cette ligue formidable qui, sous le nom de congrégation, redevient ce qu'elle fut au temps des Valois." *Le Constitutionnel* 9 février p. 4. V. le

⁴²⁷ Le décret du 26 août « prohibe divers ouvrages d'auteurs espagnols écrits en défense des droits de la nation. S. M. ne pouvant et ne devant pas permettre que la cour romaine s'arrogue un pouvoir qui ne lui appartient pas et qui n'a jamais été toléré en Espagne, celui de prohiber des ouvrages imprimés, S. M. ordonne donc à tous les chefs politiques de recueillir tous les exemplaires de ce décret qu'ils pourraient trouver, et d'en empêcher la circulation illicite », *Le Constitutionnel*, 3 février 1823, p. 1. Le décret de l'Index condamnait, entre autres, plusieurs ouvrages de Llorente, une *Defensa de la obra intitulada « Projet d'une constitution religieuse... par D J.-A. Llorente de Jacques de Grassot* (1821) et un *Compendio de la historia de la Inquisicion* (1820), J. M. de Bujanda, *Index librorum prohibitorum, op. cit.*, pp. 237, 402 et 553-554.

⁴²⁸ Marc Antoine Reynaud (1717-1796). Originaire du diocèse de Narbonne, il entra comme novice à l'abbaye de Saint-Polycarpe mais dut en sortir lorsque celle-ci eut, en 1741, pour cause jansénisme, l'interdiction de recevoir des profès. Accueilli par Mgr de Caylus, il fut nommé curé de Vaux près d'Auxerre en 1747. Outre plusieurs ouvrages contre les philosophes ou les cordicoles (alacoquistes selon son terme), il publia contre les convulsions et les secours *Le secourisme détruit dans ses fondemens, ou écrit théologique en forme de lettre, adressé à un ecclésiastique de Bretagne, partisan des grands secours* (1759) et *Le mystère d'iniquité dévoilé par l'exposition fidèle du schisme, des hérésies, des crimes & des opérations diaboliques qui ont eu lieu dans l'Oeuvre des Convulsions à grands secours, depuis leur origine jusques à aujourd'hui. Le tout tiré des manuscrits multipliés des secouristes, & réfuté par les principes les plus clairs & les plus constans de la Foi catholique* (1788). Il entra en polémique avec le P. Lambert notamment. Dans la notice qu'il lui consacre, on sent que le parcours de l'abbé Reynaud dérange Picot dans ses schémas : cet anti-convulsionnaire était non seulement appelant mais affirmait avoir été guéri par l'intercession du diacre Pâris ; il avait été en outre farouchement opposé aux innovations révolutionnaires et insermenté, et pourtant l'abbé Saillant avait prononcé son oraison funèbre à Saint-Étienne du Mont en 1797... à y perdre son latin ! *ARR*, t. IV, 1816, p. 561-562 ; t. XXXV, samedi 22 février 1823, n° 891, p. 59-64.

⁴²⁹ ... *Nos regem non habemus, nisi Caesarem*, Luc, XIX, 14.

Constitutionnel du 16, *Supplément*, M. Dumesnil dit devant le tribunal de police correctionnelle que ce fut M. Mathieu de Montmorency, alors ministre des Affaires extérieures, qui l'a sollicité à entrer dans l'association...

p. 84. *1823. Février.*

Rien de plus vrai que l'existence d'une certaine association ou congrégation, dont l'influence s'étend sur le clergé et le civil. D'après Picot, n° 886, p. [391], l'archevêque de Paris s'est transporté dans la chapelle d'une association et y a communiqué un grand nombre d'associés⁴³⁰. Il s'abstient de désigner cette chapelle, où elle est située, quelle est cette association. Pendant la retraite qui a lieu tous les ans dans l'église de Notre-Dame de Paris, les dix jours qui précèdent la Pentecôte, on demande à ceux qui y assistent s'ils sont membres de la congrégation, s'ils répondent oui, alors les 1^{ères} places, les plus avantageuses leurs sont dévolues. S'ils répondent non, on ne fait pas attention à eux et on les renvoie aux dernières places. Voici un autre fait curieux.

M. Gaillard⁴³¹, jadis membre de l'Oratoire, est actuellement juge de la Cour de cassation, depuis 1815. Il appartenait auparavant à la Cour royale de Paris. Il a un des ses fils qui a été élevé à Juilly, qui postulait une place dans un des tribunaux de la capitale. Un jour un ecclésiastique s'est présenté chez M. G., lui témoigne être informé qu'un de Mrs ses fils sollicite une place de juge, et l'assure que s'il consent à entrer dans la congrégation, il obtiendra toute place qu'il désirera. Le père lui répondit que son fils avait assez d'expérience pour savoir ce qu'il devait faire : il le fait venir. L'ecclésiastique lui renouvelle ses propositions et les promesses les plus flatteuses. Le fils lui répondit qu'il n'était point disposé à entrer dans aucune congrégation ou association, qu'ayant été élevé chrétiennement, il

⁴³⁰ Dès le début de son épiscopat, Mgr de Quélen donna publiquement des encouragements à la Congrégation et fournit même les fonds pour construire un autel dans l'oratoire du séminaire des Missions-Étrangères. Lorsque le P. Ronsin, directeur de l'association, dut s'éloigner au plus fort de la campagne contre la Congrégation et les jésuites en 1828, Mgr de Quélen tenta de sauver la Congrégation en nommant à sa tête l'abbé de Rohan, puis son grand vicaire, l'abbé Mathieu, R. Limouzin-Lamothe, *Monseigneur de Quelen, op. cit.*, t. 1, p. 134.

⁴³¹ Maurice-André Gaillard (1757-1844). Originaire de Château-Thierry, entré à l'Oratoire en 1778 après des études de droit, il enseigna les belles-lettres à Juilly en même temps que Fouché, qu'il avait rencontré à Arras et dont il devint l'ami, le confident et le complice. Établi à Melun durant la Révolution, il devint défenseur officieux près le tribunal criminel et, usant de ses relations avec Fouché, sauva un certain nombre d'ecclésiastiques. Entré dans la magistrature, il fut successivement juge de paix au canton de Tourman, juge au tribunal criminel, puis président dudit tribunal. Député de Seine-et-Marne au Corps législatif de 1805-1810, puis conseiller à la cour impériale de Paris, il assista Fouché, comme il l'avait toujours fait, durant la trouble période des Cent-Jours en passant du courrier à Monsieur et à Wellington. Nommé conseiller à la Cour de cassation en août 1815, il fut admis à la retraite en 1831. À partir de la fin des années 1830, il commença la rédaction de ses Mémoires qui sont en grande partie consacrés à Fouché, A. Robert, E. Bourlonton, G. Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français, op. cit.*, t. 3, p. 85-86. Voir aussi C. A. O. Despatys, *Un ami de Fouché d'après les Mémoires de Gaillard, ancien oratorien, vice-président du Corps législatif*, Paris, Plon-Nourrit, 1911 ; E. de Waresquiel, *Fouché : les silences de la pieuvre, op. cit., passim*.

s'efforçait d'être fidèle à ses devoirs de religion, à pratiquer l'Évangile. M. l'abbé s'est retiré, et depuis, deux places ont été remplies dans la magistrature de Paris, et M. Gaillard fils a été nommé au tribunal de Melun, ce qui cause à son père du chagrin de voir son fils séparé d'avec lui.

Le chef de l'Institut des Sourds-Muets, qui devait succéder à M. l'abbé Sicard, M. [Gondelin⁴³²], donné sa démission est retourné à Bordeaux. M. Cafford [*sic*] s'est mis sur les rangs pour solliciter cette place de 3 000 fr de revenu. On en a été instruit à l'archevêché, et un ecclésiastique de l'archevêché est allé visiter chacun des membres de l'administration dudit Institut, pour leur recommander de la part de l'archevêque de ne pas donner leur assentiment à la nomination de M. Cafford.

Le Grand Aumônier, dans son mandement du Carême, dit à l'armée qu'il se glorifie du titre d'évêque de l'armée, et il ajoute que la guerre de l'Espagne a pour objet de défendre la plus sainte des causes, celle de la foi et des trônes légitimes. Tandis que ni la foi, ni le trône ne sont point attaqués en Espagne. V. Picot, n° 888, p. 2. [En marge à gauche : *On m'a dit que dans ce mandement, ou un autre, il y signalait les prétendus jansénistes comme ennemis de l'État.*] M. le Grand Aumônier a envoyé son mandement du Carême à MM. les missionnaires qui desservent l'église de Sainte-Geneviève, pour y être lu en public. M. l'archevêque prétend que la desserte de cette église n'est pas du ressort ni de la juridiction du Grand Aumônier, mais de la sienne. Il a expressément défendu la lecture publique dudit mandement, sous peine d'interdire le missionnaire qui violerait son ordre⁴³³.

p. 85. **1823. Février.**

Notice sur la vie et les écrits de **Marc-Antoine Reynaud**, né vers 1717, curé de Vaux, près Auxerre, décédé le 23 octobre 1796 à Auxerre (Picot n° 891, p. 59).

Collections des œuvres de Fénelon, en 20 vol., y compris son histoire, chez Lebel, rue d'Erfurth, à Paris (n° 892).

⁴³² Abbé Gondelin. Second directeur de l'Institut des sourds-muets de Bordeaux, il avait été désigné comme successeur par l'abbé Sicard. Arrivé à Paris en mai 1822, il ne resta que six mois en poste et donna sa démission. Les biographies du temps soulignent l'absence de motif pour cette démission. Il fut remplacé par Pierre-Jean-Louis Périer (1756-1833), prêtre, fondateur en 1800, à ses frais et dans sa maison, de l'Institution des sourds-muets de Rodez. Il fut directeur de l'Institut à Paris de 1824 à 1830, H. Lane, *Quand l'esprit entend : histoire des sourd-muets*, Paris, O. Jacob, 1991, p. 164.

⁴³³ Ce mandement, envoyé à tous les aumôniers des armées, mais aussi aux missionnaires prêchant à Sainte-Geneviève, fut effectivement une nouvelle cause de querelle juridictionnelle entre le Grand Aumônier et l'archevêque de Paris, R. Limouzin-Lamothe, *Monseigneur de Quelen, op. cit.*, t. 1, p. 172-173.

Jugement du *Constitutionnel* du 23 février sur ces paroles de **Martignac**⁴³⁴ que l'armée française allait en Espagne combattre pour la religion. p. 2, col. 1.

On a imprimé à Paris chez M. Jeunehomme, rue des Noyers, n° 46, une lettre du trappiste Maragnon à Mgr le duc d'Angoulême, dans laquelle il remercie le ciel qui l'envoie en Espagne, comme un ange tutélaire, pour y extirper l'anarchie prêchée par les Jacobins et les jansénistes, rendre la liberté à Ferdinand VII, captif, relever en un mot l'autel et le trône &c.... C'est le curé de Colombe, près Paris, qui a fait imprimer cette lettre, qui a été vendue publiquement dans les campagnes. J'ai lu le 14 mars cette lettre d'une feuille *in 8°* qui ne coûte qu'un sol. Cette lettre a été insérée dans le *Drapeau blanc*.

Notice sur **Pierre Collet**⁴³⁵, lazariste, né en 1693, mort le 6 octobre 1770, auteur de plusieurs ouvrages, surtout d'un *Traité de théologie* qui fut dénoncé le 21 septembre 1764 à M. de Barral, évêque de Troyes, par 190 ecclésiastiques de son diocèse. Cette dénonciation fut imprimée en 1765, en 120 p. *in 12°*. V. Picot, n° 893.

Informations des évêques. Les informations continuent d'avoir lieu pour les évêques nommés par le roi à des sièges vacants. Quand elles sont terminées, elles passent dans les bureaux du ministère de l'Intérieur, qui en ordonne le renvoi à ceux des Affaires étrangères, pour être expédiées pour Rome, afin d'obtenir l'institution du pape. Je pense qu'elles sont faites dans un sens favorable aux prétentions de la Cour romaine.

Débats entre Picot, rédacteur de *L'Ami de la religion* et du roi, et *La France chrétienne*, n° 895, p. 117⁴³⁶.

⁴³⁴ Jean-Baptiste Sylvère Gaye de Martignac (1778-1832). Avocat bordelais, il fut le secrétaire de Siéyès durant son ambassade à Berlin en 1798, puis servit dans l'armée tout en s'essayant au vaudeville. Revenu à Bordeaux au début du Consulat, il acquit au barreau une brillante réputation. S'il accueillit avec peu d'enthousiasme le retour des Bourbons en 1814, il fut chargé en avril 1815 de négocier la reddition de Bordeaux au général Clausel et protégea en même temps la fuite de la duchesse d'Angoulême. Avocat général de la cour royale de Bordeaux en 1818, procureur général à Limoges en 1819, il fut élu député de Marmande (Lot-et-Garonne) en octobre 1821 et devint l'un des orateurs importants de la majorité. Entré au Conseil d'État en 1822, vice-président de la Chambre en 1823, il contribua grandement au vote des crédits pour la guerre d'Espagne, à laquelle il participa comme commissaire civil du duc d'Angoulême. Nommé ministre d'État en 1824, réélu à Marmande, directeur général de l'enregistrement et des domaines en 1825, il soutint la loi sur le milliard des émigrés mais fut réservé quant aux lois sur le sacrilège et sur la presse. Reconduit par ses électeurs en 1827, il fut nommé ministre de l'Intérieur le 4 janvier 1828 après la démission de Villèle. "Ultra modéré", il fit entrer la *défection* au gouvernement, sépara les ministères de l'Instruction publique (confié à un magistrat) et des Affaires ecclésiastiques, obtint du roi la signature des ordonnances du 16 juin 1828 contre les jésuites et abrogea la loi sur la presse de 1822. Mais, il échoua, à cause du roi qui le détestait, sur la loi électorale et fut chassé comme un laquais en août 1829. Réélu à Marmande en juin 1830, il ne participa pas aux journées de Juillet mais prêta serment au nouveau roi. Il accepta de défendre le prince de Polignac lors du procès des ministres de Charles X et plaida contre l'exil de la branche aînée, E. de Waresquiel, B. Yvert, *Histoire de la Restauration, op. cit.*, p. 407-430 ; B. Yvert (dir.), *Dictionnaire des ministres, op. cit.*, p. 157 ; F. Boyer, *Martignac (1778-1832) : l'itinéraire politique d'un avocat bordelais*, Paris, Éditions du CTHS, 2002.

⁴³⁵ Voir cahier IX, note 177.

⁴³⁶ Outré de voir *La France chrétienne* revendiquer le monopole des nouvelles ecclésiastiques qui émanent de l'autorité, le rédacteur énumère diverses erreurs commises par le journal et conclut, dans son style, qu'il le laisse

Grégoire, évêque. Hyde de Neuville⁴³⁷ a osé dire dans la séance du 3 mars, Chambre des députés, que la Chambre s'était reconnu le droit (d'expulser M. Manuel) lorsqu'elle a expulsé le prêtre de Baal (M. Grégoire).

Jésuites en Angleterre. Dans la séance de la Chambre des Communes à Londres, le 5 mars, Sir Thomas Letbudge a présenté une pétition contre les jésuites, dont le nombre augmente en Angleterre, et qui ont reçu 50 mille livres sterling pour élever des établissements en Irlande. Le pétitionnaire a fait l'historique de cette société, chassée de la Chine en 1726, de France en 1763, de Bohême, de Danemarck et d'Espagne en 1766 et de Naples en 1768⁴³⁸. La pétition a été déposée sur le bureau et l'impression en a été ordonnée⁴³⁹.

En Allemagne. Malgré les décisions intervenues à Vienne, les jésuites continuent leurs démarches pour être reçus de nouveau en Hongrie, en Gallicie : le synode hongrois a pris une résolution favorable à cette Société. Mais M. de Metternich leur est opposé.

à « son ton hargneux, et ses jalousie misérables, et sa jactance, et son charlatanisme », *ARR*, t. XXXV, samedi 8 mars 1823, n° 895, p. 117-119. Au temps pour la charité chrétienne ...

⁴³⁷ Jean-Guillaume Hyde de Neuville (1776-1857). Descendant d'une famille jacobite écossaise, affilié aux sociétés contre-révolutionnaires, il accomplit plusieurs missions pour le comte d'Artois avant d'émigrer en 1797. Rentré en 1799, il fut mêlé aux conspirations royalistes contre le Premier Consul, mais il quitta librement la France pour les États-Unis, où il s'occupa des conditions de vie des colons de Saint-Domingue qui s'y étaient réfugiés. Le retour des Bourbons lui donna une place active dans la vie politique. Il suivit le roi à Gand en 1815, fut député de la Nièvre à la Chambre introuvable, ambassadeur aux États-Unis de 1816 à 1821, puis au Portugal en 1823. Proche de Chateaubriand, éphémère ministre en 1828, il siégea avec les constitutionnels tout en partageant les convictions des ultras dont il refusait la volonté répressive, J.-C. Martin, « Hyde de Neuville », in J.-C. Martin (dir.), *Dictionnaire de la Contre-Révolution*, op. cit., p. 298.

⁴³⁸ Rondeau oublie le Portugal !

⁴³⁹ La présence de jésuites en Angleterre fut, d'après certains, un facteur de retard pour l'émancipation des catholiques.

INDEX DES NOMS CITES DANS LE VOLUME 4

- Abbt, Benedikt, **435**
Abeil, Antoine, 381
Abelly, Louis, 405
Acarie, Barbe Jeanne Avrillot, **443**
Admirauld, Jean-Louis, **237**
Agier, Pierre Jean, 188, 214, 268, 270, 364
Aignan, Étienne, 121, 190
Alacoque, Marguerite-Marie, **373**
Álava y Esquivel, Miguel Ricardo de, **430**
Alberóni Giulio, **462**
Alembert, Jean le Rond d', 326, 331
Alexandre Ier Pavlovitch, 229, 262, 366
Alexandre VII, 427
Alexandre VIII, 31
Aligre, Étienne III d', **409**
Allègre, Paolo Lamberto D', 419
Alvarès da Cunha, 22
Amalric, François-de-Sales d', **294**, 320, 335
Amelot, Sébastien-Michel, 454
Amphilogue, **234**
Andigné de Mayneuf, Louis-Jules-François d', **142**, 149, 194, 433
Andrade, Francisco José Rodrigues de, **330**
Anne d'Autriche, 407, 409, 410, 449
Anspach, Isaac Salomon, 398
Anthimos III de Constantinople, 458
Antoine, Paul-Gabriel, **8**, 57
Apchon de Gorgenon, Claude Marc Antoine d', **458**
Aranda, Abarca de Bolea y Ximénez de Urrea, Pedro Pablo, IXe comte d', **437**
Argenson, Marc-René-Marie de Voyer de Paulmy d', **18**
Arias y Teixeira, Veremundo Anselmo, **301**, 308, 360
Arnauld d'Andilly, Robert, **105**
Arnauld, Antoine, 158, 163, 481
Arnauld, Jacqueline, **481**
Arnoux, François-Xavier, **254**
Artaud de Montor, Alexis-François, 69
Artois, Charles Ferdinand d', 207, 208, 212, 213, 216, 220, 222, 235, 240, 246, 281
Artois, Henri Charles Ferdinand Marie Dieudonné d', **287**
Artois, Louis-Antoine d', 493
Arvisenet, Claude d', 8, 226, 279
Astros, Paul-Thérèse-David d', 130, 131, 142, 162, 165, 211, 212, 246, 252
Astruc, Jean, **278**
Aubert de Vitry, François Jean Philibert, **322**
Aubert, Marius, **327**, 354
Aucher, Jean-Baptiste, **341**
Audiffret, Hercule, **405**
Audran, Prosper-Gabriel, **171**, 188
Audreis, Félix de, **355**
Augustin (saint), 19
Aviau du Bois de Sanzay, Charles François d', 380
Bach, 327, 354
Bade, Louis Ier de, **50**
Baillet, Adrien, **227**
Baillet, Paul Félix, 273, 274, 280, 283, 286, 287, 290, 291, 301, 304, 306, 307, 309, 376, 395, 440, 478
Bailly, Louis, **289**
Bailly, Luc-Jean-Baptiste, 263
Ballacchi, Simone, **305**
Barbançon, madame de, 211
Barbé-Marbois, François, **477**
Barbier, Antoine-Alexandre, **396**, 421
Bareau de Girac, François, **305**
Baron, 112
Baronius, Caesar, **264**
Barral, Louis Mathias de, 70, 263, 422, 493
Barrande de Briges (abbé) *Voir* Boyer, Pierre-Denis
Barrière, Pierre, **187**
Barruel, Augustin de, 46, 94, 160, 194, 278, 296, 302, 305
Barthélémy, François de, **24**, 44
Baston, André-Guillaume-René, 397, 418, 421, 433
Bataillé, Charles François Jean, **399**
Baudin, Pierre Charles Louis, **172**
Baudrand de La Combe, Henri, **484**

Baudre de Bavent, Charles-François-Louis de, 287
 Baulny, Thibault de, **421**
 Bausset-Roquefort, Louis-François de, 72, 110, 116, 239, 247, 328, 420, 462
 Bausset-Roquefort, Pierre François de, 141, 196, 207
 Bayen, Martin, **324**
 Bayou, 112
 Beaucamp, abbé, 295, 469
 Beaucé, Claude, **428**
 Beauchamp, Alexandre de, **444**
 Beauharnais de Miramion, Marie de, 406
 Beaumont du Repaire, Christophe de, 196, 477, 481
 Beauséjour, Antoine Bourreau de, **355**
 Beaussé d'Escorbiac, 341
 Beaussier-Charron, Nicolas, **422**, 426
 Bébian, Roch-Ambroise Auguste, **143**
 Becherel, François, 36
 Belloy, Jean-Baptiste de, 193, 195, 275
 Bellugou, Joseph, **293**, 321, 338, 398, 399
 Belmas, Louis, 133, 146, 463, 470, 480, 489
 Belsunce de Castelmoron, Henri-François-Xavier de, **479**
 Ben Ezra, Juan Josaphat, 17
 Bénard, Laurent, **404**
 Bengy de Puyvallée, Philippe-Jacques de, **272**, 314
 Benoît, 306
 Benoît XIV, 126, 315, 399
 Benoît, Antoine-Vernier, 51, **113**
 Bentham, Jeremy, **75**
 Bergier, Nicolas-Sylvestre, **344**
 Bernard, Claude, **407**
 Bernardi, Joseph Elzéar Dominique de, 60, 88
 Bernier, Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie, **252**, 457
 Berruyer, Isaac Joseph, 312
 Berry, duchesse de *Voir* Bourbon-Sicules, Marie-Caroline de
 Bertaud du Chazaud, Jean-Baptiste Gélibert, **297**
 Berthier, Guillaume François, **426**
 Berthre de Bourniseaux, Pierre-Victor-Jean, **121**
 Bertin, Antoine, **473**
 Bertout, Jacques-Madeleine, **481**
 Bérulle, Pierre de, 105, 405, 409
 Besnard, François Guillaume, 76
 Besombes de Saint-Geniès, Pierre-Louis de, **449**
 Besson, Jacques-François, **134**, 486
 Bétemps, Jean-François, 346
 Beugnot, Jacques Claude, 236, 239
 Bichier des Ages, Jeanne-Élisabeth, 271
 Bigarré, Augustin-Julien, **61**
 Bigex, François-Marie, 90
 Bignon, Louis-Pierre-Édouard, **350**
 Binet Pincio, João António, **325**
 Biselx, François Joseph, **168**
 Bisson, Louis-Charles, **232**
 Bizet, Charles, 142, 361, 364, 376
 Blacas d'Aulps, Pierre Louis Jean Casimir de, 68, 460
 Blampoix, Jean-Baptiste, **296**, 305
 Blanchard, Pierre-Louis, 34, 147, 307, 399, 452
 Blanche, Michel-Nicolas, **432**
 Bogne de Faye, Pierre-François-Jean, **244**, 246
 Boileau, Nicolas, **30**
 Boisville, Jean-François-Martin de, **426**, 444, 458
 Bolgeni, Gianvincenzo, **443**
 Bombelles, Marc Marie de, 140, 142, 155, 156, 260, 287
 Bonald, Louis-Gabriel-Ambroise de, **38**, 60, 347, 375
 Bonaparte, Joseph, 118
 Bonaparte, Marie Julie, **118**
 Bonavista, Antoine, **39**
 Bonhomme de La Prade, Eugène, **327**
 Borde, Jean-Louis, 466
 Bordeaux, duc de *Voir* Artois, Henri Charles Ferdinand Marie Dieudonné d'
 Borderies, Jean-François-Étienne, 133
 Borgia, François de, **316**
 Bossu, Pierre Louis, 179
 Bossuet, Jacques-Bénigne, 42, 49, 68, 102, 110, 129, 132, 203, 215, 344, 361, 422, 457, 462
 Bossuet, Jacques-Bénigne II, **129**
 Bottiglia Savoulx, Luigi, **354**
 Bouchard, Étienne, **186**
 Boucher, Jean-Baptiste Antoine, 280, 461
 Bouchitté, Louis-Firmin-Hervé, **399**
 Boudot, Jean, **230**

Boudot, Jean-Baptiste, **115**, 149
 Bouillé, Jean-Baptiste de, **160**, 189, 263, 311
 Boujard, Chatelain-Charles-Vincent de Paul, **65**, 98
 Boulogne, Étienne Antoine de, 73, 200, 246, 378, 391, 457, 469, 473, 477, 485, 486
 Bourbon d'Espagne, Marie Anne Victoire de, **48**
 Bourbon, Bathilde d'Orléans, duchesse de, 352, 378
 Bourbon, Charles Marie Isidore Benoît de, **328**
 Bourbon-Condé, Louis VI Henri Joseph de, 424
 Bourbon-Condé, Louis-Antoine-Henri de, 424
 Bourbon-Condé, Louise-Adélaïde de, 57
 Bourbon-Sicules, Marie-Caroline de, **207**, 250, 252, 255, 281
 Bourdaloue, Louis, 251
 Bourdoise, Adrien, **406**
 Bourgin, 122, 341
 Bourgoing, Jean-François de, **254**
 Bourlier, Jean-Baptiste, 72, 169, 397
 Bousсен, François-René, **313**
 Boutelaud, Pierre-Amédée, **230**
 Bouton, Charles Marie, **457**
 Bovet, François de, 110, 114, 141, 228, 234, 338
 Boyer, Jean-François, **410**
 Boyer, Jean-Pierre, **385**
 Boyer, Pierre-Denis, 92, 102, 105, 106, 108, 367
 Boze, Elzéar, **270**
 Brajeux, Jean, **304**
 Brault, Charles, 29, 116
 Breluque, Antoine, **198**
 Bridan-Renault, Jean-Baptiste-Claude, **431**
 Bridou, Louis, 447, 453
 Brigaud, Jacques, **122**
 Broglie, Maurice-Jean-Madeleine de, 5, 20, 43, 133, 365, 367
 Bruc-Montplaisir, Henri-Marie-Claude de, **130**, 141, 149, 184
 Bruillard, Philibert de, 362, 376, 377
 Brumault de Beauregard, Jean, **485**
 Brune, Guillaume Marie-Anne, 42, **124**
 Brunel, 112
 Brunon, 112
 Brydaine, Jacques, **268**, 352, 402
 Brzozowski, Thaddeus, 235, 300
 Bullet, Jean-Baptiste, **400**
 Buol-Schauenstein, Karl Rudolph von, 173, 209
 Bus, César de, 250, 309, 405, 423
 Butler, Alban, **227**, 256, 282, 342, 346
 Cady, Nicolas Germain, **467**
 Caffort, Gabriel Zacharie, 310, 488, 492
 Cagny, Nicolas de, 302
 Caillat, Jean-Baptiste, **169**
 Cailleaux, 210, 341
 Calmet, Augustin, **204**, 228, 230
 Cambacérès, Étienne-Hubert de, 63
 Campion de Tersan, Charles-Philippe, **78**
 Canga Argüelles y Cifuentes Prada, Jose, **292**
 Capmas, 469
 Carlos, don *Voir* Bourbon, Charles Marie Isidore Benoît de
 Carnouet, **146**
 Carré, Guillaume-Louis-Justin, **483**
 Carrières, Louis de, **228**
 Carron, Guy-Toussaint-Julien, 49, 57, 188, 194, 196, 223, 226, 254, 268, 327, 330, 483
 Casset, Martin, **461**
 Castelbajac, Marie-Barthélemy de, **136**
 Castellón y Salas, Jerónimo, **117**, 368
 Castro, Manuel de, **319**
 Cauchois-Lemaire, Louis-Augustin-François, **331**
 Cellérier, Jean-Isaac-Samuel, **238**
 Cellier, Jacques du, **192**
 Ceruelo de la Fuente, Gregorio, **318**, 355, 374
 Cesaremontano, Giuseppe Antonio, 283
 Chabons, Jean-Pierre de Gallien de, **480**
 Chabot, Jean-Baptiste de, 14, 58
 Chabrol de Volvic, Gilbert, 301
 Chaffoy *Voir* Petit-Benoît de Chaffoy, Claude-François-Marie
 Chambonas, Scipion Charles Auguste Victor de La Garde de, **8**
 Chambre d'Urgons, Henri de, **34**
 Chanon, Étienne, **169**
 Chapt de Rastignac, Louis-Jacques, **368**
 Charancy, Georges-Lazare Berger de, **352**
 Charles IX, 45

Charles X, 151, 201
 Charles-Emmanuel IV de Sardaigne, 170
 Charles-Félix de Savoie, **465**
 Charpentier, Hubert, **269**, 406
 Charpentier, Marie-Georges-François, **361**
 Charrier de La Roche, Louis, 180
 Chastel, Jean, **176**, 187
 Chateaubriand, François-René de, 240, 322, 485
 Châtillon, Anne-Barthélemy *Voir*
 Corderant de Châtillon, Anne-Barthélemy
 Chaud, J.-B.-C, **97**
 Chaulnes, Charles d'Albert d'Ailly, duc de, **31**
 Chaumeil, **300**
 Chaumereix, Jean-Hugues *Voir* Duroy de
 Chaumereix, Jean-Hugues
 Chaumont, Denis, **148**, 198
 Chavilhac, J. G., 247, 259
 Chazel, 480
 Chenevière, Jean-Jacques-Caton, **238**
 Chevalard, du, 112
 Chevalier, 359
 Chilleau, Jean-Baptiste du, 58, 141, 311, 469
 Chrestien-de-Poly, Jean-Prosper, **240**
 Cienfuegos y Jovellanos, Javier de, **203**, 302
 Clary, Marie Julie *Voir* Bonaparte, Marie Julie
 Claude, 352
 Clausel de Montals, Claude-Hippolyte, 59, 64, 88
 Clément VIII, 404
 Clément XIII, 126, 256, 315
 Clément XIV, 178, 233
 Clément, abbé *Voir* Dubois, François-Clément
 Clermont-Tonnerre, Anne-Antoine-Jules de, 69, 72, 256, 280, 480
 Colbert de Croissy, Charles-Joachim, **367**
 Collet, Pierre, 493
 Collignon, Louis, **184**
 Collinet, François, **329**
 Commolet, Jacques, **187**
 Comte, 308
 Conception, Jean-Baptiste de la, **140**, 155
 Condren, Charles de, **406**
 Consalvi, Ercole, 128, 155, 266, 383
 Constant de Rebecque, Benjamin, 351
 Contrault, Alexandre Pierre François, 180
 Copertino, Giuseppe da, **256**, 315
 Coquerel, Charles-Augustin, **188**
 Corbière, Jacques-Joseph-Guillaume-François-Pierre de, **335**, 366
 Corbière, Jean Antoine René Édouard, **164**, 167, 169, 171
 Corbin, 65
 Corcelles, Claude Tirguy de, **349**
 Corderant de Châtillon, Anne-Barthélemy, **248**, 324, 423
 Coriolis des Barons de Limaye, Honoré-Gaspard de, 466, 467, 474
 Cornet d'Incourt, Charles-Nicolas, **74**
 Coroller, Jacques Robert Corentin, 347, 376, 466
 Cortois de Pressigny, Gabriel, 69, 72, 104, 141, 168, 224
 Cosnac, Jean-Joseph-Marie-Victoire de, **135**, 150, 172, 182, 253, 255
 Coste, Antoine, **217**
 Cottret, Pierre-Marie, 102, 159, 313, 461, 466
 Coucy, Jean-Charles de, 193, 421, 469
 Coudrin, Pierre-Marie-Joseph, **14**, 23, 37, 58, 302, 352
 Coulanges, Philippe Emmanuel de, **31**
 Coulon, Claude Antoine, 422
 Coupperie, Pierre-Alexandre, **270**, 272
 Courcelles de Labrousse, Clothilde Suzanne, **454**
 Cousin de Grainville, Guillaume, **113**
 Couturier, Jean, **407**
 Creichton, William, **186**
 Creus y Martí, Jaume, **343**, 346
 Croiset, Jean, **470**
 Croissy, Catherine Renée Le Sieur de, **183**
 Croÿ-Solre, Gustave-Maximilien-Just, prince de, **130**, 141, 165, 194, 396, 413, 465, 469, 492
 Cunha e Menezes, Carlos da, 344, **346**, 411
 Cuvier, Charles Chrétien Léopold, **290**
 Cuvier, Georges, **137**, 418
 Cyrille VI, 29, 360
 Daguerre, Louis, **457**
 Dalberg, Karl Theodor Anton Maria von, 173
 Daléas, Jean, 323

Dallas, Charles Robert, 369
 Damiens, Robert François, 177
 Daru, Pierre-Antoine-Noël-Bruno, **96**
 Dastre, Jean-Bernard, **347**
 Daubenton, Guillaume, **48**
 Daunou, Pierre Claude François, 121, 153, 422
 Decazes, Élie Louis, 40, 64, 98, 103, 108, 153, 216, 253
 Deforis, Jean-Pierre, **129**, 323
 Dejean, François-André, 439
 Delanois, **187**
 Delarue, Isaac-Étienne *Voir* La Rue, Isaac-Étienne de
 Delbare, François-Thomas, **314**
 Delepan, 145
 Della Chiesa, Antonio, **92**
 Della Somaglia, Giulio Maria, 128
 Delort, Pierre-Justin, **213**, 216
 Deloyne d'Autroche, Claude, **237**
 Demandre, Jean-Baptiste, **344**, 389, 400
 Demasur, 268
 Dens, Pierre, **317**, 324
 Depping, Georges Bernard, **10**
 Des Rioux de Messimy, Jean-Baptiste-Marc, **263**
 Desa, Giuseppe Maria *Voir* Copertino, Giuseppe da
 Descartes, René, **30**
 Desfours de La Genetière, Claude-François, **270**
 Desgenettes, Charles-Éléonore *Voir* Dufriche-Desgenettes, Charles-Éléonore
 Deshayes, Gabriel, 373, 464
 Desjardins, Philippe-Jean-Louis, 133, 187, 255, 273, 274, 276, 280, 281, 283, 286, 287, 291, 395, 474, 485
 Desmarais du Chambon, Jeanne-Marie, **300**
 Desmares, 341, 430
 Desmares, Jean-Louis, 382
 Desmarest, Nicolas-Emmanuel, **287**, 361
 Desmazure, Pierre-Claude, 315
 Desodoards, Antoine-Étienne-Nicolas Fantin, **283**
 Desoer, Jean-Théodore-Auguste, **21**
 Devoti, Giovanni, **300**
 Di Pietro, Michele, 365, 369
 Dideron, Laurent-Gaspard, **208**
 Diderot, Denis, 46
 Diéche, Amans-Dalmas, 156
 Dijon, Jean-Baptiste, **152**
 Dodwell, Henry, **194**
 Dombidau de Crouseilles, Pierre-Vincent, **162**
 Donnadieu, Gabriel, 319
 Doré, Pierre, **20**
 Doubdan, Jean, **322**
 Dourdon, 324
 Douriech, 390
 Dronchat, Jean-François, 18, 347, 423, 466
 Drouhard, Claude-François, **162**
 Du Clot de La Vorze, Joseph-François, **487**
 Dubois, François-Clément, **452**
 Dubois, François-Noël-Alexandre, **95**
 Dubois, Guillaume, **47**, 154, 448, 462
 Dubois, Jean-Baptiste, 211, 246, 426
 Dubois, Jean-Jacques, 115
 Dubois-Bergeron, P., 439
 Dubourg, Jean-Marie-Philippe, 29, 92, 212, 432
 Ducan, François, **356**
 Duchesne, Yves-François, **373**
 Dufour de Pradt, Dominique-Georges-Frédéric de Riom de Prolhiac, 59, 60, 64, 88, 112, 137, 224, 225, 260, 265, 266, 450
 Dufriche-Desgenettes, Charles-Éléonore, **187**
 Duguet, Jacques-Joseph, **268**, 446
 Dujarrié, Jean-Julien, **401**
 Dulaure, Jacques-Antoine, **356**, 412, 428
 Duménidot, 210
 Dumesnil, Alexis, **13**, 49, 441, 486, 490
 Dumontier, 169
 Dumouchel, Jean-Baptiste, **52**, 308
 Dunan, Pierre, 202
 Dupin, André Marie Jean Jacques, 424, 488
 Dupuis, Charles-François, **377**
 Dupuy, Jacques, **45**
 Dupuy, Pierre, **45**
 Duran, Jean-Marie-Gabriel, **136**
 Durfort, Raymond de, **168**
 Duroy de Chaumereix, Jean-Hugues, **444**
 Duttlinger, Johann Georg, **101**, 110
 Duvergier de Hauranne, Jean-Ambroise, **115**, 377
 Duvoisin, Jean-Baptiste, 347, 387

Duwalk de Dampierre, Charles Antoine Henri, 487

Egger, abbé *Voir* Egger, abbé

Egger, Karl Borromais, **435**

Eliçagaray, Dominique, **366**

Élisabeth Ière d'Angleterre, 186

Émery, Jacques André, 77, 301, 407, 485

Enard, Jean-Baptiste, **112**

Enfantin, Barthélemy-Louis, 123

Enoch, Étienne Célestin, 164

Épinay, Denis-Joseph Lalive, marquis d', **126**

Épinay, Louise-Françoise-Pétronille Tardieu d'Esclavelles, marquise d', 126

Espiga y Gadea, José de, **372**, 393

Estaper, Martin, **333**

Étemare, Jean-Baptiste Le Sesne de Ménilles d', **268**

Étienne, Charles-Guillaume, 127, 144, 157, 179, 319, 428

Eugène II de Constantinople, **382**

Fabre, Jean-Claude, 200

Fabry, Jean-Baptiste-Germain, **309**, 310

Fagnanus, Prosper, **189**

Faivre, Antoine, **346**, 354, 374

Faudoas, Pierre-Paul de, 135

Faure de Bullion, Angélique, **408**

Faure, Charles, **405**

Fauvet, 123, 327, 354

Favre, François, 302

Fayet, Jean-Jacques, 6, 15, 18, 19

Felici, Luigi, **35**

Feliú, Ramón Olague, **478**

Feller, François-Xavier de, 42, 97, 179, 189, 193, 204, 222, 272, 283, 319, 334

Fénelon, François de Salignac de La Mothe, 59, 130, 132, 179, 215, 271, 289, 296, 330, 344, 356, 360, 406, 412, 428, 438, 448, 457, 462, 492

Ferail, abbé, 122

Ferdinand Ier des Deux-Sicules, 128, 365

Ferdinand VII, 184, 213, 217, 268, 289, 290, 292, 328, 352, 384, 493

Fernbach, Laurent, 287

Fesch, Joseph, 117, 145

Feuillade, Pierre, **166**, 205, 346

Feutrier, Alexis, **303**

Feutrier, François-Hyacinthe-Jean, 216, 303, 310, 376, 378, 465

Firmian, Leopold Maximilian von, 452

Fischer, Emanuel Friedrich von, 55, 375

Flaget, Benoît-Joseph, 241

Fléchier, Valentin Esprit, 45, 408

Fleury, André Hercule de, **161**

Fleury, Claude, 192, 200

Foissier, 376

Fonck, Martin-Guillaume, **74**

Fontana, Francesco Luigi, 148, 439

Fontanes, Jean-Pierre Louis de, 12

Fontenailles, André Perret de, **160**

Fontenay, Jean-Marie Cliquet de, **256**, 272, 280

Forbin-Janson, Charles Auguste Marie Joseph de, 102, 170, 235, 327, 341, 354, 428

Forbin-Janson, Charles-Théodore-Palamède-Antoine-Félix de, **102**

Fortis, Louis, 300

Fouché, Joseph, 153, 287

Fourmont, Étienne, **230**

Fournet, André-Hubert, 271

Foy, Sébastien Maximilien, **351**, 353

François Ier d'Autriche, 70, 283, 386

François-Xavier, **249**, 316

Franzoni, Thérèse, **252**

Frasey, Jean-Baptiste, **119**

Frayssinous, Denis Antoine Luc, 15, 60, 61, 64, 65, 85, 89, 102, 127, 149, 201, 203, 208, 210, 212, 226, 229, 233, 330, 334, 347, 348, 352, 362, 396, 400, 412, 417, 424, 444, 446, 469, 471

Fréchard, Joseph, **464**

Frédéric III du Saint-Empire, **91**

Frédéric-Auguste Ier de Saxe, 144, 290

Frédéric-Guillaume III de Prusse, 18, 118, 378, 383

Frémin, **310**

Frère de Villefrancon, Paul-Ambroise, **315**, 319

Froc de La Boulaye, Jean-Baptiste-Louis, **255**

Fronteau, Marie-Anne-Élisabeth, **436**, 461

Gaffarel, Joseph, **32**

Gaidechen, Claude, **187**

Gaillard, 182

Gaillard, Maurice-André, **491**

Gain de Montaignac, François de, **337**

Galitzine, Alexandre Nicolaïevitch *Voir* Golitsyne, Alexandre Nicolaïevitch

Gallais, Jean-Pierre, **317**, 375

Gallarati Scotti *Voir* Scotti Gallarati, Giovanni Filippo

Gallard, Romain-Frédéric, **465**

Gallonio, Antonio, **264**

Galois de La Tour, Étienne-Jean-Baptiste des, 140, 141, 218, 228

Gandolph, Peter, **158**, 225

Garnet, Henry, **177**

Garrigues, Antoine-Jacques-Marie, **110**, **373**

Gaschet, abbé, 34, 147, 209, 307, 399, 434

Gasquet, Antoine de, **302**

Gauguin, Simonne *Voir* La Croix, Françoise de

Gaussen, Louis, **238**

Gay-Vernon, Léonard, **93**

Gebattel, Lothar Anselm von, **16**, 30, 36

Geilh, Barthélemy de, **297**

Gence, Jean-Baptiste-Modeste, **231**, 235

Genet, Charles, **94**, 227, 233, 247

Genlis, Stéphanie-Félicité Du Crest, comtesse de, 283

Genoude, Antoine-Eugène, 46, 247, 251, 262, 308, 312, 319

George IV, 366

Geramb, Ferdinand François de, 318

Gérard, Philippe-Louis, 375

Gerdil, Hyacinthe-Sigismond, 272

Gerle, Christophe Antoine, **454**

Germain de Montforton, Auguste-Jean, **217**

Gersen, Jean, **232**, 235

Gerson, Jean Charlier de, **231**, 235

Gilbert, Antoine-Pierre-Marie, **394**, 462

Gilbert, Nicolas Alain, **418**

Gillon, Germain, 225, 260, 327

Girard, 122

Girard, Grégoire, 160

Girard, Guillaume, **325**

Giraudy, Charles François Simon, **341**, 347

Girmont, Bernard de, **318**

Giudici, Gaetano, **270**

Giustiniani, Giacomo, **290**, 292, 299, 489

Gloriot, Charles-Joseph, **169**

Glory, Pierre, **323**, 385, 387, 437

Gobel, Jean-Baptiste, **52**, 196, 434

Godescard, Jean-François, **227**, 256, 282, 342, 346

Godinot, Nicolas, 40

Godinot-Desfontaines, André-Nicolas-Félix, **149**

Goethals, Ambroise-Charles-Guislain, **120**, 313

Golitsyne, Alexandre Nicolaïevitch, **232**

Gomer, Charles Auguste de, **207**

Gómez, Valentin, **474**

Gondelin, 492

Gonzaga, Luigi, **316**

Gonzague, Louis de *Voir* Gonzaga, Luigi

Gori, Antonio Francesco, **347**

Görres, Johann Joseph von, **175**

Goto, Jean-Soan de, **316**

Goubeau de La Bilennerie, Jacques-François, **198**, 202

Goubeau de La Bilennerie, Jacques-François, **40**

Goujet, Claude-Pierre, **200**

Gouttes, Jean-Louis, **52**

Gouvea, Alexandre de, **42**, 49

Grandjean, François, **300**, 305

Grandval, Grégoire, **237**

Grappin, Pierre Philippe, 212, 390

Grattan, Henry, 64

Gravier, Jean-Jacques, **304**

Grégoire V (patriarche orthodoxe de Constantinople), **29**, 352, 360, 366, 387

Grégoire VII, 438

Grégoire XIII, **264**

Grégoire XIV, **264**

Grégoire XV, **404**, 405

Grégoire, Henri, 10, 112, 135, 138, 140, 144, 150, 153, 156, 157, 190, 196, 282, 398, 422, 494

Grenade, Louis de, **325**

Grignan, Françoise-Marguerite de Sévigné, comtesse de, 32

Grisot, Jean-Urbain, **162**

Gritz, François-Antoine *Voir* Gori, Antonio Francesco

Guéneau de Mussy, Philibert, **195**, 281

Guénée, Antoine, **386**

Guérin, 327, 354

Guérin de Tencin, Pierre, **48**

Gueudeville, Guillaume-Robert Marguerin de, 420

Guignard, Jean, **177**

Guillon de Montléon, Aimé, 313, **315**, 321, 323, 333, 365, 367, 380, 460

Guillon, Marie-Nicolas-Silvestre, 317

Guizot, François Pierre Guillaume, **165**
 Guyon, Claude, 18, 95, 122, 279, 327, 341, 378, 404, 416, 425, 480
 Guzmán, Dominique de, **396**
 Habert, Pierre-Barthélemy, **321**
 Habsbourg-Lorraine, Rodolphe Jean Joseph Rainier de, 92, 160
 Hallé, Jean-Noël, **281**
 Haller, Karl Ludwig von, 348, 358, 363, 373, 375, 416, 429
 Hamel, **429**
 Haüy, Valentin, 445
 Hémeý d'Auberive, Nicolas Philibert, 203
 Henri III, 46
 Henri IV, 157, 176, 187, 408
 Henrion, Mathieu-Richard-Auguste, **87**
 Herluison, 128
 Herménégilde, **10**
 Heyrand, 487
 Hilarion, Joseph, 23
 Hippisley, John Cox, 50
 Hirn, François-Joseph, 122
 Hocquart, Édouard-Auguste-Patrice, **359**
 Hohenlohe-Waldenburg-Schillingsfürst, Franz Karl Joseph Fürst von, 159, 188
 Hohenlohe-Waldenburg-Schillingsfürst, Leopold Alexander Franz Emmerich von, **371**, 372, 380, 383, 388, 453, 456, 470, 472, 483
 Holandre, Jean-Baptiste Antoine, **321**
 Holda, sœur *Voir* Fronteau, Marie-Anne-Élisabeth
 Hooke, Luce-Joseph, **445**
 Hourlier, 473
 Houy, 303
 Hubault-Malmaison, Jean-Baptiste, 347
 Huet, Pierre-Daniel, **102**
 Hulot, Henri-Louis, **421**
 Humblot-Conté, Arnould, **358**
 Huon de Kermadec, Alexandre Michel, **121**
 Hyacinthe, le Père *Voir* Gasquet, Antoine de
 Hyde de Neuville, Jean-Guillaume, **494**
 Ignace de Loyola, 163, 223, 316
 Ignace Pierre VII, **30**, 104, 456
 Imberties, Fabien-Sébastien, 16
 Ingersleben, Karl Heinrich Ludwig, Freiherr von, **74**
 Innes, Thomas, **137**
 Innocent XI, 381
 Jacquemont, François, 37, 112, 295, 364, 468, 471
 Jacques, Matthieu-Joseph, **330**, 344
 Jacquet-Delahaye-Avrouin, L.-V.-M.-J., **437**
 Jaisson, 327, 354
 Jalabert, Jean-François-Joseph, 133, 281, 291, 311, 478
 Jansen, Cornelius dit Jansenius, 158
 Janssens, Jean-Hermann, 262
 Jarry, Pierre François Théophile, 10, 259, 267, 289, 323
 Jarweh, Pierre *Voir* Ignace Pierre VII
 Jaubert, Guillaume-Auguste, 439
 Jauffret, André-Gustave, **479**
 Jauffret, Gaspard Jean André Joseph, 228, 338, 395
 Jauffret, Joseph, 338
 Jay, Antoine, 88, 142, 488
 Jean de Dieu, **226**
 Jean XII, **9**
 Jean XXII, 223
 Jérôme, 286
 João VI de Portugal, 411
 Joliffe, Thomas Robert, **322**
 Joly de Bévy, Louis-Philibert-Joseph, **441**
 Jondot, Étienne, **294**, 326, 333, 342, 412
 Jordan, Augustin, **30**
 Jordan, Camille, **30**, 362
 Joseph Ier de Portugal, **177**
 Joseph II, 34
 Joubert, François, **268**, 446
 Joubert, Pierre, **193**
 Jouy, Victor-Joseph-Étienne de, 6, 488
 Juglar, Jean, 302
 Kearney, Charles, **298**
 Keller, Johann Baptist Jude Thaddée von, 188
 Kempis, Thomas a, **231**
 Kentzinger, Antoine-François-Xavier de, **221**
 Kératry, Auguste Hilarion de, 201, 265, 379
 Kerver, Hyacinthe, **405**
 Kisai, Jacques, **316**
 Koch, 5
 Koch, Johann Ludwig, **322**, 364
 Koenig, 16
 Kolly, baron de *Voir* Collignon, Louis

Kostka, Stanislas, **316**
 Krüdener, Beate Barbara Juliane von, 411
 La Barre, Jean François Lefebvre,
 chevalier de, **43**
 La Bourdonnaye, Eugène de, **204**, 333
 La Chétardie, Joachim *Voir* Trotti de La
 Chétardie, Joachim
 La Cour de La Vallée, Didier de, **404**
 La Croix, Françoise de, **409**
 La Fare, Anne-Louis-Henri de, 469
 La Gravièr, Ludovic de (pseud.) *Voir* La
 Bourdonnaye, Eugène de
 La Harpe, Jean-François de, **345**, 348
 La Hogue, Louis-Gilles de, 253, 272
 La Luzerne, César-Guillaume de, 8, 33, 72,
 98, 135, 319, 336, 343, 347, 361, 362,
 422
 La Mennais, Félicité Robert de, 6, 12, 15,
 39, 46, 49, 51, 59, 108, 144, 157, 171,
 210, 226, 251, 254, 258, 261, 262, 265,
 266, 293, 312, 313, 321, 326, 330, 333,
 338, 342, 347, 358, 363, 364, 398, 399,
 412, 433, 435, 448, 477, 486
 La Mennais, Jean-Marie Robert de, 98,
 155, 464, 484
 La Myre-Mory, Claude-Madeleine de, 174,
 212
 La Palme, Jean-Baptiste-Marie Aubriot de,
 109
 La Porte, Arnaud-Ferdinand de, **218**
 La Roche-Aymon, Charles-Antoine de,
 394
 La Rochefoucauld, François de, **404**, 408
 La Rue, Isaac-Étienne de, **379**
 La Salle, Jean-Baptiste de, 274
 La Tour d'Auvergne, Hugues-Jean-Robert-
 Charles de, **62**, 132, 137, 139
 La Tour, Pierre-François de, **32**
 La Vauguyon, Paul-François de Quélen de
 Stuer de Caussade, prince de Carency
 puis duc de, **360**
 La Vergne de Tressan, Louis de, **48**
 Labbey de Pompières, Guillaume-Xavier,
 242, 355
 Labiche de Reignefort, Pierre-Grégoire,
 300
 Laborde, Louis-Joseph-Alexandre de, **451**
 Labouderie, Jean, 102, 281, 282, 442, 488
 Labre, Benoît-Joseph, **221**
 Labrousse, Suzette *Voir* Courcelles de
 Labrousse, Clothilde Suzanne
 Lacombe de Crouzet, Claude-Agrève, **330**
 Lacombe, Dominique, 298, 413, 426, 428
 Lacunza y Díaz, Manuel, 117, 268, 270
 Lafont, **96**, 142
 Lafont d'Aussonne, Gaspard Louis, **193**
 Lagrée, Paul Doudart de, **208**
 Lahirigoyen, Jean, **80**
 Lainé, Joseph Henri Joachim, 76, 153, 245
 Laisné de Villevêque, Gabriel-Jacques, **98**
 Lalive de Bellegarde, Louis Denis Joseph,
 126
 Lambert, Bernard, 270
 Lambert, Louis Amable Victor, **334**
 Lambert, Nicolas, **485**
 Lambert, Pierre-Thomas, **460**
 Lambruschini, Luigi Emmanuele Nicolo,
 148, 182, 411
 Lameth, Alexandre-Théodore-Victor de,
 358, 435
 Lamourette, Adrien, **114**, 373
 Landerset, Jean-Pierre de, 8, 37
 Lanfant, Anne-Alexandre-Charles-Marie,
 35
 Lang, Karl Heinrich Ritter von, 117
 Langallerie, Philippe de Gentil de, **373**
 Languet de Gergy, Jean-Baptiste-Joseph,
 484
 Languet de Gergy, Jean-Joseph, **373**
 Lanjuinais, Jean-Denis, 75, 193, 338, 365,
 375, 393, 422
 Lanjuinais, Joseph-Élisabeth, **299**, 356
 Laperruque, **253**
 Larivoire de La Tourette, Marie-Joseph-
 Antoine-Laurent, **130**, 141, 196, 209
 Larrière, Noël Jean-Baptiste Castera de,
 442
 Las Casas, Bartolomé de, **465**
 Lasausse, Jean-Baptiste, **381**, 455
 Latil, Jean-Baptiste Marie Anne Antoine
 de, 151, 183, 469
 Latour, Bertrand de, **479**
 Laurent, Claude-Ignace, 108, 116, 194
 Laurentie, Pierre-Sébastien, **266**
 Lautrec, Louise-Armande-Julie de Gélas
 de Voisins d'Ambres, dite la maréchale
 de, **183**

Lauzières de Thémines, Alexandre-François-Amédée-Adonis-Louis-Joseph de, 44, 65, 321, 454
 Le Besnier, **483**
 Le Blanc de Castillon, Jean-André-François, **199**
 Le Camus, Étienne, **32**
 Le Clerc, 247
 Le Coz, Claude, 168, 389
 Le Gallic, Pierre, **407**
 Le Gauffre, Thomas, **407**
 Le Groing de La Romagère, Mathias, **130**, 141, 149
 Le Gros, Nicolas, **21**, 192
 Le Moyne, Pierre, **97**
 Le Pape de Trévern, Jean-François-Marie, 399
 Le Proust, Ange, **409**
 Le Ragois de Bretonvilliers, Alexandre, **406**
 Le Ragois, Claude, **376**
 Le Romain, 9
 Le Royer, Jeanne, 227, 233, 247, 428, 439
 Le Surre, Jacques-Pierre-Joseph, 323
 Le Tourneur, Augustin-Jean, **258**, 313
 Leblanc de Beaulieu, Jean-Claude, 29, 117, 136, 151, 206, 253, 260, 275, 377, 383, 393
 Leblanc, André, 74
 Lebreton, Joachim, **120**
 Lechassier, François, **406**
 Leclerc de Juigné, Antoine Éléonor Léon, 196, 334
 Leclère, Adrien, 59, 150
 L'Ecuy, Jean-Baptiste, **453**
 Lefebvre-Dubourg, 157
 Legris, 149
 Legris-Duval, René Michel, 21, 239, 247, 255
 Leibniz, Gottfried Wilhelm, 77
 Lejeas, François-Antoine, 8, 439
 Lellis, Camille de, **399**
 Lempereur, Jacques, **407**
 Léon X, 223
 L'Épée, Charles-Michel de, **143**
 Lerat, 376
 Lerber, Beat Rudolf von, **67**
 Lérins, Vincent de, **334**
 Leroy, Nicolas, **328**
 Lesage, Hervé-Julien, **340**
 Lestrangle, Augustin de, 202, 233, 394, 417
 Leszczynska, Marie Catherine Sophie Félicité, 120
 Leszczynski, Stanislas, 48, **120**
 Levasseur, 122, 327, 354
 Levéel, **413**, 450
 Lhomond, Charles François, **204**
 Lhuillier, Élisabeth, 409
 Liautard, Claude-Rosalie, 125, 380, 392, 425
 Liebermann, François Léopold Bruno, **187**
 Liguori, Alphonse Marie Antoine de, 126, 328, 440
 Litta, Lorenzo, 238, 240
 Llorente, Juan Antonio, 38, 131, 190, 241, 244, 257, 465, 476, 478, 483
 Lobo, Francisco Alexandre, **325**
 Loison, Jacques-Joseph, **79**, 90, 208
 Lombert, Pierre, **20**
 Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de, 424
 Lorenzana y Butrón, Francisco Antonio de, **261**
 Loriquet, Jean-Nicolas, **152**
 Lorraine, Charles de, **127**
 Louis Ferdinand de France, **120**
 Louis IX, 9
 Louis XIII, 177, 252, 410, 452
 Louis XIV, 158, 193, 252, 337, 381, 382, 383, 409, 410, 413, 428
 Louis XV, 48, 120, 177, 420
 Louis XVI, 21, 120, 317, 324, 328, 329, 359
 Louis XVIII, 144, 151, 153, 205
 Louvel, Louis Pierre, **211**
 Loveday, Douglas, **424**, 427, 433, 437, 438
 Loynes d'Autroche *Voir* Deloynes d'Autroche, Claude
 Lozano de Torres, Juan Esteban, **167**
 Lubersac de Livron, Charles-François de, **364**, 456
 Lucotte, Nicolas-Claude-Edme, **274**
 Lucrès, Sébastien, **452**
 Luguët, Élie-Gabriel, **428**
 Lyttelton, George, **386**
 Mabile, Joseph-Théophile, **489**
 Mabillon, Jean, **30**, 404
 MacCarthy, Nicholas, **35**, 77, 205, 211, 317, 423, 430

Macchi, Vincenzo, 55, 160, 173, 192, 299, 424
 Machault d'Arnouville, Jean-Baptiste Eugène de, **146**
 Machault d'Arnouville, Louis-Charles de, **257**
 Madier de Montjau, Joseph-Paulin, **223**
 Magnier, Louis Eléonor, **97**, 102
 Mahé, Joseph, 12, 120, 184, 309, 369
 Mahieu, Pierre Nicolas, **361**
 Mahmud II, 60
 Maillan, Jean-François de, **130**, 141, 159
 Maillé de La Tour-Landry, Jean-Baptiste-Marie, **356**
 Maillet-Lacoste, Pierre-Laurent, **8**, 50
 Maintenon, Françoise d'Aubigné, marquise de, **193**, 251
 Maistre, Joseph de, **198**, 210, 225, 238, 251, 326, 338, 345, 361, 369, 374, 397, 421, 427, 433
 Maitland, John, **186**
 Malafosse, Simon, 210
 Malagrida, Gabriel, **177**
 Malan, César, **22**, 111, 127, 289, 360
 Malaret, Jean-Antoine Benoît Bruno de, **151**
 Mandolx, Jean-François de, 140
 Mannay, Charles, 164, 212
 Manuel, **338**, 339
 Manuel, Jaques Antoine, **215**, 352, 438, 494
 Maragnon, Antonio, **474**, 493
 Marbos, François, **36**, 135
 Marcellus, Marie-Louis Auguste de Martin du Tyrac, comte de, 85, 115
 Marchetti, Giovanni, 192, 200, 323
 Marest, Pierre-Michel-Laurent, **247**
 Marguet, Jacques, **20**, 379, 447
 Marie de l'Incarnation, sœur *Voir* Acarie, Barbe Jeanne Avrillot
 Marie-Adélaïde Clotilde Xavière de France, 354
 Marie-Angélique de Sainte-Madeleine, dite la Mère *Voir* Arnauld, Jacqueline
 Marie-Antoinette de France, 388
 Marie-Thérèse de France, 173, 195, 279, 282, 287, 305
 Marina, Francisco Javier Martinez, **217**
 Marion, Jean-Henri, **206**
 Marolles, Claude-Eustache-François, **52**
 Martène, Edmond, **404**
 Martenne, Edmond *Voir* Martène, Edmond
 Martens, François-Antoine, **313**
 Martignac, Jean-Baptiste Sylvère Gaye de, **493**
 Martin de Gallardon, Thomas-Ignace Martin dit, 253
 Martin de Gray, Alexandre-François-Joseph Martin, dit, 40, 212
 Martinet, Louis-François, **115**
 Martínez y Jiménez, Manuel Vicente, **384**
 Mártires, Bartolomé Fernandes dos, **140**
 Martres, Jean-Baptiste de, **366**
 Massieu, Jean-Baptiste, **302**
 Massillon, Jean-Baptiste, 48, 251, 336
 Matignon, François-Antoine, **110**, 166
 Mattei, Alessandro, 235, 238
 Maubrun, 10
 Maudru, Jean-Antoine, **323**
 Maultrot, Gabriel-Nicolas, 261, 483
 Maurel de Mons Villeneuve, Étienne-Parfait-Martin, 370, 389
 Mauro de la Iglesia, **384**
 Maximilien Ier de Bavière, 50, 289, 383
 Mazarin, Jules, 410, 462
 Mazenod, Charles-Joseph-Eugène de, 236, 308
 Méan, François Antoine Marie Constantin de, 394
 Médaille, Jean-Pierre, **174**
 Médicis, Marie de, 408, 410
 Menochio, Giuseppe Bartolomeo, **44**
 Menoust, René, **95**, 122, 341
 Méréault, Athanase-René, **260**, 329, 382, 456
 Mercy, Marie Charles Isidore de, 140, 427
 Mériel-Bucy, Jean-François, 33, 46, 88, 307
 Merino, Geronimo, **342**, 364, 384
 Merz, Philip Paul, **397**, 443, 453
 Mesnildot, 341
 Metternich-Winneburg, Klemens Wenzel Lothar Fürst von, 494
 Meyer, Louis, **340**
 Michot, Charles, **431**
 Mier y Campillo, Francisco Javier de, 117
 Miki, Paul, **316**
 Milesi, Francesco, 159
 Millot, Hugues, **307**
 Milner, John, **33**

- Mioland, Jean-Marie, **352**
 Moïse, François-Xavier, 389, 400, 434
 Molineelli, Giovan Battista, **148**
 Molinier, Jean-Guillaume, 337
 Mollevaut, Gabriel Étienne Joseph, **175**
 Montaigne, Michel Eyquem de, 102
 Montalant, Alexandre-André-Jean-Louis, **56**
 Montault des Isles, Charles, 139
 Montazet, Antoine-Malvin de, **183**, 258
 Montblanc, Augustin Louis de, **311**, 317
 Monteinard, Bruno, 248, 333
 Montenoise, Pierre-Ignace de, **481**, 483
 Montesquiou-Fézensac, François-Xavier Marc Antoine de, 439
 Monteynard, 9
 Montfaucon, Bernard de, **30**
 Montmignon, Jean-Baptiste de, 149, 281
 Montmorency-Laval, Louis-Joseph de, 34
 Montmorency-Laval, Mathieu-Jean-Félicité, duc de, **460**, 486, 491
 Morcelli, Étienne-Antoine, **314**
 Morellet, André, 98, 448
 Morelli, Jacopo, **70**
 Moser, Gaspar, **189**
 Mouchet de Villedieu, François, 454
 Mounier, Jean-Joseph, **459**
 Mozzi de' Capitani, Luigi, **434**
 Muñoz-Torrero, Diego, **372**, 393
 Murphy, James, **469**
 Mussy *Voir* Guéneau de Mussy, Philibert
 Mutin, Jean, 313
 Muzzarelli, Alfonso, 201, 370, 412, 480
 Napoléon Ier, 66, 87, 99, 103, 129, 146, 152, 158, 159, 175, 195, 225, 259, 287, 397, 406, 413, 439, 462, 490
 Napoléon II, 160
 Nasalli, Ignazio, 160
 Néri, Philippe, **264**
 Nicolle, Dominique Charles, **159**, 256, 380
 Niebuhr, Barthold Georg, 155
 Noailles, Louis Antoine de, 47
 Nonnotte, Claude Adrien François, **296**, 310
 Normand, 33
 Nougaret, Pierre-Jean-Baptiste, **489**
 Oberkampff, Émile, **303**
 Oberlin, Jean-Frédéric, **127**
 Œgger, abbé, 260
 Olavide y Jáuregui, Pablo Antonio José de, **432**
 Oldcorne, Edward, **177**
 Olier, Jean-Jacques, 406
 Orléans de la Motte, Louis François Gabriel d', **43**
 Orléans, Philippe d', **48**
 Orsel, Jacques, **417**
 Os, Willibrordus van, 427
 Osmond, Antoine Eustache d', 169
 Pacca, Tiberio, **240**
 Paccard, Jean Edme, **59**, 335
 Pagès, Étienne, **112**, 272, 340, 346, 354, 374
 Paifer, Jean-Baptiste, **236**, 241, 307
 Paley, William, **348**
 Pallavicino, Pietro Sforza, **450**
 Palmieri, Vincenzo, **254**
 Palmo, Benedetto, 186
 Panieri, Fernandino, **334**, 441
 Panisset, François-Thérèse, **53**
 Panizzoni, Luigi, 270
 Paquot, Jean-Noël, **449**
 Parain, J. B., 263
 Paraudier, 341
 Paravey, Charles-Hippolyte de, **377**
 Pâris, François de, **383**, 416
 Paris, Hyacinthe de *Voir* Kerver, Hyacinthe
 Parmentier, 159
 Parry, William, **186**
 Partz de Pressy, François-Joseph-Gaston de, **396**
 Pascal, Blaise, 163, 441
 Pasquier, Étienne-Denis, 358
 Pastorini *Voir* Walmesley, Charles
 Paul de la Croix, 327
 Paul V, 264, 404
 Peigné, A., **330**
 Périer, Jean-François, 364, 369
 Perreau du Magné, Louis-Henri-Aimé, **245**
 Petit, Nicolas, **169**
 Petit-Benoît de Chaffoy, Claude-François-Marie, **389**
 Petrucci, Mariano, **235**, 305
 Philippe V d'Espagne, 48
 Picot, Michel-Joseph-Pierre, 7, 21, 38, 44, 69, 85, 89, 92, 102, 107, 112, 122, 138, 144, 150, 248, 262, 292, 311, 313, 321, 324, 365, 369, 391, 398, 411, 412, 418,

- 422, 429, 440, 450, 456, 466, 467, 471, 487, 490
- Pidoll Von Quittenbach, Michel-Joseph, 147, 174
- Pie IV, 302
- Pie V, 467
- Pie VI, 126, 158, 168, 222, 317, 400, 417, 427
- Pie VII, 46, 92, 97, 99, 126, 129, 133, 143, 158, 234, 239, 270, 370, 378, 382, 393, 394, 397, 399, 427, 458
- Pierre de Bernis, François de, 117, 142, 150, 380
- Pierre Ier de Russie, **27**
- Pins, Jean-Paul-Gaston de, **393**
- Plowden, Charles, **369**
- Plunket, William Conyngham, **335**
- Pluquet, François-André-Adrien, **107**
- Poan de Saint-Simon, Pierre, **34**
- Pochard, Joseph, **162**
- Poisson, Siméon-Denis, **256**
- Poissy, Jean Georges, dit, **104**
- Polge, 341
- Polignac, Camille-Louis-Apollinaire de, **396**
- Pomponne II de Bellière, Nicolas, **408**
- Poncelet, 123, 327, 354
- Ponsard, Louis-Joseph-Hyacinthe, **76**
- Pontard, Pierre, **454**
- Pontécoulant, Louis Adolphe le Doucet de, **90**
- Portal, Antoine, **416**
- Portalis, Jean Étienne Marie, 145
- Portalis, Joseph-Marie, 155
- Posada Rubin de Cèlis, Antonio de, **217**
- Poussou de La Rosière, Louis, **122**
- Poynter, William, 60, 92, 147, 308
- Prades, Jean-Martin de, **445**
- Pressy, François-Joseph-Gaston de *Voir*
Partz de Pressy, François-Joseph-Gaston de
- Prévost, Catherine Françoise Mélanie, 128
- Priestley, Joseph, **461**
- Prodon, Alexandre-Charles, **312**
- Proyart, Liévin-Bonaventure, 89, 120, 145, 169, 204
- Prudence, **429**
- Psaume, Nicolas, **127**
- Quélen, Hyacinthe-Louis de, 140, 192, 195, 201, 213, 220, 282, 302, 392, 403, 422, 424, 425, 447, 465, 469, 487, 491
- Querbeuf, Yves Mathurin Marie Tréaudet de, **156**
- Quero, Charles Thomas, 125, 148
- Quesnel, Pasquier, **17**, 50
- Rabaut Saint-Étienne, Jean-Paul Rabaut, dit, **54**
- Rabbe, Alphonse, **134**
- Rablot (pseud.) *Voir* Rabbe, Alphonse
- Racine, Jean, **163**
- Raidon (missionnaire) *Voir* Redon
- Ramond-Lalande, Charles André Toussaint Bruno de, 319
- Raspail, François-Vincent, **415**
- Rauzan, Jean-Baptiste, 26, 77, 79, 83, 84, 89, 166, 170, 472
- Ravaillac, François, **187**
- Reboul, 352
- Reboul, Ernestine, **424**
- Régis, Jean-François, **8**, 316
- Regnier, 341
- Regnoul, 422
- Regoli, Jean, 379
- Rémard, Louis-Édouard, **482**
- Rendu, Ambroise, 256
- Répécaud, Pierre-Charles, **38**, 51
- Rey, Joseph-Philippe-Auguste, 31
- Rey, Pierre Joseph, **380**, 388, 460, 468
- Reymond, Henri, 209
- Reynaud, Marc Antoine, **490**, 492
- Riambourg, Jean-Baptiste Claude de, **221**
- Ribet, Michel, **314**
- Ricci, Lorenzo, **178**
- Ricci, Matteo, **250**
- Ricci, Scipione de, 438, 445
- Richard, Charles-Louis, **428**
- Richard, Jean-Pierre, 274, 472
- Richelieu, Armand Jean du Plessis de, 410, 462
- Ricouart, Madame, 270
- Riduet, Jean-Baptiste, 212
- Rivière, A., **171**
- Robelot, Denis, **488**
- Robiano-Borsbeek, Louis-François-Paule-Marie-Joseph comte de Robiano, dit, **191**, 304
- Robinet de La Serve, Nicole, **198**
- Rochelle, Michel-Jacques, 305

Rodet, abbé, 122, 341, 356
 Rodet, Claude-Louis, 72, **242**
 Rohan, Armand-Gaston-Maximilien de, **48**
 Rohan, Louis-René-Édouard de, **22**
 Rohan-Chabot, Louis-François-Auguste de, **58**, 308, 446
 Rolland, Jean-François, **348**
 Rollin, Charles, 8, 50
 Rondet, Laurent-Étienne, **204**, 229, 230, 278, 446, 480
 Ronsin, Pierre, 307, 377
 Ros y Medrano, Manuel, **390**
 Rotteck, Karl, **91**, 101, 110
 Rouanet, Alexandre-Victor, **378**
 Rougemont, Michel-Nicolas Balisson de, **206**, 259
 Roullet, Claude Jacques, **310**, 376
 Rousseau, Jean-Jacques, 126, 421
 Royer, Jean-Baptiste, 196, 389
 Royer-Collard, Pierre Paul, 137, 153, 350, 351
 Royou, Jacques Corentin, **139**, 257
 Royou, Thomas-Marie, **139**
 Rudnay de Rudna et Divékújfalusi, Alexander Stefan, **469**
 Ruffo de Bonneval, Sixte-Louis-Constant, **259**
 Ruffo Scilla, Luigi, 318, 320
 Ruinart, Thierry, **194**, 404
 Rüttimann, Vinzenz, 55
 Sabran, Delphine de, **379**
 Sabran, Elzéar de, **379**
 Sagey, Claude-Judith-François-Xavier de, **367**, 461
 Saint Louis, 252
 Saint-Amans, Pierre-Louis, **218**
 Saint-Cyran, abbé de *Voir* Duvergier de Hauranne, Jean-Ambroise
 Sainte-Marthe, Denis de, **404**
 Saint-Marcellin, Jean-Victor Fontanes de, **12**
 Saint-Martin, Jean-Didier de, **442**
 Saint-Pard, Pierre-Nicolas de, **24**
 Saint-Simon, Louis de Rouvroy, duc de, **47**, 48
 Saint-Yves, 341
 Salamon, Louis-Siffrein-Joseph de, 211, 246
 Sales, François de, **167**, 255
 Salinis, Antoine de, **93**
 Salmon du Chatellier, Charles-Louis, **370**, 389
 Salvandy, Narcisse-Achille de, **181**
 Sapinaud de Boishuguet, Jean René Prosper Félicité de, 237, 301, 446
 Saulnier de Beauregard, Anne-Charles-Nicolas, **368**, 470
 Saurine, Jean-Pierre, 454
 Saussoil, Alexis, **139**, 140, 142
 Scheffer, Charles-Antoine, **175**
 Scheffmacher, Jean-Jacques, **443**
 Schmitt, Hermann Joseph, **87**
 Schmitz-Grollenburg, Franz Edmund Joseph Ignaz Philipp Bartholomaeus Freiherr von, **16**, 49, 126, 155, 163, 173, 266
 Schöll, Maximilian Samson Friedrich, **58**, 116, 129
 Schwarzenberg, Mathilde Theresia von, **367**
 Scotti Gallarati, Giovanni Filippo, **159**
 Scupoli, Lorenzo, **251**
 Sebonde, Raymond de, **102**, 166
 Séguier, Antoine, **408**
 Séguin, Philippe-Charles-François, **389**
 Ségur, Jean-Charles de, **368**
 Séguret, Jean-François, **328**, 330
 Sellier, Osmont du *Voir* Cellier, Jacques du Serra Cassano, Francesco, 18, 39, 155, 185
 Serre, Pierre-François-Hercule de, **76**
 Servois, Jean-Pierre, 150, 151, 299, 464
 Sévigné, Marie de Rabutin-Chantal, marquise de, 31
 Sicard, Roch-Ambroise Cucurron, 183, 442, 446, 492
 Silburn, Dorothee, **289**
 Silvestre de Chanteloup, Augustin Christophe Jacob, **306**
 Silvy, Louis, 38, 58, 104, 112, 270, 364, 436, 461, 468
 Siméon, Joseph Jérôme, **246**, 272, 282, 301, 312, 324, 343
 Simiane, Pauline de Grignan, marquise de, **32**
 Simon, Claude, **208**
 Simon, Richard, **230**
 Simon-Lorière, Charles-Louis-Luc-Marie, **319**
 Siret, Pierre-Hubert-Christophe, 286, 288, 292, 304, 306, 376, 377, 466, 482

Sismondi, Jean Charles Léonard Simonde de, **472**
 Sissous de Valmire, Pierre-Louis, **70**
 Sitjar Ruata, Pablo, **342**
 Skarbek von Malczewski, Franciszek, **65**
 Smith, Alexander, **137**
 Solchaga, Francisco de, 319, 348, 368
 Soumet, Louis-Antoine-Alexandre, **328**
 Souza Saraiva, Joaquim da, 49
 Soyer, René-François, **389**, 427
 Spina, Giuseppe, 148
 Spleiss, David, **41**
 Squire, Edward, **186**
 Starck, Johann August von, 446
 Stolberg-Stolberg, Friedrich Leopold zu, **193**
 Stubenberg, Joseph von, **36**, 163
 Sturges, John, **34**
 Suchet de La Tour, 420
 Suffisant-Repécaud, Charles François, **38**
 Supiot, René, **373**
 Tabaraud, Mathieu Mathurin, 92, 105, 108, 150, 258, 261, 282, 286, 312, 319, 336, 343, 359, 395, 422, 429, 437, 462
 Tabourin, Charles, **195**, 440
 Talaru de Chalmazel, Anne-François de, **413**
 Talleyrand-Périgord, Alexandre-Angélique de, 57, 59, 64, 69, 72, 76, 85, 133, 135, 141, 143, 147, 148, 151, 170, 180, 192, 236, 242, 246, 253, 277, 284, 287, 291, 303, 306, 309, 318, 339, 344, 356, 388, 392, 394, 396, 412, 414, 417, 420
 Tamburini, Pietro, 34, 121, 192
 Tencin *Voir* Guérin de Tencin, Pierre
 Ten-Oever, 66
 Terrasse, 105
 Tessier, François-Joseph, **88**
 Tessier, Louis, **444**
 Teyseyre, Jérôme-Antoine-Paul-Émile, **93**
 Tharin, 341
 Thérèse d'Avila, 105
 Thiard de Bissy, Auxonne-Marie-Théodose, **351**
 Thomas, Antoine, 169, 218
 Thorel, Jean-Baptiste, **325**, 381, 446
 Thouret, Jeanne-Antide, **258**
 Tinturier, 128
 Tommasi, Agostino, **297**
 Tommasi, Donato Antonio, 320
 Toni, Michel'Angelo, **450**
 Touquet, Jean-Baptiste-Paul, **391**
 Tranquille, Père le *Voir* Cellier, Jacques du
 Trauttmansdorf Wiensberg, Marie-Thaddeus von, 5, 34
 Tressan, Louis de *Voir* La Vergne de
 Tressan, Louis de
 Tronson, Louis, **406**
 Trotti de La Chétardie, Joachim, **484**
 Troy, John Thomas, 335
 Tulard, Perrine, **267**
 Turckheim, Jean de, **16**, 49, 126, 155, 163, 173, 266
 Turgot, Anne Robert Jacques, **339**
 Tuvache, Louis-Théopompe, **397**
 Urbain VIII, 405
 Usson de Bonac, Jean-Louis d', 327
 Vaglica, Francescano Gioacchino, **298**
 Valla, Joseph, **183**
 Vallet, 169
 Van Ess, Léandre, **169**, 420
 Vandebergue de Champguérin, Claude, **252**, 456
 Vandebergue de Villbouré, Flore, 252, 456
 Varade, Ambroise, 187
 Varicourt, Pierre-Marin Routh de, **130**, 142, 165, 182, 196, 222, 457, 479
 Varin de Solemont, Joseph, **145**
 Vauban, Jacques Anne Joseph Le Prestre comte de, **444**
 Vejluva, Benedetto, 419
 Vélez Téllez, Rafael Manuel José Benito de, **398**
 Vence, Henri-François de, **229**
 Vera y Delgado, Juan Acisclo de, **6**
 Verbert, Marie-Charles-Emmanuel, **35**, 65
 Verheylewegen, Franciscus-Guido, **471**
 Verneuil, Charles-François, **70**
 Vichy, Roch-tienne de, **117**, 142, 150, 160, 202, 216, 223, 253
 Vicq, Laurent, **146**
 Victor-Emmanuel Ier de Sardaigne, 114, 148
 Viel, François-Étienne-Bernard-Alexandre, **423**
 Viennet, Jean-Pons-Guillaume, **171**
 Vigier, Antoine, **405**
 Viguier, Pierre-François, 70, 315
 Villanueva y Astengo, Joaquín Lorenzo, **436**, 480, 486, 489

Villecourt, Clément, **374**
 Villèle, Guillaume-Aubin de, **228**, 253, 272, 280
 Villeneuve, François-Pons-Louis de, **362**
 Villeneuve-Laroche-Barnaud, Louis-Gabriel de, **444**
 Villers, Charles de, **294**, 488
 Vincent de Paul, 115, 377, 405, 408, 473
 Vinson, Pierre, 282
 Vintimille du Luc, Charles-Gaspard-Guillaume de, **159**
 Vintimille, François-Marie-Fortuné de, 138, 452, 454
 Vinuesa López de Alfaro, Matías, **320**, 328, 343, 348
 Virion, 123
 Volfius, Jean-Bapstiste, 433
 Volney, Constantin François de Chasseboeuf, comte de, **142**, 218, 239
 Voltaire, 9, 21, 43, 289, 296, 363, 421
 Vuarin, Jean-François, 22
 Walpole, Richard, **186**
 Wandelaincourt, Antoine-Hubert, **222**
 Weiller, Kajetan von, **185**
 Weld, Thomas, 188, 308, 446
 Werner, Friedrich Ludwig Zacharias, 57
 Wessenberg, Ignaz Heinrich von, 5, 33, 36, 50, 55, 70, 103, 173, 236, 259, 443
 West, Gilbert, **386**
 Wrede, Carl Philipp Joseph von, **163**
 Yenni, Pierre Tobie, 46, 94, 434
 Ypsilántis, Aléxandros, **341**
 Zafrilla, Felipe Lesmes, **397**
 Zamboni, Fortunato Maria, 278, 302
 Zauli, Giovanni Battista, **116**
 Zen, Felice Carlo Gasparo, 131, 150

TABLE DES MATIERES

Cahier XI	5
Cahier XII.....	155
Cahier XIII	333
Index des noms cités dans le volume 4	495